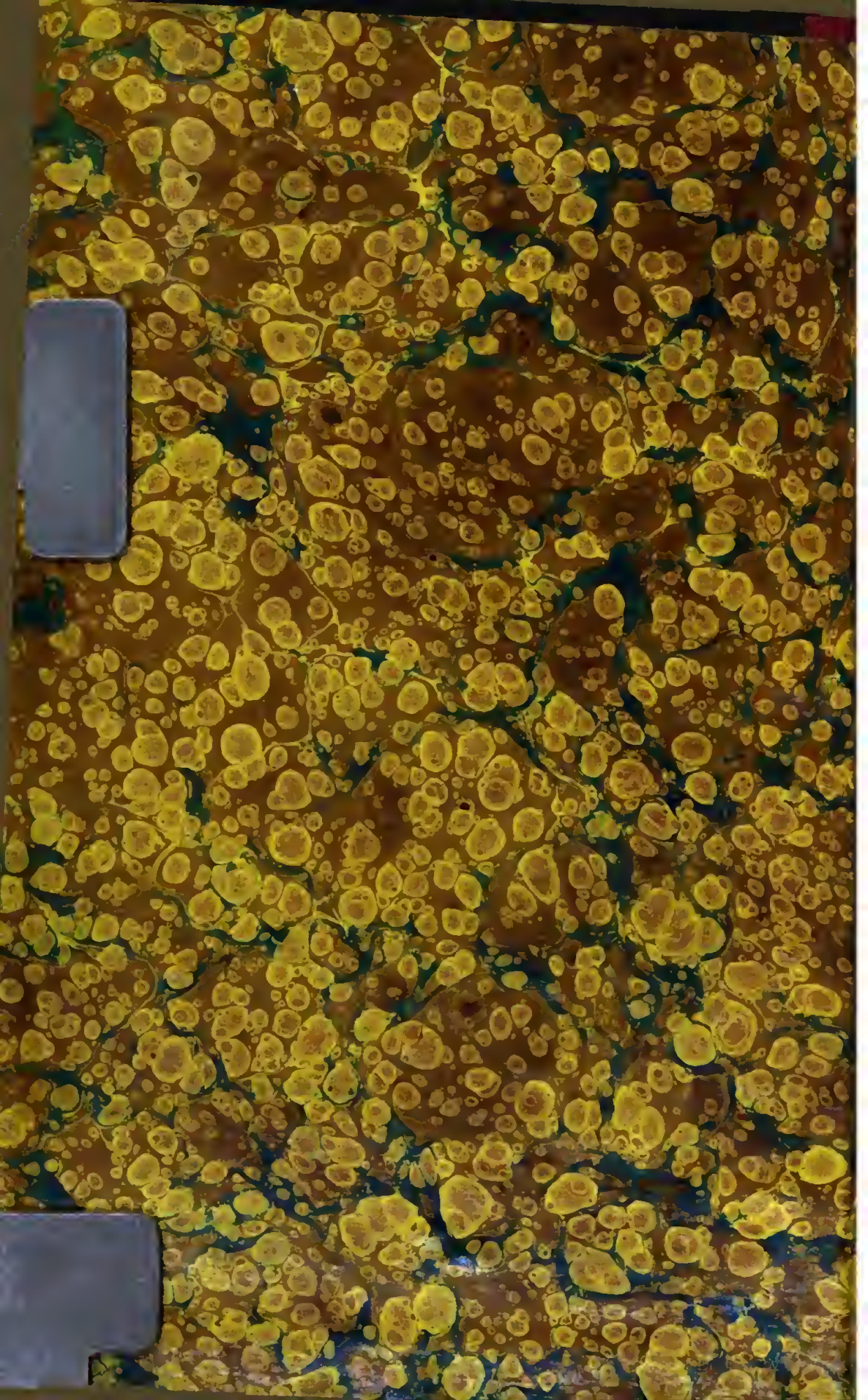

NAZIONALE
B. Prov.
XVI
166
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI
V 1

O. F. 2

Digitized by Google

B Pov
XVII
166

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.

ANGLETERRE.

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N° 56.

Digitized by Google

646844 SBN

ANGLETERRE,

PAR

MM. LÉON GALIBERT ET CLÉMENT PELLÉ,

RÉDACTEURS DE LA REVUE BRITANNIQUE.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANGLETERRE
ANCIENNE
OCEANUS GERMANICUS
HIBERNIA
Vallum Severi
Epidium I.
Epidii
Adrus
Damnii
Mæatæ
Ottadini
Selgovæ
Novantæ
Ituna æstuarium
Vallum Hadriani
Regia
Monaeda
vel Monapia Insula
Moricambe vel Iena æstuarium
Eboracum
Parisii
Trutulensis Portus Taciti Abus Fl.
(ex Grossellin)
Lindum Coritanorum
Metaris Estuarium
Deva
Cangi
Monaeus
Canganorum Pr.
Ebiana
Laberus
Higran Pr.
Venta Icenorum
Simeni
Cambretonium
Sitomagus
Iceni
Garyonam
Bonum Sinus
Gabrantuici
Gabrantuicorum Sinus
Ocelum Pr.
Praetorium
Segelocum Agelocum
Coloniæ
Salinæ
Vernemetum
Vennonæ
Tripontium
Bonnovenna
Brannonium
Coccium
Belisama æst.
Setaia Fl.
Conovium
Segontium
Bonium
Rutunium
Viroconium
Bremenium
Alauna
Cilurnum
Hunnum
Vindomora
Magi
Bracchium
Calcaria
Legeolium vel Lagentium
Combodunum
Mannucium vel Mancunium
Crocopalanum
ad Pontem
Margidunum
Causennis
Causennæ
Dubrobrivæ
Vernomenum
Etocetum vel Etocetum
Bennoorasium
Etocetum
Mendicessedum
Cambodunum
Brannonium
Dorum Urb.
Castella Romana
Vallum Hadriani
Crostopitum
Luguvallum
Galava
Morbium
Vigtonia
Vidotara Sin.
Epidium Pr.
Rumea I.
Vandogara
Colanica
Alata Castra
Vallum Severi
Epidium I.
Boreum Pr.

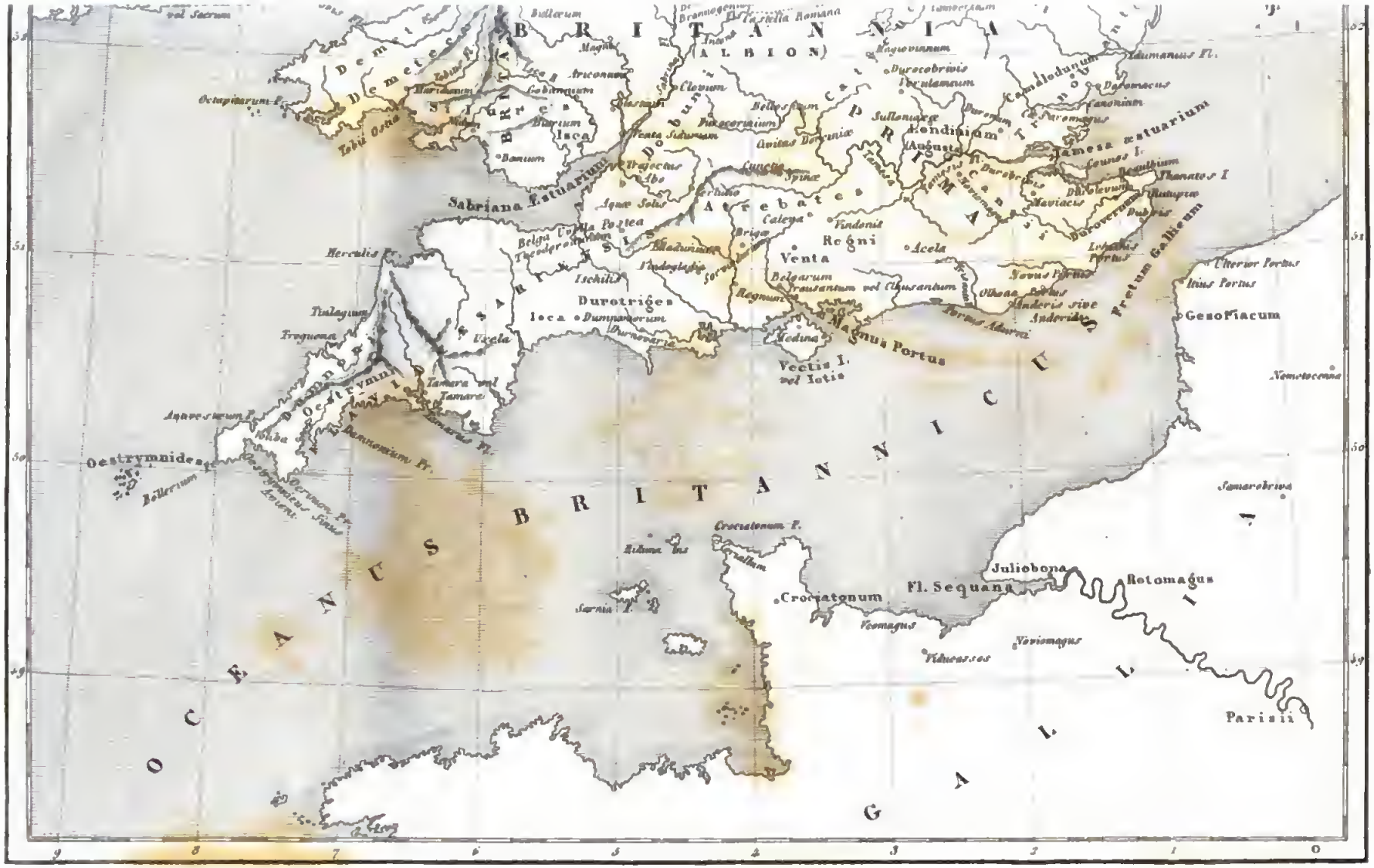
BRITANNIA
(ALBION)
Demetae
Silures
Isca
Sabriana Æstuarium
Aquæ Solis
Atrebates
Regni
Venta
Durotriges
Ischilis
Ioca
Dumnonii
Durnovaria
Vectis I.
vel Ictis
Magnus Portus
Fretum Gallicum
Gesoriacum
Durocobrius
Verulamium
Camulodunum
Londinium
Sulloniacæ
Aquæ Sulis
Calleva
Venonis
Acela
Belgarum
Clausentum vel Clausentum
Medina
Tamara vel
Tamare
Tinlagium
Tregoma
Ivela
Oestrymnides
Bellerium
Aquæ Sextiæ
Ibba
Dumnonium Pr.
Tamarus Fl.
Hibernia
Sarnia I.
Crocatonum
Crocatonum P.
Fl. Sequana
Juliobona
Rotomagus
Veomagus
Vidunassos
Vorinomagus
Parisii
Samarobriva
Nemetocenna
Ulterior Portus
Ituis Portus
Novus Portus
Oceanus Britannicus
Gallia
Mercurii Pr.
Octapitarum P.
Tobis Ostia
Tobis Æstuarium
Belerium
Ivernis
Ivernus Sinus
Vectis
Ulterior Portus
Iulumanus Fl.
Durocornovium
Durocobrium
Durnovaria
Durotriges
Dumnonii
Ischilis
Ioca
Ivela
Tamara
Tamarus
Tinlagium
Tregoma
Aquæ Solis
Aquæ Sextiæ
Ibba
Dumnonium Pr.
Tamarus Fl.
Oestrymnides
Bellerium
Hibernia
Sarnia I.
Crocatonum
Crocatonum P.
Fl. Sequana
Juliobona
Rotomagus
Veomagus
Vidunassos
Vorinomagus
Parisii
Samarobriva
Nemetocenna
Gesoriacum
Ulterior Portus
Ituis Portus
Novus Portus
Oceanus Britannicus
Gallia
Mercurii Pr.
Octapitarum P.
Tobis Ostia
Tobis Æstuarium
Belerium
Ivernis
Ivernus Sinus
Vectis
Ulterior Portus
Iulumanus Fl.
Durocornovium
Durocobrius

Digitized by Google

Digitized by Google

Cardigan
Worcester
Bedford
Ipswich
Hereford
Brecknock
Caermarthen
Pembroke
Monmouth
Gloucester
Buckingham
Colchester
Harwich
Hertford
Oxford
Cardiff
Bath
Bristol
Canal de Bristol
LONDRES
Tamise Fl.
Reading
Guildford
Canterbury
Salisbury
Winchester
Chichester
Dorchester
Exeter
Launceston
Plymouth
Dunkerque
Calais
Boulogne
Montreuil
Abbeville
Dieppe
Amiens
Rouen
Caen
Le Havre
Honfleur
Cherbourg
Granville
St. Malo
St. Lô
Lannion
Morlaix
Brest
St. Brieuc
Archipel de Scilly ou Iles Sorlingues
C. Finistère
C. Lizard
Start Pte
Phare d'Eddystone
Ile de Wight
C. Beachy
PAS DE CALAIS
MANCHE
PARIS
CANAL
FRANCE
Cornwall
Devon
Somerset
Wiltshire
Hampshire
Sussex
Kent
Essex
Suffolk
Norfolk
Cambridge
Bedford
Buckingham
Hertford
Oxford
Berkshire
Surrey
Middlesex
Glamorgan
Pembroke
Monmouth
Brecknock
Cardigan
Caermarthen
Hereford
Worcester
Gloucester
Bristol
Bath
Salisbury
Winchester
Chichester
Dorchester
Exeter
Plymouth
Canterbury
Ipswich
Colchester
Harwich
Cherbourg
Le Havre
Rouen
Caen
St. Lô
Granville
St. Malo
Lannion
Morlaix
Brest
St. Brieuc
Dieppe
Amiens
Abbeville
Montreuil
Boulogne
Calais
Dunkerque
Canterbury
Guildford
Reading
Winchester
Chichester
Salisbury
Dorchester
Exeter
Plymouth
Launceston
Cardiff
Bath
Bristol
Worcester
Hereford
Gloucester
Oxford
Buckingham
Bedford
Ipswich
Colchester
Harwich
Hertford
Brecknock
Caermarthen
Pembroke
Cardigan
Monmouth
Canal de Bristol
Tamise Fl.
Seine Fl.

ANGLETERRE
Par Th. Duvotenay, Géog.e
MER D'IRLANDE
CANAL DU NORD
MER DU NORD
Clackmannan
Sterling
Linlithgow
EDIMBOURG
Haddington
Lanark
Greenlaw
Peebles
Selkirk
Ayr
Dumfries
Wigton
Kirkudbright
Carlisle
Durham
Newcastle
Sunderland
Hartlepool
Belfast
Armagh
Downpatrick
Whitehaven
Bride
Ravenglass
Douglas
Castletown
Dundalk
Appleby
Kendal
Lancaster
Richmond
Gisborough
Whitby
Pickering
Scarborough
C. Flamborough
Ripon
York
Leeds
Beverley
Hull
Bridlington
Grimsby
Brigg
Spittal
Louth
Lincoln
Saltfleet
Sutton
Spilsby
Liverpool
Prescot
Manchester
Bolton
Bury
Rochdale
Barnsley
Doncaster
Sheffield
Chesterfield
Mansfield
Newark
Nottingham
Derby
Stafford
Shrewsbury
Oakham
Leicester
Birmingham
Northampton
Huntingdon
Bedford
Ely
Norwich
Yarmouth
Lowestoft
Southwold
Lynn
Wells
Cromer
Burham
Holkham
Happisburg
Spalding
Stamford
Bourne
Grantham
Boston
Gainsborough
Hull
Beaumaris
Caernarvon
Dolgelly
Mont
Chester
Wrexham
Ruthin
Llangollen
Welshpool
Montgomery
Ludlow
Bishop C.
Aberystwith
N. Radnor
Tenby
Pt. Braddy
Wexford
Wicklow
DUBLIN
Holyhead
Bangor
Carmarthen
Swansea
Cardiff
Bristol
Gloucester
Worcester
Hereford
Leominster
Ashford
Tunbridge
Lewes
Hastings
Rochester
Canterbury
Dover
Deal
Sandwich
Margate
Ramsgate
Maidstone
Guildford
Reigate
Dorchester
Exeter
Plymouth
Tiverton
Taunton
Bridgwater
Bath
Bristol
Cirencester
Gloucester
Oxford
Banbury
Northampton
Bedford
Ely
Cambridge
Newmarket
Bury
Ipswich
Colchester
Chelmsford
Maldon
Harwich
Yarmouth
Lowestoft
Southwold
Aldeburgh
Woodbridge
Stowmarket
Bury
Thetford
Norwich
Cromer
Holkham
Happisburg
Lynn
Wells
Burham
Eskeham
Spalding
Stamford
Bourne
Grantham
Boston
Gainsborough
Hull
Beverley
Bridlington
Scarborough
C. Flamborough
Whitby
Gisborough
Hartlepool
Durham
Sunderland
Newcastle
Morpeth
Berwick
Alnwick
Bamburgh
Holy Island
Wooler
Kelso
Jedburgh
Melrose
Selkirk
Peebles
Greenlaw
Haddington
Dunbar
Musselburgh
Linlithgow
Stirling
Clackmannan
Perth
Dunkeld
Blair Atholl
Aberfeldy
Crieff
Dumbarton
Rothesay
Ayr
Kilmarnock
Dumfries
Wigton
Kirkcudbright
Annan
Lockerbie
Moffat
Lanark
Hamilton
Glasgow
Paisley
Greenock
Inverary
Oban
Tobermory
Portree
Stornoway
Lochmaddy
Tarbert
Campbeltown
Ardrossan
Stranraer
Portpatrick
Newton Stewart
Wigtown
Kirkcudbright
Dumfries
Carlisle
Penrith
Appleby
Kendal
Ulverston
Whitehaven
Cockermouth
Keswick
Ambleside
Grasmere
Windermere
Coniston
Ravenglass
Douglas
Castletown
Peel
Ramsey
Kirkwall
Lerwick
Belfast
Armagh
Downpatrick
Newry
Dundalk
Drogheda
Navan
Kilkenny
Waterford
Cork
Kinsale
Bantry
Tralee
Limerick
Ennis
Galway
Sligo
Ballyshannon
Donegal
Letterkenny
Londonderry
Coleraine
Ballycastle
Larne
Carrickfergus
Newtownards
Downpatrick
Belfast
Armagh
Dundalk
Wicklow
Wexford
Waterford
Kilkenny
Carlow
Tullamore
Mullingar
Athlone
Roscommon
Castlebar
Westport
Galway
Ennis
Limerick
Tralee
Cork
Kinsale
Bantry
Clonmel
Kilkenny
Waterford
Wexford
Wicklow
Dublin
Drogheda
Navan

Digitized by Google

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, INDUSTRIE, COUTUMES, ETC.

ANGLETERRE.

PAR MM. LÉON GALIBERT ET CLÉMENT PELLÉ,

RÉDACTEURS DE LA REVUE BRITANNIQUE.

RÉPUBLIQUE.

1649-1660.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE.

Premières mesures prises par les communes. — Organisation du conseil d'État. — Procès des royalistes. — Soumission de l'Irlande. — Soumission de l'Écosse. — Démêlés avec la Hollande. — Cromwell est nommé lord protecteur. — Puissance de l'Angleterre.

Le jour même de l'exécution du roi, la chambre des communes adopta un bill qui défendait, sous peine de haute trahison, de proclamer roi le prince de Galles ou tout autre sans le consentement du parlement. Des exemplaires de ce bill furent envoyés aux shérifs pour qu'ils en fissent faire la publication dans tous les comtés du royaume. Le duc Hamilton et lord Loughboroug, prisonniers au château de Windsor, sir Lewis Dives, lord Capel et plusieurs autres royalistes de marque, s'étant échappés et ayant été repris, la chambre des communes s'occupa d'instruire immédiatement leur procès. Elle vota ensuite un bill qui avait pour objet de renforcer la flotte, et prit connaissance de plusieurs pétitions des comtés de Surrey et de Kent, dans lesquelles les pétitionnaires la félicitaient des mesures énergiques qu'elle avait adoptées.

« Les communes, nous dit M. Villemain dans son *Histoire de Cromwell*, ne pouvaient plus voir dans la chambre des pairs qu'un corps privilégié qui devait tomber avec la monarchie. Cromwell se montra peu favorable à cette mesure; Ludlow suppose qu'il désirait maintenir la chambre des pairs dans l'espérance d'y trouver un instrument à ses vues d'ambition. Ce motif présumé a peu de vraisemblance ; et l'on ne doit voir dans cette conduite que l'art de Cromwell à se ménager la reconnaissance du parti qu'il opprimait encore, et à faire espérer son appui contre la violence des républicains. Cette abolition de la chambre des pairs est une réponse à ceux qui ont supposé que l'établissement d'une chambre haute aurait, dès l'origine, arrêté la révolution française et prévenu ses excès par

un contre-poids nécessaire. Il était trop tard pour opposer à l'esprit démocratique des formes politiques qu'il n'aurait pas respectées, parce qu'il ne pouvait pas les comprendre. La souveraineté du peuple, qui renversa la vieille aristocratie anglaise, n'aurait pas souffert parmi nous la création d'une chambre privilégiée. En France comme en Angleterre, il fallait une longue épreuve pour ramener la liberté à des idées plus saines, et lui faire sentir qu'étant elle-même une fiction devant la force matérielle, ce despote de l'anarchie, elle doit, pour la maintenir, s'allier à d'autres conventions sociales. »

Le 6 février, la chambre des communes vota, à une majorité considérable, l'abolition de la chambre des pairs. Le lendemain elle adopta une autre loi qui abolissait la royauté. La loi portait, dans son préambule, que les fonctions de roi en Angleterre et la puissance qui en émanait étaient inutiles, onéreuses et pleines de dangers pour la liberté et la sûreté publique, et qu'en conséquence la royauté devait être abolie. La chambre ordonna, par une autre loi, l'enlèvement des statues du roi à la Bourse et dans les autres lieux où elles se trouvaient. L'inscription suivante fut mise à leur place : *Exiit tyrannus, regum ultimus, anno libertatis Angliæ restitutæ primo, anno Dom.* 1648, *jan.* 30.

La chambre des communes procéda ensuite à l'organisation administrative du royaume. Six des douze juges : Bacon, Brown, Bedinglield, Creswell, Trevor et Atkins refusèrent leur concours; les six autres juges : Rolles, Jermyn, Saint-Jean, Pheasant, Wilde et Yates restèrent en fonction. Le nouveau grand sceau fut confié à Whitelock, auquel on adjoignit deux membres de la chambre des communes. La dénomination de cour du banc du roi fut changée en celle de cour du banc des communes. Saint-Jean, qui avait pris une part remarquable dans la révolution, fut nommé chef de justice. La chambre fit ensuite choix d'un conseil d'État composé de quarante membres, parmi lesquels étaient les comtes de Pembroke, de Salisbury, de Denbigh, de Mulgrave, lord Grey de Werke, le vicomte Lisle, lord Grey de Groby, Whitelock, Saint-Jean, le baron Wilde, Fairfax, Cromwell, Skippon, sir Arthur Haselrig, sir Henry Mildmay, sir Harry Vane, Harry Marten, Bradshaw, et Ludlow. Bradshaw, président de la haute cour qui avait jugé le roi, ayant été nommé président de ce conseil d'État, prit pour son secrétaire aux affaires étrangères l'immortel Milton, son parent et son ami. Les communes voulurent exiger que les membres du conseil approuvassent par un serment la mort du roi et l'abolition de la monarchie; mais Fairfax et quelques autres s'étant refusés à prêter ce serment, on en adoucit la formule. Le serment se borna à la promesse d'être fidèle au parlement sans approbation des actes antérieurs.

L'Église, l'armée et la flotte réclamaient l'attention des communes; la forme et la discipline de l'Église presbytérienne furent conservées; mais on ôta au clergé presbytérien le pouvoir temporel; l'armée resta sous le commandement des chefs qui l'avaient formée, et Fairfax, quoiqu'il se fût abstenu de prendre part au procès du roi, en conserva le commandement en chef. A l'égard des chefs de la flotte, il y eut des changements importants; on en retira le commandement au comte de Warwick, et on le donna à Blake, auquel furent associés Dean et Popham. On nomma ensuite un conseil d'amirauté de trois membres; Vane en fut élu président.

Une haute cour de justice fut ensuite constituée pour juger les royalistes. « Ce procès, nous dit M. Villemain, ne traîna pas en longueur. Tous les lords furent condamnés. La chambre, désormais unique pouvoir et juge suprême de l'État, reçut les demandes en grâce présentées par leurs parents. Lord Norwich, peu redoutable par la frivolité de son caractère et de sa vie, obtint le pardon de la chambre. Un sursis fut accordé au lord Goring, à la majorité d'une seule voix. A côté de l'inflexible rigueur que la chambre des

communes montrait envers les autres accusés. Ireton, qui siégeait dans la haute cour où ils avaient été condamnés, affecta de demander une préférence en faveur d'un chevalier Owen, enveloppé dans la même condamnation, et qui, n'ayant ni un grand nom ni d'illustres alliances, n'était réclamé par personne. Le colonel Hutchinson appuya cette demande, qui fut accueillie sans effort.

« Lorsque l'on vint à la supplique présentée par milady Capel, l'une des femmes les plus aimables et les plus vertueuses de l'Angleterre, plusieurs membres de la chambre l'appuyèrent, et dirent que lord Capel ne les avait jamais trahis, ni trompés, et qu'il avait toujours fait une guerre ouverte et franche. Cromwell, à son tour, fit un magnifique éloge de lord Capel, professa le plus grand respect pour la loyauté de son caractère, et au moment où l'on attendait une conclusion favorable, il déclara que « son zèle pour le bien de l'État l'emportait sur une affection privée; que la question se réduisait à savoir s'il fallait conserver le plus implacable ennemi de la république; que lord Capel, par la grandeur même de son nom, serait le dernier homme de l'Angleterre qui abandonnerait la cause royale; qu'il avait du courage, du talent, de la générosité, de nombreux amis; qu'il serait fidèle tant qu'il vivrait, et redoutable dans quelque situation que la fortune le mît; et que, par conséquent, on devait rejeter la supplique. » Capel justifia sur l'échafaud la détestable hypocrisie de cet éloge. « Il y parut, dit Whitelock, avec la contenance d'un stoïque romain. Il n'avait pas de ministre auprès de lui; il ne semblait pas s'apercevoir des approches de la mort; mais il était d'une hardiesse et d'une fermeté qui frappaient d'étonnement. Il parla quelque temps au peuple; il déclara qu'il mourait pour avoir obéi à son roi, le plus religieux de tous les monarques, au prince Charles, qui maintenant était roi, et à tous les autres enfants du roi, légitimes héritiers de sa couronne.

« Hamilton ne mourut pas avec moins de courage, victime d'une fidélité méconnue jusqu'au moment où elle fut attestée par son supplice. Voltaire raconte que la vengeance de Cromwell, animée par une jalousie d'amour, détermina la perte de lord Holland, qui, malgré sa désertion récente, conservait de nombreux amis dans le parlement. Suivant ce récit, Cromwell, amoureux de la femme du colonel Lambert, et sachant qu'elle le trahissait pour lord Holland, se plut à faire couler le sang d'un rival sous les yeux d'une maîtresse infidèle. »

Ce sang répandu irrita profondément les royalistes. De leur côté, les presbytériens montraient des dispositions peu rassurantes. Toutefois, la première tentative qui fut faite contre le nouveau gouvernement vint de la fraction de cette armée qui avait le plus contribué à son établissement. Nous avons parlé de John Lilburne, et du caractère d'indépendance de ce courageux citoyen. Lilburne, trouvant que les choses n'allaient pas assez vite, publia un pamphlet violent contre le gouvernement, intitulé *Nouveau changement de l'Angleterre*. L'auteur s'efforçait de ranimer le courage des niveleurs, et il parvint à exciter une mutinerie parmi les soldats. Mais l'exécution de deux officiers et de deux caporaux, jointe à la fermeté que déployèrent Cromwell et Fairfax, suffirent pour étouffer la révolte. Lilburne fut enfermé à la Tour; les autres chefs furent sévèrement punis. Alors, pour mettre l'État à l'abri de nouvelles tentatives de ce genre, la chambre des communes s'empressa de faire des lois qui augmentèrent encore le catalogue des cas de haute trahison. Ce fut un crime de haute trahison d'affirmer par écrit ou verbalement que la république n'avait pas été constituée d'une manière légale, ou qu'elle était tyrannique; de nier la suprématie du gouvernement; de comploter contre la sûreté de l'État, d'exciter l'armée à la révolte ou à l'insubordination, et de faire la guerre à la république ou au conseil d'État. De nouvelles mesures furent adoptées pour enchaîner la presse.

Cependant l'horizon politique était sombre et menaçant. Ainsi les Écossais, qui avaient vu avec un vif mécontentement la mort du roi, s'étaient hâtés de reconnaître Charles II pour roi. L'Irlande, qui était toujours en proie aux factions, s'était, de son côté, déclarée pour la cause royaliste. Le marquis d'Ormond, cet ami dévoué du malheureux Charles, s'étant mis à la tête de quelques troupes, avait battu les troupes parlementaires dans plusieurs rencontres. Au dedans, de violentes clameurs s'élevaient contre l'état permanent que semblaient vouloir s'arroger les communes.

« La permanence de la chambre des communes, dit M. Villemain, était loin de remplir les espérances du parti démocratique. Toutes les doctrines des niveleurs, tous les principes d'une représentation égale, indépendante et fréquemment renouvelée, se reproduisirent avec fureur, et vinrent assiéger ce parlement perpétuel qui avait tué le roi, et qui gardait pour lui la royauté. Des pamphlets républicains dénonçaient au peuple *les secondes chaînes de la Grande-Bretagne*. En même temps la douleur des royalistes, les regrets et la pitié du grand nombre s'animaient par la lecture du livre fameux attribué à Charles, et qui exprimait les vœux les plus purs pour le bonheur du peuple anglais. Ce livre éloquent inspirait l'horreur contre les meurtriers d'un tel roi : c'était le testament et la robe sanglante de César.

« Le parlement attachait le plus grand prix à la conservation de l'Irlande, non-seulement à cause de la proximité de cette île et des intérêts de toute nature qui l'unissaient à l'Angleterre, mais à cause du refuge que pouvait y trouver le fils du dernier roi. Une expédition fut préparée; Cromwell, dont les talents militaires étaient maintenant bien connus de tous, qui avait la confiance de l'armée, en eut le commandement. Cromwell pressa avec la plus grande activité les préparatifs, et « pour ne pas effaroucher « l'esprit des troupes indociles, on « choisit au sort huit régiments nécessaires à l'expédition d'Irlande. » Après de longues prières pour chercher le Seigneur, les billets, jetés dans un chapeau, furent tirés par un enfant. Le régiment d'Ireton et celui de Lambert se trouvèrent dans les numéros sortants. On fit grâce à quelques escadrons qui s'étaient mutinés contre leur colonel, et l'on se borna à faire fusiller un simple dragon, fameux par son fanatisme d'égalité. Une partie de l'armée l'honora comme un martyr; plusieurs milliers de soldats suivirent ses funérailles avec des rubans blancs à leur chapeau. Cette procession traversa la ville pour se rendre au cimetière de Westminster.

« Cromwell ayant tout disposé pour l'embarquement de ses troupes, quitta Londres après des prières solennelles, auxquelles il mêla lui-même, ainsi que le colonel Harisson, de savantes explications sur quelques passages de l'Écriture, conformes à la circonstance. Il partit dans une voiture à six chevaux, entouré de quatre-vingts hommes de garde, tous anciens officiers qui avaient servi sous lui. Un grand nombre de membres du parlement et du conseil lui formèrent un cortége d'honneur et le conduisirent jusqu'à Brentford. Bristol l'accueillit avec enthousiasme, et tous les villages accoururent pour le voir. A la manière dont il quittait l'Angleterre, on pouvait présumer qu'il en serait le maître à son retour. »

L'armée que Cromwell avait sous ses ordres se composait seulement de 6,000 fantassins et de 3,000 chevaux; elle était d'ailleurs bien aguerrie, et les hommes qui la commandaient étaient expérimentés. Cromwell fit voile pour Dublin, le 15 août 1649, avec trente-deux vaisseaux. Ireton, son gendre, se dirigea sur Munster avec soixante vaisseaux chargés de soldats et de provisions; mais, contrarié par les vents, il aborda à Dublin, qui, avec Derry, étaient les seules villes alors au pouvoir des protestants et du parlement. Drogheda fut emporté d'assaut, et Cromwell ordonna de tout massacrer; « Un seul officier ennemi,

écrivait Cromwell au parlement, s'est sauvé; l'ennemi est frappé de terreur, et, véritablement, je crois que par la grâce de Dieu, cette sévérité épargnera l'effusion du sang. Je souhaite que tous les cœurs honnêtes rendent grâce à Dieu seul. » Wexford fut également emporté d'assaut, et fut traité avec la même barbarie que Drogheda. Cork, Kinsale et beaucoup d'autres villes ouvrirent leurs portes au vainqueur. Cromwell jeta ensuite des garnisons dans le Fort du Passage et dans d'autres villes dont la possession était d'une grande importance pour obtenir la soumission de la province du Munster. Se portant ensuite vers le sud, Cromwell établit ses quartiers d'hiver à Kinsale, à Cork, à Wexford, à Youghal et à Bandonbridge. La saison qui était déja fort avancée et le climat humide de l'Irlande avaient produit des maladies dans l'armée, ce qui avait occasionné de grands vides. Malgré l'hiver et l'état sanitaire de ses troupes, Cromwell poussa vivement la guerre; il divisa son armée en deux corps, dont l'un, commandé par Ireton, se porta sur Carrick; l'autre, commandé par lui-même, se porta sur Limerick et Tipperary. La plupart des villes ouvrirent leurs portes aux deux généraux républicains; celles qui résistèrent furent traitées comme l'avaient été Drogheda et Wexford : à la prise de Castleton, tous les officiers de la garnison furent fusillés; à Calan, toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Cromwell laissant alors le commandement de l'armée d'Irlande à Ireton, son gendre, partit pour l'Angleterre. Il arriva à Bristol, où il fut reçu au bruit des décharges de l'artillerie de la place, et se rendit en poste à Londres. Fairfax, accompagné d'un grand nombre de membres du parlement et d'officiers de l'armée, et un immense concours de citoyens, se portèrent à sa rencontre. Fairfax et l'orateur, au nom du parlement, complimentèrent le général républicain sur les succès qu'il avait obtenus en Irlande. « On raconte, dit Whitebock, que quelqu'un ayant dit alors à Cromwel : Voyez quelle foule immense est venue voir votre triomphe; il répondit avec un sourire : Il en viendrait encore davantage pour me voir pendre. »

Cromwell est déjà devenu le principal personnage de la *commonweath*, il est à la veille de conquérir le pouvoir et d'être nommé le chef unique de la république. Tous les regards se portent sur lui. Cette circonstance rend nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la vie antérieure de ce personnage pour bien connaître la tournure de son esprit et ses tendances. M. Villemain nous fournira des renseignements pleins d'intérêt à cet égard.

« On a cherché curieusement l'origine de Cromwell; elle paraît ancienne et noble. Ses ancêtres, connus sous le nom de Williams, formaient une branche d'une illustre famille du pays de Galles. L'un d'eux épousa la sœur du lord Cromwell, qui fut nommé comte d'Essex par Henri IV; un fils, issu de ce mariage et fait chevalier par Henri VIII, reçut de ce prince le nom de Cromwell, et garda les armes de la famille Williams. Ce chevalier Cromwell, à l'époque de la suppression des monastères, obtint toutes les terres des couvents dans le comté de Huntingdon; son fils Henri Cromwell fut aussi nommé chevalier par la reine Élisabeth. Il habitait à la campagne une terre auparavant occupée par des religieuses, genre de propriété qui devait entretenir dans la famille des possesseurs un zèle ardent pour la réforme. Henri Cromwell eut plusieurs enfants; l'aîné qui, le premier, porta le nom d'Olivier, jouissait d'une grande fortune, et célébra l'avénement de Jacques Ier au trône par une fête dont la magnificence attestait à la fois ses richesses et son dévouement à la famille des Stuarts. Son frère Robert Cromwell fut père du fameux Olivier.

« Robert Cromwell n'avait jamais quitté sa province; il vivait du produit d'une brasserie qu'il faisait valoir dans la petite ville de Huntingdon. Comme l'Angleterre n'avait pas alors, sur le commerce, les idées qu'ont

amenées la civilisation et la liberté, cette industrie fut souvent objectée au protecteur comme une injure et comme une preuve de la bassesse de sa naissance. Sans discuter des généalogies fort insignifiantes, lorsqu'il s'agit d'un homme célèbre, et fort inutiles à ceux qui ne le sont pas, la distinction de la famille de Cromwell est assez prouvée par le titre de parenté qui l'unissait au chevalier Hampden et au comte de Warwick.

« Olivier Cromwell naquit à Huntingdon, le 25 avril 1599. Il était le second fils d'une famille de dix enfants; ses frères moururent dans leur enfance; trois de ses sœurs furent mariées à des hommes célèbres dans la révolution, et qui tous votèrent la mort de Charles. Sa première éducation ne fut pas négligée; il étudia d'abord à l'école de Huntingdon sous un docteur puritain qui, malgré l'austérité de sa secte, composait des pièces de théâtre, et en faisait jouer à ses élèves. Dans un de ces drames allégoriques et pédantesques, intitulé : *Le combat de la Langue et des cinq Sens*, Cromwell, enfant, fut chargé d'un rôle principal, et représenta le Toucher, auquel le Mensonge venait offrir une couronne. Les minutieux annalistes n'ont pas manqué de raconter dans la suite l'impression prophétique que cette scène avait faite sur son âme. Suivant une autre anecdote, pendant son séjour à l'école, étant seul dans sa chambre, il crut apercevoir un fantôme qui lui annonçait sa future grandeur. Il aimait, dans les jours de sa puissance, à raconter cette vision, alors fort approuvée, mais dont la confidence prématurée lui avait d'abord valu quelques châtiments, et qui ne prouve d'ailleurs que le travail d'une imagination enflammée par la jeunesse et la solitude.

« A seize ans il entra dans le collége de Sidney-Sussex, à Cambridge. Il paraît qu'une ardeur naturelle le portait aux exercices violents, et que ses premières inclinations annonçaient cet esprit guerrier qu'il ne mit en action que dans l'âge de la maturité. Il acquit cependant quelque connaissance du latin et le goût des études théologiques. Après la mort de son père, sa mère l'ayant rappelé près d'elle, l'envoya à Londres suivre une école de jurisprudence. Une certaine impétuosité de caractère et de tempérament ne lui laissa pas de temps pour l'étude, et le précipita dans les plus honteux écarts. On a remarqué, dans la jeunesse de plusieurs hommes célèbres, ce besoin d'occuper d'abord par des vices une activité d'âme qui, plus tard, s'exerce par de grandes entreprises. Quelques écrivains ont insisté sur ces détails. Ils ont donné à Cromwell des mœurs licencieuses et féroces, et en ont fait une espèce de spadassin, qui était la terreur de la ville de Huntingdon. Dans une lettre adressée avant la révolution à son cousin Saint-Jean, qui comme lui devait y jouer un grand rôle, Cromwell paraît faire l'aveu de ses premiers égarements; mais il est assez difficile d'assigner ce que l'humilité mystique du temps laisse de véritable dans les reproches que Cromwell converti s'adressait à lui-même. « Vous savez, dit-« il, quelle a été ma manière de vivre. « Hélas! je vivais et je me plaisais « dans les ténèbres; je haïssais la lu-« mière; j'étais un grand pécheur, un « chef de pécheurs. Oui, je haïssais la « piété; cependant Dieu m'a fait miséricorde. »

« Un fonds d'inquiétude et de mélancolie ardente ne permettait pas à Cromwell de suivre longtemps une vie oisive et désordonnée. A son retour de Londres, après avoir scandalisé la petite ville de Huntingdon par ses excès, il changea tout à coup, rompit avec ses sociétés de débauche, fréquenta les églises, se rapprocha des personnes de piété. Sa modique fortune s'étant augmentée de 600 livres sterling, léguées par un de ses oncles, il épousa Elisabeth Bouchier, héritière d'une famille estimée dans le comté, et se retira à la campagne pour y vivre d'une manière simple et religieuse. »

Telle avait été la vie antérieure de l'homme extraordinaire qui allait avoir en mains les destinées de l'Angleterre;

son caractère et son énergie étaient de nature à faire face au danger bien que la situation fût très-menaçante. Au dehors, les îles de Scilly, de Jersey et de Man servaient de refuge à un nombre considérable de flibustiers et de pirates qui causaient un grand préjudice à la marine marchande du royaume. La Virginie et les possessions anglaises de la mer des Caraïbes étaient en pleine révolte. En Russie, les marchands anglais venaient d'être insultés par le gouvernement. Les Français préparaient une flotte sous le pavillon de Charles II, et s'emparaient de tous les bâtiments anglais qui ne pouvaient leur résister. En Portugal, le prince Rupert armait des vaisseaux et se disposait à courir sur ceux de la république; en Hollande, Dorislaus, ministre résidant de la république, avait été lâchement assassiné par six royalistes déguisés.

Mais l'ennemi le plus redoutable de tous c'était l'Écosse; elle venait de reconnaître le droit héréditaire du fils de Charles Ier, qui s'était retiré en Hollande sous la protection des États-Généraux. Toutefois en proclamant Charles, les presbytériens écossais avaient exigé qu'il donnât son assentiment à leur covenant; et Charles, malgré sa mauvaise fortune, hésitait à recouvrer un trône au prix d'une pareille capitulation. Sur ces entrefaites, le marquis de Montrose, qui avait donné tant de preuves d'attachement à la cause du malheureux Charles, débarqua en Écosse dans le dessein de soulever les Highlanders. Montrose était porteur d'une commission du roi. Mais les cruautés qu'il avait exercées en Écosse n'étaient point encore effacées. S'étant engagé imprudemment dans l'intérieur de l'Écosse, il se vit assailli par une foule irritée. Il fut forcé de fuir et de chercher un asile dans la maison d'une personne sur laquelle il croyait pouvoir compter. C'était un traître qui le livra à ses ennemis. Montrose fut conduit à Édimbourg au milieu de toutes les insultes que la haine la plus implacable pouvait imaginer. Traduit ensuite à la barre du parlement, Montrose s'y défendit avec courage et noblesse; mais il ne put sauver sa tête. « Il fut ordonné qu'il serait pendu à un gibet haut de cent trente pieds, et que ses quatre membres seraient attachés aux portes des principales villes du royaume. Son corps devait être brûlé sur la place destinée à l'exécution des malfaiteurs, à moins que l'Église ne levât l'excommunication qu'elle avait portée contre lui. Entre la sentence et le supplice, les ministres presbytériens se saisirent de Montrose pour le tourmenter avec une obstination vraiment digne de l'enfer qu'ils lui promettaient. Après lui avoir annoncé que son supplice terrestre n'était qu'un prélude à sa damnation éternelle, ils offrirent de prononcer sur lui la prière qu'ils accordaient aux anathèmes : « Mon Dieu, daignez toucher le cœur de ce pécheur incorrigible, de ce parjure, de ce maudit. » Montrose les remercia de leurs soins; il ajouta qu'il était plus fier de porter sa tête sur l'échafaud que d'avoir son portrait suspendu dans la chambre du roi. « Loin « d'être fâché, dit-il, que mes bras et « mes jambes soient envoyés aux quatre villes du royaume, je voudrais « avoir assez de membres pour que, « dispersés dans toutes les villes de la « chrétienté, ils pussent servir de té« moignage à la cause pour laquelle « je souffre. »

« Le lendemain Montrose subit la sentence du parlement. Malgré sa gloire et son innocence, il ne s'indigna pas de l'échafaud; il conserva en ce moment un visage doux et serein, qui montrait que cette intrépidité contre la mort, et même contre les espérances de la honte, ne lui coûtait aucun effort sur lui-même. Il parla longtemps des vertus du dernier roi, il fit l'éloge de la justice et de la bonté de Charles II, et recommanda aux Écossais de ne pas le trahir comme ils avaient trahi son père. On crut lui faire encore un outrage en suspendant à son cou, au moment de l'exécution, un livre qui contenait le récit de ses premières expéditions en Écosse. Il répondit, en souriant, « que cette décoration lui allait

« mieux que l'ordre de la Jarretière. » Ensuite, sans écouter les ministres puritains, ayant prié avec ferveur, il livra son corps au supplice. « Le peuple, remarque Whitelock, vit sa mort avec beaucoup de douleur et de regret. »

Cependant des commissaires avaient été envoyés à Breda pour négocier avec Charles II. Les commissaires écossais demandaient l'abolition de l'épiscopat; ils exigeaient que Charles reconnût le présent parlement, qu'il rapportât toutes les commissions qui avaient été faites au préjudice du covenant, et qu'il donnât son adhésion formelle au covenant. Charles ayant consenti à toutes ces conditions, partit aussitôt pour l'Écosse, et débarqua dans le détroit de Cromarty. Un mois s'était à peine écoulé depuis que Montrose, son fidèle serviteur, avait été mis à mort. Argyle le reçut avec les témoignages du plus profond respect; mais Charles comprit bientôt que cet accueil n'était pas sincère. En effet, on éloigna les seigneurs qui étaient venus avec lui, ainsi que ses domestiques, et on lui composa une cour nouvelle qui était toute dévouée au parti puritain. Les ministres de cette secte prirent possession de sa personne, et ne le quittèrent plus. On l'obligea à signer le covenant. Ce ne fut que lorsqu'il eut souscrit à toutes ces conditions humiliantes qu'il fut sacré à Édimbourg.

La nouvelle république d'Angleterre se prépara, dès ce moment, à faire la guerre à l'Écosse. Le commandement de l'armée fut offert à Fairfax, qui le refusa; alors il fut donné à Cromwell, qui fut nommé capitaine général en chef de toutes les forces de la république. Cromwell, ayant quitté Londres au mois de juin 1650, trouva l'armée réunie sur les frontières; il fit un discours à ses soldats, dans lequel il les invita à avoir confiance en Dieu, et leur fit la promesse de récompenser leur valeur; le lendemain l'armée entra en Écosse et campa le même soir dans les champs près de Mordington. Cromwell publia, dans cet endroit, une proclamation par laquelle il défendait à ses soldats, sous peine de mort, d'exercer des violences contre les Écossais qui ne prendraient point les armes, et leur enjoignait de respecter les propriétés, et de ne pas s'écarter de plus d'un demi-mille du camp. Il s'avança jusqu'à Dunbar; de là, jusqu'à Haddington, qui n'est qu'à dix-sept milles d'Édimbourg, et arriva bientôt en vue de cette ville. L'armée écossaise, commandée par Leslie, qui était forte de 36,000 hommes, était campée sur les hauteurs qui avoisinent Édimbourg. Après quelques légères escarmouches, Cromwell, qui manquait de vivres, fut obligé de se replier sur Dunbar. La position de son armée était critique; les troupes écossaisses occupaient les hauteurs et pouvaient, en fermant étroitement les passages, la forcer à se rendre par famine. Mais les ministres presbytériens, qui étaient en nombre dans l'armée écossaise, exigèrent de Leslie qu'il abandonnât sa position, et qu'il attaquât sur-le-champ l'armée ennemie. Leslie vint donc se placer en présence de l'ennemi. A la vue de ce mouvement, Cromwell s'écria : « Dieu nous les li-« vre, les voilà qui descendent. »

La bataille s'engagea le 3 septembre à six heures du matin; une brigade de trois régiments de cavalerie et de deux régiments d'infanterie se porta à la rencontre des Écossais, et fut repoussée avec vigueur; mais Cromwell étant arrivé à la tête de son régiment, et ayant fait une charge vigoureuse, l'ennemi prit la fuite. La victoire fut remportée en moins d'une heure; le soleil se levait alors, et Cromwell s'écria : « Dieu peut se lever maintenant, car « ses ennemis seront defaits. » 4,000 Écossais restèrent sur le champ de bataille, et 10,000 prisonniers tombèrent au pouvoir de Cromwell. Le vainqueur fit aussitôt entonner, par ses troupes, sur le champ de bataille, le cent septième psaume, pour rendre des actions de grâce à Dieu. S'étant porté ensuite sur Édimbourg, cette ville lui ouvrit ses portes; Glascow se rendit également; et tout le sud de l'Écosse, où le parlement anglais avait de nombreux amis, se soumit bientôt à ses armes.

Le château d'Édimbourg, où s'étaient réfugiés tous les ministres presbytériens, et qui était défendu par une forte garnison, se rendit également.

Charles s'était enfui vers les hautes terres, dans l'intention de quitter l'Écosse; mais il en fut empêché par les presbytériens. Il assembla alors une autre armée, et prit une forte position près de Stirling. Aussitôt Cromwell traversa le Forth, et après avoir pris toutes les villes et les forteresses qui se trouvaient sur son passage, il s'arrêta devant Perth pour empêcher les Highlanders d'envoyer des secours au roi. Sur ces entrefaites, Cromwell apprit que Charles avait formé la résolution d'envahir l'Angleterre. En effet, le roi venait de quitter Stirling (3 juillet); il arriva à Carlisle (6 du mois d'août 1651). Le major général Harrisson, le colonel Rich et d'autres officiers s'étant mis à la tête d'une petite armée, s'avancèrent aussitôt à sa rencontre. De son côté, Cromwell quitta l'Écosse pour se mettre à sa poursuite. Les mouvements de Charles avaient été si rapides et si bien combinés, qu'il arriva à Worcester sans combattre, et qu'il s'établit dans cette ville avec une force qui s'élevait à environ 16,000 hommes. Cromwell était sur ses traces; ses troupes traversèrent la Severn, et le 3 septembre, anniversaire de la victoire de Dunbar, il attaqua l'armée royale. La bataille s'engagea avec une grande fureur de part et d'autre. Le roi fit des prodiges de valeur, mais la victoire resta à l'armée anglaise. La ville fut prise, et Cromwell fit massacrer sur l'heure toute la garnison. Cromwell donna à cette victoire le nom de *miséricorde couronnante*.

Charles avait quitté le champ de bataille avec la cavalerie de Leslie. S'étant aperçu qu'une si nombreuse escorte ne servirait qu'à le faire connaître, il se sépara du corps de Leslie, et, suivi de quelques amis, il se jeta hors des routes battues. La maison d'un fermier catholique, nommé Penderell, lui avait été indiquée comme un sûr asile; Charles s'y dirigea avec ses amis. Cette maison était éloignée de vingt-six milles de Worcester. Après une journée pleine de dangers et de fatigue, les voyageurs y arrivèrent; alors Charles se sépara de ses compagnons. Ce séjour offrait de grands dangers; car Penderell, ardent catholique, était signalé depuis longtemps au gouvernement. Cet homme avait quatre frères qui étaient aussi dévoués que lui à la cause royaliste. L'un d'eux se chargea de cacher le roi dans la forêt voisine. Le lendemain, les soldats républicains visitèrent la maison de Penderell. Charles se voyant menacé dans sa retraite, voulut gagner le pays de Galles, et alla chez un catholique qui demeurait à quelques milles de la Sévern; mais s'étant aperçu qu'il n'y était pas en sûreté, il revint dans le bois qui lui avait déjà servi d'asile, et y trouva un de ses officiers qui était fugitif comme lui. Ils montèrent sur un chêne, et se cachèrent dans les branches. Un religieux de l'ordre des Bénédictins qui appartenait à la maison du colonel Lane, ancien officier royaliste, vint chercher le roi dans cet endroit et le conduisit chez le colonel. Après un court séjour dans ce lieu, Charles, sous un déguisement de valet, se dirigea vers le château du colonel Windhal, ancien chef royaliste qui demeurait près de Bristol; il y fut bien reçu, et resta dix-neuf jours dans cet asile. Charles voulait passer en France; on fit marché avec le patron d'une barque, et le jour du départ fut fixé; mais le rendez-vous manqua, et le roi fut à la veille d'être pris. Il partit alors pour le comté de Sussex dans l'espoir d'y rencontrer une occasion plus favorable, et faillit encore tomber dans les mains de ceux que le gouvernement avait mis à sa poursuite. Enfin, il trouva une barque de pêcheur dans la petite ville de Britthemshed, près Portsmouth. Le patron l'ayant reconnu, hésita un instant; l'idée de gagner la récompense que le gouvernement avait promise lui vint à l'esprit; mais la femme de ce patron, ardente royaliste, le détourna de cette trahison. « Fasse le ciel que tu sauves le roi, lui dit-elle; peu m'importe ensuite de

mendier mon pain avec mes pauvres petits enfants. » Le patron mit à la voile et prit à son bord d'autres passagers. L'un de ceux-ci ayant reconnu le roi, lui souffla au visage une bouffée de sa pipe. « Retirez-vous, lui dit le patron, et n'incommodez pas ce gentilhomme. » Le passager recula de quelques pas d'un air mécontent en murmurant ce proverbe anglais : Un chien regarde bien le roi. Le voyage fut heureux ; les vaisseaux de la république ne se présentèrent pas pour arrêter la barque; Charles arriva sain et sauf en France. Ses sujets fidèles d'Angleterre et les amis qu'il avait en Europe apprirent, à leur grande joie, qu'il était débarqué sur les côtes de Normandie. Charles ne revint plus en Angleterre que lorsqu'il y fut ramené en triomphe par le général Monk.

« L'imagination, qui a produit tant de romans, dit Voltaire, n'a guère inventé d'aventures plus singulières, ni des dangers plus pressants, ni des extrémités plus cruelles que tout ce que Charles II essuya en fuyant la poursuite du meurtrier de son père. Il fallut qu'il marchât presque seul par les routes les moins fréquentées, exténué de fatigue et de faim, jusque dans le comté de Strafford. Là, au milieu d'un bois, poursuivi par des soldats de Cromwell, il se cacha dans le creux d'un chêne, où il fut obligé de passer un jour et une nuit. Ce chêne se voyait encore au commencement de ce siècle. Les astronomes l'ont placé dans les constellations du pôle austral, et ont ainsi éternisé la mémoire de tant de malheurs. Ce prince, errant de village en village, déguisé, tantôt en postillon, tantôt en bûcheron, se sauva enfin dans une petite barque, et arriva en Normandie après six semaines d'aventures incroyables. Remarquons ici que son petit-neveu, Charles Édouard, a éprouvé de nos jours des aventures pareilles, et encore plus inouïes. On ne peut trop remettre ces terribles exemples devant les yeux des hommes vulgaires qui voudraient intéresser le monde entier à leurs malheurs, quand ils ont été traversés dans leurs petites prétentions ou dans leurs vains plaisirs. »

Après sa victoire, Cromwell se hâta de se rendre à Londres. En approchant de cette ville, il vit venir à sa rencontre le speaker et toute la chambre des communes, le lord-maire et les aldermen, une foule immense avide de voir ses traits. Le palais royal d'Hampton-Court lui fut offert pour résidence; et bientôt après la chambre lui fit présent d'une terre dont le rapport annuel s'élevait à 4.000 livres sterling (100.000 fr.). On prétend que ce fut en ce moment que Cromwell commença à nourrir le projet de s'emparer de l'autorité suprême.

Cromwell avait laissé son gendre Ireton en Irlande pour achever la conquête de ce pays, et il avait chargé Monk de poursuivre la réduction de l'Écosse. Ces deux généraux furent heureux. Scilly, Jersey, Guernesey se rendirent après une courte défense aux armées républicaines. L'île de Man fit seule une courageuse résistance. Une femme, la comtesse de Derby, dont le mari était mort sur l'échafaud, victime de ses opinions royalistes, s'y était réfugiée avec une petite garnison; elle la défendit vigoureusement contre les troupes républicaines. La comtesse était Française et du sang de la Trémouille. Mais abandonnée des siens, elle fut obligée de se rendre. En Écosse, Monk s'empara du château de Stirling et de la ville de Dundee, qu'il prit d'assaut. Monk, suivant l'exemple de Cromwell en Irlande, fit tuer, après le combat, le gouverneur et plusieurs officiers; cette barbarie hâta la soumission du pays. Les garnisons des forteresses qui tenaient encore s'empressèrent de se rendre pour échapper à un pareil sort, et bientôt la domination anglaise s'étendit dans tout le royaume, et même jusqu'aux îles Shetland.

Vane, Saint-Jean et six autres furent aussitôt nommés commissaires par la chambre des communes, pour préparer l'union de l'Écosse et de l'Angleterre. Des commissaires écossais furent également nommés pour agir de

concert avec les commissaires anglais. Cette mesure était hardie, car le clergé presbytérien et la nation écossaise détestaient une pareille union. Cependant dix-huit comtés sur trente et un, et vingt-quatre cités sur cinquante-six, consentirent à l'union. Vingt-huit membres écossais vinrent aussitôt siéger dans le parlement anglais. L'Irlande fut également réunie à la république, et tous les signes de la royauté disparurent dans les deux pays.

L'attention du parlement se porta alors sur la Hollande. Depuis le massacre de l'île d'Amboyne, les matelots anglais et la majeure partie de la nation avaient conçu une jalousie profonde contre les Provinces-Unies. Mais l'Angleterre avait d'autres griefs; elle reprochait aux Provinces-Unies d'avoir traité les envoyés de la république avec peu de déférence; de plus, la Hollande n'avait envoyé des ambassadeurs à Londres que trois ans après l'exécution de Charles, c'est-à-dire à l'époque où la victoire de Worcester avait raffermi le pouvoir jusqu'alors chancelant de la république. Les communes prirent un ton hautain; elles votèrent l'acte de navigation, qui portait qu'aucune marchandise étrangère ne pourrait être importée en Angleterre que par des navires anglais ou des navires appartenant aux colonies anglaises. Cette loi était de nature à irriter les Hollandais, qui trouvaient dans le transport maritime des marchandises l'une des sources les plus abondantes de leur prospérité maritime. Le parlement demanda ensuite aux Hollandais des sommes qu'il disait dues pour le droit de pêche sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse; il exigea en outre l'ouverture du Scheldt, demanda qu'on livrât aux tribunaux les Hollandais qui avaient trempé dans le massacre d'Amboyne, reprocha aux Hollandais d'avoir fourni des fonds à Charles II pour débarquer en Écosse et envahir l'Angleterre, et fit un crime à la maison d'Orange, qu'un mariage unissait à celle des Stuarts, d'avoir voulu venger la mort du dernier roi et le rétablir sur le trône.

« Jamais l'Angleterre n'avait été plus puissante depuis qu'elle était république, dit Voltaire. Ce parlement, tout républicain, forma le projet singulier de joindre les sept provinces-unies à l'Angleterre, comme il venait d'y joindre l'Écosse. Le stathouder, Guillaume II, gendre de Charles Ier, venait de mourir, après avoir voulu se rendre souverain en Hollande, comme Charles en Angleterre, et n'ayant pas mieux réussi que lui. Il laissait un fils au berceau; et le parlement espérait que les Hollandais se passeraient de stathouder, comme l'Angleterre se passait de monarque, et que la nouvelle république de l'Angleterre, de l'Écosse, et de la Hollande, pourrait tenir la balance de l'Europe; mais les partisans de la maison d'Orange s'étant opposés à ce projet, qui tenait beaucoup de l'enthousiasme de ces temps-là, ce même enthousiasme porta le parlement anglais à déclarer la guerre à la Hollande. On se battit sur mer avec des succès balancés. Les plus sages du parlement, redoutant le grand crédit de Cromwell, ne continuaient cette guerre que pour avoir un prétexte d'augmenter la flotte aux dépens de l'armée, et de détruire ainsi peu à peu la puissance dangereuse du général. »

Une collision devenait inévitable. Van Tromp, le meilleur des amiraux hollandais, mit à la voile avec quarante vaisseaux. Blake, qui, longtemps officier de l'armée parlementaire, avait pris fort tard le service de la marine et s'était rapidement élevé au grade d'amiral, se trouvait alors dans les dunes avec vingt vaisseaux. L'amiral anglais exigea le salut de Van Tromp; celui-ci le refusa; le combat s'engagea et dura depuis midi jusqu'à la nuit; les Hollandais se retirèrent après avoir perdu deux de leurs vaisseaux, dont l'un fut pris et l'autre coulé (19 mai 1652). Les États-Généraux réclamèrent avec force contre cette agression, et augmentèrent en même temps leur flotte; de son côté, le parlement anglais accusa la Hollande d'avoir voulu usurper les droits de l'Angleterre sur l'Océan, et immédiatement il lui déclara la guerre.

Le fameux amiral de Ruyter, qui

s'était rallié à la flotte de Tromp, vint alors à la rencontre de Blake; la bataille s'engagea, et les Hollandais en sortirent victorieux. Van Tromp, fier de sa victoire, fit placer un balai à la tête du grand mât de son vaisseau, pour indiquer qu'il était résolu de balayer les vaisseaux anglais de la mer; mais cette fanfaronnade fut bientôt punie.

Le parlement, déployant une activité extraordinaire, répara la flotte, arma d'autres vaisseaux, et, quelques mois après sa défaite, Blake put reprendre la mer avec soixante vaisseaux de guerre. Blake se rendit à Portsmouth, où il trouva vingt autres vaisseaux, et allant ensuite à la rencontre de Tromp, qu'il trouva à la hauteur de Portland, il lui livra bataille. Le vaisseau *le Triomphe*, sur lequel flottait le pavillon de l'amiral anglais, reçut dans ses flancs sept cents coups de canon; cependant l'avantage resta aux Anglais. Les Hollandais perdirent six vaisseaux de guerre, et les Anglais n'en perdirent aucun. La nuit sépara les combattants. Blake recommença le combat le lendemain matin à la hauteur de Weymouth. Van Tromp, dont la flotte conduisait un convoi de navires marchands, fit placer ces navires devant ses vaisseaux, et battit en retraite en cherchant à gagner le port de Boulogne. Mais les frégates anglaises prirent un grand nombre des navires du convoi, et abordèrent un vaisseau de guerre ennemi. La nuit sépara une seconde fois les combattants. Le lendemain, Blake ayant forcé de nouveau l'amiral hollandais au combat, il ne le quitta qu'en vue de Calais. Ce combat, qui avait duré trois jours, avait coûté aux Hollandais onze navires de guerre et trente navires marchands; ils avaient perdu 2,000 hommes et 1,500 prisonniers. Les États-Généraux de Hollande cherchèrent alors à renouer avec l'Angleterre pour obtenir la paix.

Mais tandis que les armes de la république triomphaient sur la mer, le parlement était en butte aux sourdes attaques de Cromwell. La chambre des communes, comprenant que les élections, quelque bien conduites qu'elles pourraient être, amèneraient, dans le sein de leur chambre, des membres qui lui seraient hostiles, ne songeait point à remplir les vacances que la mortalité y faisait. Les prédicateurs, à l'instigation de Cromwell, qui affectait pourtant en public de les désavouer, commencèrent à déclamer, dans leurs sermons, contre le parlement; ils prédisaient sa dissolution comme prochaine, et disaient qu'elle était ordonnée par le Seigneur. Le but principal de Cromwell était d'affaiblir le parlement, car ce pouvoir seul faisait obstacle à son ambition. « Cromwell, nous dit M. Villemain, sans révéler toutes ses haines, tentait le zèle de ses amis, en leur confiant à demi, et avec une sorte de regret, les violences qu'il méditait contre le parlement. »

Whitelock, le chancelier, eut à cette époque une entrevue particulière avec Cromwell. Il nous apprend que Cromwell lui dit « qu'ils ne devaient pas se laisser séduire par les succès que Dieu avait donnés à la nation, ni se perdre en se livrant à des querelles privées et à des animosités dont le résultat ne pouvait que leur être funeste; qu'ils devaient, au contraire, s'unir entre eux pour donner une base solide au gouvernement, et conserver ainsi ce qu'ils avaient acquis au prix de tant de privations et de sang. » Whitelock donna à entendre à son interlocuteur que l'armée, justement fière de ses succès, voyait avec une sorte de regret les violences qu'il méditait contre le parlement.

Cromwell songeait alors à se faire roi. Il voulut d'abord sonder les esprits, et fit l'aveu de son projet à des ministres puritains; mais ceux-ci lui répondirent « que son projet était illégal et impraticable. Vous aurez contre vous neuf personnes sur dix, » lui dirent-ils. — « Mais si je désarme les neuf premières et que je mette une épée à la main de la dixième, reprit Cromwell, cela ne fera-t-il pas l'affaire ? »

Pour mettre à exécution des des-

seins aussi ambitieux, il fallait abattre le pouvoir du parlement. Cromwell chercha donc à avilir l'autorité législative en inspirant à tous les officiers de l'armée l'esprit de haine et de mépris qui l'animait contre le parlement. Un bill sur les prochaines élections, et sur la forme des assemblées qui devaient lui succéder, occupait alors la chambre des communes. Selon sa coutume, elle traîna cette affaire en longueur ; quatre mois s'étaient écoulés sans qu'elle eût rien décidé. Ces lenteurs irritèrent vivement Cromwell; et, après avoir convoqué, à différentes reprises, tous les officiers de l'armée, il prit le parti de dissoudre le parlement. M. Villemain rend compte de cet événement mémorable de la manière suivante :

« Le lendemain (20 avril 1653) on se réunit encore chez le général et on discuta la formation d'un conseil provisoire de quarante personnes, officiers et députés, pour faciliter la dissolution immédiate de la chambre, et assurer le gouvernement jusqu'aux nouvelles élections. Whitelock nous raconte qu'il combattit le projet, par la crainte d'être personnellement appelé à ce conseil ; mais, pour beaucoup d'autres, cette chance devait être un motif d'ambition et de complicité. Cromwell, informé, durant ce débat, que la chambre était assemblée et qu'elle allait se dissoudre, rompit la conférence. Les députés qu'il renvoyait se rendirent à la séance et la trouvèrent occupée par l'examen d'un acte indifférent, qui devait entraîner d'autres débats et prolonger encore la session. Ludlow, qui était alors éloigné du théâtre des événements, et qui, par un sentiment naturel, aimait à charger de tous les torts le destructeur de la liberté, prétend que Cromwell ne voulut pas laisser à la chambre la popularité d'une démission volontaire, et qu'il eut la mauvaise foi de la chasser à l'instant où elle allait se dissoudre. Mais, d'après le récit de Whitelock, Cromwell ne choisit la violence qu'à la dernière extrémité. Cette supposition, plus vraisemblable, s'accorde mieux avec l'intérêt manifeste de Cromwell et l'ambitieuse fermeté du parlement.

« Tandis que Cromwell, resté à White-Hall, après avoir congédié ses amis, attendait d'heure en heure la dissolution volontaire de la chambre, le colonel Ingolsby accourt lui annoncer que la chambre s'avise de délibérer sur un autre sujet, et qu'elle cherche à retarder ce dénoûment. Cromwell, dans un transport de colère, fait commander quelques compagnies de grenadiers, marche à leur tête à Westminster, distribue les soldats dans le vestibule, près de la porte, et entre brusquement dans la salle. Cependant il s'assoit, il écoute, et, de sa place, fait signe au major Harisson de s'approcher. « Le temps est venu, dit-il ; « le parlement est assez mûr pour être « dissous. » Le major racontait lui-même à Ludlow, qu'il répondit : « Monsieur, c'est une grande et dangereuse entreprise, et je vous prie d'y faire une sérieuse attention avant de vous y engager. » Cromwell parut se calmer; quelques minutes après, il se lève : « C'est le temps, dit-il à Harisson, il « faut le faire ; » et interrompant la discussion, il commence une invective contre le parlement, lui reproche, dans les termes les plus outrageants, « de « n'avoir pas de cœur au bien public, « d'embrasser les sales intérêts des « presbytériens, de soutenir la tyran- « nie des légistes, de s'éterniser dans « le pouvoir, et d'être un instrument « indigne, que le Seigneur a rejeté. » Il semblait, en parlant, tout hors de lui et tout agité de fureur. Dans le trouble de cette scène, le chevalier Wentworth prend la parole, pour s'étonner qu'un discours si peu convenable soit adressé au parlement, et, ce qui est plus extraordinaire, sorte de la bouche d'un homme que le parlement avait comblé d'estime et d'honneurs. Mais Cromwell s'élançant au milieu de la salle : « Allez, allez, dit-il, je met- « trai fin à votre babil. » Puis courant çà et là, et frappant du pied : « Vous « n'êtes plus un parlement, s'écrie- « t-il, je terminerai vos séances. Qu'on

« les fasse entrer, qu'on les fasse en-« trer. » A ces mots, la porte étant ouverte par l'huissier même du parlement, le lieutenant-colonel Wolsey paraît à la tête de deux files de mousquetaires qui parcourent la salle. Le chevalier Vane, l'un des meilleurs républicains de l'assemblée, dit à haute voix « que ce procédé n'est pas légal, qu'il est contraire à tout principe. » Cromwell, s'emportant à de nouvelles injures, s'écrie, comme un homme égaré : « Chevalier Henri Vane, Henri « Vane, le Seigneur me délivre du che-« valier Vane. » Puis, regardant Martin et Wentworth, il dit, dans un langage plus cynique : « Voilà des débau-« chés ; à d'autres, voici des ivrognes ; « à d'autres, voici des hommes injustes « et corrompus, des chrétiens scanda-« leux. » Puis, montrant la masse de l'orateur : « Otez de là cette marotte, » dit-il.

« Pendant ce tumulte, l'orateur était demeuré immobile dans sa chaire. Le major Harisson vint à lui, et l'avertit d'en descendre. L'orateur ayant répondu qu'il ne céderait qu'à la force. « Je vous prêterai mon bras, » dit Harisson ; et il le tira violemment de son siége. Cependant Cromwell disait à la foule des membres du parlement : « C'est vous qui m'avez forcé de faire « cela, car j'ai cherché nuit et jour le « Seigneur, afin qu'il me fît mourir « plutôt que de m'employer à l'exécu-« cution d'une telle œuvre. » Allen, membre du parlement, et autrefois trésorier de l'armée, hasarda de répondre « que les choses pouvaient encore se réparer ; qu'il suffisait d'éloigner les soldats et de rapporter la masse. » Mais Cromwell, dans une nouvelle fureur, prenant tout à coup Allen à partie, l'accusa d'être redevable de 100,000 liv. sterl., le menaça de le poursuivre, et le fit arrêter par un soldat ; ensuite il donna des ordres pour enlever tous les papiers de la chambre ; il arracha lui-même au clerc le projet de l'acte de dissolution ; et, après avoir vu sortir devant lui tous les membres, il fit fermer les portes, et se retira dans le palais de White-Hall.

« Ainsi tomba le pouvoir de ce parlement qui avait renversé le trône. Sa chute fut généralement agréable à l'Angleterre, fatiguée de sa durée tyrannique. Les royalistes triomphèrent de cet événement comme d'une vengeance ; quelques-uns en tirèrent des probabilités favorables à leurs vœux ; beaucoup d'autres, sans se faire illusion sur les projets de Cromwell, et détestant son crime, pardonnèrent à son despotisme, et virent avec une aveugle joie, cette liberté qui leur avait été si fatale, punie et humiliée par la main d'un oppresseur.

« Le lendemain de cette dissolution, Cromwell et ses amis eurent une conférence pour établir un nouveau gouvernement. Le jour suivant ils arrêtèrent que toutes les cours de justice siégeraient comme elles l'avaient fait précédemment. Cromwell voulut également dissoudre le conseil d'État, qui, redoutant sa violence, se sépara sans résistance. Une déclaration dans laquelle étaient expliqués les motifs de la dissolution du dernier parlement, fut signée par Cromwell et tous les principaux officiers de terre et de mer, et envoyée dans toutes les cours étrangères, ainsi que dans les possessions de l'Angleterre au dehors. La déclaration indiquait que c'était l'armée qui avait voulu remédier aux abus. Cromwell nomma alors un conseil d'officiers qui arrêta que chaque comté, suivant la part qu'il avait prise aux dépenses publiques, enverrait un nombre plus ou moins considérable de personnes. Peu de jours après, il érigea un conseil d'État auquel il reporta toute l'autorité dont jouissait le conseil des officiers. Thurloe, qui plus tard devint son ministre et son confident, en fut nommé secrétaire.

« Trois mois après la dissolution du parlement, la convocation eut lieu (6 juillet 1653), et la nation put voir alors quelles étaient les personnes que Cromwell avait choisies pour partager avec lui l'autorité législative. Des writs furent adressés à cent trente-neuf personnes pour les comtés et les villes de l'Angleterre, à six personnes pour la

principauté de Galles, à cinq pour l'Écosse et à six pour l'Irlande; ces députés ou représentants ne furent point élus comme à l'ordinaire. La simple lettre consacrait leur mandat que voici : « Ayant assurance de votre amour et de votre zèle pour Dieu et pour les intérêts de cette cause et du bon peuple de la république, moi, Olivier Cromwell, capitaine général de toutes les forces actuelles et à venir de la république, je vous avertis et requiers de vous présenter à la chambre du conseil à White-Hall, dans la cité de Westminster, pour y recevoir la commission à laquelle vous êtes appelé par la présente, et pour remplir votre service comme membre du comté .. et partant vous ne devez pas manquer.

« Donné sous ma signature et mon sceau, ce 2 juillet 1653.

« Olivier CROMWELL. »

Le 6 juillet, cent vingt-sept personnes se réunirent à White-Hall; c'étaient en général des hommes de bonne famille; quelques-uns avaient servi dans l'armée avec distinction; d'autres étaient cités pour leur fortune et leur savoir; mais, au milieu de ces hommes, il y avait un assez grand nombre de personnes d'un rang inférieur, qui n'avaient d'autre mérite que leur enthousiasme religieux et leur haine des presbytériens. L'un de ces derniers se nommait Barbone; il était marchand de cuir. Son nom, changé en celui de Barebone (*os vide*), fut plus tard appliqué à tout le parlement, qui fut également désigné sous le nom de petit parlement. Les membres s'étant réunis autour de la salle du conseil, Cromwell leur fit un discours dans lequel il expliquait la cause de la convocation.

« Il annonça, dans son exorde, qu'il avait à communiquer à l'assemblée une constitution rédigée d'après le consentement et l'avis des principaux de l'armée. Ayant ensuite prévenu l'assemblée que sa harangue serait courte, parce que la petitesse de la salle rendait la chaleur incommode, il entra dans le récit de tout ce qui avait été fait de grand, de miraculeux depuis le commencement de la guerre; il reconnaissait partout la main de Dieu : dans le jugement du roi, dans la manière dont la chambre avait été épurée, passée au crible, réduite à une poignée. Alors il s'étendit avec beaucoup de diffusion et d'amertume sur toutes les démarches, toutes les conférences amicales qu'il avait essayées auprès de la chambre avant de la dissoudre. Après avoir épuisé les répétitions sur ce point, il parla de la convocation nouvelle, et des voies extraordinaires qui la préparaient. C'était une espèce de sermon rempli du nom de Dieu et de citations de l'Écriture. Il exhortait les députés à être fidèles avec les saints; il les félicitait d'être avoués par Jésus-Christ, et d'avouer Jésus-Christ. « Si quelqu'un, « dit-il, vous interrogeait et vous pré« sentait l'Évangile, vous pourriez ju« rer que vous n'avez rien fait, ni di« rectement, ni indirectement, pour « venir ici. Vous avez été purement « passifs; personne de vous ne conce« vait la pensée, il y a trois mois, de « voir une réunion comme celle-ci, « appelée à la suprême autorité. » C'était une adresse assez remarquable d'éluder ainsi l'élection populaire par la vocation divine, et de flatter cette assemblée au nom de ce qu'il y avait d'illégal et d'inusité dans sa réunion.

« Enfin, après beaucoup de paroles de l'Écriture et de raisonnements mystiques, Cromwell demande pardon à ses élus de les avoir fatigués si longtemps par une si grande chaleur. Il les recommande à la grâce de Dieu en son nom et au nom de ses officiers, et il les prie de recevoir l'acte constitutionnel.

« La principale disposition de cet acte transmettait dans leurs mains le pouvoir souverain de la nation, jusqu'au 3 novembre 1654, sous la condition qu'ils nommeraient alors leurs successeurs pour l'année suivante. « Cromwell prononça son discours avec un tel accent, dit un historien, qu'il était facile de voir que l'esprit de Dieu agissait en lui; du moins il persuada, et même au delà de son intention, les fanatiques auxquels il s'adressait. Presque tous s'imaginèrent, de bonne foi,

qu'ils étaient mis en possession du pouvoir souverain (*). »

Cromwell s'étant retiré avec ses officiers, l'assemblée s'ajourna jusqu'au lendemain, et arrêta qu'elle tiendrait ses séances à Westminster, où le parlement avait tenu les siennes. Le lendemain, à huit heures, l'assemblée s'étant réunie dans la salle du parlement, on fit les prières; ensuite on procéda à la nomination du speaker. François Rouse fut élu. L'assemblée nomma aussitôt une commission pour se rendre auprès du général et l'inviter à se rendre dans le sein de l'assemblée, afin de prendre part à ses délibérations. Le jour suivant, on arrêta qu'on chercherait le Seigneur; puis l'assemblée déclara qu'elle prendrait le titre de « parlement de la république d'Angleterre. » Quelques jours après elle renouvela le conseil d'État, auquel elle ajouta de nouveaux membres, et notamment sir Antony Ashley Cooper. Cromwell en fut nommé le président. Elle fit ensuite plusieurs lois, dont l'une supprimait la cour de la chancellerie, tribunal d'équité qui avait été de tous les temps accusé d'arbitraire; elle nomma ensuite des commissaires pour présider dans les cours de justice, et ordonna, dans l'intérêt des dissidents, que les mariages seraient solennisés devant les juges de paix.

Ce parlement ne pouvait inspirer d'inquiétudes à Cromwell, car il lui obéissait d'une manière servile. Cependant il s'efforça de le faire tomber dans le discrédit, et le 12 décembre, un peu plus de cinq mois après sa première réunion, il parvint, par ses manœuvres, à obtenir qu'il se separerait librement, et qu'il livrerait le pouvoir dont il était revêtu dans ses mains. Aussitôt le lord général rassembla le corps de ses officiers, auquel il adjoignit plusieurs de ses créatures. Apres trois jours de prières et de discussions, on décida que le pouvoir suprême de la république lui serait remis, et qu'il prendrait le titre de lord protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et qu'il serait assisté d'un conseil de personnes *pieuses et discrètes*, composé de vingt et une personnes au plus, et de treize au moins.

Olivier Cromwell quitta White-Hall le 16 décembre, pour se rendre solennellement à la cour de la chancellerie; il était accompagné des commissaires du sceau de l'État, des barons de l'échiquier, des juges en costume, du lord maire et des aldermen en robe d'écarlate. Un fauteuil avait été placé au milieu de la cour de la chancellerie. Cromwell, habillé de velours, debout et la tête nue, se plaça à la gauche de ce fauteuil. Alors l'un des secrétaires de ce conseil, déroulant un parchemin, en fit la lecture. *L'instrument d'État*, c'est ainsi que cette pièce était nommée, déclarait que l'autorité suprême résidait dans le lord protecteur et le peuple assemblé en parlement; que tous les writs, commissions, priviléges qui émanaient du pouvoir suprême, émaneraient à l'avenir du lord protecteur, qui aurait également le droit de nommer aux fonctions dans la magistrature, et celui de grâce, excepte dans les cas de meurtre et de trahison; qu'il gouvernerait d'après l'avis du conseil, en se conformant aux lois et à *l'instrument d'État;* que la milice et toutes les forces de terre et de mer seraient mises, pendant toute la session du parlement, à la disposition du protecteur et du parlement lui-même, et que, dans les intervalles des sessions, elles resteraient sous la direction personnelle du lord protecteur et de son conseil; que le lord protecteur et son conseil auraient pouvoir de faire la guerre et la paix avec les puissances étrangères; que les lois ne seraient alterées ou suspendues, qu'elles ne seraient abrogées ou rapportées, qu'aucune taxe ou impôt ne serait levé sur la nation qu'avec le consentement du parlement; que le parlement serait convoqué dans les six mois, et ensuite tous les trois ans, et que le protecteur ne pourrait le dissoudre sans son propre consentement, que cinq mois après l'ouverture de la session; que le parlement se composerait de quatre cents membres pour l'Angleterre, de trente

(*) Villemain.

membres pour l'Écosse, et de trente membres pour l'Irlande; que tous ceux qui avaient pris les armes contre le parlement, que les rebelles irlandais et les catholiques ne pourraient être élus membres du parlement; que personne ne pourrait être élu s'il n'avait vingt et un ans accomplis, s'il n'était reconnu pour une personne honnête, craignant Dieu, ayant une bonne conversation; que toute personne possédant une propriété d'une valeur de 200 liv. sterl. aurait le droit de voter dans l'élection des comtés; que la présence de soixante membres dans le parlement suffirait pour valider les délibérations; que les bills qui seraient présentés au protecteur, s'ils ne recevaient point son adhésion dans les vingt jours, auraient force de loi malgré cette non adhésion. *L'instrument d'État* nommait ensuite les membres qui devaient faire partie du conseil. La plupart de ces membres étaient des amis et des créatures de Cromwell. Faculté était laissée au protecteur et à la majorité du conseil d'augmenter le nombre des membres qui en faisaient partie. *L'instrument d'État* portait, en outre, qu'un revenu annuel régulier serait fixé pour l'entretien de 1,000 hommes de cavalerie et de 15,000 hommes d'infanterie; que les forces navales de l'État ne pourraient être diminuées que par l'avis du conseil; que les fonctions de lord protecteur seraient électives et non héréditaires; mais qu'aucun des enfants du feu roi, ni aucun de ses parents ou alliés, ne pourraient être élus; qu'Olivier Cromwell serait déclaré lord protecteur de la république à vie; que tous les grands officiers de l'État, tels que le chancelier ou commissaire du sceau; que le trésorier, l'amiral, les gouverneurs de l'Irlande et de l'Écosse; que les chefs de justice seraient choisis avec approbation du parlement; que dans l'intervalle des sessions ce choix serait fait par la majorité du conseil; mais que ce choix serait ensuite approuvé par le parlement. Les autres dispositions de *l'instrument d'État* étaient relatives aux affaires religieuses.

Cromwell jura d'observer toutes ces dispositions et y apposa sa signature; il se couvrit ensuite, et s'assit dans le fauteuil. Les lords commissaires ayant alors déposé dans ses mains le grand sceau, il le leur rendit. Cromwell revint ensuite avec le même cérémonial à White-Hall, et le jour suivant il fut proclamé lord protecteur, au son des trompettes, à Westminster, à la bourse et dans d'autres endroits de la Cité.

C'est ainsi que le gouvernement d'Angleterre tomba dans les mains d'un seul homme. Le pouvoir reposait maintenant dans Cromwell; le parlement ne conservait en réalité qu'un simulacre d'autorité; car, les membres de cette assemblée étaient susceptibles d'être expulsés de la chambre, au gré du protecteur. On conçoit, en effet, que les qualités d'homme honnête et craignant Dieu pouvaient être d'une merveilleuse élasticité. Le conseil d'État était en outre rempli des créatures de Cromwell.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis l'expulsion violente du long parlement, la flotte anglaise avait obtenu des succès éclatants sur mer. Le 25 mai 1653, Van Tromp s'était présenté dans les dunes avec une flotte de cent huit vaisseaux; Blake vint à sa rencontre, et une bataille s'engagea. Les Hollandais perdirent dix-sept de leurs vaisseaux, qui furent pris ou coulés, et 1,300 des leurs furent faits prisonniers; de leur côté, les Anglais firent une perte cruelle dans la personne du général Dean, qui fut tué le premier jour de l'action. Les vaisseaux anglais poursuivirent les Hollandais jusque dans leurs ports, et firent des prises considérables. Le 29 juillet, Van Tromp reprit la mer avec une flotte de cent vingt vaisseaux, et une seconde bataille s'engagea. On combattit bord à bord, et les Hollandais firent usage de brûlots. Van Tromp combattait au milieu de la flotte anglaise lorsqu'il fut frappé d'une balle. Ce coup était mortel, et la mort de l'amiral ayant jeté la consternation dans les rangs des Hollandais, ils prirent la fuite après avoir perdu trente vaisseaux.

(1654) Le premier acte de Cromwell

fut de maintenir en place les juges, les magistrats municipaux et les officiers de l'amirauté. Thurloe, ami de Milton, fut fait secrétaire d'État. Cromwell s'occupa ensuite de faire reconnaître son autorité dans les trois royaumes. En Écosse, contrée qui était encore occupée par ses troupes, son nom fut proclamé sans résistance dans toutes les villes; en Irlande, il trouva plus de difficultés, car il y avait à la tête des troupes républicaines qui étaient dans cette contrée, un républicain sincère, qui voyait dans l'autorité de Cromwell une usurpation injuste et flagrante, et qui n'était pas disposé à en seconder l'établissement: ce républicain était Ludlow; mais le protecteur avait de nombreux amis; aussi malgré le refus de Ludlow, la proclamation fut publiée.

Cromwell s'appliqua ensuite à rallier les mécontents. Il eut bon marché des presbytériens en les flattant et en introduisant quelques-uns des chefs dans un comité qu'il institua pour l'examen des prédicateurs et la distribution des bénéfices vacants. Le parti royaliste était encore fort et puissant; il le gagna par la corruption et les menaces; en même temps il appela aux fonctions judiciaires sir Mathieu Hale, l'un des hommes les plus illustres de ce parti. Les hommes de la cinquième monarchie étaient des fanatiques qui voulaient une royauté toute spirituelle. Pour se les attacher, Cromwell leur parla dans leur langage avec des torrents de larmes. Malgré le cérémonial qu'il affectait depuis son élévation, il les accueillait sur le pied de l'ancienne familiarité; quand il était seul avec eux, il les obligeait de s'asseoir à ses côtés, le chapeau sur la tête; il leur protestait qu'il aurait mieux aimé avoir reçu la houlette d'un berger que la dignité de protecteur. « Rien n'était plus contraire à son inclination que l'appareil de la grandeur; mais il avait fallu sauver la nation du malheur de tomber dans le dernier désordre et d'être livrée sans défense à l'ennemi commun. Il avait consenti à se placer, dans ce court intervalle, jusqu'au moment que Dieu les conduirait au point où il voulait les fixer; alors il rejetterait ce lourd fardeau avec une joie égale à sa douleur présente (*). »

Les félicitations venaient de toutes les parties de l'Angleterre, et les puissances étrangères paraissaient animées des meilleurs sentiments. La France s'engageait à renvoyer de son territoire la famille du dernier roi; l'Espagne faisait des offres d'alliance, et le Portugal, qui était en guerre avec la république depuis la mort de Charles Ier, venait d'envoyer un ambassadeur extraordinaire pour négocier un traité de paix. Une ambassade de l'électeur de Brandebourg, puissance presque alors ignorée en Europe, vint également rendre hommage au protecteur; et Christine, reine de Suède, combla d'honneurs Whitelock, qui avait été envoyé en Suede comme ambassadeur de la république. Les États-Généraux de Hollande s'étaient empressés de demander la paix après la bataille dans laquelle ils avaient perdu leur amiral. Le conseil d'État, avant la nomination de Cromwell, avait voulu leur imposer des conditions rigoureuses qui avaient failli rompre les négociations; mais Cromwell reprit ces négociations, et la paix fut signée le 15 avril 1654. La guerre avait duré dix-huit mois; et durant cette guerre, la marine anglaise avait atteint un degré de grandeur auquel elle n'était jamais arrivée. Les Provinces-Unies reconnurent la suprématie du pavillon britannique, et s'engagèrent à donner satisfaction au gouvernement anglais du massacre de l'île d'Amboine. De plus, par un article secret, elles consentirent à exclure du stathoudérat le prince d'Orange, comme allié de la famille des Stuarts.

Jamais, au dehors, l'Angleterre n'avait été aussi respectée, jamais sa gloire n'avait été portée plus haut. Le fait suivant nous donnera une idée de l'état où se trouvait l'Angleterre. Dom Pantaléon Sa, frère de l'ambassadeur portugais, fut insulté un jour dans les

(*) Villemain.

rues de Londres par un royaliste anglais du nom de Gerrard; le jour suivant, le vindicatif Portugais vint à la recherche de Gerrard avec une troupe d'hommes armés de pistolets et d'épées; Pantaléon Sa rencontra son adversaire auprès de la nouvelle bourse. Une lutte s'engagea, dans laquelle un Anglais, du nom de Greenway, fut tué. Gerrard parvint à s'échapper. Dom Pantaléon s'étant réfugié aussitôt dans la maison de son frère, s'y croyait en sûreté. Cromwell somma l'ambassadeur de lui livrer son frère et les autres coupables, en lui disant que s'il s'y refusait, le peuple viendrait les en arracher. Dom Pantaléon Sa et ses complices furent livrés et conduits à Newgate. L'ambassadeur s'adressa à Cromwell dans l'intérêt de son frère; mais ce fut en vain. Cromwell lui répondit que la justice devait avoir son cours. En conséquence, dom Pantaléon Sa parut devant un jury composé d'Anglais et d'étrangers. Il fut condamné à être pendu; la sentence fut commuée par le protecteur en celle de la décapitation. Le condamné fut conduit de Newgate à Tower-Hill dans une voiture à six chevaux, et il eut la tête tranchée. Malgré cet événement, l'ambassadeur signa, au nom de la cour de Portugal, un traité de paix avec le lord protecteur; et on rapporte que la signature fut donnée le jour même où l'exécution avait eu lieu. Le lendemain Gerrard, qui avait eu des intelligences avec Charles II, et qui s'était mis à la tête d'une conspiration royaliste, fut décapité dans le même endroit.

A cette époque, l'autorité de Cromwell se trouvait menacée par quelques-uns des officiers républicains de l'armée. Le lord protecteur fit comparaître les principaux d'entre eux devant son conseil privé et les fit jeter en prison. L'Irlande se tenait tranquille; mais cette tranquillité pouvait, d'un instant à l'autre, faire place à l'orage, par suite de l'opposition de Ludlow. Cromwell envoya dans cette contrée son fils Henri, et la présence de ce jeune homme y rétablit l'ordre. En Écosse, les Highlanders bravaient encore l'autorité de la république; ils avaient pour chefs Glencairn, Athol et d'autres, auxquels s'était joint un général royaliste, qui était arrivé récemment du continent. Leur attitude était menaçante, mais Cromwell sut profiter des dissensions qui éclatèrent parmi eux; Monk, son général, dont les talents militaires lui étaient connus, fit le reste; les Highlanders se dispersèrent et mirent bas les armes.

L'instrument d'État avait fixé à six mois l'époque de la convocation du nouveau parlement. C'était au 3 septembre, anniversaire marqué dans la vie de Cromwell par sa victoire de Dunbar et celle de Worcester. Les membres nouvellement élus se réunirent dans l'abbaye de Westminster, pour y entendre un sermon; ils se rendirent ensuite dans la salle peinte. Les élections s'étaient faites sous l'influence du protecteur; et pour plus de sûreté, tous les choix avaient été soumis à l'approbation du conseil d'État. Cromwell expliqua aux membres assemblés la cause de la convocation et ajourna la chambre jusqu'au lendemain. Ce jour-là, le protecteur se rendit en grande pompe de White-Hall à l'abbaye de Westminster. La chambre y entendit un second sermon, et revint, avec Cromwell, dans la chambre peinte. Le protecteur s'assit sur un siége élevé, et les membres, la tête découverte, se placèrent sur des bancs autour de lui. Alors Cromwell harangua l'assemblée au milieu d'un profond silence. Le protecteur se plaignit des niveleurs et des hommes de la cinquième monarchie, dont les principes anarchiques, dit-il, étaient de nature à détruire la liberté, la propriété et la religion. Il y avait eu, ajouta-t-il, assez de bouleversements. Il continua en disant que l'ennemi commun était encore debout; qu'un grand nombre de jésuites venaient dans le royaume pour se mêler des affaires de l'Angleterre, empêcher la pacification de l'Irlande et agiter l'Écosse. Dénombrant ensuite les traités qu'il avait conclus, les alliances qu'il avait faites avec le Danemark, la Suède, la Hollande, le

Portugal, il fit l'éloge de son gouvernement; « C'est le gouvernement actuel, dit-il, qui a appliqué un remède à tant de maux; permettez-moi de le dire, ce gouvernement a été calculé pour l'intérêt du peuple, pour le bien seul du peuple; et, sans égard à aucun intérêt, il s'est efforcé de réformer les lois; dans ce but, il s'est associé des personnes intègres et capables; il a pris soin de ne confier les fonctions judiciaires qu'à des personnes d'une probité reconnue. La cour de la Chancellerie a été réformée, et j'ai confiance que ces réformes ont obtenu l'approbation de tous les gens de bien. Le gouvernement a fait plus encore, il a convoqué un parlement libre. Que Dieu soit béni! nous avons aujourd'hui un parlement libre. La réunion de ce parlement était pour moi plus précieuse que la vie, et je désire plus que la vie de le conserver. »

Nous avons dit que Cromwell avait fait de grands efforts pour influencer les élections et remplir la chambre de personnes qui lui fussent dévouées; mais, quelque grands qu'eussent été ces efforts, il n'avait pas complétement réussi; car la chambre comptait encore dans son sein un grand nombre de républicains et même de presbytériens. Les membres s'étant retirés dans la salle de leurs séances, après le discours de Cromwell, ils élurent pour leur orateur Lenthall, qui avait rempli ces fonctions dans le long parlement, et choisirent, pour leurs officiers, des membres qui avaient également appartenu au long parlement; ils fixèrent ensuite un jour de jeûne et de prières. Leur premier soin, après avoir pris ces dispositions préliminaires, fut de nommer une commission qui reçut le nom de comité des priviléges; ils se formèrent alors en comité général pour examiner l'instrument d'État, et délibérer sur la légalité de cet acte qui enlevait au parlement le pouvoir législatif, et le plaçait dans les mains d'une seule personne. Bradshaw, dont le républicanisme était resté pur, parlant avec l'autorité du grand rôle qu'il avait joué en renversant le trône, attaqua avec force l'instrument d'État. Ludlow, au sujet de ce discours et de l'impression qu'il produisit sur l'assemblée, s'exprime ainsi : « Ce discours servit puissamment pour ouvrir les yeux à beaucoup de jeunes députés qui n'avaient jamais entendu leurs intérêts si fortement et si clairement défendus. »

De pareilles dispositions ne pouvaient être du goût de Cromwell. Il invita tous les membres à passer dans la chambre peinte, et dans un long discours, il leur fit l'historique de sa vie et de son élévation aux fonctions de protecteur. Il prit Dieu à témoin qu'il n'avait pas sollicité ces fonctions, et ajouta qu'il avait demandé plusieurs fois la démission de ses emplois pour rentrer dans la vie privée, avant d'avoir été appelé au pouvoir qu'il exerçait par le vœu unanime de la nation. Cromwell, à ce sujet, énumérait avec complaisance les adresses et les félicitations des autorités judiciaires et civiles qu'il avait reçues lorsqu'il avait été nommé protecteur. Il établit ensuite, avec beaucoup d'insistance, que l'instrument d'État devait rester dans son intégrité; qu'aucun bill ne devait porter atteinte aux clauses qu'il renfermait; que l'instrument d'État qui l'avait fait protecteur les avait faits eux-mêmes membres du parlement; que de même qu'ils avaient à remplir certains devoirs, en vertu dudit acte, de même aussi il avait lui-même à s'acquitter d'autres devoirs en vertu du même acte; que le gouvernement devait être représenté par une personne et un parlement; que le parlement devait être périodique; que la milice devait être placée à la fois sous la direction du protecteur et du parlement, de manière que ces deux pouvoirs, par un contrôle réciproque, pussent se surveiller et mettre un frein à l'ambition de celui des deux pouvoirs qui serait tenté d'en avoir; qu'en matière de religion, la liberté religieuse devait être accordée dans des limites raisonnables, de manière à empêcher les persécutions; que c'étaient là des lois fon-

damentales que rien ne pouvait altérer et qui ne pouvaient être mises en question. « Que maintenant, continua-« t-il, on prétende avilir ce gouverne-« ment avoué par Dieu, reconnu par « les hommes, je veux être roulé dans « la tombe et enterré avec infamie « plutôt que d'y consentir jamais. Vous « avez été appelés ici pour sauver une « nation, plusieurs nations! » Puis, parcourant avec véhémence les dangers qui résulteraient de la division : « Que répondrez-vous à Dieu, s'écria-« t-il, que répondrez-vous aux hommes, « à ce peuple qui vous a envoyés, qui « attend de vous l'allégement de ses « maux, la paix, le repos, la stabilité? « Lui direz-vous, quand il s'agira de « rendre compte : Nous avons querellé « entre nous, nous avons disputé pour « la liberté de l'Angleterre? J'en at-« teste le Seigneur, que la liberté de « l'Angleterre, la liberté du peuple, la « garantie contre toute tyrannie, est « assurée par la constitution présente, « qui se défend assez d'elle-même. »

Après ce discours, Cromwell informa l'assemblée qu'il était résolu d'exiger de chaque membre une reconnaissance expresse de son gouvernement, ajoutant qu'aucun député ne pourrait prendre part aux délibérations de la chambre avant d'avoir accompli cette formalité; alors il leur présenta une pièce conçue dans les termes suivants : « Je m'engage à être sincère « et fidèle au lord protecteur et à la « république d'Angleterre, d'Écosse et « d'Irlande; je m'engage, en outre, à « ne faire aucune proposition tendant « à altérer la forme du gouvernement, « telle qu'elle a été établie par l'ins-« trument d'État, ni à donner mon ad-« hésion à toute proposition qui aurait « le même objet. » Cette pièce, qui avait été déposée sur une table placée près de la porte, reçut la signature de cent trente députés. Ceux-ci se rendirent immédiatement dans la salle de leurs séances, et s'ajournèrent au lendemain pour donner le temps à leurs collègues de signer. Ces derniers, voyant dans la mesure proposée par Cromwell de nouvelles tendances au despotisme, s'étaient retirés pour ne point la consacrer par leurs suffrages. Harrisson, l'un des plus ardents républicains du parlement, déclara que le gouvernement d'un seul était contraire à la loi du Christ. Il fut arrêté immédiatement, sur l'ordre qui en fut donné par le lord protecteur, et cette arrestation décida plusieurs membres à signer.

Cependant la chambre voyant son honneur compromis et ne voulant point paraître céder à la violence, déclara que la reconnaissance qu'elle avait signée n'impliquait pas l'instrument d'État dans son intégrité, mais seulement les clauses qui établissaient que le gouvernement serait représenté par une personne et un parlement, et celles qui étaient relatives à la périodicité du parlement. Quelques jours après, la chambre vota que tous les députés élus ou à élire seraient obligés de signer la reconnaissance avant d'être admis à siéger dans le sein de la chambre, et nomma deux membres pour recevoir les signatures. De longs débats s'engagèrent ensuite sur les dispositions secondaires de l'instrument d'État, qui comprenait quarante-deux articles. La chambre, après avoir reconnu que l'autorité judiciaire serait placée dans les mains du lord protecteur et du peuple assemblé en parlement, et que Cromwell conserverait ses fonctions, sa vie durant, discuta si le protectorat serait électif ou héréditaire. Les débats se prolongèrent pendant plusieurs jours. Le *parti de la cour*, car c'était le nom que l'on donnait déjà aux créatures de Cromwell, était puissant et nombreux à la chambre. Le major général Lambert, ami dévoué du protecteur, demanda l'hérédité en faveur de la famille de Cromwell; mais cette proposition fut rejetée à une majorité de deux cents voix contre soixante. La chambre vota ensuite un bill qui accordait au protecteur le droit de *veto* pour les bills concernant la liberté religieuse, mais qui le lui refusait pour les bills destinés à supprimer les hérésies, et elle ordonna qu'on préparerait un bill dans lequel

seraient énumérés tous les cas d'hérésie existants. L'intolérance presbytérienne se remarque ici, et l'on voit par là ce qu'elle aurait osé si les presbytériens l'eussent emporté sur Cromwell.

(1656.) Cinq mois s'étaient écoulés depuis l'ouverture du parlement; c'était le temps prescrit par l'instrument d'État pour la durée de la session. Dans ce laps de temps, l'attention du parlement s'était portée principalement sur des questions secondaires; mais aucune loi importante n'avait été rendue. Cromwell, qui depuis l'avertissement qu'il avait donné à la chambre, n'avait pas paru dans cette assemblée, et avait laissé les actes s'accumuler sans leur donner ni sanction ni refus, la convoqua dans la salle peinte et en prononça la dissolution. La harangue que le protecteur adressa aux membres assemblés à cette occasion, était pleine de colère et d'amertume. Il leur dit qu'il regrettait beaucoup la manière dont ils avaient employé leur temps, car ils avaient perdu une occasion favorable d'établir un gouvernement rationnel, qui fût également exempt des caprices et du despotisme de la monarchie pure et des fureurs de la démocratie; qu'ils n'avaient aucune excuse à faire valoir, car il s'était bien gardé de toucher à leurs priviléges, de leur faire la moindre injure, ou de leur envoyer des messages vexatoires. « Permettez-moi de vous dire que je ne « vois pas ce que vous avez fait pendant toute cette session, s'écria-t-il; « je ne saurais affirmer en quelque « sorte si vous avez été morts ou vivants. Je n'ai pas reçu une seule « communication de vous pendant tout « ce temps, vous le savez tous. Mais, « Dieu merci, j'ai été endurci aux difficultés, et je n'ai jamais trouvé que « Dieu m'ait manqué quand je me suis « confié à lui; je puis, au fond de mon « cœur, rire ou chanter quand je vous « parle de nos embarras; et quoiqu'on « puisse trouver difficile de lever de « l'argent sur la nation sans l'autorité « du parlement, j'ai en réserve un argument pour le bon peuple anglais; « c'est de savoir s'il aime mieux faire « sa volonté en se pendant, que d'obéir à la nécessité. Cela sera mon « excuse; mais je ferais tort à ma patrie que de le supposer. » Faisant ensuite allusion à ce qu'il avait fait lui-même pendant le cours de la session, il leur dit que tandis qu'ils se querellaient sur des principes abstraits et qu'ils échangeaient des paroles creuses, il avait découvert que les ennemis du repos de la nation s'agitaient au dehors; que les mécontents, forts de cet appui, s'agitaient au dedans; que le parti royaliste se préparait à frapper de grands coups, et que les niveleurs s'étaient unis à ce parti pour renverser la liberté et renouveler les scènes d'horreur et de sang du dernier règne. Le parlement fut dissous.

Les complots que Cromwell signalaient ainsi n'étaient point imaginaires. « La conspiration, dit Whitelock, avait pour objet de replacer Charles II sur le trône de son père, » et, comme l'avait dit le protecteur, elle comptait dans son sein des hommes qui appartenaient aux deux nuances royaliste et républicaine. Les deux partis, en s'unissant ainsi, ne visaient qu'à renverser Cromwell, et, après ce succès, ils se seraient disputés entre eux. Plusieurs petits corps armés s'étaient formés sur différents points du pays; et l'un d'eux, commandé par sir Thomas Harris, avait essayé de surprendre le château de Shrewsbury. Cette tentative n'eut aucun succès, et sir Thomas Harris fut fait prisonnier. Une autre tentative du même genre, qui eut lieu sur le château de Chirke, échoua également. Sur ces entrefaites, Cromwell reçut de Monk, qui commandait en Écosse, la nouvelle que le colonel Overton, officier qui servait sous les ordres du général, avait formé le projet, de concert avec plusieurs officiers, de corrompre les troupes et de marcher sur Londres à leur tête. Cette conspiration pouvait être sans fondement, car elle n'avait pas d'autres preuves que quelques vers saisis dans les papiers du colonel Overton. Ces vers commençaient ainsi : « Qu'est-ce qu'un

protecteur? un singe de roi, un César de tragédie, représenté par un paysan.» Overton fut arrêté. Cromwell fit également arrêter le major Wildman, que l'on surprit dans sa chambre au moment où il dictait à son valet une proclamation au nom du peuple de l'Angleterre, réuni sous les armes, contre le tyran Cromwell. La Tour de Londres se remplit bientôt de prisonniers d'État.

Ces arrestations n'arrêtèrent point les intrigues des royalistes. Charles II n'avait jamais désespéré de remonter sur le trône de son père. Depuis sa fuite aventureuse, il entretenait des relations avec les mécontents. Ses partisans étaient puissants, et le nombre en augmentait chaque jour. Le 11 mars, 200 royalistes, commandés par deux nobles du nom de Penruddock et de Grove, surprirent la ville de Salisbury, où se tenaient les assises; ils enlevèrent les shérifs, les juges, et firent proclamer le roi. Ils se retirèrent ensuite dans le Devonshire, parce qu'ils n'avaient pas été soutenus; mais ils trouvèrent dans cette province un régiment de Cromwell qui les battit completement. Penruddock et Grove furent faits prisonniers et mis à mort; les soldats furent déportés dans les grandes Indes.

Une tentative du même genre fut faite par le comte de Rochester. Le comte, accompagné d'un grand nombre de jeunes gentilshommes, était passé en Angleterre et avait cherché à soulever l'Yorkshire. Mais Cromwell, qui soudoyait des traîtres partout, et qui en avait même auprès de Charles, eut connaissance de cette entreprise, et le comte fut obligé de quitter l'Angleterre en toute hâte pour ne point être fait prisonnier.

Cromwell ordonna aussitôt de nombreuses arrestations; les plus illustres seigneurs du parti royaliste furent mis à la Tour. Ensuite il frappa sur tous les royalistes une contribution du dixième de leurs biens. Le parti des niveleurs fut également en butte à ses rigueurs. Plusieurs officiers républicains, et entre autres ce Joyce qui avait enlevé Charles II du château de Holmsby, furent arrêtés. Il créa ensuite une nouvelle institution qui avait pour objet de partager l'Angleterre par districts, et de nommer dans chacun de ces districts des gouverneurs militaires qui avaient une autorité absolue sur les officiers inférieurs. Ces gouverneurs reçurent le nom de majors généraux; ils étaient au nombre de douze. Les premiers nommés furent Fleetwood, Desborough, Skippon, Whalley, Lambert, Kelsey, Goff, Berry, Butler, Wortley et Barkstead, dont le dévouement lui était connu.

Tandis que ces choses se passaient au dedans, la consideration de l'Angleterre continuait de s'accroître au dehors; l'Espagne et la France, qui étaient en guerre, recherchaient son amitié et n'épargnaient aucune démarche pour s'assurer son alliance. Le protecteur adressa un message au cardinal de Retz, et ensuite au cardinal Mazarin. Ce dernier s'offrit de l'aider à prendre sur les Espagnols la ville de Dunkerque. Cromwell hésitait encore; car, de son côté, la cour d'Espagne s'engageait à reprendre la ville de Calais à la France, et à restituer cette précieuse conquête à l'Angleterre. Cromwell, qui prévoyait que la France pouvait jeter sur les côtes d'Angleterre une armée et mettre le prince Charles à sa tête, se déclara contre l'Espagne.

Aussitôt le protecteur arma une flotte dont il donna le commandement au vice-amiral Penn; cette flotte, composée de dix-sept vaisseaux de guerre, portait 4,000 hommes de troupes commandées par Venables, officier expérimenté; elle fit voile pour les Barbades, et s'empara de l'île de la Jamaïque. La cour d'Espagne, effrayée de ces démonstrations, fit des représentations au protecteur; la réponse de Cromwell fut pleine de hauteur; il réclama la liberté du commerce des Anglais dans les Indes occidentales et l'abolition de l'inquisition en Espagne. A cette prétention, l'ambassadeur se récria, et répondit que c'était demander les deux yeux du roi d'Espagne. Les armements continuèrent; une

seconde flotte quitta l'Angleterre sous le commandement de Blake, qui parcourut la Méditerranée et parvint à en chasser tous les pirates. Blake se présenta ensuite devant Alger, et força le dey à lui restituer les bâtiments anglais que ses corsaires avaient pris, et à mettre en liberté les sujets anglais qu'il retenait captifs. Après cette expédition, Blake visita les ports de la Toscane, et, s'avançant vers Livourne, il exigea du grand-duc une indemnité considérable en réparation d'un gain illicite qu'avaient recueilli ses sujets. Ces gains provenaient des ventes qui avaient été faites dans les ports de la Toscane, de plusieurs prises enlevées par le prince Rupert sur le parti républicain. Cromwell, qui avait coutume de dire qu'un vaisseau de guerre était son meilleur ambassadeur, intervint ensuite en faveur d'une peuplade protestante qui habitait dans les montagnes du Piémont. Ces peuples descendaient des Vaudois, qui, eux-mêmes, avaient été l'objet d'une persécution cruelle. Ils avaient été dépouillés par le duc de Savoie du droit d'exercer publiquement leur culte; leurs habitations avaient été embrasées, et un grand nombre des leurs étaient tombés sous le fer de leurs persécuteurs. Dans cette négociation importante, Cromwell se fit aider de la plume de Milton; il était alors sur le point de traiter avec la France, mais il retarda l'issue des négociations jusqu'à ce que Mazarin eût consenti à réclamer auprès du duc de Savoie pour obtenir de ce prince l'engagement d'accorder aux montagnards protestants le libre exercice de leur culte et la restitution de leurs anciens priviléges. Mazarin, après de longues hésitations, consentit à ce que demandait le protecteur; le traité de paix fut conclu, et aussitôt Cromwell déclara ouvertement la guerre à l'Espagne, qui avait mis l'embargo sur les navires anglais.

Encouragé par ce succès, Cromwell se décida à convoquer un troisième parlement. Les élections furent orageuses; dans plusieurs comtés le peuple cria *à bas les courtisans! à bas les soldats!* Mais l'institution des majors généraux parvint à comprimer cette manifestation populaire, et la terreur qu'inspirait leur pouvoir décida les électeurs à porter leurs suffrages sur des personnes d'un patriotisme qui ne pouvait faire ombrage à Cromwell. Bradshaw, Vane, Ludlow furent ainsi écartés. Cromwell ouvrit en grande pompe le parlement, le 17 septembre 1656. Après le sermon, les membres se rendirent dans la chambre peinte, et, dans un discours étendu, le protecteur leur dit « que « Charles Stuart sollicitait des secours « de tous côtés; que les cavaliers et « les papistes s'agitaient encore en An« gleterre, et cherchaient à se réunir « aux niveleurs et aux hommes de la « cinquième monarchie pour troubler le « repos commun. » Les députés quittèrent la chambre peinte pour se rendre dans la salle des séances; mais, à la porte, ils furent arrêtés par des officiers qui leur demandèrent leurs certificats d'élection; ce certificat, signé du clerc de la chancellerie, attestait le fait de l'élection et l'approbation qui en avait été donnée par le conseil; moyen employé par le proteteur pour se défaire des membres qui lui étaient suspects. Ces membres étaient au nombre de cent; parmi eux on distinguait Haselrig, l'un de ces ardents républicains dont Cromwell n'avait pu rien obtenir, parce qu'ils ne demandaient rien; Thomas Scott, qui avait figuré dans le procès du roi; Marbotle Grimstone, qui avait dénoncé au parlement l'ambition de Cromwell; Ashley Cooper, qui, de confident de Cromwell, était devenu son ennemi; Walter Moïl, littérateur distingué; tous ces membres n'ayant pu produire l'attestation demandée, furent expulsés.

(1657.) Cette assemblée, ainsi purifiée, ne pouvait que se montrer docile aux vues du protecteur; des subsides lui furent votés avec libéralité; elle s'occupa ensuite d'un bill pour la sûreté de Cromwell, qui venait de découvrir un complot contre sa vie, dans lequel figurait comme chef un nommé Syndercombe,

officier républicain, qui avait été quartier-maître de Monk; Syndercombe fut condamné à mort. Le parlement confirma en outre, par un nouveau vote, la déchéance de Charles Stuart, et assura la durée de la session; les autres bills furent votés également sous l'influence du protecteur; quand ils lui furent présentés, il y donna son adhésion en prononçant ces mots : « Nous « consentons; » formule qui dut paraître un peu monarchique aux oreilles républicaines.

« J'ai, dit M. Villemain, commencé un des tableaux les plus singuliers de la vie du protecteur, et celui, peut-être, qui fait le mieux ressortir les ressources de son génie; en effet, si la plus forte épreuve du pouvoir est de produire impunément de grandes inconséquences, on ne saurait imaginer, sous ce rapport, un plus étonnant problème que Cromwell, destructeur du trône, parvenant à réconcilier les esprits avec l'idée de la royauté rétablie dans sa personne, et se faisant offrir, par un parlement, la place et le titre du prince qu'il avait conduit à l'échafaud; mais, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'une pareille entreprise ait pu ne réussir qu'à demi, et que Cromwell, en ne l'achevant pas, ait gardé tous ses avantages. »

Les amis de Cromwell parlaient depuis longtemps de rétablir la chambre des lords et de placer dans les mains de Son Altesse, titre que prenait alors le lord protecteur, le gouvernement avec les formes de l'ancienne constitution. Un membre du parlement déclara, à ce sujet, « que c'était le seul « moyen de mettre les jours de Son « Altesse à l'abri du poignard des « conspirateurs, et d'assurer en même « temps la tranquillité de la nation. » Cette motion n'eut pas de suite; mais, quelques jours après, sir Christophe Pack, qui venait d'être nommé lord-maire de Londres, abordant la question sans périphrase, déclara que, dans l'intérêt de la nation, il était nécessaire que le lord protecteur prît le titre de roi. Ces paroles excitèrent une vive agitation dans le sein de la chambre. Pack avait à peine fini de parler, que les républicains l'arrachèrent de son siége et le poussèrent jusqu'à la barre de la chambre. Ses amis s'étaient levés pour venir à son secours; ils le retirèrent des mains de ses assaillants, et l'émotion s'étant un peu calmée, ils demandèrent la lecture de la proposition qu'il venait de faire. Cette lecture fut accordée. Le document, présenté par Pack, portait ce titre : Humble adresse et remontrance des chevaliers, bourgeois, et citoyens, assemblés en parlement. Pack dénonçait à la chambre le gouvernement militaire et les injustices commises par les majors généraux et leurs délégués, institution devenue gênante pour Cromwell et dont il voulait se défaire. Il invitait Cromwell à prendre un titre plus élevé que celui de protecteur, il l'engageait à se mettre à la tête du gouvernement et à partager la puissance législative avec deux chambres, dont l'une devait s'appeler chambre des communes, et l'autre devait avoir la simple dénomination de *autre chambre*, pour ne point choquer les oreilles encore trop républicaines de l'assemblée. Cette motion donna lieu à des débats animés, et trouva, parmi ses plus ardents adversaires, les majors généraux, dont l'autorité proconsulaire était menacée; cependant elle fut adoptée à une grande majorité; toutes les principales dispositions furent admises, même le titre de roi, qui d'abord avait excité tant de scandale.

Le 4 avril, l'orateur et la chambre se présentèrent à White-Hall devant Son Altesse; Cromwell était alors entouré de son conseil et de ses officiers; l'orateur lui présenta l'humble pétition du parlement d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, car c'était le nouveau titre donné à la proposition du lord-maire, et il invita le protecteur à prendre le titre de roi. Ce titre, dit l'orateur, avait été celui des gouvernants du pays depuis l'enfance de la nation; il était vrai que quelquefois la personne du roi avait démérité du peuple, mais

jamais son titre, ni ses fonctions, n'avaient été l'objet de son aversion. Il ajouta que ce titre avait pris racine dans les Institutions; qu'il s'adaptait au génie du peuple; qu'il avait été approuvé par les suffrages du parlement; que c'était un honneur pour la nation d'appeler roi son gouverneur suprême; que, par les statuts rendus sous les règnes d'Édouard IV et de Henri VII, il était dit que toute personne qui ne prendrait pas les armes pour le roi, même dans une cause injuste, serait punie pour ce refus; que c'était plutôt par obéissance à ces lois, que par affection pour le roi lui-même, que Charles Stuart avait trouvé un si grand nombre de partisans dans les dernieres guerres; qu'à l'égard de la Providence, elle ne retirerait pas son appui, parce qu'on changerait le gouvernement en monarchie, dans le but d'éviter la confusion, au lieu de changer le nom de monarchie en celui de protectorat; et qu'enfin les hommes bons et religieux donneraient volontiers leur adhésion à cette mesure du parlement, quoique peut-être quelques-uns d'entre eux lui fussent hostiles.

Cromwell ne voulut point donner à cette proposition une réponse catégorique; il demanda du temps pour réfléchir, et dit qu'il avait l'intention de chercher le Seigneur, qui l'avait toujours bien guidé jusqu'à ce moment, et qui le guiderait sans doute encore en lui inspirant la réponse qu'il devait faire. De nouvelles instances lui furent faites, et une seconde adresse lui fut présentée sur le même sujet. Nouvelles hésitations de sa part; il déclara qu'il n'était pas encore convaincu, et demanda du temps pour se consulter sur une affaire d'une pareille importance avant de donner sa réponse définitive.

Cromwell voulait, par ces lenteurs, sonder les dispositions du peuple.

Sur ces entrefaites la vigilance de Thurloe découvrit un complot; la plupart des conspirateurs furent arrêtés les armes à la main. Un nommé Venner, tonnelier, paraissait être leur chef. Le major général Harrisson, le vice-amiral Lawson, le colonel Rich, et d'autres officiers de distinction, qui passaient pour les chefs secrets de l'entreprise, furent également arrêtés et conduits à la Tour. Les conspirateurs étaient la plupart des hommes de la cinquième monarchie. Leur but était de placer en Jésus-Christ le pouvoir législatif suprême, et de former une espèce de sanhédrin composé entièrement de saints, qui ne devait agir que par la lumière du Christ. En vertu des lois rendues par le long parlement, le crime de ces hommes entraînait la peine capitale, mais aucun d'eux ne fut mis à mort.

La découverte de ce complot avait interrompu pendant quelques jours les conférences qui avaient eu lieu au sujet de la pétition du parlement; mais la grande question fut reprise le 14 avril, et cette fois ceux qui la soutenaient durent espérer plus de succès, car l'avortement d'une entreprise comme celle des hommes de la cinquième monarchie, offrait une circonstance favorable dont on pouvait tirer un parti avantageux. Whitelock, accompagné des commissaires de la chambre, demanda une conférence avec Son Altesse, qui lui fut accordée. Alors une discussion en règle s'engagea. Whitelock et les commissaires parlèrent successivement. Aux arguments avancés dans une première conférence on en ajouta de nouveaux. Lenthall, au nom de la volonté du peuple (et dans l'intérêt de la nation, disait-il), fit un devoir à Cromwell de prendre le titre de roi; le chef de justice Glynn dit « qu'entre le titre de protecteur et celui de roi, il n'y avait qu'une question de mots, que le pouvoir de l'un ou de l'autre était le même, et qu'il ne fallait pas que Cromwell rompît avec le parlement pour un mot. » « Votre Altesse, dit à son tour le colonel Wolsey, autre commissaire, a bien voulu, « en parlant au parlement, se donner « le nom de son serviteur; vous êtes « en effet le serviteur du peuple, et « c'est là votre plus grand honneur; « j'espère, par conséquent, que vous « laisserez au peuple la liberté d'appe-

« ler son serviteur comme il lui plaît. « Les représentants du peuple désirent « que vous serviez le peuple sous le « titre de roi; cette raison, fût-elle la « seule, est décisive. » Puis, revenant aux habitudes monarchiques, il supposa que Cromwell, en refusant la couronne, priverait le peuple de l'honneur d'avoir un roi. « C'est, disait-il, « notre privilége, notre droit de nais« sance, d'avoir un magistrat suprême « qui porte le nom de roi. »

Cromwell opposait encore la lenteur à ces sollicitations, et demandait du temps pour réfléchir. Il éprouvait à ce sujet de grandes difficultés d'esprit, disait il; il voulait consulter Dieu et son propre cœur, la seule voie convenable pour ne pas se tromper dans une question de cette nature. Cette résistance de Cromwell avait une autre cause. L'armée était mécontente, et se prononçait hautement contre la proposition du parlement. Fleetwood et Desborough, le premier gendre et le second beau-frère de Cromwell, publiaient partout qu'ils donneraient leur démission si Cromwell prenait le titre de roi. Cromwell alla les voir; il leur dit en plaisantant que la royauté n'était qu'un vain titre, qu'une plume attachée au chapeau d'un homme, et parut étonné de leur résistance dans une affaire aussi peu importante. Mais Fleetwood et Desborough ne l'entendaient pas ainsi. Ils répondirent au protecteur qu'ils voyaient de grands dangers pour lui-même et pour eux dans le titre de roi, en ce sens que ce titre pouvait servir de marchepied à Charles II pour remonter sur le trône de ses pères. Lambert, le meilleur soldat de l'Angleterre après Cromwell, qui espérait arriver au protectorat lui-même, et le colonel Price se joignirent à Fleetwood et à Desborough, et leur exemple entraîna une centaine d'autres officiers de marque. Price ayant eu connaissance par Desborough des incertitudes que conservait Cromwell après leur entrevue, s'écria : « Il ne le fera pas, je l'en empêcherai bien; faisons dresser une requête au parlement. »

Une pétition fut préparée, et les pétitionnaires se présentèrent en corps à la porte du parlement. Leur requête était pleine de véhémence. Ils disaient qu'ils avaient risqué leur vie pour renverser la monarchie, et qu'ils étaient prêts encore à verser leur sang pour défendre les libertés de la nation; qu'ayant vu plusieurs hommes faire de grands efforts pour ramener la nation sous le joug de son ancienne servitude, en engageant leur général à prendre le titre de roi, mesure qui, si elle était adoptée, serait la cause de sa ruine, et amènerait également celle de ceux qui étaient restés dévoués au service de la nation, ils priaient humblement le parlement de déjouer de pareils projets, et de rester fidèles à la bonne cause pour laquelle ils étaient eux-mêmes prêts à faire le sacrifice de leur vie.

Cromwell, pris ainsi au dépourvu, se décida enfin à ne point accepter la couronne; il convoqua le parlement en sa présence, et lui donna un refus formel. La chambre reprit aussitôt ses séances, et vota que le titre de Cromwell continuerait d'être celui de lord protecteur. Elle s'occupa ensuite de déterminer les limites de l'autorité du lord protecteur. Sauf la disposition qui était relative au titre de roi, l'humble pétition conservait le même esprit. Elle fut présentée le 25 mai à la sanction du protecteur. Par cette pétition, le parlement suppliait Cromwell de conserver et d'exercer les fonctions de magistrat suprême sous le titre de lord protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; de choisir et de nommer pendant sa vie la personne qui serait appelée à lui succéder; de créer *l'autre chambre*, dont les membres devaient être nommés par Son Altesse et approuvés par les communes. Quelques articles de l'humble pétition s'appliquaient aux papistes et aux rebelles irlandais. Le parlement demandait qu'ils fussent déclarés incapables d'être électeurs ou d'être élus, et que cette incapacité s'étendît à tous ceux qui avaient pris les armes contre le

parlement; étaient exceptés ceux qui, se trouvant placés dans cette catégorie, avaient pris les armes pour le parlement depuis le 1er janvier 1641, et avaient depuis donné des marques d'un sincère attachement à la république. La chambre demandait, en outre, une juridiction exclusive pour ses priviléges et pour ses membres. Après la lecture de cet acte, le greffier de la chambre prononça ces mots : « Le lord protecteur consent. »

Le 26 juin (1657) avait été fixé pour le jour de l'inauguration. La veille, le parlement fit inviter les ambassadeurs étrangers à se rendre à la cérémonie. Le 26 juin, une barque magnifiquement ornée conduisit Cromwell de White-Hall à Westminster. Les membres du conseil, les principaux officiers de l'armée et les douze juges d'Angleterre l'accompagnaient. Les membres du parlement l'attendaient dans la grande salle de Westminster, où tout avait été disposé pour le cérémonial. A l'une des extrémités de la salle se trouvait une estrade élevée, sur laquelle était un fauteuil. Au bas de l'estrade, on avait placé une chaise et une table qui étaient réservés pour l'orateur. De chaque côté de la table étaient des siéges pour les députés et pour les aldermen de Londres. Quand tout fut prêt, Cromwell fit son entrée; il était précédé des membres du conseil d'État et d'un héraut d'armes. A leur suite venaient les aldermen, un autre héraut d'armes, l'avocat de la couronne, les douze juges, les lords commissaires de la trésorerie, le lord commissaire du sceau; le comte de Warwick marchait tête nue, portant dans ses mains l'épée d'État; puis venait le lord maire, qui avait à la main gauche l'épée de la cité de Londres.

Le parlement, le conseil d'État, les juges, les magistrats de la cité de Londres prirent place. Le lord protecteur s'assit sur le fauteuil, ayant à sa gauche le lord maire et l'ambassadeur hollandais, et à sa droite l'ambassadeur de France et le comte de Warwick. Derrière lui étaient ses fils, Richard, Fleetwood, Claypole et les membres du conseil privé. Un peu plus bas que Cromwell se tenaient le vicomte Lisle, lord Montague et Whitelock, qui avaient à la main une épée nue. Le protecteur s'étant levé, l'orateur lui présenta une robe de velours pourpre, bordée d'hermine, et, assisté du comte de Warwick et de Whitelock, que le protecteur venait récemment de créer comte, il l'aida à s'en revêtir. L'orateur présenta ensuite à Cromwell une Bible richement ornée, une épée et un sceptre d'or massif. La Bible fut placée dans ses mains; l'orateur lui ceignit l'épée, et lui donna le sceptre, puis il lui fit un discours sur les attributs de ces divers emblèmes. « Le nom, ajouta-t-il en terminant, que vous aviez auparavant est aujourd'hui confirmé par le suffrage du peuple de ces trois nations; vous n'avez pas un nouveau titre, mais on donne une date nouvelle à votre ancien titre; le 16 décembre est devenu le 26 juin. » L'un des chapelains de Cromwell fit alors une longue prière, dans laquelle il appela la protection et la bénédiction du ciel sur Son Altesse, sur le parlement, sur le conseil, sur les forces de terre et de mer, et sur le peuple d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Après la prière, la salle retentit du son des trompettes, et des hérauts proclamèrent Son Altesse protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et des possessions qui appartenaient à l'Angleterre. Les trompettes sonnèrent de nouveau, et les voûtes de Westminster retentirent de ces acclamations. « Que Dieu sauve le lord protecteur. » Cromwell revint avec le même cérémonial à White-Hall, et les membres de la chambre se rendirent dans la salle de leurs séances, où ils prorogèrent la session au mois de janvier suivant.

Si l'on en croit le témoignage de Whitelock, la cour de Cromwell ne se ressentit point de son élévation, et continua d'être tranquille et modeste, sans toutefois manquer d'une certaine dignité. Hampton-Court était la résidence favorite de lord protecteur. Ce

palais n'était plus témoin des fêtes somptueuses du dernier règne, mais il y régnait une joie moins bruyante qui valait mieux. Cromwell se créa une garde d'hallebardiers, dont il donna le commandement à Walter Strickland. Cette garde l'accompagnait quand il sortait. La table du protecteur était frugale; mais quand il traitait publiquement, ce qu'il faisait tous les lundis, le luxe y régnait. Tous les officiers au-dessus du grade de capitaine y étaient admis; pendant la semaine, il y avait une table constamment servie pour les officiers qui venaient à la cour. Cromwell était grand amateur de musique, et rétribuait largement ceux qui se distinguaient dans cet art. Quelquefois, au milieu du dîner, il faisait battre le rappel; ses gardes entraient dans la salle, et il leur permettait de s'emparer de tous les mets qu'ils trouvaient sur la table. La noblesse n'était point exclue de ses repas. Souvent, quand il apprenait par ses espions que les royalistes avaient tenu quelque réunion secrète, il les appelait à sa cour, leur nommait en plaisantant les noms de ceux qui avaient assisté à ces réunions, leur disait combien de toasts avaient été portés en l'honneur de Charles et de sa famille, et les engageait à être plus prudents à l'avenir. Il aimait surtout à s'entourer d'hommes instruits. Milton était son ami; André Marvel, Waller le poëte, Dryden, l'un des plus grands génies qui honorèrent son époque, Hartlib, l'ami de Milton, venaient fréquemment s'asseoir à sa table. L'archevêque Usher et John Biddle, le père des unitairiens anglais, recevaient de lui une pension annuelle de cent couronnes. Sir Kenelm Digby, malgré son catholicisme ardent, comptait également au nombre de ses protégés. Le gouvernement du lord protecteur était en général équitable et humain. Le docteur Bate dit, à cet égard, que la justice retrouva sa première splendeur; que les juges remplissaient leurs fonctions avec équité, sans se laisser corrompre; que la justice, accessible à tous, était administrée sans aucune lenteur; que les mœurs de la nation éprouvèrent d'importantes améliorations; qu'une discipline sévère était observée à la cour, et qu'on en repoussait tous ceux qui avaient de mauvaises mœurs; que le commerce commença à prospérer, et qu'enfin l'Angleterre vit renaître l'âge d'or.

Ces éloges donnés par Whitelock et Bate au lord protecteur, en ce qui touche son gouvernement, inspirent naturellement un sentiment de suspicion, car Whitelock venait d'être l'objet des faveurs de Cromwell, tandis que Bate était le médecin attaché à sa personne. La plupart des historiens font un portrait bien différent de Cromwell. Ils disent que la conduite politique du protecteur n'eut d'autre objet que celui de se mettre à la place du prince qu'il avait détrôné. Toutefois ils reconnaissent que Cromwell rendit de grands services à l'Angleterre, en la préservant de l'anarchie dans laquelle elle eût infailliblement tombé après la mort de Charles, si sa main n'eût mis un frein aux passions qui se déchaînaient dans son sein, et l'auraient déchiré. On peut en prenant le milieu entre ces opinions avoir une idée exacte du caractère et de l'administration de Cromwell.

Six semaines après son inauguration, Cromwell reçut la nouvelle de la mort de Black. Cet amiral, le meilleur marin qu'avait eu la marine anglaise, venait de jeter, par de nouvellees victoires, un brillant éclat sur les armes de l'Angleterre. Après avoir passé l'hiver entre Cadix et les côtes de Portugal, il était allé attaquer des galions espagnols qui étaient venus mouiller sous la protection des forts de l'île de Ténériffe. Cette entreprise hardie fut couronnée d'un plein succès. Les grands galions furent brûlés, le reste fut coulé. Cette victoire causa un vif enthousiasme à Londres. Le parlement vota des prières publiques, et ordonna qu'un diamant de la valeur de cinq cents livres sterling serait offert en cadeau à l'amiral comme un témoignage de sa satisfaction. Mais Black

ne put jouir de l'honneur qui lui était réservé; usé par de longues fatigues, il tomba dangereusement malade lorsqu'il revenait en Angleterre, et mourut en entrant dans la rade de Plymouth. De grands honneurs furent rendus à sa mémoire, et son corps fut enterré à Westminster, dans la chapelle de Henri VI.

Le lord protecteur se rapprochait en ce moment étroitement de la France. Des nuages passagers avaient pendant quelque temps mis une certaine froideur dans les rapports des deux nations. Un vaisseau marchand, qui appartenait à un quaker anglais, avait été arrêté sur les côtes de France, et confisqué sur un prétexte frivole. Le quaker adressa une pétition au protecteur, qui lui remit une lettre pour Mazarin, et lui donna l'ordre de n'attendre la réponse que pendant trois jours. Le quaker partit et revint en Angleterre sans apporter de réponse; il alla trouver le protecteur, qui lui promit de se charger de son affaire. Cromwell, sans recourir aux voies diplomatiques et sans même en avertir l'ambassadeur de France, fit saisir les navires français qui naviguaient dans le détroit. Ces navires furent immédiatement vendus, et le produit de la vente servit à payer au quaker ce qui lui était dû; l'excédant fut renvoyé par Cromwell à l'ambassadeur français.

Cette agression hardie n'avait excité aucune réclamation de la part de la France, qui était alors en guerre avec l'Espagne. De son côté, l'Angleterre avait besoin d'un puissant allié, car Charles avait trouvé un asile dans les possessions du roi d'Espagne, en Flandre, et ce souverain paraissait déterminé à faire de grands sacrifices pour soutenir sa cause. Ce besoin mutuel fit taire les rancunes et détermina une intime alliance entre les deux pays. D'après une convention particulière, Cromwell consentit à fournir à la France un secours de six mille hommes. Ces troupes, qui devaient être placées sous le commandement du grand Turenne, furent envoyées à Boulogne, avec deux généraux, sir John Reynolds et Morgan.

Par le traité, la ville de Dunkerque fut promise aux Anglais; mais la campagne, par suite des entraves qu'apporta dans les opérations de la guerre la politique de Mazarin, qui n'avait consenti qu'à regret à la condition de livrer une place aussi importante que celle de Dunkerque aux Anglais, traîna en longueur, et tout se borna pour le moment à la prise de Saint-Venant, de Montmédy et de Mardick, ville qui fut livrée aux Anglais comme gage de la ville de Dunkerque, qui leur avait été promise. Dans le cours de l'hiver suivant, le duc d'York, second fils du feu roi, se présenta devant Mardick, à la tête de mille Anglais catholiques et réfugiés, et chercha à en déloger les troupes de Cromwell; mais il fut battu, et essuya de grandes pertes.

(1658.) Le parlement, qui s'était ajourné au 20 janvier, reprit ses séances à cette époque. Déjà, Cromwell avait formé l'*autre chambre*. Ces quasi-pairs étaient au nombre de soixante; parmi eux, on comptait plusieurs nobles, des chevaliers, des gentilshommes d'ancienne famille; mais le parti militaire y dominait. Les principaux noms qui appartenaient à ce parti étaient ceux de lord Cromwell, fils aîné du protecteur, de lord Henri Cromwell, son second fils et lord député d'Irlande, de Nathaniel Fiennes, commissaire du sceau, de Lisle, de Fleetwood, du comte de Warwick, du comte de Mulgrave, du comte de Manchester, de lord Eure, du vicomte Saye, du vicomte Lisle, de lord John Claypole, du vicomte Howard, de lord Wharton, de lord Falconbridge, du général Monk, commandant général des armées de Son Altesse en Écosse, de lord Édouard Montague, de Whitelock, d'Haselrig, de Whalley, de Barkstead, de Pride, de Goff, de sir Christophe Pack, l'ex-lord maire de Londres, dont Cromwell n'avait pas oublié les services, de Saint-Jean, et de plusieurs autres amis du protecteur. Cromwell aurait voulu faire en-

trer dans la nouvelle chambre des personnages de l'ancienne, et il avait prodigué dans ce dessein ses caresses à quelques membres qu'il croyait pouvoir séduire facilement; mais ses tentatives avaient été généralement infructueuses. Il y avait une autre difficulté. L'humble pétition stipulait expressément que les choix du lord protecteur ne seraient valables qu'autant qu'ils seraient confirmés par la chambre des communes, et cette chambre n'aurait consenti qu'avec peine à la formation d'une chambre qui l'aurait placée au second rang si les anciens pairs eussent été nommés.

La plus grande difficulté provenait de l'aristocratie elle-même. La majorité des pairs de l'ancienne chambre avait embrassé la cause de Charles, et la minorité de ceux qui étaient restés à Londres s'était même refusée de prendre part au procès du roi. Quelques-uns de ces derniers s'étaient, depuis, attachés à la cause de Cromwell; mais c'était le petit nombre. La plupart n'avaient pas confiance en lui. Tous, du reste, craignaient de compromettre leurs droits héréditaires en siégeant dans une chambre dont les membres étaient seulement nommés à vie. L'orgueil aristocratique se révoltait en outre de ces récentes élévations; il éprouvait un profond dédain pour ces hommes qui devaient leur fortune à leur épée ou à leurs talents de légistes. Le comte de Warwick lui-même, qui avait figuré dans presque tous les actes de la république, et dont le petit-fils et l'héritier présomptif avait épousé une des filles de Cromwell, déclara qu'il ne siégerait pas dans une chambre où étaient le colonel Hewson, qui avait été cordonnier, et le colonel Pride, qui avait été charretier. Manchester, Saye et les autres membres de l'ancienne chambre se tinrent dédaigneusement à l'écart; aucun d'eux ne voulut siéger dans la nouvelle chambre, à l'exception de lord Eure.

Lorsque les deux assemblées eurent pris séance, l'huissier à verge noire vint avertir les communes que le protecteur était dans la chambre des lords. L'orateur et tous les membres s'y rendirent. Cromwell, en parlant aux membres des deux chambres, fit usage des anciennes dénominations; dans un discours mystique et plus vague qu'aucun de ceux qu'il avait faits, il parla de la liberté spirituelle, donna des remercîments à la Providence, et vanta la nouvelle composition du ministère ecclésiastique. « L'esprit de la bête, « dit-il, ne connaît pas l'esprit de « l'homme, et l'esprit de l'homme ne « connaît pas les choses de Dieu; les « choses de Dieu sont connues par « l'esprit. » Cette fois, contre son ordinaire, son discours fut d'une grande brièveté; il s'en excusa sur l'état de sa santé. « Je voudrais, dit-il, que « mes os reposassent avec les vôtres; » et il termina en promettant aux membres du parlement qu'ils seraient les bénis du Seigneur. Lord Fienne, lord-commissaire du sceau, prit la parole après lui, et, dans un discours rempli de citations empruntées à l'Écriture, il exposa les principaux motifs de la réunion; il parla de la liberté religieuse, et déclara que la tolérance était nécessaire et applicable aux formes et aux doctrines de la religion, montra la difficulté de la situation en indiquant qu'elle provenait du mécontentement des deux partis, dont l'un se faisait complice des trames ourdies par les Espagnols, et dont l'autre, après avoir rendu de grands services au pays, se séparait des principes qu'il avait contribué à faire triompher.

La santé de Cromwell s'affaissait sous le poids des attaques réitérées auxquelles il était en butte et des chagrins domestiques qui venaient affliger son cœur. Sa fille aînée, mariée en premier lieu au républicain Ireton, et, en second lieu, au lieutenant général Fleetwood, avait vu avec déplaisir l'élévation de son père; républicaine ardente, elle haïssait avec violence la maison royale des Stuarts; mais la concentration du pouvoir dans les mains de Cromwell ne lui était pas moins odieuse. Lady Cleypole, sa fille chérie, était, de son côté, une zélée royaliste; c'était à elle que s'adressaient

les ennemis de son père, lorsqu'ils étaient menacés de sa colère; c'était elle qui intercédait en faveur du parti vaincu; la santé de cette jeune femme déclinait visiblement, autre source de chagrin pour Cromwell, qui était un père tendre et affectionné.

La nouvelle session s'ouvrit sous des auspices peu favorables pour Cromwell; tous ceux qu'il en avait exclus à la dernière session y furent admis. Ces membres apportaient naturellement des sentiments hostiles au protecteur. Les membres qu'il avait choisis dans la chambre des communes pour constituer l'*autre chambre* avaient également formé un vide dans le nombre de ses partisans, qui se trouvèrent dès lors en minorité. La chambre des communes résolut de diriger ses premiers coups sur l'humble pétition, et d'attaquer également la nouvelle chambre, qui formait une partie essentielle de la constitution. Haselrig qui, bien qu'appelé à l'*autre chambre*, avait persisté à conserver sa place à la chambre des communes; Scott, ardent républicain, et d'autres du même parti, qui détestaient l'ancienne chambre des lords, dirigèrent l'attaque. Le quatrième jour après l'ouverture de la session, les lords, car c'est le titre qu'ils avaient pris, envoyèrent un message à la chambre des communes pour demander son concours dans un projet d'adresse au lord protecteur, ayant pour but de fixer un jour de jeûne et de prière. Les communes protestèrent avec violence contre le titre que l'*autre chambre* avait pris dans ce message, et ne voulurent point en reconnaître d'autre que celui de *autre chambre*. Des débats animés s'engagèrent, dans lesquels de vives attaques furent dirigées contre cette branche du pouvoir législatif. Le lendemain, le protecteur convoqua les communes à White-Hall, et leur fit un long discours dans lequel il les exhortait à rester unies et à observer les lois et les réglements de l'humble pétition qu'ils avaient adoptée eux-mêmes; mais ses exhortations n'eurent aucun résultat. La majorité des membres persista dans ses attaques, et déclara que la nouvelle chambre était et devait être dépendante de la chambre des communes. Scott, déclamant avec fureur contre la nouvelle chambre, fit l'historique de l'ancienne chambre des lords depuis le commencement de la guerre civile. « Quand vint la grande « crise, s'écria-t-il, ils ne voulurent « point se réunir à nous pour juger le « roi; c'est nous qui, après avoir cité « à notre barre Charles Stuart, l'a- « vons jugé et condamné à mort. Pé- « rissent ainsi les ennemis de Dieu et « du pays! » Cromwell manda une seconde fois les membres des communes dans la chambre des lords, et, dans un discours remarquable par son humilité, il chercha d'abord à justifier l'établissement de cette institution; puis, changeant de ton, il dénonça avec colère les trames que, dit-il, on ourdissait dans l'armée pour renverser l'ordre de choses actuel et établir une nouvelle république. « Que peut-il ré- « sulter de cela, aujourd'hui que l'en- « nemi est près de nous? s'écria- « t-il. Du sang et du désordre! Si « vos séances n'ont pas d'autre but, « il est grandement temps de mettre « un terme à vos réunions; en consé- « quence, je dissous le parlement. Que « Dieu soit le juge entre moi et vous. » *Amen!* répondirent un grand nombre de députés.

C'est ainsi que se termina le dernier parlement de Cromwell; il n'avait siégé que quatorze jours. Jamais le protecteur n'avait couru de plus grands dangers que dans ce moment; les républicains et leurs partisans étaient prêts à se montrer; l'armée murmurait parce qu'elle n'était point payée; les royalistes qui s'étaient ralliés, grâce à l'activité du marquis d'Ormond, qui, pendant la session du parlement, avait passé plusieurs jours secrètement à Londres, avaient repris courage; les niveleurs et les hommes de la cinquième monarchie étaient prêts à se réunir aux mécontents, disposés à les recevoir. Harrisson, qui venait d'obtenir son élargissement de la Tour, était l'un des chefs du complot; mille bruits sinistres circulaient dans le public; un

colonel du nom de Silas, royaliste presbytérien, publia un pamphlet sous ce titre : *Tuer n'est pas assassiner ;* il proclamait dans cet écrit la nécessité d'assassiner Cromwell, et déclarait que ce serait le plus grand service qu'un Anglais pourrait rendre à son pays.

Cependant, Cromwell sut encore conjurer l'orage qui grondait sur sa tête; ayant réuni ses officiers, ainsi que le conseil commun de la Cité, il leur fit une longue harangue qui fut reçue avec enthousiasme. Le docteur Hewit et sir Henri Singlsby eurent la tête tranchée; Harrisson et deux autres conspirateurs furent mis en prison; trois autres, qui avaient été pris les armes à la main, dans Cheap-Side, furent pendus. Cromwell defendit ensuite les assemblées particulières dans lesquelles des prédicateurs mêlaient la politique aux sujets religieux; et par ces mesures énergiques, il se raffermit au pouvoir.

Les armes de Cromwell étaient alors victorieuses en Flandre. Si on en croit le témoignage de plusieurs écrivains, Charles II faisait en ce moment des ouvertures qui avaient pour objet d'amener un mariage entre la famille des Stuarts et celle du protecteur. Charles II aurait demandé à Cromwell, la plus jeune de ses filles en mariage. Mais on rapporte que Cromwell repondit à cette proposition, que Charles II ne saurait lui pardonner la mort de son père, et qu'il était d'ailleurs trop débauché pour épouser sa fille. Ces projets d'union, s'ils furent proposés, ne reçurent point d'exécution; Cromwell maria, cette même année, lady Frances, sa fille, au petit-fils du comte de Warwick, et sa troisième fille épousa lord Falconbridge.

Lockart, général distingué, qui commandait les troupes anglaises en France, pressait en ce moment la marche de l'armée française sur Dunkerque. Cette place fut prise et remise aux Anglais, conformément au traité. Gravelines, Oudenarde, ouvrirent ensuite leurs portes aux vainqueurs, tandis que Cromwell faisait bloquer par ses vaisseaux le port d'Ostende, et menaçait toutes les côtes de la Flandre espagnole. Louis XIV, qui se trouvait alors à Calais, reçut la visite de lord Falconbridge, envoyé auprès de lui en ambassade par le protecteur. On rapporte que le jeune roi avait la tête découverte en parlant à l'ambassadeur, et que le cardinal Mazarin avait coutume de reconduire ce diplomate jusqu'à sa voiture, déférence qu'il n'avait point pour le roi lui-même.

§ 2. Mort de Cromwell. — Richard Cromwell, son fils, est nommé son successeur. — Funérailles de Cromwell. — Difficultés de la situation. — Les partis se divisent. — Intelligences de Monk avec Charles II. — Ce prince est rappelé.

Mais au moment où la puissance du protecteur paraissait la mieux affermie, la maladie qui devait le conduire au tombeau vint le frapper. Les premiers symptômes s'annoncèrent à la mort de sa fille lady Cleypole, dont la fin, dès lors, hâta la sienne. Pendant l'agonie de sa fille, Cromwell resta constamment à son chevet, et ne voulut prendre aucune part aux affaires. Elle mourut le 7 août 1658. Quelques jours après, Cromwell fut saisi d'une fièvre dangereuse, qui decida les médecins à lui faire quitter le séjour de Hampton-Court, dont l'air lui était défavorable, et à le faire transporter à White-Hall. Il parut d'abord croire à son prochain rétablissement, et on l'entendit parler à plusieurs reprises, de projets qu'il avait l'intention de mettre à exécution lorsqu'il aurait recouvré la santé. Mais la maladie faisait de rapides progrès, et, pendant la nuit du 2 décembre, il comprit lui-même que son état était désespéré. Le major Buttler l'entendit prononcer cette prière : « Seigneur, je « suis une faible creature; ce peuple « voudrait me voir vivre, car il pense « que je suis nécessaire à son bonheur, « et que mes œuvres contribueront « beaucoup à ta gloire. D'autres vou- « draient me voir mourir; Seigneur, « pardonne leur; aie pitié de ton pau- « vre peuple, remets-lui ses péchés et « ne l'abandonne pas; mais aime-le et

« bénis-le; donne-lui la paix, et à moi « le repos. Je suis un conquérant et « plus qu'un conquérant, par la mé« diation du Christ, qui m'a donné la « force. » Dans ce moment il appela un de ses chapelains et lui demanda si une âme qui était en état de grâce pouvait être sûre de son salut; le chapelain lui ayant répondu par l'affirmative, il s'écria : « Je suis sauvé; car je suis « bien sûr d'être en état de grâce. » Dans le cours de la même nuit, il nomma, en présence de quatre ou cinq membres du conseil, son fils Richard pour son successeur. Le lendemain matin il perdit la parole; il expira entre trois et quatre heures de l'après-midi, le 3 septembre 1658, anniversaire de ses deux grandes batailles de Worcester et de Dunbar, qu'il avait toujours regardé comme un de ses jours heureux. Cromwell avait alors soixante ans.

Le lendemain de sa mort, le conseil s'assembla et nomma son fils Richard protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; des ordres furent ensuite donnés pour qu'il fût proclamé à Londres, à Westminster, dans toutes les villes de l'Angleterre et les possessions anglaises à l'extérieur. Cette nomination fut reçue avec acclamation. Les adresses et les félicitations arrivèrent de toutes parts; les églises retentirent de chants d'allégresse et d'espérance; on renouvela le cérémonial de l'installation de Cromwell, et le lord-maire présenta l'épée au nouveau protecteur. Les souverains étrangers envoyèrent des ambassadeurs extraordinaires pour faire des compliments de condoléance au nouveau lord protecteur et le féliciter en même temps sur son élévation à la première magistrature de l'État. L'armée qui servait en Flandre, les officiers de la marine, le général Monk et les officiers sous ses ordres, en Écosse, reconnurent son autorité, et s'engagèrent à le servir avec la fidélité et le zèle dont ils avaient fait preuve pour son père.

« Un des premiers soins de Richard, dit M. Villemain, et de son conseil fut d'ordonner, avec une grande magnificence, les funérailles du dernier protecteur. On choisit une commission pour cet objet; on fit de grandes et curieuses recherches; on feuilleta les livres, on consulta le maître de la garde-robe de l'ancienne monarchie, et, d'après son avis, on prit pour modèle, par une rencontre assez bizarre, le cérémonial funèbre qui s'était pratiqué à la mort du plus intolérant des rois catholiques. Le héros de l'indépendance fut enterré comme Philippe II, avec toute cette pompe papiste que les réformateurs proscrivaient sous le nom d'idolâtrie. Son corps, qu'ils avaient embaumé dès le premier jour, étant transporté à l'hôtel Sommerset, resta deux mois exposé dans un appartement tendu de noir et éclairé de mille flambeaux. Trois salles successives étaient remplies des signes et des décorations du protectorat; la quatrième, ornée d'un deuil plus magnifique et entièrement tapissée de velours noir, renfermait le corps de Cromwell et son effigie. C'était une figure en cire, couchée sur un lit de velours noir, vêtue d'or et d'hermine, ayant l'épée au côté et tenant d'une main un sceptre et de l'autre un globe. Les extrémités du lit étaient ornées d'écussons et de trophées militaires.

« Au pied, on lisait en anglais cette inscription, qui rappelle les grandes époques de la vie de Cromwell et les principaux détails de sa famille :

Olivier Cromwell,
lord protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande,
né à Huotiogdon,
do nom de Williams de Glamorgans,
changé par le roi Henri VIII,
ao oom de Cromwell.
fot élevé à Cambridge, ensuite à l'école de Lincoln; au commencement des goerres, capitaine d'one compagnie de chevaux levés à ses depeos, et fait par le parlement coomandant en chef. Il réduisit l'Irlande et le pays de Galles, renversa l'armée du duc Hamilton, l'armée de l'Église à Dunbar, réduisit toote l'Écosse, défit l'armée de Charles Stoart à Worcester.
Il avait deux fils,
lord Richard, protecteur à la place de soo père;
lord Henri, mainteoant lord-lieutenant d'Irlande;
et quatre filles,
lady Brigit, mariée d'abord à lord Ireton,
ensuite au lieutenant général Fleetwood;
lady Élisabeth, mariee à lord Cleypole;
lady Marie, mariée à lord Falconbridge;
lady Frances, mariée à l'hoorable Robert Rich.

petit-fils du très-honorable comte de Warwick.
Il fut déclaré lord-protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, le 16 décembre 1653.
Il mourut le 3 septembre 1658, après une maladie de quatorze jours, d'une fièvre, avec grande assurance et sérénité d'âme, en paix, dans son lit.
Né le 15 avril 1599.
Dunkerque en Flandre se rendit à lui le 20 juin 1658.

« Après un assez long intervalle, l'effigie fut placée debout, sur une estrade, dans tout l'appareil du pouvoir souverain, à la lumière resplendissante d'un nombre prodigieux de flambeaux, comme pour figurer le passage du purgatoire en paradis. Du moins, ce spectacle et cette imitation des pompes catholiques furent ainsi expliqués par les indépendants, qui s'en moquèrent beaucoup, et couvrirent de boue les armoiries du protecteur mises sur la porte de l'hôtel de Sommerset.

« Le 23 novembre, la cérémonie des funérailles fut célébrée. Le corps fut déposé dans un magnifique cercueil et porté par dix gentilshommes du palais jusqu'au char funèbre, où deux gentilshommes de la chambre se placèrent à l'une et l'autre extrémité du cercueil. Plusieurs personnages de distinction soutenaient, des deux côtés du char, le crêpe qui le couvrait. Les rues étaient bordées par de longues files de soldats portant des branches de cyprès dans leurs enseignes. Après le maréchal du palais, qui dirigeait la marche, venaient les pauvres de Westminster, en deuil et poussant des cris. Le cortége était immense; il se composait des officiers de la flotte et de l'armée, des juges, du lord-maire, des personnes alliées au protecteur, des membres de la nouvelle chambre des lords, des ministres étrangers, des commissaires du sceau, des commissaires de la trésorerie, des lords du conseil privé; huit officiers de l'armée portaient diverses parties de l'armure du protecteur; son cheval était conduit par lord Cleypole.

« Lorsque le cortége fut arrivé à Westminster, les dix gentilshommes du palais portèrent le cercueil dans la chapelle de Henri VII, et le placèrent dans une tombe, où il resta quelque temps encore exposé à la vue. »

Richard Cromwell, quatre mois après la mort de son père, convoqua le parlement, sur l'avis de Thurloc, de Saint-Jean, de Fiennes et des autres ministres du conseil. Contrairement à l'esprit et au texte de l'humble pétition, Richard Cromwell revint à l'ancien système électoral; au lieu de suivre l'exemple de son père, qui demandait des représentants aux villes les plus populeuses, il voulut que les élections se fissent par les comtés et les bourgs pourris, changement qui avait pour objet de lui assurer un fort parti dans le sein de la chambre des communes, mais qui ne produisit pas l'effet qu'on en avait espéré; car Haselrig, Scott, Bradshaw, Henri Vane, Ludlow, et la plupart des autres personnages célèbres qui avaient contribué, par leurs efforts, à établir la république, furent nommés.

Le parlement s'assembla le 27 janvier 1659. L'*autre chambre*, qui s'était réunie en vertu du même décret, comptait à peine quarante membres; elle avait toujours la même défiance : l'avénement du nouveau protecteur n'avait pas changé ses dispositions. La chambre des communes était au complet. Dès l'ouverture, cette chambre montra des dispositions hostiles au pouvoir; Richard Cromwell l'ayant invitée à passer dans l'*autre chambre* pour procéder à la solennité d'usage dans ces occasions, il n'y eut qu'un petit nombre de ses membres qui se rendirent à l'invitation.

Le premier soin des communes fut de délibérer sur la légalité de l'élévation au pouvoir suprême de Son Altesse le nouveau gouverneur; le lendemain elles s'occupèrent de l'humble pétition et de la création de l'*autre chambre*. Ces questions donnèrent lieu à des débats animés. Le parti républicain, qui comptait environ cinquante membres, dénonça le protectorat et l'autre chambre comme tendant à ramener l'ancienne dynastie, et à replacer les Stuarts sur le trône; il demandait le rétablissement de la république tel qu'il avait existé sous le parlement qui avait ordonné la mise en jugement de Charles Stuart. Les

royalistes, qui étaient en assez grand nombre, se joignirent aux républicains pour augmenter la confusion. Les modérés, comme il arrive toujours, flottaient indécis. Cependant ce parti s'étant réuni au parti de la cour, l'acte portant reconnaissance de l'autorité du protecteur fut adopté, ainsi que le bill qui établissait le revenu du nouveau protecteur. La question de savoir si les communes concourraient avec l'*autre chambre* dans la fabrication des lois fut également adoptée; il y eut, en sa faveur, une majorité de soixante-quatre votes. Cependant le rôle de cette chambre était purement passif; car les communes lui refusèrent le droit de repousser les lois qu'elles avaient faites. Les communes dirigèrent ensuite leurs attaques sur la dernière administration; la conduite des majors-généraux de Cromwell devint l'objet de violentes censures; et Thurloe, qui avait rempli les fonctions de secrétaire d'État sous Cromwell, fut sur le point d'être mis en accusation.

Le danger de la situation ne venait point toutefois de la chambre des communes; car la cour, par ses intrigues et la corruption, parvint bientôt à s'assurer une majorité dans son sein et à étouffer ainsi les murmures de l'opposition. Les menaces que cette chambre venait de lancer à l'armée avaient suscité à Richard des ennemis, contre lesquels il était plus dangereux de s'attaquer. Depuis la mort de Cromwell, l'armée reprenait son ancien ascendant. Richard, qui avait une aversion profonde pour le joug militaire, ne ménageait pas assez ce parti; ce qui détermina un grand nombre d'officiers qui avaient aidé à son élévation, à se séparer de lui. Parmi ces officiers était son oncle Desborough, qui se fit le chef de tous les officiers républicains, c'est-à-dire des mécontents. Plus tard, Fleetwood se réunit à Desborough; Lambert était le plus dangereux de tous; car Lambert, qui venait de s'associer à Fleetwood et à Desborough, croyait avoir des droits à la succession de Cromwell, comme le meilleur général de l'Angleterre. Par ses intrigues, il se ménagea un fort parti dans le sein de l'armée, et un conseil militaire fut formé sous sa direction pour aviser aux intérêts de l'armée.

La création de ce conseil inspira de vives alarmes à la chambre des communes; car les officiers parlaient hautement des projets qu'ils méditaient contre elle. Elle déclara que les réunions de ce conseil étaient illégales. Mais aussitôt les lambertiens, ou le parti de la maison de Wallingford, comme on l'appelait, parce que cette maison qui appartenait à Fleetwood, servait de rendez-vous aux officiers mécontents, firent une pétition qu'ils présentèrent à Richard. Ils se plaignaient de l'insolence des communes, de la lenteur qu'elles apportaient à leur payer la solde qui leur était due, et de leurs desseins criminels sur l'armée, qu'elles voulaient détruire ainsi que la bonne cause, en procurant à l'ennemi les moyens d'envahir le royaume. Les pétitionnaires demandaient à Son Altesse qu'elle avisât aux moyens de prévenir ces dangers, et qu'elle leur rendît justice.

« Ce fut, dit Whitelock, le commencement de la chute du pouvoir de Richard Cromwell. Quelques jours après la présentation de cette pétition au lord protecteur, les officiers des troupes qui étaient à Londres lui en présentèrent une nouvelle, dans laquelle ils appuyaient les représentations de l'armée, et signalaient les communes comme l'ennemi de la nation. Richard, sur l'avis de lord Broghill, l'un de ses plus intimes confidents, et celui de Fiennes, de Thurloe, de Wolseley, de Whitelock, et de quelques autres, prononça la dissolution du parlement (22 avril). Les communes, averties de ce qui se passait, refusèrent de se rendre à la chambre des lords pour entendre la lecture de l'ordonnance. Mais les officiers la firent proclamer et exécuter en mettant une garde dans la cour et un cadenas à la porte de la chambre. » « Richard, dit M. Villemain, tomba dès lors dans un tel mépris qu'on le laissa quel-

que temps encore habiter à White-Hall, où il avait régné. La justice continua même de se rendre en son nom, et ce ne fut qu'après deux mois qu'on se ressouvint de lui demander l'inutile formalité de sa démission. »

L'armée avait maintenant le pouvoir dans ses mains, ou, du moins, c'était à elle qu'il appartenait d'en disposer. Lambert et les officiers du conseil, après s'être consultés, convinrent de rappeler les anciens membres du parlement *croupion*, qu'ils avaient eux-mêmes contribué à renverser. Dans ce dessein, ils publièrent une déclaration pour inviter les membres du long parlement, qui avaient continué de siéger après le 20 avril 1653, à venir reprendre leurs fonctions; ils leur promettaient l'assistance de l'armée, qui, disaient-ils, était prête à les soutenir, pour qu'ils pussent délibérer avec sécurité, et établir la paix et la liberté de la république. Sans perdre de temps, Lenthall, l'ancien speaker, et plusieurs membres du parlement *croupion* se réunirent à Westminster. Lenthall, qui voulait conserver le titre de pair que lui avait donné le dernier protecteur, hésita un moment; mais il fut entraîné par l'exemple de Ludlow, de Vane, d'Haselrig. Quarante membres se réunirent à eux, et deux membres, qui étaient en prison pour dettes, furent mis en liberté pour grossir le nombre. Après s'être réunis dans la chambre peinte, les membres se rendirent en corps dans la salle des séances, escortés de ces mêmes officiers qui les avaient chassés ignominieusement quelques années auparavant, et ils commencèrent aussitôt leurs délibérations.

La première mesure adoptée par ce parlement fut d'assurer la liberté et les propriétés du peuple, et de déclarer que la nation serait gouvernée sans chef unique et sans chambre des lords. Richard, qui, malgré le mépris dans lequel il était tombé, semblait attaché au pouvoir, reçut l'ordre de quitter White-Hall; il se retira à Hampton-Court, où il signa bientôt l'acte de sa démission. La chambre des communes nomma ensuite un comité de sûreté; la plupart des membres de ce comité appartenaient à l'armée, et nul ne pouvait y entrer s'il ne craignait Dieu et s'il n'était fidèle à la bonne cause. Fleetwood, au nom des troupes qui étaient à Londres, promit son concours au parlement *croupion*; et Monk, qui était en Écosse, exprima les mêmes sentiments au nom de l'armée qui était sous ses ordres. Un conseil d'État fut ensuite nommé pour agir au nom du parlement. Les membres de ce conseil étaient Fairfax, Lambert, Desborough, Bradshaw, sir Antony Ashley Cooper, Fleetwood, Haselrig, Vane, Ludlow, Saint-Jean et Whitelock. Dans les premières réunions de ce comité, le républicain Scott accusa Whitelock et Ashley Cooper d'entretenir une correspondance secrète avec Charles Stuart et Clarendon. Mais ces deux membres parvinrent à se justifier des accusations portées contre eux. Pressé par le besoin d'argent, le parlement hésita un instant s'il ne vendrait pas les trois palais royaux de White-Hall, de Sommerset et d'Hampton-Court; mais des affaires pressantes lui firent ajourner ce projet, et le parlement fut dissous avant d'avoir pu le mettre à exécution. Richard Cromwell avait supporté toutes les dépenses des funérailles qui avaient été faites en l'honneur de son père, et il se trouvait maintenant endetté pour de fortes sommes. Le parlement ordonna qu'il serait à l'abri de toute arrestation pour dettes pendant six mois; il vota quelque temps après une somme de 29,540 livres sterling (738,000 fr.) pour les payer, et nomma en même temps une commission pour lui assurer un revenu raisonnable. Henri Cromwell, qui commandait en Irlande, revint en ce moment à Londres pour faire sa soumission au nouveau parlement. Son commandement lui fut enlevé, et Ludlow fut nommé à sa place.

« Ces revers des deux fils de Cromwell, rentrés si facilement dans la vie privée, devraient terminer l'histoire du protectorat (*). Mais après ces longues

(*) Villemain.

agitations civiles, il reste à voir comment les flots se calmèrent; où s'arrêterent les débris, et sur quelle plage la fin de la tempête jeta tous ces hommes que la fortune de Cromwell avait soulevés à sa suite. On est curieux de connaître l'inégal partage de leurs destinées. Les uns périssent misérables, d'autres chargés de riches dépouilles, d'autres exilés, d'autres puissants sous un nouveau maître. La famille de Cromwell n'eut d'asile que sa profonde obscurité. Henri Cromwell se retira dans le comté de Cambridge et se livra tout entier à la culture des terres. Ce fut là qu'il reçut un jour, dans sa métairie, la visite et le royal cortége de Charles II, qui revenait de New-Market, et qui s'arrêta quelques heures chez lui.

« Plus suspect que son frère, par le souvenir de ce pouvoir suprême qu'il avait un moment rempli, Richard, à l'époque de la restauration, s'éloigna d'Angleterre pendant plusieurs années. Ce fut dans ce voyage qu'il conversa, sous un nom emprunté, avec le prince de Conti qui, admirant le courage et le génie de Cromwell, parla de son fils Richard comme du plus lâche et du plus misérable des hommes. Sans se soucier de cet anathème, que doivent confirmer tous les hommes ambitieux et avides, Richard, de retour dans son pays, vit passer devant ses yeux des révolutions nouvelles, et vecut paisible et oublié jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, s'amusant du souvenir de son ancienne fortune, et, parfois, au milieu d'un petit cercle de vrais amis, se faisant apporter ce qui lui restait du protectorat, deux énormes caisses de félicitations et d'adresses, dont il lisait, en riant, quelque chose à son auditoire. »

Le parti royaliste n'avait point adhéré au nouvel ordre de choses. Le parti presbytérien, qui avait été si funeste au trône, mais qui s'etait opposé à la mort du roi, avait été mis soigneusement à l'écart par les républicains. Les deux partis, s'unissant ensemble, conçurent le projet de renverser le pouvoir établi et de rétablir Charles II sur le trône de son père. La conjuration avait des ramifications dans toutes les provinces, et l'on prétend que Charles avait tout préparé pour opérer une descente en Angleterre. Deux insurrections éclatèrent à la fois, l'une dans le Cheshire et le Lancashire; celle-ci avait pour chef sir George Booth : l'autre eut lieu dans le Worcestershire. Le bruit s'étant répandu que la France s'apprêtait à envoyer des troupes pour appuyer le mouvement royaliste, le parlement, après avoir ordonné l'arrestation du chevalier John Gore, du duc de Buckingham, de lady Mary Howart, fille du comte de Berkshire, et de plusieurs autres personnes de marque qui appartenaient au parti royaliste, envoya Lambert contre les insurgés. Lambert, qui avait sous ses ordres des troupes disciplinées, mit en déroute les insurgés et les força à déposer les armes. Le chevalier Booth, le jeune comte de Derby et plusieurs autres personnages de distinction furent arrêtés et logés dans la Tour. Lambert reçut en récompense de sa victoire un diamant d'un grand prix, que lui vota le parlement.

Mais de graves dissensions commençaient à naître entre l'armée et le parlement. Les communes, qui reclamaient pour elles l'exercice de l'autorité suprême, insistaient pour nommer les officiers, et pour placer l'armee elle-même sous la dépendance du pouvoir civil. Les officiers, de leur côté, enorgueillis de leurs anciens succès, demandaient que Fleetwood fût nommé commandant en chef, et que l'on ne posât point de limites à son autorité; que Lambert fût élevé au rang de major-général, en recompense des services qu'il venait de rendre au pays; que le gouvernement ne résidât point dans une seule chambre, mais qu'il fût partagé entre une chambre de représentants et une *autre chambre*. Haselrig et le parti républicain combattirent cette proposition avec violence, et parvinrent à entraîner la majorité, qui rejeta la pétition de l'armée. Lambert, Desborough et sept ou huit

des principaux officiers qui avaient signé la pétition, furent renvoyés du service; la dignité de général fut abolie, et Ludlow, Monk, Haselrig, Walton, Morley, Overton furent nommés commissaires, pour gouverner avec Fleetwod, qui eut lui-même le titre de commissaire des forces de la république.

Haselrig, qui était le principal auteur de cette audacieuse résolution, était encouragé à la résistance par Monk et Ludlow, qui lui assuraient que leur armée était prête à soutenir le parlement. Mais l'armée de Monk était en Écosse et celle de Ludlow était en Irlande, tandis que celle qui était commandée par Lambert et Fleetwood était sur le théâtre même de l'action. Le 13 octobre, le jour même où les communes adoptaient la proposition d'Haselrig, des troupes se rangèrent en bataille devant Westminster, et occupèrent les avenues qui conduisaient à la chambre. Les communes se voyant menacées appelèrent à leur défense deux régiments dont elles se croyaient sûres; mais Lambert parvint à décider l'officier qui les commandait à se ranger de son côté. Lenthall, l'orateur, s'étant présenté dans sa voiture pour se rendre à la chambre, fut obligé de retourner sur ses pas; la plupart des autres membres qui se présentèrent furent renvoyés de la même manière. De la sorte, la chambre ne tint point de séance. Un député, Pierre Wentworth, prit le parti de se rendre à Westminster par la Tamise, mais il s'y trouva seul.

Le conseil d'État était en séance, et les deux partis se rencontrèrent en sa présence. Les parlementaires accusaient les chefs de l'armée d'être les destructeurs de la liberté; les officiers répliquèrent, en disant que les membres du *croupion* ne leur avaient point laissé de liberté à détruire; et le colonel Sydenham, faisant allusion à la violence exercée contre les membres du parlement, déclara que l'armée avait été obligée d'employer ce dernier remède par obéissance à une commission spéciale de la Providence. Bradshaw s'écria que, « près d'aller à Dieu, il ne pouvait entendre blasphémer ainsi son saint nom (*). » Le conseil d'État parvint à ménager un accommodement entre les deux partis, sans qu'il y eût effusion de sang; il arrêta que le parlement cesserait de siéger; que le conseil des officiers pourvoirait à la sûreté publique; qu'un nouveau parlement serait convoqué dans un bref délai, pour établir définitivement l'assiette du gouvernement et en régulariser la forme.

Le jour suivant, les officiers de l'armée se réunirent et nommèrent Fleetwood leur commandant en chef. De leur côté, Haselrig et son parti se consultèrent pour se reconstituer en parlement et forcer les officiers à la soumission; leurs espérances se tournaient vers l'Écosse, où était Monk, qui ne leur avait point épargné les promesses. Aussitôt, les officiers envoyèrent un des leurs à Monk, pour lui demander son concours, et ils en dépêchèrent un autre à Ludlow, qui était en Irlande. Ils nommèrent ensuite Lambert major général des forces militaires qui étaient en Angleterre et en Écosse; Vane fut admis dans le sein du comité de sûreté publique; mais presque aussitôt il fut accusé par Desborough et d'autres chefs de l'armée de comploter contre l'ordre de choses actuel.

Ce fut dans ce moment critique que Monk, qui était recherché et redouté des deux partis, commença à préparer le grand coup qu'il voulait frapper. Monk était d'une famille noble : il avait servi avec distinction la cause royaliste sous le règne de Charles Ier; depuis, il avait embrassé le parti de la république, et avait fait la guerre à ses ennemis en Irlande et en Écosse. Charles II lui-même, lors de sa malheureuse expédition d'Écosse, avait été poursuivi par ses troupes. Monk n'était au fond du cœur ni républicain, ni royaliste; les indépendants lui repro-

(*) Bradshaw était en ce moment sérieusement malade; il se retira dans sa maison et mourut quelques jours après.

chaient même la licence de ses mœurs. Malgré son éloignement de la capitale, il avait su s'y ménager des intelligences. Cromwell quelques jours avant sa mort, lui écrivait ainsi : « A propos, on dit qu'il se cache en Écosse un mauvais sujet nommé George Monk, très-favorable à Charles Stuart; ayez soin de le faire prendre, et de me l'envoyer. » A la mort du protecteur et à la chute de son fils, il n'essaya point de s'emparer du pouvoir suprême, bien qu'il eût eu des chances de réussir; il était déjà avancé en âge, et il voulait des récompenses plus paisibles.

Le 29 octobre, seize jours après la suppression du parlement *croupion*, les officiers de l'armée reçurent une lettre que Monk leur écrivait, et dans laquelle il leur exprimait son mécontentement de leur conduite récente. D'un autre côté, le comité de sûreté reçut la nouvelle que Monk venait de s'emparer de Berwick et qu'il s'apprêtait à marcher sur Londres. Lambert fut aussitôt désigné pour commander l'armée et se porter dans le nord de l'Angleterre; Whalley, Goffe, Caryl et Barker, ministres de la religion, furent en même temps dépêchés à Monk, pour l'engager à se désister de son projet et empêcher l'effusion du sang. Monk envoya aussitôt des messages aux chefs du parlement *croupion*, pour leur dire qu'il n'avait d'autre objet en vue que d'assurer l'indépendance du parlement et de le délivrer de l'oppression militaire qui pesait sur lui; il prenait Dieu à témoin qu'il était, avant toute chose, l'ami de la liberté de la république. Dans une lettre qu'il écrivit à Haselrig, il s'exprimait ainsi : « La république, croyez-en ma parole, Monsieur (car je parle ici en présence de Dieu), est le seul désir de mon âme. » Monk parvint à tromper les membres du parlement; mais l'appui qu'il avait donné à d'anciens royalistes l'avait déjà démasqué aux yeux des officiers de l'armée.

Le 8 novembre, Desborough, Fleetwood, et les principaux officiers de l'armée, se rendirent au conseil commun de Londres, et déclarèrent hautement que le projet de Monk était de ramener le roi et de le rétablir sur le trône. Quelques jours après, les officiers de la marine adressèrent une lettre à Monk, pour l'engager à se désister de ses projets; « il est évident pour nous, disaient-ils, qu'il n'y a que les cavaliers qui puissent se réjouir des mesures que vous adoptez, car ils n'ont de confiance qu'en vous, et partout on les entend faire votre éloge. »

Monk, malgré ses promesses réitérées de dévouement à la république, traversa la Tweed avec toutes ses troupes; les plus chauds presbytériens marchaient à sa suite. Il rencontra sur la Tyne, Lambert. Mais les soldats de Cromwell étaient maintenant mal payés; ils avaient perdu leur enthousiasme; Lambert avait, en outre, reçu du comité l'ordre d'éviter une bataille; en conséquence il resta à Newcastle, sans s'opposer à la marche de ses adversaires : seulement il convint avec Monk, que celui ci enverrait trois commissaires à Londres pour traiter avec trois autres commissaires nommés par Fleetwood, commandant en chef les troupes de terre et de mer de la république. Ce délai fut utile à Monk : il eut le temps de mûrir ses plans et de recevoir de l'Écosse des secours en hommes et en argent.

A leur arrivée à Londres, les commissaires des deux partis s'abouchèrent; on arrêta que le parlement serait rétabli, et le comité de sûreté publique se prépara à la composition d'une nouvelle forme de gouvernement. Les difficultés ne pouvaient manquer de naître dans une négociation de cette nature, et il y eut de nouveaux retards. Monk écrivit à Fleetwood une lettre pleine de compliments, dans laquelle il manifestait un ardent désir pour un prompt arrangement; mais, disait il, ce qui a été convenu entre vos commissaires et les miens ne suffit pas : il y a des points qu'il reste à éclaircir. Monk demandait un nouveau traité pour résoudre les difficultés d'une manière définitive. Quelques membres du comité déclarèrent que, par ces

atermoiements, il ne cherchait qu'à obtenir un délai pour provoquer des désertions dans l'armée républicaine, dont les soldats étaient mécontents par suite du non-payement de leur solde. Ces membres voulaient qu'on en vînt aux mains sur-le-champ avec Monk, pour amener une solution immédiate et décisive. Mais cet avis ne fut point accueilli, et des commissaires furent nommés pour négocier un nouveau traité à Newcastle.

Ceci se passait le dernier jour de novembre; le 4 décembre, quelques-uns des régiments cantonnés dans les environs de Londres, commencèrent à demander hautement la paye qui leur était due. Le jour suivant, des troubles graves eurent lieu dans Londres; des troupes furent envoyées sur les lieux pour rétablir l'ordre; les soldats furent insultés par la populace, et deux d'entre eux furent tués; le même jour on apprit que le gouverneur et la garnison de Portsmouth se déclaraient pour le parlement. Le conseil général des officiers s'occupait alors d'établir les bases d'un plan de gouvernement et d'un nouveau parlement. Le 9 décembre, le conseil reçut une pétition qui lui était adressée de la Cité. La Cité demandait un parlement semblable à celui qui avait existé en 1642, c'est-à-dire un parlement presque entièrement composé de membres presbytériens. Les officiers mirent de côté cette pétition, qui n'avait d'autre objet, suivant eux, que l'envahissement du pays par l'ennemi commun; et, le jour suivant, ils fixèrent au mois de février la convocation d'un nouveau parlement. Quelques jours après, ils arrêtèrent les bases du gouvernement : la royauté était abolie; le pouvoir suprême ne pouvait être confié à une seule personne; l'armée ne devait subir aucun changement, et la tolérance religieuse était déclarée. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif devaient être placés dans des mains séparées, et les membres du parlement devaient être élus par le peuple. Le conseil des officiers publia aussitôt la proclamation qui fixait le jour de la convocation du parlement, et le comité de sûreté envoya des writs pour les élections.

Ces mesures, qui trahissaient une grande préoccupation, ne calmèrent point les esprits. La confusion régnait dans Londres; une tentative fut faite pour surprendre la Tour; mais elle n'eut pas de succès. Une émeute éclata dans le Sussex; quelques jours après une partie de la flotte remonta la Tamise, sous les ordres de l'amiral Lawson, et demanda la réinstallation du long parlement. Deux tentatives d'insurrection, conduites par les royalistes, eurent lieu, l'une à Bristol, l'autre à Colchester. Les soldats républicains augmentèrent le désordre en demandant leur solde à grands cris; et souvent ils se joignaient aux royalistes contre lesquels ils étaient envoyés. Tel était alors l'état d'anarchie qui désolait le pays, que l'on en revint à prononcer le nom de Richard Cromwell, et que les officiers songèrent un moment à lui rendre le pouvoir.

Dans cet instant critique, Whitelock, qui avait connaissance des projets de Monk, suggéra à Fleetwood l'idée de devancer Monk, et d'envoyer à Bréda, où était Charles II, pour discuter avec lui les conditions de son retour. Whitelock disait que, de cette manière, Fleetwood pourrait obtenir du roi des concessions avantageuses pour lui, pour ses amis, et même pour la cause dans laquelle ils avaient tous été engagés; tandis que si on ne prévenait pas Monk, tout ce qui avait été fait pour obtenir la liberté civile et religieuse pouvait courir le risque d'être anéanti. Fleetwood était convaincu; il dit à Whitelock de se préparer à partir pour la Hollande; mais avant qu'il eût franchi le seuil de la porte, Vane, Desborough et Berry entrèrent dans la chambre et eurent une conversation particulière avec Fleetwood; l'entretien dura un quart d'heure, puis Whitelock fut rappelé. « Vous « n'irez pas! s'écria Fleetwood en « colère, vous n'irez pas! — Pour- « quoi? demanda Whitelock. — Ces « messieurs, lui répondit Fleetwood,

« m'ont fait ressouvenir, et la chose « est vraie, que je me suis engagé à « ne rien faire sans le consentement « de milord Lambert. » Whitelock répliqua que Lambert était en ce moment à une trop grande distance pour qu'on pût songer à obtenir son consentement, et que, dans une affaire aussi pressante que celle dont il était question, il fallait agir sur-le-champ ou ne point agir du tout. « Je ne ferai « rien sans le consentement de Lam- « bert, reprit Fleetwood. — Alors, « s'écria Whitelock, vous serez la « cause de votre ruine et de celle de « vos amis. — Je ne puis l'empêcher, « reprit Fleetwood, ma parole est « donnée. » Et ils se séparèrent.

Cependant le parti republicain prenait ses mesures. Lenthall, l'ancien speaker du parlement *croupion*, voyant que les soldats continuaient à déserter, ordonna que les troupes se rendissent dans Lincoln inn field's, sous les ordres du colonel Okey et du colonel Alured, officiers dont l'attachement au parti républicain était bien connu. Les troupes se rendirent au lieu fixé, et, en passant dans Lincoln's inn, elles s'arrêtèrent devant la maison du speaker, qu'elles saluèrent de trois houras, et reçurent de lui le mot d'ordre. Lenthall se trouvait alors, par le fait, le commandant en chef des troupes de Londres; il s'assura de la Tour, et parvint à persuader au conseil commun, aux citoyens et aux soldats, que la meilleure chose qu'ils avaient à faire était de rétablir le dernier parlement. Deux jours après (26 décembre 1659), le speaker et les membres qui étaient à Londres se réunirent à White-Hall, et se rendirent à Westminster au milieu des acclamations des soldats et du peuple.

Le premier soin du parlement fut de destituer Lambert, Desborough, Ashfield, Berry et d'autres officiers; il leur enjoignit de quitter Londres, et fixa leur résidence à une certaine distance de cette ville. Sir Henri Vane, qui avait donné son adhésion aux mesures adoptées par le conseil des officiers, fut envoyé à sa résidence dans le comté de Durham, pour y rester prisonnier, selon le bon plaisir du parlement. La chambre vota ensuite un bill pour repousser de nouveau les prétentions de Charles Stuart et de tous les membres de la famille du roi déchu; puis elle vota une lettre de remercîments à Monk, qui venait de lui écrire pour lui promettre sa soumission, et l'engagea à venir à Londres aussitôt qu'il pourrait le faire.

Monk était à la tête de 6,000 hommes sûrs et dévoués; il s'avançait sans obstacle. A York, il trouva Fairfax, l'ancien lord général, qui lui exprima le désir de prendre part à la restauration des Stuarts, qu'il avait contribué à renverser. Le 26 janvier (1660), Monk arriva à Northampton, et, dans cette ville, il déclara de nouveau qu'il n'était que le serviteur du parlement. Le 28, il entra à Saint-Alban, où il réitéra les mêmes protestations. La noblesse l'accueillait sur son passage avec les plus vives démonstrations d'intérêt, et des députations venaient de toutes parts le féliciter. De Saint-Alban, Monk écrivit au parlement pour lui demander l'éloignement des troupes qui étaient à Londres; ordre fut donné, en conséquence, aux troupes de quitter la ville. Aussitôt Monk entra dans Londres, et vint prendre ses quartiers à White-Hall.

Jusqu'alors Monk avait soigneusement caché ses projets, et quoique le parti royaliste déclarât hautement qu'avant peu le roi serait de retour en Angleterre, les républicains doutaient encore; mais bientôt la conduite du général dessilla les yeux des moins clairvoyants de ce parti, et leur fit voir la faute énorme qu'ils avaient commise. En effet, le général, aussitôt son arrivée, intima l'ordre au parlement de recevoir dans son sein les membres presbytériens exclus de cette chambre lors de la formation du dernier parlement *croupion*. Haselrig, Scott et d'autres membres du parti républicain firent de vaines représentations à cet égard. Le 21 février, les membres exclus reprirent leurs siéges dans la chambre. Dès ce moment les

membres du parti républicain commencèrent à songer à leur sûreté personnelle, et la plupart d'entre eux, désertant la chambre, laissèrent, sans lutte, le champ aux presbytériens.

La chambre, ainsi composée, vota successivement : que Monk serait nommé commandant en chef des forces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; que tous les actes parlementaires adoptés depuis l'exclusion des membres rappelés seraient infirmés; que le presbytérianisme serait la seule religion de l'État, et que le covenant et la ligue seraient adoptés sans aucun amendement et affichés dans toutes les églises. Le 16 mars, elle rendit un acte pour dissoudre le parlement. Monk n'avait point encore communiqué avec aucun chef royaliste; il reçut alors sir John Granville, qui lui fit des propositions au nom du roi. Monk autorisa Granville à tout promettre en son nom. Une tentative du parti républicain ne fit que hâter le succès de la cause royaliste. Lambert s'était échappé de la Tour, dans laquelle l'avait jeté le parti victorieux après l'entrée de Monk à Londres, et ayant réuni quelques escadrons, il avait essayé de soulever les troupes et de les rallier à la cause républicaine. Cette entreprise n'eut point de succès; les soldats de Lambert furent dispersés, et lui-même fut ramené prisonnier. Les défections commencèrent, et ceux qui ne voulurent point se soumettre furent obligés de prendre la fuite ou de se cacher. Vane, Ludlow, Scott, Hutchinson, Neville, s'éloignèrent. Rich et Haselrig furent destitués. Le commandement de la flotte fut donné à l'amiral Montagu, dévoué au parti royaliste; et aussitôt Hale, Manchester, Fairfax, toute la noblesse se réunirent aux presbytériens pour demander le roi.

Ce fut le 25 avril 1660 que le nouveau parlement s'assembla. Dix pairs seulement se trouvaient à la séance d'ouverture. Des lettres circulaires furent aussitôt envoyées aux autres pairs pour les inviter à se rendre à Westminster; et la chambre des lords, qui avait été si longtemps vide, fut bientôt au complet. Ceux qui avaient pris les armes pour le parlement se confondirent, sans distinction, avec ceux qui avaient défendu la cause royaliste. Les pairs presbytériens prirent place à côté de ceux qui avaient toujours adhéré à la liturgie et à l'église établie. Dans la chambre des communes, les presbytériens avaient une imposante majorité; et le parti républicain n'y comptait qu'un petit nombre de membres; car, cette fois, les élections n'avaient point été influencées par l'armée, dans laquelle reposait la principale force de ce parti. Les communes élurent pour leur speaker sir Harbottle Grimston, qui fut conduit au fauteuil par Monk et Hale. Elles votèrent ensuite des remercîments à Monk pour les services éminents qu'il avait rendus.

Sur ces entrefaites, sir John Granville arriva de nouveau de Breda, et se présenta chez Monk pour lui remettre des dépêches du roi. Monk, qui voulait encore déguiser ses desseins, refusa d'ouvrir ces dépêches, et ordonna à Granville de les lui présenter dans le conseil; puis, pour la forme, il fit arrêter le messager. Les lettres furent renvoyées au parlement. L'une était adressée à la chambre des communes; une autre à la chambre des lords; une troisième à Monk; la dernière au lord maire, aux aldermen, et au conseil commun de la Cité. La lettre adressée aux communes renfermait la fameuse déclaration de Bréda. Charles promettait dans cette déclaration l'oubli du passé et la tolérance religieuse pour l'avenir. Ces promesses ayant été reçues avec défiance par quelques membres qui représentaient à leurs collègues que Charles avait habité trop longtemps la France et la Flandre pour que les sentiments de modération et de tolérance qu'il professait dans la déclaration fussent réels, le parti presbytérien, las d'une si longue anarchie, ne tint aucun compte de ces sages avis. Les communes nommèrent aussitôt une commission, qu'elles chargèrent de préparer une réponse à la lettre du roi, pour lui exprimer la joie que leur fai-

saient éprouver ses offres gracieuses, et lui adresser leur profession de dévouement et de fidélité.

De son côté, la chambre des lords venait de voter des remercîments à sir John Granville, qui avait été élargi presque aussitôt qu'il avait été arrêté. Les lords déclarèrent ensuite qu'en vertu des lois anciennes et fondamentales du royaume, le gouvernement se composerait d'un roi, d'une chambre des lords et d'une chambre des communes, et que des mesures promptes seraient adoptées pour assurer le retour du roi en Angleterre. Il n'y eut aucune dissidence entre les communes et les lords au sujet de ces dispositions. La chambre des communes nomma même une commission pour effacer du journal de ses séances tous les actes qui avaient été rendus par elle contrairement à ces dispositions, et vota au roi, qui était sans argent, une première somme de 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.), et une autre somme de 70,000 livres sterling (1,750,000 fr.) par mois, pendant trois mois.

Ces mesures furent reçues avec enthousiasme; au dehors le peuple se livra à la joie la plus vive; et quelques membres ayant voulu engager la chambre à demander des garanties à Charles, leur voix se perdit au milieu des acclamations. L'un de ces membres, sir Mathieu Hale, juge intègre qui avait rendu de grands services à tous les partis, et qui sous Cromwell avait été le défenseur des royalistes, fut interrompu par Monk au milieu de son discours : « Qu'avez-vous besoin, lui dit celui-ci, d'envoyer des propositions au roi? il vient à vous sans avoir ni trésor pour vous corrompre, ni armée pour vous asservir. » Le speaker s'adressant ensuite à sir John Granville, l'envoyé de Charles II, lui dit « qu'il était chargé de le remercier au nom de la chambre, qui lui faisait don de 500 livres sterling (12,500 fr.) pour les bonnes nouvelles qu'il avait apportées : « Je n'ai pas besoin de vous dire, « ajouta-t-il, avec quelle joie et quelle « reconnaissance la chambre des communes, réunie en ce moment en « parlement, a reçu les gracieuses lettres de Sa Majesté : *Res ipsa loquitur;* et vous avez été vous-même « *ocularis et auricularis testis de rei* « *veritate.* Le bruit de nos cloches et « les flammes de nos feux de joie ont « déjà proclamé la bonté de Sa Majesté, et les sentiments d'allégresse « dont nos cœurs sont animés pour « elle. Nous avons dit au peuple que « notre roi, la gloire de l'Angleterre, « nous revenait une seconde fois, et le « peuple nous a répondu par acclamations, que son cœur était ouvert et « qu'il était prêt à le recevoir. Le peuple s'est uni au parlement pour « demander au roi des rois qu'il accordât des jours heureux au roi « Charles II, et il a prononcé à haute « voix ce cri d'espérance : Dieu donne « une longue vie au roi Charles II! »

Les communes rivalisèrent d'ardeur avec la chambre des lords pour hâter le retour de Sa Majesté; elles lui envoyèrent un de leurs membres; et quelques jours après, elles nommèrent une députation composée de douze de leurs membres pour aller à sa rencontre. Le lord maire et les membres du conseil commun suivirent cet exemple; ils votèrent une somme de 300 livres sterling à Granville, nommèrent une députation pour recevoir Charles, replacèrent en toute hâte la statue royale à Guild-Hall, et en retirèrent les armes de la république.

Le 8 mai 1660, Charles fut solennellement proclamé roi aux portes de Westminster-Hall, en présence de la chambre des lords et de celle des communes, dont les membres avaient la tête découverte.

LIVRE IX.

RESTAURATION.

1660-1689.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE.

§ 1. Arrivée de Charles II à Londres. — Mesures qu'il adopte.—Procès des régicides. —Prodigalités de Charles.—Son mariage.

Le 25 mai 1660, Charles et ses deux frères, les ducs d'York et de Glocester, débarquaient près de Douvres où Monk les attendait. Le roi embrassa le général qu'il appela son frère, et le fit monter dans sa voiture. Le 29 mai, jour anniversaire de sa naissance, Charles fit son entrée solennelle à Londres ; il était suivi des membres des deux chambres, des évêques, des chevaliers du Bain, du lord maire et des aldermen. Une foule immense se pressait sur son passage pour contempler ses traits; les fenêtres, tendues de tapisseries, étaient garnies de spectateurs qui lui jetaient des bouquets et des couronnes de fleurs, et des acclamations d'allégresse s'élevaient jusqu'aux cieux pour saluer son retour. Son premier soin, en arrivant à White-Hall, fut de récompenser le dévouement de Monk, en le créant chevalier de l'ordre de la Jarretière, et en le nommant membre du conseil privé. Les ambassadeurs étrangers oubliant qu'ils avaient complimenté Olivier et Richard Cromwell, et qu'ils avaient même reconnu le dernier parlement, vinrent aussitôt le complimenter et le féliciter de son heureux retour. Rien ne manqua au triomphe de Charles. Les pairs lui prodiguèrent le titre de « grand roi, de souverain auguste, de roi anglais, de fils du sage, de fils des anciens rois, » et ils lui prédirent qu'il servirait d'exemple à tous les rois pour la piété, pour la justice, pour la prudence et la puissance, et qu'il serait le plus grand roi du nom de Charles que le monde eût jamais eu. Les communes renchérirent sur ces éloges : sir Harbottle Grimston, l'orateur, dit à Charles qu'il méritait le titre de roi des cœurs, qu'il recevrait de son peuple une couronne de cœurs, et qu'il ne pouvait manquer d'être le roi le plus heureux et le plus glorieux du peuple le plus heureux de la terre.

L'impatience était grande parmi les cavaliers. Ceux-ci voulaient être ministres, ceux-là voulaient être membres du conseil ; tous demandaient quelque place dans le gouvernement, et, comme à l'ordinaire, les plus ambitieux étaient ceux-là qui avaient rendu le moins de services à la cause royaliste. Charles II avait à peine débarqué à Douvres, qu'il se vit assailli par ces solliciteurs. A Cantorbéry, il reçut de Monk une liste qui contenait les noms de soixante et dix d'entre eux. Monk, en remettant la liste, dit au roi qu'il ne pouvait pas lui rendre un plus grand service que de lui recommander les personnes qui étaient le plus agréables au peuple et qu'il savait être les plus aptes à le servir. Mais Charles voulut se consulter sur une question aussi délicate avec le comte de Clarendon; or, Clarendon nous apprend que sur les soixante et dix personnes proposées au roi, il y en avait seulement deux, le marquis d'Hertford et le comte de Southampton, qui avaient réellement servi Charles Ier et qui étaient restés attachés à sa cause.

Charles nomma membres de son conseil privé ses deux frères, les ducs d'York et de Glocester, le marquis d'Ormond, le comte de Lindsay, le comte de Southampton, lord Seymour, sir Frédéric Cornwallis, sir George Carteret, le colonel Charles Howard, le général Monk, le comte

de Manchester, le comte de Saint-Albans, lord Culpeper, Arthur Annesley, Morrice, qui était ami intime de Monk et qui fut également élevé aux fonctions de secrétaire d'État, le chancelier Clarendon, le marquis de Dorchester, le comte de Berkshire, le comte de Norwich, lord Wentworth, Denzil Hollis, sir Édouard Nicholas, sir Antony Ashley Cooper, le marquis d'Hertford, le comte de Northumberland, le comte de Leicester, lord Roberts, lord Berkeley et Montague, amiral de la flotte, qui fut plus tard créé comte de Sandwich. Le duc d'York fut nommé grand amiral d'Angleterre et lord gardien des cinq ports. Sir Édouard Nicholas fut associé à Morrice pour remplir, de concert avec lui, les fonctions de secrétaire d'État; le comte de Southampton fut élevé aux fonctions de lord grand trésorier; le marquis d'Ormond à celles de lord Stewart; le comte de Manchester à celles de lord chambellan, et Clarendon à celles de chancelier.

Les premiers actes de Charles II étaient de nature à inspirer de la défiance, car aussitôt son arrivée, le statut des trente-neuf articles fut remis en vigueur. Les presbytériens se rassurèrent pourtant, lorsque Charles eut rendu une proclamation contre le vice, la débauche et l'impiété, et qu'ils virent Baxter et Calamy, deux de leurs plus célèbres prédicateurs, figurer parmi les chapelains de la cour. D'un autre côté, Charles répandait ses faveurs royales à profusion. Monk conserva son grade de capitaine général de toutes les forces militaires des trois royaumes; le roi le nomma grand maître de la cavalerie, et le fit ensuite duc d'Albemarle. Sa femme, qui avait été autrefois sa maîtresse, fut reçue à la cour, et prit rang parmi les femmes les plus élevées par leur naissance. Le lord maire, les aldermen, les shérifs, les principaux officiers de la milice de la Cité, furent faits chevaliers. Le roi, pour mieux rassurer encore les esprits, fit dire aux communes, par la bouche de son chancelier, que toutes les promesses contenues dans la déclaration de Breda seraient remplies, qu'il accordait un entier pardon à tous, à l'exception de ceux que le parlement en jugerait indignes, et que personne ne serait inquiété pour ses opinions religieuses. On rapporte à ce sujet que Clarendon proposa au conseil de brûler tous les papiers qui étaient relatifs à la république et au gouvernement de Cromwell, mais que le comte de Southampton s'opposa à cette mesure, en disant qu'il fallait conserver ces papiers pour empêcher le retour d'un pareil événement.

Les craintes qu'avaient inspirées à quelques esprits les premiers actes de Charles ne tardèrent pas à se réaliser; la chambre des lords et celle des communes, qui avaient rappelé le roi, n'étaient, à proprement parler, qu'une convention. Ce nom leur resta jusqu'au moment où le roi rendit une ordonnance qui restituait à ces deux assemblées la dénomination qui leur avait été constamment appliquée. Peu de jours après l'entrée solennelle du roi à Londres, les lords ordonnèrent que lecture du livre des prières communes fût faite en leur présence, et, de concert avec les communes, ils votèrent que toute personne qui parlerait mal de sa gracieuse Majesté et de son gouvernement serait arrêtée comme traître. Un nommé Clément, qui avait figuré comme juge dans le procès du roi, fut arrêté par les ordres du parlement; la saisie des biens de tous ceux qui avaient pris part à ce procès mémorable fut également ordonnée.

De son côté, la chambre des communes qualifia de crime les événements qui avaient amené la république, et la république elle-même, et elle vota que le peuple anglais, et les communes elles-mêmes, ne pourraient se laver d'une pareille faute que lorsqu'elles auraient obtenu le pardon du roi. En conséquence de ce vote, les communes se rendirent en corps à White-Hall, et se jetèrent aux pieds du roi, qui leur recommanda de s'occuper promptement de ce qu'il appelait le bill d'amnistie et d'oubli. La déclaration de Breda, comme tous les do-

cuments de ce genre, contenait une foule de clauses élastiques; et quoique l'oubli du passé y fût expressément stipulé, rien n'empêchait qu'on atteignît ceux qui avaient pris part au procès du roi. Dans ses négociations avec Granville, Monk avait obtenu que le nombre des personnes qui ne jouiraient pas du bénéfice de la déclaration, serait de quatre seulement. Ce nombre fut porté à sept, puis à dix. Les personnes désignées à la vengeance du roi étaient Scott, Holland, Lisle, Barkstead, Harrisson, Say, Saint-Jean, Coke qui avait rempli les fonctions d'accusateur public, Brougthon qui avait rempli celles de greffier de la haute cour de justice, et Dendy qui avait rempli celles de sergent d'armes pendant le procès. Cette première violation de la déclaration de Breda ne satisfit point encore les communes. Elles votèrent une pétition au roi pour lui demander de rendre une ordonnance à l'effet d'obliger tous ceux qui avaient figuré dans le procès du roi, de comparaître dans les quinze jours de la publication de la proclamation. Charles rendit l'ordonnance. De leur côté, les lords, qui avaient d'anciennes rancunes contre les membres de la haute cour de justice, parce qu'elle avait appelé à sa barre plusieurs de leurs collègues et les avait condamnés, accordèrent aux parents des victimes de la haute cour le triste privilége de désigner pour chaque victime une personne à leur choix ayant siégé dans la haute cour, pour être condamnée à mort. Les lords déclarèrent ensuite que tous ceux qui avaient signé la sentence seraient réputés traîtres, et ils ajoutèrent six noms qui n'avaient pas figuré dans le procès : c'étaient ceux de Hacker, de Vane, de Lambert, de Haselrig, d'Axtell, de Peters.

Le bill qui reçut le nom de bill d'amnistie et d'oubli, fut renvoyé aux communes, qui l'adoptèrent avec ces amendements. Cependant les communes, ayant voulu sauver Vane et Lambert, les lords y consentirent. Lenthall, qui avait intrigué avec les royalistes avant la restauration, devint également l'objet de la sollicitude des deux chambres. Sir Arthur Haselrig, cet ardent républicain qui s'était laissé tromper d'une manière si étrange par Monk, ne dut la vie qu'à l'intervention de ce général. Whitelock, qui avait de nombreux amis dans la chambre des communes, fut sauvé par eux. Scrope, dont le nom avait d'abord été rayé de la fatale liste, fut exclu du pardon pour avoir, dans une conversation particulière, justifié le procès de Charles Ier. Hutchinson, qui depuis l'arrivée du roi, manifestait un repentir sincère de son passé, ne put parvenir à se sauver. Cromwell, Ireton, Bradshaw, que leur mort semblait mettre à couvert, furent également exceptés de l'amnistie. L'immortel Milton fut remis à la garde du sergent d'armes, pour avoir écrit deux ouvrages; l'un, intitulé : *Défense du peuple anglais*, l'autre, intitulé : *Eikonoclastes*. André Marwell, son ami et grand admirateur de son talent, éleva la voix pour le défendre : ce qu'il fit avec chaleur. Mais on lui répondit que son client ayant été le secrétaire de Cromwell, il méritait d'être pendu. Les communes revinrent pourtant à des sentiments moins haineux pour le grand homme, et se contentèrent de le déclarer indigne d'occuper à l'avenir des emplois publics. Richard Cromwell se mit à l'abri de ces persécutions en allant voyager sur le continent, et il lui fut permis, à son retour, de vivre en paix dans sa maison de campagne de Cheshunt. De plus, tous ceux qui avaient fait partie de quelque autre cour de justice furent déclarés incapables de posseder des offices.

Charles II avait alors trente ans. Il avait reçu de la nature une vigoureuse constitution, une taille bien prise, une figure mâle, un air gracieux, et quoiqu'il eût une certaine rudesse dans les traits, toute sa contenance avait quelque chose de fin et d'engageant. L'historien Hume fait ainsi son portrait moral : « Charles, dit il, avait dans ses qualités naturelles et dans sa conduite tout ce qui pouvait servir à l'accroissement comme au maintien de

l'affection que lui montra son peuple à son avénement au trône. A la vivacité de l'esprit, à la pénétration, il joignait un jugement solide, et l'avantage d'avoir observé généralement le caractère des hommes et la nature des choses. Des manières aisées, une politesse sans affectation et la gaieté la plus engageante rendaient son abord charmant et sa conversation aimable. L'habitude qu'il avait formée pendant son exil de vivre avec ses courtisans en ami plutôt qu'en roi, lui fit conserver sur le trône même un air de franchise et d'affabilité capable de réconcilier les républicains les plus farouches avec la dignité royale. Sa douceur naturelle et son humeur nonchalante le rendaient incapable de ressentiment; il assura le pardon aux plus coupables de ses ennemis, et laissa des espérances de faveurs à ceux qui s'étaient montrés les plus acharnés contre lui et sa famille. En un mot, dans toutes ses actions et tous ses discours, il parut aussi disposé à perdre le souvenir des anciennes animosités qu'à réunir tous les cœurs et à les enflammer d'une vive affection pour leur roi et leur pays. »

Ce portrait est vrai en considérant Charles comme homme privé. Charles II avait hérité des qualités de son père; il était aimable, affable, plein de courtoisie; ses manières étaient engageantes et sa conversation souvent agréable. Mais comme homme public, Charles II avait des vues étroites, nulle grandeur dans l'esprit, des dispositions à la haine, un caractère essentiellement égoïste et vain; en un mot, il avait tous les défauts que l'on reprochait à son père, défauts qui le rendaient incapable de gouverner avec prudence et fermeté l'Angleterre, après les crises qui venaient de la bouleverser.

Après l'adoption du bill d'amnistie et d'oubli, le parlement s'occupa de voter des allocations de fonds au roi qui avait un pressant besoin d'argent. Le roi consentit de renoncer aux droits des gardes nobles et de livrées qui avaient été abolis par le gouvernement précédent, et reçut en compensation une somme de 100,000 livres sterl. (deux millions et demi) et la moitié du produit de l'accise qui fut cédé sans retour à la couronne. Les droits de tonnage et de pesage, qui avaient excité une si grande irritation dans les esprits sous le règne de Charles Ier, furent accordés au roi, sa vie durant. Un comité fut ensuite nommé pour examiner quels avaient été les revenus de Charles Ier depuis 1637 jusqu'en 1641; il fut reconnu que, terme moyen, ce revenu s'était élevé à 900,000 livres sterl. (vingt-deux millions cinq cent mille fr.) par an; les variations que l'argent avait éprouvées depuis cette époque furent évaluées, et l'on porta le revenu du roi à 1,200,000 livres sterl. (trente millions de fr.). On remit à une autre époque l'indication de la source à laquelle on puiserait ce revenu. Charles, lorsque les bills lui furent présentés, dit au speaker qu'il pardonnait avec le plus grand plaisir à ceux que la clémence du parlement avait épargnés, mais qu'à l'avenir il userait de rigueur envers ceux qui montreraient des dispositions hostiles à son gouvernement.

Une affaire plus difficile à établir que le bill d'amnistie et celui du revenu, était la question religieuse. Charles, dans les déclarations de Breda, avait promis d'une manière formelle la tolérance. « Les passions et l'égoïsme de l'époque ayant fait naître différentes opinions religieuses qui ont excité des animosités et des haines parmi nos sujets, disait la déclaration, nous accordons la liberté de conscience, et déclarons qu'aucun homme ne sera inquiété pour ses opinions en matière de religion, pourvu qu'il ne trouble pas la paix du royaume. » Charles, malgré ses assurances de protestantisme, était au fond attaché aux croyances catholiques; toutefois son esprit n'était point imbu de bigotisme, et s'il eût été livré à ses propres impressions, nul doute qu'il n'eût accordé une tolérance égale à toutes les sectes. Mais les hauts dignitaires ecclésiastiques du règne de

son père voulaient reconquérir leur ancienne suprématie et rentrer dans la possession de leurs biens.

Des débats animés s'engagèrent à ce sujet dans la chambre des communes, et après une discussion qui se prolongea pendant sept heures consécutives, il fut arrêté qu'on différerait l'examen des controverses religieuses et qu'on abandonnerait le règlement des affaires de l'Église à la sagesse du roi. Charles se mit à l'œuvre sur-le-champ. Il ne restait du règne de son père que neuf évêques vivants ; ils furent immédiatement rétablis dans leurs diocèses. Les ministres dépouillés reprirent possession de leurs bénéfices ; la liturgie anglicane fut remise en exercice dans les églises. Charles ordonna, de plus, que les grands diocèses auraient des évêques suffragants ; que tous les prélats exerceraient constamment eux-mêmes le ministère de la prédication ; et pour ne point effrayer les presbytériens, il fit défense à tout évêque de faire aucun acte de juridiction épiscopale, pas même l'ordination, sans l'avis et l'assistance d'un certain nombre de prêtres choisis par le diocèse. Il déclara en outre qu'on ferait des modifications à la liturgie anglicane ; que l'épiscopat ne serait imposé à personne ; qu'on n'insisterait pas sur l'usage du surplis, sur celui du signe de la croix dans le baptême, sur l'inclination de tête au nom de Jésus. Le roi, dans cette déclaration, qui reçut le nom de *curative*, se qualifiait du titre de chef de l'Église, et s'attribuait l'autorité législative en matière ecclésiastique.

Cette déclaration avait été précédée de deux bills ; l'un intitulé le bill des ministres, et l'autre le bill des ventes. Celui-ci avait pour objet d'examiner les ventes qui avaient été faites des terres ecclésiastiques et des terres de la couronne pendant les troubles de l'administration précédente. Les communes votèrent que toutes les terres qui avaient appartenu au roi et à la reine et toutes celles de la couronne seraient immédiatement restituées. Mais la question des terres ecclésiastiques fut mise de côté pour le moment. Le bill des ministres avait pour objet la réintégration dans leurs fonctions de tous les membres du clergé qui avaient été expulsés par la révolution, et le renvoi de ceux qui devaient leur élévation au gouvernement républicain. Ce bill fut adopté : mais il ne satisfit aucun parti ni aucune secte ; les royalistes le nommèrent le grand bill, le bill d'amnistie pour les ennemis du roi, et le bill d'oubli pour ses amis ; les épiscopaux disaient que c'était un simple subterfuge, un compromis, qui n'était point assez sévère pour des rebelles schismatiques, ni assez favorable pour eux qui étaient le véritable corps orthodoxe, le seul capable de conserver le peuple anglais dans les voies de l'humilité et de l'obéissance, et le seul représentant de la véritable église du Christ ; de leur côté les presbytériens disaient que le bill n'était qu'une tentative de réconciliation qui ne devait avoir aucun succès. Charles vint à la chambre des communes et fit, ainsi que son chancelier, un long discours sur ce sujet ; le parlement s'ajourna au 6 novembre, lorsque le roi eut dit qu'il arrangerait tous ces différends.

La question fut reprise dans l'intervalle de l'ajournement. L'archevêque Usher, dont les doctrines épiscopales étaient très-modérées, avait laissé en mourant un plan d'union sur lequel on fondait les plus grandes espérances pour réconcilier les deux principales sectes qui se partageaient les croyances du royaume, et les presbytériens désespérant d'obtenir l'entière suprématie pour eux-mêmes, voulurent faire de ce plan d'union la base d'un arrangement avec leurs adversaires. Dans ce dessein, ils présentèrent une adresse au roi, qui leur promit une entrevue en sa présence avec les évêques. Ceux-ci, qui sentaient leur force, ne se rendirent point à l'entrevue et repoussèrent toutes les propositions qui leur étaient faites, en disant que la hiérarchie anglicane était le primitif et le véritable épiscopat, que leurs anciens évêques apostoliques avaient

leurs cours, leurs prérogatives, leurs chanceliers, leur official, leur procureur, leur appariteur; ils déclaraient qu'ils ne pouvaient point accorder que l'étendue des diocèses fût modifiée ou réformée en quoi que ce fût, et affirmaient que le mépris fait du livre des Prières communes avait été l'une des plus grandes causes des malheurs de la nation.

Une seconde entrevue fut proposée et le jour en fut fixé au 22 octobre en présence du roi, dans la maison du chancelier. Les presbytériens avaient confié la défense de leurs intérêts à l'éloquence de Calamy et de Baxter. Le docteur Gunning et l'évêque Morley plaidaient la cause des épiscopaux. Le plan d'union d'Usher fut proposé par les presbytériens, qui consentaient en outre à laisser le gouvernement de l'Église dans les mains des évêques, sous la condition que ceux-ci seraient assistés par eux. Cette proposition fut de nouveau rejetée par les épiscopaux, qui prétendaient que les droits divins de la prélature étaient supérieurs à tous les autres droits; le débat fut animé, comme il devait l'être entre hommes d'église. Gunning, au nom des épiscopaux, déclara que le docteur Hamond en avait assez dit aux presbytériens, et que ses écrits étaient encore à réfuter. Baxter, le presbytérien, répliqua qu'il avait répondu en substance aux arguments du docteur Hamond, et que c'était les siens qui étaient à réfuter. Le chancelier Clarendon produisit en ce moment une pétition des indépendants et des anabaptistes, dans laquelle ceux-ci demandaient que la tolérance s'étendît à toutes les sectes. Un long silence suivit cette lecture; les évêques restèrent muets, et les presbytériens n'osèrent parler; alors Baxter dit que les papistes et les sociniens devaient être mis en dehors de la question. Charles intervint pour clore la discussion et renvoyer l'assemblée; et à la suite de ces débats il publia la déclaration curative (25 octobre 1660).

Le procès des régicides commença à Old-Bailey le 9 octobre, devant une cour de justice composée de trente-quatre commissaires qui avaient été nommés par la couronne, et dont les principaux membres étaient sir Thomas Alleyn, nouveau lord maire, le chancelier Clarendon, le comte de Southampton, lord trésorier, le duc d'Albemale (Monk), le marquis d'Ormond, Steward de la maison du roi, le comte de Lindsay, grand chambellan d'Angleterre, le comte de Manchester, chambellan du roi, le comte de Dorset, le comte de Berkshire, le comte de Sandwich (l'amiral Montague), le vicomte Saye, lord Roberts, lord Finch, M. Denzil Hollis, sir Fréderick Cornwalis, trésorier du roi, sir William Wild, greffier de Londres, etc. Les avocats de la couronne étaient sir Geoffroy Palmer, attorney général, sir Heneage Finch, solliciteur général, sir Edward Turner, Serjeant Keiling, et M. Wadham Vindham; tous ces hommes étaient les ennemis personnels des accusés.

La plupart des accusés firent preuve d'une grande fermeté. Le général Harrisson dit à ses juges « que le prétendu crime dont il était accusé n'était pas une action commise dans l'ombre; que le bruit s'en était répandu dans toutes les nations de l'univers, et que le souverain pouvoir du ciel avait éclaté dans la manière également merveilleuse et singulière dont tout le monde se souvenait qu'elle avait été conduite; que lui-même, agité par des doutes, il s'était souvent adressé à Sa Majesté divine, avec des larmes passionnées, pour lui demander instamment des lumières et de la conviction; qu'il en avait reçu des assurances de l'approbation du ciel, et qu'il était toujours revenu de ces pieuses supplications avec plus de satisfaction intérieure et de sérénité d'âme; que toutes les nations de la terre aux yeux de leur créateur étaient moins qu'une goutte d'eau dans la mer, et que tous leurs jugements n'étaient que ténèbres en comparaison des illuminations divines; qu'il ne pouvait prendre ces fréquentes émanations de l'Esprit saint pour des illusions d'intérêt, puisque

sa conscience lui rendait témoignage que, pour aucun avantage temporel, il ne voudrait faire tort au moindre des hommes; que tous les leurres de l'ambition, les terreurs de l'emprisonnement n'avaient pas été capables, pendant l'usurpation de Cromwell, d'ébranler ses résolutions, et de le forcer à la complaisance pour ce fourbe; qu'ensuite, lorsque le même tyran l'avait invité à s'asseoir à sa droite, et lui avait offert des honneurs et de la domination, il avait rejeté toutes ces tentations avec dédain; et que sans égard pour les larmes de sa famille et de ses amis, il était demeuré ferme, au milieu de tous les dangers, dans ses principes de religion et d'intégrité.» Scott, qui avait dit qu'il ne voulait pas d'autre épitaphe que celle-ci : Ci-gît Thomas Scott qui condamna le roi Charles Stuart à mort, soutint son caractère républicain avec la même fermeté pendant tout le cours du procès. Carew déclara se soumettre à l'autorité de ses juges, sauf les droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ au gouvernement du royaume. Harry Marten, qui avait le privilége de dérider par ses railleries les fronts des membres du parlement, invoqua en sa faveur le bénéfice de l'acte d'amnistie. Il lui fut répondu que s'il persistait dans sa demande, cette persistance serait regardée comme l'aveu de son crime, et qu'il eût à se défendre. « Si je me défends, répondit Marten, je perds le bénéfice de l'acte d'amnistie. » La cour lui dit qu'il en était exclu. — « Non répondit il, mon nom n'y est point.» — « Montrez lui l'acte d'amnistie,» s'écria le solliciteur général. L'acte lui fut montré. — « Je vois bien le nom de Henry Marten, mais je ne vois pas celui de Harry Marten qui est mon nom. — La différence est très-peu sensible, lui répondit on, elle n'existe que dans le son. — La lettre d'un statut pénal doit être exactement écrite.—Êtes-vous coupable ou non coupable? s'écria le greffier.— Je ne me nomme pas Henry Marten, » répondit l'accusé. Le solliciteur général lut un savant discours sur ce point et cita un cas pareil d'un nommé Baxter dont le nom était Bagster. « L'affaire, dit-il, n'avait pas souffert de difficulté, la prononciation des deux noms étant la même.» Les prétentions de Marten ayant été repoussées, il se déclara non coupable et se défendit en conséquence. Alors l'avocat de la couronne ayant fait une longue tirade, Marten l'interrompit de nouveau pour lui dire qu'il était prêt à confesser l'acte dont il était accusé quant au fond, mais qu'il déclarait n'avoir rien fait malicieusement ni traîtreusement comme il en était accusé. « Milords, s'écria le solliciteur général, d'un air sarcastique et en s'adressant à la cour, voici un homme qui prétend qu'on peut juger un roi, le condamner à mort et signer l'ordre de son exécution honnêtement, innocemment, charitablement. — Milords, dit Marten avec calme, je n'ai point l'intention de mettre en parallèle mes modestes connaissances judiciaires avec celles du savant gentilhomme que vous venez d'entendre; mais selon la manière humble dont je comprends les lois anglaises, ce sont les circonstances qui peuvent donner à un fait les conditions qui en font un crime. Vous parliez tout à l'heure d'un watchman; eh bien, ce watchman peut être tué lorsqu'il manque à ses devoirs, sans pour cela qu'il y ait meurtre.» Un domestique de Marten fut ensuite interrogé comme témoin, et fit une déposition peu importante.—«Milords, s'écria le prisonnier, la commission qui a condamné le roi Charles Ier agissait au nom des communes assemblées en parlement et du bon peuple d'Angleterre. — Je suis fâché, reprit le solliciteur général, de vous voir aussi peu de repentir. — Milords, répondit Marten, s'il était possible que le sang du roi Charles n'eût pas été versé et que les horreurs de la guerre eussent été épargnées au pays, je m'en réjouirais dans le plus profond de mon cœur; mais j'espère vous prouver que ce que j'ai fait, j'ai cru pouvoir le faire légalement. En effet, il y avait une chambre des communes, dont j'approuvais la formation. Peut-être vos seigneu-

ries pensent-elles que cette chambre ne représentait pas réellement les communes; mais alors l'autorité suprême en Angleterre lui était dévolue, et au dehors comme au dedans on la reconnaissait en cette qualité. Je suppose donc que lorsqu'un homme obéit à l'autorité établie de fait sinon de droit, je suppose, dis-je, que cet homme n'est point un traître. J'ajouterai qu'il y a eu un statut rendu sous le règne de Henri VII, qui déclare que quiconque prendra les armes pour le roi de fait, alors que ce ne serait pas un roi légitime, ne sera pas inquiété. Si donc un roi de fait peut ordonner une guerre, pourquoi l'autorité suprême d'Angleterre, établie de fait, ne pourrait-elle constituer un tribunal judiciaire? Si l'on dit que cette chambre des communes ne résumait pas tous les pouvoirs de la nation, je répondrai que c'était alors le seul pouvoir qui existât. J'ai ouï dire par des légistes que lorsque des communes étaient liées par une tenure, que si celle-ci venait à être brûlée en partie, le plus petit fragment en était obligatoire comme la tenure entière. Je demanderai avec humilité à vos seigneuries si le roi Charles était bien réellement roi; s'il avait en cette qualité le pouvoir de faire la paix et s'il jouissait des dignités qui appartiennent à la couronne. — Non, milords, le roi Charles n'était point dans l'exercice de ses fonctions; il était prisonnier. Mais je ne prolongerai pas plus longtemps ma défense; je n'ai aucune intention de vouloir offenser la cour; j'avais alors les mêmes dispositions paisibles que j'ai aujourd'hui, la résolution de me soumettre au gouvernement que Dieu a donné à mon pays. Je pense que le roi que nous avons a tous les titres à cette dignité; il a été appelé au trône par tous les représentants de l'Angleterre; je lui obéirai pendant ma vie, qu'elle soit longue ou courte. J'avoue que j'ai adhéré au parlement nommé par l'armée; ma vie est entre les mains du roi; si Sa Majesté veut me l'accorder, je lui en aurai une double obligation. » Après une courte consultation, la cour rendit un verdict de culpabilité.

La cour passa au procès de William Hewlet qu'on regardait comme celui qui avait exécuté le roi; les actes sur lesquels on faisait reposer cette accusation n'étaient rien moins que positifs. Un nommé Nelson déclara que causant un jour avec le colonel Axtell au sujet de cette exécution, le colonel lui avait dit que les deux hommes masqués qui avaient décapité le roi étaient Hewlet et Walker, et que chacun d'eux avait reçu 30 livres sterling (750 fr.) pour cet office. Un nommé Richard Gittens, soldat appartenant au régiment d'Axtell, déclara que le colonel lui avait proposé de remplir ces terribles fonctions, que la même proposition avait été faite à trente-huit de ses camarades, et qu'on avait promis cent livres sterling (2,500 fr.) et de l'avancement à celui qui s'en chargerait; « nous refusâmes tous, continua Gittens, et je dis à un de mes camarades que je ne voudrais point faire l'office de bourreau, quand on me donnerait la cité de Londres. Nous crûmes que Hewlet refuserait comme nous, mais il paraît qu'il accepta, car, autant que j'ai pu en juger par la voix, c'était lui qui était sur l'échafaud. Quelque temps après, Hewlet fut nommé capitaine. » L'avocat de la couronne posa alors ces questions au témoin : « Avez-vous reconnu sa voix ? avez-vous remarqué les proportions de son corps et le déguisement qu'il portait? — J'ai reconnu sa voix, répondit Gittens; quant à son déguisement, il portait un haut-de-chausse en ratine et un masque avec une barbe grise; ce qui lui a fait donner plus tard le nom de père à la barbe grise. » Un autre soldat du nom de Stamer, qui avait servi sous Hewlet en Irlande, déclara que Hewlet lui-même lui avait dit qu'il était l'homme qui avait décapité le roi Charles; qu'il avait reçu cent livres sterling pour cet acte, et qu'il avait ajouté : « Je n'étais que sergent à cette époque. » Le capitaine Toogood déclara que la personne qui avait coupé la tête du roi, et qui, ayant pris sa tête, s'était

écrié : « Voici la tête d'un traître, » ressemblait à Hewlet; qu'un jour ayant rencontré celui-ci, il lui avait demandé si c'était lui, et qu'il lui avait répondu: « Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait, et si c'était à refaire, je le ferais encore. » Un autre témoin nommé Davies déposa qu'étant allé avec Hewlet dans une taverne de Dublin, pour y boire du vin, il lui avait posé cette question : « Capitaine, avant que nous buvions notre dernière pinte de vin, je désirerais bien que vous répondissiez à la question que je vais vous faire; on dit que c'est vous qui avez élevé la tête du roi, et prononcé ces paroles: Voici la tête d'un traître. — Monsieur, me répondit Hewlet, je n'ai jamais répondu à la question que vous m'adressez, quoiqu'elle m'ait été souvent faite; mais qu'importe par qui ces paroles aient été dites, je soutiens aujourd'hui que c'était la tête d'un traître.» Les dépositions des autres témoins étaient encore plus vagues que celles-ci. De son côté Hewlet produisit des témoins à décharge; la déposition la plus importante fut faite par un marinier de la Tamise, nommé Abraham Smith, qui déclara qu'il avait transporté dans son bateau le bourreau immédiatement après l'exécution. « Lorsqu'il fut dans mon bateau, dit-il, je lui demandai si c'était lui qui avait coupé la tête du roi. — Non, répondit-il, ce n'est pas moi.» Un peu plus loin, je répétai la même question, à laquelle il répondit négativement comme la première fois, en ajoutant que pendant que l'exécution avait lieu on l'avait retenu prisonnier à White-Hall, après s'être emparé de ses instruments. La déposition d'un autre témoin nommé Coxe semblait indiquer que c'était bien le bourreau qui avait rempli sa charge en cette circonstance. Coxe déclara que lorsque lord Capel, le duc Hamilton et le comte d'Holland avaient été décapités à Westminster, lord Capel avait demandé au bourreau si c'était bien lui qui avait coupé la tête à son maître. «—Oui, lui avait dit le bourreau, c'est moi-même.—Où est l'instrument dont vous vous êtes servi? — Le voici. — Est-ce la même hache, en êtes-vous sûr? — Oui, milord, j'en suis sûr, c'est la même.» Coxe ajouta que Capel avait pris la hache et qu'il l'avait embrassée et avait donné au bourreau cinq pièces d'or. Le jury rendit un verdict de culpabilité contre Hewlett, cependant, comme l'insuffisance de ces dépositions avait causé de certaines rumeurs dans le public, Hewlett ne fut pas exécuté.

Garland, accusé d'avoir craché à la figure du roi le jour où la sentence avait été prononcée, fut condamné également; mais comme les preuves ne paraissaient point suffisantes, il ne fut point exécuté. John Coke, qui remplissait les fonctions d'accusateur public, fut condamné à mort. Hugh Peters, célèbre prédicateur, qui dans un de ses discours avait comparé le roi à Barabbas, fut également condamné. Tous marchèrent à l'échafaud avec une grande fermeté. Un homme de la foule s'adressant à Harrisson lui dit par dérision : « Qu'est devenue votre bonne cause d'autrefois ? — Je vais la sceller de mon sang, » répondit Harrisson. Ce dernier fut écartelé vivant; ses entrailles lui furent arrachées du ventre et jetées dans le feu, et son corps encore palpitant fut montré au peuple. John Carew subit la même peine et montra la même fermeté; il déclara jusqu'à son dernier soupir qu'il était prêt à refaire ce qu'il avait fait, et que la bonne cause ne serait point perdue pour le peuple. Coke déclara sur l'échafaud, que dans ses fonctions judiciaires il avait rendu service au pays, et s'était principalement attaché à diminuer les frais du rendement de la justice; que quant aux actes dont il était accusé, il ne se repentait point de ce qu'il avait fait. Hugh Peters, insulté par un homme de la foule qui lui reprochait la mort du roi, lui dit avec douceur : « Ami, ce n'est pas bien de fouler aux pieds un homme qui va mourir; vous vous trompez : je ne suis point l'un des juges qui ont condamné le roi. » Puis voyant un homme qu'il connaissait, il l'appela, et lui remit une pièce d'or, en lui disant de la por-

Digitized by Google

ter à sa fille pour qu'elle la conservât comme un souvenir. Le vieux prédicateur vit venir la mort avec calme, et ne prononça aucune plainte. Ce fut ensuite le tour de Scott, de Clément, de Scrope, d'Hacker et d'Axtell. Scott chercha à plusieurs reprises à parler au peuple; mais il en fut empêché, car le gouvernement commençait à craindre l'impression produite sur le public par les dernières paroles des condamnés.

Le duc de Glocester, l'un des frères de Charles, mourut de la petite vérole quelque temps après ces exécutions; et la reine mère, Henriette-Marie, arriva en Angleterre vers cette époque. De grands préparatifs furent faits pour la recevoir; mais le peuple de Londres, qui n'avait point encore oublié ses anciennes antipathies, lui montra beaucoup de froideur. Quelques jours après son arrivée, Anne Hyde, fille du lord chancelier Clarendon, qui avait épousé le duc d'York, accoucha d'un fils six semaines après son mariage; on prétend que les deux époux étaient unis depuis un an par un mariage secret. L'orgueil de la reine mère fut vivement froissé de ce mariage, qu'elle nommait une mésalliance; le roi lui-même en montra un grand mécontentement; mais tout porte à croire qu'il était jaloux de son frère et qu'il ne fut pas fâché de le voir faire un acte qui devait le mettre en défaveur auprès du peuple. On prétend que Clarendon, le père de la duchesse, ne vit lui-même cette alliance qu'avec horreur. Il nous apprend qu'il déclara au roi Charles son maître qu'il aurait préféré voir sa fille la concubine du duc plutôt que sa femme, et qu'il engagea le roi à faire enfermer la duchesse à la Tour ou à la jeter dans un donjon; à empêcher qu'aucune personne vivante n'approchât d'elle, et à demander au parlement une loi pour que sa tête fût tranchée immédiatement; qu'il lui dit que non-seulement il donnerait lui-même son consentement à cet acte, mais qu'il serait le premier à le proposer. Cet excès de royalisme, prétendent un grand nombre d'écrivains, n'existait que dans la bouche du chancelier; ils rapportent que ce fut lui qui en secret hâta le mariage, et que pour obtenir le consentement de la reine mère, il lui promit de décider le parlement à payer ses dettes. Six semaines après l'arrivée d'Henriette-Marie à la cour, le mariage du duc d'York et de la fille de lord Clarendon fut rendu public, et bientôt après la princesse royale, Henriette-Marie, épousa Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

Le parlement s'étant réuni le 6 novembre, les membres s'emparèrent de la déclaration curative pour lui donner force de loi. La cour n'était plus dans les mêmes dispositions pour le bill, et par ses intrigues une majorité assez considérable le fit repousser. L'épiscopat fut remis en vigueur, et les presbytériens, comme les catholiques et les dissidents, furent obligés de s'y soumettre.

Nous avons dit qu'Olivier Cromwell, Ireton et Bradshaw avaient été condamnés par le parlement, et leurs biens confisqués. Ce vote était dû à un motif de haine et de vengeance, car les biens de ces condamnés étaient trop peu considérables pour exciter la cupidité d'hommes aussi besogneux et aussi avides que l'étaient les courtisans de Charles. Le 30 janvier, jour anniversaire de la mort de Charles Ier, les caveaux de Westminster-Abbey furent envahis par la populace; les tombeaux furent violés, et les cercueils de Cromwell, Ireton et Bradshaw furent conduits à Tyburn. Leurs cadavres furent pendus aux gibets, où ils restèrent exposés jusqu'au coucher du soleil; puis on leur trancha la tête. « Leurs carcasses puantes, comme dit un chroniqueur de la cour, furent jetées dans un trou profond que l'on creusa sous les gibets, et leurs têtes, fixées sur des pieux, furent placées sur les toits de Westminster-Hall. » Les corps de ceux qui avaient été enterrés dans l'abbaye de Westminster furent exhumés, et les ossements en furent jetés dans un trou que l'on creusa dans l'église de Sainte-Marguerite. Les restes de la mère d'Olivier Cromwell et de sa fille, qui

l'une et l'autre avaient été des modèles de vertu durant leur vie; ceux de Dorislas, qui avait été assassiné par les royalistes en Hollande; ceux de May, l'historien du long parlement et le traducteur de la *Pharsale;* ceux de Pym, l'ardent républicain, et de Blake, le plus grand des amiraux de l'Angleterre, furent aussi enlevés de leurs tombeaux et jetés pêle-mêle dans le même trou.

La chambre des communes comptait encore dans son sein un grand nombre de presbytériens qui n'avaient point fait divorce avec leurs principes; aussi le roi résolut de se débarrasser de son parlement. Les ministres se hâtèrent d'obtenir les bills les plus urgents. L'office de la poste, les licences pour l'entrée et la vente des vins, et quelques autres branches du revenu, furent établis. De nouveaux subsides furent accordés, ainsi que les arrérages qui étaient dus à l'armée; et aussitôt le roi prononça la dissolution.

Différentes tentatives avaient été faites pendant la session par le parti républicain pour ressaisir le pouvoir; l'une d'elles, conduite par un tonnelier, du nom de Venner, avait produit une forte sensation à Londres. Venner, qui appartenait au parti de la cinquième monarchie, s'était mis à la tête d'un certain nombre d'hommes déterminés, et était entré dans la Cité, où il avait proclamé roi Jésus-Christ. Quelques soldats rassemblés à la hâte, qui avaient voulu opposer de la résistance, avaient été dispersés. Il fallut en réunir d'autres pour avoir raison de la bande. Alors Venner et sa troupe se réfugièrent dans une maison où la plupart préférèrent périr les armes à la main que de se rendre. Venner fut pris, et périt sur l'échafaud avec dix-sept de ses compagnons.

Cette insurrection fit revenir Charles de la détermination qu'il avait prise de licencier l'armée, car il sentit la nécessité d'avoir une bonne armée prête à agir dans le cas où de nouvelles tentatives viendraient à éclater. Mais Clarendon, qui jouissait de toute la confiance de son maître, s'opposa vivement à ce projet. Il représenta au roi que l'esprit dont les troupes étaient animées, leur enthousiasme militaire et leur habitude de mutinerie et de révolte étaient plus à craindre encore que les insurrections, et qu'aussi longtemps que ces dispositions subsisteraient, le trône ne serait pas en sûreté. Charles convaincu se décida à ne garder que mille cavaliers et quatre mille hommes d'infanterie; encore eut il la précaution de ne conserver que les troupes qui lui furent recommandées par Monk. « C'est le premier exemple d'une armée permanente, nous dit l'historien Hume, que l'Angleterre ait eue sous la monarchie. » Les fortifications de Glocester, de Taunton et des autres villes qui avaient résisté aux troupes royalistes pendant les guerres civiles, furent entièrement rasées.

La tranquillité ne régnait point à l'intérieur, par suite des prétentions exagérées qui s'élevaient de toutes parts. Les protestants irlandais disaient qu'ils avaient des droits à la reconnaissance de Charles, parce qu'ils avaient été les premiers à l'inviter à rentrer dans le royaume. De leur côté, les papistes irlandais parlaient des sacrifices qu'ils avaient faits pour la cause royaliste depuis le commencement de la lutte, et en réclamaient la récompense. Ce parti l'emportait par le nombre sur ses adversaires; mais il eût été dangereux de lui sacrifier le parti protestant, car Charles se serait fait des ennemis déclarés de ceux-ci, qui, s'ils étaient peu nombreux en Irlande, avaient en Angleterre un parti puissant prêt à épouser leurs querelles. Dans le but de calmer les clameurs des catholiques, Charles crut devoir établir une cour de justice pour recevoir leurs réclamations; lui-même intervint fréquemment dans les décisions de cette cour pour faire pencher la balance en faveur des catholiques qu'il voulait protéger.

En Écosse régnait le même mécontentement. Le parti presbytérien, qui composait la presque totalité de la na-

tion, se flattait d'avoir des droits particuliers à la reconnaissance de Charles. C'était lui qui, dans différentes circonstances, avait pris les armes pour soutenir la monarchie; c'était lui qui sous le protectorat avait fait plusieurs démonstrations utiles contre le protecteur pour replacer le roi sur le trône; c'était en outre de l'Écosse qu'était parti le premier mouvement qui avait ramené le roi en Angleterre. Charles, de son côté, prétendait que les promesses qu'il avait faites ne devaient avoir aucune valeur, parce qu'elles lui avaient été arrachées par la violence; il disait que les covenantaires, lorsqu'il se trouvait parmi eux, l'avaient traité avec dureté et d'une manière indigne, et que s'il avait au fond du cœur de la haine pour une secte quelconque, c'était pour le presbytérianisme d'Écosse, dont les formes sévères et les principes d'austérité ne s'accordaient point avec ses goûts.

Le marquis d'Argyle, qui était le chef des covenantaires, ayant eu connaissance de ce qui se passait, se retira dans les hautes terres pour plus de sûreté. Mais son fils, lord Lorn, qui s'était toujours montré opposé à la république et à Cromwell, étant venu à la cour pour féliciter le roi de son retour, et en ayant reçu un accueil gracieux, Argyle écrivit à Charles pour lui demander la permission de venir lui-même déposer à ses pieds l'hommage de son dévouement et de sa fidélité. Charles fit une réponse amicale au marquis, qui s'empressa de se rendre à Londres; mais à peine fut-il arrivé, qu'on se saisit de lui et qu'on le jeta dans la Tour. « Charles, nous dit Hume, qui cherche à justifier cet acte odieux, n'avait pas promis à ses sujets d'Écosse l'amnistie dont les Anglais avaient reçu l'assurance par la déclaration de Breda, et probablement on lui avait persuadé qu'il était plus politique de tenir pendant quelque temps la punition comme suspendue sur la tête des coupables. Quelques exemples de sévérité furent jugés nécessaires. »

Pendant ce temps-là, Charles licenciait les troupes écossaises, rasait tous les forts qu'on avait élevés dans cette contrée, et s'assurait du dévouement et de la fidélité de l'administration en en changeant les principaux membres. Le comte de Glencairn, chef du parti royaliste écossais, fut envoyé à Édimbourg pour rétablir le comité des états tel qu'il avait existé en 1650, alors que Charles était dans le pays. Le général Middleton, qui venait d'être créé pair d'Écosse et de recevoir le titre de comte, fut nommé général des forces écossaises et commissaire du roi au parlement d'Écosse. Le comte de Glencairn fut élevé aux fonctions de chancelier; le comte de Crawford à celles de trésorier; le comte de Rothes fut nommé président du conseil, et le comte de Lauderdale reçut les fonctions de secrétaire d'État. Pendant quelque temps le pouvoir resta partagé entre Middleton et Lauderdale, qui, par leur jalousie et leurs rivalités, jetèrent de nouveau la perturbation dans le pays.

Le parlement d'Écosse s'étant réuni, le procès d'Argyle, qui avait été renvoyé prisonnier en Écosse pour y être jugé, commença. Le nombre des charges portées contre le marquis d'Argyle était considérable. Elles remontaient à 1638, époque à laquelle avaient commencé les mouvements des covenantaires, et se terminaient avec le protectorat du fils de Cromwell. Argyle était accusé d'avoir livré Charles Ier aux Anglais, à Newcastle; d'avoir versé le sang du marquis de Montrose et de ses partisans, et d'avoir pris une part active dans toutes les cruautés qui avaient été commises dans le cours de la longue lutte qui avait désolé l'Écosse. Argyle déclara pour sa défense, que deux actes d'amnistie avaient été rendus, l'un par Charles Ier, en 1641, l'autre par Charles II lui-même, en 1651; qu'en conséquence il n'avait pas à se justifier des actes auxquels il avait pu participer dans cet intervalle; qu'à l'égard du marquis de Montrose, c'était le marquis lui-même qui avait commencé à verser le sang écossais, et que les représailles

étaient naturelles et inévitables dans les luttes civiles comme celles qui venaient d'avoir lieu. L'accusation lui faisait surtout un crime de s'être soumis à l'usurpation. Argyle répondit que ce crime lui était commun avec toute la nation anglaise.

Argyle fut condamné à mort. La sentence portait qu'il serait pendu, comme l'avait été Montrose; mais elle fut commuée en celle de la décapitation. L'arrêt portait en outre que la tête du condamné serait placée dans le même endroit où les covenantaires avaient placé celle de Montrose, et que la sentence serait exécutée dans deux jours. Cet acte de cruauté a été flétri par les historiens de tous les partis. Hume, qu'on ne saurait taxer de partialité, s'exprime ainsi à ce sujet : « Deux actes d'oubli, l'un porté par le dernier roi, en 1641, l'autre par Charles II même, en 1651, semblaient mettre un invincible obstacle au châtiment du marquis d'Argyle, ou du moins interdisaient toutes recherches sur cette partie de sa conduite qui semblait plus difficile à justifier. Il ne restait à lui reprocher que de s'être soumis à l'usurpation, crime qui lui était commun avec toute la nation écossaise, et dans lequel le plus fidèle et le plus affectionné sujet peut être entraîné par la violence. On entreprit de jeter un plus grand degré de noirceur sur cette soumission, en la faisant paraître plus volontaire et plus cordiale par des lettres qu'Argyle avait écrites à Monk pendant que ce général gouvernait l'Écosse, et qui contenaient les expressions du plus vif attachement. Mais, outre l'indignation générale que la révélation d'une correspondance familière attira sur Monk, on jugea que dans ces temps de défiance, un homme de la distinction du marquis d'Argyle avait pu se trouver dans la nécessité de donner les plus grandes marques de soumission au gouvernement, sans se rendre coupable d'infidélité et de trahison. Ce fut néanmoins sur des preuves de cette nature que le parlement eut la servile complaisance de le condamner. »

La sentence, ainsi que nous l'avons dit, devait être exécutée dans deux jours; Argyle demanda un sursis de dix jours, dans le but de solliciter sa grâce du roi, ce qui lui fut refusé; alors le malheureux marquis s'écria : « J'ai placé la couronne sur sa tête, et voici ma récompense ! » Argyle mourut avec beaucoup de courage. Après lui on exécuta un nommé Guthry, prédicant célèbre, accusé d'avoir outragé personnellement le roi dans ses sermons; Guthry fut pendu quelques jours après l'exécution d'Argyle. Ce fut ensuite le tour d'un nommé Gowan, qui avait déserté à Cromwell lorsque le roi était en Écosse. La quatrième victime fut le chevalier Archibald Johnstone de Warriston, l'oncle de l'évêque Burnett, et l'un des plus éloquents défenseurs du covenant. Johnstone s'était mis à couvert de ces persécutions par la fuite; il s'était réfugié en France où il se croyait en sûreté; mais il fut livré par le gouvernement de cette contrée, et fut ramené dans sa patrie pour y être exécuté. Plusieurs autres personnages qui avaient eu une part plus ou moins directe dans le meurtre de Montrose, furent condamnés à différentes peines; les uns subirent de longs emprisonnements, les autres durent payer de fortes sommes.

En Écosse comme en Angleterre les royalistes désiraient revenir le plus promptement possible à l'ancien ordre de choses; ils obtinrent du parlement écossais une loi qui annulait toutes celles qui avaient été rendues depuis l'année 1633, sous prétexte que le consentement du roi et de son père à ces statuts leur avait été arraché par la violence. « Précédent fâcheux, dit Burnett, parce qu'il n'offrait plus de garanties pour l'avenir. » Le parlement rendit ensuite un statut qui consacrait le vingt-neuvième jour de mai, où le roi avait été établi sur le trône, et en faisait un jour férié perpétuel. L'observance de cette loi était contraire aux doctrines presbytériennes, qui ne reconnaissaient d'autre jour de fête que le dimanche; mais les presbytériens n'eurent pas le courage de résister au parti victorieux;

et celui-ci, fier de ses succès et voulant tirer avantage de la crainte qu'il avait su inspirer, résolut de frapper un grand coup en rétablissant tout d'abord l'épiscopat. Sharp, ministre de la religion dévoué au parti royaliste, fut créé archevêque de Saint André, et l'on rechercha partout les prélats de la création de Laud pour les reintégrer dans leurs siéges.

Cependant, au milieu de cette servilité générale, il y eut deux hommes, l'un était le comte Cassilis, l'autre le docteur Leighton, qui eurent le courage de résister aux volontés du gouvernement; l'un et l'autre refusèrent de prêter le serment d'allégeance. Sharp traita ces deux personnages avec la plus grande sévérité, et déclara que leur résistance était un outrage à la couronne. Les persécutions n'en devinrent que plus ardentes contre les presbytériens. Une formule de serment nouvelle fut ajoutée à la précédente, et l'on parvint, à l'aide de ces deux serments, à expulser les presbytériens de tous les emplois qu'ils occupaient dans l'Église, l'État et la magistrature. Un grand nombre d'entre eux furent même obligés de quitter le pays et de se condamner eux-mêmes à un bannissement perpétuel, pour se soustraire à cette persécution. Et, chose remarquable! ce même peuple qui, un quart de siècle auparavant, s'était levé en masse pour soutenir l'Église presbytérienne, resta indifférent et calme; pas une épée ne sortit du fourreau en faveur du covenant.

(1661). Le nouveau parlement anglais se rassembla le 8 mai; les élections avaient été généralement favorables au parti royaliste; les fils des cavaliers y dominaient : on n'y comptait que cinquante ou soixante membres presbytériens. Le chevalier Édouard Turner fut nommé speaker de la chambre des communes; cette chambre commença la session par voter que tous les membres recevraient le sacrement un jour déterminé suivant les rites de l'Église d'Angleterre, sous peine d'exclusion; et l'alderman Love ayant voulu se soustraire à cette obligation, fut suspendu de ses fonctions. De concert avec la chambre des lords, les communes ordonnèrent ensuite que l'acte de la ligue solennelle et du covenant, ainsi que les actes qui établissaient la république et les principales ordonnances du long parlement, seraient brûlés par la main de l'exécuteur public. La plupart des autres bills avaient pour objet de donner plus de force au principe monarchique. Les deux chambres déclarèrent qu'il ne pouvait y avoir de pouvoir législatif dans le parlement sans le concours du roi; que le suprême commandement de la milice et de toutes les forces de terre et de mer devait être réservé à la couronne; qu'aucune des deux chambres ne devait y prétendre, et qu'en aucun cas elles ne pouvaient prendre les armes contre le roi. Elles rétablirent les évêques dans la chambre des lords, augmentèrent les rigueurs des lois sur la trahison, déclarèrent qu'accuser le roi d'hérésie ou de papisme; s'efforcer, de bouche ou par écrit, de lui dérober l'affection de ses sujets étaient des offenses qui devaient entraîner, pour les coupables, l'exclusion des emplois civils et ecclésiastiques. L'abus des pétitions sous le gouvernement précédent avait donné lieu à quelques désordres. Pour y remédier, il fut ordonné qu'aucune pétition ne porterait plus de vingt signatures, à moins qu'elle ne fût autorisée par trois juges de paix et par la majorité du grand jury. Ceux qui la présentaient au roi ou à l'une ou à l'autre des deux chambres ne devaient pas être plus de dix; ceux qui transgressaient cette loi étaient passibles d'une amende de 100 livres sterl. et d'un emprisonnement de trois mois. Les cavaliers auraient aussi voulu attaquer le bill d'amnistie afin d'enlever aux républicains les biens qu'ils avaient acquis; mais Clarendon sentit qu'une pareille attaque serait trop dangereuse. Les cavaliers furent obligés de se contenter d'une somme de 60,000 livres sterl. qui fut répartie entre ceux du parti royaliste qui avaient le plus

souffert. De nouveaux subsides furent votés pour le roi; puis le parlement s'ajourna au 28 novembre.

A la reprise de la session, Clarendon annonça au parlement qu'il venait de découvrir une conspiration dont les ramifications, disait-il, s'étendaient dans tout le royaume. Les communes demandèrent aussitôt que sir Henry Vane et le général Lambert, qui tous deux avaient été exceptés de l'acte d'amnistie, mais qui avaient reçu du roi la promesse d'avoir la vie sauve, par les recommandations du premier parlement de son règne, fussent mis en jugement. Le procès se fit aussitôt. Vane se défendit avec beaucoup d'habileté; il représenta que si la soumission au gouvernement républicain était regardée comme un crime, ce crime avait été commun à toute la nation; que la querelle qui avait existé entre le dernier roi et son parlement était de la nature la plus délicate et susceptible d'embarrasser les plus honnêtes gens; que personnellement il avait condamné toutes les violences qu'on avait exercées contre le parlement et la personne du souverain, et qu'il s'était absenté de la chambre des communes quelque temps avant et quelque temps après la condamnation du roi; que voyant le gouvernement en désordre, il avait pris la résolution d'adhérer inviolablement aux communes, qu'il regardait comme la racine et le fondement de toute autorité légitime. Il fut déclaré coupable. Quoique d'un caractère naturellement timide, Vane marcha à l'échafaud avec un grand courage. Le gouvernement, craignant que l'intrépide champion de la liberté ne fît sur l'échafaud un discours capable d'émouvoir le peuple, fit placer autour de lui des tambours dont le bruit couvrait sa voix. Il se livra au bourreau, et mourut avec la plus grande fermeté. Lambert fut également condamné, mais il obtint du tribunal un sursis; et ayant fait une soumission complète et peu honorable, il obtint sa grâce. Il fut relégué dans l'île de Guernesey, et survécut plus de trente ans à sa condamnation

D'autre sang fut versé. Les colonels Okey, Corbet et Barkstead qui avaient pris part à l'exécution du roi, s'étaient enfuis en Hollande; mais, sur la demande du gouvernement anglais, les États les livrèrent. Okey pria au moment de son exécution pour la prospérité du règne de Charles II, et déclara que s'il eût vécu, son intention eût été de se soumettre paisiblement à l'ordre établi. Le général Ludlow, Lisle et d'autres républicains s'étaient réfugiés en Suisse; le gouvernement chercha par des promesses et des menaces à obtenir leur extradition, mais sa demande fut repoussée; alors les royalistes eurent recours à l'assassinat. Lisle fut tué d'un coup de feu qui lui fut tiré par derrière au moment où il entrait dans l'église de Lausanne; il tomba mort sur le coup près du porche de l'église, et son meurtrier parvint à s'échapper en France. Une tentative d'assassinat fut également faite sur la personne de Ludlow, qui en accusa directement Charles II, sa mère la reine douairière, et sa sœur la duchesse d'Orléans. Lord Monson, sir Henri Mildemay et sir Robert Wallop, qui avaient joué un rôle remarquable dans la révolution, furent traînés sur des claies et la corde au cou, de la Tour où ils étaient enfermés, à Tyburn, puis on les ramena à la Tour pour y rester prisonniers pendant leur vie.

Après avoir cherché à effrayer les conspirateurs par ces actes de sévérité, l'attention du gouvernement se porta sur l'Église; et un acte d'uniformité mit le comble au triomphe de l'épiscopat sur le presbytérianisme. Cet acte portait que tout ministre qui n'avait pas reçu l'ordination épiscopale serait obligé de la recevoir; qu'il ferait profession d'approuver tout ce qui était contenu dans le livre des Prières communes; qu'il prêterait le serment d'obéissance canonique; qu'il abjurerait le covenant et la ligue solennelle, et qu'il renoncerait au principe qui autorisait à prendre les armes contre le roi. De nouvelles additions furent faites au livre des Prières par les évêques. L'une de ces additions donnait au roi

Digitized by Google

Charles II, dont les galanteries étaient connues de toute la nation, le titre de roi très-religieux. Une autre imposait à tous les sujets du royaume la célébration de quelques nouveaux jours fériés, tels que la fête de la Saint-Barnabé, la conversion de saint Paul, et le 30 janvier, jour qui fut consacré au roi Charles, martyr.

Les prodigalités du roi étaient excessives, aussi ses dettes s'accroissaient-elles chaque jour. La chambre des communes vota à Charles une allocation extraordinaire de 1,200,000 liv. sterling (30 millions de francs); et comme cette somme ne suffisait pas encore, elle consentit à établir un impôt de deux schellings (2 fr. 40 c.) sur chaque cheminée. Cette taxe devait durer toute la vie du roi. Le parlement fut ensuite prorogé par le roi, qui promit de mettre un meilleur arrangement dans l'ordre de ses affaires.

Charles songeait à se marier, et presque toutes les cours de l'Europe, malgré ses mœurs dissolues, briguaient l'honneur de lui donner une femme. Mais le roi voulait une épouse qui lui apportât une riche dot. Le Portugal lui ayant offert la princesse Catherine, avec Tanger, Bombay et un demi-million de livres sterling (12,500,000 francs), cette offre fut acceptée, bien que la religion de la princesse ne fût pas celle du roi, et que l'Espagne élevât des prétentions sur le royaume de Portugal et traitât la maison de Bragance de rebelle et d'usurpatrice. Le traité fut bientôt conclu, et lord Sandwich fut envoyé avec une petite flotte pour prendre possession de Tanger, et ramener ensuite en Angleterre la royale fiancée avec sa dot. Le roi vivait alors publiquement avec lady Castlemaine, femme du comte de Castlemaine, qu'il avait fait pair écossais et envoyé en mission diplomatique. On s'attendait à le voir rompre avec sa maîtresse au moment de son mariage, ou du moins à le voir mettre plus de réserve dans ses rapports avec elle; il n'en fut rien. Catherine de Bragance arriva à Portsmouth le 20 mai (1662), et le jour où elle fut installée à Hamptoncourt, le roi lui présenta lady Castlemaine, insistant pour que cette dame fût admise parmi ses dames d'honneur. Clarendon adressa des représentations au roi à cet égard: il lui dit qu'il y avait une sorte de cruauté à exiger une pareille soumission de la part de Catherine. Charles en réponse invita son chancelier à parler à la reine et à obtenir d'elle une soumission complète. Catherine, se voyant exposée au mépris, dit au chancelier que la conduite du roi ne pouvait provenir que de l'aversion qu'il ressentait pour sa personne, et elle lui parla du désir qu'elle aurait de retourner à Lisbonne; mais Clarendon lui répondit qu'elle n'était plus maîtresse d'elle, et qu'elle ne pouvait quitter le palais sans la permission du roi.

Le jour de la Saint-Barthélemy avait été fixé par le bill d'uniformité, comme le délai fatal accordé à tous les ministres presbytériens; ils devaient ou abandonner leurs bénéfices ou signer les articles qui leur étaient proposés. Ce jour approchant, les presbytériens demandèrent au roi de suspendre la loi pendant trois mois, et Charles leur en fit la promesse solennelle en présence de Monk; mais Clarendon et les évêques ayant représenté que l'acte du parlement était formel, Charles retira sa promesse.

Au terme fatal, l'acte d'uniformité reçut donc son entière exécution. Quelques membres du clergé presbytérien, dans l'intérêt de leur famille, acceptèrent les articles proposés; mais environ deux mille ministres s'y refusèrent et abandonnèrent leurs cures. Le long parlement avait alloué un cinquième des revenus de l'Église au clergé qu'il avait dépossédé; mais les épiscopaux ne firent aucune allocation de ce genre aux presbytériens. Ceux-ci ne furent pas les seuls qu'atteignit la sévérité de la loi. Tous les non-conformistes (sous cette dénomination on généralisait tous les membres des sectes dissidentes) furent en butte à ses persécutions. Quelques-uns furent jetés

en prison, d'autres furent condamnés à payer de fortes amendes.

« L'Église, dit Hume, jouit pleinement de son triomphe et du plaisir des représailles; elle poussa même le ressentiment plus loin que l'offense. Pendant le règne du parti parlementaire on avait du moins laissé au clergé la cinquième partie des bénéfices; mais cette indulgence, quoique demandée d'abord par les pairs, fut refusée aux presbytériens. Quelque difficile qu'il soit de mettre la paix entre des théologiens, ceux qui la cherchaient de bonne foi s'étaient figuré qu'un peu d'adoucissement dans les termes aurait pu ramener les presbytériens à l'épiscopat, et dissiper ces factions ecclésiastiques qui avaient causé tant de désordres et dont on pouvait tant craindre encore. Des évêchés furent offerts à Calamy, à Baxter, à Reynolds, qui jouissaient d'une grande considération dans le parti républicain. Reynolds fut le seul qui se laissa tenter par cette offre. Les autres refusèrent. »

Une grande émigration fut la conséquence de cette mesure. Les non-conformistes se réfugièrent les uns en Hollande, les autres en Amérique, et l'émigration devint si considérable que la cour en fut effrayée. Charles, cédant alors aux avis du comte de Bristol, que nous avons vu figurer dans la guerre civile sous le nom de lord Digby, publia une déclaration d'indulgence, qui avait pour objet de rassurer les non-confirmistes. Charles dans ce document rappelait l'article de la déclaration de Breda, par lequel il promettait à ses sujets la liberté de conscience; il disait que s'étant d'abord attaché à établir sur des bases solides l'uniformité de l'Église d'Angleterre dans ce qui avait rapport à la discipline, aux cérémonies et au gouvernement, il voulait d'un autre côté prendre en considération les peines portées contre ceux qui, tenant une conduite paisible, persistaient néanmoins, par délicatesse d'une conscience mal inspirée, à ne point vouloir se conformer à l'Église anglicane, et pratiquaient sans scandale les dévotions recommandées par leur culte; il invitait à cette occasion les deux chambres à concourir avec lui pour faire quelque acte qui étendît l'exercice du pouvoir dispensatif qu'il croyait attaché à sa personne en matière de religion, et qui eût une approbation plus universelle. Cet acte de Charles est considéré généralement comme l'un des meilleurs qui aient été rendus sous son règne. Mais les presbytériens crurent apercevoir dans cette déclaration le projet secret de favoriser le parti catholique; les épiscopaux eux-mêmes prirent ombrage des dispositions de la cour, et les premiers préférant la persécution à la tolérance qu'ils auraient à partager en commun avec ceux qu'ils flétrissaient du nom de papistes, unirent leurs efforts à ceux de leurs adversaires pour faire échouer les projets de la cour.

Au milieu de ces discussions religieuses, la nation apprit avec indignation que Dunkerque venait d'être rendu à la France. Des offres avaient été faites à l'Angleterre par la Hollande qui désirait avoir cette place dans les mains pour s'en faire un boulevard contre les empiétements de la France qui commençait à devenir menaçante pour sa sûreté; et l'Espagne, à qui cette place avait appartenu et qui aurait désiré la ravoir, avait de son côté fait des propositions. Charles préféra la rendre à la France, avec laquelle il négociait secrètement alors pour obtenir l'envoi de dix mille hommes de troupes en Angleterre dans le cas où des soulèvements viendraient à y éclater. Le besoin d'argent avait déterminé la vente de cette place, à laquelle, du reste, la nation attachait plus d'importance qu'elle n'en avait réellement; car elle coûtait chaque année à garder cent mille livres (deux millions et demi). Elle fut vendue aux Français quatre cent mille livres sterling (dix millions de francs). L'artillerie et les munitions de guerre furent abandonnées aux acquéreurs. Louis XIV croyant faire un marché désavantageux, avait défendu à son ambassadeur d'aller au delà de cette somme.

(1663) Le parlement s'assembla le 18 février, et montra des dispositions tellement hostiles au projet d'indulgence, que le roi n'osa pas insister davantage; pour ôter toute espérance aux catholiques, les deux chambres représentèrent au roi qu'une extrême douceur avait attiré dans le royaume un grand nombre de prêtres romains et de jésuites, et lui demandèrent de rendre une proclamation qui les obligeât d'en sortir dans un temps déterminé. La proclamation fut publiée, mais la rédaction de cet acte fut faite de manière à laisser place à de larges exceptions. Dans la pétition que le parlement avait adressée au roi à cet égard, il était dit que cette mesure ne pourrait s'appliquer aux prêtres étrangers attachés au service des deux reines, ni à ceux qui étaient à la suite des ambassadeurs. Dans la proclamation le mot d'*étrangers* fut omis avec intention. De la sorte les deux reines purent donner leur protection à un grand nombre de prêtres anglais. La chambre des communes s'occupa ensuite de voter des fonds au roi, dont les dettes devenaient chaque jour plus considérables. Elle lui accorda quatre subsides; ce fut la dernière fois que les taxes furent levées par cette voie. Le parlement rendit également plusieurs lois réglementaires pour l'organisation de la milice. Il fut décidé que le roi n'aurait le pouvoir de la tenir sous les armes que pendant quatorze jours de l'année.

Le roi se disposait à proroger le parlement, lorsque le comte de Bristol, qu'une étroite amitié avait uni pendant l'exil à Clarendon, mais qui depuis la restauration semblait l'avoir pris en haine, porta devant la chambre des lords une accusation de haute trahison contre le chancelier. Cette accusation avait sa source dans un refus que Bristol avait essuyé du chancelier au sujet de quelques faveurs qu'il sollicitait pour une dame de la cour. L'inanité de l'accusation fut reconnue, et Bristol fut obligé de prendre la fuite.

Cependant Clarendon ne jouissait plus de la même faveur dans l'esprit de son maître; son crédit diminuait sensiblement à la cour. L'ardeur qu'il mettait à repousser toutes les mesures que le roi aurait voulu adopter dans l'intérêt des catholiques, le blâme qu'il donnait à la conduite de Charles, qui prodiguait l'or à ses maîtresses et aux compagnons de ses plaisirs, devenaient fatigants pour un prince du caractère de Charles. Lady Castlemaine possédait encore les affections du volage Charles. Cette dame, qui était prodigue, avide, violente, vindicative, détestait le chancelier; elle s'attacha à ruiner son crédit dans l'esprit de son royal amant. Bientôt Nicholas, secrétaire d'État, ami intime du chancelier, fut éloigné de la cour, et le chevalier Bennet, son ennemi déclaré, fut élevé à ces fonctions à sa place. Peu de temps après, Bennet fut créé lord Arlington.

(1664) La nouvelle session du parlement s'ouvrit le 16 mars. Dans l'intervalle, il y avait eu une insurrection dans le Yorkshire en faveur du presbyterianisme. Charles fit grand bruit de cet événement, qui cependant n'avait eu aucune suite; il déclara aux deux chambres que le complot avait des ramifications fort étendues; que quelques-uns des conspirateurs maintenaient que l'autorité du long parlement subsistait dans les membres qui avaient fait partie de cette assemblée et qui étaient encore vivants; que d'autres affirmaient qu'en vertu du bill triennal le parlement actuel ne devait plus continuer légalement l'exercice de ses fonctions depuis plusieurs mois. Le roi demandait la révocation de ce bill, qui rendait obligatoire la convocation des parlements dont il aurait bien voulu se passer. « J'aime, dit-il, les parlements; j'ai une vénération profonde pour les parlements, et je crois fermement que la couronne ne saurait être heureuse et durable sans de fréquents parlements; mais je ne souffrirai jamais qu'aucun parlement s'assemble par la méthode prescrite dans ce statut. » Ce coup était hardi, c'était un acheminement à l'ab-

solutisme pur. Mais il n'y avait plus dans la chambre des communes des hommes du caractère de Hampden et de Pym, et Charles connaissait la servilité de cette chambre. Le bill triennal fut donc révoqué. Charles fut si satisfait de cette révocation, qu'il se rendit à la chambre des lords pour remercier les communes; il leur dit que tout bon Anglais saurait apprécier le grand service qu'ils venaient de rendre au pays; que c'était en effet un grand service, puisque l'acte triennal ne tendait qu'à jeter du discrédit sur le parlement, à rendre la couronne jalouse du parlement, et *vice versâ* à rendre les parlements jaloux de la couronne, et enfin à persuader aux princes voisins que l'Angleterre *n'était point gouvernée par un roi.*

Dans la même session, le parlement adopta un bill qui augmenta encore les rigueurs du bill d'uniformité. En vertu de ce bill, toute réunion composée de plus de cinq personnes qui avait un but religieux était défendue, et chacun des assistants subissait pour la première offense un emprisonnement de trois mois, et une amende de cinq livres sterling (125 fr.); pour la seconde offense la durée de l'emprisonnement était portée à six mois et l'amende s'élevait à dix livres sterling (250 fr.); pour la troisième le délinquant était transporté aux colonies pour sept ans et payait une amende de cent livres sterling (2,500 fr.) L'exécution de cette loi, qui était confiée aux autorités civiles ainsi qu'aux agents de la force publique, fut portée si loin, que les prisons du royaume regorgèrent bientôt d'habitants.

Le parlement d'Écosse, copiant celui d'Angleterre, adopta une loi semblable, et il offrit, en outre, à Charles, une armée de 20,000 hommes et de 2,000 chevaux, pour marcher contre ses ennemis du dehors ou du dedans. Le comte de Lauderdale, qui avait supplanté Middleton, et qui gouvernait maintenant l'Écosse en despote, avait eu l'intention, en faisant adopter cette dernière loi par le parlement écossais, de montrer au roi qu'il pouvait compter sur l'Écosse, s'il voulait un jour établir une monarchie absolue en Angleterre. Les persécutions religieuses se poursuivaient dans ce malheureux pays avec une rigueur sans exemple. L'archevêque Sharp venait de faire élever aux fonctions de chancelier, lord Rothes, une de ses créatures, qui pour lui plaire traitait avec une rigueur excessive les presbytériens. Les prisons d'Écosse se remplirent de prisonniers; des amendes considérables furent infligées à ceux des délinquants qui étaient reconnus pour avoir de la fortune; les plus pauvres étaient fouettés publiquement. Mais Sharp n'était point encore satisfait, et trouvant que Lauderdale usait de trop de ménagements à l'égard des non-conformistes, il intrigua en secret pour ramener Middleton au pouvoir. Ses intrigues furent découvertes, et l'archevêque, changeant de ton, devint humble et rampant pour obtenir sa grâce de celui qu'il avait voulu renverser.

Le parlement anglais rouvrit ses séances (24 novembre 1664) en prenant une attitude menaçante contre la Hollande. Le grand commerce que faisait cette contrée avait toujours été l'objet de la jalousie des Anglais; car, malgré ses efforts, l'Angleterre était encore dans une sorte d'infériorité à cet égard avec la Hollande. Celle-ci, que son industrie et son économie mettaient en état de donner des marchandises à bon compte, se voyait en possession des branches les plus utiles du commerce; au contraire, les entreprises commerciales des marchands anglais ne rapportaient à leurs auteurs que des profits peu considérables et difficilement acquis.

Downing, ambassadeur anglais à la Haye, présenta aux États-Généraux un mémoire qui contenait la liste des griefs dont les Anglais avaient à se plaindre. Il fut convenu que ces réclamations seraient soumises aux tribunaux ordinaires, et les états de Hollande consignèrent une somme d'argent pour le cas où la décision ne serait point en leur faveur. Mais tandis que ces négociations avaient lieu, Charles

expédiait le chevalier Robert Holmes à la côte d'Afrique, avec une flotte de vingt-deux vaisseaux. Holmes chassa les Hollandais du cap Corse, s'empara des établissements qu'ils avaient aux îles du cap Vert, à l'île de Gorée, et de plusieurs bâtiments qui faisaient la traite sur cette côte; de là, faisant voile pour l'Amérique, il s'empara de la Nouvelle-York, contrée que Jacques Ier avait donnée au comte de Stirling, mais où l'on n'avait jamais vu que des établissements hollandais.

Les Hollandais, ne doutant plus des intentions hostiles de l'Angleterre, envoyèrent aussitôt à Ruyter l'ordre de faire voile vers la côte de Guinée et d'y exercer des représailles sur les Anglais. Ruyter trouva peu d'opposition en Guinée; toutes les conquêtes des Anglais, à l'exception du cap Corse, tombèrent en son pouvoir; il leur enleva même quelques-uns de leurs anciens établissements et un grand nombre de vaisseaux. Il se rendit ensuite dans les mers de l'Amérique, où il exerça sur les Anglais une vengeance signalée.

Une guerre ouverte devint alors inévitable, aussi le parlement accorda-t-il des sommes considérables au roi pour la conduire avec vigueur. Ces sommes s'élevaient à 2,000,000 de liv. sterling (50 millions de francs); elles devaient être fournies par trimestre dans l'espace de trois ans. De son côté, la ville de Londres, qui était l'une des villes du royaume les plus intéressées à la guerre, fournit d'autres sommes d'argent importantes. Une flotte imposante fut équipée; le roi alla lui-même de port en port, observant le progrès de l'armement, le hâtant par ses libéralités et ses exhortations, et bientôt la marine d'Angleterre se trouva dans un état formidable. Cet armement coûta 800,000 livres sterl. (20 millions de francs); il se composait de cent quatorze vaisseaux, non compris les brûlots; la flotte avait à bord vingt-deux mille hommes, et était commandée par le duc d'York, qui avait sous ses ordres le prince Rupert et le comte Sandwich.

(1665) Sur ces entrefaites, une peste terrible éclata à Londres; le fléau fit de si grands ravages, que la ville devint presque déserte; le commerce fut interrompu, et dans l'espace de cinq mois près de cent mille personnes succombèrent à la contagion. Jamais aucune peste n'avait laissé de traces aussi profondes de son passage. « Le peuple, dit Burnett, en était effrayé, et comme ce fléau coïncidait avec le commencement d'une guerre qui paraissait injuste au plus grand nombre, la superstition en tirait les plus mauvais présages. Tous les ennemis du roi et de la monarchie disaient que le fléau était un signe de la colère de Dieu, qui voulait punir la nation de l'inconduite du roi et des vices de la cour. »

La flotte anglaise rencontra la flotte hollandaise, qui était commandée par l'amiral Opdam, à la hauteur de Lowestoffe; la bataille fut terrible; les Hollandais perdirent leur amiral, qui sauta avec son navire, trois autres amiraux et huit à dix mille matelots; dix-huit de leurs vaisseaux furent coulés. De leur côté, les Anglais perdirent le contre-amiral Sansum, le vice-amiral Lawson, trois capitaines, le comte de Falmouth. Mais ces pertes n'étaient point à comparer à celles des Hollandais. Vers le soir la flotte hollandaise prit la fuite et se dirigea vers le Texel. La flotte anglaise se mit à sa poursuite; alors lord Brounker, gentilhomme attaché au service du duc d'York, donna l'ordre de diminuer les voiles, et bientôt l'on perdit l'espoir d'atteindre les Hollandais. Cet ordre, donné dans un moment semblable, étonna toute la flotte, et le duc lui-même en marqua de la surprise; mais il paraît certain que le duc, malgré son étonnement, en était l'auteur, parce qu'il croyait avoir assez fait dans cette journée, et que son courage faiblit à l'idée d'une seconde rencontre, qui promettait d'être plus chaude encore que la première. Le comte de Montague, qui servait en qualité de volontaire à bord de la flotte, et qui était un des courtisans du duc, rapporte que le duc paraissait fortement ému à l'idée d'une seconde rencontre; il ajoute que tous ses domes-

tiques lui dirent que sa Grâce avait eu assez d'honneur pour un jour, et qu'elle ne devait point s'exposer une seconde fois. La duchesse, de son côté, avait recommandé d'une manière particulière aux domestiques du duc de faire tous leurs efforts pour empêcher leur maître de trop s'exposer.

Le duc d'York revint à Londres; ses courtisans déclarèrent que la victoire qu'il avait remportée devait faire époque dans les fastes navals, et que jamais l'Angleterre n'en avait obtenu une semblable. Mais le peuple, qui n'avait point oublié l'amiral Blake, parut médiocrement convaincu. Le duc reçut pourtant une récompense de 120,000 liv. sterl. (3,000,000 de francs). Toutefois, on jugea convenable de l'éloigner de la flotte et d'en donner le commandement au comte de Sandwich, dont le courage et l'habileté étaient reconnus par des preuves plus authentiques.

Sandwich, qui avait eu connaissance qu'une flotte hollandaise, venue des Indes orientales avec une riche cargaison, s'était réfugiée dans le port neutre de Berghen, en Norwége, se présenta devant ce port avec ses vaisseaux. Le roi de Danemark, alors souverain de cette contrée, avait quelques sujets de plainte contre les Hollandais, et il aurait volontiers livré la flotte à Sandwich, si celui-ci eût voulu lui donner la moitié de cette riche capture; mais Sandwich ne l'entendait pas ainsi: il voulait tout garder. En conséquence, il donna l'ordre au capitaine Teddiman d'entrer dans le port avec vingt-deux vaisseaux et de s'emparer de la flotte hollandaise. Teddiman eut non-seulement à essuyer le feu des vaisseaux hollandais, mais encore celui des batteries danoises établies sur la côte. Cinq de ses officiers furent tués, et il fut obligé de se retirer. Sandwich ne répéta pas l'attaque et chercha une proie plus facile.

Les fonds manquaient encore pour les besoins de la guerre; et le 9 octobre, le parlement, après s'être assemblé à Oxford, où la cour s'était retirée pour échapper aux atteintes de la contagion, vota une allocation de 1,250,000 liv. sterl. (31,250,000 francs). Les deux chambres votèrent le fameux acte des *cinq milles*, dont l'approbation était demandée par les hauts fonctionnaires de l'Église, qui continuaient à poursuivre de leur haine les non-conformistes. Il fut défendu, en vertu de cet acte, à tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment d'allégeance de s'approcher de cinq milles de l'endroit où ils avaient enseigné ou prêché depuis l'adoption de l'acte général d'oubli. La peine pour le délinquant était d'une amende de 50 liv. sterling (1,250 fr.) et de six mois d'emprisonnement. Cette mesure rigoureuse fut fatale aux ministres non-conformistes, car elle leur ôta le pouvoir de gagner leur vie. Après ce triomphe, les épiscopaux présentèrent à la chambre des communes un bill qui imposait à la nation tout entière le serment d'allégeance ou de non-résistance. Ce bill fut rejeté à la simple majorité de trois voix; cet échec n'effraya pas les évêques, ils prêchèrent comme si la sanction des communes avait été donnée au bill; dans leurs sermons ils insistèrent sur la reconnaissance du droit divin des rois et sur l'obéissance passive des sujets; sur la damnation éternelle, partage infaillible de ceux qui résisteraient aux volontés de l'oint du Seigneur ou des ministres de la seule église véritable sur la terre.

(1666.) La peste, qui avait fait de Londres une sorte de désert, s'étant abattue pendant les mois d'hiver et ayant disparu entièrement au mois de février, la cour revint à Hampton-Court; quand le danger fut passé, elle reprit possession du palais de White-Hall. La guerre devenait plus menaçante que jamais pour l'Angleterre. Le Danemark, depuis l'affaire de Berghen, faisait cause commune avec la Hollande; d'un autre côté, la France, à qui la marine anglaise inspirait ombrage, venait de contracter une alliance défensive avec les états de Hollande. Louis XIV s'était efforcé, avant de prendre part à la lutte, de concilier les deux partis par sa médiation; et Charles II lui avait fait les offres

les plus séduisantes ; il demandait à profiter de ses avantages contre la Hollande, et promettait au roi de France de lui abandonner toute la Flandre espagnole. Mais le monarque français, jugeant avec raison que si les Anglais établissaient une fois leur domaine sur la mer, ils lui disputeraient bientôt le territoire qu'ils lui accordaient en ce moment avec tant de libéralité, rejeta ses offres.

La flotte hollandaise quitta le Texel sous le commandement de Ruyter ; elle se composait de quatre-vingt-quatre voiles, et devait se réunir à la flotte française, qui était alors dans la Méditerranée. La flotte anglaise était commandée par le duc d'Albemarle (Monk) et le prince Rupert ; elle comptait soixante-quatorze voiles. Comme on avait supposé que les Hollandais resteraient quelque temps dans leurs ports avant de prendre la mer, le prince Rupert avait été détaché de la flotte anglaise pour aller à la rencontre de la flotte française ; mais le lendemain de son départ (1er juin 1666), Monk, à sa grande surprise, découvrit Ruyter et sa flotte. Il assembla aussitôt un conseil de guerre ; l'avis de la plupart des officiers fut qu'il serait téméraire d'engager la bataille avec des forces si inférieures ; mais le duc d'Albemarle ne tint aucun compte de ces avis, et l'ordre de combattre fut donné. La bataille qui se livra aussitôt est une des plus mémorables de l'histoire maritime, soit à cause de sa durée, soit à cause de l'opiniâtreté que montrèrent les deux partis. Le premier jour de l'engagement, Barclay, vice-amiral, qui conduisait l'avant-garde de la flotte anglaise, tomba au milieu des Hollandais et fut accablé par le nombre. Son vaisseau fut pris, et lui-même fut trouvé mort dans sa chambre. Les Anglais avaient pour eux le vent ; mais il soufflait avec tant de force qu'ils ne pouvaient faire usage de leurs batteries du niveau de flottaison, de sorte qu'ils tirèrent peu de profit de cet avantage. Cependant ils n'éprouvèrent point de pertes considérables, car les boulets ennemis ne portaient que dans leurs voiles et leurs agrès, et ne faisaient que peu de mal à leurs vaisseaux. On fit usage dans cette bataille des boulets à chaîne, invention récente attribuée à Ruyter. La nuit sépara les deux flottes. Le lendemain, le combat recommença plus terrible, et les Anglais reconnurent dans ce second jour que la valeur la plus grande est impuissante contre le nombre et contre un ennemi bien dirigé à qui le courage ne manque pas. L'amiral Ruyter, déployant tout son zèle et son intelligence, dégagea un des amiraux hollandais qui se trouvait entouré de vaisseaux anglais et dans un pressant danger. Un renfort de seize vaisseaux ayant rallié la flotte hollandaise en ce moment, les Anglais furent si maltraités, qu'il ne leur resta que vingt-quatre vaisseaux en état de combattre. Les Anglais se virent forcés de battre en retraite et ils cherchèrent à regagner les côtes de l'Angleterre. Les Hollandais se mirent à leur poursuite ; mais un calme plat survenu un peu avant la nuit les empêcha de renouveler le combat au moment où ils allaient les atteindre.

Le matin du jour suivant, les Anglais cherchèrent à continuer leur mouvement de retraite. Leurs vaisseaux les plus endommagés furent disposés de front, tandis qu'Albemarle fermait l'arrière-garde. Le comte d'Ossory, fils du duc d'Ormond, jeune homme qui aimait le danger et qui avait acquis une grande réputation de bravoure dans toutes les entreprises hasardeuses de l'Europe, se trouvait à bord du vaisseau amiral. Albemarle lui ayant dit que son intention était de faire sauter son vaisseau et de périr glorieusement plutôt que de tomber au pouvoir de l'ennemi, Ossory applaudit à cette résolution désespérée. Vers deux heures, le combat allait recommencer, lorsqu'on découvrit, au sud, une nouvelle flotte qui faisait force de voiles pour arriver sur le théâtre de l'action. C'était celle du prince Rupert, qui rendit aussitôt l'espoir aux Anglais. Cependant, un des officiers de la flotte anglaise, qui

commandait un vaisseau de cent canons, après avoir donné sur l'écueil qu'on nomme *Galoper-Sands*, fut obligé d'amener son pavillon et de se rendre prisonnier, parce qu'il ne put être secouru à temps.

Albemarle ayant rallié le prince Rupert, les deux amiraux résolurent de faire face à l'ennemi. Le matin du jour suivant, la bataille s'engagea, et les deux flottes rivalisèrent d'ardeur: les Hollandais pour conserver les avantages qu'ils avaient remportés les jours précédents et en obtenir de nouveaux; les Anglais pour réparer l'échec qu'avaient essuyé leurs armes et ramener la victoire sous leurs drapeaux. Mais, dans cette quatrième rencontre, les Anglais ne furent pas plus heureux qu'ils ne l'avaient été dans les trois précédentes. Ils perdirent quatre de leurs meilleurs vaisseaux et se virent contraints de continuer leur mouvement de retraite avec précipitation. Une brume épaisse qui se leva tout à coup protégea leur fuite et empêcha Ruyter de les poursuivre. Dans ces quatre journées, les Anglais avaient perdu vingt-trois grands vaisseaux, un assez grand nombre de bâtiments plus petits, six mille hommes qui furent tués, et deux mille six cents prisonniers. La perte des Hollandais se montait à six vaisseaux, à deux mille huit cents soldats et à quatre-vingts matelots.

Les Hollandais, transportés de leur triomphe, vinrent insulter les Anglais jusque dans leur port et bloquer l'embouchure de la Tamise. Mais bientôt les Anglais reparurent plus terribles. Leur flotte, commandée par Albemarle et le prince Rupert, se composait d'environ quatre-vingts voiles; celle de Ruyter comptait le même nombre de vaisseaux. Chaque flotte était montée par des officiers et des équipages pleins de valeur et endurcis aux fatigues de la mer. La bataille s'engagea et devint acharnée. Allen, qui commandait une division de la flotte anglaise, attaqua l'avant-garde hollandaise, et tua à l'ennemi trois amiraux. Ce ne fut pas tout; l'un des amiraux hollandais ayant attaqué une division de la flotte anglaise, commandée par Jeremy Smith, se trouva séparé de Ruyter et de la flotte hollandaise dans la chaleur de l'action. On prétend que cette manœuvre fut faite à dessein par l'amiral hollandais, qui nourrissait une jalousie profonde contre Ruyter, auquel il voulait enlever les honneurs de la victoire. Ruyter n'en soutint pas moins le combat avec le plus grand courage; il conserva son poste jusqu'à la nuit, qui termina l'engagement. Le lendemain, quand il vit ses vaisseaux désemparés, il songea à la retraite. On rapporte que, indigné d'être obligé de fuir devant l'ennemi, il s'écria avec douleur : « Que je suis malheureux! Pourquoi, parmi tant de boulets, n'y en a-t-il pas un qui finisse ma misérable vie? » Son gendre, qui se trouvait à son bord, l'engagea, puisqu'il voulait mourir, à virer de bord, et à venir chercher la mort au milieu des vaisseaux ennemis : mais Ruyter, pensant qu'il pouvait encore servir son pays, repoussa cet avis. Il parvint à regagner les ports de la Hollande.

Quoique les pertes des Hollandais n'eussent point été considérables, l'avantage était décisif pour les Anglais; à leur tour, ils vinrent insulter les Hollandais jusque dans leurs ports. Holmes, un de leurs officiers, reçut l'ordre d'entrer avec une escadre dans la rade de Vlie, où il brûla cent quarante navires marchands, deux vaisseaux de guerre, et un grand et riche village de la côte. Ruyter reprit alors la mer, et il alla croiser dans le détroit de Douvres, pour y attendre la flotte française. Le prince Rupert vint à sa rencontre pour lui offrir le combat; mais Ruyter ne se voyant pas en force, alla mouiller sous les forts de Boulogne. Le prince Rupert, assailli de son côté par une violente tempête, se retira dans l'île de Wight. Sur ces entrefaites, la flotte française, commandée par l'amiral Beaufort, entra dans le détroit; mais n'ayant point trouvé Ruyter au rendez-vous qui avait été fixé, elle fit voile pour Brest, et elle arriva dans ce port après avoir perdu un de ses vaisseaux, nommé *le Rubis*, qui

tomba au pouvoir de l'ennemi. Les États rappelèrent Ruyter qui était en ce moment à Boulogne, dévoré par une fièvre violente ; la plupart des officiers et des matelots de cet amiral étaient atteints d'une maladie contagieuse. Ruyter parvint à regagner les ports de la Hollande sans être inquiété par l'ennemi.

Pendant que la guerre se continuait sur mer sans aucun succès décisif, un incendie terrible qui dura trois jours, vint jeter la consternation parmi les habitants de Londres (3 septembre 1666). Cet incendie, qui commença dans la boutique d'un boulanger, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'obélisque auquel on a donné le nom de monument, se répandit avec une telle fureur, que toute la Cité, depuis la Tour jusqu'à Temple-Bar, fut réduite en cendres. Les causes de cette grande conflagration furent diversement expliquées. Les uns assurèrent, et leur assertion paraît vraisemblable, que la foudre était tombée du ciel sur la maison d'un boulanger, et que la disposition des rues de Londres, qui étaient fort étroites, ainsi que celle des maisons, dont la plupart étaient en bois, jointe à la sécheresse de la saison d'été et à la violence du vent, avait produit la destruction qui s'en était suivie. Mais d'autres voulaient voir dans cette calamité publique un effet de la colère et de la vengeance des républicains et des catholiques. De nombreuses arrestations eurent lieu, et un Français, protestant, du nom de Hubert, qui était lunatique, s'étant déclaré l'auteur de l'incendie, il fut condamné et exécuté. On reconnut par la suite, par le témoignage du maître du vaisseau qui avait amené Hubert, qu'il n'était arrivé à Londres que deux jours après le commencement de l'incendie. On prétendit également qu'un jeune garçon hollandais, âgé de dix ans, avait confessé que son père et lui avaient mis le feu par une fenêtre ouverte dans la maison du boulanger ; mais l'âge de cet enfant, et d'autres circonstances, ne permirent point de s'arrêter à cette déclaration. Burnet parle d'un certain Grant, catholique, directeur des eaux de Londres, qui fut soupçonné d'avoir contribué à l'incendie en ôtant la clef des robinets d'Islington, et qui en fut quitte pour dire qu'il avait emporté les robinets sans dessein ; mais cette assertion paraîtrait encore mal fondée, car Grant ne fut reçu au nombre des directeurs des eaux qu'après l'incendie.

Londres fut promptement rebâtie ; ses rues devinrent plus larges et plus régulières. L'usage des lattes et du bois de charpente, uniques matériaux dont les maisons étaient composées, fut défendu, et un monument fut élevé sur l'emplacement même où l'incendie avait commencé. L'inscription suivante y fut apposée pour consacrer ce mémorable événement : « Ce feu épouvantable commença vers minuit, près de ce lieu ; poussé par un vent violent, il consuma non-seulement les maisons voisines, mais encore d'autres maisons fort éloignées, avec une fureur effroyable. Il détruisit quatre-vingt-neuf églises, du nombre desquelles fut la cathédrale de Saint-Paul, ainsi que les portes de la ville, la maison de ville, nommée Guild-Hall, plusieurs édifices publics, tels que des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques, un nombre prodigieux de superbes bâtiments, treize mille deux cents maisons appartenant à des particuliers, six cents rues, vingt-six magasins, dont quinze furent entièrement réduits en cendres. Les ruines de la ville embrassaient un espace de 436 acres de terrain ; elles s'étendaient depuis la Tour tout le long de la Tamise, jusqu'à l'église du Temple, et depuis la porte du Nord-Est, le long des murs de la ville, jusqu'au pont d'Holborne. Il n'y eut aucun moyen de sauver les propriétés des malheureux habitants ; on parvint seulement à sauver leur vie. L'incendie fut en tout semblable au grand et dernier embrasement du monde. La destruction fut si soudaine que, dans un petit espace de temps, cette ville, qui se trouvait dans un état si florissant, fut réduite à rien. Au bout de trois jours, lorsque tous

les secours humains semblaient être inutiles pour éteindre le feu, il s'arrêta et s'éteignit. »

§ 3. Mesures prises contre les catholiques. — Dévastations commises par la flotte hollandaise. — Mise en accusation de lord Clarendon. — Traité de paix avec la France — Guerre de l'Angleterre avec la Hollande. — Le comte de Shaftesbury.

Le 21 septembre, tandis que les citoyens bivouaquaient encore sur les ruines de Londres, le parlement s'assembla. La prorogation avait duré près de douze mois. Les communes votèrent au roi 1,800,000 livres sterling (45 millions de francs) pour poursuivre la guerre contre la Hollande avec vigueur. Une opposition régulière, à la tête de laquelle était le duc de Buckingham, qui, pour se venger de prétendues injustices, avait déserté le parti de la cour, commençait à se former dans le sein des deux chambres. Pour mieux assurer la réussite de ses projets, l'opposition s'associa aux presbytériens et aux non-conformistes de toutes les classes, et mettant à profit l'aversion publique que le dernier événement avait attirée sur les catholiques, elle demanda de nouvelles persécutions contre ce parti. Les communes nommèrent un comité pour leur faire un rapport sur les progrès de la religion proscrite. Elles choisirent ensuite des commissaires pour examiner quel avait été l'emploi des fonds qui avaient été votés pour faire la guerre. Cette mesure alarma vivement la cour, et le chancelier engagea son maître à prévenir ce qu'il appelait les excès du parlement. La résolution fut adoptée. Dans la chambre des lords, la cour essaya de la faire rejeter; mais les communes ayant menacé de mettre en accusation le chancelier et lady Castlemaine, si elle n'était pas adoptée, Charles ordonna aux lords de se soumettre. Cependant, les communes ne surent pas profiter de leur victoire, car la discorde éclata parmi les membres de cette chambre, et, après de longs débats, elles chargèrent Charles de nommer lui-même les commissaires qui devaient examiner les comptes. Charles ayant alors invité les communes à paraître devant lui, il leur dit qu'il ne méritait pas la défiance qu'elles venaient de lui témoigner, qu'il n'avait jamais violé ses promesses, et après cette réprimande, il prorogea le parlement. Buckingham fut privé de toutes ses places.

Pendant le cours de la session, une insurrection, provoquée par la tyrannie de Lauderdale et de l'archevêque Sharp, avait éclaté en Écosse. Le peuple, excité par les prédications des ministres presbytériens qui lui avaient fait entendre que l'incendie de Londres avait mis la confusion à la cour, et qu'une vigoureuse manifestation mettrait le comble au désordre, s'était levé en masse (13 novembre 1666), et, après avoir renouvelé le covenant, il avait demandé l'abolition de l'épiscopat. Lauderdale était alors à la cour. Sharp prit le commandement des troupes; il marcha sur les insurgés, et les défit complétement. Quarante furent tués, et cent trente furent faits prisonniers. La plupart de ceux-ci périrent sur le gibet.

Charles aurait voulu faire la paix, car la guerre n'avait été ni glorieuse ni profitable. De son côté, Louis XIV, qui avait d'autres projets en vue, la désirait vivement. Les premières avances furent faites par l'Angleterre. Aussitôt, des négociations entre la France, la Hollande et l'Angleterre, furent ouvertes à Breda. Hollis et Coventry, ambassadeurs d'Angleterre, demandèrent une suspension d'armes jusqu'à la conclusion du traité. Mais de Witt, qui savait que Charles avait détourné une partie des sommes que lui avait votées le parlement, sommes qu'il avait consacrées à ses plaisirs, résolut de rendre aux Hollandais l'honneur qu'ils avaient perdu dans la dernière lutte. Au commencement du mois de juin 1667, de Ruyter entra donc dans les dunes avec une flotte composée de quatre-vingts vaisseaux et d'un nombre égal de brûlots; l'amiral hollandais bloqua aussitôt l'embouchure de la Medway et celle de la

Tamise, détruisit les fortifications de Sheerness, coupa les câbles en fer qui défendaient l'entrée de la Tamise, et alla s'embosser devant Chatham et Gravesend. *Le Royal Charles*, l'un des meilleurs vaisseaux de la marine anglaise, fut pris; *le Royal Jacques, le Chêne* et *la Ville de Londres*, vaisseaux du premier rang, furent brûlés. De Ruyter aurait pu s'avancer sur Londres, et nul doute qu'il n'eût brûlé tous les navires qui étaient dans la rivière; mais, tandis qu'il était occupé dans la Medway, le prince Rupert établit de fortes batteries à Woolwich, et il coula plusieurs vaisseaux dans la Tamise pour lui barrer le passage. Les Hollandais firent voile ensuite pour Portsmouth, et de là pour Plymouth, où leurs tentatives furent moins heureuses; ils retournèrent alors dans la Tamise, et, après avoir commis de grands ravages sur toute la côte, ils reprirent en triomphe la route du Texel.

Cependant les négociations se poursuivaient à Breda, et comme leur conclusion ne tenait plus qu'à de faibles différends, Charles ordonna à ses ambassadeurs d'abandonner leurs prétentions. Le traité fut aussitôt signé (10 juillet 1667). Poleran demeura aux Hollandais; l'Acadie fut cédée aux Français, et la Nouvelle-York, colonie importante pour sa situation, fut donnée aux Anglais. Cette paix parut déshonorante à la nation; et elle demanda aussitôt à grands cris la convocation du parlement. Cette assemblée se réunit le 25 juillet (1667); mais Charles la prorogea au mois d'octobre sans lui donner le temps de s'occuper de la moindre affaire. Dans l'intervalle de la prorogation, une vaste cabale se forma pour perdre le chancelier Clarendon, qui avait de nombreux ennemis dans tous les partis. Le duc de Buckingham, qui venait de faire la paix avec lady Castlemaine et de rentrer dans les bonnes grâces du roi, Shaftesbury, Clifford, Lauderdale, Monk, Coventry, plusieurs membres de la chambre des lords et de celle des communes, se mirent à leur tête. Le roi lui-même n'avait plus d'affection pour son vieux serviteur. Le duc d'York, gendre du chancelier, faisait partie de cette désertion générale; il engagea son beau-père à se démettre de ses fonctions, et lui dit que c'était le plus sage et le plus sûr parti qu'il avait à prendre. Il y eut une entrevue entre Charles et le chancelier. Clarendon demanda à son maître quelle était la faute qu'il avait commise pour avoir encouru sa disgrâce; Charles lui répondit que le parlement était résolu à le traduire à la barre de la chambre des lords, et que dans cette circonstance il était à craindre qu'il n'eût le sort de Strafford, tandis que s'il se démettait librement de ses fonctions, lui, Charles, pourrait encore le sauver. Clarendon répliqua qu'il ne craignait pas le parlement; il rappela au roi ses longs services, et lui représenta que ce serait un exemple décourageant pour les autres qui seraient tentés de marcher sur ses traces, s'il était renvoyé; mais le roi se leva sans répondre, et quelques jours après il lui envoya l'ordre signé de sa main de rendre le grand sceau.

La session s'étant ouverte le 10 octobre, les communes s'empressèrent de voter une adresse de remercîments au roi pour avoir laissé aux lois rendues contre les catholiques leur libre cours, et surtout pour avoir ôté à Clarendon les fonctions de chancelier. Charles, en réponse à l'adresse, dit aux communes que Clarendon était pour toujours banni de son conseil. Peut-être le roi voulait-il, par cette déclaration, mettre le chancelier à l'abri de toute autre attaque. Mais son projet, si ce fut réellement le sien, échoua complétement. Les communes accusèrent Clarendon de trahison, et procédèrent, dans cette circonstance, comme elles l'avaient fait précédemment à l'égard du duc de Buckingham et du comte de Strafford. Les charges portées contre Clarendon étaient au nombre de dix-sept. Il était accusé principalement d'avoir conseillé au roi de dissoudre le parlement et de gouverner l'État en s'appuyant sur une armée permanente qui devait être

entretenue par des contributions forcées; d'avoir déclaré traîtreusement que le roi était un papiste; d'avoir vendu Dunkerque aux Français pour une somme peu importante; d'avoir divulgué les secrets du conseil, et de les avoir livrés à l'ennemi; de s'être rendu coupable de différents actes de corruption. La grande fortune du chancelier avait donné lieu à cette dernière charge. On disait qu'il n'aurait pu devenir aussi riche s'il n'avait eu recours qu'à des moyens licites et honnêtes. Aussi le peuple avait-il donné à une maison magnifique que le chancelier avait fait bâtir, le nom de Dunkerque. L'accusation relative à l'armée avait quelque fondement, mais elle était exagérée. Car lorsque la flotte hollandaise se promenait triomphante à l'embouchure de la Tamise, Clarendon avait engagé le roi à suivre l'exemple de la reine Élisabeth, qui, à l'époque de l'armada espagnole, avait levé de l'argent dans les comtés sans convoquer un parlement.

Le 12 novembre, Edward Seymour, au nom des communes, se présenta à la barre de la chambre des lords, et demanda que le comte fut arrêté comme traître. Les lords refusèrent l'arrestation. L'accusation portée contre Clarendon, disaient-ils, ne contenait aucun fait spécial qui constituât le crime de haute trahison. Le duc de Buckingham, Bristol, Arlington, Albemarle et trois évêques protestèrent contre cette décision de la chambre des lords. Les communes ayant demandé une conférence, les lords persistèrent dans leur résolution. Alors Charles voyant le danger dont était menacé le chancelier, lui fit dire de quitter le royaume sur-le-champ. Clarendon se décida à partir, et le 29 novembre, par une nuit froide, il laissa Londres avec deux domestiques. Il se rendit à Erith, et, dans cette ville, il s'embarqua pour Calais. Arrivé en France, il composa un mémoire justificatif qu'il adressa à la chambre des pairs. « Son bien, disait-il dans ce mémoire, fort médiocre en lui-même, ne venait que des profits légitimes de sa place, et des libéralités du roi dans le cours des premières années qui avaient suivi la restauration. Ses avis s'étaient toujours accordés avec ceux des autres conseillers, personnages d'une sagesse et d'une probité supérieure aux soupçons; son crédit n'avait pas été longtemps à décliner, et quoiqu'il n'eût pas approuvé différentes résolutions du conseil, il avait senti qu'il était inutile de s'y opposer. Personne n'avait ignoré combien il avait été contraire à la guerre de Hollande, source de toutes les disgrâces publiques, et combien de fois il s'était déclaré contre les mesures fatales dans lesquelles on s'était engagé. Son seul crime, celui que ses ennemis ne pouvaient lui pardonner, ajoutait-il, était de s'être opposé aux dons excessifs que l'importunité des solliciteurs arrachait souvent au roi. » Les lords, après avoir pris lecture de ce mémoire, l'envoyèrent aux communes, et chargèrent Buckingham de le leur porter. « Messieurs, dit le duc, les lords m'ont ordonné de vous remettre cet écrit scandaleux et séditieux qui leur a été adressé par le comte de Clarendon. J'ai ordre de vous prier de le leur renvoyer dans un temps convenable, car, comme il est d'un style qui leur plaît beaucoup, ils désirent le garder. »

La chambre des communes ordonna que ce mémoire serait brûlé par la main du bourreau, et rendit un bill qui prononçait la peine du bannissement à perpétuité contre Clarendon. Le bill déclarait l'ex-chancelier indigne de remplir, à l'avenir, des fonctions publiques, et le condamnait à mort s'il revenait en Angleterre. Hollis et deux ou trois autres membres dont les noms sont restés ignorés, protestèrent seuls contre la décision. Clarendon resta en France, regrettant les honneurs et le rang qu'il avait perdus, et il mourut environ sept ans après sa fuite. Dans son exil, il composa une histoire des guerres civiles qui avaient désolé son pays; ouvrage qui est considéré généralement comme l'un des meilleurs qui aient été publiés sur ces grands évé-

nements. Malheureusement, Clarendon ne supporta point l'adversité avec la dignité que l'on doit attendre d'un homme de son intelligence. Aussi le portrait suivant, que Hume fait du chancelier, nous paraît-il exagéré : « Le comte fut toujours ami de la liberté et de la constitution de sa patrie. Il était entré, dès le commencement des guerres civiles, au service de Charles Ier, et ce monarque l'avait honoré d'une estime et d'une affection particulières. L'animosité du long parlement n'avait pas cessé de le poursuivre. Pendant l'exil du jeune héritier de la couronne, il avait partagé ses infortunes et dirigé ses conseils. Ce prince, après son rétablissement sur le trône, l'avait élevé aux fonctions les plus hautes de l'État; mais toutes ces circonstances, qui semblaient capables d'agir avec force ou sur son ressentiment, ou sur sa reconnaissance, ou sur son ambition, n'eurent aucune influence sur son âme, qui était inaccessible à la corruption. On raconte que dans sa jeunesse, lorsqu'il étudiait les lois, son père l'exhortait avec instance à s'éloigner de l'usage, alors trop commun dans cette profession, d'expliquer tout en faveur de la prérogative royale, et de pervertir cette science en la faisant servir à l'oppression de la liberté. Un jour, ce père vertueux fut surpris au milieu de ses sages et généreux conseils par une attaque d'apoplexie qui le fit expirer aux yeux de son fils. Un événement de cette nature fortifia beaucoup ses leçons et ses principes. »

La fuite de l'ex-chancelier fut suivie d'un remaniement dans le ministère. Sir Thomas Clifford, premier commissaire de la trésorerie, le comte d'Arlington, secrétaire d'État, le duc de Buckingham, lord Ashley, chancelier de l'échiquier, qui plus tard fut créé comte de Shaftesbury, et élevé aux fonctions de lord chancelier, et le duc de Lauderdale, se partagèrent alors le pouvoir. Les cinq lettres initiales de leurs noms, réunies ensemble, forment le mot *cabal*, ce nom resta au ministère. Le secrétaire d'État Morrice, créature de Monk, fut remplacé dans ses fonctions par sir John Trevor, créature de Buckingham; le gouvernement de l'Irlande fut enlevé à Ormond, et donné à lord Robarts, autre créature du duc.

(1668.) A cette époque, Louis XIV venait d'envahir à main armée la Flandre espagnole, et menaçait l'indépendance des provinces unies. Son armée, composée de quarante mille hommes, était commandée par les plus habiles généraux du siècle. Les Espagnols étaient pris à l'improviste; ils n'avaient fait aucuns préparatifs, et leurs villes, dépourvues de fortifications et de garnisons suffisantes pour se défendre, devinrent une proie facile pour le monarque français. Lille, Tournay, Oudenarde, Courtray, Charleroi, leur furent enlevées sans résistance. Ces succès jetèrent de vives alarmes dans toutes les cours de l'Europe, et notamment en Hollande. Cette contrée était la plus voisine du danger, et il était à craindre que la Flandre, une fois conquise, la France ne déposât point les armes, et qu'elle cherchât à pousser ses conquêtes jusqu'en Hollande.

Sir William Temple, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, reçut l'ordre de Charles d'ouvrir des négociations avec de Witt, qui était encore à la tête de la république hollandaise. Le résultat de cette négociation amena une triple alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède : par ce traité, l'Angleterre et la Hollande s'établissaient médiatrices entre la France et l'Espagne, qu'elles devaient obliger à déposer les armes. La constitution de la république exigeait que toutes les villes des provinces donnassent leur consentement aux traités; mais comme tout délai pouvait être fatal, de Witt eut le courage de violer cette loi fondamentale et de passer outre : le traité fut donc signé.

La triple alliance déplut beaucoup au roi de France; mais comme il connaissait le caractère irrésolu de Charles, et qu'il n'ignorait pas qu'un traité signé par lui ne pouvait être de longue

durée, il fit pour le moment preuve d'une grande modération. Le traité déplaisait également à la cour de Madrid, car les puissances médiatrices exigeaient d'elle la renonciation à quelques-unes des places fortes qu'elle possédait dans la Flandre. Mais l'Espagne, menacée d'une guerre immédiate en cas de refus, dut céder. Les plénipotentiaires de toutes les puissances se réunirent alors à Aix-la-Chapelle, où ils signèrent un traité qui reçut son nom de cette ville. (Avril 1668.) La France garda Lille, Tournay, Douai, Charleroi et plusieurs autres places fortes de la Flandre, et elle rendit à l'Espagne la Franche-Comté, dont le roi de France s'était emparé en moins de quinze jours, au milieu de l'hiver, et dans la plus grande rigueur de la saison.

Le parlement s'étant réuni le 10 février, se montra satisfait du traité de la triple alliance, qui avait un caractère essentiellement protestant, et qui avait assuré la reconnaissance de l'indépendance du Portugal sur l'Espagne. Il apprit, avec une égale satisfaction, qu'un traité de commerce venait d'être conclu avec l'Espagne. Dans son discours d'ouverture, le roi avait parlé de tolérance religieuse, et l'on sut que Bridgman, le lord chancelier qui avait succédé à Clarendon, sir Mathieu Hale, l'évêque Wilkins, Ashley et Buckingham, traitaient secrètement avec les presbytériens et d'autres sectes protestantes. La chambre des communes, qui était aussi intolérante en matière de religion que la chambre de 1662, déclara que la seule véritable religion était l'épiscopat, et elle présenta au roi une adresse pour lui demander de rendre une proclamation contre les conventicules. Ensuite, fermant l'oreille aux sollicitations du roi, qui demandait des subsides, elle voulut préalablement connaître des désordres de la dernière guerre avec la Hollande. Plusieurs officiers, convaincus de négligence, furent sévèrement réprimandés. La chambre vota ensuite une allocation de 310,000 livres sterling (7,750,000 francs), et s'ajourna aussitôt au 11 août. A la reprise de la session, les communes accordèrent au roi, qui avait de nouveau besoin d'argent, environ 400,000 liv. sterl. (dix millions de fr.), mais elles lui demandèrent, en retour de leur complaisance, de donner sa sanction aux lois rendues contre les conventicules, et de sévir avec plus de rigueur qu'il ne l'avait encore fait contre les non-conformistes. Les communes déclarèrent que l'allocation accordée par elles serait expressément appliquée à augmenter le pouvoir de l'Église.

Vers cette époque, on vit le roi assister assidûment aux discussions de la chambre haute. « Ces débats, disait-il, lui plaisaient; il y prenait autant de plaisir qu'aux spectacles. » Cette assiduité avait une autre cause. Lord Roos venait d'obtenir la liberté de divorcer avec sa femme, qu'il avait trouvée en flagrant délit d'adultère, et il demandait aux lords de convoler à de secondes noces. Charles voulait s'autoriser de cet exemple pour se débarrasser de sa femme, qu'il n'aimait pas. Quelques historiens prétendent que Buckingham fit la proposition au roi d'employer le poison, mais ils ajoutent que Charles rejeta cette proposition avec horreur.

Charles qui, à l'exemple de son père, aurait voulu gouverner l'État sans l'assistance des parlements, songeait alors à frapper un grand coup; il était du reste puissamment secondé par ses conseillers. Jamais l'Angleterre n'avait eu des ministres plus dangereux. Ashley, après avoir servi tour à tour la cause de Charles Ier et celle de la république, était parvenu à gagner la faveur de Charles II. Inquiet, turbulent, ambitieux, il ne reculait devant aucun expédient, devant aucune intrigue pour satisfaire son ambition. Il avait le talent de la parole, et savait entraîner, avec une grande habileté, les esprits flottants. Le duc de Buckingham avait de la figure, un rang élevé; il possédait une immense fortune; mais cupide, dissipé, il sacrifiait son honneur au moindre intérêt; son intérêt au moindre plaisir. La débauche avait ruiné sa santé. Le

comte de Lauderdale était opiniâtre, tenace dans ses opinions, violent, implacable dans ses vengeances, tiède dans ses amitiés, hautain avec ses inférieurs, abject et servile avec son maître. Clifford, d'un caractère hardi, impétueux, se distinguait par le double talent de l'éloquence et de l'intrigue parlementaire. Mais de tous les membres de la cabale, Arlington était peut-être le plus dangereux par ses vices et ses talents; il avait le jugement sain, quoique son habileté pratique fût médiocre, et paraissait disposé à se jeter tête baissée dans les entreprises les plus hardies pour plaire à son maître. Arlington et Clifford professaient en secret les doctrines catholiques; Ashley passait pour déiste; Buckingham ne tenait par principe à aucune religion ni à aucune secte; Lauderdale avait été presbytérien zélé, et était encore secrètement attaché à cette religion, quoiqu'il persécutât ouvertement les personnes qui professaient les doctrines presbytériennes.

(1670.) Les intentions de Charles commencèrent à se manifester à l'ouverture de la session qui eut lieu le 14 février. Contrairement à l'usage anglais, il vint ouvrir le parlement, escorté de ses gardes. Son langage avait également changé; au lieu de cajoleries et de promesses, il fit entendre des menaces, et parla en termes de mépris de la commission qui avait été nommée pour examiner les comptes des dépenses publiques. Les communes écoutèrent en silence, car l'acte contre les conventicules, qui avait passé dans la chambre haute et reçu la sanction du roi, avait modifié leurs dispositions hostiles. Loin de se montrer indignées de ce langage, elles votèrent de nouvelles allocations; une loi fut adoptée pour autoriser Charles à prélever un droit de douze livres sterling (300 francs) sur chaque pipe de vin d'Espagne, et de huit livres sterling (200 fr.) sur la même quantité de vin de France. Une autre loi l'autorisa à vendre les rentes des fiefs, derniers restes du domaine qui servait à soutenir les anciens rois d'Angleterre. Le parlement fut ensuite prorogé au mois d'octobre.

Charles crut qu'il était temps de changer à la fois le gouvernement et la religion du royaume, et, dans ce dessein, il se proposa de fortifier Plymouth, Hull et Portsmouth. Le roi était sûr de la flotte, dont le commandement était encore entre les mains de son frère, le duc d'York, car le duc était reconnu pour être catholique, et avait autant de dispositions que lui à établir une monarchie absolue dans le royaume. Charles, qui avait besoin d'argent pour conduire à bonne fin une entreprise aussi hardie, négociait secrètement avec le roi de France depuis longtemps. En 1664, il avait offert au monarque français de lui abandonner la Flandre, si, de son côté, le roi de France voulait s'engager à lui fournir dix mille hommes d'infanterie et un certain nombre de chevaux, dans le cas où ses sujets viendraient à se soulever. Aucune révolte n'ayant eu lieu, ces négociations en étaient restées là; mais elles avaient été reprises, et, au moment même où la Hollande signait avec l'Angleterre le traité de la triple alliance, Charles faisait des avances secrètes à Louis, auquel il demandait une alliance étroite.

En 1670, de nouvelles propositions ayant été faites, Louis XIV s'engagea à fournir à Charles des hommes et de l'argent. Le monarque français demandait, en retour, que Charles déclarât la guerre à la Hollande, et qu'il unît les forces anglaises aux siennes pour conquérir cette république. Louis s'engageait à donner au roi d'Angleterre une partie de la Zélande, et à trouver un territoire pour Guillaume, prince d'Orange et neveu de Charles, en indemnité ou compensation de la perte de la Hollande. Louis XIV exigeait, en outre, que Charles l'aidât à conquérir les possessions de la monarchie espagnole, qui étaient alors placées dans les mains débiles de Charles II, dans le cas où ce prince viendrait à mourir. Toutes les dépenses de la guerre devaient être à la charge de Louis, qui s'engageait à donner à

Charles, pour sa part des dépouilles, Ostende et Minorque, et tous les territoires de l'Amérique espagnole que les armes anglaises pourraient conquérir. A ces conditions, Louis promettait à son futur allié une pension annuelle de 200,000 livres sterling (5 millions de francs), payables par trimestre, et six mille hommes de troupes françaises.

Charles hésitait, car ces conditions lui paraissaient dures. Mais Louis XIV, qui connaissait l'incertitude de ses vues, lui envoya Henriette, duchesse d'Orléans. Henriette était la sœur du roi d'Angleterre; elle exerçait une grande influence sur son esprit; de plus, elle amenait avec elle une jeune personne charmante, nommée mademoiselle de Kérouet. Charles aimait trop le plaisir des sens pour résister; il conçut pour mademoiselle de Kérouet un vif attachement, et lui donna bientôt le titre de duchesse de Portsmouth. Charles consentit alors à toutes les demandes de Louis. La duchesse d'Orléans revint en France avec le traité. Cette princesse étant morte quelque temps après d'une mort subite, le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée en buvant un verre d'eau; Charles lui-même parut ajouter foi à ces bruits. Mais ses dispositions ne changèrent point à l'égard de la France. Sa nouvelle maîtresse, qui servait les intérêts de la France, envoya à la cour de Louis XIV Buckingham, sous prétexte de faire ses compliments de condoléance au duc d'Orléans, mais, dans le fond, pour resserrer l'alliance qui unissait l'Angleterre à la France.

Le traité avait été tenu secret, même à la plupart des membres de la cabale. Clifford et Arlington seuls avaient été mis dans la confidence; mais l'on avait donné le change à Buckingham, à Ashley et à Lauderdale, en les employant à négocier un traité simulé. Le parlement s'étant assemblé au milieu de ces intrigues, Bridgman, garde du grand sceau, demanda aux communes de nouvelles allocations, en se prévalant de la puissance de la marine française, qui, dit-il, était trois fois plus forte qu'avant la dernière guerre avec la Hollande, et de l'infériorité de la marine anglaise. Les communes accordèrent les sommes demandées. Ces fonds ayant été assignés sur la propriété foncière, sur les marchandises, sur les procédures, sur les salaires des employés, etc., un membre demanda pourquoi on ne mettrait pas une taxe sur les théâtres; il lui fut répondu que les comédiens étaient les serviteurs du roi, et qu'ils faisaient partie de ses plaisirs. Sir John Coventry prenant aussitôt la parole, demanda si c'étaient les acteurs ou les actrices qui faisaient partie des plaisirs du roi. Ces paroles étaient adressées indirectement au roi, qui, dans le nombre de ses maîtresses, entretenait deux actrices; elles furent rapportées à la cour, et soulevèrent contre le malheureux membre l'indignation des courtisans; ils demandèrent qu'un châtiment exemplaire fût infligé au coupable. Charles chargea plusieurs de ses gardes d'aller se poster près de la demeure de Coventry, et de lui faire quelques blessures dont la marque lui restât. Sands, Obrian et quelques autres gardes attendirent dans ce dessein Coventry, et se précipitèrent sur lui lorsqu'ils le virent passer. Coventry blessa deux des assaillants; mais il fut presque aussitôt désarmé par ses adversaires, qui lui coupèrent le nez jusqu'à l'os. Ils le laissèrent dans cet état, et se retirèrent ensuite dans la maison du duc de Montmouth.

Cette attaque était si audacieuse, que le parlement, malgré sa servilité, ne put s'empêcher d'en prendre connaissance. Il adopta un bill sous le nom d'acte de Coventry, qui faisait un crime capital des blessures faites avec méchanceté; mais il n'eut pas le courage de traduire à sa barre et de punir les misérables qui venaient de commettre le crime.

Une attaque encore plus hardie eut lieu vers la même époque. Un nommé Blood, officier de l'armée qui avait pris part à la dernière conspiration d'Irlande, se porta, avec cinq ou six

hommes déterminés comme lui, sur le passage du duc d'Ormond, qui était allé dans la Cité pour assister à un dîner public. Le duc, à son retour, fut tout à coup arraché de sa voiture. Blood et ses complices le mirent en croupe derrière un des cavaliers, et les lièrent tous les deux pour plus de sûreté; puis ils se dirigèrent vers Tyburn. Leur dessein était de pendre le duc, et de venger ainsi la mort de leurs compagnons qui avaient été exécutés par son ordre pour avoir cherché à s'emparer du château de Dublin en 1663. Pendant la route, le duc parvint à démonter le cavalier auquel il se trouvait attaché, et tomba avec lui dans la boue. Tandis qu'ils luttaient ensemble, les domestiques du duc, qui avaient connaissance de l'aventure de leur maître, et des habitants accoururent sur les lieux. Blood fut obligé de lâcher sa proie, et, dans sa fureur, il tira un coup de pistolet sur le duc; mais il ne l'atteignit point.

Les auteurs de cette tentative seraient restés inconnus, car, malgré la récompense de 1,000 livres sterling (25,000 francs) que le gouvernement promettait à celui qui mettrait la justice sur la voie pour arrêter les coupables, et l'offre d'une pareille somme et d'un pardon complet à celui des assassins qui dénoncerait ses complices, une année s'était écoulée sans qu'on eût pu suivre leurs traces. Sur ces entrefaites, Blood conçut le projet hardi d'enlever la couronne de la Tour. Mais il fut arrêté, le roi eut la curiosité de le voir. Blood ne désavoua pas son entreprise, et reconnut même qu'il était l'auteur de l'assassinat du duc d'Ormond. Quelqu'un lui ayant demandé quels étaient ses complices, il refusa de les nommer, et répondit qu'il ne trahirait jamais un ami pour sauver sa vie; il confessa, en outre, qu'il avait eu le dessein de tuer le roi d'un coup de carabine, au-dessus de Batersea, où le roi avait coutume d'aller se baigner, mais que, frappé de la grandeur de cet attentat, il avait abandonné ce projet, et qu'il était parvenu à décider ses complices à suivre son exemple. « Pour moi, dit-il, je ne crains pas la mort; mais je dois dire, dans l'intérêt du roi, que mon exécution attirerait sur sa tête de grands dangers, car plusieurs centaines de mes compagnons se sont engagés, par des serments terribles, à venger la mort de ceux d'entre nous qui tomberaient dans les mains de la justice. » Charles, effrayé d'une pareille détermination, n'osa point punir Blood; il lui fit grâce de la vie, et, désirant s'attacher un pareil homme dont il pouvait avoir besoin, il lui fit présent d'une terre en Irlande, de cinq cents livres sterling de revenu (12,500 francs). Charles alla plus loin, car il admit Blood dans son intimité, et il en fit un de ses favoris.

La faveur du roi, accordée à un malfaiteur de ce caractère, excita une surprise générale. On crut pourtant que Blood devait ces marques de faveur à lady Castlemaine, qui venait d'être nommée duchesse de Cleveland, et à celle de Buckingham, qui avait été en butte aux soupçons lors de l'attentat dirigé sur Ormond, et qui même en avait été, pendant quelque temps, réputé l'auteur. On savait que le duc de Buckingham nourrissait une haine profonde pour Ormond, et il ne la cachait point. A la nouvelle de cette tentative, lord Ossory, fils du duc d'Ormond, alla à la rencontre de Buckingham, et, en présence du roi, « Milord, lui dit-il, je sais que vous avez connaissance de l'attentat qui a été commis sur la personne de mon père; mais je vous avertis que, si mon père vient à mourir d'une mort violente, soit par le poignard d'un assassin, soit par le poison, je n'aurai pas de peine à trouver l'auteur du crime. Je vous regarderai comme son assassin, et partout où je vous rencontrerai, je vous ferai sauter la cervelle avec mon pistolet, fussiez-vous derrière le fauteuil du roi. Je vous le déclare en présence de Sa Majesté, afin que vous soyez convaincu que je tiendrai ma parole. »

(1671.) Les persécutions contre les non-conformistes continuèrent comme

par le passé dans le cours de l'année 1671. Charles déclara, par une proclamation, qu'il avait toujours adhéré à la véritable religion, et qu'il emploierait tous ses efforts pour la maintenir. Dans le même temps, Charles se préparait à faire la guerre à la Hollande, et pressait Louis XIV de lui envoyer les fonds et les secours qui lui avaient été promis pour établir le catholicisme et la monarchie absolue en Angleterre. De Witt eut avis de ses projets, et, pour ne pas être pris au dépourvu, il se hâta de former une alliance offensive et défensive avec la cour d'Espagne. Aussitôt Louis XIV demanda impérieusement aux Espagnols un libre passage pour ses troupes dans la Flandre espagnole pour aller attaquer la Hollande, leur disant que, dans le cas de refus, il y entrerait de force avec soixante mille hommes.

(1672.) Charles essaya de garder le masque jusqu'au dernier moment. Il offrit sa médiation, et parvint pendant quelque temps à tromper les Hollandais et les Espagnols. Charles craignait que les chambres ne se montrassent opposées à l'alliance de l'Angleterre avec la France contre la Hollande, et il se passait, comme précédemment, de son parlement, par de fréquentes prorogations. Dans le cours de l'une de ces prorogations, Charles, qui avait épuisé au milieu des plaisirs les sommes que le parlement lui avait votées, et qui avait de nouveau besoin d'argent, ordonna tout à coup la fermeture de l'Échiquier, et la saisie des sommes que les banquiers avaient coutume d'y laisser en dépôt. De la sorte, les banquiers ne purent faire leurs payements, et les marchands acquitter leurs billets. Dans le même temps, Charles publiait une proclamation qui accordait aux non-conformistes et aux catholiques l'exercice de leur culte, et ordonnait que les lois pénales ne leur seraient point appliquées. Cette déclaration d'indulgence rapprocha les non-conformistes et les catholiques de la cour. Le roi suspendit ensuite, par une ordonnance émanée de lui, l'acte de navigation. Cette mesure avait pour objet d'enlever tous les matelots aux navires du commerce pour les employer sur la flotte. Différentes autres proclamations furent publiées; l'une d'elles portait des peines sévères contre ceux qui, dans leurs discours, parleraient mal du roi, et ceux qui prêteraient l'oreille à ces discours sans les dénoncer à l'autorité. Les autres, non moins arbitraires, étaient relatives au commerce auquel elles mettaient des entraves.

Charles, usant de duplicité à l'égard des Hollandais, commença les hostilités avant de leur avoir déclaré la guerre. Un riche convoi de navires hollandais était parti de Smyrne pour la Hollande. Charles donna l'ordre à sir Robert Holmes de l'attendre au passage et de l'attaquer; mais les Hollandais étaient sur leurs gardes. Holmes fut battu, et après deux jours de combat, il fut obligé de se retirer. Alors Charles se hâta de publier sa déclaration de guerre à la Hollande. Pour justifier la violation du dernier traité, il se plaignait dans sa déclaration de prétendus torts causés à la compagnie anglaise des Indes orientales par les Hollandais, et de la détention forcée d'un certain nombre d'Anglais à Surinam, tandis que ces Anglais y étaient restés volontairement. Il insistait surtout sur l'insulte qui, disait-il, avait été faite au pavillon britannique par la flotte hollandaise, parce que celle-ci s'était refusé de saluer le yacht qui avait ramené en Angleterre la femme de l'ambassadeur anglais à la Haye. Louis XIV dans sa déclaration ne donnait pas d'autre raison que son mécontentement de la conduite des États.

La flotte hollandaise était prête à se mesurer avec l'ennemi. Le 28 mai, le brave de Ruyter attaqua à Solebay les flottes combinées de l'Angleterre et de la France. La flotte anglaise était commandée par le duc d'York et lord Sandwich; d'Estrées, la Robinière et Duquesne avaient le commandement de la flotte française. La bataille fut terrible, comme toutes celles dans lesquelles les Anglais s'étaient trouvés aux

prises avec les Hollandais. Le vice-amiral hollandais Van Ghent fut tué; de leur côté les Anglais perdirent le comte de Sandwich, dont le navire incendié par un brûlot sauta en l'air avec tout l'équipage. Ruyter attaqua le duc d'York, et, après un combat qui dura plus de deux heures, il l'obligea à quitter son navire qui était désemparé, et à hisser son pavillon sur un autre vaisseau. La bataille ne cessa qu'à la nuit; alors les Hollandais quittèrent le théâtre de l'action, et opérèrent leur retraite, ce qu'ils firent sans être poursuivis par les Anglais. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. La flotte française avait peu souffert, car elle avait à peine pris part à l'action; ce qui fit supposer que les amiraux français avaient reçu l'ordre de ménager leurs vaisseaux, et de laisser les flottes hollandaise et anglaise s'entre-détruire sans se risquer.

Louis XIV s'avançait alors vers le Rhin à la tête de 100,000 hommes. Cette armée formidable était commandée par les généraux les plus renommés du temps : c'étaient Turenne, le grand Condé et Luxembourg. Louis traversa le Rhin sans trouver, pour ainsi dire, de résistance. La cavalerie française, animée par la présence de son souverain, se jeta dans le fleuve à la nage; l'infanterie le franchit dans des bateaux. Le fort de Shink, fameux par les siéges qu'il avait soutenus, se rendit à Turenne en peu de jours. Ce général s'empara bientôt après d'Arnheim, de Kotzembourg et de Nimègue. Dans le même temps, Doesbourg ouvrait ses portes à Louis; à quelques jours de là, Harderwich, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elberg, Zwoll, Kuilemberg, Wageninghen, Locken et Wordem tombaient dans ses mains. Groll et Deventer se rendirent au maréchal de Luxembourg. La ville d'Utrecht ouvrit ses portes aux vainqueurs, et cette reddition détermina celle de la province de ce nom. Nurden, place voisine d'Amsterdam, tomba au pouvoir du marquis de Rochefort.

Les Hollandais étaient consternés, car trois de leurs provinces, celle de Gueldres, celle d'Overissel et celle d'Utrecht, étaient occupées par les Français, qui menaçaient aussi Groningue et la Frise. Les troupes hollandaises étaient en mauvais état, et avaient de mauvais commandants. Dans cette crise terrible, les Hollandais jetèrent les yeux sur Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui avait alors vingt et un ans, et qui s'était retiré dans la province de Hollande avec une armée. Le prince était le fils posthume de Guillaume, prince d'Orange, qui avait rendu le stathoudérat odieux aux Hollandais par sa tyrannie. A sa mort (1650), les États avaient aboli cette magistrature suprême, et nommé un président dans la personne de Jean De Witt, qui avait été chargé d'administrer les affaires du pays, et de prendre soin de l'éducation du jeune prince. Au milieu des revers actuels, le parti qui était attaché à la famille du prince d'Orange commença à relever la tête; le parti républicain, de son côté, paraissait abattu. Les orangistes répandirent alors des bruits injurieux sur la fidélité de De Witt, qui, malheureusement, avait contracté une alliance avec les Français dans le cours de l'année précédente, et qui, plus malheureusement encore, venait d'engager les États à traiter avec Louis XIV et à se soumettre. Depuis longtemps des haines violentes, des rivalités implacables, séparaient les deux partis. La voix des orangistes parla d'une manière puissante au milieu des malheurs qui fondaient sur la patrie. Ils disaient que le prince d'Orange avait, le premier, fait de la Hollande une nation indépendante en la délivrant du joug odieux des Espagnols. Outre le prestige de son nom, le jeune prince avait aussi donné des marques d'une prudence et d'un esprit de conduite peu ordinaires. A Dort, à Rotterdam, à Amsterdam, le peuple se leva en masse pour demander le rétablissement du stathoudérat. De Witt et son frère furent assassinés à la Haye, et le prince reprit aussitôt le pouvoir suprême.

Cet événement donna une nouvelle tournure aux affaires de la Hollande. Guillaume, s'étant mis à la tête des troupes, marcha contre les Français. Pour sauver Amsterdam, les écluses furent ouvertes, sans égard au dommage que cette mesure pouvait causer, et, de cette manière, l'ennemi ne put approcher de la ville. Guillaume battit les Français dans sept rencontres différentes. Ce prince montrait un grand sang-froid, et se distinguait surtout par sa taciturnité. On le comparait, à cet égard, à son grand ancêtre, le fondateur de l'indépendance batave, que les Espagnols avaient surnommé « Silence. » Ses plans n'étaient connus que lorsqu'il les mettait à exécution. Un de ses officiers lui ayant demandé un jour quels étaient ses projets, le prince lui fit cette réponse: « Savez-vous garder un secret? — Je sais le garder, répondit l'officier. — Eh bien, je sais le garder comme vous, » reprit Guillaume. Louis XIV, voyant que ses ennemis reprenaient courage, et que les apparences de la guerre ne promettaient plus des progrès aussi rapides à ses armes, prit le parti de retourner à Versailles, laissant le commandement de l'armée à Turenne.

Charles envoya à ce général six mille hommes de troupes sous le commandement de son fils, le duc de Montmouth; mais ces troupes ne rendirent point de services importants aux Français. Sur ces entrefaites, les flottes combinées de France et d'Angleterre firent une tentative sur la côte de la Zélande. Cette tentative échoua. Mais Turenne resta maître de plusieurs places importantes; cependant, Louis ne tarda pas à s'apercevoir que la conquête de la Hollande, qu'il avait rêvée, n'était point une chose facile.

(1673.) Charles, toujours pressé d'argent, convoqua enfin un parlement. Ce fut au mois de février, après une prorogation qui avait duré près de deux ans. Charles, dans son discours d'ouverture, dit aux deux chambres qu'il les aurait assemblées plus tôt, s'il n'avait voulu leur laisser le temps de s'occuper de leurs propres affaires, et donner à son peuple du repos, après avoir été obligé de lever sur lui de si lourdes taxes; que, depuis la dernière session, il avait été obligé de faire la guerre à la Hollande pour l'honneur et dans l'intérêt de la nation; que, dans le but de maintenir la paix intérieure du royaume, pendant que la guerre régnait au dehors, il avait accordé aux non-conformistes une déclaration d'indulgence dont il s'applaudissait aujourd'hui, puisqu'il en avait reconnu les bons résultats; qu'il était résolu de persévérer dans ces voies, bien qu'il eût appris que la mesure trouvât de nombreux adversaires, et qu'il se regarderait comme offensé si le parlement lui montrait des dispositions peu bienveillantes à cet égard; que des bruits mensongers avaient couru au sujet des nouvelles levées, qui, disait-on, étaient destinées à détruire les lois et les libertés publiques; mais que cette défiance était injuste, et qu'il était décidé à augmenter ses forces au printemps prochain. Le roi terminait en demandant des fonds. Sir Antony Ashley, qui venait de recevoir le titre de comte de Shaftesbury et d'être élevé aux fonctions de chancelier, prit la parole après le roi; il essaya de justifier la fermeture de l'Échiquier, et de prouver que la guerre de la Hollande était une guerre nationale qui devait être poursuivie avec vigueur. « Les Hollandais, dit-il, sont les ennemis communs de toutes les monarchies, surtout de celle de la Grande-Bretagne, unique rivale de leur commerce et de leur puissance maritime, seul obstacle à leurs vues d'empire universel, qui sont aussi étendues que celles de l'ancienne Rome. Dans leurs disgrâces et leurs dangers présents, leurs ambitions prétentieuses vont jusqu'à rejeter toute offre de traité et de cessation d'hostilités. » Le chancelier ajouta que dans la guerre actuelle, le roi ne faisait que suivre les principes qui lui avaient été donnés par le parlement, qui avait approuvé la dernière guerre; qu'il pouvait dire, par conséquent, que cette guerre était la leur; que les Hol-

landais étant, par intérêt et par pur penchant naturel, devenus les éternels ennemis de l'Angleterre, le parlement avait établi, avec beaucoup de sagesse, cette maxime : *Delenda est Carthago*, c'est-à-dire, qu'à tout prix, cet odieux gouvernement devait être enseveli sous ses ruines; enfin que les Hollandais n'avaient autant d'audace que parce qu'ils espéraient que le parlement n'accorderait point d'argent au roi; mais que Sa Majesté comptait bien qu'ils seraient désabusés, parce que le parlement renverserait, sans aucun doute, une espérance qui faisait leur unique ressource.

Les communes votèrent au roi 1,200,000 livres sterling (30 millions de francs), somme demandée par la cour; mais elles attaquèrent avec violence la déclaration d'indulgence qui avait été rendue en faveur des non-conformistes. Elles déclarèrent que la suspension des lois pénales, en matière de religion, ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'elle serait ordonnée par le parlement, et votèrent une adresse au roi pour lui faire des représentations à cet égard. Charles voulut d'abord résister, mais le courage lui manqua presque aussitôt; il se fit apporter la déclaration, et rompit le sceau de ses propres mains. Les communes témoignèrent la plus vive satisfaction, et Charles leur promit d'approuver tous les bills qui lui seraient proposés sur le même sujet. Les communes se hâtèrent alors d'adopter un bill qui reçut le nom de *test*, c'est-à-dire, épreuve. En vertu de cette loi, tous ceux qui refusaient de prendre le serment d'allégeance et de suprématie, et de recevoir le sacrement de la communion suivant les rites de l'Église d'Angleterre, ne pouvaient occuper aucun emploi public. Les presbytériens et les non-conformistes furent compris dans la même proscription, et tous ceux d'entre eux qui étaient en place furent obligés de se retirer. Quand ce bill eut été adopté, Clifford, qui appartenait au parti catholique, résigna ses fonctions de lord trésorier, et le duc d'York, qui, depuis la mort de sa femme, professait ouvertement les doctrines du catholicisme, résigna celles de lord grand amiral. Le duc était alors sur le point de convoler à de secondes noces, et de se marier avec une princesse catholique de la maison d'Este. Ce mariage donna lieu à des débats animés dans le sein de la chambre des communes; mais Charles interrompit tout à coup ces discussions en prorogeant le parlement.

La cour allait trouver un adversaire redoutable dans un homme qui avait été l'un de ses amis les plus chauds. Le comte de Shaftesbury, lord chancelier, voyant que le roi était incapable de fermeté dans ses résolutions, et craignant d'être abandonné par lui si les communes venaient un jour à examiner sa conduite, prit le parti d'abandonner la cour, qu'il avait d'abord servie avec le plus grand zèle, pour se jeter dans le parti de l'opposition. Cette résolution fut exécutée presque aussitôt qu'elle fut conçue. Nous avons parlé des talents du comte; aussi l'opposition le reçut-elle à bras ouverts. La cour lui retira le grand sceau, qu'elle donna à sir Heneage Finch. Clifford, qui avait résigné ses fonctions à l'occasion du bill d'épreuve, fut remplacé par sir Thomas Osborn, qui fut créé comte de Danby, et devint premier ministre. Cette administration était pire encore que la précédente, c'est-à-dire, que le ministère de la cabale.

(1674.) Le parlement se réunit le 7 janvier; le roi, alarmé des bruits qui circulaient au sujet du dernier traité, déclara que le public avait été induit en erreur, et qu'il n'avait pas fait de traité secret avec la France. Il chercha même à disposer favorablement les esprits en adoptant plusieurs règlements populaires. Les communes le remercièrent de sa sollicitude pour la religion protestante, et elles demandèrent ensuite un jeûne public, ce qui voulait dire que la nation n'était pas heureuse. Ensuite, guidées par Shaftesbury, elles dirigèrent leurs attaques contre les membres du ministère de la cabale. Clifford venait de mourir.

Google

Shaftesbury était maintenant le chef de l'opposition; restaient Arlington, Buckingham et Lauderdale, qui furent dénoncés comme des ministres dangereux, et des conseillers qui devaient être éloignés de la personne du roi.

Dans le même temps, la guerre continuait avec la Hollande; mais cette guerre devenait de jour en jour plus odieuse à la nation, parce qu'elle coûtait des sommes immenses, et qu'elle ne présentait pas la probabilité d'être terminée d'une manière honorable par la force des armes. Dans trois rencontres navales, le brave Ruyter avait repoussé les forces combinées de l'Angleterre et de la France. De plus, le roi d'Espagne, l'Empereur, l'électeur de Brandebourg, et quelques autres princes allemands, avaient pris les armes contre Louis XIV, et, grâce à ce concours, le prince d'Orange était parvenu à chasser les Français des Provinces-Unies. La Hollande fit alors des propositions de paix à Charles, qui, voyant qu'il n'avait à attendre aucuns fonds des communes pour la continuation d'une guerre qu'elles avaient en aversion, jugea prudent de ne pas les refuser. La paix fut aussitôt conclue. Les Hollandais reconnurent, sans aucune difficulté, la suprématie maritime de l'Angleterre, et les bases d'un traité de commerce furent arrêtées. Toutes les possessions qui avaient appartenu à chacune des deux puissances lui furent rendues dans l'état où elles étaient avant la guerre. Les Anglais restés à Surinam eurent la liberté de quitter cette colonie; et les États-Généraux s'engagèrent à payer à Charles une somme de 300,000 livres sterling (7,500,000 francs). Quatre jours après, Charles prorogea le parlement, et la paix fut proclamée dans Londres à la grande joie du peuple.

Louis XIV n'avait pas été compris dans ce traité, et les armées françaises étaient de nouveau victorieuses sur le Rhin. Charles, qui recevait encore de l'argent de la France, offrit de nouveau sa médiation; mais le prince d'Orange ne voulait pas recevoir de conditions avilissantes. La guerre continua avec une grande fureur. Le prince d'Orange, qui s'était flatté de pénétrer en France par la Flandre, fut battu par le grand Condé à Senef, près de Mons; la bataille se continua à la clarté de la lune, et l'obscurité complète sépara seule les combattants. « Le prince d'Orange, nous dit Condé, au sujet de cette bataille, s'est conduit dans toute l'action en vieux capitaine, mais il a exposé sa vie en jeune soldat. » En Alsace, Turenne déployait son habileté militaire; il battait, à Sintzheim, le duc de Lorraine et Caprara, général des Impériaux; chassait de Colmar l'électeur de Brandebourg, et forçait les alliés à repasser le Rhin.

(1675.) La session se rouvrit le 13 avril. Charles, dans son discours d'ouverture, manifesta les intentions les plus pures pour le maintien de la religion protestante. Les communes lui votèrent des remercîments pour ses promesses, et demandèrent ensuite que les auxiliaires anglais qui servaient dans les armées françaises fussent rappelés en Angleterre. Car, malgré la paix qu'il venait de faire avec les Hollandais, Charles n'avait pas retiré ses troupes des armées de Louis XIV. Le roi ayant donné une réponse évasive, la chambre se forma en comité général, et les débats devinrent si animés, que plusieurs membres furent sur le point de tirer l'épée les uns contre les autres. Mais à cette agitation succéda tout à coup un calme complet, grâce à une distribution d'argent que fit Danby aux membres les plus violents. Montmouth et ses troupes restèrent au service de la France. Les communes dirigèrent aussitôt leurs attaques contre Lauderdale. Mais le roi couvrit de sa protection Lauderdale, et parvint à le soustraire à l'animosité de ses ennemis. Dans l'intervalle de la session, Buckingham s'était réuni à Shaftesbury, et avait pris place avec lui dans les rangs de l'opposition.

La chambre des lords était le théâtre de débats animés. Danby y proposa un bill en vertu duquel tous les membres de l'une et de l'autre chambre, et tous ceux qui remplissaient

des fonctions dans l'État, devaient déclarer sous serment, que, sous quelque prétexte que ce fût, ils ne prendraient les armes contre le roi, et qu'en aucun temps ils ne feraient des tentatives pour changer la religion protestante établie dans l'État et dans l'Église. L'obtention d'un pareil bill était d'une grande importance pour le roi, car ce bill consacrait les doctrines de l'absolutisme. Aussi Charles assistait-il tous les jours aux séances, pour encourager, par sa présence, ceux qui le défendaient. La mesure, disait le parti de la cour, offrait de grandes sécurités à l'Église et à la couronne; et en refuser l'application, c'était entretenir des sentiments anarchiques que l'on ne devait pas imputer aux membres du parlement.

L'opposition, qui comptait tous les pairs catholiques, Shaftesbury et Buckingham, répondaient que le bill n'avait pas d'autre objet que de museler le parlement et de détruire les libertés anglaises. Les débats durèrent dix-sept jours, et le bill fut alors adopté par la chambre des lords. La teneur du serment était ainsi formulée : « Je déclare qu'il n'est point légitime, sous quelque prétexte que ce soit, de prendre les armes contre le roi; que c'est commettre une trahison que de le faire, sans son autorité, en temps de guerre et de rébellion. Je jure de n'apporter aucune altération dans la religion protestante, qui est établie par la loi, ni dans le gouvernement de l'Église et de l'État. » Ceux qui ne voulaient pas prêter le serment étaient passibles d'une indemnité de 500 livres sterling (12,500 francs) et déclarés incapables de remplir aucune charge dans l'État. La loi n'excluait point du parlement les membres de la chambre des lords ou des communes qui ne voudraient point prêter le serment, mais ils étaient passibles de l'amende au renouvellement de chaque session.

Le bill fut présenté sous cette forme à la chambre des communes. Le parti de la cour et celui de l'opposition se balançaient dans le sein de cette chambre, lorsque Shaftesbury, qui craignait que le bill ne fût pas accepté, fit naître adroitement entre la chambre des communes et celle des lords une querelle sur une question de privilége, pour prolonger le débat. Le roi découvrit son projet, et dénonça cette manœuvre comme celle d'un ennemi de sa personne et de l'Église. Mais comme il ne parvint point à rétablir la bonne harmonie entre les deux chambres, il prorogea le parlement. Cette assemblée reprit ses séances au mois d'octobre, sans que les dispositions des communes eussent changé dans l'intervalle. Aux demandes d'argent faites par le roi, elles répondirent qu'après avoir fait un calcul exact des sommes qu'il avait reçues du parlement et des Hollandais, en exécution du traité, elles avaient reconnu que, loin d'avoir des dettes, il devait lui rester un excédant; elles accordèrent néanmoins 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.) pour la construction des vaisseaux, mais elles déterminèrent l'emploi de cette somme par des clauses précises. Elles reprirent ensuite leurs querelles avec les lords, ce qui obligea le roi à proroger de nouveau le parlement.

§ 3. État de l'Écosse.— Guerre de la France et de la Hollande.—Arrivée de Guillaume en Angleterre.—Son mariage avec la fille du duc d'York.—Prétendue conspiration des catholiques.—Titus Oates.

En Écosse comme en Angleterre, l'irritation prenait chaque jour un caractère plus fâcheux, car l'archevêque Sharp poursuivait à outrance tous ceux qui ne voulaient point adopter ses idées religieuses; Lauderdale et sa femme vendaient, de leur côté, les charges de l'État à ceux qui en offraient le plus haut prix. Bientôt les persécutions de Sharp devinrent si menaçantes pour la sûreté commune, que l'indolent Charles fut obligé d'interposer son autorité et d'ordonner à leur auteur de renfermer l'exercice de son pouvoir dans les affaires spirituelles. En 1668, un jeune covenantaire, du nom de Jacques Michell, se crut inspiré du ciel pour tuer l'archevêque. Il choisit son

temps, et, au moment où Sharp passait en voiture, il tira sur lui un coup de pistolet. Cette tentative s'était faite en plein jour; mais Sharp était si universellement détesté, que personne ne voulut arrêter l'assassin. Des proclamations qui promettaient une grande récompense à celui qui livrerait le coupable, furent publiées; ce fut en vain, personne ne voulut dénoncer Michell. Sharp n'avait point été atteint; mais l'évêque d'Orkney, qui était dans la même voiture, fut blessé grièvement au poignet.

Au mois d'octobre 1669, Lauderdale convoqua un parlement, et le projet d'union entre les deux royaumes fut de nouveau agité; mais il fut, cette fois encore, abandonné comme impraticable. Toutefois, le parlement écossais investit le roi de tout le pouvoir qu'il avait lui-même dans le gouvernement de l'Église, déclarant que ce droit était inhérent à la couronne, et qu'il était absolu. Une autre loi fut rendue, en vertu de laquelle toute l'armée écossaise qui avait été levée, devait être maintenue sous les armes, et se tenir prête à marcher en tout lieu et pour toute cause, sur l'ordre du roi. Par ces deux votes, l'Écosse consacrait sa servilité à la couronne, et ses enfants servaient à river les fers des Anglais et les siens. A quelque temps de là, le parlement se livra à de violents débats au sujet de plusieurs propositions qui lui furent faites pour lever des taxes et accorder un monopole sur l'eau-de-vie et le tabac; bientôt ces débats prirent un caractère si sérieux que Lauderdale se hâta de dissoudre le parlement. Cependant il crut prudent de faire suivre cet acte de quelques mesures de douceur et de conciliation. En conséquence, il fit quelques concessions aux covenantaires, qui avaient commis des infractions à la loi sur les conventicules. Mais cet acte de douceur ne produisit pas les résultats qu'il en avait espérés. On l'attribua à la faiblesse. Les conventicules se multiplièrent, et les prédicateurs n'en devinrent que plus enthousiastes pour déclamer contre l'épiscopat.

(1676.) La guerre que Louis XIV avait allumée se poursuivait alors dans les Pays-Bas, en Espagne, en Sicile, sur le Rhin, dans le Danemark, en Suède, en Allemagne, sur la Méditerranée, sur l'Océan et sur la Baltique; mais les opérations de l'armée française en Flandre avaient été, pour ainsi dire, nulles, et Louis XIV, après avoir servi en qualité de volontaire sous le prince de Condé, avait pris le parti de retourner à Versailles, par suite de l'ennui que lui avaient fait éprouver les longueurs de la campagne. Turenne, qui commandait sur le haut Rhin, avait pour adversaire le fameux Montecuculli, qui commandait les Impériaux. Le maréchal français voulant empêcher Montecuculli de passer le Rhin, un boulet de canon le frappa dans l'estomac et termina sa glorieuse carrière. Cette mort causa un regret universel dans toute la France, et une consternation profonde dans toute l'armée, qui se crut perdue. Mais de Lorges, neveu de Turenne, et son successeur au commandement, général d'une bravoure et d'un talent consommés, rendit bientôt la confiance aux troupes françaises; et, grâce à ses manœuvres habiles, elles parvinrent à repasser le Rhin presque sans aucune perte. Les auxiliaires anglais, qui servaient dans cette armée, firent des prodiges de valeur; le duc de Marlborough, qu'on nommait alors Churchill, et qui avait dans leurs rangs le grade de capitaine, apprit, dans cette campagne, les éléments d'un art qu'il devait rendre funeste aux Français. Le prince de Condé se hâta de quitter l'armée de Flandre, dont il remit le commandement à Luxembourg, et il alla remplacer Turenne à l'armée du Rhin. Bientôt il força les Allemands, qui occupaient l'Alsace, à repasser le Rhin, et à prendre leurs quartiers d'hiver dans leur pays. Les Allemands faisaient alors le siége de Trèves, mais en apprenant que les Français, sous les ordres de Créquy, s'avançaient pour le faire lever, ils laissèrent un corps de troupes pour garder leurs lignes, et

ils s'avancerent au-devant de l'ennemi; ils le surprirent à l'improviste, et le mirent en déroute.

La Suède venait de prendre parti pour Louis XIV, et ses armées avaient fait une irruption dans l'électorat de Brandebourg en Poméranie. L'électeur ayant réuni ses troupes à quelques Impériaux, parvint à les chasser de ses domaines, et les poursuivit jusque sur leurs propres terres; ensuite, de concert avec le roi de Danemark, il déclara la guerre à la Suède. D'autres embarras assaillaient en ce moment la France, car les provinces de Guyenne et de Bretagne venaient de se soulever. Sur mer, la flotte française en était venue aux mains avec la flotte hollandaise; dans une bataille sanglante, Ruyter fut tué. Cet événement fut regardé comme une victoire par les Français.

L'Angleterre proposa alors sa médiation, et Nimègue fut choisi pour le lieu des conférences. Mais les négociations avançant peu, la guerre continua pendant leur durée. Louis mit le siége devant Condé, et prit cette place après quatre jours de siége. Ayant ensuite confié le commandement de son armée au maréchal de Schomberg, il se retira à Versailles. Après son départ, le prince d'Orange assiégea Maestricht, mais sans succès; sur le haut Rhin, Philisbourg fut pris par les Impériaux. En Poméranie, les Suédois perdaient chaque jour du terrain.

(1677.) Sur ces entrefaites, le parlement fut assemblé; l'opposition se montrait menaçante dans les deux chambres; la première question qu'elles agitèrent fut de savoir s'il était bien légal au roi de répéter les prorogations du parlement, et de les faire aussi longues, car quinze mois s'étaient écoulés depuis la clôture des chambres. Dans la chambre des lords, le duc du Buckingham, Shaftesbury et Wharton déclarèrent que la fréquence et la longueur de ces prorogations annihilaient par le fait le pouvoir du parlement. Cette opposition ayant jeté l'alarme à la cour, elle réunit ses forces, répandit la corruption, et parvint, par ses efforts, à déjouer les projets de ses adversaires, Buckingham, Shaftesbury et Wharton furent tous trois envoyés à la Tour.

La chambre des lords s'occupa ensuite d'un bill pour donner à l'Église une assiette plus solide, dans le cas où un prince catholique viendrait à succéder au trône, car Charles, bien qu'il fût père de nombreux enfants naturels, n'en avait point eu de la reine, et le duc d'York, l'héritier présomptif de la couronne, était connu comme un ardent catholique. Le bill ne reçut pas l'approbation des communes, parce qu'elles virent qu'il donnait une trop grande extension au pouvoir des évêques. La chambre des lords rendit alors un bill, qui tout en atteignant d'une manière plus efficace les papistes opposés au serment d'allégeance, enlevait de la loi la peine de mort; cette clause le fit rejeter des communes, qui conservaient encore contre les catholiques les mêmes dispositions hostiles. Cependant les deux chambres furent d'accord pour abolir la loi *De Heretico comburendo*.

Les succès des Français continuaient en Flandre; ils s'étaient rendus maîtres de Valenciennes et avaient ensuite investi Cambrai et Saint-Omer qui leur avaient ouvert leurs portes. On rapporte que dans une rencontre le prince d'Orange, voyant ses soldats prendre la fuite, arrêta l'un d'eux et le frappa de son épée au visage, en lui disant : « Canaille, je veux te marquer ici pour te reconnaître et te faire pendre ailleurs. »

Les communes, effrayées des victoires des Français, s'empressèrent de voter au roi six cent mille liv. sterl. (15,000,000 de fr.) pour la construction de nouveaux vaisseaux; elles eurent soin, néanmoins, de prendre leurs sûretés pour l'emploi de ces fonds. Elles votèrent ensuite une adresse au roi pour lui représenter le danger auquel la grandeur de la France exposait l'Angleterre, et elles le supplièrent de prendre les mesures nécessaires pour

arrêter le monarque français dans sa marche triomphante, et garantir la Flandre espagnole de la domination française. Charles répondit qu'il emploierait pour la conservation de cette province tous les moyens qui pourraient s'accorder avec la tranquillité et la sûreté de ses royaumes. Cette réponse parut vague à la chambre des communes, et elle détermina de sa part la présentation d'une nouvelle adresse. Charles, plus précis, cette fois, dans sa réplique, déclara que, pour prévenir le danger, il lui en fallait les moyens. On comprit qu'il demandait de nouvelles sommes, et les communes consentirent à lui fournir les fonds nécessaires. Le roi demandait immédiatement six cent mille liv. sterling (15,000,000 de francs). « Il ne pouvait raisonnablement, dit-il, déclarer la guerre à la France sans ces premiers secours. » Les communes, étonnées de l'importance de la somme, la refusèrent, car elles commençaient à ne plus avoir confiance dans les paroles du roi. Mais aussitôt Charles ajourna son parlement au 16 juillet, et s'adressa au roi de France pour qu'il augmentât sa pension. Louis offrit cent cinquante mille liv.st.(3,750,000 fr.) Charles en demandait deux cent mille (5,000,000 de fr.) Ces fonds lui furent accordés après quelques discussions; mais en retour Charles promit à Louis de reculer d'une année la convocation de son parlement.

Vers cette époque, Buckingham, Wharton et Shaftesbury, renfermés à la Tour, firent leur soumission et obtinrent leur élargissement. Shaftesbury ne voulut point d'abord se soumettre, il eut recours à l'autorité des lois; il se présenta à la cour du banc du roi et demanda à jouir du bénéfice de l'*habeas corpus;* mais les juges refusèrent de le mettre en liberté sous caution. Shaftesbury fit alors sa soumission et fut élargi : sa sortie eut lieu six mois après celle de Buckingham et des autres lords qui avaient été ses compagnons de captivité.

La France, victorieuse de la Hollande, avait entamé des négociations avec cet État, et avait signé un traité provisoire; mais elle était toujours menaçante pour ce pays. Un événement important vint ranimer les espérances des Hollandais, et leur donna lieu de croire que Charles allait prendre les intérêts de la Hollande d'une manière prononcée. Cet événement en Angleterre était la présence du prince d'Orange qui venait, sur l'invitation du roi, demander la main de la princesse Marie, fille aînée du duc d'York. Barillon, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre, fit des représentations à Charles au sujet de ce mariage; mais le roi lui fit entendre que cette union n'avait pour objet que de calmer le mécontentement de son peuple. Charles fit un accueil des plus gracieux à son neveu, il lui dit qu'il souhaitait vivement que le mariage arrivât à une heureuse conclusion. Guillaume, avant d'entrer dans aucun arrangement, voulut voir la princesse, et déclara que, mettant une partie de son bonheur dans la satisfaction domestique, il n'épouserait Marie qu'autant que son cœur ratifierait cet engagement. Marie était à la fleur de l'âge, et aux charmes de la figure elle joignait les agréments d'un heureux naturel. Elle plut à Guillaume. Charles, profitant alors de l'amour du prince, chercha à le rendre favorable à ses vues personnelles; mais Guillaume rejeta toutes les ouvertures qui lui furent faites à cet égard. Temple ayant un jour pressé vivement Guillaume d'accéder aux propositions de son oncle, le prince répondit qu'il regrettait d'avoir fait le voyage d'Angleterre, et qu'il allait repartir sous peu de jours; il ajouta que le roi était libre de choisir dans quels termes il voulait qu'ils vécussent ensemble, mais que ce ne pouvait être qu'en amis intimes ou en ennemis mortels. Charles, un peu décontenancé par ce langage menaçant, et craignant que son refus ne causât une plus grande irritation en Angleterre, se hâta de conclure le mariage. Marie était catholique; aussi le parti catholique vit-il cette union avec plaisir. De leur côté, les épiscopaux et les non-conformistes s'en réjouirent également,

parce qu'ils croyaient que la Hollande allait trouver maintenant dans Charles un allié dévoué contre la France.

La neutralité de l'Angleterre était si nécessaire à Louis XIV, qu'il dissimula le vif ressentiment que lui causa le mariage de Guillaume, et qu'il consentit à écouter les propositions de paix que Charles lui fit dans l'intérêt de son neveu. Après d'assez vives discussions, on établit un projet de traité dont les bases étaient que la France rendrait la Lorraine au duc; que Tournay, Valenciennes, Condé, Ath, Charleroi, Courtray, Oudenarde, St-Gislain et Binch seraient restitués à l'Espagne. La Franche-Comté devait rester à la France. Louis XIV, qui n'avait pas l'intention de faire la paix, reçut cependant ces ouvertures avec une grande condescendance; il dit à l'ambassadeur d'Angleterre qui les lui avait apportées, que le roi d'Angleterre était toujours le maître de la paix, mais qu'il lui paraissait bien dur de se voir enlever plusieurs places de Flandre, et notamment Tournay, dont les fortifications lui avaient coûté des sommes énormes. Il demandait quelque temps pour donner sa réponse définitive.

Barillon, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre, reçut aussitôt l'ordre de son souverain de traîner, autant que possible, les négociations en longueur. Les représentations du prince d'Orange et l'excitation qui régnait en Angleterre décidèrent alors Charles à appeler à la cour de Hollande, Temple, son ancien ambassadeur. Il lui dit qu'il était résolu à l'envoyer à la Haye pour y former, avec les États, un traité d'alliance semblable à celui de la triple ligue. Temple, qui connaissait les intentions secrètes de son maître, refusa la mission, qui fut donnée à Laurent Hyde, second fils du comte de Clarendon. Celui-ci partit, et le traité fut signé sur les bases du traité de la triple alliance. Les Anglais, sous le commandement de Montmouth, furent rappelés du service de la France. De son côté, Louis XIV cessa de payer à Charles la pension qu'il lui avait faite.

(1678.) Le parlement anglais s'étant assemblé, le roi annonça aux deux chambres qu'il avait signé un traité avec la Hollande. Il dit que la guerre avec la France était imminente, et parla de la nécessité où il était d'armer dix vaisseaux de guerre et de lever quarante mille hommes; il ajouta qu'il lui fallait nécessairement de l'argent. Cette guerre avait l'approbation de la nation; aussi les membres de l'opposition des deux chambres ne voulurent-ils point faire une résistance trop ouverte au sujet des fonds demandés; mais ils prirent le parti de jeter des entraves dans les projets de la cour par des clauses restrictives qu'elles introduisirent dans le bill. Les débats furent animés, et souvent le langage des membres fut peu mesuré; cependant, les communes finirent par accorder au roi une flotte de quatre-vingt-dix voiles, une armée de trente mille hommes, et deux millions de livres sterling (50,000,000 de fr.).

Charles entretenait encore des intelligences secrètes avec la cour de France. Ainsi, Gand, Ypres, et d'autres villes importantes étaient en ce moment occupées par les armées françaises qui avaient pénétré jusqu'au cœur de la Hollande, et Charles se refusait encore à déclarer la guerre. Cependant, aussitôt que les fonds furent accordés, des troupes furent levées, et l'ardeur des Anglais fut telle, qu'ils eurent en peu de mois une armée considérable sur pied. Le duc de Montmouth reçut l'ordre de passer la mer avec un corps de trois mille hommes, pour protéger Ostende contre les Français. Cette vigueur paraissait si peu conforme au caractère de Charles, que personne ne voulait y croire. Aussi le parlement demanda-t-il que toutes les mesures du roi lui fussent communiquées, et qu'il éloignât de sa personne le duc de Lauderdale et ses autres mauvais conseillers. Charles déclara que cette adresse était d'une teneur trop insolente pour qu'il fît sur-le-champ la réponse qu'elle méritait.

Louis XIV faisait alors à Charles des

offres d'argent considérables. Mais les conditions auxquelles le monarque français accordait ces secours, étaient fort dures. On prétend que Louis, avant de faire aucun payement, exigea de Charles qu'il n'eût pas plus de huit mille hommes de troupes régulières dans tout son royaume : « *God Fish*, se serait écrié le roi Charles (dont ces mots étaient le jurement favori), est-ce donc ainsi que mon frère de France veut en user avec moi? Il m'avait promis d'aider à me rendre absolu dans mes États; se moque-t-il de moi de prétendre que je puisse le faire avec huit mille hommes? »

Cependant les plénipotentiaires français au congrès de Nimègue disaient qu'ils consentiraient à la paix si on leur permettait de conserver la possession de Tournay et de Valenciennes. L'Empereur, la cour d'Espagne et le prince d'Orange déclaraient, de leur côté, au roi d'Angleterre qu'ils étaient prêts à négocier à ces conditions. Charles qui traitait encore secrètement avec Louis, auquel il demandait une augmentation de pension, faisait la sourde oreille. Aussi Louis XIV devint-il plus exigeant; indépendamment de Tournay et de Valenciennes, il voulut avoir Ypres et Condé. Un traité fut alors conclu entre la France et l'Angleterre. Par ce traité, le roi d'Angleterre déclarait qu'il était prêt à rompre avec les Provinces-Unies, si elles n'acceptaient pas les termes qui étaient proposés par la France; qu'il rappellerait ses troupes de la Flandre, pour observer une stricte neutralité, et qu'il licencierait son armée. Les communes ayant eu connaissance de ce traité, elles invitèrent Charles à licencier les troupes ou à se joindre aux alliés et à déclarer la guerre à la France. Le 4 juin, elles votèrent une somme de 200,000 liv. sterl. (5,000,000 de fr.), destinée à la solde des troupes; elles accordèrent, en outre, la même somme pour les besoins de la marine, et déclarèrent qu'aucune autre question de finances de la même nature ne pourrait être agitée dans le cours de la session.

Les plénipotentiaires des puissances belligérantes réunis à Nimègue avaient établi, dans l'intervalle, un traité de paix sur les bases proposées par Louis XIV; et un armistice de six semaines avait été conclu pour donner à l'Espagne, qui paraissait peu disposée à accepter les conditions, le temps de les examiner. Mais, tout à coup, les plénipotentiaires français élevèrent de nouvelles prétentions; « leur maître, disaient-ils, était lié avec la Suède par un traité; aussi ne pouvait-il rendre les villes de la Flandre que réclamaient les Espagnols, que lorsque l'Empereur aurait restitué à la Suède les villes qu'elle avait perdues pendant la guerre. » Les États-Généraux de Hollande informèrent aussitôt Charles des nouvelles demandes de Louis XIV. Charles jouant l'indignation, traita de mauvaise foi et de rapacité la conduite du roi de France. Par ses ordres, de nouvelles troupes furent envoyées en Flandre, et sir William Temple partit pour la Haye, où il conclut dans l'espace d'une semaine avec les États-Généraux un traité par lequel l'Angleterre devait sur-le-champ commencer la guerre avec la France, si Louis n'abandonnait pas ses prétentions. Mais, dans le même temps, Charles, qui avait coutume de passer une grande partie de ses journées chez la duchesse de Portsmouth où il rencontrait fréquemment Barillon, ambassadeur de France, négociait avec ce diplomate et s'engageait à dissoudre l'alliance qu'il venait de contracter par l'intermédiaire de Temple, si on lui accordait de nouveaux secours en argent.

Louis XIV fit alors connaître secrètement aux États-Généraux les propositions qui lui étaient faites par Charles, pour leur montrer la confiance qu'ils pouvaient placer dans le roi d'Angleterre, et les États, qui désiraient vivement la paix, s'empressèrent de signer un traité de paix séparé avec la France. Les articles en furent dressés à l'instant et signés par les ministres de France et de Hollande entre onze heures et minuit. Ce traité assurait à la France la possession de

la Franche-Comté avec celle de Cambrai, d'Aire, de Saint-Omer, de Valenciennes, d'Ypres, de Bouchain, de Cassel, etc., et ne restituait à l'Espagne que Charleroi, Courtray, Oudenarde, Ath, Gand et Limbourg.

Ce traité déplaisait vivement à Guillaume, parce qu'il n'y voyait aucune sécurité. Aussi attaqua-t-il les Français, qui, jugeant la guerre finie, se reposaient sur la foi du traité. Guillaume feignit l'ignorance pour justifier sa conduite. Cependant il est improbable qu'il n'eût pas eu connaissance de la paix, puisque le jour même de l'attaque, la nouvelle du traité fut connue à Londres, et qu'il était alors lui-même dans les environs de Bruxelles. L'action fut vive et sanglante. Guillaume, réunissant les confédérés espagnols que commandait le duc de Villa-Hermosa, et quelques troupes anglaises auxiliaires, commandées par lord Ossory, attaqua par surprise Luxembourg qui assiégeait alors la ville de Mons, et força le duc à accepter la bataille sous les murs de cette ville. Cinq mille hommes périrent dans cette journée, et la nuit sépara les combattants. Le lendemain Luxembourg annonça dans une conférence que la guerre était terminée et la paix signée entre la France et la Hollande. Guillaume fut obligé de se retirer vers Nivelles.

Charles, vivement offensé de la conduite de Louis XIV, paraissait maintenant disposé à déclarer la guerre à la France : il envoya Hyde aux États-Généraux, pour leur dire que s'il pouvait compter sur eux, il ferait la guerre immédiatement à Louis XIV. Mais les États avaient été trop souvent trompés pour qu'ils pussent se fier à ses promesses. La paix de Nimègue fut aussitôt signée. Par ce traité, la Hollande recouvra tout ce qu'elle avait perdu, et fit un traité de commerce très-avantageux avec la France. L'Espagne céda à la France la province de la Franche-Comté, qui lui appartenait naturellement, et douze forteresses en Flandre. L'Empereur donna au roi de France Fribourg. Le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg rendirent à la Suède ce qu'ils lui avaient pris. Louis XIV était alors à l'apogée de sa gloire; il était devenu l'arbitre des destinées de l'Europe.

Quelque temps avant cet arrangement, il y eut à Londres contre la vie de Charles II une conspiration qui fut attribuée aux catholiques. Le 12 du mois d'août de l'année 1678, le roi, en se promenant dans le parc de Saint-James, fut accosté par un chimiste nommé Kirby. « Sire, lui dit Kirby, votre vie est en danger, et vous pouvez être tué dans ces lieux mêmes. » Charles dit à Kirby de se rendre dans la demeure de Chiffinch, maison dans laquelle le roi allait souvent lui-même pour se trouver avec ses favoris et ses maîtresses. Kirby lui dit que deux personnes, l'une nommée Grove et l'autre Pickering, avaient formé le projet de le tuer, et que sir George Wakeman, médecin de la reine, avait dessein de l'empoisonner. Kirby ajoutait qu'il tenait cette communication de son ami, le docteur Tunge, ministre de l'Église d'Angleterre et connu de plusieurs personnes de la cour. Charles voulut voir le docteur, et celui-ci lui présenta un papier qui contenait toutes les particularités de la conspiration. Effrayé de la longueur des détails, Charles renvoya le ministre et les pièces à Danby, remplissant les fonctions de trésorier et de premier ministre. Danby demanda à Tunge le nom de la personne qui avait écrit ces papiers. Celui-ci lui répondit qu'ils avaient été jetés secrètement sous sa porte; qu'il avait bien quelques soupçons sur leur auteur, mais qu'il ne le connaissait pas d'une manière certaine. Cependant, quelques jours après, Tunge informa le chancelier que ses soupçons étaient confirmés. Il dit qu'il avait rencontré dans la rue un individu qui lui avait donné des détails plus circonstanciés de l'horrible complot, sous la condition que son nom serait caché, dans la crainte d'être lui-même la victime des conspirateurs papistes. Danby se rendit près du roi

et lui proposa d'arrêter sur-le-champ les prétendus assassins. Mais Charles qui, dès le principe, avait supposé que cette affaire n'était qu'une grossière imposture, ne voulut point prendre cette mesure, et exigea même qu'elle fût tenue secrète, pour ne pas exciter les alarmes, et provoquer par son retentissement les mauvaises pensées de ceux qui n'y auraient pas songé.

Sur ces entrefaites, Tunge informa Danby qu'il y avait des lettres adressées par la poste à Bedingfield, confesseur du duc d'York, qui était alors à Windsor. Le lord trésorier voulut intercepter les lettres; mais elles étaient déjà dans les mains du roi. Bedingfield les avait montrées au duc d'York, qui les avait aussitôt livrées à son frère. Le roi, le duc et son confesseur, membre de la société de Jésus, après avoir examiné ces lettres, restèrent convaincus qu'elles avaient été fabriquées pour être interceptées, et donner créance aux révélations de Kirby et de Tunge. L'affaire semblait devoir en rester là; mais les ennemis du duc répandirent le bruit qu'il avait eu quelque connaissance de l'existence du complot, et qu'il n'avait produit ces lettres fausses au roi que pour lui donner le change; tandis que les lettres réelles avaient été détruites par lui et son confesseur. Jacques se voyant accusé, demanda qu'on fît une enquête. Kirby, qui avait donné au roi le premier avertissement, fut interrogé à plusieurs reprises. Le docteur Tunge fut interrogé d'un autre côté, et sommé par le conseil d'indiquer celui dont il tenait les renseignements. Tunge nomma Titus Oates, qui fut aussitôt cité devant le conseil.

Oates déclara que le pape élevait des prétentions à la possession de l'Angleterre et de l'Irlande par suite de l'hérésie de la nation et de son souverain, et qu'il avait délégué son autorité à la société de Jésus: que les jésuites, agissant en conformité de ces prétendus droits, avaient conçu le projet d'anéantir cette hérésie et de rétablir la religion catholique; que quelques-uns des membres de la société agissaient en Irlande, d'autres en Écosse, d'autres en Hollande, d'autres en Angleterre, et qu'ils voulaient non-seulement assassiner le roi, mais encore le duc lui-même, si Sa Grâce s'opposait à l'exécution de leurs projets; que ces jésuites avaient à leur disposition cent mille livres sterling (2,500,000 francs); qu'ils recevaient annuellement soixante mille livres sterling (1,500,000 francs) de diverses sources, et dix mille livres sterling (250,000 francs) du confesseur du roi de France, et la promesse d'une égale somme de la part du père provincial de la Nouvelle-Castille; qu'un homme nommé William et un autre nommé Pickering, frères laïques, avaient eu à plusieurs reprises la commission de tuer le roi, et qu'ils avaient été punis pour ne l'avoir point fait; qu'au mois d'avril dernier un grand conseil de jésuites s'était réuni à la taverne du Cheval-Blanc dans le Strand; que les membres avaient acheté des armes; et qu'en outre ils avaient offert dix mille liv. sterl. (250,000 francs) à sir George Wakeman, médecin de la reine, s'il voulait mêler du poison aux aliments du roi. Oates déclara qu'il avait vu depuis cette époque Wakeman fréquenter les jésuites, sans pouvoir assurer, cependant, s'il avait adhéré à leurs propositions; que lui-même avait reçu des propositions pour commettre le crime; qu'un pari avait été fait que le roi ne mangerait pas le pudding du jour de Noël, et que s'il ne devenait pas R. C. (roi catholique), il ne serait point longtemps C. R. (Charles, roi); que les jésuites avaient été les auteurs de l'incendie de Londres, et qu'ils se concertaient maintenant pour incendier Westminster, Wapping, et tous les navires qui étaient dans le fleuve; que lui Oates avait un poste assigné parmi les incendiaires; que le pape, par une bulle secrète, avait déjà nommé aux évêchés et aux dignités de l'Église; que lord Arundel devait être son chancelier, lord Powis son trésorier, sir William Godolphin gar-

dien du sceau privé, Coleman secrétaire d'État, Langhorne avocat général, lord Bellasis général de l'armée papale, lord Petre lieutenant général, lord Stafford payeur général; que d'autres catholiques moins connus avaient reçu des fonctions moins importantes du provincial des jésuites. On demanda à Oates de quelle manière il avait obtenu ces dangereux secrets; il répondit qu'ayant embrassé la religion catholique, il avait été admis dans les maisons des jésuites, et que ceux-ci l'avaient initié à tous leurs projets.

Cette histoire était fausse; et la conspiration formidable se bornait aux faits suivants : Titus Oates était le fils d'un prédicateur anabaptiste; son père avait été chapelain du colonel Pride, que nous avons vu chasser les membres du parlement, acte qui fut nommé *Purge de Pride*. Titus, voyant que le gouvernement nouveau persécutait les non-conformistes, avait renoncé à la religion presbytérienne et s'était fait ordonner ministre de l'Église épiscopale; son fils Titus Oates fut envoyé à Cambridge et prit les ordres dans l'Église. Mais, se trouvant sans amis et ne pouvant obtenir aucun bénéfice, il avait eu recours, pour vivre, à des moyens réprouvés par la délicatesse. Deux fois il avait été convaincu de parjure; plus tard il avait rempli les fonctions de chapelain à bord d'un navire; mais il avait été obligé de quitter cet emploi par suite de son inconduite; chassé de toute part, il était entré au service du duc de Norfolk, lord catholique, chez qui il fit la connaissance de plusieurs prêtres et embrassa la religion catholique. Titus déclara que cette conversion n'était qu'apparente, et qu'elle n'avait pour objet que de l'initier aux secrets et complots des catholiques pour les dénoncer à l'autorité. Après sa conversion, il fut envoyé sur le continent, et fut admis dans la maison des jésuites, à Valladolid, en Espagne. Il y resta cinq mois et en fut honteusement chassé. Il vint ensuite en France, et alla au collége des jésuites à Saint-Omer; en considération de sa misère, il y fut reçu et entretenu pendant quelque temps; mais son inconduite habituelle le fit encore renvoyer de cet endroit. Il revint alors en Angleterre, où il fit connaissance avec le docteur Tunge, recteur de Saint-Michel, qui lui donna les vêtements et le nourrit pendant qu'il écrivait les détails de la conspiration. La misère et l'espoir d'une forte récompense étaient les deux moteurs qui avaient engagé Oates à faire les dépositions précédentes contre les catholiques.

Les membres du conseil avaient écouté en silence ses révélations, lorsque le duc d'York se levant, déclara que tout ce qu'il venait d'entendre était un tissu d'impostures. Il fut décidé néanmoins que l'enquête serait continuée. On demanda à Oates s'il avait quelques documents, lettres ou papiers; il répondit qu'il n'en avait point; mais il s'engagea à en fournir, si l'autorité voulait lui accorder sa protection : elle lui fut promise. Le lendemain, Oates fut traduit de nouveau devant le conseil. Charles s'y trouvait. Ne croyant pas un mot de toute cette histoire, il voulut confondre l'accusateur, et lui demanda de lui peindre la personne de don Juan d'Autriche à qui Oates prétendait avoir été présenté dans ses voyages. Oates répondit que ce prince était grand, mince, et avait le teint basané. Charles se tournant vers son frère, sourit à la description de ce portrait qui n'était pas celui de don Juan; car ce prince était petit, gras, et avait le teint clair. Charles demanda ensuite à Oates en quel lieu il avait vu le confesseur du roi de France donner dix mille liv. sterling pour appuyer la conspiration. — « Dans la maison des jésuites située près du palais du roi, » répondit Oates. Cette déposition était fausse comme la précédente. « Vous vous trompez, s'écria le roi; les jésuites n'ont pas d'établissement situé à moins d'un mille du Louvre. »

Malgré ces invraisemblances, Charles laissa le procès suivre son cours; il par-

tit en poste pour les courses de New-Market, et Oates fut logé à White-Hall, sous la protection royale. On prétend que Danby, le premier ministre, voulant détourner l'accusation dont il se voyait menacé par le parlement, donna à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait. Coleman, secrétaire du duc d'York, avait été dénoncé par Titus Oates; le ministre donna des ordres pour que ses papiers fussent saisis et que lui-même fût arrêté. Coleman, ayant reçu avis par son ami sir Edmundbury Godfrey des intentions du ministre à son égard, se cacha, après avoir détruit quelques-uns de ses papiers. Mais ce qu'il en restait suffisait encore pour montrer que le duc d'York et lui-même avaient entretenu une correspondance secrète avec le roi de France, avec son confesseur le père la Chaise et le nonce du pape à Bruxelles; qu'ils avaient demandé au pape et au père la Chaise des secours en argent pour rétablir la religion catholique en Angleterre.

Un événement important vint compliquer l'affaire. A quelques jours de là, on apprit que sir Edmundbury Godfrey avait disparu de sa demeure. Des recherches actives furent faites; d'abord elles n'amenèrent aucun résultat; mais, le soir du sixième jour, Godfrey fut découvert dans un fossé, près de l'ancienne église de Saint-Pancrace, traversé de part en part par une épée. Il n'y avait point de sang sur ses vêtements; sa chemise était blanche; son argent était dans ses poches, et ses doigts avaient conservé les bagues qui les ornaient. Après un examen plus minutieux, on découvrit autour de son cou une marque noire large d'un pouce, ce qui fit supposer qu'il avait été étranglé; sa poitrine conservait l'empreinte des violences exercées sur sa personne. Quels étaient les auteurs de ce crime? Une enquête fut ordonnée; un jury fut convoqué pour décider cette grave question; mais après deux jours d'une investigation sérieuse, le verdict du jury fut que sir Edmundbury Godfrey avait été assassiné par une ou par plusieurs personnes inconnues. Cette déclaration pouvait bien rassurer la conscience des jurés, mais elle ne satisfaisait point l'opinion publique; car on savait que la victime entretenait des relations avec les catholiques, et on supposa que le crime avait été commis pour prévenir les dénonciations qu'il aurait pu faire. Godfrey devint alors un martyr pour les protestants; son corps fut transporté dans sa maison et placé sur un lit de parade, où il fut visité par des milliers d'individus. Le jour des funérailles, une immense procession, ayant à sa tête soixante-douze ministres protestants, en habit de cérémonie, accompagna le défunt à sa dernière demeure. Le docteur Loyd, ami de Godfrey, prononça le discours funèbre; mais dans la crainte d'être assassiné par les papistes, le docteur avait eu soin de se faire escorter par des ecclésiastiques.

Une vive agitation fut la suite de ce meurtre. Tous les protestants, à quelque parti qu'ils appartinssent, crurent leur vie menacée, et quelques-uns prirent les précautions les plus grandes contre un ennemi qui ne se montrait pas. Le parlement s'assembla le 21 octobre. Charles, dans son discours d'ouverture, donna connaissance à l'assemblée du complot, et lui dit qu'il avait l'intention de l'abandonner à la juridiction ordinaire. Les deux chambres ordonnèrent aussitôt à Titus Oates de comparaître à leur barre, et jetèrent dans la Tour Stafford, Powis, Petre, Arundel et Bellasis. Titus fut proclamé le sauveur de la nation et reçut une pension de douze cents liv. sterling (30,000 francs) par an. Charles, voyant la tempête grossir, et ne se sentant pas la force de faire tête à l'orage, ordonna à son frère de se retirer du conseil, et déclara aux communes qu'il donnerait sa sanction à tous les bills qu'elles adopteraient contre le papisme. Les communes votèrent un bill qui déclarait les papistes incapables de siéger dans l'une ou l'autre chambre. Ce bill obtint une troisième lecture dans la chambre des lords. Le duc d'York

qui comprit que ce bill était principalement dirigé contre lui, fit alors un appel aux lords, pour les engager à le repousser; et, à sa considération, la chambre des lords déclara que l'exclusion ne s'appliquerait point à lui. Dans la chambre des communes, l'amendement donna lieu à des débats très-animés; ainsi il ne fut adopté qu'à la majorité de deux voix. C'est ainsi que les pairs catholiques furent exclus de la chambre des lords. Cette loi n'a été abolie que dans l'année 1829; à cette époque les pairs catholiques reprirent leur siége à la chambre des lords.

La récompense donnée à Titus Oates devait naturellement faire naître l'envie de l'imiter. Un nommé William Bedlow, qui avait été plusieurs fois convaincu de vol, et qui, après avoir servi de courrier à un gentilhomme, avait mis le titre de capitaine devant son nom pour en imposer au public, se présenta pour obtenir la récompense de 500 livres sterling (12,500 francs) promise à celui qui découvrirait les assassins de sir Edmund Godfrey. Bedlow déclara devant le conseil ne point connaître Oates; il dit qu'il avait vu le corps de Godfrey à Sommerset-House où demeurait la reine, et qu'il tenait d'un jésuite nommé Lefèvre, que Godfrey avait été étouffé entre deux oreillers par des personnes attachées au service de la reine; que, plusieurs jours après le crime, le corps avait été enlevé de Sommerset-House. Les dépositions de Bedlow ne s'accordaient point entre elles. Le lendemain, ayant été de nouveau interrogé, il dit qu'il s'était trompé; qu'on ne s'était pas servi de deux oreillers pour étouffer Godfrey, mais d'une cravate. Il déclara que dans ses voyages à l'étranger, il s'était lié avec des moines anglais et des jésuites qui lui avaient dit que le roi devait être assassiné; que dix mille hommes de troupes devaient être embarqués dans les ports de la Flandre et transportés sur les côtes du Yorkshire; que vingt mille pèlerins devaient partir de Saint-Yago, en Espagne, et débarquer à Milford-Haven; que les ducs de Montmouth, Ormond et Buckingham, que les lords Shaftesbury et Ossory, ainsi que l'armée, les citoyens de Londres et tous les protestants, devaient être massacrés; que tous les catholiques influents de l'Angleterre avaient connaissance de ce complot, et qu'ils avaient juré sur les sacrements d'en poursuivre l'accomplissement.

Titus Oates, qui était jaloux sans doute de cette déposition, voulut renchérir sur celle qu'il avait faite lui-même; et il accusa la reine d'avoir autorisé le meurtre de son mari. Sa déposition, à cet égard, était positive : « Je l'ai entendue moi-même « prononcer ces paroles, déclara-t-il : « Je ne souffrirai pas plus longtemps « que de pareils outrages soient faits à « ma couche. Je veux me joindre à ses « ennemis pour le faire périr et propa- « ger la foi catholique. » Le roi, malgré le dégoût qu'il avait toujours eu pour la reine, ne put entendre cette déposition sans éprouver un sentiment d'indignation, et il déclara qu'il n'abandonnerait point la reine. Cependant il ne put empêcher que Oates ne parût à la barre de la chambre des communes. Cette comparution eut lieu le 28 novembre. Titus prenant un ton solennel, prononça ces paroles, à haute voix : « Moi Titus Oates j'accuse Catherine d'Angleterre de haute trahison. « Mais la chambre des lords n'ayant pas voulu se réunir aux communes pour demander au roi l'arrestation de la reine, l'accusation de Titus Oates n'eut pas de suite. Cependant les lords, loin d'exprimer quelques doutes sur l'existence du complot, votèrent une adresse au roi pour lui demander l'arrestation de tous les papistes, et reçurent les accusations de haute trahison lancées contre Stafford et quatre autres lords prisonniers à la Tour.

La première victime fut un nommé Stayley, banquier catholique, qui n'avait point été désigné par Oates ni Bedlow, mais qui avait été dénoncé par un nouveau témoin, pour

avoir dit, dans une taverne publique de Covent-Garden, que le roi était le plus grand coquin du monde, et qu'il le tuerait de sa propre main. L'affaire de Coleman qu'on avait arrêté vint ensuite. Il avait entretenu une correspondance suivie avec le père la Chaise, auquel il avait demandé à plusieurs reprises de l'argent pour frapper sur l'Église protestante, disait-il dans ses lettres, le plus grand coup qu'on ait pu lui porter jusqu'à ce jour. Dans une de ses lettres adressées au nonce du pape, Coleman disait qu'il avait de grands projets en vue, que ses desseins méritaient d'être soutenus par le nonce et ses amis de toute leur puissance. « Nous ne doutons point du secret, ajoutait Coleman, et il peut en résulter la ruine complète du parti protestant, si vous vous joignez sincèrement à nous. » Interrogé sur ses lettres, Coleman répondit que l'argent qu'il avait reçu du père la Chaise, était destiné à être distribué aux membres du parlement, pour les rendre favorables aux intérêts de la France; qu'une partie de ces fonds lui avait été allouée à lui-même pour différentes informations sur l'Angleterre qu'il avait fait parvenir en France. On lui demanda quel était le grand projet dont il parlait dans sa lettre au nonce, et pour l'accomplissement duquel il demandait de l'argent. Il répondit que son projet avait pour but de rétablir le duc d'York dans ses fonctions de grand amiral, et de procurer aux catholiques la tolérance religieuse. Cette défense ne parut pas concluante au jury. Coleman fut condamné à mort; il mourut comme un brave, après avoir résisté à toutes les séductions qui furent tentées auprès de lui pour qu'il accusât son maître et ses amis.

Son procès fut suivi de celui du père Ireland, qui était accusé d'avoir signé, avec cinquante autres jésuites, la résolution d'assassiner le roi; et de celui de Grove et de Pickering qui devaient, disait-on, mettre le crime à exécution. Le jury rendit un verdict de culpabilité contre les trois accusés, et ils moururent en protestant de leur innocence; leur caractère de jésuite empêcha le peuple d'ajouter foi à leurs paroles, et leur sort ne lui inspira aucune pitié. On s'empara ensuite d'un nommé Prance, qui était catholique et qui travaillait fréquemment pour la chapelle de la reine dans sa profession d'orfévre. On le conduisit à Westminster. Prance s'était absenté de chez lui pendant deux ou trois jours vers l'époque où le meurtre avait été commis, et Bedlow jura qu'il était un de ceux qu'il avait vus près du corps de Godfrey dans Sommerset-House. Prance nia toute participation au meurtre, et déclara qu'il avait quitté sa demeure une semaine avant la perpétration du meurtre, ce qui fut prouvé. Néanmoins, il fut jeté en prison et chargé de fers. Ces violences firent une si forte impression sur lui, que, quelques jours après, il déclara avoir pris part au meurtre, et qu'il accusa Hill, Green et Berry, hommes obscurs, d'être ses complices. Prance dit que ses coaccusés avaient eu avec lui plusieurs entrevues dans une taverne où ils avaient trouvé des prêtres qui leur avaient persuadé que la mort de Godfrey serait méritoire, vu que Godfrey possédait des secrets dont la découverte pouvait les compromettre. Les gens de la taverne confirmèrent les dépositions de Prance, en ce qu'elles regardaient la réunion, dans ce lieu, avec ceux qu'il désignait comme ses complices; mais ils ne purent en dire davantage. Prance donna des détails circonstanciés sur la manière dont le meurtre avait été commis; et, quelques jours après, il demanda à parler au roi. Charles ne voulut l'écouter qu'en présence de son conseil. Alors Prance revint sur toutes les déclarations qu'il avait faites, et affirma qu'elles étaient mensongères. Il fut ramené en prison, et, par une contradiction nouvelle, il réitéra ses premières déclarations. Green, Hill et Berry furent mis en jugement; ils produisirent des témoins pour prouver qu'ils étaient chez eux le jour où on suppo-

sait que le meurtre avait été commis, et se prévalurent des contradictions de Prance dans ses révélations, en disant, pour leur défense, que celui-ci, s'étant rétracté, était un parjure et qu'il ne devait pas être cru dans ses dépositions. Scroggs, chef de justice, répondit à ces moyens de justification, que Prance avait accusé les prisonniers sous serment, mais qu'il n'avait point rétracté ses paroles sous serment; et qu'en conséquence on ne devait pas l'appeler parjure. Mistriss Hill, femme d'un des accusés, assistait aux débats; elle fit les plus grands efforts pour sauver son mari, et demanda à Prance quelle était la cause de ses variations. Prance répondit que c'était par crainte de perdre son emploi d'orfévre des catholiques. Les trois prisonniers furent condamnés à mort, et tous trois moururent à Tyburn, en protestant de leur innocence.

Tandis que ces événements se passaient, des intrigues étaient mises en jeu pour amener la dissolution du ministère. L'attaque partit de Montague, ambassadeur à Paris, qui connaissait tous les traités secrets de Charles avec Louis, et qui en avait été l'un des principaux provocateurs. Montague venait d'avoir une discussion avec la duchesse de Cleveland, qui, bien que n'étant plus la maîtresse favorite du roi, n'avait pas encore perdu toute sa faveur. La duchesse s'était retirée à Paris, où elle se livrait à diverses intrigues pour favoriser les projets du roi de France. Montague, après lui avoir fait la cour, s'était déclaré l'amant de sa fille. La duchesse, furieuse de cet abandon, dénonça l'ambassadeur au roi. Sa haine était pleine de fiel et de colère; elle disait que Montague détestait et méprisait le roi et son frère; qu'il avait dit qu'il désirait que le parlement les fît de nouveau voyager tous deux, parce que le roi et le duc étaient deux hommes sans caractère; que Charles ferait toutes choses pour avoir de l'argent et du plaisir, et que, tant qu'il aurait de l'argent pour lui et ses femmes, on le conduirait par le nez.

Montague, entrevoyant une disgrâce prochaine, quitta aussitôt Paris au mépris des ordres de la cour d'Angleterre. Il se mit en relation avec Barillon, ambassadeur de France, se fit nommer membre du parlement par le bourg de Northampton, et alla se ranger sur les bancs de l'opposition, à côté de Shaftesbury. La cour, effrayée de cette audace, résolut de prévenir Montague dans ses attaques; et le 19 décembre le chancelier de l'Échiquier informa les communes que Montague ayant eu plusieurs conférences particulières avec le nonce du pape, au mépris des ordres du roi, Sa Majesté avait ordonné de saisir ses papiers. La chambre voulut invoquer ses priviléges, mais les papiers étaient déjà saisis. Alors Montague déclara que cette saisie n'avait été opérée par le trésorier Danby que dans le but de se sauver lui-même; « Mais, dit-il, Sa Seigneurie le lord trésorier s'est trompée; car, bien que mes papiers soient tombés dans sa main, j'ai eu le bonheur de conserver quelques documents qui prouveront l'accusation portée contre lui. » Les papiers furent produits; ils se composaient de deux lettres; l'une, écrite de la main de Danby, était destinée à demander de l'argent au roi Louis XIV de la part de Charles; l'autre, terminée par un post-scriptum fait par Charles lui-même, confirmait les conditions de cette demande.

La lecture de ces lettres produisit une vive sensation, et la chambre des communes, à la majorité de soixante-trois voix, décida que le comte de Danby serait traduit devant la chambre des lords, suivant les formes usitées. Danby déclara, pour sa défense, qu'il n'avait fait qu'obéir au roi qui lui avait dicté la lettre; qu'il n'avait jamais été ni papiste ni l'ami des Français, et qu'il avait tout lieu de croire que son accusateur à la chambre des communes n'avait agi, dans cette circonstance, que sous l'influence du gouvernement français. La chambre des lords discuta s'il n'était pas à pro-

pos de le faire renfermer dans la Tour comme coupable de haute trahison. Mais cette motion fut repoussée à une très-faible majorité. Charles, craignant les conséquences de l'accusation portée contre son ministre, se hâta de proroger le parlement ; et, le 24 janvier 1679, il rendit une ordonnance qui en prononçait la dissolution.

La cour de France avait alors à sa solde les membres de l'opposition et la cour elle-même. Montague, pour sa part, avait reçu la promesse de cent mille écus s'il parvenait à renverser lord Danby. Lady Hervey, sa sœur, et plusieurs de ses partisans recevaient également des sommes d'argent. Suivant les comptes présentés par Barillon, ambassadeur de France, l'importance des diverses sommes qui furent distribuées dans le cours de l'année 1678 à 1679, fut évaluée ainsi qu'il suit : au duc de Buckingham, mille guinées ; à Algernon Sydney, cinq cents guinées ; à Bulstrod, ambassadeur à Bruxelles, quatre cents guinées ; à sir John Baber, cinq cents guinées ; à sir Thomas Littleton, à Master Powle, à Master Arbord, tous trois membres de la chambre des communes, chacun cinq cents guinées. Dans ces comptes on voit figurer des noms que l'on est étonné d'y rencontrer, entre autres, celui d'Hampden, petit-fils du grand patriote de ce nom, lequel reçut cinq cents guinées. Lord Hollis, célèbre comme membre presbytérien du parlement sous l'administration précédente, reçut l'offre d'une tabatière en diamants de la valeur de 1,500 liv. sterl. (37,500 fr.) ; il ne voulut l'accepter qu'autant que le roi serait instruit de ce présent ; mais il mourut dans l'intervalle des négociations. La tabatière fut donnée à lord Saint-Alban qui avait exprimé le désir de recevoir une récompense des services qu'il avait rendus au roi de France. La duchesse de Portsmouth et le comte de Sunderland figuraient aussi dans la liste de ces donations, et Barillon s'engagea même, au nom de son gouvernement, à leur faire une pension régulière. Coleman, secrétaire du duc d'York, déclara, dans son procès, qu'il avait reçu deux mille cinq cents livres sterling (62,500 francs) qui lui avaient été données par Barillon pour être distribuées aux membres du parlement, et qu'il avait gardées pour son usage. Par ces largesses Louis XIV avait pour but de se rendre maître des deux partis qui disposaient du pouvoir en Angleterre, et de susciter au roi des embarras, de la part du parlement, dans le cas où Charles voudrait adopter une politique indépendante de la sienne, et aussi de dévoiler la corruption des membres du parlement si le roi restait attaché à ses intérêts.

Les élections se firent, de la part de la cour et de l'opposition, avec une grande animosité. La cour dépensa des sommes considérables pour influencer les électeurs et les attirer dans son parti. De son côté, l'opposition exploita le complot papiste, et parvint, de cette manière, à obtenir l'avantage sur ses adversaires. Alors Charles, pour détourner l'orage, décida son frère à se retirer à Bruxelles. Jacques partit ; mais il exigea du roi une déclaration formelle par laquelle Charles reconnaissait l'illégitimité du jeune duc de Montmouth, dont la popularité commençait à lui faire ombrage. Le nouveau parlement se réunit le 6 mars, et la première affaire dont s'occupèrent les communes fut le renouvellement de ses attaques contre Danby. La chambre des lords déclara, à cette occasion, que la dissolution d'un parlement n'entraînait point la discontinuation d'une accusation, et que la procédure devait être suivie dans le nouveau parlement comme si elle n'avait subi aucune interruption. Charles invita les communes à se rendre à White-Hall, et leur dit que les deux lettres dont il a été question avaient été écrites par ses ordres ; que, pour cette raison, il avait accordé un entier pardon à Danby ; mais que, cependant, il l'avait renvoyé de son service. Les communes votèrent une adresse au roi, pour faire des

représentations sur la validité d'un pardon accordé avant la fin du procès; elles envoyèrent un message à la chambre des lords pour demander justice. Les lords, qui auraient désiré sauver Danby de l'accusation capitale qui le menaçait, donnèrent cependant l'ordre de son arrestation; mais l'accusé se déroba aux poursuites par la fuite. Les communes adoptèrent aussitôt contre Danby un bill d'attainder. Ce bill devait recevoir son exécution le 15 avril, si le ministre accusé ne se présentait pas pour se justifier avant cette époque. Ce bill fut adopté par la chambre des lords après quelque hésitation; mais le 10 avril Danby se livra lui-même et fut aussitôt envoyé à la Tour. Lord Essex, qui jouissait alors de la confiance publique, le remplaça à la trésorerie; et Charles, sur l'avis de sir William Temple, se hâta de former un nouveau conseil, composé de trente membres, dans lequel il admit Shaftesbury et les chefs les plus influents de l'opposition.

Lingard nous explique ainsi la situation intérieure de l'Angleterre, et les causes qui décidèrent le roi à appeler dans le sein de son conseil des hommes dont l'esprit d'hostilité à l'égard de sa personne lui était bien connu. « Depuis la prorogation du parlement, dit-il, le roi avait été continuellement occupé à préparer et à opérer un changement très-important dans l'administration. L'exil de son frère et la disgrâce de Danby l'avaient laissé sans conseiller auquel il osât se confier librement et en toute liberté. Il avait fait venir Temple de la Haye pour succéder à Coventry, comme secrétaire d'État; mais Temple craignit la responsabilité d'une pareille charge dans l'état d'effervescence où se trouvait l'opinion publique, et il conseilla au roi de gouverner dorénavant sans premier ministre, ni conseil de cabinet, ni comité pour les affaires étrangères; de dissoudre le conseil d'État actuel, composé de cinquante membres, comme trop nombreux pour des affaires qui exigeaient du secret et de la diligence; de lui substituer un nouveau conseil auquel seraient renvoyées toutes les affaires publiques, et de l'avis duquel on réglerait tous les actes du gouvernement; de donner place dans ce conseil à quinze hauts fonctionnaires qui jouiraient de sa confiance; de choisir les quinze autres parmi les chefs populaires dans les deux chambres, et de faire en sorte que le revenu annuel des trente conseillers montât à trois cent mille livres sterling (7,500,000 fr.) afin qu'il pût être proportionné à celui de la chambre des communes qu'on estimait à quatre cent mille livres sterling. (10,000,000 francs). Voici quels étaient les avantages qui devaient rejaillir de cette institution. — 1° L'inimitié prononcée du parti populaire serait probablement neutralisée par l'entrée de ses chefs dans le nouveau conseil; 2° en cas de rupture entre la chambre des communes et la cour, l'autorité de la première serait balancée par l'autorité contraire d'un corps presque égal par la masse de ses propriétés; car on prenait comme un axiome politique cette maxime, que l'influence accompagne toujours la propriété; 3° le roi serait sûr d'avoir l'ascendant dans le conseil, parce qu'il serait toujours maître du vote des quinze hauts fonctionnaires qu'il y aurait appelés, et auxquels il pourrait retirer leurs emplois dans le cas où ils montreraient des velléités de résistance contre ses volontés. »

Après s'être entendu sur ce point avec Temple, Charles fit venir le lord chancelier, le comte de Sunderland, qui avait succédé à Williamson, comme second secrétaire d'État, et le comte d'Essex qui, par le crédit de Montmouth, avait été placé à la tête de la trésorerie. La première difficulté dans la nomination des nouveaux conseillers vint de la mention qui fut faite de lord Halifax. Le roi montrait pour lui l'antipathie la plus prononcée, et ce ne fut qu'à force d'instance qu'on lui arracha son consentement. Aussitôt, à la grande surprise de ses ministres, il proposa de lui-même lord Shaftesbury, donnant pour rai-

son que Shaftesbury avait encore plus de moyens de nuire qu'Halifax. Quelqu'un lui ayant objecté qu'il ne se contenterait jamais de siéger simplement parmi les trente, il répondit qu'il serait président du conseil. Temple fut réduit au silence, et le nouveau conseil fut formé (21 avril 1679). Il se composait, indépendamment des grands dignitaires de l'État, des lords Shaftesbury, Winchester, Worcester, Salisbury, Bridgewater, Essex, Bath, Falconberg, Halifax, Robartes, membres de la chambre des lords, des lords Russell et Cavendish, membres de la chambre des communes, et de Capel et de Powle qui appartenaient à la même chambre. Charles crut la mesure assez importante pour l'annoncer dans un discours d'apparat aux deux chambres du parlement. Dans la ville et le pays, cette nouvelle répandit une allégresse tumultueuse, qui se manifesta par des feux de joie. En Hollande et en Flandre, elle fut regardée comme le signal d'une réconciliation entre le roi et son peuple, qui devait mettre l'Angleterre à même d'opposer une barrière efficace aux projets ambitieux qu'on attribuait à la France. Beaucoup de gens, toutefois, voyaient les choses avec des sentiments bien différents. Les catholiques prévoyaient que leurs maux actuels allaient être aggravés. Les plus loyaux des vieux cavaliers croyaient que le roi s'était livré pieds et poings liés entre les mains de ses ennemis, et le duc d'York prédit de Bruxelles la chute de la monarchie ou les horreurs d'une seconde guerre civile. Mais ce qui excita la surprise universelle, ce fut l'air d'indifférence chagrine avec lequel la chambre des communes reçut cette notification. Quelques-uns des chefs de l'opposition qui n'avaient point été l'objet de la faveur royale, disaient qu'ils avaient autant de titres que leurs collègues à siéger dans le nouveau conseil; puis ils ajoutaient qu'ils ne comprenaient pas la mesure; que c'était probablement un artifice de la cour pour les endormir dans une funeste sécurité; qu'il était sage de suspendre son jugement jusqu'à ce que le temps eût montré quels seraient les fruits du nouveau système. On vit bientôt que Capel, Cavendish et Powle, en devenant plus modérés, avaient perdu la confiance de la chambre. Lord Russell, qui continuait à parler avec sa véhémence accoutumée, conserva seul son ancienne influence.

Malgré ce retour de faveur, Shaftesbury ne s'était point réconcilié avec la cour; aussi pressa-t-il les communes de déclarer par un vote que le duc d'York était incapable de succéder à la couronne. Des bruits, adroitement propagés, jetèrent l'épouvante dans la nation; on disait que Jacques se disposait à revenir en Angleterre à la tête d'une flotte française. Quelques jours auparavant, dans un discours au parlement, Shaftesbury avait prononcé ces paroles: «Le papisme et l'esclavage se donnent la main comme deux frères; tantôt l'un marche en avant, tantôt c'est l'autre qui le précède; mais partout où l'on va on est toujours sûr de rencontrer l'un des deux.» Les communes dans leur frayeur votèrent des adresses au roi, dans lesquelles elles le suppliaient de bannir les papistes à vingt milles de Londres, et à confier la garde des ports de mer et les forteresses du royaume à des mains sûres; puis, elles nommèrent un comité, et lui ordonnèrent de préparer tous les documents relatifs à l'affaire du duc d'York pour être mis sous leurs yeux.

§ 4. Le duc de Montmouth, fils naturel du roi, se jette dans l'opposition. — Les communes se déclarent contre le duc d'York. — Adoption du bill d'*habeas corpus*. — Troubles d'Écosse. — Querelles entre le duc d'York et Montmouth.

En ce moment tous les regards se portaient sur le duc de Montmouth, le protégé de Shaftesbury. Montmouth, depuis quelque temps, cherchait à établir qu'il y avait eu un mariage entre sa mère Lucy Walters et le roi Charles. Shastefbury espérait que, si le duc devenait roi, l'administration du royaume lui serait confiée pour prix

de ses services. Mais Charles, malgré tout l'attachement qu'il portait à son fils naturel, n'était pas disposé à lui sacrifier les intérêts de son frère, et la plupart des membres du conseil appuyaient ses intentions à cet égard.

Le jour où les communes reprirent la discussion relative au duc d'York, le roi convoqua les deux chambres pour leur commander de licencier l'armée et d'équiper une flotte pour la défense de la nation ; il leur annonça ensuite que le lord chancelier avait des communications importantes à leur faire, pour prouver que toutes ses pensées étaient dirigées vers le maintien de la religion. Le chancelier prit ensuite la parole : il dit que l'autorité d'un prince papiste serait restreinte de manière à l'empêcher de mal faire ; que dans le cas où la couronne passerait sur la tête d'un roi catholique, l'administration des affaires de l'Eglise serait confiée exclusivement à des protestants ; que les bénéfices ecclésiastiques ne seraient donnés qu'à des protestants zélés et instruits ; que les juges de paix, les lords lieutenants, les conseillers privés de la couronne, les officiers de la marine, ne pourraient être nommés à leurs fonctions ou renvoyés du service que par le consentement du parlement. Ces conditions auraient annihilé l'autorité du souverain, et, sans aucun doute, Jacques ne les eût point observées. Aussi sans y avoir égard, les communes votèrent, à quelques jours de là, un bill en vertu duquel la couronne devait, à la mort du roi, passer à l'héritier protestant le plus rapproché du trône par sa naissance. Ce bill, qui reçut le nom de bill *d'exclusion*, fut voté le 21 décembre, à la majorité de deux cent sept voix contre cent vingt et une.

Cette opposition irrita vivement le roi, qui se hâta de proroger le parlement. La mesure fut si soudaine, qu'elle prit les partisans du bill d'exclusion par surprise. Alors Shaftesbury, transporté de rage, déclara dans la chambre des lords qu'il aurait la tête de ceux qui avaient conseillé le roi dans cette affaire. Ce fut dans cette session orageuse que la jouissance du bill *habeas corpus*, l'une des plus grandes conquêtes de la civilisation sur l'absolutisme, fut définitivement assurée à la nation. Cette loi avait déjà été établie par le droit commun pour garantir les sujets du royaume de toute détention illégale ; mais elle avait jusqu'alors été éludée par l'adresse des hommes de loi et les mesures oppressives du gouvernement ; ainsi les juges refusaient arbitrairement le bénéfice de la loi à ceux qui demandaient à en jouir. De leur côté, les shérifs cherchaient des prétextes pour se dérober aux obligations qu'elle imposait, tandis que le conseil privé, pour mettre un prévenu hors de la juridiction des cours, l'envoyait dans quelques-unes des possessions étrangères de la couronne. Ce fut aux efforts de Shaftesbury que l'Angleterre dut l'adoption de cette loi importante. Ce succès dépendait du résultat d'une conférence entre les deux chambres ; elles s'accordèrent heureusement, et le roi donna sa sanction au bill immédiatement avant la prorogation. Cet acte rendait obligatoire pour le lord chancelier et pour les juges même durant le temps des vacances l'acceptation d'une caution pour tous délits susceptibles d'être cautionnés. Il ordonnait le prompt jugement ou la mise en liberté des prisonniers prévenus de félonie ou de trahison, et il abolissait l'usage d'envoyer les prévenus hors du royaume pour les soustraire à la juridiction des cours de justice ; il faisait, de plus, de la violation de la loi, un délit passible de peines très-rigoureuses, déclarant que la clémence royale ne pourrait jamais couvrir le délinquant dans ces circonstances. Cependant, on prit soin d'exclure du bénéfice du bill toutes les personnes qui étaient alors emprisonnées comme ayant pris part au complot, et on déclara que son effet ne s'étendrait qu'aux emprisonnements qui auraient lieu après le premier du mois de juin de l'année courante.

Le roi n'avait certainement adopté Shaftesbury que parce que les circonstances le lui imposaient. Mais quoi-

qu'il fût prêt à faire les sacrifices les plus pénibles pour apaiser les soupçons jaloux de la nation, il était résolu à être le maître et à montrer qu'il voulait l'être. Il ne tarda pas à faire connaître ses intentions à cet égard. Ainsi le nouveau conseil aurait voulu bannir des charges, et particulièrement des tribunaux et des emplois de lieutenants et de juges de paix, les personnes soupçonnées d'un secret penchant pour le papisme. Un nouveau conseil d'amirauté était déjà nommé; quatre des douze juges étaient destitués. Charles, persuadé que le but véritable était d'éloigner du pouvoir tous les amis de la couronne, s'assit au conseil, et prenant les listes, il maintint dans leurs fonctions tous les hommes qui lui étaient signalés comme des « hommes mauvais et qu'il fallait éloigner. » Le conseil resta bientôt convaincu que Charles n'était pas venu là pour discuter, mais pour être obéi. La volonté royale l'emporta; et après quelques réunions du conseil, la tentative fut abandonnée.

L'élévation inattendue de Shaftesbury avait augmenté son pouvoir sans tempérer sa haine. Ses partisans supposaient qu'il devait sa faveur au crédit de Montmouth, et que les conseils de ce jeune homme avaient actuellement près du monarque toute l'influence qu'on avait attribuée antérieurement à ceux du duc d'York. C'est pourquoi il ne fut pas difficile de persuader au parti populaire que Charles n'était pas éloigné de consentir à l'exclusion de son frère, mais qu'il aimerait mieux qu'elle pût lui être arrachée par l'importunité de la chambre que de l'offrir lui-même de son propre mouvement. Le plan fut arrangé avec l'habileté ordinaire de Shaftesbury. Un des comités fit un rapport à la chambre pour l'informer que les papistes avaient tenté récemment d'incendier la capitale en mettant le feu à une imprimerie dans une maison de Fetterlane. Une servante avoua qu'elle avait été engagée à mettre le feu à l'imprimerie par un nommé Stubbs, qui avait essayé de la séduire en lui promettant une récompense de cinq livres sterling (125 fr.). Stubbs avoua qu'il avait été poussé à cela par Gifford, son confesseur, qui lui avait dit qu'il n'y avait pas de péché, et lui avait promis cent livres sterling (2,500 fr.) de récompense sur les trésors appartenant à l'Église. Il ajouta que deux Irlandais avaient été chargés d'entretenir le feu, à l'aide de grenades incendiaires, et que les papistes anglais, irlandais et français, qui étaient en ce moment à Londres, devaient former une nombreuse armée, tandis que le roi de France avait soixante mille hommes prêts à débarquer pour les secourir. Ce conte absurde, qu'on laissa plus tard tomber dans l'oubli, joint au bruit qui se répandit que le duc d'York s'apprêtait à faire une descente en Angleterre avec une armée française, allait motiver la présentation et l'adoption du bill d'exclusion dont nous avons parlé.

Tandis que ces choses se passaient en Angleterre, les covenantaires de l'Écosse continuaient de braver l'autorité de la loi. Mitchel, qui avait fait feu sur l'archevêque Sharp, était tombé au pouvoir de l'autorité, après s'y être soustrait pendant six années; il était allé en Hollande, puis en Angleterre, et croyant qu'il ne serait par reconnu, il était revenu à Édimbourg, où, après s'être marié, il avait loué une petite boutique et se livrait au commerce. Sharp en passant devant la boutique le reconnut et le livra aussitôt à la justice. Mitchel nia d'abord son crime; mais le conseil, qui désirait connaître s'il avait des complices, lui ayant promis la vie sauve, Mitchel ne persista plus dans ses dénégations. Cependant, ayant appris que le conseil se proposait de le punir par l'amputation de la main et une reclusion perpétuelle, Mitchel revint sur ses aveux. Le jury le déclara coupable, et le condamna à mort. Mitchel subit sa peine avec beaucoup de courage, en déclarant qu'il n'avait tiré sur Sharp que pour obéir au commandement de Moïse, qui ordon-

nait de mettre à mort le faux prophète qui détournerait le peuple de la domination du Seigneur.

Cette exécution, loin de calmer les esprits, ne fit que les exalter davantage. Lauderdale et l'archevêque, ainsi que le lord chancelier et Halton, qui faisaient partie du conseil, furent signalés à la vengeance des bons presbytériens; les meetings des covenantaires devinrent plus nombreux, et les prédications des ministres contre l'ordre de choses actuel retentirent d'une extrémité à l'autre de l'Écosse. Landerdale et l'archevêque recoururent aussitôt aux mesures énergiques pour ramener les covenantaires à l'obéissance et réprimer leur audace. Une armée de Highlanders fut lancée dans les contrées de l'ouest, où l'esprit de rébellion soufflait avec plus de rage; les gentilshommes du pays reçurent l'ordre de livrer leurs armes et de ne point garder de chevaux dont la valeur s'élevât au-dessus de quatre livres sterling (100 fr). Cette mesure éprouva une vive résistance; ce qui jeta Lauderdale dans un tel accès de colère, que, mettant son bras nu jusqu'au coude, et l'appuyant sur la table du conseil, il jura par Jéhovah qu'il saurait bien forcer les récalcitrants à l'obéissance. Dans ces circonstances, il était rare que les troupes du roi fissent quartier à leurs adversaires lorsque ceux-ci étaient battus. Elles tuèrent de sang-froid près de cent personnes qu'elles surprirent dans un conventicule, qui était tenu dans un champ ouvert. Le comté de Fife, où résidait principalement l'archevêque de Saint-André, fut le théâtre de scènes terribles, et le sang des covenantaires y coula à flots.

Ces persécutions produisirent bientôt d'horribles représailles. Une petite bande de fanatiques, enflammée par le désir de la vengeance, avait juré de faire périr un nommé Villiam Carmichaël, homme sanguinaire, qui, après avoir été marchand à Édimbourg et avoir fait banqueroute, avait obtenu par la protection de Sharp une commission du conseil pour saisir tous les non-conformistes du comté de Fife. A leur tête se trouvait un nommé Hackston de Rathillet. Ces hommes cherchèrent à surprendre Carmichaël pendant qu'il était à la chasse; mais Carmichaël, prévenu à temps, échappa par la fuite au danger, et retourna au milieu des troupes. Désappointés de l'insuccès de leur entreprise, les fanatiques se lamentaient entre eux, lorsqu'un enfant, qui était dans leur compagnie, aperçut à quelque distance un carrosse traîné par six chevaux. « Voici l'évêque, s'écria-t-il.—Assurément la main de Dieu est ici, dirent des hommes. Le Seigneur nous livre le coupable. Nous ne saurions reculer. Il faut que justice se fasse.—Camarades, s'écria Rathillet, je suis prêt à aventurer tout ce que j'ai pour l'intérêt du Christ; mais je ne vous guiderai point dans cette circonstance; car je suis l'ennemi personnel de l'archevêque, et on m'accuserait d'avoir voulu me venger; mais je ne vous quitterai pas et ne vous empêcherai point de répondre à la volonté de Dieu. — Alors, messieurs, suivez-moi, » dit un des hommes de la troupe, nommé John Balfour. Celui-ci se mettant aussitôt à la tête des cavaliers traversa Magus-Muir, lieu qui est situé à quatre milles ouest de Saint-André, et s'attacha à la poursuite de l'archevêque.

Aussitôt que l'archevêque aperçut ces hommes, il comprit que sa dernière heure était venue. Il avait, dans sa voiture, sa fille Isabelle, et se tournant vers elle, il lui dit : « Que Dieu ait pitié de moi, ma chère enfant; car je suis perdu. » Le cocher pressait les chevaux, mais ce fut en vain. Les assassins eurent bientôt atteint la voiture; ils coupèrent les traits et blessèrent le postillon. Alors Russel, l'un d'eux, ouvrant la portière, s'adressa ainsi à l'archevêque : « Sors, Judas. » Le prélat implora la pitié de ses assassins; il leur offrit de l'argent et leur promit son pardon; sa fille tomba à genoux, et chercha à lui faire un rempart de son corps. Mais le fanatisme avait étouffé la pitié dans le cœur de ces hommes. Balfour, écartant la jeune fille, frappa

l'archevêque, et d'un seul coup l'étendit à ses pieds. La vie n'était pas encore éteinte. Russel, reprenant alors sa victime, lui fracassa la cervelle, et il ordonna ensuite aux domestiques d'enlever le corps de leur maître.

Ce crime s'était commis en plein jour, et les assassins, loin de prendre la fuite, s'étaient retirés dans un cottage voisin où ils passèrent le reste du jour en prières. Quelque temps après, ils se rendirent dans l'ouest, et allèrent à Glasgow, où ils rencontrèrent Cargill et Spreul, prédicateurs aussi fanatiques qu'ils l'étaient eux-mêmes. Ils y trouvèrent également Hamilton, jeune homme de bonne famille, qui avait manifesté hautement des intentions hostiles contre le gouvernement, et qui avait engagé plusieurs fois ses frères à courir aux armes pour obtenir le redressement de leurs griefs et renverser l'idolâtrie. La réunion de ces hommes, l'appel qu'ils faisaient à la révolte, produisirent une vive irritation dans les esprits, et le 29 mai, anniversaire de la restauration, une soixantaine d'hommes armés entrèrent dans le bourg de Rutherglen, petit bourg près de Glasgow, brûlèrent les actes du parlement qui étaient hostiles à l'Église, et convoquèrent une réunion des covenantaires sur la place publique. Le dimanche suivant, ils tenaient un conventicule en plein champ lorsqu'une troupe de cavalerie commandée par le célèbre Graham de Claveshouse se présenta pour les dissiper, mais ils la repoussèrent en lui causant de grandes pertes. L'armée se concentra aussitôt près d'Édimbourg, et le roi envoya en Écosse le duc de Montmouth qui venait d'épouser une riche héritière de la famille écossaise de Buccleugh. Les covenantaires s'emparèrent de Glasgow, et firent une proclamation dans laquelle ils déclaraient qu'ils combattaient contre la suprématie, le papisme et la prélature. Ils envoyèrent ensuite l'ordre aux magistrats de chasser tous les archevêques, évêques et curés qui étaient dans le ressort de leur juridiction.

L'armée de Montmouth, qui se composait de cinq mille hommes de troupes régulières, s'avançait alors à leur rencontre. Les covenantaires prirent position derrière la Clyde. Montmouth ayant forcé le passage de Bothwellbridge, fit jouer son artillerie qui les força à se retirer à Hamilton-heath, éminence située à un quart de mille du champ de bataille. Les covenantaires repoussèrent en cet endroit plusieurs charges de leurs adversaires et mirent en déroute un corps de Highlanders; mais leurs munitions étant venues à manquer, ils quittèrent leur position en désordre et ne purent parvenir à se rallier. Quatre ou cinq cents d'entre eux furent tués, et douze cents autres tombèrent entre les mains de leurs ennemis. Montmouth, autant par politique que par caractère, était disposé à la commisération. Aussi les prisonniers furent-ils traités avec douceur.

Tandis que le gouvernement anglais poursuivait ainsi les covenantaires écossais, il préparait de nouvelles rigueurs aux papistes anglais, et nommait aux fonctions de greffier de la ville de Londres le fameux Jeffries. Le complot papiste fut repris; le roi voulut qu'il poursuivît son cours. Sur le témoignage de Oates, de Bedlow, de Prance et d'un nommé Dugdale, qui comme les précédents avait embrassé la profession lucrative de dénonciateur, cinq jésuites et un fameux catholique du nom de Langhorne furent condamnés à mort et exécutés. Sir George Wakeman, médecin de la reine, qui avait été impliqué dans la même affaire, où il avait pour accusateur le même Oates, et trois moines bénédictins accusés de complicité, furent acquittés. Quelques semaines après, huit prêtres et moines furent exécutés dans les provinces, parce qu'ils avaient exercé leurs fonctions.

Au mois d'août, Charles tomba malade à Windsor. A cette nouvelle, le duc d'York se rendit en toute hâte en Angleterre à la faveur d'un déguisement, pour y surveiller ses intérêts. Il y trouva le roi déjà rétabli, mais Montmouth était à la tête de l'armée, et plus populaire que jamais. Une vio-

lente altercation s'éleva entre les deux ducs. Charles, pour conserver la paix, envoya son fils en Hollande et son frère en Écosse. Montmouth se soumit avec beaucoup de répugnance à cette décision; mais Shaftesbury le consola en lui donnant l'assurance que cet exil temporaire le ferait passer pour un martyr aux yeux du peuple et que le parlement insisterait pour son prompt rappel.

Charles, en prorogeant le dernier parlement, avait cru, pendant quelque temps, pouvoir se passer de son concours, comptant sur la promesse que lui avait faite le roi de France d'une pension de un million de livres. Mais Louis, qui n'avait pas alors besoin des services de Charles et qui ne craignait pas son inimitié, mit des conditions si dures à l'accomplissement de sa promesse, que Charles résolut de les repousser. Alors le duc d'York engagea son frère à apporter plus d'économie dans la direction de ses finances, afin de se passer de l'argent du roi de France, sans avoir recours à son parlement. Au mois d'octobre, époque où le parlement devait se réunir, Charles prorogea de nouveau cette assemblée, et annonça à son conseil qu'il n'y aurait point de session pendant un an. Shaftesbury fit des représentations à cet égard, et fut privé de la présidence du conseil. Lord Halifax, lord Russell et sir William Temple qui appartenaient au même parti se retirèrent également, et lord Essex abandonna la trésorerie. Essex eut pour successeur Hyde, l'un des fils de Clarendon, qui était frère de la première femme du duc d'York. Hyde, Sunderland et Godolphin eurent alors la direction des affaires de l'État.

Les choses en étaient là lorsque, à l'exemple des protestants, qui avaient inventé une conspiration pour perdre les catholiques, ceux-ci, de leur côté, en inventèrent une autre pour perdre les protestants. Une dame catholique, nommée Cellier, qui, outre sa profession de sage-femme, était employée par des dames de qualité à distribuer des aumônes aux prisonniers retenus pour cause de religion, trouva à Newgate un jeune homme, d'une belle figure, nommé Dangerfield; elle paya la dette pour laquelle il était retenu et le présenta à lady Powis. Dangerfield avait mené une vie très-dissolue; il avait été publiquement fouetté et exposé au pilori comme félon; aussi n'était-il pas très-scrupuleux sur les moyens qui devaient lui procurer son existence. Il se fit catholique, et prétendit qu'en visitant les cafés dans la Cité, il avait découvert une conspiration des presbytériens contre la vie et le gouvernement du roi. Lady Powis et la sage-femme le présentèrent à lord Péterborough, qui fit part au duc d'York de ses révélations. Le duc, qui revenait d'Écosse, prêta l'oreille à la déclaration de ce complot qui pouvait perdre les puritains, ses ennemis les plus acharnés. Il donna vingt guinées à Dangerfield, et l'envoya au roi, qui en ajouta quarante. Excité par l'appât d'une récompense plus forte, Dangerfield renchérit sur ses premières dépositions; il déclara que des papiers d'une nature très-compromettante étaient dans les mains du colonel Mausel, alors quartier-maître de l'armée presbytérienne. La demeure de Mausel fut aussitôt visitée, et on y trouva un paquet de papiers cachés derrière son lit; mais la falsification de ces pièces était évidente;

Mausel prouva que son dénonciateur avait placé lui-même les papiers dans sa chambre. Dangerfield fut renvoyé à Newgate; mais comme les délations les plus grossières étaient à l'ordre du jour dans ces temps malheureux, il revint sur sa première dénonciation: il déclara que, cédant aux conseils de la sage-femme et de lady Powis, il avait fabriqué un complot qui avait pour but d'en cacher un véritable, que celui-ci était conduit, non par les presbytériens, mais par les catholiques, et que les documents relatifs au complot qu'il avait supposé étaient cachés dans un endroit de la maison de mistriss Cellier, qu'il désigna. On fit des recherches, et les papiers furent trouvés. La sage-femme fut aussitôt envoyée à Newgate, et lady Powis à la Tour. Le

grand jury n'instruisit pas contre lady Powis, et mistriss Cellier fut acquittée après le procès qui eut lieu à Old-Bailey.

§ 5. Alarmes de la nation. — Querelles entre la cour et le parlement. — Visite de Guillaume d'Orange à Charles. — Persécutions exercées par le duc d'York en Écosse. — Complot contre l'État. — Procès de Russell, d'Aldernon-Sydney, etc.

Cependant la nation entière s'alarmait du long intervalle qui s'était écoulé depuis la prorogation du dernier parlement; et de toute part des pétitions étaient adressées au roi pour le prier de convoquer prochainement les deux chambres. Dix-sept pairs s'associèrent aux vœux des pétitionnaires. Alors le ministère rendit une proclamation qui défendait les pétitions : ces pétitions, disait-il, étaient inconvenantes; de plus, il obtint des contre-pétitions qui approuvaient l'état des choses actuel. Ces dernières pétitions exprimaient en général un profond attachement pour la royauté.

Charles, appuyé par ces protestations de dévouement, se décida à rappeler son frère de l'Écosse, et à déclarer sous serment, devant son conseil privé, l'illégitimité de son fils naturel le duc de Montmouth. Shaftesbury, qui soutenait les intérêts du duc avec une grande ardeur, dénonça alors au grand jury de Middlesex le duc d'York comme un papiste dissident. Les juges déchargèrent les jurés de leurs fonctions. Sur ces entrefaites, le duc de Montmouth, suivant le conseil de Shaftesbury, revint secrètement à Londres, où il arriva pendant la nuit. Aussitôt que son retour fut connu, le peuple se livra à des démonstrations de joie, car Montmouth était regardé comme le défenseur de ses droits. Charles ordonna sur-le-champ à son fils de quitter le royaume; mais Shaftesbury engagea celui-ci à rester dans le lieu où il s'était caché. Dans le même temps, le duc d'York recevait l'ordre de repartir pour Édimbourg. Jacques quitta Londres, le cœur plein de rage et de colère, bien convaincu que son frère était prêt à achever sa ruine pour se conserver lui-même.

La session s'ouvrit le 21 octobre 1680; les communes commencèrent par attaquer les personnes qui avaient signé les contre-pétitions, et promirent leur protection à Dangerfield, pour en obtenir des dénonciations plus explicites. Celui-ci, fort de cet encouragement, accusa formellement le duc d'York de l'avoir excité à fabriquer le complot contre les presbytériens, et même de lui avoir suggéré l'idée d'assassiner le roi. Le 26 octobre, lord Russell présenta une motion qui avait pour but de chercher les moyens de supprimer le papisme, et d'empêcher que la couronne ne tombât entre les mains d'un papiste. Malgré le roi, le bill d'exclusion fut adopté par les communes le 11 novembre, et le 15 du même mois lord Russell le présenta à la chambre des lords. Le roi voulut assister aux débats qui eurent lieu au sujet de ce bill dans la chambre haute, et, grâce à ses sollicitations personnelles, le bill fut rejeté à une majorité de 63 voix contre 30. Les communes s'occupèrent aussitôt du complot papiste. Lord Strafford, l'un des cinq lords qui étaient dans la Tour, fut retiré de cette prison pour paraître à la chambre des lords, et se justifier de la participation qu'on lui prêtait dans le complot. Les témoins contre lui étaient Oates, Dugdale et Tuberville. Celui-ci déclara qu'étant à Paris, cinq ans avant l'époque actuelle, il y avait trouvé lord Strafford, qui lui avait promis une récompense s'il voulait s'engager à tuer le roi. Lord Strafford avait soixante et dix ans; il se défendit avec beaucoup d'habileté, repoussa avec énergie les charges dont il était accusé, et prouva, par des témoins à décharge, les contradictions flagrantes qui existaient dans les dépositions de ses accusateurs. Il n'en fut pas moins trouvé coupable par la chambre des lords; 55 voix contre 31 le déclarèrent convaincu de haute trahison. Charles, qui avait assisté aux débats du procès, signa l'ordre d'exécution, malgré la

conviction intime de l'innocence de Strafford. Seulement il mitigea la peine que comportait la conviction du crime de haute trahison, en celle de la décapitation. Les shérifs de Londres, qui appartenaient au parti de l'opposition, mécontents de cette commutation, s'adressèrent à la chambre des lords pour lui demander si le roi avait bien le droit de changer ainsi la sentence qu'elle avait rendue. Mais Charles persista dans sa résolution, et les lords enjoignirent aux shérifs d'obéir au warrant du roi. Strafford fut décapité à Tower-Hill, le 29 décembre 1680.

(1681). Chaque jour les communes devenaient plus embarrassantes et plus importunes pour la cour. Différentes motions furent proposées : l'une avait pour objet de bannir du royaume les papistes les plus influents du parti; l'autre demandait qu'une association protestante fût formée pour renverser le catholicisme, et empêcher que la couronne ne tombât dans les mains d'un papiste; une troisième dénonçait comme crime de haute trahison la levée de l'impôt sans le consentement du parlement; une quatrième était destinée à régulariser les réunions du parlement; une autre demandait le renvoi immédiat des juges reconnus pour s'être laissé corrompre. Ces différentes motions furent suivies d'une remontrance au roi, dans laquelle les communes demandaient à Charles qu'il donnât sa sanction au bill d'exclusion. Charles répondit par un message aux communes, qu'il n'accepterait pas le bill d'exclusion, rejeté par les lords; qu'à l'égard des mesures qu'elles croiraient devoir prendre pour assurer leur religion, il était prêt à donner son concours. Charles demandait ensuite que les communes s'occupassent de lui voter des subsides dont il avait un pressant besoin. Les communes persistèrent dans leurs résolutions; et, sur la motion qui en fut faite par lord Russell, lord Cavendish, Montague, Henri Capel, Hampden, le colonel Titus et d'autres membres, elles adoptèrent une série de dispositions par lesquelles elles déclaraient qu'aucun subside ne serait accordé, si préalablement le bill d'exclusion n'avait pas reçu la sanction royale; que quiconque prêterait de l'argent au roi en acceptant pour garantie les revenus de l'État, serait déclaré coupable d'avoir empêché, par cet emprunt, la réunion du parlement, et aurait à répondre de sa conduite devant les deux chambres.

Charles crut prévenir l'orage en prononçant la dissolution du parlement, et voulant prendre les communes par surprise, il se rendit de bonne heure à la chambre des lords; mais déjà les communes avaient eu connaissance des intentions du roi. Les membres de cette chambre s'assemblèrent à la hâte, et dans moins d'un quart d'heure ils adoptèrent une série de résolutions nouvelles, par lesquelles ils dénonçaient comme traître quiconque chercherait à anéantir le bill d'exclusion; déclaraient que les papistes étaient les auteurs du grand incendie de Londres; que le duc de Montmouth avait été dépouillé de ses emplois par les intrigues du duc d'York. Les communes demandaient que Montmouth fût réintégré dans ses fonctions; elles votèrent ensuite des remercîments à la cité de Londres, et maintinrent que l'application des lois pénales aux dissidents protestants donnait des encouragements au papisme. En ce moment même, l'huissier de la verge noire entrait dans la chambre, il invita les communes à se rendre à la chambre des lords, où le roi les attendait. Les communes obéirent. Charles prorogea le parlement au 30 du mois de janvier, et quelques jours après cette prorogation, il en prononça la dissolution par une proclamation, en fixant l'ouverture de la session au 21 mars (1681).

Charles profita de cet intervalle pour faire de nouveaux changements dans son cabinet, et pour entamer de nouvelles négociations avec le roi de France dans le but d'obtenir de lui de l'argent. L'année précédente, Charles, irrité de la parcimonie de Louis XIV, avait conclu un traité avec la cour d'Espagne pour maintenir la paix

de Nimègue; mais l'envoi de trois millions et demi de francs que lui fit Louis XIV changea aussitôt la nature de ses dispositions; il abandonna l'Espagne et fit un traité avec le roi de France.

L'expérience du passé aurait dû servir à Charles, mais il n'en profita point, et la terrible leçon qui avait été donnée à son père par le parlement fut perdue pour lui; il choisit Oxford, dont il connaissait l'attachement à sa cause, pour le lieu de réunion du prochain parlement. Seize lords lui adressèrent une pétition à ce sujet; car les membres du parti populaire craignaient que les débats ne fussent point libres dans cet endroit. Ils savaient, en outre, qu'un grand nombre de papistes s'étaient glissés dans les rangs de la garde royale, et croyaient leur sûreté personnelle compromise s'ils se rendaient à Oxford. Les deux partis partirent pour Oxford comme s'ils fussent allés à une bataille. Le roi y vint entouré de sa cavalerie et de ses gardes à pied. Les exclusionistes se firent escorter de leurs domestiques, de leurs amis et d'hommes déterminés qu'ils prirent à leur service. Leurs chapeaux couverts de rubans portaient cette inscription : *Point de papisme! point de servitude!* Shaftesbury, que l'on regardait comme l'auteur de ces alarmes, arriva à Oxford dans une voiture de louage, derrière laquelle étaient deux laquais qui étaient au service d'un de ses amis.

Cependant le roi ouvrit la session par un discours qui indiquait une certaine confiance. Il demanda qu'à sa mort la couronne fût donnée à la fille du duc, la princesse d'Orange, qui devait la garder durant la vie de son père. La corruption que la cour avait semée parmi les électeurs pour obtenir une chambre favorable s'était faite sur une grande échelle; cependant le parti whig avait eu l'avantage sur le parti tory (ces dénominations commençaient à devenir en usage pour désigner le parti de l'opposition et celui de la cour). On s'aperçut bientôt que la nouvelle chambre des communes renfermait dans son sein un nombre aussi considérable de membres décidés à exclure le duc d'York, que la dernière qui avait été dissoute. La proposition du roi à l'égard de la transmission de la couronne à la fille du duc d'York fut reçue avec suspicion; elle fut presque aussitôt rejetée, et les communes s'en tinrent au bill d'exclusion tel qu'il avait été adopté dans le dernier parlement. Alors le roi se décida à dissoudre de nouveau le parlement (28 mars) : la session n'avait duré que huit jours.

Les divergences devenaient plus tranchées; les deux partis serraient leurs rangs, et paraissaient plus décidés à maintenir leurs opinions respectives qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Les whigs publièrent un pamphlet sous le titre de *Modeste défense des actes du dernier parlement*, dans lequel ils déclaraient que la dissolution qui venait d'avoir lieu était le prélude de l'entier anéantissement de la constitution. De leur côté, les torys adressèrent des adresses et des félicitations au roi, dans lesquelles ils l'engageaient à persévérer dans le plan de conduite qu'il venait de tenir. Le clergé et les deux universités approuvèrent ces adresses, en déclarant qu'il n'appartenait point au peuple de censurer son roi; que son devoir se bornait à l'honorer et à obéir, et que le droit fondamental de la sanction ne pouvait être altéré par aucune religion, par aucune loi, ni par aucune faute.

Encouragé par ces flatteries, le roi voulut effrayer ses adversaires par un coup plus hardi. Il ordonna l'arrestation de Shaftesbury, qui fut envoyé à la Tour. On se saisit également de deux citoyens de Londres qui exerçaient une grande influence sur les classes pauvres de la capitale, et desquels on espérait arracher par la crainte des aveux qui compromissent le comte de Shaftesbury. Le comte était accusé d'avoir excité les citoyens à la révolte. Les deux citoyens qui furent arrêtés avec lui se nommaient, l'un Stephen College : c'était un simple menuisier qui avait reçu le surnom de *Menuisier*

protestant, à cause de sa haine pour les papistes ; l'autre se nommait John Rouse, et était attaché au service de lord Shaftesbury. Mais les révélations que la cour attendait de cette double arrestation ne s'effectuèrent point ; Rouse s'échappa, et Stephen College, traduit aux assises d'Oxford pour se justifier d'une accusation de haute trahison, se contenta de se défendre sans vouloir accuser personne ; il fut convaincu d'avoir dit que le roi était un tyran, un papiste, d'avoir conspiré dans le but de se saisir de sa personne pendant la session du parlement qui avait eu lieu à Oxford. Le châtiment des traîtres fut prononcé contre lui, et il subit cette peine avec beaucoup de courage.

On vit alors la cour s'abaisser à mille intrigues, et n'épargner aucune démarche pour assurer la condamnation du grand coupable. Des prêtres irlandais, d'une conduite et d'un caractère équivoques, et plusieurs autres personnes de cette nation, que l'on savait peu scrupuleuses pour se parjurer, furent soudoyés pour faire de fausses dépositions contre Shaftesbury. Ces hommes déclarèrent sous serment qu'une grande conspiration existait en Irlande ; que son objet était d'introduire une armée française dans le royaume et de massacrer tous les Anglais. Les témoins furent interrogés à Westminster, et sur leurs dépositions, Olivier Plunket, archevêque catholique titulaire d'Armagh, fut condamné à mort et exécuté. Toutefois leurs dépositions, malgré les sollicitations de la cour, ne purent décider les membres du grand jury à se prononcer contre Shaftesbury. Ils ne voulurent point instruire son procès. Dès ce moment, Charles voua une haine violente aux shérifs populaires, à qui appartenait le droit de nommer les jurés, et il commença à nourrir le projet de priver la cité de Londres de sa charte.

En ce moment critique, Guillaume, prince d'Orange, annonça à la cour l'intention où il était de visiter l'Angleterre. Charles et le duc d'York comprirent que cette visite de Guillaume avait pour objet de prendre connaissance de la force du parti whig, et de faire tourner à son profit les dispositions de ce parti. Le duc d'York aurait voulu que son frère refusât cette visite ; mais le roi dit à Guillaume de venir. Ce prince voulait entraîner l'Angleterre dans une ligue contre la France, et engager Charles à convoquer un parlement, car il savait que, sans le concours de cette assemblée, l'assistance que pourrait lui promettre le roi serait inefficace. Il chercha à se faire le médiateur des deux partis, et visita souvent, pour cet objet, lord Russell, le duc de Montmouth et d'autres membres de l'opposition. On rapporte que Charles dit à cette occasion : « Je m'étonne que le prince d'Orange « et le duc de Montmouth soient si intimement unis ; car tous deux briguent les faveurs de la même maîtresse. » Dans le cours d'une conversation particulière, Guillaume dit au roi que le parti whig était plus nombreux que le parti tory. « C'est parce « que vous ne parlez qu'à lui seul, » lui répondit Charles. Guillaume ayant accepté une invitation à dîner qui lui fut faite par les shérifs de Londres, Charles entra dans un violent accès de colère ; et il se hâta d'appeler le prince au château de Windsor. Cependant Charles promit à Guillaume de convoquer le parlement si Louis XIV attaquait les Pays-Bas. Guillaume quitta l'Angleterre convaincu que ce royaume était à la veille d'une commotion. Aussitôt après son départ, Charles fit venir l'ambassadeur de France, et lui déclara qu'il ne tiendrait pas les promesses qu'il avait faites à son neveu. Il accepta ensuite une somme d'un million de francs que lui donna le roi de France pour attaquer le Luxembourg, l'une des clefs des Pays-Bas.

Jacques, qui était en ce moment en Écosse, où il exerçait les fonctions de vice-roi sous le titre de haut commissaire, bien que la loi, formelle à son égard, l'eût déclaré, lui et tous ses coreligionnaires, incapables de remplir les plus simples fonctions, même celles

de juge de paix, se livrait à son penchant au despotisme, avec toute la force de ses dispositions naturelles. Les covenantaires, après leur dernière défaite, s'étaient ralliés sous la bannière d'un prédicateur nommé Caméron, circonstances qui les fit surnommer les caméroniens. Après avoir erré de place en place et s'être cachés dans les lieux les plus déserts et les plus inaccessibles, ils avaient choisi un moment favorable pour sortir de leurs retraites, dans l'espoir qu'ils soulèveraient le peuple indigné, et qu'ils l'attacheraient à leur cause. Caméron se rendit avec ses partisans à Sanquhar, et fixa au poteau du marché un écrit qui portait cette inscription : *Déclaration et attestation du véritable parti presbytérien, antiérastien, antiépiscopal d'Écosse.* Dans cet écrit, le parti presbytérien informait le peuple écossais qu'il ne voulait plus reconnaître l'autorité de Charles, et, se mettant sous la bannière de Jésus-Christ, il déclarait la guerre au roi, le dénonçait pour un tyran et un usurpateur. Le duc d'York était également cité. Sa présence en Écosse, disait la déclaration, ne pouvait s'accorder avec les principes du parti presbytérien, et les vœux qu'ils avaient faits au Dieu tout-puissant. Caméron, à la tête d'une poignée d'hommes, se mit en campagne ; mais, surpris par un corps de dragons, il fut tué en combattant avec une douzaine des siens. Quelques-uns de ses compagnons furent faits prisonniers ; le reste parvint à s'échapper, et se rangea bientôt sous la bannière de Donald Cargill. Celui-ci, prédicateur enthousiaste comme l'était Caméron, se rendit aussitôt à la tête d'une petite troupe à Torwood, dans le Stirlingshire ; dans cet endroit il excommunia Charles II, Jacques, son frère, duc d'York, le duc de Montmouth, Jean, duc de Lauderdale, le duc de Rothes, et plusieurs autres ministres de la couronne. Cette manifestation fut fatale aux personnes qui avaient été faites prisonnières dans l'affaire où Caméron avait été tué, car elles furent mises à mort. Tous les condamnés marchèrent au supplice avec beaucoup de courage. Le duc d'York offrit de faire grâce à quelques-uns d'entre eux s'ils voulaient simplement crier : *Dieu sauve le roi !* mais tous refusèrent ce pardon, quoiqu'ils eussent alors la corde au cou. Ils se réjouissaient, disaient-ils, de mourir pour la bonne cause, et de souper le soir même dans le paradis. Donald Cargill fut arrêté à quelque temps de là, et il fut pendu avec quatre des siens. Le duc enrôla aussitôt un grand nombre des plus fanatiques dans un régiment écossais qui servait à l'étranger, et qui était à la solde du roi d'Espagne.

Jacques, en sa qualité de commissaire du roi, ouvrit le parlement écossais (juillet 1681), et promit, dans son discours d'ouverture, de maintenir l'épiscopat et de renverser les conventicules. Un bill fut ensuite présenté à l'exemple du bill d'épreuve qui avait été adopté par le parlement anglais. Ce bill déférait le serment à tous les fonctionnaires de l'État, et tous, indistinctement, devaient s'engager sous serment à maintenir la suprématie du roi et la doctrine de l'obéissance passive. Le célèbre Fletcher de Saltoun, après s'être opposé au bill avec beaucoup d'éloquence, demanda que le serment exigé s'appliquât également au maintien de la religion protestante. Le parti de la cour, quelque servile qu'il pût être, ne pouvait raisonnablement s'opposer à une pareille clause ; mais on parvint à rédiger un amendement d'une manière telle, que les formes de la religion furent celles adoptées par la profession de foi de 1560. La clause, ainsi amendée, fut adoptée par le parlement ; et pour soustraire le duc d'York à la partie du bill relative à la religion protestante, une motion fut faite ; elle avait pour objet d'introduire une nouvelle clause dans le bill en discussion, par laquelle les princes du sang étaient affranchis du serment. Lord Belhaven se leva pour repousser cette motion ; mais aussitôt il fut envoyé prisonnier au château par l'ordre du parlement, et l'avocat de la couronne

dit qu'il allait le mettre en accusation. Ces menaces n'empêchèrent point le comte d'Argyle, fils de celui qui était mort au commencement du règne, d'exprimer les mêmes sentiments que Belhaven. Argyle fut sommé de paraître au conseil pour y prêter le serment exigé par le nouveau bill. Il prêta le serment demandé; mais il y ajouta une restriction par laquelle il déclarait qu'il ne regarderait son serment comme obligatoire qu'autant qu'il ne serait fait aucun changement dans l'Église et l'État.

Deux jours après, Argyle fut arrêté et envoyé au château d'Édimbourg sous l'accusation de trahison, et, le 12 décembre, il parut devant un jury composé d'hommes reconnus pour ses ennemis personnels et ceux de sa famille. Argyle fut déclaré coupable de trahison. Il demanda une courte audience au duc d'York; mais celui-ci la lui refusa, en disant que ce n'était point l'usage de parler à des criminels, excepté lorsqu'ils avaient des révélations à faire. Cependant Argyle parvint à s'échapper à la faveur d'un déguisement que lui procura lady Sophie Lindsay, sa fille. Il s'enfuit à Londres, et après y avoir resté quelque temps, il passa en Hollande. Aussitôt la cour qui l'avait condamné déclara qu'il était passible, comme traître, de toutes les peines que comportait le crime de haute trahison; que son nom, sa mémoire et ses honneurs seraient éteints, et ses biens confisqués au profit de la couronne. Charles adoucit la sévérité de cette condamnation, en rendant à lord Lorn, fils aîné du comte, une partie des biens qui avaient été confisqués; mais tous les droits de juridiction héréditaires lui furent enlevés; ces droits furent partagés entre les créatures du duc d'York.

Jacques revint en Angleterre, après le départ du prince d'Orange, grâce à des intrigues sourdes avec la duchesse de Portsmouth, maîtresse du roi, et avec le comte de Sunderland, qui était alors secrétaire d'État. Charles ne vit pas sans anxiété l'arrivée de son frère à Londres; mais le duc lui ayant dit qu'il ne désirait aucunement se mêler des affaires de l'Angleterre, et lui ayant demandé le gouvernement de l'Écosse, Charles se rassura; puis, il donna à son frère l'entière liberté de disposer comme il l'entendrait du pouvoir et des emplois publics dans cette contrée. Le duc, après deux mois de séjour en Angleterre, prit congé du roi, et retourna à Édimbourg. Un événement malheureux, qui survint dans le voyage, fut sur le point de délivrer l'Angleterre et l'Écosse des craintes qu'elles entretenaient sur le duc. La frégate *Glocester*, qui le portait à sa destination, ayant touché sur un banc de sable situé à environ douze lieues d'Yarmouth, le duc se sauva avec beaucoup de peine. Lord Obrien, le comte de Roxburgh, sir Joseph Douglas et environ cent trente personnes périrent dans les flots. Jacques, à son arrivée à Édimbourg, rassembla le conseil, et déclara que la volonté du roi était que l'administration des affaires fût confiée aux comtes de Perth, de Queenberry et d'Aberdeen, qui lui étaient dévoués. Ceux-ci adoptèrent les mesures les plus rigoureuses contre les covenantaires et les caméroniens, et poursuivirent même ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir des relations avec eux, ou de leur donner assistance quand ils en avaient besoin. Des cours de justice, qui avaient une grande analogie avec les tribunaux de l'inquisition, furent érigées dans les contrées du sud et de l'ouest; environ deux mille personnes furent mises hors la loi, et les soldats reçurent ordre de faire feu sur ceux qui ne voudraient point renoncer aux déclarations de Caméron et de Cargill. Un grand nombre de presbytériens commencèrent alors à émigrer en Amérique.

Pendant que le duc d'York et Charles achevaient de détruire leur popularité, le duc de Montmouth, fils naturel du roi, continuait à établir la sienne. A son retour de Hollande, où Charles l'avait envoyé en exil, il avait été reçu par les citoyens de Londres avec enthousiasme. Dans le cours de

l'année 1680, il voulut visiter les différents comtés du royaume. Il partit en conséquence, escorté d'une suite composée de plus de cent personnes, et magnifiquement équipée. Dans les comtés de Stafford, de Lancastre, de Worcester et de Chester, il fut traité comme s'il eût été le roi lui-même, ou tout au moins l'héritier présomptif de la couronne; les lords Macclesfield, Brandon, Rivers, Colchester, Delamère, Russell, Grey, sir Gilbert Gerard et bon nombre de membres du parti whig vinrent à sa rencontre à la tête de leurs tenanciers. La plupart d'entre eux étaient armés. En approchant des villes, Montmouth quittait sa voiture et montait à cheval; les personnes qui venaient le recevoir se rangeaient sur trois rangs; la noblesse, les gentillâtres, les bourgeois formaient le premier rang; puis venait le duc à cheval, seul; derrière lui étaient les tenanciers, et les domestiques fermaient la marche. Partout où il s'arrêtait, le duc traitait avec la plus grande somptuosité ceux qu'il invitait à sa table, et il se laissait approcher librement par tout le peuple. Quelquefois, il donnait à dîner en plein champ pour être mieux vu, et ne dédaignait pas de prendre part aux divertissements du public. Ainsi, il disputait fréquemmeut le prix de la course aux coureurs les plus agiles, et distribuait ensuite avec beaucoup de grâce les prix qu'il avait gagnés lui-même. Dans tous les lieux où il passait, les cloches étaient mises en branle, des feux de joie étaient allumés, et des décharges de mousqueterie célébraient sa bienvenue. Le peuple, sur son passage, faisait retentir l'air de ces acclamations flatteuses, *vive Montmouth, vive Montmouth!*

Ces démonstrations causaient de vives inquiétudes à Charles et à son frère, aussi le roi résolut-il d'y mettre un terme; il fit arrêter Montmouth. On profita de quelques troubles qui avaient eu lieu à Chester, pour expédier l'ordre d'arrestation. Le duc se trouvait alors à Strafford, où il avait accepté une invitation à dîner; la table était dressée dans une rue, et tous les habitants notables y étaient assis, lorsqu'un messager de Londres parut au milieu de la fête, et montra au duc l'ordre de son arrestation. Montmouth était accusé d'avoir traversé le royaume escorté de gens turbulents, et d'avoir troublé la tranquillité des sujets du roi. Le duc se soumit sans résistance, et arriva à Londres, où il invoqua en sa faveur le bénéfice de l'*habeas corpus;* il fut immédiatement mis en liberté sous caution.

Ce premier succès enhardit le roi, et il résolut de marcher plus avant dans la voie difficile où il venait d'entrer. Nous avons vu le rôle qu'avaient joué les shérifs dans l'affaire de Shaftesbury. Le droit de nommer ces fonctionnaires appartenait à la cité de Londres. Mais la consternation régnait dans le parti whig par suite de l'arrestation du duc de Montmouth, et encouragé par les adresses d'obéissance passive envoyées par les torys de toutes les parties du royaume, le roi voulut s'attribuer la nomination des shérifs, et le choix des jurés qui en dépendait. Un de ces moyens douteux qui ne répugnent jamais aux gens de mauvaise foi fut employé par lui pour arriver à ce but. Avant la lutte du parlement avec Charles Ier, le droit d'élire un shérif était dévolu au lord-maire. Dans un banquet public, ce magistrat portait un toast au citoyen qu'il destinait à ces fonctions; l'autre shérif était élu par le conseil commun. Cet usage était tombé en désuétude après le règne de Charles Ier, et depuis lors les deux shérifs avaient été élus par le conseil commun. Sur les ordres de Charles, les légistes de la cour voulurent faire revivre l'ancien usage, et ils déclarèrent que le droit de nommer un shérif appartenait au lord-maire. En conséquence, sir John Moore, qui remplissait ces fonctions, et qu'on savait dévoué aux intérêts de la couronne, ayant porté un toast à Dudley North, dont les principes torystes étaient bien connus, ce personnage fut nommé shérif. Les whigs se plaignirent hautement de cette nomination qu'ils déclarèrent il-

légale; ils demandèrent que l'élection fût faite dans la forme ordinaire, et Papillon et Dubois furent nommés à une immense majorité. Alors le lord-maire se plaignit à son tour de l'illégalité de cette nomination, et, comme il se sentait appuyé par la cour, il l'annula. Le champ de bataille lui resta. Dudley North et Rich, autres personnages également connus pour leur dévouement à la couronne, furent, de la même manière, nommés shérifs de Londres et de Middlesex.

Les shérifs whigs avaient mis une grande partialité dans l'exercice de leurs fonctions, principalement dans l'affaire du complot papiste, et il eût été d'une bonne politique de ne point marcher sur leurs traces. Mais il n'entrait pas dans les intentions du roi d'agir avec plus d'impartialité. Les shérifs torys et les jurés torys devaient lui obéir servilement, et rendre tel verdict qu'il exigerait contre le parti populaire. La cour et le duc d'York résolurent même, sans perte de temps, de mettre à profit les avantages résultant du succès obtenu par eux. Le duc intenta une action contre Pilkington, l'un des derniers shérifs. Ce dernier était accusé d'avoir dit que le duc d'York avait fait feu sur les citoyens à l'époque de l'incendie de Londres, et d'avoir ajouté que le duc se disposait à quitter la Hollande avec des papistes pour massacrer les protestants. Les dommages demandés par le duc s'élevaient à la somme de 100,000 livres sterling (2,500,000 fr.). Deux aldermen, nommés Hooker et Tulse, qui avaient été soudoyés par le duc, déclarèrent sous serment que les paroles avaient été prononcées par Pilkington. Ils reçurent, pour prix de leur déposition, les faveurs de la cour. D'un autre côté, un troisième témoin, sir Patience Ward, ayant cherché à pallier les torts de l'accusé, fut poursuivi sur ce chef; et, ayant été déclaré coupable de parjure, il fut condamné au pilori. Le jury rendit un verdict tel que le désirait la cour. Pilkington fut condamné à payer 100,000 liv. sterl. au duc d'York. Ne pouvant payer cette somme, qui le ruinait complétement, il fut obligé de se constituer prisonnier, et fut renfermé sans aucune espérance d'être relâché.

Ici commence une époque remarquable sous le règne de Charles II, c'est l'époque du cruel Jeffries; la justice est profanée; les tribunaux deviennent des arènes sanglantes, où sont sacrifiées les personnes qui sont hostiles à la cour ou qui refusent de devenir les instruments de ses caprices; la corruption règne partout; Charles II veut rétablir l'absolutisme, et, dans ce but, il adopte les mesures les plus arbitraires que lui suggère son esprit faux et exagéré. Ainsi il veut que les différents bourgs du royaume renoncent à faire valoir les chartes qui leur ont été octroyées sous les règnes précédents, chartes qui formaient le fondement des libertés de la nation, parce que, de cette manière, il entrevoit la possibilité de diriger à son gré les élections, et d'obtenir une chambre docile à ses vues, lorsque viendra la convocation du parlement.

L'opposition voulut résister à l'orage. Shaftesbury convoqua, dans son hôtel d'Aldersgate-Street, les principaux membres whigs. Parmi ceux-ci, figuraient lord Russell, lord Essex, Hampden Algernon Sidney, et le duc de Montmouth. Mais ce dernier, méprisable à la fois par le peu d'élévation de son caractère et de son intelligence, avait déjà livré au roi une partie des secrets des whigs. Ceux-ci auraient volontiers risqué leur vie et leurs biens dans une lutte ouverte contre leurs adversaires, mais ils ne s'accordaient pas sur les moyens à adopter. Russell opinait pour des palliatifs; il demandait des modifications à la monarchie constitutionnelle établie par la loi, comme, par exemple, l'entière extirpation du papisme, l'établissement d'une seule église nationale. Sidney voulait l'abolition complète de la royauté, le rétablissement de la république, et une tolérance égale pour les différentes sectes de la religion anglicane, et même pour les catholiques; il repoussait l'é-

tablissement d'une église nationale et d'un clergé privilégié. On ne pouvait refuser à Sidney et à Russell de la probité dans leur opinion; mais quelques-uns des membres de leur meeting étaient des hommes dépourvus de tout sentiment d'honneur : tels étaient, entre autres, lord Howard et lord Grey. Le caractère des autres ne devait guère inspirer plus de confiance : sir Thomas Armstrong avait été le favori du roi et le compagnon de ses débauches; Wildman, depuis trente ans, passait sa vie à former des complots, dont aucun n'avait été couronné de succès; Trenchard n'était redoutable que dans le parlement, où sa parole était écoutée avec recueillement et produisait l'enthousiasme; mais, comme homme d'action, Trenchard était nul.

Shaftesbury, quoiqu'il ne fût pas un homme d'épée, montrait plus de hardiesse et de résolution qu'aucun de ses collègues; il voulait qu'on prît immédiatement les armes, et parlait avec confiance de dix mille citoyens qui se soulèveraient à son premier appel. Mais Montmouth, qui n'avait pas de confiance dans le courage des habitants de Londres, aurait voulu que l'insurrection commençât dans les provinces; de cette manière, disait-il, les troupes qui sont à Londres laisseront cette capitale pour aller à la rencontre des insurgés, et Londres, une fois dégarnie de sa garnison, pourra prendre les armes avec plus de chances de succès. Après une longue discussion sur ce sujet, il fut convenu que l'insurrection éclaterait simultanément à Londres et dans les provinces. Shaftesbury se réserva la tâche d'insurger la Cité. Montmouth promit de s'entendre avec lord Macclesfield, lord Brandon, lord Delamere, pour soulever le Cheshire et le Lancashire; lord Russell devait faire les mêmes efforts dans les provinces de l'Ouest, où il comptait de nombreux amis; Trenchard se disait sûr de la ville de Taunton, dont les habitants, affirmait-il, s'armeraient au premier signal.

Cependant, de sourdes rumeurs avaient prévenu la cour, et l'œil vigilant de la police suivait les mouvements des conjurés. Sur ces entrefaites, Shaftesbury désespérant de réunir les dix mille hommes sur lesquels il comptait, et voyant le peu d'accord qui régnait entre ses collègues, abandonna la partie, et se retira en Hollande (19 novembre 1682); il y mourut six semaines après son arrivée. Sa fuite et sa mort jetèrent le découragement dans le parti whig, qui résolut alors de renoncer à l'entreprise, ou d'en remettre l'exécution dans un temps plus opportun. Les choses en étaient là, quand, au mois de juin 1683, environ six mois après l'évasion de Shaftesbury, un marchand de Londres, nommé Josiah Keyling, qui s'était jusqu'alors distingué par son attachement à la cause populaire, vint trouver lord Darmouth, favori du duc d'York, pour l'informer qu'il se tramait un complot dont le but était d'assassiner le roi. Darmouth présenta le dénonciateur à sir Leoline Jenkins, ministre secrétaire d'État, qui avait eu une grande part dans la nomination des derniers shérifs. Jenkins fit entendre que la déposition du témoin ne suffisait pas pour obtenir des jurés la condamnation de ceux que Keyling accusait d'avoir trempé dans la conspiration. Keyling alla chez lui, où il appela un nommé Goodenough, qui avait rempli les fonctions de sous-shérif de la cité de Londres, et que l'on savait avoir été l'un des partisans les plus dévoués de Shaftesbury; il eut avec ce personnage une conversation dans laquelle tous les détails de la conspiration furent rapportés. Keyling avait eu l'attention de placer son frère dans une chambre voisine, d'où l'on pouvait entendre tout ce que disaient les deux conspirateurs. Goodenough partit sans défiance, et Keyling voulut ensuite conduire son frère chez le secrétaire d'État, pour qu'il corroborât sa déposition devant le ministre. Celui-ci n'y alla qu'avec répugnance. A quelques jours de là, Keyling fut surpris, par plusieurs de ses complices, rôdant auprès du palais de White-Hall, et Rumbald, l'un d'eux, proposa à ses

amis de se défaire de lui sur-le-champ; mais, par ses larmes et ses protestations de fidélité, Keyling parvint à désarmer les conjurateurs.

Keyling se rendit aussitôt auprès du secrétaire d'État, auquel il donna de plus amples informations sur le complot. Il lui dit que trois semaines avant que le roi allât aux courses de New-Market, Goodenough lui avait demandé combien il fallait d'hommes pour assassiner Charles et le duc d'York; que Goodenough l'avait alors présenté à plusieurs des conjurés, et que lui-même avait ensuite fait entrer quelques personnes dans la conspiration. Tels étaient notamment un nommé Barton, marchand de fromages; un boucher du nom de Thompson, et un faiseur d'instruments appelé Barbier. Plus tard, il avait été convenu que les conspirateurs, sur l'ordre qui leur en serait donné par Rumbald, se rendraient à Rye, près d'Hoddesden, dans l'Hertfordshire, où Rumbald avait une maison, et qu'ils attaqueraient dans cet endroit le roi et son frère, à leur retour des courses de New-Market. La maison de Rumbald étant située près de la grande route, les conspirateurs devaient se placer derrière un mur, et tirer sur la voiture du roi au moment où elle viendrait à passer. L'exécution de ce projet avait été ajournée par suite de quelques retards indépendants de la volonté des conspirateurs; cependant, un jour, Rumbald étant allé à Rye, revint à Londres, en déclarant qu'il avait vu passer le roi et le duc d'York près de sa maison; qu'ils n'étaient escortés que de cinq gardes du corps, et que s'il avait eu avec lui cinq hommes résolus, il aurait pu terminer l'affaire en question.

Sur ces entrefaites, Goodenough envoya à Keyling une liste de certaines rues qu'il devait visiter, de concert avec neuf ou dix autres personnes, pour connaître le nombre des propriétaires, des ouvriers et des apprentis qui pourraient coopérer à l'insurrection, le jour où elle viendrait à éclater. Goodenough avait divisé la Cité et les faubourgs en vingt districts. Dans sa déposition, Keyling déclara qu'il ne voulut point se charger de cette mission, et qu'un nommé Helley, frère de Rumbald, imita son exemple. Quelque temps après, Keyling rencontra dans la taverne du Salut, située dans Lombard-Street, Goodenough et plusieurs des conjurés, parmi lesquels il en était un que l'on nommait le Colonel. Keyling demanda à Goodenough si on avait des armes en quantité suffisante; celui-ci répondit par l'affirmative, et lui recommanda le plus grand secret, ajoutant que, si le complot échouait, il leur serait impossible de retrouver une occasion aussi favorable. Rumbald dit que, tuer le roi et son frère, c'était tenir les commandements de Dieu et non les violer, attendu qu'un pareil acte empêcherait la guerre civile d'éclater, qu'il y aurait infailliblement beaucoup de sang répandu. Un autre conspirateur, du nom de West, proposa de mettre à exécution le projet, sans attendre que le roi et son frère allassent à New-Market, et de choisir la route de Windsor à Hampton-Court, route où le roi passait fréquemment, pour le théâtre de l'action.

A l'exemple des Oates et des Bedloe, Keyling renchérit bientôt sur les premiers faits qu'il avait avancés. Son frère et lui affirmèrent que Goodenough était parvenu à organiser les vingt districts de la Cité; que 20,000 liv. sterl. (500,000 francs) avaient été promises à ceux qui s'étaient chargés de se mettre à la tête des révoltés de ces districts; que le duc de Montmouth et ses partisans fournissaient l'argent; que le duc de Montmouth devait être un des chefs de l'insurrection; que la personne qui était nommée le Colonel devait avancer 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) pour payer les armes; que cent hommes à cheval étaient prêts à se mettre en selle, et à marcher au premier signal; que l'exécution du complot, à l'égard de la personne du roi et de son frère, ne devait plus avoir lieu entre Wind-

sor et Hampton-Court, mais dans les champs du Lion-Rouge, au premier combat de taureaux qui y serait donné. Les deux frères ajoutèrent que, dans une seconde entrevue, ils avaient appris que lord William Russell était un des membres de la conspiration, et qu'il ferait tous ses efforts pour que le roi et son frère, le duc d'York, fussent tués.

Les dépositions de ces hommes avaient quelque fondement, en ce qui concernait Rumbald et ses complices, mais rien n'indiquait que Russell fût impliqué dans le complot. Cependant, l'occasion parut favorable de frapper à grands coups le chef du parti whig. Or, à quelques jours de là, une proclamation royale fut rendue pour arrêter Goodenough, Rumbald, le colonel Rumsey, Walcot, Wade, Nelthrop, Thompson, Burton et Hone, pour crime de haute trahison. Ceux-ci, avertis à temps, avaient déjà pris la fuite, et il n'y eut d'arrêté que Barbier, le faiseur d'instruments. Barbier, homme faible et timide, corrobora en partie les dépositions des deux frères Keyling; mais il dit qu'il n'avait jamais compris que la conspiration eût pour objet d'attenter aux jours du roi. Sur ces entrefaites, West, un des conspirateurs, offrit de se rendre si on lui faisait la promesse de son pardon, ce qui lui fut accordé. West déclara que le complot avait été conçu depuis plusieurs mois; que Ferguson, ministre écossais et ami de Shaftesbury, et d'Argyle y étaient engagés; qu'après le retour de Ferguson de Hollande, il y avait eu plusieurs projets formés pour tuer le duc et le roi; que Ferguson, Goodenough, Rumbald, et d'autres conjurés, s'étaient réunis plusieurs fois à sa demeure; que Rumbald était l'un de ceux qui insistaient le plus particulièrement pour l'assassinat du roi; que si le complot n'avait pas été mis à exécution à l'égard du roi, à l'époque de son retour de New-Market, c'est qu'à cette époque un incendie avait éclaté dans sa demeure, et que le roi était revenu à Londres plusieurs jours avant que les conjurés fussent prêts. West déclara en outre qu'après le retour du roi de New-Market, Ferguson, Rumbald et Goodenough lui avaient confié le soin d'acheter des armes, et qu'il avait en conséquence fait une commande de trente paires de pistolets, de trente carabines, et d'autant de mousquets à un armurier nommé Daft, qui demeurait dans Shire-Lane; que trois semaines avant la révélation du complot par Keyling, se trouvant dans une taverne avec plusieurs des conspirateurs et Keyling lui-même, celui-ci s'était montré l'un des plus chauds partisans du complot; que Keyling avait déclaré qu'il pourrait sauver la charte de la Cité, et sauver la nation tout entière, s'il savait compter sur le concours de quelques hommes déterminés.

L'exemple de West devait trouver de nombreux imitateurs. Les dénonciateurs vinrent s'offrir à l'envi les uns des autres, pour confirmer les dépositions précédentes. Parmi ceux-ci était Rumsey, vieux soldat de fortune, qui s'était distingué au commencement du règne, en Portugal. Rumsey, avant de faire aucune déposition, demanda à avoir un entretien avec le roi et le duc d'York. North prétend qu'en demandant une entrevue, Rumsey avait pour objet de s'assurer si le roi et le duc voulaient qu'on impliquât le duc de Montmouth dans la conspiration, afin qu'il arrangeât ses dépositions en conséquence. Rumsey indiqua pour chefs de la conspiration, lord Shaftesbury, lord Russell, Trenchard, Roe, et la plupart des personnages déjà désignés par West et Keyling. Il déclara que le but des conspirateurs était de tuer le roi et son frère, et de changer la forme du gouvernement établi; que lui-même avait reçu l'ordre d'offrir le commandement des troupes au duc de Montmouth; mais que les troupes n'ayant point été levées, il s'était dispensé de remplir la commission dont on l'avait chargé; que Ferguson avait promis aux conjurés le concours de trois cents Écossais qui étaient à Londres, et qui prendraient les armes au premier signal; que, de plus, il y avait

dans le royaume douze cents Écossais sur lesquels on pouvait compter. Rumsey ajouta qu'il avait entendu dire plusieurs choses qui l'avaient convaincu que sir Thomas Armstrong et le duc de Montmouth étaient engagés dans le complot.

La déposition de Rumsey n'était importante que parce qu'elle chargeait d'une manière plus spéciale que les précédentes plusieurs grands personnages. L'ordre fut donné d'arrêter Montmouth, Grey, Russell, Armstrong, Walcot, et d'autres (26 juin). Montmouth se cacha. Des doutes avaient été entretenus sur la paternité réelle de Charles à l'égard du duc; mais, disent les historiens whigs, ce trait de Montmouth indique qu'il y avait entre le père et le fils une identité de caractère qui prouverait que la paternité de Charles était bien certaine. Russell fut le premier arrêté. Il était dans son étude, occupé à des travaux paisibles, lorsqu'un messager de la cour se présenta muni du fatal warrant. Russell se livra sans résistance, et ne fit aucune tentative pour s'échapper. Il connaissait la haine que lui avait vouée le duc d'York; aussi, dès qu'il se vit en prison, il perdit toute espérance d'avoir la vie sauve, et il se prépara à mourir avec courage. Suivant les torys, la conduite de Russell devant le roi et son conseil manqua de dignité; mais suivant les whigs, Russell déploya dans cette circonstance beaucoup de grandeur d'âme et de générosité. Toutes les questions qui lui furent posées étaient des pièges contre lesquels il devait se tenir en garde. On lui demanda s'il était allé à la taverne de Shepherd, l'un des dénonciateurs, et quelles personnes il avait rencontrées dans ce lieu; il répondit qu'il y était allé plusieurs fois pour y goûter et y acheter du vin, mais qu'il ne se rappelait pas quand il y était allé la dernière fois. Il ajouta qu'il y était allé en compagnie du duc de Montmouth; mais qu'à l'égard des autres personnes qu'il avait trouvées dans cet endroit, il ne croyait pas devoir les nommer, attendu qu'on prêtait de dangereux projets à leurs réunions. En réponse à d'autres questions qui lui furent faites, il nia qu'il eût jamais dit qu'il soulèverait les provinces de l'Ouest, et qu'il fallait surprendre les gardes du corps du roi : « Seulement, dit-il, j'ai entendu parler de l'état de misère où étaient grand nombre de sujets anglais, ainsi que des ministres et d'autres personnes de la nation écossaise; on ajoutait que ce serait un grand bien de les secourir. » Après cette première instruction du procès, Russell fut renvoyé à la Tour; il annonça en y entrant que c'en était fait de sa vie.

Lord Grey avait été également arrêté; il parut, comme l'avait fait Russell, devant le conseil. Grey protesta de sa loyauté et de son dévouement envers la personne du roi, et nia les charges dont il était accusé; mais il se troubla quand Rumsey fut confronté avec lui. S'étant remis de son trouble, il déclara que les dépositions faites contre lui étaient fausses. Il demanda ensuite qu'on ne l'envoyât point à la Tour, mais qu'on lui permît de rester prisonnier chez lui. On lui accorda de demeurer chez un gardien qui lui fut désigné. Grey profita de cette faveur pour avoir des conférences avec ses amis, et pour se ménager un plan de fuite. Un soir, le gardien s'enivra et s'endormit profondément; Grey, à la faveur du sommeil de son geôlier, quitta secrètement sa prison, et parvint à s'enfuir en Hollande. Le gardien fut mis à la Tour à sa place.

Le roi s'étonnait que lord Howard ne fût pas dans le complot : « Il est « vrai, disait-il, que Howard est un si « grand misérable, que les conspira- « teurs n'ont point osé se fier à lui. » Lord Howard était en effet le plus lâche des hommes; il était le parent de Russell; mais celui-ci n'avait que de l'aversion et des dédains pour lui. Cependant, par d'apparentes démonstrations de républicanisme, Howard était parvenu à se faire un ami d'Algernon-Sidney, qui l'avait présenté à lord Essex. De là était venue sa relation intime avec les autres accusés.

West, dans ses premières dépositions, n'avait rien dit contre lui ; mais quand il se vit chargé de fers, il ne le ménagea plus. Il déclara que lord Howard avait proposé, comme le meilleur moyen de tuer le roi et le duc, de les faire surprendre à New-Market par un corps de trois ou quatre cents cavaliers que commandait Montmouth, au moment où le roi et son frère seraient plongés dans le sommeil. Howard, qui s'attendait à être arrêté, avait, dit-on, fait de secrètes ouvertures à la cour, et avait promis de sacrifier Russell si on lui accordait la vie sauve. Mais sa proposition fut rejetée, et quatre jours après l'arrestation de Russell, le sergent d'armes, accompagné d'un escadron de cavalerie, se présenta à sa demeure de Knight's-Bridge pour se saisir de sa personne. Howard se cacha dans une cheminée devant laquelle on avait placé un énorme buffet, et probablement il aurait échappé aux recherches, si son lit n'eût point été trouvé chaud, et si ses vêtements épars dans la chambre n'eussent point indiqué qu'il était dans la maison. Il fut pris en chemise. Traduit devant le conseil, il demanda une audience particulière au roi et au duc d'York ; et à l'issue de l'audience, le comte d'Essex, Algernon-Sidney et Hampden furent arrêtés et jetés dans la Tour.

Essex fut arrêté dans sa maison de Cassiobury ; il parut d'abord très-peu alarmé de sa position. Sa fermeté ne se démentit point devant le conseil ; mais une fois rentré dans la Tour, il ressentit un grand abattement d'esprit. Il écrivit à sa femme, pour lui exprimer le chagrin qu'il éprouvait d'avoir été la cause de sa ruine et de celle de ses enfants. Lady Essex, qui était douée d'un caractère énergique, lui répondit de ne point s'occuper d'elle ni de ses enfants, mais seulement de songer à reprendre courage et à ne point divulguer son secret. Algernon-Sidney montra une sorte de courage héroïque devant la chambre du conseil, car il dit à Charles et à ses ministres qu'il ne répondrait pas à leurs questions insidieuses, et que s'ils avaient besoin de charges pour appuyer l'accusation qu'ils portaient contre lui, ils eussent à en demander à d'autres personnes. Hampden refusa également de répondre aux questions qui lui furent adressées. Amstrong montra le même courage ; et le bailli de Jerviswood ayant reçu la promesse de la vie sauve s'il voulait dénoncer ses coaccusés, il répondit en souriant, que ceux qui lui faisaient cette proposition ne le connaissaient pas et ne connaissaient pas son pays.

Pendant ce temps-là, des pétitionnaires gagés envoyaient des adresses au roi pour lui demander la suppression des conventicules, le châtiment des athées et des mécréants, et celui des traîtres qui avaient conspiré contre sa vie précieuse.

Les vœux des pétitionnaires allaient être comblés. Walcot, Rouse et Hone furent traduits devant les assises, et condamnés comme traîtres, sur la déposition de Rumsey, de Keyling et de West. Walcot et Rouse moururent en protestant de leur innocence ; mais Hone déclara qu'il avait parlé à Goodenough de tuer « le merle et le chardonneret, » c'est-à-dire, le roi et son frère, cependant qu'aucun préparatif n'avait été fait pour l'exécution de ce projet. Après leur procès, on songea à celui de lord Russell, et la cour prit un soin tout particulier dans le choix des jurés. Le procès commença à Old-Bailey, le 13 juillet. Russell était accusé d'avoir conspiré contre la vie du roi, et d'avoir voulu insurger le pays. Russell demanda que les débats fussent remis au lendemain, parce que quelques-uns de ses témoins à décharge n'avaient pas eu le temps d'arriver en ville. « Vous n'auriez point accordé une heure au roi pour prolonger sa vie, » répondit sir Robert Sawyer, qui remplissait les fonctions d'avocat général, « le procès doit continuer. » Alors Russell demanda des plumes, de l'encre et du papier, et la permission de se servir des documents qu'il avait avec lui, ce qui lui fut accordé. Il demanda en outre qu'on lui accordât quelqu'un pour prendre des notes, afin

que rien n'échappât à sa mémoire. « Prenez celui de vos serviteurs qui vous plaira, » lui répondit le chef de justice Pemberton. « Milord, reprit Russell, ma femme est ici qui remplira ces fonctions. » Aussitôt les yeux des spectateurs se tournèrent vers lady Russell qui, se levant de son siége, alla s'asseoir auprès de son mari, au milieu d'un mouvement de sympathie générale.

Le premier témoin fut Rumsey. Il déclara que Russell se trouvait chez Shepherd lorsqu'on avait parlé de surprendre les soldats de garde auprès du roi et de tuer Sa Majesté. Le second témoin était Shepherd lui-même, qui confirma la déposition de Rumsey, bien que sa déposition eût des différences tranchées. Le troisième témoin était Howard ; il renchérit sur les dépositions qu'il avait faites devant le roi et son conseil, en y ajoutant de nouvelles circonstances, et en donnant comme vrais des faits sur lesquels il s'était prononcé avec doute la première fois. Howard s'exprimait à voix basse, peut-être par honte du rôle infâme qu'il jouait devant la cour ; les jurés lui dirent d'élever la voix, parce qu'ils ne pouvaient l'entendre. Alors Howard, d'une voix émue, prononça ces paroles : « Messieurs, je viens d'apprendre un malheureux événement ; c'est « ce qui a causé l'affaiblissement de « ma voix ; je veux parler de la triste « fin de milord Essex. » La nouvelle était réelle. Lord Essex venait de mettre fin à ses jours par un suicide. Ce jour-là, le roi et le duc d'York avaient eu l'envie de visiter la Tour, où ils n'étaient point allés depuis quelques années. On s'accorde à dire que l'objet de leur visite était de voir passer lord Russell ; ils s'y rendirent donc ; mais au moment où ils quittaient la prison, un cri se fit entendre, et ils apprirent que lord Essex venait de se tuer en se coupant la gorge. Cet événement fut exploité par les défenseurs de la couronne au désavantage de lord Russell. « Milord « Russel, s'écria l'avocat général, de- « vait conduire le complot avec le « comte d'Essex, qui a, par un suicide, « empêché que la justice ne s'étendît « sur lui » ; Jeffries, prenant ensuite la parole, ajouta : « On ne saurait mettre « en doute qu'un homme aussi influent « et aussi puissant que le comte d'Es- « sex ne se fût pas suicidé s'il n'eût « pas eu la conscience de son crime. » De leur côté, les whigs répandirent le bruit que le comte d'Essex avait été tué par l'ordre du roi et du duc d'York ; et ce bruit s'accrédita dans le public.

Howard, après une courte interruption, continua sa déposition. Il dit qu'il avait appris de Montmouth, de Walcot et de plusieurs autres, que lord Russell avait eu des entrevues fréquentes avec lord Shaftesbury, et qu'il l'avait vu lui-même venir à deux conférences dans la maison de Hampden, où l'on avait parlé de soulever le pays, et d'entretenir une correspondance avec le comte d'Argyle et les mécontents écossais. Howard ajouta que la direction de la dernière affaire avait été laissée aux soins du colonel Algernon, qui avait envoyé un nommé Aaron Smith en Écosse, et lui avait donné 60 guinées pour son voyage. A ces dépositions, Howard en ajouta d'autres d'une nature non moins compromettante pour Russell. Celui-ci répondit qu'il avait effectivement assisté à quelques réunions ; mais il déclara que les personnes présentes n'avaient aucun projet déterminé. Il insista également sur les dépositions de Howard, qui, dit-il, reposaient principalement sur des on dit, et ajouta que Howard lui-même avait nié l'existence du complot, et qu'il avait proclamé son innocence avant de l'accuser. Howard fut rappelé et interrogé sur ces contradictions. Il répondit qu'il était bien naturel qu'avant son arrestation il cherchât à jeter du ridicule sur le complot, et à montrer qu'il n'y avait rien de vrai ; qu'à l'égard des paroles qu'on lui prêtait relativement à l'innocence de lord Russell, il avait dit simplement, lorsqu'on lui avait parlé du dessein d'assassiner le roi, que lord Russell était innocent d'un pareil crime. Avant que le jury se retirât,

lord Russell lui adressa ces paroles : « Messieurs, mon honneur et ma vie « sont dans vos mains, et j'espère que « les animosités qui peuvent exister « parmi vous contre moi, ne vous « porteront pas à déclarer coupable « un homme innocent. Je prends Dieu « et les hommes à témoin que je n'ai « point conspiré contre la vie du roi. « Je le répète, mon sort est entre vos « mains, que Dieu vous guide. » Le jury rendit un verdict de culpabilité, et Treby, greffier de Londres, prononça la sentence de mort.

Cette sentence n'étonna personne. On savait que la mort seule de Russell pourrait satisfaire la vengeance du duc d'York, et les deux partis s'y attendaient. Cependant les amis de Russell, et notamment son père et sa femme, cherchèrent à sauver le condamné. Le comte Bedford offrit au roi 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) par l'intermédiaire de la duchesse de Portsmouth. Charles, bien que, dans cette circonstance, il n'eût écouté que les avis de son frère Jacques, refusa cette offre séduisante. Le vieux comte, sans se décourager, adressa une pétition à Charles, dans laquelle il lui disait que sa femme, ses enfants et lui-même, trouveraient leur sort plus heureux s'ils n'avaient que du pain et de l'eau, que de perdre leur cher fils pour un crime dont il venait d'être reconnu coupable, et ils priaient Dieu de toucher le cœur du roi. Mais il n'était point probable que Charles, qui avait refusé l'argent du comte, se laissât toucher par ses prières. On rapporte que lord Dartmouth ayant représenté au roi que des égards étaient dus à la fille de lord Southampton et à ses enfants, et qu'un pardon accordé à lord Russell deviendrait une obligation éternelle imposée à une grande famille, tandis que cette même famille ne pardonnerait jamais la mise à exécution de la sentence prononcée, Charles répondit : « Tout cela est vrai; mais, ce qui est également vrai, c'est que si je ne prends pas sa vie, il prendra bientôt la mienne. » A la prière de son vieux père et de sa femme, lord Russell lui-même consentit à adresser une pétition au roi; il protestait contre l'idée qu'on lui prêtait d'avoir voulu attenter aux jours du roi, et d'avoir voulu changer la constitution. Il avouait qu'il avait assisté, mais par ignorance, à des réunions que plus tard il avait entendu citer comme illégales, et il promettait, dans le cas où on lui accorderait la vie sauve, de se fixer dans le lieu qu'indiquerait le roi, ajoutant qu'il ne se mêlerait plus à l'avenir d'affaires politiques. Russell n'avait jamais eu la moindre espérance dans le succès de cette pétition; cependant, cédant aux sollicitations pressantes de sa femme, il écrivit une autre lettre sur le même objet; celle-ci était destinée au duc d'York. Russell déclarait dans sa lettre qu'il n'avait jamais eu aucune inimitié personnelle, ni mauvais vouloir contre Jacques; que lorsque le bill d'exclusion avait été agité dans les communes, il ne l'avait appuyé que parce qu'il regardait cette mesure comme essentielle pour conserver la religion établie; mais que maintenant, si le duc voulait intervenir en sa faveur, il ne lui ferait aucune opposition. En fermant la lettre, il dit à son ami Burnet : « Voici qui « sera crié comme un acte de soumis- « sion de ma part le jour que je serai « conduit à la mort. » La lettre fut présentée à la duchesse d'York par lady Russell elle-même.

Mais prières, offres séduisantes, tout fut inutile. Plusieurs tentatives pour sauver Russell n'eurent aucun succès. Lord Cavendish, ami de Russell, lui offrit de favoriser sa fuite à l'aide d'un déguisement, et de rester à sa place; mais Russell était maintenant préparé à la mort; il refusa. Il dit qu'il se regardait comme étant plus heureux qu'Howard, qui avait acheté quelques années d'une vie pleine de remords et d'ignominie en trahissant ses amis; et après avoir fait ses derniers adieux à sa femme, il s'écria : « Ce que la mort avait pour moi d'a- « mer n'existe plus. » Le 21 juillet, le condamné fut conduit à l'échafaud, que l'on avait dressé cette fois dans Lincoln'Inn Fields, pour que Russell traversât la Cité, et que les habitants

vissent aller à la mort celui qu'ils avaient regardé longtemps comme leur chef. Russell était en voiture. En passant devant Southampton-House, il ne put retenir une larme, au souvenir que c'était dans cette demeure qu'avait été élevée sa femme. Tillotson, doyen de Cantorbéry, et Burnet, son ami, l'accompagnaient. Il dit au shérif Roe, qui était chargé d'assister à l'exécution, et qui, avant d'être courtisan, avait voté avec lui dans la chambre des communes en faveur du bill d'exclusion, que n'ayant jamais aimé beaucoup à parler, et que, craignant de n'être point entendu, il avait mis par écrit ce qu'il jugeait nécessaire de laisser après lui. « Dieu sait, « ajouta-t-il, si j'ai voulu attenter à la « vie du roi ou changer la forme du « gouvernement. Je prie encore en ce « moment pour la conservation des « jours du roi et de la paix du royaume. « Je pardonne à tout le monde, et je « remercie Dieu de mourir comme je « le fais, en paix avec tous les hom- « mes. Je désire que tous les vrais « protestants cessent leurs querelles « et s'unissent entre eux pour empê- « cher le rétablissement du papisme. » Il fit une courte prière, embrassa Tillotson et Burnet, et se livra aussitôt au bourreau. Celui-ci avait la main mal assurée, et laissa tomber trois fois sa hache avant de séparer la tête du corps.

Le sang de Russell venait de couler, et Charles avait un ennemi de moins. Cependant les inquiétudes du roi se manifestaient encore. Un document justificatif qui incriminait la cour était la cause de ces alarmes. Ce document avait été remis en manuscrit au shérif, mais Russell en avait donné sans doute un double à sa femme, qui l'avait fait imprimer. Car, à peine l'exécution était-elle terminée que des crieurs parcouraient tous les quartiers de la ville pour vendre au public les dernières paroles de Russell. Russell déclarait, dans cet écrit, qu'il avait vécu et qu'il mourrait en bon protestant; qu'il avait regardé le papisme comme une religion idolâtre et sanguinaire; qu'en conséquence, il avait dû faire tous ses efforts pour s'opposer à son rétablissement; qu'il avait prévu depuis longtemps que sa résistance lui susciterait de nombreuses et de puissantes inimitiés; mais que, quelque que fût sa conduite, il n'avait jamais eu l'idée d'agir d'une manière barbare, inhumaine, qui fût condamnée par la religion chrétienne et les lois et les libertés du royaume; qu'il avait constamment agi sans passion, avec sincérité, et sans aucunes vues personnelles; qu'il avait toujours aimé son pays plus que la vie, et qu'il avait toujours considéré la constitution de l'État comme l'une des meilleures dont pût jouir un pays; qu'il aurait enduré tous les supplices plutôt que de souffrir qu'on attentât aux jours du roi. « Jamais, continuait-il, aucun homme n'a eu l'impudence de me proposer une action aussi basse ni aussi inhumaine, et je regarde comme un malheur pour moi que, dans mon acte d'accusation, il ait été fait mention d'un acte pareil. Ce qui me console, c'est que tous, Howard lui-même, ont la conviction intime que je ne suis pas coupable sur ce chef. Je prie pour le roi, et je désire qu'il soit le défenseur de la foi. A l'égard du complot papiste dans lequel on m'accuse d'avoir pris part, je prends Dieu à témoin que, dans cette circonstance, j'ai agi dans toute la sincérité de mon âme, parce que j'étais convaincu, comme je le suis encore, qu'il y avait une conspiration ourdie contre le roi, la nation et la religion protestante. Je déclare pareillement que je n'ai rien su, soit directement, soit indirectement, des projets sanguinaires dont ont parlé les témoins; je ne les aurais point soufferts, car, grâce à Dieu, la cruauté et la fausseté ne sont point dans ma nature. » A l'égard du bill d'exclusion, Russell justifiait la part qu'il avait prise pour le faire adopter de la manière suivante : « Je voyais, disait-il, la nation menacée par l'envahissement du papisme, et la vie du roi en danger si la couronne était assurée à un catholique; or, à mes yeux, il n'y avait pas d'autre moyen de sauver le roi et l'État qu'en

adoptant ce bill. Quant aux amendements proposés par le roi, si la proposition eût été sincère, et que ces amendements eussent reçu la sanction légale, le duc d'York, par la loi ainsi amendée, aurait non-seulement été exclu du trône, mais la forme du gouvernement aurait été totalement altérée, et il ne serait plus resté au chef de l'Etat que le simple titre de roi. Pour cette cause, j'ai insisté pour le rejet des amendements, car il m'a semblé préférable pour la paix du royaume d'avoir un roi jouissant de ses prérogatives que d'avoir un roi qui n'en eût aucune; ce qui aurait eu pour résultat des jalousies continuelles et une prolongation de lutte. Je repousse la participation qu'on m'a prêtée au sujet des projets de massacrer les gardes du roi. Il est vrai que quelques paroles ont été dites à ce sujet chez Shepherd, mais je me suis toujours élevé contre de pareilles actes; je suis innocent du crime pour lequel je suis condamné à mourir, et j'espère que personne ne me supposera assez lâche pour avoir eu l'idée de chercher à sauver ma vie en accusant les autres. Le rôle que quelques personnes ont joué dans ce genre n'a point été assez beau pour m'engager à suivre leur exemple. Quant à la sentence de mort qui a été prononcée contre moi, je la regarde comme étant fort dure, attendu qu'aucune charge n'a été prouvée contre moi, sinon que j'ai tenu des discours dont la nature ne peut en aucune façon comporter une pareille peine. Je ne mettrai point cette sentence à la charge du conseil du roi, des juges, des shérifs ou du jury. Je demande simplement à Dieu qu'il accorde sa commisération aux témoins. » Russell terminait en disant que, depuis la nomination des shérifs, il s'était toujours attendu à voir des actes de la nature de ceux qui venaient de se passer, et qu'il n'avait point été surpris de s'y trouver engagé.

Ce document, exploité par l'esprit de parti, ne servit qu'à rendre plus odieuse la condamnation de Russell; mais la cour était décidée à poursuivre la voie dans laquelle elle était entrée; et le jour même de la mort de Russell, alors que Londres retentissait de ses dernières paroles, l'université d'Oxford publia, sous le titre de *Décret et jugement de l'université d'Oxford*, un document qui avait pour objet de raffermir l'absolutisme, d'exiger des sujets du royaume une obéissance passive aux volontés du roi, et d'établir pour le roi le droit de gouverner comme il l'entendrait. L'université condamnait et frappait de son anathème une longue série de propositions politiques qui avaient été tirées des ouvrages de Buchanan, de Bellarmin, de Milton, de Dolman, de Goodwin, d'Hobbes, d'Owen, de Knox, de Baxter, de Jenkins et de plusieurs autres publicistes. Les plus remarquables de ces propositions « disaient que tout pouvoir politique émane de la grâce; que tous les pouvoirs de ce monde sont des usurpations faites à la prérogative du Christ; que le gouvernement presbytérien est en lui-même le sceptre du Christ devant lequel rois et peuples doivent s'incliner; que toute l'autorité civile dérive du peuple, et qu'elle doit être exercée dans l'intérêt du peuple; que, si les rois légitimes deviennent des tyrans, ils doivent perdre leur droit de gouverner; que le pouvoir du roi d'Angleterre ne peut exister qu'avec celui de la chambre des lords et de la chambre des communes; que le droit de naissance ne donne aucun titre à la couronne, à moins que le souverain n'ait les autres qualités qui sont essentielles dans un roi protestant; que l'obéissance passive est une doctrine fausse qui ne saurait être obligatoire à un bon chrétien. » Le décret d'Oxford dénonçait ces propositions pour être fausses, impies, sacriléges et entachées d'hérésie; et il ordonnait que tous les livres qui les contenaient fussent livrés aux flammes.

La cour ne s'arrêta point à ces mesures. Au mois de septembre, le roi voulut régler le gouvernement de la cité de Londres comme il l'entendait, c'est-à-dire, changer les aldermen et les officiers municipaux qu'il savait lui être

hostiles, et mettre à leur place des hommes qui lui fussent dévoués. En conséquence, huit aldermen furent renvoyés des fonctions qu'ils devaient aux suffrages de leurs concitoyens.

La nation toute entière était encore émue du supplice de Russell, lorsque, le 7 septembre, Algernon-Sidney fut traduit à la barre de la cour du banc du roi, pour s'y défendre des charges portées contre lui. Jeffries présidait alors cette cour comme chef de justice. La cour, qui connaissait la fermeté de l'accusé, avait jugé prudent de lui opposer un homme aussi ferme que lui-même : Rumsey, Keyling et West, déposèrent contre Algernon-Sidney, comme ils l'avaient fait dans le procès de Russell. Howard déclara ce qu'il savait de la conduite de Sidney aux réunions qui avaient eu lieu chez Shepherd, et il dit que l'accusé avait reçu le mandat de s'entendre avec les mécontents de l'Écosse. Quand il eut fini sa déposition, Jeffries demanda à l'accusé s'il avait quelque question à adresser au témoin. « Non, » répondit Sidney, en jetant un regard de mépris sur lord Howard, « je n'ai aucune « question à faire à un pareil homme. » Un pamphlet avait été saisi dans les papiers de Sidney, et comme la nature en était compromettante pour l'accusé, la cour insistait pour lui en attribuer la paternité. Shepherd, le marchand de vin, déclara qu'il avait vu l'écriture de Sidney, et que celle du pamphlet ressemblait beaucoup à la sienne. Deux autres témoins confirmèrent cette déposition. Sidney répondit qu'une simple comparaison d'écriture ne devait point faire foi en justice, et qu'il y avait beaucoup d'écritures qui se ressemblaient. Cette réponse ne fut point admise, ou du moins la cour parut ne point vouloir en tenir compte pour le moment; puis elle ordonna que lecture fût faite de plusieurs passages qui pouvaient impliquer l'accusé, et les fit passer ensuite à Sidney, en lui disant de se justifier à l'égard des passages qui venaient d'être lus. Le but de la cour, en donnant ainsi ces papiers à Sidney, était de l'obliger à se défendre, et de le forcer tacitement à se reconnaître pour l'auteur du pamphlet; mais Sidney vit le piége, et ne voulut point prendre le livre qu'on lui présentait. Jeffries ne se tint pas pour battu, et, ouvrant le pamphlet d'un air nonchalant, il s'adressa à l'accusé : « Je « vois, dit-il, que vous avez traité votre « sujet par chapitres ; cela étant, quels « chapitres voulez-vous que nous li- « sions?—Milord, répliqua Sidney, que « celui qui est l'auteur du livre ré- « ponde pour son œuvre. » Alors, s'adressant à la cour, Sidney demanda, avec une sorte de dédain, si un papier qui aurait été trouvé dans son étude, et qui aurait trait à Néron ou à Caligula, pouvait prouver qu'il fût coupable d'avoir voulu attenter aux jours du roi. « Et quelle confiance, s'écria- « t-il, peut-on placer dans un homme « comme lord Howard, lui qui a trahi « ses amis, qui a varié sans cesse dans « ses dépositions, qui a nié l'existence « du complot avant son arrestation, et « qui s'est en outre vanté d'obtenir son « pardon en faisant de nouvelles dé- « positions ! Cet Howard, ajouta Sid- « ney, est en outre mon débiteur pour « une somme considérable. Les reve- « nus de ses biens m'appartiennent, et « c'est quand j'ai voulu profiter du bé- « néfice de la loi pour rentrer dans ce « qui m'est dû, qu'il m'a fait jeter dans « la Tour. Qui ne voit donc que mon « accusateur, tout en obtenant son « pardon, veut aussi sauver ses biens ? » Sidney ajouta que l'encre du manuscrit indiquait qu'il avait été écrit il y avait au moins vingt ans, et que cet ouvrage était évidemment une réponse aux doctrines d'un écrivain nommé Filmer, qui avait avancé, entre autres paradoxes, que la possession constituait le pouvoir. « Milord, » s'écria Sidney, en s'adressant à l'avocat général, « pouvez-vous me dire l'époque « à laquelle Filmer a écrit le livre au- « quel le pamphlet en question fait « évidemment réponse? — Le livre de « Filmer n'a rien de commun avec ce « qui nous occupe, » reprit Jeffries, qui répondit pour l'avocat général ; « il « ne sert qu'à nous faire perdre du « temps ; répondez simplement à l'ac- « cusation qui pèse contre vous. Vous

« reconnaissez-vous pour l'auteur de « cet écrit ? » Sidney fit une réponse négative, et ajouta que, en admettant que le livre fût de lui, il ne prouverait rien contre sa culpabilité.

Les témoins à décharge étaient : le comte d'Anglesey, lord Clare, lord Paget, Philippe Howard, Édouard Howard, parents de lord Howard, Burnet, un Français du nom de Ducas, un nommé Blake, et deux domestiques de Sidney. Tous déclarèrent que lord Howard avait nié devant eux l'existence du complot, et Édouard Howard ajouta qu'il était fondé à croire que les paroles de lord Howard étaient l'expression de la vérité, parce que la déclaration leur avait été faite sans hésitation ; que lord Howard n'avait aucun intérêt à la leur faire, et que, par la connaissance qu'il avait du caractère du témoin, celui-ci ne pouvait être revenu sur sa première déclaration que par des motifs de sûreté personnelle. « N'insultez point les té« moins, s'écria Jeffries.—Milord, re« prit Édouard Howard, j'affirme que « milord Howard m'a assuré qu'il n'y « avait pas de conspiration réelle ; que « celle qui vous occupe avait été fabri« quée par les papistes pour compro« mettre les protestants ; que lord « Howard lui-même m'a envoyé auprès « de lord Halifax, ministre du roi, « pour lui dire, en son nom et par son « ordre, que lui, lord Howard, était « prêt à jurer sous serment qu'il dé« testait un pareil complot, et que rien « de ce genre n'était venu à sa con« naissance. Je déclare devant Dieu et « devant les hommes, que si lord Ho« ward parlait en présence du roi as« sis sur son trône, je ne donnerais « pas plus de créance en ses paroles « que je n'en ai donné alors, tant il « paraissait sincère et véridique. En « conséquence, si j'avais l'honneur de « faire partie des membres de ce jury, je « déclare sur mon âme que je n'a« jouterais pas la moindre confiance « à la nouvelle déposition qu'il a faite. » Ces paroles hardies déplurent à la cour, qui réprimanda vivement le témoin.

Sidney présenta sa défense. Mais le procureur général en réponse lui dit qu'il se trompait étrangement s'il croyait qu'il fût nécessaire en justice que deux témoins confirmassent le même fait ; qu'un témoin déposant sur un fait, qu'un autre témoin déposant sur un autre, voilà tout ce qu'exigeait la loi ; que les dépositions des témoins à décharge n'avaient en aucune façon détruit la créance que demandait la déposition de lord Howard ; qu'écrire un pamphlet était un acte qui parlait de lui-même ; que les objections faites par le prisonnier, lorsqu'il demandait que le pamphlet fût lu en entier, n'avaient aucun fondement, attendu que les fragments de cet écrit, dont lecture avait été faite, joints aux autres faits dont il était accusé, indiquaient évidemment par leur ensemble qu'il avait eu l'intention d'assassiner le roi ; et que cela était d'autant plus vrai, qu'il avait dit, au su de bien des gens, que lorsque les rois brisaient leurs serments, ils étaient justiciables de leurs peuples ; que la convocation et la dissolution des parlements n'appartenaient point au roi ; qu'en prononçant ces paroles il avait eu l'intention manifeste de signaler le roi, car chacun savait que le roi avait dissous son parlement. Le procureur général termina son discours en déclarant que Sidney devait être regardé comme le plus dangereux des conspirateurs, car il agissait par principe et non par colère, comme le faisaient la plupart des autres hommes. Jeffries prit alors la parole ; il dit que ni le roi ni aucun des juges ne désirait prendre la vie d'un homme, s'il n'avait point forfait à la loi ; que pour lui il préférait qu'un grand nombre de coupables échappassent à la mort, plutôt que de voir un innocent condamné. Mais après cet exorde, il dit aux jurés que la culpabilité de l'accusé était manifeste, « car, « s'écria-t-il, *scribere est agere* (écrire « c'est agir). » Le jury rendit un ver« dict de culpabilité.

Il n'était point d'usage que le chef de justice prononçât la sentence ; mais, dans cette occasion, Jeffries voulut se charger de cette fonction. Ayant demandé au condamné, selon la coutume

s'il avait quelque chose à dire contre la sentence qui allait être prononcée contre lui, Sidney répondit qu'il regardait le procès comme entaché de nullité, attendu que quelques-uns des jurés n'étaient pas des francs tenanciers, et qu'il y avait en outre un vice radical dans l'acte d'accusation, dans lequel on avait omis de donner au roi le titre de défenseur de la foi. Jeffries répondit que l'omission signalée était de peu d'importance. « Milord, reprit « Sidney, dans une affaire où il s'agit « de la vie d'un homme, de pareilles « omissions ont une grande valeur.— « M. Sidney, s'écria Jeffries, nous « comprenons très-bien notre devoir; « nous n'avons point besoin que vous « nous indiquiez ce que nous avons à « faire. Nous ne vous disons rien que « de légal; la trahison est bien définie.» Sidney ayant insisté de nouveau au sujet du pamphlet, et ayant dit que cet écrit, qui existait depuis longtemps, ne prouvait rien contre lui, Jeffries répondit qu'il n'y avait point une ligne de ce livre dans laquelle on ne trouvât un projet de trahison. « Milord, s'é« cria Sidney, il y a une personne que « je ne saurais trouver moi-même, « mais dont tout le monde connaît la « demeure : je veux parler du duc de « Montmouth; je demande qu'il soit « appelé ici; s'il déclare qu'il y a eu un « complot quelconque, je reconnaîtrai « tout ce que vous voudrez.—Tout est « terminé, dit Jeffries; vous avez été « condamné pour ce fait, et nous n'a« vons pas besoin de faire venir le duc « de Montmouth. Il ne reste plus à la « cour que de prononcer la sentence. « —Je dois prendre Dieu et les hom« mes à témoin que je n'ai point été « entendu dans ma défense, s'écria « Sidney.—Prenez à témoin qui vous « voudrez,» dit Jeffries; et, après avoir reproché au prisonnier son ingratitude envers le roi, il prononça, d'une voix retentissante, la peine horrible dont la loi punissait les traîtres.

Sidney entendit sa sentence sans pâlir; alors il adressa la prière suivante à Dieu, d'une voix ferme : « Dieu tout-puissant, daigne sanctifier « mes souffrances, et ne point faire « retomber mon sang sur la Cité; « qu'aucune vengeance ne soit exercée; « mais si un jour la mort d'un inno« cent doit trouver une expiation, que « le poids de ta colère retombe sur « ceux qui m'ont persécuté et qui « m'ont condamné. » La colère suffoquait le chef de justice, et il voulut aussi faire une prière à sa manière. « Je prie Dieu, s'écria-t-il, de vous « donner de meilleures dispositions « pour passer dans l'autre monde, car « celles que vous avez ne conviennent « pas à celui-ci. — Milord, reprit Sid« ney, en étendant le bras, veuillez « toucher mon pouls, et vous verrez « qu'il n'est pas agité. Grâce au ciel, « je n'ai jamais été plus calme qu'au« jourd'hui. »

Aussitôt sa condamnation, Sidney adressa une pétition au roi, dans laquelle il lui demandait justice; il lui donnait un compte détaillé de son procès, en signalait toutes les irrégularités, et le priait de l'admettre en sa présence. « Si je ne prouve pas à Votre Majesté, disait Sidney en terminant, qu'il est de son intérêt et de son honneur de me préserver de la mort, je ne me plaindrai point de mon sort. » Charles signa l'ordre d'exécution; mais en considération de la famille de Sidney, il commua la peine en celle de la décapitation. Le 8 décembre fut le jour destiné à l'exécution, et Sidney, dans ses derniers moments, montra un courage héroïque. Il ne dit que quelques mots, et fit une courte prière. Après avoir remis au shérif un écrit, dernier legs qu'il faisait au monde, il plaça sa tête sur le billot fatal, et le bourreau la lui trancha d'un seul coup.

Tandis que la hache de l'exécuteur abattait ainsi les têtes de Russel et de Sidney, Montmouth rentrait en grâce auprès de son père. Il devait ce retour moins peut-être à la tendresse paternelle de Charles qu'à l'intervention de lord Halifax, qui, voyant l'influence toujours croissante du duc d'York, en était devenu jaloux, et voulait opposer un rival à ce dernier. Halifax engagea Montmouth, qui s'était caché, à adres-

ser des lettres de repentir au roi, et Charles, après quelque résistance, consentit à recevoir son fils. Après plusieurs visites, il lui fit le meilleur accueil. Charles l'engagea ensuite à faire sa paix avec le duc d'York en lui adressant une lettre de soumission dans laquelle il avouerait ses torts. Montmouth hésita d'abord, mais, pressé par Halifax, il consentit à ce que voulait le roi. Il se présenta devant son père dans le moment où il était avec le duc, se jeta à ses pieds, confessa ses torts, et demanda pardon. On ne sait au juste ce qui se passa à cette occasion, mais il paraît que Montmouth, après avoir obtenu du roi l'assurance de ne pas paraître comme témoin dans les procès politiques qui se jugeaient à cette époque, et la promesse de tenir sa confession secrète, fit une déposition fort étendue et détaillée sur la conspiration. Il cita plusieurs noms qui avaient échappé jusqu'alors aux soupçons, et déclara que le docteur Owen et tous les ministres influents non-conformistes avaient connaissance du complot; mais il nia d'une manière formelle d'avoir entendu parler du dessein d'attenter à la vie du roi ou à celle du duc d'York.

Un jour ou deux après cette déclaration, le roi informa son conseil que le duc de Montmouth lui avait fait des aveux complets sur la dernière conspiration; qu'il avait exprimé un repentir extraordinaire; qu'il avait fait acte de soumission au duc son frère, à la prière duquel il lui avait accordé un entier pardon. Aussitôt le public apprit, par un article inséré dans la *Gazette*, que le duc de Montmouth avait sacrifié le salut de ses amis à sa sûreté. Cet article mit Montmouth en fureur; mais il voulut, par prudence, attendre que son pardon fût scellé du sceau royal. Alors il mit ses amis en campagne, déclara partout que l'article de la *Gazette* était faux, et sur les représentations qu'on lui fit qu'il avait confirmé tout ce que Howard avait déclaré, il jura que c'était une calomnie, et traita lord Howard de menteur et de misérable. Charles, qui s'inquiétait peu d'avoir violé la promesse qu'il avait faite à son fils, se montra néanmoins fort irrité des dénégations de Montmouth. L'un des membres du conseil lui ayant proposé de traduire Montmouth devant le conseil pour obtenir de lui une déclaration régulière que l'on pût ensuite publier, Charles repoussa ce projet, en disant qu'un écervelé comme son fils ne ferait que des sottises, et ne parlerait point comme il devait le faire. Alors le duc d'Ormond dit au roi qu'il fallait obtenir un écrit de la main du duc; Momouth fit cet écrit, dans lequel il reconnaissait l'existence de la conspiration en termes généraux, et le présenta lui-même au roi dans les appartements de la duchesse de Portsmouth, en déclarant devant tous les assistants qu'il était un fou d'avoir vécu si longtemps en une aussi mauvaise compagnie que celle des conspirateurs. Mais le roi n'était point satisfait de cet écrit, parce qu'il n'indiquait pas d'une manière explicite les détails de la conspiration. Il fit dresser lui-même un écrit conforme à ses intentions, le corrigea de sa propre main, et en demanda une copie à Montmouth. Celui-ci, après quelque hésitation, consentit à faire cette copie, il la présenta au roi comme un acte composé par lui, mais il garda l'original. « Cet écrit, dit-il en le donnant au roi, fera pendre le jeune Hampden. — Non, répondit Charles, ce n'est point dans un pareil but que l'on s'en servira; » et il ajouta qu'un meilleur homme que le duc (il voulait parler de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi de France) n'avait pu obtenir de faire la paix avec son souverain qu'à ces mêmes conditions; qu'il avait été obligé de faire pendre ses complices. Le même soir, Montmouth soupa avec Hampden l'aîné et Trenchard de Taunton, et le lendemain il se présenta devant le roi en proie à une vive agitation, pour lui redemander l'écrit qu'il lui avait donné. Le roi s'y refusa d'abord; il fit une sévère réprimande au duc, et lui dit qu'il lui rendrait le papier si lui-même voulait

en rendre l'original. Montmouth déclara qu'il l'avait brûlé; mais voyant que c'était le seul moyen d'avoir l'écrit qu'il avait signé, il satisfit à la demande du roi, qui lui rendit aussitôt la copie. Montmouth se perdit de cette manière une seconde fois à la cour, car le vice-chambellan fut aussitôt envoyé pour lui ordonner de ne plus y reparaître. Il se retira en province. Dénué de principes et de fermeté, le duc écrivit encore au roi pour lui dire qu'il signerait l'écrit comme étant sa confession réelle. On rapporte que, dans cette circonstance, le duc suivit les conseils de sa femme, qui paraissait beaucoup plus attachée à la possession de ses propriétés qu'aux honneurs de son mari. Mais au lieu de recevoir l'invitation de revenir à la cour, le duc reçut l'ordre de paraître comme témoin de la couronne dans le procès de Hampden. Montmouth s'enfuit en Hollande, où il fut bien accueilli par le roi de Hollande, dont la cour servait alors de refuge aux mécontents d'Angleterre et d'Écosse.

(1684.) La mort de Russell et d'Algernon-Sidney parut pour un moment calmer les craintes de la cour à l'égard des mécontents anglais; car, à part Holoway, marchand de Bristol, et sir Thomas Armstrong, qui tous deux furent condamnés à mort et exécutés, il n'y eut point d'autre sang répandu en Angleterre à l'occasion de ce complot. Hampden fut traduit devant les tribunaux et condamné à payer une amende de 40,000 livres sterling (1,000,000 fr.). Il devait rester en prison jusqu'à ce qu'il eût payé la somme, et trouver des cautions pour garantie de sa bonne conduite à l'avenir.

Mais le complot donna lieu, en Écosse, à plusieurs exécutions dont la barbarie dépassa celle des bourreaux anglais. On devait s'y attendre; car le duc d'York n'était point homme à pardonner, et il avait maintenant la haute main dans les affaires de l'Écosse. Tous les Écossais ayant trempé dans le complot, et que l'on avait arrêtés à Londres, avaient été renvoyés à Édimbourg pour y être jugés. Le bailli de Jerviswood fut la première victime; le malheureux, épuisé par de longues infirmités et de vives souffrances, fut exécuté le même jour où il fut condamné, dans la crainte qu'une mort naturelle ne privât ses juges du bénéfice d'une exécution publique. Spence, secrétaire du comte d'Argyle qui était en fuite, et Carsters, ministre presbytérien, furent ensuite mis à la torture. Spence subit ce supplice deux fois, et Carstairs le supporta pendant une heure entière sans vouloir faire aucune révélation. L'os de leurs pouces fut broyé, et, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, on les empêcha de dormir. La douleur de ce supplice étant au-dessus de leurs forces, Spence et Carstairs consentirent à faire des révélations. Spence donna connaissance de plusieurs lettres écrites en chiffres, dans lesquelles il était parlé d'un projet d'insurrection. A la tête de cette insurrection se trouvaient Argyle, Stair et d'autres réfugiés qui étaient en Hollande. Carstairs déclara que, depuis dix ans, il existait un complot dont le but était d'empêcher le duc d'York de monter sur le trône et de défendre la religion réformée; il dénonça en même temps comme chefs de ce complot le comte de Tarras, Murray de Philiphaugh, Pringle de Torwoodlee, Scott de Galashiels, et plusieurs autres personnages de distinction. Plusieurs de ces seigneurs furent mis à la torture. Le duc d'Hamilton fit des représentations au conseil au sujet de ces violences; il dit qu'il ne voulait point assister au supplice des accusés, dans la crainte que quelques-uns d'entre eux ne mourussent au milieu des tourments; « pour un pareil acte, disait-il, les juges peuvent être regardés comme des meurtriers eux-mêmes, et se trouver passibles des peines que les tribunaux infligent aux hommes convaincus de ce crime. »

Mais les bourreaux étaient impitoyables. Un nommé Gordon d'Earlstone, homme de distinction, venait d'être condamné à mort. On apprit en ce moment que Gordon connaissait de

grands secrets. Aussitôt le conseil écrivit au ministre secrétaire d'État écossais, à Londres, pour savoir si on pouvait lui appliquer la torture après condamnation. Le ministre, sur l'ordre de Charles, répondit par l'affirmative. En conséquence, Gordon eut à subir les plus cruelles souffrances. Il en devint fou, et déclara, dans un de ces moments d'irritation, que le général Dalziell et Drummond étaient à la tête des conspirateurs, et qu'Hamilton était du complot.

Hamilton fut arrêté; puis vint le tour de Ferguson, ministre presbytérien. Ferguson, homme d'une grande activité, et l'un des membres les plus zélés de la conspiration à Londres, s'était enfui en Hollande, et il y avait trouvé Shaftesbury, dont il avait reçu le dernier soupir. Il était revenu à la faveur d'un déguisement à Édimbourg. Quand on apprit son arrivée dans cette ville, des ordres furent aussitôt donnés pour que les portes fussent fermées, et pour que des perquisitions fussent faites dans tous les quartiers de la ville. Ferguson, à la faveur de son déguisement, parvint, pendant quelque temps, à s'échapper. Il alla à la prison, sous prétexte d'y visiter un ami, et y resta pendant quelque temps, bien sûr qu'on ne viendrait pas l'y chercher. Il fut ensuite arrêté. Ces victimes ne suffisaient point encore: les forteresses de Bass-Rock, de Dunbarton, se remplirent bientôt de covenantaires et de caméroniens qu'on y retenait prisonniers. Dans plusieurs circonstances, la femme était poursuivie pour avoir donné asile à son mari, le père pour avoir donné asile à son fils. Les biens des condamnés étaient confisqués et distribués aux commandants des troupes, aux ministres et aux créatures du duc d'York.

Il tardait à Charles de recueillir les fruits de cette politique violente; et dans ce but il reprit un projet hardi, qu'il méditait depuis longtemps. Ce fut à Jeffries qu'il en remit l'exécution. Au moment du départ de Jeffries comme juge de circuit pour rendre la justice dans les provinces, le roi, tirant une bague de son doigt, la lui donna comme un gage particulier de son estime, en lui recommandant en même temps de ne point trop boire, attendu que le temps était chaud. Le peuple donna à cette bague le nom de *pierre de sang de Jeffries*, parce qu'il l'avait eue après l'exécution du colonel Armstrong. Le grand but auquel visait la cour, c'était d'obtenir par la crainte ou des cajoleries qu'on lui livrât toutes les chartes de corporation qui avaient été accordées aux municipalités par les prédécesseurs du roi régnant; Jeffries apporta dans l'exécution de cette mesure tant de vigueur qu'il obtint un plein succès. Les municipalités furent effrayées; les unes laissèrent prendre jugement par défaut contre elles, les autres rendirent leur charte dans l'espoir de se concilier la faveur du despote.

(1684.) Engagé dans la voie de l'arbitraire, Charles ne s'arrêta plus. Sir Samuel Barnadiston, président du grand jury qui avait repoussé le bill d'accusation contre Shaftesbury, fut condamné à payer une amende de 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) pour la publication d'un libelle, et à fournir caution pour garantie de sa bonne conduite à l'avenir. Williams, l'orateur de la chambre des communes, fut poursuivi après lui pour avoir signé les votes de la chambre, bien qu'il y fût obligé par la nature de ses fonctions; et Danby, ancien ministre du roi, les lords catholiques Arundel, Powis et Bellasis furent élargis de la Tour, au mépris de l'autorité des parlements qui avaient ordonné leur emprisonnement dans cette prison d'État. Charles n'avait point l'intention de réunir un nouveau parlement; et Halifax, son ministre, lui ayant parlé d'une convocation, il lui répondit qu'il s'en remettait à cet égard aux soins de son frère. Les affaires de l'amirauté furent de nouveau placées dans les mains de Jacques; et bientôt, au mépris de la loi du *test*, le duc fut admis aux délibérations du conseil.

De son côté, le duc d'York s'occupa

de punir Titus Oates, le grand héros du complot papiste. Celui-ci fut traduit devant Jeffries. Titus Oates était accusé d'avoir publié plusieurs libelles diffamatoires contre le duc. Des témoins se présentèrent, et déclarèrent que Titus Oates avait dit que le duc d'York était un traître, et qu'avant que la succession de la couronne lui advînt, il serait bon de le bannir ou de le pendre; mais que l'emploi de la corde valait beaucoup mieux que lui. Un verdict de culpabilité fut rendu contre lui sur ce chef, et il fut condamné à payer une somme de 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.), et à rester en prison jusqu'à parfait payement de la somme, ce qui équivalait pour lui à un emprisonnement perpétuel.

Charles se trompait encore. La violence et l'arbitraire de ces nouvelles mesures ne firent qu'irriter les esprits sans donner de la force au parti de la cour; car en ce moment même où l'unité était si nécessaire, mille intrigues se croisaient à la cour. Jeffries aurait voulu obtenir la tolérance religieuse pour les catholiques; North, le garde des sceaux, s'opposait à cette mesure; Halifax, Rochester et les autres membres qui étaient protestants, restaient neutres, dans la crainte d'encourir la disgrâce royale. Cependant, Halifax entretenait une correspondance secrète avec les réfugiés qui étaient en Hollande, et qui continuaient à être bien accueillis par le prince d'Orange. Halifax avait aussi des relations avec le prince Guillaume lui-même, qui, à la tournure que prenaient les affaires en Angleterre, entrevoyait déjà la possibilité d'arriver au trône, auquel les droits de Marie, sa femme, lui permettaient de prétendre après le duc d'York. Celui-ci, qui soupçonnait les intrigues du ministre, engageait son frère à lui enlever ses fonctions; mais Charles était attaché à son ministre; il aimait les saillies de son esprit, et ne voulut point accéder à cette demande. Lord Rochester, fils cadet de feu lord Clarendon, fut nommé membre du conseil, et bientôt après il laissa ces fonctions pour remplacer lord Ormond au gouvernement d'Irlande. Ce déplacement, fait au préjudice d'un vieux serviteur de la royauté, avait pour objet de lever une armée catholique en Irlande, qui devait agir au besoin en Angleterre; or l'on craignait que le duc d'Ormond ne se prêtât point à cette mesure. Godolphin remplaça Rochester à la présidence du conseil; et Sunderland, qui se maintenait toujours dans les bonnes grâces de la duchesse de Portsmouth, conserva sa place.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu le mariage de la princesse Anne, seconde fille du duc d'York. Cette princesse avait été destinée dès son enfance à un prince protestant; et l'on rapporte que la cour de France, qui exerçait alors une grande influence dans les affaires du royaume, avait donné son adhésion à cet arrangement, à la condition que l'époux serait choisi par elle. Quelques historiens ont prétendu reconnaître cette influence lorsque George, fils de l'électeur de Hanovre, qui plus tard devint George Ier d'Angleterre, arriva à Londres (1682). On espérait que ce prince épouserait la jeune princesse; mais ce mariage n'eut pas lieu. Selon d'autres écrivains, il paraît que la princesse ne sut pas lui plaire. George, prince de Danemark et frère du roi régnant, vint après lui à Londres, et bientôt ce prince épousa la princesse (juillet 1683). Ce mariage ne satisfaisait pas encore un grand nombre de mécontents; parce que, disaient-ils, l'influence de la France était manifeste. Cependant cette union d'une princesse dont le père était connu pour professer les doctrines catholiques, avec un prince protestant, fut reçue avec joie par le peuple, qui entrevit l'espérance d'un meilleur avenir; Jacques s'en montra satisfait lui-même, parce qu'il crut que la nation serait plus rassurée sur son compte personnel, et recevrait peut-être avec des craintes moins vives l'idée de sa succession à la couronne.

Les affaires du dehors étaient aussi peu rassurantes que celles du dedans. Les disgrâces frappaient de tous côté-

tés les armes anglaises. Dans l'année 1683, lord Darmouth avait été envoyé avec une escadre à Tanger pour démolir le môle, les fortifications et tous les autres travaux, et ramener en Angleterre la garnison qui occupait cette ville. Ce qui fut exécuté. La construction de ces travaux avait coûté des sommes considérables à la nation, et elle n'avait retiré aucun avantage réel de l'occupation de cette ville. Ce qui irrita davantage les esprits, ce fut d'apprendre que c'était à l'influence de la France qu'était due la démolition de cette forteresse, qui, dans les mains d'un gouvernement plus habile, aurait pu acquérir une grande importance pour le pays. L'ambassadeur portugais manifesta son mécontentement de cette expédition; il dit au ministre anglais que si Charles était fatigué de garder Tanger, il n'avait qu'à le rendre au roi de Portugal, qui l'indemniserait de ses dépenses. Mais Charles, persuadé que le roi de Portugal n'accomplirait jamais les promesses de restitution qu'il faisait par l'intermédiaire de son ambassadeur, et qu'il ne pourrait défendre cette place contre les attaques des Maures, rejeta la proposition.

D'un autre côté, la France prenait un accroissement considérable : elle promenait ses armes victorieuses sur les bords du Rhin, au pied des Pyrénées, en deçà des Alpes. Gênes s'était rendue après avoir été bombardée, et son doge était venu en personne faire acte de soumission au roi de France, à Versailles. Il semblait que l'Angleterre eût abdiqué la souveraineté des mers. La France avait une flotte magnifique, composée de 60,000 matelots; et le pavillon français balayait les corsaires d'Alger, de Tripoli et de Tunis, des flots de la Méditerranée.

Pour arrêter les conquêtes des Français, qui faisaient alors ombrage à tous les cabinets de l'Europe, le prince d'Orange, qui voyait la Hollande encore exposée à être envahie par Louis XIV, dont les armées avaient pris récemment Luxembourg, Courtray, Dixmude et d'autres places fortes en Flandre, venait de signer un traité d'alliance avec les cours de Madrid et de Vienne, et il pressait maintenant Charles de prendre une part à la ligue; mais Charles ne pouvait faire la guerre sans convoquer un parlement, et il était résolu à se passer de ces assemblées. En conséquence, Charles continua à rester à la solde de la France; mais comme Louis XIV apercevait de plus en plus les avantages de sa position, les allocations accordées en devinrent plus bornées, et furent payées avec moins de régularité.

(1685.) Tel était l'état des choses à l'intérieur et à l'extérieur, lorsque la mort frappa Charles. En se rendant souverain absolu, Charles ne paraissait pas en être devenu plus heureux. Sa gaieté l'avait abandonné; il était triste, morne, abattu, et paraissait ne trouver de plaisir que dans la société de ses femmes. Sa santé, ruinée par les débauches et les soucis du trône, déclinait chaque jour. Une querelle grave avait éclaté entre le duc d'York et lord Halifax, qui tous deux s'étaient voué une haine réciproque; et Charles, auquel les deux partis avaient déféré leurs différends, avait remis à se prononcer dans quelques jours; une dépression sensible dans toute sa personne arriva sur ces entrefaites. Après une nuit passée sans sommeil, le visage de Charles se couvrit d'une pâleur mate, sa tête tomba pendante sur sa poitrine; un instant après, il se laissa aller sur le parquet, on crut qu'il allait mourir. King, docteur de la cour, lui fit une copieuse saignée qui lui rendit la vie; et le conseil alloua au chirurgien royal, pour témoignage de sa gratitude, une somme de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.); mais la somme ne lui fut jamais payée. Aussitôt que la nouvelle de la maladie du roi fut connue dans Londres, une vive agitation, que causaient les appréhensions du règne futur, se communiqua parmi les habitants; et le conseil, pour rassurer les esprits, fit publier dans la gazette un bulletin qui annonçait que le roi était hors de danger. Mais ce bulletin était à peine connu du pu-

blic, que le roi fut pris d'une nouvelle attaque.

Barillon, qui se trouvait en ce moment à la cour, alla chez la duchesse de Portsmouth; ce diplomate nous a donné sur les derniers moments du roi des détails pleins d'intérêt : « Au lieu « de me parler de son chagrin, dit-il, « et de la perte qu'elle était sur le point « de faire, la duchesse entra dans un ca- « binet particulier, et s'exprima ainsi : « Monsieur l'ambassadeur, je vais « vous dire un grand secret; ma vie « serait en danger s'il était connu : le « roi, au fond de l'âme, est catholique, « et personne n'est auprès de lui pour « lui donner les sacrements de cette « religion. Je ne puis convenablement « me présenter désormais dans sa « chambre; car la reine est constam- « ment à son chevet. Le duc d'York, « qui songe à ses affaires, ne songe « point à la conscience du roi. Veuil- « lez vous rendre auprès de lui, et « lui dire que je le conjure de faire « tout ce qu'il pourra pour sauver « l'âme du roi son frère. Ne perdez « pas un moment; car si vous retar- « diez d'une minute, il serait peut-être « trop tard. » Barillon alla trouver le duc d'York, et lui transmit cette conversation. « Vous avez raison, « s'écria Jacques, il n'y a point de « temps à perdre, je ferai mon devoir « à tout risque. » Cependant le duc n'avait pas l'intention d'agir ouvertement, et il y avait plusieurs difficultés à vaincre. La première était d'éloigner les évêques qui ne quittaient pas la chambre du roi, et qui même le pressaient de prendre le dernier sacrement conformément aux rites de la religion établie. La seconde difficulté provenait de ce que la loi faisait un crime capital à un prêtre catholique romain de se présenter à la cour.

Jacques se rendit dans la chambre de son frère, et une heure après il revint auprès de Barillon, auquel il dit que le roi se refusait à recevoir le sacrement de la main des évêques. Divers expédients furent proposés tour à tour par le duc et par l'ambassadeur. Jacques aurait désiré que Barillon demandât la permission de parler au roi en particulier, pour lui transmettre quelque chose de secret de la part de son maître, et d'exiger que les assistants quittassent la chambre; mais l'ambassadeur repoussa ce système, en disant qu'un pareil acte de sa part causerait une grande rumeur à la cour, et qu'il n'était pas probable qu'on le laissât seul avec le roi assez longtemps pour qu'il pût se confesser. Alors le duc parla d'envoyer la reine au roi, comme si elle voulait lui faire un nouvel adieu, et lui demander pardon des peines qu'elle avait pu lui causer, ce qui permettrait au roi de pouvoir s'entretenir avec elle en lui parlant bas à l'oreille. Ce moyen fut encore repoussé. Alors le duc d'York, sous prétexte de parler d'affaires d'État à son frère, se présenta dans la chambre royale, et ayant prié les assistants de se retirer à quelque distance, il s'approcha de son frère, et lui dit quelques mots à l'oreille : « Oui, « répondit Charles, de tout mon « cœur. » Le duc d'York dit à la reine et à Barillon que le roi avait consenti à ce qu'on lui amenât un prêtre catholique. Aussitôt on alla chercher dans le cabinet particulier de la reine un prêtre anglais nommé Huddleston, qui, pour avoir sauvé la vie du roi après la bataille de Worcester, avait obtenu, par un acte spécial du parlement, d'être affranchi de l'exécution des lois pénales qui avaient été rendues contre tous les catholiques. Huddleston s'affubla d'une perruque et d'une robe, et se présenta dans la chambre du roi. Le duc d'York, après avoir parlé un instant à l'oreille de Charles, s'écria à haute voix : « La vo- « lonté du roi est que tout le monde se « retire, à l'exception du comte de Bath « et de Feversham. » Cet ordre ayant été exécuté, Jacques s'approcha du lit du malade avec le prêtre, et présentant Huddleston au roi, il lui dit : « Sire, voici un homme qui une fois a « sauvé votre vie, et vient maintenant « pour sauver votre âme. » Le roi répondit : « Qu'il soit le bien venu. » Charles se confessa avec des marques

apparentes de faiblesse et de repentir; et après sa confession, il reçut l'absolution, le sacrement de la communion, ainsi que celui de l'extrême-onction.

Après avoir reçu la communion, Charles ressentit un peu de mieux; il envoya chercher ses enfants naturels, leur donna sa bénédiction, et les recommanda à son successeur; mais il ne dit point un mot du duc de Montmouth, qui était absent. Au moment où il bénissait ses enfants, les évêques firent observer qu'il était l'oint du Seigneur et le père du pays, et toutes les personnes présentes tombèrent à genoux. Charles, se mettant alors sur son séant, bénit tous les assistants d'une manière solennelle; et la reine lui ayant envoyé quelqu'un pour excuser son absence et implorer le pardon des torts qu'elle pouvait avoir eus envers lui, il s'écria: « Hélas! « pauvre femme, c'est moi qui dois lui « demander pardon, et je le fais de « tout mon cœur. » Il s'entretint avec le duc d'York d'une manière affectueuse, lui recommanda deux fois la duchesse de Portsmouth et le fils qu'il avait eu d'elle, le jeune duc de Richmond, et l'engagea d'avoir de bons égards pour la duchesse de Cleveland; puis ses souvenirs se reportant sur Nelly Gwyn, actrice qu'il avait eue pour maîtresse: « N'oubliez pas, dit-« il, cette pauvre Nelly, et surtout ne « la laissez pas mourir de faim. » Charles passa le reste de la nuit avec tranquillité; le lendemain matin, à six heures, il demanda l'heure qu'il était, et dit à ceux qui l'entouraient: « Ouvrez les rideaux, que je voie une « dernière fois la clarté du jour. » On lui fit une saignée, ce qui parut le soulager pendant quelques instants; mais cette amélioration dans son état dura peu; à dix heures il perdit connaissance, et mourut une demi-heure avant midi (16 février 1685). Charles avait alors cinquante-cinq ans, et en avait régné vingt-cinq *de facto*, quoique, dans les actes publics, il fit remonter son règne à la mort de son père, ce qui en portait la durée à trente-six ans. Le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné par les papistes; on disait qu'ils avaient commis un pareil crime pour assurer la succession à son frère Jacques. Mais Jacques, malgré son ambition, était incapable de conseiller un pareil crime.

§ 6. Avénement de Jacques II. — Il protége ouvertement les catholiques. — Descente d'Argyle et de Monmouth en Angleterre. — Ils sont arrêtés et mis à mort. — Une opposition se forme contre le roi; elle est encouragée par Guillaume, prince d'Orange. — Descente de Guillaume en Angleterre. — Déchéance de Jacques II.

(1685.) La monarchie absolue venait de se briser dans les mains du voluptueux et pusillanime Charles. C'en était fait de la royauté sans condition en Angleterre. Charles s'était mépris sur le caractère de son peuple; en voyant, à son retour, accourir des flots de courtisans, il avait pris ces hommes pour le corps entier de la nation, et séduit par leurs flatteries, il avait gouverné l'Angleterre comme si le temps n'eût pas marché, comme si l'éducation du peuple en matière gouvernementale ne s'était point encore formée.

Jacques avait sur la royauté absolue des idées plus arrêtées que son frère. Aussitôt que Charles fut mort, il se rendit au conseil, et parla ainsi aux membres assemblés: « Milords, avant de rien commencer, je crois convenable de vous adresser quelques paroles. Dieu tout-puissant m'ayant appelé à succéder à un bon et gracieux roi, mon frère bien-aimé, je dois vous déclarer que je m'efforcerai de suivre son exemple, surtout dans sa clémence et sa tendresse pour son peuple. On assure dans le public que mes principes tendent au pouvoir absolu; mais ce n'est pas la seule fausseté qui ait été inventée sur mon compte. Milords, je ferai tous mes efforts pour conserver ce gouvernement tel qu'il est en ce moment établi par la loi, en ce qui concerne l'Église et l'État. Je sais que les principes de l'Église d'Angleterre sont favorables à la monarchie, et que les membres de

cette Église se sont montrés bons et loyaux sujets. En conséquence, je promets de la défendre et la soutenir. Je sais, en outre, que les lois du royaume suffisent pour élever la couronne au plus haut point de grandeur qu'elle peut désirer d'atteindre, et, satisfait des droits et prérogatives de la couronne, je ne chercherai pas à attenter aux libertés de la nation. J'ai souvent exposé ma vie pour la défense de ce pays, et je vous déclare que je suis prêt à la risquer encore pour lui conserver ses droits et ses libertés légitimes. »

Le même jour, à quatre heures du soir, Jacques fut proclamé roi dans la ville. Le peuple reçut l'avénement du roi avec acclamations ; le soir, il y eut baiser de main à White-Hall ; la reine était retenue dans son lit par une indisposition, mais elle tenait sa main hors du lit et la donnait à baiser à ceux qui se présentaient. Evelyn, qui, six jours avant la mort du roi, avait été à la cour, parle ainsi du contraste qui frappa ses regards : « Je ne saurais jamais oublier ce que j'ai vu ; il semblait régner dans le palais de Charles un luxe effréné, un relâchement de mœurs dont on ne saurait se faire une idée. Le roi jouait avec ses concubines, la duchesse de Portsmouth, la duchesse de Cleveland, la duchesse de Mazarin ; un jeune enfant français chantait des chansons d'amour, et une vingtaine de courtisans étaient assis autour d'une table de jeu sur laquelle il y avait pour le moins 2,000 livres sterling (50,000 francs) en or. Six jours après, tout avait changé à la cour ; la physionomie des habitués n'était plus la même ; l'aspect du palais en était plus solennel. » Le nouveau roi n'affectait point en effet l'amour des plaisirs profanes, ni la licence. Jacques avait à cet égard un sentiment profond de décorum et de dignité qui lui donnaient à ce sujet une grande supériorité sur son frère.

Lorsque les ministres et les grands fonctionnaires de l'État se présentèrent à lui pour remettre en ses mains les charges qui leur avaient été confiées par le roi défunt, il les confirma dans leurs fonctions, et dit à chacun les paroles les plus gracieuses. La déclaration qu'il avait faite au conseil fut imprimée et répandue à profusion dans le royaume, parce qu'on jugea qu'elle pouvait satisfaire l'opinion publique. Le roi rendit ensuite une proclamation par laquelle il confirmait tous les magistrats et les autorités dans leurs fonctions. De cette manière la transition du gouvernement précédent au nouveau devenait presque imperceptible, et le règne de Jacques ne paraissait devoir être que la continuation de celui de son frère. Toutefois, le premier dimanche qui suivit les funérailles de Charles, on vit le roi aller publiquement à la messe, et ordonner que les portes de l'église fussent ouvertes à tous ceux qui voudraient y entrer. Le duc de Norfolk, qui portait l'épée de l'État devant le roi, s'arrêta au seuil de l'église et ne voulut point y entrer. « Milord, s'écria le roi, votre père serait allé plus loin. — Le père de Votre Majesté, répondit le duc, ne serait pas allé si loin. »

Mais Jacques II ne tarda pas à manifester ses tendances. Il ordonna à Huddleston, le prêtre catholique qui avait donné la communion au roi, de publier les détails de la mort de Charles, et lui-même mit au jour deux brochures qu'il déclarait avoir trouvées dans une boîte appartenant à son frère, et dont la tendance était de prouver la nécessité d'une seule religion, la religion catholique romaine, pour le bonheur de la nation. « Quiconque, disait cet écrit, voudra établir son autorité au mépris de cette véritable Église, que ce soient des individus isolés, ou des peuples réunis en nation, il tombera immédiatement dans le fanatisme. » Jacques montra ces deux ouvrages d'un air triomphant à Sancroft, archevêque de Cantorbéry, et celui-ci lui dit qu'il ne savait pas que le feu roi eût de si grands talents en matière de controverse religieuse, mais que les arguments avancés par lui étaient d'une réfutation

facile. Jacques mit l'archevêque au défi de soutenir ses paroles; mais Sancroft, craignant d'encourir le déplaisir du roi, répondit qu'il ne lui convenait point d'entrer dans une semblable discussion avec son souverain.

Jacques, devenu roi, n'avait point oublié les injures faites au duc d'York; lorsque les chefs du parti whig se rendirent à la cour pour lui présenter leurs hommages, la plupart d'entre eux furent reçus avec froideur. Il refusa même à quelques-uns l'entrée à sa cour. Cependant lord Halifax s'étant excusé de l'opposition qu'il lui avait faite dans les derniers temps du règne de Charles, Jacques lui répondit qu'il oublierait tout, excepté la conduite tenue par Halifax lors de la discussion du bill d'exclusion, affaire dans laquelle Halifax avait triomphé de Shaftesbury, son oncle, de lord Russell et de tout le parti whig. Ces paroles donnèrent à soupçonner de la part de Jacques la pensée de tenir compte de leur acte à tous ceux qui avaient voté pour le bill d'exclusion. Le roi ordonna ensuite à Sprat, évêque de Rochester, de publier une narration complète du complot de Rye-House. L'écrivain rappelait dans cet ouvrage les événements passés avec une grande violence; il déclarait qu'à la connaissance de Jacques plus de vingt mille personnes étaient engagées dans le complot; mesure funeste, car elle jeta la défiance parmi les membres du parti whig, et en fit autant d'ennemis au roi, dont les dispositions cessèrent bientôt d'être un mystère.

Jacques était déterminé à marcher ouvertement vers son but; il avait promis de convoquer un parlement; mais, au mépris de sa promesse, il ne le convoqua point; il fit usage de sa prérogative pour attaquer les droits les plus chers à la nation. La perception du revenu des douanes et d'une partie de celui de l'accise se trouvait légalement arrêtée par la mort du roi, et les membres de la trésorerie ne voulaient pas encourir la responsabilité d'ordonner la levée de ces droits sans y être autorisés par un acte du parlement. Cette question fut portée devant le conseil privé. Les avis furent partagés. Lord North, garde des sceaux, voulait que les droits fussent levés et versés dans les caisses de l'Échiquier pour y être conservés en dépôt jusqu'à ce que le parlement en eût réglé l'emploi. Plusieurs autres membres du conseil auraient voulu que des bons à payer fussent pris à la place de ces droits eux-mêmes, et que ces bons représentassent la valeur du revenu jusqu'au moment où le parlement rassemblé en ordonnerait l'acquittement.

Jeffries opina pour que le roi lançât immédiatement une proclamation par laquelle il ordonnerait la levée du revenu, pour qu'il en fût disposé comme dans le règne précédent; et cet avis, qui plaisait au roi, fut adopté sur-le-champ. Mais, pour dissimuler l'arbitraire de cet acte, la cour s'adressa aux légistes de Middletemple et à l'université d'Oxford, qui envoyèrent aussitôt des adresses dans lesquelles ils protestaient de leur fidélité et de leur obéissance, et déclaraient qu'il ne devait y avoir aucune restriction ni aucune limite au pouvoir royal. Le roi, par prudence, fit suivre cet acte d'illégalité d'une mesure populaire, en faisant ouvrir les prisons d'Angleterre aux papistes et aux dissidents qui y étaient renfermés pour cas de conscience.

Jacques sentait pourtant que ses forces ne suffiraient pas dans la lutte qui allait s'engager; il voulut avoir l'appui de la France. Barillon représentait encore le roi de France à la cour d'Angleterre. Jacques lui dit que Louis était, après Dieu, celui sur lequel il comptait le plus. Louis XIV lui envoya cinq cent mille francs; mais cette somme ne suffisait pas à Jacques, qui lui en demanda davantage. Au milieu de ces négociations, Jacques déclarait hautement vouloir agir d'égal à égal avec Louis XIV; il disait qu'il ne voulait point se laisser gouverner par les conseils de la France, et qu'il maintiendrait la balance de l'Europe d'une main ferme. Le ca-

pitaine Churchill, nouvellement créé lord, qui jouissait des faveurs de la cour, ayant été envoyé à Paris pour y annoncer l'avénement au trône du nouveau souverain, reçut l'ordre d'observer et de rapporter fidèlement toutes les circonstances du cérémonial de sa réception. Louis reçut Churchill assis et la tête couverte; et le maréchal de Lorges étant allé à Londres pour y porter à Jacques les compliments de son roi, Jacques le reçut également assis et la tête couverte. Louis XIV ne put s'empêcher de rire au récit de cette réception. « Le roi mon frère a de l'orgueil, dit-il, mais il aime néanmoins les pistoles françaises. »

La cérémonie du couronnement préoccupait vivement Jacques et la reine, car les lois du royaume exigeaient que cette cérémonie fût exécutée par un prélat protestant. Le pape et tous les prêtres du royaume furent consultés alternativement. Il fut arrêté que le serment exigé de maintenir l'église anglicane serait prêté sous la réserve mentale de le rompre. Le roi et la reine prêtèrent en conséquence le serment exigé par la loi, et furent couronnés dans l'abbaye de Westminster, par Sancroft, le jour de Saint-George. Quand la couronne fut placée sur la tête de Jacques, elle oscilla, et fut sur le point de tomber. Cette circonstance fit impression sur l'esprit du roi; il parut mal à l'aise pendant toute la durée de la cérémonie. Il dit à Barillon que tout le portait à croire à l'existence d'un projet formé contre sa sûreté.

Quinze jours après le couronnement, Titus Oates fut traduit de nouveau devant la cour du banc du roi, car Jacques n'était pas satisfait de la rigueur de la prison perpétuelle à laquelle Oates avait été condamné. Cette fois, Titus Oates était accusé de parjure dans le complot papiste; il avait encore Jeffries pour juge. On s'attendait à voir le champion du protestantisme faire acte de pusillanimité; mais il n'en fut pas ainsi. Titus attaqua la véracité de tous les témoins qui furent produits contre lui, et notamment celle de lord Castlemaine, qu'il déclara incapable de témoigner, parce qu'il était papiste. « Je suis étonné, s'écria Jeffries, de voir autant d'impudence dans une créature à figure humaine. » Mais cette apostrophe du redoutable Jeffries ne produisit aucune impression sur Oates. « Je m'étonne, dit-il, que M. l'avocat général produise contre moi de pareils témoins; ce sont des hommes qui sont mes ennemis déclarés, puisqu'ils sont papistes. — Taisez-vous, s'écria Jeffries, vous êtes la honte de l'espèce humaine. — Non, milords, répliqua Titus, je ne suis pas la honte de l'espèce humaine, toutes les dépositions que j'ai faites sont vraies, je les soutiendrai jusqu'à mon dernier soupir, et je suis prêt à les sceller de mon sang. — Ce serait en vérité une grande pitié, dit Jeffries, que son sang servît à un tel usage. » Oates fut déclaré coupable, et condamné à payer deux mille marcs d'argent; à être privé de tous ses emplois ecclésiastiques; à être exposé au pilori à deux reprises différentes; à être fouetté le premier jour depuis Ald-Gate jusqu'à Newgate, et, deux jours après, depuis Newgate jusqu'à Tyburn; à être exposé au pilori cinq fois chaque année, jusqu'à sa mort. La sentence fut exécutée aussi longtemps que Jacques et Jeffries eurent le pouvoir en main. La mort la plus cruelle eût été préférable; mais le corps de Titus était à l'épreuve des souffrances, et il survécut à ses tourments pour être gracié et récompensé à la révolution. Grâce à ces châtiments humiliants, Titus ne tomba pas du piédestal où le zèle religieux l'avait élevé. Une foule de whigs professèrent même pour lui une vénération profonde, et l'adorèrent comme les Indiens adorent les divinités de leurs pagodes.

Après Titus Oates, Jacques voulut sévir contre les autres dénonciateurs protestants qui avaient figuré dans le complot papiste; mais la plupart s'étaient soustraits par la fuite aux poursuites dont ils étaient menacés. On atteignit cependant Dangerfield, qui fut traduit à la cour du banc

du roi. Il était accusé d'avoir publié un libelle diffamatoire contre le roi; il fut condamné sur ce chef. La sentence portait qu'il serait exposé deux fois au pilori; qu'il serait fouetté de Ald-Gate à Newgate, et un autre jour de Newgate à Tyburn, et qu'il payerait une amende de 500 livres sterling (12,500 francs). Dangerfield n'avait point la force de Titus; il ne put supporter la flagellation sans donner des marques de faiblesse. Cependant, il soutint toujours que ce qu'il avait déclaré devant les communes était l'expression de la vérité. Dans le cours de l'exécution, un nommé Robert Frances, qui exerçait la profession d'avocat, le frappa à l'œil d'un coup de sa canne, et ce coup, selon la déposition des médecins, occasionna la mort. Frances fut mis en jugement pour ce fait, et comme l'excitation populaire, vivement animée contre lui, demandait une victime, le gouvernement permit son exécution.

Les élections s'étaient faites sous l'influence du parti tory, et le roi comptait sur une chambre des communes qui lui serait tout à fait dévouée. Le parlement s'assembla le 22 mai; celui d'Écosse était déjà réuni; cette assemblée était remplie des créatures du roi; elle accorda à Jacques, sans opposition la faculté de lever les droits d'accise et de douane pour lui et ses successeurs. Elle ajouta à ce revenu la somme annuelle de 25,000 liv. sterl. (625,000 fr.) sa vie durant. Cependant, les communes anglaises n'étaient pas préparées au rappel du bill de l'*habeas corpus*, à une tolérance générale, et au rétablissement du papisme. On sut bientôt que Jacques désirait obtenir ce triple résultat. Le jour de l'ouverture, le roi, la couronne sur la tête, entra dans la chambre des lords, et, les communes ayant été introduites, il lut un discours, dans lequel il répétait les promesses qu'il avait faites dans sa déclaration au conseil, après la mort de son frère. Des murmures de satisfaction accueillirent cette partie de son discours. Jacques reprit sa lecture; il dit qu'il devait s'attendre raisonnablement à voir les communes lui voter pour la vie un revenu semblable à celui dont avait joui son frère. Un nouveau murmure, exprimant l'adhésion générale de l'assemblée, se fit entendre. Jacques continua : « Il y a un argument dont je « prévois que l'on fera usage contre ce « que je viens vous demander; parmi « les personnes qui voudraient voir se « renouveler fréquemment les sessions « du parlement, il y en a quelques-unes « qui penseront peut-être qu'il vaudrait « mieux me fournir les sommes que je « demande de temps à autre, et dans « les proportions qu'elles jugeront con- « venables à mes besoins. C'est la pre- « mière fois que vous entendez parler « d'un pareil argument par votre roi; « aussi, j'y répondrai, une fois pour « toutes. Je vous dirai donc qu'agir « ainsi serait un fort mauvais moyen « d'en user avec moi, et que la meil- « leure garantie que vous puissiez « avoir pour obtenir d'être réunis fré- « quemment, c'est de me traiter avec « considération. J'espère, en consé- « quence, que vous vous ferez un de- « voir de satisfaire à mes désirs, et que « vous le ferez promptement. » La noble assemblée resta muette. Le roi reprit encore la parole, et dit qu'il avait à annoncer au parlement des nouvelles de la plus haute importance, qui lui étaient arrivées le matin même. « Le traître Argyle, dit-il, accompagné « d'une bande de rebelles venus de la « Hollande, a débarqué dans les îles « occidentales, et a proclamé que j'é- « tais un usurpateur et un tyran. » Les deux chambres déclarèrent qu'elles soutiendraient le roi jusqu'à la dernière extrémité, et firent retentir l'enceinte des cris répétés de : Vive le roi! Jacques se retira.

Rien n'avait été épargné pour obtenir une chambre des communes docile et soumise aux volontés de la cour. Aussi, quand elles furent rentrées dans la chambre de leurs séances, les communes, après une courte discussion, accordèrent au roi la somme annuelle de 1,200,000 livres sterling (30,000,000 de fr.) sa vie durant. Lord

Preston, qui pendant quelques années avait été ambassadeur à la cour de France, et qui avait été choisi par la cour pour conduire les débats d'une manière favorable aux intérêts de la couronne, dit alors aux communes que la réputation de la nation commençait à bien s'établir au dehors, vu que le nom du roi répandait la terreur sur ses ennemis; que si le parlement voulait placer une entière confiance en lui, l'Angleterre verrait renaître l'âge d'or, et que le roi deviendrait infailliblement l'arbitre des destinées de l'Europe. Les courtisans renchérirent sur ce langage; ils déclarèrent que Jacques n'avait jamais violé sa promesse, et que la parole d'un roi était la meilleure garantie qu'un peuple pût avoir pour la conservation de sa religion et de ses lois.

Cependant, ce langage n'avait pas convaincu tout le monde; sir Edward Seymour, prenant la parole, prononça un discours hardi, au sujet des dernières élections, en déclarant que plusieurs d'entre elles étaient entachées d'illégalité, et en demandant que les membres auxquels elles s'appliquaient se retirassent de la chambre, jusqu'à ce qu'il y eût preuve du contraire. L'accusation était avérée; la cour avait agi dans les élections d'une manière si ouverte, que, parmi les membres nouvellement élus, il s'en trouvait un grand nombre qui n'avaient eu pour titre devant les électeurs que la recommandation du gouvernement, et dont l'élection ne s'était faite qu'en vertu des nouvelles chartes de corporation données aux municipalités en remplacement des anciennes, dont elles avaient fait l'abandon. Lord Bath, un des principaux instigateurs de ce système de corruption, avait été surnommé le prince électeur. Mais la voix de Seymour resta sans écho. Seymour, sans se déconcerter, reprit la parole; il parla du papisme et de ses projets d'envahissement. Alors, la majorité se montra vivement émue, et, deux jours après, la chambre résolut d'adresser au roi une supplique pour l'exhorter à soutenir la religion réformée de l'Église d'Angleterre, et à remettre en vigueur les lois pénales établies contre les dissidents, à quelque secte qu'ils appartinssent.

Jacques invita les principaux membres des communes à venir en sa présence; il leur dit de ne point lui proposer une pareille adresse. Mais cette réponse ne satisfit point la chambre des communes; et après d'assez longs débats, elle adopta la résolution suivante: « La chambre des communes « se repose sur la parole du roi et les « déclarations qu'il a faites plusieurs « fois, de soutenir et défendre la reli- « gion de l'Église d'Angleterre, telle « qu'elle est établie aujourd'hui par la « loi, religion plus chère à ses mem- « bres que leur vie. » Le speaker, en présentant cette résolution au roi, insista sur les derniers mots, plus chère que leur vie. Le roi ne répondit point au speaker, mais il se plaignit à ses courtisans, des exigences des communes, qui voulaient faire de lui le persécuteur des catholiques.

Les choses en étaient là, lorsque, le 14 juillet, on reçut la nouvelle du débarquement du duc de Montmouth à la tête d'une armée. Les deux chambres votèrent aussitôt un bill d'attainder contre le duc, et une somme de 400,000 liv. st. (10,000,000 de fr.) Alors Jacques ajourna le parlement au mois de novembre suivant. L'invasion d'Argyle n'avait pas eu de succès. Les réfugiés écossais de la Hollande s'étaient figurés que l'Angleterre et l'Écosse ne pourraient supporter le gouvernement de Jacques, et, encouragés par les presbytériens et les covenantaires des deux royaumes, ils s'étaient décidés à frapper un grand coup pour rétablir leurs droits et les libertés de leurs cultes. Argyle s'était concerté avec Montmouth; l'un devait faire une descente en Écosse, et l'autre devait agir en Angleterre. Plusieurs navires furent frétés. Argyle mit à la voile le 2 mai, avec sir John Cochrane, Ayloffe, plusieurs Anglais qui avaient pris part au complot de Rye-House, et une centaine de partisans. Montmouth avait

promis de partir pour l'Angleterre dans les six jours suivants; mais, enchaîné par les charmes de sa belle maîtresse, lady Henriette Wentworth, il oublia sa promesse. Sur ces entrefaites, Argyle arrivait aux îles d'Orkney; avant de débarquer, il voulut y envoyer quelques personnes pour sonder les dispositions du peuple à son égard; mais ces personnes furent saisies, et la nouvelle de ce qui se passait fut aussitôt donnée au gouvernement. Argyle battit en retraite et se porta sur la côte occidentale, où sa famille était établie, et où les covenantaires avaient toutes leurs forces. Il avait été prévenu. Comme on se doutait qu'il chercherait à débarquer dans ce lieu, deux vaisseaux de guerre y avaient été envoyés pour surveiller ses mouvements; de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir; toute la milice, qui se composait de vingt mille hommes, avait été mise sur pied; trois mille hommes de troupes régulières avaient été expédiés dans les provinces de l'Ouest; tous les suspects avaient été arrêtés.

Malgré ces préparatifs, Argyle était parvenu à débarquer, et bientôt deux mille cinq cents highlanders étaient venus se ranger sous son drapeau. Il publia deux déclarations : dans l'une, qu'il fit en son propre nom, il se plaignait des injures qui lui avaient été faites; dans l'autre, il établissait que les malheurs du pays n'avaient d'autre cause que la violation du covenant. Il disait que le roi avait perdu ses droits à la couronne par le soutien qu'il avait donné au papisme, à la prélature, par sa tyrannie; il le dénonçait comme fratricide. Son étendard portait cette inscription : « Contre le papisme, la prélature et l'érastianisme. » Argyle, qui s'attendait à voir accourir un plus grand nombre de highlanders, et qui espérait voir le duc de Montmouth débarquer sur la côte occidentale de l'Angleterre, dans un délai très-rapproché, comme il en avait été convenu, perdit quelque temps, et s'étant avancé vers Glascow, il fut abandonné par ses guides et par un grand nombre de ses compagnons.

Argyle allait périr. Lord Dumbarton vint à sa rencontre avec des forces supérieures aux siennes; il ne restait plus à Argyle que trois cents hommes, et les chefs, sur lesquels il avait compté, avaient déjà pris la fuite. Voyant que la résistance était impossible, Argyle se décida lui-même à fuir; mais il fut fait prisonnier et conduit aussitôt à Édimbourg. Ses mains furent liées; il avait la tête nue, et le bourreau marchait devant lui. On ne lui fit point de procès. La sentence portée contre lui précédemment fut reconnue comme suffisante, et Jacques envoya aussitôt l'ordre d'exécution. Le roi lui accordait un sursis de trois jours, qui devait être employé, disait-il, à lui faire avouer tous les détails de son entreprise. On suppose généralement que Jacques désirait qu'Argyle fût mis à la torture; mais il paraît que le prisonnier échappa à ce supplice. Il fut décapité le 30 juin, et mourut avec beaucoup de courage.

Deux Anglais, Ayloffe et Rumbald, qui avaient accompagné Argyle depuis la Hollande, avaient été faits prisonniers, après une vive résistance dans laquelle ils avaient reçu des blessures dangereuses. L'un d'eux, Rumbald, était le principal instigateur du complot de Rye-House; le conseil privé, ayant appris, le 26 juin, que le prisonnier était en danger de mort par suite de ses blessures, il ordonna immédiatement la convocation de la cour criminelle, pour prononcer sur le sort de l'accusé. Rumbald parut devant ses juges; il était presque mourant. L'avocat général l'accusa d'avoir comploté contre la vie du roi, et d'avoir voulu le tuer dans son retour de New-Market à Londres. Rumbald opposa des dénégations formelles à cette accusation. L'avocat général l'accusa ensuite d'avoir, de concert avec Argyle, envahi l'Écosse, et d'avoir eu un commandement dans l'armée des rebelles. Rumbald déclara que le fait était vrai; il signa sa confession, et se justifia en disant que c'était un devoir sacré pour

tous les hommes libres de résister au tyran, et termina par ces paroles significatives : « Je ne crois pas que Dieu ait voulu que la plupart des hommes eussent des selles sur leur dos et des brides à leurs bouches, pour que d'autres, en petit nombre, bottés et éperonnés, les montent comme des chevaux. » On l'accusa d'avoir été l'un des deux exécuteurs de Charles Ier. Il déclara que le fait était faux, mais qu'il était de service auprès de l'échafaud, comme soldat d'un des régiments de Cromwell. Il dit, en outre, qu'il avait combattu à Dunbar, à Worcester et à Dundee, dans l'armée de Cromwell; et qu'en voyant Argyle perdre son temps dans les îles et les hautes terres, au lieu de marcher directement sur la capitale, il avait de suite désespéré du succès de son entreprise. Rumbald fut condamné à être exécuté le même jour; on le conduisit à l'échafaud sur une claie, ses blessures ne lui permettant pas de marcher. Rumbald montra un grand courage dans ses derniers moments; il déclara que, dans son opinion, le meilleur gouvernement pour un peuple était une république, et qu'en conséquence il regardait le renversement de la monarchie comme un devoir, et non comme un crime. Sur l'échafaud, Rumbald demanda à Dieu d'accorder sa protection au parti auquel il se glorifiait d'appartenir, et de conserver dans les bons principes les capitales des trois royaumes unis. « Si chacun de mes cheveux, dit-il, était une vie à perdre, je les sacrifierais tous pour le triomphe de cette juste cause. » Un roulement de tambour l'empêcha de continuer.

Le colonel Ayloffe fut envoyé à Londres; on espérait obtenir de lui des révélations. Jacques voulut l'interroger lui-même; mais Ayloffe était aussi courageux que Rumbald. — « Vous savez, monsieur, lui dit le roi, qu'il est en mon pouvoir de vous pardonner. — Je le sais, lui répondit Ayloffe, mais ce n'est pas dans votre nature. » Le colonel était, par alliance, le neveu de l'ancien chancelier Clarendon, et l'on pensait qu'en raison de sa proche parenté avec les enfants du roi, Jacques lui ferait grâce de la peine de mort. Il n'en fut rien; le roi signa l'ordre de son exécution. Sir John Cochrane, qui avait été fait prisonnier, avait été également condamné à mort, mais il échappa au châtiment par ses révélations.

Les mesures les plus sanguinaires furent alors adoptées à l'égard du comté de Galloway et des autres districts de l'Écosse que l'on savait être hostiles au gouvernement actuel. De nombreuses arrestations furent faites. On menaça ceux qui cachaient les rebelles de peines terribles, et le gouvernement s'attacha à faire revivre et à entretenir les anciennes inimitiés qui divisaient les clans rivaux. Charles Campbell, fils puîné d'Argyle, fut fait prisonnier par le marquis d'Athol, l'ennemi invétéré des Campbell, pendant qu'il était retenu au lit par une fièvre violente, dans l'Argyleshire; et le marquis, en vertu des droits que lui donnait sa juridiction dans le comté, voulut le faire pendre malgré son état de maladie. Mais le conseil privé, à l'intercession de lady Sophia Lindsay, femme de Campbell, arrêta cette exécution; le prisonnier fut amené à Edimbourg. John Campbell, frère de Charles, et un de ses cousins, après s'être vus traqués de tous côtés, et avoir reconnu l'impossibilité de se cacher plus longtemps, prirent des habits de femme, et se présentèrent à lord Dumbarton, pour se constituer prisonniers. Dumbarton, qui n'était pas dépourvu d'humanité, leur permit de rester prisonniers dans le château de Stirling, avec la faculté de parcourir le château sous escorte. Les gibets fonctionnaient en ce moment avec une activité sans exemple. On s'arrêta enfin. Alors les prisonniers ordinaires, qu'il eût été peut-être dangereux de pendre à cause de leur grand nombre, furent livrés à des planteurs de la Jamaïque. Les plus redoutables d'entre eux eurent une partie de l'oreille coupée par le bourreau, les femmes furent marquées à l'épaule, afin que si l'un d'entre eux revenait en Écosse,

Digitized by Google

on pût le reconnaître et le pendre.

Tandis que ces choses se passaient, le duc de Monmouth arrivait en Angleterre. Montmouth, qui devait suivre Argyle six jours après son départ, avait attendu un mois. Alors il s'était décidé à quitter le Texel avec quatre-vingts officiers et cent cinquante hommes de troupes. Fletcher de Saltoun, sir Patrick Hume, et lord Grey, qui avaient trempé dans le complot de Rye-House, étant parvenus à s'échapper avant d'être arrêtés, faisaient partie de l'expédition. On prétend que Fletcher chercha à dissuader le duc de son entreprise, qu'il regardait comme désespérée, mais que lord Grey insista pour son exécution. Quant au prince d'Orange, gendre de Jacques, encouragea-t-il l'expédition d'Argyle et de Montmouth? Jacques en avait la conviction, et son ambassadeur à la cour de la Haye fit des remontrances à cet égard; mais Guillaume prétendit que ces suppositions étaient fausses, et que ces projets n'étaient que le résultat de vaines rumeurs. Jacques demanda alors à Guillaume de lui livrer tous les rebelles anglais qui s'étaient réfugiés en Hollande; Guillaume opposa à cette demande les dispositions de ses sujets, qui ne voudraient pas consentir à une pareille mesure. En compensation, il proposait à Jacques d'aller en Angleterre pour lui prêter le secours de sa bonne épée; proposition qui, faite par un rival prêt à mettre les circonstances à profit pour déposséder Jacques du trône, ne pouvait être admise. Jacques fit répondre qu'il aimait mieux que Guillaume restât chez lui.

Montmouth débarqua avec sa petite troupe à Lyme, dans le Dorsetshire; aucun ennemi ne se présentait; aussitôt qu'il eut mis pied à terre, le duc se jeta à genoux et remercia Dieu de l'avoir conduit à bon port. Il se mit alors à la tête de ses compagnons, entra dans la ville, et plaça son étendard au milieu de la place publique. Il déclara aux habitants qu'il venait rétablir la religion protestante et extirper le papisme. A cette nouvelle, une foule considérable vint se réunir à son drapeau, et lui demanda des armes et des officiers. Montmouth publia aussitôt la proclamation qu'il avait préparée, et que l'on suppose sortie de la plume de Ferguson. « Depuis de longues années, disait ce document, le pouvoir de la couronne a été constamment appliqué à la ruine des intérêts du peuple. » Montmouth ajoutait que le renversement des libertés du peuple était dû aux efforts du duc d'York, homme d'une ambition effrénée qui tendait à rétablir la monarchie absolue, et voulait favoriser le développement du papisme dans le royaume, pour arriver à l'accomplissement de ses projets. La déclaration de Montmouth établissait, en outre, que la constitution avait perdu de sa vigueur sous l'influence de l'administration oppressive du roi actuel; que les parlements avaient été corrompus; que cette corruption avait enlevé au peuple le pouvoir de nommer ses shérifs, et l'avait ainsi livré sans défense à ses ennemis; que les lois rendues pour la conservation du protestantisme et la suppression du papisme étaient devenues, par suite de la vénalité des juges, des instruments de persécution contre les protestants eux-mêmes; que les shérifs avaient à leur tour nommé des jurés corrompus comme eux; qu'en changeant fréquemment les juges, en prorogeant et dissolvant le parlement, le duc d'York et ses complices avaient pu poursuivre leurs projets arbitraires et tyranniques sans crainte d'être punis. Montmouth déclarait Jacques, duc d'York, auteur de l'incendie de Londres; c'était lui qui avait fait fermer l'Échiquier, mesure qui avait fait perdre au peuple une somme de 1,200,000 livres sterl. (30,000,000 de fr.); c'était lui qui avait rompu la triple ligue, avait entraîné l'Europe dans une guerre cruelle et dispendieuse, et ruiné les intérêts du protestantisme sur le continent; il disait que Jacques était l'auteur du complot papiste, du meurtre de sir Edmudbury Godfrey, et de tous les complots qui avaient été inventés pour perdre les

patriotes; que c'était lui qui avait ordonné la saisie des chartes de corporation appartenant aux municipalités. Montmouth accusait en outre Jacques d'avoir fait tuer dans la Tour Arthur, comte d'Essex, et d'avoir fait périr plusieurs autres personnes pour cacher ce meurtre. Il lui reprochait la condamnation injuste de lord Russell et du colonel Algernon-Sidney; l'élargissement illégal hors de la Tour des lords papistes; la mort de sir Thomas Armstrong, exécuté sans procès; la violation de la loi, pour n'avoir convoqué le parlement qu'une fois en trois ans. Enfin il accusait formellement Jacques d'avoir empoisonné le feu roi Charles II, pour ensevelir dans l'ombre le meurtre du comte d'Essex, et empêcher par là que les auteurs ne fussent punis, et pour se frayer à lui-même le chemin du trône.

Après avoir établi que tous les actes de la vie du roi n'avaient été qu'une conspiration continuelle contre le peuple et sa religion, et que, par suite, le nom anglais était devenu une sorte de disgrâce aux yeux des nations voisines, Montmouth appelait aux armes tous les patriotes et les protestants, en leur disant que c'était le seul moyen d'obtenir la réparation de leurs griefs. Il rejetait tout but personnel dans l'entreprise qu'il allait mettre à exécution, et il prenait Dieu à témoin qu'il ne l'avait faite que pour préserver le pays de sa ruine entière. En conséquence, il proclamait tyran, traître, usurpateur et meurtrier, Jacques, duc d'York; déclarait qu'il ne traiterait jamais avec lui, et qu'il ne déposerait les armes que lorsqu'il aurait rendu la liberté et la religion protestante à son pays. Il promettait la liberté religieuse à tous les protestants, à quelque secte qu'ils appartinssent, déclarait que les parlements seraient annuels, et qu'ils ne pourraient être prorogés ou dissous sans que préalablement on eût répondu aux pétitions, et qu'on eût accordé satisfaction aux griefs des pétitionnaires; que les shérifs seraient annuellement élus par les francs tenanciers des comtés; que l'acte de la milice serait rapporté; qu'une nouvelle organisation lui serait donnée, et qu'elle serait commandée par les shérifs; qu'aucune force ne serait levée sans l'autorisation du parlement; que l'acte de corporation serait rapporté, et les corporations elles-mêmes rétablies dans la jouissance de leurs chartes et libertés. Montmouth terminait en déclarant que, bien qu'il eût des droits légitimes à la couronne, droits dont il pouvait convaincre le monde entier, quoique le roi son père, à l'instigation du duc d'York et des catholiques, eût cherché à jeter des doutes sur sa légitimité, il n'élèverait aucune prétention à cet égard pour le moment, et laisserait à un parlement librement élu le soin de prononcer sur ses droits.

Monmouth aurait-il tenu toutes ces promesses, si le succès eût couronné son entreprise? cela est plus que douteux; mais pour le moment Monmouth faisait un acte de mauvaise politique; car en accusant le parlement de corruption, le duc indisposait cette assemblée contre ses intérêts; de plus, par ses efforts à établir la légitimité de sa naissance, il se faisait un ennemi du prince d'Orange qui, par son mariage avec la fille de Jacques, avait acquis des prétentions à la couronne; il se privait enfin de l'appui de tous les Anglais qui désiraient bien une réforme dans la politique de Jacques, mais non son renversement du trône.

Montmouth s'était flatté de voir accourir sous ses drapeaux Macclesfield, Brandon, Delamere, et plusieurs autres seigneurs du parti whig; mais aucun d'eux ne parut. Trenchard de Taunton, qui lui avait promis de soulever cette ville en sa faveur, partit pour la Hollande aussitôt qu'il eut appris son débarquement. De plus, Montmouth manquait d'armes et d'argent; il avait, il est vrai, avec lui les paysans et la bourgeoisie, qui étaient pleins d'enthousiasme; peut-être un homme d'un génie supérieur au sien eût-il pu tirer un grand parti de ces dispositions.

La première entreprise échoua. Le comte de Feversham, Français de nais-

sance et commandant des troupes royales, ayant jeté un détachement de troupes régulières dans Brideport, ville située à environ six milles de Lyme, Montmouth détacha environ trois cents hommes de sa petite armée, pour emporter cette ville d'assaut. Cette troupe fit des prodiges de valeur; mais lord Grey, qui la commandait, abandonna son poste à la première attaque. Grey était un lâche; il revint en toute hâte à Lyme, et annonça au duc une défaite, tandis que ses soldats avaient réellement obtenu la victoire. Montmouth, étonné, s'adressa ainsi au capitaine Mathews : « Que ferai-je de lord Grey? » Mathews lui répondit : « Vous êtes le seul général de l'Europe qui aurait fait une pareille question. » Mais Montmouth n'osa point sévir contre le lord, dont le rang et les immenses richesses étaient pour lui comme une sorte de garantie qu'il amènerait bientôt un grand nombre d'adhérents. Il fit plus que lui pardonner, il lui donna le commandement de sa cavalerie. Ce fut une faute. Dans le même temps, le duc perdit, par une circonstance fortuite, Fletcher de Saltoun, le meilleur peut-être des soldats qu'il avait dans sa petite armée. Fletcher, ayant besoin d'un cheval, voulut s'emparer de celui monté par un nommé Dare de Taunton, venu au secours de Montmouth à la tête d'un corps de volontaires. Dare refusa de le livrer; il s'ensuivit une querelle dans laquelle Dare frappa de sa canne le fier Écossais. Celui-ci, tirant aussitôt un pistolet de sa ceinture, fit feu sur son adversaire, et le tua sur le coup. Les amis de Dare vinrent en corps demander vengeance au duc; celui-ci, ne voulant pas livrer Fletcher, le renvoya de son service, et le fit conduire à bord d'un navire qui le transporta en Hollande.

Cependant, quatre jours après son débarquement, le duc était parvenu à réunir une armée de trois mille hommes. Il arriva à Axminster, et campa dans une forte position, entre cette ville et Chard, dans le Sommersetshire. Il se porta ensuite à Chard même, et ce fut dans cette ville qu'il eut la première idée de se proclamer roi par droit de naissance. On croit que c'est Ferguson qui ouvrit cette proposition; lord Grey, le mauvais génie de Montmouth, la seconda de tout son pouvoir. Cependant, les adversaires de la mesure étant plus nombreux que ses partisans, elle fut abandonnée. De Chard, les insurgés se portèrent à Taunton. Cette ville était remplie de dissidents protestants pleins d'enthousiasme, qui détestaient le roi et ses messes. Montmouth y trouva un accueil des plus flatteurs. Toutes les classes d'habitants le saluèrent du nom de libérateur envoyé du ciel; les pauvres faisaient retentir l'air de joyeuses acclamations; les riches ouvraient leurs maisons aux soldats de sa petite armée, et leur distribuaient des vivres en abondance. Les rues par où passait le duc étaient jonchées de fleurs; les fenêtres étaient garnies de dames ornées de leurs plus belles parures, elles agitaient leurs mouchoirs en le saluant de leurs applaudissements. Une députation composée de six jeunes filles appartenant aux meilleures familles de Taunton se présenta au duc au nom de tous les habitants; elles portaient des drapeaux, des emblèmes brodés de leurs mains charmantes, ainsi qu'une Bible, et elles lui offrirent ces différents objets en se mettant à genoux. Montmouth, dans le cours de sa vie, ne s'était jamais distingué ni par la régularité de ses mœurs, ni par sa dévotion; cependant il baisa avec respect le saint livre, et dit qu'il était venu en Angleterre pour défendre les vérités qu'il renfermait; il ajouta qu'il était prêt à les sceller de son propre sang s'il le fallait. Il s'adjugea alors le titre de défenseur de la foi, acheminement vers le titre de roi qu'il espérait prendre bientôt.

Dans le même temps le duc écrivait au duc d'Albemarle, qui, après avoir réuni les troupes de la milice, se préparait à venir à sa rencontre, pour lui intimer l'ordre que sa volonté et son bon plaisir étaient qu'il ne fît aucun acte d'hostilité contre sa personne et ses sujets bien-aimés. Montmouth or-

donnait en outre à d'Albemarle de se rendre immédiatement à son camp, où il lui promettait l'accueil le plus bienveillant. Albemarle avait trop de prudence pour se livrer ainsi, il connaissait trop bien les dispositions des troupes pour avoir une grande confiance dans les efforts de Montmouth. La lettre qu'il fit en réponse à ses propositions portait cette suscription : A Jacques Scott, jadis duc de Montmouth. Albermale disait à Montmouth que Jacques II, frère de son feu maître bien-aimé le roi Charles, était roi légitime; il lui déclarait en outre, que partout où ils se rencontreraient, il ne doutait pas que la justice de la cause qu'il défendait suffirait pour convaincre Montmouth qu'il aurait mieux fait de ne pas se mêler de cette rébellion, et de ne pas jeter la perturbation dans le pays. En réponse, Montmouth déclara Albemarle traître et rebelle.

Cependant la division éclatait déjà dans l'armée de Montmouth; car le duc revenait encore à son idée de prédilection, et ne rêvait que le titre de roi. Ses courtisans, car il en avait déjà, le soutenaient dans cette prétention. Mais ceux qui s'y opposaient étaient nombreux et opiniâtres. Ceux-ci étaient des hommes de la république, ennemis naturels de la royauté. Quelques-uns même des partisans du pouvoir monarchique s'élevaient contre les désirs de Montmouth; ils disaient que la mesure était trop précipitée; que l'élévation du duc à la première magistrature du royaume ne pouvait être agréable à la nation, qui ne pouvait approuver une nomination faite par l'armée qui le soutenait, et par les dispositions favorables d'une petite ville comme Taunton. De leur côté, les partisans du prince d'Orange, qui commençaient eux-mêmes à faire nombre, disaient que l'adoption d'une pareille mesure serait une usurpation flagrante des droits de la fille aînée de Jacques, Marie, princesse d'Orange, dont la naissance et le dévouement au protestisme étaient des titres réels à la succession au trône.

Ces graves considérations n'arrêtèrent pas Montmouth. Il prit le titre de roi, et faisant usage d'une des prérogatives les plus dangereuses de la couronne, il proclama traîtres tous les membres du parlement, et publia une déclaration qui ordonnait la levée de l'impôt. Il avait espéré de grands effets de cette mesure; qu'on juge du cruel désappointement qu'il dut éprouver. Pas un noble seigneur, pas un gentilhomme de quelque fortune ne vint se ranger sous ses drapeaux. Une autre déconvenue résulta de ses fausses connaissances de l'art de la guerre, où il croyait exceller. Il voulut dresser ses recrues, et faire avec les paysans venus à lui des soldats consommés. Il perdit ainsi un temps précieux dont les généraux du roi profitèrent pour concentrer leurs troupes.

Cependant, le 22 juin, Montmouth, après avoir divisé ses troupes en six régiments, et formé deux corps de cavalerie d'environ cinq cents hommes chacun, quitta Taunton pour Bridge-Water, ville dans laquelle il se fit proclamer roi une seconde fois. Mais cette nouvelle proclamation de sa royauté n'eut pas plus de succès que la première. Personne ne lui envoyait de l'argent ou des armes. Des milliers d'individus se présentaient, il est vrai, à son quartier général, mais ils appartenaient aux classes inférieures, et, faute d'argent, il était obligé de les renvoyer. Cette conduite de la noblesse whig commença à jeter un grand découragement dans son esprit. De Bridge-Water le duc s'avança sur Glastonbury, et de là sur Wells, où il se fit proclamer roi pour la troisième fois. Il résolut alors de se porter sur Bristol, et de s'emparer de cette ville importante par un coup de main. Ce projet ayant été communiqué aux officiers, il fut convenu que l'attaque de la ville serait faite par la route de Glocestershire, et que dans ce but on traverserait la rivière d'Avon à Cainsham, à quelques milles de Bath. Dans le trajet, l'arrière-garde de l'armée de Montmouth fut attaquée par un corps de dragons, qui cependant évita

tout engagement sérieux. Le soir de cette journée, l'armée de Montmouth fit halte dans le village de Pensford, et elle y passa la nuit sans être inquiétée. Le lendemain matin, elle se remit en route et voulut franchir le pont de Cainsham; il avait été rompu; mais il fut bientôt réparé, et au bout de quelques heures, Montmouth, avec son armée, franchit l'Avon et continua sa route. Il remit à la nuit suivante à faire l'attaque de Bristol; mais tout à coup il changea d'avis et donna l'ordre de la retraite. On prétend que le duc de Beaufort avait déclaré aux habitants de Bristol qu'il mettrait le feu à leur ville s'ils faisaient la moindre manifestation en faveur de Montmouth, dont la retraite fut déterminée par cette nouvelle. D'autres affirment que ce mouvement avait pour but d'inspirer une fausse sécurité aux troupes royales.

Montmouth revint à Cainsham, où il trouva deux forts détachements de cavalerie avec lesquels il eut un engagement. Il perdit dans cette rencontre quatorze hommes et un capitaine de cavalerie; cependant l'avantage lui resta, car il fit à ses adversaires trois ou quatre prisonniers. Le même jour, il abandonna le projet d'attaquer Bristol, et se disposa à se diriger sur le Wiltshire; en passant près de Bath, il invita cette ville à se rendre à lui; mais il reçut un refus, et son envoyé fut traité avec une grande barbarie. Montmouth se porta ensuite sur Philipsnorton, où il espérait être renforcé par des déserteurs de la milice du comté, que commandaient les ducs d'Albemarle, de Sommerset et de Beaufort, lords lieutenants des provinces de l'Ouest; son attente fut encore déçue. Le duc commença de se plaindre avec amertume de ce que ses partisans n'avaient pas tenu les promesses qu'ils lui avaient faites. Il était alors arrivé sur les frontières de Wiltshire. Dans ce lieu, le duc fut attaqué par les royalistes que commandait son demi-frère le jeune duc du Grafton, autre fils naturel du feu roi; Grafton perdit quarante hommes; il fut obligé de battre en retraite, et fut sur le point d'être fait prisonnier. Mais, de son côté, Montmouth perdit plusieurs de ses meilleurs officiers.

En ce moment le comte de Feversham, commandant des troupes royalistes, s'avançait à marches forcées; le comte s'établit à Philipsnorton avec toutes ses forces et un petit parc d'artillerie. Montmouth, qui n'avait que quatre pièces de campagne, ouvrit le feu, et le combat s'engagea à coups de canon; la cavalerie et l'infanterie des deux armées ne chargèrent point, mais le feu de l'artillerie était si mal dirigé, qu'après six heures de combat Montmouth n'avait perdu qu'un seul homme et qu'aucun soldat de l'armée de Feversham ne fut atteint. Les combattants se séparèrent sans montrer l'intention de poursuivre l'engagement. Ce fut en ce moment que Montmouth apprit d'une manière certaine la défaite d'Argyle. Déjà désappointé dans ses espérances, il fut accablé par ce coup, et il résolut de quitter l'armée en secret et de fuir sur le continent; mais ce projet ayant été soumis au conseil des officiers, il fut condamné par tous. Après quelques marches et contre-marches dans l'intérieur du pays, le duc entra à Wells, où il s'empara de quelques voitures appartenant à l'armée royale; il s'avança ensuite sur Bridge-Water, où il trouva un renfort de cent soixante hommes.

Mais Feversham approchait avec des forces considérables. Montmouth résolut de battre en retraite, et de gagner les comtés de Chester et de Shropshire. La route en était coupée par l'armée royale, qui était campée près de Sedgemoor. Un conseil fut assemblé, et l'on résolut de l'attaquer pendant la nuit. L'armée partit à onze heures du soir en observant un grand silence, et elle reçut l'ordre de ne faire feu que lorsqu'elle serait arrivée à portée des lignes de l'ennemi. Le commandement de la cavalerie fut confié à lord Grey. Le capitaine Mathews fit des remontrances à ce sujet, et rappela à Montmouth la conduite de lord Grey dans l'affaire de Brideport. Mais le duc lui

répondit : « Je ne veux pas faire un « affront à milord Grey; d'ailleurs la « commission dont je l'ai chargé est « d'une exécution facile. » Complaisance funeste, car la conduite de Grey répondit à ses premières actions : s'étant avancé près d'un fossé qui défendait les lignes ennemies, il fit assez de bruit pour donner l'éveil aux royalistes, ordonna à ses cavaliers de faire une décharge de mousqueterie ; cette décharge, portant au hasard, ne produisit naturellement aucun effet. Feversham se mit aussitôt à la tête de ses troupes ; il fit avancer sa cavalerie et son infanterie, et ordonna à l'artillerie de faire feu. Le jour commençait à naître, et les boulets firent un ravage effroyable dans l'infanterie de Montmouth. Grey se tint à l'écart comme à l'ordinaire. Dans ce moment même, Montmouth abandonnait le champ de bataille, laissant les braves paysans de son armée aux prises avec les royalistes. On rapporte qu'au milieu de l'action, et lorsque le succès n'était pas encore décidé, Grey s'approchant du duc, lui dit que tout était perdu, et que ces paroles décidèrent Montmouth à fuir. Quinze cents de ses soldats restèrent sur le champ de bataille, et cinq cents furent faits prisonniers. La perte des royalistes avait été également très-considérable.

Il est inutile de suivre le duc dans sa fuite. Laissons-le prendre la direction de la principauté de Galles ; et, toujours indécis, changer de direction, à l'instigation de lord Grey, puis se porter vers New-Forest, dans le Hampshire. Montmouth ne devait pas tarder à tomber dans les mains de ses ennemis. Le soir du second jour après la bataille de Sedgemoor, Grey, qui avait pris le costume d'un paysan, fut fait prisonnier; et, le lendemain du jour suivant, on arrêta un officier brandebourgeois, qui avait pris le même déguisement. Cet officier déclara qu'il venait de quitter Montmouth ; des recherches actives furent faites dans le comté, et, le soir du même jour, Montmouth fut trouvé dans un fossé, caché sous un tas de fougère. Il portait un habit de paysan, et avait mené, depuis son départ de l'armée, la vie la plus malheureuse; il avait été obligé, pour apaiser sa faim, de cueillir des pois dans un champ. On trouva sur lui un manuscrit écrit de sa main, qui avait trait à la sorcellerie, et d'autres papiers qui traitaient des fortifications et de l'art militaire.

Une politique sage commandait la clémence envers un ennemi comme Montmouth, car le duc avait perdu tout sentiment de courage et de dignité, et ne pouvait en conséquence devenir désormais un adversaire bien dangereux; mais Jacques était disposé à la rigueur. Montmouth écrivit au roi la lettre suivante : « Sire, Votre Ma« jesté peut croire que c'est le malheur « dont je suis accablé en ce moment qui « me fait lui écrire cette lettre; elle se « tromperait, car je lui assure que c'est « le remords des torts que j'ai eus en« vers elle; jamais, depuis la mort du « roi Charles II, il ne m'était venu à « la pensée de prendre les armes con« tre Votre Majesté; le prince et la « princesse d'Orange vous diront que « cent fois je leur ai donné l'assurance « que je ne nourrissais aucun projet « contre votre personne; mais mon « malheur a voulu que je rencontrasse « des hommes misérables, qui m'ont « fait croire des choses fausses sur le « compte de Votre Majesté, ce qui m'a « conduit à supposer que c'était une « honte et un péché devant Dieu « de ne pas me lancer dans la fatale « entreprise dont le mauvais succès a « prouvé l'injustice. Sire, je ne vous « importunerai point par le récit des « différentes considérations qui pour« raient me rendre Votre Majesté fa« vorable, et exciter sa compassion. Le « principal but de cette lettre est de « demander la faveur de parler à Votre « Majesté, car j'ai des choses à dire « qui lui assureront un règne long et « heureux.

« Sire, je suis sûr que lorsque vous « m'aurez entendu vous serez con« vaincu du zèle que j'ai pour la con« servation de votre personne, et com« bien je me repens sincèrement de ce

« que je vous ai fait. Je ne puis rien « dire de plus, maintenant, à Votre « Majesté, parce que cette lettre doit « passer entre les mains de ceux qui « me gardent. Je me borneral seule- « ment à prier Votre Majesté d'avoir « assez bonne opinion de moi pour « croire que je préférerais mourir de « mille morts à vouloir excuser ma « conduite en quoi que ce soit. Oui, « Sire, je suis aussi convaincu qu'un « homme peut l'être, des torts que j'ai « envers vous; j'abhorre au fond de « mon cœur ceux qui m'ont conduit « dans cette funeste entreprise, et je « la déteste elle-même. Mais j'espère « que le Dieu tout-puissant remplira « votre cœur de miséricorde et de « compassion pour moi, comme il a « rempli le mien d'horreur et d'abo- « mination pour le crime que j'ai com- « mis. En conséquence, Sire, j'espère « vivre pour prouver à tous le zèle « dont je suis animé pour le service de « votre personne, ce dont je pourrais « vous convaincre dans cette lettre, en « disant un seul mot; mais ce mot est « d'une telle importance, que je n'ose « point l'écrire; je vous demande donc, « Sire, pour une dernière fois, une en- « trevue personnelle, afin de vous « prouver que je serai toujours, de « Votre Majesté, le très-humble et « très-obéissant serviteur,

« MONTMOUTH. »

Le duc ne se contenta pas d'écrire cette lettre humiliante; il s'adressa aussi à la veuve de Charles II, dont il avait toujours reçu des marques d'affection, et qui intercéda en sa faveur auprès de Jacques, pour lui faire obtenir l'entrevue qu'il demandait.

Jacques la lui accorda. Aussitôt son arrivée à Londres, Montmouth fut conduit au palais de White-Hall. On ne sait pas au juste ce qui se passa entre le roi et lui. Cependant, il paraîtrait que Montmouth se conduisit avec la plus grande lâcheté. Voici ce que dit, à ce sujet, l'évêque Kennet : « Le malheureux captif ayant été introduit devant le roi, se jeta à ses pieds, et avoua qu'il méritait la mort; mais il le supplia, les larmes aux yeux, de ne point user de sévérité à son egard, et de lui laisser la vie, qu'il déclara être prêt à sacrifier pour son service. Il lui cita l'exemple de plusieurs grands princes qui avaient montré de la clémence dans de pareilles circonstances, et qui ne s'étaient jamais repentis plus tard de leur générosité et de leur miséricorde; puis il dit : « Rappelez-vous, « Sire, que je suis le fils de votre frère, « et que verser mon sang c'est verser « le vôtre. » Le roi lui adressa plusieurs questions, et lui fit signer une déclaration par laquelle il affirmait que Charles n'avait jamais épousé sa mère. La signature donnée, le roi reprit en disant qu'il était véritablement peiné des malheurs du duc, mais que son crime était d'une nature si abominable, qu'il ne pouvait rester impuni, et qu'il devait nécessairement en supporter le châtiment. On prétend que, dans cette occasion, la reine insulta le prisonnier, et lui montra une arrogance peu convenable à la douceur de son sexe. Alors le duc, voyant qu'il n'avait rien gagné pour lui dans cette entrevue, se leva tout à coup de la position humiliante où il se tenait, et prit un air de bravade aussi déplacé que son humilité. Montmouth fut conduit à la Tour, et, dans le trajet, il supplia lord Dartmouth, qui l'escortait, d'intercéder auprès du roi pour qu'il lui accordât la vie; mais ce seigneur lui répondit que la clémence de Jacques ne pouvait s'étendre sur lui, parce qu'il avait pris le titre de roi. Un bill d'attainder avait été adopté par le parlement contre le duc, aussitôt son débarquement. Ce bill suppléait au procès, et l'exécution de Montmouth fut fixée à deux jours de distance. Montmouth écrivit une autre lettre au roi, et lui demanda un sursis; cette faveur lui fut refusée. Plusieurs versions ont été faites au sujet de la conduite réciproque de Montmouth et de sa femme. On prétend que Montmouth refusa de voir la duchesse, si elle n'était accompagnée de témoins, afin qu'ils pussent entendre tout ce qui allait se passer entre eux. Burnet dit que les deux époux se séparèrent avec

beaucoup de froideur, et que le duc se contenta de recommander à sa femme d'élever ses enfants dans la religion protestante. Un des docteurs venus pour l'assister dans ce moment douloureux l'ayant engagé à se réconcilier avec la duchesse, il s'en excusa, en disant que son cœur nourrissait une certaine antipathie contre elle, parce que, sans égard pour son malheur, elle s'était fait voir au théâtre et dans des réunions publiques. Il écrivit au roi une troisième lettre, dans laquelle il l'engageait à se mettre en garde contre les intrigues de Sunderland, son ministre, et consentit à signer une déclaration par laquelle il renonçait aux prétentions que la naissance pouvait lui donner à la couronne, pour obtenir l'élargissement de ses fils, que, par mesure de prudence, on avait renfermés à la Tour.

Montmouth avait montré de la faiblesse tant qu'il avait eu l'espérance d'avoir la vie sauve ; mais, lorsque le duc fut bien convaincu que son sort était décidé, il devint un tout autre homme. Il passa la nuit du 14 juillet avec Turner, évêque d'Ely, et Ken, évêque de Bath et Wells, auxquels se réunirent le lendemain, jour fixé pour l'exécution, les docteurs Hooper et Tennisson ; les révérends assaillirent leur illustre pénitent de questions religieuses, et s'efforcèrent surtout, mais inutilement, de le convaincre que sa liaison avec lady Henriette Wentworth était criminelle au dernier point ; Montmouth déclara qu'il était membre de l'Église établie, mais il repoussa la doctrine de l'obéissance passive et de la non-résistance qu'ils s'efforçaient de lui faire adopter. A dix heures du matin, Montmouth monta dans la voiture du lieutenant de la Tour, pour aller à l'échafaud. Une triple garde lui servait d'escorte, dans la crainte que le peuple et ses amis ne fissent une tentative pour le sauver. Les deux évêques étaient dans la voiture avec lui. Bientôt le fatal cortége arriva à Tower-Hill. Une foule immense était accourue pour être témoin de ce lugubre spectacle. Les fenêtres, les toits des maisons, étaient remplis de spectateurs. Montmouth descendit de la voiture et monta sur l'échafaud d'un pas ferme. Les évêques l'y suivirent. Sa présence avait excité un long murmure de soupirs et de sanglots ; puis il y eut un morne silence.

Montmouth salua le peuple ; il dit qu'il parlerait peu, qu'il était venu pour mourir, et qu'il mourrait membre protestant de l'Église d'Angleterre ; en ce moment, il fut interrompu par un des évêques, qui lui dit que s'il était réellement membre de l'Église d'Angleterre, il ne devait faire aucune difficulté pour reconnaître la doctrine de la non-résistance. Montmouth répondit par un refus, et les évêques lui ayant fait aussitôt des remontrances, elles n'eurent pas plus d'effet. Le duc, prenant la parole, s'efforça de défendre la réputation de lady Henriette Wentworth, en disant qu'elle était une femme de vertu et d'honneur, et en déclarant que sa liaison avec cette dame était innocente aux yeux de Dieu. Ces paroles choquèrent la susceptibilité de Gosling, l'un des shérifs ; il interrompit le duc, en lui demandant avec brusquerie s'il était marié avec lady Henriette. Montmouth garda le silence ; alors Gosling ajouta : « J'espérais entendre sortir de votre bouche des paroles de repentir au sujet de votre trahison et du sang qu'elle a fait répandre. — Je meurs repentant, » répondit la victime avec douceur. Les évêques, revenant aussitôt à la charge, lui parlèrent de la non-résistance. « Je suis venu pour mourir, et non pour discuter, » leur répondit le malheureux duc. Cet appel touchant ne suffit point pour désarmer les évêques. Ils réitérerent leurs questions au sujet de la doctrine, et insistèrent en outre avec beaucoup de force, pour qu'il donnât à la dernière invasion le nom de rébellion. « Appelez-la comme vous voudrez, dit le duc : je suis fâché d'avoir envahi le royaume ; je regrette le sang qui a été répandu ; je suis fâché de tout ce qui est arrivé. » Ces paroles furent transmises au peuple par Vandeput, le second shérif, et les docteurs, s'adres-

sant de nouveau au duc, poursuivirent leurs importunités au sujet de la non-résistance; le colloque se prolongea pendant quelque temps. Montmouth commençait à se déshabiller, il refusa un mouchoir pour se couvrir les yeux. Au moment de cette triste cérémonie, les évêques s'adressèrent encore à lui. « Milord, lui dirent-ils, vous avez été soldat, et ce serait l'action d'un bon chrétien de vous présenter à la rampe pour parler aux soldats, et leur dire que vous êtes puni pour servir d'exemple aux traîtres; vous les engageriez en outre à rester bons et loyaux sujets du roi.—Je vous ai dit, s'écria Montmouth avec impatience, que je ne voulais faire aucun discours; je suis venu pour mourir.— Dix mots seulement, milord, et cela suffira, reprirent les évêques.—Je n'en prononcerai pas un, » dit Montmouth, en leur tournant le dos. Alors il remit à un de ses domestiques un gage de souvenir, pour qu'il le portât à lady Henriette, et s'entretint avec l'exécuteur, auquel il donna quelque argent, comme il était d'usage en cette circonstance. Il lui dit ensuite de faire en sorte d'user envers lui de plus d'adresse qu'il ne l'avait fait pour lord Russell; il essaya le coupant de la hache, et manifesta la crainte qu'elle ne fût pas assez aiguisée. Le bourreau l'ayant rassuré, il plaça sa tête sur le billot fatal. Mais la main de l'exécuteur n'était pas ferme; soit que le bourreau fût décontenancé par les paroles qu'il venait d'entendre, soit qu'il éprouvât une sorte de frémissement à la vue de la noble victime qu'il allait frapper, il donna un coup si faible, que Montmouth, qui n'était que légèrement blessé, put soulever sa tête et le regarder en face. Deux autres coups furent également sans effets. Alors l'exécuteur, jetant sa hache loin de lui avec horreur, s'écria : « Je ne saurais terminer cette besogne. » Les shérifs, par leurs menaces, le forcèrent à reprendre la hache, et l'exécuteur s'approchant une seconde fois de la victime, la frappa de deux autres coups. Au dernier, la tête se détacha du corps, et le bourreau, d'une main tendue, la montra sanglante au peuple, en criant : « Voici la tête d'un traître ! »

Jacques, duc de Montmouth, n'avait alors que trente-six ans. « Il mourut, dit Barillon, avec beaucoup de « courage, et le peuple de Londres « montra un grand chagrin de sa mort. « La cour, qui avait intérêt à flétrir « sa mémoire, répandit dans le public « des bruits injurieux contre lui, et « l'accusa de lâcheté pour s'être retiré « trop tôt du champ de bataille de Sedgemoor. Plusieurs personnes suppo- « sent que Montmouth fit au roi des « déclarations tendant à compromettre « le prince d'Orange; mais je n'ai pas « été à même de pénétrer cette affaire; « et d'après tout ce que j'ai pu re- « cueillir, il paraîtrait que Montmouth « n'a dit rien de bien important. Il « avait résolu de faire tous ses efforts « pour sauver sa vie; mais aussitôt « cette espérance détruite, il montra « beaucoup de fermeté. »

Cette victime ne suffisait point à la cour, et, pour tenir le parti populaire dans une terreur salutaire, elle résolut de continuer son système de rigueur. Grey, qui avait été l'un des compagnons de Montmouth, fut condamné à mort; mais sa peine fut commuée en une prison perpétuelle. Diverses causes sont attribuées à cet acte de Jacques : on prétend que Grey, après sa condamnation, avait donné tous ses biens à lord Rochester, frère de la première femme de Jacques; mais que la réversion de ces biens était tellement déterminée, que la confiscation ne pouvait empêcher qu'ils ne revinssent au frère de Grey; en conséquence, Grey fut épargné pour que Rochester eût la jouissance des biens pendant sa vie. L'officier brandebourgeois qui avait contribué à la prise de Montmouth obtint sa liberté. Mais tous les autres compagnons de Montmouth furent sacrifiés, et ceux-là seuls eurent la vie sauve qui parvinrent à s'échapper.

Il est difficile d'exprimer jusqu'à quel point fut portée la sévérité du gouvernement. Ainsi lord Feversham, après la bataille de Sedgemoor, fit

pendre sans procès vingt de ses prisonniers; et le colonel Kirk, en arrivant à Bridge-Water et à Taunton, fit exécuter dix-neuf individus de la même manière. Ce Kirk, homme cruel et avide, avait servi pendant quelque temps à Tanger, et son régiment portait un drapeau sur lequel on voyait représentée la tête d'un agneau; le peuple du Sommersetshire donna par dérision, aux soldats de ce régiment, le surnom d'agneaux de Kirk. Mais ces agneaux étaient des loups cruels; leur principale occupation consistait à chercher les rebelles, ainsi que ceux qui les avaient appuyés et que l'on connaissait pour avoir favorisé la cause de Montmouth; alors ils les mettaient à mort. Heureusement Kirk était avide, et comme sa cupidité l'emportait encore sur sa cruauté, il vendait à un prix très-élevé la grâce de la vie aux prisonniers assez riches pour la payer. La justice expéditive de cet officier ne s'arrêtait que devant l'argent. Cette conduite sauvage excita une vive indignation à Londres; mais le roi ayant fait dire à Kirk par l'intermédiaire de lord Sunderland, qu'il était très-content, cet officier redoubla de cruauté; il se rendit à la cour pour y donner des renseignements sur l'état des provinces de l'Ouest, et laissa l'exécution de ses fonctions terribles au colonel Trelawney, qui marcha sur ses traces.

Mais quelque grandes que fussent ces atrocités, on reconnut bientôt que les hommes de loi pouvaient aller plus loin que les militaires. Jeffries venait d'être élevé à la pairie avec le titre de baron Jeffries de Wem; on lui associa quatre autres juges : c'étaient Montague, Levinz, Watkins et Wright. Jeffries partit comme juge de circuit pour les provinces, et le roi rendit une ordonnance qui commandait à tous les officiers des provinces de l'Ouest de fournir à ce terrible juge les escortes, soit en cavalerie, soit en infanterie, dont il aurait besoin pour assurer la garde des prisonniers, et exécuter ses ordres comme il l'entendrait. Le caractère impitoyable de ce juge était connu; mais il devait se surpasser encore. Sa barbarie fit donner à sa tournée le nom de *campagne de Jeffries*.

Ce fut à Winchester que Jeffries commença sa campagne (27 août). Une dame âgée et infirme, nommée Alicia Lisle, veuve de Lisle, l'un des juges qui avaient condamné Charles Ier, et qui avait été tué en Suisse par des assassins aux gages de son fils, parut devant son redoutable tribunal. Elle était accusée d'avoir donné un refuge dans sa maison, pendant une nuit, à deux fugitifs du champ de bataille de Sedgemoor; car la loi d'Angleterre faisait à cette époque un crime de haute trahison de cet acte d'humanité. La malheureuse veuve n'avait pas d'avocat pour la défendre; elle était si sourde, qu'elle pouvait à peine entendre ce qui se passait autour d'elle. Un pauvre paysan qui avait guidé les fugitifs dans sa maison, était le principal témoin qui déposait contre elle; il déclara qu'il croyait que mistriss Lisle connaissait que ceux à qui elle avait donné un asile appartenaient à l'armée de Montmouth. La veuve s'en défendit. Le jury s'étant retiré, et concevant des doutes sur la déposition du paysan, déclara en rentrant qu'il n'était pas certain que la veuve connût la qualité des prisonniers. Jeffries s'écria que la chose était manifeste; les jurés retournèrent dans la salle de leurs délibérations, et rapportèrent la même réponse. Jeffries les renvoya en colère, en s'écriant : « Messieurs, si j'avais fait partie du jury et que cette femme eût été ma mère, je l'aurais certainement trouvée coupable. »

Le jury rendit alors un verdict de culpabilité, et Jeffries prononça la sentence. Elle portait que, d'après la loi ancienne relative aux femmes convaincues de haute trahison, l'accusée serait brûlée vivante dans l'après-midi du même jour. Le clergé de la cathédrale de Winchester parvint à arrêter cette horrible exécution, en obtenant de Jeffries un sursis de trois jours. De touchantes supplications furent faites aussitôt au roi.

Lady St.-Jean et lady Abergavenny déclarèrent que la condamnée avait été l'un des plus puissants soutiens des amis du roi pendant leurs mauvais jours dans la guerre civile; que son fils, au lieu de prendre les armes pour Montmouth, avait servi avec distinction dans l'armée royale contre l'envahisseur; qu'elle-même avait dit souvent avoir versé d'abondantes larmes, le jour de l'exécution de Charles Ier; et qu'après la restauration ses biens lui avaient été conservés par le chancelier Clarendon pour l'excellente conduite qu'elle avait tenue pendant la république. Lady St.-Jean et lady Abergavenny demandaient, en conséquence, que le roi fît grâce à leur protégée, et, pour donner plus de consistance à leurs sollicitations, elles promirent mille liv. sterl. (25,000 fr.) à lord Feversham, s'il obtenait le pardon. Mais Jacques répondit qu'il n'accorderait pas un sursis d'un seul jour. Alors mistriss Lisle adressa elle-même une pétition au roi, dans laquelle elle lui demandait, en considération de sa naissance, à être décapitée au lieu d'être brûlée vive. Jacques accorda cette grâce; mais ce fut après de longues hésitations et beaucoup de difficultés. Le 2 septembre, la vénérable matrone posa sa tête sur le billot avec autant de tranquillité qu'elle l'eût fait sur son chevet; elle pria jusqu'à son dernier soupir pour la conservation de la religion protestante et les jours du tyran qui occupait alors le trône d'Angleterre.

De Winchester, Jeffries, escorté de gardes et de prisonniers, se rendit à Salisbury; de là à Dorchester, et partout ce terrible juge montra le même esprit de cruauté. Dans une lettre écrite de Dorchester, le 16 septembre, à Sunderland, il disait : « J'ai commencé aujourd'hui ma besogne avec les rebelles, et j'en ai dépêché quatre-vingt-dix-huit; mais en même temps, je suis tellement souffrant de la pierre, que je suis obligé de supplier Votre Seigneurie d'intervenir auprès de Sa Majesté pour qu'elle excuse l'incohérence des rapports que je lui ai adressés. » Jacques était si satisfait des services de son grand juge, que le garde des sceaux étant mort, il lui en conféra les fonctions, comme témoignage de sa satisfaction. Aux assises de Dorchester, le nouveau chancelier commença, pour économiser de temps, par déclarer aux prisonniers que si quelqu'un d'entre eux voulait se montrer repentant, et avouer sa culpabilité, il trouverait en lui un juge miséricordieux; mais que ceux qui persisteraient dans leur impénitence seraient traités sans pitié, et exécutés immédiatement après leur procès, lorsqu'ils seraient trouvés coupables. En conséquence, Jeffries délégua deux officiers de justice, pour offrir aux prisonniers le choix entre ces deux partis. Un grand nombre de prisonniers se laissèrent prendre à ces offres; mais plus tard, les officiers servirent de témoins contre eux, et appuyèrent ainsi la condamnation de ceux que Jeffries voulait atteindre. Ceux qui résistèrent à ces offres furent traités plus cruellement encore; car ils furent condamnés sans être entendus.

Un constable de Chardstock ayant été traduit aux assises, et voyant un témoin déposer faussement contre lui, déclara aux jurés que la déposition ne devait pas être crue. « Le témoin, s'écria-t-il, est une prostituée, une papiste. » — « Misérable rebelle, s'écria Jeffries, il me semble déjà que je te vois la corde au cou. » Jeffries s'était flatté, en plaisantant, que si un légiste ou un docteur tombait sous sa main, il n'échapperait point. En effet, plusieurs personnes de cette profession, et notamment un nommé Mathieu Brag, avocat, furent exécutées sans délai. Jeffries, dans sa lettre à Sunderland, disait qu'il avait dépêché quatre-vingt-dix-huit personnes à Dorchester dans l'espace de quelques jours; mais d'autres furent déportées, d'autres furent fouettées et mises en prison. Les déportés furent vendus comme esclaves, et les corps des suppliciés furent écartelés et exposés au gibet.

Jeffries continua alors sa tournée;

il se rendit à Exeter, où on lui présenta une liste de deux cent quarante-trois prisonniers. Le premier, traduit à la barre du redoutable juge, ayant déclaré qu'il n'était pas coupable, fut condamné et pendu sur-le-champ. Cette prompte exécution effraya tellement les autres prisonniers, qu'ils ne jugèrent point à propos de se défendre, et que tous déclarèrent leur culpabilité dans l'espoir d'être traités avec plus de pitié. Alors Jeffries les condamna tous en masse sur leur propre aveu. Quittant aussitôt Exeter, il se rendit dans le Sommersetshire, théâtre de la dernière insurrection. Sur onze cents prisonniers accusés du crime de haute trahison, il en fit pendre deux cent trente-neuf dans l'espace de quelques jours; et pour inspirer plus de terreur aux habitants, il voulut que les exécutions se fissent dans trente-six villages différents, et que les têtes et les membres des condamnés fussent placés dans les lieux les plus apparents: dans les rues, sur les bords des grandes routes, et même dans les églises.

Les écrivains royalistes ont prétendu que les cruautés de Jeffries n'étaient point connues de Jacques; mais les documents qui nous restent sur ces terribles exécutions prouvent qu'ils sacrifièrent la vérité pour défendre le caractère du roi. Nous trouvons dans l'un de ces documents, que Sunderland, ministre du roi, informe Jeffries que le bon plaisir de Jacques est qu'il distribue en présent mille des condamnés à quelques-uns des courtisans, à la condition que ceux-ci donneront une caution suffisante pour que les prisonniers soient retenus comme esclaves pendant dix ans dans une des îles des Indes occidentales. A cette occasion, le chancelier fait de vives remontrances au roi; il lui dit que se défaire ainsi des prisonniers, c'est perdre la valeur de 10 ou 15 liv. sterl. (250 ou 375 fr.), somme à laquelle il estime chacun d'eux. Dans une autre lettre, Jeffries consent à la distribution demandée; il s'enorgueillit de la victoire qu'il a remportée à Bristol, c'est-à-dire, du sang qu'il y a répandu, et jure sur sa vie et sur sa loyauté envers le roi, qui lui est plus chère que la vie, que Taunton, Bristol et le comté de Sommerset apprendront à connaître leur devoir envers Dieu et Jacques avant qu'il quitte ces lieux. Une autre preuve de la connaissance que Jacques avait de ces cruautés est que le 30 septembre, Jeffries suspendit le cours de ses jugements pour se rendre à la cour et y recevoir les insignes de la charge à laquelle il venait d'être promu. La Gazette fit alors un panégyrique pompeux de la personne du juge et des services qu'il avait rendus au pays, et pendant son séjour à Londres, Jeffries ayant été surpris par une attaque violente de la maladie dont il souffrait, Jacques en exprima son chagrin, en s'écriant qu'il serait difficile de trouver en Angleterre un sujet aussi dévoué.

De plus, dans toutes les causes où le roi était directement et personnellement engagé, on trouvait le même esprit de rigueur. Holmes, ancien officier qui avait servi sous la république, ayant été accusé d'attachement à cette forme de gouvernement, et condamné pour ce crime, Jacques s'offrit de lui accorder la vie, s'il voulait renoncer à ses principes et vivre paisiblement. Holmes lui répondit qu'il était républicain par conviction; qu'il croyait que cette forme de gouvernement était la meilleure; qu'il était âgé, et estimait à trop peu de chose les jours qui lui restaient à vivre, pour les acheter par le sacrifice de ses convictions. Il fut aussitôt envoyé à Dorchester pour y être pendu. Cornish, ancien shérif de Londres, fut ensuite traduit devant les assises d'Old-Bailey, pour avoir trempé dans le complot de Rye-House. Le procès fut conduit avec une telle précipitation, qu'il fut impossible au prisonnier de faire comparaître ses témoins et préparer sa défense. Il fut condamné à mort; Jacques signa l'ordre d'exécution, et il subit son supplice devant Guild-Hall, presque devant la porte de sa propre maison. Le même soir, Élisabeth Gaunt de Wapping fut brûlée vivante à Tyburn, et

un nommé Lindsay fut pendu à Tower-Hill. Élisabeth avait été convaincue d'avoir comploté contre la vie du roi, en favorisant l'évasion d'un nommé Burton, accusé d'avoir pris part au complot de Rye-House, et en donnant assistance au même Burton après la bataille de Sedgemoor. Le principal témoin qui déposa contre elle fut ce même Burton, dont elle avait deux fois sauvé la vie. Lindsay fut convaincu d'avoir déserté, crime qui n'était pas encore prévu par la loi. Mistress Gaunt mourut avec un courage héroïque, et sa mort arracha des larmes aux yeux des nombreux spectateurs qui assistaient à son exécution; parmi ceux-ci figurait le célèbre quaker William Penn, qui avait alors de fréquentes entrevues avec le roi. Elle déclara qu'elle ne se repentait point du crime qui l'avait conduite à l'échafaud, parce qu'il n'était que l'observation des lois de Dieu, qui ordonnent aux hommes de donner refuge aux proscrits, et de ne point livrer les victimes aux persécuteurs.

La vénalité pouvait seule arrêter les effets de la cruauté. Prideaux, qui avait été jeté dans la Tour sur de simples soupçons, parvint à obtenir son élargissement en donnant 1,500 liv. sterl. (37,500 fr.); Hampden, pour se soustraire à la peine capitale, donna 6,000 livres sterling (150,000 francs), qui furent partagées entre Jeffries et le P. Peter, confesseur du roi et son principal conseiller. Les jeunes filles de Taunton, qui s'étaient présentées à Montmouth avec une bible et des enseignes brodées de leurs mains, ne purent échapper à la persécution qu'en donnant chacune de 50 à 100 liv. sterl. (1,250 à 2,500 fr.), qui furent distribuées entre les filles d'honneur de la reine. Les lords Brandon, Delamere et Stamford, qui avaient été arrêtés par suite des révélations de lord Grey, furent traduits devant les assises pour répondre à l'accusation de haute trahison. Brandon fut déclaré coupable; mais ayant une belle-sœur qui était en faveur à la cour, il parvint à se soustraire au châtiment, et obtint sa liberté après un assez long emprisonnement et l'acquit d'une forte caution. Delamere fut acquitté à l'unanimité; mais il devait ce verdict à des largesses considérables faites parmi ses juges et à la puissante intervention de ses amis. Stamford profita du bénéfice d'une amnistie qui fut accordée quelque temps après.

Notre plume se refuse à tracer plus en détail ces actes d'atrocité. Il semble en effet qu'une rage de cannibale ait animé les hommes de cette époque; rien ne peut assouvir leur cruauté; les corps inanimés des victimes sont exposés aux outrages les plus sanglants; le corps mutilé de Rumbald est ramené d'Écosse à Londres; on le partage en quatre quartiers, et le roi ordonne au shérif de Londres, par un royal warrant, de placer l'un de ces quartiers, qui déjà était en pourriture, sur une des portes de la ville, et de livrer les trois autres au shérif de Hertford; celui-ci reçoit du roi un autre warrant qui lui enjoint d'exposer ces trois quartiers, l'un à Rye-House, l'autre à Hoddesdon, le dernier à Bishop's-Stortford. Mais le moment de la réaction était arrivé. La mesure était comble; elle devait déborder. La nature de ces violences, les causes qui les avaient provoquées, et la rigueur même avec laquelle elles étaient poursuivies, attestaient un ébranlement général que tous les bons esprits voyaient arriver à terme dans un avenir très-rapproché.

Jacques ne négligeait rien, en effet, pour aggraver sa situation. Le marquis d'Halifax était resté au ministère pendant toute la durée de la campagne de Jeffries; Jacques, qui soupçonnait ses intentions au sujet du rapport qu'il voulait faire des bills du *test* et d'*habeas corpus*, voulut lui retirer ses fonctions. Jacques se faisait ainsi d'un homme habile un ennemi déterminé. La session fut ouverte le 9 novembre. Jacques, se confiant sur les effets de la sévérité qu'il venait de déployer, et ne voyant autour de lui qu'apparence de soumission, s'imaginait que le parlement d'Angleterre

s'humilierait devant lui, et se contenterait pour l'avenir du triste honneur d'exécuter ses ordres et d'enregistrer ses décrets. Il ouvrit la session en disant quelques mots de la tempête qui venait d'éclater sur le pays; puis prenant un ton de dictateur, il déclara que la milice était maintenant une force insuffisante, et que, pour assurer le repos de la nation au dehors et au dedans, il était nécessaire que le pays eût une armée permanente composée de troupes bien disciplinées; il dit qu'il avait augmenté l'armée par suite de la dernière échauffourée, et demanda un subside dont l'importance répondît au surcroît de dépenses qu'il avait été obligé de faire. « Que personne, ajouta-t-il, ne « prétende qu'il y ait dans cette ar« mée des officiers non pourvus de ti« tres suffisants, conformément au bill « du *test;* la plupart de ces officiers, « je dois vous le dire, sont bien con« nus de moi; ils m'ont servi dans dif« férentes occasions, et leur conduite « m'a permis de reconnaître la loyauté « de leurs principes. Je les ai donc « crus propres à remplir les fonctions « que je leur ai accordées. Pour vous « parler avec franchise, je vous dirai « qu'après avoir profité de leurs servi« ces dans les temps de dangers et de « nécessité, je ne voudrais point les « abandonner, car il se pourrait que « je ne les retrouvasse point dans le « cas où une nouvelle rébellion me « rendrait leur secours nécessaire. »

De sourdes rumeurs accueillirent ce discours, car les deux chambres savaient déjà que le roi avait commissionné des lords catholiques pour lever des troupes catholiques contre Montmouth, et que, dans le choix des officiers, il s'était adressé de préférence à ceux de cette religion. La vieille haine qu'inspirait le papisme se ranima donc, et elle vint au secours de la liberté civile, qui était si gravement compromise. Hauts et petits fonctionnaires de l'Église, torys et whigs, firent alors cause commune. La chambre des communes vota une adresse au roi; elle l'invita à renvoyer tous les officiers qui s'étaient refusés à prêter le serment exigé par l'acte du *test.* Jacques répondit : « Quoi que vous fassiez, je tiendrai toutes mes promesses. » La chambre fut vivement émue de cette réponse, et John Kok, membre de Derby, prononça ces paroles : « J'espère que nous sommes Anglais, et que la réponse que nous venons d'entendre ne nous empêchera pas de remplir notre devoir. » Les paroles de ce généreux citoyen ne trouvèrent pas d'écho, et il fut envoyé à la Tour. Mais les communes étaient bien résolues à destituer les officiers papistes. Les lords montraient les mêmes dispositions. Halifax, l'ex-ministre, était devenu un des adversaires les plus ardents de la cour. Jacques, furieux, prorogea le parlement, après une session qui n'avait duré que onze jours. Cette assemblée ne devait plus se réunir que pour prononcer la déchéance et l'expulsion de Jacques.

(1686.) L'Angleterre apprit, dans ce moment, la nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes, et ce fut pour elle un nouveau sujet de crainte, car elle ne doutait pas que Jacques n'adoptât les mêmes mesures contre les protestants du royaume, lorsque l'occasion en serait favorable. Les protestants serrèrent alors leurs rangs, et ne formèrent plus qu'un corps compacte. Le parti catholique, à la tête duquel était le P. Peter, ne cachait plus en effet ses projets; menaces, persuasion, promesses, tout était employé par lui pour faire des conversions au catholicisme. Sunderland, ministre du roi, s'était déjà converti à cette religion. Dryden, le poëte le plus grand de l'époque, avait lui-même renié sa religion pour le culte de l'Église romaine, et sa conversion en avait entraîné beaucoup d'autres.

Mais, chose remarquable, dans ces temps malheureux, on voyait souvent des exemples de courage donnés par des gens dont on les aurait le moins attendus. Jacques avait pour maîtresse Catherine Sedley; cette dame n'avait d'autre recommandation qu'un grand esprit. Charles II, qui aimait la beauté

dans les femmes, avait coutume de dire, au sujet des maîtresses de son frère, qu'elles lui étaient données par son confesseur comme pénitence, attendu que toutes étaient fort laides; et, suivant Horace Walpole, miss Sedley s'étonnait elle-même du goût que le roi avait pour elle, car elle disait, en parlant des maîtresses de Jacques: « Aucune de nous n'est belle, et si nous avons de l'esprit, il n'en a pas assez pour le découvrir. » Catherine Sedley fut installée à White-Hall, et fut créée comtesse de Dorchester. Jacques aurait voulu la convertir au catholicisme, et nul effort ne fut épargné par lui pour arriver à ce but; mais la maîtresse royale repoussa toutes ses tentatives, et resta, en dépit du roi et des prêtres catholiques, dévouée au protestantisme.

Alors les champions protestants qui étaient à la cour se rangèrent autour de Catherine, et ne dédaignèrent pas de lui rendre des hommages assidus. Mais le parti catholique qui comptait pour ses chefs, Sunderland, la reine, le confesseur du roi, prit ombrage de ces assiduités, et il parvint à décider le roi à envoyer sa maîtresse en Irlande. Jacques lui donna en présent de grandes propriétés. Rochester, qui était fortement attaché au protestantisme, perdit alors la faveur du roi. Le parti catholique était encore soutenu à la cour par les lords Bellasis, Powis, Arundel, Dover et Roger Palmer, qui devait à la prostitution de sa femme au feu roi le titre de comte de Castlemaine. Celui-ci fut envoyé en ambassade à Rome, et, de son côté, le pape envoya un ambassadeur à Londres, qui fut reçu publiquement par le roi.

Jacques s'arrogea ensuite le pouvoir de suspendre et de rapporter toutes les lois du parlement, de quelque nature qu'elles fussent. Il renvoya les protestants des emplois civils et militaires occupés par eux, et mit à leur place des catholiques. Des papistes furent faits lieutenants des comtés, shérifs, juges de paix; les corporations des municipalités furent refondues et reformées au profit des catholiques et de la royauté. En Écosse, pays où le parlement avait été renvoyé pour avoir montré, à l'égard du papisme, les mêmes dispositions que celui d'Angleterre, des mesures semblables avaient été prises; en Irlande, les protestants, qui, seuls, avaient le droit de porter les armes, furent désarmés par Tyrconnel; c'était au tour des protestants de souffrir, ils furent traités avec autant de cruauté qu'ils en avaient déployé à l'égard des papistes depuis le règne d'Élisabeth. Les revenus de l'Église furent, en grande partie, alloués aux évêques et aux prêtres catholiques, et ils eurent la faculté de porter en public leurs vêtements ecclésiastiques.

Jacques s'adressait à un ennemi qui était plus puissant que lui. Les églises commencèrent à retentir d'accusations et de dénonciations portées contre le catholicisme. Pour étouffer ces dénonciations, Jacques crut devoir lancer des ordonnances dans lesquelles il défendait au clergé de prêcher sur des points de controverse; puis il établit une cour ecclésiastique, à laquelle il donna des pouvoirs plus étendus que n'en avait reçu la cour présidée par Laud, sous son père. Cette cour avait le pouvoir de traduire à sa barre, non-seulement ceux que l'opinion publique désignait comme hostiles à l'ordre de choses établi, mais encore tous les suspects; de corriger et d'altérer les statuts des universités, des colléges et des écoles, et de les remplacer par des nouveaux. Jacques déclarait, par son ordonnance, que l'autorité de la cour devait être regardée comme légale, alors même que plus tard des lois et des statuts seraient rendus à l'effet d'établir le contraire. Jacques aurait voulu mettre à la tête de cette cour l'archevêque de Cantorbéry; mais celui-ci refusa d'accepter ces fonctions. Alors Jacques lui substitua Cartright, évêque de Chester. Les autres membres de la cour étaient Crewe, évêque de Durham; Sprat, évêque de Rochester; Sunderland, Jeffries, et Herbert, chefs de justice, qui tous étaient

dévoués au parti du roi. Rochester y fut placé lui-même, mais seulement dans l'espoir que sa nomination ferait une utile compensation dans l'esprit du public.

Jacques donna aussitôt l'ordre à Compton, évêque de Londres, qui, dans la chambre des lords, s'était déclaré contre le projet de l'armée permanente proposée par le roi, de suspendre le docteur Sharp, qui avait prêché contre le papisme en général. Mais Compton répondit au roi qu'il ne pouvait légalement punir Sharp, sans avoir entendu les raisons qu'il pouvait donner pour sa défense. Compton, sommé de comparaître devant la nouvelle cour pour ce refus, déclara que la cour était illégale; qu'il ne relevait, en matière ecclésiastique, que de son métropolitain et de ses suffragants; qu'il était prélat d'Angleterre, lord du parlement, et que, en cette qualité, il n'était justiciable que des lois de son pays. C'était porter un défi au roi. Cependant, comme Compton ajouta qu'il avait ordonné à Sharp de cesser ses prédications, et qu'il déclara que celui-ci était prêt à faire amende honorable et à demander pardon au roi, Jacques invita les commissaires à se borner à la suspension de l'évêque, ce qui eut lieu.

L'irritation s'accrut encore lorsque Rochester, qui avait été contraire à la suspension de Compton, et avait eu à ce sujet une discussion assez vive avec le roi, fut renvoyé de la commission, et perdit, bientôt après, ses autres emplois. Le roi lui fit une pension de 4,000 liv. sterl. (100,000 fr.) sur la poste, plus une autre pension de 1,700 liv. sterl. (42,500 fr.), qui fut prélevée sur le revenu des biens de lord Grey. Le renvoi de Rochester était une autre faute, car le bruit se répandit qu'on ne lui avait enlevé ses fonctions que parce qu'il ne voulait pas se faire catholique, et qu'il y avait un projet de formé pour exterminer tous les protestants.

(1687.) Cependant Jacques, qui venait de former un camp à Hounslow-Heath, où il avait réuni quinze mille hommes d'infanterie et de cavalerie, comptant sur ces forces, se croyait sûr du succès, et poursuivait ses projets contre le protestantisme avec plus d'assurance que jamais. Samuel Johnson, ecclésiastique de l'Église anglicane, qui avait été chapelain de lord Russell, fut condamné à payer au trésor une amende considérable; à être exposé au pilori, à trois reprises différentes; à être fouetté de Newgate à Tyburn, pour avoir composé une adresse aux soldats de l'armée, dans laquelle il leur rappelait qu'ils étaient Anglais et libres. Jacques voulut ensuite convertir à ses doctrines la princesse Anne, sa fille, et priver son autre fille Marie, princesse d'Orange, de ses droits à la succession. Jacques, dans la conviction de sa force, frappait de tous côtés, et s'attachait surtout à enlever aux corps publics les priviléges dont ils jouissaient en vertu des chartes qui leur avaient été accordées. Il voulut aussi obtenir le contrôle sur les séminaires et les écoles.

Parmi ces établissements était la chartreuse de Londres, dans laquelle il voulut faire recevoir, au nombre des directeurs, un nommé Andrew Popham, papiste, sans qu'il fût obligé de prêter serment. Mais la majorité des directeurs, et à leur tête le duc d'Ormond, Compton, l'évêque de Londres, nouvellement suspendu, et lord Halifax, l'ex-ministre, résistèrent à ses ordres. Après avoir échoué dans cette entreprise, Jacques demanda à l'université d'Oxford de reconnaître au P. Peter le droit de nommer à sept bourses du collége d'Exeter; s'adressant ensuite à l'université de Cambridge, il lui demanda le grade de maître ès arts pour un nommé Alban-François, moine bénédictin. Malgré leur dernier manifeste sur l'adoption de la doctrine de non-résistance, les deux universités résistèrent aux désirs du roi. Le refus d'Oxford fut porté aux cours de Westminster pour y être discuté; la nouvelle commission ecclésiastique s'empara de l'affaire de Cambridge; après un jugement sommaire, cette commission destitua Pechell de ses fonctions

de vice-chancelier, et le suspendit de la maîtrise du collége de la Madeleine. Aussitôt Jacques ordonna aux boursiers de ce collége d'élire pour leur maître un nommé Antoine Farmer, qui était reconnu pour un papiste. Les boursiers adressèrent des représentations à cet égard au roi, et le trouvant inébranlable dans sa résolution, ils firent tomber leurs suffrages sur le docteur Howe, comme ils en avaient le droit. La commission ecclésiastique déclara que cette élection était nulle, et aussitôt le roi lança une nouvelle ordonnance, par laquelle il enjoignait aux boursiers d'élire pour leur maître Parker, évêque d'Oxford. Jacques avait abandonné son premier protégé pour Parker, qui avait sans doute quelques droits de plus à son affection, mais qui avait le tort pour les protestants d'être papiste. Les boursiers ne tinrent aucun compte de cette ordonnance, et Howe exerça son autorité en dépit de la commission ecclésiastique et du roi. Sur ces entrefaites, Jacques arriva à Oxford; il ordonna aux membres du collége de la Madeleine de comparaître en sa présence, et, après leur avoir reproché leur désobéissance, il leur dit de se retirer et d'élire l'évêque d'Oxford. « Si vous faisiez autrement, s'écria-t-il, vous sentiriez le poids de ma colère. » La doctrine de l'obéissance passive fut invoquée par lui; il rappela qu'il était l'oint du Seigneur; mais les boursiers insistèrent encore pour la conservation de leurs droits. Chacun d'eux fut pris en particulier, on leur dit que s'ils persévéraient dans leur résistance, il serait procédé contre eux comme on l'avait fait pour les corporations. Mais les boursiers résistèrent à ces séductions. Jacques, transporté de colère, donna l'ordre à Cartwright, évêque de Chester; à Wright, chef de justice, et au baron Jenner, d'examiner l'état du collége, et leur déféra plein pouvoir pour en altérer les statuts et en fabriquer de nouveaux. Les commissaires arrivèrent à Oxford le 20 octobre pour procéder à leur mission. Ils y trouvèrent Howe qui maintenait encore ses droits et ceux des membres qui l'avaient élu. Les commissaires le privèrent de la présidence et rayèrent son nom des livres, mais il protesta hardiment contre tout ce qui avait été fait. Wright, chef de justice, le somma de fournir une caution de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) en garantie de sa comparution devant la cour du banc du roi, et Parker fut mis à sa place. Jacques, qui n'était point encore satisfait, insista pour que les boursiers reconnussent leur désobéissance et leur repentir par écrit. Mais ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pouvaient reconnaître qu'ils avaient mal fait. Aussitôt la commission ecclésiastique rendit une sentence qui les déclarait tous incapables d'occuper des fonctions dans l'Église ou des bénéfices quelconques. Cette mesure était le fait du roi qui voulait empêcher que la noblesse ne leur donnât les bénéfices dont elle avait la nomination. Jacques fit plus; il déclara qu'il regarderait toute faveur faite aux boursiers expulsés, comme une attaque contre lui-même. Mais ses menaces n'empêchèrent point que des collectes considérables ne fussent faites. Tous les mécontents voulurent apporter leur part dans cette contribution; la princesse d'Orange elle-même envoya 200 liv. sterl. (5,000 fr.) pour cette destination.

Les mesures les plus libérales, quand elles viennent d'une main suspecte, n'inspirent que de la défiance. Vers cette époque, le roi publia une déclaration qui accordait la liberté religieuse aux Anglais, et qui suspendait toutes les lois pénales contre les nonconformistes protestants, ainsi que contre les catholiques. « Nous avons jugé convenable, disait Jacques, d'user de notre prérogative royale pour publier cette présente déclaration, et nous n'avons aucun doute que nos deux chambres du parlement nous prêteront leur concours, lorsque nous jugerons à propos de les réunir. » « C'est une grande et sublime vertu que la tolérance, disait le préambule; chaque homme doit servir Dieu à sa manière, soit en public, soit en particulier. » Jacques ajoutait que quiconque troublerait

le culte religieux encourrait son déplaisir et la vengeance des lois. La déclaration accordait un pardon complet à tous les sujets du roi pour les peines qu'ils avaient encourues sous le rapport de la religion.

La nation n'était pas encore préparée à cette mesure; d'ailleurs elle était convaincue que le roi n'avait associé les non-conformistes protestants aux catholiques que dans un but politique, et que la tolérance accordée aux catholiques n'avait pour objet que de préparer l'établissement définitif de l'Église de Rome. De plus, l'exemple que venait de donner Louis XIV en révoquant l'édit de Nantes, la conduite de Jacques en Écosse, les dénonciations de Jeffries, qui tendaient à faire passer les presbytériens pour des rebelles, pour des républicains ennemis du roi, étaient présents à tous les esprits, et chassaient des cœurs la confiance qu'auraient pu peut-être inspirer les promesses du roi dans des temps plus heureux.

La grande majorité des dissidents repoussa cette déclaration, et s'apprêta à défendre ses droits contre la couronne. Une forte opposition s'organisait alors. Les dissidents de toutes les sectes ouvraient leurs temples et faisaient retentir la chaire de leurs déclamations contre le papisme; la secte la plus nombreuse et la plus influente, celle des presbytériens, résistait, de son côté, aux sollicitations de la cour, qui lui demandait de sanctionner l'autorité qu'assumait le roi de s'immiscer comme il le faisait dans les affaires ecclésiastiques. Jacques ayant voulu que l'ambassadeur du pape fût reçu à Windsor avec le cérémonial ordinaire, le duc de Sommerset, qui avait été choisi par le roi pour sa présentation, pria le roi de le dispenser de cet honneur, en lui disant que les lois du royaume en faisaient un acte de haute trahison. « Ne savez-vous pas, lui dit Jacques, que je suis au-dessus de la loi? — Votre Majesté, peut être au-dessus de la loi, lui répondit le duc, mais moi je ne le suis pas. » Ce fut le duc de Grafton qui introduisit le nonce à la place de Sommerset.

Jacques restait sous l'influence de ses illusions. Un aveuglement fatal tenait son esprit enchaîné et lui couvrait les yeux. Après plusieurs prorogations successives, il avait dissous le parlement malgré l'avis de son ministre Sunderland, qui lui avait dit que cette mesure conduirait la monarchie à sa ruine. L'irritation que causa cette mesure, la résistance qu'il rencontrait de toutes parts furent perdues pour lui. Comme par le passé, les juges furent corrompus et achetés par la cour; la liberté de la presse fut complétement abolie. Jacques croyait même pouvoir maintenant marcher ouvertement vers son but. Quatre évêques catholiques furent publiquement consacrés dans la chapelle royale; ils furent envoyés dans leurs diocèses avec le titre de vicaires apostoliques, et leurs lettres pastorales furent répandues dans tout le royaume. Car le clergé régulier catholique ne se cachait plus; il portait publiquement le costume de l'ordre et se pressait dans les salons de la cour. Les prêtres, oubliant leurs dangers passés, affectaient même de l'arrogance. Quelques-uns élevaient des prétentions sur des édifices publics dont ils voulaient faire des monastères, des églises ou des chapelles. Les membres de l'Église protestante française se plaignirent à ce sujet à Halifax. « Laissez-vous chasser par eux, leur dit le neveu de Shaftesbury, car c'est le meilleur moyen pour vous de voir relever vos affaires et celles de la nation. » Bonquillo, ambassadeur d'Espagne, ayant fait des représentations à ce sujet au roi, Jacques lui demanda si ce n'était pas l'usage de son pays que le roi se consultât avec ses prêtres et ses confesseurs. « C'est vrai, lui dit l'ambassadeur, mais c'est pour cette raison que nos affaires vont si mal. » Jacques persista dans son système. Il avait enlevé à Rochester les fonctions de trésorier; il nomma plusieurs commissaires pour remplir cette charge, parce que, disait-il, des pouvoirs trop étendus se trou-

vaient réunis dans les mains d'un seul homme. Dans le même temps, il manifesta l'intention de retenir pour lui les fonctions de grand amiral et de commandant en chef des troupes de terre; et dans la guerre qu'il fit aux chartes, il voulut même enlever celles qui avaient été accordées aux propriétaires et aux corporations des colonies anglo-américaines. Il nomma ensuite des commissaires qui devaient chercher à obtenir des corporations du royaume la promesse de ne point s'opposer au rapport des lois pénales et de la loi du *test*, et de soutenir toutes les mesures prises par Sa Majesté.

Un événement inattendu compliqua la situation. Marie d'Est, femme du roi, n'avait pas encore eu d'enfants, et rien ne faisait prévoir la naissance d'un héritier; grande désolation parmi les catholiques, car il fallait se résoudre à accepter pour successeur, Marie, femme du prince d'Orange, chef connu du parti protestant. Aussi les catholiques fatiguaient-ils le ciel de leurs prières et de leurs offrandes. Sur ces entrefaites, Jacques entreprit un pèlerinage à Saint-Winifred's-Well, dans la principauté de Galles (23 décembre). O miracle! à la suite de ce pèlerinage la nation apprit par la Gazette que la reine était enceinte; le fait était positif, car la Gazette annonçait qu'un jour serait fixé pour remercier le ciel. Cependant la majorité de la nation ne voulait pas y croire. Tous les protestants anglais déclarèrent que c'était une ruse pour priver la princesse Marie de ses droits. Les courtisans eux-mêmes semblaient soupçonner cette grossesse. Voici en effet comment la princesse Anne écrivait à cet égard à sa sœur Marie en Hollande :

« Je ne puis m'empêcher de croire que le gros ventre de la reine ne soit un peu suspect. Il est vrai qu'elle est très-grosse; mais son visage est meilleur que jamais; ce qui n'est pas ordinaire, car les femmes aussi avancées qu'elle ont en général mauvaise mine. En outre, l'assurance qu'elle montre qu'elle doit accoucher d'un fils, indique qu'il y a lieu de craindre que tout ceci ne soit un jeu; je ferai tout ce que je pourrai pour découvrir la vérité. » Dans une autre lettre, écrite à sa sœur quelques jours après, la princesse s'exprime ainsi : « Si cette grossesse était réelle, la reine se laisserait approcher et toucher par moi ou quelques-unes de mes amies, ce qui mettrait un terme à toutes les railleries faites à cet égard; mais c'est tout le contraire; quand on lui parle de sa grossesse, elle paraît comme effrayée que quelqu'un veuille la toucher; et toutes les fois que je me suis trouvée dans la chambre où elle se déshabillait, elle est toujours allée dans une chambre voisine pour mettre sa camisole... »

(1688.) Une nouvelle déclaration de tolérance religieuse que le roi publia, le 27 avril, et dont il ordonna la lecture dans toutes les églises du royaume, alluma l'incendie qui couvait depuis longtemps. La majorité du clergé se refusa à lire la déclaration, et six évêques, Lloyd de Saint-Asaph, Ken de Bath and Wells, Turner d'Ely, Lake de Chichester, White de Peterborough, et Trelawney de Bristol, allèrent trouver le primat Sancroft dans son palais de Lambeth, pour y préparer une pétition au roi contre cette mesure. La pétition fut écrite de la main de Sancroft; mais étant retenu au lit par une maladie, il ne put accompagner les six évêques lorsqu'ils allèrent la présenter au roi. Les pétitionnaires disaient que le clergé éprouvait une forte aversion pour distribuer et publier dans les églises la déclaration du roi; ils ajoutaient que cette aversion ne provenait point du manque d'obéissance au roi ni de l'oubli de leurs devoirs envers lui, mais de leur antipathie contre les dissidents, avec lesquels ils ne voulaient conclure aucun accommodement que ceux qui seraient établis par le parlement ou par une nouvelle convocation religieuse. Jacques lut la pétition d'un bout à l'autre, et dit avec beaucoup d'agitation : « Cette démarche me cause une « grande surprise; voilà d'étranges « discours; je ne m'attendais à rien « de pareil de vous; c'est un acte de

« rébellion. » Lloyd de Saint-Asaph, qui était le plus âgé des évêques, et qui avait remis la pétition au roi, répondit : « Nous avons exposé nos jours pour Votre Majesté, et nous sommes prêts à verser la dernière goutte de notre sang, plutôt que de nous révolter contre elle. » — « Je vous dis, s'écria Jacques avec colère, que c'est un acte de rébellion; je n'ai jamais vu d'adresse pareille. » — « Rébellion, Sire! s'écria Trelawney de Bristol en tombant à genoux; je supplie Votre Majesté de ne nous point dire de choses aussi dures. Nous ne sommes point et ne pouvons être coupables de rébellion. » — « Est-ce que j'ai mérité une pareille chose de l'Église d'Angleterre? dit Jacques. Je me souviendrai que vous avez signé cette pétition; je la garderai et ne m'en séparerai point; je ne m'attendais pas à ceci; je veux être obéi. » — « Que la volonté de Dieu soit faite, » dit un des évêques à voix basse. — « Que dites-vous? » s'écria le roi en proie à la plus vive agitation. — « Que la volonté de Dieu soit faite, » répondit l'évêque. Jacques renvoya aussitôt les évêques. Le lendemain, en se rendant à la messe, Jacques rencontra l'évêque de Saint-David. « Milord, s'écria-t-il, vos frères m'ont présenté hier la pétition la plus séditieuse qui ait jamais été faite; c'est la trompette de la rébellion. »

Mais des copies imprimées de la pétition circulaient déjà dans Londres, et quelques jours après dans tout le royaume. Aussitôt six nouveaux évêques, ceux de Londres, de Norwich, de Glocester, de Salisbury, de Winchester et d'Exeter, déclarèrent qu'ils donnaient leur approbation aux pétitionnaires. Jacques était perdu. Le 20 mai, jour fixé pour la lecture de la déclaration dans les églises de Londres, sept ecclésiastiques seulement sur cent obéirent à l'ordonnance; encore furent-ils hués par le peuple. Le dimanche suivant, personne ne voulut la lire. Un nouveau lecteur fut nommé à la chapelle royale; mais il tremblait si fort en faisant la lecture, que les assistants n'en entendirent pas un mot; la cour était abattue, car Sprat, Cartwright, Crewe et Watson, étaient les seuls évêques qui soutinssent alors la cour. Dans les provinces, le clergé montrait la même désobéissance qu'à Londres. Le nonce du pape, qui vit le danger, écrivait ainsi à sa cour : « Toute l'Angleterre épouse la cause des évêques : on ne peut raisonnablement s'attendre à voir s'opérer une division entre les anglicans, et toutes les espérances que nous avions placées dans les nonconformistes s'évanouissent. »

Avancer ou reculer offrait maintenant de grands dangers. Jacques résolut d'avancer; c'était plus dans ses goûts. Après une assez vive discussion dans le sein du conseil, il fut résolu qu'on traduirait les évêques devant la cour du banc du roi, et que préalablement ils seraient sommés de comparaître devant le conseil privé. Les évêques vinrent à White-Hall, et y furent reçus par le roi avec une certaine gracieuseté. Alors Jeffries demanda à l'archevêque si c'était bien lui qui avait écrit la pétition. « Sire, s'écria Sancroft en se tournant vers le roi, je parais dans ce lieu en criminel, ce qui ne m'est jamais arrivé; et puisque j'ai ce malheur, j'espère que Votre Majesté ne sera point offensée si je mets de la réserve dans des réponses qui peuvent tendre à me compromettre. » — « Voilà de la mauvaise chicane, lui dit Jacques; j'espère que vous ne nierez point votre propre écriture; » et de nouveau il pressa l'archevêque de reconnaître qu'il avait écrit lui-même la pétition. Alors Jeffries annonça aux évêques qu'ils seraient traduits devant la cour de Westminster, et qu'ils y seraient jugés, dit-il, avec la plus grande impartialité. Les évêques furent envoyés à la Tour, sur un warrant signé par les membres du conseil privé.

Les évêques furent conduits par eau de White-Hall à la Tour. Les deux rives de la Tamise se couvrirent aussitôt de spectateurs, qui se jetaient à genoux et adressaient des prières ferventes au ciel pour qu'il donnât sa protection aux martyrs de la religion et de la liberté.

Digitized by Google

La garnison qui était dans la Tour montra elle-même les mêmes sentiments. Les non-conformistes, oubliant les persécutions passées dont l'épiscopat s'était rendu coupable envers eux, envoyèrent à la Tour une députation composée de dix ministres, dans le but d'offrir leurs compliments de condoléance aux illustres captifs. Jacques fut si irrité de ce dernier acte, qu'il fit venir en sa présence les membres de la députation, et les réprimanda sévèrement lui-même. Ceux-ci lui répondirent avec fermeté qu'ils ne pouvaient qu'adhérer à la conduite des évêques, et qu'ils approuvaient la constance de leur attachement à la foi protestante. Les plus hautes classes de la société montrèrent la même ferveur et le même empressement; vingt-huit pairs offrirent de donner caution pour obtenir l'élargissement des captifs. Dans le même temps, on reçut des nouvelles de la Hollande, qui annonçaient que le prince et la princesse d'Orange prenaient le plus vif intérêt au sort des évêques; et l'on ajoutait tout bas que le prince d'Orange se préparait à les délivrer de la Tour.

Le 15 juin, les évêques comparurent devant la cour du banc du roi, pour obtenir leur liberté sous caution. Lorsqu'ils quittèrent leur prison, sir Édouard Hales, lieutenant de la Tour, qui avait usé à leur égard de mauvais traitements, leur demanda ses honoraires. Les évêques ne voulurent rien lui donner, parce que, dirent-ils, nous ne vous devons rien. Hales leur répondit en colère que les honoraires qu'il réclamait étaient la compensation des fers qu'ils avaient portés et de la location du cachot qu'ils avaient habité. Les évêques, qui avaient remonté la Tamise en bateau, mirent pied à terre près de Westminster-Hall, où ils trouvèrent un immense concours de citoyens qui, se jetant à genoux, demandèrent leur bénédiction. L'archevêque de Cantorbéry, étendant les mains sur ceux qui étaient le plus près de lui, leur dit de rester fermement attachés à la religion. Arrivés devant le tribunal, ils y trouvèrent les pairs qui se proposaient pour leur servir de caution, ainsi qu'un grand nombre de leurs amis. L'avocat général prit la parole. Il demanda à la cour d'ordonner que lecture fût faite de l'acte d'accusation, et prétendit que les accusés devaient, avant d'obtenir leur élargissement sous caution, répondre par une dénégation ou une affirmation à la question suivante qui est posée à chaque accusé à l'ouverture des débats d'un procès criminel : « Êtes-vous coupable? » ou « N'êtes-vous pas coupable? » L'avocat général désirait connaître par là quelle était l'intention des accusés, et comment ils se présenteraient devant leurs juges. Après des discussions animées, au sujet de ces prétentions, entre les avocats des accusés et les avocats de la couronne, les évêques se déclarèrent « non coupables. » Le procès fut renvoyé à quinzaine, et l'élargissement des prisonniers fut prononcé. L'archevêque dut fournir une caution de 200 liv. sterl. (5,000 fr.) pour lui; et 100 liv. sterl. (2,500 fr.) furent exigées de chacun des évêques.

Le 29 juin, jour fixé pour ce grand débat, les évêques se présentèrent de nouveau à Westminster-Hall. Ils étaient accompagnés d'une foule de lords et de gentilshommes. Jacques se croyait certain du verdict; les juges lui étaient dévonés, et sir Samuel Astrey lui avait donné l'assurance qu'il n'avait jamais pris autant de peine pour former un jury. L'avocat général ouvrit le débat en déclarant qu'il n'attaquait point les accusés dans leur qualité d'évêques, mais qu'il les attaquait comme ayant censuré le gouvernement, et donné leur opinion sur les affaires de l'État. Étrange accusation, si l'on songe que les évêques étaient pairs du royaume. « Aucun homme, continua l'avocat de la couronne, ne doit attaquer les actes des grands fonctionnaires de l'État, et encore moins ceux du roi; car de pareilles attaques peuvent faire naître des désirs de réforme, et les règnes passés nous disent assez à quoi conduisent de semblables désirs. » Les témoins se présentèrent; la cour avait acheté leurs dépositions; mais l'atti-

tude du peuple au dehors leur fit perdre contenance; la plupart d'entre eux déposèrent avec crainte; ils paraissaient disposés à se rétracter. Sunderland avait été cité comme témoin. Dans le trajet, il fut reconnu par le peuple, qui l'assaillit de huées et de l'épithète méprisante de « chien papiste! » En entrant dans la cour, le ministre du roi était pâle et défait; ses yeux étaient baissés vers la terre. Il déclara que les évêques s'étaient présentés à lui, et qu'il les avait introduits auprès du roi. Sa déposition se borna à ce peu de mots, qui ne compromettaient en aucune façon les évêques.

Le débat s'anima. Les avocats des accusés firent rouler leurs plaidoiries sur la faculté que s'arrogeait le roi de suspendre le cours des lois, et la déclarèrent illégale. Ces paroles sonnant désagréablement à l'oreille du chef de justice, il voulut interrompre les avocats des accusés. « Je ne souffrirai point, s'écria-t-il, qu'on discute ici la faculté qu'a le roi de suspendre le cours des lois. » Mais Powell, qui siégeait comme juge sur les bancs de la cour, interrompit le chef de justice à son tour. « Les avocats des accusés, dit-il, doivent nécessairement plaider sur ce point; car si cette faculté n'appartient point au roi, comme *de jure* cela ne saurait être, la pétition n'est point une attaque dirigée contre la prérogative royale, et conséquemment elle n'est point un libelle. » Le chef de justice, surpris et décontenancé, car il ne s'attendait pas à trouver une pareille opposition sur les bancs mêmes de la cour, voulut parler; mais le juge Powell continua : « Si une pareille faculté était accordée au roi, dit-il, les parlements deviendraient inutiles, car toute la législation reposerait dans les mains du roi. »

Le procès avait commencé à neuf heures du matin, et il était sept heures du soir quand les débats furent clos. Le verdict du jury ne fut rendu que le lendemain à neuf heures du matin. Il était favorable aux accusés. Un buzza poussé par toutes les personnes présentes à la cour qui s'intéressaient au sort des accusés, accueillit le verdict, et aussitôt un autre huzza plus énergique, qui venait du dehors et qui circula comme une étincelle électrique de Westminster-Hall à Temple-Bar, et de Temple-Bar dans le cœur de la Cité, lui répondit. Les évêques, à leur sortie de la cour, trouvèrent la foule à genoux; elle demandait leur bénédiction. Les prélats invitèrent le peuple à craindre Dieu et à honorer le roi. Cartwright, évêque attaché au parti de la cour, qui quittait Westminster-Hall dans sa voiture, ayant été reconnu en cet instant, fut assailli d'épithètes outrageantes. « C'est un loup sous la toison d'un agneau, » disait le peuple en faisant allusion au ministère sacré dont était revêtu Cartwright, et au refus qu'il avait fait de signer la déclaration des autres évêques; et comme Cartwright était très-gros : « Place, faites place, s'écriaient d'autres, à l'homme qui va accoucher d'un pape! » Le soir toutes les rues de Londres s'illuminèrent spontanément, les cloches des églises furent mises en branle, et l'effigie du pape fut brûlée sous les fenêtres du roi.

Ce jour-là Jacques était allé à Hounslow-Heath pour passer en revue son armée. Il apprit dans cet endroit la nouvelle de l'acquittement des évêques, et la joie avec laquelle les habitants de Londres avaient reçu le verdict. Jacques ne put se défendre d'un sentiment de tristesse, surtout quand les acclamations de l'armée retentirent à ses oreilles. Il fit venir lord Feversham et lui demanda l'explication de ce bruit. « Ce n'est rien, lui répondit Feversham, ce sont les soldats qui font retentir l'air de leurs cris pour célébrer l'acquittement des évêques. — Et vous dites que ce n'est rien! s'écria Jacques avec surprise; mais ce sera tant pis pour eux.»

Jacques commençait à réfléchir sérieusement lorsqu'un événement vint ranimer ses esprits abattus et lui faire entrevoir les plus douces espérances. Le 10 juin, Marie d'Est, épouse de Jacques, mit au monde un fils. Les

canons de la Tour grondèrent aussitôt pour saluer la naissance du prince, et ordre fut donné au lord-maire de Londres et des autres villes de célébrer cet heureux événement par des feux de joie et d'autres réjouissances publiques. Une nouvelle forme de prières fut adoptée et envoyée à toutes les églises du royaume. Les prières devaient être récitées chaque dimanche de l'année. Des lettres signées de Jeffries, de Sunderland, des lords Bath, Powis, Middleton, Craven, Castlemaine, Dover et Dartmouth, furent envoyées aux lords-lieutenants des comtés, et le 29 juin, par ordre du conseil, le nom du prince de Galles fut inscrit dans le livre des prières communes.

Mais la joie de Jacques n'était pas partagée par la nation à qui ces réjouissances et les ordonnances émanées du conseil inspiraient une grande défiance. Le bruit se répandit que l'accouchement était supposé. La peine que prenait le parti de la cour pour donner de la grandeur à cet événement semblait confirmer les soupçons. D'un autre côté, les membres du conseil qui avaient assisté à l'accouchement étaient tous regardés comme étant vendus à la cour; enfin la princesse Anne s'était trouvée en ce moment absente de la cour. Pourquoi cette absence? C'est qu'elle avait été éloignée à dessein, disait-on. La princesse elle-même paraissait révoquer en doute la réalité de cet accouchement, comme on peut le voir par la lettre suivante écrite à la princesse d'Orange, sa sœur :

« Ma chère sœur, vous ne pouvez vous imaginer tout le chagrin que j'éprouve de ne m'être point trouvée à la cour lorsque la reine a gardé le lit; car, maintenant, je ne serais jamais bien convaincue que l'enfant soit d'elle. Il peut se faire, sans doute, qu'elle nous ait donné réellement un frère. Mais pourquoi tant de sollicitude? pourquoi tant de précautions pour dissimuler des signes qui auraient convaincu tout le monde? N'est-il pas étrange qu'étant enceinte comme elle le prétendait, elle n'ait jamais voulu se laisser toucher que par lady Mazarin et lady Sunderland, femmes qui n'inspirent de la confiance à personne? »

Le soupçon que l'accouchement était supposé devint bientôt une certitude pour la masse de la nation. « Car, disaient les protestants, les catholiques n'auraient point affirmé d'une manière aussi positive que l'enfant serait un garçon? » Relativement aux détails de l'accouchement, ils déclaraient que l'enfant avait été introduit dans le lit de la reine au moyen d'une bassinoire, et qu'enfin le ciel avait donné des signes manifestes qu'une indigne tromperie avait été mise en jeu, puisque le soir même des illuminations en l'honneur du nouveau-né, il était apparu dans le ciel des éclairs dont la lueur brillante avait effacé celle des illuminations.

Jacques fut vivement irrité, et pour désarmer les incrédules, il voulut que le baptême de l'enfant fût célébré avec une grande pompe. L'enfant reçut le nom de Jacques-François-Édouard ; il eut pour parrain le pape, qui se fit représenter à la cérémonie du baptême par son nonce. Jacques assembla ensuite un grand conseil auquel furent invités l'archevêque de Cantorbéry, les juges, le lord-maire, la reine douairière, et toutes les personnes qui avaient assisté à la délivrance de la reine. Jacques avait convoqué ce conseil pour éteindre les faux bruits qui circulaient sur la naissance de son fils. Il dit aux membres assemblés qu'il les avait réunis pour une affaire extraordinaire; et qu'aux grands maux il fallait appliquer les grands remèdes; que ses ennemis, par leurs efforts malicieux, avaient empoisonné l'esprit de son peuple; que par des rapports qui lui avaient été faits, il avait tout lieu de croire que le fils que lui avait donné la Providence était regardé par bien des gens comme n'étant pas de lui. « Ce sont des calomnies, ajouta-t-il, et je puis le prouver; car, grâce au ciel, il n'est peut-être point de princes qui aient vu le jour en présence d'un plus grand

nombre d'assistants. » Quarante témoins, au nombre desquels étaient des dames de la plus haute noblesse, les femmes du service de la reine, les médecins qui avaient fait l'accouchement, furent interrogés, et déclarèrent sous serment que la reine était réellement accouchée d'un garçon. Leurs dépositions furent enregistrées dans les archives de la cour de chancellerie.

La masse de la nation persista dans son incrédulité. Ces dépositions lui paraissaient suspectes, parce qu'elles avaient été faites par des personnes dont la plupart étaient dévouées au papisme, et qui étaient reconnues pour professer un vif attachement à la cause du roi. D'ailleurs, la princesse Anne avait évité de paraître au conseil, malgré l'invitation qui lui en avait été faite. Et de plus, elle n'avait donné au nouveau-né le nom de prince de Galles qu'une seule fois, c'était au moment où tout le monde croyait qu'il allait mourir. On savait que par ordre du roi, copie des dépositions lui avait été présentée. « Milords, s'était écrié la princesse, en s'adressant aux personnes qui lui avaient présenté la copie, cela n'est pas nécessaire, la parole du roi vaut pour moi toutes les dépositions du monde. » Mais personne n'ignorait que la princesse continuait à parler avec dérision de la naissance du prince.

Tous les regards des protestants se tournaient alors avec espérance sur le prince d'Orange. Guillaume commençait lui-même à songer sérieusement à placer sur sa tête la couronne d'Angleterre. Les circonstances étaient favorables. Quels ménagements avait-il à garder envers son beau-père, qui était, pour ainsi dire, le vassal de Louis XIV, de Louis qui l'avait abreuvé d'insultes et qui était son ennemi juré? Les cours de Madrid et de Vienne, vivement irritées contre le roi de France, et voyant qu'elles ne pourraient ramener Jacques à épouser leur querelle, l'exhortaient fortement, lui prince d'Orange, à tenter cette entreprise hardie, et s'engageaient à le soutenir. L'Angleterre était prête à se soulever. Le comte de Zuleystein, son ambassadeur, qu'il avait envoyé à Londres pour féliciter Jacques sur la naissance d'un fils, lui avait rapporté à son retour une invitation en forme, signée par un grand nombre de nobles et de gentilshommes, pour l'engager à venir en Angleterre à la tête d'une armée et y faire triompher les droits du peuple. Whigs et torys, officiers de l'armée et de la marine, fonctionnaires publics, courtisans même, s'étaient joints secrètement à l'invitation, et le tenaient au courant des choses les plus secrètes qui se passaient à la cour. Sunderland lui-même, ce ministre dans lequel le roi Jacques semblait mettre toute sa confiance, trahissait les secrets de son maître, sans doute pour pourvoir à sa sûreté personnelle.

Sur ces entrefaites, Russell et le vice-amiral Herbert, marins intrépides, après avoir encouragé pendant quelque temps le mécontentement des matelots, se déclarèrent ouvertement contre Jacques. Herbert se retira en Hollande, où il fut suivi bientôt par lord Mordaunt, par le comte de Shrewsbury, qui hypothéqua ses biens pour offrir à Guillaume l'argent qu'il avait emprunté, avec son épée, et par d'autres personnages de marque de l'Angleterre et de l'Écosse. Fletcher de Saltoun, qui, à l'issue de sa malheureuse affaire avec un des partisans de Montmouth, était allé prendre du service en Hongrie, revint en Hollande, où accouraient également tous les lords protestants et tous les gentilshommes qui avaient émigré sur le continent pour échapper aux persécutions de Jacques.

Une correspondance suivie était en ce moment établie entre Londres, Édimbourg, Dublin et la Haye. Les plus grands noms des trois royaumes se trouvaient placés à la tête de ces intrigues. « C'étaient, en Angleterre, ceux de lord Danby, du comte de Manchester, de lord Cavendish, qu'une promotion récente venait d'élever au titre de comte de Devonshire,

en Écosse, ceux de lord Stair; de son fils, sir John Dalrymple; de lord Drumlanrig, fils du duc de Queensberry, et du général Douglas. Les plus ardents meneurs étaient lord et lady Churchill, que Jacques avait comblés de faveurs; Henri Sidney, frère du républicain Algernon-Sidney; Hampden, descendant du grand patriote. Le lieu secret où se réunissaient les conjurés était situé entre Maiden-Head et Henley, dans un antique édifice appelé « Lady-Place. » Là, dans un souterrain sombre qui autrefois avait servi de cimetière à des moines de l'ordre des bénédictins, les chefs du complot tenaient leurs conciliabules, et signaient toutes les pièces qu'ils envoyaient au prince d'Orange.

Guillaume se décida enfin. Au mois d'août, il réunit 15,000 hommes de troupes de débarquement, une flotte de soixante et dix vaisseaux, un parc considérable d'artillerie, des bateaux plats pour effectuer le débarquement, et tous les approvisionnements nécessaires au succès de l'expédition. Mais Guillaume, fidèle à son système de prudence, ne confia qu'à cinq ou six personnes le secret de ces grands préparatifs, qui paraissaient avoir une cause naturelle dans l'état de guerre où se trouvait la Hollande avec la France. Louis XIV crut que ces armements étaient destinés contre le Danemark, qui était alors l'allié de la France.

Jacques ne savait rien encore. Cependant de sourdes rumeurs ayant circulé dans le public sur les projets réels du prince d'Orange, Jacques écrivit à sa fille la princesse d'Orange, et se plaignit de ce qu'aux offices divins qui étaient célébrés dans la chapelle établie à la Haye pour le service de la famille royale, on omettait de prier pour le prince de Galles. Marie répondit à son père que l'omission avait été faite sans intention, et seulement par négligence; ce qui était faux. Cette omission avait été faite par ordre de Guillaume, et la cause devait en être connue de Marie.

Mais tout à coup Louis XIV eut la connaissance positive des intentions de Guillaume. On prétend que la lettre qui lui en donnait la nouvelle lui tomba des mains, et que des larmes roulèrent dans ses yeux. Louis XIV proposa aussitôt à Jacques de mettre à sa disposition des troupes françaises et une flotte. Jacques, qui savait qu'en acceptant ces secours, il s'aliénerait davantage le cœur de ses sujets, repoussa l'offre. Toutefois, comme il était urgent de se mettre en état de défense, le duc de Berwick, fils naturel du roi, fut chargé de lever des troupes. Le duc voulut faire entrer dans son régiment des catholiques-irlandais; mais la mesure produisit le plus mauvais effet sur l'armée, dont l'esprit était essentiellement protestant. Le roi essaya ensuite de désarmer ses sujets par des concessions. Il consentit à consulter les évêques protestants qu'il avait récemment persécutés; replaça des protestants dans les fonctions de lords lieutenants, et leur ouvrit les portes de la magistrature; il suspendit le cours des mesures qui avaient été adoptées contre les institutions municipales; rendit à la cité de Londres son ancienne charte; réintégra Compton, évêque de Londres, dans ses fonctions épiscopales. Le roi, dans sa proclamation, parlait en outre avec le plus grand respect des parlements; son langage à l'égard de ces assemblées était totalement changé. « C'est avec les parlements, disait-il, que nous réglerons tous les différends qui existent. »

Jacques n'était pas sincère, il y a tout lieu de le croire, mais le danger de sa situation lui avait enfin dessillé les yeux. Jacques renvoya ensuite du ministère Sunderland. La conduite douteuse du ministre fut, dit-on, le motif de son expulsion. D'autres prétendent que le ministre, voyant l'état des choses empirer, provoqua lui-même sa démission. Jacques dit à ce sujet à Barillon, qui venait de lui remettre une somme de cent mille écus au nom du roi de France, que Sunderland avait peur, et que ses services n'étaient plus satisfaisants. Quels qu'aient été les motifs de Jacques de se séparer de son ministre, il commit une grande faute;

car Sunderland partit aussitôt pour la Hollande, emportant avec lui tous les secrets de l'État.

Guillaume s'était embarqué un vendredi (16 octobre), jour qui parut d'un mauvais présage à beaucoup de gens. Il avait avec lui le comte Solmes, le comte Stourm, le maréchal Schomberg, Bentink, Overkirk, et un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes anglais. L'étendard d'Angleterre, orné des armes du prince d'Orange et de cette devise : *Je maintiendrai la religion protestante et les libertés de l'Angleterre,* flottait au grand mât du navire qui portait le prince. La flotte leva l'ancre pendant la nuit, et mit le cap sur la côte d'Angleterre. Le vent s'étant levé, il devint bientôt si impétueux, qu'il fallut virer de bord. La flotte rentra à Helvoet. Aussitôt les gazettes hollandaises exagérèrent les avaries des vaisseaux, et annoncèrent que l'expédition était remise au printemps de l'année suivante. Mais ces bruits n'avaient d'autre but que celui d'endormir Jacques dans une fausse sécurité.

Dans ce moment critique, un homme fut arrêté à Londres, et l'on trouva sur lui une déclaration de Guillaume avec d'autres documents dans lesquels le prince annonçait aux Anglais qu'il venait en Angleterre sur l'invitation qui lui en avait été faite par les lords temporels et spirituels. Jacques fit appeler l'archevêque de Cantorbéry, ainsi que les évêques qui étaient à Londres, et somma ces fonctionnaires de s'expliquer sur les imputations que renfermaient les documents saisis. Les prélats répondirent qu'ils n'avaient point fait une pareille invitation. Alors Jacques les renvoya, en leur disant de lui rapporter une déclaration signée par eux, dans laquelle ils confirmeraient la dénégation qu'ils venaient de donner, et protesteraient de l'horreur que leur inspiraient les projets du prince d'Orange. La déclaration demandée se faisant trop longtemps attendre, Jacques ordonna de nouveau aux évêques de comparaître devant lui. « Où est la déclaration? » s'écria-t-il en voyant que l'archevêque avait les mains vides. Le prélat répondit que ses collègues et lui n'en avaient point apporté, parce qu'ils en avaient reconnu l'inutilité. « Votre Majesté, continua le primat, a daigné reconnaître notre innocence, c'est tout ce que nous voulions; nous méprisons maintenant ce que le monde peut dire de nous à l'égard de l'accusation qu'on fait planer sur nous. » La conférence se termina sans insistance de la part du roi pour obtenir la déclaration.

Guillaume avait remis à la voile (1er novembre). Le 2 novembre, sa flotte fut aperçue entrant dans le détroit. La flotte anglaise était mouillée dans les dunes; mais les vents contraires, qui la retenaient enchaînée au mouillage, l'empêchèrent de s'opposer au passage des vaisseaux hollandais. D'ailleurs, une partie des capitaines qui la commandaient avaient été gagnés par Herbert. Vers midi, la flotte de Guillaume, qui comptait, avec les bateaux de transport et les bâtiments légers, près de sept cents voiles, se présenta en vue de Douvres, et salua la terre d'Angleterre d'une salve de coups de canon. Poussée par une bonne brise, elle se dirigea vers l'ouest, et quatre jours après son départ de la Hollande, elle jeta l'ancre dans la rade de Torbay (4 novembre).

Guillaume aurait voulu mettre pied à terre ce jour même; car le 4 novembre était le jour anniversaire de sa naissance, et celui de son mariage avec la princesse Marie d'Angleterre. Mais les Anglais le décidèrent à remettre son débarquement au lendemain, jour anniversaire de la découverte du complot des poudres, parce que ce jour leur semblait d'un meilleur augure. Après son débarquement, Guillaume se porta sur Exeter. Son armée se composait de quinze mille hommes, dont deux mille Anglais, Écossais et Irlandais. Nous avons dit que l'Angleterre était bien disposée pour lui; cependant, par suite de la terreur qu'avaient imprimée dans les esprits les fureurs de Jeffries, peu de personnes se présentèrent à lui; la ville

d'Exeter, qui n'était pas en état de soutenir un siége, le reçut même avec une sorte de frayeur. Le clergé de cette ville se tint à l'écart, et Burnet, qui était de l'expédition, ayant voulu prêcher dans la cathédrale, il n'y vit paraître aucun ecclésiastique. Les dissidents montrèrent la même prudence. Ferguson, ministre écossais, s'étant présenté au lieu de leur réunion, ils lui en refusèrent l'entrée. Alors Ferguson saisit un marteau et enfonça la porte, en criant qu'il allait prendre le ciel d'assaut.

Guillaume ne s'était pas attendu à une pareille réception. Aussi n'osait-il avancer, dans la crainte qu'on lui barrât la route, et qu'il ne pût regagner la côte. On rapporte qu'en voyant tant de timidité, il conçut le projet de quitter le sol d'Angleterre et de regagner la Hollande avec sa flotte; et l'on ajoute qu'il menaça les Anglais de publier les noms de ceux qui l'avaient invité à venir, pour les punir de leur lâcheté. Cependant ses incertitudes et son découragement devaient être de courte durée; car Jacques, bien qu'il eût sur pied une armée imposante, était hors d'état de se défendre. En effet, le mécontentement régnait dans l'armée qu'il avait réunie à Hounslow, et dans les garnisons qu'il avait à Carlisle et à Chester; et la plupart des officiers entretenaient des intelligences secrètes avec celui qui venait lui disputer le trône. Lord Colchester, ami du feu duc de Montmouth, donna le premier le signal de la défection, en passant au camp de Guillaume avec son fils; lord Cornbury, fils de lord Clarendon, suivit son exemple, après avoir essayé d'entraîner avec lui trois régiments de cavalerie qu'il commandait à Salisbury. Les officiers, par point d'honneur, se refusèrent d'abord à déserter leur drapeau; mais bientôt ils se ravisèrent, et ils allèrent retrouver leur commandant, avec une grande partie de leurs soldats.

A Londres, tout était confusion; les prêtres se cachaient ou prenaient la fuite, pour ne point être assaillis par la populace, qui venait de démolir un couvent de religieuses. Un conseil de guerre s'étant réuni à White-Hall (16 novembre), Jacques donna l'assurance aux membres qui le composaient, que le parlement serait convoqué dans un bref délai; et sur l'avis de ce conseil, il résolut de se mettre à la tête de l'armée. Le prince de Galles fut envoyé, pour plus de sûreté, à Portsmouth. Deux jours après la convocation du conseil, Jacques quitta Londres pour aller rejoindre l'armée. Il revint sur ses pas, et reçut de l'archevêque de Londres et des évêques une pétition dans laquelle ces fonctionnaires le priaient de convoquer un parlement. Il repartit le lendemain, se dirigeant sur Salisbury, où était le quartier général de l'armée. Mais partout sur sa route il ne vit que des symptômes de mécontentement. Il apprit que Churchill et le duc de Grafton, l'un des fils naturels de Charles II, s'étaient rendus au camp du prince d'Orange, et qu'une partie du Cheshire et du Derbyshire s'était soulevée en faveur de ce prince. Jacques résolut de revenir à Londres. Le 24 au soir, s'étant arrêté à Andover, il invita à souper son gendre, le prince George de Danemark, et le jeune duc d'Ormond, qu'il venait de créer chevalier de la Jarretière. Le prince et le duc acceptèrent l'invitation; mais pendant la nuit ils abandonnèrent lâchement le roi, et allèrent rejoindre Guillaume.

Bientôt la défection gagna toutes les classes. Churchill entraîna son frère, qui rallia la flotte hollandaise avec le vaisseau qu'il commandait. De retour à Londres, Jacques apprit que la princesse Anne, sa fille, avait suivi l'exemple de son mari. A cette nouvelle, le malheureux roi ne put retenir ses larmes. « Hélas! s'écria-t-il, mes enfants m'abandonnent eux-mêmes. » Anne avait quitté le palais pendant la nuit, en compagnie de lady Churchill, qui, dit-on, lui avait conseillé la fuite, et elle s'était réfugiée dans la maison de Compton, évêque de Londres. Le lendemain matin, elle partit pour Nottingham, escortée d'une petite troupe de cavaliers, à la tête de laquelle mar-

chait l'évêque, armé de pied en cap. Elle arriva sans accident dans cette ville, où elle se trouva bientôt au milieu des amis du prince d'Orange.

La cause de Jacques était perdue, car en ce moment même Plymouth se déclarait pour Guillaume, et les villes de Bath, de Bristol, d'York et de Hull suivaient son exemple. Tous les principaux membres de la noblesse montrèrent alors le plus vif empressement pour la cause du prince, et la plupart vinrent se ranger sous son étendard. La ville d'Oxford, cette ville jusqu'alors si dévouée à la cause royaliste, fit défection elle-même à la cause de Jacques. Ainsi l'université vint mettre au service de Guillaume toute sa vaisselle plate. Vainement Jacques chercha à arrêter les fuyards, et à rattacher à sa cause, par des promesses brillantes, les faibles et les esprits indécis; le peuple reçut avec mépris ses proclamations et ses promesses. Déjà les jésuites, les prêtres, le P. Peter lui-même, ne pensaient plus qu'à leur sûreté personnelle. De leur côté, les membres du conseil qui étaient restés à Londres, semblaient frappés de terreur, et étaient incapables d'agir.

Jacques comprit que la fuite était le seul parti qui lui restait à prendre. Il avait donné l'ordre que le jeune prince de Galles fût embarqué à Portsmouth; mais les officiers de la marine s'étaient opposés à son embarquement. Il fut ramené à Londres. La reine, vêtue d'un costume italien, s'enfuit à Lambeth avec son fils. De Lambeth, elle alla à Gravesend, où elle trouva un yacht qui la transporta à Calais. Le roi quitta Londres vingt-quatre heures après elle. Il prit avec lui le grand sceau qu'il jeta dans la Tamise, en traversant cette rivière pour se rendre à Lambeth; puis à l'aide de relais préparés à l'avance, il gagna Feversham sans accident. Il s'embarqua dans cet endroit pour passer en France; mais la violence du vent obligea le navire qui le portait à atterrir dans l'île de Sheppey. Il fut arrêté en ce lieu, et les habitants l'ayant pris pour un jésuite déguisé, ils l'accablèrent de mauvais traitements et le ramenèrent à Feversham. Le roi se fit reconnaître, et après avoir demandé du papier, de l'encre et des plumes, il écrivit à lord Winchelsea, lord-lieutenant du comté, pour lui dire de venir à son aide. Lord Winchelsea accourut; mais la populace, après avoir pris l'argent du roi, ne voulut point le livrer. Jacques supplia et menaça tour à tour, et ce fut en vain. Alors fondant en larmes, il s'écria qu'il était le plus malheureux des hommes, car il venait de perdre un morceau de la vraie croix qui avait appartenu à Édouard le Confesseur.

A la nouvelle du départ du roi, le peuple de Londres s'était porté aux plus violents excès. Dans sa fureur, il détruisit les chapelles catholiques, et viola les domiciles de quelques ambassadeurs étrangers, pour y chercher des jésuites, et notamment le P. Peter. Mais Peter était déjà en lieu de sûreté; car il se trouvait en ce moment en France. Le nonce du pape, sous le déguisement d'un *footman*, parvint à s'échapper. Le cruel Jeffries, qui avait pris le costume d'un matelot, fut reconnu malgré ce déguisement. Il fut immédiatement arrêté, et le peuple, après l'avoir accablé de coups, le conduisit au lord-maire, qui l'envoya à la Tour.

Un gouvernement provisoire, composé des évêques et des pairs qui étaient à Londres, fut installé aussitôt; le gouverneur de la Tour fut changé. Le prince d'Orange, qui se trouvait en ce moment à Windsor, reçut, de son côté, l'invitation de se rendre à Londres. Guillaume apprit à Windsor l'arrestation de Jacques, et dit au messager qui lui en apportait la nouvelle, qu'on avait eu tort de ne point laisser partir le roi. Sur son ordre, le gouvernement provisoire invita le comte de Feversham à se rendre auprès de Jacques avec une escorte de deux cents hommes, et à lui laisser le choix de revenir à Londres ou de partir pour le continent. Le prince d'Orange s'imaginait que Jacques s'empresserait de quitter l'Angleterre et d'aller en France; mais, à sa grande surprise, Jacques

préféra revenir à Londres. A son arrivée dans la capitale, Jacques invita le prince d'Orange à venir à White-Hall pour y arranger, disait-il, les différends de la nation. Mais cette entrevue, on le pense bien, n'était point du goût de Guillaume; il la refusa.

Jacques était incorrigible. Le jour même de son arrivée à White-Hall, il alla à la messe, et au dîner qui était public, il fit dire les prières par un jésuite. Jacques ne paraissait point disposé à quitter Londres. Il reprit même quelques-unes des fonctions de la royauté. Mais Guillaume fit avancer quatre régiments hollandais sur Westminster. Le même jour, Halifax, ex-ministre du roi, les lords Shrewsbury et Delamere, se présentèrent au palais de White-Hall, porteurs d'un message péremptoire. Halifax, s'avançant près de Jacques, qui était au lit, l'invita froidement à se rendre à Ham, maison qui appartenait à la duchesse douairière de Lauderdale, attendu, dit-il, que le prince d'Orange avait l'intention de faire son entrée dans Londres. Jacques répondit qu'il préférait aller à Rochester.

Le lendemain, vers midi, Jacques s'embarqua dans la barge royale pour Gravesend. Il était accompagné des lords Aran, Dunbarton, Lichfield, Aylesbury et Dundee. Des bateaux chargés de soldats hollandais qui avaient l'ordre de le surveiller, suivaient la barge royale. Jacques passa la nuit à Gravesend, et le lendemain il se rendit à Rochester, où il resta quatre jours. Dans la nuit du quatrième jour, il se leva, s'habilla lui-même, et se jeta dans un bateau avec le duc de Berwick, son fils naturel, deux capitaines de la marine et un de ses valets de chambre. Un petit sloop de pêche, qui avait été frété secrètement, attendait Jacques et ses compagnons, et le lendemain le roi déchu débarqua au port de la petite ville d'Ambleteuse (25 décembre), sans avoir rencontré le moindre empêchement dans sa fuite.

LÉGISLATION.

§ 7. Esprit de la législation sous le protectorat; — sous Charles II; — sous Jacques II. — Du revenu de la couronne.

Nous n'avons point consacré de chapitre spécial à la législation anglaise sous la république, parce que les faits législatifs qui se rattachent à cette époque portant en général le même caractère que ceux du long parlement dont nous avons parlé, nous nous réservions de revenir sur les plus importants en traitant de la législation de Charles II et de son successeur.

Hallam attribue à un sentiment de haine personnelle plutôt qu'à la nécessité d'un gouvernement républicain, la mort de Charles Ier. « Il était facile de voir, dit-il, que le pouvoir royal n'était que suspendu par la force des circonstances, et non pas abrogé par un changement réel dans l'opinion publique. » Ce sentiment de haine exista sans doute, mais il eut sa source dans une mauvaise administration, et dans les fautes successives de Jacques et de son successeur; fautes qui ne laissaient d'autre alternative à la nation que celle de renverser un tyran ou de ployer sous le despotisme le plus capricieux que l'Angleterre eût jamais éprouvé.

« La chambre des lords, continue Hallam, s'était efforcée, pendant tout le cours de la guerre, de soutenir sa dignité autant que les circonstances le permettaient. Les communes affectaient, dans leurs rapports avec elle, de la traiter avec certains égards, non sans toutefois donner à entendre qu'une opposition sérieuse à leurs volontés pourrait changer leurs dispositions. Mais après la retraite forcée du parti constitutionnel de la chambre des communes, les pairs ne se réunirent plus qu'en très-petit nombre, et continuèrent à traîner, pendant deux mois, une existence précaire et presque ignorée. Le 1er février 1560, la chambre haute n'étant composée que de six membres, il fut proposé de prendre en considération l'établissement du gouvernement d'Angleterre et d'Ir-

lande, vu la mort du roi, et il fut ordonné que certains lords se réuniraient à cet effet avec un nombre proportionné des membres des communes. Le lendemain, les lords furent informés que leurs messagers n'avaient pas été reçus par les communes. Ils persistèrent néanmoins à se réunir jusqu'au 6 du même mois, et s'ajournèrent alors au lendemain dix heures. Ce lendemain fut le 25 avril 1560. Les communes avaient résolu le même jour, à la majorité de quarante-quatre voix contre vingt-neuf, que la chambre des lords serait supprimée comme inutile et dangereuse. Il est à remarquer qu'on n'abolit pas la pairie, et que les lords conserverent leurs titres sous le gouvernement républicain. Le comte de Pembroke ayant pris siége à la chambre des communes comme député du comté de Berks, y fut reçu avec de grands honneurs, qui trahissaient les penchants aristocratiques des plébéiens. »

L'autorité suprême fut alors dévolue à la chambre des communes. Cette chambre comptait rarement plus de soixante et dix à quatre-vingts membres. Mais une nation ne perd point ainsi les goûts qu'elle a sucés pendant des siècles. C'est ce que comprit Cromwell lorsque, après la bataille de Worcester, il commença à songer à se faire roi, ou du moins à se revêtir d'une puissance équivalente, et à écarter les hommes qui avaient aidé à son élévation.

« Les républicains, continue Hallam, comptaient dans leurs rangs deux partis, qui tous deux avaient leur racine dans l'armée : c'étaient, d'une part, les niveleurs; de l'autre, les anabaptistes. Ils étaient d'accord sur presque tous les points : une égale représentation du peuple dans de courts parlements; de grands changements dans la loi commune; l'abolition des dîmes et de tout traitement régulier pour les ministres du culte; enfin une entière tolérance religieuse. Quelques-uns allaient beaucoup plus loin; mais les communes étaient, en général, peu disposées à leur faire le sacrifice du pouvoir dont elles étaient en possession; aussi s'occupaient-elles lentement des réformes demandées, et surtout de ce qui concernait l'organisation future du parlement. Elles arrêtèrent cependant que le parlement serait à l'avenir composé de quatre cents membres fournis par les différents comtés. Cette assemblée devenait gênante pour Cromwell, aussi la remplaça-t-il par une convention de cent vingt personnes. Mais cette convention, qui reçut le nom de *petit parlement*, souleva contre elle deux corps également formidables, le clergé et les gens de loi, et elle devint bientôt à son tour odieuse à la nation; elle se démit alors de son autorité en faveur de Cromwell. »

En résumé, l'esprit de la législation du protectorat fut plus monarchique que républicain. Mais citons quelques réformes importantes qui furent introduites dans la loi à cette époque. Jusqu'alors les mariages s'étaient célébrés simplement devant le ministre ou le prêtre de la paroisse; on ne tenait point de registres réguliers pour constater l'époque du mariage, les noms des mariés, les naissances, les décès. En 1653, le parlement rendit une loi qui enjoignait à chaque paroisse d'avoir un registre sur lequel devaient être inscrits les noms des époux, la date de leur union, les naissances et les décès; elle autorisait les mariages en présence des juges de paix; une déclaration verbale, de la part des futurs conjoints, devant ce magistrat, suffisait pour valider le mariage. La loi portait, en outre, que tout mariage célébré autrement serait nul. Cette loi est la même, en principe, que celle qui a été rendue par la législature anglaise de 1836.

L'année suivante (1654), le lord protecteur et son conseil rendirent une ordonnance pour défendre les combats des coqs; l'ordonnance resta sans effet. Une autre ordonnance fut rendue, à quelque temps de là, pour défendre le duel; le provocateur devait, en vertu de la loi, subir un emprisonnement de six mois, et fournir

caution pour garantie de sa bonne conduite pendant un an. Une clause de cette ordonnance défendait les provocations par paroles ou par gestes. Elle déclarait que la personne accusée de ce genre de provocations serait détenue dans la prison de la ville, pour y attendre jugement; que si elle était reconnue coupable, elle serait condamnée à fournir caution, à payer une amende, et à faire réparation à l'offensé, dans la forme qui serait indiquée par les juges. Le principe de cette ordonnance a été adopté dans la nouvelle loi sur la police, qui a été votée dans une des dernières législatures du parlement anglais.

Dans la même année, Cromwell et son conseil rendirent une ordonnance pour restreindre, dans des limites raisonnables, la juridiction de la cour de la chancellerie et en régler la procédure. L'ordonnance se composait de soixante articles, et fixait les honoraires des juges et des avocats. Une loi fut aussi rendue pour défendre aux officiers de la marine et des douanes de prélever des droits sur les marchands; la loi élevait, en compensation, les émoluments de ces officiers. Le principe de cette loi a été adopté dans plusieurs lois qui ont été votées récemment par la législature anglaise. Il y eut une autre innovation importante; ce fut celle de soumettre aux chances d'un nouveau procès en matières civiles la décision du jury, quand le chef de justice ne trouvait pas la décision conforme à la justice ou à son opinion personnelle. En 1655, Glynn, chef de justice, ordonna une nouvelle procédure, pour une cause dans laquelle le jury avait accordé, par son verdict, des dommages exagérés au plaignant. Cette pratique fut ensuite adoptée à la cour des plaids communs. De cette époque datent également les jurys spéciaux ou petits jurys.

Telles furent les additions principales introduites dans la législation sous le protectorat. Alors arriva la restauration. Celle-ci rétablit les choses, à peu de chose près, dans l'état où les avait trouvées Charles Ier. « Les communes ne perdirent point de temps, dit Hallam, pour restituer à la couronne les prérogatives dont elle avait été dépouillée; elles déclarèrent que le roi était le seul chef de toutes les forces du royaume, et que le parlement ne pouvait légalement lui faire une guerre, soit offensive, soit défensive; elles réinstallèrent les évêques expulsés de la chambre des lords, et défendirent qu'aucune pétition fût présentée par plus de dix personnes; elles obligèrent en outre ceux qui exerçaient des fonctions quelconques à prêter serment à l'Église établie. Cette mesure était dirigée contre les presbytériens, dont la force était dans les petites oligarchies des villes corporées qui nommaient directement ou indirectement une grande partie des membres du parlement. »

L'amnistie occupa d'abord l'attention du parlement-convention. On sait que dans le pardon accordé par la déclaration de Breda, le roi avait excepté les personnes qui seraient désignées par le parlement, et que les communes exceptèrent tous les régicides qui ne s'étaient pas remis dans les mains de la justice, et vingt personnes, qu'elles réservèrent à diverses peines autres que la peine de mort. Un bill fut ensuite présenté aux communes pour confirmer la vente des biens vendus pendant la révolution, ou pour indemniser les acquéreurs. Le revenu annuel de la couronne fut fixé à 1,200,000 liv. sterl. (30,000,000 de fr.), et on substitua, aux tenures féodales, aux émoluments seigneuriaux, ainsi qu'au droit de pourvoyance qui existaient encore, un droit sur la bière et d'autres liquides, appelé *l'accise* (excise). « La suppression de ces droits, dit Hallam, qui avaient si souvent donné lieu à un exercice vexatoire de l'autorité royale, apporta un notable changement à l'esprit de la constitution, et contribua à lui donner, sous les deux derniers Stuarts, une partie de sa physionomie moderne.

« Le bill pour les parlements trien-

naux blessait l'orgueil de la royauté, et scandalisait ses adorateurs, moins par son objet que par les dispositions qui en assuraient l'exécution. Le roi lui-même, en ouvrant la session de 1664, déclara qu'il pensait bien que des parlements fréquents étaient nécessaires au bonheur de la couronne; mais qu'il ne souffrirait jamais qu'un parlement se réunît par les moyens indiqués dans ce bill. Dans d'autres temps, une déclaration aussi audacieuse aurait causé une explosion d'indignation dans les communes; mais les communes dociles passèrent un bill pour rapporter celui qui, en 1641, avait été salué comme le palladium de la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre. Une seule clause, portant qu'à l'avenir l'intervalle d'un parlement à l'autre ne pourrait excéder trois années, fut insérée dans le bill par l'influence d'une opposition qui commençait à se développer. Mais cette clause fut violée à la mort de Charles. »

Nous n'avons point à parler des affaires du clergé. On sait que Charles, dans sa déclaration de Breda, avait promis la liberté de conscience. Cependant les communes préparèrent un bill qui conciliait, autant qu'il était possible de le faire, les droits des épiscopaux avec ceux des presbytériens. Ceux-ci se flattaient de l'espoir de conserver leurs bénéfices, en transigeant avec leurs adversaires. Mais les épiscopaux, qui sentaient leur force, ne l'entendaient pas ainsi. « La discipline épiscopale, disaient-ils, n'avait jamais été abrogée par la loi; elle renaissait de droit avec la monarchie constitutionnelle. » Le bill d'uniformité fut adopté. Ce bill déclarait irrégulières toutes les ordinations faites pendant la guerre civile et sous le protectorat; il exigeait des ministres ainsi installés de recevoir l'ordination épiscopale. Le bill portait en outre que tous les ministres seraient tenus, avant la Saint-Barthélemy 1662, de déclarer publiquement qu'ils adhéraient à tout ce qui était contenu dans le livre des prières communes, sous peine de perdre leurs bénéfices. Les catholiques, bien qu'ils fussent appuyés par Charles, eurent à souffrir davantage encore. Ceux-ci étaient détestés des épiscopaux, des presbytériens, et de toutes les sectes dissidentes. Charles publia en leur faveur une déclaration qui établissait la liberté de conscience. Mais les sectes dissidentes se joignirent aux épiscopaux, par esprit de haine contre les catholiques, et les communes elles-mêmes s'élevèrent fortement contre ce système de tolérance.

Dans tous les gouvernements où la couronne est obligée de compter avec les sujets, la législation suit le mouvement des partis; elle est tour à tour libérale ou despotique, selon que l'un des deux partis triomphe. Or, en ce moment, la masse de la nation était mécontente. Les *cavaliers* négligés, les presbytériens persécutés, les militaires licenciés avaient chacun ses griefs; la nation ployait sous le poids des taxes. Les mœurs dissolues de Charles et les manières licencieuses qu'affichaient les *cavaliers* déplaisaient surtout aux presbytériens. On reprochait aussi au gouvernement de se mettre aux gages de la France, et d'éluder le contrôle du parlement en recevant l'or de Louis XIV. La vente de Dunkerque, transaction qui blessait la dignité de la nation; la cessation des payements de l'Échiquier, et la déclaration inopportune d'indulgence par laquelle Charles espérait rattacher les non-conformistes à sa cause, tout en favorisant les catholiques, causèrent également de violentes clameurs.

Un noyau d'opposition se forma dans le parlement. Il se grossit par l'accession des partis mécontents, et bientôt il présenta un aspect menaçant. En 1665, la cour ayant demandé des subsides pour soutenir la guerre contre la Hollande, les communes votèrent une somme de 1,250,000 liv. sterl. (31,250,000 fr.); mais elles se réservèrent de contrôler l'emploi des fonds votés; et à cette occasion elles nommèrent une commis-

sion qu'elles chargèrent d'examiner les comptes publics et de rechercher les fraudes qui pouvaient y avoir été commises. Le fameux acte du *test* fut ensuite adopté par les communes (1673). Cet acte imposait à toutes les personnes revêtues de quelque charge temporelle, l'obligation de recevoir le sacrement selon les rites de l'Église anglicane, et d'abjurer la doctrine de la transsubstantiation. En 1678, le parlement vota le bill d'exclusion contre le duc d'York, dont les opinions religieuses inspiraient de la défiance à la nation. Le procès de lord Danby, dont l'administration avait duré depuis 1673 jusqu'à 1678, suivit l'adoption de ces bills. Charles, voulant sauver son ministre, lui accorda son pardon royal; mais les communes déclarèrent nul ce pardon, car il était évident qu'à l'aide d'une pareille absolution, un ministre pouvait braver impunément les chambres, et que la prétendue responsabilité des conseillers de la couronne devenait, par le fait, illusoire.

« Le procès de Danby, dit Hallam, souleva pour la première fois une autre grande question constitutionnelle, celle de savoir si un *impeachment* (accusation portée par les communes à la chambre des lords) pouvait se continuer d'un parlement à un autre. Lorsque, sous Henri VI, l'usage s'établit de faire adopter les bills par les deux chambres, pour leur donner force de loi, il n'avait rien été changé à l'ancien principe d'après lequel tous les statuts qui n'avaient pu être soumis à la sanction royale avant la clôture de la session, étaient regardés comme nuls et non avenus. Mais il n'en pouvait être ainsi pour les procédures judiciaires de la chambre des lords, dont la suspension par suite d'une prorogation pouvait avoir de graves inconvénients. De nombreuses décisions contradictoires eurent lieu, d'abord pour le cas d'une prorogation, puis pour ce qui concernait spécialement les *impeachments;* la question ne fut définitivement résolue qu'en 1791, dans l'affaire de Hastings. Après une longue discussion, il fut décidé, à une forte majorité, que les *impeachments* ne tombaient point par le fait d'une dissolution. »

L'année 1679 est célèbre dans les annales constitutionnelles de l'Angleterre par la conquête du bill d'*Habeas corpus*. L'origine de ce bill remonte à une période fort ancienne. Il portait dans le principe le titre de *Corpus cum causâ*, puis celui de *de Odio et Aliâ;* puis celui de *de Homine replegiando*, auquel on substitua enfin le titre actuel. Il exigeait la présence immédiate devant la justice, de la personne qui en avait demandé le bénéfice. L'application fréquente en avait été faite sous le règne de Henri VI, dans les affaires du ressort des tribunaux ordinaires; depuis, cette application avait continué. Sous le règne de Charles II, on vit les citoyens réclamer à différentes reprises la protection de cette loi dans leurs débats contre la couronne. Mais jusqu'à l'époque où le bill reçut, pour ainsi dire, une nouvelle consécration, les juges avaient opposé des difficultés sans nombre aux demandeurs; ils faisaient par là une lettre morte de la loi.

En 1676, un nommé Jenkes, citoyen de Londres, jeté en prison par ordre du conseil, pour avoir prononcé des paroles séditieuses, demanda sa liberté sous caution aux chefs de justice; ceux-ci repoussèrent sa requête sous le prétexte que l'ordre de son arrestation avait été délivré par une cour supérieure. Jenkes s'adressa au chancelier, qui lui répondit par un refus, parce que les vacances des cours de justice, dit-il, étaient ouvertes, et qu'elles ne siégeaient plus. Jenkes, non découragé, s'adressa au chef de justice du banc du roi; celui-ci lui opposa difficultés sur difficultés, et consentit enfin à accepter la caution proposée. Jenkes était resté plusieurs semaines en prison.

L'arrestation préventive de Jenkes et les emprisonnements arbitraires dont s'était rendu coupable le chancelier Clarendon dans le cours de son administration, provoquèrent de la part des communes une détermination

énergique. Elles résolurent de soustraire les citoyens à l'arbitraire de la couronne. Le bill fut présenté une première fois en 1668 (10 avril); mais la session se termina sans qu'il fût adopté. L'année suivante, la question fut adoptée par les communes, mais repoussée par la chambre des lords. Dans la session de 1673 à 1674, la chambre des communes adopta deux bills, l'un destiné à empêcher que les Anglais arrêtés fussent envoyés hors du royaume; l'autre destiné à rendre efficace le bill d'*habeas corpus* dans les causes criminelles. Ces deux bills furent adoptés par la chambre des lords; mais l'affaire de Jenkes prouva que le bill d'*habeas corpus* était encore incomplet, et en 1679, les deux chambres adoptèrent le nouveau bill d'*habeas corpus* qui est en vigueur aujourd'hui.

Voici comment Blackstone résume les articles de cette loi : Il y est dit que, sur une requête écrite du prisonnier ou d'une autre personne, le lord chancelier ou l'un des douze juges devra l'elargir sous caution, les cas de trahison et de félonie exceptés; le prisonnier s'engageant de répondre aux charges portées contre lui, et de comparaître devant les tribunaux quand il en sera requis; que tout geôlier qui, sur la demande du prisonnier ou de toute autre personne agissant pour lui, refusera d'exécuter l'ordre d'élargissement, ou de lui donner copie du mandat d'arrêt dans les six heures de sa demande, ou qui transportera le prisonnier d'une prison a une autre, sans raison suffisante, sera passible d'une amende de 100 liv. st. (2,500 fr.) pour la première offense, et de 200 liv. sterl. (5,000 fr.) pour la seconde, et que de plus il perdra son emploi; que le prisonnier, pour l'obtention du writ d'élargissement, pourra s'adresser indifféremment à la cour de la chancellerie, à celle de l'Échiquier, à celle du banc du roi, à celle des plaids communs, au chancelier ou à l'un des douze juges; que le refus de l'*habeas corpus*, lorsqu'il aura été réclamé selon les formes et dans les cas indiqués, entraînera une amende de 500 liv. sterl (12,500 fr.) pour celui qui l'aura fait; que le bill d'*habeas corpus* aura son effet dans les comtés palatins, dans les cinq ports, et autres lieux privilégiés, ainsi que dans les îles de Jersey et de Guernesey; qu'aucun sujet anglais habitant le royaume ne pourra être envoyé en prison en Écosse; en Irlande, ni dans aucune île, garnison, etc., sous peine pour l'auteur de cet acte d'une amende de 500 liv. sterl. (12,500 fr.) au profit de la partie lésée, plus les frais, et d'être de plus déclaré incapable de remplir des fonctions publiques quelconques, et de recevoir le pardon royal. Le bill déclare en outre qu'aucun individu sous le poids d'une accusation criminelle ne peut subir une longue détention, et il prononce des peines sévères contre ceux qui violeront cet article.

Mais le règne du libéralisme sous l'administration de Charles II fut de courte durée. Une guerre en règle contre la liberté de la presse commença en 1680. Fitz-Harris, auteur d'un libelle séditieux, fut condamné à mort; et sur une déclaration des juges, que le roi avait le droit de défendre l'impression des livres quelconques, Charles rendit une proclamation qui défendait l'impression des livres et des pamphlets sans une autorisation spéciale. La cour avait alors repris l'avantage sur les whigs. Le parlement fut dissous. La cour, par une indigne ruse, fit nommer des shérifs qui lui étaient dévoués, et ceux-ci, usant du droit que leur conférait leur charge, n'admirent dans la composition des jurys que des hommes dont le verdict était prévu même avant l'ouverture du débat. Ce fut alors que commença une croisade contre les chartes des municipalités. La cité de Londres, traduite, sur un motif assez frivole, devant la cour du banc du roi, fut déclarée déchue de ses privilèges. Le même sort fut réservé aux autres villes. La cité de Londres racheta la jouissance de ses revenus aux dépens de son indépendance municipale. Les autres villes furent obligées de faire des concessions volon-

taires, ou de recevoir de nouvelles chartes qui les plaçaient dans la dépendance de la cour. « Il serait trop long, nous dit Hallam, de récapituler tous les exemples d'injustice brutale, de lâche servilité, qui dégradèrent les tribunaux anglais sous les Stuarts, et particulièrement dans les dernières années de Charles II. Cette prostitution de la justice, l'interruption des parlements, et la marche du gouvernement, indiquent que les garanties constitutionnelles étaient en péril; aussi les hommes qui se sentaient l'âme trop indépendante pour vivre dans un pays esclave, se retirèrent-ils en Hollande pour y respirer l'air de la liberté en attendant des temps meilleurs. » Le clergé anglican prêcha les maximes de non-résistance absolue; de nombreux écrits parurent, dans lesquels la doctrine du pouvoir despotique était soutenue dans les termes les plus positifs, et l'université d'Oxford rendit son fameux décret par lequel elle anathématisait vingt propositions, dont la première était que toute autorité civile dérive originairement du peuple; la seconde, qu'il y a un pacte tacite entre le roi et ses sujets, etc.

Pendant que les communes obéissaient servilement à la couronne, les deux chambres cherchaient à étendre leurs prérogatives à leurs dépens réciproques. Dans le principe, les lords avaient eu une supériorité de juridiction sur celle des communes. Conseillers nécessaires de la couronne, les lords exerçaient, lorsqu'il s'agissait de griefs à redresser, le pouvoir dont les conseillers ordinaires du roi étaient revêtus dans les intervalles des parlements. Le long parlement restreignit beaucoup ces priviléges; mais à la restauration, la chambre des pairs voulut rentrer dans ses anciennes prérogatives. Alors la chambre des communes, qui se regardait comme égale en dignité à la chambre haute, se mit en opposition directe avec la chambre des lords.

La jalousie des deux chambres éclata à l'occasion d'un procès qu'intenta un négociant du nom de Skinner contre la Compagnie des Indes orientales. Skinner ayant soumis la querelle aux tribunaux ordinaires, et n'en ayant point obtenu, selon lui, justice suffisante, s'adressa au roi, qui renvoya l'affaire à la chambre des lords. Ceux-ci, après enquête et examen de la cause, condamnèrent la Compagnie à payer 5,000 liv. sterl. (125,000 fr.) de dommages à Skinner. Dans l'intervalle du jugement, la Compagnie des Indes s'adressa à la chambre des communes. Celle-ci voulut retenir la cause, et déclara que Skinner, en s'adressant à la chambre des lords, avait commis une infraction à ses priviléges, et ordonna, en conséquence, qu'il fût remis entre les mains du sergent d'armes, pour y être retenu prisonnier. Les lords déclarèrent aussitôt que les résolutions qui venaient d'être prises par la chambre étaient une violation de leurs priviléges. Les conférences qui eurent lieu à ce sujet ne firent qu'envenimer la querelle; les communes déclarèrent que quiconque exécuterait la sentence des lords contre la Compagnie, serait réputé traître, et poursuivi comme ayant violé les priviléges et les droits des communes d'Angleterre. Les deux partis s'échauffant, le roi fut obligé d'intervenir; puis le roi prorogea successivement les chambres pendant quinze mois. L'affaire fut reprise après l'ouverture de la session; et comme les débats allaient encore s'envenimer, le roi, pour y mettre un terme, ordonna que tout ce qui s'était passé à ce sujet serait biffé des registres de la chambre, expédient qui fut adopté avec plaisir par les deux chambres; car l'une sauva ainsi sa dignité, qui était compromise, tandis que l'autre put regarder cette décision comme une victoire. A partir de cette époque, la chambre des lords renonça tacitement à connaître des affaires civiles.

« Les lords réussirent mieux à établir leur juridiction d'appel des cours d'équité. Il est même vraisemblable que les communes ne se seraient point opposées à ces prétentions, si les lords n'eussent reçu des appels contre plusieurs membres de leur chambre.

Cette circonstance provoqua un conflit d'autorité, dans lequel, comme dans l'affaire de Skinner, les deux chambres soutinrent leurs prétentions respectives avec une extrême ténacité, et non-seulement par des déclarations, mais par des mesures hostiles. La longue prorogation du parlement de novembre 1675 jusqu'au mois de février 1677 mit fin à la querelle. Les lords abandonnèrent l'appel qui avait donné lieu à ces débats. Toutefois ils continuèrent d'exercer, sans opposition, leur juridiction générale dans les appels des cours d'équité. »

De son côté, la chambre des communes établit son initiative dans les questions de subsides. Dans l'origine, les votes de subsides étaient faits dans les deux chambres séparément. Vers le milieu du quatorzième siècle, les lords se réunirent aux communes pour faire en commun les allocations à la couronne. Sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier, les communes introduisirent dans la rédaction des bills de subsides, ces mots : « Accordés avec l'approbation de la chambre des lords. » Sous le règne de Charles Ier, les communes, dans le préambule des bills, déclaraient que l'allocation était faite par elles personnellement; cependant, dans la rédaction du bill, elles joignaient le nom de la chambre des lords au leur. Cette pratique continua à rester en vigueur jusqu'à la restauration, époque où les communes déclarèrent que les bills relatifs aux subsides et aux taxes leur appartenaient en propre. En 1661, les lords voulurent regagner ce qu'ils avaient perdu à l'égard de ces questions; et après avoir voté un bill pour le pavage des rues de Westminster, ils l'envoyèrent aux communes. Celles-ci repoussèrent le bill, qui resta en suspens et fut indéfiniment ajourné. En 1671, le principe en discussion se représenta sous une nouvelle forme : les communes ayant voté une taxe sur le sucre, elles envoyèrent le bill à la chambre des lords, qui réduisit la taxe. Aussitôt les communes déclarèrent que dans toutes les allocations qui étaient faites par elles au roi, la taxe ne pouvait être altérée par la chambre des lords. Trois conférences successives eurent lieu au sujet de cette question, et le différend, comme celui qui avait eu lieu lors de la discussion sur la juridiction des lords en matière civile, se termina par la prorogation des deux chambres. A la reprise de la session, les lords évitèrent prudemment de soulever de nouveau cette querelle, sans néanmoins vouloir reconnaître le droit que s'arrogeaient les communes.

« Ces restrictions, dit Hallam, aux droits de la chambre haute, sont devenues, dans l'opinion des communes, leurs priviléges établis, sans être pour cela reconnus par les lords. Mais le bon sens des deux partis, celui d'une nation éclairée, juge et témoin de leurs débats, et l'intérêt même du gouvernement à prévenir toute altercation qui ne pourrait que gêner sa marche, empêchent cette petite rivalité de dégénérer en animosités profondes. Les lords, sans admettre les priviléges allégués, ont soin, en général, de ne pas donner aux communes de prétexte pour les faire valoir; et les communes usent de réciprocité dans quelques occasions de peu d'importance où les lords veulent prendre l'initiative. »

Sous les règnes précédents, la couronne avait créé un grand nombre de bourgs qui jouissaient du droit d'élection, et auxquels on avait donné le nom de bourgs pourris. Elle accordait ce droit d'élection à des bourgs dont la population était très-limitée, dans le but d'obtenir des députés qui lui fussent dévoués, et s'assurer ainsi une majorité dans la chambre des communes. D'un autre côté, des comtés et des villes qui, sous le rapport de la population, étaient bien supérieurs, n'envoyaient qu'un plus petit nombre de représentants. Henri VIII, Édouard VI, Élisabeth et Jacques, créèrent un grand nombre de ces bourgs. Charles Ier n'en créa point par suite de son aversion systématique pour les parlements. Sous Charles II,

la chambre des communes se montra peu favorablement disposée à cette espèce de franchise, qui conférait le droit d'élection dans les bourgs aux propriétaires et aux financiers.

L'organisation de la chambre des pairs avait fréquemment varié depuis sa création ; rien n'était plus commun, au quatorzième siècle, que de voir des lords perdre leur siége dans cette chambre. On comptait cinquante-trois pairs dans le parlement de 1454. Sous Édouard IV, le nombre n'en avait pas augmenté. Le premier parlement de Henri VII comptait vingt-neuf pairs, et plus tard ce nombre s'éleva à quarante. Sous le règne de Henri VIII, la chambre des pairs se composait de cinquante et un membres; elle s'accrut sous Élisabeth. Jacques, qui prodiguait ses faveurs, créa un grand nombre de pairs; à la réunion de son premier parlement, la chambre des lords comptait quatre-vingt-deux membres, et quatre-vingt-seize au dernier parlement. Sous Charles Ier, en 1640, la chambre des pairs était composée de cent dix-neuf membres, et, en 1641, de cent trente-neuf. Les pairs spirituels qui, avant la réformation, formaient la majorité de la chambre haute, se trouvèrent, par la suppression des monastères, réduits au nombre fixe de vingt-six.

Pendant les seizième et dix-septième siècles, les pairs travaillèrent activement à l'établissement de leurs priviléges et de leurs prérogatives. Par l'une de ces prérogatives, tout pair majeur devait recevoir son writ de convocation au commencement de la session ; mesure obligatoire sans laquelle les travaux de la chambre auraient été infirmés. Le droit de voter par procuration, qui autrefois était accordé par une permission spéciale du roi, devint absolu, quoique sujet aux restrictions que la chambre des lords pouvait elle-même y mettre.

Le parlement commença à ordonner l'impression de ses débats, ou du moins de ses résolutions les plus importantes, le 30 juillet 1641. Jusqu'au règne de Henri VII, les communes n'avaient mis aucune régularité dans l'impression et la publication des actes publics ou des débats qui avaient lieu dans le sein du parlement. De 1641 à 1680, diverses résolutions furent adoptées pour l'impression de votes spéciaux et de documents particuliers. En 1681, les communes adoptèrent, à l'unanimité, une motion qui ordonnait l'impression des votes et des actes de la chambre, et un imprimeur spécial fut nommé pour cet objet par le speaker. Cette pratique a continué jusqu'à nos jours; la seule interruption qu'elle ait éprouvée eut lieu en 1702, année pendant laquelle les communes déclarèrent qu'aucun de leurs votes ne serait imprimé sans un ordre spécial de la chambre. « Le motif de cette interruption, dit le journal de la chambre, provient de l'inconvénient que la chambre a reconnu à faire imprimer ses votes. » La véritable cause était l'intervention des lords dans une adresse votée à la reine par les communes. Mais le 23 novembre 1703, les débats de la chambre furent de nouveau réimprimés. Ce ne fut pourtant pas sans de vives discussions que cette mesure fut adoptée; ainsi, sur trois cent vingt-quatre votants, il y en eut cent quarante-sept qui votèrent contre elle.

Les actes législatifs qui furent rendus sous le règne de Jacques II devaient naturellement se ressentir du despotisme du prince. Le parlement de 1685, qui était rempli de ses créatures, mit les trésors de l'État à sa disposition. Mais l'aversion que la masse de la nation éprouvait pour le catholicisme, et l'arrogance des prêtres catholiques, soulevèrent bientôt une violente opposition contre ce prince, même parmi ceux qui avaient paru les plus dévoués à sa cause. Jacques, irrité par cette opposition, voulut secouer la contrainte qu'il s'était jusqu'alors imposée. La confirmation du droit de dispense par un jugement de la cour du banc du roi, et l'établissement d'une nouvelle commission ecclésiastique, mesure renouvelée d'Élisabeth, furent deux grands pas vers l'accomplissement de ses desseins. Les

rois d'Angleterre avaient possédé, à peu près de tout temps, le droit d'accorder des dispenses ou exemptions des peines portées par certaines lois. L'exercice de ce droit, fort indéterminé, quoique soumis à de certaines règles, avait été depuis longtemps borné à des lois de peu d'importance; mais une action ayant été intentée contre un catholique qui avait accepté une charge sans se soumettre aux formalités exigées par l'acte du *test*, le chef de justice Herbert déclara que les lois d'Angleterre étant les lois du roi, c'était une prérogative inhérente à la couronne de dispenser, en certains cas, des lois pénales, sans qu'elle fût tenue d'assigner ses motifs pour agir ainsi. C'était mettre les lois sous les pieds du trône.

On sait combien le renvoi de Rochester fit d'impression. Cette mesure fut suivie d'une déclaration en faveur de la liberté de conscience, dont le but était moins de suspendre l'exécution des lois pénales en matière de religion, que de relever les catholiques de l'incapacité qui pesait sur eux. Jacques, pressé par les catholiques qui voulaient avoir la garantie d'un acte de législature, résolut alors (1687) d'essayer encore une fois d'un parlement, et il s'occupa d'obtenir une chambre docile à ses vues, en refondant les corporations au moyen de commissions qui furent adressées à des agents investis de pouvoirs à peu près discrétionnaires. « Cette mesure, dit Hallam, qui était un attentat direct aux principes fondamentaux de la constitution, ne servit qu'à trahir l'impuissance du roi. Les catholiques étaient si peu nombreux dans les villes corporées, qu'on fut obligé de confier le pouvoir municipal aux non-conformistes, qui étaient le noyau du parti populaire, et qui ne tardèrent pas à s'entendre avec le clergé anglican. »

Dispensons-nous de retracer une seconde fois les conséquences de ces mesures arbitraires et de ces violations de la loi. Cependant n'y a-t-il de leçons pour personne dans ces résultats? Le philosophe, l'homme d'Etat, le publiciste, le bon citoyen, n'ont ils rien à dire en présence de ce tableau vivant où l'on voit l'université d'Oxford, ce sanctuaire du royalisme, d'où naguère encore avait été fulminé l'anathème contre tous ceux qui osaient douter du droit divin de la monarchie; où l'on voit, disons-nous, l'université d'Oxford, qui s'était vantée d'une obéissance sans bornes, se mettre en opposition avec les ordres positifs du roi; où le clergé, qu'on voulait obliger à faire lecture de la déclaration d'indulgence dans les églises, et que l'on persécutait à cause de ses refus, oubliant ses protestations de dévouement, se range avec les amis de la liberté.

Jacques se berçait d'espérances; mais en ce moment même le prince d'Orange préparait son expédition. Les personnages les plus élevés du royaume adressèrent à ce prince l'invitation d'entrer de vive force en Angleterre, entreprise des plus audacieuses, et qu'ils n'auraient peut-être pas risquée si la naissance du prince de Galles n'eût fait reconnaître la nécessité de frapper un grand coup. Les réflexions se pressent en foule à l'esprit. Rapprochez seulement cette phase remarquable de l'histoire d'Angleterre, d'une époque à laquelle nous touchons encore et qui appartient à l'histoire de notre pays. Mêmes erreurs! mêmes déceptions!

Cette période a fourni des hommes remarquables comme légistes. Le chancelier Clarendon en est l'un des principaux. Lord Mansfield, en parlant de ses talents judiciaires, regrette que Clarendon ait sitôt abandonné une carrière qu'il aurait illustrée, pour se vouer exclusivement à la politique. Blackstone fait, de son côté, grand cas du chancelier Finch. « Sir Heneage Finch, dit-il, qui plus tard reçut la dignité de comte de Nottingham, était un homme d'une habileté consommée et d'une intégrité à toute épreuve. Il avait une connaissance approfondie des lois du royaume, et personne ne défendit avec plus de zèle la constitution de son pays. Ses talents étaient d'une nature

telle, qu'il pouvait découvrir sans peine le véritable esprit de la loi, à travers le dédale de difficultés qui naissait alors de l'ignorance des membres des cours d'équité, et les notions vagues et indécises qui prévalaient dans les cours de justice. Le comte de Nottingham établit en partie la base d'un système sur les besoins nouveaux qu'avaient fait naître les changements survenus dans la propriété par l'extension du commerce et l'abolition des tenures militaires, et il parvint à établir, dans le cours de neuf années, un système de jurisprudence et de juridiction sur des fondements rationnels et solides. C'est à partir de son époque que le crédit et l'autorité de la cour de la chancellerie acquirent ce développement dont cette cour jouit aujourd'hui. » A l'égard des grands talents judiciaires du lord-chancelier Nottingham, l'opinion de Blackstone paraît fondée; mais beaucoup de gens refuseront au chancelier le mérite que lui accorde Blackstone d'avoir été l'un des zélés défenseurs de la constitution. Finch, pendant tout le cours de sa vie, fut, en effet, l'un des plus serviles courtisans de la cour, et contribua, autant qu'il le put, à soutenir ses intérêts contre ceux du peuple. A l'égard même de ses talents judiciaires, Roger North se trouve en désaccord avec Blackstone. Le comte de Nottingham, suivant cet écrivain, n'était qu'un homme méticuleux, prenant plaisir aux détails, et ne comprenant rien à l'ensemble d'une grande cause.

La réputation de Hale est mieux fondée. Ce magistrat avait acquis une autorité si grande, que ses jugements étaient considérés par les légistes comme devant faire autorité en matière judiciaire. Il connaissait à fond l'histoire et la constitution d'Angleterre. Ce magistrat avait un faible pour favoriser le parti populaire. Quand deux plaideurs se présentaient devant lui, l'un vêtu à la manière des courtisans, l'autre vêtu du chapeau noir et du manteau des puritains, ses prédilections le faisaient immédiatement pencher pour le dernier. Roger North rapporte qu'un courtisan qui connaissait son faible, s'étant présenté à la barre de son tribunal dans un procès qu'il soutenait contre un homme du genre de ceux que le juge aimait à favoriser, et voulant gagner sa cause, recourut à la ruse. Il envoya un de ses amis parler au juge en faveur de son adversaire; l'ami était censé venir de la part du roi. Hale, sans aller plus loin, donna gain de cause au courtisan, dans la persuasion où il était qu'un homme que lui recommandait le roi ne pouvait avoir qu'un mauvais procès. Ce juge si grand, si instruit, était l'homme le plus vain de l'Angleterre. Lorsqu'il avait quitté son siége, il aimait à s'entourer de flatteurs. Tout le monde lui accordait des talents judiciaires supérieurs; mais cela ne suffisait pas à sa vanité : il voulait passer pour philosophe, naturaliste, poëte, théologien, et se regardait supérieur à tous ces titres. Chose bizarre! ses talents réels en jurisprudence étaient ceux qu'il estimait le moins.

Mais le plus remarquable de tous était Jeffries. Jeffries était fils d'un gentilhomme du pays de Galles. Dans son enfance, son père avait coutume de lui dire qu'il ne ferait jamais rien. Ses débuts judiciaires confirmèrent en partie ce triste horoscope. A la sortie du tribunal, il se rendait habituellement dans les tavernes, où venait le chercher son domestique. Celui-ci avait ordre de dire à son maître, en entrant dans la salle, et de manière à être entendu de tous les assistants, que des clients se trouvaient à son étude. « Faites-les attendre, lui criait plus haut Jeffries, je vais me rendre chez moi dans un instant. » De la sorte, Jeffries se donnait l'air d'un homme très-occupé. Cependant ses affaires allaient mal; les clients dont parlait le domestique n'existaient point en réalité; personne ne prenait le chemin de son étude, et il avait à songer à l'entretien d'une femme et de plusieurs enfants.

Sur ces entrefaites, Jeffries apprit qu'un des aldermen de Londres avait le même nom que le sien; il lia con-

naissance avec l'alderman, qui, par son influence, lui procura bientôt de nombreux clients, et le fit nommer greffier de la Cité. Jeffries se servit de cet échelon pour marcher à grands pas à la fortune. Il fut bientôt admis dans le conseil du roi; puis, laissant sa charge de greffier de la Cité, il fut créé chef de justice de la cour du banc du roi. A la mort de Guildford, lord du grand sceau, il obtint sa place, et la conserva jusqu'au débarquement du prince d'Orange. Sachant combien il était détesté et voulant se soustraire aux vengeances de ses ennemis, il prit la fuite sous le déguisement d'un matelot; mais il fut arrêté et conduit à la Tour, où il mourut.

Roger North cite, au sujet de ce terrible juge, un trait de barbarie qui nous montre combien la liberté des citoyens était compromise dans ces temps malheureux. Jeffries, à l'époque de sa campagne dans les provinces de l'Ouest, était allé visiter Bristol. Les aldermen et les juges de la ville, qui faisait alors un grand commerce avec les plantations américaines, avaient pour habitude de vendre aux planteurs les criminels dont la peine avait été commuée en celle de la déportation. Ce trafic était fort lucratif; malheureusement les tribunaux ne condamnaient pas assez vite. Le lord-maire de Bristol, assisté de ses aldermen, pour suppléer à cette insuffisance de condamnés, conçut le projet de former un autre tribunal du lieu où les marchands avaient coutume de se réunir. Comparaissaient devant ce tribunal les filous, les petits voleurs, que l'on cherchait à effrayer en les menaçant de la corde, pour les engager à solliciter de la clémence de leurs juges de substituer la déportation au châtiment terrible qu'on leur faisait craindre. La déportation était toujours accordée. Alors le malheureux condamné était vendu.

Cette pratique barbare durait depuis plusieurs années, et Jeffries aurait peut-être encouragé ce commerce lui-même, s'il y avait eu quelque profit; mais il saisit cette occasion pour faire de la popularité; et attaquant le lord-maire et ses aldermen dans le sein de la cour avec toute la violence de son langage, il força le premier à descendre de son banc de juge et à aller se placer à la barre des accusés. Le lord-maire était en grand costume, vêtu de sa robe écarlate et de fourrures magnifiques. Il hésita quelque temps à obéir à l'ordre impérieux qui lui était donné; mais Jeffries, d'une voix de Stentor, ordonna aux gardes de se saisir de sa personne. Force fut au maire d'obéir, et d'entendre les paroles outrageantes de Jeffries, qui termina sa philippique en exigeant caution du magistrat et des aldermen, pour garantie de leur comparution devant les tribunaux quand ils en seraient requis. Cependant l'affaire en resta là; le lord-maire étant allé à Londres, parvint, à l'aide de ses amis, à calmer la colère de Jeffries, qui, en se séparant de lui, prononça ces paroles sacramentelles : « Allez en paix et ne péchez plus ! »

Roger North trace ainsi le portrait de Jeffries : « Bruyant par nature, irritable et turbulent dans la première attaque, n'abordant jamais la difficulté en face, et plein de détours, tel était le chancelier. Il recherchait ceux que l'on nomme viveurs et gens à la saillie prompte, et il réunissait autour de lui une foule de flagorneurs avec lesquels il aimait à rire, à boire, à chanter. Quelque grande que fût l'amitié qu'il portait à un homme dans la vie privée, cette amitié ne l'empêchait point d'attaquer la personne qui en était l'objet, de la manière la plus outrageante en public. Personne, parmi ceux qui avaient quelque chose à attendre de lui, n'était à l'abri, dans ces circonstances, de ses railleries et de ses dédains. Au contraire, il professait une basse servilité à l'égard de ceux dont il pouvait espérer quelque chose. Dans ses jours ordinaires, lorsqu'il était calme, il siégeait avec une dignité vraiment imposante. Il attaquait les fourberies des avocats, se plaisait à les tenir cloués sur la sellette, et donnait à sa parole une majesté qui les

Digitized by Google

faisait frémir. Ses talents naturels étaient du premier ordre, mais ceux que donnent l'art et la pratique lui manquaient, ou du moins ces derniers étaient fort ordinaires. Il parlait coulamment, et sa parole abondante, imagée, aurait fait plaisir à entendre si elle n'eût pas été souillée d'expressions ordurières qu'il semblait aller chercher dans le vocabulaire du marché de Billingsgate. Souvent les mots les plus grossiers, lorsqu'il s'adressait aux avocats, lui sortaient de la bouche : « Va-t'en, pouilleux ! va-t'en, sale coquin ! » et les avocats avaient coutume de dire entre eux : « Aujourd'hui ça été votre tour, demain ce sera le nôtre! » Sa figure, par moments, prenait une expression si terrible, que les malheureux accusés, en la voyant, croyaient toucher à leur dernière heure; ce fut là ce qui le perdit lui-même. Un homme nommé Trimmer avait été traduit devant lui pour une affaire peu importante. Comme à son ordinaire, Jeffries traita l'accusé avec beaucoup de sévérité; cependant il fut acquitté. « Comment as-tu fait, lui dirent ses amis, pour obtenir un acquittement? — Je ne sais, répondit Trimmer, j'ai perdu la mémoire de tout ce qui s'est passé autour de moi; mais, ce que je ne saurais oublier, c'est la figure abominable du juge. » Ce fut Trimmer qui reconnut Jeffries lorsque, déguisé sous les vêtements d'un matelot, il cherchait à fuir. Le chancelier, se voyant dévisagé avec trop de curiosité, feignit de tousser, et se tourna vers la muraille pour échapper aux regards de celui qui l'examinait; mais déjà il avait été reconnu. Trimmer dit son nom aux personnes qui étaient avec lui, et aussitôt il fut arrêté et conduit à la Tour. »

Nous allons dire quelques mots au sujet du revenu. A l'avénement de Charles II, le parlement-convention substitua aux anciennes sources de revenu, un revenu régulier qui fut appelé l'accise; ce revenu était perçu sur la bière, les vins et d'autres liqueurs, et le 30 août 1660, le parlement vota au roi une somme de 1,200,000 liv. sterl. (30,000,000 de francs) par an, sa vie durant. Différentes lois furent adoptées pour réaliser cette somme. Le droit de tonnage qui se percevait sur les vins étrangers, et celui de pesage qui se percevait sur certaines marchandises importées et exportées, furent accordés au roi, sa vie durant. Cette loi, qui a servi de base au système moderne des droits de douane, est connue sous le nom de *grand statut*. L'accise portait sur les liquides consommés à l'intérieur; le parlement l'accorda à perpétuité au roi et à ses successeurs. Le produit en était estimé à 300,000 liv. sterl. (7,500,000 fr.). Une autre loi accordait à perpétuité, au roi et à ses héritiers, un droit de 2 schell. (2 fr. 50 cent.) par foyer sur chaque maison dont le revenu dépassait 20 sch. par an, Le produit de cette taxe s'éleva, dans l'origine, à 170,000 liv. st. (4,250,000 francs). Indépendamment de ces sources de revenu, Charles avait les anciens domaines de la couronne, dont le produit annuel s'élevait à 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.); la forêt de Dean, qui lui rapportait annuellement 5,000 liv. sterl. (125,000 fr.); la poste aux lettres, dont le produit annuel s'élevait à 26,000 livres sterling (625,000 fr.); les dîmes et les bénéfices ecclésiastiques lui rapportaient par année 18,800 liv. sterl. (470,000 f.); les droits sur les mines de Cornouailles, 12,000 liv. sterl. (300,000 fr.); divers autres droits, 55,000 livres sterling (1,375,000 fr.); ce qui porta d'abord son revenu annuel à environ 1,100,000 livres sterling (27,500,000 fr.). Dans la suite, ce revenu s'accrut considérablement : des droits plus élevés furent imposés sur l'importation des vins étrangers et sur les vins consommés à l'intérieur; quatre subsides furent accordés à la couronne en 1663 par le parlement; un impôt d'une nature nouvelle fut également levé sous ce règne : ce fut l'impôt du timbre (1671). Les allocations faites à la couronne dans le cours de ce règne sont évaluées à 13,414,868 liv. st. (335,371,700 fr.); Charles reçut en outre 250,000 liv. st.

(6,250,000 fr.) pour la dot de Catherine. La dot promise était de 500,000 livres sterling (12,500,000 fr.); mais il paraît qu'il n'en reçut que la moitié. A ces sommes, il faut ajouter le produit des fermages des domaines de la couronne, évalués par quelques personnes à 2,000,000 liv. st. (50,000,000 de fr.), et par d'autres seulement à 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.); celui de la vente de Dunkerque, 400,000 liv. sterl. (10,000,000 de fr.); le montant des prises pendant la guerre avec la Hollande, 340,000 livres sterling (7,800,000 fr.); celui des sommes payées par la Hollande à la fin de la seconde guerre; les sommes enlevées à l'Échiquier en 1672, lors de la fermeture de cet établissement, environ 1,200,000 liv. st. (30,000,000 de fr.); les sommes obtenues des municipalités pour la conservation de leurs chartes, et celles fournies par Louis XIV. En additionnant ces sommes, on trouve un total de 44,000,000 liv. st. (1,100,000,000 de fr.), ou environ 1,800,000 liv. st. (45,000,000 de fr.) par an.

Ce revenu était le double de celui dont avait joui Charles Ier. Il est vrai qu'après la restauration, les charges devinrent doubles de ce qu'elles avaient été. L'État avait maintenant une armée de terre et une armée de mer en permanence; la dépense annuelle affectée à la marine en temps de paix s'élevait à 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.); celle de l'armée de terre, à 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.); la garnison de Tanger coûtait environ 60,000 liv. st. par an (1,500,000 fr.). Il fallut en outre payer l'arriéré de la solde de l'armée, ce qui absorba des sommes considérables. Les allocations pour la première guerre avec la Hollande s'élevèrent à 5,500,000 liv. st. (137,000,000 de francs); et pour la seconde, à 1,200,000 liv. sterl. (30,000,000 de fr.). Les préparatifs qu'il fallut faire en 1678, lorsqu'il y eut crainte d'une rupture avec la France, coûtèrent également des sommes considérables. Charles, à son avénement au trône, eut en outre les dettes de son père à payer, et il lui fallut acheter des joyaux pour la couronne et des meubles pour les palais royaux. Les dépenses de la couronne, dépenses auxquelles on donna plus tard le nom de liste civile, s'élevaient annuellement entre 4 et 500,000 liv. sterl. (10,000,000 et 12,500,000 fr.). La répartition de ces fonds était faite de la manière suivante (exercice de l'année 1676) pour le service de la maison du roi, 52,247 livres sterling (1,300,000 fr.) : pour les réparations d'édifices, 10,000 livres sterling (250,000 fr.); pour la cassette particulière du roi, 36,000 livres sterling (900,000 fr.); pour la cassette particulière de la reine, 23,000 liv. st. (575,000 fr.); pour la trésorerie de la chambre, 26,000 liv. sterl. (650,000 francs); pour les ambassadeurs, 40,000 liv. sterl. (1,000,000 de fr.); pour les juges, 49,000 livres sterling (1,225,000 fr.); pour les fonds secrets, 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.); pour la perception des droits d'accise et de douane, 63,000 liv. sterl. (1,575,000 francs); les pensions de la liste civile, y compris celles qui étaient faites au duc d'York et à la reine mère, s'élèvent dans ce compte à 87,000 liv. st. (2,175,000 fr.); la perception des droits d'accise et de douane qui figure dans ces comptes cessa quelque temps après d'être appliquée à la liste civile. Les émoluments des juges et des ambassadeurs furent également retranchés. Dans ce compte, l'intérêt des dettes du roi est porté à 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.)

Jacques II, en montant sur le trône, voulut suivre l'exemple de Charles Ier; il continua de lever toutes les taxes qui avaient constitué le revenu de la couronne sous le règne de ce prince; mais le parlement vota une loi qui établissait son revenu à vie de la même manière que celui de Charles II. D'autres lois établirent des taxes sur le tabac et le sucre, sur les toiles et les soies ouvrées, ce qui augmenta d'autant le revenu de la couronne. Suivant des documents officiels soumis à l'examen de la chambre des communes, le revenu de la couronne, pour l'année

1688, dépassait 2,000,000 de liv. st. (50,000,000 de fr.). Un accroissement considérable eut lieu dans le produit du revenu sous le règne de Jacques II. Les droits de douane produisirent 600,000 liv. sterl. (15,000,000 de fr.); l'accise, 666,000 livres sterling (16,650,000 fr.); la taxe sur les feux, 245,000 liv. sterl. (6,125,000 fr.); la poste aux lettres, 65,000 livres sterling (1,325,000 fr.); les licences pour les vins, 10,000 livres sterling (250,000 fr.); les droits sur le vin et le vinaigre, 173,000 liv. st. (4,325,000 francs); les droits sur le tabac et le sucre, 145,000 liv. st. (3,625,000 fr.); les droits sur les toiles françaises et les soies ouvrées, environ, 94,000 liv. sterl. (2.350,000 fr.). Une loi rendue par le parlement fit revivre en partie la prérogative royale sur les droits de pourvoyance. Cette loi autorisait le roi à s'emparer des voitures, des chevaux, équipages, etc., qu'il lui plairait de prendre dans ses voyages. Jacques II n'était point dissipateur comme son frère, et l'on s'accorde généralement à dire que son administration se recommanda par l'économie et le soin qu'il apporta dans la gestion de ses finances. Ses revenus furent principalement appliqués à maintenir sur pied une marine et une armée de terre puissantes; il avait à sa solde 30,000 hommes de troupes régulières en Angleterre au moment de sa chute.

CHAPITRE II.

RELIGION.

Sectes dissidentes qui paraissent après le renversement du catholicisme. — Résultat de l'établissement de la tolérance religieuse. — Résultat de la non tolérance religieuse. — Quakers.

Le trait le plus remarquable que nous offre l'histoire de la religion en Angleterre pendant le dix-septième siècle, est l'apparition d'un nombre considérable de sectes de dissidents.

Ces sectes ou, comme on les appelait, les sectaires, commencent à paraître sur la scène politique, immédiatement après la session du long parlement (1640). En 1646, il y eut un livre publié par le révérend Thomas Edwards, ministre du culte presbytérien, dans lequel il ne comptait pas moins de seize espèces de sectes distinctes en Angleterre: c'étaient celles des indépendants, des brownistes, des millénaires, des antinomiens, des anabaptistes, des arminiens, des amis de la liberté, des familistes, des enthousiastes, des chercheurs, des perfectistes, des sociniens, des ariens, des antitrinitériens, des antiscripturistes et des sceptiques. Les indépendants étaient à la tête de tous ces sectaires, et les succès de Cromwell ayant affermi leur pouvoir, ils proclamèrent la tolérance religieuse universelle qui dura jusqu'à la restauration, c'est-à-dire, pendant près de onze ans.

On connaît les causes qui rendirent l'expérience infructueuse; toutefois, l'épreuve fut reprise autre part. Le révérend Roger Williams, qui appartenait à une famille distinguée du pays de Galles, après avoir écrit en faveur de la liberté religieuse, s'était retiré à Rhode-Island, où étaient venus le joindre ceux qui partageaient ses convictions, et il y fonda l'établissement de la Providence, dans la baie de Narragansett (1662). Williams proclama la liberté religieuse dans la colonie entière. Un écrivain, en parlant de cette île, caractérise le pays par ces mots : *bona terra*, *mala gens*. Il affirme que la colonie se compose d'antinomiens, d'anabaptistes, de familistes, d'antisabbatériens, d'arminiens, de sociniens, de quakers, de ranters; mais qu'on n'y voit point de catholiques romains, ni de véritables chrétiens. « Il y a, en outre, ajoute le même écrivain, un grand nombre d'individus dans cette île, qui n'appartiennent à aucune secte, et que, pour cette raison, nous nommerons des *nothingarians* (hommes sans croyance). » Cependant la colonie prospéra; le service divin était suivi avec beaucoup d'assiduité; les ministres des cultes, quoique leurs émoluments ne fussent pas assurés par la loi, recevaient une rétribution libérale. L'é-

tablissement, à l'époque de sa fondation, se composait seulement de quarante individus, et il se trouva, à la mort de Williams, posséder une population de plusieurs milliers d'âmes.

Les colonies américaines, et notamment le Massachusett et le Connecticut, d'où la tolérance religieuse était bannie, étaient loin d'offrir des résultats aussi satisfaisants. Le puritanisme qui y dominait ne voulait souffrir aucune autre secte, et son despotisme allait si loin, qu'il voulait imposer ses caprices à toute la communauté; la coiffure même n'échappait point à ses censures, et il faisait un crime de porter une pipe de tabac à la bouche. Bientôt, il proclama le bannissement de toutes les personnes qui n'adopteraient pas ses principes. Les persécutions se dirigèrent principalement sur les quakers, nouvelle secte qui venait de faire son apparition au Massachusett, et dont quelques membres arrivaient, disait-on, d'Angleterre, et quelques autres des Barbades. Plusieurs quakers furent traduits devant les autorités et jetés en prison; les livres qu'ils avaient apportés avec eux furent saisis et brûlés, et des lois spéciales furent faites contre eux. Ces lois portaient que tout quaker qui serait trouvé sur le territoire du Massachusett perdrait, après conviction, une de ses oreilles, si c'était un homme, et si c'était une femme, qu'elle serait fouettée; que le quaker pris en état de récidive perdrait sa seconde oreille, que la femme recevrait une seconde flagellation; que pour la troisième offense, le quaker aurait la langue percée avec un fer rouge, et que la femme recevrait le même châtiment. Ces persécutions ne produisant pas l'effet qu'on en attendait, une loi fut rendue qui punissait de mort tout quaker revenant dans l'État après bannissement; plusieurs personnes de cette secte furent exécutées sous l'empire de cette loi. Les persécutions continuèrent au Massachusett contre les quakers, jusqu'à l'avénement de Guillaume III au trône.

Dans le Connecticut, il y avait une ordonnance qui déclarait qu'aucun membre ne pouvait voter dans les élections s'il n'appartenait à l'Église; et en 1658 il y eut une autre ordonnance rendue par la législature de ce comté pour fermer le territoire aux quakers. « Si quelqu'un introduit dans la colonie, disait l'ordonnance, un quaker qui lui sera connu pour tel, il sera condamné à une amende de 50 livres sterling (1250 francs). Si un quaker vient dans la colonie pour des affaires personnelles, il devra se présenter devant le magistrat aussitôt son arrivée; la permission de rester dans le pays lui sera accordée pour un temps limité, à la condition qu'il prendra à ses frais une ou deux personnes qui seront chargées de l'accompagner partout où il ira, et de surveiller ses actes. » La loi portait que le quaker délinquant serait puni du fouet, des travaux forcés, et de l'emprisonnement solitaire pour la première offense; qu'il serait marqué à la main avec un fer rouge, emprisonné et puni des travaux forcés pour la seconde offense; pour la troisième, qu'il serait marqué à l'autre main et subirait les mêmes peines; pour la quatrième, qu'il aurait la langue trouée avec un fer rouge, et, après avoir subi un emprisonnement, qu'il serait renvoyé de la colonie à ses propres frais.

La principale des sectes dissidentes et la plus importante à connaître à cause de ses doctrines, était la secte des quakers, ou la société des amis. Le fondateur de la société était George Fox, qui naquit à Drayton, dans le Lancashire (1624). Son père exerçait le métier de tisserand, et lui-même fut mis en apprentissage chez un cordonnier. Fox raconte de la manière suivante l'événement d'où naquirent ses premières inspirations sur la religion qu'il devait fonder : « A dix-neuf ans, je me trouvais pour affaire à une foire où je rencontrai un de mes cousins, nommé Bradford; il était professeur, et était accompagné d'un autre professeur; ils vinrent à moi et me proposèrent de venir avec eux boire

un pot de bière; comme j'avais soif, j'acceptai leur offre; lorsque nous eûmes bu chacun un verre, ils commencèrent à porter des toasts, et firent apporter d'autre bière, après être convenus entre eux que celui qui renoncerait à boire payerait le tout. Cette convention entre deux hommes revêtus d'un caractère religieux me fit une impression pénible. Je me levai, et mettant la main à ma poche, j'en retirai une pièce d'argent que je plaçai sur la table. Je les quittai aussitôt, et après avoir terminé mes affaires, je repris le chemin de ma demeure. Mais je ne pus dormir de la nuit: une voix secrète me disait intérieurement :« Tu vois comment les jeunes gens deviennent vains, et comment les vieux se perdent. Il faut les abandonner tous, jeunes et vieux, et t'éloigner du monde. » Par obéissance à cette voix, Fox fit faire un habillement tout en cuir, comme le vêtement le plus durable qu'il pût se procurer, et il commença à mener une vie errante, allant de ville en ville, faisant des lectures tirées des Écritures saintes, et donnant au texte l'explication qu'il croyait recevoir du Saint-Esprit par illumination. Après avoir eu de nombreuses visions dans lesquelles il croyait lire l'avenir, il vint à Londres où il resta pendant quelque temps, et il se décida ensuite à rentrer chez lui auprès de ses parents. Mais sa vocation lui fit trouver ce séjour désagréable, et bientôt il reprit le cours de ses pérégrinations, plus décidé que jamais à répandre ses idées religieuses. Il paraît que ce fut à cette époque qu'il commença à pratiquer quelques-unes des singularités qui distinguent encore ses sectateurs. « Lorsque Dieu m'envoya de par le monde, dit-il dans son journal, il me défendit d'ôter mon chapeau devant qui que ce fût, grand ou petit, et il m'enjoignit de dire, tu et toi, à tout le monde, homme et femme, riche et pauvre. Je ne devais point dire, non plus, aux gens que je rencontrerais sur ma route, bonjour ou bonsoir, ni m'incliner ou faire un salut avec la jambe devant personne.

Cette singularité frappa tout le monde; mais il manquait au nouveau culte la consécration que donnent les persécutions. Bientôt son triomphe fut complet à cet égard. Fox eut quelques difficultés avec les autorités de Nottingham pour avoir interrompu le service divin dans l'église. L'ecclésiastique desservant ayant dit, dans le cours de son sermon, que les saintes Écritures étaient la pierre de touche qui devait servir à reconnaître la bonté de toutes les doctrines religieuses, George Fox l'interrompit en s'écriant: « Non, ce ne sont point les saintes Écritures, mais bien l'Esprit saint, qui doit servir de pierre de touche aux religions des hommes; car c'est l'Esprit saint qui les conduit dans la vérité et leur donne les moyens de la connaître. » L'ecclésiastique invita Fox à se taire; mais celui-ci insistant pour parler, les officiers de justice s'emparèrent de lui et le conduisirent devant les magistrats, qui le condamnèrent à la prison. A sa sortie, Fox se rendit à Derby; il s'y conduisit comme il avait fait à Nottingham, et fut condamné à six mois de prison.

On vit aussitôt, dans toutes les parties du royaume, un grand nombre d'hommes et de femmes se disant agités par l'Esprit saint, s'arrêter dans les places publiques, dans les rues les plus fréquentées, entrer dans les églises annonçant à ceux qui les entouraient qu'ils étaient chargés d'enseigner les hommes, et qu'ils avaient en eux la véritable lumière. Toutes les villes du royaume comptèrent bientôt des quakers au nombre de leurs habitants. Leurs prophéties trouvaient partout des crédules; ils appelaient les ministres du culte des faux prophètes, des trompeurs du peuple; quelques-uns portaient des vêtements de forme extraordinaire; d'autres traversaient des villes et paraissaient dans les villages entièrement nus; ils annonçaient que la nation était menacée de grands malheurs. L'une de leurs principales doctrines était qu'il ne devait point y avoir de jour fixe ni de maison déterminée pour prier Dieu; cependant ils renoncèrent bientôt à cette doctrine;

ils admirent le dimanche pour leur jour de prière, et eurent des lieux de réunion pour y célébrer leur culte. Les premiers édifices consacrés à leurs meetings furent établis dans le Lancashire et dans d'autres provinces du nord, dans l'année 1652.

Les persécutions redoublèrent à l'égard de la nouvelle secte; le gouvernement et les magistrats jetèrent en prison les membres, ou ils les condamnèrent à des amendes qu'ils refusaient de payer, suivant une des prescriptions de leur religion. D'un autre côté, le peuple tournait en dérision les actes de leur culte. Les quakers supportaient en général ces insultes et ces persécutions avec une grande douceur. En 1656, Fox et deux de ses amis furent arrêtés à Saint-Yves, et après un emprisonnement préventif de neuf semaines, ils furent traduits devant les tribunaux, qui les condamnèrent à payer chacun vingt marcs pour s'être présentés devant la cour le chapeau sur la tête. Les deux quakers refusèrent de payer l'amende, et pour ce fait ils furent condamnés à la prison; mais, sur un ordre de Cromwell, ils obtinrent bientôt leur élargissement.

Comme il est toujours arrivé dans de pareilles circonstances, le nombre des quakers s'accrut dans une proportion considérable. En 1657 il y eut un relevé présenté au parlement; il établissait qu'il y avait alors cent quarante quakers en prison dans le royaume, et que, dans les six années précédentes, mille neuf cents personnes appartenant à cette secte avaient été arrêtées et punies. Les quakers avaient déjà, dans un grand nombre de villes, des lieux de réunion qui leur étaient particulièrement destinés. L'un de ces établissements était situé dans Saint-Martin le Grand. « Là, dit Neal, historien puritain, hommes et femmes parlaient selon qu'ils étaient agités par l'Esprit saint. Et quand personne n'était agité, il y avait un silence absolu.» En général, les hommes montraient beaucoup de douceur et de résignation. Cependant quelques-uns, plus ardents que les autres, se présentaient dans des lieux où ils auraient pu se dispenser d'aller. L'un de ceux-ci, entrant un jour dans l'église de White-Chapel, interrompit le ministre au milieu du service, et troubla par ses discours toute la congrégation. Un autre jour, une femme entra dans une église, à moitié nue, sans respect pour la sainteté du lieu, et le lord protecteur qui s'y trouvait présent. Un quaker ayant demandé à Cromwell l'élargissement de quelques-uns de ses frères, et n'ayant point obtenu une réponse favorable, prit son chapeau, et le déchirant en morceaux, il lui dit : « C'est ainsi que ton gouvernement te sera enlevé, à toi et aux tiens. »

Il paraîtrait que pour répandre leur religion, les quakers s'adressèrent dans le principe de préférence aux femmes, leur esprit enthousiaste étant plus susceptible d'accepter sans examen des doctrines d'une nature aussi excentrique. Ainsi, l'on voit figurer un grand nombre de femmes dans l'affaire d'un nommé Jacques Naylor. Cet homme avait servi dans l'armée républicaine, sous le général Lambert, en qualité de quartier-maître, et il avait rempli ces fonctions avec une conduite irréprochable. Ayant quitté le service, il se retira à Horberry, dans l'Yorkshire, et devint membre de la nouvelle secte. Bientôt il fut accusé de s'être rendu coupable de blasphème et de quelques actes inconvenants dans des relations avec une dame mariée nommée mistress Roper. Naylor fut arrêté à Bristol. Dans l'acte d'accusation porté contre lui, il était dit, que dans son voyage d'Exeter à Bristol, plusieurs femmes tenant son cheval par la bride marchaient devant lui, en prononçant ces paroles : « Saint, Saint, Saint, » et d'autres exclamations de louange qui, dans les saintes Écritures, n'étaient données qu'au Sauveur lui-même. Naylor était accusé d'avoir voulu prendre le caractère de Jésus-Christ. Des témoins nombreux vin-

Digitized by Google

rent déposer, et l'un d'eux déclara qu'il avait vu une femme prendre Naylor par la main, et lui dire : « Lève-toi, mon amour, ma colombe, et viens avec moi; » et qu'ensuite elle avait posé ses lèvres sur sa main, et qu'elle s'était inclinée en signe d'adoration.

La chambre des communes s'étant emparée de cette affaire, déclara Naylor coupable de blasphème et d'imposture. Un bill fut ensuite présenté pour déterminer le châtiment qui lui serait infligé; il portait que Jacques Naylor serait exposé au pilori pendant l'espace de deux heures, à Westminster ; qu'il serait fouetté par le bourreau dans le trajet de Westminster à la Vieille-Bourse, à Londres, où il serait de nouveau exposé au pilori pendant l'espace de deux heures ; qu'un papier sur lequel seraient écrits ses crimes serait placé sur sa poitrine ; que le bout de sa langue serait percé avec un fer rouge ; qu'il serait marqué de la lettre B (blasphémateur); qu'il serait ensuite envoyé à Bristol ; qu'il entrerait dans la ville à cheval, les épaules nues, et la figure tournée vers la queue du cheval ; qu'il serait fouetté publiquement dans cette ville, sur la place du marché ; qu'il serait ramené ensuite à Londres, pour y rester en prison suivant le bon plaisir du parlement ; que, dans sa prison, il ne pourrait recevoir personne, et qu'il serait privé de papier, de plumes et d'encre.

La sentence fut exécutée dans toutes ses parties, et Naylor endura sa souffrance avec le courage d'un martyr. Il embrassa l'exécuteur, et vit le fer rouge approcher de sa langue sans montrer la moindre frayeur. Une foule nombreuse assistait à cette triste cérémonie, et notamment un marchand nommé Riche. Celui-ci se plaça aux pieds de Naylor pendant tout le temps que dura le supplice, lui embrassa la main et lui essuya le front. Naylor fut, après le supplice, envoyé à la prison de Bridewell. Il refusa d'abord de travailler, et comme la sentence portait qu'il n'aurait pour vivre que ce qu'il gagnerait lui-même, on lui refusa toute espèce d'aliment. Naylor supporta la faim pendant trois jours, et consentit à travailler. Son enthousiasme ne se ralentit point pendant deux ans qu'il resta prisonnier; mais alors, épuisé par les souffrances, il fit sa soumission. Le parlement *croupion*, qui siégeait à cette époque, lui accorda aussitôt son élargissement. Mais Naylor ne survécut que peu de mois à sa sortie de prison. Vers la fin de l'année 1660, il fut trouvé dans un champ de Huntingdonshire, presque mourant. Il fut aussitôt ramené chez lui, où il expira. Il n'avait que quarante-quatre ans.

L'aperçu suivant que le défaut d'espace nous oblige à restreindre nous donnera une idée des doctrines fondamentales des différentes sectes religieuses de l'Angleterre. La principale doctrine des quakers rattache toute chose à l'inspiration du Saint-Esprit; mais cette doctrine était pratiquée par d'autres sectes. Les millénairiens, ou les hommes de la cinquième monarchie, par exemple, l'associaient à l'acte de foi qui distinguait leur culte, et qui leur faisait un devoir de croire à la venue prochaine du Christ, pour régner en personne pendant mille ans. Les crieurs (ranters), qui avaient pour doctrine principale que la religion se composait de vociférations et de mouvements violents du corps, l'adoptaient également. Tels étaient aussi les béhéministes, ou les disciples de Jacob Bohme, surnommé le philosophe teuton, qui avait prêché en Angleterre la doctrine de Fox, longtemps avant Fox lui-même. Les vanistes, ou les disciples de sir Harry Vane le Jeune, que l'on appelait aussi les chercheurs, affirmaient que l'attribut essentiel de la vertu religieuse était une certaine mysticité, ou plutôt une sorte de demi-scepticisme continu en matière de religion. Les muggletoniens, ou les disciples de Ludovic Muggleton, trouvaient dans le grand principe de la religion des quakers l'assurance de l'incarnation du prince des ténèbres et de la Divinité elle-même; ils faisaient dépendre la félicité éternelle de

la connaissance du vrai Dieu et du vrai diable, de la connaissance du lieu et de la nature du ciel, du lieu et de la nature de l'enfer, des personnes et de la nature des anges, et de la mortalité de l'âme.

Toutes ces sectes, qui avaient le pressentiment des persécutions auxquelles elles allaient être exposées, firent de grands efforts pour s'opposer aux intrigues royalistes qui allaient ramener Charles II sur le trône. Les quakers seuls, par suite des souffrances qu'ils avaient endurées sous le gouvernement républicain, se montrèrent favorables au retour de Charles II. « J'eus le pressentiment du retour de Charles, dit Fox, longtemps avant que cet événement eût lieu; j'écrivis plusieurs fois à Olivier Cromwell, et je lui fis savoir que tandis qu'il persécutait le peuple de Dieu, ceux qu'il regardait comme ses ennemis conspiraient contre lui. » Il ajoute qu'une femme vint un jour à lui dans le Strand, et qu'elle lui fit une prophétie à l'égard de Charles, dont l'arrivée dans le royaume, lui dit-elle, aurait lieu dans trois ans. « Je vis, continue-t-il, que la prophétie était vraie, et qu'un grand malheur menaçait ceux qui étaient au pouvoir; car ceux-ci étaient si hautains, leurs persécutions étaient si rigoureuses, que je compris que Dieu mettrait promptement un terme aux calamités du royaume. » Fox raconte ensuite une entrevue qu'il eut avec Cromwell, sur l'invitation même que lui en fit le protecteur. Laissons-lui faire le récit de cette entrevue. « Une des femmes de service de l'épouse de Cromwell, nommée Marie Saunders, vint me trouver, dit-il; elle m'apprit que son maître désirait vivement me voir. J'allai à White-Hall avec un ami, et nous y trouvâmes le protecteur en compagnie du docteur Owen, vice-chancelier d'Oxford. Je lui parlai de la lumière intérieure; il nous répondit que c'était une lumière naturelle; mais nous lui démontrâmes qu'il se trompait. L'esprit de Dieu m'agitait, et j'eus la force de l'engager à déposer sa couronne aux pieds de Jésus. Plusieurs fois je lui parlai au même effet; j'étais alors placé près de la table, il s'approcha de moi, et s'assit sur l'extrémité de la table, en me disant qu'il voulait être placé aussi haut que je l'étais moi-même; puis il continua de parler contre la lumière de Jésus-Christ. Je vis bien, toutefois, que l'Esprit du Seigneur agissait sur Cromwell; car lorsqu'il rejoignit sa femme et la compagnie, il dit qu'il n'avait jamais ressenti en les voyant ce qu'il éprouvait en ce moment. » Fox eut une autre entrevue avec le protecteur; ce fut quelques jours avant la mort de Cromwell. « Je le trouvai, dit-il, à cheval dans le parc de Hampton-Court, à la tête de ses gardes. Au moment où je l'aperçus, je compris qu'il touchait à sa fin; je m'approchai de lui, et je vis qu'il était pâle comme un mort. Quand je lui eus parlé des souffrances de notre secte, et que je lui eus dit de se tenir sur ses gardes, il m'engagea à revenir le lendemain à Hampton-Court. Je m'y présentai, mais j'appris qu'il était malade; Harvey, qui lui donnait des soins, me dit que les docteurs avaient défendu que je lui parlasse. Je quittai aussitôt Hampton-Court, et je ne le revis plus. »

Charles II eut connaissance des dispositions amicales des quakers à son égard, et il ne voulut point qu'ils fussent molestés pour leurs opinions religieuses. « Quelques-uns des nôtres, ajoute Fox, furent admis dans la chambre des lords, et là ils purent décliner les motifs pour lesquels ils se refusaient à payer la dîme, à prêter serment, à aller à l'église. » Sept cents quakers, retenus en prison, à l'avénement de Charles furent tous rendus à la liberté. Cependant ces tendances au modérantisme furent de courte durée; les hommes de la cinquième monarchie s'étant révoltés, les persécutions du gouvernement atteignirent aussi les quakers. Le refus de prêter le serment d'allégeance et de suprématie devint pour les quakers une autre source de persécutions. En 1662, Fox présenta au roi une liste des personnes

de sa secte, qui avaient souffert pour leurs opinions religieuses; cette liste commençait par ces mots : « Ami, toi qui es le chef principal de ces possessions » elle portait que trois mille cent soixante et treize quakers avaient été emprisonnés sous la république; et que, depuis la restauration, un pareil nombre de quakers avaient été jetés en prison.

Nous avons dit quelles furent les persécutions exercées contre les indépendants et les autres sectaires sous la restauration, et comment les presbytériens, après avoir aidé au retour de Charles II, demandèrent aux épiscopaux un arrangement à l'amiable, et que la résistance des épiscopaux provoqua « la déclaration curative » qui avait pour objet de rattacher, par un lien commun, le presbytérianisme à l'épiscopat, et de former des deux religions une religion unique, qui aurait été celle de l'État. Mais bien qu'elle coûtât aux presbytériens de larges sacrifices à leurs opinions religieuses, la déclaration fut repoussée par la chambre des communes, qui lui refusa sa sanction légale, et l'on prétend que la cour, qui avait des antipathies profondes contre le presbytérianisme, eut une grande part dans le rejet de l'acte dont elle-même était l'auteur.

Cependant, comme les choses ne pouvaient rester dans l'état où elles étaient, il fut convenu qu'un synode national réglerait le différend. Le 25 mars 1661, les presbytériens et les épiscopaux se réunirent à Westminster; ils avaient choisi pour leurs représentants les hommes les plus renommés pour leur savoir; Frewen, archevêque d'York; Sheldon, évêque de Londres; Cosins, évêque de Durham; Morley, évêque de Worcester; Walton, évêque de Chester; Gauden, évêque d'Exeter; Reynolds, évêque de Norwich, étaient les champions de l'épiscopat. Williams Spurstow, Edmond Calamy, Mathieu Newcomen, Richard Baxter, le docteur John Wallis, savant mathématicien, étaient ceux du parti presbytérien. Sheldon ouvrit la séance en disant que les épiscopaux étant satisfaits de la forme actuelle du culte, ils n'avaient rien à proposer; puis il demanda aux presbytériens d'exposer par écrit, et dans leur ensemble, les propositions qu'ils avaient à faire. Les presbytériens répondirent que les propositions discutées une à une et verbalement seraient plus faciles à saisir, et que le débat amènerait une solution plus satisfaisante. Les épiscopaux persistant dans leurs prétentions, il fut convenu que les propositions seraient écrites, et que le débat verbal aurait lieu ensuite si la chose était nécessaire. Après une session de quatre mois et de volumineux écrits, les deux partis se séparèrent sans avoir rien conclu.

Le roi prit en main la direction de cette affaire, et, le 20 novembre de la même année, il envoya une lettre à la commission ecclésiastique, pour lui enjoindre de reviser le livre des prières communes, et d'y faire tels changements qu'elle jugerait convenables, ces changements devant lui être soumis ensuite. La commission se conforma à cet ordre, et au lieu de chanter les prières comme l'usage en avait prévalu jusqu'alors, elle décida qu'elles seraient lues simplement à l'avenir; à l'égard du baptême particulier, qui, dans certaines circonstances, était administré par les sages-femmes, elle déclara que le ministre du culte aurait seul, à l'avenir, le droit d'administrer ce sacrement; l'enterrement des morts dut se faire dans la forme ordinaire; mais il devait être refusé à ceux qui n'avaient pas été baptisés, ainsi qu'à ceux qui mouraient par le suicide. Les jours fériés furent augmentés par l'addition de la fête de saint Barnabé, et du jour anniversaire de la conversion de saint Paul. Une prière générale pour le parlement, le peuple, etc., fut annexée aux autres prières, ainsi que l'histoire du Dragon, tirée de l'Apocalypse.

Le livre des prières communes, avec ces modifications et ces additions, fut présenté à la chambre des communes et à celle des lords, qui l'adoptèrent par une loi, connue sous le nom de

« bill d'uniformité.» Ce bill, auquel le roi donna sa sanction, faisait une obligation à tout le clergé de l'observance du livre des prières communes, tel qu'il venait d'être modifié. Il portait que les ministres du culte devaient désormais se servir de ce livre; exigeait de ces ministres qu'ils donnassent leur adhésion publiquement à ce livre, et aux changements et additions qui y avaient été faits, ou qu'ils fussent obligés à la démission de leurs bénéfices, si, au jour de la Saint-Bartholomée, satisfaction n'avait pas été donnée à la loi. Ces changements ne pouvaient être acceptés par la généralité des presbytériens sans de vives répugnances, et deux mille d'entre eux résignèrent leurs bénéfices.

Ce fut ainsi que le presbytérianisme tomba du premier rang auquel il s'était élevé par des circonstances extraordinaires, pour occuper avec les indépendants, les quakers, et les autres sectaires, une position secondaire. Sa défaite fut regardée comme un bien, même par la généralité de ceux qui avaient tout à craindre des épiscopaux. Il n'y avait point, en effet, d'homogénéité entre les formes austères de ce culte et le caractère national. On ne peut, cependant, que blâmer les persécutions qui furent dirigées contre les personnes qui étaient attachées à ce culte. Toutefois, ce reproche, on l'eût fait assurément aux presbytériens eux-mêmes, s'ils fussent sortis vainqueurs de la lutte qu'ils venaient de soutenir contre les épiscopaux, et s'ils se fussent trouvés dans la même condition que leurs adversaires.

CHAPITRE III.

SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

§ 1. État de la littérature sous la restauration. Milton, Cowley, Dryden, Hobbes.

L'histoire de la littérature dramatique et de la littérature en général ne compte qu'un petit nombre d'œuvres importantes dans les vingt années qui précédèrent la restauration; le royalisme est aux prises avec le républicanisme; l'épiscopat, le papisme, luttent contre le presbytérianisme; et ces drames vivants, dont les personnages étaient tous connus, avaient alors un intérêt d'actualité trop puissant pour que l'attention se portât avec la même ferveur aux jeux de la scène, et pour que l'esprit public goûtât avec les mêmes délices les productions qui avaient été la gloire de l'Angleterre sous les règnes précédents.

Mais la restauration rendit aux lettres et aux beaux-arts leur éclat en les relevant de l'état de décadence où les luttes précédentes les avaient laissés. Charles II, mauvais politique comme son père, aimait comme lui les lettres et les arts; sa cour, où régnait l'influence française, était le rendez-vous du luxe et de la galanterie; et les courtisans, pour gagner sa faveur royale, s'efforcèrent, à l'envi l'un de l'autre, de marcher sur ses traces.

Milton, républicain déterminé, avait écrit sous Charles Ier et sous Cromwell; mais, à l'exception de quelques poésies fugitives, ses œuvres poétiques ne parurent qu'après la restauration. La première édition de son *Paradis perdu* fut publiée en 1667. Quatre ans après, parurent *le Paradis regagné* et *Samson Agonistes*. Pendant l'année 1673, il y eut une édition nouvelle de ses poésies secondaires, avec addition de neuf sonnets nouveaux; et, pendant l'année suivante, une seconde édition du *Paradis perdu*, qui était, cette fois, divisé en douze livres. Le grand poëte commença sa carrière littéraire en faisant des vers, et ces débuts poétiques servirent de base aux premiers jalons de sa réputation. L'un des morceaux les plus remarquables de sa muse naissante est une élégie sur la mort d'un enfant: ce morceau est rempli d'une sensibilité exquise. L'auteur l'écrivit en 1627. Quatorze ans après, il revenait d'Italie, où ses œuvres s'étaient fait jour, et où il avait trouvé de nombreux admirateurs. Il nous apprend qu'il se sentit en ce moment animé secrètement du feu divin; qu'une voix intérieure lui

disait qu'il était appelé à laisser derrière lui des œuvres qui pourraient lui survivre. « Ce que les plus grands génies d'Athènes, de Rome et de l'Italie moderne ; ce que les Hébreux de l'antiquité ont fait pour leur pays, je veux, en proportion de mes forces, le tenter pour le mien, dit-il. Je ne tiens point à ce que mon nom, franchissant les mers, retentisse au dehors, bien que cela puisse être; mon univers, c'est mon pays, c'est l'Angleterre, et mon ambition est de faire une œuvre glorieuse pour lui. » Milton s'excuse ensuite, dans un passage de ses ouvrages, de la promptitude qu'il a mise à faire des promesses, et de sa lenteur à les exécuter. « Que mes lecteurs, dit-il, ne soient pas surpris si je reste encore quelques années avant d'acquitter ma dette. L'œuvre que je me propose n'est point de celles qu'inspirent les fumées du vin; il ne suffit pas d'invoquer la mémoire et les saintes prêtresses de l'Hélicon pour la composer. Il faut prier avec ferveur cet esprit éternel qui nous donne la pensée et la manière de l'exprimer; qui envoie son séraphin, avec le feu sacré de son autel, pour purifier les lèvres de ceux qu'il aime. Il faut faire, en outre, des lectures choisies et continues, en avoir une observation sérieuse, une connaissance intuitive du mécanisme des affaires divines et humaines. »

Les critiques anglais trouvent une grande ressemblance entre la mélodie des poëmes de Milton et celle de Spenser, de Shakspeare et de Flescher. « C'est, disent-ils, la même inspiration, la même éloquence dans le langage de la passion, les mêmes effets dramatiques. Selon eux, le style de Milton, dans ses œuvres épiques, peut être regardé dans son ensemble comme appartenant à l'école italienne; et rien dans les œuvres de l'antiquité ne saurait surpasser la richesse et le grandiose des plus beaux passages du *Paradis perdu*. » Ces jugements, sans doute, sentent un peu le terroir; toutefois, l'on ne peut nier que le premier livre du Paradis perdu ne soit une des meilleures œuvres qui soient sorties du cerveau de l'homme. Le quatrième livre étincelle de grâce ; l'imagination y déploie une exubérance de richesse et de magnificence qu'on ne trouve dans aucun autre ouvrage.

Les œuvres poétiques de Cowley, comme celles de Milton, appartiennent à l'époque précédente, parce que c'est alors qu'elles furent composées. Mais elles parurent également sous la restauration. Les premiers vers de Cowley furent écrits lorsqu'il n'avait encore que quinze ans; il composa même une pièce de vers à dix ans, sur les malheurs de Pyrame et Thisbé. Peu de poëtes ont joui d'autant de popularité que Cowley parmi leurs contemporains. Milton le place à côté de Spenser et de Shakspeare, et sir John Denman en fait l'égal de Virgile. Toutefois, en examinant avec soin les œuvres de ce poëte, on trouve que les pensées manquent en général de profondeur; que ses phrases, trop étudiées, se ressentent de l'excès de travail, et qu'elles n'ont point cette énergie passionnée qui naît du premier jet. Sous le rapport de la grâce et de l'élégance, Cowley a quelque chose de la touche de Pindare, et d'Anacréon lui-même. Cowley a composé plusieurs œuvres imitées de ce dernier poëte grec, auxquelles il a a laissé toute la fraîcheur et le ton badin de l'original.

Les poëtes les plus renommés de l'époque, outre Milton et Cowley, sont Samuel Butler, auteur d'un ouvrage remarquable intitulé *Hudibras*; Edmond Waller, qui composa un grand nombre de poésies sur des sujets religieux ; sir Charles Sedley, dont la poésie était fort goûtée de Charles II : ce prince avait coutume de dire, en parlant de ce poëte, que son style servirait un jour de modèle aux écrivains de l'Angleterre, à cause de son élégance et de sa pureté; et Villiers, duc de Buckingham, appelait l'auteur, « le magicien Sedley. » Les poëtes du second ordre, qui illustrèrent cette époque, sont le comte de Rochester dont la poésie porte, en général, un

cachet d'immoralité dégoûtante, défaut que rachète pourtant une grande énergie dans l'expression; le duc de Buckingham, auteur d'une comédie satirique intitulée *la Répétition*, pièce qui jouit encore d'une grande faveur; le comte de Dorset, auteur d'une chanson fameuse qu'il composa à bord d'un vaisseau, dans la nuit qui précéda l'engagement qui eut lieu le 3 juin 1665, entre la flotte anglaise et la flotte hollandaise; le marquis d'Halifax et lord Godolphin; sir William Davenant, auteur d'un poëme héroïque intitulé *Gondibert*.

Mais le plus illustre des poëtes anglais qui écrivirent dans la dernière partie du dix-septième siècle, si nous en exceptons Milton, c'est Dryden. John Dryden naquit en 1632; il avait à peine dix-sept ans qu'il composait une pièce de vers d'un grand mérite. C'était une élégie sur la mort de lord Hastings, jeune homme de grande espérance, qui avait été enlevé à sa famille et à ses amis, par la petite vérole, au moment de se marier. Son second ouvrage parut neuf ans après, c'est un poëme héroïque sur la mort d'Olivier Cromwell; deux ans après il publia un autre ouvrage, intitulé *Astrea redux*, qui était destiné à célébrer le retour du roi. Mais le premier poëme dans lequel Dryden montra la grandeur de son génie, parut en 1666, sous le titre d'*Annus mirabilis*. Une diction nerveuse, des images brillantes, des pensées sublimes, caractérisent ce poëme. A partir de cette époque jusqu'à la fin de ses jours, la carrière de Dryden ne fut qu'une longue suite de succès littéraires. Il composa huit poëmes originaux d'une étendue considérable, vingt-huit drames et plusieurs volumes de traductions en vers des meilleurs ouvrages de Chaucer, de Boccace, d'Ovide, de Théocrite, de Lucrèce, d'Horace, de Juvenal, de Virgile, ainsi que de nombreux discours en prose. La fête d'Alexandre, ses fables, ainsi que ses meilleurs poëmes, furent composés sur le déclin de sa vie, et ne parurent qu'en 1700, quelques mois avant la mort de l'auteur, qui avait alors soixante-neuf ans

Le style de Dryden appartient principalement à l'ancienne poésie classique de Rome. On y trouve également quelques teintes du style français, dont l'influence dominait alors dans la plus grande partie des œuvres littéraires de l'époque. Il se distingue surtout par une grande énergie, par la force de l'argumentation, et par l'esprit satirique qui y dominent. L'expression y est, en général, d'une grande richesse. Le style de Pope, qui fut son disciple, qui, par la pureté, l'esprit caustique de la phrase, n'eut point d'égal, n'a point la flexibilité, ni la véhémence que Dryden met dans l'indignation. Les vers de Dryden ne sont jamais froids ni languissants. Les mouvements d'indignation en sont chauds et fortement colorés.

Dryden aborda tous les genres. Il fut grand prosateur, composa près de trente drames. Ses comédies sont, pour la plus grande partie, en prose; ses tragédies sont en vers. Plusieurs de ses pièces sont encore jouées au théâtre, notamment *Tout pour l'amour*, drame fondé sur l'histoire d'Antoine et de Cléopâtre, et *Almanzor ou la conquête de Grenade*. *Le Moine espagnol* est la meilleure de ses comédies. Cette pièce renferme des scènes intéressantes et des situations pleines de vigueur.

Parmi les principaux auteurs qui illustrèrent la scène dramatique, figurent Villiers, duc de Buckingham, le comte de Rochester, Sedley, Davenant. Sedley est l'auteur de trois comédies et de trois tragédies. Les comédies sont en prose, les tragédies sont en vers. Davenant composa vingt-cinq pièces de théâtre. Les noms des dramaturges les plus distingués après eux, sont ceux de sir Thomas Otway, Nathaniel Lee, John Crowne, sir George Etheridge, William Wycherly, et Thomas Southerne. Otway composa six tragédies et quatre comédies; deux de ses tragédies sont restées au théâtre; l'une d'elles est l'*Orphelin*, la seconde est *Venise sauvée*. Les comédies d'Otway ont été bannies à cause de

leur licence. Lee, écrivain plein d'imagination et de sensibilité, composa onze tragédies, dont trois sont très-estimées. L'une a pour titre *Théodose*, la seconde a celui de *la Force de l'amour*, et la troisième celui des *Reines rivales, ou Alexandre le Grand*. Crowne, dont les pièces jouissaient d'une grande vogue, est tombé dans l'oubli. Etheridge est auteur de trois comédies, *la Vengeance comique*, qui parut en 1664; *Elle le ferait si elle le pouvait!* et *l'Homme du monde*, toutes trois remarquables par la rapidité du dialogue. Ce fut Etheridge qui, le premier, donna l'exemple de ce style moderne adopté dans la comédie, qui fut plus tard cultivé avec succès par Wicherly, Farquhar, Vanbrugh et Congrève. Wicherly composa quatre comédies, *l'Amour dans un bois, le Maître de danse gentilhomme, la Ménagère du village, le Franc Parleur*. Southerne, qui naquit pendant l'année de la restauration, et qui vécut jusqu'en 1746, composa dix pièces dramatiques, dont deux parurent seulement pendant cette époque, et les huit autres pendant l'époque suivante. Ses tragédies, au nombre de cinq, sont intéressantes; on cite surtout le *Mariage fatal, Oroonoko*, et *la Femme de Sparte*.

Les prosateurs abondent à cette époque; l'un des principaux, après Dryden, est le chancelier Clarendon. Le style de Clarendon laisse toutefois beaucoup à désirer; mais il n'est jamais inintelligible ni obscur, et l'auteur montre une grande habileté dans la manière dont il expose ses pensées. Ses écrits ont, en outre, une qualité précieuse qui les fait rechercher; on y voit un homme bien pénétré de son sujet. Son *Histoire de la révolution et des guerres civiles de l'Angleterre* parut en 1702, et sa vie, ainsi que la continuation de son histoire, parurent en 1759. Cependant ces deux ouvrages renferment un grand nombre de faits généralement controversés, et se ressentent beaucoup de l'esprit de royalisme dans lequel ils furent écrits. On reconnaît que Clarendon écrit l'histoire d'après ses propres vues et sa manière de sentir, car il semble oublier, dans ses préoccupations personnelles, la véritable appréciation des faits.

Il y eut une autre histoire royaliste de la même époque, sous le titre de *Behemoth*. Elle avait pour auteur Thomas Hobbes de Malmesbury, nom célèbre dans la littérature anglaise, dans la métaphysique moderne, dans l'éthique et la philosophie politique. Hobbes naquit en 1588; il commença à écrire en 1628, à l'âge de quarante ans. Son premier ouvrage fut une traduction de Thucydide. Son traité en latin, *de Cive*, parut ensuite (1642). Cet ouvrage fut suivi de deux autres traités; l'un, intitulé *de Corpore politico*, fut publié en 1650; le second, intitulé *Léviathan*, parut en 1651. Ses traductions en vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* parurent en 1675, et son *Behemoth* ou son *Histoire des causes des guerres civiles de l'Angleterre* parut en 1679, quelques mois après sa mort. Hobbes avait alors 92 ans. Cet auteur, pour la pureté de son style, est considéré comme l'un des plus grands prosateurs de l'Angleterre. Hobbes brille surtout par la pensée. Ses écrits donnèrent une impulsion puissante aux idées spéculatives, et les paradoxes dont ils abondent provoquèrent les investigations des penseurs.

L'un des principaux réfutateurs de Hobbes est le docteur Ralph Cudworth, qui, dans un ouvrage intitulé *Véritable système intellectuel de l'univers*, réfuta toute la philosophie de l'athéisme. Cet ouvrage, remarquable par la richesse de l'érudition de l'auteur ainsi que par la subtilité des pensées, parut pour la première fois en 1678. Le docteur Henri More, auteur d'un grand nombre d'ouvrages théologiques et philosophiques, prit aussi la plume pour combattre Hobbes. Tels furent, en outre, Richard Baxter, Robert Leighton, archevêque de Glascow, et le docteur Isaac Barrow, qui est, après Newton, regardé comme l'un des plus grands mathématiciens

des temps modernes. Les noms les plus célèbres qui viennent dans l'histoire de la littérature et de la science, après ceux que nous avons cités, sont ceux de John Bunyan, auteur de différents ouvrages religieux; Isaac Walton, sir William Temple. Les autres noms sont moins connus, et nous nous dispenserons de les indiquer.

Tel fut l'état des sciences et des lettres sous la restauration; mais n'insistons pas davantage sur le mérite des ouvrages des grands écrivains qui illustrèrent cette époque, et passons aux beaux-arts. Les progrès que fit l'architecture après le grand incendie de Londres, appartiennent à l'époque suivante; car ce fut alors que brilla le génie de Christophe Wren dans tout son éclat. Nous pouvons donc nous dispenser d'en parler ici.

Mais la peinture, grâce à l'influence française, prit alors un grand développement en Angleterre. Des peintres renommés par leurs talents vinrent visiter cette contrée. Tel fut notamment Antonio Verrio, artiste napolitain fixé en France, qui quitta cette contrée pour venir en Angleterre, sur l'invitation que lui en fit Charles II. Ce peintre fut employé à orner de peintures les plafonds du palais de Windsor. Il décora de cette manière la salle de Saint-George et la chapelle, ainsi que le palais de Burleigh et celui de Chatsworth. Sa présence en Angleterre y amena bientôt Jacques Rousseau et Charles de la Fosse, qui décorèrent Montague-House. Charles de la Fosse était renommé pour les peintures qu'il avait exécutées dans l'intérieur du dôme des Invalides, et passait pour l'un des meilleurs coloristes de l'école française. Le génie national s'échauffant au contact de ces peintres étrangers, une foule d'artistes nationaux marchèrent sur les traces des Verrio, des Rousseau, etc. Isaac Fuller, l'un d'eux, qui avait étudié en France, était alors considéré comme un grand artiste. L'on voit encore quelques restes de ses œuvres au dôme de Saint-Mary-Abchurch, dans la cité de Londres. John Freeman, autre artiste national, devint le rival de Fuller; il peignait pour le théâtre. Robert Streater fut nommé peintre du roi à l'époque de la restauration; il est renommé pour les peintures qu'il a faites au théâtre d'Oxford.

L'art de peindre le portrait fit de grands progrès sous le règne des deux derniers Stuarts. Sir Peter Lely est renommé pour les œuvres qu'il fit dans ce genre. Cet artiste, qui était né en Westphalie, vint en Angleterre en 1643. Jusqu'alors il avait fait le paysage; mais la vue des œuvres de Van Dyck le remplit d'enthousiasme, et donnant un autre cours à ses travaux, il cultiva le genre dans lequel s'était illustré Van Dyck, ce qu'il fit avec le plus grand succès. Ce peintre avait une grande candeur. On rapporte qu'ayant été abordé un jour par un seigneur de la cour, qui lui demandait comment il se faisait qu'étant un peintre ordinaire, il eût acquis une aussi grande célébrité, il répondit : « Milord, je sais que je ne suis pas un grand peintre, cependant, je suis le meilleur que vous ayez. » L'Angleterre avait cependant de bons peintres de portrait autres que Lely. Tels étaient Hayls, qui copia Van Dyck avec un grand succès; Michaël Wright, qui a laissé un portrait de l'acteur Lacy, auquel on accorde un grand mérite; Henri Anderton, élève de Streater; Thomas Flatman, qui maniait non-seulement la palette et les pinceaux avec habileté, mais qui était encore un grand poëte; John Greenhill, l'un des meilleurs élèves de Lely.

Parmi les peintres étrangers qui visitèrent l'Angleterre à cette époque, figurent Henri Gascar, Jacques Huysman et Gérard Soest, que l'on regardait comme les rivaux de Lely; Netscher, Sunman, peintre hollandais; Philippe Duval, élève de le Brun; William, Wissing et Kneller; Vansoon, Hoogstraaten, Roestraten et Varelst. Peu d'artistes ont surpassé Varelst pour peindre les fleurs; le duc de Buckingham, qui lui accordait son patronage, l'encouragea à faire le portrait. L'artiste obéit, et laissa un

Digitized by Google

style dans lequel il excellait, pour embrasser un style pour lequel il n'avait qu'un talent ordinaire. A ces noms, il faut ajouter ceux d'Abraham Hondius, peintre d'animaux; Danker, Vosterman et Griffière, peintres de paysage, et les deux Vandevelde, qui firent un long séjour en Angleterre.

La sculpture, durant cette période, ne compta que deux noms illustres; ce furent ceux de Caïus Gabriel Cibber et de Grinling Gibbons. Cibber, natif de Holstein, exécuta les bas-reliefs du Monument de Londres et d'autres œuvres remarquables. Celles auxquelles il dut sa célébrité représentent la folie furieuse et la folie mélancolique. Ces statues, que l'on voyait il y a quelque temps sur la porte de l'ancien hospice de Bedlam, sont aujourd'hui placées dans la salle d'un édifice moderne bâti dans les champs de Saint-George. Gibbons fit la statue de Charles que l'on voit dans la cour de l'ancienne Bourse, et la statue de Jacques II qui est placée dans le jardin de White-Hall. Il est surtout renommé pour ses sculptures en bois. Cet artiste languissait ignoré dans un cottage de Deptford, où il travaillait à sculpter sur le bois la lapidation de saint Étienne d'après Tintoret, lorsque Évelyn le découvrit dans sa retraite. Le roi ayant eu connaissance des talents de l'artiste lui donna des encouragements. Les résidences de Burleigh et de Chatsworth contiennent un grand nombre de ses œuvres. Il exécuta également le magnifique feuillage que l'on voit dans le chœur de la cathédrale de Saint-Paul. Gibbons mourut en 1721.

La gravure, comme la peinture, fit des progrès remarquables. William Faithorne, le meilleur graveur de l'époque, après avoir porté les armes pour la cause royaliste, s'était retiré en France, où il avait étudié sous Nanteuil. Il acquit sous ce maître des connaissances si profondes, surtout pour la gravure du portrait, que peu d'artistes peuvent lui être égalés. La douceur s'alliait à la grandeur, l'énergie à la délicatesse, dans ses œuvres. Walpole, dans son catalogue, porte ses œuvres à cent cinquante. A son retour en Angleterre, en 1660, Faithorne s'établit dans une boutique, où il exerça sa profession. Cet artiste mourut en 1691. On suppose qu'il fut conduit au tombeau par l'affliction que lui causa la perte de son fils, jeune graveur qui donnait de grandes espérances. Les autres graveurs dignes d'être nommés sont David Loggan, de Dantzig, qui, dit-on, fut l'élève de Simon Pass; Abraham Blootheling et Gérard Valek; Peter Vanderbunk, qui est renommé pour la douceur de son style; Robert White, élève de Loggan. White excellait dans la gravure des têtes et dans l'art de saisir les ressemblances. Le catalogue de Walpole porte au chiffre de cent cinquante-cinq le nombre des œuvres de cet artiste. L'art du graveur fit une riche conquête, durant cette période, dans l'invention du mezzo-tinto, découverte qui était due, dit-on, au prince Rupert, grand ami des arts.

La musique éprouva aussi de grandes améliorations. A la restauration, les cathédrales et les églises un peu riches s'enrichirent d'orgues, et les deux universités s'appliquèrent à former de bons chanteurs pour le service du culte. La chapelle du roi était desservie par des artistes du premier mérite. Les principaux compositeurs de musique sacrée et de musique profane sont Pelham Humphrey, que Charles II envoya étudier en France, sous le célèbre Lully, et Michaël Wise. Humphrey et Wise composèrent plusieurs antiennes qui étaient très-renommées. Blow, auquel l'archevêque Sancroft donna le degré de docteur en musique, et Henri Purcell, sont également cités parmi les compositeurs les plus fameux de l'époque. Le premier était employé à la chapelle du roi ainsi qu'à l'abbaye de Westminster, dont il était organiste. Purcell est regardé par quelques écrivains anglais comme ayant fait des œuvres supérieures à celles de Carissimi, de Stradella, d'Alessandro Scarlatti, de Keiser, de Lulli et de Rameau, et des autres compositeurs distingués qui vivaient en Italie, en

Allemagne et en France. Ses compositions les plus célèbres sont un *Te Deum* et un *Jubilate*, œuvres auxquelles on accorde, en général, une grande vigueur et beaucoup d'originalité. Purcell mourut en 1695, à l'âge de trente-sept ans. Il fut enterré dans l'abbaye de Westminster; son tombeau porte une inscription composée par Dryden.

Une association se forma à Oxford pour encourager l'étude et la pratique de la musique vocale et instrumentale; et ces encouragements firent naître l'usage des concerts publics. La première personne qui s'occupa de fonder des établissements de cette nature à Londres appartenait à la classe ouvrière, et gagnait sa vie en vendant du charbon de terre dans les rues; elle se nommait Thomas Britton. Ses concerts, bien que l'établissement où ils étaient donnés fût situé dans un lieu écarté, devinrent à la mode, et virent accourir un grand concours d'auditeurs. « La maison était située dans la rue d'Aylesbury-Clerkenwell, dit Hawkins; la chambre où se donnait le concert était au-dessus de la boutique aux charbons. Cependant les concerts de Tom Britton étaient fréquentés par la meilleure compagnie, qui chaque semaine s'y donnait rendez-vous. » Ce succès donna naissance à un grand nombre d'établissements du même genre, et notamment à celui de Sadler, auquel son propriétaire donna le nom de Salder's wells. Cet établissement. qui a été reconstruit, existe encore sous ce nom.

Nous terminerons ce chapitre par un coup d'œil rapide sur les mœurs et les coutumes de l'époque.

Un grand luxe régnait dans l'intérieur des maisons habitées par la noblesse et les gens riches. Les tapis de Turquie et des produits de la fameuse tapisserie des Gobelins, qui venait d'être établie en France (1677), couvraient les parquets des appartements ou leur servaient de tentures. Les toiles cirées, le taffetas gommé, les meubles en marqueterie commencèrent à être mis en usage. La mode française était généralement suivie pour les meubles. Les chaises avaient le dossier et le siége fort élevés, et les lits étaient faits dans le style appelé « à la Louis XIV. »

Le costume des classes supérieures éprouva différentes modifications; mais en général le costume fut le même que celui qui était porté à la cour de France. Le changement le plus remarquable eut pour auteur Charles II lui-même. Charles, en présence de son conseil, déclara qu'il était décidé à adopter une certaine forme dans ses vêtements et à ne point la changer. Le costume que Charles II voulait mettre en vogue se composait d'une veste en velours doublé de satin blanc, d'un large surtout dans le style oriental, et de brodequins au lieu de souliers. Cette mode ne dura que deux ans au plus. Evelyn prétend que les courtisans voulant faire revenir le roi sur sa décision, lui offrirent de l'or, et que Charles se laissa séduire par ce moyen; d'autres disent que ce changement ne fut occasionné que parce que le roi vit Louis XIV et ses courtisans donner à leur livrée le costume qu'il avait voulu populariser.

A l'égard de la licence des mœurs, tous les écrivains sont d'accord pour dire qu'elle fut portée à l'extrême. La vie scandaleuse de Buckingham, de Rochester et de Sedley, ainsi que le dévergondage de leurs écrits, nous en fournissent une autre preuve. L'aristocratie anglaise, que nous voyons aujourd'hui si fière de sa naissance, s'alliait très-fréquemment alors par les liens du mariage aux actrices et aux danseuses. La fureur du jeu ne fut jamais poussée si loin. Des terres d'un rapport considérable étaient dévorées dans une seule nuit. « Les forêts, dit lord Caernarvon, grand joueur de l'époque, ont été données par Dieu à l'homme pour le payement de ses dettes. » La noblesse aimait surtout à se distinguer par ses excentricités. Mistriss Jenyngs, dame d'honneur de la reine, et plus tard duchesse de Tyrconnel, se plaisait à prendre le costume de marchande des rues, et,

un éventaire rempli d'oranges devant elle, elle allait dans les quartiers les plus fréquentés ou sur les places publiques pour y débiter sa marchandise. Dans quelques occasions, les dames et les seigneurs de la cour se barbouillaient la figure de suie; les hommes s'babillaient en femmes, les femmes s'habillaient en hommes; dans d'autres, ils se jetaient les uns aux autres des pétards enflammés et riaient à gorge chaude quand ils s'étaient brûlés.

La galanterie fut pourtant le cachet dominant de l'époque; heureux celui qui avait la réputation de « bel esprit! » son succès était assuré auprès des belles; il paraîtrait, d'après les témoignages des écrivains de l'époque, que les femmes étaient en général d'une vertu facile. Les galants qui sous le rapport de l'esprit n'étaient point heureusement partagés, empruntaient, comme il arrive encore, aux poëtes inédits ou inconnus des fragments de vers, des bouquets à Cloris, des billets doux, pour se les approprier comme venant de leur cerveau même; et lorsque leurs soupirs étaient repoussés, ils allaient comme aujourd'hui se pourvoir au théâtre, qui était toujours bien approvisionné d'amoureuses. Le duel se pratiqua d'une manière scandaleuse sous le règne de Charles II. Pepys, écrivain de l'époque, cite à ce sujet un trait caractéristique. « Le duc de Buckingham, dit-il, tua dans un duel le comte de Shrewsbury, dont il avait séduit la femme. Celle-ci, déguisée en page, se trouvait sur les lieux où se passait cette scène de sang; elle tenait par la bride le cheval de son amant, qu'elle courut embrasser après sa victoire. »

Ne cherchons point pourtant la même frivolité, le même libertinage dans toutes les classes de la société. Parmi les royalistes il y avait même beaucoup de gens qui avaient des mœurs sévères. Tout le parti puritain restait à cet égard fidèle à ses principes. Les personnes de cette classe avaient encore les usages de leurs ancêtres; elles se levaient matin, vaquaient à leurs travaux, et trouvaient leurs plus douces jouissances au coin du feu, au sein de leurs familles. Dans le cours de la journée, quand leurs affaires étaient terminées, elles allaient dans un club ou dans un café pour y discuter sur les affaires de la religion, de la politique; elles y prenaient le thé. L'usage du thé, du café et du chocolat, qui venait d'être introduit en Angleterre, commençait à remplacer l'usage des spiritueux, dont jusqu'alors on avait fait usage aux repas. Cette simplicité dans la vie se rencontrait surtout dans les provinces; là on voyait encore des meubles simples, une table en chêne qui n'était point couverte de mets arrangés à la française, mais sur laquelle on trouvait en revanche le plumpudding national et ces mets substantiels qui plaisent toujours à l'appétit robuste de l'habitant des campagnes. Le baronnet donnait tous les ans une fête à ses tenanciers, pour rendre plus étroits les liens qui l'unissaient à ses fermiers, et ceux-ci célébraient avec les laboureurs et les autres gens attachés à leur service la fête de la moisson.

Les discussions politiques commencent à cette époque à devenir un besoin. Comme les débats du parlement se prolongent à une heure avancée, les membres du parlement quittent la séance pour venir se rafraîchir dans les tavernes, et rentrent ensuite dans leur chambre respective pour reprendre le cours de leurs délibérations. Les cafés et les clubs étaient les lieux où se rendaient comme aujourd'hui ceux qui aimaient à se livrer aux discussions politiques. Le club le plus renommé du règne de Charles II était le club de la *Tête du roi*, que l'on appelait aussi le club du *Ruban vert*, parce que les membres qui le composaient portaient un ruban vert à leur chapeau. C'était là que se rendaient les amis du comte de Shaftesbury. Le ruban qu'ils mettaient au chapeau leur servait de signe de reconnaissance dans les bagarres qui ensanglantèrent fréquemment les rues de Londres sous le règne de ce prince.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE, COMMERCE.

Développement de la richesse nationale.— Compagnie des Indes. — Premières importations du thé.

La cessation de la guerre civile donna une impulsion extraordinaire au commerce de l'Angleterre. D'après un aperçu des droits de douane par Chalmers, publié en 1804, on voit que cette branche du revenu public produisit, pendant l'exercice de 1660 à 1661, 421,582 liv. sterl. (10,539,550 fr.); cinq ans après (1665), ce chiffre était de 509,774 liv. sterl. (12,744,550 fr.); en 1670, il était retombé, par suite de la peste de Londres, à 475,018 liv. sterl. (11,877,450 fr.); en 1675, ce chiffre s'éleva graduellement à 581,429 liv. sterl. (14,535,725 fr.); en 1680, à 640,231 liv. sterl. (16,005,775 fr.); en 1685, à 722,933 liv. sterl. (18,073,325 francs); en 1687, à 884,955 liv. sterl. (22,123,875 fr.). Ainsi, dans le court espace de vingt-sept ans, le revenu de la douane avait plus que doublé.

Un riche marchand nommé Child qui fut directeur de la Compagnie des Indes, s'exprime ainsi au sujet de la richesse nationale : « J'en ai la preuve dans plusieurs faits : premièrement, parce que nous donnons aujourd'hui à nos apprentis un tiers d'argent de plus que nous n'avions coutume de le faire il y a vingt ans; en second lieu, parce que nous exportons un tiers de plus d'étain, de plomb et de marchandises fabriquées dans le pays, que nous le faisions à l'époque dont je parle; troisièmement, parce que les maisons nouvellement bâties à Londres donnent un revenu double de celui que l'on avait coutume de recevoir avant le grand incendie de 1666; quatrièmement, parce que la beauté des nouveaux édifices et des maisons qui ont été bâties récemment, est la preuve convaincante de l'abondance du numéraire dans le royaume; cinquièmement, parce que le nombre de nos marchands et de nos navires est le double et le triple de ce qu'il a été il y a vingt ans; sixièmement, parce que les payements de nos marchands se font en général aujourd'hui au comptant, tandis qu'autrefois on payait à trois, six, neuf et dix-huit mois. »

Ce même Child établit, dans un autre passage, un parallèle entre le commerce de l'Angleterre et celui de la Hollande ; il reconnaît aux Hollandais une grande supériorité sur les Anglais. D'après ce passage, les marchands hollandais trafiquaient avec la Chine et le Japon, contrées dans lesquelles les Anglais n'étaient point encore reçus. Dans le commerce avec la Russie, les Hollandais employaient vingt navires, et les Anglais n'en employaient qu'un. Dans les pêcheries du Groenland, les Hollandais et les Hambourgeois occupaient annuellement quatre ou cinq cents navires, tandis que les Anglais n'en avaient que deux ou trois. La pêche des harengs sur les côtes de la Grande-Bretagne appartenait presque entièrement aux Hollandais; c'étaient les Hollandais qui exportaient encore les sels de la France et du Portugal. Dans la Baltique, les Hollandais avaient décuplé leur commerce, tandis que celui des Anglais décroissait journellement. Le commerce de la Norwége était également en grande partie dans leurs mains.

Williams Petty, dans un ouvrage intitulé l'*Arithmétique politique*, publié en 1676, dit que les taxes et les autres impôts perçus dans les trois royaumes étaient beaucoup plus forts qu'ils n'avaient été, preuve évidente que la richesse nationale s'était considérablement accrue. D'après cet écrivain, le nombre des maisons avait doublé dans l'espace de quarante ans: Newcastle, Yarmouth, Norwich, Exeter, Portsmouth et Cowes, Dublin, Kinsale, Coleraine et Londonderry, avaient vu également s'élever un grand nombre de maisons nouvelles. Il ajoute que la marine royale avait quadruplé; que le port des lettres donnait au trésor un produit vingt fois plus grand que quarante ans auparavant.

La législature rendit, sous la restauration, un statut remarquable. Ce

Digitized by Google

statut, qui fut appelé l'acte de la navigation, avait pour but d'encourager la navigation nationale, et d'augmenter le nombre des navires employés dans la marine marchande. Cette loi était en principe la même que celle qui avait été rendue par le parlement *croupion*, en 1651. En vertu de la loi de 1651, les marchandises exportées du royaume dans les possessions anglaises ne pouvaient l'être que par des navires anglais, et les marchandises importées dans le royaume ne pouvaient l'être que par des navires anglais, ou par des navires des pays où les marchandises avaient été prises. La nouvelle loi modifiait ces dispositions, en spécifiant les articles qui pouvaient être importés en Angleterre par des navires étrangers. Mais comme les principaux articles d'importation restaient encore sous le coup de la première proscription, et qu'il était pour ainsi dire impossible qu'un navire à destination de l'Angleterre pût se faire une cargaison complète avec les articles spéciaux désignés par la loi nouvelle pour être importés dans le royaume par tous les pavillons, les modifications n'apportèrent aucun changement réel dans les dispositions de la première loi.

Cette loi avait été faite en haine des Hollandais; elle frappa naturellement leur commerce; mais ce fut aux dépens de la masse des consommateurs, le prix des objets du dehors que les navires hollandais leur apportaient à bon marché, ayant augmenté lorsque le droit d'introduire ces objets dans le royaume appartint exclusivement aux navires naviguant sous pavillon anglais. Une jalousie profonde existait dans toutes les classes de marchands contre les produits de provenance étrangère; ils auraient voulu les exclure de leurs marchés. Le parlement rendit alors une loi qui prohibait tous les articles manufacturés et autres de la France, et déclarait que ces marchandises seraient confisquées et vendues au profit du trésor. Cette mesure prohibitive fut regardée, par les économistes de l'époque, comme étant pleine de sagesse et devant produire les meilleurs résultats. Cependant cette loi ayant été rapportée sous le règne de Jacques II, le commerce n'en éprouva point une dépression sensible, ou du moins, si les articles fabriqués dans le royaume trouvèrent un débouché moins facile au dehors, si, disons-nous, le chiffre des exportations diminua, le commerce intérieur s'accrut considérablement.

Le taux de l'intérêt, qui avait été réduit à six pour cent par le parlement *croupion*, fut confirmé dans les mêmes limites par une loi rendue sous Charles II. Cette réduction produisit d'excellents effets sur la richesse nationale. Les marchands s'enrichirent, et l'argent circula plus librement. Sir Josiah Child, dont nous avons parlé, rapporte qu'il y avait, parmi les marchands qui visitaient la bourse de Londres, des hommes possédant des fortunes considérables. « Celui qui donnait 500 liv. sterl. (12,500 fr.) en dot à sa fille, dit-il, il y a soixante ans, était considéré comme étant plus riche que celui qui en donne 2,000 aujourd'hui. Les femmes des riches bourgeois, qui se trouvaient fort heureuses à cette époque avec une robe de serge, ne voudraient point voir de pareilles robes à leurs femmes de chambre. »

La Compagnie des Indes, après avoir victorieusement surmonté les difficultés dont ses premiers pas avaient été entravés, acquit une grande puissance sous la restauration. Elle avait obtenu de Cromwell une charte en 1657; mais voulant des priviléges plus étendus que ceux qui lui étaient accordés, elle en demanda une nouvelle de Charles II. Elle lui fut donnée. Cette charte lui accordait le droit d'élever autant de forts qu'elle le jugerait convenable dans l'Inde et à Sainte-Hélène, et de nommer des juges pour les causes civiles et criminelles; de faire la paix et la guerre avec tous les peuples, excepté avec les peuples appartenant à la religion chrétienne; de s'emparer de tous les sujets anglais qu'elle trouverait dans l'Inde, ou naviguant dans les mers de l'Inde sans une permission

accordée par elle, et de les renvoyer en Angleterre. Le roi céda en outre à la Compagnie l'île de Bombay, qu'il avait reçue du Portugal pour portion de la dot de Catherine de Bragance. Le commerce de la Compagnie devint bientôt si lucratif, qu'en 1676 elle put doubler ses capitaux avec ses profits accumulés. La Compagnie employait alors de trente-cinq à quarante navires d'un grand tonnage, qui portaient chacun de soixante à cent hommes d'équipage. Ces vaisseaux apportaient du salpêtre, du poivre, de l'indigo, des calicots, des drogues, des étoffes peintes, et d'autres marchandises qui étaient ensuite exportées en Turquie, en France, en Espagne, en Italie

Ce fut pendant cette période que le thé fut importé pour la première fois en Angleterre. Il paraît que ce fut la Compagnie hollandaise des Indes orientales qui l'introduisit pour la première fois en Europe, vers la fin du dix-septième siècle. La consommation de thé fut d'abord si lente à s'établir, que cet article ne fut point soumis à l'impôt. Mais le nouveau breuvage s'acclimata au bout de peu de temps, et la rareté de ce précieux article le mit bientôt à la mode. Il coûtait fort cher à la Compagnie. En 1664 elle ne put s'en procurer que deux livres et deux onces, pour lesquelles elle donna 2 liv. sterl. pour chaque livre (50 fr.); en 1666 ce prix s'éleva à cinquante shellings la livre (62 fr. 50 centimes). La Compagnie fit d'abord des présents du thé qu'elle importait en Angleterre; elle achetait, en général, ce thé à Madras, de seconde main; cependant, en 1678, elle se le procura en Chine même, au port d'Amoy; la consommation en devint alors générale pour tout le royaume.

La puissance de la Compagnie devait s'agrandir encore. L'île de Sainte-Hélène, qui lui avait appartenu, ayant été prise par les Hollandais en 1665, elle fut reprise en 1672, par le gouvernement, qui la lui rendit. La Compagnie des Indes obtint, en 1677, une nouvelle charte qui l'autorisait à battre monnaie à Bombay et dans ses autres possessions. Ce n'est qu'en 1680 que la Compagnie envoya un navire en Chine. En 1683, elle perdit le comptoir qu'elle avait à Bantam, dans l'île de Java; ce comptoir tomba au pouvoir des Hollandais; mais elle en éleva un nouveau aussitôt à Bencoolen, près de l'extrémité sud de Sumatra; de cette manière, elle put participer au commerce du poivre, qui autrement aurait été accaparé par les Hollandais. En 1683, la Compagnie obtint une nouvelle charte qui lui donnait le droit d'exercer la loi martiale sur les garnisons qu'elle avait dans l'Inde, et d'établir des cours de justice dans ses possessions; trois ans après, elle reçut de Jacques II une charte qui agrandissait encore ses priviléges. Mais vers cette époque, il s'éleva entre la Compagnie et le nabab du Bengale des différends qui la forcèrent d'abandonner un comptoir qu'elle avait à Hoogly, ville située sur l'un des bras du Gange, et d'aller s'établir à Sootanutty (1687), à vingt-trois milles plus bas. Sootanutty n'était qu'un simple village; mais bientôt ce village fut transformé en ville opulente, et cette ville est aujourd'hui la superbe Calcutta.

Tandis que le commerce de la Compagnie florissait ainsi, le commerce de l'Angleterre avec l'Amérique du Nord prenait insensiblement un grand développement. Déjà les exportations de l'Angleterre pour ces contrées étaient considérables. Les articles exportés consistaient en général en outils, vins, articles d'approvisionnement, meubles, etc. Les importations se composaient de tabac, de sucre, de gingembre, de laine, de coton, d'indigo, de cacao, de poisson, de mâts, de fourrures, de morues venues de Terre-Neuve.

Cette extension du commerce jeta les premiers fondements d'une science qui avait, pour ainsi dire, été ignorée jusqu'alors. Nous voulons parler de la science économique. Les théories les plus populaires des économistes de l'époque se rattachaient à deux systèmes, appelés vulgairement, l'un le

système mercantile, l'autre le système manufacturier. On sait que la base du système manufacturier est la prohibition, et que la base du système mercantile repose sur cette idée, qu'il n'y a en réalité de richesse que l'or et l'argent; d'où il suit qu'un commerce quelconque n'est profitable qu'autant qu'il fait rentrer plus d'or ou d'argent dans un pays qu'il n'en fait sortir. Les économistes les plus distingués qui écrivirent sur ces doctrines furent Thomas Mun, sir Josiah Child et sir William Petty. Mun publia, en 1621, un ouvrage intitulé : *Défense du commerce des Indes orientales*, et, en 1664, un autre ouvrage intitulé : *Trésors du commerce étranger*. Child publia sous le titre de *Nouveau Discours de Child sur le commerce*, un ouvrage dont l'objet principal était de réduire le taux légal de l'intérêt (1668), et un pamphlet anonyme dans lequel il défendait les priviléges accordés à la Compagnie des Indes orientales (1677). Les principaux ouvrages de sir William Petty sont : son *Arithmétique politique*, qui traite principalement de la population, et son *Quantulumcunque*, dans lequel il disserte sur l'argent.

Il y eut à cette époque une innovation heureuse; ce fut la création d'un bureau de commerce. En 1655, Cromwell avait invité son fils Richard, plusieurs membres du conseil, les juges, des gentilshommes et des marchands des villes de Londres, d'York, de Newcastle, de Yarmouth et de Douvres, etc., à se réunir en assemblée pour y délibérer sur les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt du commerce, et à lui faire un rapport sur ce sujet. Mais les préoccupations du moment avaient empêché qu'on ne donnât suite à ce projet. Charles II, sur l'invitation d'Ashley, reprit cette idée, et créa, sous le titre de « conseil du commerce » (1668), une commission chargée d'examiner les affaires qui intéressaient spécialement l'industrie. Le conseil du commerce se composait d'un président, d'un vice-président, et de neuf membres auxquels on donna des salaires réguliers. Le comte de Sandwich en fut nommé le premier président; Ashley, qui était à cette époque devenu comte de Shaftesbury et lord chancelier, lui succéda. Malheureusement Charles, qui était toujours pressé d'argent, trouva le conseil du commerce trop dispendieux, et le supprima au bout de quelques années.

Les *turnpikes*, ou barrières placées sur les routes pour le prélèvement d'une taxe destinée à l'entretien des grandes routes, commencèrent à être établis sous le règne de Charles II. Les premiers furent faits à Wadesmill dans l'Hertfordshire, à Caxton dans le Cambridgeshire, à Stilton dans l'Huntingdonshire. La poste aux lettres, qui se rattache en quelque sorte aux grandes routes, prit alors un développement considérable. Le prix du port d'une lettre simple était de deux pence (22 centimes 1/2) pour une distance qui ne dépassait pas quatre-vingts milles. L'affranchissement des lettres n'existait pas encore, et le privilége du port franc dont jouissent les membres du parlement ne paraît leur avoir été accordé qu'en 1735, époque à laquelle la chambre des communes vota des fonds pour bâtir un édifice exclusivement destiné au transport des dépêches et des lettres. En 1663, le revenu de la poste aux lettres fut accordé par un acte du parlement au duc d'York et à ses descendants mâles. Il paraît que le produit annuel de cette administration s'élevait alors à 21,500 liv. sterl. (537,500 fr.). A l'avénement de Jacques II, ce revenu avait triplé, car il s'élevait alors à 65,000 liv. sterl. (1,625,000 fr.).

Les monnaies frappées sous la république furent refondues après la restauration, et on en fit de nouvelles pièces. Les pièces en or furent appelées guinées, parce que l'or avec lequel elles étaient faites venait de la Guinée; elles valaient 21 shillings (26 fr. 25 c.). Il y eut aussi de nouveaux farthings (2 c. 1/2). Ces pièces portaient sur l'une de leurs faces la figure d'une

femme représentant la Bretagne assise sur un globe, tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la main gauche une lance et un bouclier. On prétend que cette figure représentait celle d'une beauté célèbre de la cour, miss Stewart, qui plus tard devint duchesse de Richmond.

Disons un mot sur les manufactures anglaises. Ce fut sous le règne de Charles II qu'eut lieu la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV (1685). Cet événement jeta un grand nombre d'artisans français en Angleterre. Beaucoup d'entre eux s'établirent à Spitalfield, et y élevèrent des fabriques de soieries. L'Angleterre dut encore à ces réfugiés la fabrication du papier à écrire, que jusqu'alors elle avait reçu de la France. On peut juger par les deux lois suivantes de l'intérêt que les manufactures anglaises inspiraient à la législature. En 1666, le parlement rendit une loi portant que toute personne enterrée avec des vêtements ne pourrait l'être qu'avec des vêtements de laine. La contravention était punie d'une amende de 5 liv. sterl. (125 fr.). Cette loi n'ayant pas produit les résultats qu'on en attendait, la législature rendit une autre loi qui prescrivait aux ecclésiastiques de n'enterrer les morts qu'après avoir obtenu des parents des défunts l'assurance écrite que le statut avait été observé. Des fabriques de toiles s'établirent pendant cette période à Ipswich (1669); et des métiers mécaniques venus de la Hollande commencèrent à fonctionner dans les manufactures de tissus. Les premières impressions de calicots eurent lieu à Londres en 1676.

Cependant, chose remarquable! le phénomène dont nous sommes les témoins aujourd'hui, celui de l'agrandissement du paupérisme et de la richesse, frappait déjà l'attention du législateur. En 1662, la législature rend une loi dont le préambule s'exprime ainsi: L'accroissement continu des pauvres, non-seulement dans les cités de Londres et de Westminster, mais dans tout le royaume d'Angleterre et la principauté de Galles, est considérable et devient un fardeau très-lourd pour le pays, par suite des défectuosités des lois existantes, de l'absence de règlements, pour forcer au travail les pauvres incorrigibles dans les paroisses et les lieux où ils ont leur domicile établi, et de la négligence apportée dans l'exécution des anciens statuts qui ont été rendus pour l'appréhension des vagabonds et des gens sans aveu. Pour remédier à ces maux, la loi enjoignait aux juges de paix, sur la plainte qui leur en serait déférée par les marguilliers des paroisses et les personnes attachées à la surveillance des pauvres, de renvoyer les pauvres des lieux où ils n'avaient pas leur domicile établi, et de les faire ramener par la force dans le lieu qu'ils avaient quitté. Un séjour de quarante jours dans un lieu était obligatoire pour établir le nouveau domicile du pauvre. Mais comme les pauvres parvenaient à se soustraire aux effets de la loi par une résidence clandestine de quarante jours, une loi subséquente, rendue sous le règne de Jacques II, déclara que le domicile légal du pauvre ne compterait qu'à partir du jour où il aurait donné par écrit le nom du lieu qu'il venait de quitter, ainsi que le nombre des personnes qui composaient sa famille. Cette loi ne fut abrogée qu'en 1795, et tout le temps qu'elle dura, le pauvre et sa famille furent, pour ainsi dire, cloués dans la paroisse où ils étaient nés. Un écrivain de l'époque porte les sommes dépensées pour les pauvres au chiffre annuel de 840,000 livres sterling (21,000,000 fr.); un autre à 700,000 liv. sterl. (17,500,000 fr.). Le Dévonshire figure dans ces chiffres pour 34,500 liv. sterl. (862,500 fr.); le comté d'Essex pour 37,500 liv. sterl. (937,500 fr.); le Lincolnshire pour 31,500 liv. sterl. (787,500 fr.); le Norfolk pour 46,200 livres sterling (1,155,000 fr.); le Somerset pour 30,300 liv. sterl. (757,500 fr.); le Middlesex pour 56,400 livres sterling (1,410,000 fr.) Les comtés qui comp-

taient le moins d'indigents étaient le Cheshire, le Westmoreland, le Lancashire.

Le salaire des ouvriers était établi dans les proportions suivantes en 1661 : à 8 pence par jour, ou 1 shilling 2 pence, avec nourriture, pour le laboureur, le terrassier, depuis la mi-mars jusqu'à la mi-septembre, et de 6 pence ou 1 shilling sans nourriture, pour le reste de l'année; pour le feneur, à 8 pence ou 1 shilling sans nourriture par jour; pour la fenéuse, de 5 pence à 10 pence sans nourriture; pour le moissonneur, à 1 shilling ou à 1 shilling 10 pence sans nourriture; pour la moissonneuse, à 8 pence ou à 1 shilling 2 pence sans nourriture. Ces prix sont établis en 1682, c'est-à-dire vingt et un ans après, de la manière suivante dans le comté de Suffolk : pour le feneur avec nourriture, à 5 pence; pour la feneuse, également avec nourriture, à 3 pence; pour un laboureur ordinaire, à 6 pence en été, et à 5 pence en hiver. Ces gages doublaient lorsqu'on ne donnait point la nourriture aux travailleurs. Les gages annuels des voituriers étaient fixés à 5 liv. sterl. (125); ceux de l'homme qui conduit la charrue, à 5 liv. sterl.; ceux du berger, à 4 liv. sterl. (100 fr.); ceux d'une cuisinière, à 2 liv. 10 shil. (62 fr. 50 c.); ceux des femmes de service, à 1 liv. 15 shil. (43 fr.); ceux des femmes chargées de traire les vaches, à 1 liv. sterl. 10 sh. (37 fr. 50 c.). Les salaires quotidiens du maçon, du maître charpentier, du briquier, du tuilier, du plâtrier, étaient de 6 pence par jour avec la nourriture. Le prix de la viande fut fixé, de 1660 à 1690, à 1 shil. 4 pence les huit livres de mouton; en 1671, à 1 shil. la liv.; en 1677, à 5 pence la liv. Le blé, en 1661, valait 3 liv. 10 shil. (87 fr. 50 c.) le quarter (huit boisseaux); en 1662, 3 liv. 14 shil. (82 fr. 30 c.); en 1674, à 3 liv. 8 s. 8 d. (85 fr. 35 c.); le prix moyen du blé, de 1666 à 1685, était de 2 liv. 6 s. 3 d. (58 fr. 25 c.) (*)

(*) La valeur du shilling est de 1 fr. 20 c.; celle du penny ou pence est estimée à 50 c.

Digitized by Google

LIVRE X.

RÉVOLUTION.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE.

§ 1. Interrègne. — Commencement d'opposition. — Politique de Guillaume. — Guillaume, prince d'Orange, est nommé par le parlement, roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. — Soulèvement de l'Ecosse et de l'Irlande. — Descente de Jacques II en Irlande. — Bataille de la Boyne. — Préparatifs contre la France..

La monarchie absolue, brisée par une commotion nouvelle, venait d'exhaler son dernier souffle. Au vieux principe de la royauté sans limites allait succéder un système qui consacrait d'une manière péremptoire la représentation nationale, et déterminait avec plus de précision les fonctions et les prérogatives de la couronne. C'était le système parlementaire. Cette forme de gouvernement n'était point une innovation pour l'Angleterre, mais par suite des empiétements alternatifs faits, tantôt par la couronne sur les communes, tantôt par les communes sur la couronne, l'application n'en avait jamais été franche. Or, la déchéance de Jacques rendait impossible désormais le retour à l'absolutisme. Un peuple, en effet, ne saurait revenir volontairement à un passé qui n'a été rien moins qu'heureux pour lui, après des luttes aussi longues et aussi sanglantes; et l'expérience des deux règnes précédents eût ôté l'envie d'y songer à un souverain moins sage et moins prudent que l'était Guillaume. D'un autre côté, il n'était pas à supposer, maintenant que les droits de la bourgeoisie venaient d'être solennellement reconnus, que les communes voulussent se mettre en opposition ouverte avec la royauté, comme l'avait été le long parlement, sous le règne de Charles Ier.

On doit être curieux d'apprendre quels furent les effets qui résultèrent d'une combinaison politique dont le mécanisme consiste dans le concours simultané des trois branches du pouvoir constitutif pour faire les lois et pour administrer, au moment où le système commenca à fonctionner; de savoir comment l'équilibre fut rétabli, toutes les fois qu'un de ces pouvoirs, cédant à la nature de son origine ou à ses penchants personnels, se trouva en opposition avec les deux autres; quel est le degré de prospérité et de force que le système donna à la nation prise en masse, et aux individus considérés isolément; dans quelles voies il dirigea les esprits, et quelle influence morale il exerça sur eux. L'histoire que nous allons tracer est donc importante à connaître sous le rapport des hauts enseignements qu'elle renferme. Mais ce n'est pas le seul titre qui la recommande à notre attention. Jetez les yeux sur les cinquante dernières années de l'histoire de notre pays. Combien d'analogies! Que de rapprochements existent entre cette histoire et celle de l'Angleterre à l'époque que nous examinons! Ces rapprochements dans l'histoire des deux peuples sont remarquables. En effet, dans les deux pays, le sang royal rougit l'échafaud et la république se fonde; mais la transition est trop brusque, les deux nations ne sont pas encore façonnées aux formes républicaines. Les Stuarts en Angleterre, les Bourbons en France, reprennent le sceptre de la royauté. Le dernier rapprochement est celui des deux peuples repoussant les idées du monarchisme pure, et brisant, après quelques années d'existence, le trône qu'ils avaient relevé pour adopter les formes du gouvernement constitu-

tionnel. La révolution de 1688 place Guillaume III, prince d'Orange, sur le trône d'Angleterre; la révolution de 1830 place Louis-Philippe sur le trône de France.

(1688.) La fuite de Jacques ne termina point l'œuvre de la révolution. Il y eut un interrègne qui dura depuis le 23 décembre 1688 jusqu'au 13 février 1689. Le prince d'Orange, qui était venu s'établir au palais de Saint-James, attendait patiemment le cours des événements. Sur ces entrefaites, les membres de la chambre haute, s'étant réunis aux membres de la dernière chambre des communes qui se trouvaient en ce moment à Londres, ils l'invitèrent à prendre les rênes de l'État, et à réunir une convention pour le 20 janvier suivant. Guillaume envoya des lettres circulaires aux shérifs des comtés, aux universités, aux cités et aux bourgs, à cet effet. L'état du pays était satisfaisant. L'armée de Jacques et la flotte venaient de se soumettre à l'autorité de Guillaume sans difficulté. Les Écossais, malgré la résistance du comte d'Aran, fils aîné du duc d'Hamilton, et de Graham de Claverhouse, qui avait été créé récemment vicomte de Dundee par Jacques II, montrait la même disposition à obéir. L'Irlande seule paraissait disposée à lui résister.

Le 22 janvier 1689, la Convention s'assembla à Westminster. Le marquis d'Halifax fut élu président de la chambre des lords, et M. Poole, l'un des membres qui appartenaient au parti patriote des communes du règne de Charles II, fut nommé speaker. Lecture fut donnée aux deux chambres d'une lettre de Guillaume. Le prince déclarait dans sa lettre qu'il avait fait tous ses efforts pour accomplir la tâche qui lui avait été confiée; qu'il appartenait maintenant aux deux chambres d'assurer sur des bases solides la religion du pays, ses lois et ses libertés; qu'il ne doutait pas qu'avec une représentation aussi complète et aussi libérale que celle qui existait actuellement, les résultats qu'il avait proposés dans sa déclaration, en débarquant, ne fussent paisiblement obtenus. Guillaume faisait ensuite allusion à la position dangereuse où se trouvaient les protestants en Irlande; passant ensuite à l'état des affaires de la Hollande et du continent, qu'il avait à cœur de terminer, il dit que les affaires extérieures étaient si difficiles que de trop longues délibérations pourraient être funestes; que les États de Hollande, à l'aide desquels il avait pu sauver l'Angleterre du joug du despotisme, pouvaient d'un instant à l'autre avoir besoin des troupes qu'il avait amenées avec lui, car ils étaient en ce moment en guerre avec la France; mais qu'il espérait bien que l'Angleterre rendrait par réciprocité à la Hollande les services et l'assistance qu'elle en avait reçus elle-même.

Ce discours fut accueilli par des acclamations dans la chambre des communes. Les partisans de Guillaume dans cette chambre renchérirent encore sur ce qu'il avait dit, en donnant des couleurs plus sombres à la situation de l'Irlande, et en faisant entrevoir à l'assemblée la possibilité de reprendre à la France les provinces de Normandie et d'Aquitaine, qui avaient appartenu autrefois à l'Angleterre. La chambre des lords embrassa avec la même chaleur les projets du prince. Un jour fut fixé pour rendre des actions de grâces à Dieu de ce qu'il avait délivré le royaume du papisme et du despotisme du dernier règne. Puis les deux chambres présentèrent en corps une adresse à Guillaume, dans laquelle elles suppliaient le prince de prendre en main l'administration des affaires de l'État, de disposer du revenu public, dans l'intérêt de la religion, des lois et des libertés de la nation, et de s'occuper de l'Irlande pour y ramener la paix.

Le prudent Guillaume remit au lendemain sa réponse; il la fit de la manière suivante :

« Milords et Messieurs,

« Je suis content que ce que j'ai fait vous soit agréable; et puisque vous désirez que je continue à administrer les affaires, je veux bien adhérer à vos

désirs. » Puis Guillaume parla aux deux chambres des affaires extérieures. « Je les recommande, dit-il, à votre considération; elles sont de nature à vous faire hâter vos délibérations, pour former un établissement solide non-seulement pour vous, mais pour le reste de l'Europe. »

Le premier soin des deux chambres fut de donner une forme régulière à la prise de possession du pouvoir qui allait avoir lieu par Guillaume. Les whigs qui espéraient beaucoup de Guillaume, à cause de l'appui qu'ils lui avaient donné, étaient généralement disposés à le soutenir. Dans la chambre des communes, un membre whig, nommé Dolben, déclara que Jacques ayant quitté le royaume sans nommer personne pour l'administrer à sa place, sa fuite équivalait à une abdication volontaire. Cette résolution fut adoptée malgré la résistance du parti tory; elle fut ensuite présentée à la chambre des lords, pour qu'elle y donnât sa sanction. Mais la chambre haute était remplie de personnages qui ne pouvaient encore avoir oublié ce qu'ils devaient à Jacques. La plupart de ses membres n'avaient accepté Guillaume qu'avec répugnance; et les moins hostiles ne voulaient accorder leur appui qu'après avoir compté avec lui. Le parti tory aurait désiré une régence, dans l'espoir que les passions se calmeraient, et qu'un accommodement pourrait rétablir Jacques sur le trône. La proposition du projet de régence fut adoptée. Les lords votèrent ensuite, à une majorité de cinquante voix contre quarante-six, que le contrat qui existait entre le roi et son peuple avait été rompu par le fait de la fuite de Jacques. Le jour suivant, ils amendèrent la résolution qui leur avait été adressée par les communes, en remplaçant le mot d'*abdication* par celui de *désertion*, et votèrent, à la majorité de cinquante-cinq voix contre quarante et une, que le trône était vacant. Un membre demanda alors qu'une enquête fût faite sur la naissance du *prétendu* prince de Galles; mais la motion fut repoussée. La résolution amendée revint à la chambre des communes, mais cette chambre maintint le mot *abdiquer*, que voulaient changer les lords, et déclara les catholiques exclus du trône.

Guillaume, dans l'espoir d'écarter cette opposition, fit une déclaration à Halifax, à Danby, à Shrewsbury, que ceux-ci répandirent à profusion dans le public. Guillaume disait dans sa déclaration, qu'il avait jusqu'à ce moment gardé le silence, parce qu'il n'avait voulu intervenir d'aucune façon dans des délibérations et des votes de cette nature, et qu'il était bien résolu à ne point recourir aux menaces ni aux promesses pour obtenir des suffrages qui lui fussent favorables. Il parlait de la régence proposée, et disait que si cette mesure était jugée la meilleure, il fallait l'adopter; mais que pour lui il n'accepterait point de pareilles fonctions. « Quelques-uns, ajoutait-il, proposent de placer ma femme sur le trône, et de me laisser gouverner le royaume pour elle. Personne n'a plus d'estime pour sa femme que j'en ai pour la princesse; mais je suis ainsi fait, que je ne saurais supporter l'idée d'être le serviteur de ma femme. En un mot, je n'accepterai le trône qu'autant qu'il me sera donné à moi personnellement, pour en jouir ma vie durant. Si vous jugez convenable d'agir autrement, je ne m'y opposerai pas, mais je retournerai en Hollande et ne me mêlerai plus de vos affaires. » Guillaume déclarait en outre que, quelque grand que fût le prix que les hommes attachaient à la possession du trône, cette possession était peu de chose à ses yeux; qu'il pouvait très-bien vivre, et vivre heureux sans couronne.

Cette déclaration ne changea point les esprits, et le projet de ne laisser à Guillaume que le gouvernement nominal, rencontra un grand nombre de partisans.

Guillaume n'avait jamais eu beaucoup de prévenances pour Marie, et ses nombreuses infidélités étaient publiquement connues. Les torys espé-

raient tirer parti de ces circonstances. Mais ils connaissaient mal le caractère de la princesse; car Marie s'était toujours montrée épouse docile et soumise à son mari. Danby, au nom du parti, lui ayant fait l'offre du trône pour elle seule, elle lui déclara qu'elle était la femme du prince, qu'elle ne voulait rien accepter sans son consentement, et qu'elle regarderait comme une injure personnelle tout ce qui serait fait dans le but de séparer ses intérêts de ceux de son mari. Non contente de cette déclaration, elle remit à Guillaume la lettre que lui avait écrite Danby, et la réponse qu'elle lui avait faite.

Cette conduite de la princesse décida la chambre des lords à adopter la résolution des communes dans l'état primitif où elle lui avait été présentée. La résolution était conçue dans les termes suivants : « Résolu que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, seront déclarés roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, et des possessions anglaises ; que lesdits prince et princesse garderont la couronne leur vie durant ; que l'un des deux époux venant à mourir, la couronne appartiendra au survivant ; que l'exercice du pouvoir royal sera dévolu uniquement au prince d'Orange, sa vie durant ; qu'après la mort des deux époux, la couronne passera aux héritiers de la princesse d'Orange ; qu'à défaut d'enfants issus de la princesse, elle passera à la princesse Anne de Danemark et à ses enfants ; et qu'à défaut d'enfants issus de la princesse de Danemark, elle retournera aux héritiers du prince d'Orange. »

Le jour même où cette déclaration devint publique, Marie, la nouvelle reine, arriva de la Hollande et descendit à White-Hall. Le lendemain, Guillaume et Marie furent proclamés roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, à Londres et à Westminster, aux acclamations du peuple et au bruit du canon. Tous les yeux étaient tendus sur la nouvelle reine, car on s'attendait à ce qu'elle montrerait quelque répugnance à succéder à son père. « Mais cette attente fut déçue, dit Evelyn ; la reine entra à White-Hall comme si elle fût venue à une noce. Le lendemain de son arrivée, elle se leva de bonne heure, et visita ses appartements, pour voir s'ils étaient à sa commodité ; elle se coucha dans le lit de l'épouse de Jacques, et deux jours après elle s'assit à la table de jeu, comme avait coutume de le faire la reine qu'elle venait de remplacer. La nouvelle reine parlait à ses courtisans, souriait à tous, de sorte qu'aucun changement ne semblait avoir eu lieu à la cour, excepté pourtant que l'épouse de Guillaume assistait à notre service divin. Cette conduite fut vivement critiquée. »

Le parlement d'Écosse paraissait en général bien disposé en faveur du gouvernement. La convention des états s'était réunie le 14 mars, et avait élu pour son président le duc d'Hamilton, qui appartenait au parti tory, mais qui était dévoué aux intérêts du roi. Cette assemblée reçut une lettre menaçante de Jacques, à laquelle elle ne fit aucune réponse, mais elle répondit de la manière la plus gracieuse à une lettre que Guillaume lui avait envoyée. Une proclamation fut alors publiée ; la Convention ordonnait à tous les hommes de seize à soixante ans de se tenir prêts à prendre les armes pour la défense de leur pays et de leur religion ; la milice des comtés du Sud fut organisée, et des armes ainsi que des munitions de guerre furent envoyées aux protestants qui habitaient le nord de l'Irlande. Les shérifs reçurent l'ordre de s'emparer de toutes les personnes qui porteraient des armes sans autorisation; Hamilton fut investi d'une autorité dictatoriale pour s'assurer des suspects.

Cependant au milieu de ces préparatifs, Graham de Claverhouse, vicomte de Dundee, cherchait à renverser la Convention, en pressant le duc de Gordon, qui occupait le château d'Édimbourg, et qui avait été proclamé traître sous les murs de cette forteresse par ordre de la Convention, à tirer sur la ville. Gordon ayant re-

poussé cette proposition, Dundee voulut former une autre Convention à Stirling; mais mal secondé par ses amis, le marquis d'Athol et les lords Balcarras et Marr, il ne donna pas suite à ce projet. Dundee aurait désiré commencer la lutte, lorsqu'il reçut une lettre de Jacques, qui, deux jours avant l'ouverture de la convention écossaise, avait débarqué en Irlande. Jacques invitait Dundee à se tenir tranquille jusqu'au moment où il pourrait lui envoyer des troupes. Mais cette invitation n'allait point au courage bouillant de Dundee; et n'écoutant que son impétuosité naturelle, il se mit à la tête d'une cinquantaine d'hommes, et traversa Édimbourg avec sa petite troupe. Un de ses amis lui ayant demandé où il allait : « Où l'esprit de Montrose me conduira, » lui répondit-il. Dundee avait pris pour modèle ce fameux partisan, et il aimait à dire que le sang de Montrose coulait dans ses veines. En passant sous les murs extérieurs de la citadelle, du côté de la route de Dalkeith, il descendit de cheval, et montant sur le parapet de la citadelle, dans un endroit où le rocher était presque à pic, il eut une conférence avec le duc de Gordon, qu'il engagea à se retirer avec lui dans les hautes terres.

De vives alarmes se répandirent aussitôt dans la ville et dans le sein de la Convention, qui siégeait en ce moment. Le bruit courut que Dundee était aux portes d'Édimbourg avec une armée, et que Gordon se disposait à bombarder la ville. Hamilton, prévenu que la Convention renfermait dans son sein des personnes qui étaient attachées à la cause du roi déchu, et qui étaient prêtes à la soutenir, fit aussitôt fermer les portes de la chambre, et ordonna que les clefs fussent déposées sur la table, en s'écriant que le danger existait aussi bien au dehors qu'au dedans; que les traîtres devaient rester enfermés jusqu'à ce que le danger fût passé; mais que les amis de la liberté n'avaient rien à craindre, parce que des milliers de bons citoyens étaient prêts à courir aux armes pour leur défense, au premier signal. Alors les tambours battirent le rappel, les trompettes sonnèrent, et des milliers de covenantaires des provinces de l'Ouest, qu'Hamilton avait fait appeler secrètement à Édimbourg, sortirent de leur retraite, et se réunirent en armes sur les places publiques. Cette manifestation ramena la tranquillité dans Édimbourg. Les portes de la chambre où la Convention était réunie furent ouvertes aussitôt, et les torys qui en sortirent furent couverts de huées sur leur passage. La Convention paraissait donc animée de meilleures dispositions; cependant, dans sa lettre à cette assemblée, Guillaume ayant parlé de réunir les deux royaumes, ce projet, qui avait été formé par plusieurs de ses prédécesseurs, rencontra une vive résistance. Sir James Dalrymple, qui venait d'être élevé à la pairie, sous le titre de lord Stair, et d'autres personnages, appuyèrent ce projet; mais les presbytériens, qui formaient la majorité de la Convention, le repoussèrent, et il fut abandonné.

Le 4 avril, la Convention adopta deux résolutions : l'une par laquelle elle déclarait que le roi Jacques, par ses actes, avait perdu ses droits à la couronne; la seconde par laquelle elle offrait la couronne d'Écosse à Guillaume et Marie. Le comte d'Argyle, fils du seigneur de ce nom qui avait été exécuté sous Jacques, sir John Dalrymple, fils de lord Stair, et sir Jacques Montgomery, furent désignés pour aller à Londres, et offrir la couronne à Guillaume et à Marie. Ces envoyés se présentèrent devant le roi et la reine, et Argyle lut à haute voix le serment du couronnement. Guillaume répétait chaque phrase après lui, la main droite levée. La formule de ce serment contenait une clause dans laquelle étaient ces mots : « Détruira tous les hérétiques et tous les ennemis de la véritable religion. » Lorsque Argyle lut ces mots, Guillaume l'arrêta, et lui déclara qu'il ne voulait point s'obliger à devenir un persécuteur. Les commissaires lui ayant dit que ces paroles avaient un

autre sens, « Alors, reprit Guillaume, je prête le serment dans le sens que vous lui donnez maintenant. »

(1689.) Le prince d'Orange était donc devenu maintenant roi d'Angleterre et d'Écosse. La première mesure qu'adopta le roi, fut d'organiser l'administration : cette organisation présentait de grandes difficultés, dans la situation où se trouvait placé Guillaume, car le nombre des personnes qui, par pur désintéressement, avaient épousé sa cause, était fort restreint. En effet, tous demandaient; et l'Angleterre aurait été cent fois plus riche, qu'il eût été impossible de satisfaire toutes les ambitions. Guillaume, par ses manières froides et sa réserve, sut en partie conjurer l'orage, et faire tourner à son profit personnel, ainsi qu'à celui de la nation, les éléments d'opposition qui commençaient à naître dans la composition de son cabinet; il s'attacha principalement aux whigs.

Le 18 février, le roi fit son premier discours aux deux chambres. Ce discours était froid et laconique. Guillaume assurait aux deux chambres qu'il ne ferait rien pour perdre la bonne opinion qu'elles avaient eue de lui; puis il les engagea à porter leur attention sur l'état des affaires en Hollande et en Irlande. « La situation à l'extérieur est telle, leur dit-il, principalement en Hollande, que si vous n'adoptez pas des mesures promptes et décisives, les Hollandais courront plus de dangers que vous n'en avez couru vous-mêmes. Pour nos affaires de l'intérieur, vous devez savoir que la situation réclame de vous une sérieuse attention, et qu'il est nécessaire d'adopter des mesures énergiques pour rétablir la paix et soutenir les intérêts des protestants au dehors et au dedans. Il en sera de même à l'égard de l'Irlande. »

Mais les choses allaient trop bien au goût des whigs; aussi le jour suivant, les lords adoptèrent un bill qui avait pour but de provoquer une dissolution du parlement, dont les pouvoirs ne paraissaient pas suffisamment établis. Les torys et les jacobites, nom qui venait d'être donné aux partisans de Jacques, n'avaient proposé ce bill que dans l'espoir de reprendre l'avantage aux nouvelles élections, et de modifier ou d'annuler ensuite les actes qui avaient été adoptés par la Convention. Mais la Convention adopta un bill qui déclarait légalement établi le parlement actuel. Le nouveau serment d'allégeance fut présenté aux deux chambres; la formule ne différait de celle des serments précédents que par l'omission de quelques mots insignifiants. Cependant plusieurs membres des deux chambres, et notamment les comtes de Clarendon, de Lichlield et d'Exeter, l'archevêque de Cantorbéry et sept évêques, refusèrent de le prêter. D'autres s'absentèrent des deux chambres sans en avoir obtenu la permission. Quatre cents membres du clergé suivirent l'exemple donné par le primat et les sept évêques. Alors commença une nouvelle scission, dont les membres reçurent la dénomination de *non-jurés*, terme qui devint aussi fréquent que celui de non-conformiste l'avait été sous les deux derniers Stuarts.

Le premier parlement de Charles II, dans un accès de loyauté, avait voté à la couronne un revenu annuel de 1,200,000 liv. sterl. (30,000,000 de fr.) sa vie durant, et ce précédent avait été suivi à l'avénement de Jacques II. Guillaume devait donc attendre des communes qu'elles en useraient de la même maniere à son égard; mais whigs et torys firent cause commune cette fois pour repousser ce mode d'allocation. « Nous pouvons faire remonter le commencement de nos maux à cet acte de générosité, dit un membre des communes. Si le roi Charles II n'avait pas reçu de nous cette allocation, il n'aurait jamais agi comme il l'a fait. » Dans le cours de la discussion, Guillaume informa la chambre des communes que le roi Jacques venait de quitter Brest, et qu'il se dirigeait sur l'Irlande avec des troupes de débarquement, que le roi de France avait mises à son service.

Les communes votèrent aussitôt une allocation temporaire de 420,000 liv. sterl. (10,500,000 fr.); puis elles suspendirent l'action de l'acte d'*habeas corpus*, afin que, sous la protection de cette loi, les mécontents et les suspects ne pussent point braver impunément l'autorité des lois, ni machiner des complots contre le gouvernement et la vie du roi. Guillaume usa sobrement de la liberté d'action que venait de lui assurer la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Mais les communes venaient de donner un dangereux exemple, car elles autorisaient implicitement les ministres ambitieux à se prévaloir de cet antécédent pour assurer le triomphe de leurs intérêts personnels, et c'est ce qui eut lieu plus d'une fois.

La chambre des communes après avoir aboli, sur la recommandation de Guillaume, la taxe qui se prélevait sur les foyers, et qui fournissait au trésor une somme annuelle de 2 shell. pour chaque maison, s'occupa d'une mesure importante, qui est considérée par les Anglais comme l'un des plus grands bienfaits qu'ait produits la révolution de 1688. Les communes avaient déjà reconnu tout l'avantage qu'il y avait à déterminer le chiffre de la liste civile, et à séparer ces allocations de celles qui étaient destinées au service public; elles avaient voté à cette occasion 1,200,000 liv. st. (30,000,000 de fr.), dont moitié devait être appliquée au service public, et moitié à la liste civile; mais elles allèrent plus loin, en exigeant que les budgets des dépenses pour l'armée, la marine, fussent chaque année soumis à leur examen, afin qu'elles pussent s'assurer par elles-mêmes si les fonds votés avaient bien reçu la destination qui leur était donnée. Ce principe devint depuis un usage invariable. Les communes accordèrent ensuite 600,000 liv. sterl. (15,000,000 de fr.) aux Hollandais, pour les navires et les troupes qu'ils avaient fournis à l'Angleterre. Guillaume, qui avait demandé 700,000 liv. st. (17,500,000 francs), fut très-mortifié de la réduction; « C'était, dit-il, une ladrerie que ne méritaient pas les Hollandais, après avoir tant fait pour l'Angleterre. »

Une question des plus difficiles, et que Guillaume avait à cœur de faire réussir, était la tolérance religieuse. Le roi savait par expérience tout l'avantage que pouvait procurer la tolérance religieuse, et il aurait voulu que la loi du *test* fût rapportée. Il en fit la proposition à la chambre des lords; mais cette chambre, où les évêques exerçaient une grande influence, repoussa la proposition. Les évêques demandèrent ensuite que tout le clergé fût dispensé du serment d'allégeance au nouveau gouvernement. Mais les communes ne l'entendaient pas ainsi; elles déclarèrent que le serment d'allégeance serait obligatoire pour le clergé, et fixèrent au 1er août de l'année courante le délai de rigueur pour la prestation de ce serment. Passé ce délai, les ecclésiastiques *non-jurés* devaient être suspendus. Cependant les lords n'acceptèrent ces résolutions qu'en y introduisant un amendement qui laissait au roi la faculté d'accorder aux ecclésiastiques suspendus un tiers de leurs bénéfices. Ce premier échec n'arrêta point Guillaume; car le roi avait cela de remarquable que dans les affaires sérieuses, il montrait une grande ténacité. Il revint au projet qu'il avait formé d'établir la liberté de conscience dans son nouveau royaume, et parvint à obtenir de son parlement un bill de tolérance pour toutes les sectes; toutefois les catholiques furent exceptés du bénéfice de la loi. Le roi demanda ensuite au parlement un bill d'amnistie en faveur des personnes compromises sous les deux règnes précédents; mesure qui émanait d'un esprit libéral, et qui cependant éprouva une violente opposition de la part des whigs; craignant que le roi ne donnât aux torys, pour lesquels il demandait l'amnistie, des fonctions qu'ils voulaient pour eux-mêmes, ils la repoussèrent. La déclaration des droits fut incorporée dans une loi;

l'*attainder* de lord Russell et celui d'Algernon furent rapportés, et le parlement déclara que leur exécution était un meurtre.

Tout allait au gré des désirs de Guillaume en Angleterre, sauf de légères difficultés, que son génie supérieur avait aisément surmontées; mais l'extérieur présentait un aspect menaçant. La guerre avec la France devenait inévitable, par suite de l'envoi de troupes que Louis XIV avait fait en Irlande, et de l'appui que ce souverain donnait au roi déchu. Les deux chambres promirent à Guillaume de le soutenir dans la lutte qui allait commencer. « C'est le premier jour de mon règne, » leur répondit Guillaume, avec une émotion qui ne lui était pas habituelle. Il fallait aussi songer à l'Irlande, dont l'état n'avait jamais été aussi inquiétant : Jacques venait d'y débarquer. La flotte anglaise, qui croisait pour arrêter la flotte française, avait été battue. Les papistes irlandais avaient accueilli avec enthousiasme le roi déchu, à son débarquement à Kinsale. De Kinsale, Jacques était allé à Cork, et de Cork à Dublin, où il avait été reçu par les catholiques comme le sauveur du pays et le champion de la vraie foi. Jacques paraissait disposé à défendre vaillamment ses droits; il venait de former un conseil pour administrer l'Irlande, dont toutes les provinces, à l'exception de celle d'Ulster, reconnaissaient déjà son autorité. Ce conseil était composé de son fils naturel, le duc de Berwick, du duc de Powis, des comtes d'Abercorn, de Melfort, de Douvres, de Carlingford et de Clanricarde, de lord Thomas Howard, des lords Kilmallack, Merrion, Kenure, de lord Herbert, chef de justice; de l'évêque de Chester, du colonel Dorrington, de l'ambassadeur français d'Avaux, du marquis d'Abbeville, du comte Sarsfield, et de plusieurs autres seigneurs étrangers.

Mais Jacques arrivait en Irlande avec les antipathies qu'il avait toujours eues contre les protestants. L'évêque protestant de Meath s'étant présenté à la tête de son clergé pour lui demander sa protection, il le reçut avec hauteur, et lui parla avec dureté. Au contraire, il fut affable et bienveillant avec les évêques et les prêtres catholiques, lorsque, après son arrivée à Dublin, ils vinrent lui présenter leurs félicitations. Jacques semblait n'avoir rien appris par le malheur; il publia différentes proclamations, dans lesquelles il enjoignait à tous les Irlandais qui avaient quitté l'Irlande à son arrivée, de revenir dans le pays, et déclarait que tous ceux qui, dans un délai déterminé, ne seraient point de retour, auraient leurs biens confisqués, et seraient mis hors la loi. Il invitait tous les Irlandais, à quelque religion qu'ils appartinssent, à se réunir à lui contre le prince d'Orange, et à s'approvisionner d'armes, et il défendait aux soldats de ne rien prendre sans payer. Ses ressources financières se trouvaient en très-mauvais état; il déclara que les pièces de 20 schellings passeraient pour une guinée (21 schellings), et convoqua un parlement à Dublin pour le 7 mai.

Jacques dans son discours d'ouverture dit qu'il avait toujours été partisan de la liberté religieuse, et il engagea l'assemblée à adopter un bill de tolérance, car il espérait ramener dans son parti un grand nombre de protestants. Mais ce discours ne pouvait pas plus mal s'adresser; en effet, le parlement irlandais, qui se composait presque en totalité de membres catholiques, aurait perdu par là l'espoir de rentrer en possession des biens dont il avait été dépouillé par les protestants. Il repoussa la mesure, et rapporta une loi qui avait été rendue pour assurer aux colons anglais et écossais la possession des biens qui leur avaient été accordés en Irlande. Bientôt après, le parlement vota une autre loi qui déclarait coupables de haute trahison ceux qui avaient aidé le prince d'Orange dans son entreprise. Cette loi confisquait leurs biens, leurs terres, qu'elle adjugeait à la couronne; le parlement vota ensuite une somme de

20,000 liv. sterl. (500,000 fr.) à Tyrconnel, l'un de ceux qui, par ses intrigues, avait puissamment contribué à soulever les esprits; elle vota de plus une somme de 20,000 livres sterl. par mois à Jacques.

Mais cette somme était insuffisante, car Jacques n'avait apporté avec lui que 400,000 écus, et Louis XIV n'était pas dans une situation financière assez florissante pour lui envoyer d'autre argent. Jacques fit frapper des monnaies de cuivre, et leur donna une valeur dix fois plus forte qu'elles ne valaient en réalité. Sa situation s'aggrava par les jalousies profondes, les querelles violentes qui commençaient à se déclarer à sa petite cour. Les Français étaient en opposition avec les Irlandais; ceux-ci se querellaient entre eux. Jacques, de son côté, n'avait aucun plan d'opération arrêté; il flottait indécis; tantôt il voulait aller avec ses troupes irlandaises en Angleterre, où ses amis lui donnaient à entendre que c'était chose facile de renverser le nouveau gouvernement; tantôt il pensait à l'Écosse, où se trouvait Dundee, qui lui écrivait que les clans des hautes terres étaient prêts à se soulever pour défendre sa cause. Enfin, après tant d'irrésolutions, il se décida à rester en Irlande et à soumettre les protestants de la province d'Ulster.

Tel était l'état de l'Irlande. En Écosse, le vicomte Dundee avait déjà commencé les hostilités. Après son entrevue avec le duc de Gordon, Dundee s'était retiré dans les provinces de l'Ouest, et aussitôt que la nouvelle du débarquement de Jacques lui était parvenue, il était allé à Inverness; il y avait réuni les clans de Lochaber, et s'était mis à leur tête. La puissance de son nom était si grande dans cette partie de l'Écosse, que cinq ou six mille Highlanders étaient venus, en peu de jours, se ranger sous sa bannière, et que beaucoup de clans avaient abandonné leurs chefs héréditaires pour servir sous lui. Mais le vicomte Dundee avait reçu l'ordre formel de Jacques de ne risquer une bataille que lorsqu'il aurait avec lui les renforts envoyés d'Irlande.

Les renforts arrivèrent, mais ils étaient trop faibles pour que Dundee pût en attendre de grands services. Cependant Dundee n'était point un homme que des difficultés ordinaires pouvaient abattre. Il aimait le danger et connaissait l'art de se faire aimer de ses soldats; il marchait à pied à leur tête, partageant leur frugal repas. Familier avec l'histoire des clans écossais, Dundee flattait l'orgueil de chacun d'eux, chantait avec eux des chansons celtiques. « Le général d'une armée régulière, disait-il, doit connaître chacun de ses soldats. » Cependant, à certains égards, la sévérité de sa discipline était excessive, car il ne connaissait pas d'autre peine que celle de mort. « Toute autre peine, disait-il, serait une disgrâce pour un gentilhomme, et tous ceux qui me suivent sont des gentilshommes. » A l'égard d'un ennemi vaincu, il était sans pitié; c'était une autre de ses maximes que, si la terreur prévenait la guerre, l'effusion du sang ne pouvait être un mal.

Dundee, ayant reçu vers le mois de juin les renforts que lui envoyait Jacques, partit pour chercher l'ennemi. Ces renforts se composaient de cinq cents hommes mal armés et mal équipés. Dundee apprit en ce moment que le général Mackay, qui commandait les troupes du gouvernement, se portait sur la forteresse de Blair pour s'en emparer. La conservation de cette place était importante pour Dundee, en ce sens qu'elle lui permettait d'entretenir des relations avec les hautes terres où ses officiers organisaient d'autres troupes. Dundee, par une marche rapide, se dirigea donc vers la forteresse de Blair, où il arriva avant Mackay, et il s'avança vers la passe de Killikrankie, près de Dunkeld. Les deux armées furent bientôt en présence, et la bataille s'engagea aussitôt. Les troupes de Mackay ne purent soutenir le choc des Highlanders; elles se débandèrent et prirent la fuite. Cependant

Mackay s'était aperçu que les Highlanders ne poursuivaient pas l'ennemi vaincu; il dit aux officiers qui l'entouraient, qu'il était sûr que les Écossais avaient perdu leur général. En effet, Dundee avait été tué dans la mêlée. L'amour du merveilleux, qui donne des couleurs extraordinaires aux choses les plus simples, attribuait au valeureux Écossais le don d'affronter les balles de fer et de plomb sans en être atteint; et l'on rapporte qu'un soldat de l'armée de Mackay, connaissant cette circonstance, ayant chargé son fusil avec un bouton d'argent, ce fut ce bouton qui donna le coup de la mort à Dundee. La soumission de l'Écosse suivit de près la mort du vicomte. Gordon rendit le château d'Édimbourg, et les Highlanders rentrèrent dans leurs foyers après avoir déposé leurs armes.

L'Écosse était soumise. L'Irlande semblait elle-même disposée à rentrer dans le devoir, quoique l'état de cette contrée fût encore menaçant pour la sûreté du trône du nouveau roi. Londonderry, d'où dépendait le sort de toute la partie septentrionale de l'Irlande, venait de donner l'exemple de la résistance en refusant de recevoir dans ses murs douze cents hommes de troupes de l'armée de Jacques. Inniskillen avait fait comme Londonderry, et insensiblement toute la province d'Ulster s'était soulevée pour repousser les jacobites. Jacques, vivement alarmé, était venu mettre le siége devant Londonderry, et ayant rencontré une résistance inattendue, il avait confié la conduite du siége au général Rosen. Ce général, après avoir saccagé et brûlé tout le pays d'alentour, en chassa les habitants, et les força à se réfugier sous les murs de la ville. Il informa ensuite les habitants de Londonderry, que s'ils ne se rendaient pas dans les dix jours, ils seraient tous passés au fil de l'épée. Les courageux défenseurs de cette ville répondirent à ces menaces en faisant élever un gibet sur les remparts de leur ville, et en déclarant à Rosen que les prisonniers qui tomberaient dans leurs mains seraient pendus. Une famine affreuse régna bientôt dans la ville; elle fut si grande, que la chair de cheval et de chien devint la nourriture ordinaire des habitants, mais chaque jour cette ressource diminuait d'une manière effrayante. La reddition de la ville était donc imminente, lorsque, après quatre mois de siége, la garnison vit arriver par mer une flotte qui lui apportait des renforts. Rosen fut obligé de lever le siége, et la ville fut sauvée; elle avait perdu neuf mille hommes dans le cours de ce siége, tant par le feu de l'ennemi que par la famine. Le même jour, les habitants d'Inniskillen, qui avaient également défendu leur ville, défirent le général Mackarty et 6,000 Irlandais à Newton-Butle. Cette victoire et la levée du siége de Londonderry décidèrent du sort de la province d'Ulster. Quelques jours après, le vieux maréchal Schomberg débarqua à Carrickfergus avec 16,000 hommes de troupes, composées d'Anglais, d'Écossais, de Hollandais, de Danois et de protestants français. Ceux-ci n'avaient pour toute fortune que leur épée, mais ils brûlaient de se venger sur les catholiques irlandais des maux qu'ils avaient soufferts dans leur pays pour leurs opinions religieuses, et ils étaient considérés comme les meilleurs soldats de Guillaume.

Revenons à l'Angleterre où s'organisait une puissante opposition. La plupart de ceux qui avaient servi le roi étaient mécontents. Ils se plaignaient de ce qu'on avait méconnu leurs services, et de ce que Guillaume ne les avait point récompensés comme ils supposaient mériter de l'être. On avait entendu dire à Danby que, si le roi déchu voulait consentir à se séparer de ses prêtres, il pourrait rétablir ses affaires. Halifax assurait, de son côté, que les hommes prudents ne devaient pas trop s'aventurer. Guillaume aurait voulu satisfaire toutes les exigences; il mit en commission l'université, la trésorerie et le grand sceau; mais cette mesure déplut à

Danby et à l'amiral Herbert, qui auraient désiré s'appliquer ces hautes fonctions sans les partager. Lord Churchill se plaignait de la faveur du roi pour Schomberg, qui venait d'être nommé grand maître de l'artillerie, parce que ce poste, à ses yeux, lui était dû. Hafifax trouvait que le sceau privé était trop peu de chose pour lui; il espérait recevoir davantage après les services qu'il avait rendus à Guillaume. De son côté, Shrewsbury, qui était secrétaire d'État, trouvait fort étrange, et le parti whig le trouvait avec lui, de se voir l'associé de Nottingham, qui appartenait au parti tory, et qui avait tout fait pour ruiner la cause du roi. Shrewsbury, Halifax et Danby se plaignaient en outre du peu de confiance que Guillaume plaçait en eux; ils disaient qu'il préférait à leurs avis ceux de lord Sidney et de Bentink, Hollandais qui avait accompagné Guillaume en Angleterre, et qui venait d'être créé comte de Portland. La froideur de Guillaume, ses manières peu engageantes et sa taciturnité choquaient surtout ces ministres. Cependant il y a lieu de croire que si Guillaume eût mis plus d'abandon avec eux, ceux-ci l'eussent brisé et qu'ils eussent trahi sa confiance. Déjà même les secrets du cabinet de Saint-James étaient connus à la cour de Versailles et à Dublin.

Le roi venait aussi de rencontrer un ennemi dans la princesse Anne, qui était conseillée par lady Churchill, dont le mari avait été créé récemment comte de Marlborough. Le parlement avait ouvert sa seconde session au mois d'octobre. Anne aurait voulu que cette assemblée lui votât, sa vie durant, une somme annuelle de 70,000 livres sterling (1,750,000 francs) pour ses dépenses. Guillaume, qui était économe, trouva la somme exagérée de plus de moitié; il fut mécontent surtout de ce que la princesse prétendait obtenir, sa vie durant, des allocations du parlement, lorsque celles qui lui avaient été accordées ne l'avaient été que pour un an. Il fit offrir à la princesse 50,000 livres sterling (1,250,000 francs) par an, à prendre sur sa cassette particulière, à la condition qu'elle renoncerait à porter cette affaire devant le parlement. Mais la princesse, poussée par les conseils de lady Marlborough, fit répondre au roi que les choses étaient trop avancées, et qu'elle voulait voir ce que ses amis feraient pour elle. La chambre des communes lui vota 50,000 livres sterling (1,250,000 francs). Dès ce moment, il éclata une rupture entre la reine et sa sœur, et cette rupture fut éternelle, car la reine Marie, à son lit de mort, refusa de voir la princesse.

Les whigs, persuadés qu'il était impossible au roi de se passer de leur concours, devinrent exigeants. Les communes, après avoir voté des fonds au roi pour une année, comme la première fois, se disposèrent à lui envoyer une adresse dans laquelle elles lui représentaient l'état fâcheux de l'Irlande, celui de l'armée, de la flotte, et l'engageaient à rechercher les personnes qui avaient occasionné le désordre qu'elles signalaient à son attention, et à mettre à leur place des personnes *non suspectes*, dans son intérêt propre et dans celui de la nation. Les whigs, par cette adresse, avaient aussi pour but d'écarter les torys de la cour et des hautes places qu'ils occupaient dans l'armée et dans la flotte. Mais l'adresse ayant été présentée en assemblée générale, elle trouva un égal nombre d'opposants et fut renvoyée à la quinzaine. Les whigs voulurent essayer une seconde fois leurs forces en proposant un nouveau bill de corporation; ce bill avait pour objet de rendre aux bourgs les chartes dont ils avaient été privés sous le règne de Charles II, et ils y introduisirent plusieurs clauses qui leur étaient favorables. Ce bill était de la plus haute importance pour eux, car il leur assurait la victoire dans les prochaines élections; mais il fut également ajourné.

Guillaume voyant que les deux partis se balançaient dans le sein de la chambre des communes, résolut de

modifier son cabinet, et quelques-uns des ministres whigs furent remplacés par des membres du parti tory. Danby fut créé marquis de Caermarthen. La Convention fut dissoute (27 janvier 1690), et un nouveau parlement fut convoqué pour le 20 mars. Les élections donnèrent au parti tory une majorité décisive. Guillaume ouvrit son parlement avec une certaine confiance. Dans son discours il déclara aux deux chambres que sa présence en Irlande était nécessaire, et il demanda les moyens de poursuivre la guerre avec vigueur. Puis il engagea les deux chambres à adopter l'acte d'amnistie qu'il avait proposé au dernier parlement. « L'une des raisons principales qui m'ont fait vous présenter ce bill, leur dit-il, c'est que je ne veux laisser aucun prétexte à mes sujets de causer des troubles dans mon royaume, surtout pendant mon absence. » Il ajouta qu'il jugeait convenable de laisser l'administration des affaires dans les mains de la reine, et que si le parlement croyait nécessaire de confirmer par une loi le pouvoir qu'il déléguait à sa femme, il désirait que cette loi fût votée sans délai et qu'elle lui fût présentée.

Guillaume aurait désiré que son revenu fût établi pour la vie; mais les communes, persuadées que ce mode d'allocation était un sûr moyen de ne point avoir de fréquents parlements, l'établirent pour quatre ans. Sir Charles Sedley, qui repoussait la mesure, s'adressa en ces termes à la chambre : « Il est triste de songer que quelques individus sont couverts de richesses et d'honneurs, tandis que d'autres sont obligés de payer en impôts le quart de leur revenu pour soutenir le gouvernement. Les charges qu'exige le service public ne sont point également réparties. Les courtisans et les hauts fonctionnaires sont pour ainsi dire cuirassés; ils ne se ressentent pas des taxes en raison de leurs places, tandis que nous, nous sommes écrasés sous leur poids. Il a plu au roi de nous exposer ses besoins, et j'ai lieu de croire qu'il attend aussi que nous lui donnions notre avis à cet égard. Nous devons donc lui dire que les émoluments des fonctionnaires publics sont trop élevés, et que certaines places peuvent être supprimées dans ce temps de guerre et de calamité publique. Sa Majesté ne voit rien que voitures à six chevaux, que tables bien fournies, et par conséquent elle ne saurait imaginer le besoin et les misères du reste de ses sujets. C'est un prince brave et généreux, mais il est jeune, il est entouré d'une foule de vieux courtisans avides, pour ne rien dire de plus. Quelques-uns d'entre eux ont des places qui leur rapportent 3,000 l. s. (75,000 f.); d'autres reçoivent 6,000 l. s. (150,000 f.), d'autres 8,000 l. s. (200,000 f.), et j'ai entendu dire que les commissaires de la trésorerie recevaient chacun 1,600 l. s. (400.000 f.) par an. Assurément de pareils émoluments, quelle qu'ait été leur importance dans les règnes précédents, sont trop considérables pour les temps calamiteux dans lesquels nous vivons, et c'est un scandale qu'un gouvernement dangereusement malade au cœur, comme le nôtre, montre un visage aussi riant. Lorsque le peuple d'Angleterre verra que toutes les économies possibles ont été faites, qu'il n'y a point de pensions exorbitantes, ni de salaires inutiles, et que les fonds ont été appliqués à l'emploi auquel ils étaient destinés, nous accorderons, et il payera volontiers lui-même les sommes qui seront jugées nécessaires aux besoins du roi pour assurer l'établissement de la religion protestante, pour repousser les attaques du roi de France et du roi Jacques, dont, par parenthèse, je n'ai pas entendu citer le nom pendant cette session. En conséquence, je conclus, monsieur l'orateur, en engageant la chambre à faire toutes les réductions possibles; puis nous donnerons au roi tout ce que nous pourrons lui donner. » Le chiffre des subsides accordés pour le service public fut fixé à 1,200,000 l. s. (30,000,000 de f.)

La lutte parlementaire se poursuivait avec une grande activité dans le

sein des deux chambres; les agresseurs du gouvernement étaient maintenant les whigs, mais leurs attaques n'avaient d'autre motif que l'élimination des torys du pouvoir. Dans la chambre des lords, il y eut un bill présenté par les whigs. Ce bill donnait à Guillaume et à Marie le titre de souverains *légitimes* des royaumes d'Angleterre, de France et d'Irlande; il portait que les actes et les lois adoptés par le dernier parlement-convention seraient considérés comme ayant été votés par un parlement régulier. La première partie du bill fut votée sans opposition; mais il n'en fut pas de même de la seconde. Les torys consentaient bien à ce que les lois votées par le parlement-convention eussent la force des lois qui seraient votées par la suite, mais ils contestaient la validité de leur origine; car c'eût été consacrer un principe qu'ils ne voulaient point admettre. Le bill fut néanmoins adopté. Le bill d'abjuration, qui enjoignait à toute personne occupant des fonctions ecclésiastiques, civiles ou militaires, de renier sous serment les titres de Jacques à la couronne, ranima la querelle. Ce bill avait encore été proposé par les whigs, qui voulaient forcer leurs adversaires à reconnaître sans restriction aucune la révolution de 1688. Les torys persistèrent dans leur conduite équivoque. Lord Wharton déclara qu'il avait prêté une foule de serments dans sa vie, et qu'il espérait que Dieu lui pardonnerait s'il ne les avait pas tenus tous; mais qu'il en avait tant fait, qu'il ne pouvait se les rappeler; cependant qu'à la fin de ses jours, il ne voulait pas en mettre un nouveau sur sa conscience. Lord Macclesfield, qui était venu avec Guillaume de la Hollande, dit qu'il était dans une condition à peu près semblable à celle de Wharton, quoiqu'ils n'eussent pas toujours fait les mêmes serments; qu'il ne voyait pas à quoi pouvait aboutir un serment, sinon à faire faire des choses contre le gouvernement auxquelles le peuple n'aurait pas songé si le serment n'eût point été exigé. L'évêque de Londres fit un long discours contre la multiplicité des serments, le bill d'abjuration fut rejeté. Le comte de Shrewsbury, membre whig qui était resté au conseil, résigna ses fonctions aussitôt. Après plusieurs escarmouches dans lesquelles les deux partis continuèrent à essayer leur force, le bill que le roi avait demandé pour laisser à la reine l'administration des affaires du royaume pendant son absence, fut adopté, ainsi que le bill d'amnistie qu'il avait vivement recommandé. Trente et une personnes furent exceptées de l'amnistie. Les principaux noms étaient ceux du marquis de Powis, des lords Huntingdon, Sunderland, Dover, Melfort et Castlemaine; les évêques de Durham et de Saint-David; les juges Herbert, Withens, Jenner et Halloway; sir Roger l'Estrange; le colonel Lundie; le P. Petre et George lord Jeffries, qui était mort à la Tour le 19 avril 1689. Guillaume prorogea ensuite la session dans la forme ordinaire.

Guillaume partit pour l'Irlande avec une armée nombreuse, et sa présence donna une impulsion plus prononcée à la guerre. Schomberg était déjà depuis dix mois dans cette contrée; mais toutes ses opérations s'étaient bornées à la prise de Belfast, de Carrickfergus, de Newry et de Dundalk. Arrêté par de Rozen et par Jacques lui-même, qui était venu rejoindre son général à la tête d'une force armée considérable, il avait été obligé de s'enfermer dans Dundalk et de s'y retrancher. Il y fut attaqué par le duc de Berwick, fils naturel de Jacques; mais le duc, après avoir eu un cheval tué sous lui, fut obligé de se retirer.

Cependant les secours de la France, dans laquelle le roi déchu plaçait toutes ses espérances, n'arrivaient point, et déjà l'absence des approvisionnements nécessaires à l'entretien de l'armée se faisait cruellement sentir. De plus, la province d'Ulster, l'une des plus riches de l'Irlande, était au pouvoir des troupes de Schomberg, et les autres provinces

avaient été ravagées par les deux partis. Louis XIV envoya enfin 6,000 hommes de troupes, un peu d'argent et des effets d'habillement à Jacques; mais ces secours ne furent point aussi utiles que Jacques s'y était attendu, car les dissensions et les jalousies qui régnaient dans son armée se déclarèrent aussitôt plus vives et plus violentes. Ces querelles avaient leur source dans une mesure peu judicieuse que Jacques venait d'adopter. Le comte de Lauzun, qui jouissait à cette époque de la faveur de Louis XIV, avait été envoyé en Irlande avec les troupes françaises. Jacques, croyant faire plaisir au roi de France, donna à cet officier le commandement de toute l'armée au préjudice de Rosen. Lauzun trouva les officiers français qui l'avaient précédé en Irlande dégoûtés du service; le comte se querella bientôt lui-même avec les Irlandais.

Ce fut dans ce moment de discorde et de confusion que Jacques apprit le débarquement de Guillaume en Irlande. Jacques, après avoir convoqué un conseil de guerre, résolut d'aller à sa rencontre jusqu'à Dundalk; et ce projet ayant été adopté, il quitta Dublin le 16 juin. Le même jour, Guillaume se trouvait à Belfast, accompagné du prince George de Danemark, du duc d'Ormond, des comtes d'Oxford, de Scarborough, de Manchester, de M. Boyle et d'un grand nombre de personnages de distinction. Le jour précédent, le docteur Rouse avait prêché devant le roi un sermon sur ce texte: « Ils ont soumis des royaumes, parce qu'ils avaient la foi. » Le roi s'était écrié: « Mon chapelain a bravement commencé la campagne. » Trois jours après, Guillaume dit à ses officiers qu'il n'était pas venu en Irlande pour laisser pousser l'herbe sous ses pieds. Il se porta aussitôt sur Loughbrittan, où il passa la revue de son armée, et de là il se dirigea vers Newry. Enchanté de la beauté du pays qui s'offrait à ses yeux, il s'écria: « Il vaut bien la peine qu'on se batte pour lui! »

Jacques se trouvait sur la Boyne, il avait pris une excellente position sur le bras droit de cette rivière. Guillaume arriva en présence de l'ennemi le 30 juin. L'armée de Jacques était campée le long de la rivière, et formait deux fortes lignes. Le roi, qui était décidé à forcer le passage le lendemain, s'approcha de la rive gauche pour reconnaître lui-même les lieux. Deux pièces de campagne chargées à mitraille furent aussitôt pointées sur lui et sur son état-major, et un officier et deux chevaux placés à ses côtés furent tués sur le coup. Le roi lui-même fut blessé à l'épaule par une balle qui déchira son habit et entra dans les chairs. Lord Conyngsby s'étant avancé pour appliquer son mouchoir sur la plaie, « Ce n'est rien, s'écria le roi; la balle n'est pas venue assez près de moi pour me tuer. » La joie était de l'autre côté de la Boyne; car l'armée de Jacques, voyant la confusion qui régnait dans l'état-major de Guillaume, en conclut que le roi avait été tué. Cette fausse nouvelle se répandit avec la rapidité de l'éclair de la Boyne à Dublin, de Dublin à Paris, et de cette capitale dans toutes les capitales de l'Europe. Guillaume fit panser sa plaie, et resta à cheval tout le jour. Vers neuf heures du soir, il assembla ses officiers en conseil, et leur déclara qu'il franchirait la rivière le lendemain. Il donna des ordres pour que tout fût prêt à l'aube du jour, et pour que chaque soldat mît une branche d'arbre à son chapeau. Les soldats de l'armée de Jacques avaient un morceau de papier à leur chapeau en guise de cocarde.

Ce fut le 1er juillet 1690 que se donna la mémorable bataille de la Boyne. Le temps était magnifique. Schomberg et le général Douglas se dirigèrent avec l'aile droite sur Slane. Les Irlandais, ayant suivi ce mouvement, portèrent leur aile gauche dans la même direction. Jacques avait déjà, par prudence, fait partir ses bagages et une partie de son artillerie pour Dublin; son aile gauche, après une courte lutte, battit en retraite devant la cavalerie et l'infanterie de

Douglas, qui parvint à franchir la rivière. Dans le même temps, Guillaume attaquait le passage du Vieux-Pont, et les troupes hollandaises, traversant la rivière, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, gagnaient l'autre rive et en chassaient les Irlandais. Un corps de Danois et de troupes françaises était parvenu à gagner l'autre rive de la même manière; mais, pressé par la cavalerie irlandaise, il avait été obligé de revenir sur ses pas. A la vue de ce désordre, le vieux Schomberg se mit à la tête des Français, et leur montrant les catholiques français qui servaient dans l'armée de Jacques, « Messieurs, leur dit-il, voilà vos persécuteurs. » An même instant il tomba mort, frappé au gosier. Guillaume, l'épée au poing, et marchant en tête des braves habitants d'Inniskillen et des Hollandais, se porta sur le centre de l'armée irlandaise, qui tenait encore. La cavalerie irlandaise et les troupes françaises, commandées par Lauzun, lui opposèrent une vigoureuse résistance; mais, n'étant point secondées par le gros de l'armée, qui venait de se débander, ces troupes lâchèrent pied. La déroute fut complète. L'armée catholique s'enfuit dans la direction de Duleck; de Duleck elle se porta sur Neel, défilé qu'elle aurait pu défendre avec avantage, mais qu'elle laissa libre à l'ennemi dans la frayeur dont elle était saisie. Jacques était déja à Dublin; mais ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, il la quitta pendant la nuit, et se dirigea vers Duncannon, où il s'embarqua pour la France. Les Irlandais et leurs alliés perdirent 1500 hommes dans cette journée : dans le nombre se trouvaient des personnages de distinction : tels étaient lord Dungan, le comte de Carlingford, Fitzgerald, sir Neal O'Neal, le marquis d'Hocquincourt, le colonel Casanova.

Droghéda, à l'embouchure de la Boyne, se rendit à Guillaume le jour suivant, et le 3 juillet, le duc d'Ormond, avec neuf régiments de cavalerie, entra à Dublin, et il prit possession de cette ville au nom de son maître. Le 8 du même mois, Guillaume fit son entrée triomphante dans Dublin, il alla à la cathédrale de Saint-Patrick, où il rendit grâce à Dieu de sa victoire Le lendemain, il quitta Dublin, et se porta avec son armée vers le sud, après avoir détaché Douglas ponr assiéger Athlone. Waterford, Dungarton et d'autres places se rendirent sans résistance. Mais Sarsfield força Douglas à lever le siége d'Athlone. Guillaume lui-même trouva devant Limerick une résistance vigoureuse qui l'obligea à lever le siége de cette place. Il l'investit, le 9 août, perdit une partie de son artillerie, et se retira.

En ce moment même, la flotte française, pour faire diversion en faveur de Jacques, se dirigeait vers la Tamise. Le plan d'attaque était combiné avec les jacobites de Londres, qui devaient se soulever, s'emparer de la reine Marie, et proclamer roi Jacques. Une escadre française devait débarquer des troupes à Torbay, puis rallier le gros de la flotte, qui était chargé de couper le passage à Guillaume, et de l'empêcher de revenir en Angleterre. Ce projet ne réussit point, parce que Jacques, qui n'avait point de confiance dans ses sujets anglais, ne voulut point se hasarder à venir en Angleterre. Cependant la flotte française battit, à Beachy-Head, les flottes anglaise et hollandaise. Les Hollandais perdirent deux amiraux et un grand nombre de leurs matelots, et ils furent obligés de couler plusieurs de leurs navires pour les empêcher de tomber dans les mains de l'ennemi. Les Anglais se battirent mal; aussi les historiens de l'époque prétendent que l'amiral Herbert, qui avait le commandement de la flotte, s'était vendu à Jacques. Quoi qu'il en soit, il passa devant un conseil de guerre et fut acquitté. La guerre maritime se continua; mais bientôt les Français furent si maltraités qu'ils ne purent tenir plus longtemps la mer, et qu'ils furent obligés de regagner la côte française pour réparer les avaries de leurs vaisseaux.

Guillaume avait à cœur de terminer promptement la guerre d'Irlande, car il voyait le moment venu où toutes ses forces allaient être employés au dehors. A son départ, il laissa la conduite de la guerre au général Ginckel : celui-ci retira les troupes de Limerick, et vint s'établir à Clonmell. Le comte de Marlborough, par ordre du roi, vint bientôt le rejoindre. Le comte débarqua à Cork avec 5,000 hommes de troupes, auxquels se réunirent 4,000 Danois sous le commandement du duc de Wirtemberg. Marlborough avait reçu l'ordre de s'emparer de Cork et de Kinsale, villes qui servaient aux Irlandais de points de communication avec la France; il accomplit cette tâche en quelques semaines, et revint en toute hâte à Londres. Le duc de Grafton, l'un des fils naturels de Charles, qui avait accompagné Marlborough dans cette expédition, fut tué au siége de Cork. Les affaires de Jacques continuèrent alors d'empirer. Les Français et les Irlandais se querellèrent entre eux. Louis XIV rappela ses troupes, le duc de Berwick quitta l'Irlande pour venir en France, et bientôt Jacques n'eut plus d'autres généraux pour tenir la campagne que le brave Sarsfield.

Le parlement anglais s'était réuni sur ces entrefaites. Guillaume, dans son discours d'ouverture, dit aux deux chambres qu'il avait fait tous ses efforts pour réduire l'Irlande à un état tel que cette contrée ne serait plus désormais une charge pour l'Angleterre; que, grâce au ciel, il pouvait croire maintenant le pays entièrement soumis; il parla de la bravoure de son armée, et dit qu'il ne demandait rien pour lui, mais que les retards apportés dans la remise des fonds demandés avaient été préjudiciables, en ce sens qu'il restait un arriéré de solde considérable à payer à l'armée; que les comptes publics seraient soumis à l'examen des communes. Passant alors à l'attitude hostile de la France, il dit que si la guerre avec cette contrée n'était pas poursuivie avec vigueur, l'Angleterre serait exposée à de grands dangers; qu'il demanderait aux communes les sommes nécessaires pour l'entretien de la flotte et de l'armée. Guillaume parla ensuite des témoignages de fidélité et d'affection que lui avait donnés le peuple à son retour d'Irlande, et il se plaignit avec beaucoup d'amertume de la conduite de la flotte, qui avait compromis l'honneur du pays. Le roi termina son discours par ces paroles : « Quiconque chercherait à entraver vos délibérations et à détourner votre attention des objets que je viens de signaler, ne saurait être mon ami ni celui du royaume. »

Au sujet des allocations demandées, quelques membres du parti whig ayant parlé de prélever une partie de ces fonds sur les biens des personnes qui avaient pris les armes contre le roi, les lords firent valoir des raisons de prudence et de clémence à l'égard des vaincus, et la proposition fut mise de côté. Les whigs des communes et une fraction du parti tory adoptèrent alors une loi qui portait que toutes les personnes qui avaient pris les armes, soit en Angleterre, soit en Irlande, seraient condamnées par *attainder;* que leurs biens seraient confisqués et appliqués aux frais de la guerre. Mais ce bill ayant été présenté à la chambre haute, les lords ne le mirent point en délibération, et, en dépit des messages successifs que leur envoyaient les communes, ils le laissèrent de côté.

Après avoir voté plusieurs bills, et notamment un bill qui doublait l'accise sur la bière, l'ale et d'autres liquides, les communes s'occupèrent de fixer le chiffre des allocations demandées. Le roi en donnant sa sanction à plusieurs bills, avait remercié les communes de la promptitude qu'elles avaient apportée à lui voter des subsides, et leur avait donné l'assurance qu'il veillerait à ce que l'argent fût appliqué à l'usage auquel il était destiné. Il avait dit ensuite aux deux chambres que l'état des affaires au dehors réclamait sa présence à la Haye avant la fin de l'année, et il

leur avait demandé, en conséquence, d'expédier le plus promptement possible les bills pour allocations de subsides. Les communes votèrent aussitôt deux bills qui établissaient des droits sur les soies ouvrées et d'autres marchandises de l'Inde, sur le vin, le tabac et le vinaigre. Les sommes votées pour l'entretien de l'armée, dont l'effectif fut fixé à 69,000 hommes, et celui de la flotte, dont l'effectif fut fixé à 28,000, s'élevèrent à 4,000,000 de livres st. (100,000,000 de francs) : c'était la plus forte somme qui eût été votée par un parlement. Cependant Guillaume ayant dit aux communes que si elles pouvaient accorder des allocations annuelles pour augmenter la flotte, les choses n'en iraient que mieux, les communes votèrent une somme supplémentaire de 500,000 liv. sterl. (12,500,000 fr.) pour la construction de nouveaux vaisseaux.

Tel fut le résultat des premières années du règne de Guillaume III et de Marie. Le système parlementaire ne fonctionnait que depuis deux ans à peine; et dans cet intervalle, le gouvernement avait eu des épreuves difficiles à traverser. Ainsi il avait eu à combattre les embarras d'une première installation, à déjouer mille intrigues, à se mettre en garde contre des ambitions ardentes qui dégénéraient en haine quand elles n'étaient pas satisfaites; à calmer les passions qui se déchaînaient dans le parlement, où s'agitaient les questions les plus délicates, et notamment le serment d'allégeance, la fixation de la liste civile, la tolérance religieuse; l'Écosse et l'Irlande s'étaient soulevées, et la France avait pris une attitude menaçante. Cependant, en définitive, le gouvernement était mieux assis; les deux chambres, malgré leurs divisions, avaient donné libéralement pour faire face aux exigences du moment, et grâce à leur concours, l'Écosse était rentrée dans l'obéissance; Jacques avait quitté l'Irlande, et la masse de la nation présentait plus d'homogénéité pour combattre les dangers qui la menaçaient au dehors.

8 — Départ de Guillaume pour la Hollande. — Guerre avec la France. — Soumission de l'Irlande. — Nouvelle tentative de Jacques II. — Embarras de Guillaume par suite des luttes que se livrent les whigs et les torys.

Le 5 janvier, Guillaume prit congé de son parlement en lui promettant de ne faire aucune donation des terres confisquées en Irlande et en Angleterre tant que cette affaire n'aurait point été soumise aux délibérations des communes. Les deux chambres furent alors ajournées au 31 mars, et le 6 janvier, tandis que les habitants de Londres se livraient aux réjouissances de Noël, Guillaume quitta sa capitale et se mit en route. Le temps était froid et le vent soufflait avec violence. Étant arrivé à Cantorbéry, Guillaume ne jugea pas prudent de continuer sa route, il revint sur ses pas. Il resta à Kensington jusqu'au 10, et repartit de nouveau. Le même jour, il s'embarqua à Gravesend et mit à la voile avec un convoi de douze vaisseaux et de sept yachts. La côte hollandaise était couverte de glaçons, ce qui rendait le débarquement fort dangereux; mais Guillaume qui ne voulait point de retard ordonna qu'on mît une chaloupe à la mer, et s'embarqua dans cette frêle embarcation avec le duc d'Ormond, le comte de Devonshire, le comte de Dorset, le lord chambellan, le comte de Monmouth, le comte de Portland, son compatriote et son ami, quelques autres serviteurs dévoués, et mesdames Ouverquerque et Zuleystein. Le brouillard qui enveloppait l'atmosphère était si épais que les matelots ne pouvaient distinguer les côtes. Cette circonstance obligea les illustres passagers à rester pendant toute la nuit exposés à un froid intense et à une mer houleuse; ils ne purent débarquer que le lendemain.

Le jour suivant, Guillaume, qui était parti pour la Haye, vit venir à sa rencontre, aux abords de cette ville, les états généraux, le conseil, les corps publics, les ministres étrangers, une foule de princes et de grands personnages, parmi lesquels étaient les élec-

teurs de Bavière et de Brandebourg; les ducs de Zell et de Holfenbuttel; le prince Christian Louis de Brandebourg; le landgrave de Hesse-Cassel; le prince Waldeck; le prince de Nasseau, stathouder de la Frise; les princes de Nassau-Sarbruck, de Nassau-Dillenburg et de Nassau-Idstein; le duc de Wurtemberg; les deux princes d'Anspach, le landgrave de Hesse-Darmstadt, et son frère, le duc de Saxe-Eysenach; le prince Philippe palatin; le duc de Zulsbach; le prince de Wurtemberg; le duc de Courlande; le prince de Anhalt-Zeerborst; le landgrave de Homberg; les trois princes d'Holstein-Beck; le duc d'Holstein; le prince de Commerci; le prince palatin de Birkenfelt; la princesse de Nassau; la princesse de Radzevill; la comtesse de Soissons; la princesse de Saxe-Eysenach; etc., etc. Tous ces personnages voyaient dans Guillaume un défenseur contre Louis XIV.

Guillaume n'aimait point la pompe; son costume était simple. Dans ses mœurs et sa manière de vivre il ressemblait plutôt à un gentilhomme de campagne de son royaume d'Angleterre qu'à un roi. Aussi ne céda-t-il qu'avec répuguance aux sollicitations qui lui furent faites, pour faire une entrée triomphante à la Haye. Le 26 janvier, le roi-stathouder entra dans cette ville. Les rues étaient tendues de tapisseries, une foule immense de spectateurs se pressait sur son passage, et le saluait du titre de « Guillaume le Conquérant. » Mais ces fêtes n'étaient point encore terminées que Guillaume s'occupait des affaires de la Hollande et de celles des princes confédérés qui étaient en guerre avec la France. Un congrès, composé des princes qui étaient à la Haye et des ambassadeurs des autres membres de la confédération, s'assembla pour aviser aux mesures à prendre contre l'ennemi commun, les Français, qui venaient de remporter une grande victoire sur les Hollandais et leurs alliés à Fleurus, en Flandre, au moment même où Guillaume battait les Irlandais sur le champ de bataille de la Boyne.

Guillaume, qui était l'âme de la confédération, invita les membres du congrès à adopter des mesures énergiques, à suspendre leurs querelles particulières, à s'unir pour présenter à l'ennemi un corps compacte, et arrêter Louis XIV dans ses conquêtes. Il s'engageait pour sa part à payer de sa personne et de son crédit dans la lutte qui allait s'ouvrir, et promettait de revenir au printemps prochain à la tête d'une armée anglaise. Le congrès fut transporté par ce discours; il déclara qu'une armée de deux cent vingt-deux mille hommes serait mise en campagne, et que la paix ne serait faite avec Louis XIV que lorsqu'il aurait rendu les villes qu'il avait prises et accordé la liberté religieuse à ses sujets protestants.

L'état des affaires se présentait sous un fâcheux aspect; car, en ce moment même, Guillaume et ses alliés apprirent que les Français venaient d'investir la ville de Mons et que Louis XIV se trouvait devant cette ville. Le duc de Savoie, qui s'était réuni à la confédération, avait essayé inutilement de faire une diversion en faveur de ses alliés dans le sud de la France; il avait été prévenu par les Français qui, après avoir assiégé et pris la ville de Nice, s'étaient dirigés à marches forcées sur la Flandre. Une immense artillerie ouvrit le feu sur la ville de Mons, qui fut obligée de se rendre.

D'un autre côté, Guillaume fut forcé de revenir à Londres où plusieurs conspirations tramées contre son gouvernement venaient d'être découvertes. A son arrivée, le roi traça le plan de campagne qui devait être suivi dans la guerre contre l'Irlande; il ordonna à la flotte anglaise de prendre la mer, et en douna le commandement à lord Russell. Le clergé se remuait toujours. Guillaume nomma des titulaires aux siéges épiscopaux qui étaient vacants par suite du renvoi des évêques non jurés. Le docteur Tillotson fut élevé aux fonctions de primat.

Digitized by Google

En général, Guillaume mit une grande réserve dans le choix qu'il fit des nouveaux évêques; ceux-ci se distinguaient en effet par leur savoir et la pureté de leurs mœurs. Mais on ne pouvait espérer que ces choix, quelque bons qu'ils pussent être, eussent l'approbation des évêques non jurés : aussi ceux-ci cherchèrent-ils à faire sortir Guillaume de son sang-froid ordinaire pour l'obliger à des persécutions religieuses; ils attaquèrent également la reine, qu'ils savaient plus facile à irriter : mais ils n'obtinrent aucun succès. Guillaume disait de l'un d'eux qui se distinguait par la vivacité de ses attaques : « Ce Dodwell voudrait bien que je le misse en prison; mais il perd son temps, je ne lui ferai pas ce plaisir. »

Guillaume revint alors en Hollande; il était accompagné de lord Sidney, secrétaire d'État, des comtes de Marlborough et de Portland. Ce dernier entretenait en ce moment une correspondance secrète avec Jacques, auquel il témoignait son repentir de sa conduite passée et promettait de s'amender. Guillaume le savait : mais, obligé par sa position de ménager ses ennemis, il n'en traitait pas moins le comte avec les plus grands égards. Marlborough fut même chargé de faire les préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir.

L'Empire, l'Espagne, la Hollande, la Savoie, l'Angleterre et même les États du pape étaient alors en guerre avec la France. Cependant les Français faisaient face à tous leurs ennemis. Guillaume s'étant avancé sur Bruxelles à la tête de soixante-dix mille hommes, força d'abord le maréchal de Luxembourg à battre en retraite; puis il détacha un corps de troupes de son armée pour secourir Liége qui était menacée par le maréchal de Boufflers, et traversa la Sambre dans le but de forcer Luxembourg à accepter une bataille rangé. Mais l'armée de Guillaume se composait de corps de troupes appartenant à différentes nations, tandis que celle de Luxembourg était composée d'éléments homogènes. Le maréchal français parvint par des marches et des contre-marches à éviter l'action que lui offrait Guillaume. Les résultats de la campagne ne furent décisifs sur aucun point. Sur le Rhin, où l'électeur de Saxe commandait pour les alliés, les avantages furent balancés. En Catalogne, les Français remportèrent quelques succès, sans pouvoir se maintenir dans cette contrée. En Italie, en Savoie, le maréchal de Catinat prit plusieurs villes à l'ennemi, et s'approcha même de trois lieues de Turin. Mais il fut arrêté dans sa marche par le prince Eugène de Savoie, qui commençait alors sa carrière militaire. Eugène força Catinat à lever le siége de Coni; il reprit Carmagnole, et repoussa son adversaire vers le Danube. Les Turcs, que la politique de la France avait entraînés dans une guerre contre l'Autriche, essuyèrent une sanglante défaite à Salankeman.

Les choses allaient mieux en Irlande. Cette contrée était définitivement soumise à Guillaume. Ginckel, son général, venait de remporter une victoire sanglante sur les catholiques irlandais à Aghrim (20 juillet). Quatre mille Irlandais étaient restés sur le champ de bataille et quatre mille autres avaient été tués dans leur fuite. Les Anglais avaient eu de leur côté quatorze cents hommes hors de combat. La soumission entière du Galway fut la conséquence de cette victoire. Il ne restait plus à Jacques que Limerick dans laquelle Sarsfield avait réuni tout ce qui avait échappé à Aghrim. Cette ville fut investie par Ginckel; et, après une défense héroïque, elle fut obligée de se rendre. Les conditions de la capitulation étaient un hommage rendu à la valeur irlandaise. Le premier article portait que les catholiques irlandais jouiraient, dans l'exercice de leur culte, des priviléges qui leur avaient été accordés par Charles II; que le roi et la reine convoqueraient un parlement à Dublin; que ce parlement prendrait les mesures nécessaires pour maintenir

ces priviléges, afin que les catholiques ne fussent point inquiétés pour leurs opinions religieuses. Le second article assurait à tous les habitants de Limerick, et aux habitants des places et garnisons encore au pouvoir des Irlandais, aux officiers et aux soldats du roi Jacques qui n'étaient point prisonniers de guerre, la jouissance de leurs biens et des priviléges qui leur avaient appartenu sous le règne de Charles II, les déclarant affranchis de la confiscation et de la proscription qu'ils avaient encourues, s'ils prêtaient le serment d'allégeance au roi Guillaume et à la reine Marie. La garnison sortit de Limerick, enseignes déployées et avec tous les honneurs de la guerre : elle se composait de quatorze mille hommes. On lui laissa la faculté de s'embarquer pour la France, ou de prendre du service dans l'armée de Guillaume. Dix mille hommes optèrent pour le premier parti, et ils entrèrent au service de Louis XIV. Ce fut plus tard ce corps d'armée si connu dans les guerres de l'époque, sous le nom de « Brigade irlandaise. » Ginckel reçut les remercîments du parlement pour ses services, et le roi lui donna le titre de baron d'Anthrim et celui de comte d'Athlone.

Le parlement s'était réuni. Dans son discours d'ouverture, Guillaume, faisant allusion au succès de ses armes, dit aux communes qu'il était urgent de payer l'arriéré de solde qui était dû aux troupes, et qu'il était nécessaire d'augmenter l'effectif de l'armée et le nombre des vaisseaux. Les communes votèrent une adresse de remercîment au roi. Mais le mécontentement commençait à naître dans leur sein, car le parti tory y obtenait la majorité sur certaines questions. Ce parti somma l'amiral Russell, qui commandait la flotte, de donner des explications sur sa conduite en mer; car, suivant les torys, l'amiral n'avait point agi avec assez de vigueur depuis que la flotte était sous son commandement. Russell jeta le blâme sur la flotte hollandaise, qui agissait de concert avec la flotte anglaise, et sur l'amirauté; il parvint ainsi à couper court au débat qui aurait pu devenir dangereux pour lui. Les communes votèrent alors à l'unanimité une somme de 1,575,893 liv. st. (39,397,475 fr.) pour les dépenses de la marine et la construction de trois docks à Portsmouth, et 2,100,787 livres sterling (52,519,675 fr.) pour les dépenses de l'armée, dont l'effectif fut porté à soixante-quatre mille neuf cent vingt-quatre hommes, non compris les officiers.

Les tiraillements que l'on rencontre si fréquemment dans les gouvernements parlementaires, quand la majorité n'est pas bien déterminée, venaient compliquer la situation. Le bill ayant été présenté à la sanction du roi, Guillaume, après avoir remercié les communes, les congédia en leur disant : « Je dois vous avertir avec quelque regret que la nouvelle année a déjà commencé, et que nos préparatifs sont bien arriérés, tandis que tout porte à croire que ceux de nos ennemis sont plus avancés qu'ils ne l'étaient l'an passé. » C'était avertir les communes qu'on leur demanderait bientôt d'autres fonds.

Il s'agissait donc de déterminer la nature de l'impôt, pour réaliser des sommes aussi considérables. Les communes auraient voulu que les biens confisqués en Angleterre et en Irlande fussent vendus, et que le produit de la vente fût appliqué aux dépenses de la guerre. Les lords s'opposèrent à cette mesure. Les communes proposèrent différents bills : l'un, auquel elles donnèrent le nom de bill de l'armée, tendait à réduire les dépenses de l'armée; le second avait pour objet d'abaisser le taux de l'intérêt de l'argent que l'État avait emprunté l'année précédente; le troisième était destiné à rétablir dans ses fonctions la commission chargée d'examiner les recettes et l'emploi des fonds publics. Ces bills furent rejetés par les lords, et après de longues conférences à ce sujet, les deux chambres s'arrêtèrent à la capitation. La loi portait que chaque habitant de l'Angleterre, à l'exception

des enfants et des domestiques, devait contribuer à cet impôt, dans la proportion suivante: les pauvres, pour un shelling à payer tous les trois mois; les gentilshommes possédant un revenu de trois cents liv. st. (7,500 fr.), pour vingt shellings par trimestre; les personnes, non gentilshommes, possédant le même revenu de trois cents liv. st., pour dix shellings par trimestre; les ecclésiastiques en fonction possédant un revenu de quatre-vingts liv. st. (2,000 fr.), pour vingt shellings par an; les lords du parlement, pour dix liv. st. (250 fr.) par an; les lords non jurés, vingt liv. st. (500 fr.).

La scission devenait de jour en jour plus large et plus profonde. Jusqu'alors Guillaume s'était appuyé sur les whigs, parce qu'il les avait regardés comme ses soutiens naturels. Mais comme les torys avaient la supériorité du nombre dans la chambre des lords, et que maintenant la majorité était souvent flottante dans la chambre des communes, Guillaume remania le personnel de son cabinet aux dépens des whigs. En se rapprochant ainsi des torys, Guillaume espérait désarmer ce parti; et les hommes politiques les plus sagaces de l'époque disaient que la mesure était bonne, en ce sens que les torys, étant propriétaires du sol, exerçaient à ce titre une grande influence sur l'esprit de la nation. En conséquence, Rochester et d'autres membres torys furent appelés au pouvoir. Mais Guillaume n'atteignit point le but qu'il s'était proposé. Les whigs jetèrent les hauts cris; bon nombre d'entre eux entrèrent dans le parti jacobite, et en devinrent les champions les plus ardents. Les torys, malgré la libéralité du roi, ne se montrèrent pas plus contents. Telle était à cette époque l'immoralité des deux partis, que whigs et torys auraient volontiers sacrifié leur cause respective à leurs intérêts personnels. Ainsi Marlborough, qui se disait tory, entretenait, comme nous l'avons vu, des relations avec la cour de France. Guillaume lui ôta tous ses emplois. Mais la princesse Anne épousant sa cause, se joignit à lady Marlborough, son amie intime, pour traiter Guillaume de « monstre, d'avorton hollandais. » Guillaume envoya son chambellan à lady Marlborough pour lui intimer l'ordre de quitter le palais de White-Hall; ce qu'elle fit. Mais Anne quitta elle-même le palais et alla demeurer à Sion-House que lui prêta le duc de Somerset. Elle vint ensuite s'établir à Berkeley-House, dont elle fit sa résidence permanente. Ce lieu devint alors le rendez-vous de tous les amis des Marlborough et des ennemis de la cour, et mille intrigues en sortirent pour accroître les embarras et les difficultés du gouvernement.

Le 5 mars, Guillaume s'embarqua pour le continent et se trouva bientôt au milieu de l'armée des confédérés qui était réunie à Louvain. La fortune des armes penchait pour la France. L'armée française était toujours commandée par le maréchal de Luxembourg qui avait avec lui le célèbre Vauban, le plus grand homme de son époque dans l'art de fortifier les villes. Le 26 mai, les Français attaquèrent la ville de Namur, et s'emparèrent de cette forteresse importante, sans qu'il fût permis à Guillaume de secourir les assiégés. Cependant Guillaume espérait par compensation prendre Mons par surprise; mais il en fut empêché par Luxembourg, qui, ayant eu connaissance de ses projets, se porta à sa rencontre par un mouvement rapide. Une bataille sanglante eut lieu à Steinkirk (24 juillet). Guillaume, croyant surprendre les Français, les attaqua avec impétuosité. Leurs lignes furent un moment rompues, et la victoire parut un moment se décider pour leurs adversaires. Mais Luxembourg, ralliant ses troupes, la ramena sous le drapeau de la France. La mêlée fut horrible; les troupes confédérées laissèrent cinq mille des leurs sur le champ de bataille, et parmi ces braves étaient des personnages de marque et de mérite : sir John Mackay, sir Robert Douglas, le général sir John Lanier. Guillaume fut obligé

de battre en retraite devant Luxembourg. Cette bataille termina la campagne.

Sur ces entrefaites, un officier, du nom de Grandval, qui servait dans l'armée française, fut arrêté à Eyndhoven et traduit devant un conseil de guerre sous l'accusation d'avoir voulu assassiner Guillaume. Grandval et un nommé Dumont, qui fut arrêté avec lui, déclarèrent que Jacques, étant à Saint-Germain, les avait engagés tous deux en présence de la reine à tuer le roi. Grandval fut fusillé. Alors Guillaume accusa à la face du monde entier Jacques de ce projet de meurtre. Guillaume déclarait complice de ces attentats Louis XIV lui-même. Il est impossible de croire pourtant qu'un projet qui était si éloigné du caractère chevaleresque que l'on accorde généralement à Louis XIV ait pu jamais entrer dans son esprit, ou qu'il en ait lui-même encouragé l'exécution. Mais il est plus difficile de justifier Jacques, car, bien que ses partisans se soient élevés à l'époque de cet événement avec indignation contre la supposition d'un pareil crime, les mémoires et les documents publiés depuis, et notamment ceux que l'on trouve dans l'histoire de la révolution de 1688 en Angleterre, par A. J. Mazère, indiquent que, si Jacques n'eut réellement aucune part dans cette première tentative, il arma plus tard des conspirateurs pour attenter aux jours de son ennemi.

Les armes des confédérés avaient été plus heureuses du côté de la Savoie. Le duc de Savoie et le prince Eugène, accompagnés de Schomberg et d'un petit corps de troupes anglaises, avaient pénétré dans le Dauphiné; et après avoir traversé la Durance, pris plusieurs villes, levé de larges contributions, brûlé des châteaux et des villages, ils étaient venus jusqu'à Grenoble et Lyon, la seconde ville du royaume. Cependant, à l'approche de l'hiver, le duc de Savoie avait été obligé d'évacuer toute cette partie de la France et de rentrer dans ses domaines. De plus la France armait en ce moment une flotte considérable pour transporter Jacques avec une armée nombreuse en Angleterre. Ces résultats peu satisfaisants déconsidérèrent l'administration tory. Mais ce qui acheva de la perdre dans l'esprit public, ce furent les sourdes menées des jacobites. Ceux-ci étaient pleins d'espérance, et, encouragés par l'absence de Guillaume, ils ourdissaient dans l'ombre mille complots. Dans quelques-uns des comtés du nord, des enrôlements avaient même été faits pour le service du roi déchu. Jacques se trouvait en ce moment au port de la Hogue prêt à s'embarquer avec une armée composée de Français et de réfugiés irlandais et anglais.

Guillaume fit arrêter plusieurs personnages qui étaient connus pour leur attachement à Jacques, et notamment lord Middleton, les lords Griffin et Dunmore, sir John Fenwik et les colonels Slingsby et Sackville. Le comte de Marlborough lui-même fut subitement arrêté et conduit à la Tour; il était accusé de haute trahison. Des *warrants* furent en outre lancés pour arrêter les comtes de Huntingdon et de Scarsdale, et le docteur Sprat, évêque de Rochester. La princesse Anne craignit un instant elle-même pour sa liberté; car elle venait de faire des ouvertures à son père. Mais, soit par ignorance de ces ouvertures, soit par égard pour la parenté qui unissait la princesse à sa femme, Guillaume n'adopta aucune mesure de sévérité contre Anne.

Russell quittait les dunes en ce moment même avec la flotte pour aller à la rencontre de la flotte française qu'il trouva à la hauteur du cap Barfleur. La flotte anglaise, à laquelle s'était ralliée la flotte hollandaise, se composait de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de guerre. C'était la flotte la plus considérable qui eût navigué dans le détroit depuis l'armada espagnole. L'amiral de Tourville commandait la flotte française, qui avait contre elle la supériorité numérique des Anglais. Après plusieurs combats de peu d'importance, dans lesquels l'avantage

resta aux Anglais, la flotte francaise se réfugia sous la protection des forts de la Hogue et prit position entre les forts de Lisset et de la Hogue. Elle fut attaquée en cet endroit par les Anglais, qui s'engagèrent avec beaucoup d'intrépidité au milieu des rescifs et des-bas fonds. La plupart des vaisseaux qui composaient la flotte française furent coulés ou détruits.

Jacques, qui était placé sur une hauteur pendant l'action, avait été témoin de la victoire des Anglais, et l'on rapporte que, cédant à un sentiment de nationalité, il dit à ceux qui l'entouraient « qu'il était fier d'avoir pour sujets des hommes qui se battaient aussi bien. » Cette victoire l'obligeait pourtant à renoncer à son projet d'invasion. Pendant qu'il regardait le désastre de la flotte francaise, un canon d'un des vaisseaux français, que les Anglais avaient incendié, fit feu et tua plusieurs personnes de sa suite. « Dieu combat contre moi ! » s'écria-t-il, et il quitta la Hogue pour revenir à Saint-Germain, où il trouva la reine qui venait d'accoucher d'une fille. Quelques jours après son arrivée à Saint-Germain, il écrivit à l'abbé des moines de la Trappe : « Nous n'avons « point assez souffert pour nos pé« chés. Je parle du moins pour moi et « mes sujets. Vous avez laissé le mon« de pour travailler à votre salut. Heu« reux ceux qui peuvent le faire com« me vous ! Ce sont les seules personnes « dont le sort me fasse envie. » Malgré cette abnégation apparente, Jacques ne laissa échapper, pendant longtemps, aucune occasion favorable de ressaisir la couronne.

Le 19 octobre, Guillaume était de retour de sa nouvelle tournée sur le continent; il était rentré à Londres au milieu des acclamations de ses sujets. Car l'assassinat auquel il avait échappé avait singulièrement accru l'estime et la ferveur des Anglais pour lui. Il ouvrit son parlement le 4 novembre, et prononça un discours dans la forme ordinaire, traçant les événements qui venaient de se passer. Mais les torys n'étaient pas hommes à lui pardonner les arrestations qu'il avait faites, car un grand nombre des personnes arrêtées appartenaient à leur parti, et notamment Marlborough.

Le comte de Marlborough avait été relâché vingt-quatre jours après la victoire de la Hogue. Il devait son arrestation à la déposition d'un détenu de Newgate qui, peut-être pour obtenir son élargissement, avait déclaré que des documents accusateurs de la plus haute importance se trouvaient dans la possession de l'évêque Sprat, jacobite prononcé. Des recherches furent ordonnées; on trouva plusieurs lettres qui portaient la signature de Marlborough, et de plus, un acte d'association signé par le comte, par l'évêque, lord Cornbury et d'autres personnages suspects. Par cet acte ces personnes s'engageaient à rétablir Jacques sur le trône. Marlborough déclara au comte de Devonshire que ces pièces étaient forgées et qu'on en faisait usage pour le retenir prisonnier. le témoin, ayant été confronté avec l'évêque Sprat, fut reconnu pour être l'auteur des lettres et de l'acte d'association. L'évêque et les autres accusés, à l'exception de Marlborough, furent relâchés. Cette exception à l'égard de Marlborough était motivée par la crainte qu'inspirait l'invasion projetée; mais la bataille de la Hogue ayant dissipé ces alarmes, Marlborough fut mis en liberté sous caution. Marlborough fut aussitôt rayé de la liste des conseillers privés, ainsi que le comte de Shrewsbury et le marquis d'Halifax, qui lui avaient servi de cautions.

Dès l'ouverture de la session, Marlborough, Scarsdale et Huntingdon se plaignirent des traitements auxquels ils avaient été exposés, et de la conduite des juges qui avaient refusé de les mettre en liberté sous caution ou de les traduire devant leurs pairs, ainsi que le voulait l'*habeas corpus*. Le comte de Shrewsbury, l'une des cautions de Marlborough, déclara que le comte avait été injustement détenu. Après une discussion animée, la chambre adopta une ré-

solution par laquelle, en vertu de l'acte d'*habeas corpus*, elle déclarait qu'aucun pair du royaume ne serait renvoyé en prison, après sa comparution devant la cour du banc du roi, et lorsqu'il aurait demandé à jouir du bénéfice de la loi, à moins que deux témoins ayant une capacité reconnue pour l'être ne demandassent, sous serment, sa réintégration en prison. Marlborough recommença ses intrigues avec la cour de Saint-Germain, tout en sollicitant Guillaume de lui donner un emploi. Mais Guillaume répondit par un refus aux demandes du comte, et se contenta de faire surveiller ses intrigues. Sous un gouvernement moins libéral, Marlborough, au lieu de gagner la bataille de Blenheim, aurait peut-être fini ses jours sur un échafaud.

La guerre qui régnait entre les whigs et les torys se ranima avec plus d'ardeur que jamais. Le défaut de concours des torys avait singulièrement refroidi les dispositions favorables de Guillaume à l'égard du parti : il songeait maintenant à se rapprocher des whigs qu'il avait sacrifiés. Toutefois la situation demandait des ménagements, en ce sens que les forces des deux partis se balançaient encore dans la chambre des communes. Une lutte violente s'engagea dans le sein de cette chambre. Les torys, qui auraient voulu perdre l'amiral Russell, prétendirent qu'il n'avait point assez fait à la bataille de la Hogue. De leur côté, les whigs, qui cherchaient à renverser Nottingham, le secrétaire d'État, l'accusèrent hautement d'être jacobite. Les whigs eurent l'avantage à l'égard de Russell, dans la chambre des communes ; cette chambre déclara que l'amiral s'était conduit avec fidélité et courage. Les torys l'emportèrent dans la chambre des lords à l'égard de Nottingham. Mais Guillaume, qui avait lieu de suspecter la fidélité de l'amiral, renvoya Russell et garda Nottingham. Les whigs présentèrent aussitôt un bill qui avait pour objet d'exclure de la chambre des communes tous les fonctionnaires publics. Ce bill portait que tout membre des communes qui accepterait des fonctions publiques perdrait son siége et ne pourrait être réélu. Il fut adopté par la chambre des communes. Suivant les whigs, ce bill était un coup terrible porté aux torys, parce que ceux-ci étaient connus déjà pour aimer à se caser, eux, leurs proches et leurs amis, dans les hautes fonctions publiques. Mais la chambre des lords sut mettre bon ordre à ces prétentions ; elle repoussa le bill. De leur côté, les torys présentèrent le célèbre bill des parlements triennaux devant la chambre des lords par l'organe du comte de Shrewsbury, ami de Marlborough. Le motif supposé de ce bill était de donner une durée régulière aux parlements qui, autrement pouvaient se prolonger à l'infini, comme cela avait eu lieu sous les règnes précédents ; mais le motif réel était de dissoudre la chambre des communes actuelle qui comptait maintenant un trop grand nombre de whigs dans l'opinion des torys, et qui était en exercice depuis environ trois ans. Le bill fut adopté par la chambre des lords, malgré l'opposition du ministère, qui déclara qu'une élection générale était une mesure dangereuse en temps de guerre, et par la chambre des communes. Cette chambre y introduisit de nombreux amendements, et notamment une clause qui assurait l'existence de la chambre pour une autre session.

Les parlements triennaux se rapprochaient trop de la forme républicaine pour être du goût de Guillaume. Aussi, faisant usage de sa prérogative royale, refusa-t-il sa sanction. Ce refus était un coup hardi, et nul doute que, sans les circonstances difficiles dans lesquelles le pays se trouvait placé, la sagesse et la profonde sagacité du roi Guillaume ne l'eussent point osé. (1693.) Guillaume prorogea ensuite son parlement, après avoir dit aux deux chambres que l'état des affaires réclamait sa présence sur le continent. Toutefois, avant de partir, il résolut de modifier son cabinet en

mettant des whigs à la place des torys qui excitaient le plus ses soupçons. En conséquence, il nomma Trenchard, qui avait joué un rôle remarquable dans la révolte de Monmouth, secrétaire d'État, à la place de Sidney. Le même jour, sir John Somers, avocat général, qui était regardé comme l'un des hommes les plus purs du parti whig, fut élevé aux fonctions de lord du grand sceau. Le personnel de l'amirauté, qui avait donné lieu à de graves sujets de plainte, fut également reconstitué, et sir Cloudesley Shovell, qui jouissait de la réputation d'excellent officier et d'homme probe, fut mis à la tête de cette administration.

Après avoir modifié son ministère, Guillaume rejoignit l'armée des alliés, qui se trouvait concentrée pour la seconde fois à Louvain. L'armée française était encore commandée par Luxembourg et Boufflers. Luxembourg par d'habiles manœuvres força Guillaume qui avait des troupes inférieures par le nombre à accepter la bataille près de Landen, et le battit (29 juillet). Guillaume déploya beaucoup d'activité et de courage durant la bataille; il conduisit le mouvement de retraite de ses troupes avec une habileté qui lui valut des éloges de la part de ses adversaires. Les deux armées eurent chacune neuf mille hommes hors de combat. Parmi les tués du côté des alliés se trouvait le comte de Solms; et du côté des Français, le brave Sarsfield qui avait combattu avec tant de courage en Irlande pour la cause du roi Jacques. Quelques jours après cette grande bataille, Guillaume ayant reçu des renforts, et se trouvant maintenant supérieur en nombre à Luxembourg, voulut prendre sa revanche. Luxembourg parvint non-seulement à éviter l'action, mais à prendre Charleroi presque sous les yeux de l'armée alliée. La prise de cette ville termina la campagne en Flandre.

Sur le Rhin, le maréchal de Lorges s'était emparé d'Heidelberg, capitale du Palatinat, et poussé par une de ces nécessités terribles que la guerre impose quelquefois au vainqueur, il l'avait mise à feu et à sang. De Lorges, essayant alors de forcer le passage du Neckre, après de sanglants combats, avait été obligé de battre en retraite et de revenir en France. En deçà des Alpes, les alliés, qui se composaient de Savoyards, de Piémontais, d'Espagnols et d'un petit nombre d'Anglais commandés par Schomberg, et qui avaient pour chefs le duc de Savoie, le prince Eugène, le comte de Caprara, le comte de Las Torres et le marquis de Leganez, avaient été battus le 4 octobre à Marsaglia, dans les plaines du Piémont, par Catinat.

La perte de la bataille de la Hogue n'avait point découragé Louis XIV. Par ses ordres de nouveaux navires de guerre avaient été loués, les anciens avaient été réparés; bientôt une flotte imposante était partie du port de Brest sous les ordres du célèbre Tourville, et elle avait fait sa jonction avec celle de Toulon. Cette flotte balayait maintenant la mer de tous les vaisseaux anglais qu'elle rencontrait. Les Anglais, qui avaient eu un moment le projet d'incendier le port de Brest et de détruire les arsenaux et les navires qui étaient dans ce port, n'osaient plus sortir. Cependant, vers la fin de mai, une flotte, composée de vingt-trois vaisseaux de guerre, partit sous le commandement de Rook. Elle escortait un convoi de quatre cents navires marchands qui allaient dans la Méditerranée. Le 17 juin, la flotte de Rook rencontra celle de Tourville dans la baie de Lagos sur la côte du Portugal. La bataille s'engagea aussitôt. La flotte anglaise fut battue. Deux de ses vaisseaux furent brûlés, deux autres furent pris; le reste fut désemparé. Quarante navires marchands furent capturés; quarante autres furent détruits; les autres se réfugièrent dans les ports de Faro, de S.-Jacques, de Cadix et de Gibraltar Tourville, après avoir obligé les vaisseaux de la flotte anglaise à chercher un refuge dans les ports de Malaga et d'Ali-

cante, revint mouiller en triomphe dans la rade de Toulon.

Ces revers jetèrent la consternation en Angleterre, en portant un coup terrible au commerce. Mais ce n'étaient point les seules difficultés du moment. L'Écosse était devenue le théâtre de nombreux complots royalistes, et chaque jour les partisans du roi se détachaient de sa cause par suite des fautes commises par le gouvernement qui administrait en son nom. La couronne, en vertu d'une loi rendue sous les règnes précédents, avait le droit de nommer un certain nombre de membres dans le parlement. Or, ce droit rendait la représentaton nationale illusoire, et les Écossais en demandèrent la suppression. Guillaume promit de faire des concessions à cet égard; mais, informé par Hamilton, le lord commissaire, qu'en cédant à ces demandes, il compromettait sa prérogative, il se borna à des promesses. Le parti hostile présenta aussitôt un bill qui déclarait incapables de remplir des fonctions publiques quelconques toutes les personnes qui dans le gouvernement précédent avaient opprimé la nation, ainsi que celles qui n'avaient pas adopté sincèrement le gouvernement actuel. Mais le lord commissaire refusa la sanction royale à ce bill. Alors le parlement adopta un autre bill par lequel il s'appropriait le droit de nommer les juges du royaume. Nouveau refus de sauctionner la loi de la part d'Hamilton. La session écossaise continua comme elle avait commencé. Un bill fut adopté pour rapporter l'acte de suprématie qui avait été adopté en 1669, acte qui donnait à la couronne une autorité pour ainsi dire absolue sur l'église et le culte religieux de la nation. Mais le lord commissaire refusa, par ordre du roi, de sanctionner ce nouveau bill : non pas que Guillaume voulût conserver la loi telle qu'elle était, mais parce qu'il craignait le retour des persécutions et de l'intolérance religieuse qui avaient désolé le pays dans les beaux jours du presbytérianisme. L'abolition de l'épiscopat, à laquelle le roi consentit, ne satisfit point le parlement écossais; il adopta une résolution qui déclarait entachés d'illégalité les actes rendus par les juges nommés par le roi qui continueraient à siéger. Hamilton ajourna le parlement.

Un acte d'une nature atroce qui s'était fait avec préméditation et par ordre exprès du gouvernement accrut encore l'irritation. Les clans des Highlanders qui avaient pris les armes avec le vicomte de Dundee n'avaient point cessé d'être hostiles; quelques-uns d'entre eux faisaient même encore des incursions sur les terres appartenant aux personnes attachées au gouvernement. Parmi ces clans, il y en avait un, celui des Macdonalds de Glenco, qui se distinguait des autres par la bardiesse et la témérité de ses actes. Le gouvernement du roi résolut de le détruire pour servir d'exemple, et il eut recours à un infâme guet-apens. Une proclamation d'amnistie avait été rendue dans l'automne de 1691. Il y était dit que tous les rebelles qui, avant le premier jour de l'année suivante, prêteraient le serment d'allégeance au nouveau gouvernement recevraient leur pardon du roi. Le 31 décembre, c'est-à-dire, le dernier jour accordé par la proclamation, le chef du clan des Macdonalds de Glenco se présenta au fort William et dit à l'officier qui commandait le fort qu'il venait prêter serment. L'officier refusa d'accepter le serment en disant qu'il n'avait pas qualité pour le recevoir. Macdonald partit pour Inverary. Mais le voyage était difficile et le temps pluvieux : Macdonald arriva trois jours après le délai fatal. Toutefois le magistrat consentit à lui déférer le serment. Suivant les lois de l'équité et de l'humanité, le gouvernement devait le bénéfice de l'amnistie aux Macdonalds; cependant il résolut de prendre avantage de la lettre de la proclamation. Ordre fut donné d'exterminer le clan des Macdonalds. En conséquence, au mois de février, deux compagnies de soldats commandées par le capitaine Campbell de Glenlyon, oncle de la femme d'un des fils du vieux

Macdonald, se dirigèrent vers la vallée, et s'y établirent comme amis : les habitants les reçurent sans défiance, car depuis la prestation du serment de leur chef ils se croyaient en sûreté. D'ailleurs le soupçon n'aurait pu naître dans leur esprit, car les soldats qui étaient venus dans leur vallée étaient des Highlanders comme eux. Ceux-ci restèrent quinze jours à Glenco; puis au milieu d'une nuit ils massacrèrent les habitants. Trente-huit hommes du clan périrent ainsi. Les autres n'échappèrent à la mort que parce que l'alarme fut donnée par un des fils de Macdonald qui avait entendu dire par l'un des soldats qu'il n'avait pas le courage de tuer ainsi des hommes sans défense.

Cette boucherie, qui est connue dans l'histoire sous le nom de « massacre de Glenco, » est l'un des actes qui ont été, avec raison, le plus reprochés à Guillaume. Aussi les partisans de ce prince ont-ils cherché à en faire retomber tout l'odieux sur lord Stair, qui était secrétaire d'État et qui avait accompagné Guillaume en Flandre. Il est bien difficile toutefois de justifier entièrement Guillaume de toute participation à cet acte abominable. L'ordre d'exterminer le clan des Macdonalds émanait de lui : il portait sa signature, qui était en double. Lorsque le meurtre qui avait eu un grand retentissement au dehors, fut consommé, Guillaume ordonna une enquête; mais sur l'examen des lettres qui avaient été échangées à cette occasion, il prétendit qu'il y avait un si grand nombre de personnes compromises qu'il ne pouvait les punir. Lord Stair seul fut renvoyé de ses fonctions, mais il fut réintégré bientôt après. Quant à lord Stair, sa participation à ce massacre n'offre matière à aucun doute. Car quelques jours avant il écrivait ainsi à Levingstone : « Milord Argyle vient de m'annoncer « que Glenco n'a pas prêté serment, « ce dont je me réjouis. C'est une œu- « vre vraiment méritoire de détruire « cette secte maudite, la plus détesta- « ble qui existe parmi les Highlan- « ders. Nous sommes dans une saison « convenable pour qu'aucun d'eux ne « puisse échapper. » Cette lettre était écrite le 11 janvier; le 16 du même mois, lord Stair donnait de nouvelles instructions et s'exprimait ainsi : « Pour « l'exemple, il faut que cette race de « voleurs soit entièrement détruite. » le 30, dans une lettre au colonel Hille, commandant du fort William, il disait : « Lorsque l'affaire de Glenco sera « décidée, qu'elle se fasse avec promp- « titude et discrétion; » enfin dans une dernière dépêche à Levingstone, il disait : « J'espère que les soldats ne « causeront point d'embarras au gou- « vernement en faisant des prison- « niers. » Il est des circonstances malheureuses dans lesquelles un pouvoir mal assis et disputé, comme l'était le pouvoir de Guillaume III, se croit obligé de recourir à des moyens extrêmes quand sa propre conservation est compromise; et ce fut probablement l'une de ces prétendues exigences politiques qui motiva un acte aussi barbare que celui du massacre de Glenco. Laissons à la philosophie politique le soin de résoudre cet intéressant problème, à savoir, si un gouvernement qui périclite est fondé en droit, à commettre un acte injuste et barbare, dans l'intérêt de sa conservation personnelle. Quant aux difficultés dont Guillaume était assailli, elles étaient immenses. Au dehors, il n'avait eu réellement encore que des échecs; au dedans, le parti jacobite profitait de toutes les fautes pour soulever les haines, et les deux grandes factions des whigs et des torys étaient toujours en lutte.

Guillaume se livra tout entier au parti whig. Il savait que bon nombre de membres de ce parti entretenaient des relations secrètes avec la cour de Saint-Germain, mais il voyait qu'il leur était plus profitable et plus sûr de travailler pour lui. Les lords lieutenants des comtés, dont la plupart étaient torys, furent remplacés par des whigs, et les whigs occupèrent les plus hauts emplois du gouvernement. Charles Montague, whig

ardent, fut élevé aux fonctions de chancelier de l'Échiquier. Russell fut réintégré dans ses fonctions d'amiral. Lord Shrewsbury fut de nouveau nommé secrétaire d'État, et Nottingham fut renvoyé. Guillaume fit ensuite une promotion de pairs en faveur des whigs; il créa ducs Leeds, Bedford, Newcastle, Devonshire et Shrewsbury. Normanby reçut le titre de marquis. Shrewsbury, ami du comte Marlborough, aurait voulu faire rentrer le comte au conseil, mais le roi refusa d'accéder à sa demande en lui disant que Marlborough n'était pas un homme dans lequel on pût avoir confiance. Godolphin, qui était pour le moins aussi coupable que Marlborough, fut admis cependant dans le conseil. Ce qui surprit tout le monde, ce fut la faveur que Guillaume accorda au comte de Sunderland, qui avait été ministre sous Jacques, et qui, à l'époque de la révolution, s'était enfui sur le continent. Sunderland, qui était l'ami de Marlborough, voulut de son côté user de son influence auprès du roi pour faire rentrer le comte en grâce; mais ses sollicitations furent inutiles.

L'espoir de trouver un concours franc et sincère dans les whigs donna plus de confiance à Guillaume. Aussi repoussa-t-il les propositions de paix que venait de lui faire Louis XIV. Le roi de France, quoique victorieux, se trouvait alors dans une situation alarmante. Ses finances étaient épuisées; la population ployait sous le poids des taxes, et pour surcroît de maux, la famine désolait la France et menaçait de la dépeupler. Louis XIV, par la médiation de la cour de Danemark, offrait de restituer les conquêtes qu'il avait faites pendant la présente guerre; il renonçait aux prétentions qu'il élevait sur les Pays-Bas; laissait au duc de Bavière la Flandre espagnole dans le cas de mort du roi d'Espagne, et rétablissait les traités de commerce des nations belligérantes sur l'ancienne base. Mais le roi de France ne parlait point de reconnaître le titre de Guillaume au trône; Jacques avec sa famille restait aussi à Saint-Germain, où il était traité avec beaucoup d'égards. Guillaume, de concert avec ses alliés, résolut de continuer la guerre, dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions.

Le parlement s'étant réuni le 7 novembre, Guillaume dans son discours d'ouverture ne dissimula point les pertes qu'il avait essuyées sur terre et sur mer dans la dernière campagne; il ajouta qu'il était nécessaire d'augmenter les forces de terre et de mer, et les communes votèrent sans délai une loi qui élevait l'effectif de l'armée pour la campagne qui allait s'ouvrir à 83,000 hommes de mer et à 40,000 hommes troupes de terre. Les subsides demandés furent accordés.

Les whigs avaient maintenant la majorité dans la chambre des communes; et par haine pour leurs adversaires, ils demandèrent une enquête sur les causes qui avaient amené les échecs de la flotte. Lord Falkland, qui était à la tête de l'amirauté sous l'administration précédente, reçut une censure publique et fut obligé de se démettre de ses fonctions en faveur de l'amiral Russell. La situation de l'Irlande occupa ensuite l'attention de la chambre. Si les articles du traité de Limerick eussent été fidèlement observés, le calme aurait pu renaître, les passions auraient pu s'éteindre dans ce malheureux pays. Mais ce traité paraissait trop libéral aux torys.

Les agents du pouvoir chargés de gouverner l'Irlande s'étaient livrés à des spoliations de toute nature, et ils avaient commis des actes honteux. Lord Conyngsby et sir Charles Porter, chefs de justice en Irlande, furent dénoncés aux communes d'Angleterre pour ces actes. La chambre parut d'abord vivement indignée de leur conduite, mais elle se calma presque aussitôt; les torys, qu'elle avait voulu atteindre par un vote de censure, n'étaient pas à craindre pour le moment. La chambre adopta une résolution par laquelle elle déclarait qu'en considération de la situation présente de l'Irlande, elle ne jugeait pas convenable de

mettre en état d'accusation les chefs de justice Conyngsby et Porter.

L'année 1694 s'annonçait mal, car elle commença par des désastres. L'amiral Wheeler, qui était allé dans la Méditerranée pour escorter dans son voyage de retour la flotte de Smyrne, fut assailli par une violente tempête dans le détroit, et le vaisseau *le Sussex*, sur lequel était arboré son pavillon, cinq autres vaisseaux de guerre et un grand nombre de navires marchands coulèrent bas. Ce désastre fut suivi d'une défaite. Guillaume n'avait point renoncé à son projet d'incendier Brest. Il paraîtrait que Marlborough ayant eu connaissance de ce projet par son ami Godolphin, en instruisit Jacques, qui en informa, de son côté, la cour de France. Au mois de juin, la flotte anglaise, composée de trente et un vaisseaux de guerre, partit pour Brest sous le commandement de lord Berkeley; elle avait à son bord six mille hommes de troupes de débarquement, commandés par Tollemache, général brave autant qu'habile. La flotte parut devant Brest le 7 juin, et elle se disposa aussitôt à débarquer ses troupes. Mais le génie de Vauban avait mis en peu de semaines la ville de Brest dans un état de défense respectable. Tous les lieux exposés au feu de l'ennemi étaient à l'épreuve de la bombe; des batteries, dans lesquelles étaient placés quatre-vingt-dix mortiers et trois cents canons, étaient fournies d'artilleurs habiles; les vaisseaux avaient été mis hors de l'atteinte de l'ennemi, et des troupes aguerries se trouvaient prêtes à agir. Quand la flotte anglaise approcha, elle trouva la côte garnie de forts et de retranchements; bientôt des batteries cachées ouvrirent un feu terrible. Tollemache mit pied à terre avec neuf cents hommes, et il fut assailli par un feu de mitraille qui fit de nombreux vides dans sa troupe. La plupart de ses hommes périrent sous le feu des Français; les autres furent obligés de demander quartier; Tollemache lui-même tomba frappé d'un coup mortel, dont il mourut au bout de quelques jours. Outre la perte de leur général, les Anglais eurent quatre cents matelots mis hors de combat, et ils laissèrent un navire aux mains des Français.

Mais la flotte anglaise ne tarda pas à reprendre l'avantage. Berkeley, en quittant Brest, s'était porté sur Dieppe et le Havre; il détruisit presque entièrement ces villes ainsi que les navires marchands et les bateaux de pêche qu'il put rencontrer. « C'étaient de justes représailles, disaient les Anglais, pour les dévastations commises l'année précédente par les Français à Heidelberg et dans d'autres parties du Palatinat. » Dans le cours de l'été, l'amiral Russell mit à la voile pour la Méditerranée avec une flotte de soixante vaisseaux de ligne anglais et hollandais. Cette flotte remporta, de son côté, de brillants avantages sur les Français, en les forçant à lever le blocus de Barcelone. Elle vint ensuite bloquer le port de Toulon, et se montra dans les eaux des États de Venise et de Toscane qui paraissaient en ce moment disposés à traiter séparément avec la France. Russell, après cet exploit, alla hiverner à Cadix pour empêcher la jonction des flottes de Brest et de Toulon. A partir de ce moment, le commerce maritime de l'Angleterre, qui avait continuellement décliné depuis la révolution, commença à se rétablir, et il prit en peu d'années un développement extraordinaire.

Sur terre, les succès des deux partis avaient été partagés. Dans les Pays-Bas, l'avantage était resté aux Français, malgré la supériorité numérique des alliés qui comptaient cent mille hommes. Le maréchal Luxembourg, par des manœuvres habiles, était parvenu à éviter constamment de s'engager dans une bataille décisive. Guillaume avait alors détaché de l'armée des confédérés l'électeur de Bavière pour qu'il envahît la Flandre française; mais le maréchal Luxembourg, par un mouvement rapide, était arrivé avant l'électeur de Bavière, et il avait couvert le pays menacé. Le seul fait important de la campagne fut la prise par les confédérés de la ville et du château de Huy. Aussitôt

les troupes se séparèrent et se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver. Sur le Rhin, les Français avaient été battus. Le maréchal de Lorges avait traversé le Rhin poursuivi par le duc de Bade, qui l'avait accompagné jusque dans l'Alsace; le duc avait mis la province à contribution. En Savoie et dans le Piémont aucun avantage n'avait été obtenu de part ni d'autre. En Espagne, les Français, après avoir pris Castel-Follet et d'autres places fortes, avaient été obligés de battre en retraite et d'abandonner le siége de Barcelone par suite de l'apparition de la flotte anglaise commandée par Russell. Les Turcs, qui, l'année précédente, avaient envahi les domaines de l'Empereur, avaient essuyé des défaites signalées dans le cours de l'année; à la fin de la campagne, il ne leur restait plus de toutes les forteresses qu'ils avaient au nord du Danube que celle de Temeswar.

Guillaume revint en Angleterre le 7 novembre; il débarqua à Margate. La reine Marie, dont la santé déclinait chaque jour, était venue à sa rencontre. Trois jours après, Guillaume ouvrit son parlement et prononça ce discours: « Je suis aise de vous voir dans un moment où je puis vous dire que nos affaires sur terre et sur mer sont dans une condition meilleure qu'à l'époque où nous nous sommes séparés. L'ennemi n'a pu résister à nos vaisseaux dans ces mers. De plus, l'envoi que nous avons fait d'une flotte considérable dans la Méditerranée a déjoué ses projets et nous promet des succès encore plus grands. A l'égard de la guerre que nous avons faite sur terre, je puis dire que nous avons mis un terme aux progrès des armes françaises. » Les communes votèrent au roi une somme de cinq millions liv. st. 125,000,000 de fr.). Puis elles s'occupèrent du bill des parlements triennaux, auquel dans la session précédente Guillaume avait refusé sa sanction. Ce bill fut adopté par les deux chambres sans amendement.

Les circonstances avaient changé; la confiance commençait à renaître, et le parti jacobite paraissait abattu. Aussi le bill reçut cette fois la sanction du roi. Cependant un événement d'une nature alarmante aux yeux de Guillaume, en ce sens qu'il pouvait affaiblir ses droits à la couronne, arriva sur ces entrefaites. Marie, dont la santé était chancelante depuis longtemps, venait d'être atteinte de la petite vérole. Cette complication dans l'état de sa santé allait la conduire au tombeau. Aussitôt que la reine sut que son état ne donnait plus d'espérance, elle s'enferma dans sa chambre et brûla un grand nombre de papiers; elle était calme et résignée, et vit la mort approcher sans frayeur. Elle ne voulut point recevoir le roi, dans la crainte que cette séparation ne fût trop cruelle pour elle et pour lui. Le jour avant sa mort, elle reçut les derniers sacrements en présence de tous les évêques. Elle rendit le dernier soupir, le 28 décembre, à une heure du matin; Marie n'avait alors que trente-trois-ans. Guillaume lui fit faire des obsèques magnifiques; les membres des deux chambres précédèrent le char funèbre qui transportait ses restes mortels dans l'abbaye de Wesminster. Les regrets que Guillaume donnait à sa femme étaient sincères; il dit à ceux qui l'entouraient, qu'il avait été le plus heureux des hommes, et qu'il en était devenu le plus malheureux. Il ne voulut se mêler d'aucune affaire pendant quelques semaines.

Le roi ne s'était point trompé. La mort de la reine allait lui susciter de grands embarras. Les jacobites prétendirent que la reine Marie n'avait eu des droits au trône que par sa naissance, et ils en concluaient que la mort de la reine infirmait ceux du roi. De leur côté, ceux qui ne voulaient point de Jacques ni du roi exploitèrent cette opinion au profit de la princesse Anne qui, disaient-ils, était maintenant la seule héritière légitime du trône. Le comte de Rochester, oncle des deux princesses du côté de leur mère, essaya aussi d'émettre des doutes sur la légalité de la continuation du

présent parlement; il disait, à l'appui de son opinion, que, le parlement ayant été assemblé au nom collectif de Guillaume et de Marie, il ne pouvait siéger maintenant que l'un d'eux était décédé.

Une dissolution eût été dangereuse pour Guillaume dans ce moment critique. Aussi ses partisans cherchèrent-ils à faire écarter la mesure en se prévalant de l'acte qui déférait au roi l'administration intégrale des affaires du royaume, et accordait à la reine une part dans le titre seul de souverain. Ils y parvinrent. De son côté, Sunderland, qui, après avoir été regardé par Guillaume et la princesse Anne comme un ennemi juré, avait su gagner la confiance et obtenir les bonnes grâce de l'un et de l'autre, s'appliqua à les réconcilier. Cédant à ses conseils, la princesse Anne écrivit une lettre de condoléance au roi. « C'est le plus « grand de mes désirs, disait la prin- « cesse, d'obtenir une audience de « Votre Majesté, aussitôt qu'elle pourra « le faire sans inconvénient pour elle et « sans risque d'augmenter sa dou- « leur. » Par l'entremise de Somers une entrevue fut ménagée. Guillaume reçut la princesse avec beaucoup de cordialité : il lui désigna le palais de Saint-James pour résidence, et lui donna la plus grande partie des diamants de sa sœur. Quant au comte de Marlborough et à sa femme, qui avaient beaucoup espéré de cette réconciliation, le roi continua, à leur égard, comme par le passé. Marlborough et sa femme reprirent, de leur côté, le cours de leurs intrigues avec la famille exilée.

(1695.) Dans la session précédente, les whigs avaient attaqué les torys au sujet de l'Irlande; ces derniers, usant de représailles, attaquèrent leurs adversaires sur une question plus délicate. Ainsi ils dénoncèrent des actes coupables, commis par des membres de l'administration et d'autres fonctionnaires. Le secrétaire de la trésorerie fut reconnu coupable d'avoir appliqué deux cents guinées (5, 250 fr.) au paiement de l'arriéré de solde dû à un régiment, sans en avoir reçu l'autorisation. Il fut renvoyé de sa place. La colère des torys se porta ensuite sur sir John Trevor, orateur de la chambre des communes; il fut accusé d'avoir reçu mille guinées (26,250 fr.) de la cité de Londres pour ne point appeler le bill des orphelins, et empêcher par là qu'il ne vînt en délibération. Ce bill avait pour objet de pourvoir au moyen de payer l'intérêt d'une dette d'environ sept à huit cent mille livres sterling (17,500,000 f. à 20,000,000 de f.) contractée par la cité envers des mineurs, dont les biens, par un usage ancien, étaient administrés par la ville. Cette affaire donna lieu à un incident bizarre. Trevor, en qualité d'orateur, fut obligé de s'accuser lui-même par obéissance au règlement qui lui enjoignait de présenter la question à la chambre des communes : la question était conçue dans les termes suivants : « Sir John Trevor, membre de la chambre des communes, pour avoir reçu mille guinées de la cité de Londres au sujet du bill des orphelins, est-il coupable d'un crime? » Cette question fut décidée contre Trevor, qui fut chassé à l'unanimité de la chambre, et Paul Foley fut élu speaker à sa place.

L'enquête s'étant continuée, elle amena de nouvelles découvertes. Il fut reconnu, sur l'examen des livres de la compagnie des Indes orientales, que des sommes considérables avaient été fournies par elle pour des services secrets qui lui avaient été rendus par des membres de la chambre des communes. Les livres portaient en dépenses de cette nature douze cent quatre-vingt-quatre livres st. (32,100 fr.), pour l'année 1688; deux mille quatre vingt-seize liv. st. (52,400 fr.) pour l'année 1689; trois mille cinquante-six liv. st. (76,400 fr.) pour l'année 1690. Pendant l'année où la compagnie s'était trouvée aux prises avec une nouvelle compagnie, les dépenses secrètes portées sur le livre s'étaient élevées à la somme énorme de cent soixante-sept mille liv. st. (4, 175,000 fr.)

Sir Thomas Cook, gouverneur de la

compagnie et membre de la chambre des communes, fut appelé à donner des explications. Mais il s'y refusa et il fut envoyé à la Tour.

Les communes adoptèrent aussitôt une loi pour déterminer des peines contre ceux qui se refuseraient à des révélations. Ce bill ayant rencontré dans la chambre des lords une vigoureuse opposition de la part de Danby, duc de Leeds, alors président du conseil, des soupçons tombèrent naturellement sur lui. Le duc de Leeds, en effet, avait lui-même reçu de l'argent de la compagnie. Le bill fut adopté par les lords avec une clause qui relevait Cook des peines qu'il pouvait avoir encourues pour avoir donné de l'argent aux membres des communes. Aussitôt le gouverneur de la compagnie des Indes fit les révélations les plus complètes, et il donna par écrit les différentes sommes qui avaient été comptées et le nom des personnes qui les avaient reçues. Sir Basil Firebrace figurait sur cette liste pour une somme de quarante mille l. st. (1,000,000 de fr.) Firebrace, à qui la chambre demanda des explications, répondit par des tergiversations et désira un délai pour se justifier, disant qu'il était indisposé. Le délai lui fut accordé. De grands efforts furent faits dans l'intervalle pour assoupir l'affaire. Cook paraissait lui-même disposé à se retrancher derrière des réticences; mais la chambre lui déclara que si ses aveux n'étaient point complets, la clause additionnelle de la loi serait rapportée. Il fit d'autres aveux. De son côté, Firebrace, pressé de toutes parts, confessa qu'il avait donné à un ami du président du conseil, nommé Bates, cinq mille guinées (30,000 fr.); que Bates avait eu des entrevues avec plusieurs lords et notamment avec le président du conseil; que ceux-ci, après avoir reçu l'argent, s'étaient montrés favorablement disposés au renouvellement de la charte, et que dernièrement, lorsque l'orage avait éclaté, Bates était venu lui offrir de rendre la somme. Bates, interrogé à son tour, confirma la déposition de Firebrace, mais il ajouta que Sa Grâce, le duc de Leeds, n'avait réellement consenti à accepter la somme qu'après l'adoption de la charte de la compagnie, et que les fonds étaient restés déposés dans les mains de Robert, personne attachée au service du lord président du conseil.

Le duc de Leeds ne put résister à une pareille évidence. Il fit l'aveu humiliant dans la chambre des lords, qu'il avait reçu l'argent, mais il ajouta qu'il l'avait rendu. Tandis qu'il parlait ainsi, il apprit que la chambre des communes se disposait à lancer un acte d'accusation contre lui. Leeds parut en toute hâte à la barre de la chambre des communes et demanda à être entendu; ce qui lui fut accordé. Leeds remercia les communes du témoignage de faveur qu'elles venaient de lui donner et commença à parler des services qu'il avait rendus à la cause de la révolution. Il dit que la chambre actuelle lui devait son existence, et après s'être longuement étendu sur ce point, il déclara qu'il n'avait pas touché un seul penny de la somme en question; qu'il avait des ennemis qui machinaient contre lui dans l'ombre et qui voulaient le perdre. Leeds termina en demandant à être jugé promptement; « car, dit-il, on ne pouvait, sans injustice, le laisser ainsi sur la sellette. » Puis il se retira.

Sa demande fut prise en considération. Les communes nommèrent une commission pour dresser l'acte d'accusation dans la forme régulière, et elles ordonnèrent à l'un de leurs membres de le présenter à la chambre des lords. Mais on apprit en ce moment que Robert, domestique du duc, venait de prendre la fuite. Ce Robert était le principal témoin et sa déposition était nécessaire pour l'établissement des charges. Leeds demanda aussitôt que son procès eût son cours : « il ne pouvait rester plus longtemps, disait-il, lui, homme intègre, sous le coup d'une accusation de cette nature. » Les communes répondirent que la fuite de Robert était la seule cause de leur retard; mais que, si le duc le voulait, il pouvait fort bien retrouver son domestique. Leeds, pre-

nant le langage de l'honnête homme blessé dans son honneur, accusa les communes de méchanceté. Il dit aux lords que, d'après la nature d'une lettre laissée par Robert à son chapelain, il n'était pas probable que cet homme voulût se présenter. « De la sorte, continua Leeds, si on insiste sur les dépositions de cet homme, et que mon procès soit retardé jusqu'à ce qu'elles aient été obtenues, quand serais-je jugé ? » Pour conclure, Leeds demandait que l'accusation fût infirmée et regardée comme non avenue, si les communes ne donnaient pas immédiatement suite au procès.

Il était évident que le chef du cabinet s'était rendu coupable d'un acte honteux. Guillaume, voulant étouffer une affaire aussi peu honorable pour son ministre, prorogea son parlement, et comme l'intention des communes était de reprendre l'accusation à la session suivante, il couvrit de sa protection les coupables en rendant un acte de grâce. On prétend que le roi n'adopta cette mesure que parce qu'il vit qu'il y aurait un trop grand nombre de personnes compromises. Guillaume laissa même au duc de Leeds les fonctions de président du conseil ; toutefois, quand il partit pour le continent, Leeds ne fut point nommé l'un des lords justiciers du royaume, fonctions qui constituaient une sorte de régence pour celui qui en était revêtu, pendant l'absence du roi.

Cette accusation solennelle dans laquelle on venait de voir un ministre occupant l'une des premières fonctions de l'État, réduit à chercher de bas subterfuges pour repousser les charges accablantes qui pesaient sur lui, était une amélioration remarquable sur l'ancien système où la volonté d'un seul homme pouvait couper court à l'enquête et sauver le coupable même de la juste réprobation de ses concitoyens. Cependant la leçon ne corrigea personne. Les faits du genre de ceux qui étaient reprochés au duc de Leeds, abondent sous le gouvernement de Guillaume et sous celui de ses successeurs. Whigs et torys continuent à montrer la même avidité, la même ambition. C'est de cette cause que naissent principalement les difficultés et les embarras dans lesquels le pays se trouve engagé. Ce qui étonne davantage, c'est que de pareils faits aient pour auteurs des hommes du caractère du duc de Leeds : hommes supérieurs par leurs talents, devant avoir le sentiment de leur dignité et la conscience de leurs actes ; sachant que la publicité peut fouiller dans leur vie publique, les frapper d'un stigmate flétrissant en mettant au grand jour leurs actions honteuses. Il serait intéressant de rapprocher ces faits avec ce qui peut se passer à cet égard dans un gouvernement purement monarchique ; mais on ne marcherait ici qu'au hasard. Cependant on se demande si le système parlementaire dont la base est la propriété, et qui rend la richesse obligatoire pour arriver aux honneurs et aux places, possède en soi un contre-poids assez puissant pour retenir dans des limites raisonnables l'amour de l'or qu'il tend naturellement à allumer dans le cœur de l'homme, et s'il n'est pas lui-même le premier coupable.

En Écosse l'indignation qu'avait soulevée l'exécution de Glenco existait encore. Le parlement écossais, qui s'était assemblé six jours après la prorogation du parlement anglais, s'empara de cette affaire ; il déclara que l'exécution de Glenco était un massacre barbare, et qu'il avait pour auteur le secrétaire d'État qui avait outre-passé les ordres du roi. Le parlement écossais demandait que justice fût faite conformément aux lois du royaume d'Écosse. Mais lord Stair, le grand coupable, était à l'abri des poursuites, Guillaume lui ayant déjà fait grâce. Dans le cours de la même session, le parlement écossais adopta une mesure qui allait accroître le nombre des ennemis de Guillaume. Un nommé Paterson, homme actif et entreprenant, que l'on supposait lié d'intérêt avec les boucaniers qui exploraient le nouveau monde et les îles de la mer Pacifique, fit accroire aux marchands écossais qu'il était pos-

sesseur d'un grand secret; qu'il connaissait une contrée, non exploitée par les Espagnols, où il y avait de nombreuses mines d'or. Selon Paterson, la situation du pays était admirable pour commercer avec toutes les parties du monde. Il ne nommait point cette terre promise; mais il disait aux marchands que dans leur requête au parlement, pour obtenir les priviléges exclusifs d'exploiter cette contrée, ils pourraient déclarer qu'elle était située dans les Indes occidentales. La requête fut accueillie avec empressement par le parlement, et une charte fut accordée par le gouvernement avec de grands priviléges. Paterson indiqua l'isthme de Panama, qui lie les deux continents d'Amérique. Ce lieu avait été le théâtre d'exploits extraordinaires de la part des boucaniers anglais sous le règne de Charles II. Or, Paterson pensait qu'on pouvait former un établissement profitable dans cet endroit, et il proposait d'établir une ville à chaque extrémité de l'isthme : l'une sur les bords de l'Atlantique; la seconde sur les bords de la mer Pacifique dans la baie de Panama. Ce projet, que son auteur présentait avec de brillantes paroles, séduisit les marchands de Londres et d'Édimbourg, et un grand nombre d'entre eux engagèrent des capitaux considérables dans l'entreprise. L'expédition partit : elle était composée de douze cents hommes.

En Irlande, où un nouveau parlement avait été convoqué (1695), lord Capel, qui administrait à cette époque comme lord député, marchait sur les traces de ses prédécesseurs : c'étaient les mêmes sévérités. Il n'était permis à aucun catholique de tenir une école, ni d'enseigner dans les maisons particulières d'autres enfants que ceux qui appartenaient à la famille habitant la maison. La loi ôtait aux enfants catholiques la faculté de faire leur éducation chez eux, tandis qu'il y avait une loi qui punissait les parents d'une amende, quand ils envoyaient leurs enfants au dehors pour faire leur éducation. Les magistrats, les juges et les jurés n'étaient pris que dans les rangs des protestants. Les mariages entre les protestants et les catholiques établis en Irlande étaient entravés par tant de difficultés qu'ils étaient devenus presque impossibles. Dans ces mariages, celui des deux époux qui était protestant pouvait faire élever ses enfants dans la religion protestante, et l'époux catholique ne pouvait s'y opposer. Aucun catholique ne pouvait être nommé tuteur d'un mineur. Si le fils aîné était ou devenait protestant, il pouvait s'assurer des biens de son père par une mutation dans le titre de la propriété; son père ne possédait plus alors ses terres qu'à titre de fief, et il était regardé comme le tenancier à vie de son fils. Lorsque tous les enfants étaient catholiques, les biens du père ne revenaient point au fils aîné comme en Angleterre, mais ils étaient partagés par lots égaux entre tous les enfants. L'achat des terres était empêché par mille difficultés lorsque les acquéreurs étaient catholiques. Il était, en outre, défendu aux catholiques d'avoir des armes chez eux, et les magistrats pouvaient à leur gré se présenter dans leur demeure pour y faire des perquisitions. Tous les prêtres catholiques réguliers, évêques, etc. furent bannis du royaume, et il leur fut défendu d'y rentrer sous peine d'être déclarés coupables de haute trahison. Un vaste système d'espionnage fut ensuite établi; pour encourager les délateurs, on leur accordait des sommes considérables que devaient payer les catholiques. La législation adoptée à l'égard des catholiques était monstrueuse. Hallam dit à cette occasion qu'il eût peut-être été plus barbare de les tuer ou de les chasser de l'Irlande, comme les Maures l'avaient été de l'Espagne, mais que la mesure eût assurément été beaucoup plus politique.

Le 12 mai, Guillaume quitta de nouveau l'Angleterre pour se mettre à la tête de l'armée des alliés. La France n'était plus aussi menaçante; car la fortune des armes semblait maintenant déserter ses drapeaux. Le maréchal de Luxembourg, l'un des plus grands généraux du siècle, venait de

mourir, laissant derrière lui des généraux qui n'avaient point assez d'habileté pour faire face aux difficultés croissantes du moment. Guillaume détacha le comte d'Athlone de son armée avec des troupes imposantes pour investir la place de Namur, qui avait été prise par les Français en 1692. D'Athlone ne put empêcher le maréchal de Boufflers d'entrer dans la place avec des forces considérables. La garnison de Namur s'élevait à 14,000 hommes; de plus, les travaux de fortification, qui étaient dus en partie au génie de Vauban, rendaient le succès de l'entreprise très-douteux. Cependant Guillaume, après avoir confié une partie du commandement de son armée au prince de Vaudemont, alla rejoindre l'électeur de Bavière, et prit le commandement des forces qui assiégeaient la ville. Les travaux furent poursuivis avec vigueur, et après trente-cinq jours de siége, la forteresse fut obligée de capituler. Les Français sortirent avec les honneurs de la guerre (5 septembre). Mais de 14,000 hommes qui composaient la garnison, il n'en restait que 5,538. Les autres avaient péri pendant le siége.

Cet échec important fait aux armes françaises releva entièrement les espérances des alliés et fut accueilli par eux avec les démonstrations de la joie la plus vive. Quand Guillaume revint à Loo, il y fut complimenté par tous les ministres et les princes confédérés. Sur d'autres points, les Français avaient également essuyé des revers. Sur le Rhin, le maréchal de Lorges avait été repoussé une seconde fois par le duc de Bade. En Italie, le duc de Savoie avait repris possession de la forteresse importante de Casal. En Espagne, la Catalogne était évacuée, et les Français s'étaient retirés derrière Gironne. Les Turcs avaient repris l'avantage sur le Danube, et remporté plusieurs victoires importantes sur les Impériaux en Hongrie. Mais ces avantages avaient été plus que balancés par l'attitude qu'avait prise la flotte anglaise. Russell était alors maître de la Méditerranée, tandis que lord Berkeley, agissant de concert avec la flotte hollandaise, venait de bombarder Dunkerque, Calais et St-Malo, et de détruire presque entièrement la ville de Grandville.

A son retour en Angleterre, qui eut lieu le 20 octobre, et où il fut reçu avec enthousiasme, Guillaume assembla son conseil pour délibérer sur l'opportunité de dissoudre le parlement. Cette assemblée, en vertu de l'acte des parlements triennaux adopté dans la session précédente, pouvait siéger encore jusqu'à la fête de l'Annonciation. Mais le pays était tranquille; de plus, les esprits étaient sous l'impression des victoires qui venaient d'être remportées sur le continent. Il était à craindre enfin qu'en conservant le parlement actuel, cette assemblée ne revînt sur l'acte d'accusation lancé contre Leeds, acte que Guillaume voulait laisser éteindre pour n'être point obligé de perdre un ministre qui était l'auteur de son mariage avec la princesse Marie et qui avait été l'un des principaux instruments de la révolution.

La dissolution du parlement fut prononcée, et un nouveau parlement fut convoqué pour le 22 novembre. La presse, qui était encore enchaînée par différents statuts, mais qui avait joui d'une liberté assez étendue depuis la révolution, se montra à cette occasion plus vive qu'elle n'avait encore été. Le meilleur traité qui parut au sujet des élections sortit de la plume d'Halifax. Il avait pour titre : « Quelques conseils aux électeurs. » Ces conseils étaient au nombre de vingt : voici les plus intéressants. Par le quatorzième, Halifax engageait les électeurs à ne point nommer des hommes de loi; pour cette raison, disait-il, qu'ayant deux fonctions à remplir, ils ne peuvent le faire sans négliger l'une ou l'autre, et qu'ils sont accoutumés à plaider le pour et le contre. Le quinzième était dirigé contre les hommes de parti qu'Halifax représentait comme des esclaves de leur parti. Le seizième était dirigé contre les hommes qui prétendaient avoir rendu d'immenses services à la cause de la révolution.

Halifax disait que ces hommes réclamaient souvent plus que la nation ne pouvait leur donner. Le dix-septième était hostile aux officiers de l'armée de terre et de l'armée de mer, qu'il représentait comme étant hors de leur élément en figurant sur les bancs de la chambre des communes, à cause de leur costume, de leurs manières et de leur état. Le dix-huitième et le dix-neuvième étaient dirigés contre les pensionnaires du roi et les hommes en place, qui, étant sous la dépendance de la couronne, ne pouvaient être de bons représentants de la nation. Le vingtième dénonçait comme étant encore de mauvais représentants ceux qui s'étaient opposés à la loi des parlements triennaux. L'auteur terminait ses conseils par ces paroles : « Après avoir dit quels sont les hommes qu'on ne doit point nommer, les électeurs me demanderont sans doute de leur indiquer ceux sur les quels devra tomber leur choix : je leur répondrai : Nommez des *Anglais* ; mais, pour parler avec sincérité, je n'entreprendrai pas de prouver que les Anglais soient faciles à trouver. »

La cour, de son côté, s'agitait pour obtenir une chambre des communes qui adoptât ses vues et soutint le gouvernement. Le roi fit un voyage dans le nord avec cette intention. Ses manières, dit-on, devinrent plus franches et plus ouvertes. A Althorp, résidence du comte de Sunderland, où il s'arrêta, il enchanta tous ceux qui l'approchèrent par son affabilité. Mais il était évident pour tout le monde que le roi se contraignait beaucoup. A Newmarket, le vice-chancelier et les chefs de l'université de Cambridge étant venus le féliciter de sa victoire de Namur et de son heureux retour en Angleterre, Guillaume répondit à leur discours par des paroles froides, et les membres de la députation se retirèrent déconcertés. A Oxford, où un banquet magnifique avait été préparé, le roi ne voulut prendre aucun aliment, parce qu'une lettre anonyme lui était parvenue dans laquelle on lui disait qu'il serait empoisonné.

Un fait remarquable, et qui mérite d'être constaté, c'est que généralement le résultat d'une élection répond aux vues des hommes qui sont au pouvoir. Ce furent sur des whigs que se portèrent de préférence les suffrages des électeurs. Cependant les nouveaux membres étaient la plupart ardents, et ils apportèrent dans le sein de la chambre des communes des idées de libéralisme qui allaient nuire à la marche du gouvernement.

Le parlement s'étant assemblé, le 22 novembre, Guillaume fit un long discours aux deux chambres dans lequel, après avoir donné des éloges à la bravoure des troupes anglaises, il demanda de nouveaux fonds. Il dit à cet égard que les fonds précédemment votés par les communes n'avaient point suffi aux besoins du gouvernement, et qu'il lui était impossible de faire face aux exigences auxquelles il avait à pourvoir avec les sommes qui lui étaient assignées pour sa liste civile. Il termina en faisant allusion à l'état de dépréciation dans lequel se trouvaient les monnaies courantes par suite de leur altération, et en appelant l'attention des deux chambres sur l'utilité de prendre des mesures pour encourager le développement du commerce.

Les causes du mécontentement de la nation contre le gouvernement résultaient, à cette époque, de la double position dans laquelle était Guillaume vis-à-vis de la Hollande et de l'Angleterre. On disait que le roi protégeait ses sujets hollandais de préférence à ses sujets anglais ; qu'il n'avait pris la couronne d'Angleterre que pour ruiner le commerce de l'Angleterre au profit des nationaux hollandais ; que l'acte de navigation et que tous les autres statuts destinés à donner du développement à la marine marchande du pays étaient devenus une lettre morte dans ses mains ; que l'importation des articles hollandais avait été encouragée, bien que ces articles fussent prohibés par la loi ; que les États-Généraux, dans le but de protéger leurs navires marchands, n'a-

vaient point fourni à la flotte combinée le contingent de vaisseaux de guerre qu'ils avaient promis; mais qu'ils ne se faisaient pas faute de puiser dans les arsenaux et les magasins de l'Angleterre les approvisionnements dont ils avaient besoin pour l'armement de leurs vaisseaux; qu'au lieu d'obéir aux signaux et aux ordres donnés par le commandant de la flotte combinée, les capitaines hollandais se détachaient souvent pour servir de gardes-côtes ou bien escorter les navires marchands de leur pays. A ces griefs s'en joignaient d'autres. Ainsi on exagérait les pertes souffertes par le commerce maritime de l'Angleterre, pertes qui étaient portées à quatre mille navires marchands depuis le commencement du règne par les uns, et à un chiffre beaucoup plus élevé par les autres.

Cependant, les communes votèrent une adresse au roi pour le féliciter des succès qu'il avait remportés dans la dernière campagne et lui donner l'assurance de leur concours dans la campagne qui allait s'ouvrir. « Je vous remercie, leur répondit Guillaume, du fond de mon cœur pour les marques d'affection que vous me donnez. Nos intérêts sont inséparables; et ce que je désire le plus en ce monde, c'est le bonheur du pays à la tête duquel Dieu m'a placé. » Le roi, sur l'invitation des communes, fixa un jour de jeûne et de prière, pour demander à Dieu qu'il bénît les graves discussions qui allaient avoir lieu.

L'esprit de libéralisme qui avait dominé dans les dernières élections se fit sentir dès le début de la session. Les communes commencèrent leurs travaux en votant une loi qui régularisait les procédures dans les cas de haute trahison. Le but de la loi était de protéger les accusés contre les caprices ou la haine de la couronne. Les communes votèrent ensuite une loi pour rétablir l'ordre dans les monnaies courantes, et empêcher que les candidats à la députation ne distribuassent de l'argent aux électeurs pour acheter leurs votes. Cette pratique, qui avait commencé avec le système représentatif, était plus en vogue que jamais. Le préambule de la nouvelle loi établissait que de nombreuses plaintes s'étaient élevées au sujet des élections, et que la nomination de quelques membres avait coûté des sommes excessives. La loi portait que l'élection du membre qui serait reconnu pour avoir fait des promesses directes ou indirectes, ou pour avoir donné des présents aux électeurs, les avoir traités à la guinguette ou autre part, dans le but d'assurer son élection, serait infirmée, et que le membre élu serait exclu de la chambre des communes.

Inutiles précautions! La loi du parlement de Guillaume allait devenir une lettre morte; et telles furent vingt autres lois ayant le même esprit, qui furent votés par des parlements ultérieurs; elles n'eurent pas plus de succès. Le candidat à l'élection de ces temps-là se présente sur les hustings comme le candidat de l'époque actuelle, après avoir semé l'or pour rendre les votes des électeurs plus faciles. Chose plus importante à constater! c'est le fait d'une nation qui voit le mal, qui en comprend l'étendue, et qui manque de moyen pour détruire ce mal qu'elle voudrait pourtant guérir.

Le désaccord entre le gouvernement et les communes commença au sujet de quatre riches manoirs du Denbighshire, dans la principauté de Galles, dont Guillaume fit donation à Bentink, comte de Portland, pour récompenser ce seigneur, qui l'avait accompagné dans tous ses dangers et lui avait donné des marques nombreuses d'attachement. Cette donation, faite en faveur d'un étranger, eut un grand retentissement, non-seulement dans le sein de la chambre des communes, mais dans toute la nation. Le bruit se répandit que le roi avait l'intention de créer le Hollandais prince de Galles; « autrement, disait-on, il ne lui aurait pas donné des domaines aussi importants dans cette principauté. » De son côté, la noblesse galloise adressa à cette occasion une pétition aux communes, et un de ses mem-

Digitized by Google

bre fut chargé de la présenter. Celui-ci déclara « que la valeur de la donation s'élevait à plus de cent mille liv. st. (2,500,000 fr.); qu'à ces terres se rattachaient certains droits féodaux que les Gallois pouvaient bien rendre à leur souverain, mais non à un étranger. » Il dénonça ensuite à la chambre les Hollandais comme des ennemis du commerce et de la prospérité de l'Angleterre. « Ils se sont implantés parmi nous, dit-il; les uns font partie du conseil du roi; les autres occupent des fonctions importantes dans l'armée; d'autres se sont fait naturaliser; d'autres se sont emparés des branches les plus lucratives de notre commerce; et tandis que toute notre bonne monnaie quitte le royaume, nous voyons le pays infesté par la monnaie de mauvais aloi qui nous vient de la Hollande. »

Ce discours ayant fait une profonde sensation sur l'assemblée, elle s'empressa de présenter au roi une adresse. Le roi y répondit froidement par ces mots : « J'ai cru devoir récompenser les bons et loyaux services de milord Portland, mais je ne lui aurais pas fait la donation dont il s'agit, si j'avais cru qu'elle pût faire ombrage aux communes. Je lui retirerai les terres que je lui ai données dans la principauté de Galles, et j'aviserai aux moyens de le récompenser d'une autre manière. » Alors le roi fit donation au comte de Portland des manoirs de Grantham, de Dracklow, de Pevensey, etc., qui étaient situés dans les comtés de Lincoln, de Chester, de Sussex, de Kent et dans d'autres comtés. De cette manière, Guillaume fit tomber l'accusation de ceux qui prétendaient qu'il voulait constituer une principauté à son favori; mais l'importance de la donation fit éclater de nouveaux murmures, et la qualité d'étranger, qui appartenait au comte de Portland, fut exploitée de nouveau par les ennemis du gouvernement pour aigrir les esprits.

Nous avons dit que sur la demande d'un nommé Paterson, le parlement écossais avait adressé une requête au roi pour obtenir une charte qui autorisât des marchands écossais à commercer avec l'Afrique et les Indes occidentales, et que cette charte avait été accordée. Cette concession causa bientôt de l'ombrage aux Anglais. La chambre des lords et celle des communes s'emparèrent de l'affaire et adresserent une représentation au trône dans laquelle elles déclaraient « que la charte accordée aux Écossais était de nature à causer de grands maux aux commerçants anglais; que cette charte affranchissait les marchands écossais de certains droits dont étaient passibles les marchands anglais; qu'en raison de ces immenses avantages, le commerce maritime de l'Angleterre allait se transporter en Écosse, contrée qui pouvait ainsi devenir un port franc pour tous les articles de l'Inde; que tous ces articles seraient ensuite transportés d'Écosse en Angleterre par cabotage, et que le commerce serait encore, dans cette circonstance, profitable aux caboteurs écossais et non aux caboteurs anglais. » Les chambres représentaient en outre au roi « que lorsque les établissements formés à si grands frais en Amérique seraient définitivement constitués, le commerce du tabac, du coton, de la laine, des peaux, des mâts, serait entièrement perdu pour l'Angleterre en raison de la position exceptionnelle que la charte faisait à l'Écosse, et que la nation perdrait ainsi l'occasion d'exporter ses articles manufacturés; qu'il y avait enfin dans ladite charte une clause tout à fait incompatible avec le bien-être général du pays, en ce sens qu'elle spécifiait un engagement de la part du roi d'intervenir et d'employer les forces du royaume pour obtenir la réparation des pertes et dommages qui pourraient survenir à la compagnie par suite de ses actes ou de ses démêlés avec ses voisins, et de soutenir aux frais et risques de la nation anglaise les intérêts d'une compagnie qui lui causait déjà de si grands préjudices. »

Guillaume répondit « qu'il aviserait, et qu'il espérait trouver quelques remèdes pour empêcher les inconvénients

qui venaient de lui être signalés. » Mais cette lenteur ne suffisant pas à l'impatience des communes, que pressaient du reste les directeurs de la compagnie des Indes orientales, les plus intéressés dans l'affaire, elles déclarèrent coupables de haute trahison les directeurs de la compagnie écossaise qui trafiquait avec l'Afrique et les Indes occidentales.

Il y avait en ce moment conflit entre la couronne d'un côté et les deux chambres de l'autre côté. Guillaume avait accordé librement la charte aux Écossais, et il devait lui être pénible de retirer sa parole. Cependant il jugea prudent de céder. Il destitua donc le marquis de Tweedale de ses fonctions de lord haut commissaire du royaume d'Écosse, et fit d'autres changements importants parmi les fonctionnaires chargés d'administrer les affaires de cette contrée. Il déclara ensuite avoir signé la charte au milieu des embarras de la guerre, et sans avoir apporté dans l'examen de cette affaire la réflexion qu'elle demandait, et il promit que les Écossais ne retireraient aucun profit d'un acte qui avait été surpris à sa bonne foi. Ces engagements calmèrent les esprits; mais les communes, pour plus de sûreté, créèrent aussitôt, par une loi, un bureau de commerce chargé de veiller aux intérêts du commerce général du royaume. La loi portait que les commissaires du bureau de commerce seraient nommés par le parlement; qu'aucun desdits commissaires ne serait membre de la chambre des communes, et que les commissaires prêteraient le serment d'allégeance au roi, et reconnaîtraient que Jacques n'avait plus aucun droit à la couronne d'Angleterre. Guillaume fut offensé de cette loi qui lui semblait une atteinte faite à la prérogative de la couronne, en ce sens qu'elle laissait aux communes la nomination des commissaires; il manifesta même, à cet égard, son mécontentement au comte de Sunderland qui avait soutenu le bill et avait fait des efforts pour qu'il fût adopté.

Le parti jacobite se réveillait en ce moment; il venait de puiser une nouvelle force dans les derniers débats qui avaient eu lieu au sujet de la charte accordée aux Écossais et dans l'irritation des esprits qui en avait été la conséquence. Jacques, malgré ses pèlerinages à la Trappe, n'avait point renoncé à sa couronne; et, de la cour de Saint-Germain, il remuait encore l'Angleterre. Une déclaration, signée par lui et portant la date du mois d'avril 1693, parut à cette époque dans le royaume. Jacques promettait, dans cette déclaration, « de protéger et de maintenir l'Église d'Angleterre telle qu'elle était établie par la loi; de mettre sur les siéges épiscopaux des protestants de bon aloi, et de ne donner les hautes fonctions de l'Église qu'à des hommes de bien, connus pour leur attachement au culte national. » Il s'engageait, en outre, à sanctionner toutes les lois que le parlement jugerait nécessaire de rendre pour assurer le maintien de la religion établie. Jacques n'était aussi libéral que parce qu'il avait fait ses réserves et qu'elles avaient été approuvées par ses conseillers et même par le célèbre évêque de Meaux, et qu'il savait bien ne pouvoir rattacher les whigs mécontents à sa cause que par de pareilles promesses. Le gouvernement fit saisir deux des émissaires de Jacques; mais l'un obtint sa liberté sous caution, et l'autre parvint à s'échapper de la Tour. Guillaume, de son côté, employait de nombreux agents émissaires pour connaître les plans de son ennemi.

Sur ces entrefaites, Guillaume apprit que le roi de France, secondant encore une fois les projets d'invasion de Jacques, réunissait des forces considérables sur la côte. Déjà le roi déchu avait envoyé en Angleterre sir Georges Barclay et son fils naturel, le duc de Berwick, pour insurger le pays. Barclay et Berwick arrivèrent secrètement à Londres et s'abouchèrent avec un nommé Charnock et sir William Perkins. Celui-ci promit, dans le cas où Jacques donnerait son adhésion à un projet qu'il méditait, de

tenter une entreprise qui faciliterait son retour en Angleterre. Barclay montra les ordres que lui avait remis Jacques, et il dit à Perkins et à Charnock qu'ils pouvaient agir en toute sécurité à l'égard de l'approbation qu'ils désiraient recevoir Le projet de Charnock et de Perkins était de surprendre Guillaume dans une de ses excursions en dehors de la ville et de faire feu sur sa personne.

Les conspirateurs s'associèrent d'autres mécontents. Bientôt le nombre s'en éleva à trente-cinq. Le lieu choisi pour la perpétration de cet acte audacieux était la route de Turnham. Le 15 février, Barclay apprit par ses espions que le roi se disposait à monter en voiture, et qu'il allait à Turnham-Green pour se livrer au plaisir de la chasse. Avis fut aussitôt donné aux conspirateurs, qui allèrent se placer sur la route dans des embuscades. Les rôles étaient distribués; huit d'entre eux devaient s'occuper du roi; les autres devaient attaquer l'escorte. Mais au moment où les conspirateurs se croyaient sûrs de la réussite de leurs plans, ils apprirent que le roi ayant changé d'avis n'allait point à la chasse ce jour-là; ils crurent que leur projet était découvert; aucune poursuite n'eut lieu, et ils remirent au dimanche suivant (22 février) l'exécution de leur projet. Ce jour arrivé, chacun se plaça à son poste. Le roi venait de quitter Kensington; mais presque au même moment, les conjurés reçurent la nouvelle que Guillaume était revenu en toute hâte à son palais. Le bruit circulait déjà dans le public qu'un horrible complot contre les jours de Guillaume venait d'être découvert. Georges Barclay, par prudence, quitta Londres pour se rendre en France où l'avait précédé le duc de Berwick. Il y trouva Jacques sur la route de Calais. Ce prince se disposait à s'embarquer avec les troupes françaises pour envahir l'Angleterre; mais, à la nouvelle que lui apportait Barclay, il renonça à son projet d'embarquement, que n'aurait point secondé, du reste, le roi de France, et il revint à Saint-Germain.

Le complot venait, en effet, d'être découvert. Un capitaine, du nom de Fisher, l'un des complices, l'avait dévoilé quelques jours auparavant (le 22 février) à lord Portland, sans vouloir nommer les conspirateurs. Le roi n'avait point d'abord fait attention à cette déposition. Mais deux jours après, un autre complice, nommé Pendergrast, accosta lord Portland à White-Hall, et lui dit que, si le roi allait à la chasse le lendemain, il serait infailliblement assassiné. Pendergrast comme Fisher ne voulut point nommer les conspirateurs. Sur ces entrefaites, un troisième complice, nommé de la Rue, vint trouver le secrétaire Trumbull, et lui révéla les noms des principaux conspirateurs, et notamment ceux de sir Georges Barclay, de sir William Perkins, de Charnock et du capitaine Porter. Fisher et Pendergrast firent aussitôt des révélations complètes, et ils reçurent l'ordre d'assister à la réunion des conspirateurs, le jour même qui avait été fixé pour l'exécution de leur plan. Le retour précipité du roi fit d'abord naître quelques soupçons dans l'esprit des conspirateurs, mais ils se rassurèrent; et, se reposant sur cette sécurité qui allait leur être fatale, ils rentrèrent chez eux, où la plupart furent saisis.

Deux jours après, Guillaume annonçait à son parlement qu'un complot contre sa personne venait d'être découvert, et que la France se préparait à envahir l'Angleterre. Le même jour, le roi publia une proclamation par laquelle le gouvernement offrait mille liv. st. de récompense à quiconque saisirait ou découvrirait les coupables, et mille liv. st. ainsi qu'un pardon complet à ceux des coupables qui se livreraient eux-mêmes et feraient des révélations complètes. Les noms signalés dans la proclamation étaient ceux du duc de Berwick, de sir Georges Barclay, du major Lowick, du capitaine Porter, du capi-

taine Stowe, du capitaine Walbank, du capitaine Courtney, du lieutenant Sherburne, de Price Blair, de Denant, de Chambers, de Boise, de Georges Higgins, et de ses deux frères, de Davis, de Cardell, de Goodman, de Cranburn, de Keys, de Pendergrast, de Burley, de Trevor, de sir Georges Maxwell, de Durance, de Knightley, d'Holmes, de sir William Perkins et de Rookwood. Cette proclamation produisit l'effet qu'on en avait espéré, un nommé Georges Harris, l'un des agents de Barclay, se livra lui-même à sir William Trumbull, secrétaire d'État, et divulgua tout ce qu'il savait. Cet exemple fut suivi par la plupart des conspirateurs.

Les dépositions de quelques-uns des témoins étaient compromettantes pour Jacques; car elles s'accordaient sur ce point, que le complot contre la vie de Guillaume lui était connu et qu'il y avait donné son assentiment. Ainsi Porter déposa. avoir entendu dire à Charnok que Barclay avait une commission écrite de la main de Jacques qui l'autorisait à approuver tout ce qui serait fait en son nom contre la personne de Guillaume. Bertrand, Blair, Harris, Hunt firent les mêmes révélations. Blair déclara qu'il était depuis longtemps au service du père Harrison, agent de Jacques en Angleterre, et que celui-ci lui avait demandé, dans différentes occasions, s'il connaissait des *hommes de courage* pour faire quelque chose qui pourrait faciliter le retour du roi en Angleterre, et son heureux rétablissement sur le trône. Harris, qui avait servi en Irlande dans l'armée jacobite en qualité d'enseigne, déclara que Jacques l'avait appelé dans la chambre de la reine et lui avait donné une somme d'argent en lui disant de se rendre en Angleterre et de se mettre aux ordres de Barclay, qui lui indiquerait ce qu'il aurait à faire. Hunt déposa que la maison de Romney Marsh servait de refuge aux jacobites qui venaient de Saint-Germain à Londres, et que le duc de Berwick y était venu récemment. Goodman accusa sir John Fenwick, lord Montgomery, lord Aylesbury, le colonel Fountain, et plusieurs autres personnages de marque qui n'étaient point encore impliqués dans l'accusation. Trois des principaux conspirateurs furent traduits à la barre d'Od-Bailey et furent condamnés à mort : c'étaient Charnock et King, qui tous deux avaient été capitaines dans l'armée jacobite en Irlande, et Keys, simple trompette, qui était domestique du capitaine Porter. Tous trois furent exécutés le 18 mars à Tyburn, et ils déclarèrent sur l'échafaud que Jacques n'avait eu aucune connaissance de leur projet de meurtre sur la personne du roi. Sir John Friend, sir William Perkins, Rookwood, le major Lowick et le capitaine Cranburn furent exécutés quelques jours après eux. Tous déclarèrent également sur l'échafaud que Jacques n'avait aucune part au projet d'assassinat qu'ils avaient conçu.

Mais la nation, et la plupart des puissances de l'Europe avec elle, se refusèrent à croire à ces déclarations. La peine que Jacques prenait, en ce moment, pour se justifier semblait, aux yeux de beaucoup des gens, fournir une autre preuve de sa culpabilité. Jacques assurait que Barclay avait outre-passé ses instructions, et il disait que des hommes comme Porter et Harris, dont les dépositions servaient principalement de texte à ses ennemis, ne méritaient point une grande confiance à cause de la position dans laquelle ils se trouvaient placés. Il y a des faits qui prouveraient que Jacques n'était point aussi étranger à ce projet qu'il voulait le faire croire. Ainsi son propre fils, le duc de Berwick, avoue dans ses mémoires qu'étant à Londres, il apprit de la bouche de sir Georges Barclay qu'une conspiration était formée contre la personne du prince d'Orange, et il déclare qu'il hâta son retour pour n'être point confondu avec les conspirateurs dont les desseins, bien que ne lui paraissant pas déshonnêtes, lui semblaient impraticables.

Dans un autre passage, le duc ajoute qu'il n'a point désapprouvé la conspiration, et qu'il s'est cru lié d'honneur à n'en point dissuader sir Georges Barclay. D'autres faits plus ou moins contradictoires ont été avancés par les partisans respectifs des deux causes, mais il serait fastidieux de les énumérer.

Cette conspiration opéra une réaction en faveur de Guillaume et ramena un grand nombre de mécontents à sa cause. Les deux chambres votèrent immédiatement des adresses de félicitations dans lesquelles elles l'assurèrent de leur fidélité et lui promirent de le défendre contre tous ses ennemis et notamment contre le roi Jacques. Elles suspendirent l'acte d'*Habeas corpus*, et ordonnèrent que tous les papistes seraient bannis de Londres et de Westminster. Puis les communes proposèrent une association pour défendre Guillaume contre ses ennemis, à l'imitation de l'association protestante qui avait été formée lorsque la vie d'Élisabeth étaient censément menacée par les conspirateurs catholiques. Environ quatre cents membres signèrent cet acte dans lequel le roi était nommé *roi légitime* d'Angleterre.

Toutefois l'accord entre les deux chambres fut de courte durée. Ce titre de roi « légitime » déplut aux lords; quand l'acte d'association fut présenté à leur signature, ils protestèrent en déclarant que Guillaume était roi *de facto*, mais non roi *de jure*. Les communes, après avoir savamment discuté, se contentèrent d'une simple modification dans la rédaction du texte. A ces mots de *roi légitime* on substitua ceux-ci : « Que Sa Majesté le roi Guillaume avait le droit de régner en vertu de la loi anglaise; et que le roi Jacques, le prétendu prince de Galles, ou toute autre personne, n'avaient aucun droit à la couronne. » L'acte ainsi modifié ayant reçu la signature de tous les lords, et même de la majorité des sujets de Guillaume, il fut présenté au roi par les deux chambres en corps. Puis, les lords et les communes prièrent Guillaume de faire placer cet acte dans les archives de la Tour comme un monument perpétuel de leur loyauté et de leur affection.

Le jour suivant, les chambres déclarèrent que quiconque, par paroles ou par écrit, affirmerait que l'association était illégale, serait regardé comme voulant ramener Jacques sur le trône et comme un ennemi des lois et des libertés du royaume. Dans le même temps, les communes votèrent à l'unanimité un bill qui avait pour but de pourvoir à la sûreté personnelle du roi. Ce bill portait que toute personne qui refuserait de prêter serment au roi serait passible de la confiscation de ses biens et des peines prononcées contre les papistes convaincus de nonconformisme; que ceux qui mettraient en doute la légitimité du roi seraient condamnés à de fortes peines; que l'acte d'association serait ratifié et confirmé par tous les sujets loyaux du royaume; que quiconque se refuserait de signer cet acte ne pourrait occuper des fonctions civiles ou militaires; que des peines seraient infligées à ceux qui iraient en France ou qui viendraient de France en Angleterre pour conspirer. Plus tard de nouvelles clauses furent ajoutées à l'acte d'association : l'une d'elles infirmait l'élection du candidat qui n'avait point signé l'acte d'association; une seconde portait que pour toutes les personnes attachées au service de la princesse Anne et de son mari, la signature de l'acte serait obligatoire, et que, faute de la donner, elles perdraient leur place. Un ordre du conseil fut ensuite rendu pour renvoyer de leurs fonctions tous les magistrats qui n'avaient point signé l'acte quand la signature était volontaire. Les communes votèrent alors une allocation de cinq millions sterling (125 millions de francs). Ce vote termina la session (le 27 avril).

Le retour du roi déchu devenait donc de jour en jour plus impossible. Guillaume partit alors pour le continent. Les affaires extérieures commençaient à cette époque à prendre une tournure moins menaçante. Les Fran-

cais des côtes de la Manche venaient d'essuyer des pertes considérables par suite de la visite de la flotte de l'amiral Russell, et ils maudissaient Jacques, qui leur valait de pareilles souffrances. De son côté, le roi de France songeait en ce moment à se défaire de cet hôte incommode en l'engageant à se mettre sur les rangs pour l'élection qui se préparait en Pologne à l'effet d'élire un nouveau roi. Jacques refusa.

Cependant la campagne ne réalisa point les espérances que l'on avait pu concevoir de ces premiers événements. En Flandre et sur le Rhin les succès furent partagés; en Catalogne, les Français sous Vendôme remportèrent une victoire signalée sur les Espagnols. Sur le Danube où l'Empereur, le chef nominal de la confédération, était obligé d'entretenir une armée puissante, les Impériaux n'avaient livré qu'une bataille au mois d'août et ils s'étaient ensuite reposés de leurs fatigues. Ce fut à cette époque que l'empire de Russie, où régnait alors le czar Pierre le Grand, commença à prendre rang parmi les puissances européennes par la prise d'Asoph. L'empressement que mit l'empereur Léopold à rechercher l'alliance du czar contre le sultan fit pressentir aux hommes politiques de ces temps toute l'importance que pouvait acquérir cet État naissant et jusqu'alors presque ignoré. L'événement le plus considérable et le plus malheureux pour les confédérés fut la retraite du duc Savoie, qui se détacha de la confédération. Le duc envahit le royaume de Naples à la tête des troupes françaises qui étaient en Italie.

Néanmoins la France faisait en ce moment des ouvertures de paix aux États-Généraux par la médiation de la Suède. Les États étaient fatigués; mais il ne pouvait entrer dans le caractère personnel de Guillaume, et dans la politique qu'il avait à suivre à l'égard de la Hollande et de l'Angleterre, d'entrer en accommodement avec la France, tant que cette contrée ne lui ferait pas de larges concessions. Guillaume et les princes confédérés rejetèrent les propositions en disant qu'elles n'étaient point assez explicites, et que le traité de Westphalie devait être renouvelé dans toutes ses parties. Guillaume à son retour en Angleterre informa les deux chambres, dont la session s'ouvrit le 20 octobre, de ces ouvertures. « Mais, dit-il, je suis sûr que vous serez de mon avis, c'est qu'il faut traiter avec la France l'épée à la main. » Les deux chambres lui répondirent par des protestations de dévouement; et les communes, après avoir établi que depuis huit ans elles accordaient de larges allocations pour faire la guerre, et que beaucoup de sang avait été répandu, ajoutèrent que les bienfaits qui pouvaient résulter de ces sacrifices n'étaient pas trop chèrement achetés; elles s'engagèrent à fournir de nouveaux fonds pour poursuivre la guerre et payer la dette publique.

Mais les espérances de la nation sur le prochain anéantissement de la France, et les avantages qui devaient découler de sa ruine, coûtaient fort cher; et la dette de l'Angleterre commençait par suite de son accroissement considérable à devenir un fardeau fort lourd pour le pays. A la mort de Cromwell, la dette s'élevait à la somme de deux millions quatre cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six livres sterling (61,857,250 fr.) Charles II avait porté cet arriéré à deux millions huit cent mille liv. st. (70,000,000 fr.). On n'avait inscrit toutefois au grand-livre qu'une somme de six cent soixante-quatre mille deux cent vingt-six livres sterling (16,605,650 fr.) Sous Guillaume III, le chiffre de la dette avait presque décuplé, et il fallait emprunter encore. Lord Montague, qui était alors chancelier de l'Échiquier, proposa de pourvoir aux dépenses courantes au moyen d'un impôt sur la terre de trois shellings par livre sterling et d'une forte capitation, et de faire face à la dette en créant de nouveaux impôts et en lançant dans la circulation des bons de l'Échiquier. La création des bons de l'Échiquier

était une mesure nouvelle; cependant elle fut acceptée presque sans débat par le parlement.

L'occasion se présentait pour les deux chambres de donner au roi une nouvelle preuve de leur loyalisme. Un des accusés du complot de Barclay, nommé sir John Fenwick, qui avait échappé aux recherches du gouvernement, fut arrêté à cette époque; il s'apprêtait à s'embarquer pour la France. Fenwick fut aussitôt jeté dans la Tour : il écrivit de cette prison une lettre à sa femme dans laquelle il lui disait qu'il n'y avait que l'intervention des Howard, famille à laquelle il était lié par alliance, qui pût le sauver. Fenwick repoussa les charges portées contre lui, mais sa lettre avait été interceptée ; et, sur la présentation qui lui en fut faite, il fut obligé de confesser sa participation à la conspiration; il fut renvoyé à la Tour. Il écrivit alors au duc de Devonshire une lettre dans laquelle il engageait ce seigneur à remettre à Guillaume lui-même la déclaration qu'il allait faire. Dans cette déclaration Fenwick accusait d'une manière formelle le duc de Shrewsbury, secrétaire d'État, les lords Godolphin et Russell, grand amiral de la flotte, et d'autres membres du gouvernement, d'entretenir une correspondance coupable avec le roi déchu. Le duc de Marlborough figurait aussi dans le nombre de ceux que Fenwick signalait à l'attention du roi. Cette déclaration fut bientôt connue des personnages qu'elle inculpait, et il y eut de leur part de nombreuses et de chaudes protestations de dévouement à Guillaume. Shrewsbury déclara que, remplissant des fonctions aussi importantes que celles de secrétaire d'État, il ne pouvait conserver sa place tant qu'il serait sous le coup d'une imputation aussi odieuse. Il demanda à se démettre de sa charge.

(1697.) Fenwick espérait sauver ses jours par cette déclaration; car il se trouvait dans les termes de la proclamation qui promettait la vie sauve à ceux qui dénonceraient leurs complices. Mais il avait soulevé contre lui des haines implacables, car il s'était attaqué à des ennemis puissants. Le parlement s'étant assemblé le 18 février, Russell, dans la chambre des communes, demanda qu'un bill d'attainder fût lancé contre Fenwick. Le prisonnier fut amené à la barre, et refusa de faire des dépositions plus complètes, si préalablement on ne lui promettait point son pardon; on passa outre; le bill fut voté. Dans la chambre des lords, le bill rencontra une vive opposition. Soixante-huit voix votèrent pour ; soixante et une contre. Le duc de Devonshire, qui avait reçu la confession de Fenwick, vota contre le bill. Le duc de Shrewsbury, l'un des principaux inculpés, s'abstint de voter. Godolphin et Bath montrèrent aussi dans le cours des débats le désir de sauver Fenwick. Mais Marlborough n'eut pas la même générosité, et non-seulement il vota pour l'adoption du bill d'attainder, mais il engagea le mari de la princesse Anne à suivre son exemple. Guillaume donna sa sanction au bill, et le 28 janvier le condamné fut décapité à Tower-Hill. Sur l'échafaud Fenwick livra un papier au shérif dans lequel il ne repoussait aucune des charges portées contre lui. Toutefois il se plaignait de l'injustice de la procédure suivie à son égard; et, à cette occasion, il remercia ceux qui avaient voté contre le bill. Il protesta de sa loyauté à la personne de Jacques et à celle du prince de Galles, et donna sur le projet d'assassinat formé contre Guillaume des détails pleins d'horreur.

Les trames ourdies par Russell, Shrewsbury et autres, n'étaient point ignorées de Guillaume, et leur acharnement contre Fenwick n'avait point changé son opinion à leur égard. L'origine de ces menées remontait à une époque déjà ancienne; elles avaient commencé au moment où le gouvernement prenait son assiette et où il rencontrait le plus d'obstacles pour s'établir. Mais comme le parti jacobite était abattu en Angleterre, et

que Jacques perdait chaque jour l'espoir d'être secouru d'une manière efficace par Louis XIV qui réitérait ses propositions pour faire la paix, Guillaume crut faire un acte de sage politique en conservant au pouvoir des hommes de talent, qui, n'ayant plus rien à attendre de son rival, pourraient devenir de bons serviteurs, et qui, renvoyés de leurs charges, auraient pu être encore de dangereux ennemis. Guillaume les combla même de ses faveurs. Lord Sunderland, l'âme du parti tory, fut élevé aux fonctions de lord chambellan. L'amiral Russell fut élevé à la pairie avec le titre de comte d'Orford; le garde des sceaux fut également élevé à la pairie avec le titre de lord Somers baron d'Evesham, et il fut fait lord chancelier.

Le 16 avril, Guillaume termina la session et prit congé de son parlement pour se rendre en Flandre. La campagne s'ouvrit avec une nouvelle vigueur du côté des Français. A son arrivée, le roi trouva la ville d'Aeth investie par Catinat qui, après la cessation des hostilités en Italie, était venu prendre le commandement de l'armée française en Flandre. Aeth se rendit aux armes françaises. En Catalogne, Vendôme venait de prendre la ville importante de Barcelone, événement qui rendit la cour d'Espagne moins arrogante et lui fit prêter l'oreille aux propositions de paix que faisait la France. Sur le Rhin, les armées étaient restées dans leurs positions respectives; mais, sur le Danube, les Impériaux, commandés par le prince Eugène de Savoie, avaient défait les Turcs, que commandait le sultan en personne, dans la fameuse bataille de Zenta. La Pologne était alors le théâtre de mille intrigues. Jean Sobieski, le sauveur de Vienne, venait de mourir, et les candidats qui se présentaient pour lui succéder étaient nombreux. La France appuyait l'élection du prince de Conti; mais ses adversaires soutenaient les intérêts d'Auguste, électeur de Saxe. Déjà Conti avait été proclamé roi par le primat de Pologne; mais dans le même temps, l'évêque de Cujavia proclamait roi l'électeur de Saxe. Conti quitta la France pour prendre possession de son royaume; mais, à son arrivée en Pologne, il trouva Auguste maître de la capitale, et, après une lutte de courte durée, il revint à Paris.

Les résultats de la campagne modifièrent beaucoup les dispositions belliqueuses de Guillaume. Déjà même, pendant que la guerre se poursuivait avec des succès partagés, le maréchal de Boufflers, au nom de la France, et le comte de Portland, au nom de l'Angleterre, préparaient les bases d'un traité de paix. Les préliminaires en furent bientôt signés, et le roi d'Angleterre, après avoir signifié à tous les plénipotentiaires réunis à Bruxelles, qu'il s'était arrangé en ce qui le concernait personnellement, se retira à sa résidence de Loo. Les négociations se continuèrent à Ryswick, maison située entre la Haye et Delft, qui appartenait à Guillaume. Les représentants de la cour d'Espagne se montraient disposés à accepter le traité; mais il n'en était point ainsi des représentants de l'Empereur, qui prolongèrent les discussions sur quelques points essentiels. Dans l'intervalle des négociations, le roi de Suède, qui, d'un commun accord, avait été accepté comme médiateur, mourut laissant son rôle pacifique à Charles XII son fils, le plus belliqueux des monarques qui ont occupé le trône de Suède. Charles XII, qui avait alors quinze ans, intima aux plénipotentiaires de Ryswick, par son ambassadeur, la volonté de son père et l'intention où il était de continuer le rôle de médiateur entre les parties belligérantes.

Jacques se voyait en ce moment abandonné par tout le monde. Effrayé des suites que pourrait avoir le résultat des négociations, il s'était adressé à la cour de Vienne. Cette cour ayant refusé de recevoir son agent, il demanda à être représenté par un plénipotentiaire à Ryswick. La conférence repoussa à l'unanimité ses

Digitized by Google

prétentions. Alors Jacques lança un manifeste, dans lequel, après avoir fait un appel à la sagacité des souverains sur les dangers qui pourraient résulter pour eux-mêmes de l'encouragement qu'il donnaient à l'usurpation, il accusait Guillaume de persécuter les catholiques. « Si, disait-il, j'avais voulu faire élever mon fils dans la religion protestante, le prince d'Orange ne serait plus en ce moment sur le trône d'Angleterre. Mais accepter un pareil compromis, c'eût été reconnaître que les lois fondamentales du royaume pouvaient être altérées par une assemblée tumultueuse de sujets révoltés. » Dans un autre manifeste, Jacques protestait contre tout ce qui serait fait dans le traité de Ryswick, sans sa participation. Il disait « que sa cause était celle de tous les souverains; qu'il les invitait à prendre les armes pour le rétablir sur le trône, en leur montrant combien une pareille résolution serait glorieuse, et profitable aux véritables intérêts de ceux qui, par leur naissance, sont appelés à régner. » Jacques terminait en déclarant en son nom et au nom de ses héritiers, qu'il ne reconnaîtrait aucun des traités d'alliance et de commerce faits avec l'Angleterre depuis l'usurpation, ni aucun acte des prétendus parlements d'Angleterre.

Le traité fut signé à Ryswick le 20 septembre 1697. Le grand principe de ce traité était le rétablissement du *statu quo* avant la guerre. Louis XIV restitua à l'Empire, à l'Espagne, à la Hollande, au duc de Lorraine et aux autres princes de la confédération, les places qu'il leur avait prises pendant la guerre, et l'Empereur lui céda Strasbourg. Jacques fut entièrement éliminé du traité; seulement il fut alloué une pension annuelle de cinquante mille liv. st. (1,250,000 fr.) à sa femme. Ce traité n'était point aussi désavantageux qu'il aurait pu l'être à Louis XIV; car il laissait intactes les prétentions de la maison de Bourbon à la succession espagnole, prétentions qui reposaient sur le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Or le trône d'Espagne était en ce moment occupé par le maladif Charles II; de sorte que Louis XIV pouvait entrevoir, dans un avenir prochain, la possibilité de réunir la couronne d'Espagne à celle de France avec des chances presque certaines de succès. En effet, les troupes des confédérés devaient se disperser, tandis que les siennes pouvaient passer en Espagne au premier moment et assurer sa conquête avant que les confédérés eussent eu le temps de se réunir. Les événements justifièrent ces prévisions. Dans le même temps, il y eut entre les Autrichiens et les Turcs un traité qui était fort avantageux pour les premiers.

Guillaume n'était point complétement rassuré; il revint en Angleterre au mois de novembre. Son entrée à Londres fut un triomphe; le peuple le salua de ses acclamations et l'appela le restaurateur de la paix. Des adresses de félicitations lui furent envoyées de toutes les parties du royaume. Mais la France apportait, en ce moment même, une grande lenteur à évacuer les villes et les forteresses qu'elle s'était engagée à restituer par le traité. Guillaume prévit que la paix n'était pas définitive, et qu'elle serait bientôt suivie d'une reprise d'armes. Il dit à son parlement, qui s'était réuni le 3 décembre, qu'il était nécessaire pour le maintien de la paix d'avoir une force armée permanente.

(1698.) L'idée d'une armée permanente rencontrait une aversion profonde dans la nation, car elle rappelait les temps malheureux que le pays venait de traverser. Le roi et ses ministres furent dénoncés comme nourrissant le projet secret de détruire les libertés nationales et la constitution du royaume. Le comte de Sunderland devint surtout l'objet des attaques des mécontents; car bien qu'il ne fût que lord chambellan, on savait que son influence était grande sur l'esprit du roi. Guillaume était déconcerté, d'autant que les nouvelles du continent qu'il recevait tous les jours étaient alarmantes. Ainsi Louis XIV avait encore à Versailles les Stuarts

exilés et ne semblait point disposé à abandonner leur cause.

De grands efforts furent faits par la cour lorsque les délibérations commencèrent. Mais il fut affirmé « qu'une armée permanente était incompatible avec un gouvernement libre, et qu'un bill qui consacrerait un pareil principe serait fatal à la constitution du pays; que l'histoire de tous les peuples attestait que l'établissement d'une force tutélaire, telle que celle qui était demandée par la couronne, avait toujours détruit sa liberté; que le peuple n'était plus libre, lorsque l'épée était retirée de ses mains et placée dans les mains d'hommes mercenaires : en un mot, que, si une armée permanente était une fois établie en Angleterre, tout ce que les Anglais avaient gagné par leur résistance au pouvoir arbitraire serait perdu. » La proposition fut mise aux voix et repoussée à une majorité de cent quatre-vingt-cinq voix contre cent quarante-huit. La chambre des communes déclara ensuite « que toutes les forces levées depuis 1680 seraient licenciées; ce qui devait réduire le chiffre de l'armée à huit mille hommes de troupes régulières. »

Guillaume fut obligé de souscrire à ces dures conditions. Toutefois il n'alla pas aussi loin que l'auraient voulu les communes. Ainsi le chiffre des troupes régulières était encore, après le licenciement, de seize mille hommes. Sunderland, qui voyait grossir l'orage, se démit prudemment de ses fonctions et se retira dans sa résidence d'Althorp. Les communes, pour pallier ce qu'avait de dur leur opposition à la couronne, accordèrent à Guillaume un revenu fixe durant sa vie qu'elles élevèrent à sept cent mille liv. st. (17,500,000 fr.), au lieu de six cent mille liv. st. (15,000,00 fr.), somme qui avait été demandée par plusieurs membres.

L'attention des communes se porta aussitôt sur l'Irlande. Un nommé William Molyneux, gentilhomme de Dublin, avait publié un livre dans lequel il soutenait que l'Irlande ne devait pas dépendre du parlement d'Angleterre; il disait que l'Irlande étant un pays conquis, devait simplement relever de la couronne. La publication de ce livre qui parut d'abord sous l'anonyme, irrita vivement les communes : elles nommèrent une commission chargée d'examiner les causes qui avaient pu donner lieu à cet écrit, et elles votèrent une adresse au roi dans laquelle elles le priaient de donner des ordres pour découvrir et punir l'auteur. La commission déclara à l'unanimité que le livre contenait des principes subversifs et dangereux pour la sûreté du pays, et, quelques jours après, la chambre se rendit en corps auprès du roi, pour lui présenter une adresse dans laquelle elle déclarait que d'odieuses tentatives avaient été faites par des sujets irlandais pour briser l'état de sujétion qui liait l'Irlande à l'Angleterre. Guillaume répondit qu'il prendrait des mesures pour que les griefs dont se plaignaient les communes fussent redressés comme elles le désiraient.

Mais ce n'était point le seul sujet de plainte que les communes d'Angleterre eussent contre l'Irlande. Elles trouvaient fort étrange que les fabricants de cette contrée élevassent des manufactures d'étoffe de laine; « c'était, disaient-elles, porter un tort manifeste aux manufactures anglaises. » Elles votèrent une adresse au roi à cette occasion. « La richesse et la puissance de l'Angleterre, disait l'adresse, dépendent, en grande partie, des fabriques d'étoffes de laine. Aussi, comme nos ancêtres, devons-nous être inquiets lorsque de pareilles manufactures s'établissent dans d'autres lieux. Nous n'avons donc pas vu sans douleur que l'Irlande, qui est sous la dépendance de l'Angleterre, qui est protégée par elle, et qui est si propre à la fabrication des toiles, se soit appliquée, dans ces derniers temps, à fabriquer des tissus de laine, et qu'elle veuille s'enrichir par la fabrication des tissus qui nous sont si profitables. » Les communes demandaient, en terminant, que le roi employât son autorité et sa

sagesse pour mettre un terme au désordre; elles imploraient sa protection; « autrement, disaient-elles, le parlement sera obligé d'intervenir dans cette affaire. » Le roi répondit à l'adresse qu'il ferait tous ses efforts pour donner du développement à l'industrie nationale, et qu'il encouragerait les manufactures de toiles en Irlande de préférence aux manufactures de laine.

Cette réponse ne parut pas assez concluante, et elle ramena l'attention des communes sur la question du désarmement. Les whigs ultras, ou, comme on les appelait alors, les patriotes, nouveau parti qui venait de se former, et dans lequel des ambitieux se confondaient avec des hommes progressifs, les patriotes déclarèrent que le vœu du parlement n'avait pas été exécuté, que la réduction demandée n'avait pas eu son effet, vu qu'il y avait encore en Angleterre des forces assez considérables sur pied pour détruire les libertés de la nation. Les communes envoyèrent alors une adresse au roi pour lui demander une liste constatant l'effectif des troupes qui avaient été licenciées et de celles qu'il avait l'intention de licencier, ainsi qu'une liste des officiers qui avaient été mis à la demi-solde. Le système de la demi-solde paraissait même aux yeux de beaucoup de gens devoir être réformé. On prétendait que la mesure du désarmement était illusoire, tant qu'on conserverait un noyau d'officiers tout prêts à prendre du service. « Ce sont les officiers, disaient les whigs, qui font une armée; ce ne sont jamais les soldats qui manquent. » Quelques-uns auraient voulu qu'on licenciât toutes les troupes et qu'on ne laissât au roi qu'un seul corps de cavalerie, afin qu'il ne pût prendre aucune part dans les affaires du continent. Guillaume, pour se soustraire à ces importunités pendant quelque temps, prorogea le parlement le 5 juillet, et deux jours après, il en prononça la dissolution et fixa la convocation du nouveau parlement au 24 du mois d'août.

Un autre embarras pour Guillaume venait de l'état de l'Écosse qui était encore d'une nature fort alarmante. Les Écossais n'avaient jamais eu de vives sympathies pour le roi, et la tolérance religieuse qu'il leur proposait lui avait fait, en outre, de nombreux ennemis parmi les membres du clergé. Ce qui irritait surtout les esprits, c'était l'espèce de dépendance dans laquelle l'Écosse se trouvait placée vis-à-vis de l'Angleterre. Dans toutes les affaires où les intérêts des deux nations étaient en jeu, le parlement anglais traitait avec dédain le parlement écossais, comme il le faisait à l'égard de celui d'Irlande. Un grand nombre d'Écossais faisaient retomber sur le roi les dédains et les actes du parlement anglais, et ils pensaient qu'il dépendait de lui que les choses allassent mieux.

Le parlement écossais s'étant ouvert le 19 juillet, les marchands, qui, sous la garantie de la charte accordée par Guillaume dans l'année 1694, avaient engagé des fonds dans l'expédition de Paterson, exposèrent leurs griefs devant cette assemblée. Leurs plaintes étaient dirigées contre les deux chambres du parlement d'Angleterre, qui, disaient-ils, prenant ombrage des priviléges que leur avaient conférés les lettres patentes du roi, étaient parvenus, à force de sollicitations, à les frustrer des avantages qui leur revenaient. « Une grande partie de la noblesse, des gentilâtres et des marchands, et tout le corps des bourgs royaux du royaume d'Écosse, ajoutaient les pétitionnaires, ont engagé des sommes considérables dans cette entreprise sur la foi des lettres patentes de Sa Majesté. Nos amis de Hambourg y ont également contribué pour des sommes importantes; et aujourd'hui, par suite de l'opposition du parlement d'Angleterre, toute cette affaire reste en suspens. » Les pétitionnaires terminaient en faisant un appel à la dignité du parlement, à qui appartenait la tâche de venger l'honneur du pays.

Aussitôt le parlement écossais rédigea une adresse au roi, dans laquelle il représentait à Guillaume les diffi-

cultés que rencontrait la compagnie, et lui demandait d'adopter les mesures nécessaires pour assurer à cette compagnie l'exercice et la jouissance de ses droits. Le roi se trouvant en ce moment en Hollande, l'adresse fut remise au ministre de Guillaume en Écosse; mais celui-ci, désespérant de calmer les esprits, ajourna le parlement à la fin de novembre. Dans cet intervalle, les marchands écossais présentèrent un mémoire à lord Seafield, secrétaire d'État. En réponse ce fonctionnaire leur donna des promesses qui ne les satisfirent point.

Un rapprochement venait enfin de s'opérer entre Guillaume et Marlborough. La princesse Anne avait triomphé de la répugnance de Guillaume à l'égard du comte, et elle avait décidé le roi à confier au duc l'éducation du duc de Glocester, fils unique de la princesse, qui venait d'atteindre sa huitième année. Guillaume avait voulu d'abord confier ce jeune prince au duc de Shrewsbury; mais Shrewsbury ayant refusé, la princesse Anne avait proposé Marlborough, et Guillaume s'était rendu à ses instances. Marlborough était alors un tory pur. Aussi son parti salua-t-il cet événement avec espérance, croyant entrevoir dans un avenir prochain la possibilité de rentrer aux affaires et de former un cabinet composé entièrement de torys. Toutefois, Guillaume associa au duc le célèbre docteur Burnet, connu pour son attachement au parti whig. Cette circonstance mécontenta les torys; ils attaquèrent dans la chambre des lords le docteur Burnet, au sujet d'une lettre pastorale publiée par le docteur quelques années auparavant et que les communes avaient condamnée à être brûlée par la main du bourreau. Marlborough soutint, dans cette occasion, son collègue, et parvint, par ses efforts, à faire rejeter la motion à une grande majorité.

Le traité de Ryswick n'avait satisfait personne, ni Guillaume ni Louis XIV. Vers cette époque, Guillaume envoya lord Portland en ambassade à Paris. Cette fois le roi, se départant de sa simplicité ordinaire, voulut que son ambassadeur parût à la cour de Louis XIV d'une manière splendide. Portland se plaignit à la cour de Versailles de l'appui qu'elle donnait encore au duc de Berwick et à d'autres Jacobites qui avaient figuré dans le complot de Barclay. Les ministres de Louis XIV lui répondirent que le duc de Berwick avait simplement pris part au projet d'invasion, et que, quant aux autres accusés, si on pouvait prouver qu'ils étaient des assassins, le roi était prêt à leur retirer sa protection. Portland désigna Barclay lui-même; mais on lui répondit que Barclay avait été privé de son commandement militaire. Portland demanda ensuite que Jacques fût envoyé à Avignon ou à Rome, et il se prévalut, à cette occasion, de la promesse verbale qui avait été faite lors des négociations du traité de Ryswick. Louis XIV, à qui la présence de Jacques à sa cour était nécessaire pour tenir Guillaume dans l'inquiétude, déclara que des liens de parenté l'unissaient au roi déchu, et qu'il ne pouvait, sans manquer à l'honneur, le renvoyer de ses États.

Ces restrictions de la part de Louis XIV n'étaient faites que pour la forme; il en avait besoin pour amener Guillaume à la conclusion d'un traité qu'il avait en vue à cette époque, et qui avait pour but de lui assurer une large part dans la succession de la monarchie espagnole dont le souverain actuel touchait à sa fin. Ce traité, qui est connu sous le nom de traité de partage, fut conduit avec le plus grand secret. Le comte Tallard, agent de Louis XIV, partit pour Londres, où il arriva le 19 mars, et les négociations furent poursuivies avec vigueur. Guillaume et le roi de France, lord Portland, le comte Tallard et Heinsius furent les seules personnes initiées au secret. Les négociations se continuèrent ensuite à Loo, où était allé Guillaume. Le traité fut signé le 11 octobre; il portait en substance que le prince électeur de Bavière aurait le royaume

d'Espagne, les Indes, la Flandre espagnole, et toutes les possessions appartenant à la couronne d'Espagne, à l'exception de Naples, de la Sicile, de la Sardaigne, de la province de Guipuscoa, de Fontarabie, de Saint-Sébastien, de Final, et de plusieurs places de la Toscane qui appartenaient alors à l'Espagne; ces possessions devaient échoir au dauphin de France; à cette condition, Louis XIV renonçait aux droits qu'il prétendait avoir à la succession. Milan devait être donné à l'archiduc Charles, second fils de l'Empereur. Par le premier article, les parties contractantes, c'est-à-dire la France, la Hollande et l'Angleterre, renouvelaient et confirmaient le traité de Ryswick. Le second article portait que les parties n'avaient été guidées dans le partage de l'Espagne que par le seul désir de conserver la tranquillité publique et d'empêcher qu'aucune puissance ne prît un agrandissement démesuré aux dépens des autres. Par le huitième article les parties s'engageaient à communiquer le traité à l'Empereur et à l'électeur de Bavière, immédiatement après l'échange des ratifications. Par d'autres articles, il était dit que si l'Empereur ou l'électeur rejetait le traité, et voulait une part plus grande que celle qui lui était accordée, les parties s'opposeraient à de pareilles prétentions par la force des armes; que, pendant le temps que durerait la lutte, les parts allouées à l'électeur et à l'Empereur resteraient sous le séquestre et seraient gouvernées par des vice-rois ou des gouverneurs nommés à cet effet; que tous les rois et princes de la chrétienté pourraient être parties au traité et en devenir les garants, s'ils le jugeaient convenable; que les ratifications seraient échangées dans les trois semaines, et plus tôt, s'il était possible. Il y avait plusieurs articles secrets. L'un portait que l'électeur de Bavière serait le tuteur de son fils et qu'il administrerait tous ses domaines pendant sa minorité; le second, que, si ledit prince mourait sans descendance, l'électeur succéderait à tous ses royaumes; le troisième, que, dans le cas où le duché de Milan viendrait à être séquestré, l'administration de ce duché serait confiée au prince de Vaudemont, gouverneur actuel, et à sa mort, à Charles de Vaudemont, son fils. — Le traité était signé par Tallard, Portland, Williamson et Heinsius; les ratifications en furent échangées dans le temps prescrit. Dans le cours de la même année, Guillaume fit un traité avec la Suède, par lequel la Suède, la Hollande et l'Angleterre s'engageaient à se prêter main forte dans le cas où l'une des trois puissances signataires serait attaquée.

Il fallait que le parti jacobite fût encore bien redoutable, et que Jacques causât de vives impressions à Guillaume; car en réalité Guillaume ne retirait du premier traité de partage que la promesse de Louis XIV du prompt éloignement de Jacques de la cour de France. Autrement, le traité était désastreux pour l'Angleterre, puisque la France, de tout temps sa rivale en richesse, en industrie, en activité guerrière, puisque la France, disons-nous, s'élargissait d'un immense territoire, sans que l'Angleterre y trouvât une compensation suffisante. Après avoir conclu les longues négociations de Loo, le roi resta quelque temps en Hollande, s'occupant à passer en revue les troupes hollandaises et à recevoir les félicitations des princes allemands. Il envoya ensuite lord Paget à Carlowitz, où se négociait alors un traité de paix entre le sultan et l'Empereur, le roi de Pologne et les Vénitiens, et il revint à Londres.

C'était le 4 décembre Guillaume; ouvrit le nouveau parlement; deux jours après. Les élections avaient ramené une foule de whigs et de torys remuants; et, dès les premières séances, la chambre des communes prit une attitude animée. Le choix du speaker donna lieu à de vifs débats entre les deux partis; car chacun d'eux soutint avec énergie son candidat. Ce fut Littleton, membre du parti whig, qui fut élu. Le roi, dans son discours, dit aux cham-

bres qu'elles auraient à examiner le chiffre des forces de terre et de mer qu'il serait nécessaire de conserver pour le maintien de la paix au dedans et la conservation de l'influence que l'Angleterre avait récemment acquise dans les conseils et les affaires de l'Europe. « Il sera bien, dit-il, que les puissances étrangères soient convaincues que vous ne vous manquez pas à vous-mêmes. » Guillaume parla ensuite de la dette nationale que l'Angleterre avait contractée dans le cours de la guerre longue et coûteuse qui venait de se terminer, et de la nécessité de pourvoir aux moyens de l'acquitter. « Je pense, dit-il, qu'un parlement doit regarder comme sacrés les engagements pris par les parlements antérieurs. »

(1699.) Il y avait eu de la part de la couronne infraction à la volonté du parlement au sujet du désarmement. Or cette question, que la dissolution du parlement avait laissée en suspens, fut reprise. Les allusions que faisait le roi à la politique du continent et à la conservation des troupes de terre furent saisies avec passion par les communes, qui, dans leur précipitation, ne se donnèrent point le temps de voter une adresse en réponse au discours de la couronne, comme le consacrait la coutume. Les ministres du roi étaient trop faibles pour opposer une résistance efficace. En conséquence, il fut résolu « que toutes les forces de terre au service de l'Angleterre, à l'exception de sept mille hommes, recevraient leur solde et seraient immédiatement licenciées; que toutes les forces qui étaient en Irlande ne dépasseraient pas le chiffre de douze mille hommes. » La résolution portait en outre que les troupes étrangères au service du royaume seraient comprises dans le licenciement. Cette clause était dirigée principalement contre le roi qui avait à son service un certain nombre de troupes hollandaises auxquelles il paraissait vivement attaché.

Cette résolution blessa vivement Guillaume. Dans une lettre écrite à Heinsius à ce sujet, il dit « qu'il est si profondément affligé de ce qui se passe dans le sein de la chambre des communes, qu'il ne peut donner son attention à d'autres affaires. » Guillaume eut même l'intention de quitter le royaume et de laisser le gouvernement aux personnes qui lui seraient désignées par le parlement. Il prépara une lettre à ce sujet, qu'il destinait aux deux chambres et qu'il écrivit de sa propre main. « Milords et messieurs, disait-il, je suis venu dans ce royaume, appelé par les vœux de la nation, pour la sauver de sa ruine, pour défendre votre religion, vos lois, vos libertés. Dans ce but, j'ai été obligé de soutenir une guerre longue et ruineuse; mais grâce à Dieu, et grâce aussi à la bravoure de nos soldats, cette guerre s'est terminée par une paix avantageuse. Maintenant, vous pourriez jouir des bienfaits de cette paix, si vous adoptiez les mesures que je vous ai recommandées à l'ouverture de la session. Mais, comme je vois que vous négligez mes avis, et que vous prenez peu de soin de votre sûreté personnelle, puisque vous vous exposez à une ruine évidente, en vous privant des seuls moyens que vous avez à votre disposition pour pourvoir à votre défense, il ne serait ni juste ni raisonnable pour moi d'assister à votre ruine, puisque je ne saurais plus l'empêcher, attendu que vous m'ôtez les moyens de vous défendre et de vous protéger. En conséquence, je viens vous inviter à choisir et à nommer des personnes auxquelles je puisse laisser l'administration des affaires. Soyez persuadés pourtant, que, malgré mon absence de ce royaume, je ferai toujours les mêmes vœux pour votre bien-être et votre prospérité. J'ajouterai que si je juge ma présence nécessaire parmi vous pour vous défendre, et dans le cas où vous m'accorderiez les moyens de le faire avec succès, alors je pourrai revenir ici risquer ma vie pour vous comme je l'ai déjà fait. Que Dieu bénisse vos décisions, et vous inspire, dans ce moment, les mesures que vous allez prendre pour le bien-être et la sûreté de ce royaume. »

Cette lettre ne fut pas envoyée, ce qui a laissé des doutes à l'égard de la sincérité des intentions que manifestait le roi. D'après l'historien Burnet, la majorité de la nation regarda la conduite du roi comme une simple menace. Cependant le chancelier Somers, qui, par la nature de ses fonctions, devait plus que tout autre connaître ce qui se passait dans l'esprit du roi, écrivit au duc de Shrewsbury que ces intentions lui paraissaient bien réelles. Quoi qu'il en soit, les communes ne s'en émurent point. D'un autre côté, les ennemis du roi disaient que rien n'était aussi facile que de faire un nouveau roi; et l'on rapporte que le comte de Sunderland, ayant appris que Guillaume voulait déposer la couronne, répondit : « N'est-ce que cela? Eh bien, nous avons Tom Pembroke qui est du bois dont on fait les rois; nous irons le chercher et nous en ferons notre souverain. »

Quoi qu'il en soit, Guillaume se soumit de bonne grâce aux dures exigences qui lui étaient imposées. Il se rendit au parlement (le 1er février 1699) et il prononça ces paroles : « Je suis venu donner ma sanction au bill de licenciement aussitôt que j'ai su qu'il était prêt. Pour moi, quoique, dans les circonstances actuelles, il me paraisse dangereux de licencier l'armée, et qu'il me soit bien pénible de me séparer des troupes qui sont venues de la Hollande pour nous assister et qui m'ont accompagné dans tous mes dangers, cependant, je pense que, dans l'intérêt commun, nous devons écarter tout sujet de jalousie et de discorde. J'avoue que je ne saurais croire qu'on puisse m'attribuer de mauvais sentiments, après ce que j'ai entrepris et hasardé pour rétablir et assurer les libertés de la nation. Maintenant que je vous ai dit avec franchise la raison qui me fait sanctionner le bill de licenciement, je me crois obligé, pour ma justification et ma responsabilité personnelles, de vous dire que je crains que la nation ne soit trop exposée. Il est dans votre intérêt de prendre en sérieuse considération cette affaire, et d'adopter les mesures les plus efficaces pour la sûreté du royaume et la conservation de la paix dont Dieu a récompensé nos efforts. »

Guillaume espérait que le parlement lui laisserait les troupes hollandaises, mais les communes, bien qu'elles eussent répondu au discours du roi par une adresse pleine de protestations de dévouement et d'assurances de fidélité pour sa personne, étaient résolues de s'en tenir à la lettre de la loi, et Guillaume leur ayant fait la demande de garder auprès de lui les troupes hollandaises, elles rejetèrent sa demande à la majorité de cent soixante-quinze votes contre cent cinquante. Les communes présentèrent, à cette occasion, une nouvelle adresse au roi, « Vos loyales communes, disait l'adresse, voient avec un profond chagrin qu'on ait conseillé à Votre Majesté des choses qu'elles sont obligées de lui refuser; mais l'intérêt de la constitution que Votre Majesté est venue rétablir commande ce refus. Nous rappellerons, en outre, la promesse que Votre Majesté a faite dans sa gracieuse déclaration de renvoyer toutes les troupes étrangères. En conséquence, et par devoir pour Votre Majesté, ainsi que pour l'acquit de notre responsabilité personnelle, nous vous exposerons que le plus sûr moyen d'assurer le bonheur et la prospérité de ce royaume repose dans la confiance réciproque de la nation et du roi, et que ce moyen ne saurait être obtenu d'une manière plus solide qu'en confiant votre personne sacrée à la garde de ses propres sujets. » Dalrymple rapporte que, blessé de ce nouveau refus le roi se promena pendant quelques instants de long en large dans sa chambre, les yeux baissés vers la terre, et qu'il s'écria « que, s'il avait un fils, ses gardes ne le quitteraient pas ainsi. » Toutefois, il ne fit point de nouveaux efforts pour retenir les troupes étrangères qui furent aussitôt embarquées pour la Hollande.

§ Mésintelligence dans le sein du cabinet. — Affaire de Paterson. — Nouveau traité de partage. — Préparatifs de la France et de l'Autriche.

Les élections, malgré les efforts du parti whig, avaient envoyé un grand nombre de torys à la chambre des communes. Les torys profitèrent de cet avantage pour reprocher à leurs adversaires de s'approprier pour leur usage personnel des sommes considérables sur les fonds publics. La première attaque de ce genre fut dirigée contre l'amiral Russell qui avait été créé comte d'Orford. Le comte fut accusé d'avoir gardé pour son usage particulier des sommes importantes qui étaient destinées au payement des équipages de la flotte. Les comptes furent produits; au premier aperçu, il parut exister une balance de 400,000 liv. st. (10,000,000 de fr.) dans les mains de Russell; les comptes produits par l'amiral indiquaient au contraire que la somme avait été appliquée à sa destination. Les communes présentèrent aussitôt une adresse au roi dans laquelle elles lui disaient que les fonctions de lord grand amiral étaient incompatibles avec celles de trésorier de la marine, et l'invitaient à adopter des mesures pour prévenir le mauvais emploi des fonds. Orford, qui prévoyait l'orage, se démit de ses fonctions d'amiral et de commissaire de l'amirauté; le comte de Bridgewater, tory avancé, lui succéda dans les fonctions de lord grand amiral; lord Haversham, autre tory, le remplaça dans les fonctions de commissaire de l'amirauté. Le ministère éprouva alors un remaniement complet. Le duc de Leeds, qui était tombé dans un grand discrédit depuis la découverte de ses transactions avec la compagnie des Indes orientales, fut renvoyé de la présidence du conseil, et remplacé par le comte de Pembroke, qui jouissait de la confiance des deux partis. Le duc de Shrewsbury résigna ses fonctions en faveur de lord Jersey; et lord Lonsdale, qui était parvenu aux honneurs et aux richesses par la protection de Leeds et des torys, fut nommé lord du sceau privé. Les communes fixèrent ensuite à 15,000 hommes l'effectif de la flotte, et dans la crainte que Guillaume n'augmentât ses forces de terre sous la protection de ce vote, elles stipulèrent que les 15,000 hommes se composeraient de matelots seulement.

Nous avons parlé de la charte accordée par le roi à une compagnie de marchands écossais, de la jalousie que cette concession avait fait naître en Angleterre, et notamment dans le commerce. Paterson, qui commandait l'expédition écossaise, était arrivé à bon port à Aeta, lieu situé sur la côte septentrionale de l'isthme de Panama, à mi-route de Porto-Bello et de Carthagène, et il y avait construit un petit fort auquel il avait donné le nom de la Nouvelle-Édimbourg. Le premier acte public de la colonie naissante fut de déclarer la liberté du commerce et la tolérance entière des cultes pour toutes les nations. L'emplacement était admirablement choisi. Le havre était magnifique et pouvait contenir des flottes considérables, tandis que de l'autre côté de l'isthme les bords de la mer Pacifique offraient aux navires une foule de baies et de havres également commodes. L'une des espérances de Paterson était d'établir des communications régulières entre l'Atlantique et la mer Pacifique. Mais la voie des terres est fort difficile à cause des montagnes qui coupent le pays. D'un autre côté, la rivière Sainte Marie, qui baigne une grande partie de l'isthme et va se jeter dans la mer Pacifique, est torrentueuse, et n'est navigable que pendant quelques mois de l'année. Paterson, qui connaissait pourtant ces lieux à son départ d'Écosse, ne les avait point assez étudiés. Les colons de la Nouvelle-Édimbourg devaient en outre rencontrer dans les Espagnols, qui élevaient des prétentions à la possession de toute cette partie de l'Amérique, des rivaux redoutables et des voisins peu disposés à les accueillir.

Ce fut après avoir reçu la nouvelle de l'arrivée des colons à l'isthme de Panama et de l'établissement de la Nouvelle-Édimbourg que la compagnie écossaise reçut l'ordre du roi, par l'intermédiaire du comte de Seafield, secrétaire d'État pour l'Écosse, de suspendre le cours de ses expéditions. On sait que le roi cédait en cette circonstance aux sollicitations de ses sujets anglais, qui commerçaient avec les Indes orientales et de la compagnie hollandaise des Indes, et peut-être aussi aux remontrances de la cour d'Espagne. Guillaume déclara, par l'organe de son ministre, qu'il retirait son assistance aux marchands jusqu'à plus ample information. Mais la compagnie répondit que les vaisseaux de l'expédition de Paterson avaient atteint le lieu de leur destination, et que les colons, par des traités faits à l'amiable avec les indigènes, avaient obtenu la libre possession d'un territoire qui n'avait, à aucune époque, appartenu aux puissances européennes. Aussitôt Guillaume envoya des instructions aux gouverneurs des possessions anglaises dans les Indes occidentales, et ceux-ci publièrent des proclamations dans lesquelles, après avoir déclaré que les colons de la Nouvelle-Édimbourg n'avaient point donné connaissance de leurs projets au roi, et que ces projets étaient contraires aux traités existant entre le roi et ses alliés, ils défendaient aux sujets anglais d'entretenir des relations d'aucun genre et sous aucun prétexte avec les colons.

Comme les colons attendaient les premiers secours des possessions anglaises dans les Indes occidentales et que les ordres des gouverneurs étaient exécutés avec la plus grande sévérité, ils se trouvèrent bientôt réduits à la dernière extrémité. Les maladies, conséquence d'une mauvaise nourriture, et la chaleur du climat produisirent d'affreux ravages dans leurs rangs. De douze cents hommes qui formaient l'expédition à son départ d'Écosse, il n'en resta bientôt plus que cent. Ces cent hommes, désespérant d'être secourus, s'embarquèrent alors pour l'Écosse. Or, la compagnie écossaise venait, en ce moment même, d'armer une nouvelle expédition composée de treize cents hommes; mais, à son arrivée, la nouvelle expédition ne trouva qu'un désert. Pour surcroît d'embarras, l'assemblée générale de l'Église d'Écosse avait envoyé quatre prédicateurs presbytériens pour diriger le spirituel de l'établissement; et ceux-ci, par leurs prédications furibondes, complétèrent le désordre.

La compagnie écossaise, qui n'avait point encore connaissance de ces désastres, adressait, en ce moment, une pétition à Guillaume, dans laquelle elle se plaignait des Espagnols et demandait au roi sa protection. Une réponse évasive lui fut donnée. La compagnie adressa une nouvelle pétition au roi, dans laquelle elle se récriait contre les proclamations des gouverneurs; elle demandait aussi au roi de convoquer prochainement le parlement d'Écosse, afin de connaître l'avis du grand conseil de la nation dans une affaire aussi importante. Lord Seafield, au nom du roi, répondit que Sa Majesté regrettait les pertes que la compagnie avait essuyées; que le roi serait, dans toutes les circonstances, disposé à protéger et à encourager le commerce d'Écosse, et il promit que les marchands écossais auraient la liberté de commercer avec les plantations anglaises, comme autrefois; mais que le parlement étant ajourné au mois de mars, il ne pouvait le convoquer.

On apprit en ce moment que la Nouvelle-Édimbourg avait été capturée par les Espagnols, après une défense vigoureuse de six semaines, et que les colons qui avaient survécu à ce désastre, ayant cherché un asile dans les possessions anglaises, avaient été traités par les gouverneurs comme des félons et des proscrits. Toute l'Écosse jeta les hauts cris à cette nouvelle, et les anciennes antipathies que les Écossais nourrissaient contre les Anglais se réveillèrent avec plus d'aigreur que jamais. « L'Angleterre, disait-on

en Ecosse, voulait tout pour elle. Les plus mécontents déclaraient que Guillaume, par sa conduite, avait perdu ses droits à la couronne d'Écosse, et qu'il fallait déclarer la guerre à l'Angleterre.

Les torys, bien que le dernier remaniement ministériel eût été fait à leur profit, n'étaient point contents encore : ils cherchaient alors à humilier la couronne dans la personne de lord Somers qui occupait les fonctions de lord grand chancelier, et dont ils convoitaient la place. La conduite de Somers n'offrait pas prise à une accusation. Toutefois, après y avoir songé, les torys crurent avoir trouvé des charges suffisantes contre lui. Quelque temps auparavant, lord Bellamont, gouverneur de New-York, ayant informé le roi que les côtes et les îles de l'Amérique étaient infestées de corsaires, Guillaume avait armé par souscriptions particulières un navire pour courir sur les maraudeurs, et lord Somers, le comte d'Orford, le duc de Shrewsbury et d'autres whigs avaient contribué aux frais de l'armement. Le navire partit; le commandement en fut donné à un capitaine nommé Kydd, qui reçut une lettre de marque scellée du grand sceau par laquelle il était autorisé à faire la chasse aux pirates. Ce Kidd, qui était un boucanier lui-même, ne fut pas plutôt arrivé dans les mers de l'Amérique qu'il fit cause commune avec ceux qu'il était venu détruire. Ce fut le fait que les torys résolurent d'exploiter à leur avantage contre Somers. Ils accusèrent donc lord Somers d'avoir donné à Kidd la lettre de marque scellée du grand sceau, déclarant qu'il avait voulu s'enrichir lui, ses amis, et le roi lui-même, au moyen des spoliations commises par le capitaine; et une accusation formelle de piraterie fut portée contre Somers.

Les torys portèrent ensuite l'attaque sur un autre terrain. Guillaume, contrairement à des promesses antérieures données aux communes, avait fait des donations considérables à ses favoris des terres confisquées en Irlande. Dans la session précédente sept commissaires avaient été nommés pour faire une enquête sur ces donations. Ces commissaires étaient lord Drogheda, sir Francis Brewster et sir Richard Leving, qui étaient tous trois favorables au parti de la cour; les quatre autres étaient Trenchard, Annesley, Hamilton et Langford, qui étaient décidés à introduire dans le rapport tous les faits qui pouvaient irriter les esprits contre Guillaume. Les commissaires n'ayant pu s'entendre sur la rédaction du rapport, ce document fut présenté aux communes revêtu seulement de la signature des quatre commissaires hostiles à la cour. Le rapport établissait que le nombre des personnes qui avaient été mises hors la loi en Angleterre et en Irlande, depuis le 13 février 1689, s'élevait pour la première de ces contrées à 57, et pour l'Irlande à 3,921; que l'étendue des terres confisquées en Irlande était de 1,060,792 acres, rapportant par année 211,623 liv. st. (5,290,575 fr.); que quelques-unes de ces terres avaient été rendues à leurs anciens propriétaires, soit en vertu des articles de Limerik et de Galway, soit par grâce spéciale de Sa Majesté; qu'indépendamment de ces restitutions que les commissaires présentaient comme injustes, il avait été fait soixante-seize concessions; trois à lord Romney, représentant une étendue de 49,517 acres; deux au comte d'Albemarle, représentant une étendue de 106,933 acres; deux au comte d'Athlone, représentant une étendue de 26,480 acres; une concession au comte de Galway, représentant 36,148 acres; et, que le roi avait donné à William Bentinck, écuyer, 135,820 acres de terre, et à Élisabeth, comtesse d'Orkney, toutes les terres du roi déchu, estimées à 95,649 acres et donnant un produit annuel de vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze liv. st. (649,875 fr.).

De graves événements, qui étaient survenus au sujet du traité de partage, dans l'intervalle de ces démêlés, ren-

dalent la situation de Guillaume plus embarrassante encore. Le fils de l'électeur de Bavière, auquel le traité faisait une si large part dans la succession espagnole, venait de mourir. Le bruit se répandit qu'il était mort par le poison, et que la cour de France s'était rendue coupable de cet acte diabolique. Cette mort inattendue rendait nul le traité de partage, et il favorisait les vues ambitieuses de la France, parce qu'elle avait un parti influent à la cour d'Espagne. Les négociations furent reprises pour établir les bases d'un nouveau partage. Mais ces négociations ayant été connues de la cour d'Espagne, cette cour fit, à cet égard, des remontrances si vives à Guillaume, que celui-ci ordonna à Stanhope, son ambassadeur à Madrid, de cesser ses relations diplomatiques et de revenir en Angleterre.

A son retour du continent (18 octobre) le roi trouva le parti tory triomphant; ce qui l'obligea à faire de nouvelles modifications dans le personnel du cabinet. Montague, chancelier de l'Échiquier, résigna ses fonctions, et lord Tankerville, plus connu sous le nom de lord Grey de Werk, fut placé à la tête de la trésorerie; un nommé Smith fut nommé chancelier de l'Échiquier; il ne resta plus d'autres membres whigs dans le cabinet que lord Somers et le duc de Shrewsbury, qui accepta les fonctions de lord chambellan. Ces nominations ne désarmèrent point le parti tory. A l'ouverture des deux chambres, qui eut lieu le 16 novembre, le roi ayant dit, dans son discours « qu'une confiance réciproque entre le peuple et le souverain était nécessaire pour faire de l'un un grand peuple et de l'autre un roi heureux, » les torys des communes crurent trouver dans ces paroles une allusion à leurs actes; elles en prirent ombrage, et firent des représentations à cet égard au roi, en lui recommandant « de punir les personnes qui donneraient une fausse interprétation à leurs votes. » Guillaume répondit « que personne ne s'était rendu coupable d'un pareil acte, et que, si quelqu'un venait près de lui calomnier ainsi les communes, il serait regardé comme le plus dangereux de ses ennemis. »

(1700.) La lutte commença au sujet des donations des biens confisqués en Irlande et du rapport auquel ces confiscations avaient donné lieu. Les whigs, qui étaient principalement attaqués dans ce rapport, puisque la plupart des donations avaient été faites à des hommes de leur parti, se plaignirent amèrement de la partialité qui avait présidé à sa rédaction, et Montague, l'ex-chancelier de l'Échiquier, déclara qu'un membre de la chambre des communes, nommé Arthur Moore, avait écrit une lettre aux commissaires pour faire un article séparé sur la concession faite en faveur de lady Orkney (cette dame passait pour être la maîtresse du roi) dans le but de mettre quelqu'un en cause. « Ce quelqu'un était évidemment le roi, disait Montague; » il demandait à la chambre de flétrir un pareil acte par une censure, car il était contraire à la constitution. Les torys inviterent Montague à nommer la personne de qui il tenait cette information, et l'ex-chancelier de l'Échiquier désigna Methuen, chancelier d'Irlande. Mais Methuen affirma n'avoir rien dit de ce genre. Aussitôt la chambre déclara par un vote « que les bruits répandus à l'égard d'une lettre supposée d'Arthur Moore étaient faux et mensongers, et que les quatre commissaires avaient rempli leurs fonctions avec intelligence et d'une manière intègre. » Les trois commissaires qui formaient la minorité demandèrent à être entendus; sir Richard Leving, l'un des membres de cette minorité, et sir Francis Brewster, son collègue, confirmèrent l'assertion de Montague, en y ajoutant des accusations plus directes contre les commissaires de la majorité. Brewster affirma que Trenchard avait dit, à l'égard de la concession faite à lady Orkney, que c'était un acte infâme, et qu'ayant relevé ces expressions malséantes, il avait obligé Trenchard à lui faire des excuses en présence de

ses collègues. « Qu'il le nie, s'il le peut, s'écria Brewster en se tournant vers Trenchard, puisqu'il est ici présent. » Trenchard nia effectivement, et ses dénégations furent confirmées publiquement par Langford et Annesley, ses deux collègues.

Le résultat de ces discussions fut de provoquer un bill, qui fut appelé le bill de *résumption*, ou le bill de reprise. Par ce bill tous ceux qui avaient reçu des donations en Irlande devaient être obligés de les restituer. Toutefois les torys, emportés par leur victoire, allèrent trop loin. Les whigs usèrent de représailles à leur égard, en introduisant un amendement dans la loi qu'ils n'eurent pas le courage de repousser. Cet amendement portait que les reprises remonteraient au mois de février 1684, c'est-à-dire, à une époque antérieure de cinq ans à celle que fixait le bill proposé par les torys. Or, dans l'intervalle de ces cinq années, les torys avaient été aux affaires et s'étaient fait à eux-mêmes de larges donations. Le bill ainsi amendé fut voté et présenté à la chambre des lords; mais pour que cette chambre, dans laquelle la cour comptait un fort parti, n'y introduisît aucun amendement, les communes qui, ainsi que nous l'avons dit, avaient la prétention de prononcer d'une manière souveraine dans toutes les questions de subside ou d'impôt, annexèrent un bill sur le revenu de la terre, qui était demandé par le gouvernement pour le payement de la flotte et de l'armée. Les lords furent d'abord indignés et voulurent modifier le bill par des amendements. Mais les communes n'en acceptèrent aucun.

Ce bill causait un vif déplaisir au roi, et il aurait voulu proroger le parlement. Mais l'état d'excitation dans lequel étaient les esprits, l'attitude menacante de l'Écosse et la complication des affaires du dehors, tout lui disait qu'une pareille mesure serait dangereuse et qu'elle pourrait amener une crise fatale. Somers parvint, pour le moment, à échapper à l'accusation dont il était menacé, en résignant ses fonctions de chancelier; elles furent données à un tory, du nom de sir Nathan Wright; l'administration fut ainsi composée entièrement de torys.

La session du parlement écossais s'ouvrait en ce moment. Cette assemblée voulut connaître de l'expédition malheureuse de Paterson. Quelques mois avant l'ouverture de cette assemblée, la compagnie écossaisse, avait envoyé à Londres lord Basil Hamilton pour présenter une adresse au roi en faveur des Écossais qui avaient été faits prisonniers par les Espagnols et qui se trouvaient maintenant à Carthagène. Guillaume n'avait pas voulu recevoir l'adresse des mains d'Hamilton, parce que ce seigneur n'avait point prêté serment de fidélité à son gouvernement. Toutefois, lord Seafield, au nom du roi, avait déclaré que l'intention de Sa Majesté était de demander la mise en liberté des prisonniers.

Quand le parlement d'Écosse fut réuni, la compagnie lui présenta une adresse, dans laquelle elle exposait ses griefs, et elle la fit accompagner des pétitions qui lui avaient été envoyées de toutes les parties de l'Écosse. Le parlement adopta aussitôt une résolution déclarant que les lettres patentes accordées par le roi à la compagnie, en 1695, établissaient légalement la colonie de la Nouvelle-Édimbourg, et que son concours était acquis à la compagnie. Alors le duc de Queensberry, commissaire du roi, ajourna le parlement à trois jours, dans l'espoir que dans cet intervalle les esprits se calmeraient; et n'ayant pas atteint son but, il ajourna de nouveau l'assemblée à vingt jours, en disant « qu'il était obligé de prendre l'avis du roi sur plusieurs choses importantes. » Le même jour, les membres qui formaient la majorité du parlement se réunirent dans une maison particulière pour rédiger une adresse au roi, dans laquelle ils lui demandaient de mettre un terme à ce système d'ajournement, et de laisser à l'assemblée le temps convenable pour délibérer sur les griefs de la na-

tion et en obtenir le redressement. Guillaume répondit aux porteurs de l'adresse qu'ils connaîtraient ses intentions en Écosse; mais ces intentions étaient un nouvel ajournement du parlement.

Un grand nombre de membres parlèrent de se constituer en parlement, malgré la proclamation, et de briser les portes de la chambre par la force des armes, si cela était nécessaire. Sur ces entrefaites le roi envoya une lettre d'une nature conciliante au duc de Queensberry; le duc en ordonna la publication. Guillaume déclarait, dans cette lettre, « que s'il lui eût été possible de faire droit à la résolution qui avait été adoptée par le parlement d'Écosse à l'égard des intérêts de la compagnie écossaise, il l'eût fait volontiers; qu'il était profondément affligé des pertes qu'avait essuyées la nation, et qu'il était disposé à faire tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui pour encourager et protéger l'industrie écossaise, et montrer combien il avait à cœur la prospérité de ce royaume; mais, en même temps, il engageait les Écossais à ne point écouter les conseils des gens malintentionnés, et à ne point se laisser entraîner dans une voie qui pouvait leur être fatale. »

On ne pouvait raisonnablement attendre que l'effervescence se calmerait par cette missive. Cependant le ton conciliant de la déclaration, et surtout une certaine libéralité faite à propos et en secret aux membres du parlement les plus influents, produisirent les plus heureux effets : bientôt le parlement devint aussi soumis qu'il avait été bruyant et hostile. Ce fut en vain que la compagnie écossaise présenta une nouvelle adresse; le parlement n'en tint aucun compte. La compagnie comprit alors que ses pertes étaient irréparables. Le parlement, pour montrer qu'il était prêt à se soumettre aux désirs du roi, déclara en outre, lorsque la question des subsides fut mise en délibération, « qu'il soutiendrait la personne et le gouvernement du roi de tous ses moyens et de tous ses efforts, et qu'il maintiendrait sur pied les forces nécessaires pour atteindre ce but. » Ce contraste remarquable avec la conduite du parlement anglais frappa tout le monde; et les adversaires de la cour, pour l'expliquer, déclarèrent « que les membres du parlement écossais avaient été achetés par le roi.» A la fin de la session du parlement écossais, le duc de Queensberry reçut l'ordre de la Jarretière, et le marquis d'Argyle fut créé duc.

L'attention du gouvernement se portait en ce moment, sur les affaires extérieures. Charles XII, roi de Suède, l'allié de Guillaume, venait d'être attaqué par Frédéric IV, roi de Danemark, qui espérait trouver une conquête facile dans la Suède, à cause de la jeunesse du nouveau roi de cette contrée. Frédéric IV s'était vanté publiquement de faire cette conquête, « parce que Guillaume étant engagé avec son parlement, disait-il, ce prince ne pourrait rendre que des services peu importants au jeune Charles XII.» Guillaume fut piqué au vif; il donna des ordres pour armer la flotte anglaise et la flotte hollandaise, et après avoir confié le commandement des deux flottes à sir Georges Rooke, il les envoya dans la Baltique. L'amiral anglais s'étant réuni à la flotte suédoise, força les vaisseaux danois à rentrer à Copenhague, et bombarda cette capitale. Cette diversion permit aux Suédois de chasser les Danois et les Polonais de leurs frontières, et ils menacèrent le Danemark à leur tour. Frédéric IV, devenu humble, demanda la médiation de la Hollande et de l'Angleterre, et il invita l'amiral anglais à cesser les hostilités. Rooke répondit « qu'il était prêt à entrer en négociations pour un traité de paix, mais que ses ordres lui enjoignaient de ne point accepter de trêve.» Les hostilités continuèrent; au mois d'août le jeune Charles débarqua en personne dans l'île de Zetland, et se prépara, conjointement avec les flottes combinées, à faire le siége de Copenhague. Frédéric, effrayé, demanda la paix aus-

sitôt; elle lui fut accordée. Le traité fut signé, au commencement du mois d'août à Travendahl, dans une maison du duc d'Holstein, sous la garantie des puissances maritimes.

Le second traité de partage venait d'être conclu. Par ce traité la France, l'Angleterre et la Hollande étaient convenus que l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, serait substitué au jeune prince de Bavière qui venait de mourir, et que la France aurait, outre la part que lui accordait le premier traité dans la succession espagnole, les duchés de Lorraine et de Bar. L'Empereur n'était point compris dans le partage. La nouvelle de ce traité étant venue à la connaissance du malheureux roi d'Espagne, elle produisit une profonde irritation dans toute l'Espagne. Des intrigues de toute nature se croisaient à Madrid en ce moment. La noblesse espagnole, qui avait d'immenses domaines en Sicile, dans le royaume de Naples, aurait voulu donner la couronne à l'empereur d'Autriche, qui avait refusé péremptoirement d'accéder au traité. L'Empereur était, en outre, appuyé par la reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, fille de l'électeur palatin, et sœur de la troisième femme de Léopold. Mais la France, ayant fait entrevoir à cette princesse la possibilité d'un mariage avec le dauphin, après la mort de son mari, union qui lui permettait d'espérer d'occuper encore le trône d'Espagne, elle abandonna les intérêts de l'Empereur. Charles assembla sur ces entrefaites un conseil de grands pour délibérer sur la succession. Le roi penchait pour l'Autriche; mais la noblesse, qui en ce moment venait d'être gagnée par la France, désirait maintenant une union avec cette puissance, de préférence à l'Autriche. Le comte de Saint-Estevan déclara que l'Espagne était tombée dans un tel état de faiblesse, qu'elle ne pouvait plus se défendre elle-même, et que la France seule pouvait la sauver du démembrement dont elle était menacée par les puissances maritimes. Il faisait valoir, à cet égard, l'état respectif des deux pays : « L'Autriche, disait-il, est éloignée; ses trésors sont épuisés, et son assistance peut se faire longtemps attendre; tandis que la France est aux portes de l'Espagne; avec sa marine et de l'argent. » Les grands se prononcèrent pour la France; quelques membres de la minorité ayant proposé de soumettre la question à la décision des cortès, attendu, disaient-ils, que cette affaire concernait toute la nation, cette suggestion fut regardée comme dangereuse, et on n'y donna pas de suite. Les facultés de droit et de théologie, auxquelles Charles s'adressa, se déclarèrent également en faveur de la famille des Bourbons, en mettant, toutefois, cette clause restrictive à leur adhésion, que la couronne d'Espagne serait portée par une seule tête. Charles, n'étant pas encore convaincu, consulta le pape, qui, après avoir délibéré pendant quarante jours avec ses cardinaux, lui répondit « que toute la monarchie espagnole revenait au dauphin de France par les droits du sang; mais que Philippe, duc d'Anjou, son second fils, devait être appelé à la succession, pour empêcher l'union des couronnes de France et d'Espagne sur une seule tête. » « Je suis dans une position semblable à celle de Votre Majesté, disait le pontife. Dans quelques jours, je paraîtrai devant le tribunal du Christ pour lui rendre compte de la manière dont j'ai conduit le troupeau qui m'a été confié. En conséquence, il est de mon devoir de vous donner des conseils que ma conscience ne puisse me reprocher au moment suprême que je vois arriver. »

Tout annonçait une commotion violente et prochaine. La reine était revenue à la cause de l'Autriche, Par ses conseils et ceux du confesseur qu'elle avait placé près du roi, de grands préparatifs militaires furent faits en secret; des troupes autrichiennes furent invitées à venir dans le royaume; le duc de Médina-Celi fut envoyé à Naples avec des instructions pour recevoir dans ce royaume les troupes

impériales; et des négociations furent entamées avec le duc de Mantoue, pour qu'il admît dans cette place une garnison autrichienne, afin de protéger le duché de Milan. De son côté, la France déployait la plus grande activité. En ce moment, elle rassemblait une armée imposante au pied des Pyrénées; et par ses agents elle parvenait à se rendre favorable le roi d'Espagne lui-même.

Il y avait à la cour de Madrid une faction puissante qui soutenait le parti français. A la tête de cette faction étaient le cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède, qui aspirait à la tiare, et Rocaperti, l'inquisiteur général. Ceux-ci, profitant de l'ascendant que leur donnait le caractère sacré dont ils étaient revêtus sur l'esprit timoré du monarque, parvinrent à le ramener au parti qu'ils avaient épousé. Leurs efforts eurent un plein succès; dans ses derniers moments, Charles fit un testament par lequel il nommait Philippe d'Anjou son seul successeur à la couronne d'Espagne. Charles II mourut, le 1er novembre 1700. Aussitôt Philippe prit congé de Louis XIV, qui prononça, à cette occasion, ces paroles mémorables : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

La guerre était imminente. Guillaume écrivit une lettre au pensionnaire Heinsius dans laquelle il se plaignait de s'être laissé duper par la France. Toutefois, il regardait comme avantageux pour l'Angleterre que la France eût brisé le traité de partage et qu'elle eût accepté le testament de Charles II, en ce sens que l'Angleterre était maintenant maîtresse de sa libre action. Des représentations furent adressées à la cour de France; mais cette cour répondit que l'Angleterre devait se résigner à accepter le testament; et elle envoya à Londres le comte de Tallard, dans l'espoir d'amuser Guillaume et de gagner du temps. En ce moment même, un ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, le comte Wratislas, arrivait à Londres. L'Empereur était décidé à soutenir ses prétentions à la couronne d'Espagne; il invitait Guillaume à s'opposer au testament, et à rétablir l'ancienne confédération que le traité de Ryswick avait dissoute.

Ce fut au milieu de ces complications que s'ouvrit le parlement anglais (6 février 1701). Le parti tory se trouvait maintenant avoir une majorité imposante dans les communes. Le fils de la princesse Anne et du prince Georges de Danemark était mort (30 juillet 1700), dans l'intervalle des deux sessions; événement qui ranima les espérances des jacobites. Guillaume, dans son discours d'ouverture, parla du grand événement politique qui venait d'avoir lieu au sujet de l'Espagne. « La mort du feu roi d'Espagne, dit-il, a produit un si grand changement dans les affaires du continent, que je désire que vous portiez une attention sérieuse sur l'état actuel de nos affaires; et je ne doute point que vous n'adoptiez des résolutions d'une nature avantageuse pour la prospérité et la tranquillité du royaume, pour la conservation de la religion protestante et le repos de l'Europe; la gravité de ces affaires est telle que j'ai cru qu'il était convenable de convoquer un nouveau parlement, afin de connaître l'opinion actuelle du pays dans une conjoncture aussi difficile. » Le roi rappela ensuite aux deux chambres le déficit du trésor et le chiffre de la dette publique qui avait été contractée pendant la dernière guerre; et il leur recommanda de s'occuper de la flotte et d'examiner s'il n'y avait pas lieu de l'augmenter.

Dès les premiers jours de la session, la chambre des communes adopta, à l'unanimité, une résolution qui portait « qu'elle était prête à soutenir le roi et son gouvernement, et à prendre les mesures les plus efficaces pour assurer les intérêts de l'Église et du pays et le repos de l'Europe. » Le désir de faire la guerre semblait, en ce moment, unanime dans les communes. Toutefois, l'appui offert à Guillaume n'était pas sans arrière-pensée pour beaucoup de membres de cette chambre. Ceux-ci étaient les jacobites qui espé-

raient bien tirer parti des embarras de la situation au profit des Stuarts, Les communes ayant présenté au roi une adresse, Guillaume les remercia de leur concours, et leur dit « qu'il ne leur proposerait jamais rien qui ne fût à l'avantage de tous. » Il ajouta « qu'il avait à soumettre à leurs délibérations un manifeste qu'il venait de recevoir des États-Généraux. »

Par ce manifeste, les États annonçaient qu'ils avaient renoncé au traité de partage pour accepter le testament du feu roi d'Espagne et qu'ils voulaient entrer en négociation. Les États déclaraient que le retard qu'ils avaient mis à reconnaître le duc d'Anjou pour roi d'Espagne ayant donné lieu à de malicieuses interprétations (tel était, par exemple, le soupçon que l'on avait fait planer sur eux, qui tendait à faire croire qu'ils n'agissaient avec lenteur que pour mieux cacher leurs préparatifs belliqueux), ils s'étaient crus obligés de reconnaître le nouveau roi sans condition, se réservant de stipuler dans des négociations ultérieures les conditions nécessaires pour assurer le repos de l'Europe. Ils promettaient à Guillaume de ne rien faire sans son consentement et le consentement des autres puissances intéressées, et le priaient, en conséquence, d'envoyer un ministre à la Haye avec des instructions suffisantes pour amener à bien les négociations. Les États-Généraux demandaient aussi l'assistance de l'Angleterre dans les cas où ils ne pourraient s'entendre avec la France et l'Espagne à des conditions raisonnables, et où ils seraient attaqués par les Français dont les troupes s'amassaient sur la frontière.

Les communes fixèrent un jour pour délibérer, et votèrent ensuite une adresse au roi dans laquelle elles l'invitaient à prendre, de concert avec les États-Généraux et les autres puissances amies, les mesures nécessaires pour assurer le repos commun. L'adresse ayant été présentée au roi par la chambre des communes en corps, Guillaume remercia cette chambre, avec chaleur, de sa résolution spontanée, promettant de donner des instructions immédiates à ses ministres au dehors pour arriver aux résultats qu'elle s'était proposés. La chambre fut ensuite saisie d'une lettre de lord Melfort dans laquelle Melfort invitait son frère à mettre à profit les circonstances actuelles pour réchauffer le zèle des partisans de la famille exilée. Melfort annonçait que Louis XIV armait une flotte considérable pour faire une attaque sur les côtes d'Angleterre, et disait que Jacques et sa femme n'avaient jamais eu plus d'influence sur l'esprit du roi et de madame de Maintenon qu'en ce moment.

La lecture de cette lettre produisit une vive impression sur les communes; elles autorisèrent le chancelier de l'Échiquier à emprunter cinq cent cinquante mille liv. st. (13,750,000 fr. à six pour cent pour le service de la flotte et des garnisons, et elles ordonnèrent que l'effectif de la marine, qui avait été réduit à sept mille hommes par le dernier parlement, serait porté à trente mille dans le cours de l'été. Les lords promirent également leur concours, mais ils demandèrent que tous les traités qui avaient été faits depuis la dernière guerre fussent placés devant leurs yeux, afin qu'ils pussent donner au roi leur avis avec connaissance de cause. A l'égard de la lettre de Melfort, les lords allèrent plus loin que les communes; car ils proposèrent d'appliquer aux papistes les anciennes lois qui les bannissaient de Londres, et ils autorisèrent le gouvernement à saisir les chevaux et les armes de toutes les personnes reconnues pour être malintentionnées contre le gouvernement.

Cependant les négociations étaient encore ouvertes à la Haye entre l'Angleterre, la Hollande et la France. Stanhope, qui était le plénipotentiaire de Guillaume, avait l'ordre de demander l'évacuation des villes de la Flandre espagnole par les troupes françaises, et l'engagement du roi de France de ne plus envoyer d'autres troupes dans ces places; ses instructions portaient en outre « qu'aucunes troupes, à

l'exception des troupes allemandes et espagnoles, ne continueraient à occuper la Flandre espagnole; que les villes de Newport et d'Ostende seraient livrées au roi pour lui servir de caution, et que les villes de Namur, de Luxembourg et de Mons seraient livrées aux États-Généraux, qui y tiendraient garnison; qu'aucune ville appartenant à la Flandre espagnole, et aucun port appartenant à l'Espagne, ne seraient livrés aux Français; que les sujets d'Angleterre jouiraient des mêmes libertés et priviléges dans toutes les parties des possessions espagnoles qu'à l'époque de la mort du feu roi d'Espagne; qu'ils seraient traités sur le même pied que les Français, et que les sujets de toute autre nation; que l'Empereur serait invité à se joindre au traité, ainsi que les autres princes qui désireraient s'y réunir pour la conservation de la paix de l'Europe; que les négociations commenceraient alors même que l'ambassadeur de France refuserait d'y prendre part. »

Guillaume, après avoir annoncé aux communes, par un message, qu'il avait envoyé Stanhope à la Haye, leur dit que c'était son intention de les tenir au courant de l'état et des progrès des négociations. En réponse au message, les communes adoptèrent une résolution par laquelle elles ordonnaient que dix mille hommes des troupes qui étaient en Irlande seraient immédiatement envoyés en Hollande pour porter secours aux États Généraux.

Ces dispositions prises à l'unanimité attestaient une vigueur de résolution qui devait bien faire augurer des suites. Malheureusement les vieilles dissensions qui séparaient les whigs et les torys se ranimèrent en ce moment même avec une grande vivacité. Nous avons dit que les lords avaient demandé que tous les traités, conclus depuis la paix leur fussent soumis, et qu'ils avaient nommé une commission pour les examiner. La commission arrêta principalement son attention sur le premier traité de partage; et, dans son rapport, elle censura vivement plusieurs articles de ce traité. Les lords interpellèrent lord Portland, l'un des signataires, et lui demandèrent des explications. Portland, qui, en sa qualité d'étranger et à cause de la confiance que le roi lui donnait, avait une position difficile, crut qu'il se justifierait en nommant les lords du conseil qui étaient présents lorsque le traité avait été négocié, et il nomma les comtes de Pembroke et de Marlborough, le vicomte Lonsdale, les lords Somers et Halifax, le secrétaire Vernon. Ceux-ci dirent : « qu'ils avaient été convoqués, au nom du roi, par le comte de Jersey pour entendre la lecture du traité et qu'ils y avaient fait quelques objections; mais qu'il leur avait été répondu que les articles du traité étaient arrêtés et que les objections étaient inutiles. Sur quoi ils s'étaient bornés à engager le roi à ne rien faire qui pût jeter le pays dans une guerre nouvelle, la dernière ayant été si onéreuse pour la nation. » Plusieurs lords se récrièrent, à cette occasion, et dirent que c'était une véritable moquerie de demander conseil, quand on avait un plan arrêté d'avance, et qu'on était décidé à ne suivre que ses propres impulsions. On leur répondit que la prérogative de la couronne laissait au roi sa libre action à l'égard des conseils qui lui étaient donnés, c'est-à-dire qu'il lui était facultatif de suivre ces conseils à sa volonté.

Les attaques des torys étaient principalement dirigées contre lord Portland, qui, ainsi que nous l'avons dit, était étranger; ils rédigèrent une adresse au roi, dans laquelle ils le suppliaient de ne consulter à l'avenir dans les affaires importantes que des sujets du royaume, qui fussent, en même temps, des hommes d'une probité connue; « car des sujets du royaume, disaient-ils, par leur intérêt propre et les liens naturels qui les attachent au pays sont plus en état de comprendre les véritables intérêts de l'Angleterre que des étrangers. » Les torys auraient voulu introduire quelques paroles de blâme contre l'ex-

chancelier, leur vieil ennemi, pour la participation qu'il avait prise au traité; ils disaient que ce blâme était mérité en ce sens que la manière dont le traité avait été conduit était une atteinte grave à la responsabilité ministérielle, qui est le grand principe des gouvernements constitutionnels. Mais comme Somers n'était plus en place, ils y renoncèrent. Guillaume répondit à l'adresse : « qu'il ferait toujours en sorte que les traités de l'Angleterre avec les puissances étrangères fussent honorables et avantageux pour le pays. »

Dans la chambre des communes, Portland fut déclaré coupable de haute trahison pour avoir négocié et conclu le traité de partage, et la majorité chargea sir John Leveson Gower de l'accuser à la barre des lords. L'ex-chancelier Somers, le comte d'Orford, et Halifax, que les communes voulaient punir d'être whigs, furent aussi en butte à leurs attaques. L'ancienne accusation de piraterie fut reprise contre Somers, et le pirate Kydd, dont la conduite avait donné lieu à cette accusation, ayant été pris et condamné à mort, on lui promit sa grâce, s'il voulait accuser Somers et les autres lords. Kydd alla au gibet avec courage et mourut sans vouloir ajouter une nouvelle infamie à celles qui l'avaient conduit à l'échafaud. Somers demanda à comparaître à la barre de la chambre des communes, pour se défendre, et cette autorisation lui ayant été accordée, il fit un discours remarquable d'éloquence selon les whigs, détestable selon les torys. Au moment où il allait se retirer, la chambre lui demanda d'indiquer la personne qui lui avait révélé ce qui se passait dans le sein de la chambre, pour avoir appris qu'il s'agissait de lui. Somers, qui aurait exposé à un blâme sévère, à une forte amende ou à la prison, cette personne, s'il l'eût nommée, répondit avec noblesse qu'il « était prêt à subir tous les traitements que la chambre voudrait lui infliger, plutôt que de se rendre à ses désirs; car, en le faisant, il commettrait une bassesse. » La question suivante fut ensuite posée à la chambre : « Lord Somers est-il coupable de haute trahision pour avoir conseillé à Sa Majesté le traité de 1699 relatif au partage de la monarchie espagnole, par lequel de vastes territoires appartenant à la couronne d'Espagne devaient être livrés à la France? » La question fut résolue contre Somers à la majorité de cent quatre-vingt-dix-huit voix contre cent quatre-vingt-huit. La même question fut résolue contre le comte d'Orford et lord Halifax, à une majorité d'une cinquantaine de voix.

Les communes nommèrent aussitôt une commission pour préparer les charges et soutenir l'accusation à la chambre des lords; leur haine contre le chancelier était si violente qu'elles votèrent à l'unanimité une adresse au roi; elles le sollicitaient de décharger Somers, Portland, Halifax et Orford de leurs fonctions et de les renvoyer pour toujours de son conseil. Mais la chambre des lords se vit blessée dans la personne de ses membres par la précipitation des communes à cette occasion; et elle rédigea une contre-adresse. Elle priait le roi d'attendre, avant de passer sentence, que l'accusation contre les quatre lords eût été prouvée, et que le jugement eût été rendu contre eux.

Le roi ne fit aucune réponse à ces deux adresses et il ajourna le parlement. Avant de prendre cette mesure, un messager d'État annonça aux deux chambres que les négociations touchaient à leur terme. Au lieu d'une réponse belliqueuse des communes, à laquelle Guillaume s'attendait, les communes adoptèrent une résolution par laquelle elles l'engageaient à continuer les négociations de concert avec la Hollande. L'empereur d'Autriche se mettait alors en mouvement. Dans une déclaration adressée aux différents États de l'Empire, il annonçait qu'il soutiendrait les droits qu'il avait à la succession espagnole : il invitait les États à former une ligue dans l'intérêt général de l'Empire, et principalement dans ce-

lui des Pays-Bas. L'Empereur, qui était en paix avec les Turcs, retirait en ce moment ses troupes des places fortes du Danube et de la Drave pour les amener sur le Rhin et la Sambre. De son côté, la France venait de mettre en avant un projet de neutralité que plusieurs princes de l'Allemagne s'étaient empressés d'adopter. De plus, elle s'assurait l'électeur de Cologne et l'électeur de Bavière en leur donnant des sommes considérables.

Vers le mois d'avril, Guillaume reçut une lettre du duc d'Anjou, datée de Buen-Retiro. Le duc, qui, dans cette lettre, prenait le titre de roi d'Espagne, donnait connaissance au roi d'Angleterre de son avénement au trône d'Espagne, et lui offrait ses excuses pour ne lui avoir pas plus tôt notifié cet événement. Le nouveau roi terminait son épître en disant à Guillaume qu'il ne désirait rien tant que son amitié. Guillaume répondit à « son frère et cousin, prince sérénissime et très-puissant, en le félicitant de son heureuse arrivée en Espagne; » il lui promettait une amitié inviolable. Ce langage de Guillaume avait sa cause dans l'attitude douteuse qu'avait encore l'Empereur et dans l'incertitude où il était s'il serait secondé par les communes, qui, en ce moment, s'occupaient des deux traités de partage. L'attention du parlement était en effet tellement absorbée par ses rivalités qu'il ne songeait point à autre chose.

A la reprise de la session, il y eut un moment de trêve entre les deux partis par suite de l'information donnée aux communes que les États de Hollande étaient résolus à ne point négocier avec la France sans le concours du roi d'Angleterre. Les États remerciaient Guillaume des troupes qu'il avait envoyées pour les secourir dans le cas d'une attaque de la part de la France. Les communes votèrent à Guillaume de nouveaux fonds, et elles appliquèrent au payement de la dette la pension qui avait été accordée au roi déchu par le traité de Ryswick. Depuis quelque temps la pension avait cessé d'être payée. Les discussions que l'ajournement avait suspendues prirent ensuite leur cours. Les lords, par un message adressé à la chambre des communes, demandèrent que les charges particulières dont etaient accusés les quatre lords leur fussent présentées. Les communes leur répondirent que ces charges n'étaient point prêtes.

En ce moment une pétition, intitulée la *Kentish petition*, ou pétition des habitants du comté de Kent, fut présentée aux communes. La nation commençait à se lasser de ces discussions, qui n'aboutissaient à rien, ainsi que de la violence des partis et de l'abandon coupable dans lequel étaient laissées les affaires sérieuses du pays. Ces griefs avaient inspiré aux principaux habitants du Kent la pétition dont nous parlons. Ils la remirent à sir Thomas Hales, l'un de leurs représentants à la chambre des communes. Hales, craignant que les communes ne lui fissent un mauvais parti, ne voulut point s'en charger. La pétition fut alors confiée à Meredith, autre membre du comté de Kent; celui-ci, qui avait les mêmes craintes que son collègue, annonça aux communes que quelques-uns des pétitionnaires étaient à la porte de la chambre et qu'ils étaient prêts à reconnaître leurs signatures. Sur l'ordre des communes, les pétitionnaires furent admis; et, après qu'ils eurent reconnu leur signature, ils furent invités de se retirer. Lecture fut aussitôt donnée de la pétition. Les signataires, après avoir exposé la situation du pays et celle de l'Europe, invitaient les communes à prendre des résolutions promptes et énergiques pour répondre à la confiance que le pays avait mise en elles. « L'expérience de tous les temps a démontré, disait l'adresse, qu'aucun peuple ne saurait être grand ni heureux sans être uni; en conséquence, nous espérons que, pour aucun motif, il n'y aura de mésintelligence et de défiance entre vous et Sa Majesté; les grandes actions de ce prince dans ce royaume sont écrites dans les cœurs de ses sujets, et ne

sauraient être oubliées sans la plus noire ingratitude. Nous implorons très-humblement votre honorable chambre d'avoir égard à la voix du peuple, pour que des mesures efficaces soient prises dans l'intérêt de notre religion et de la prospérité du pays; pour que cette foule d'adresses que les communes votent chaque jour puissent se métamorphoser en bills de subsides; et que Sa Très-Gracieuse Majesté, pour le règne de laquelle nous demandons une longue durée, puisse être à même d'assister ses alliés d'une manière avantageuse et en temps utile.»

Les membres exaltés de la chambre prirent feu à la lecture de cette pétition. Quelques-uns allèrent trouver les pétitionnaires pendant le débat, et cherchèrent à obtenir d'eux qu'ils fissent acte de soumission; en leur promettant que la chambre userait de clémence à leur égard. Mais les pétitionnaires répondirent « qu'ils usaient de leur droit en adressant une pétition, et ils invoquèrent à l'appui de leurs prétentions un statut de Charles II.» Les communes, à une forte majorité, déclarèrent que la pétition était scandaleuse, insolente et séditieuse, et qu'elle tendait à détruire la constitution; et, après avoir confié les pétitionnaires à la garde du sergent d'armes, elles les envoyèrent en prison. Cet ordre fut exécuté, et les signataires restèrent prisonniers jusqu'au moment où le roi prorogea le parlement. Toutefois, cet exemple de sévérité n'empêcha point qu'il n'y eût un grand nombre de personnes de leur avis. La cité de Londres voulut même marcher sur leurs traces, en envoyant aux communes une adresse de la même nature. Mais Guillaume parvint, par une prudente intervention, à prévenir un nouveau conflit.

Le roi venait d'adresser un second message à la chambre des communes par lequel il lui déclarait que les États-Généraux réclamaient son assistance immédiate contre les Français. Les États annonçaient au roi que le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, s'était efforcé de conclure avec eux un traité séparé, mais qu'ils lui avaient représenté « que la sûreté de la Hollande ne pouvait être détachée de celle de l'Angleterre; que les deux nations avaient un intérêt commun; et qu'ils ne pouvaient et ne voulaient rien faire sans le concours de Sa Majesté Britannique. » Guillaume annonçait en outre aux communes que la France avait déjà pris possession de toutes les places de la Flandre qui restaient à l'Espagne; qu'elle y avait placé de fortes garnisons; qu'elle avait établi un cordon de troupes depuis le Scheldt près d'Anvers jusqu'à la Meuse, et qu'elle se disposait à en établir un autre depuis Anvers jusqu'à Ostende; qu'elle avait des magasins bien approvisionnés de vivres, de fourrages et de munitions de guerre, dans la Flandre, le Brabant, à Namur, et qu'elle bâtissait des forts presque sous le feu des canons hollandais; de plus, qu'elle agitait par sa diplomatie tous les cabinets de l'Europe, en s'assurant le concours ou la neutralité des uns par la crainte, en affaiblissant les autres par la corruption.

Les communes renvoyèrent la discussion de ce message important jusqu'après l'examen des charges portées dans l'acte d'accusation qui venait d'être dressé par une commission contre le comte d'Orford; les animosités personnelles l'emportaient sur la sûreté du pays. La chambre ayant adressé l'acte d'accusation à la chambre haute, elle demanda aux lords qu'ils exigeassent caution suffisante d'Orford pour garantie de sa comparution devant ses juges aux jours du procès. Elle adopta ensuite à l'unanimité une résolution dans laquelle elle se déclarait prête à aider le roi, à soutenir ses alliés et à maintenir la paix de l'Europe. Ce jour même, le comte Wratislas, envoyé impérial, présenta un mémoire à Guillaume, dans lequel il exposait le danger qui allait résulter de l'extension du pouvoir de la France par son union

avec l'Espagne, le tort que cette union allait causer à l'Empereur, et la résolution que celui-ci avait formée de soutenir ses droits à la succession. L'ambassadeur donnait à entendre, dans ce mémoire, qu'il était nécessaire de revenir à la confédération qui avait été virtuellement dissoute par la paix de Ryswick et les deux traités de partage.

Les communes, qui n'étaient point satisfaites, insistaient toujours pour que Somers, Orford, Halifax et Portland fussent immédiatement renvoyés du conseil, qu'un nouvel avertissement leur fût donné. Le lendemain du jour où la motion contre les quatre lords avait été adoptée, une vieille femme remit dans les mains du speaker un mémoire qui reçut plus tard le nom de « Mémoire de la légion. » Une lettre conçue dans les termes suivants accompagnait le mémoire :

« Monsieur l'orateur,

« Le mémoire inclus, qui vous est adressé, a été fait dans l'intérêt d'une grande portion du bon peuple d'Angleterre ; il ne doit le jour ni au papisme, ni au jacobinisme, ni à l'esprit de parti en faveur de la cour, ni à aucune autre cause du même genre. La vérité et l'honneur seuls l'ont dicté. Deux cent mille Anglais vous ordonnent de donner communication aux communes des faits qu'il renferme ; ils vous prient, de plus, d'instruire cette chambre, en leur nom, que ces faits sont l'expression de la vérité, et qu'ils demandent une sérieuse attention. Les exposants ne réclament des communes que justice et devoir, eux qui ont le droit de demander et de forcer à l'obéissance ; car le mémoire émane du peuple d'Angleterre. Nous aurions pu venir en assez grand nombre à la chambre des communes la forcer à nous entendre ; mais nous avons voulu éviter le tumulte, ne désirant que servir notre pays et non lui causer des embarras. Si vous refusiez de donner communication de ce mémoire, vous auriez lieu de vous en repentir avant peu. »

Le mémoire, qui portait pour signature ces mots : « Notre nom est légion, et nous sommes nombreux, » est attribué à l'immortel auteur de Robinson Crusoé ; il contenait une satire mordante contre les communes. Aussi souleva-t-il de violents débats. De longs murmures s'élevèrent dans l'assemblée, et des bruits de sédition et de complots circulèrent sur tous les bancs. Une commission fut aussitôt nommée pour rédiger une adresse au roi et le supplier de prendre des mesures à l'effet de pourvoir à la sûreté publique. Une autre commission fut nommée pour rester en permanence et recueillir les informations nécessaires à l'éclaircissement de cette affaire. La panique devint si grande que quelques membres du parti tory déclarèrent que leur vie était en danger, et que plusieurs autres s'empressèrent de quitter Londres, persuadés que la légion dont parlait le mémoire allait assaillir la chambre des communes et faire un mauvais parti aux membres qui la composaient.

On reconnut bientôt cependant que le mémoire n'était qu'une mystification. Les communes, s'étant remises de leur frayeur, reprirent leurs délibérations pour déterminer les charges qui seraient portées contre Somers, Halifax, Portland et Orford. La part que Somers avait prise au traité de partage parut suffisante pour motiver le crime de haute trahison ; mais, pour donner plus de solidité à cette accusation, on y ajouta des charges subsidiaires. Ainsi Somers fut accusé d'avoir apposé le grand sceau sur des concessions exorbitantes faites par le roi ; d'avoir lui-même provoqué ces concessions, au mépris de l'avertissement donné par les communes ; d'avoir aliéné plusieurs rentes qui étaient attachées au domaine de Windsor.

A ces complications venait se joindre une question importante qui tenait alors en suspens les esprits ; c'était la question relative au nouveau bill

de succession. Guillaume n'avait point d'héritier direct, et la princesse Anne, ainsi que nous l'avons vu, avait perdu son fils, le duc de Glocester. Deux familles s'offraient aux suffrages du parlement, celle de Hanovre et celle de Brandebourg; mais ce choix était entouré de mille difficultés. En prenant un souverain dans l'une ou l'autre de ces familles, l'Angleterre devait-elle s'engager à faire la guerre au dehors? à soutenir les intérêts du prince élu, si la famille de Hanovre ou celle de Brandebourg voulait s'emparer de Hambourg, de Brême, etc., l'une en tombant sur l'Elbe et le Weser, l'autre en tombant sur le Rhin? Les voyages répétés que faisait Guillaume sur le continent déplaisaient, en outre, à la nation.

Il y avait lieu de craindre qu'en prenant pour roi un prince étranger, ces voyages ne se répétassent fréquemment. Le choix du parlement tomba sur la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, petite-fille de Jacques Ier. Cette princesse ou ses héritiers protestants devaient succéder à la couronne après le roi régnant et la princesse Anne, son successeur immédiat. Le bill de succession portait en outre « que toutes les affaires relatives à l'administration du royaume seraient conduites par le conseil privé; que toutes les résolutions prises par le conseil seraient signées par ceux des membres qui les auraient conseillées; que toutes les places de confiance, dans l'administration et dans l'armée, ne seraient occupées que par des nationaux; qu'il ne pourrait être fait en faveur d'aucun autre des concessions de terre, etc.; que dans le cas où, par suite de décès, la couronne d'Angleterre, tomberait dans les mains d'un étranger, la nation ne pourrait être obligée, en aucune façon, à protéger ou à défendre des territoires qui n'appartiendraient point à la couronne d'Angleterre; qu'aucune personne succédant à la couronne ne pourrait quitter le royaume sans le consentement du parlement; que toute personne occupant le trône serait tenue d'adhérer à l'église d'Angleterre établie par les lois existantes; que les juges seraient révocables, et que la couronne serait tenue de les renvoyer sur une adresse du parlement; qu'aucun pardon royal ne pourrait être valable pour une accusation portée par les communes. » Guillaume donna, sans murmurer, sa sanction à ce bill qui, cependant, contenait, à certains égards, des attaques directes contre ses prérogatives.

La discussion relative à l'accusation portée contre Somers reprit son cours; mais il s'éleva, à cette occasion, des difficultés sérieuses entre les deux chambres. Les communes, par leurs exigences, avaient froissé l'orgueil de la chambre haute; et celle-ci ayant déterminé un jour pour vider le débat à l'égard de l'ex-chancelier, les communes trouvèrent le jour trop rapproché. Les lords persistèrent. Mais au jour fixé, aucun membre des communes ne se présenta à leur barre pour soutenir l'accusation. Les lords passèrent outre. Lecture fut donnée de la réponse de Somers aux charges portées contre lui. Somers déclarait, à l'égard du traité de partage, « qu'il n'avait été que l'instrument du roi; que le traité n'était pas son fait, mais celui de Guillaume; à l'égard des concessions qu'on lui reprochait, qu'elles n'avaient point été aussi considérables que celles qui avaient été faites par la plupart de ses prédécesseurs, et qu'il n'y avait apposé le grand sceau qu'après qu'elles avaient passé par toutes les formes employées dans ces circonstances. » Les lords, après avoir délibéré, prononcèrent un verdict de non-culpabilité; ils acquittèrent l'ex-chancelier.

Les communes se montrèrent indignées de cet acte d'indépendance de la chambre haute, et, par une résolution votée à la presque unanimité, elles déclarèrent que « le prétendu procès de Somers était une violation manifeste des droits que la constitution conférait aux communes; que l'acquittement était illégal, contraire aux règles de la justice, et, par conséquent, nul; que

tous les retards apportés dans le vote des fonds nécessaires au service public ne devaient être imputables qu'à ceux qui, pour soustraire de grands coupables à la justice du pays, faisaient tous leurs efforts pour amener une rupture entre les deux chambres. » Mais la chambre haute répondit à ces accusations, « que la non-comparution des communes dans le procès de Somers avait motivé son acquittement; » puis elle fixa un autre jour pour le procès d'Orford. Aucun membre des communes ne s'étant présenté pour soutenir l'accusation, Orford fut également renvoyé de la plainte. Portland et Halifax furent acquittés de la même manière. Les lords s'occupèrent ensuite du procès que les communes avaient intenté au duc de Leeds, en 1695, au sujet des sommes qu'elles accusaient le duc d'avoir reçues de la compagnie des Indes orientales, et ce procès, qui était resté en suspens, se termina, comme les précédents, par un acquittement.

Guillaume, après avoir prononcé la clôture de la session, s'était embarqué pour la Hollande accompagné des comtes de Carlisle, de Romey, d'Albemarle, d'Overquerque, etc. Les troupes envoyées d'Irlande, quelques nouvelles levées faites récemment en Angleterre, ainsi que des troupes écossaises, étaient déjà arrivées en Hollande. La santé de Guillaume était visiblement affaiblie; et, le jour où il se présenta à l'assemblée des États Généraux, on aperçut une altération si grande dans ses traits, que beaucoup de personnes prévirent que sa mort serait prochaine. Guillaume lui-même avait le pressentiment de son état. Il dit qu'après tant de fatigues, il espérait passer le reste de ses jours dans la paix et la tranquillité, mais que la situation des affaires était d'une gravité telle, qu'il ne lui était pas permis d'y songer. Guillaume s'empressa de se rendre aux frontières, et, après avoir visité Berg-op-Zoom, Sluys, et d'autres places fortes, il revint à la Haye, où il apprit que la France se retirait des négociations et venait de rappeler son ambassadeur.

Le premier soin de Guillaume fut de rendre plus étroite l'alliance de l'Angleterre avec les confédérés contre la France. En conséquence, le 7 septembre, un nouveau traité, sous le nom de Traité de la seconde grande alliance, fut signé à la Haye. Ce traité portait « qu'il y aurait une amitié inviolable et perpétuelle entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et les États Généraux de Hollande; que les alliés embrasseraient la cause de l'Empereur à l'égard de la succession d'Espagne; que deux mois seraient employés pour la faire triompher par des voies pacifiques; que, dans le cas d'insuccès, les alliés auraient recours à la voie des armes; que les confédérés s'efforceraient de recouvrer la Flandre espagnole pour en former une barrière entre la Hollande et la France, ainsi que le duché de Milan et les royaumes de Naples et de Sicile; que le roi d'Angleterre et les États-Généraux auraient la faculté de s'emparer des territoires et des villes qui pouvaient appartenir aux Espagnols dans les Indes et se les approprier; qu'aucune des parties contractantes ne pourrait faire la paix séparément; que la paix ne pourrait être faite sans de bonnes garanties de la part de la France; que, dans tous les cas possibles, les Français ne pourraient point posséder les Indes espagnoles; que lorsque la paix viendrait à être conclue, les intérêts du commerce de l'Angleterre et de la Hollande seraient pris en considération; et, qu'après la paix, il existerait une alliance défensive entre les parties contractantes; que tous les princes de la chrétienté pourraient, s'ils le voulaient, entrer dans l'alliance; que Sa Majesté Impériale fournirait un contingent de soixante-six mille hommes de troupe d'infanterie et de vingt-quatre mille hommes de cavalerie que Guillaume fournirait trente-trois mille hommes de troupes d'infanterie et sept mille chevaux, et les États-Généraux trente-deux mille hommes d'infanterie et vingt mille chevaux. »

La guerre était commencée déjà Le prince Eugène, qui défendait la

cause de l'Empereur, s'étant avancé du côté des Alpes, y avait rencontré Catinat et le duc de Savoie; ils étaient campés le long de l'Adige sur le territoire de Mantoue, avec une armée composée de Français, de Milanais et de Savoyards. Eugène avait forcé les positions de l'armée française et l'avait obligée à se retirer derrière le Mincio. Les Français étaient appuyés par la population des campagnes; mais Eugène avait pour lui les habitants des villes; il parvint à établir des communications avec l'Autriche par la vallée de l'Adige et du Tyrol, et, après de brillantes manœuvres, il força ses adversaires à se retirer derrière l'Oglio. Le maréchal Villeroy vint se joindre à Catinat et attaqua Eugène et les Impériaux dans leurs lignes; mais il fut repoussé avec perte. Ces premiers succès étaient importants pour les alliés; car les cantons suisses, que Louis XIV espérait rattacher à sa cause, repoussèrent ses offres, et la plupart des princes de l'Allemagne, qui s'étaient déclarés pour la neutralité, se rangèrent bientôt du côté des confédérés.

En ce moment même, Guillaume se voyait délivré d'un ennemi qui lui avait causé de longues insomnies. Le roi Jacques expirait à Saint-Germain, en donnant, dans ses derniers instants, de nouvelles preuves de l'attachement qu'il avait toujours porté au culte catholique. La mort de Jacques fut en effet édifiante pour tous les catholiques qui en furent les témoins. Jacques fit venir le jeune prince de Galles, qu'il engagea à rester fidèlement attaché à la foi catholique, à aimer son Dieu, à être obéissant et respectueux envers sa mère, et à se montrer reconnaissant envers le roi de France à qui sa famille avait tant d'obligations. Jacques donna sa bénédiction à son fils; et, après l'avoir renvoyé, il ordonna qu'on lui amenât la jeune princesse sa fille, à laquelle il fit les mêmes recommandations. Il fit ensuite de pieuses exhortations à ceux qui l'entouraient, et principalement à lord Middleton et à ses autres serviteurs protestants, qu'il engagea à embrasser la religion catholique. Puis, le sacrement lui ayant été administré, il s'écria: « L'heureux jour est donc enfin arrivé! » Le curé qui lui donnait le viatique, lui demanda s'il croyait à la présence réelle et substantielle du corps du Christ dans le sacrement de l'Eucharistie; « Oui, dit-il, j'y crois de toute mon âme. » Jacques déclara à son confesseur qu'il pardonnait à tous ses ennemis, et il cita, particulièrement, parmi ceux-ci, l'Empereur, le prince d'Orange et la princesse Anne sa fille. Louis XIV vint en personne lui faire trois visites; Louis ordonna aux officiers de garde de rendre au jeune prince de Galles les mêmes honneurs qu'au père. Jacques mourut, le 16 septembre 1701, à l'âge de soixante-sept ans. Il avait demandé à être enterré simplement, et ne demanda pour tombeau qu'une simple pierre avec cette épitaphe: « Ci-gît le roi Jacques. » Mais Louis XIV donna des ordres pour faire au roi défunt des funérailles dignes de son rang. Une partie de ses entrailles fut remise à l'église paroissiale de Saint-Germain; le reste fut envoyé au collége anglais de Saint-Omer; la tête fut donnée au collége écossais à Paris, le cœur au couvent de Chaillot où Jacques allait souvent faire ses prières; le corps fut déposé dans l'église des moines bénédictins anglais, à Paris.

Guillaume était, à cette époque, à sa résidence de Loo; il venait d'échapper à une nouvelle tentative d'assassinat dirigée contre lui par un bravi italien, nommé Boselli, qui était resté longtemps enfermé à la Bastille et qui s'en était évadé. Cette circonstance fit supposer que Louis XIV n'était pas étranger à la tentative. La mort de Jacques II semblait devoir aplanir beaucoup de difficultés, mais en ce moment même, il en naissait d'autres en Angleterre, par le changement qui s'opérait dans les esprits.

Les torys, bien qu'ils fussent depuis longtemps en place, n'avaient pu satisfaire aux exigences de leur parti; ils voyaient, chaque jour, leurs rangs s'éclaircir, et ceux de leurs adversai-

res se grossir de ces défections. Le roi écrivit à lord Sunderland pour lui demander conseil dans cette conjoncture; et ce seigneur, reconnaissant qu'il était impossible au ministère actuel de résister à l'orage, engagea Guillaume à changer le personnel de ses ministres, à former un cabinet whig et à dissoudre le parlement.

Guillaume quitta la Hollande et arriva en Angleterre le 4 novembre : il prononça la dissolution du parlement, et en convoqua un nouveau pour le 30 décembre. Les élections furent généralement favorables au parti whig. Les torys l'emportèrent dans les petits bourgs; mais les whigs furent partout vainqueurs dans les comtés et les grandes villes. Le ministère fut aussitôt changé. Charles Howard, comte de Carlisle, remplaça lord Godolphin à la trésorerie. Quelques jours après, Charles Montague, comte de Manchester, qui venait de remplir les fonctions d'ambassadeur à Paris, fut nommé secrétaire d'État à la place de sir Charles Hedges; le comte de Pembroke, président du conseil, fut élevé aux fonctions de lord grand amiral, et Charles Seymour, duc de Sommerset, lui succéda à la présidence; Henri Boyle, comte de Carleton fut nommé chancelier de l'Échiquier, à la place de Smith; le sceau privé fut mis en commission.

Guillaume ouvrit le parlement par un discours d'une longueur inusitée. Il exposa la situation de l'Angleterre vis-à-vis de la France, et se plaignit de Louis XIV « qui, dit-il, venait de faire un nouvel outrage au pays et à lui-même en reconnaissant pour roi d'Angleterre le prétendu prince de Galles. » « En plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, dit-il, « il peut opprimer l'Europe, si des mesures promptes et efficaces ne sont « adoptées. C'est lui qui règne réellement sur l'Espagne et qui est maître « de toute la monarchie espagnole; « l'Espagne dépend aujourd'hui entièrement de la France. Toutes les possessions espagnoles sont dans les « mains du roi Louis XIV. Ce prince « a circonvenu ses voisins d'une manière telle que ceux-ci supportent toutes les dépenses et tous les inconvénients de l'état de guerre, bien que « l'état de paix puisse être regardé « comme existant. Une pareille situation ne peut que causer des dommages considérables à l'Angleterre; « son commerce dépérirait bientôt « dans toutes ses branches; l'on ne saurait s'attendre à voir s'établir sa « tranquillité et son repos à l'intérieur, « et elle ne pourrait accomplir les devoirs impérieux qu'elle s'est imposés « vis-à-vis de l'Europe. » Le roi déclara ensuite aux deux chambres, qu'encouragé par les promesses du parlement, il avait contracté plusieurs alliances importantes, et que d'autres étaient en voie de se négocier. « Je dois vous avertir, ajouta-t-il, que tous les yeux de « l'Europe sont tendus sur vous. « Tout reste en suspens jusqu'à ce « que vos résolutions soient connues. « En conséquence, il n'y a pas de temps « à perdre. L'occasion vous est offerte « d'assurer à votre postérité ainsi qu'à « vous-mêmes la paisible jouissance de « votre religion et de vos libertés, si « vous ne manquez pas à vous-mêmes « et si vous montrez, dans cette circonstance, l'ancienne vigueur que « l'on accordait à la nation anglaise, « Je vous dirai avec sincérité que, « dans mon opinion, si vous laissez « échapper une pareille occasion, vous « n'avez pas lieu d'espérer d'en trouver une seconde. Messieurs de la « chambre des communes, je vous recommande d'apporter, dans ces affaires importantes, l'attention qu'elles « réclament; je vous recommande également de songer au crédit public, « que vous ne sauriez conserver qu'en « tenant pour sacrée la maxime suivante : « Ceux-là ne peuvent perdre qui « ont pour eux une garantie parlementaire. » C'est toujours avec regret que « je demande aide à mon peuple; mais « vous remarquerez que je ne vous demande rien qui doive être appliqué à « mes dépenses personnelles; je vous « invite seulement à faire tout ce que « vous pourrez pour la sûreté et l'hon-

« neur de la nation, dans une con-
« joncture aussi dangereuse et aussi
« critique. Milords et Messieurs, j'es-
« père que vous éviterez de vous livrer
« à des querelles inutiles, et que vous
« apporterez dans vos délibérations
« un concours sincère pour le bien de
« la cause commune : c'est cette union
« seule qui peut rendre la session heu-
« reuse. Je regarderais comme un
« grand bienfait pour l'Angleterre, si je
« vous voyais aussi portés à mettre de
« côté les animosités fatales qui vous
« divisent et vous affaiblissent que je
« suis disposé moi-même à pardonner
« les plus grandes offenses que mes
« sujets puissent commettre à l'égard
« de ma personne. Laissez-moi vous
« conjurer de désappointer nos enne-
« mis par votre unanimité. J'ai déjà
« montré, et je montrerai encore
« combien je désire être le père com-
« mun de mon peuple ; agissez de la
« même manière ; oubliez vos que-
« relles et vos divisions ; qu'il n'y ait
« plus à l'avenir d'autres partis par-
« mi vous que ceux qui sont pour la
« religion protestante et le gouverne-
« ment actuel, et ceux qui veulent
« pour roi un prince papiste et pour
« gouvernement un gouvernement
« français. Je n'ajouterai plus qu'un
« mot, c'est que, si vous désirez voir
« l'Angleterre tenir la balance de l'Eu-
« rope, et conserver le premier rang
« parmi les puissances protestantes,
« il y paraîtra par le droit que vous
« avez de profiter de l'occasion qui
« vous est offerte. »

(1702.) Ce discours circula bientôt dans toutes les cours de l'Europe, et il produisit un effet extraordinaire dans le royaume. L'esprit de parti se calma comme par enchantement; pas un tory n'éleva la voix pour accuser les whigs, dans la crainte de passer pour un jacobite, un papiste ou un partisan de la France. Les lords s'empressèrent de présenter une adresse au roi, dans laquelle ils disaient « : Qu'ils ressentaient vivement l'injure que venait de lui faire le roi de France, en reconnaissant pour roi le prince de Galles ; » ils lui promettaient leur concours. Les communes, à l'exemple des lords présentèrent, une adresse au roi, dans laquelle elles s'engageaient « à accepter toutes les alliances qui venaient d'être conclues ; » et, lorsque le secrétaire d'État, Vernon, leur soumit les divers traités que Guillaume avait récemment négociés avec le roi de Danemark, la Suède, l'Autriche et les États-Généraux, aucune voix ne s'éleva pour les critiquer. La question des subsides fut également résolue à l'unanimité ; le chancelier de l'Échiquier fut autorisé à emprunter six cent mille liv. st. (15,000,000 de fr.) à six pour cent pour le service de la marine, et cinquante mille liv. st. (1,250,000 fr.) pour le service des côtes. Le contingent de trente trois mille hommes de troupes d'infanterie et de sept mille chevaux, que le roi s'était engagé à fournir, fut adopté, ainsi que les contrats passés avec les troupes étrangères à la solde de l'Angleterre. Les communes augmentèrent l'effectif de ces troupes, qui était de onze mille six cents hommes, et le portèrent à vingt et un mille six cents hommes ; elles accordèrent trois cent cinquante mille. liv st. (8,750,000 fr.) pour l'entretien des garnisons. De plus, elles élevèrent l'effectif de la marine à quarante mille matelots, et déclarèrent que les alliés seraient invités à embarquer un certain nombre de leurs nationaux à bord des navires anglais.

L'impôt occupa ensuite l'attention des communes, et pour faire face aux dépenses considérables de la guerre, elles votèrent une loi de quatre schellings par livre sterling sur la terre et le revenu. Cet impôt portait sur les terres, les annuités, les pensions, ainsi que sur les profits que les légistes, les docteurs, les chirurgiens, les professeurs, les courtiers, les facteurs et d'autres pouvaient retirer de leur profession. Elles votèrent, en outre, une taxe de deux et demi pour cent sur les marchandises et sur l'argent prêté à intérêt, de plus, cinq schellings par livre sterling sur tous les salaires des employés ; puis une taxe de capitation

de quatre schellings par an. Cette taxe portait sur tous les habitants : étaient exceptés les pauvres recevant des secours de leurs paroisses, les mineurs et les ouvriers journaliers. Les communes votèrent aussi une taxe de un pour cent à prélever sur les capitaux engagés dans les compagnies incorporées, et enfin une taxe sur la drêche de six pence par boisseau.

Quelques jours après le vote de l'impôt, les communes voulurent donner au roi une marque de leur affection et de leur dévouement, et sur la recommandation de lord Sunderland, elle lancèrent un bill d'attainder contre le prince de Galles. Ce bill fut adopté à l'unanimité. Mais les lords renvoyèrent le bill aux communes avec un amendement qui avait pour but de comprendre dans l'attainder Marie d'Este, que Jacques avait nommée régente. Cet amendement fut rejeté par les communes, qui regardèrent l'amendement introduit dans le bill comme insuffisant contre Marie d'Este. Un bill, qui avait pour objet d'obliger, sous serment, les sujets du royaume à nier les droits du prince de Galles et à reconnaître ceux de Guillaume, fut adopté par les deux chambres. Ce bill, qui faisait du serment une obligation, rencontra toutefois une vive opposition dans le sein de la chambre haute. Le serment fut imposé à tous les ecclésiastiques, à tous les membres des universités, aux maîtres d'école, etc.

Guillaume III touchait à sa fin. Il avait beaucoup souffert dans le cours de l'hiver; et, plus d'une fois, il s'était plaint de sa mauvaise santé à lord Albemarle; mais il avait lutté courageusement contre ce malaise, et avait apporté la même assiduité dans le travail du cabinet. Comme le printemps approchait, on espérait que ses forces se rétabliraient; mais, le 21 février, étant parti de Kensington, malgré une enflure de jambes, pour aller chasser à Hampton-Court, il tomba de cheval et se fractura l'épaule. Il fut transporté à Hampton-Court, où l'os fracturé fut remis. Le chirurgien ayant voulu le saigner, il s'y refusa, et demanda à revenir à Kensington. L'os se démit de nouveau, dans le cours du voyage, et la fracture fut une seconde fois réduite. Le roi ayant eu quelques jours de repos, en profita pour envoyer un message aux deux chambres. Guillaume les invitait à reprendre l'ancien projet qu'il avait formé d'unir l'Angleterre et l'Écosse, et il leur disait que la circonstance était favorable pour opérer une pareille union qui, selon lui, ne pouvait manquer d'être profitable aux intérêts des deux pays. Le lendemain du jour où Guillaume envoya ce message, des symptômes inquiétants se déclarèrent de nouveau. Les lords s'empressèrent alors de présenter à la signature du roi les bills qui étaient prêts. Mais Guillaume ne pouvait déjà plus se servir de sa main, et une commission fut nommée pour remplir cette formalité.

Le roi connaissait sa position. Il dit à lord Albemarle, qui arrivait de la Hollande et qui lui apportait de bonnes nouvelles : « *Je touche à ma fin.* » Bientôt, en effet, il n'y eut plus d'espérance. L'archevêque de Cantorbéry se présenta au chevet du royal malade; le roi était si faible alors qu'il ne put que donner un léger serrement de main au prélat. Toutefois, sa raison ne l'abandonna pas d'un seul moment. Vers cinq heures du matin, il demanda que le dernier sacrement lui fût administré, et il écouta les prières avec beaucoup d'attention. Il appela ensuite le comte d'Albemarle et lui dit de prendre soin de ses papiers; il remercia Ouverquerque de ses longs et loyaux services, prit congé du duc d'Ormond, et demanda à voir le comte de Portland. Quand le comte arriva, Guillaume ne pouvait plus parler : il saisit la main de Portland, et la porta sur son cœur avec beaucoup d'affection. Le râle le prit entre sept et huit heures, et bientôt après il mourut. Guillaume avait alors cinquante-deux ans et en avait régné treize.

Tel fut le règne de Guillaume III;

règne tourmenté s'il en fut jamais, car des difficultés sans nombre naquirent dès le premier jour qu'il commença, et elles durèrent, sans discontinuer, jusqu'à sa fin. Ce règne nous montre la Grande-Bretagne menacée, au dehors, par la France dont les armes sont souvent victorieuses; au dedans, par l'Écosse et l'Irlande qu'ont insurgées les jacobites. Différentes tentatives sont faites contre la vie du chef de l'État, et les deux grandes factions des torys et des whigs, sans cesse aux prises, laissent en suspens, par suite de leurs querelles, les affaires les plus urgentes. De leur côté, les nonconformistes refusent de prêter le nouveau serment d'allégeance, tandis que les communes, devenues tracassières, veulent obliger Guillaume III à licencier ses troupes, mesure contraire aux sentiments du roi, et qui fit croire un moment qu'il abandonnerait le trône d'Angleterre.

Toutefois un progrès remarquable est à constater. La politique de ce règne n'a plus le caractère capricieux qui distingue la politique des règnes précédents. « L'État, c'est moi, » disait Louis XIV, et tel fut le principe auquel ramenèrent toutes choses les Stuarts et la plupart de leurs prédécesseurs. La politique de Guillaume procède avec plus d'ensemble, ses vues sont plus larges. Les intérêts qu'elle embrasse sont bien réellement les intérêts de la famille anglaise. Aussi sous l'influence protectrice de cette politique les difficultés s'effacent. Ainsi l'on voit les querelles des whigs et des torys, même dans leur plus grande âcreté, tourner au profit du bien public, et les deux factions, oubliant leurs animosités et leurs haines, prêter un concours sincère à l'État quand il est menacé, ou bien montrer, par de nombreux exemples de loyalisme à la couronne, que le retour du parti jacobite est impossible. Citons surtout le règne de Guillaume III pour la conquête inappréciable que la civilisation remporta sur les préjugés religieux. C'est sous ce règne que la tolérance religieuse fut accordée aux dissidents, bienfait précieux pour l'Angleterre, mais qui l'eût été davantage encore si les catholiques n'eussent pas été exceptés du bénéfice de la loi. D'un autre côté, les libertés nationales prennent une assiette plus solide. Les parlements régulièrement convoqués sont saisis de toutes les affaires publiques; le bill des parlements triennaux, repoussé d'abord, est adopté plus tard; la liste civile est établie; le chiffre des allocations destinées au service public commence à être déterminé avec régularité; enfin dans le bill qui règle la succession, les deux chambres établissent les limites dans lesquelles doit rester la couronne.

Il est incontestable que c'est à la participation que prit la bourgeoisie aux affaires publiques, et à la manière franche dont fonctionna le système nouveau, que l'on doit attribuer ces magnifiques résultats. Et à ce titre, l'application du système parlementaire fut une heureuse innovation. Cependant, à travers ces améliorations, on aperçoit un amour de personnalité excessif, une cupidité effrénée. D'où vient la cause de cette surexcitation? Est-ce là simplement l'effet de la publicité? Ce déchaînement de cupidité et d'ambition existait-il avec autant d'énergie sous les règnes précédents, alors que les coupables pouvaient se soustraire plus aisement aux investigations du public? ou bien est-il la conséquence naturelle du système parlementaire dont la base est la propriété exclusive, en ce sens que, n'ayant pas de contre-poids suffisant, il tend à irriter les désirs et à les rendre immodérés? Nous laisserons, comme nous l'avons dit autre part, à la philosophie sociale, le soin d'approfondir ces questions importantes, nous bornant simplement à constater la puissance énergique avec laquelle le moteur de ces passions agit sur les esprits. Ainsi ce n'est pas seulement le duc de Leeds, ni d'autres hommes d'État comme lui que l'histoire doit accuser d'actes de cupidité indignes; c'est la nation elle-même. Voyez comme dans ses transactions avec l'exté-

rieur elle se montre éminemment exclusive! Les exemples de ce caractère égoïste abondent sous le règne de Guillaume III, et, entre autres faits, nous citerons la violence des communes à l'égard du gouvernement pour les concessions faites aux Irlandais par le traité de Limerik, et l'insistance qu'elles mirent pour obliger le souverain à retirer la charte qu'il avait accordée à la compagnie écossaise de l'isthme de Darien.

De tous les hommes qui brillèrent sous ce règne, le plus habile fut, sans contredit, Guillaume III lui-même. Guillaume, autant par son caractère taciturne et la tournure de son esprit que par la situation anormale dans laquelle il se trouvait placé, devait avoir beaucoup d'ennemis; les hauts fonctionnaires de l'Église le détestaient, parce qu'ils ne trouvaient point en lui un soutien assez ferme contre leurs adversaires, et, surtout, à cause de son esprit de tolérance; les jacobites, parce qu'ils voyaient en lui le destructeur de leur idole; les torys, parce qu'il leur préférait les whigs, auxquels il devait la couronne d'Angleterre; les républicains, parce qu'il ne partageait pas leurs idées. Guillaume III les maintint tous dans le devoir, sans violer la constitution. Guillaume est regardé par tous les hommes d'État comme le premier souverain qui a réellement résolu le problème de la monarchie constitutionnelle. Avant lui tout était incertitude; la constitution n'était pas comprise; chaque pas était un essai, chaque essai amenait un doute ou une chute. Guillaume s'avança librement dans la carrière et la parcourut avec succès. Qu'on songe aux difficultés qu'il avait à vaincre comme stathouder de Hollande et roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, pour gouverner des contrées séparées d'intérêts, nourrissant des jalousies profondes, et pour conduire la guerre qu'il eut à soutenir contre la plus grande puissance de l'époque. En pesant toutes ces circonstances, on ne pourra se défendre d'un sentiment d'admiration pour ses talents d'homme politique.

§. 4. Avénement de la princesse Anne. — Elle continue la politique de son prédécesseur à l'égard de l'Europe.

(1702.) Anne, princesse de Danemark, avait trente-huit ans quand elle monta sur le trône; elle fut proclamée reine au milieu des acclamations unanimes des habitants de Londres. Trois jours après son avénement, elle se rendit à la chambre des lords et déclara « qu'elle était résolue de poursuivre les mesures concertées par le feu roi dans l'intérêt de l'Europe. » Ces paroles produisirent une heureuse impression sur les esprits. La cité de Londres, les comtés, les cités, les villes secondaires du royaume s'empressèrent d'envoyer des adresses de félicitation. La reine reçut ces témoignages de dévouement avec courtoisie, et elle dit aux communes, lorsqu'elles vinrent en sa présence, « que le meilleur gage qu'elles pourraient lui donner de leur loyauté et de leur affection, c'était de n'apporter aucun retard dans l'adoption des mesures nécessaires au service public et au soutien de ses alliés. » Le nouveau gouvernement ne rencontra d'opposition nulle part. Les deux secrétaires d'État pour l'Écosse étant venus à Londres présenter à la reine une adresse de félicitation et de loyauté, Anne prêta le serment, comme reine d'Écosse, séance tenante. Quant aux jacobites, ils étaient trop abattus pour rien tenter.

Cependant l'avénement d'Anne au trône était un coup fâcheux pour le parti whig; car cette princesse subissait plus que jamais l'influence de lord et de lady Marlborough, qui professaient un vif attachement pour la cause du torysme; d'un autre côté, elle nourrissait, depuis son enfance, une antipathie profonde contre les whigs. Anne regardait les whigs comme des républicains dangereux pour l'autorité royale et comme des ennemis implacables de l'Eglise d'Angleterre. Elle leur reprochait, en outre, les mauvais traitements auxquels elle avait été en butte

sous le dernier règne de la part de Guillaume et de sa sœur. Les torys, au contraire, avaient toujours servi sa cause. C'était à eux qu'elle devait la dotation dont elle avait joui durant le règne précédent. Ceux-ci l'avaient, en outre, entourée d'hommages et ils fréquentaient assidûment sa petite cour, dans les jours de sa disgrâce.

L'administration fut complétement changée. — Godolphin fut placé aux finances avec le titre de lord grand trésorier, et devint, en réalité, le premier ministre du cabinet. Marlborough, à qui le feu roi avait, avec une sorte de répugnance, confié le commandement des troupes anglaises dans les Pays-Bas, fut nommé capitaine général de l'armée active et des troupes du royaume; il reçut l'ordre de la Jarretière, et fut ensuite élevé aux fonctions de grand maître de l'artillerie. Le prince Georges de Danemark, mari de la reine, qui n'avait eu qu'un rôle fort secondaire pendant toute la durée du dernier règne, fut nommé généralissime et lord grand amiral, et il continua à siéger à la chambre des pairs sous le titre de duc de Cumberland, laissant à Marlborough le soin de remplir les fonctions dont il avait le titre. Lord Nottingham, l'un des chefs du parti tory, fut nommé secrétaire d'État, et sir Charles Hedges, autre tory, remplaça le secrétaire d'État Vernon. Lord Rochester, oncle de la reine et tory exalté, conserva ses fonctions de lord lieutenant d'Irlande, avec la faculté de s'absenter de son poste, aussi souvent qu'il le voudrait, pour assister aux délibérations du conseil privé. Le comte de Pembroke, dont les principes torys n'étaient pas bien sûrs, quoiqu'il affectât d'être un chaud partisan du torysme, fut nommé président du conseil à la place de Somerset. Le comte de Bradford, ami de Rochester, devint trésorier de la maison de la reine; et lord Wharton, whig ardent, fut remplacé par sir Édouard Seymour dans les fonctions de contrôleur; le marquis de Normanby, autre tory, eut le sceau privé. La plupart des postes subalternes furent également donnés à des torys. La reine compléta la victoire de ce parti en ne prenant, pour former le personnel de sa maison particulière, que des dames reconnues pour leur attachement au torysme. Lady Marlborough, sa favorite, fut nommée dame d'atour et secrétaire de la cassette particulière; lady Harriett Godolphin et lady Spencer, ses deux filles, furent nommées dames de la chambre. Le comte de Sunderland, par l'intervention particulière de lady Marlborough, obtint le renouvellement d'une pension de deux mille liv. st. (50 000 fr.) que lui avait accordée le feu roi.

La nouvelle reine envoya alors une lettre aux États-Généraux dans laquelle elle annonçait son intention de maintenir les alliances conclues par Guillaume, et Marlborough, son ambassadeur extraordinaire en Hollande, partit aussitôt pour la Haye, où il fut reçu avec des transports de joie par les Hollandais. La bravoure du duc comme soldat était connue, quoique sa réputation comme général fût encore à faire; mais on savait qu'il jouissait de la confiance et des bonnes grâces de sa souveraine. Aussi parvint-il à persuader facilement aux Hollandais et à leurs alliés qu'il serait pour eux un autre Guillaume. Il fut arrêté que la guerre serait déclarée le même jour à Londres, à la Haye et à Vienne, et que Marlborough aurait le commandement suprême des armées alliées, fonctions qu'ambitionnaient de nombreux candidats, et notamment le roi de Prusse, l'électeur de Hanovre, le duc de Zell et l'archiduc Charles d'Autriche.

Les premiers troubles du règne de la reine Anne éclatèrent dans le sein du cabinet. La reine avait pris un soin extrême pour composer l'administration d'éléments homogènes; cependant elle avait mécontenté un parti puissant. Ce parti était celui de l'Église, qui avait pour représentant, dans le conseil privé, le comte de Rochester, oncle de la reine. L'Église se trouvait négligée dans la distribution des places; elle voyait son influence compromise, et aurait voulu conqué-

rir la prépondérance. Rochester se plaignit amèrement, et la reine l'ayant invité à retourner à son gouvernement d'Irlande, il répondit avec hauteur « qu'il n'irait pas, dût la reine lui donner l'Irlande pour lui ou son fils. » Rochester fut exclu du conseil privé, sévérité méritée, mais qui ne fit qu'accroître les clameurs du clergé.

Rochester fut proclamé martyr de la sainte cause, l'Église fut déclarée en danger; et dans leur première adresse, les communes, qui comptaient un grand nombre des membres attachés au parti du clergé, introduisirent cette clause : « Votre Majesté a toujours été l'un des plus illustres ornements de l'Église établie, et elle s'est exposée à de grands dangers pour elle. Aussi, espérons-nous que, sous son règne, l'Église sera entièrement rétablie dans les droits et les priviléges qui lui appartiennent, pour que nous puissions la léguer, dans cet état, à nos descendants; mais ces résultats ne peuvent être obtenus qu'en écartant du pouvoir ces hommes auxquels il ne manque que la volonté pour la détruire. » Les communes songeaient alors à employer les voies de rigueur à l'égard des non-conformistes pour les ramener à leur orthodoxie, et pour atteindre ce but, elles auraient désiré remplir l'armée et l'administration d'hommes qui fussent dévoués à la cause du clergé.

Cependant le parlement paraissait disposé à coopérer d'une manière franche avec le gouvernement et à lui donner son concours dans toutes ses entreprises. Les communes votèrent une liste civile de sept cent mille livres sterling (17,500,000 fr.) à la reine, dont cent mille livres sterling (2,500,000 fr.) devaient être distraites pour le service public. La guerre fut proclamée le 4 mai. Le serment d'abjuration par lequel le prince de Galles était déclaré n'avoir aucun droit à la couronne fut prêté par les membres des deux chambres, et le nom de la princesse Sophie, électrice de Saxe, fut introduit dans les prières publiques, en sa qualité d'héritière de la couronne.

Les hostilités commencèrent au dehors. Marlborough avait pris le commandement général de l'armée, fonctions auxquelles étaient attachés des émoluments de dix mille livres sterling (250,000 fr.). Les négociations qui avaient été entamées avec les États secondaires de l'Allemagne, avaient gagné à la cause des confédérés la maison de Brunswick, qui avait envoyé dix mille hommes à l'armée de Marlborough, ainsi que l'électeur de Brandebourg ou le roi de Prusse. Les princes de Saxe-Gotha et de Wolfenbuttell avaient renoncé à s'allier au roi de France, ainsi que l'électeur palatin. Mais le duc de Bavière, l'électeur de Cologne, et d'autres petits princes, restaient dévoués à la cause de la France; d'autres s'étaient engagés à conserver la neutralité. Le principal corps d'armée des alliés était réuni dans le voisinage de Clèves; il devait couvrir cette partie de la frontière qui est située entre le Rhin et la Meuse. Cohorn, l'un des plus grands ingénieurs du siècle, était à l'embouchure du Scheldt avec dix mille hommes; Louis, margrave de Baden, était sur le Rhin, et le prince de Saarbruck assiégeait Kayserwerth, place que les Français avaient prise dans la dernière guerre. L'armée du margrave, composée de Prussiens, de Palatins et de Hollandais, s'élevait à vingt-cinq mille hommes. De leur côté, les Français avaient leur principal corps d'armée assemblé sur la Meuse, sous le commandement du duc de Bourgogne et du maréchal de Boufflers : ils occupaient les places fortes les plus importantes de l'évêché de Liége. Le maréchal Tallard s'avançait au secours de Kayserwerth avec une armée de treize mille hommes, tandis que le comte Delamotte et le marquis de Bedmar, général espagnol, couvraient la frontière occidentale de la Flandre espagnole.

La première attaque vint des Français. Le maréchal Tallard s'étant réuni au duc de Bourgogne, l'armée française s'avança sur Nimègue, qui était sans garnison et presque sans

artillerie; mais cette place fut sauvée par une marche rapide du comte d'Athlone. Cette attaque déconcerta un peu les Hollandais. Néanmoins l'unité ne régnait point dans l'armée des confédérés. Le prince de Saarbruck, Athlone et d'autres chefs paraissaient peu disposés à se soumettre aux ordres du général en chef et à coopérer sincèrement avec lui. Marlborough avait, en outre, à débattre ses plans avec certains fonctionnaires que les États-Généraux avaient coutume d'envoyer à leur armée, et qui étaient tenus de ne rien faire et de ne rien permettre sans en avertir préalablement les magnifiques et puissants seigneurs des États, qui siégeaient à la Haye. Kayserwerth se rendit, et Marlborough retirant les forces qui avaient été employées à ce siége, les réunit à son armée et se trouva à la tête d'une armée de soixante mille hommes.

L'armée alliée s'ébranla le 7 juillet; elle traversa le Waal et établit son quartier général à Duckenbourg, résidence du comte Schulenberg, située au sud-ouest de Nimègue, à une petite distance de cette ville. Le 16, l'armée campa à Over-Hasselt, ayant la Meuse derrière elle, et l'armée française devant elle, à une distance de deux petites lieues. Le 27, elle fit un autre mouvement en avant, et le 30 elle atteignit Hamont. Les Français se portèrent aussitôt à marches forcées dans la direction de Peer et de Bray, et battirent en retraite pour gagner le Demer, tandis que l'armée alliée s'occupait de réduire les forteresses qui étaient sur la Meuse. Venloo fut investi le 5 septembre et se rendit le 23. Le 29, le siége de Ruremonde et de Stevenswaert commença, et ces places furent prises le 7 octobre. En ce moment, l'armée des Impériaux, sous le commandement de Joseph, réduisait Landau, et menaçait toute l'Alsace. Cette perte ayant obligé les Français d'affaiblir leur principal corps d'armée et de laisser à découvert l'importante ville de Liége, Marlborough se porta sur cette ville, et força la garnison française à se rendre, après neuf jours de siége (29 octobre). La reddition de cette ville assura la navigation de la Meuse et mit à couvert la frontière de la Hollande. La campagne se termina avec ces opérations; les Français rentrèrent dans leurs lignes, et Marlborough, après avoir distribué ses troupes dans de bons quartiers d'hiver, se disposa à revenir en Angleterre. Comme il descendait la Meuse, il fut surpris par un petit corps de partisans français, qui forcèrent la barque à atterrir et firent prisonniers tous les passagers. Mais après s'être emparés de tout ce que contenait la barque, ils parurent satisfaits de faux passe-ports français que leur montrèrent les passagers et les laissèrent partir en liberté.

Tandis que Marlborough se battait en Flandre, une flotte, composée de cinquante voiles et de treize mille hommes de troupes de débarquement, commandées par sir George Rooke et le duc d'Ormond, prenait la mer après de longs retards, et jetait l'ancre dans la baie de Cadix (le 12 du mois d'août.) Le gouverneur espagnol ayant refusé de se rendre, le duc d'Ormond voulut attaquer l'île de Léon; mais l'amiral et la majorité du conseil trouvèrent l'entreprise trop dangereuse. Ormond ayant débarqué quelques troupes au port Sainte-Marie, elles furent obligées de revenir à bord, après avoir été battues par les soldats espagnols. La flotte se porta aussitôt sur Vigo, où venait d'arriver un riche convoi de galions espagnols. L'espérance de capturer le convoi décida le duc d'Ormond à débarquer avec deux mille hommes; ce qu'il fit; il emporta d'assaut une batterie qui avait été construite à l'embouchure du havre, et la flotte anglaise força le port et canonna la ville. Les Espagnols, qui avaient élevé des batteries sur le môle, firent un feu nourri sur les vaisseaux ennemis, et mirent le feu à quelques-uns des galions. Toutefois, l'avantage resta aux Anglais, qui se retirèrent, emmenant avec eux dix vaisseaux de guerre et plusieurs ri-

ches galions. La flotte anglaise revint alors en Angleterre.

Les résultats de la campagne parurent négatifs aux whigs, et ils attaquèrent Marlborough, en disant qu'il n'avait point assez fait, et qu'il aurait pu faire davantage; mais les élections, exploitées par leurs adversaires, avaient donné aux torys une forte majorité. Ceux-ci n'avaient rien épargné, il est vrai, pour s'assurer ce triomphe. Les whigs avaient été représentés par eux comme des hommes corrompus, qui avaient surchargé la nation de taxes, et en avaient dévoré une large part; après leur victoire, ils s'étaient attaché, à flétrir la mémoire du feu roi, en blâmant tous ses actes. L'esprit de parti les rendait injustes. « Les affaires avaient été conduites sous le règne de Guillaume, disaient-ils, par des étrangers, et d'immenses sommes avaient été gaspillées dans des guerres inutiles. » Lorsque la chambre des communes s'occupa des élections controversées, tous les membres whigs dont l'élection était douteuse furent exclus.

Le parti tory, que la reine appelait aussi le parti de l'Église et qui avait à cœur de mériter ce titre, proposa aux communes un bill dont l'objet supposé était d'empêcher l'hypocrisie de s'introduire dans la religion, mais qui avait pour objet réel de détruire la tolérance. En vertu de ce bill, qui reçut le nom de bill de « conformité occasionnelle, » toute personne qui, après avoir prêté le serment du *Test*, assistait aux assemblées des dissidents, perdait son emploi et était punie d'une forte amende. Le bill fut adopté, dans la chambre des communes, à une grande majorité. Mais les lords, craignant que le bill ne donnât trop d'influence aux hauts fonctionnaires de l'Église, lui refusa sa sanction. La chambre des communes voulut opposer sa prétendue souveraineté en matière d'argent; mais les lords exhumèrent de vieux statuts du règne de Henri VII, d'après lesquels ils établirent que, dans des bills antérieurs, ils avaient eux-mêmes fixé des amendes, et modifié ces amendes dans d'autres bills. Il y eut plusieurs conférences entre les deux chambres à ce sujet; et comme les lords persistaient dans leurs conclusions, le bill fut rejeté.

Une circonstance fortuite allait bientôt rétablir les whigs au pouvoir. Marlborough avait voté pour la cour en faveur du bill; et, à ce titre, il croyait avoir gagné les bonnes grâces des torys des communes. Marlborough était, en effet, leur héros. A son retour de la Hollande, les deux chambres lui avaient voté une adresse de félicitation. Mais la reine l'ayant créé duc et ayant joint à ce titre un revenu annuel de cinq mille liv. st. (125,000 fr.), cette libéralité excessive déplut aux torys, et, bien que Marlborough eût jusqu'à ce jour été regardé comme la colonne du parti, ils insinuèrent que le nouveau duc et sa femme faisaient, à leur profit, un monopole des faveurs de la reine. A cette occasion, les communes présentèrent une forte remontrance au trône, dans laquelle, après avoir critiqué les prodigalités du dernier règne, elles attaquaient la donation que la reine voulait faire à l'égard du duc. Marlborough et sa femme furent vivement courroucés de cette remontrance, qu'ils regardèrent comme une insulte personnelle, et dès ce moment ils abandonnèrent le parti qu'ils avaient défendu, et en devinrent les plus mortels ennemis. La duchesse, à qui l'on reprocha ce changement subit, se justifia en déclarant « qu'elle avait toujours eu un fort penchant pour le parti libéral, qui pourtant, disait-elle, ne lui avait témoigné que de l'aversion. » De son côté, Anne traita de malicieuse la conduite des communes, et le jour même où la remontrance lui fut présentée, elle accorda deux mille liv. st. (50,000 fr.) à Marlborough sur sa cassette particulière, en lui disant d'un air gracieux « que ce don ne devait faire envie à personne, vu que personne n'avait besoin d'en connaître la source. »

La remontrance suffisait pour blesser la vanité féminine de la reine; car cette mesure était une attaque à ses prérogatives. Un autre échec

vint l'aigrir encore contre les torys. Anne aurait désiré partager le trône avec son mari, mais la loi était expresse à cet égard. La reine voulut, du moins, lui assurer un revenu fixe. A cet effet, elle envoya un message aux communes, pour leur demander d'établir sur la tête de son mari un revenu dont il pût jouir pendant son règne, et après sa mort si le prince venait à lui survivre. M. Hawe, tory exalté, qui, sous le règne de Guillaume, avait attaqué, avec une violence extraordinaire, les donations du feu roi, demanda, pour l'époux de la reine, une pension annuelle de cent mille liv. st. (2,500,000 fr.). Le bill fut adopté, avec une clause additionnelle, qui affranchissait le prince des effets de l'article de la loi de succession relatif aux étrangers, article qui les excluait des fonctions civiles ou militaires à l'avénement au trône de la maison de Hanovre.

Jusque-là Anne avait lieu d'être contente. Mais les whigs de la chambre des lords, et notamment lord Spencer, gendre de Marlborough, qui venait récemment d'être élevé à la dignité de pair par la mort de son père, le comte de Sunderland, attaquèrent le bill avec violence; cette conduite attira à Sunderland de vifs reproches de la part de lady Marlborough. Le bill ne fut adopté qu'à la majorité d'une voix. La reine se montra profondément blessée de cette opposition; elle écrivit, à ce sujet, une lettre à la duchesse de Marlborough, dans laquelle elle lui disait «que c'était grâce à la peine que son mari avait prise que le bill avait été adopté.»

Le parti jacobite se remuait toujours, et comme, depuis l'accession des torys au pouvoir, il avait acquis une certaine prépondérance, il parvint à obtenir la présentation d'un bill qui accordait un an de répit à ceux qui n'avaient pas encore prêté le serment d'abjuration. Les adversaires du bill se récrièrent contre ces prétentions, disant « que les jacobites correspondaient encore avec la cour de Saint-Germain; que des agents français du prétendant venaient fréquemment en Angleterre, et qu'ils recommandaient aux partisans du prince de prêter le serment d'abjuration, afin qu'ils pussent entrer dans le parlement pour y former une majorité, et plus tard rapporter l'acte de succession qui destinait la couronne à la ligne de Hanovre.» Cependant le triomphe des jacobites fut négatif, car le bill fut adopté, mais avec des amendements qui le rendirent terrible pour eux. Ainsi l'un de ces amendements faisait un cas de trahison de toute tentative tendant à changer l'ordre de succession tel qu'il avait été établi par la loi, tandis qu'un autre rendait obligatoire la prestation du serment d'abjuration pour tous les Irlandais.

(1703.) Les torys, à l'instigation des jacobites, usèrent de représailles à l'égard des whigs. Une commission de la chambre des communes proposa une longue adresse, dans laquelle elle mettait à la charge des whigs l'accroissement prodigieux de la dette nationale. Sur examen de compte, lord Ranelagh ainsi que lord Halifax furent accusés d'avoir commis des actes de concussion, le premier dans les fonctions de payeur de l'armée, le second dans celles de commissaire de l'Échiquier. Lord Ranelagh, qui était membre de la chambre des communes, et dont la réputation de probité était équivoque, fut chassé de cette chambre et obligé de résigner sa place; sa charge fut partagée entre deux torys. Lord Halifax, qui était membre de la chambre des lords, échappa à l'accusation, malgré l'acharnement que mirent les communes à le poursuivre, parce que la majorité de la chambre haute épousa sa cause. Les communes se montrèrent mécontentes de cet acquittement, et, voulant renforcer leur parti dans la chambre haute, elles décidèrent la reine à créer pairs quatre des principaux torys des communes : ces pairs étaient Finch, Leveson Gower, Granville et Seymour. La reine prorogea ensuite le parlement.

Le caractère religieux de la reine,

l'appui qu'elle avait promis à l'Église à son avénement au trône, avaient rendu au clergé son intolerance, et quand, de guerre lasse, ses membres cessaient de poursuivre les dissidents, ils se querellaient entre eux. Le clergé avait en ce moment une chambre basse et une chambre haute à l'instar de celles du parlement. La chambre basse était composée des ecclésiastiques ordinaires; les membres du haut clergé formaient la chambre supérieure. Même division entre ces deux chambres; même ardeur dans leurs querelles que dans celles qui existaient entre les deux chambres du parlement. Les membres de la chambre basse qui avaient à reprocher au feu roi son esprit de tolérance, auraient voulu flétrir le dernier règne; mais les évêques, qui, pour la plupart, devaient leur élévation à Guillaume, repoussaient ces prétentions. D'autres difficultés s'étant élevées, les membres de la chambre basse proposèrent de s'en référer à la decision de la reine ou de ceux que la reine pourrait désigner. Les prélats déclarèrent « que le droit de décider d'une manière souveraine leur appartenait; que la constitution de l'Église leur avait conféré ce droit, et qu'ils devaient le remettre intact à leurs successeurs. » Le clergé inférieur demanda aussitôt l'arbitrage des communes, et celles-ci ne voulurent point soutenir sa querelle. Les exigences du clergé inférieur devinrent telles, qu'il fut accusé par ses ennemis de tendre au presbytérianisme. Aussitôt la chambre basse vota une résolution déclarant « que l'épiscopat était de droit divin et apostolique; » et elle transmit cette résolution à la chambre haute; mais comme, en vertu d'un statut de Henri VIII, « aucun canon ne pouvait être légal, si, préalablement, une licence royale n'avait été obtenue, et que toute personne contrevenant à ce statut était passible des peines portées par l'acte de *premunire*, » les prélats refusèrent de prendre connaissance de la résolution. La chambre basse demanda alors aux évêques de consigner ce refus sur le livre des séances. Cette manœuvre était regardée comme un coup de maître par ceux qui l'avaient proposée; car si les évêques adhéraient à la demande d'insertion, cette insertion, par cela même qu'elle était faite, impliquait la déclaration elle-même, et le bas clergé etait vainqueur. Si, au contraire, il y avait refus d'insertion, le bas clergé renvoyait aux prélats l'accusation de tendre au presbytérianisme qui avait été lancée contre lui, et d'accusé il devenait accusateur à son tour. Les évêques virent le piége, et se contentèrent de répondre oralement: « qu'ils acquiesçaient à la déclaration relativement aux droits et au caractère de l'épiscopat, mais qu'ils ne jugeaient pas à propos d'aller plus loin dans cette affaire sans une permission royale. » La convocation ecclésiastique se sépara le même jour que le parlement.

Toute l'attention de l'Angleterre se portait en ce moment sur le continent, et les esprits étudiaient avec anxiété les chances probables de la campagne qui allait s'ouvrir. Louis XIV n'avait plus dans le duc de Savoie qu'un allié douteux, et déjà le roi de Portugal s'était détaché de sa cause pour entrer dans la grande alliance. D'un autre côté, une insurrection formidable venait d'éclater dans les Cévennes, par suite des persécutions que le roi de France avait exercées contre ses sujets protestants. Sur le conseil de Marlborough, le cabinet anglais, dans le but d'encourager l'insurrection, se disposa à envoyer des secours en armes et en argent aux insurgés : de la sorte, Louis XIV fut obligé de porter des troupes dans les provinces insurgées et d'affaiblir ainsi l'armée qu'il avait en Flandre.

Toutefois les embarras du roi de France étaient plus que compensés par les avantages qu'il venait de remporter. Ainsi, l'électeur de Bavière, qui s'était finalement déclaré ouvertement pour lui, avait surpris Ulm, et venait d'établir des communications avec les Français qui étaient sur le Haut-Rhin; le maréchal de Villars avait, en outre, défait le margrave de Baden et occupé

toutes les passes qui conduisent à la forêt Noire; puis, ayant échelonné ses forces le long du Rhin et de la Moselle, il avait réduit les villes de Trèves et de Traerbach.

Louis XIV, qui était décidé à ouvrir la campagne avec une grande vigueur, avait préparé un plan de campagne dont le succès devait porter un coup terrible à la maison d'Autriche. Le maréchal Villeroy avait l'ordre de menacer la frontière hollandaise et d'occuper Marlborough de ce côté. Pendant ce temps-là, les troupes françaises échelonnées sur le Rhin devaient traverser les défilés de la forêt Noire et se réunir aux Bavarois; puis, formant leur jonction entre l'Inn et le Danube avec l'armée de Vendôme, qui devait s'ouvrir un passage à travers le Tyrol, les deux armées réunies auraient soutenu les Hongrois dans leur insurrection, et se seraient portées ensuite comme un torrent sur Vienne.

La campagne commença avant la fin de l'hiver. Le maréchal Villars ayant quitté ses cantonnements, surprit plusieurs corps d'Allemands dans leurs quartiers et réduisit la ville importante de Kehl (9 mars): bientôt après, confiant à Tallard le soin de tenir le margrave de Baden en échec à Stolhoffen, il traversa la forêt Noire, descendit en Bavière, où il trouva l'électeur, qui avait défait les Autrichiens et les avait refoulés au delà de l'Inn et du Danube; il prit Newbourg et Ratisbonne, et mit cette ville impériale au ban de l'Empire. Le comte Styrum voulut se porter avec vingt mille hommes de troupes au secours du margrave de Baden. Mais l'électeur de Bavière alla à sa rencontre, le joignit près de Donawert et le défit complétement. Continuant leurs succès, les Français et les Bavarois prirent Augsbourg et attendirent alors l'arrivée de Vendôme par le Tyrol pour marcher sur Vienne; mais les colonnes de Vendôme ne parurent point, et le désaccord ayant éclaté entre Villars et l'électeur de Bavière, le plan de campagne fut abandonné. Le maréchal de Villars fut ensuite rappelé pour diriger les opérations contre les protestants des Cévennes.

Marlborough se trouvait en ce moment dans les Pays-Bas (17 mars). Des événements graves s'étaient passés depuis son départ de l'armée. La mort avait frappé le prince de Saarbruck et le comte d'Athlone, généraux dont les jalousies avaient contrarié ses plans, et dans le cours de l'hiver les Prussiens avaient réduit la forteresse de Rhenberg; ils se préparaient en ce moment à faire le blocus de Guelder, seule place de la province du Gueldre qui restât à l'ennemi. Mais Marlborough trouvait la Hollande menacée sur ses frontières par Villeroy et Boufflers, qui avaient commencé leurs opérations pour s'emparer des places fortes de la Meuse que la France avait perdues dans la précédente campagne. Le duc aurait voulu prendre l'offensive et envahir la Flandre française et le Brabant; mais les États-Généraux préférèrent commencer le siége de Bonn; dans l'espoir que l'électeur capitulerait plutôt que de risquer à perdre sa ville. Le général en chef alla à Nimégue, pour concerter avec l'ingénieur Cohorn le plan d'attaque contre Bonn il visita ensuite les fortifications et les garnisons de Venloo, de Ruremonde, de Maëstricht et des autres places de la Meuse; et il investit aussitôt la place de Bonn avec quarante bataillons, soixante escadrons et cent pièces d'artillerie : il ouvrit la tranchée le 3 mai, et la ville assiégée capitula le 15. Marlborough revint alors à son premier projet de transporter le théâtre de la guerre dans le cœur du Brabant et de la Flandre française. Les généraux hollandais Cohorn, Spaar et Opdam, furent envoyés à Berg-op-Zoom, pour y faire les préparatifs nécessaires, et la flotte anglaise reçut l'ordre de manœuvrer sur la côte française du côté de Calais et de Dieppe, de manière à inquiéter l'ennemi.

Marlborough ayant traversé la rivière la Yaar sous les murs de Maëstricht avec cinquante-neuf bataillons et cent

vingt-neuf escadrons, surprit un corps de l'armée française près des hauteurs de Hautain entre la Yaar et la Meuse. Les Français battirent en retraite, et allèrent camper à trois lieues plus loin que Thys. Marlborough établit son camp dans ce dernier endroit; il y apprit que Cohorn avait reçu l'ordre des États-Généraux d'envahir la contrée de Waes avec ses troupes et d'y lever des contributions de guerre. Ce mouvement déconcerta ses plans; car il aurait voulu commencer les opérations de la campagne en réduisant Anvers et Ostende, pour profiter de l'avantage que lui offrait la supériorité numérique de son armée; mais les confédérés, qui opéraient sur le Rhin, demandaient à chaque instant des renforts. Marlborough marcha sur Hanef, et força les Français à battre en retraite; de son camp d'Hanef, il écrivit à Cohorn pour lui dire de se préparer à assiéger Anvers, aussitôt qu'il aurait terminé ses opérations dans le pays de Waes.

Il est inutile de suivre l'armée des alliés et celle des Français dans leurs marches et leurs contre-marches; il nous suffira de dire que le plan de Marlborough était de couper à un moment donné les lignes françaises entre Lierre et Anvers et de s'emparer de cette dernière ville, mais que ce plan était d'une grande difficulté d'exécution; car mille accidents fortuits, la plus légère imprudence, le manque de régularité dans l'un des corps d'armée qui devaient y coopérer, pouvaient en compromettre le succès. Il échoua, et tous les avantages des alliés pendant le reste de la campagne se bornèrent à la prise des villes de Limbourg, d'Huy et de Gueldre. Le plan qu'avaient formé les Français de concentrer leurs forces sur le Danube et de s'emparer de Vienne n'eut pas plus de succès. Vendôme, qui devait opérer sa jonction avec le maréchal de Villars, avait trouvé des adversaires redoutables dans les Tyroliens. Il n'avait pu se frayer un passage. De plus, le duc de Savoie venait de se détacher entièrement de la cause française après avoir fait un traité avantageux avec l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, qui s'étaient engagées à lui payer tous les mois une pension de 80,000 écus.

La diplomatie travaillait de son côté avec une grande activité pour ruiner les partisans de la France. Dans ce but, Léopold et son fils aîné, Joseph, renoncèrent à leurs prétentions à la succession d'Espagne en faveur de l'archiduc Charles, second fils de Léopold. Ce jeune prince fut proclamé roi d'Espagne à Vienne; après cette cérémonie il quitta la capitale de l'Empire pour se rendre en Portugal, contrée qui s'était déclarée pour la sainte alliance. L'archiduc devait passer par la Hollande et l'Angleterre. En traversant le Hanovre, il fit la rencontre de l'électeur, qui le complimenta sur son avénement, et à Dusselfort il trouva l'électeur palatin et le duc de Marlborough. Le duc était chargé par la reine Anne de féliciter le jeune souverain : « J'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté le Limbourg, dont je viens en ce moment même de prendre possession,» dit Marlborough. Le prince prenant l'épée qu'il avait au côté la présenta à Marlborough en lui disant : « Je ne suis qu'un pauvre prince; je n'ai que ma cape et mon épée. Je vous offre ce que j'ai de mieux et j'espère que vous ne trouverez pas mon épée plus mauvaise parce qu'elle m'a servi. » Le duc, baisant la poignée de l'arme, jura « qu'il sacrifierait sa vie et sa fortune pour faire de l'archiduc le plus grand prince de la chrétienté. »

Laissons le prince partir pour la Haye, où il fut reçu avec acclamation, et de là se rendre en Angleterre, où Marlborough l'avait précédé. N'omettons point de dire toutefois que Charles savait quelle était l'influence de la duchesse de Marlborough sur l'esprit de la reine, et qu'il était bien décidé à ne laisser échapper aucune occasion pour rattacher la duchesse à sa cause. On rapporte que dans une visite qu'il fit à la cour, lady Marlborough lui présenta un bassin et l'aiguière, pour qu'il se lavât les doigts, qu'il prit galamment ces objets et remplit, au-

près de la reine, les fonctions de la duchesse; puis, qu'en rendant le bassin et l'aiguière à lady Marlborough, il lui mit au doigt une bague d'une grande valeur.

Tel était l'état des choses lorsque s'ouvrit le parlement (9 novembre). La reine, dans son discours, déclara que, « de concert avec ses alliés, elle avait conclu un traité avec le roi de Portugal, et que le duc de Savoie faisait décidément partie de la grande alliance; grâce, dit-elle, à l'empressement que vous avez mis à me donner votre concours dans cette guerre, qui se terminera, tout le fait espérer, d'une manière glorieuse et prompte. » Anne annonça aux deux chambres que « l'intention des puissances alliées était d'enlever la monarchie espagnole à la maison de Bourbon, et de la donner à la maison d'Autriche. » Elle recommandait aux communes de porter leur attention sur la question des subsides, et de voter sans délai de nouvelles allocations, vu qu'elle avait été obligée de contribuer de ses fonds particuliers aux charges du service public. En terminant, la reine exprimait l'espérance que la session qui allait s'ouvrir serait exempte de ces discussions ardentes qui avaient eu lieu dans la session précédente; car ces discussions donnaient, disait-elle, des encouragements aux ennemis de l'Église et de l'État. »

Les communes présentèrent une adresse flatteuse à la reine; elles la remercièrent de ce qui avait été fait, et lui promirent leur concours et leur appui. L'adresse des lords fut faite dans le même sens. Les lords exprimèrent leur satisfaction pour le zèle avec lequel Sa Majesté avait épousé la cause du pays. Les débats s'ouvrirent, et la communication importante de la reine, à l'égard de son intention et de celle des alliés de faire la guerre jusqu'à ce que l'archiduc Charles fût assis sur le trône d'Espagne, ne souleva aucune réclamation; les communes, après avoir voté les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses publiques, portèrent l'effectif de l'armée à cinquante-huit mille hommes, et celui de la flotte à quarante mille matelots.

Nous avons dit que le ministère avait renforcé son parti dans la chambre des lords de quatre torys exaltés. La création de ces nouveaux pairs ne rendit pas les lords plus disposés à se soumettre aux exigences de la chambre des communes. Celle-ci s'était saisie une seconde fois du bill de conformité occasionnelle, qui avait été infirmé, dans la dernière session, par suite de l'opposition des lords, et l'avait adopté de nouveau avec toutes ses rigueurs. Mais la chambre des lords persista dans ses premières résolutions; et malgré les sollicitations pressantes des torys, qui prétendaient « que l'Église était en danger et que le seul moyen de la sauver était d'adopter la loi, » le bill de conformité occasionnelle fut repoussé à une majorité de soixante-onze voix contre cinquante-neuf.

D'autres motifs de divergence ne tardèrent pas à éclater entre les deux chambres; elles naquirent d'un complot contre l'État, qui est connu sous le nom du complot de Simon Fraser de Lovat. Ce Fraser, homme de fort mauvaises mœurs, après avoir violé la sœur de lord Atholl et avoir commis d'autres actes coupables qui avaient provoqué contre lui la vindicte des lois, s'était réfugié en France, et il y avait gagné les bonnes grâces de la cour de Saint-Germain. Il conçut le projet de soulever l'Écosse en rassemblant douze mille montagnards en faveur du prétendant; il demandait que Louis XIV s'engageât à lui fournir des troupes régulières, des armes et de l'argent. Louis XIV, avant d'accepter le projet, associa deux hommes de confiance à Fraser, pour savoir si l'état des esprits en Écosse promettait quelques chances de succès à l'entreprise. Sur ces entrefaites, Fraser, qui, sans doute, n'entrevoyait pas de grands avantages personnels à soute-

nir les intérêts du prétendant, découvrit le complot au duc de Queensberry et il s'engagea à lui mettre sous les yeux la correspondance des jacobites écossais avec les cours de Saint-Germain et de Versailles : ce qui eut lieu.

Le complot signalé par Fraser avait des ramifications étendues dans les Highlands. Ses révélations furent confirmées par sir John Maclean, chef de clan, qui fut arrêté avec sa femme à Folkestone, où il venait de débarquer. Maclean, qui était depuis longtemps sous le coup d'une accusation de rebellion, fut conduit à Londres; il déclara d'abord, pour sa défense, qu'il revenait dans son pays par l'Angleterre, pour se soumettre au gouvernement actuel, et acquérir ainsi des droits aux bontés de la reine; mais, pressé vivement par ses juges, il ne nia plus qu'il y avait un complot, et il en nomma les principaux chefs. L'arrestation de plusieurs personnages importants et notamment de Retih, neveu de l'un des hommes de confiance qui avait accompagné Fraser en Écosse, de David Lindsay, l'un des secrétaires de Jacques et du prince de Galles, et de Jacques Boucher qui avait été aide de camp du duc de Berwick, fut la conséquence de ces révélations. Ferguson, célèbre prédicateur presbytérien, se constitua prisonnier, pour révéler, disait-il, tout ce qu'il savait à l'égard du complot; mais il déclara que le complot n'avait d'autres auteurs que Queensberry et Fraser lui-même; que celui-ci, pour se faire pardonner ses crimes, celui-là pour faire valoir ses services, avaient tous deux conçu un projet criminel pour l'exécution duquel ils avaient partout cherché des acteurs. Les accusés qui venaient d'être arrêtés affirmèrent de leur côté qu'ils n'étaient venus en Angleterre que pour y vivre paisiblement sous le gouvernement de la reine.

Les lords s'emparèrent de l'affaire, et confièrent les prisonniers à la garde de l'huissier de la verge noire, officier qui relevait seulement de leur chambre. Cette circonstance irrita les communes, qui avaient sur le cœur le rejet du bill de conformité occasionnelle; et, sous prétexte que les lords venaient de porter atteinte à la prérogative royale, elles présentèrent une adresse à la reine dans laquelle elles lui déclarèrent « que par suite de leur zèle pour sa personne et pour la bonne administration de la justice, elles n'avaient pu se défendre d'un mouvement de surprise et de crainte en voyant des personnes soupçonnées de manœuvres coupables arrachées des mains de leurs gardiens naturels et confiées à la garde de l'huissier de la verge noire. » La reine, qui désirait éviter un conflit entre les deux chambres, répondit à l'adresse que les prisonniers lui ayant été rendus, il n'y avait plus lieu à discussion. Mais les lords ne voulurent point laisser passer l'adresse sans y faire des observations, et ils adoptèrent une résolution portant « qu'en mettant les prisonniers sous la garde de l'huissier de la verge noire, ils avaient usé de leur droit; » ils déclaraient, en outre, « que l'adresse des communes était inconstitutionnelle, mal fondée et injurieuse pour eux. » Puis ils rédigèrent une représentation, qu'ils adressèrent à la reine. Anne répondit « qu'elle était profondément affligée de ces mésintelligences, car elles étaient nuisibles aux intérêts du royaume. »

L'affaire de Fraser Lovat se poursuivit avec vigueur. Boucher, l'aide de camp du duc de Berwick, interrogé par une commission nommée à cet effet par la chambre des lords, persista à dire « qu'il n'avait aucune connaissance du complot; » il ajoutait « qu'ennuyé de vivre loin de son pays natal, et désespérant d'obtenir un permis, il avait préféré s'en remettre à la miséricorde de la reine que de passer le reste de ses jours en exil. » Cette version n'obtint aucune créance, et il fut condamné à mort. Boucher fit valoir des services passés; il dit que, « dans la guerre d'Irlande et dans celle de Flandre, il avait sauvé la vie à un grand nombre de prisonniers anglais; » et la reine, prenant en considération

ces services, commua sa peine dans celle de la détention. Il fut envoyé à Newgate, où il mourut après un emprisonnement de quelques mois.

(1704.) Cette affaire paraissait encore obscure aux lords. Il leur semblait que Nottingham, l'un des secrétaires d'État que les torys des communes regardaient comme leur principal chef, leur en cachait quelques détails, ou du moins qu'il voulait protéger les coupables; et, par haine pour les torys, ils résolurent de le mettre en cause. Ils enjoignirent donc à la commission chargée de l'instruction du complot de poursuivre l'enquête, persuadés qu'elle découvrirait des faits nouveaux. Les communes se récrièrent contre cette mesure et elles adressèrent une résolution à la reine, dans laquelle elles vantaient la grande habileté administrative et les talents extraordinaires du ministre menacé. Les lords continuèrent l'instruction; et, sur le rapport de leur commission, ils déclarèrent « qu'il y avait eu une dangereuse conspiration, dans le but de soulever l'Écosse; que les conspirateurs avaient eu le projet de favoriser l'invasion du royaume par les Français, dans l'intention de renverser la reine et son gouvernement, et d'établir sur le trône le prétendu prince de Galles. »

Le plan d'union de l'Écosse et de l'Angleterre fut repris à cette occasion. Les lords étaient d'avis que la cause de la conspiration avait son principe dans la position exceptionnelle de l'Écosse qui n'avait pas encore accepté le dernier acte de succession; ils faisaient entrevoir à la reine la nécessité d'obtenir du parlement d'Écosse la reconnaissance de la princesse Sophie et de la ligne de Hanovre, et l'engageaient à faire tous ses efforts pour amener l'union des deux pays. Anne, dans une courte réponse, dit aux lords « qu'elle témoignait, depuis quelque temps, à ses sujets d'Écosse tout le plaisir qu'elle éprouverait à leur voir reconnaître la succession de la ligne protestante, et qu'elle voyait bien qu'une fusion complète des deux royaumes produirait d'immenses avantages pour l'intérêt commun. » La chambre des lords attaqua ensuite la dernière adresse des communes qu'elle déclara injurieuse pour elle, et accusa, à son tour, la seconde chambre « de manquer de zèle pour les intérêts de Sa Majesté et ceux du pays, et d'avoir cherché à entraver l'enquête. » Elle justifiait, en outre, toutes les mesures qu'elle avait adoptées, et disait « que sa conduite en toute chose avait été strictement parlementaire. »

Le débat le plus important de la session eut lieu au sujet d'une élection. Un nommé Mathieu Ashby, électeur d'Aylesbury, qui déclarait avoir été exclu du vote par le fait de William White et de ses collègues, constables d'Aylesbury, intenta une action contre ces officiers. L'affaire fut portée aux assises, et le jury ayant rendu un verdict favorable au plaignant, les constables furent condamnés à l'amende et aux frais du procès. L'affaire se présentant pour le première fois, les condamnés firent appel à la cour du banc de la reine, qui annula la sentence et cassa la procédure. Les motifs de l'arrêt portaient « qu'en matière d'élection le jugement appartenait aux communes, qui seules avaient à en connaître. » La chambre des lords se saisit de cette affaire; mais, à une grande majorité, elle rendit un jugement contraire à celui de la cour du banc de la reine et confirma le premier jugement.

Les communes, profondément irritées, adoptèrent aussitôt plusieurs résolutions, déclarant coupables de violation de leurs priviléges, Ashby, l'électeur d'Aylesbury, ainsi que ceux qui, à son exemple, traduiraient des constables délinquants devant les cours de justice, et même les avocats qui leur prêteraient leur appui. Elles affirmaient que « le droit de prononcer dans les affaires était de leur ressort et n'appartenait exclusivement qu'à elles, qui étaient les communes d'Angleterre. » Ces résolutions, après avoir été signées par le greffier de la chambre, furent apposées à la porte de Westminster-

Hall. La chambre haute répondit à la provocation, et sur le rapport d'une commission qu'elle avait nommée pour examiner l'affaire, elle déclara : « que toute personne qui était empêchée d'exercer son droit de voter, pouvait intenter un procès devant les cours de justice ordinaires contre les officiers délinquants ; que toute assertion du contraire était destructive de la propriété, attentatoire à la liberté des élections manifestement abusive en ce sens qu'elle encourageait la corruption et la partialité ; en dernier lieu, que la déclaration de culpabilité contre Ashby était une attaque, sans précédent, faite à la judicature de la chambre des lords, et une usurpation de la chambre des communes pour assujettir la loi du royaume à sa volonté. » Les lords ordonnèrent aussitôt au garde des sceaux d'envoyer des copies de cette résolution à tous les shérifs du royaume, afin qu'ils la communiquassent à leurs bourgs respectifs. L'historien Burnet dit, à ce sujet, « que les communes, malgré leur irritation, ne purent s'opposer à la manifestation de leurs adversaires, et que les lords, par leur conduite ferme, gagnèrent beaucoup dans la faveur publique. » « Ceci peut produire d'heureux effets, ajoute-t-il, maintenant que les magistrats qui sont chargés des élections savent qu'ils peuvent être poursuivis devant les cours de justice, et qu'un vote de la chambre des communes ne suffit point pour les mettre à couvert. »

Les membres du bas clergé, dont les émoluments étaient, en général, insuffisants, devinrent, dans le cours de la session, l'objet de la sollicitude de la reine. Le secrétaire d'État Hedges annonça aux communes « que Sa Majesté était décidée à faire remise au pauvre clergé de l'arriéré des dîmes qu'il devait à la couronne, et à abandonner, à son profit, toute la branche de revenu qui était fournie par les annates et les dîmes. » Le produit annuel des dîmes s'élevait à environ onze mille liv. st. (275,000 fr.), et celui des annates à environ cinq mille liv. st. (125,000 fr.). Cet argent n'allait point à la trésorerie comme les autres branches de revenu, et souvent il en était fait un fort mauvais usage. Ainsi, Charles II avait coutume d'appliquer ces fonds à ses maîtresses et à ses favoris. Les communes, après avoir remercié la reine de cette marque de munificence en faveur de l'Église, adoptèrent un bill qui autorisait la reine à aliéner cette branche de son revenu, et elles créèrent une corporation qui fut chargée de distribuer les fonds aux membres du bas clergé nécessiteux. Le parti whig des communes aurait voulu que le clergé fut entièrement affranchi du paiement de la dîme et des annates ; mais le parti tory repoussa cette proposition, parce qu'il voulait que le clergé restât sous la dépendance de la couronne. Le bill annulait, en outre, le statut de mainmorte, et laissait à tous les sujets du royaume, comme aux beaux jours du catholicisme, la faculté de donner par acte testamentaire ou autrement tout ou partie de leurs biens au clergé.

Il y eut vers cette époque (février) un remaniement dans le ministère. Nottingham, secrétaire d'État, qui, dans le complot de Fraser, avait encouru la censure indirecte de la chambre des lords, résigna ses fonctions ; et Harley, qui était le protégé du duc et de la duchesse de Marlborough, prit sa place. La cour semblait maintenant pencher pour les whigs. Godolphin conserva ses fonctions, parce qu'il tenait plus à sa place qu'à son opinion. S. Jean, plus tard lord Bolingbroke, devint secrétaire au département de la guerre. Sir Édouard Seymour et sir Nathan Wright, le garde des sceaux, furent renvoyés.

Avant la révolution, la presse des soldats par la couronne avait été regardée comme l'un des grands griefs qui demandaient un redressement ; mais les esprits avaient changé ; et, sous le règne de la reine Anne, les communes s'accordaient, à l'unanimité, sur la nécessité d'autoriser les juges de paix à presser, à leur gré, pour le service de l'armée de terre, les vagabonds, en un mot, tous les hommes qui n'avaient pas le droit d'être élec-

teurs. Cette mesure était dangereuse; car la dénomination de vagabonds et d'hommes qui n'étaient pas électeurs était trop vague et pouvait donner lieu à de nombreux abus : aussi le bill qui fut proposé à cette occasion rencontra-t-il une forte opposition dans la chambre des lords. Toutefois, il paraît que ce fut moins le vice du principe de la loi que l'esprit d'antagonisme, qui animait les lords contre les communes, qui détermina leur opposition. La chambre haute attaqua, surtout, les changements qui avaient été faits dans le personnel des juges de paix, depuis que le grand sceau avait été confié à sir Nathan Wright; les nouveaux magistrats, suivant elle, ne méritaient point qu'on leur accordât une confiance aussi étendue; elle remarquait que des hommes appartenant à d'anciennes familles et reconnus pour leur attachement au gouvernement actuel avaient été destitués, et que leurs places avaient été données à des hommes sans consistance, la plupart mal famés et mal disposés contre l'ordre de choses actuel. En raison de ces circonstances, le bill fut adopté, pour une seule année, et fut ensuite renouvelé, chaque année, pour avoir son effet pendant le même espace de temps. Le parlement fut aussitôt prorogé.

Le procès de David Lindsay, l'un des accusés du complot de Fraser, suivit de près la prorogation du parlement. Lindsay invoqua sa qualité d'Écossais et demanda à être jugé par ses pairs; mais on lui répondit qu'ayant été arrêté en Angleterre, il serait jugé par la loi anglaise. Il fut condamné à la peine des traîtres et conduit à l'échafaud pour y subir sa condamnation. Toutefois le gouvernement ne voulait que l'effrayer et lui arracher des aveux. Lindsay ne révéla rien, et fut ramené à Newgate, où il passa plusieurs années; il alla ensuite en Hollande, et y mourut dans le besoin. Fraser, le principal héros du drame, fut enfermé à la Bastille, à son arrivée à Paris. Il avait préparé un pompeux manifeste pour Marie d'Este, dans lequel il parlait du succès de sa mission; mais le comte de Middleton découvrit la fausseté du traître, et obtint une lettre de cachet du ministre français pour le faire jeter à la Bastille.

Le parlement écossais s'était assemblée sur ces entrefaites. La question relative à la succession, et le projet d'union, dont on parlait chaque jour, agitaient vivement les esprits. Le duc d'Hamilton présenta une motion par laquelle il demandait au parlement de ne s'occuper de la succession au trône d'Écosse qu'après avoir obtenu un bon traité de commerce avec l'Angleterre. De son côté, Fletcher de Saltoun exposa avec chaleur les nombreuses difficultés que les Écossais avaient eues à soutenir depuis l'union des deux couronnes sur une seule tête, et l'impossibilité où serait la nation d'améliorer sa situation, si elle persistait à marcher dans les mêmes voies. Une autre résolution fut présentée par le comte de Rothes. Le comte demandait que le parlement écossais prit, avant tout, en considération les questions de privilége et de nationalité; qu'il fixât des bornes aux prérogatives de la couronne, de manière à pouvoir rectifier la constitution et assurer l'indépendance de la nation, et qu'il s'occupât, en second lieu, de la résolution d'Hamilton. L'une et l'autre de ces résolutions furent adoptées à une grande majorité. Alors le duc d'Atholl, l'un des chefs les plus exaltés de l'opposition, demanda que les documents relatifs à la conspiration de Fraser fussent soumis à l'appréciation du parlement. Atholl était attaché à la cause du prétendant, et sa demande avait pour but de prouver que le duc de Queensberry était le seul auteur du complot, et que lui seul avait mérité d'être condamné.

Au dehors du parlement l'irritation était plus vive encore. On disait qu'une foule d'Écossais innocents avaient été accusés malicieusement et qu'ils avaient été saisis et condamnés illégalement, sans égard pour les droits d'une nation qui était aussi libre et aussi indépendante que l'Angleterre

elle-même. Anne, qui n'avait aucune affection pour Queensberry, l'aurait certainement abandonné à la colère des Écossais, mais ses ministres comprirent qu'en consentant à soumettre les documents relatifs au complot de Fraser, à l'examen du parlement, ils prolongeraient la fermentation. La reine refusa de répondre aux supplications nombreuses qui lui furent adressées au sujet de ces documents. Le duc d'Hamilton, qui soutenait la cause du prétendant comme le faisait le duc d'Atholl, reprit aussitôt sa proposition. Le comte de Marchmont s'étant levé pour demander que la chambre passât outre, et qu'elle adoptât une loi pour exclure du trône écossais tous les successeurs papistes, Hamilton et son parti repoussèrent la motion avec chaleur, en déclarant qu'elle était inopportune. Le parlement vota alors des subsides pour l'entretien de l'armée écossaise et le paiement de l'arriéré de solde qui lui était dû; mais il ajouta au bill cette clause à laquelle la reine avait déjà refusé sa sanction : « résolu que, si la reine meurt sans héritier, le parlement écossais s'assemblera pour nommer le successeur au trône d'Écosse, et que ce successeur ne sera pas la même personne qui aura la couronne d'Angleterre, si préalablement les droits et les libertés de la nation et son indépendance de l'Angleterre n'ont été régulièrement établis. »

Le gouvernement de la reine Anne ne pouvait consentir au désarmement de l'armée écossaise dans un moment aussi critique, car le dessein d'envahir le royaume par les Français ne paraissait que trop bien constaté. Or, refuser de sanctionner l'annexe, c'était refuser le bill de subside sans lequel l'armée, qui était sur pied, ne pouvait être conservée. D'un autre côté, sanctionner la loi, c'était consacrer le principe de la désunion des deux royaumes, contrairement à la volonté et aux désirs de la reine et de ses prédécesseurs. Godolphin eut le courage d'agir avec décision dans cette circonstance, et de deux maux choisissant le moindre, il engagea la reine à donner la sanction à la loi. De cette manière, il mit l'Écosse à l'abri des incursions des clans jacobites des hautes terres et d'une invasion française.

§. 5. Victoires de Marlborough. — Bataille de Blenheim. — Prise de Gibraltar. — Munificence des communes à l'égard de Marlborough. — Querelles des torys et des whigs au sujet des élections contestées. — Succès en Espagne.

En ce moment même, Marlborough remportait une victoire signalée. Il avait quitté Londres, au mois de janvier, tandis que le parlement siégeait encore, et était arrivé à la Haye. Marlborough avait proposé aux États de confier au général Overquerque le soin de tenir en échec les Français dans les Pays-Bas, tandis que lui se porterait à la tête des troupes anglaises et d'une partie des auxiliaires étrangers sur la Moselle. Son intention était de transporter le théâtre de la guerre au delà du Rhin, où la cause de l'Empereur avait essuyé de nombreux échecs; il avait aussi engagé les États à accorder un subside au margrave de Baden et un autre subside au cercle de Souabe; à prendre à leur solde quatre mille Wurtembergeois, pour remplacer quatre ou cinq mille Anglais et Hollandais qui avaient été envoyés en Portugal; à donner de nouveaux encouragements au duc de Savoie, à l'électeur palatin, au nouveau roi de Prusse. Les plans du duc de Marlborough furent adoptés, grâce au pensionnaire Heinsius, qui avait rendu des services signalés au roi Guillaume, et qui soutint la proposition.

Marlborough se rendit à Utrecht, où il passa plusieurs jours avec le comte d'Albemarle, ancien favori de Guillaume et le dépositaire de ses secrets. Il alla ensuite à Maëstricht par Ruremonde, et de Maëstricht à Bedburg, dans le duché de Juliers, lieu, qui avait été fixé pour le rendez-vous général des forces combinées qui devaient agir sous ses ordres. Cinquante et un bataillons et qua-

tre vingt-douze escadrons de cavalerie se trouvaient réunis dans cet endroit. A ces troupes se joignirent bientôt des Prussiens, des Hessois, des Luxembourgeois, un corps de troupes qui étaient échelonnées sur le Rhin, et onze bataillons, qui stationnaient à Rothwell. L'armée s'ébranla le 19 mai; elle se porta sur Coblentz; de là, en côtoyant le Rhin, elle alla à Mayence, où un jour fut employé pour la faire reposer de ses fatigues.

A Mayence, Marlborough reçut l'agréable nouvelle que les États avaient consenti à lui accorder vingt escadrons et huit bataillons de troupes danoises; mais, dans le même temps, il apprit que, malgré des forces supérieures et l'avantage du terrain, le margrave de Baden avait laissé l'électeur de Bavière se porter sur Ulm, pour faire sa jonction avec les dix mille hommes que lui envoyait le maréchal de Tallard. Marlborough prit aussitôt la direction du Danube, laissant les Français dans l'étonnement sur ses intentions ultérieures; car ceux-ci s'étaient attendus d'abord à être attaqués sur la Moselle, et ensuite à Landau qui avait été repris par eux sur les alliés. Villeroy et Tallard avaient, en ce moment, le commandement de l'armée française. Le premier de ces généraux, qui avait suivi Marlborough depuis la Meuse, amenait avec lui des renforts de la Flandre française et cherchait à faire sa jonction avec Villeroy pour couvrir les provinces de l'Alsace qu'il croyait menacées. Marlborough traversa le Necker; le 7 juin il campa à Erpingen, pour y attendre son frère, le général Churchill, qui était à quelques marches derrière avec l'artillerie et une partie de l'infanterie. Deux jours après, il se rendit à Mondelsheim, où il trouva le prince Eugène de Savoie, qu'il voyait pour la première fois. Marlborough aurait voulu avoir pour collègue le prince Eugène sur le Danube et laisser le margrave de Baden tenir les Français en échec sur le Rhin. Mais le margrave insista pour avoir un commandement dans l'armée du Danube. Telles furent même les exigences de l'orgueilleux Allemand, qu'il voulut avoir le commandement suprême de l'armée, et qu'il ne consentit qu'à regret à le partager avec le général anglais.

La combinaison des mouvements que Marlborough avait conçus n'avait point complétement réussi. Plusieurs corps de Prussiens et de troupes allemandes lui avaient manqué. D'un autre côté, les Etats de Hollande lui envoyaient messages sur messages, pour l'engager à détacher des forces de son corps d'armée et à les diriger sur les Pays-Bas, qui étaient menacés.

Marlborough, après avoir traversé les gorges étroites de Gieslingen, se trouva, au débouché du défilé, en contact avec les troupes ennemies, qui avaient pris position près de Westersteppen. Le 24 juin, il se porta sur Elchingen, près du Danube, et força l'électeur de Bavière à quitter ses positions. Deux jours après, l'armée alliée s'ébranla et vint camper près de la petite rivière de Brentz, à deux lieues de l'ennemi. L'armée combinée se composait alors de quatre-vingt-seize bataillons, de deux cent deux escadrons, et d'un parc composé de quarante-huit pièces d'artillerie.

L'électeur de Bavière, dans l'espoir de tenir les alliés en échec jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait de France, avait couvert son camp par de nouveaux travaux; puis il avait détaché de son armée le général d'Arco avec douze mille hommes pour occuper le Schellenberg, hauteur qui domine la ville de Donawert. Marlborough résolut d'attaquer d'Arco et parvint à décider le margrave de Baden à cette attaque. Le 1er juillet, jour où le commandement de l'armée lui revenait, Marlborough ordonna à l'armée de lever le camp, et le soir elle fit halte dans une plaine, à quelques milles du pied du Schellenberg. Le lendemain, à trois heures du matin, une colonne de six mille hommes, composée d'hommes choisis dans chaque bataillon de l'armée, et de trois régiments de grenadiers autrichiens, auxquels furent ajoutés trente

escadrons de cavalerie, se mit en mouvement. Le gros de l'armée suivait à une petite distance. A un mille environ du pied de la montagne de Schellenberg, coule le Wernitz, rivière profonde, qui est tributaire du Danube. L'armée traversa cette rivière au moyen de fascines et de pontons; mais tout le temps que dura ce passage, elle fut exposée au feu d'une artillerie bien servie qui décimait ses rangs. Le versant du Schellenberg est rude et escarpé. Le sommet de la montagne était couvert de troupes, qui étaient protégées par un vieux fort et des retranchements. Un bois épais, un ruisseau et un ravin séparaient, en outre, les Français et les Bavarois de leurs ennemis, tandis que, du côté opposé du Danube, se trouvait un camp régulier, occupé par un fort détachement de cavalerie; le camp communiquait par un pont avec Donawert et le versant de la montagne. A cinq heures du soir, Marlborough donna ses derniers ordres à la colonne d'attaque; elle était commandée par le général hollandais Goor, et était précédée de cinquante grenadiers anglais sous les ordres de lord Mordaunt. Les Français et les Bavarois ouvrirent un feu terrible sur cette colonne. Le général Goor et d'autres officiers généraux tombèrent morts; mais d'autres officiers prirent aussitôt leur place. La colonne s'avança jusqu'au ravin, qu'elle franchit sous la mitraille de l'ennemi et se rapprocha des retranchements. Dans ce moment plusieurs bataillons français et bavarois firent une sortie et attaquèrent leurs adversaires à la baïonnette. Cette manœuvre jeta le désordre dans la colonne d'attaque. Il y eut un moment d'hésitation; mais le général Lumley, arrivant sur ces entrefaites avec un corps de cavalerie, força les Français et les Bavarois à rentrer dans les retranchements, et cette manœuvre permit aux alliés de rétablir l'ordre dans leurs rangs.

La victoire était encore indécise, lorsque l'explosion accidentelle d'un magasin de poudre causa une terreur panique parmi les Français et les Bavarois. Les Anglais, les Hollandais et les Impériaux se jetant aussitôt dans la tranchée, escaladèrent les remparts. Les Français et les Bavarois prirent la fuite, en se dirigeant vers le pont du Danube; mais comme ils étaient vivement poursuivis par la cavalerie alliée, le carnage fut terrible. Le pont se rompit sous leurs pieds et un grand nombre d'entre eux trouvèrent la mort dans les flots. Sept ou huit mille hommes périrent par le feu et l'eau dans cette journée sanglante, et seize pièces d'artillerie, ainsi que toutes les tentes, tombèrent au pouvoir du vainqueur. De leur côté, les alliés eurent quatre mille blessés et mille sept cents morts. Parmi ceux-ci étaient huit généraux, onze colonels et vingt-six capitaines. Le prince de Bevern et le comte Styrum étaient mortellement blessés.

Après la bataille de Schellenberg ou de Donawert, de nouvelles mésintelligences éclatèrent entre Marlborough et le margrave. Celui-ci, qui était entré le premier dans la tranchée, et qui avait été légèrement blessé, dans la mêlée, réclamait l'honneur de la journée pour son compte personnel. Marlborough, de son côté, s'en attribuait tout l'honneur, en disant « que tous les plans de la bataille étaient de son fait, » et il parlait avec mépris des prétentions de son collègue. L'électeur de Bavière, que Marlborough croyait disposé à défendre Donawert jusqu'à la dernière extrémité, venait de quitter cette ville et commençait son mouvement de retraite vers Augsbourg. Le 7 juillet, l'armée combinée franchit la rivière profonde de Lech à Gunderkingen, et à son approche, la garnison bavaroise de Neubourg abandonna cette place importante et se retira à Ingoldstadt. Le 10, Marlborough était campé près de Mittelstadhn avec soixante-treize bataillons et cent soixante-quatorze escadrons. Toute l'armée combinée se trouvait en ce moment sur le territoire de l'électeur

Des propositions d'arrangement

furent faites à l'électeur, qui parut un moment hésiter. Les offres étaient, en effet, séduisantes. L'Empereur promettait à l'électeur la restitution de ses domaines et un subside de deux cent mille écus, s'il voulait rompre avec les Français et fournir à l'armée combinée cent vingt mille hommes. Mais Tallard approchait, en ce moment, avec trente-deux mille hommes. L'espérance de prendre une prompte revanche soutint l'électeur ; il refusa. Alors Marlborough livra aux flammes et au pillage toute la contrée qu'il avait conquise, et réduisit en cendres des villes entières.

Tallard avait traversé la forêt Noire et franchi le Danube à Moskirk ; se portant à marches forcées vers le nord-ouest, il avait établi des communications avec l'armée de l'électeur, qui continuait de conserver sa position à Augsbourg. Le prince Eugène, qui n'avait pu empêcher ce mouvement, à cause de l'infériorité de ses forces, avait suivi une marche parallèle à celle de Tallard depuis le Rhin, et il était entré dans les plaines d'Hochstedt presqu'au même moment que le général français effectuait sa jonction avec les Bavarois.

Marlborough se replia sur Neubourg; et, le 6 août, il campa près de Schrobenhausen. Le prince Eugène, qui avait laissé son armée, vint le rejoindre en ce lieu. La première mesure qu'ils adoptèrent fut de se débarrasser du margrave, en l'envoyant avec vingt-trois bataillons et trente et un escadrons faire le siége d'Ingolstadt, forteresse qui n'avait jamais ouvert ses portes à un conquérant et dont la possession était indispensable aux alliés, s'ils voulaient conserver un pied dans la Bavière. Le 8, Marlborough s'approcha des ponts qui sont placés sur le confluent de la Lech et du Danube; et, le lendemain, ayant appris que l'armée franco-bavaroise venait de faire un mouvement, il s'avança vers Exheim; puis, traversant l'Aicha, la Lech, le Wernitz et le Danube, il campa entre Mittelstadt et Peuchingen ; deux jours après, il opéra sa jonction avec le prince Eugène, qui cherchait à se maintenir sur le Kessell, et occupait une position près de Donawert.

L'armée franco-bavaroise était à une petite distance, elle avait pris une forte position sur les terrains élevés qui s'étendent de Blenheim à Lutzingem. Marlborough, après s'être concerté avec le prince Eugène, leva son camp (13 août) et traversa le Kessell : son armée se composait de cinquante-deux mille hommes et de cinquante-deux pièces d'artillerie. L'armée franco-bavaroise comptait cinquante-six mille hommes environ, quatre mille hommes de plus que l'armée combinée. Le prince Eugène commandait l'aile droite; Marlborough commandait l'aile gauche. Les troupes de l'électeur et celles du général Martin étaient massées à Lutzingen; celles de Tallard se trouvaient près de Blenheim. La bataille s'engagea près d'un petit village occupé par le général français Clérambault, qui avait ordre de le défendre jusqu'à la dernière extrémité. Marlborough avait devant lui l'armée commandée par Tallard; le prince Eugène devait attaquer l'électeur et Martin.

Le duc chargea lord Cutts de commencer l'attaque sur le village de Blenheim, tandis que lui-même s'apprêtait à franchir le Nebel, pour se placer entre les deux divisions de l'armée franco-bavaroise dont les communications ne semblaient maintenues en ce moment que par la cavalerie. Cutts, au moyen de fascines jetées dans le Nebel, parvint à traverser cette rivière et s'avança vers les palissades et les retranchements qui protégeaient les Français. Ceux-ci attendirent que leurs adversaires fussent à trente pas pour ouvrir le feu, et leur première décharge coûta la vie à un grand nombre d'officiers et de soldats. Rowe, général anglais, fut mortellement blessé d'une balle, et un lieutenant-colonel et un major furent tués en voulant le relever. La brigade, après avoir perdu le tiers de ses hommes, fut vigoureusement chargée par trois escadrons de gendarmes. Déjà même elle commençait à battre en retraite, lorsqu'un corps de Hessois s'avança pour la soutenir. D'au-

tres charges eurent lieu de la part des Français. Deux brigades de troupes anglaises ayant franchi le Nebel sur un autre point, forcèrent les Français à retirer quelques pièces d'artillerie dont le feu prenait en enfilade les troupes alliées, lorsqu'elles passaient la rivière; puis ces deux brigades s'avancèrent sur le village. La vieille haine nationale qui divisait les Français et les Anglais éclata en ce moment dans toute sa force. Les officiers des deux armées croisaient le fer à travers les palissades et combattaient homme à homme, tandis que les soldats se frappaient avec la crosse de leurs fusils pour ne point perdre de temps à charger leurs armes. Marlborough donna l'ordre à une partie de son infanterie et de sa cavalerie de franchir le gué qui avait été pratiqué sur le Nebel et de se joindre au prince d'Holstein-Beck qui opérait son mouvement pour se jeter dans la mêlée. Le prince d'Holstein Beck se disposait à franchir le gué lorsqu'il fut attaqué avec une furie sans égale par la brigade irlandaise qui était au service de Louis XIV. Assailli de toutes parts, le prince fut mortellement blessé et tomba au pouvoir de l'ennemi, tandis que sa colonne était taillée en pièces.

Dans ce moment critique, Marlborough traversa le Nebel, à la tête d'une brigade; il fit avancer quelques pièces d'artillerie; puis, par une vigoureuse charge, il força la cavalerie française à lâcher pied: il établit aussitôt des communications avec les troupes qui combattaient sous Eugène, et sépara entièrement le maréchal Tallard de l'électeur de Bavière, en se plaçant entre les deux divisions. Il se porta ensuite sur une colline escarpée, sur laquelle la cavalerie française se trouvait concentrée avec une partie de l'infanterie de Tallard. La cavalerie française ne put résister à cette attaque; et le maréchal, se voyant vivement pressé, donna l'ordre à l'infanterie d'évacuer Blenheim; il dépêcha, en même temps, un aide de camp à l'électeur, pour lui dire de lui envoyer du renfort, ou du moins de faire une forte diversion, en prenant l'offensive contre les troupes qui l'attaquaient. Mais l'électeur avait assez à faire pour se défendre contre les forces du prince Eugène. Abandonné à lui-même, et ayant sur les bras toute la cavalerie ennemie, Tallard s'enfuit avec une partie de sa cavalerie vers Sonderheim, tandis que l'autre partie se dirigeait vers Hochstedt. Marlborough poursuivit Tallard l'épée dans les reins, forçant un grand nombre des soldats ennemis à se jeter dans le Danube et faisant des milliers de prisonniers. A Sonderheim, Tallard, qui avait eu son fils tué et qui avait été blessé lui-même, se rendit ainsi qu'un grand nombre d'officiers de distinction. Dans le même temps, la cavalerie, qui s'était portée vers Hochstedt, s'engageait dans un marais, où elle fut taillée en pièces par les dragons anglais. Le reste trouva la mort dans les flots du Danube.

Cependant, le corps d'armée qui occupait Blenheim tenait encore et faisait une vigoureuse résistance. Marlborough entoura aussitôt le village avec ses troupes et son artillerie. Les Français essayèrent de faire une trouée dans les rangs ennemis, afin de gagner la route de Sonderheim; mais ils en furent empêchés par des Écossais. Une seconde tentative du même genre n'eut pas plus de succès. Cependant, abrités derrière leurs barricades, ils résistaient encore, lorsque Marlborough fit avancer les canons à portée de fusil et incendia par le feu de son artillerie plusieurs maisons. Alors les Français demandèrent à capituler; ce qui leur fut accordé. Mais le général Churchill exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Les Français furent obligés de se soumettre, et vingt-quatre bataillons et douze escadrons déposèrent leurs armes.

Après la bataille, trois mille Allemands, qui avaient combattu du côté des Français, prirent du service dans l'armée combinée. De son côté, l'électeur, opérant sa retraite, alla rejoindre Villeroy en Flandre, aban-

donnant tous ses domaines au vainqueur. Marlborough se porta sur Ulm, dans l'espoir de s'emparer de cette place, soit par assaut, soit par un traité avec la femme de l'électeur. Le 21 août, Le duc fit offrir à la duchesse de Bavière, en son nom et en celui du prince Eugène, la restitution de la Bavière à l'électeur et une pension de quarante mille couronnes par an, si l'électeur voulait entrer dans la confédération et fournir huit mille hommes aux alliés; mais ces offres furent repoussées. Laissant alors une force suffisante pour faire le siége d'Ulm, Marlborough se dirigea vers le Rhin.

Le victorieux Marlborough, qui se disposait à revenir en Angleterre, reçut en ce moment une lettre flatteuse de l'empereur dans laquelle celui-ci lui donnait le titre de « très illustre prince de Us, et du Saint-Empire. » Léopold annonçait au général victorieux son élévation au rang de prince de l'Empire. Marlborough tenait moins aux honneurs qu'à l'argent; et, comme aucune donation de terres n'accompagnait le titre, et que d'un autre côté Godolphin élevait des objections, il remercia l'Empereur et refusa la dignité que celui-ci voulait lui conférer. Marlborough employa son influence pour amener une réconciliation entre l'empereur Léopold et ses sujets hongrois, qui s'étaient révoltés par suite des promesses que leur avait faites la France. Il ne put y parvenir; car Léopold, qui avait essayé à différentes reprises d'entrer en arrangement avec les Hongrois, lorsque Tallard et l'électeur de Bavière marchaient sur Vienne, ne voulut prêter l'oreille à aucune des propositions de Marlborough, aussitôt que le danger n'exista plus.

Le duc, après être allé à Berlin pour engager le roi de Prusse à coopérer, d'une manière plus active, avec les confédérés, et à fournir à l'armée de nouvelles troupes, se rendit dans le Hanovre, où la princesse Sophie lui fit un gracieux accueil. De là il partit pour la Haye, et revint en Angleterre. Il arriva au milieu de décembre, ayant avec lui le maréchal Tallard, d'autres prisonniers de marque, et les étendards qu'il avait pris à la bataille d'Hochstedt. Sa réception fut des plus flatteuses, et toutes les classes de citoyens le saluèrent avec acclamation. Les ultra-torys, seuls, dont il avait déserté la cause, accusèrent la témérité de sa marche sur le Danube, et trouvèrent des paroles pour blâmer ses succès. Le lendemain de son arrivée, les communes vinrent en corps le remercier de ses glorieux services.

Tandis que Marlborough se battait sur le Danube, une autre armée anglaise sous le commandement du duc de Schomberg et du comte de Galway agissait sur le Tage, le Douro et les frontières d'Espagne. L'archiduc Charles, qui prenait en ce moment le titre de roi d'Espagne, avait été conduit en Portugal sur des vaisseaux anglais avec six mille hommes de troupes anglaises et hollandaises. Ces troupes devaient l'aider à conquérir sa couronne. Comme le Portugal était entré dans la confédération, elles s'attendaient à trouver ce pays préparé à faire la guerre; mais l'Espagne avait pris l'initiative, et, au lieu d'envahir, le Portugal allait lui-même être envahi.

Le duc de Berwick, qui était devenu grand d'Espagne, était, à cette époque, au service du petit-fils de Louis XIV. Le duc et Villadarias, général espagnol, entrèrent en Portugal par deux points différents. Berwick s'empara de la ville de Ségura; il surprit les bataillons hollandais, qu'il fit prisonniers, et se porta sur le Tage où Villadarias devait le rejoindre. Le roi Philippe arriva sur ces entrefaites à l'armée de Berwick, investit aussitôt la ville de Portalègre, et obligea la garnison dans laquelle se trouvait un régiment anglais à capituler. Philippe se porta alors sur Castel-David qui se rendit à discrétion.

Les opérations de la campagne du Portugal n'amenèrent aucun résultat décisif.

Cependant une prise de la plus gran-

de importance venait d'être effectuée en Espagne par la flotte anglaise. Sir Georges Rooke, qui la commandait, après avoir débarqué l'archiduc Charles à Lisbonne, s'était montré devant Barcelone. Rooke avait pris à son bord le prince de Hesse-Darmstadt, qui avait été autrefois vice-roi de la Catalogne. Il somma le gouverneur de Barcelone de se rendre à son légitime souverain, le roi Charles III; mais le gouverneur répondit qu'il ne reconnaissait d'autre souverain que Philippe V. Barcelone était bien défendue, et Rooke fut obligé de se retirer. En passant à la hauteur de Toulon, il apprit, par un navire marchand anglais, que de grands préparatifs se faisaient dans ce port, et que la flotte de Brest, commandée par le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, était en route pour se réunir à celle de Toulon. Rooke fit voile aussitôt pour le détroit de Gibraltar, où il trouva une escadre de plusieurs vaisseaux commandée par sir Cloudesley Shovel, qui se réunit à sa flotte; il apprit en cet endroit que la flotte française avait déjà franchi le détroit.

La forteresse de Gibraltar avait, en ce moment, une faible garnison. Un conseil de guerre fut assemblé à bord du vaisseau *la Royale-Catherine*, et, sur sa décision, il fut résolu qu'on essaierait de prendre la place d'assaut. Toute la flotte vint alors jeter l'ancre dans la baie de Gibraltar. Les soldats de marine, au nombre de deux mille hommes, furent mis sous le commandement du prince de Hesse-Darmstadt, et ils furent débarqués sur l'isthme étroit qui lie le rocher de Gibraltar à la terre ferme, et que l'on appelle aujourd'hui le *terrain neutre*. Par cette manœuvre la garnison espagnole se trouva isolée, et ses communications avec la terre ferme furent interceptées. Hesse somma le gouverneur espagnol de se rendre, mais celui-ci, malgré la faiblesse de la garnison, déclara vouloir se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Rooke rangea ses vaisseaux en ligne de bataille, et commença à canonner la citadelle (23 juillet). Quinze mille coups de canon furent tirés en moins de six heures. Ce feu, qui démolit le môle du sud, obligea les Espagnols à se retirer. Les Anglais s'emparèrent du môle; mais en ce moment même, une mine, à laquelle les Espagnols mirent le feu, fit explosion et leur tua une centaine d'hommes. Les troupes anglaises, après avoir hésité quelques instants, gravirent le rocher et arrivèrent à une redoute qui est située entre le môle et la ville. Le gouverneur demanda à capituler, et bientôt il ouvrit les portes qui conduisent à l'isthme, au prince de Hesse et à ses soldats de marine. Le fameux rocher de Gibraltar fut enlevé après trois jours de combat. Le premier et le second s'étaient passés en préparatifs plutôt qu'en combats; car la force du vent avait empêché la flotte anglaise de se ranger en ligne de bataille. Depuis cette journée, le rocher de Gibraltar a soutenu de longs et de mémorables siéges; mais tous les efforts qui ont été faits pour l'enlever à l'Angleterre ont échoué; et il est probable que ce point important de la péninsule espagnole restera au pouvoir des Anglais tant que leurs flottes seront assez fortes pour y jeter les approvisionnements nécessaires à l'entretien de la garnison.

L'amiral Rooke, après avoir laissé dans la place le prince de Hesse Darmstadt, entra dans la Méditerranée, pour y chercher la flotte française. La rencontre eut lieu, le 9 août, à la hauteur de Malaga. La flotte de Brest, qui avait fait sa jonction avec celle de Toulon, était commandée par le comte de Toulouse : elle se composait de cinquante-trois vaisseaux, dont quelques-uns étaient de premier rang, et de vingt-quatre galères. La flotte hollandaise et la flotte anglaise, qui avaient pour commandant en chef Rooke, se composaient de cinquante-trois vaisseaux et de plusieurs frégates. La bataille s'engagea à dix heures, et, après une heure de combat, plusieurs vaisseaux de la flotte anglaise furent obligés de se retirer

de la mêlée, faute de poudre pour charger les canons. Vers deux heures de l'après-midi, l'avant-garde de la flotte française lâcha pied. Toutefois, le combat se continua jusqu'à la nuit. Le lendemain matin les deux flottes se trouvaient encore en présence; mais elles avaient tant souffert l'une et l'autre, qu'elles ne s'attaquèrent point. Les Anglais et les Hollandais eurent trois mille hommes hors de combat. Les Français eurent deux cents officiers tués; ce qui, d'après les calculs de leurs adversaires, établissait leurs pertes à un chiffre élevé. Le comte de Toulouse rentra sans être inquiété dans la rade de Toulon, et Rooke, après être allé à Gibraltar, pour y reparer ses avaries, revint en Angleterre, laissant une escadre sous le commandement de sir John Leake. Cette escadre était chargée de protéger la côte de Portugal et de défendre Gibraltar contre les tentatives de Villadarias, que Philippe avait détaché de son armée du Portugal pour reprendre cette forteresse importante.

Rooke, qui était regardé comme la colonne des torys, devint à son retour en Angleterre le héros par excellence de ce parti, en haine de Marlborough que les whigs croyaient sincèrement attaché à leurs intérêts. Chaque parti éleva alors la gloire de son héros respectif aux dépens de celui qui appartenait au parti opposé. Dans la chambre des lords, où les whigs l'emportaient sur les torys, on ne parla que de l'expédition glorieuse du Danube et de la grande bataille de Blenheim; mais à peine y fit-on mention de la prise de Gibraltar et de la bataille longtemps disputée de Malaga. Dans les communes, où les torys étaient triomphants, la valeur et l'habileté de l'amiral étaient sans égales. De nouveaux sujets de discorde ne tardèrent pas à éclater. La reine, en ouvrant la session, avait déclaré son intention formelle d'user d'indulgence à l'égard de tous ses sujets. En dépit de cette déclaration, le bill de conformité occasionnelle, deux fois rejeté par les lords, fut repris par les communes et adopté par elles. Le bill fut ensuite présenté aux lords, qui le rejetèrent une troisième fois. Godolphin, qui, dans le principe, avait voté pour l'adoption dans le but de plaire à la reine, vota cette fois contre.

L'orage grondait sur la tête de Godolphin. Les torys lui reprochaient la sanction qu'il avait donnée au bill du parlement écossais, au sujet de la succession; et dans la chambres des lords plusieurs membres demandèrent que les ministres reçussent une censure publique pour leur conduite dans cette circonstance. « Le bill, disaient-ils, au lieu d'empêcher que la révolte n'éclate en Écosse, est, par lui-même, un encouragement à la rébellion, une sanction donnée à la résistance. » Godolphin, à l'aide de ses amis et des whigs, parvint à échapper au vote de censure. La chambre des lords vota un bill par lequel elle suppliait la reine de fortifier New-Castle, Tynemouth, Carlisle et Hull, et d'envoyer des troupes sur les frontières. Le bill fut envoyé aux communes, qui, dans leur esprit de rancune contre les lords, le rejetèrent. Le gouvernement de la reine, puisant une force nouvelle dans les exploits et l'appui de Marlborough, se disposait en ce moment à effectuer l'union du royaume d'Écosse et de celui d'Angleterre.

(1705.) Vers cette époque, le héros de Blenheim reçut une marque publique de la reconnaissance de son pays. La reine Anne informa les communes qu'elle se proposait de donner au duc et à ses héritiers le manoir de Woodstook, qui appartenait à la couronne. Les deux chambres sanctionnèrent cette donation. Anne, pour ajouter un plus grand prix à cette faveur, voulut faire élever sur les lieux, aux frais de la couronne, un palais qui reçut le nom de Blenheim, et elle chargea de ces travaux Vandbrugh, qui était à la fois architecte, poëte et dramaturge. Marlborough mourut avant que ce palais fût achevé. Sir George Rooke,

le compétiteur de Marlborough, aurait dû s'attendre à une pareille marque de munificence: mais il était tory, et au lieu de recevoir un palais, il fut sur le point d'être mis en accusation. Rooke fut accusé par les lords d'avoir commis des dilapidations et d'avoir détourné à son profit des fonds destinés au service public dans ses fonctions d'amiral et de lord de l'amirauté. Rooke fut renvoyé du service, et sir Cloudesley Shovel fut nommé, à sa place, au commandement de la flotte.

La vieille querelle au sujet de l'élection d'Aylesbury n'était point terminée entre les lords et les communes, car, malgré la circulaire que la chambre des lords avait envoyée à tous les shérifs du royaume, celles-ci prétendaient toujours avoir le droit exclusif de prononcer en matière d'élection. La circulaire ayant provoqué, de la part de cinq autres bourgeois d'Aylesbury, une nouvelle procédure contre les constables que Ashby avait mis en cause, les communes ordonnèrent l'arrestation des bourgeois. Ceux-ci s'adressèrent à la cour du banc de la reine pour obtenir le bénéfice de l'*habeas corpus*. Mais les communes, craignant que les prisonniers ne leur échappassent, ordonnèrent qu'ils fussent retirés de la prison de Newgate et confiés à la garde de leur sergent d'armes. Aussitôt les lords déclarèrent que les bourgeois d'Aylesbury avaient été dans leurs droits, en s'adressant aux cours ordinaires de justice pour obtenir le redressement des griefs dont ils accusaient les constables; que l'emprisonnement de ces bourgeois était illégal; et après avoir voté ces résolutions, les lords présentèrent une adresse à la reine, dans laquelle ils la suppliaient de remettre à leur chambre le soin de prononcer sur cette affaire. La reine, craignant un conflit entre les deux chambres, prorogea le parlement; et, quelques jours après, elle en prononça la dissolution. Les whigs qui avaient, en ce moment, la haute main dans les affaires, profitèrent de ce retour de faveur pour remplir l'armée, la marine et l'Église de leurs créatures. Un grand nombre des lords lieutenants des comtés furent renvoyés, et remplacés par des hommes connus par leur dévouement aux doctrines de leur parti.

Au mois d'avril, Marlborough partit pour le continent et ouvrit la campagne. Marlborough, qui avait pour adversaire le maréchal Villars, général d'une grande bravoure, se porta sur la Moselle, dans l'espoir de forcer Villars à accepter la bataille; mais le margrave de Baden n'étant pas venu se joindre à lui, comme il en avait fait la promesse, il fut obligé de se replier avec précipitation sur la Meuse. Les Français obtinrent des avantages signalés dans la Flandre. La ville de Huy, celle de Liége se rendirent à leurs armes, et ils investirent la citadelle. Les Français bloquèrent bientôt le général Overquerque, dans son camp, près de Maëstricht. Les États-Généraux tremblaient pour leur territoire. Mais Marlborough ayant repris Huy, obligea l'ennemi à lever le siége de la citadelle et força leurs lignes à Tirlemont. Les Français se retirèrent sans être molestés à Bruxelles, et la campagne se termina sans autre avantage pour les alliés.

L'empereur Léopold était mort dans le cours de l'été et il avait eu pour successeur son fils Joseph. Marlborough alla à Vienne faire visite au nouvel empereur, et il lui promit des subsides pour lever une armée destinée à agir en Italie, où les Français regagnaient le terrain qu'ils avaient un moment perdu. Des succès importants avaient récemment couronné les armes françaises dans cette contrée. Vendôme, après avoir tenu le prince Eugène bloqué dans les environs de Bergame, l'avait battu à Cassano, sur l'Adda, au moment où il voulait forcer les lignes françaises. Cette victoire avait permis à Vendôme de menacer Turin, de prendre plusieurs villes et de réduire la ville de Nice.

En Espagne, les alliés avaient été plus heureux. Cette contrée avait été envahie par lord Mordaunt, qui venait

d'hériter récemment du titre de comte de Péterborough par la mort de son oncle. Le comte était parti de Portsmouth au mois de juin avec environ cinq mille hommes de troupes et s'était embarqué sur la flotte commandée par sir Cloudesley Shovel. A Lisbonne, la flotte avait pris à bord l'archiduc Charles. De là elle avait fait voile pour Gibraltar, où elle avait trouvé des renforts, qui s'étaient réunis à l'expédition. La flotte s'était ensuite dirigée sur la côte de Valence. Péterborough débarqua dans cet endroit; il s'empara du fort de Denia, et répandit à profusion des proclamations au nom de Charles III. S'étant porté ensuite sur Barcelone, qui renfermait en ce moment une garnison de cinq mille hommes, il investit cette place avec six mille hommes de troupes. La prise de cette ville paraissait impossible aux yeux des généraux qui agissaient avec Péterborough, et quelques-uns même taxaient de folie le projet du comte. Mais les difficultés ni les sarcasmes ne découragèrent point Péterborough. Jusqu'alors les règles de la stratégie avaient exigé qu'on s'emparât d'une ville avant de songer à la citadelle. Contrairement à cet usage, Péterborough s'attacha à prendre la citadelle avant de songer à la ville, bien convaincu que la ville ne ferait plus de résistance aussitôt qu'il serait maître de la citadelle. Pour tromper l'ennemi, il fit mine de s'embarquer avec ses troupes. Il avait déjà pris connaissance des lieux, et savait que la garnison qui était dans la citadelle n'était point assez forte pour résister à un coup de main. Après avoir communiqué son projet au prince de Hesse-Darmstadt, Péterborough ordonna à environ quatorze cents hommes de prendre les armes, et les ayant partagés en deux corps, il les dirigea par deux chemins différents vers la citadelle. Le premier corps, composé de huit cents hommes, était commandé par le comte en personne. Il avait à ses côtés le prince de Hesse-Darmstadt, qui avait voulu partager les dangers de cette audacieuse entreprise. Le second corps était commandé par le général Stanhope.

Au jour naissant, le comte de Péterborough se précipita avec sa troupe dans les retranchements extérieurs de la citadelle, et parvint à s'y établir. Le prince de Hesse-Darmstadt qui l'accompagnait fut frappé d'une balle et tomba mort à ses côtés. Stanhope, qui s'était égaré, n'avait point encore paru. Le gouverneur de la citadelle fit une sortie vigoureuse pour repousser les assaillants. Mais Péterborough tint ferme avec ses hommes; et le gouverneur, croyant les Anglais plus nombreux, se retira dans le château. Stanhope arriva sur ces entrefaites pour renforcer Péterborough, qui lança des bombes dans la place. Une de ces bombes incendia le magasin à poudre, et l'explosion tua le gouverneur et la plupart des principaux officiers. La citadelle se rendit. Péterborough, se présentant alors à la muraille, invita le gouverneur de Barcelone à livrer la ville et lui accorda quatre jours pour réfléchir : avant ce délai, le gouverneur fut obligé de se rendre pour sauver la ville, qui se trouvait menacée du pillage par les partisans de la maison d'Autriche. Péterborough, à la tête de quelques hommes, s'élança dans les rues et parvint à soustraire la duchesse de Papoli, femme d'un grand d'Espagne, le gouverneur et ses officiers, de la fureur du peuple et à rétablir l'ordre dans la ville. Le courage que le comte et sa troupe déployèrent dans cette circonstance étonnèrent les Espagnols. « Ils étaient confondus, dit un historien, de tant de magnanimité de la part des Anglais, qu'ils avaient regardés jusqu'à ce jour comme des barbares sans pitié, parce qu'ils étaient hérétiques. »

Après la prise de Barcelone, la Catalogne entière et toutes les places fortes de la province, à l'exception de Rosas, se soumirent à Charles, et s'empressèrent de reconnaître son autorité. Péterborough, qui était à la recherche de nouveaux exploits, se porta ensuite sur Saint-Matteo, qui s'était déclaré pour l'archiduc, et qu'une armée de

Philippe tenait investi. La place est éloignée de trente lieues de Barcelone, et les routes qui y conduisent étaient détestables. Cependant, au bout d'une semaine, Péterborough arriva sous les murs de cette ville, et força l'armée de Philippe à se retirer. Se dirigeant ensuite sur le royaume de Valence, il soumit toute cette partie de l'Espagne à l'autorité de Charles III, à l'exception de la ville d'Alicante. Cette campagne brillante s'exécuta avec une rapidité et un succès extraordinaire, et les Espagnols disaient du comte qu'assurément il avait le diable dans le corps.

Revenons à l'Angleterre. Les whigs venaient de remporter une victoire signalée sur les torys dans la bataille électorale à laquelle la dissolution du parlement avait donné lieu. La lutte avait été des plus acharnées. Les torys avaient essuyé un autre échec important; Anne leur avait retiré ses bonnes grâces. Le grand sceau fut donné à William Cowper, whig par excellence et grand admirateur des principes de la révolution. Le duc de Buckingham, l'un des chefs du parti du haut clergé, fut renvoyé du sceau privé, que la reine donna au duc de Newcastle, autre membre du parti whig. A l'ouverture de la session, la nomination du candidat proposé par les whigs pour remplir les fonctions d'orateur, fut emportée à une majorité de 43 voix contre les torys. Dans son discours d'ouverture, la reine annonça aux deux chambres l'intention où elle était de continuer la guerre jusqu'à ce que Philippe fût chassé d'Espagne et l'archiduc établi solidement sur le trône. « Il est manifeste, dit-elle, que, si le roi de France continue à rester maître de la monarchie espagnole, l'équilibre européen sera entièrement détruit, et qu'il pourra, dans un terme très-rapproché, s'accaparer le commerce et la richesse de l'Europe. Aucun bon Anglais ne saurait accepter ni endurer un pareil état de choses. En ce moment j'ai de bonnes raisons pour croire que la maison d'Autriche pourra entrer en possession de la monarchie espagnole, événement qui sera non-seulement avantageux, mais encore glorieux pour l'Angleterre. » La reine, après cet exposé, demandait des fonds pour continuer la guerre; elle annonça ensuite aux deux chambres qu'elle avait nommé des commissaires chargés de traiter avec des commissaires écossais, pour amener une union plus intime entre l'Angleterre et l'Écosse. « Mais il y a une autre union, dit la reine, que je me crois obligée de vous recommander, de la manière la plus pressante; je veux parler de l'union qui doit régner entre vous. Je le dis avec regret, il y a quelques personnes parmi vous qui s'efforcent de fomenter des haines et d'entretenir les animosités; j'espère que ces personnes s'abstiendront, et que vous consentirez à me prêter votre concours pour déjouer leurs manœuvres. Je cite cette circonstance avec un peu de chaleur, parce qu'il s'est trouvé des personnes assez malicieuses pour avancer que l'Église était en danger. » La reine termina en déclarant « que son attachement à l'Église était inébranlable; que la meilleure preuve que le parlement pouvait lui donner de son zèle pour la conservation de cette Église, c'était de l'aider, d'une manière efficace, à continuer la guerre contre un ennemi qui avait juré d'extirper la religion et les libertés de la nation; qu'elle était fermement résolue de contribuer, pour sa part, au maintien de l'Église établie, mais, en même temps, de maintenir la tolérance. »

Les lords s'empressèrent de voter une adresse dans le sens de la couronne; ils invitaient la reine à poursuivre avec toute la rigueur des lois tous ceux qui diraient ou donneraient à entendre que l'Église était en danger, et ils lui dénonçaient toutes les personnes qui se rendraient coupables de pareils faits comme méprisables et en même temps comme dangereuses pour l'Église et l'État. Les communes, de leur côté, dans leur indignation contre les membres du haut clergé et le parti qui le soutenait, stigma-

tisèrent de l'épithète d'incendiaires tous ceux qui répandraient des bruits alarmants sur l'état de l'Église.

Nous avons dit que les whigs étaient sortis triomphants de la lutte électorale; cependant, les torys et le parti de l'Église espéraient encore. Leur première attaque eut lieu dans la chambre haute. Lord Haversham, passant en revue les faits qui s'étaient passés dans la dernière campagne, trouva beaucoup à blâmer dans la conduite des Hollandais, des Impériaux et des autres alliés de l'Angleterre. « Nous avions, dit-il, une occasion favorable de terminer la guerre cette année; mais les Hollandais nous ont tenu les mains liées, et n'ont point voulu porter le coup décisif. En conséquence, soyons plus sobres et mettons moins de vivacité dans le vote de nos subsides; et si, pour notre malheur, nous avons des alliés aussi temporisateurs et aussi froids que nous sommes zélés et ardents; s'ils ne veulent pas nous laisser profiter des occasions favorables qui nous sont offertes; s'ils se mettent en campagne, quand nous rentrons dans nos quartiers d'hiver, je ne vois pas, en bonne raison, quels sont les fruits que nous pouvons retirer de cette guerre. » Haversham se plaignait de la décadence du commerce d'Angleterre et disait « que les Hollandais s'enrichissaient aux dépens des marchands anglais. » Puis, faisant allusion au passage du discours de la reine relatif au désir qu'elle exprimait pour que l'union régnât dans les deux chambres, il dit « que les paroles de la reine n'étaient point parlementaires, en ce sens que ce qui se passait dans le sein des deux chambres, devait rester ignoré du souverain, à moins que les résolutions des chambres ne vinssent à la connaissance du trône par la voie ordinaire. » L'orateur termina en demandant « qu'une adresse fût présentée à la reine pour la prier d'inviter l'héritière présomptive de la couronne à venir résider en Angleterre. Cette mesure, dit-il, consolidera l'Église et rendra plus sûre encore la succession. »

Cette mesure avait pour but réel de susciter des embarras au parti whig. Convaincus d'avance, par l'antipatie naturelle qu'ont en général les souverains pour leur successeur, que la présence de l'électrice Sophie donnerait lieu à des querelles; que de là naîtraient deux cours, deux partis, les torys entrevoyaient la possibilité d'abattre leurs rivaux au milieu de ces dissensions et de rentrer dans les places qu'ils venaient de perdre. Plusieurs torys prirent la parole après Haversham. Buckingham, l'un d'eux, déclara « que les lords ayant juré de maintenir la succession protestante, il était de leur devoir d'adopter la motion proposée, vu que le meilleur moyen d'assurer la succession était d'avoir le successeur sur les lieux pour être prêt à faire valoir ses droits. » « Si l'archiduc Charles eût été en Espagne à la mort du feu roi, dit Buckingham en terminant, il est probable que la guerre actuelle n'aurait jamais eu lieu. »

Les whigs, de leur côté, représentèrent les jalousies et les inconvénients qui pouvaient naître des rivalités de deux cours établies dans le royaume, dont l'une devait rester sous la dépendance de la couronne, et lord Wharton, l'un des members de ce parti, proposa de suppléer à la motion d'Haversham par un bill destiné à créer un conseil de régence, qui serait chargé d'administrer le royaume à la mort de la reine jusqu'à l'arrivée de son successeur. Le bill du comte de Wharton fut adopté. En vertu de ce bill, l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, et à sa place, le garde des sceaux, le lord président, le lord trésorier, le lord du sceau privé, le lord grand amiral et le lord chef de justice d'Angleterre, en fonction à l'époque de la mort de la reine, devaient former le conseil de régence pour diriger les affaires de la nation jusqu'à l'arrivée en Angleterre du nouveau chef de l'État. Ce bill, qui excluait pour ainsi dire du royaume pendant un temps déterminé la maison de Hanovre, était au fond offensant, et pouvait blesser ses susceptibilités; mais, pour détruire

le mauvais effet qu'il aurait pu produire, les whigs se hâtèrent de voter un bill de naturalisation à l'égard de la princesse Sophie et de ses héritiers; ils envoyèrent ensuite à Georges, prince électeur, l'ordre de la Jarretière; et Halifax partit pour la cour de Hanovre avec des lettres de Marlborough et des principaux membres du parti whig. L'envoyé avait l'ordre d'expliquer à la princesse Sophie et à son fils les raisons qui avaient déterminé le vote du bill de régence, et de s'assurer le patronage et l'amitié de la maison de Hanovre pour le compte du parti. Le négociateur réussit complètement dans sa négociation, et les Guelfes commencèrent aussitôt cette étroite alliance avec les whigs, qui dura jusqu'à l'avénement au trône de Georges III.

Non contents de ce succès, les whigs résolurent de faire taire leurs adversaires, en montrant à tout le pays la fausseté des allégations qui étaient avancées à l'égard des prétendus dangers que courait l'Église établie; et pour cela ils proposèrent une enquête. Les torys, dans l'espoir de faire du scandale acceptèrent la proposition avec joie. La lutte commença le 6 décembre. Le comte de Rochester, champion de l'Église, déclara que l'Église était en danger, et qu'elle devait l'être à cause de l'établissement du presbytérianisme en Écosse; de la non résidence dans le royaume du successeur protestant, et du rejet du bill de conformité occasionnelle. Halifax répondit, « que, quelque grande que fût l'inimitié de l'Église d'Écosse pour l'Église d'Angleterre, la nation était assez forte pour se défendre elle-même; que la puissance de l'Angleterre avait augmenté proportionnellement beaucoup plus que celle de l'Écosse; et, en outre, que des commissaires des deux pays étaient, en ce moment, en voie d'accommodement pour en opérer la fusion, événement qui, selon les probabilités, mettrait un terme à cette source de danger. » A l'égard de l'absence de l'héritière de la couronne, Halifax dit « que ce danger pour l'Église d'Angleterre n'existait que depuis huit jours, mais qu'auparavant les torys n'y avaient pas songé; que pour le bill de conformité occasionnelle, dont le noble comte venait de parler, l'adoption de ce bill, si elle avait eu lieu, eût été probablement plus fatale qu'avantageuse. » Halifax dit ensuite au comte de Rochester que sous le règne du papiste Jacques II, alors que l'Église était réellement en danger, il n'avait manifesté aucune des craintes qui l'assaillaient si vivement, aujourd'hui que le trône était occupé par une princesse dont le dévouement à l'Église établie était connu de tout le monde; enfin, que les torys n'avaient commencé à pousser leurs clameurs actuelles, au sujet de l'Église, que lorsque le feu roi Guillaume, prince essentiellemen protestant, était monté sur le trône et avait formé une administration whig.

La question donna lieu à des débats très-animés; il y eut pour et contre la mesure une foule d'arguments qui furent avancés par les deux partis. Le plus vrai fut celui de lord Wharton. Ce lord, membre du parti whig, déclara « que ce qu'il voyait de plus clair dans le débat, c'est que le duc de Buckingham, le comte de Rochester et le comte de Nottingham avaient perdu leurs places et désiraient les reconquérir. » La résolution suivante fut ensuite adoptée : « Résolu que l'Église d'Angleterre établie par la loi, qui a été sauvée d'un grand danger par le roi Guillaume III, de glorieuse mémoire, est aujourd'hui, par la grâce de Dieu, sous le règne heureux de Sa Majesté, dans la condition la plus florissante; que quiconque répandra le bruit que l'Église est en danger sous le règne actuel et se fera l'écho de ces bruits, est un ennemi de la reine, de l'Église et du royaume. » La reine était présente aux débats. Les deux chambres présentèrent ensuite une adresse à la reine, par laquelle elles lui demandaient de donner la plus grande publicité possible à la résolution, afin que personne ne pût en ignorer. La reine publia une proclamation à cet effet, et promit, en outre, une récompense à qui-

conque ferait connaître l'auteur ou l'imprimeur d'un écrit intitulé « Mé« morial de l'Église d'Angleterre, » pamphlet dans lequel l'auteur s'efforçait de prouver que l'Église d'Angleterre allait être infailliblement détruite par les conseils des hommes qui se trouvaient en ce moment a la tête des affaires. L'imprimeur du pamphlet s'étant constitué prisonnier sur la promesse de pardon qui lui fut faite s'il indiquait l'auteur du pamphlet, sir Humphrey Mackworth et plusieurs membres de la chambre des communes furent nommés par lui; mais, comme le manuscrit avait été livré à l'imprimeur par une main tierce, les accusés se prévalurent de cette circonstance et furent déchargés.

Cette défaite était accablante pour les torys, et pour s'en venger, un membre des communes de leur parti attaqua le duc de Marlborough, qui était alors proclamé traître et renégat par tous les torys; il dit, dans le cours d'une discussion, « qu'il y avait un noble lord sans l'avis duquel la reine ne faisait rien, et qui, dans le règne précédent, était reconnu pour entretenir une correspondance régulière avec la cour de Saint-Germain. » Cette accusation, qui était fondée, parut injurieuse au parti vainqueur, et le membre des communes fut envoyé à la Tour. Mais pour humilier davantage encore le haut clergé et les torys, les whigs engagèrent Anne à mettre un terme aux disputes violentes qui agitaient la convocation du clergé, en ordonnant à l'archevêque de proroger cette assemblée; ce qui fut exécuté. Quelques jours après, la reine prorogea le parlement.

§6. Résultats de la campagne en Flandre et en Espagne — Union de l'Écosse et de l'Angleterre. — Articles du traité. — Irritation qu'il soulève en Écosse et en Angleterre.

(1706.) Au mois d'avril, Marlborough quitta l'Angleterre pour se rendre sur le continent; il rencontra Villeroy à la tête d'une armée nombreuse au village de Ramillies. Marlborough envoya le général Schultz pour attaquer les troupes françaises avec douze bataillons, et lui-même se porta en personne sur le théâtre de l'action, pour encourager ses soldats par sa présence. Il fut reconnu par des dragons français au moment où, s'étant écarté de sa suite, il ranimait le courage de quelques troupes qui lâchaient pied. Entouré aussitôt, il allait être pris, mais il mit son cheval au galop. En franchissant un fossé, il tomba de cheval, et l'un de ses aides de camp fut tué d'une balle à ses côtés. Marlborough remonta à cheval et parvint à regagner le corps d'armée. Ses troupes revinrent à la charge avec une nouvelle ardeur; et, après trois heures de combat, elle forcèrent les Français à évacuer le village de Ramillies et à se retirer sur la ferme de Chaintrain, où ils furent attaqués de nouveau. Dès ce moment, la déroute fut complète; les troupes s'enfuirent dans toutes les directions; des régiments entiers mirent bas les armes. Presque toute l'artillerie tomba dans les mains des vainqueurs. Les Français perdirent, en tués et blessés, environ treize mille hommes, et quatre-vingts drapeaux; la perte de l'armée alliée ne s'éleva qu'à mille morts et à deux mille blessés.

Par la bataille d'Hochstedt les Français avaient perdu la Bavière et Cologne; par la bataille de Ramillies ils perdirent toute la Flandre espagnole. Louvain, Malines, Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, et d'autres villes, se rendirent sans résistance au bout de quelques jours, et reconnurent l'autorité de Charles d'Autriche. Ostende, Dendermond, Ath, et d'autres villes non moins importantes, après avoir fait un simulacre de résistance, ouvrirent leurs portes au vainqueur. Marlborough entra à Bruxelles, au mois d'octobre, et il y fut reçu au milieu des acclamations des habitants. Les magistrats lui présentèrent les clefs de la ville, et lui rendirent tous les honneurs qu'ils accordaient autrefois à leurs anciens souverains, les ducs de Bourgogne. L'Empereur et l'archiduc Charles offrirent à l'heureux

duc le gouvernement de la contrée conquise par ses armes. Marlborough était disposé à accepter; mais les Hollandais, auxquels un pareil voisin paraissait dangereux, jetèrent des entraves dans les négociations; ce qui l'engagea à se désister. Le duc établit alors ses troupes dans de bons quartiers d'hiver, et laissant les Anglais à Gand, les Danois à Bruges, les Allemands le long de la rivière Demer, il visita la Haye, où il était allé pour concerter le plan des opérations de la campagne suivante et assister à des négociations que le gouvernement hollandais avait ouvertes avec la cour de France. Les négociations n'aboutirent à aucun résultat, et le duc revint en Angleterre.

Les armes des confédérés avaient également été victorieuses en Italie. Vendôme, rappelé de cette contrée par Louis XIV, avait laissé le commandement de l'armée française au duc d'Orléans, qui avait sous ses ordres le duc de la Feuillade. Le duc d'Orléans était devant Turin avec cent bataillons, quarante-six escadrons, cent quarante pièces de canon, lorsqu'il fut attaqué par le prince Eugène, entre la Doria et la Stura. La bataille fut sanglante et la victoire longtemps indécise; mais, à la fin, la fortune des armes se déclara contre les Français; ils perdirent leurs canons, leurs bagages, et eurent neuf mille hommes tués, blessés et prisonniers. Eugène, poursuivant le cours de ses succès, harcela l'armée française, qu'il expulsa de l'Italie, et il l'obligea à battre en retraite jusqu'aux frontières du Dauphiné.

En Espagne, au contraire, les succès avaient été partagés. L'armée était sous le commandement du comte de Péterborough et du comte de Galway. Ces deux généraux auraient voulu marcher sur Madrid, l'un par la route de Portugal, l'autre par la route de Barcelone; mais ce projet avait été déjoué par Philippe qui, s'étant mis lui-même à la tête d'une armée franco-espagnole, dans l'espoir de reprendre Barcelone, avait investi cette ville par terre, tandis que le comte de Toulouse la bombardait par mer. L'archiduc Charles, qui était dans la ville, demanda aussitôt du secours à Peterborough, qui se trouvait en ce moment à Valence. Celui-ci se mit à la tête de ses troupes, et l'amiral anglais Leake s'approchant de Barcelone avec sa flotte, força le comte de Toulouse à se retirer. Philippe, qui s'était emparé de la citadelle, leva aussitôt le siége de la ville et partit sans échanger un coup de fusil avec Péterborough. Sur ces entrefaites, lord Galway entra à Madrid et il prit possession de cette capitale sans éprouver de résistance. Philippe, qui venait de faire sa jonction avec un renfort que le duc de Berwick lui avait amené de la France, marcha sur Madrid et obligea Galway à quitter cette ville. Ce général prit la route de l'Aragon. Son but était de se réunir aux troupes du comte de Péterborough et de l'archiduc Charles et de revenir ensuite à Madrid; mais l'archiduc, qui manquait de courage, apporta tant de lenteur dans ce mouvement, que la jonction ne put s'opérer en temps convenable; à son arrivée à Guadalaxara, il refusa d'aller plus avant, malgré les sollicitations et les prières du comte de Péterborough.

Péterborough, indigné de la faiblesse de l'archiduc, quitta aussitôt l'Espagne et s'embarqua à bord de la flotte anglaise pour secourir le duc de Savoie. De vives mésintelligences éclatèrent entre le comte de Galway, les généraux portugais et les chefs espagnols qui étaient auprès de la personne de l'archiduc. Alors vivement pressée par Berwick qui avait des forces supérieures, l'armée alliée opéra son mouvement de retraite, et se dirigea à marches forcées vers Valence et les montagnes de la Nouvelle-Castille. Le 29 septembre, elle atteignit Requena, ville de la Nouvelle-Castille, où elle établit ses quartiers d'hiver. D'autres fautes furent commises dans cette campagne. La flotte, qui avait à bord huit mille hommes de troupes,

ne put les débarquer faute d'une bonne direction. De plus, des maladies s'étant déclarées à bord des vaisseaux, par suite de l'agglomération des troupes, il périt un grand nombre de soldats. Le reste revint en Angleterre, après avoir enduré de cruelles souffrances.

L'un des faits politiques les plus importants du règne d'Anne est l'union de l'Écosse et de l'Angleterre. Des commissaires nommés par la reine négociaient en ce moment avec des commissaires écossais un traité pour unir les deux pays. Le célèbre Daniel de Foé, auteur de Robinson Crusoé, avait été choisi pour secrétaire de la commission réunie. « Je ne ferai point, dit-il dans son histoire de l'union entre l'Angleterre et l'Écosse, l'éloge des commissaires; car mon but n'est point d'écrire ici des panégyriques, mais de donner une relation véritable des faits qui se sont passés. Mais, puisque les commissaires ont été en butte aux outrages, à la calomnie, principalement en Écosse, je ne saurais laisser échapper aucune occasion de leur rendre justice dans le cours de cette histoire. »

Le traité était un modèle d'habileté. Lord Somers avait eu une grande part dans sa composition. Les délibérations de la commission avaient commencé le 16 avril, et le 23 juillet, le traité, entièrement terminé, avait été présenté à la reine Anne. Tout le mérite en revenait aux whigs. Aussi les torys, à l'exception de Nottingham, repoussèrent-ils l'union, en la dénonçant comme déshonorante pour l'Angleterre, et en n'en parlant qu'avec raillerie. Leurs attaques n'avaient pas d'autre cause que la crainte qu'ils éprouvaient de voir ce traité mené à bonne fin par les whigs, car cet événement ne pouvait manquer d'augmenter l'influence et le crédit de leurs adversaires.

Cependant il s'agissait de faire accepter ce traité par le parlement écossais. Le duc de Queensberry, lord commissaire de la reine Anne, ouvrit le parlement en donnant à l'assemblée lecture d'une lettre qu'il avait reçue de sa souveraine. Anne informait le parlement d'Écosse « que les articles du traité d'union avaient été acceptés par les commissaires réunis, et elle en recommandait la prompte adoption comme le seul moyen efficace d'assurer la prospérité de l'Écosse et de déjouer les mauvais desseins des ennemis de l'Écosse et de la reine. » Anne donnait l'assurance au parlement « que l'Écosse aurait une bonne part dans les avantages qui allaient résulter de l'union des deux pays; » elle ajoutait « qu'elle ne doutait point que le parlement d'Angleterre, de son côté, ne fût disposé à écarter toutes les difficultés et les jalousies auxquelles un si grand acte pourrait donner lieu. » Après lecture de cette lettre, le lord commissaire déclara « que le traité était dans les mains du greffier de la chambre et qu'il allait être soumis à l'examen de l'assemblée. » Puis abordant la partie la plus délicate de la question, il dit « que les pouvoirs des commissaires avaient été limités au sujet de ce qui concernait l'Église, mais que le parlement avait pour garantie que l'Église d'Écosse ne subirait aucune atteinte, d'abord les lois du royaume d'Écosse, puis les promesses réitérées de la reine; il ajouta que lui-même avait le pouvoir de faire les concessions qui seraient jugées nécessaires après que le traité d'union aurait été accepté. »

Queensberry était secondé par le comte de Seafield, chancelier d'Écosse, qui avait été, ainsi que le duc, l'un des commissaires du traité. Seafield, après un court panégyrique du caractère et du gouvernement de la reine Anne, s'attacha à montrer les avantages que les deux royaumes recueilleraient, lorsqu'ils n'auraient plus qu'un seul gouvernement, qu'ils seraient réunis par les mêmes intérêts, et qu'ils jouiraient des mêmes droits et des mêmes priviléges; il ajouta « qu'on ne pouvait trouver, pour opérer cette union, un moment plus favorable que le moment actuel, où le succès des armes de la reine au dehors promettait, dans un temps rapproché, une paix

avantageuse. « Seafield termina son discours par une péroraison semblable à celle de l'orateur qui avait pris la parole avant lui. Il déclara « qu'il n'y avait rien à craindre pour l'Église presbytérienne ; qu'elle n'éprouverait aucune modification par le traité, et qu'elle ne serait exposée à aucun danger. » Lecture fut aussitôt donnée des articles du traité ; l'impression en fut ordonnée, et des exemplaires en furent remis à chaque membre du parlement.

Le traité, eût-il été cent fois plus avantageux qu'il l'était, n'aurait point satisfait la nation écossaise. Aussitôt que les articles en furent connus au dehors, une vive agitation s'empara des esprits et tous les partis laissèrent un moment de côté leurs haines pour unir leurs imprécations contre les commissaires. Aux yeux du peuple le traité était déshonorant pour l'Écosse; il rendait la nation vassale de son ancienne et de son implacable ennemie; il détruisait la dignité d'un royaume qui pendant des siècles avait défendu sa liberté avec courage contre l'Angleterre ; il faisait des esclaves de ses généreux enfants qui seraient, disait-il, représentés, maintenant, au parlement de Westminster par une poignée de membres incapables d'aucune influence, siégeant simplement pour la forme dans le parlement anglais et dont on rirait » Le peuple ajoutait « que l'Écosse ne serait plus un royaume, mais une province anglaise ; que l'Eglise d'Écosse relèverait infailliblement de la hiérarchie épiscopale d'Angleterre. Et qu'espérer des évêques et des autres ministres de Baal, qui avaient causé de si grands maux à l'Écosse! » Dans l'excès de son indignation le peuple disait « qu'il était Écossais et qu'il resterait Écossais ; que les commissaires et les ministres étaient des traîtres, et il remplissait l'Écosse de ces cris « Point d'union! Point d'union ! » « Des hommes, dit Daniel de Foe à cette occasion, dont les principes et les intérêts différaient autant que le jour et la nuit, faisaient cause commune contre le traité. C'était un spectacle monstrueux de voir le jacobite et le presbytérien le *non juré* et le camérorien, le papiste et le protestant réformé, se réunir et se concerter ensemble; les jacobites de Glascow encourageaient par leurs huzzas la populace à veiller aux intérêts de l'Église menacée, et le partisan des doctrines de l'épiscopat affirmait que le traité ne donnait pas des garanties suffisantes à l'Église d'Écosse. »

Un pamphlétaire publia un livre dans lequel il représentait l'Angleterre comme une nation perfide et sans foi, qui voulait s'incorporer à l'Écosse pour racheter ses fautes aux yeux de Dieu; il affirmait « que les intérêts des deux pays étaient diamétralement opposés; qu'à l'égard du commerce toutes les promesses qui seraient faites aux Écossais, ne pourraient être qu'illusoires, puisque le commerce de l'Angleterre avec les Indes occidentales était dans les mains de compagnies particulières qui ne donneraient assurément pas la moindre part de leurs priviléges aux Écossais; que l'Église d'Écosse serait laissée à la merci du parlement britannique; que les membres écossais qui feraient partie du parlement anglais, seraient obligés de recevoir le sacrement de l'Église d'Angleterre. »

Tout le royaume semblait décidé à se jeter dans les hasards d'une guerre contre l'Angleterre, plutôt que d'accepter l'union proposée, et le bruit s'étant répandu que la couronne d'Écosse, l'épée de l'État, le sceptre et tous les insignes de la royauté et de la nationalité seraient transportés en Angleterre, en vertu de l'un des articles du traité, une foule nombreuse s'assembla devant le lieu où le parlement écossais tenait ses séances. Cette foule était menaçante; « les membres du parlement, disaient les meneurs, n'ont pas le droit d'altérer la constitution sans le consentement particulier et direct de leurs constituants; en conséquence, la session doit être ajournée pendant quelque temps, afin que les membres puissent aller dans leurs comtés respectifs, pour consul-

ter ceux dont ils relèvent. » Quelques jours après, le peuple se porta à la demeure de sir Patrick Johnstone, qui venait de cesser les fonctions de lord prévôt, et qui était aussi l'un des commissaires du traité. Les vitres de sa maison furent brisées et les portes enfoncées. Heureusement la garde arriva pour protéger le malheureux prévôt, qui était plus mort que vif, et qui aurait infailliblement péri sans ce secours opportun. Le peuple se dissipa devant les baïonnettes des soldats et se répandit dans la ville en continuant ses clameurs.

Cependant la plupart des membres du clergé écossais n'apportèrent point, dans cette question délicate, la résistance à laquelle on s'était attendu. S'il eût été moins modéré, il eût fallu renoncer à l'union des deux pays, ou dû moins recourir à la force des armes pour y arriver. Le clergé s'accordait, en général, pour reconnaître la sagesse et les bonnes intentions des commissaires écossais et anglais, parce qu'ils avaient laissé au parlement des deux pays une liberté entière au sujet du règlement des affaires concernant les deux Églises, et il se liait à la promesse que lui avait faite la reine, de ne point souffrir que le presbytérianisme fût inquiété en Écosse et que ses droits et ses priviléges lui fussent ravis. Toutefois, les presbytériens écossais n'étaient point disposés à tolérer les épiscopaux en Écosse, ni à résigner aucun de leurs dogmes calvinistes. Ainsi, l'assemblée générale, dans une pétition, supplia le parlement de repousser toute mesure qui tendrait à introduire en Écosse la hiérarchie et les cérémonies de l'Église anglicane. Le seul parti dans le clergé, qui se prononçât ouvertement contre l'union, se composait des partisans des doctrines du fameux Cameron, ou des caméroniens. Ceux-ci se réunirent à Dumfries, au nombre de deux ou trois cents; ils brûlèrent les articles du traité ainsi qu'un papier sur lequel ils avaient écrit tous les noms des commissaires qui avaient pris part au traité.

Le parlement écossais siégeait au milieu de cette agitation; il adopta le premier article, qui formait le principe du traité (4 novembre). Cet article portait que l'Écosse serait incorporée à l'Angleterre; que les deux nations n'en formeraient plus qu'une; qu'elles n'auraient qu'un seul nom, une seule signature, une seule constitution, un seul parlement. Le parti qui ne voulait pas du traité, vaincu sur ce point, chercha aussitôt à introduire une foule d'amendements dans le traité, pour en atténuer les effets, ce qui donna lieu à des répliques vives, à des discours passionnés. Fletcher de Saltoun, qui avait en horreur le nom des Stuarts, et qui aurait préféré une république à tout autre gouvernement, prononça des paroles pleines d'amertume et avança « que l'Écosse avait été trahie par ses commissaires. » Le parlement lui ayant demandé aussitôt de s'expliquer, « Je ne puis trouver d'autres mots, s'écria-t-il, pour exprimer leur conduite. Cette expression est dure, sans doute; mais elle est vraie; et, si la chambre me croit coupable de lui avoir manqué, je suis prêt à me soumettre à sa censure. » Mais le discours qui trouva le plus d'admirateurs fut celui de lord Belhaven. Le noble lord, après avoir fait allusion à l'ancienne indépendance des Écossais, s'exprima ainsi : « Nous sommes les successeurs de ceux qui ont fondé notre monarchie, qui ont fait nos lois, et qui, pendant l'espace de deux mille ans, nous les ont transmises au risque de leur vie et de leurs fortunes. Ne dirons-nous donc rien pour défendre ces mêmes droits que nos braves ancêtres ont si chèrement achetés? serons-nous silencieux, lorsque notre pays est en danger? Que Dieu nous en préserve! L'Angleterre est une nation grande et glorieuse; ses armées sont nombreuses et puissantes; ses trophées sont splendides et dignes de rester dans la mémoire des hommes : elle dispose des destinées de plusieurs grands États; sa marine est la terreur de l'Europe; son commerce s'étend dans toutes les par-

ties du globe, et sa capitale est l'empire de l'univers. Et nous, peuple pauvre et obscur, nous occupons un point éloigné du monde; nous n'avons point de noms, point d'alliances, point de trésors. Mais qui nous empêche de laisser de côté nos divisions, de nous unir comme des frères, dans un moment où notre liberté, qui est notre seul bien et notre vie comme nation, est menacée? L'ennemi est à nos portes. Bientôt il aura renversé cet ancien trône; il aura saisi ces insignes de la royauté, symboles sacrés de notre liberté et de notre indépendance. Où sont nos pairs et nos *chieftains?* Où sont les Hamilton, les Douglas, les Horn, les Murray, les Gordon et les Kers? La postérité pourra-t-elle croire que de pareils noms existaient encore, lorsqu'on lui dira l'état où notre malheureux pays était réduit? Pourra-t-elle croire qu'ils ne se soient pas dévoués alors avec empressement à la sainte cause de la patrie menacée, et qu'ils ne soient pas morts sur le champ d'honneur? Au nom de Dieu! Écossais, unissons-nous! Que Dieu bénisse les négociateurs de la paix! Nous n'avons pas besoin de ces choses, qui, dit-on, rendent les nations heureuses. Tout dépend de nos efforts : « *Concordiâ res parvæ crescunt.* » Je ne craindrais point ces articles, fussent-ils dix fois plus mauvais, si nous pouvions, une bonne fois, nous pardonner les uns aux autres. Pour ma part, je pardonne de grand cœur à mes ennemis, et je demande très-humblement à Sa Grâce le lord commissaire d'ordonner une agape pour les membres de cette honorable chambre, afin que nous puissions mettre de côté tout sentiment de personnalité, et qu'après nos prières nous puissions avoir un jour de réjouissance et d'action de grâces et manger notre pain avec contentement. Alors chaque homme pourra s'asseoir sous son figuier, et la voix de la tourterelle se fera entendre dans nos vergers. »

De larges sommes distribuées à ceux qui étaient regardés comme les chefs du parti patriote firent taire l'opposition. Le traité fut enfin adopté, et le 25 mars 1707, le parlement écossais se sépara pour ne plus se réunir. Ce traité portait en substance « que le royaume d'Écosse et le royaume d'Angleterre ne formeraient plus qu'un royaume sous le nom de royaume de la Grande-Bretagne, que la succession du royaume-uni reviendrait, à la mort de la reine, dans le cas où cette souveraine n'aurait pas d'enfants, à la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, et aux enfants de cette princesse; que le royaume-uni de la Grande-Bretagne serait représenté par un seul parlement, sous le titre de parlement de la Grande-Bretagne; que tous les sujets du royaume jouiraient des mêmes priviléges et des mêmes droits; que tous les navires écossais seraient couverts par le pavillon de la Grande-Bretagne comme les navires anglais eux-mêmes; que les Écossais payeraient la taxe de l'accise sur les liquides comme les Anglais, sauf la taxe sur l'ale, pour laquelle les sujets écossais jouiraient de quelques avantages qui n'étaient point accordés aux Anglais. » Le traité portait en outre « que les monnaies courantes seraient les mêmes pour les deux royaumes, ainsi que les poids et les mesures; que les lois qui réglaient la police du commerce écossais auraient la même vigueur qu'avant l'adoption du traité, mais que ces lois pourraient être modifiées ou supprimées par le parlement de la Grande-Bretagne; que les cours de justice subsisteraient comme par le passé, et qu'aucune cause dans laquelle les partis appartiendraient à la nation écossaise ne pourrait être déférée à la cour de la chancellerie, ni à celle du banc de la reine, ni à toute autre cour de Westminster; que la cour de l'Échiquier, en Écosse, serait entièrement indépendante de la cour de l'Échiquier établie à Londres; que la reine et ses successeurs pourraient continuer d'avoir un conseil privé en Écosse, pour le maintien de l'ordre public, sauf le cas où le parlement de la Grande-Bretagne jugerait convenable de supprimer ce conseil; que les charges

héréditaires, les juridictions, etc., seraient conservées à leurs titulaires et à leurs héritiers conformément à l'esprit et à la lettre des lois du royaume d'Écosse; que les droits et les priviléges des bourgs royaux d'Écosse resteraient dans leur intégrité; que le nombre des représentants écossais dans le parlement serait de seize pairs pour la chambre des lords et de quarante-cinq députés pour la chambre des communes; que les seize pairs écossais seraient élus par les membres de leur ordre, et que les deux tiers des représentants des communes seraient nommés par les comtés et l'autre tiers par les bourgs d'Écosse; que les seize pairs d'Écosse élus pour siéger dans la chambre des lords jouiraient de tous les priviléges parlementaires accordés aux pairs anglais et que tous les pairs indistinctement, qu'ils fussent élus pour siéger dans la chambre des lords ou non, auraient le droit de préséance sur les pairs anglais qui seraient élevés à la dignité de pairs après la signature du traité; qu'ils auraient rang après les pairs anglais actuellement en exercice dans l'ordre de leurs dignités; qu'il n'y aurait qu'un seul grand sceau pour sceller les mandats d'élire, les proclamations, les convocations du parlement, les traités avec les puissances étrangères, les actes publics, etc.; mais que l'Écosse aurait un sceau particulier, dont elle ferait usage dans toutes les affaires qui lui seraient personnelles; que la couronne, le sceptre, l'épée de l'État, les archives du parlement, les rôles, les registres, seraient conservés en Écosse, malgré l'union des deux royaumes. A l'égard de la religion écossaise, le traité maintenait l'Église presbytérienne, telle qu'elle était établie, avec ses synodes provinciaux et ses assemblées générales, ainsi que l'Église d'Angleterre.

Tout n'était point fini; il s'agissait de faire adopter le traité d'union par le parlement anglais. Le traité fut soumis à cette assemblée le 28 janvier 1707. Plusieurs membres des communes déclarèrent que l'adoption du traité par le parlement écossais était due à la corruption, et que l'union proposée pour les deux pays ressemblait à ces mariages où la fiancée est sacrifiée à l'ambition et se marie contre son gré. Les dévots affirmèrent, de leur côté, « qu'il y avait des contradictions flagrantes dans le traité, attendu que la reine, s'étant engagée par serment à maintenir l'Église d'Écosse, elle ne pouvait également protéger et maintenir l'Église d'Écosse, comme elle s'y obligeait par le traité, les deux religions étant absolument opposées, bien qu'elles prétendissent toutes deux émaner du droit divin. » Dans la chambre haute, les lords Haversham, Granville, Stowell, North, Rochester, Howard et Guilford repoussèrent plusieurs articles, et notamment l'article qui fixait à seize le nombre des lords écossais dans la chambre des lords; ce nombre leur paraissait trop élevé.

Mais le parti whig était en force dans l'une et l'autre chambre. Le bill fut adopté, et le 4 mars, il fut présenté à la reine Anne, qui donna sa sanction en prononçant ces paroles : « Je regarde l'union des deux pays comme une affaire de la plus haute importance pour la prospérité et la sûreté de l'île entière; comme aussi je reconnais qu'elle présentait de grandes difficultés, puisque tous les efforts qui ont été tentés pour arriver à cette fin depuis plus d'un siècle, ont toujours échoué. Je ne doute point que cet événement ne reste longtemps gravé dans le souvenir des hommes, et que la postérité ne s'en occupe sérieusement à l'honneur de ceux qui auront contribué à le faire. Je désire que les sujets des deux nations soient pleins d'égards et qu'ils n'aient que de bons procédés les uns pour les autres, de manière à montrer au monde qu'ils étaient dignes de former un seul peuple. De pareilles dispositions me causeront un grand plaisir et nous mettront à même de sentir plus tôt les bons effets de l'union. »

Le ministère persévérait dans sa politique à l'égard des affaires extérieures, et les deux chambres insis-

taient dans leur intention de pousser la guerre avec vigueur, et de ne faire la paix avec la France qu'autant que cette puissance renoncerait à ses prétentions sur l'Espagne. Elles adoptèrent un bill destiné à perpétuer dans la famille du duc de Marlborough les honneurs et les récompenses qui avaient été accordés au duc. Ce bill portait que les titres et les honneurs dont jouissait le duc reviendraient à sa fille aînée, ainsi que le manoir de Woodstock et le palais de Blenheim. Le cabinet, dans le cours de la session, éprouva quelques modifications en se renforçant de plusieurs membres du parti whig. Le comte de Sunderland, gendre de Marlborough, fut nommé secrétaire d'État à la place de sir Charles Hedges; sir James Montague, frère de lord Halifax, fut élevé aux fonctions de solliciteur général, et sir Georges Rooke, ainsi que deux ou trois membres du parti tory, qui occupaient des siéges dans le conseil privé, en furent expulsés.

Pour rendre le succès de la campagne plus certain, le ministère résolut de renforcer la grande alliance en y faisant entrer un prince sur lequel tous les regards de l'Europe se portaient en ce moment. Ce prince avec une faible armée avait battu le czar Pierre, détrôné Auguste, roi de Pologne, et mis Stanislas à sa place : c'était Charles XII. Ce prince se trouvait avec son armée à Alt Ranstadt, à quelques journées de marche de Hanovre. Marlborough fut chargé de cette mission; il alla voir Charles XII et lui remit une lettre de sa souveraine. « Je présente à Votre Majesté, lui dit-il, une lettre qui ne vient point de la chancellerie, mais du cœur de la reine ma maîtresse, et qui est écrite de sa propre main. Si son sexe ne l'en eût empêchée, elle aurait traversé la mer pour voir un prince aussi justement admiré de l'univers. Je suis plus heureux qu'elle à cet égard, et je désirerais pouvoir faire quelques campagnes sous un général aussi illustre que Votre Majesté, pour me perfectionner dans l'art de la guerre. » Charles XII fut sensible à ce compliment; il promit son concours dans la grande alliance. Marlborough, qui connaissait l'influence de l'or, par l'action que ce métal avait sur lui-même, pour mieux s'assurer des dispositions de Charles XII, parvint à décider le comte Piper, favori du roi, Hermélion et Ciederholm, à accepter, chacun, une pension secrète de la trésorerie anglaise.

Les résultats de la campagne furent en faveur des confédérés, quoique, sur plusieurs points, la France obtînt des avantages signalés. En Flandre, le duc de Vendôme, agissant sur la défensive, était parvenu à déjouer les plans des généraux alliés. Aucune attaque n'avait eu lieu, et la campagne s'était terminée sans une seule bataille. En Espagne, les Français et les Espagnols, commandés par Berwick, avaient remporté une victoire signalée sur l'armée des confédérés, qui était commandée par Galway et Das Minas. Ces deux généraux avaient été blessés tous deux dans la mêlée, et cinq mille de leurs soldats étaient restés sur le champ de bataille. Le jour suivant, le reste de leur armée s'était rendu. Le duc de Berwick se portant aussitôt sur Valence, s'était emparé de cette ville et de plusieurs autres places importantes, lorsqu'un ordre de la cour de Versailles lui avait enjoint de se rendre, en toute hâte, en Provence, au secours de Toulon qu'assiégeait en ce moment le duc de Savoie. Berwick partit; mais à peine avait-il mis le pied sur le territoire français qu'il apprit que le duc de Savoie avait été obligé de lever le siége. Berwick revint alors sur ses pas et prit la forteresse importante de Lérida et celle de Morella.

Le siége de Toulon offrit des particularités qui méritent d'être citées. Le projet avait été concerté entre la cour de Saint-James et celle de Turin : Eugène et le duc de Savoie, à la tête d'une armée de trente mille hommes, devaient traverser les Alpes par le

col de Tende; sir Shovel Cloudesley devait attaquer Toulon par mer. Mais les Français se tenaient sur leurs gardes; quand les troupes confédérées arrivèrent sur les lieux, elles reconnurent qu'il leur serait impossible de s'emparer de la ville. Il y eut, toutefois, une attaque dirigée contre le fort Sainte-Catherine et deux autres petits forts situés près du havre. Les assaillants eurent un grand nombre de tués, et notamment le prince de Saxe-Gotha. Ces forts furent emportés; mais quelques jours après, les Français reprirent le fort de Sainte-Catherine et attaquèrent les Savoyards dans leur camp. Les généraux confédérés résolurent alors d'abandonner le siége; mais, avant de partir, ils donnèrent l'ordre de bombarder Toulon par terre et par mer. La flotte anglaise s'acquitta de cette tâche d'une manière terrible pour les Français. Une partie de la ville et l'arsenal furent détruits, ainsi que deux batteries et huit vaisseaux de ligne qui se trouvaient alors dans le havre.

En Italie, les armes des confédérés avaient été couronnées par de grands succès. Le comte Daun, général des Impériaux, avait franchi la frontière du royaume de Naples à la tête d'une armée de cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille chevaux, et il s'était avancé vers la ville de Capoue, qui lui avait ouvert ses portes. La cité d'Aversa avait suivi cet exemple; et, bientôt après, les Impériaux étaient entrés à Naples. Philippe avait de nombreux ennemis à Naples; aussi les habitants de cette ville avaient-ils accueilli les Impériaux comme leurs libérateurs. Le prince de Castiglione ayant pris la route de la Pouille, pour conserver ces provinces à Philippe, se vit abandonné par ses soldats, et lui-même fut fait prisonnier avec la plupart de ses officiers. Bientôt, il ne resta plus au roi d'Espagne que la ville de Gaëte; mais cette ville fut obligée de se rendre aux Impériaux, qui devinrent ainsi maîtres de tout le beau royaume de Naples, et en restèrent les possesseurs pendant vingt-sept ans.

Le premier parlement où l'on vit siéger des membres écossais s'assembla le 23 octobre 1707. Une dissolution avait été proposée comme étant de justice et de droit par suite de cette fusion, mais la majorité ne voulut point risquer cette épreuve. La chambre des communes était moins belliqueuse que dans les sessions précédentes; les revers essuyés en Espagne semblaient avoir abattu son ardeur pour la guerre. Dans la chambre des lords plusieurs membres firent entendre des plaintes contre les Hollandais, qui accaparaient, disaient-ils, tout le commerce aux dépens des Anglais, et ils attaquèrent le traité d'union, adopté par la législature précédente.

(1708.) Le parti tory, qui ne comptait plus dans le cabinet qu'un seul membre attaché à sa cause, le secrétaire d'État Harley, tentait, en ce moment, un dernier effort pour renverser les whigs. Il y avait à la cour une proche parente de lady Marlborough, que la duchesse avait tirée de l'obscurité pour la placer auprès de la reine: elle s'appelait Abigail Hill et avait été mariée par la reine à un nommé Marsham. Lady Marsham était parvenue à s'emparer de la confiance de la reine, à l'insu de la duchesse; elle se laissa gagner par le secrétaire d'État Harley, et employa son crédit pour servir les intérêts des torys. Par son intermédiaire, plusieurs fonctions importantes, que les whigs regardaient comme leur revenant de droit, furent données à des personnes reconnues pour leur dévouement aux doctrines du torysme. De son côté, Harley faisait des représentations continuelles à la reine, à laquelle il disait « qu'elle n'avait pas sa libre action; qu'elle était sous l'influence de Marlborough, » et il s'engageait à la délivrer de ce joug pesant.

Lady Marlborough eut bientôt connaissance de ces intrigues sourdes; elle saisit une correspondance secrète, dans laquelle était engagé un nommé William Grey, l'un des employés

de Harley, et pour le moment les projets du parti tory furent déjoués. Grey fut arrêté pour crime de haute trahison et condamné à être pendu. Tandis qu'il était en prison, Marlborough, Godolphin et Sunderland allèrent le voir et lui promirent la vie sauve et la liberté, s'il voulait accuser Harley; mais Grey refusa de complaire à leurs désirs, et mourut en déclarant que le secrétaire d'État était innocent du crime pour lequel il avait été justement condamné. Malgré cette déclaration formelle, Godolphin déclara à la reine « qu'il ne pourrait plus continuer à faire partie du cabinet, si Harley était conservé dans ses fonctions. » Harley fut renvoyé, ainsi que le secrétaire au département de la guerre, qui eut pour successeur le célèbre Robert Walpole.

La situation se compliqua par la nouvelle que le roi de France, voulant mettre à profit l'état de l'Écosse, qui était alors agitée par les adversaires de l'union et les jacobites, se préparait à envahir cette contrée au profit du prétendant. Les deux chambres votèrent aussitôt une adresse à la reine, dans laquelle ils lui promettaient de sacrifier leur vie et leur fortune pour la défense de sa cause. Le bill d'*habeas corpus* fut suspendu, comme cela s'était pratiqué sous le dernier règne, et la reine eut la faculté de faire incarcérer tous les suspects. Les catholiques, comme on l'avait fait dans tous les temps de crise, furent soumis à de nouvelles persécutions. Une proclamation fut rendue à cette occasion; « elle déclarait traîtres et rebelles le prétendant, ses complices et ses partisans, ordonnait leur arrestation; enjoignait aux papistes non conformistes de ne point s'éloigner de plus de cinq milles de leur demeure, et leur défendait le séjour des cités de Londres et de Westminster. Le duc d'Hamilton, sur lequel planaient les soupçons du gouvernement, fut arrêté avec vingt et un autres lords écossais. Des troupes furent dirigées sur l'Écosse, et sir Georges Byng fut envoyé avec une flotte sur les côtes de France, pour arrêter à son passage la flotte française.

La flotte française se trouvait, en ce moment, à Dunkerque; elle se composait de cinq vaisseaux de ligne et de vingt frégates, commandés par Forbin, le meilleur officier de la marine de France. Elle partit avec le prétendant et cinq mille hommes de troupes de débarquement; mais le mauvais temps la força bientôt à rentrer. Quelques jours après, elle reprit la mer et gagna le détroit de Forth. A la vue des forces supérieures de Byng, Forbin, qui avait l'ordre de ne point risquer un engagement dont le succès ne lui serait pas assuré, ne tenta pas le débarquement et regagna le large; mais vivement poursuivi par l'amiral anglais, il perdit un vaisseau de guerre, *le Salisbury*, navire qui avait été capturé par les Français, dans un précédent engagement avec les Anglais. La retraite soudaine de l'amiral français donna lieu à différentes interprétations. On prétendit qu'il avait reçu l'ordre de se borner à une fausse démonstration, sans l'exécuter; et, ce qui tendrait à faire supposer que l'invasion n'était pas sérieuse, c'est le petit nombre de troupes de débarquement qui étaient à bord de la flotte. Quoi qu'il en soit, Forbin regagna Dunkerque, ramenant en France le prétendant, qui fut envoyé à l'armée française en Flandre, pour servir contre les Anglais et leurs alliés.

Malgré cet insuccès, le roi de France essaya d'insurger l'Irlande. Aussitôt après le retour de la flotte, le père Ambroise O'Connor, provincial des dominicains irlandais, fut envoyé en Irlande pour s'enquérir de l'état où étaient les esprits. Une frégate française, partie de Brest, transporta le dominicain dans cette contrée. O'Connor apprit « qu'un grand nombre de lords catholiques et de gentilshommes, appartenant à la religion persécutée, avaient été arrêtés, et que leurs armes et leurs chevaux leur avaient été enlevés, après l'avortement de l'entreprise du prétendant. » Les catholiques étaient profondément irrités des traitements

qu'ils recevaient des protestants; mais ils n'avaient point d'argent, ils n'avaient point d'armes, et, outre cela, de profonds dissentiments régnaient entre eux. « Le moment était donc opportun de tenter une invasion en Irlande, disaient-ils à O'Connor; car le pays était, pour ainsi dire, sans troupes régulières. » En effet, l'Irlande n'avait alors qu'une poignée d'hommes, et les places les plus importantes du pays, telles que celles de Galway, pouvaient être emportées par surprise. Les catholiques affirmaient qu'il leur serait facile de lever vingt mille hommes. O'Connor, qui était doué d'une activité et d'une adresse peu communes, quitta l'Irlande et s'arrêta à Londres avant de rentrer en France. Il alla même à la Tour, où étaient enfermés les lords écossais qui avaient été arrêtés au moment où la France se préparait à envahir l'Angleterre, et il eut des conférences avec eux. Ceux-ci l'engagèrent à dire au roi de France de faire précéder le départ du prétendant de l'envoi de cinq mille hommes de troupes destinés à agir en Irlande, et de dix mille hommes destinés à agir sur la côte septentrionale de l'Angleterre. — O'Connor revint en France et rendit compte de sa mission à Louis XIV; mais ce souverain, qui, en ce moment, était de nouveau menacé sur ses frontières, ne donna pas suite à son projet de soulever l'Irlande.

La campagne de l'année commença sous des auspices favorables pour la France. Gand, Bruges, Ypres tombèrent au pouvoir de ses troupes, qui investirent ensuite Oudenarde. Mais bientôt la France éprouva de cruels revers. L'armée française, serrée de près par Eugène et Marlborough, fut en effet obligée de lever le siége d'Oudenarde et de battre en retraite vers le Scheldt. Marlborough et Eugène s'attachèrent à sa poursuite, et la forcèrent à accepter la bataille entre la Lys et le Scheldt, où les Français essuyèrent une défaite signalée. Quinze mille des leurs furent tués ou tombèrent au pouvoir de l'ennemi; ils perdirent cent drapeaux, et Vendôme, le duc de Bourgogne, le duc de Berwick, que Louis XIV avait rappelé d'Espagne, et le prétendant lui-même, furent sur le point d'être faits prisonniers. Dans l'armée alliée, se trouvait Georges, prince électeur de Hanovre, qui fit plusieurs charges contre les Français, à la tête d'un corps de cavalerie allemande. Marlborough et Eugène assiégèrent aussitôt Lille, qui venait d'être fortifiée par le célèbre Vauban et ils s'emparèrent de cette place, alors regardée comme la clef de Paris. Les alliés perdirent dans ce siége environ quinze mille hommes. Mais cette perte considérable semblait de peu d'importance comparée au succès brillant qui venait d'être obtenu. En effet, la prise de Lille jeta la consternation à la cour de Versailles. Gand se rendit quelques jours après, ainsi que Bruges et plusieurs villes qui avaient été prises par les Français; ceux-ci repassèrent la frontière pour rentrer dans leur pays.

Les Français n'avaient été guère plus heureux en Espagne et sur la Méditerranée, bien qu'ils eussent pris Tortose et les villes de Denia et d'Alicante dans le royaume de Valence. A la fin de la campagne précédente, lord Galway et Das Minas étaient revenus en Portugal, dont les frontières se trouvaient menacées. Galway fut alors remplacé dans le commandement de l'armée par Stanhope; de son côté, l'Empereur envoya le comte de Staremberg, général d'une grande expérience, servir en Catalogne. Le comte, auquel se joignit bientôt Stanhope, parvint à arrêter les progrès des Français en Catalogne. Le général anglais réunit ensuite ses forces à celles de l'amiral anglais, sir John Leake, qui venait de faire la conquête de l'île de Sardaigne, et fit, de concert avec lui, le siége de Saint-Philippe, principal forteresse du Port-Mahon. Après quelques jours de siége, la forteresse capitula, et le havre de Port-Mahon, ainsi que l'île entière de Minorque, tombèrent au pouvoir des Anglais. Leake avait déjà remporté de grands succès. Il s'était présenté à

l'embouchure du Tibre, et avait menacé de bombarder la ville du pape et le port de Civita-Vecchia pour l'assistance publique que le souverain pontife avait donnée au prétendant, dans sa récente entreprise contre l'Écosse. Mais l'intervention des diplomates autrichiens sauva la cour de Rome de cette humiliation. De plus, le pape consentit à reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne. Leake, après cette expédition, se porta sur Naples, où il eut l'occasion de donner assistance au général des Impériaux, qui remplissait les fonctions de vice-roi de Naples au nom de Charles, et il y détruisit un grand nombre de navires italiens et français.

Dans les mers des Antilles, la flotte anglaise commandée par le commodore Warner avait remporté des succès brillants en s'emparant de plusieurs galions richement chargés à leur sortie du port de Carthagène et en forçant plusieurs autres à se jeter à la côte. Dans l'engagement, le vaisseau amiral de la flotte espagnole prit feu et sauta en faisant un bruit effroyable. Le contre-amiral amena bientôt après son pavillon. Malgré la destruction d'une partie de la flotte, la prise avait été considérable; ainsi la part de prise du commodore Warner s'élevait à cent mille liv. st. (2,500,000 fr.)

Le prince de Danemark, mari de la reine Anne, mourut dans le cours de cette année, ne laissant aucun regret à la nation, par suite de la nullité qui avait été le principal trait caractéristique de sa vie politique. Dans ses fonctions de grand amiral d'Angleterre, le prince n'avait, en effet, rendu aucun service. Sa place, qui était depuis longtemps convoitée par les whigs, fut donnée au comte de Pembroke, qui résigna les fonctions de président du conseil et de lord lieutenant d'Irlande, et se déchargea du fardeau de ses nouvelles fonctions sur Russell, comte d'Orford, qui fut nommé premier commissaire de l'amirauté. Les fonctions de gardien des cinq ports et de constable du château de Douvres furent données à lord Dorset. Il y eut aussi quelques changements dans le personnel du cabinet; mais ces changements n'en modifièrent pas le caractère, qui resta whig.

Le premier parlement anglais où l'on avait vu siéger des membres écossais avec des membres nationaux, fut prorogé au mois d'avril 1708, et dissous par une proclamation quelque temps après. Les élections donnèrent encore une grande majorité aux whigs. Le parlement se réunit le 16 novembre. Dans les communes, les whigs élurent pour leur speaker, sir Richard Onslow, élection qui fut faite sans opposition; car les torys refusèrent la lutte pour ne pas montrer leur infériorité numérique. La reine se fit représenter à l'ouverture de la session par le lord chancelier Cooper, à cause de la mort récente de son mari. Cooper demanda aux membres assemblés leur concours pour la continuation de la guerre et il fit un exposé de l'état des affaires au dehors. Il promettait des succès si les deux chambres voulaient donner les subsides nécessaires pour soutenir la lutte. Cooper parla ensuite de l'union de l'Écosse et de l'Angleterre, et il dit que c'était un des plus grands triomphes obtenus sous le règne de sa gracieuse souveraine; puis, il invita les deux chambres à faire des lois dans lesquelles l'intérêt commun des deux pays fût consulté autant que possible. Cooper termina en donnant au parlement l'assurance que la reine et ses ministres auraient constamment les yeux sur les desseins du prétendant et qu'ils sauraient déjouer ses complots. Les lords et les communes présentèrent une adresse à la reine, dans laquelle, après lui avoir fait leurs compliments de condoléance, ils l'engagèrent à pousser la guerre avec toute la vigueur possible, et à encourager les alliés à apporter, dans la conduite de la guerre, la même énergie.

Cependant il s'opérait, chaque jour, un refroidissement plus prononcé dans l'esprit de la reine à l'égard de Marlborough. Anne était jalouse des succès du

duc : sa vanité féminine souffrait des éloges donnés par son peuple au général. Les torys, qui, par leurs discours et leurs intrigues, irritaient cette vanité, résolurent de tenter une attaque ouverte contre leurs adversaires. Lord Haversham, dans la chambre haute, déclara que toutes les victoires de Marlborough n'étaient que des mortifications pour le pays. « A quoi ont abouti toutes nos conquêtes? s'écria-t-il. Voici notre orgueilleux voisin qui, après tous nos exploits, a voulu envahir notre pays : ses vaisseaux, ses armées, sont aussi nombreux que lorsque nous avons commencé la campagne. » Haversham se plaignit de la suspension de l'*habeas corpus*, et prétendit, avec raison, que « si cette mesure était fréquemment adoptée, la constitution de la Grande-Bretagne ne serait plus qu'une lettre morte. » Après avoir parlé des papistes, des jacobites et des non jurés, Haversham attaqua le cabinet dans la personne de Godolphin, lord trésorier, et accumula sur lui les charges les plus accablantes. Mais la philippique d'Haversham ne produisit pas l'effet que les torys en avaient espéré. La majorité déclara « que le gouvernement avait sa confiance et qu'aucun blâme ne devait être déversé sur ses actes. »

(1709.) La reine venait d'ordonner, à cause de son veuvage, de retrancher du service les prières dans lesquelles les fidèles avaient coutume de demander à Dieu qu'elle fût une heureuse mère de famille. Anne avait eu beaucoup d'enfants; mais tous étaient morts en bas âge. Les deux chambres présentèrent, à ce sujet, à la reine, une adresse, dans laquelle ils la suppliaient de ne point désespérer de la Providence; elles lui disaient « que dans un second mariage elle pourrait être plus heureuse. » Anne, qui avait alors quarante-cinq ans, répondit à l'adresse, en remerciant les deux chambres des marques d'affection qu'elle venait de recevoir, et dit, au sujet du mariage dont il était question, « que cette affaire était d'une nature délicate et qu'elle demandait de la réflexion. »

L'orage commençait à grossir contre le ministère. Le gouvernement désirait établir une assimilation entre les lois criminelles de l'Angleterre et celles de l'Écosse Le ministère présenta, à cet égard, dans les chambres une loi tendant à abroger toutes les anciennes lois, relatives aux crimes de haute trahison, qui régissaient l'Écosse; les Écossais se récrièrent beaucoup contre cette mesure. « L'intégrité de leurs lois, disaient-ils, leur avait été garantie par le traité d'union. En conséquence, le parlement anglais était incompétent pour faire des lois contraires. » Dans la chambre des lords le bill proposé donna lieu à une violente discussion. La loi se composait de trois articles : le premier portait « que tous les crimes de haute trahison, tels qu'ils étaient définis par la loi anglaise, seraient également considérés comme crimes de haute trahison en Écosse; » le deuxième, « que le mode de procédure suivi en Angleterre serait également suivi dans les cours écossaises; » la troisième, « que les peines et les amendes appliquées aux coupables seraient les mêmes dans les deux pays. » Les lords écossais s'opposèrent tous au bill, se motivant principalement « sur ce que les Écossais ne connaissaient pas les lois d'Angleterre, et sur ce qu'ils auraient à étudier le livre des statuts anglais pour savoir ce qui était bien et ce qui était mal. » On leur répondit « que les juges publieraient un extrait des lois relatives aux crimes de haute trahison, qui donnerait aux Écossais des informations suffisantes; que les Écossais, par l'adoption de la loi, se trouveraient dans une situation meilleure, en ce sens que la loi anglaise définissait bien les crimes de haute trahison, tandis que la loi écossaise, très-vague à cet égard, laissait aux juges une latitude qui pouvait être préjudiciable à l'accusé. » Le bill fut adopté, avec une clause qui abolissait la torture en Écosse. Il fut ensuite envoyé aux communes, où, après d'assez longs débats, il reçut la sanction de cette chambre. La reine donna la signature royale, et sa promulgation

fut suivie d'un acte d'amnistie en faveur de ceux qui étaient retenus pour crime de trahison commis antérieurement. Toutefois, ceux qui s'étaient embarqués pour l'Écosse avec le prétendant, l'année précédente, furent exceptés de l'amnistie.

Tandis que les partis se querellaient au sein du parlement, les torys cherchaient à exploiter à leur profit une violente agitation qui venait d'éclater dans la population de Londres. Voici à quelle occasion : une émigration considérable d'Allemands avait eu lieu quelques années auparavant. Ces Allemands appartenaient au Palatinat; ils avaient été pillés, tour à tour, par les alliés et par les ennemis; et, fatigués de tant de désastres, ils avaient quitté leur pays natal pour chercher, parmi leurs coreligionnaires anglais, la tranquillité qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Ils étaient au nombre de cinq mille. A leur arrivée ils plantèrent leurs tentes à Blackheath, dans le voisinage de Greenwich, où ils restèrent plusieurs mois. Cette affluence d'étrangers sur un seul point fit réduire les salaires des ouvriers anglais; et ceux-ci, furieux de cette diminution, se portèrent à des violences contre les Allemands. Les torys, comme de raison, firent retomber sur l'incurie du gouvernement la misère du peuple; ils déclarèrent « qu'il y avait un plan concerté à l'avance pour remplacer les nationaux par des étrangers et en introduire un grand nombre dans le royaume; qu'un acte du parlement, qui avait été fait récemment, pour la naturalisation des protestants étrangers, n'avait pas d'autre but, et que de la sorte l'Angleterre serait dans peu de temps dévorée par les Allemands. L'émeute ne fut comprimée qu'avec beaucoup de peine; et, pour écarter tout sujet de désordre, plusieurs personnages de distinction firent transporter les réfugiés, à leurs frais, en Irlande et dans les colonies de l'Amérique septentrionale.

§ 7. Emprisonnement pour dette de l'ambassadeur russe. — Ouvertures pour la paix. — Procès de Sacheverll. — Le ministère whig se retire. — Mort de la reine Anne.

Le parlement vota, dans le cours de la session, des allocations considérables; elles s'élevaient à une somme de six millions et demi de liv. st. (162, 500,000. fr). Deux cent vingt mille liv. st. (5,500,000 fr). furent prélevées sur cette somme pour être appliquées à l'augmentation de l'armée en Flandre. Il fut jugé nécessaire de contracter avec la banque d'Angleterre un emprunt de quarante mille liv. st. (10,000,000, de fr); et en retour de ce service, la charte de la banque fut renouvelée pour vingt et un ans. L'accroissement prodigieux que prenait la dette nationale commençait à effrayer les esprits les plus hardis. Toutefois, l'argent était si abondant, que l'emprunt fut couvert en peu de jours. Le parlement termina la session par une loi qui déterminait les priviléges des ambassadeurs étrangers. Un différend survenu entre l'ambassadeur moscovite et un marchand, au sujet d'une dette que l'ambassadeur se refusait à payer, donna naissance à cette loi. Ce marchand se nommait Morton; il fit arrêter l'ambassadeur pour une dette qui se montait à cent liv. st. Son Excellence voulut se prévaloir de sa qualité d'ambassadeur; mais le marchand ne consentit à son élargissement qu'à la condition qu'il fournirait caution. Grande consternation dans le corps diplomatique. L'ambassadeur d'Autriche, l'ambassadeur de Prusse et les autres ministres étrangers s'adressèrent à la cour, et demandèrent satisfaction de l'outrage fait à leur corps dans la personne de l'un de ses membres. Le czar Pierre aurait voulu que l'on pendît le marchand ainsi que les shérifs et les autres officiers de justice qui avaient procédé à l'arrestation de son envoyé. On prétend que les ministres de la reine eurent beaucoup de peine à convaincre Sa Majesté Moscovite que les choses

ne pouvaient pas se passer ainsi en Angleterre. Toutefois, il fut jugé nécessaire de pourvoir à la protection des membres du corps diplomatique qui se trouveraient par la suite engagés dans des affaires semblables. Une loi fut donc présentée au parlement et adoptée. Cette loi portait « que l'action intentée contre la personne de l'ambassadeur moscovite était nulle; » et déclarait « qu'à l'avenir, les ambassadeurs, les ministres étrangers et les personnes attachées à leur suite ne pourraient être retenus prisonniers, et que leurs propriétés seraient respectées; que ceux qui poursuivraient les personnes susdénommées seraient considérés comme ayant violé les lois internationales, et seraient passibles des peines que le lord chancelier et les chefs de justice pourraient déterminer. » Toutefois, étaient exclus du bénéfice de la loi, le banqueroutier qui se mettait sous la protection de l'ambassadeur, et les domestiques de l'ambassadeur eux-mêmes, si les noms de ces derniers n'avaient point été préalablement inscrits aux bureaux de l'un des secrétaires d'État et transmis aux shérifs de Londres et de Middlesex, qui devaient exposer ces noms dans les endroits le plus apparents de leur bureau. Une copie de cette loi, écrite sur papier vélin et élégamment ornée, fut envoyée au czar Pierre, accompagnée d'une lettre polie de la reine, qui s'excusait de la conduite tenue par un de ses sujets. Ce fut là toute la satisfaction donnée à la cour de Russie.

Dans le cours de la session, la reine nomma un troisième secrétaire d'État, qui était principalement chargé des affaires de l'Écosse. Le duc de Queensberry, qui avait rendu des services réels dans le traité d'union, fut chargé de ces fonctions et fut créé en même temps pair d'Angleterre, avec le titre de duc de Douvres. Cette circonstance donna lieu à quelques débats dans la chambre des lords. Queensberry, qui était également pair d'Écosse, demandait à voter en cette qualité et à voter en même temps comme pair d'Angleterre. Mais les lords déclarèrent « qu'aucun pair de la Grande-Bretagne siégeant dans leur chambre ne jouirait de cette faculté. » De leur côté, les membres de la chambre des communes déclarèrent « que les fils aînés des pairs écossais ne pourraient siéger dans leur chambre. »

La France, en ce moment, était aux abois; les coffres de Louis XIV étaient vides; la dette prenait un accroissement considérable; le payement des pensions était suspendu, et la perte du crédit public avait été suivie d'une crise commerciale dont la prolongation rendait plus pénible encore la situation du pays. La prise de Lille avait été fatale à la France, qui voyait, chaque jour, ses frontières franchies par les confédérés et le territoire de ses provinces du nord envahi et pillé par ses ennemis. La route de Paris semblait ouverte, car un corps de huguenots français qui était au service de l'Angleterre, avait pénétré jusque dans le voisinage de la capitale, et avait été sur le point de s'emparer du dauphin. Louis XIV, accablé par tant de défaites désirait maintenant faire la paix. M. de Rouillé partit pour la Flandre, à l'effet de demander une trêve aux Hollandais, qui exigèrent, comme condition essentielle, que le roi de France mît dans leurs mains quelques villes, en garantie de la bonne exécution du traité. Ils ne voulaient, en outre, cesser les hostilités qu'autant que Louis XIV s'engagerait à les cesser en Espagne. Le roi de France refusa d'accepter de pareilles conditions; toutefois, il donna de nouvelles instructions à M. de Rouillé : il offrait, si on lui rendait Lille, de céder Tournay, ou de démolir les fortifications de Dunkerque. Il consentait à laisser la Sicile aux alliés; mais il réclamait le royaume de Naples, qui, depuis deux ans, était passé sous la domination des Autrichiens, et abandonnait l'Espagne et les Indes. Il s'engageait à renvoyer de France le prétendant, mais à la condition que les alliés pourvoiraient à sa sûreté et lui assureraient une existence digne de son rang.

Le temps pressait; on était au mois

d'avril : la campagne allait commencer. Louis XIV envoya un autre agent à la Haye, le marquis de Torcy, secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères. De Torcy, après avoir été sur le point d'être arrêté à Bruxelles, arriva à sa destination et se rendit aussitôt chez le pensionnaire Heinsius; mais il ne fut reçu qu'après avoir fait quelque temps antichambre. Hensius était allé autrefois à Versailles, avec une mission de Guillaume III et avait été menacé de la Bastille par Louvois. Mais les temps étaient changés. De Torcy s'efforça de demontrer à Heinsius que la Hollande, l'Angleterre et toutes les nations de la confédération s'étaient jetées inconsidérément dans une guerre qui était préjudiciable à leurs intérêts et profitable seulement à la maison d'Autriche. Il ajouta que Ypres, Menin, Condé et une ou deux autres forteresses étaient suffisantes pour protéger les Provinces-Unies. Heinsius lui répondit « que son opinion était différente; qu'il avait toûjours regardé Lille comme une place nécessaire à la sûreté de la Hollande. Après quelques paroles échangées sur les concessions que la cour de France se disposait à faire à l'égard de l'Espagne, il fut convenu que Marlborough et le prince Eugène seraient appelés à connaître des propositions qui venaient d'être faites. De Torcy comprit qu'il n'y avait rien à espérer.

Toutefois, les négociateurs lui présentèrent un traité comprenant quarante articles pour être soumis à l'approbation de la cour de France. Ce traité portait en substance, « que le roi de France reconnaîtrait la succession de Charles III aux droits et aux domaines de la couronne d'Espagne; que le duc d'Anjou, qui occupait, en ce moment, la plus grande partie du territoire espagnol, quitterait le royaume d'Espagne avec toute sa famille; que, dans cet intervalle, le roi de France livrerait la Sicile au roi Charles; que, si le duc d'Anjou ne voulait pas consentir aux conditions du traité, le roi de France s'unirait aux confédérés pour le réduire à l'obéissance; que le roi de France rappellerait dans le délai de deux mois toutes les forces qu'il avait en Espagne, dans la Sicile et dans les Indes, et engagerait sa parole de roi à n'envoyer au duc d'Anjou aucun secours en argent, en troupes et en approvisionnements; que la monarchie espagnole resterait tout entière à la maison d'Autriche, et qu'aucune des possessions de cette monarchie ne pourrait être réunie à la France d'une manière quelconque; qu'aucun prince de la maison de Bourbon ne pourrait, en aucun temps, acquérir des droits sur les villes, cités, places fortes faisant partie du domaine de la couronne d'Espagne, et que cette exclusion s'appliquerait spécialement à la Flandre espagnole; que le roi de France ne pourrait devenir, en aucun temps, possesseur des Indes espagnoles et qu'il ne pourrait envoyer dans ces lieux des navires pour son commerce, soit directement ou indirectement; que le roi de France livrerait à sa Majesté Impériale la cité et la citadelle de Strasbourg, ainsi que le fort de Kehl et ses dépendances; qu'il livrerait également à l'Empereur la ville de Brisach et qu'il démolirait, à ses propres frais, toutes les places fortes qu'il avait sur le Rhin, entre Bâle et Philisbourg; qu'il conserverait l'Alsace, mais que l'Empereur démolirait Landaw si cela lui convenait; que le roi de France reconnaîtrait le titre de la reine de la Grande-Bretagne, et la succession à la couronne d'Angleterre, conformément à la loi qui réglait cette succession; qu'il livrerait à Sa Majesté Britannique toutes les possessions qu'il avait à Terre-Neuve; que, dans l'espace de deux mois, il raserait, à ses propres frais, toutes les fortifications d'une partie du port de Dunkerque, conformément aux instructions qui lui seraient données à cet égard par la reine de la Grande-Bretagne et les États-Généraux; et que, dans les deux mois suivants, il raserait l'autre moitié, de manière à ôter au port de Dunkerque la possibilité de recevoir dé-

sormais des navires; que la personne qui prenait le titre de roi de la Grande-Bretagne serait renvoyée du territoire français, et qu'un traité de commerce serait négocié entre la France et l'Angleterre; que le roi de France livrerait aux États-Généraux Furnes, le fort Kénoq, Menin, Saverge, Ypres, Warneton, Comines, Werwick, Lille, Condé, Tournay et Maubeuge; qu'il leur livrerait en outre toutes les places fortifiées et les villes qu'il avait prises dans la France espagnole; que Louis reconnaîtrait le nouveau roi de Prusse et la nouvelle électrice de Hanovre, et restituerait au duc de Savoie tout ce qu'il lui avait pris dans le duché de Savoie et le comté de Nice, et qu'il lui donnerait, en outre, les villes d'Exilles, Fenestrelle et Chaumont, ainsi que la vallée de Pragélas; que les droits et prétentions des électeurs de Bavière et de Cologne, alliés de Louis XIV, seraient soumis a l'examen du congrès qui serait formé pour établir la paix.»

Louis XIV fut atterré; il écrivit à de Torcy pour l'engager à tenter la cupidité de Marlborough par des offres d'argent considérables, si celui-ci, qui était le plus grand obstacle à la paix, voulait se désister de son opposition. « Je désire que vous lui fassiez la promesse formelle, lui « disait-il, d'une somme de deux millions de livres, si, par ses bons offices, il contribue à faire obtenir pour « mon petit-fils le royaume de Naples « et de Sicile, ou du moins le royaume « de Naples seul. Je lui donnerai la « même gratification, s'il me conserve « Dunkerque avec son port et ses fortifications, dût le royaume de Naples et de Sicile m'être enlevé. Je « lui donnerai la même somme, s'il me « conserve Strasbourg. Mais, à tous « ces avantages, celui que je préfère « c'est l'obtention du royaume de Naples. Je consentirai à élever la « somme à trois millions, s'il me fait « avoir à la fois Naples et Dunkerque. « Enfin, je désire que vous offriez « au duc de Marlborough, même « jusqu'à quatre millions, si, par son intermediaire, j'obtiens Naples et la Sicile pour mon petit-fils, et Dunkerque, son port et ses fortifications, « Strasbourg et Landaw, pour moi-« même. »

Marlborough rejeta ces offres séduisantes, mais on rapporte que, lorsque de Torcy les lui proposa, le noble duc rougit un peu et changea la conversation. Quoi qu'il en soit, ses ennemis affirmèrent qu'il ne s'était montré aussi difficile que parce qu'il était surveillé par des espions du parti tory. De Torcy partit et rencontra à Douay le maréchal de Villars, auquel il dit de préparer ses troupes; et aussitôt Louis XIV écrivit des lettres circulaires à tous les magistrats des provinces de France, dans lesquelles il faisait un appel touchant à ses sujets et leur parlait des efforts qu'il avait inutilement tentés pour obtenir la paix. Ces lettres firent une forte impression en France, et même à Vienne et à Londres, où une grande majorité reconnut que les exigences des alliés avaient été poussées trop loin.

Cependant le 21 juin, Malborough et le prince Eugène se mirent en campagne. Villars se trouvait alors dans les environs de Lille, et y occupait une forte position. Les confédérés, n'osant point l'attaquer dans ses retranchements, se portèrent sur Tournay qui ne renfermait qu'une garnison insuffisante pour sa défense, et ils s'emparèrent de cette place, malgré les efforts de Villars. Marlborough et Eugène se dirigèrent ensuite vers le Hainaut pour assiéger la ville de Mons; et Villars étant allé à leur rencontre, pour leur couper la retraite, les deux armées se trouvèrent en présence dans les environs de Malplaquet. La bataille s'engagea le 12 septembre dans la matinée. Elle fut plus terrible encore pour les Français que n'avaient été celles de Ramilies et de Hochstedt; après avoir combattu depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, ils laissèrent sur le champ de bataille près de trente mille morts. Villars, blessé dans la

lutte, fut obligé de la quitter avant le moment décisif; le prince Eugène fut également blessé; l'armée des confédérés perdit un grand nombre d'officiers de mérite. Les vainqueurs se portèrent ensuite sur Mons, et mirent le siége devant cette place.

Louis XIV eût été perdu, si à la même époque, Philippe, roi d'Espagne, n'eût publié un manifeste, dans lequel il protestait contre tout ce qui serait fait à son préjudice. Philippe se déclarait résolu à défendre sa couronne aussi longtemps qu'il aurait un soldat espagnol à ses côtés. De plus, les opérations de la péninsule dans le cours de l'année, sans être décisives, avaient été favorables à Philippe. Lord Galway avait été battu sur la frontière de l'Estramadure; et Alicante, après un long siége, s'était soumis aux armes du roi Philippe.

Le parlement s'assembla le 15 novembre. La reine Anne l'ouvrit en personne. Elle déclara « que le roi de France avait cherché à abuser de la bonne foi des alliés, en demandant une paix, qu'il ne voulait point faire, et en cherchant à créer des divisions parmi les alliés; mais qu'il avait échoué dans son but, et que la campagne avait été plus heureuse que la précédente. » Les lords votèrent une adresse à la reine, dans laquelle ils la félicitaient d'avoir repoussé les propositions de paix qui lui avaient été faites par Louis XIV, et l'encourageaient à continuer la guerre. Les communes présentèrent à la reine une adresse dans le même sens, et votèrent, en outre, une allocation de six millions deux cent mille liv. st. (155,000,000 de fr.) Marlborough fut complimenté, à son retour, par les deux chambres, pour les services éminents qu'il avait rendus.

Les menées du parti tory vinrent en aide à Louis XIV. Un nommé Sacheverell, ecclésiastique de mœurs fort équivoques et d'une probité encore plus douteuse, fut employé par les torys, ainsi qu'un nommé Francis Higgins, Irlandais, qui était également ecclésiastique, pour dénigrer les actes du gouvernement. Sacheverell et Higgins, dans leurs sermons, prétendaient que l'Église était en danger; et, dans une circonstance particulière, Sacheverell prêcha sur ce texte de saint Paul « Le danger vient des faux frères. » Ces faux frères étaient lord Godolphin, lord trésorier, et quelques-uns des évêques, que le docteur appelait aussi les faux fils de l'Église. « L'Église du Christ, disait le prédicateur, l'Église d'Angleterre est assaillie par des ennemis mortels, et elle n'est défendue que par de froids amis; et pour la sauver d'un pareil danger! Il faut se revêtir de la sainte armure de Dieu et se tenir prêt à la défendre. » Les torys et tous les adversaires du ministère élevèrent jusqu'aux nues un tel sermon; ils le firent imprimer à quarante mille exemplaires, qu'ils répandirent ensuite dans toutes les parties du royaume. Les choses en étaient là lorsque le ministère, justement offensé de la conduite de Sacheverell, et surtout de la manière dont les torys l'exploitaient à leur profit, saisit les communes de ses griefs; aussitôt cette chambre ordonna la mise en accusation du docteur. Le clergé jeta les hauts cris : « On allait, disait-il, revenir à l'ancien ordre de choses; les puritains, les presbytériens allaient recouvrer leur ancien ascendant; il y avait un complot formé par les whigs pour renverser l'Église, et leurs persécutions contre Sacheverell ne voulaient pas dire autre chose. »

Le procès commença le 27 février 1710. Sacheverell avait déjà comparu à la barre des communes, accompagné du docteur Lancastre, vice-chancelier d'Oxford, et d'environ cent ecclésiastiques, parmi lesquels on comptait plusieurs chapelains de la reine, pour demander sa liberté sous caution; mais les communes la lui avaient refusée et avaient nommé une commission pour soutenir l'accusation devant la chambre des lords. Le procès eut lieu à Westminster-Hall, en présence de la reine et d'une foule élégante attirée par l'intérêt du débat. L'accusation portait que le docteur Sacheverell avait prononcé un ser-

mon dans lequel il avait cherché à déverser du mépris sur la dernière révolution; qu'il avait attaqué l'acte de tolérance accordé aux dissidents et cherché à rendre ridicules ceux qui favorisaient la liberté de conscience; qu'il avait fait entendre avec méchanceté que l'Église d'Angleterre était en danger sous le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que les constitutions civile et ecclésiastique du royaume; qu'il avait donné des noms calomnieux aux personnes élevées par Sa Majesté à de hautes fonctions dans l'État, en les appelant de faux frères, et en désignant, particulièrement, lord Godolphin, sous le nom de Volpone.

Le discours de Robert Walpole, qui soutenait l'accusation, excita une vive admiration parmi les whigs : « Milords, dit-il, j'espère que vos seigneuries, par un jugement plein d'équité, convaincront le monde que tout prédicateur séditieux, mécontent, exalté, sans talent et sans moyen d'édifier les fidèles (le docteur me pardonnera, ajouta Walpole, de lui emprunter cette série d'épithètes et de me servir, pour une seule fois, de son propre langage); que tout docteur, qui n'a aucun espoir de se distinguer dans le monde autrement que par des paroles injurieuses, ne peut avancer sans impunité des doctrines destructives de la paix et du repos du gouvernement et de la succession protestante; ni donner au peuple une fausse interprétation sur l'ordre de choses actuel. » Après avoir parlé pendant longtemps sur le même ton, Walpole céda la parole à l'accusé, qui parla longuement de la dignité du saint ordre auquel il appartenait, et de la nécessité où était l'ordre entier de regarder sa cause comme la sienne propre. Sacheverell termina en appelant Dieu et ses anges à témoin de son innocence à l'égard des charges qui pesaient sur lui. L'auditoire parut vivement touché de cet appel. La comtesse de Sunderland, l'une des filles de Marlborough, qui était renommée pour sa piété autant que pour sa beauté, ne put retenir ses larmes. D'autres dames déclarèrent que l'innocence et la vérité s'étaient fait entendre par la bouche du docteur; et la duchesse d'Hamilton le compara à saint Paul, qui avait dit « Je voudrais être maudit par mes frères. » Au dehors retentirent des hourras bruyants poussés par la foule, et quand le docteur quitta Westminster-Hall, une compagnie de bouchers voulut lui servir d'escorte.

Une vive agitation éclata bientôt dans la ville. Le lendemain matin, de bonne heure, le peuple se porta en masse sur les chapelles des dissidents, il les incendia, après les avoir pillées : plusieurs chapelles catholiques furent ainsi détruites; les habitations des personnes dont les opinions étaient reconnues pour appartenir à ce culte, furent également mises au pillage, aux cris de « Vive Sacheverell! Vive la haute Église! » La première attaque avait été faite sur une chapelle de Lincoln's innfields : les bibles, les bancs, la chaire, les rideaux, et tout ce qui avait pu être enlevé, furent livrés aux flammes. La foule se porta ensuite dans Longacre, où elle détruisit une autre chapelle; dans Newstreet, dans Shoelane, dans Leather-lane, dans Blackfriars, dans Clarkenwell, et dans d'autres lieux, elle commit les mêmes excès. Le désordre ne cessa que lorsque le comte de Sunderland eut donné des ordres au capitaine Horsey de se transporter dans la cité, à la tête d'un détachement de troupes; Horsey dissipa le rassemblement. Le second jour du procès, la foule se porta vers Westminster-Hall, et la reine étant venue à passer pour se rendre à l'audience, elle fut entourée, aux cris de : « Sacheverell pour toujours! que Dieu bénisse Votre Majesté et l'Église! Nous espérons que Votre Majesté protégera le docteur Sacheverell. »

Ce procès dura trois semaines, et il se termina par un verdict de culpabilité prononcé contre le docteur, à la majorité de soixante-huit voix contre cinquante-deux. Le docteur, à genoux à la barre, reçut ainsi sa sentence de la bouche du lord chancelier : « Henri Sacheverell, docteur en divinité, il

vous est défendu de prêcher pendant les trois années qui vont suivre, et vos deux sermons seront brûlés devant la bourse, à une heure de l'après-midi, par la main du bourreau, en présence du lord maire et des shérifs de Londres. »

Nous ne parlerons point de la joie qui éclata parmi les torys à l'issue de ce procès; il nous suffira de dire que la sentence fut regardée, en raison de sa douceur, comme un acquittement plutôt que comme une condamnation par les amis et les admirateurs du docteur, et comme une preuve indubitable de la faiblesse de ses ennemis et de l'impuissance du parti whig. Quant au docteur, sa renommée s'éleva tout à coup jusqu'aux nues; il reçut de nouveau les hourras de la foule. Des présents en argent lui furent adressés de toutes parts. Une médaille, représentant d'un côté son portrait et de l'autre la tête du pape, fut frappée en son honneur. Son buste fut coulé en bronze.

Anne voyait avec plaisir la tempête qu'avait soulevée Sacheverell; car elle espérait forcer le cabinet whig à se retirer, ou, du moins, le modifier dans un sens moins contraire aux torys. La duchesse de Marlborough, par ses représentations continuelles, avait lassé la patience de la reine, et le duc de Marlborough avait de plus irrité vivement sa susceptibilité par ses derniers succès. Quelques jours après la clôture de la session, Anne donna des preuves non équivoques de ses dispositions. Le marquis de Kent, whig, qui remplissait les fonctions de lord chambellan, fut remplacé par Shrewsbury, en dépit des efforts de lord Godolphin; et bientôt l'on parla hautement du renvoi prochain du gendre de Marlborough, le comte de Sunderland. Le duc n'avait jamais adopté les principes politiques du comte, et même il s'était opposé à son admission dans le gouvernement; mais il se crut engagé, ainsi que la duchesse, à faire les plus grands efforts, dans son intérêt même, pour conserver son fils en place. La duchesse écrivit, à cette occasion, à la reine, et plaida la cause du comte; mais Anne, qui avait hérité de l'obstination de son père, persista dans sa résolution. Elle renvoya Sunderland et donna sa place de secrétaire d'État à lord Darmouth, jacobite renforcé. Toutefois, pour amortir le coup, elle offrit une pension à Sunderland; mais le comte, qui avait des sentiments élevés, la refusa avec indignation, en disant : « Si je ne suis pas propre à servir mon pays, je suis, du moins, incapable de le piller. »

Le renvoi de Sunderland répandit l'alarme dans toutes les cours de l'Europe, à l'exception de la cour de France, qui reçut cette nouvelle avec des transports de joie et comme l'avant-coureur de la chute prochaine du général dont les talents militaires avaient été si fatals à ses armes. Toutefois, la reine ordonna au secrétaire Boyle d'écrire en son nom aux cours alliées, pour les rassurer et leur dire qu'elle était toujours dans les mêmes dispositions à l'égard de la France. La reine persistait dans son intention de se défaire des whigs. A quelques semaines de là, elle ordonna à Godolphin de se démettre de ses fonctions de lord chancelier, et nomma Harley chancelier de l'Échiquier. Harley proposa aussitôt à la reine de dissoudre le parlement, et cette proposition fut adoptée. Anne se présenta dans la chambre du conseil, à l'effet de donner des ordres pour disposer la proclamation qui devait faire connaître cette dissolution, et le chancelier ayant voulu lui faire quelques représentations, elle lui imposa silence, en disant ces mots : « Cela est mon bon plaisir, le parlement sera dissous. »

La lutte électorale fut vive et longue; mais le pays était alors sous l'impression du procès de Sacheverell : les élections donnèrent une majorité imposante aux torys. La reine Anne s'empressa de changer entièrement son cabinet. Lord Somers fut renvoyé, et l'oncle maternel de la reine, le duc de Rochester, bien que connu

pour se livrer à des excès de table qui allaient jusqu'à l'ivresse, fut nommé à sa place. Le duc de Devonshire, qui remplissait les fonctions de lord Stewart, eut pour successeur le duc de Buckingham; le secrétaire Boyle fut remplacé par le fameux Saint-Jean (Bolingbroke); le grand sceau, qui était dans les mains de Cowper, fut donné à sir Simon Harcourt. Lord Wharton succéda au duc d'Ormond dans le gouvernement d'Irlande. Lord Orford fut renvoyé de l'amirauté, et ses fonctions furent mises en commission. Il ne resta plus un seul whig au cabinet.

Louis XIV fit immédiatement de nouvelles ouvertures pour la paix. Louis XIV aurait désiré que les négociations eussent lieu à la Haye, mais les Hollandais insistèrent pour la ville obscure de Gertruydenberg. Ce lieu fut accepté. Louis XIV envoya immédiatement l'abbé de Polignac et le maréchal d'Uxelles en Hollande. Les conférences s'ouvrirent, et, comme dans les précédentes, la question d'Espagne fut la question dominante. Les plénipotentiaires français insistèrent pour que Philippe eût une partie de la monarchie espagnole en considération de l'abandon volontaire qu'il allait faire. Les négociateurs hollandais demandaient pour la maison d'Autriche tous les États qui avaient appartenu à la couronne d'Espagne. Pour empêcher une autre campagne, les négociateurs français s'offrirent « de reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Espagne; de ne plus donner aucune aide à Philippe; de laisser dans les mains des alliés quatre villes en garantie du traité; de rendre Strasbourg et Brisach; de détruire toutes les fortifications qui étaient sur le Rhin depuis Bade jusqu'à Philipsbourg, ainsi que le port et les fortifications de Dunkerque, et d'abandonner aux Hollandais Maubeuge, Condé, Furnes, Menin, Ypres, Tournay et Lille. » La France demandait, en dédommagement, d'aussi larges concessions, le royaume de Sicile et celui de Naples, en déclarant « que la possession de ces deux États était indispensable à la sûreté de la France, à la liberté de l'Italie, à la durée de la paix et à l'équilibre des pouvoirs en Europe. » Les alliés auraient voulu que Louis XIV forçât son petit-fils à rendre le trône d'Espagne dans l'espace de deux mois, et à réunir ses armes aux leurs à cet effet, s'il le jugeait nécessaire. Mais les négociateurs français déclarèrent « qu'une pareille condition était impossible, et qu'en exiger l'exécution, c'était faire outrage aux liens du sang qui unissaient Louis XIV à son petit-fils. » Les négociateurs des alliés n'insistèrent plus, mais ils demandèrent « que Louis payât une certaine somme, qui serait appliquée par les alliés au renversement de Philippe et qui le dispenserait de prendre les armes contre son petit-fils. » Louis XIV, qui n'avait point d'argent ni l'intention de payer, s'il en avait eu, fit offrir cinq cent mille francs par mois et proposa l'Alsace pour servir de garantie au payement, à la condition que les électeurs de Bavière et de Cologne seraient réintégrés dans la possession de leurs États et qu'il n'y aurait plus de demande ultérieure. On ne put s'entendre, et les deux partis se séparèrent en s'accusant mutuellement de mauvaise foi.

Pendant ces négociations, Marlborough, à la tête de soixante mille hommes, avait investi Douay et avait forcé cette place à capituler. Les alliés se portèrent aussitôt sur la ville frontière d'Arras, qu'ils trouvèrent si bien défendue qu'ils n'osèrent point en entreprendre le siége; ils mirent alors le siége devant Béthune, et s'emparèrent de cette place. En ce moment, le maréchal Villars battait en retraite et se disposait à barrer le passage aux alliés, pour les empêcher de pénétrer dans l'intérieur de la France. Cette tactique contraria les projets des alliés. On remarquait aussi que Marlborough avait perdu de sa confiance ordinaire. Un convoi à poudre et des munitions de guerre, avec son escorte de douze mille hommes

d'infanterie et de quatre cent cinquante chevaux, fut intercepté par les Français et détruit complétement. Tous les succès de l'armée se réduisirent à la prise de quatre villes de peu d'importance.

La guerre avait été poussée en Espagne avec une vigueur inaccoutumée. Le général Stanhope s'étant réuni au comte Staremberg, général des Impériaux, s'était porté en Aragon, à la rencontre de Philippe; et après l'avoir battu près d'Almanara, il l'avait poursuivi jusqu'à Saragosse, où il l'avait battu une seconde fois. Saragosse s'était rendu aux alliés, et aussitôt les deux généraux et l'archiduc Charles, se portant sur Madrid, étaient entrés dans cette ville sans éprouver de résistance. Charles, après avoir fait une entrée triomphante dans sa capitale, était allé rendre ses devoirs religieux à Notre-Dame d'Atocha; mais bientôt il fallut songer à la retraite. Toute l'Espagne, à l'exception de la Catalogne, était pour Philippe. Des troupes de partisans battaient en ce moment la campagne; elles interceptaient chaque jour les convois des alliés et battaient les corps détachés qu'elles pouvaient atteindre. Charles, ne se voyant point en sûreté à Madrid, se retira en Catalogne et laissa Philippe prendre une autre fois possession de la capitale. Les alliés essuyèrent d'autres échecs. Vendôme, qui commandait l'armée espagnole, ayant séparé Stanhope de Staremberg, attaqua le premier, à Brihuega, et le força à se rendre, avec son armée, qui se composait de cinq mille Anglais. Dans une autre bataille livrée à Viciosa, Vendôme força Staremberg à battre en retraite pour gagner la Catalogne. Girone se rendit au duc de Noailles, et la Catalogne fut envahie par les Français. Quelques tentatives faites par les alliés pour établir la guerre civile en France ne réussirent point. La flotte de la Méditerranée ayant débarqué sept cents hommes dans le Languedoc, dans l'espoir que les protestants de cette province se rallieraient à ces troupes, les Anglais furent obligés de se rembarquer, après avoir perdu environ cent hommes.

Le nouveau parlement s'assembla le 25 novembre. Bromley, représentant l'université d'Oxford, dont l'attachement au torysme était connu de tout le monde, fut élu speaker sans opposition. Le discours d'ouverture prononcé par la couronne se ressentait déjà de l'influence des nouveaux conseillers. Au lieu de parler de tolérance, la reine dit « qu'elle était résolue de soutenir et d'encourager l'Église, et qu'elle était disposée à lui donner une protection efficace. » Ce discours ôtait l'espérance aux whigs, qui formaient encore une minorité nombreuse, et déversait le blâme sur la conduite des membres qui avaient contribué à mettre Sacheverell en accusation et qui avaient été réélus. La reine nomma ensuite chevalier Constantin Philipps, qui avait servi de conseiller au docteur Sacheverell dans son procès, et elle l'éleva aux fonctions de lord chancelier. Le docteur obtint, de son côté, de la munificence royale un bénéfice important.

(1711.) Les whigs étaient définitivement en disgrâce; Marlborough, à son retour de la Flandre, reçut un accueil froid de la reine, et la duchesse fut accusée publiquement par les torys d'avoir soustrait à la reine de grandes sommes d'argent. La duchesse répondit avec hauteur à cette accusation, en disant qu'elle avait accompli ses fonctions de maîtresse de la garde-robe avec une économie que n'avaient point eue les dames qui l'avaient précédée dans ces fonctions. « Pendant neuf ans que j'ai habillé la reine, disait-elle, je n'ai dépensé que trente-deux mille liv. st. (800,000 fr.). Jamais reine d'Angleterre n'a été habillée à si peu de frais; il est évident que par mon économie pendant les neuf ans que j'ai servi la reine, je lui ai sauvé près de dix mille liv. st. (250,000 fr). La sœur de la reine, la reine Marie, dépensait douze mille six cent liv. st. (315,000 fr.) pour son habillement une année dans l'autre. » La duchesse voulut paraître à la cour;

mais la reine l'invita à n'y pas venir, et lui retira ses fonctions. La duchesse jeta la clef d'or, qui était les insignes de sa charge, sur le parquet, et dit à lord Darmouth, qui était venu lui apporter cette nouvelle, de faire ce qu'il voudrait de cette clef.

On craignait que Marlborough, par suite de ces mortifications, n'abandonnât le commandement de l'armée, et les torys eux-mêmes le poussaient à cette mesure pour l'accuser et le perdre aux yeux de la nation. Mais le duc, pressé par le prince Eugène, qui l'invitait alors à rester attaché à la cause des confédérés, et peut-être cédant à la crainte de perdre un commandement qui lui rapportait des sommes considérables, se décida à continuer de servir. Cette persistance irrita les torys, et n'écoutant que leur colère, ils s'attachèrent à dénigrer le duc en lui préférant lord Peterborough qui avait si glorieusement servi en Espagne.

C'était dans la chambre des communes que reposait principalement la force des torys. Cette chambre attaqua lord Godolphin, et adopta un vote de censure contre les ministres tombés. Les whigs furent accusés d'avoir fait des depenses extravagantes et d'avoir calomnié les véritables amis de l'Église. « L'Église et l'État, disaient les torys, n'avaient été sauvés de la destruction que par la sagesse et la bonté de la reine. » Une adresse fut présentée à la reine, pour la remercier des mesures qu'elle avait adoptées, et les ministres présentèrent aux chambres un bill pour obtenir d'elles l'autorisation de construire cinquante nouvelles églises dans les cités de Londres et de Westminster. Les communes votèrent trois cent cinquante mille liv. st. (8,750,000 fr.) pour ces constructions. Les torys s'appliquèrent ensuite à susciter des embarras aux whigs, en cherchant à exclure de la chambre des communes tous ceux qui n'étaient pas propriétaires du sol. Un bill, qui déterminait les qualités nécessaires à la députation, fut présenté à cet effet dans le cours de la session. Ce bill portait qu'à l'avenir aucun membre ne pourrait représenter un comté, à moins qu'il n'eût une propriété foncière d'un revenu de six cents liv. st. (15,000 fr.) par an, et que le député des bourgs ne pourrait être admis à la chambre que lorsqu'il serait reconnu propriétaire d'une terre représentant un revenu de trois cents liv. st. (7,500 fr.) par an. Les whigs n'étaient point en force, et le bill fut adopté.

Malgré ces avantages, la position des torys était fort embarrassante, et peut-être n'auraient-ils pu rester en place, si une tentative, qui fut faite contre la vie de Harley en ce moment, n'eût ramené la faveur populaire à leur parti. Le gouvernement, qui avait besoin d'agents secrets pour surveiller les machinations des cours étrangères et celles qui se tramaient au dedans, employait à ce service des réfugiés de toutes les nations. Parmi ceux-ci était un Français, qui prenait le titre de marquis de Giscard. Il avait été le compagnon de débauche de Saint-Jean (Bolingbroke), et devait à sa protection une pension de cinq cents liv. st. (12,500 fr.) par an : Harley trouva la somme exagérée et voulut la réduire. Alors Giscard se vendit au cabinet de Versailles, et dévoila au ministre de Louis XIV les secrets du cabinet anglais. La correspondance fut découverte. Giscard fut arrêté et traduit devant le conseil anglais; il demanda à parler en particulier à Saint-Jean (Bolingbroke); mais celui-ci lui ayant répondu par un refus, Giscard s'avança vers la table comme s'il eût voulu dire quelque chose à Harley et frappa de plusieurs coups de canif ce ministre, qui tomba baigné dans son sang. Tous les ministres tirèrent aussitôt l'épée. Une lutte terrible s'engagea, et Giscard, après avoir essayé de frapper plusieurs membres du conseil, reçut lui-même de profondes blessures. Le bruit et les cris attirèrent les huissiers dans la chambre du conseil, et on s'empara de Giscard, qui fut conduit en prison. Les blessures de Harley étaient légères, toutefois, il resta longtemps à en guérir.

Quant à celles de Giscard, elles étaient mortelles; ayant été transporté à Newgate, les médecins reconnurent qu'il ne pouvait y survivre. On chercha à obtenir de lui des révélations; mais il mourut sans avoir découvert rien d'important.

Cet événement, ainsi que nous l'avons dit, servit beaucoup aux torys. Les deux chambres votèrent une adresse à la reine, pour protester de leur dévouement à Sa Majesté et à tous ses fidèles serviteurs; elles terminaient en demandant que tous les papistes fussent renvoyés de Londres et de Westminster.

Harley fut aussitôt créé lord trésorier et fut élevé à la pairie avec le titre de comte d'Oxford et de comte Mortimer. Quand il parut pour la première fois dans la chambre des communes, le speaker le félicita au nom de la chambre, et lui adressa un discours pompeux dans lequel il parla longuement des dangers qu'il venait de courir, et auxquels il avait si heureusement échappé. Mais dans ce moment même l'autorité de Harley était minée par les intrigues de Saint-Jean (Bolingbroke), qui cherchait à monopoliser à son profit la faveur de mistriss Marsham à laquelle la reine montrait plus que jamais de la confiance. Le 12 juin, Anne prorogea son parlement. Les torys, en arrivant au pouvoir, avaient promis de ne point marcher sur les traces des whigs, et d'apporter la plus grande économie dans le vote des subsides; cependant on reconnut que la majorité dont ils disposaient avait accordé au gouvernement, sans opposition, six millions et demi de liv. st. (162,500,000 fr.).

Marlborough avait cédé aux sollicitations du prince Eugène et de la plupart des chefs des alliés; il était revenu en Flandre et avait repris le commandement de l'armée. Mais la France avait puisé un nouveau courage dans les mesures qu'avait adoptées le cabinet tory et dans les assurances qu'elle recevait de ses émissaires; car ceux-ci l'informaient que lord Oxford (Harley) était dans l'intention de faire la paix. Les torys étaient en effet décidés à un arrangement l'armée avait été diminuée, et plusieurs de ses meilleurs régiments avaient été détachés et envoyés en Espagne. Néanmoins, les opérations de la guerre continuèrent, et elles furent encore désavantageuses aux Français. Marlborough força les lignes de Villars à Arleux, et investit Bouchain, dont il s'empara après quelques jours de siége.

Ces succès n'empêchèrent point le parti tory d'écouter les nouvelles ouvertures que fit la France pour avoir la paix; et, par l'intermédiaire d'un abbé français nommé Gautier, homme de mœurs dissolues, que le ministère était bien résolu à désavouer si l'entreprise échouait, les négociations furent reprises. Gautier se rendit à Paris et obtint une audience du marquis de Torcy, auquel il communiqua les intentions du ministère anglais. De Torcy chargea Gautier d'assurer les ministres anglais « que la France était disposée à traiter avec l'Angleterre. » Le moment était favorable pour la France. En Espagne, l'archiduc Charles venait d'être battu. Le général Stanhope et toute son armée s'étaient rendus prisonniers, et les succès que venaient d'obtenir Marlborough dans le nord de la France, étaient de peu d'importance. De plus, le peuple anglais désirait vivement la paix. Bientôt le cabinet entra en pourparler avec la cour de France.

Le session du parlement ne commença que le 7 décembre; la reine l'ouvrit en personne; prenant un ton qui ne lui était pas habituel lorsqu'elle était sous l'influence de Marlborough, elle annonça à son parlement « qu'un traité de paix générale était en voie de négociation; que ses alliés étaient prêts à concourir avec elle à la conclusion de ce traité, et qu'elle avait une confiance entière dans son succès. » La reine ajouta que la religion protestante et la liberté de la nation seraient l'objet d'une attention spéciale de sa part. Une adresse de remerciement fut proposée; mais les ministres se virent abau-

donnés tout à coup par Nottingham qui, par jalousie contre Harley, traitait depuis quelque temps avec les whigs. Nottingham s'éleva contre la politique du cabinet, contre le traité de paix qui était proposé, et surtout contre l'occupation du trône d'Espagne par un Bourbon. Il demanda que dans l'adresse il y eût un paragraphe portant qu'aucune paix ne pouvait être honorable et sûre pour l'Europe, si l'Espagne et les Indes orientales restaient aux mains de la maison de Bourbon. Cet article, mis aux voix, fut adopté à une majorité de soixante-deux voix contre cinquante-quatre. En réponse à l'adresse, la reine se plaignit de ce que l'on pût supposer qu'elle voulait abandonner l'Espagne et les Indes à la maison de Bourbon. Cependant elle était bien décidée à faire cet abandon. Dans la chambre des communes, où le parti tory était en force, un amendement semblable à celui qui avait été adopté dans la chambre haute ayant été proposé par sir Robert Walpole, il fut repoussé à une majorité de deux cent trente-deux voix contre cent six.

Il y eut une nouvelle luttte entre les deux partis au sujet de l'élévation d'un pair écossais à la pairie anglaise. La chambre des lords nourrissait de fortes antipathies contre les pairs écossais, qui non-seulement étaient presque tous torys, mais qui montraient de fortes dispositions à se laisser corrompre par le ministère. Le duc d'Hamilton venait d'être créé duc de Brandon; ayant réclamé la place qui lui revenait, en cette qualité, dans le parlement, il vit sa demande repoussée par les lords whigs. Ceux-ci déclarèrent que les prétentions du duc étaient incompatibles avec l'esprit et la lettre du traité d'union, qui déterminait le nombre des pairs écossais devant siéger dans le parlement. Malheureusement pour la logique de cette objection, les whigs avaient permis quelque temps auparavant au duc de Queensberry, qui avait été nommé duc de Douvres, de siéger dans leur chambre au même titre que réclamait le duc d'Hamilton. Les pairs écossais adressèrent une représentation à la reine, et se plaignirent des mesures adoptées à leur égard, déclarant que ces mesures étaient une violation du traité d'union. Pendant quelque temps ils se tinrent à l'écart de la cour du parlement : mais comme ils étaient des membres utiles, la reine les ramena à son parti par des promesses et par des récompenses.

La colère des torys augmenta à l'égard du duc de Marlborough, lorsqu'ils virent qu'il supportait sa disgrâce sans se plaindre, et ils résolurent de le perdre. Le 21 décembre, Marlborough fut accusé dans la chambre des communes de s'être approprié plus d'un demi-million de liv. st. (12,500,000 fr.) en retenant deux et demi pour cent sur la paye des troupes étrangères au service de l'Angleterre, et en recevant soixante-trois mille liv. st. (1,575,000fr.) de sir Salomon de Médina et d'Antonio Alvarès Machado, fournisseurs de l'armée. Marlborough, pour se justifier, déclara qu'il n'avait agi que conformément à l'usage établi; il soutint qu'il y avait exagération dans le chiffre. L'avidité de Marlborough était connue; il était avéré qu'il avait tiré le meilleur parti possible de sa position pour s'enrichir. La reine Anne, sous prétexte qu'une affaire aussi grave devait être soumise à un examen impartial, priva aussitôt Marlborough de tous ses emplois, et elle écrivit elle-même pour lui annoncer sa disgrâce. Puis, pour s'assurer une majorité dans la chambre des pairs qui lui était hostile, elle créa douze nouveaux pairs. Cette création de pairs fut vivement attaquée par les whigs de la chambre haute; mais les torys des communes s'en vengèrent, en mettant plus de vigueur dans leurs poursuites contre Marlborough. Cardonel, qui avait été secrétaire du duc, fut expulsé du sein de leur chambre, dont il était membre. Ils attaquèrent aussi Robert Walpole, qui avait refusé de faire cause commune avec eux. Robert Walpole, qui avait été secrétaire d'État, fut accusé d'avoir, dans ses fonctions, accepté une somme de mille guinées,

pour pot-de-vin, dans un marché de fourrage contracté avec plusieurs fournisseurs pour les approvisionnements des troupes qui étaient dans les provinces du nord. Les communes le déclarèrent coupable de corruption, et le condamnèrent à être chassé de la chambre et à être prisonnier à la Tour. Quelques-uns des torys déclarèrent que l'emprisonnement n'était pas assez sévère, et que Walpole méritait d'être pendu.

(1712.) La presse gênant le gouvernement, attira l'attention des communes. La licence de la presse, suivant la reine, était extrême, et avait besoin d'être réprimée. « Sa Majesté, disait le message royal, juge à propos de vous faire observer que la licence a été portée au dernier point dans la publication d'une foule de libelles scandaleux et faux; et le gouvernement encourrait le blâme, s'il n'y mettait un frein. Le mal semble trop invétéré pour être guéri par les lois actuellement en vigueur. Il vous est, par conséquent, recommandé de trouver un remède qui soit égal au mal. » Les communes répondirent au message par une adresse, dans laquelle elles déclarèrent qu'il y avait effectivement abus dans la presse; que les libelles imprimés et publiés n'étaient point seulement dirigés contre le gouvernement de S. M., mais contre Dieu et la religion; les communes assuraient qu'elles feraient tous leurs efforts pour trouver un remède au mal. Les lords présentèrent une adresse dans le même sens. Ces adresses furent suivies d'une croisade dans toutes les parties du royaume contre les écrivains et les imprimeurs.

L'ascendant du haut clergé en Angleterre avait beaucoup alarmé les presbytériens d'Écosse, qui, de leur côté, n'avaient point fait un grand pas vers la tolérance religieuse. Dans le cours de la session, un bill fut présenté à la chambre des communes. Le but de cette loi était de protéger les épiscopaux écossais dans l'exercice de leur culte religieux, et de rapporter une loi adoptée par le parlement écossais avant l'union, qui déclarait nuls tous les baptêmes et mariages célébrés par l'Église épiscopale. L'assemblée générale écossaise, qui fut convoquée à cette occasion, adressa une représentation à la reine, dans laquelle elle déclarait « que la religion protestante et le gouvernement presbytérien en Écosse avaient été reconnus comme une condition fondamentale du traité d'union, et placés, par conséquent, hors des atteintes du gouvernement lui-même; qu'il ne pouvait point modifier ni cette religion ni ce gouvernement. » C'était avec une extrême surprise et une profonde affliction, disait l'assemblée, qu'elle avait vu présenter dans le parlement anglais un bill destiné à accorder une tolérance illimitée qui non-seulement menaçait de ruiner l'Église écossaise, mais ouvrirait une large voie à toutes les erreurs et à tous les blasphèmes, au scandale et à la ruine de la véritable religion chrétienne et au bouleversement infaillible de toute la nation écossaise. L'assemblée suppliait la reine, au nom de Dieu, de placer son *veto* sur le bill. Mais Anne, qui avait une grande partialité pour le haut clergé, n'écouta point cette requête et donna son adhésion royale au bill. Cette loi défendait aux magistrats d'Écosse d'exécuter les sentences des judicatures de l'Église qui, par ce moyen, perdit un peu le pouvoir de persécuter et devint moins à craindre dans les affaires temporelles.

Au mois de janvier, quelques jours avant la disgrâce de Marlborough, le prince Eugène, compagnon de sa gloire, vint en Angleterre, chargé par l'Empereur d'une mission fort difficile à remplir; car il devait chercher à faire rentrer en grâce Marlborough auprès de la reine. Eugène fut reçu avec enthousiasme par le peuple anglais, ainsi que par les torys, qui espéraient le gagner à leur cause; mais ceux-ci changèrent bientôt de dispositions, lorsqu'ils virent le prince passer presque tout son temps avec Marlborough. Oxford, le lord trésorier, ayant voulu le complimenter en le nommant le pre-

mier général de l'Europe, Eugène, faisant allusion à la récente disgrâce de Marlborough, qui avait été privé de son commandement général, lui répondit : « Si je le suis, c'est à votre seigneurie que je le dois. » Les torys pour se venger du prince eurent recours à tous les moyens de dénigrement qui sont en usage dans les gouvernements parlementaires. Des caricatures sur le prince, dans lesquelles il était représenté en société du duc et de la duchesse, s'enivrant et se livrant à des orgies, furent affichées aux devantures des boutiques. Les faiseurs de couplets attaquèrent la vertu de la mère du prince. Dans le même temps, des bruits se répandirent qu'un complot était formé pour assassiner la reine ; on indiquait Eugène et Marlborough comme les auteurs, sans les désigner pourtant. Eugène quitta Londres, sans avoir pu acomplir sa mission.

Les plénipotentiaires étaient, en ce moment, réunis à Utrecht. L'abbé de Polignac et le marquis d'Uxelles consentaient, au nom de la France, « à reconnaître le titre de la reine de la Grande-Bretagne et la succession de la couronne à la maison de Hanovre ; à céder à l'Angleterre l'île de Saint-Christophe, la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, à l'exception de la ville de Placentia ; à donner aux Hollandais les villes de Furnes, Ypres, Menin et le fort Kénoq. » Louis XIV demandait en retour, « que les villes d'Aire, de Saint-Venant, de Béthune et de Douay avec leurs dépendances lui fussent livrées ; que les frontières du côté de l'Empire et de l'Italie fussent les mêmes qu'avant la guerre ; que la Flandre espagnole fût donnée à l'électeur de Bavière ; que Lille et Tournay fussent considérés comme l'équivalent de Dunkerque. A l'égard de la succession espagnole, Louis XIV s'engageait, au nom de son petit-fils Philippe, à abandonner toutes ses prétentions sur Naples, la Sardaigne et Milan, en faveur de l'Empereur. » Les plénipotentiaires de l'Empereur et de la Hollande, ainsi que les autres confédérés qui restaient toujours attachés au grand principe de l'exclusion des Bourbons du trône d'Espagne, présentèrent un contre-projet par lequel ils auraient désiré « que la couronne d'Espagne fût donnée à la maison d'Autriche ; » ils demandèrent aux deux plénipotentiaires français une réponse par écrit à ce projet. L'abbé de Polignac et le maréchal, après avoir hésité, refusèrent de la donner, et déclarèrent ne point vouloir entrer dans des conférences verbales à ce sujet.

Pendant ces négociations, les Français faisaient de grands préparatifs pour repousser l'ennemi, dans le cas, où le traité ne serait point signé. Le duc d'Ormond avait remplacé Marlborough dans son commandement ; mais les Hollandais, qui n'avaient point de confiance en lui, avaient refusé de lui donner le commandement de leurs troupes : ils avaient nommé le prince Eugène leur général. Il y avait, en conséquence, deux commandants en chef. Les États-Généraux prenant l'offensive, ouvrirent la campagne au mois d'avril en brûlant aux Français plusieurs magasins près d'Arras. Au mois de mai, le prince Eugène et le duc d'Ormond rassemblèrent leurs troupes près de Douay ; l'effectif de l'armée combinée s'élevait à dix mille combattants. Eugène voulait attaquer immédiatement Villars dans ses lignes avec cette force imposante, ou investir le Quesnoy. Mais d'Ormond avait reçu des ordres secrets de Saint-Jean (Bolingbroke) qui lui défendaient de livrer la bataille ; il refusa d'adhérer à la proposition du prince. Les États-Généraux et Eugène informèrent aussitôt les whigs de ce qui se passait, et ceux-ci, dans la chambre des lords, provoquèrent des explications de la part du gouvernement sur cette étrange conduite. Lord Halifax demanda qu'une adresse fût présentée au trône, dans laquelle le gouvernement serait invité à donner une copie officielle des ordres secrets transmis à d'Ormond. Le lord trésorier déclara « que les ordres n'étaient point de nature à être divulgués, » et la motion d'Halifax ayant été mise aux

voix fut repoussée à une majorité de soixante-huit contre quarante.

Quelques jours après, la reine se rendit en personne à la chambre des lords, et, dans un long discours, elle annonça aux deux chambres que la paix était sur le point d'être conclue aux conditions suivantes : « Louis XIV consentait à éloigner le prétendant de ses possessions et à reconnaître la succession protestante; les couronnes de France et d'Espagne ne devaient point être unies sur une seule tête; Philippe renonçait à la succession du trône de France et laissait la couronne au plus proche héritier après lui; l'Angleterre devait avoir Terre-Neuve, la baie d'Hudson, la Nouvelle-Écosse, Gibraltar, le Port-Mahon; le droit lui était alloué d'approvisionner l'Amérique espagnole d'esclaves tirés de la côte d'Afrique; Naples, la Sicile, la Sardaigne, Milan, devaient être séparés de l'Espagne. » La reine indiquait les avantages qui avaient été faits à l'Empereur et au duc de Savoie.

La chambre des communes accueillit ce discours avec transport; et, après avoir voté une adresse de confiance et de remerciement, elle alla en corps la présenter à la reine. La chambre des lords s'occupa d'une adresse au même effet; mais lord Wharton proposa d'y introduire une clause de censure contre le ministère, et le duc de Marlborough appuya sa motion en déclarant « que les actes du ministère avaient souillé la gloire de la reine et converti les triomphes et les succès de ce règne en honte et en disgrâces. » De son côté lord Strafford, qui avait quitté Utrecht pour défendre dans la chambre des lords le traité, dans lequel lui-même coopérait comme plénipotentiaire de la reine d'Angleterre, accusa Marlborough d'avoir entretenu une correspondance avec les alliés de la reine et de leur avoir promis l'appui de son parti. Lord Cowper lui répondit sur un ton ironique. « Le noble lord, dit-il, est resté si longtemps à l'étranger, qu'il a non-seulement oublié sa langue, mais la constitution de son pays; car nos lois n'ont jamais fait un crime à personne, et encore moins aux membres de cette auguste assemblée, d'entretenir une correspondance avec nos alliés. Il serait plus difficile de justifier et de concilier avec nos lois, l'honneur et la justice, la conduite de quelques personnes qui traitent clandestinement avec l'ennemi commun, sans la participation des alliés. » La motion de Wharton fut rejetée par une majorité de quatre-vingt-une voix contre trente-six. Mais la presse vint en aide au parti vaincu, et les lords whigs ayant protesté contre ce vote, leur protestation parut dans les journaux et fut commentée par eux d'une manière peu avantageuse pour les torys.

Dans le cours de la session, les torys de la chambre des communes voulurent se venger de la condamnation qui avait été portée contre le docteur Sacheverell par les whigs, sur l'évêque Fletwood, qui avait attaqué les ministres du roi dans une de ses publications. Les communes votèrent, à une grande majorité, « que la préface de la publication indiquée était malicieuse et factieuse, attentatoire à la considération du gouvernement et tendant à créer des discordes et la sédition; qu'elle serait brûlée par les mains du bourreau dans la cour du palais de Westminster, en présence des shérifs de Londres et de Middlesex. » La préface de l'évêque fut en effet brûlée.

La paix était le grand but auquel visaient les torys, et le 21 juin, le parlement ayant été ajourné au 8 juillet, le comte de Strafford partit dans le but de reprendre les négociations. Dès ce moment, les Hollandais, voyant qu'ils n'avaient point à compter sur la reine Anne, commencèrent à négocier pour leur compte personnel avec la cour de Versailles. Les hostilités continuèrent de leur part, bien que les troupes anglaises eussent cessé de coopérer avec eux. Mais, abandonnés à leur isolement, les Hollandais n'obtinrent plus les mêmes succès. Marchiennes fut prise par Villars; et Eugène, qui tenait Landrecy

assiégé, fut obligé de se retirer devant l'armée de Villars. Le maréchal français investit aussitôt Douay, dont la garnison se rendit après un siége fort court. Le Quesnoy, que le prince Eugène avait pris récemment, se rendit également aux Français. De la sorte, les Hollandais se virent bientôt menacés à leur tour et perdirent en peu de mois le terrain qu'ils avaient conquis après tant de luttes.

L'armée commandée par le duc d'Ormond revint en Angleterre, et son retour fut suivi d'un désarmement général. Dans le même temps le secrétaire d'État Bolingbroke était envoyé en ambassade à Paris, pour conclure la paix. Les hostilités cessèrent aussitôt. Il fut arrêté « que les Autrichiens qui étaient en Espagne se retireraient librement en Italie; que le prétendant irait en Lorraine, et qu'on demanderait au duc de Lorraine et à l'Empereur sécurité pour sa personne pendant le temps qu'il habiterait cette contrée. » De Torcy présenta à Bolingbroke un acte de Philippe : ce prince renonçait à la couronne de France. Il fut convenu, en outre, « que la trêve avec le France serait prolongée pendant quatre mois et que les alliés seraient invités à s'y réunir. » La reine d'Angleterre envoya ensuite un ambassadeur en Espagne, pour obtenir, d'une manière plus solennelle, la renonciation de Philippe à la couronne de France. Philippe signa cette renonciation en présence du conseil d'Etat et de la noblesse espagnole, et il jura par les saints Évangiles d'observer les articles de cette renonciation, quelles que fussent les offres qui pourraient lui être faites à cet égard. Les troupes anglaises quittèrent aussitôt la Péninsule; les Impériaux se retirèrent également; et les Hollandais, devenus moins exigeants, déclarèrent « qu'ils étaient prêts à abandonner une partie de leurs prétentions; » ils consentaient à céder à la France Lille, Douay, Valenciennes et Maubeuge, pourvu que Condé et Tournay leur fussent livrés; que les tarifs avec la France fussent rétablis sur l'ancien pied; que la Sicile fût cédée à l'Empereur, ainsi que la ville de Strasbourg. »

Les torys avaient pour agent à Paris un poëte du nom de Mathieu Prior. Trouvant que la qualité de leur agent n'était point assez élevée, ils voulurent le remplacer par le duc d'Hamilton. Le duc était un jacobite déterminé qui n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance avec la cour de Saint-Germain ainsi qu'avec les nombreux agents que le prétendant soudoyait dans les différentes parties du continent et en Angleterre. Aussi sa mission fut-elle accueillie avec défiance. Les whigs se disposaient à tirer parti de ces avantages contre leurs adversaires, lorsqu'un événement inattendu termina la vie du duc et son ambassade. Hamilton était engagé dans plusieurs procès contre lord Mohun; l'ayant rencontré accidentellement, ce seigneur l'insulta d'une manière grossière, Hamilton lui envoya un cartel. Le duel fut fatal aux deux combattants. Le duc d'Hamilton et lord Mohun tombèrent tous deux mortellement blessés. Le colonel Hamilton, qui était proche parent du duc et l'un de ses témoins, fut arrêté; le général Macartney, témoin de lord Mohun, parvint à se soustraire aux poursuites de la police en gagnant le continent. Le colonel Hamilton, traduit devant le conseil, déclara « que les témoins avaient combattu comme les deux adversaires principaux, et que l'affaire s'était loyalement passée. » Mais l'esprit de parti envenima cette affaire; les torys soutinrent que c'était un meurtre; que le duel n'avait lieu qu'à l'instigation de la faction whig, qui avait placé des hommes autour de Hyde-Park, où l'affaire s'était passée, pour assassiner le duc dans le cas où il aurait échappé à l'épée de lord Mohun ou de son témoin. De leur côté, les whigs affirmaient que le combat n'avait d'autre cause que l'animosité ancienne qui existait entre Hamilton et Mohun, et l'insulte récente faite à ce dernier par le duc. Les torys, dans l'excès de leur colère, n'hésitèrent point à accuser le duc de Marlborough de la mort d'Hamilton;

et comme le duc de Marlborough était allé, depuis quelque temps, fixer sa résidence sur le continent, ils donnèrent les interprétations les plus malveillantes et les plus odieuses à son absence.

(1713.) Le 4 mai, c'est-à-dire, exactement onze ans après la déclaration de la guerre, la paix fut proclamée à Londres. La Hollande, le Portugal, la Prusse et la Savoie avaient signé avec répugnance le traité d'Utrecht; l'Empereur avait voulu rester en dehors du traité, et il lançait, en ce moment, des protestations et des manifestes dans lesquels il déclarait « qu'il avait été abandonné et trahi. » Le traité tel qu'il était établi laissait la France aussi puissante qu'elle l'avait été au commencement de la guerre. « Le roi de France reconnaissait la succession de la maison de Hanovre, et s'engageait pour lui-même, ses héritiers et ses successeurs, à ne pas permettre au prétendant de revenir en Angleterre et à ne lui donner aucun secours. Les couronnes de France et d'Espagne ne devaient être jamais réunies sur une seule tête; les fortifications de Dunkerque devaient être démolies, et le havre de cette ville devait être comblé; la baie d'Hudson restait à la Grande-Bretagne et la France devait rembourser à la compagnie anglaise de la baie d'Hudson les pertes qu'elle avait souffertes pendant la guerre; toute l'île de Saint-Christophe, la Nouvelle-Écosse et l'île de Terre-Neuve étaient laissées à la Grande-Bretagne; les Français ne devaient conserver dans l'île de Terre-Neuve que des huttes pour sécher leur poisson, et il ne leur était permis de pêcher que depuis le cap Bonavista jusqu'au cap nord de Terre-Neuve; les Français du Canada ne pouvaient molester les nations américaines qui étaient soumises à la Grande-Bretagne; toutes les lettres de marque et de contre-marque étaient annulées; l'Angleterre conservait Minorque et Gibraltar; Naples, Milan, la Sardaigne et la Flandre espagnole étaient cédés à l'Empereur; la Sicile était disjointe de Naples et transférée au duc de Savoie, qui devait succéder à la couronne d'Espagne, dans le cas où Philippe n'aurait pas de descendant; les Hollandais, indépendamment des places qui leur avaient autrefois appartenu, devaient avoir le Luxembourg, Namur, Charleroy et Newport. »

Des volumes ont été écrits sur, pour et contre ce traité; quelques publicistes l'ont regardé comme le fait d'une sage politique; les autres l'ont flétri par les épithètes les plus odieuses. Un écrivain moderne, Hallam, s'exprime de la manière suivante à ce sujet : « Quelle que soit l'opinion que nous puissions nous former sur la nécessité de laisser l'Espagne dans les mains de Philippe, il est impossible de justifier le cours de la négociation qui se termina par la paix d'Utrecht; ce fut une concession dangereuse et inopportune, si l'on considère les exigences que nous pouvions avoir par suite des circonstances de la guerre. La France était encore notre ennemi le plus formidable. L'ambition de Louis XIV était à craindre, et ses intrigues ne pouvaient que nous être fatales. Qu'un ministre anglais se soit donc jeté dans les bras de ce souverain, aux premières ouvertures de la paix; qu'il ait renoncé à des avantages sur lesquels il pouvait insister; qu'il ait rendu Lille; que dans tout le cours des négociations et dans les entretiens personnels avec de Torcy, il ait montré la reine triomphante de la Grande-Bretagne, plus désireuse de faire la paix que son ennemi vaincu; que les deux cours aient conspiré véritablement contre les alliés avec lesquels nous nous étions engagés de ne pas faire un traité sans leur participation; que nous ayons retiré nos troupes au milieu d'une campagne, et que nous ayons même fait main basse sur les convois de vivres de nos confédérés, tandis que nous les laissions exposés à être détruits par une force supérieure; que nous ayons trompé ces confédérés par des faussetés les plus insignes en niant le traité clandestin que nous faisions à cette époque : voilà des

faits disgracieux pour Bolingbroke et en quelque sorte pour Oxford, que la nécessité du traité, quelle que grande qu'elle fût, ne saurait excuser. »

Le traité d'Utrecht fut approuvé sans aucune opposition par le parlement. Toutefois, le traité de commerce qui l'accompagnait donna lieu à de violents débats. Ce dernier traité portait « que les marchandises de France seraient reçues en Angleterre sur le pied des marchandises des nations les plus favorisées et que les marchandises d'Angleterre seraient reçues en France aux mêmes conditions. » Les fabricants anglais, et particulièrement les fabricants de soie et de tissus de laine, se plaignirent amèrement de cette réciprocité. « Le travail était à bon marché, disaient-ils, en France, et les fabriques anglaises ne pourraient soutenir la concurrence ; » quelques-uns prétendaient « que ce traité serait plus fatal à Londres que ne l'avait été le grand incendie. » Les whigs, profitant de ces dispositions, attaquèrent avec une violence extraordinaire le traité, et le parti tory se vit même abandonné, dans cette circonstance, par quelques-uns de ses amis les plus chauds. « Les bases du traité de commerce avec la France, disaient-ils, étaient une violation directe du traité de Méthuen, d'après lequel les droits sur les vins portugais devaient toujours être moindres d'un tiers que les droits sur les vins français; » ils ajoutaient « qu'en violant ainsi le traité de Méthuen, l'Angleterre compromettait son commerce avec le Portugal, qui était si avantageux pour elle. » Le bill fut repoussé à une majorité de cent quatre-vingt-quatorze voix sur cent quatre-vingt-cinq.

Dans le cours de la session, les membres écossais, qui siégeaient à la chambre des communes ainsi que les pairs d'Écosse, après avoir établi leurs griefs, envoyèrent une députation à la reine, pour lui dire que la violation des articles de l'union en rendait la dissolution nécessaire. Anne renvoya la députation avec une réprimande. Mais, quelques jours après, lord Findlater fit la motion, dans la chambre haute, d'un bill tendant à la dissolution de l'union; « la demande des Écossais, disait sa seigneurie, était motivée sur l'absence d'un conseil privé en Écosse; sur l'application à l'Écosse des lois anglaises relatives à la trahison; sur l'incapacité dans laquelle se trouvaient les pairs écossais d'être créés pairs de la Grande-Bretagne, comme cela s'était passé dans l'affaire du duc d'Hamilton; sur l'application de la taxe de la drêche à l'Écosse. » Les whigs, qui avaient tant travaillé à l'union, par esprit d'antagonisme contre les torys, appuyèrent de toutes leurs forces la motion de lord Findlater. Les injustices qui avaient été commises à l'égard de l'Écosse furent exposées avec beaucoup d'énergie. Lord Péterborough répondit aux whigs par une plaisanterie; « Bien, dit-il, qu'il arrive des différends entre l'homme et la femme unis par les saints nœuds du mariage, cependant ces différends ne rompent point le mariage. Supposez, de la même manière, un mariage national entre l'Angleterre et l'Ecosse; l'Angleterre, qui peut être regardée comme le mari, l'Angleterre, disons-nous, ayant des torts envers sa femme, l'Écosse ne doit pas demander un divorce, surtout lorsqu'elle retire tant d'avantages de l'union. » Les torys sortirent triomphants de la lutte.

La session fut close le 16 juillet. Dans le discours prononcé à cette occasion, la reine s'attribua tout l'honneur d'avoir conclu la paix. Au sujet du traité de commerce, elle dit « qu'à une prochaine réunion, la bonté de ce traité serait reconnue, et qu'on en comprendrait mieux les avantages. » Quelques jours après, la dissolution du parlement fut prononcée par une proclamation. Ce parlement reçut le surnom de *parlement pacifique*. Quelques écrivains, et Burnet entre autres, le considèrent comme le plus mauvais parlement qu'ait eu l'Angleterre.

La sentence des lords, qui condam-

nait Sacheverell à ne point prêcher pendant trois ans venait d'expirer. Le docteur, qui était avide de renommée, s'empressa de se faire entendre et de réparer le temps perdu. Sacheverell fit un sermon sur ce texte : « Seigneur, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font; » et dans le cours de son discours, il comparа ses souffrances à celles du Christ. L'enthousiasme populaire qu'avait excité le docteur s'était calmé, et beaucoup de personnes, qui avaient autrefois professé une grande admiration pour lui, le qualifiaient maintenant de fou. Cependant, la chambre des communes, par esprit de haine contre les whigs, lui ordonna de prêcher devant elle, le jour de l'anniversaire de la restauration, et elle lui donna pour récompense la riche cure de Saint-André, dans Holborn.

Plusieurs changements importants, dans lesquels l'influence de Bolingbroke était visible, furent faits à cette époque à la cour et dans le cabinet. L'opinion politique accusait Bolingbroke de protéger le prétendant; et ces changements ne firent que corroborer les bruits publics, car la plupart des membres nouveaux étaient connus par leur dévouement au parti jacobite. On savait en outre que la reine, par haine pour la maison de Hanovre plutôt que par affection de famille, avait un secret penchant pour le prétendant. Bolingbroke aurait désiré enlever la couronne à la famille de Hanovre pour la placer sur la tête du prétendant. Cependant la reine ne voulut se hasarder dans cette entreprise qu'autant qu'il n'y aurait pas de danger pour elle-même, et que le prétendant entrerait dans ses vues à l'égard de l'Église d'Angleterre. Des jalousies existaient entre la cour d'Angleterre et celle de Hanovre. L'électeur, qui relevait de l'Empereur, avait fait cause commune avec lui pour repousser le traité d'Utrecht. Cette conduite avait irrité vivement la reine. Des lettres arrivèrent, en ce moment, du prétendant. Il invitait tous ses amis à unir leurs efforts à ceux des torys, dans les élections qui allaient s'ouvrir pour le nouveau parlement. Les whigs, de leur côté, exploitèrent à leur profit le traité de commerce et les anciennes jalousies de la nation contre les Français. La lutte électorale fut des plus animées; mais, quoique plus heureux dans cette élection qu'ils n'avaient été dans la précédente, les whigs se trouvèrent encore en minorité dans la chambre des communes.

L'influence de l'Angleterre ne cessait de décroître au dehors. Philippe, en sa qualité de roi d'Espagne, s'était engagé, sur les représentations du gouvernement anglais, à couvrir d'un bill d'amnistie tous les partisans du prétendant autrichien et à leur laisser la jouissance de leurs biens et de leurs honneurs. Mais les Catalans, qui s'étaient distingués dans la guerre par leur attachement à Charles, n'ayant aucune confiance dans les paroles du roi, n'avaient point voulu déposer les armes. Philippe, qui avait des troupes françaises à son service et le duc de Berwick pour son général, les força à se soumettre après une lutte acharnée. Les Catalans maudirent alors l'Angleterre qui les avait précipités dans leur fâcheuse situation.

D'un autre côté, la France se disposait à écarter l'Angleterre d'un traité qu'elle était en voie de faire avec l'Empereur. Le prince Eugène avait eu une conférence à Rastadt avec le maréchal Villars. Eugène demandait pour l'Empereur les provinces qui avaient autrefois appartenu à l'Empire. Des concessions furent faites de part et d'autre : il fut convenu que la France continuerait à rester en possession de toute l'Alsace, de Landaw, de Strasbourg, des forteresses de Huningue et de Brisach, et que les électeurs de Cologne et de Bavière, alliés de la France, seraient relevés du ban de l'Empire et réintégrés dans leurs possessions respectives. Un congrès s'assembla quelque temps après à Bade; le nonce du pape faisait partie de ce congrès. Mais les plénipotentiaires anglais et hollandais n'y furent point admis; la France s'y refusa obstinément. La reine d'Angleterre ayant

fait à ce sujet des représentations au roi de France, celui-ci répondit qu'il prendrait lui-même tout le soin possible des intérêts de la Grande-Bretagne.

La cause du prétendant gagnait aussi chaque jour des partisans en Angleterre. Cependant la reine, dont l'esprit faible ne savait prendre aucun parti, montrait quelquefois de la partialité pour la maison de Hanovre. Ses oscillations avaient leur cause dans l'influence qu'avaient sur elle deux de ses dames d'honneur, dont les sentiments étaient entièrement opposés. L'une, la duchesse de Sommerset, qui favorisait la maison de Hanovre, faisait entrevoir à la reine le danger que courait l'Église anglicane si un prince qui avait été élevé dans un pays catholique, et qui avait été nourri dans la religion romaine, venait à monter sur le trône. L'autre, lady Marsham, irritait les jalousies de la reine contre la maison de Hanovre, pour soutenir les intérêts du prétendant.

Des ouvertures secrètes furent faites à la cour de Saint-Germain, et le prétendant envoya un agent en Angleterre pour réchauffer le zèle de ses amis et veiller à ses intérêts. Cet agent s'appelait de Ménager; il fut présenté à mistriss Marsham par Bolingbroke et il conclut avec cette dame un traité secret. Le traité portait, entre autres conditions, 1° « que, pour la satisfaction du peuple anglais, le roi de France serait requis, au nom de la reine Anne, d'abandonner la cause du prétendant, et d'adhérer en apparence à la succession telle qu'elle était établie; que cet abandon apparent de la cause du prétendant serait néanmoins compris de manière à ne point obliger le roi de France, à la mort de la reine, à s'opposer au rétablissement dudit prince sur le trône d'Angleterre. »

Parmi les amis du prétendant figuraient un grand nombre de personnes distinguées : une d'elles était le duc de Buckingham, qui exerçait une grande influence à la cour, et qui, autrefois, dit-on, avait été l'amant de la reine Anne. Le duc écrivit au prétendant sous le pseudonyme de Mathieu, pour l'engager à donner des preuves plus équivoques de son catholicisme, attendu que les lois de l'État excluaient d'une manière formelle les papistes du trône. Buckingham rappelait, à cette occasion, au prétendant « qu'il ne serait pas le premier de sa famille qui aurait abandonné ses opinions religieuses pour une couronne. » Le duc faisait allusion à Henri IV, roi de France, qui avait abandonné la religion protestante, dans laquelle il avait été élevé, pour obtenir la possession du trône de France.

La reine ayant eu, vers cette époque, une violente attaque de goutte, les intrigues des deux partis devinrent plus actives que jamais; et le bruit s'étant répandu que la France préparait une expédition pour ramener le prétendant en Angleterre, les fonds publics éprouvèrent une baisse considérable. La reine écrivit à cette occasion au lord maire de Londres : elle lui disait « que, quoique souffrante, elle espérait, dans peu, ouvrir son parlement en personne. » Quand cette assemblée se trouva réunie, la reine, dans son discours, annonça que la ratification des traités de paix et de commerce avec l'Espagne avait été échangée; elle félicitait ses sujets de ce qu'ils étaient délivrés du fléau de la guerre. La reine demanda ensuite des fonds pour le service public et le payement de la dette, et parla, comme elle l'avait fait précédemment, en termes pleins d'amertume, de la presse qui attaquait, dit-elle, avec violence son gouvernement, et qui cherchait à créer des dangers imaginaires en faisant supposer au peuple que la succession protestante était en danger.

(1714.) Cependant la presse n'était point ménagée par le gouvernement; ainsi Bolingbroke avait fait arrêter, dans un jour, onze imprimeurs et éditeurs pour avoir imprimé des libelles contre l'autorité. Le gouvernement avait en outre à son service la plume du docteur Swift, homme

distingué par son talent satirique. Un pamphlétaire whig, nommé Richard Steele, ayant publié sous le titre de « La crise » un pamphlet dans lequel il appelait l'attention du pays sur les dangers que courait la succession protestante, Swift y répondit par un autre pamphlet intitulé « L'esprit public des whigs. » Swift attaquait avec une violence extrême non-seulement les whigs, mais encore les pairs d'Écosse et toute la nation écossaise. Le style de cette production trahit l'auteur; on soupçonna même que Bolingbroke avait coopéré à sa rédaction. La chambre des lords, qui contenait un grand nombre de whigs, ordonna que l'imprimeur et l'éditeur fussent traduits à sa barre. « Nous n'avons rien à faire avec l'imprimeur et l'éditeur, s'écria Wharton; il y va de l'honneur de cette auguste assemblée de découvrir l'auteur de ces scandaleux libelles pour rendre justice à la nation écossaise. » Oxford déclara « qu'il n'avait point entendu parler du pamphlet, et qu'il ne connaissait point son auteur. » Cependant, en quittant la chambre, il envoya à Swift une lettre dans laquelle était contenu un banknote de cent liv. st. (2,500 fr.) avec la promesse de lui donner davantage. Ceci fut connu. Aussitôt les pairs écossais, ayant à leur tête le duc d'Argyle, se présentèrent à la reine et demandèrent satisfaction. Anne la leur promit et offrit trois cents liv. st. (7,500 fr.) à quiconque découvrirait l'auteur du pamphlet; mais Swift était déjà en sûreté, et faute de preuves suffisantes, l'imprimeur et l'éditeur furent renvoyés absous.

Les torys voulurent prendre leur revanche; et dans la chambre des communes ils attaquèrent Richard Steele, auteur du pamphlet intitulé « La crise » et d'un journal périodique, qui paraissait sous le titre de « L'Anglais. » Steele, qui était membre de la chambre des communes, demanda une semaine pour préparer sa défense; mais les torys étaient pressés de le frapper, et ils n'auraient voulu lui accorder que trois jours. Cependant, après de longs débats, dans lesquels Steele railla l'esprit religieux de ses adversaires, les huit jours demandés lui furent accordés. Steele était accusé d'avoir dit « que la succession était en danger sous le gouvernement de la reine Anne et des ministres de Sa Majesté. » Joseph Addisson assistait Steele dans sa défense. Robert Walpole, dont la voix était plus éloquente que celle d'Addisson, parla également en faveur de l'accusé. Ce procès ressembla à tous les procès précédents qui avaient eu pour cause l'esprit de parti; cependant sous un rapport, il offrit des particularités remarquables. Steele avait précédemment réfuté un libelle scandaleux, qui avait été rédigé contre lady Charlotte Finch, devenue plus tard duchesse de Somerset. Lord Finch, frère de la duchesse, qui était membre de la chambre des communes, et qui appartenait au parti tory, se rappela l'obligation qu'il avait à l'accusé et lui donna, dans cette circonstance, des marques non équivoques de sa gratitude. Lord Finch n'était point, comme Steele, accoutumé à faire des discours en public: ses idées le quittaient aussitôt qu'il était debout pour parler, et souvent il tombait dans un mutisme complet. S'étant levé pour prendre la défense de Steele, il s'arrêta court, et fut obligé de s'asseoir. « C'est étrange, s'écria-t-il en ce moment, et de manière à être entendu de toute la chambre, que je ne puisse parler pour cet homme, lorsque je suis prêt à donner ma vie pour lui. » Ces paroles généreuses firent une impression profonde sur toute la chambre, et les cris de « Ecoutez, écoutez, » retentirent de toutes parts. Finch se leva de nouveau, et, comme si les liens qui retenaient sa langue enchaînée, eussent été brisés, il prononça un discours éloquent dans lequel il s'attacha à justifier l'accusé. Mais la vieille haine des torys contre les whigs était trop violente pour céder à ce mouvement généreux. Steele, à une majorité de deux cent quarante-cinq voix contre cent cinquante-

deux, fut déclaré coupable d'avoir écrit un libelle scandaleux, et il fut condamné à être expulsé de la chambre.

Les whigs ne furent point abattus par ces défaites. Dans la chambre des lords, Sunderland, Cowper, Halifax et Wharton déclarèrent « qu'il y avait péril pour le pays, si le prétendant continuait à rester en Lorraine, » et ils demandèrent des explications, à cet égard, au gouvernement. Lord Oxford n'en ayant point à donner de satisfaisantes, une adresse à la reine fut votée par la chambre haute. Lord Wharton déclara ensuite que la succession protestante était en danger sous l'administration actuelle. Les débats furent très-animés; et plusieurs pairs, qui avaient jusqu'alors voté avec le parti tory, et notamment l'archevêque d'York, le comte d'Abingdon, de Jersey et d'Anglesea, les lords Ashburnam et Carteret, votèrent, dans cette occasion critique, avec les whigs. Cependant le ministère obtint un bill d'indemnité à ce sujet, à une majorité de douze voix. Dans la chambre des communes la même question fut prise en considération, et, comme dans la chambre des lords, plusieurs membres du parti ministériel votèrent avec les whigs; la motion mise aux voix fut repoussée.

La division régnait en ce moment dans le sein du cabinet, grâce à Bolingbroke qui s'efforçait de renverser le lord trésorier. Les torys, et même le parti jacobite, furent obligés, pour sauver les apparences, d'adopter une résolution proposée par les whigs, qui tendait à obtenir de la France l'expulsion du prétendant de la Lorraine. Les whigs, fiers de leurs succès, voulurent alors engager davantage les torys; et dans la chambre des lords, lord Wharton fit une motion qui avait pour but d'inviter la reine à lancer une proclamation, dans laquelle une récompense serait promise à quiconque s'emparerait du prétendant, mort ou vif. Dans cette circonstance, une partie de la faction whig fit défection à l'autre. Lord North déclara qu'une proclamation de cette nature aurait pour objet de donner un encouragement aux assassins, et il supplia la chambre de ne point adopter la motion, parce qu'elle ferait tache à son caractère élevé. Lord Trevor se leva après lord North; il dit « que personne ne portait plus que lui de respect et d'affection à la maison de Hanovre; mais qu'il ne pouvait consciencieusement donner son vote à un pareil bill; » et il proposa d'y introduire un amendement ainsi conçu: « Une récompense sera donnée à quiconque saisira le prétendant et le livrera à la justice, dans le cas où il ferait quelque tentative de débarquement soit en Angleterre, soit en Irlande. » L'adresse ainsi amendée fut adoptée; elle fut aussitôt présentée à la reine, qui engagea les membres à mettre fin à des querelles inutiles; elle dit qu'il n'y avait pas lieu en ce moment à faire une pareille proclamation.

La reine, à cette époque, éprouvait une vive irritation. Abandonnée, d'un côté, par les évêques, qui avaient voté récemment avec les whigs, et par quelques membres du parti tory, qui lui avaient fait défection dans la même circonstance, elle se voyait, d'un autre côté, assaillie par les sollicitations du baron Schutz, envoyé de Hanovre, qui avait reçu l'ordre de se concerter constamment avec les chefs du parti whig, et de suivre les conseils qui lui seraient donnés par eux. La maison de l'envoyé devint le rendez-vous de tous les membres de ce parti. Les whigs engagèrent Schutz à inviter la reine à convoquer le prince électeur, qui, ayant été récemment nommé pair du royaume, sous le titre de duc de Cambridge, n'avait besoin que de cette convocation pour siéger dans la chambre des lords. Schutz s'adressa au lord chancelier Harcourt, qui pâlit à la demande; il répondit à l'envoyé, après quelque hésitation, qu'il se consulterait à ce sujet avec la reine. Schutz demanda au chancelier une réponse immédiate en lui disant qu'il voulait profiter du départ du courrier du jour, pour envoyer le writ de convocation à l'électrice. Le lord chancelier lui adressa

une réponse ambiguë, par laquelle il ne lui refusait ni ne lui accordait le writ de convocation demandé. Le lendemain, Schutz s'étant présenté à la chancellerie pour y prendre le document trouva les bureaux vides. L'envoyé alla aussitôt chez lord Oxford, qui, le prenant à part, lui demanda s'il n'avait pas déjà obtenu le writ en question. Schutz lui répondit par la négative. Lord Oxford fit alors des représentations à l'envoyé et lui dit que sa manière de procéder avait déplu beaucoup à la reine, qui n'avait jamais été traitée de la sorte. Le lendemain, l'envoyé se présenta de nouveau à la chancellerie; mais il n'obtint pas plus de succès que la veille; il était arrivé à neuf heures du matin et on lui dit qu'il était venu une heure trop tard. « Je compris, dit l'envoyé, qu'on voulait se jouer de moi, et qu'on était bien décidé à ne pas me donner l'ordre de convocation que j'avais demandé. » Le jour suivant, Schutz eut une entrevue avec Oxford, qui lui reprocha de nouveau la manière dont il avait fait sa demande. L'envoyé lui répondit que, s'il s'était adressé au chancelier, c'est que le chancelier délivrait lui-même les writs de convocation, et qu'il avait reçu l'ordre de sa cour de s'adresser à ce fonctionnaire. Oxford lui répondit que la reine avait regardé cette démarche comme une marque de mépris, et que, sans cet incident, Sa Majesté aurait véritablement invité la famille de l'électeur à lui faire une visite dans le cours de l'été. Oxford engagea ensuite l'envoyé à ne point paraître à la cour, Sa Majesté étant bien décidée à ne pas le recevoir.

Dans le même temps, le ministère faisait agir lord Strafford, qui était à la Haye, et celui-ci écrivait, au nom de la reine, à l'électrice Sophie, pour l'engager, elle et son fils, à désapprouver la conduite du baron Schutz. Strafford disait « que Schutz avait agi d'une manière irrévérencieuse à l'égard de la reine; il ajoutait, au sujet du writ de convocation, que bien qu'un pair absent pût le demander au lord chancelier, cette pratique n'avait jamais été adoptée. » De son côté, Schutz, voulant se justifier, partit pour le Hanovre. Les whigs pressèrent alors l'électeur de se rendre en Angleterre; mais la reine tenait à empêcher à tout prix que l'électeur ne vînt dans le royaume; car elle craignait que la présence de l'héritier du trône à Londres ne fît naître contre elle des jalousies auxquelles elle ne voulait pas s'exposer.

Harley, son agent à la cour de Hanovre, fut donc chargé de détourner l'électeur de ce projet. Celui-ci demanda à l'électrice et à son fils ce qu'ils pouvaient désirer. L'électrice et son fils répondirent à Harley « qu'il était nécessaire d'obliger le prétendant de se retirer en Italie sans délai, attendu que ses partisans disaient hautement qu'il se préparait à faire une descente dans le nord de la Grande-Bretagne. » Ils demandèrent en outre, dans l'intérêt de la religion protestante et la sûreté du royaume, « qu'un membre de la famille de Hanovre eût la faculté de résider dans la Grande-Bretagne, et qu'une pension fût fixée, par un acte du parlement, en faveur de l'électrice, comme étant la plus proche héritière de la couronne; que la reine accordât les titres qui étaient donnés aux princes du sang de la Grande-Bretagne à ceux des princes protestants de la famille de Hanovre qui n'en avaient point encore été investis. »

En ce moment, la reine retira sa confiance à Bolingbroke, pour la donner tout entière au prudent Oxford. Les deux ministres conçurent dès lors une haine violente l'un contre l'autre, et cherchèrent par des menées sourdes à se nuire mutuellement. La reine étant tombée sérieusement malade sur ces entrefaites, les jacobites devinrent plus actifs dans leurs intrigues; les whigs, de leur côté, adressèrent de nombreuses lettres à l'électeur pour l'engager à venir en Angleterre; ils dépêchèrent même à la cour de Hanovre un personnage du nom de Molineux. Anne écrivit alors une lettre menaçante à la famille de l'é-

lecteur. « Comme le bruit court, disait-« elle, que mon cousin, le prince élec-« teur, a résolu de venir s'établir dans « nos possessions, pendant ma vie, je « n'ai pas cru devoir retarder d'un « moment pour vous écrire à ce sujet, « et vous faire part de mes sentiments « sur une affaire de cette importance. « Je vous dirai donc avec franchise que « je ne puis imaginer qu'un prince, « doué d'autant de pénétration que « Votre Altesse, puisse adopter un « pareil projet; et je la crois trop équi-« table, pour vouloir commettre sur « ma souveraineté des infractions « qu'elle ne voudrait pas que l'on « commît sur la sienne. Je suis fer-« mement décidée à ne point souf-« frir que la plus légère atteinte « soit portée à mon autorité, quelque « fatales qu'en puissent être les con-« séquences pour moi. Votre Altesse « Électorale est trop juste pour nier « que, dans toutes les occasions, j'aie « donné des preuves de mon désir « de voir votre famille succéder à ma « couronne, et que j'aie toujours re-« commandé à mon peuple de défen-« dre la succession protestante, en lui « disant que cette succession était « l'appui le plus solide qu'il puisse « trouver pour assurer sa religion et « ses lois. J'emploie tous mes efforts « pour que rien ne puisse effacer ces « impulsions du cœur de mes sujets. « Mais il n'est pas possible de déroger « à la dignité et aux prérogatives du « prince qui porte la couronne, sans « porter atteinte aux droits des suc-« cesseurs. En conséquence, j'ai con-« fiance qu'usant de votre sagesse or-« dinaire, vous ne donnerez pas cours « au projet que l'on vous prête, et que « vous me procurerez l'occasion de « vous renouveler l'assurance des « sentiments d'amitié avec lesquels je « suis, etc.»

Cette lettre causa, dit-on, la mort de l'électrice Sophie. Cette princesse avait quatre-vingt-quatre ans; elle avait coutume de dire « que si elle vivait assez de temps pour que le nom de Sophie, reine d'Angleterre, fût écrit sur sa tombe, elle mourrait contente. » L'électeur abandonna son projet de voyage.

Cet événement rendit les amis du prétendant plus hardis. Le duc de Berwick, qui entretenait alors des relations suivies avec Oxford, aurait voulu que le prétendant allât en Angleterre, qu'il se présentât à la reine, sa sœur; que la reine allât au parlement et qu'elle dit à cette assemblée que les droits de son frère à la couronne étaient incontestables. La reine aurait ensuite présenté son frère aux membres assemblés, et elle aurait promis en son nom de tenir tous les engagements que les chambres jugeraient nécessaire de lui imposer pour la sûreté de la religion et du trône. Le prétendant devait faire de semblables promesses de son côté. Le duc de Berwick, qui était un excellent soldat, mais qui ne connaissait pas la situation réelle de l'Angleterre, pensait que si le prétendant avait le courage d'aller à Londres et de se présenter à la chambre des lords, il minerait toutes les espérances de la maison de Hanovre.

Mais un tel projet ne pouvait être accueilli par la reine, à cause du danger qu'il offrait. Il y avait une autre circonstance qui l'en aurait détournée; c'est que son frère, en venant s'établir en Angleterre, aurait eu une cour et un parti prêt à se rallier à lui et à intriguer contre elle. Oxford ne voulut point donner suite à ce projet; Berwick commença à supposer qu'il était joué par le lord trésorier. Ses soupçons se confirmèrent lorsqu'il apprit qu'Oxford entretenait des relations amicales avec l'électeur de Hanovre. Il éclaira les jacobites, et ceux-ci s'occupèrent aussitôt de renverser Oxford et de mettre à sa place Bolingbroke. Berwick écrivit ensuite au duc d'Ormond et à plusieurs personnages du parti, les engageant à sortir de leur léthargie et à prendre des mesures convenables, avant la mort de la reine, pour assurer la succession au prétendant, qui était connu en ce moment sous le nom de chevalier de Saint-Georges; il leur représentait que leurs intérêts privés étaient inséparables des intérêts du prétendant;

que le temps des hésitations était passé, et qu'il n'y avait plus à balancer entre une ruine certaine ou la restauration. »

Les whigs, qui surveillaient avec anxiété ces démarches, insistèrent avec une force nouvelle pour que l'électeur vînt en Angleterre. Halifax, Sunderland, Townshend et les autres chefs du parti déclarèrent « qu'il n'y avait pas de temps à perdre; que le prince électeur devait venir sans délai, ou indiquer les raisons pour lesquelles il ne venait pas, afin que ses amis pussent se concerter. » Ils écrivirent, à ce sujet, à l'électeur, qui leur répondit en rejetant sur la perte qu'il venait de faire de la princesse Sophie, sa mère, le retard qu'il avait apporté à répondre. Sa lettre était évasive au sujet de la proposition qui lui était faite de venir en Angleterre. Les whigs furent un peu désappointés; mais ayant appris par des lettres de France, que le prétendant faisait de grands préparatifs, qu'il se disposait à aller en Écosse ou en Irlande, et que des enrôlements se faisaient déjà en Angleterre, et même à Westminster, pour son compte, ils provoquèrent le gouvernement à prendre des mesures pour prévenir ces dangers. A leur suggestion, le ministère rendit une proclamation par laquelle il promettait une récompense de cinq cents liv. st. (12,500 fr.) à quiconque s'emparerait du prétendant et le livrerait à la justice. Les lords et les communes donnèrent leur approbation à cette mesure; mais la chambre des communes trouvant que la récompense promise était au-dessous du service, l'éleva à cent mille l. st. (2,500,000 fr.) Cette adhésion ôta tout espérance aux ministres, ou du moins à ceux qui voulaient servir la cause du prétendant. Bolingbroke écrivant à ce sujet à Swift, s'exprime ainsi : « Si mes grooms n'avaient pas eu une vie plus heureuse que celle que j'ai menée dans ces derniers temps, je suis sûr qu'ils quitteraient mon service. »

Le parlement vota une loi dont l'esprit d'intolérance rappelait les plus mauvais jours de la maison des Stuarts. Cette loi, appelée *la loi du schisme*, avait pour objet d'investir l'Église d'Angleterre du droit d'enseigner la jeunesse, et d'empêcher les dissidents d'entretenir des écoles, même pour leurs propres enfants. Les whigs et notamment Hampden, Robert Walpole, sir Joseph Jekyll et le général Stanhope, s'opposèrent de toutes leurs forces au bill. Stanhope déclara « qu'une des conséquences de la loi serait d'enlever des sommes considérables au royaume, en ce sens, qu'une foule de jeunes gens seraient envoyés sur le continent pour y faire leur éducation; » et il ajouta « qu'éloignés de leur pays natal, ces jeunes gens ne manqueraient point de s'imprégner des préjugés qu'on nourrissait, au dehors, contre l'Angleterre; » Ces remontrances, quelque justes qu'elles fussent, ne firent aucune impression sur la chambre des communes; elle adopta la loi, à la majorité de deux cent trente-sept voix contre cent trente-six. Dans la chambre haute, les débats furent également très-animés; Bolingbroke, auteur du bill, quoique l'homme le plus irréligieux de l'Angleterre, défendit son œuvre avec beaucoup de force. Lord Halifax opposa la tolérance, qui avait régné sous la reine Élisabeth, aux persécutions que l'on voulait adopter; il montra les Wallons protestants échappant à l'inquisition espagnole et recevant protection de cette souveraine. Lord Townshend, autre whig, dit « qu'il avait vécu longtemps en Hollande, et qu'il avait remarqué que la richesse et la force de cette république provenaient du nombre de ses habitants; » il ajouta « qu'il était convaincu que, si les États-Généraux eussent fait fermer des écoles d'une secte quelconque, les Provinces-Unies auraient été bientôt aussi dépeuplées que la Suède ou l'Espagne. » Lord Cowper fit remarquer que, dans plusieurs villes de province, les écoles, où l'on enseignait la lecture, l'écriture et la grammaire, étaient, en général, soutenues par les dissidents : « ainsi, dit-il, si nous renversons ces écoles, nous allons supprimer la lecture des saintes Écritures. »

A ces arguments décisifs, les partisans du bill répondirent par tous les arguments que leur suggérait l'esprit d'intolérance dont ils étaient animés. Robinson, évêque de Londres, déclara que l'Église anglicane n'était en danger que par suite du nombre toujours croissant des schismatiques. Il dit « que les dissidents, en attirant dans leurs écoles les enfants des ecclésiastiques, avaient rendu le bill nécessaire. » Les whigs, voyant qu'ils ne pourraient point faire rejeter la loi, essayèrent du moins d'en adoucir la rigueur; ils proposèrent d'introduire une clause qui permettrait aux dissidents d'avoir des écoles pour les enfants de leur propre religion; mais cet amendement fut rejeté. La loi, à la troisième lecture, fut adoptée à une majorité de soixante-dix-sept voix contre soixante-douze. Le bill devait avoir son effet le 31 juillet.

La session fut close le 9 juillet. De nouveaux débats entre Bolingbroke et Oxford avaient amené la chute de ce dernier. Les whigs s'agitèrent inutilement encore pour reconquérir le pouvoir. Un événement important se préparait. La reine était dangereusement malade. Le conseil envoya aussitôt l'ordre aux hérauts d'armes de se tenir prêts à proclamer roi, Georges Ier, et il dépêcha un message à la cour de Hanovre pour dire à l'électeur de hâter son voyage. Ces mesures furent adoptées le 31 juillet; le lendemain matin, Anne rendit le dernier soupir; elle avait cinquante ans et en avait régné treize. Le soir du même jour, le duc de Marlborough arriva en vue de la côte d'Angleterre. Près de Douvres, son navire fut hélé par un navire de la poste qui lui apprit que la reine était morte dans la matinée, et que l'électeur de Hanovre avait été proclamé sans opposition. En effet, aucun jacobite n'avait eu le courage de se montrer. A Londres, le docteur Atterbury, évêque de Rochester, protesta seul en faveur du prétendant.

§8. Avénement de Georges Ier — Formation de son ministère. — Intrigue des jacobites. — Projet d'invasion. — Soulèvement de l'Écosse. — Arrivée du prétendant en Angleterre. — Sa fuite.

(1714.) Le bill de régence, adopté en 1705, portait que le gouvernement serait placé provisoirement dans les mains de sept grands fonctionnaires et de dix-huit pairs du royaume. La plupart des pairs qui avaient été choisis par Georges appartenaient au parti whig : tels étaient Argyle, Cowper, Halifax, Townshend, Devonshire. Mais Marlborough et son gendre Sunderland ne faisaient pas partie de la régence. Marlborough, à son débarquement à Douvres, fut reçu avec enthousiasme, et son entrée à Londres ressembla à un triomphe. Le duc alla droit à la chambre des lords, pour prêter serment au nouveau souverain; mais il y apprit son exclusion de la régence. Le duc se retira mécontent et partit aussitôt pour la province. En Écosse, le roi Georges fut proclamé sans opposition. Pendant quelques jours on eut des craintes sérieuses pour l'Irlande; mais tout rentra bientôt dans l'ordre, et le roi Georges fut paisiblement proclamé à Dublin par l'archevêque d'Armagh et sir Constantin Philipps.

Les whigs ne perdirent pas de temps pour se partager les places occupées par les torys. Lord Halifax demanda à Georges les fonctions de premier lord de la trésorerie, et il eut pour collègues Boyle et sir Robert Walpole. Lord Orford désirait la place de lord de l'amirauté. Le général Erle se proposa pour obtenir les fonctions du gouvernement de Portsmouth; Honeywood et Dormer auraient voulu être chambellans. Lord Sunderland demandait la place de secrétaire d'État. Les torys de la chambre des communes, dans le but d'obtenir les bonnes grâces du nouveau souverain, proposèrent d'élever sa liste civile à un million de liv. st. (25,000,000 de fr.). C'étaient trois cent mille liv. st. (7,500,000 fr.) de plus que la liste civile de la reine Anne. Mais les whigs repoussèrent

cette motion et réduisirent à sept cent mille liv. st. (17,500,000 fr.) la liste civile du nouveau roi. Une récompense de cent mille liv. st. (2,500,000 fr.) fut offerte à quiconque s'emparerait de la personne du prétendant, dans le cas où il viendrait à débarquer en Angleterre.

Le changement de règne avait singulièrement relevé les espérances du prétendant : à la nouvelle de la mort de la reine Anne, il avait quitté la Lorraine, et il s'était rendu incognito à Paris, pour se consulter avec la reine sa mère et ses autres amis. Le prétendant était décidé à venir dans la Grande-Bretagne pour réclamer ses droits; mais la cour de France lui envoya M. de Torcy, pour l'inviter à retourner au lieu qu'il avait quitté, lui déclarant que, « s'il n'adoptait pas volontairement ce parti, on l'y ramènerait de force. » Le prétendant, qui, pendant ces négociations, avait reçu des nouvelles de Londres, dans lesquelles on lui annonçait la soumission, apparente du moins, de ses partisans à la cause de Georges, renonça à son projet et se retira à Bar-le-Duc. Toutefois, il publia un manifeste, dans lequel il établissait les droits qu'il avait au trône de la Grande-Bretagne. Il expliquait son inactivité en disant « que, s'il n'avait point agi, c'était à cause de la reine sa sœur, dont les bonnes intentions à son égard lui étaient connues. » Il ajoutait « que ces intentions eussent été mises à exécution, si la mort ne l'eût pas surprise d'une manière presque subite. » Ce manifeste fut attaqué vivement par les whigs, qui, exploitant les paroles du prétendant, les firent retourner contre les torys en y cherchant la preuve de leurs projets coupables. Les torys déclarèrent, de leur côté, « que le manifeste était un document faux; qu'il avait été fabriqué par les whigs pour jeter du discrédit sur la reine et sur eux-mêmes. » Malheureusement pour leur allégation, le prétendant reconnut lui-même l'authenticité du manifeste.

Un prince moins flegmatique que Georges aurait mis de la promptitude pour s'assurer d'une couronne aussi précieuse que celle d'Angleterre; mais le nouveau roi semblait, pour ainsi dire, indifférent à l'honneur de régner sur les trois royaumes. Il n'arriva que le 18 septembre, au soir, en Angleterre, c'est-à-dire, sept semaines après la mort de la reine Anne. Il était accompagné du prince Georges, son fils aîné; ses nouveaux sujets saluèrent son arrivée avec des acclamations de joie. Marlborough, Sunderland, Somers et d'autres whigs, qui étaient venus à sa rencontre, reçurent de lui un gracieux accueil; mais il se montra froid à l'égard des torys, et le chancelier Harcourt, le duc d'Ormond et Oxford restèrent dans la foule des courtisans, sans obtenir de lui la moindre marque d'attention. Quant à Bolingbroke, il était déjà sacrifié; car le roi, étant à la Haye, avait envoyé un ordre pour l'inviter à résigner sa place de secrétaire d'État; Georges donna cette place à lord Townshend. Le roi s'empressa aussitôt de compléter son cabinet : lord Halifax fut nommé premier lord commissaire de la trésorerie et chancelier de l'Échiquier; lord Cowper fut élevé aux fonctions de chancelier; Nottingham à celles de président du conseil; Marlborough à celles de commandant en chef et de grand maître de l'artillerie; Wharton, qui venait d'être nommé marquis, fut créé lord du sceau privé; Shrewsbury, lord chambellan; le duc de Devonshire fut nommé lord steward de la maison du roi; le duc de Somerset, général commandant de la cavalerie; Sunderland, lord lieutenant d'Irlande, et sir Robert Walpole, dont le talent oratoire avait été déjà remarqué, fut nommé trésorier de l'armée.

Cependant cette combinaison ne donna aucune satisfaction à la faction whig, bien qu'à la seule exception de Nottingham, tous les membres du cabinet appartinssent à ce parti. Sunderland, qui espérait avoir la direction suprême des affaires, était mécontent d'avoir été relégué en Irlande. Marlborough, dont la

voix au conseil avait perdu de son ancienne influence, n'était pas plus content de la part qui lui avait été faite. Lord Somers avait été entièrement écarté; on avait représenté, à cette occasion, que ses infirmités l'empêcheraient de remplir des fonctions importantes et qu'une place inférieure ne pouvait être offerte à un homme d'un talent comme le sien. De leur côté, les torys se plaignirent vivement de leur exclusion, et, bien que la plupart d'entre eux fussent attachés au parti jacobite, ils firent valoir les services qu'ils avaient, disaient-ils, rendus à la succession de Hanovre; ils déclaraient « qu'ils avaient été les amis les plus chauds du nouveau roi. »

Le couronnement eut lieu, le 20 octobre, à Westminster, avec la solennité ordinaire. Quelques jours après, le roi lança deux proclamations, dont l'une avait pour objet de dissoudre le parlement et l'autre d'en convoquer un nouveau. Les assemblées électorales envoyèrent à la chambre des communes une majorité imposante en faveur des whigs. Le nouveau parlement se réunit le 19 mars 1715. Le roi, qui parlait mal l'anglais, donna son discours au chancelier Cowper, qui en fit la lecture aux deux chambres. Georges remerciait ses sujets du zèle qu'ils avaient montré pour défendre la succession : il regrettait que plusieurs des conditions du dernier traité de paix n'eussent point été remplies, et montrait la nécessité de faire des alliances défensives pour en assurer l'exécution. Dans son discours, Georges parlait des pertes qu'avait souffertes le commerce, et il exprimait sa surprise de voir que la dette publique eût augmenté depuis le traité d'Utrecht. Il abordait avec franchise les projets du prétendant, et disait l'espérance qu'il avait de les voir échouer, grâce à l'assistance de son peuple. Le roi termina son discours en déclarant « que la constitution de l'Église et de l'État lui servirait de règle pour son gouvernement, et qu'il se dévouerait au bonheur et à la prospérité de son peuple. » Les deux chambres votèrent une adresse de remerciement au roi et elles déclarèrent « que la guerre, après avoir coûté tant de dépenses et avoir été accompagnée de tant de succès, aurait dû se terminer d'une manière plus satisfaisante pour le pays. » Elles s'engageaient à faire une enquête sur les mesures qui avaient été adoptées à cette occasion, et à en punir les auteurs.

Le parti vainqueur était, en effet, décidé à demander des comptes aux torys. Stanhope, l'un des chefs du parti whig dans la chambre des communes, déclara « que, malgré les efforts qui avaient été tentés pour empêcher la découverte des actes du précédent ministère, par la soustraction de plusieurs pièces importantes, faite dans les bureaux du ministère, le gouvernement actuel avait des preuves suffisantes pour établir que le ministère précédent n'avait agi que par la corruption; » et il ajouta « que ces pièces tendaient à prouver que Ormond, général qui avait succédé à Marlborough, avait agi de concert avec le maréchal Villars, et que même il avait reçu des ordres de ce maréchal. » Les torys se retranchèrent derrière la mort de la reine; ils dirent « que, si l'on déversait le blâme sur ses conseillers, ce serait accuser la mémoire d'une princesse bonne et pieuse. » Un de leurs membres attaqua la proclamation du roi qui avait été lancée pour la convocation du parlement. « Cette proclamation, dit-il, a été faite dans un sens entièrement favorable aux whigs, et, en conséquence, elle est sans valeur. » Les cris : « La Tour! la Tour! » interrompirent l'orateur; et, après des débats fort animés, il fut réprimandé par le président.

Bolingbroke, qui voyait l'orage grossir et craignait pour sa sûreté, prit la fuite. Il alla au théâtre de Drury-Lane, pour écarter les soupçons, et à la sortie du spectacle, il prit la livrée d'un domestique de Lavigne, messager de l'ambassade de France, et partit avec lui pour Calais, où il arriva sans difficulté. Le duc d'Ormond suivit son exemple en donnant des fêtes magnifiques, et en re-

cevant ostensiblement dans sa maison des jacobites déterminés; il profita de la sécurité qu'inspirait sa conduite pour quitter le royaume. Oxford seul voulut rester.

Tous les papiers concernant Bolingbroke, Strafford et Prior, avaient été saisis, et ils furent soumis à l'examen des communes. La chambre nomma un comité de vingt et un membres pour lui faire un rapport sur ces papiers. Robert Walpole en fut élu le président. La tâche était longue et laborieuse, et plusieurs semaines s'étant écoulées sans qu'aucun rapport fût présenté à la chambre, Shippen, jacobite prononcé, fit entendre, par voix d'insinuation, que tout le grand bruit qui s'était fait au sujet des actes du précédent ministère, n'était, en résumé, que du bruit, puisque la commission n'avait pas été à même de produire des preuves du crime que l'on prêtait à ce ministère. Walpole prit la parole et déclara « qu'il avait en main des preuves irrécusables de la culpabilité de ceux qui avaient occupé le pouvoir dans les dernières années du règne de la reine Anne. » Quelques jours après, le rapport de la commission fut présenté à la chambre; la lecture en dura cinq heures, et remplit d'indignation la majorité de la chambre. Walpole établissait la conduite disgracieuse d'Ormond, l'abandon déloyal des Catalans, la donation, sans nécessité, de Tournay à la France, et la correspondance perfide de Bolingbroke avec la cour de France. Bolingbroke fut en conséquence accusé de haute trahison. Quelques voix timides s'élevèrent en sa faveur; mais sa mise en accusation fut votée à une immense majorité. Un membre du nom de Coningsby se levant aussitôt: « Le digne président de votre commis« sion a accusé la main, s'écria-t-il; « moi, j'accuse la tête. Il a accusé Bo« lingbroke, moi j'accuse le maître; « j'accuse Robert, comte d'Oxford, de « haute trahison. » La chambre vota la mise en accusation de lord Oxford. Le tour du duc d'Ormond vint ensuite. Nous avons dit que le duc avait, heureusement pour lui, suivi l'exemple de Bolingbroke, en se réfugiant en France. On rapporte qu'avant son départ il alla visiter lord Oxford, qui était déjà prisonnier à la Tour, et qu'il l'engagea à tenter de s'évader, mais qu'ayant trouvé l'ex-trésorier inébranlable dans sa résolution, il prit congé de lui en disant: « Adieu, Oxford sans tête; » à quoi Oxford répondit: « Adieu, duc sans duché. »

Le 9 juillet, lord Coningsby se présenta à la chambre des lords suivi d'une partie de la chambre des communes avec l'acte d'accusation dressé contre Oxford. Le comte était notamment accusé d'avoir créé douze pairs, pour obtenir une majorité tory dans la chambre des lords. Oxford, qui était présent à cette lecture, protesta de son innocence et déclara qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de la reine; mais cette explication, qui tendait à établir la non responsabilité des ministres, ne fut point accueillie par la chambre des lords, et, en attendant les débats, la chambre ordonna le maintien de l'incarcération d'Oxford.

Des efforts vigoureux étaient faits en ce moment pour renverser le nouveau roi. Le haut clergé se montrait surtout acharné contre lui: dans ses sermons, il excitait le peuple en attaquant l'orthodoxie du roi et en déclarant que la tyrannie du gouvernement presbytérien allait renaître. La qualité d'étranger du roi était surtout exploitée par le clergé; il prédisait que l'Angleterre serait dévorée dans peu par les rats du Hanovre et d'autres vermines étrangères. Des émeutes eurent lieu sur divers points du pays, et notamment dans le Staffordshire, où de grands excès furent commis. Pour les prévenir, la législature vota la célèbre loi sur les émeutes, connue sous le nom de *Riot act*. Cette loi portait que si douze personnes se réunissaient, pour troubler la paix publique, et que si elles ne se dispersaient pas à la première sommation des magistrats, les rebelles seraient déclarés félons et condamnés comme tels. Mais ces mesures n'arrêtèrent point le désordre.

Une des choses qui déplaisaient le plus dans Georges, c'était son caractère. Il était taciturne et flegmatique. De plus, Georges ne savait pas donner avec grâce, ni refuser sans dureté. Les amis et les partisans du prétendant exploitèrent ces défauts, et s'attachèrent principalement à établir un constraste entre leur idole, qui était jeune et se distinguait par ses bonnes manières, et le roi Georges, qui avait alors cinquante-quatre ans. Le roi avait amené avec lui deux maîtresses du continent : l'une était mademoiselle Schulenberg, l'autre était la comtesse Platen; toutes deux étaient Allemandes et fort laides. On rapporte que ces dames se distinguaient aussi par une grande avarice. Or le bruit se répandit qu'elles étaient venues pour piller le pays et qu'elles envoyaient leur argent dans le Hanovre. Une d'elles, se promenant un jour dans les rues de Londres, se vit assaillie par une foule en colère; elle sortit la tête de la portière, et, s'adressant à un homme du peuple : « Pourquoi nous insultez-vous, bon peuple, nous qui sommes venus pour votre bien? » dit-elle. Mais l'homme du peuple lui répondit par une injure grossière.

Il y eut bientôt un échange de lettres très-actif entre les jacobites et le prétendant. Au nombre de ceux qui entretenaient cette correspondance était Marlborough, qui, bien que commandant en chef de l'armée anglaise, envoya une somme d'argent en France au prétendant. Celui-ci se préparait, en ce moment, à allumer la guerre civile en Écosse, et il espérait trouver dans les clans des Highlanders un parti puissant qui se dévouerait à sa cause. Bolingbroke, à son arrivée en France, était allé rendre visite au prétendant, qui en fit son secrétaire d'État. Bolingbroke croyait le moment opportun de faire une invasion en Angleterre. Les amis qu'il avait laissés à Londres lui disaient qu'une révolution serait d'une exécution facile et que le succès en était certain; que tout le parti tory, irrité de l'abandon dans lequel l'avait laissé le roi, était prêt à devenir jacobite ; que l'armée et la cité de Londres n'attendaient qu'un signal pour se révolter. De son côté, la cour de France promettait des armes et des munitions de guerre, et, à l'instigation de Louis XIV, le roi d'Espagne venait d'avancer quatre cent mille écus au chevalier.

L'arrivée d'Ormond à Paris abattit l'ardeur de la cour de France. D'Ormond était considéré par Louis XIV comme un des champions les plus redoutables de la cause des Stuarts; en le voyant en France, le vieux roi comprit qu'il n'était point aussi facile de détrôner la maison de Hanovre que voulaient le faire croire le prétendant et ses partisans. Louis XIV mourut sur ces entrefaites. Cet événement ne promettait rien de favorable au projet du chevalier de Saint-Georges; car le duc d'Orléans, qui venait d'obtenir la régence de France, comptait des amis parmi les membres du ministère anglais, et se trouvait sur le pied de l'intimité avec le nouveau secrétaire d'État, le général Stanhope, qu'il avait connu en Espagne. Les jacobites n'en persistèrent pas moins dans l'accomplissement de leur projet. Le duc d'Ormond, qui connaissait les goûts licencieux du régent, essaya de ramener ce prince au parti du prétendant, en favorisant ses amours avec une dame nommée mistriss Olivia Trant; mais cette tentative n 'eut point de succès.

Bolingbroke avait toujours pensé que les jacobites écossais ne pouvaient rendre aucun service réel à la cause du prétendant sans la coopération des jacobites anglais; et il avait envoyé un message à lord Mar, pour l'inviter à se tenir tranquille, jusqu'à ce que l'insurrection fût complétement organisée en Angleterre. Mais déjà Mar était parmi les clans pour les insurger. Lord Mar était accompagné du lieutenant général Hamilton, qui avait servi avec distinction en Hollande et dans la Flandre, d'un autre officier distingué, le colonel Hay, et de deux domestiques. Il débarqua à Élie, dans le comté de Fife, sur la

côte du détroit de Forth. Mar visita ensuite plusieurs lairds, qui lui promirent leur concours. Le 6 septembre, après avoir réuni une force d'environ cinq cents hommes, lord Mar planta l'étendard des Stuarts à Brae-mar; le 9, il publia une déclaration, dans laquelle il prenait le titre de lieutenant général du roi Jacques, et appelait les Écossais aux armes. Grâce à la vigilance de lord Stair, ambassadeur de Georges Ier à la cour de France, et aux imprudences nombreuses des conspirateurs, au dedans et au dehors, le gouvernement fut averti. Le parlement rendit une loi qui donnait au roi le pouvoir de convoquer tous les chefs de clans à Édimbourg, à un jour déterminé. La plupart de ces chefs obéirent à l'ordre de convocation, et aussitôt toutes les personnes suspectes, et notamment les comtes de Hume, de Wigtoun, de Kinnoul, lord Deskford, M. Lokard de Carnwath et M. Hume de Withfield, furent arrêtées et logées dans le château d'Édimbourg. Le duc d'Argyle fut nommé commandant en chef des troupes destinées à agir en Écosse, et le comte de Sunderland partit pour les hautes terres, dans le but d'armer les clans pour le service de la maison de Hanovre.

On apprit en ce moment que le duc d'Ormond était attendu sur la côte de Devonshire. Aussitôt le roi envoya un message aux communes, dans lequel il les informait qu'ayant de justes motifs pour soupçonner sir William Wyndham, sir John Packington, M. Édouard Hervey, M. Thomas Forster, M. John Anstice et sir Corbet Kynaston, qui s'étaient engagés à soutenir l'invasion d'Ormond, il avait donné des ordres pour les arrêter. Sir William Wyndham fut arrêté dans le Somersetshire, non loin du lieu où d'Ormond devait débarquer, et des papiers de la plus grande importance furent saisis dans sa demeure. Sir John Packington fut également arrêté, mais après plusieurs interrogatoirs il fut relâché. Des troupes furent alors envoyées dans l'ouest; des perquisitions furent faites; une grande quantité d'armes à feu et environ deux cents chevaux furent saisis. Oxford, la cité savante, qui avait donné, en différentes occasions, des preuves de ses sympathies envers les Stuarts, fut visitée par une troupe armée qui était envoyée par le gouvernement pour arrêter les suspects que contenait cette ville. Le général Pepper, brave officier qui avait servi sous Stanhope en Espagne, s'y présenta d'une manière inattendue, et il somma le vice-chancelier de l'université et le maire de comparaître en sa présence. Ceux-ci ayant obéi à la sommation, Pepper leur donna connaissance de sa mission, en leur disant que si la moindre révolte éclatait dans les rues, il ordonnerait à ses hommes de faire feu. Il procéda ensuite sans difficulté aux arrestations qu'il avait ordre d'opérer, et parvint à s'emparer de douze personnes suspectes qui lui avaient été désignées.

Cependant, les catholiques du nord d'Angleterre, qui avaient à leur tête le comte de Derwentwater et M. Forster, avaient commencé leur mouvement dans le Northumberland. Forster avait été nommé général de cette armée, et, à Warkworth, il avait proclamé le prétendant. De Warkworth les insurgés s'étaient portés sur Morpeth, et ils étaient entrés dans cette ville à la tête de trois cents hommes. Ils comptaient de nombreux amis à Newcastle, et espéraient facilement s'emparer de cette ville importante Mais ils furent désappointés. Les bourgeois de Newcastle coururent aux armes; ils se portèrent aux murailles et fermèrent leurs portes. Forster se dirigea aussitôt sur Hexham, où il espérait trouver des renforts que lui avait promis lord Mar et grossir sa troupe des mécontents du Lancashire et du Cheshire; mais les papistes de ces contrées montrèrent peu d'empressement à se réunir à lui. Lord Mar soulevait, en ce moment, les clans. Les insurgés se réunirent dans la petite ville de Kelso, et formèrent bientôt un effectif de six à sept mille hommes. Ces forces eussent suffi pour as-

surer la victoire au parti jacobite, si elles eussent été bien commandées; car toutes les troupes réunies de la Grande-Bretagne ne s'élevaient pas, en ce moment, à plus de huit mille hommes. Mais Mar était un général fort ordinaire, bien qu'il ne manquât pas de bravoure personnelle. Il détacha de son armée le général Gordon pour s'emparer du château d'Inverary, qui appartenait au duc d'Argyle, et pour châtier le clan de Campbell, qui n'avait point voulu se réunir à ses troupes; il envoya ensuite deux mille hommes, sous le commandement de Mackintosh, à la rencontre de Forster et de Derwentwater. Mackintosh traversa le détroit de Forth sous le feu de trois vaisseaux de guerre anglais; ce fut l'épisode le plus brillant de la campagne. Les troupes anglaises furent obligées de se retirer. Mackintosh débarqua au port d'Aberlady et de North-Berwick, à une petite journée de marche d'Édimbourg; mais, au lieu de continuer sa marche sur Kelso, il se dirigea sur la capitale et occupa une hauteur à environ un mille de cette cité. Malheureusement pour lui, il s'arrêta une nuit à Haddington, pour rafraîchir ses troupes. Sir Georges Warrender, prévôt d'Édimbourg, profita de cette halte pour barricader les portes, armer les citoyens et demander du secours au duc d'Argyle. Le duc arriva avec une partie de ses forces sur ces entrefaites; il obligea les assaillants à quitter leur position et à se réfugier dans un château bâti du temps de Cromwell; il les somma ensuite de se rendre; mais un laird écossais, le laird de Kinnachin, repoussa la sommation avec indignation. « Se rendre, dit-il, était une expression qu'il ne comprenait pas; les jacobites étaient déterminés à ne pas faire quartier, et ils n'attendaient pas merci eux-mêmes de leurs adversaires. » Comme la forteresse était défendue par huit canons, Argyle, qui n'avait point d'artillerie, revint à Édimbourg pour en chercher; et Mackintosh, profitant de son départ, quitta la citadelle et prit la direction de Kelso, où il trouva Forster et lord Derwentwater. Les forces réunies se composaient de deux mille hommes tant Anglais qu'Écossais; mais cette armée, qui était composée d'éléments hétérogènes, ne tarda pas à éprouver de grandes défections. Le conseil de l'armée ayant décidé qu'on envahirait le Lancashire, où l'on espérait trouver de nombreux renforts parmi les catholiques romains, cinq cents Écossais refusèrent de traverser les frontières et se séparèrent de l'armée. Les uns revinrent au camp du comte de Mar; les autres prirent le chemin de leurs montagnes.

Mackintosh et Forster, malgré cette défection, donnèrent suite à leur projet: ils arrivèrent à Penryth, dans le Westmoreland, où ils défirent quelques milliers de paysans qu'on avait réunis à la hâte pour s'opposer à leur marche. De Penryth ils se dirigèrent sur Kirby-Lonsdale, proclamant partout le prétendant et faisant main basse sur l'argent qu'ils trouvaient dans les caisses publiques. Dans cette dernière ville, un renfort nombreux de catholiques bien équipés se réunit à leur armée; ils se portèrent ensuite sur Lancastre, la capitale du comté, qui renfermait un grand nombre de leurs partisans. Le colonel Charteris, commandant dans cette ville au nom du roi Georges, ayant voulu arrêter leur marche en faisant sauter le pont qui est sur la Loyne, les habitants l'en empêchèrent; ils le forcèrent à se retirer, et accueillirent avec de grandes démonstrations de joie les insurgés. Ceux-ci quittèrent bientôt Lancastre; ils se rendirent à Preston, ville éminemment jacobite, qui leur fit également un accueil plein d'enthousiasme. Une grande partie de la population catholique accourut alors de toutes parts pour grossir leurs rangs.

Là devaient se borner les succès des Jacobites, car les généraux du roi commençaient à se rapprocher. L'un d'eux était le général Carpenter, l'autre le général Wills; après avoir réuni leurs forces et concerté leurs mouvements, ils résolurent de délo-

ger les insurgés de Preston. Ceux-ci, dont le nombre était bien supérieur à celui des troupes royales, ne firent qu'une démonstration sans importance et demandèrent à capituler. Wills leur répondit « que, s'ils voulaient déposer leurs armes et se rendre à discrétion, il empêcherait que ses soldats ne les taillassent en pièces. » La rigueur de cette proposition rendit le courage aux insurgés, et les Highlanders, voyant qu'ils n'avaient point à compter sur les hommes du Lancashire, demandèrent à se frayer un passage, l'épée à la main, à travers les lignes ennemies. Cette entreprise parut trop hardie aux chefs des rebelles. Lord Derwentwater et le colonel Mackintosh se rendirent comme otages et ordonnèrent aux clans de déposer leurs armes et de se soumettre. La perte des Anglais et des Écossais, dans cette circonstance, ne s'était pas élevée à plus de dix-sept hommes tués. Les paysans du Lancashire parvinrent à s'échapper de la ville sans être reconnus; mais tous les Highlanders, au nombre de quatorze cents, furent faits prisonniers. Le nombre de leurs adversaires n'était pas plus de douze cents.

Le jour même où la cause du prétendant essuyait cette défaite en Angleterre, Mar, que nous avons laissé à Perth, était lui-même vaincu par les troupes royales. Ses forces cependant s'étaient considérablement accrues; elle se montaient à environ dix mille hommes et à deux escadrons de cavalerie; mais la plupart de ces hommes étaient mal armés et n'étaient point faits aux fatigues de la guerre. Les troupes du duc d'Argyle étaient peu nombreuses, mais aguerries; de plus, le duc, qui occupait une bonne position à Stirling, venait de recevoir un renfort de l'Irlande. Le comte de Mar ayant quitté Perth pour se porter sur Ardoch, Argyle abandonna lui-même sa position de Stirling, où sa cavalerie ne pouvait point agir; il traversa la rivière, s'avança jusqu'à Dunblane et résolut de livrer bataille aux rebelles dans cet endroit. Mar, à la vue des dispositions prises par Argyle, convoqua un conseil de guerre et proposa de battre en retraite. Aussitôt que la proposition du général fut connue, les Highlanders demandèrent d'une voix unanime à combattre. L'ordre fut donné de se ranger en bataille et un hourra partit de tous les rangs en signe de joie. La droite de l'armée écossaise était commandée par le comte de Mar et le comte Drummond; la gauche, par Gordon et Huntley. Le général Hamilton, le meilleur tacticien de l'armée, remplissait les fonctions de chef d'état-major. L'armée d'Argyle se composait de trois mille cinq cents hommes; mais, dans cette armée, il y avait trois bons régiments de cavalerie. La bataille s'engagea, le 13 novembre au matin; et, pendant trois heures consécutives, les Highlanders firent des prodiges de valeur. La victoire pencha même, pendant quelques instants, de leur côté; car l'aile gauche de l'armée royale fut enfoncée et mise en déroute; mais le duc parvint à rétablir l'ordre, et, attaquant vigoureusement à son tour, avec sa cavalerie, l'armée ennemie, il ramena la victoire de son côté. Mar prit la fuite, après avoir perdu sept cents hommes dans la mêlée et avoir laissé dans les mains de l'ennemi deux cents prisonniers. L'armée royale avait eu, de son côté, quatre cents tués et blessés et environ deux cents prisonniers, parmi lesquels étaient le comte de Forfar et le colonel Lawrence. Argyle prit possession du champ de bataille; il eut, pour trophée de sa victoire, quatre pièces d'artillerie, un grand nombre de drapeaux, parmi lesquels était l'étendard royal des Stuarts, appelé *la Restauration*. Mais Argyle n'était point en état de poursuivre les assiégés; il revint à Stirling, tandis que le comte de Mar se retirait à Perth.

Le chevalier de Saint-Georges se préparait, en ce moment, à s'embarquer; il avait quitté Bar-le-Duc, et, à la faveur d'un déguisement, il s'était dirigé sur Saint-Malo. Le duc d'Orléans, pressé par les instances de lord Stair, ambassadeur de Georges à la cour de France, avait envoyé un détachement

pour s'emparer de sa personne à Château-Thierry. Mais le prétendant, averti par ses amis, s'était hâté de se rendre à Saint-Malo; n'ayant point trouvé de vaisseau prêt dans cette ville, il était alla à Dunkerque. Le chevalier était accompagné de six gentilshommes qui portaient, comme lui, le costume d'officiers de la marine française, et il s'était embarqué immédiatement dans un petit navire armé de huit canons. Bientôt il atteignit le petit port de Peterhead, où il débarqua, le 22 décembre. De Peterhead il se rendit, à la faveur d'un déguisement, à Fetteresso, où le comte Mar, le général Hamilton et un grand nombre d'autres jacobites dévoués vinrent le trouver. Le chevalier, qui aimait à faire exercice des prérogatives de la royauté, créa duc le comte de Mar. La fièvre, selon ses partisans, la peur d'Argyle, selon ses ennemis, le retint pendant quelques jours à Fetteresso. Cependant, le 30 décembre, il quitta cette résidence, et, quelques jours après, il fit son entrée publique à Dundee, monté à cheval. Le duc de Mar était à sa droite, et le comte Maréchal à sa gauche. Le prétendant resta pendant une heure sur la place publique, pour permettre au peuple de lui baiser les mains. Deux jours après, il arriva à Perth, où était le quartier général de son armée, et lança, presque coup sur coup, ses proclamations, d'abord pour remercier Dieu de la protection qu'il lui avait accordée dans son voyage, et ensuite pour appeler sous les armes tous ceux qui étaient en état de les porter. Les épiscopaux, qui voyaient cet événement, avec la plus grande joie, se rendirent à Perth, pour lui offrir leurs hommages et lui demander protection; mais le prétendant, qui avait adopté le système d'équivoque de son grand-père Charles, leur répondit par des promesses évasives, et ils se retirèrent mécontents. Les presbytériens, qui, eux-mêmes, étaient venus rendre leurs hommages au prétendant, n'obtinrent point de promesses plus rassurantes.

Les espérances que le prétendant avait conçues à son départ de France, ne se réalisaient point; au lieu de seize mille hommes sous les armes qui lui avaient été promis, il n'en trouva que cinq ou six mille; encore étaient-ils mal armés. Le dévouement des clans était, en outre, peu rassurant; car ces clans obéissaient plutôt à leurs chefs respectifs qu'aux Stuarts eux-mêmes. Ainsi lord Lovat, l'un de leurs chefs, ayant traité avec le comte de Sutherland, qui avait embrassé la cause des whigs, avait entraîné les hommes de son clan contre le prétendant. Le cabinet anglais faisait aussi de grands préparatifs. Cinq mille hommes de troupes régulières avaient été envoyés de la Hollande en Angleterre, et le parlement venait de mettre à prix la tête du prétendant, en offrant une récompense de cent mille liv. st. (2,500,000. fr.) à quiconque le livrerait mort ou vif.

Argyle était resté inactif, faute d'avoir de l'artillerie et des troupes suffisantes, et à cause de la rigueur de l'hiver. Ayant reçu quelques renforts, il résolut de se porter sur Perth. A son approche, le prétendant crut devoir quitter Perth, sans risquer une bataille; et le 31 janvier, il évacua cette ville, qu'occupèrent aussitôt les troupes royales. Celles-ci s'étant mises à la poursuite des Highlanders, le prétendant ne songea plus qu'à quitter l'Écosse. A cet effet, il se dirigea sur Aberdeen; et pour cacher son projet de fuite aux Highlanders qui le suivaient, il leur dit « que, dans cette ville, il trouverait des renforts qui lui arrivaient de France. » Mais, pendant une halte, et lorsqu'une garde d'honneur attendait à la porte de la maison où il était logé pour lui servir d'escorte, il s'enfuit par une porte de derrière et gagna le bord de la mer avec Mar et plusieurs autres officiers, et il s'embarqua sur un navire de Saint-Malo, appelé *la Marie-Thérèse*. Cette fuite honteuse porta un coup décisif à sa cause; Charles laissait derrière lui des lettres: l'une au duc d'Argyle, dans laquelle il lui remettait une petite somme d'argent, probablement tout ce qu'il

avait, pour être distribuée aux pauvres habitants dont les maisons avaient été brûlées par ses ordres; une autre au général Gordon, auquel il faisait part des désappointements qu'il avait trouvés depuis son arrivée en Écosse. L'armée écossaise se débanda aussitôt et chacun chercha à pourvoir à sa sûreté personnelle. Quelques officiers se dirigèrent sur Peterhead, pour y chercher un navire qui les portât en France. Mais, poursuivis de près par un détachement de l'armée d'Argyle, ils ne purent mettre leur projet à exécution. Fraserburgh, médecin du prétendant, fut fait prisonnier par le colonel Campbell de Finab; un grand nombre d'autres prisonniers tombèrent dans les mains de l'armée royale. Le reste des fuyards gagna les montagnes, où les troupes d'Argyle n'osèrent pas les poursuivre.

Le navire *la Marie-Thérèse* arriva à Gravelines, sept jours après son départ d'Aberdeen et le prétendant se rendit immédiatement à Paris. Une des premières mesures qu'il adopta fut d'ordonner à Bolingbroke de se démettre de ses fonctions de secrétaire d'État et de lui demander la remise de tous les papiers qu'il avait en sa possession. De dépit, Bolingbroke abandonna tout à fait ses relations avec le parti jacobite et fit des ouvertures à lord Stair, qui, connaissant tous les talents du lord, s'empressa de les accepter. Le prétendant prit alors la route de Châlons, pour se rendre en Lorraine; mais le duc de Lorraine, craignant de s'attirer la colère de l'Angleterre, refusa de le recevoir. Alors le prétendant alla s'établir dans la ville d'Avignon, sous la protection du pape.

§9. Sévérité du gouvernement à l'égard des jacobites. — Affaires extérieures. — Démêlés de la France et de l'Espagne. — Conduite d'Albéroni. — Changement de ministère. — Traité de la triple alliance.

Des milliers d'Anglais et d'Écossais payèrent de leur vie l'appui qu'ils avaient donné à la cause jacobite. En Écosse, où il y avait eu beaucoup de prisonniers, le nombre des victimes ne fut pas élevé; mais les troupes de Georges furent logées dans les maisons des jacobites, et elles y vécurent à leurs dépens. En Angleterre, par suite de la capitulation de Preston, les prisons des provinces du nord regorgeaient de détenus. Forster et les principaux chefs des insurgés furent envoyés à Londres. Quand ils entrèrent dans cette ville, on leur attacha leurs armes derrière le dos. Leur procès ne se fit point attendre. Widdrington, Nithsdale, Carnwath, Kenmure, lord Naïrn et d'autres furent condamnés à mort. Stanhope parvint à sauver la vie de Naïrn, qui avait été son condisciple; la duchesse de Cleveland et la comtesse de Derwentwater intercédèrent en faveur du comte de Derwentwater; mais leurs prières n'eurent aucun succès. Soixante mille liv. st. (1,500,000 fr.) furent offertes pour sauver la vie de ce seigneur, qui était tendrement aimé de sa femme; et l'offre fut rejetée. Dans la chambre des communes, Robert Walpole traita d'indignes les membres qui élevèrent la voix en faveur des rebelles. Dans la chambre des lords, Nottingham, membre du parti tory, qui faisait partie du cabinet, fit une motion tendant à obtenir du roi un sursis pour les condamnés; mais Robert Walpole et les autres ministres résolurent de l'expulser du cabinet, ce qui eut lieu.

Le fatal warrant fut délivré. Dans la nuit qui précéda l'exécution, lady Nithsdale étant allée visiter son mari à la Tour, lui donna ses vêtements. Nithsdale parvint à s'échapper à la faveur de ce déguisement. Lord Derwentwater et lord Kenmure n'eurent pas le même bonheur; ils furent conduits à Towerhill, où ils furent décapités. Lord Winton, qui avait également été condamné à mort, parvint à s'échapper. Forster, Mackintosh et vingt autres condamnés à mort prirent la fuite; sept autres suivirent leur exemple; quatre condamnés furent exécutés à Londres. Dans le Lancashire, il y eut vingt deux exécutions à mort; la plupart des autres accusés furent déportés en Amérique.

Les whigs avaient obtenu une grande majorité aux dernières élections; mais les événements qui venaient de se passer, joints à la répulsion qu'éprouvait la majorité de la nation à l'égard du roi, avaient opéré un changement remarquable dans les esprits, et il était à craindre que de nouvelles élections n'envoyassent à la chambre une majorité tory. Le roi et ses ministres résolurent de présenter à la législature une loi qui avait le double objet d'étendre la durée des parlements futurs de trois à sept ans, et d'appliquer cette loi à la chambre actuelle. Les ministres décidèrent que cette loi serait d'abord discutée dans la chambre des lords, parce qu'un échec dans cette chambre ne les compromettrait pas, comme dans la chambre des communes. Le duc de Devonshire, lord steward de la maison du roi, qui était le fils de l'un des principaux moteurs de l'acte des parlements triennaux, proposa la loi dans la chambre haute. Le bill était appuyé par le duc d'Argyle, les lords Dorset, Carteret, Cowper et d'autres pairs attachés au ministère. La mesure avait pour adversaires le duc de Buckingham, les lords Peterborough, Nottingham, Anglesea et tous les torys. Le bill fut adopté par une majorité de quatre-vingt-seize voix contre soixante et une : il fut ensuite envoyé dans la chambre des communes où il fut également adopté.

Le roi annonça aux deux chambres l'intention où il était de visiter ses possessions en Allemagne, ses affaires sur le continent, leur dit-il, réclamant sa présence. Georges s'était fait relever, par un statut antérieur, de la clause contenue dans l'acte de succession, qui lui refusait la sortie du royaume. L'état des affaires du dehors était, en effet, d'une nature alarmante, car, à l'exception des États-Généraux, Georges n'avait pas un seul allié sur lequel il pût compter. Son gendre, le roi de Prusse, lui-même, parlait de se réunir aux confédérés. L'empereur Charles, qui était chargé de conserver l'harmonie dans toute la confédération germanique, était de son côté très-jaloux de Georges, il le détestait même personnellement. Toutefois, l'Empereur, n'étant pas dans une situation à pouvoir se mettre en guerre ouverte contre le Hanovre, consentit à faire une alliance défensive avec l'Angleterre, dans le cas d'agression de la France. Cette alliance fut conclue un mois avant la prorogation du parlement anglais. Georges aurait aussi désiré tenir plus éloigné de son royaume le prétendant qui, en ce moment, habitait la France. Lord Stair, qui avait acquis une grande influence sur l'esprit du régent, essaya de provoquer l'éloignement du prince; il fit entrevoir au régent combien il serait utile pour lui d'avoir l'alliance de l'Angleterre dans ses démêlés avec Philippe V d'Espagne, qui portait des vues ambitieuses sur le trône de France, et il parvint à obtenir ainsi la promesse d'un traité qui lierait les deux pays. Le régent désirait en outre effacer du traité la clause qui obligeait la France à démolir Dunkerque et à combler son port. Ce port avait déjà été détruit en partie; mais les Français avaient commencé à creuser un canal profond à Mardick, sur la même côte, à une petite distance de Dunkerque. Le régent demanda à Georges la liberté de construire un port à Mardick ou de conserver celui de Dunkerque; il s'engageait de son côté à éloigner le prétendant d'Avignon. L'abbé Dubois, premier ministre du régent, fut chargé de suivre ces négociations.

(1716.) Les choses étaient en cet état, quand de nouvelles complications vinrent retarder la signature du traité. Charles XII, roi de Suède, après des victoires signalées, venait de perdre la fameuse bataille de Pultawa. Les Danois, les Norwégiens, les Prussiens, les Saxons, toutes les nations qui étaient à ses pieds lorsqu'il était victorieux, s'étaient levées en masse contre lui, et, profitant de ce qu'il était retenu prisonnier à Bender en Turquie, elles s'étaient mises à fondre sur son territoire. Charles XII arriva à l'improviste en Suède, et ses ennemis tremblèrent de nouveau. Cependant ils formèrent une

coalition à laquelle se joignit Georges.

Une escadre anglaise partit pour la Baltique, dans le but de forcer Charles à se soumettre aux demandes de la coalition, et six mille hommes de troupes hanovriennes entrèrent en Poméranie et se réunirent aux Danois et aux Prussiens. Ces troupes réduisirent les îles de Rugen et d'Uledon, et attaquèrent Stralsund, place dans laquelle Charles XII s'était réfugié. Charles, furieux de la conduite du cabinet anglais, se mit aussitôt en communication avec les jacobites d'Angleterre et d'Écosse, et s'engagea à soutenir le prétendant dans une nouvelle guerre contre l'Angleterre, à la tête de douze mille hommes de troupes suédoises. Dans ce moment même, Pierre le Grand, rival de Charles XII, cherchait à s'emparer d'une partie du Danemark et de l'empire germanique; une armée russe entra dans le Mecklembourg, où existaient de grandes dissensions entre le duc régnant et ses sujets. Le roi de Danemark prit l'alarme et fit des remontrances; le czar les reçut avec hauteur et menaça d'envahir le Danemark. Frédéric s'adressa à son allié le roi Georges, qui, en sa qualité de prince allemand, était plus que personne intéressé dans ces différends, et qui, de plus, portait une haine invétérée à Pierre le Grand. La flotte anglaise qui était dans la Baltique fit sur-le-champ une démonstration hostile contre la Russie, ce qui détermina le czar Pierre à abandonner pour le moment ses projets sur le Mecklembourg et l'Allemagne septentrionale.

Il s'éleva à cette époque une discussion parmi les whigs, qui fut l'origine d'un schisme remarquable dans ce parti. Une fraction du cabinet favorisait le prince de Galles, à l'égard duquel Georges éprouvait les mêmes jalousies qu'avaient ressenties la reine Anne contre lui. Georges, voulant connaître les sentiments personnels de ses ministres, parla de rester en Allemagne pendant l'hiver, et il demanda à Townshend quelle était l'opinion du cabinet. Le ministre, au lieu de presser le roi de revenir en Angleterre, lui répondit « qu'il pouvait rester dans le Hanovre, et que le prince de Galles gouvernerait à sa place. » Georges reçut cette dépêche avec colère, et résolut de renvoyer Townshend de l'administration; bientôt il quitta le Hanovre pour venir en Angleterre.

Le traité de paix de l'Angleterre avec la France fut signé par ces deux puissances. Bientôt la Hollande s'associa au traité, qui reçut le nom de traité de la triple alliance.

Le parlement se réunit le 20 février 1717. Le roi informa les deux chambres de l'heureuse conclusion du traité de la triple alliance et des projets d'invasion qu'avait formés la Suède contre le royaume. Plusieurs lettres, qui prouvaient l'alliance des jacobites avec les Suédois, furent mises sous les yeux des deux chambres. On sut par ces documents que le baron Gortz, principal conseiller de Charles XII, s'était mis en communication directe avec le prétendant et le duc d'Ormond, et qu'il avait entretenu une correspondance avec les jacobites de Londres et les ennemis du régent à Paris. Gortz voulait frapper à la fois deux grands coups : renverser le régent en France, au moyen d'une conspiration, et Georges Ier en Angleterre, au moyen d'une invasion en Écosse, à la tête de laquelle devait se placer Charles XII lui-même. Le roi de Suède, indépendamment de ses talents comme général, et de son courage indomptable, avait d'autres qualités, qui ne pouvaient manquer de plaire aux mécontents d'Angleterre et d'Écosse : il était protestant; mais ses caisses étaient vides. Gortz fut obligé de demander de l'argent pour conduire son projet. Albéroni, ministre d'Espagne, lui envoya un million de livres françaises, et la petite cour du prétendant, toute pauvre qu'elle était, ajouta à cette somme soixante mille liv. st. (1,500,000 fr.)

Nous avons dit que plusieurs lettres relatives à cette machination avaient été interceptées; la cour d'Angleterre connut en détail tous ces projets. Par l'avis de Stanhope,

l'ambassadeur de Suède fut arrêté. Quand le général Wade, qui était chargé de cette commission, se présenta chez lui, il le trouva occupé à écrire quelques dépêches. Wade dit à l'ambassadeur qu'il était son prisonnier; il s'empara des papiers qui étaient sur la table, et demanda les clefs du secrétaire. L'ambassadeur protesta contre cette violation des lois internationales et refusa les clefs. Wade brisa aussitôt les portes, enleva tous les papiers, et se retira après avoir laissé une garde pour veiller sur la personne du diplomate. Une circulaire fut immédiatement envoyée au corps diplomatique, à Londres, pour l'instruire de ce qui s'était passé, et tous les ambassadeurs étrangers, à l'exception de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, dont la cour était engagée dans la conspiration, ne firent aucunes représentations. Stanhope publia immédiatement la correspondance de l'ambassadeur. Gortz, qui arrivait en ce moment à Calais pour venir en Angleterre, mettre la dernière main à son projet, prit, en toute hâte, le chemin de la Hollande, où, à la prière du gouvernement anglais, il fut arrêté avec ses secrétaires. Le roi de Suède, par mesure de représailles, ordonna l'arrestation de M. Jackson, ministre anglais à la cour de Suède, et il défendit au résident hollandais de paraître en sa présence. Au mois d'avril, Stanhope informa les communes, au nom du roi, du danger qui menaçait encore la nation, par suite des desseins de la Suède, et il demanda une nouvelle allocation de fonds pour faire face aux exigences de la situation. Les membres du cabinet paraissaient divisés sur cette question. Robert Walpole parla froidement en faveur de la mesure, et tous ses amis, ainsi que ceux de Townshend, votèrent contre l'allocation demandée. Les fonds ne furent votés qu'à une majorité de quatre voix. Les membres du cabinet qui avaient proposé la mesure résolurent aussitôt de sacrifier ceux de leurs collègues qui s'y étaient montrés contraires. Dès le même jour, Stanhope annonça à Townshend qu'il n'était plus lord lieutenant d'Irlande. Walpole regarda comme une insulte personnelle le renvoi de Townshend; et, le lendemain matin, il résigna sa place de premier commissaire de la trésorerie et de chancelier de d'Échiquier dans les mains du roi. Methuen et Pulteney, lord Orford et le duc de Devonshire imitèrent son exemple. Le secrétaire Stanhope fut nommé premier lord de la trésorerie et chancelier de l'Échiquier; le comte de Sunderland et Addisson devinrent secrétaires d'État; le comte de Berkeley, premier lord de l'amirauté; le duc de Newcastle, lord chambellan, et le duc de Bolton, lord lieutenant d'Irlande. Le nouveau cabinet reçut le surnom de *ministère allemand*.

Le jour même de sa résignation, Walpole présenta à la chambre un plan financier, qu'il avait préparé en sa qualité de chancelier de l'Échiquier. « Je vous présente, dit-il, ce bill comme simple député, mais il ne sera pas plus mauvais pour avoir deux pères, et j'espère que mon successeur fera tous ses efforts pour lui donner toute la perfection dont il peut encore avoir besoin. » Stanhope n'était point financier; en réponse à Walpole, il avoua candidement son incapacité financière. « Les affaires de la trésorerie, dit-il, sont si éloignées de mes études et de mes goûts, que j'aurais, indubitablement, refusé l'emploi de trésorier, si je n'eusse pas cru qu'il est de mon devoir d'obéir aux ordres du roi. » « Mais, » ajouta-t-il, « par mon application, par ma probité et mon désintéressement, je suppléerai à ce qui me manque d'habileté et d'expérience. » Il déclara « qu'il se contenterait des émoluments attachés à sa place; qu'il n'avait point de frère, ni aucuns parents, aux besoins desquels il eût à pourvoir; et qu'en entrant à la trésorerie, il s'était fait une règle de ne point accorder de réversions de places. » Ces insinuations étaient dirigées contre Robert Walpole; celui-ci prit aussitôt la parole, et se plaignit de la trahison politique et de la

violation de la confiance de l'amitié. Il avoua que, tandis qu'il était en place, il s'était efforcé de servir ses amis et ses parents; mais, selon lui, qu'il n'y avait rien à cela que de juste et de raisonnable. « Quant aux réversions de places dont il est arlé, s'écria Walpole, je vais dire à la chambre à quoi se borne l'accusation. Je n'ai aucun reproche à faire aux les ministres allemands que le roi a amenés avec lui de Hanovre; autant que je l'ai remarqué, ce sont tous des hommes d'honneur. Mais il y a, parmi eux, un individu obscur, appartenant à je ne sais quelle nation, qui montre une grande avidité. Cet homme (Walpole désignait un nommé Roberston) avait obtenu la concession d'une réversion qu'il destinait à son fils. Or, j'ai trouvé la place trop bonne pour lui; et, en conséquence, je la lui ai ôtée et je l'ai donnée à mon propre fils. L'étranger, désappointé, a eu l'impudence de demander deux mille cinq cents liv. st. (62,500 fr.), sous prétexte qu'il avait offert cette somme pour la réversion. Mais j'étais trop sage pour complaire à une pareille demande, et l'une des principales causes qui m'ont fait résigner mes fonctions, est que je n'ai pas voulu donner ma participation à certains actes que je désapprouvais. » Stanhope répondit avec colère; Walpole répliqua; et comme un duel était inévitable, la chambre jugea prudent d'intervenir.

La nouvelle administration, désirant se rendre populaire, proposa aux communes de réduire l'armée et amnistier toutes les personnes qui avaient été impliquées dans les dernières conspirations d'Écosse et d'Angleterre. Lord Oxford, ex-premier ministre, qui était, depuis près de deux ans, à la Tour, sans avoir été jugé, fut exclu du bénéfice de l'amnistie. Oxford demandait en ce moment avec instance à être jugé. Les lords fixèrent au 24 juin le jour du procès, et invitèrent les communes à se tenir prêtes à soutenir l'accusation ce jour-là. Mais les chefs du comité secret, qui avaient préparé l'acte d'accusation contre Oxford, pendant qu'ils étaient en place, ne montraient plus les mêmes dispositions à poursuivre, depuis qu'ils avaient été renvoyés. Robert Walpole, le président de la commission, faisait de fréquentes absences, ce qui rendit nécessaire de nommer un autre président. L'intention de Robert Walpole et de lord Townshend était de susciter des difficultés à la nouvelle administration; et dans ce but ils se concertèrent avec l'ex-chancelier Harcourt, jacobite et ami intime d'Oxford, et avec les torys.

Le 24 juin, les pairs, le roi et la famille royale, les membres du corps diplomatique se réunirent à Westminster-Hall, qui avait été disposé pour le procès. Lord Oxford fut conduit à la barre, ayant l'exécuteur et la hache à ses côtés, selon l'ancien usage. Mais en ce moment Harcourt se leva et déclara aux pairs « qu'il avait une motion spéciale à porter, laquelle ne pouvait être discutée que dans le lieu ordinaire des séances. » Les pairs se retirèrent dans leur chambre, et l'ex-chancelier jacobite leur représenta « qu'il y aurait une perte de temps considérable, si l'on discutait toutes les charges du procès; qu'il suffisait seulement de s'occuper des charges qui entraînaient le crime de haute trahison, puisqu'une solution affirmative entraînait la peine capitale et la confiscation des biens des condamnés; que les charges subsidiaires pourraient être reprises ensuite. » Harcourt demandait la disjonction des charges. Cette motion, vivement combattue par le ministère et ses amis, par la conviction où ils étaient que, si la motion était adoptée, Oxford se retirerait absous, fut votée à une majorité de quatre-vingt-dix voix contre cinquante-six; les whigs du parti de Townshend l'ayant appuyée, de concert avec les torys.

Les communes déclarèrent que cette résolution était une infraction à leurs priviléges. Mais les lords persistèrent et fixèrent le 1er juillet pour le jour du procès. Les communes, comme dans différentes circonstances précédentes, n'envoyèrent aucun de

leurs membres pour soutenir l'accusation. Les lords, après avoir attendu en silence pendant un quart d'heure, se rendirent dans la chambre des délibérations et revinrent avec un verdict qui renvoyait le comté d'Oxford des charges portées contre lui. Une amnistie suivit l'acquittement d'Oxford.

Charles XII avait alors tant d'affaires sur les bras, qu'il ne pouvait donner suite au projet qu'il avait formé de soulever l'Écosse et de venger l'insulte qui lui avait été faite par l'arrestation de ses agents. Le régent de France ayant offert ses services pour le réconcilier avec la cour d'Angleterre, il accepta l'offre; bientôt, par suite de cette médiation, la bonne harmonie régna entre les deux cours. Toutefois, de nouveaux bruits de guerre tenaient les esprits en suspens. On disait que la cour de Madrid envoyait secrètement de l'argent au prétendant, au mépris des déclarations solennelles qu'elle avait faites de ne fournir aucuns secours aux ennemis de Georges. La cour de Madrid, en effet, mettait en jeu mille intrigues au dehors. Philippe, qui voulait renverser le duc d'Orléans, que Georges, par un traité, avait juré de soutenir, tramait secrètement contre lui et répandait l'or à profusion pour lui susciter des embarras et lui faire des ennemis. Dans le même temps, Philippe prenait une attitude menaçante vis-à-vis de l'Empereur, car celui-ci, au lieu de le reconnaître, conservait pour lui-même le titre de roi d'Espagne et donnait à son fils celui de prince des Asturies. De plus, l'Empereur, en vertu du traité d'Utrecht, continuait à garder les provinces de l'Italie qui avaient appartenu à l'Espagne. Cette conduite devait naturellement paraître comme un outrage aux yeux de la cour espagnole.

L'Angleterre, qui était signataire du traité d'Utrecht, et qui en avait garanti l'accomplissement, devint tour à tour l'objet des attaques et des cajoleries de l'Espagne. Le cardinal Albéroni, qui dirigeait le cabinet espagnol, essaya d'abord de faire naître la mésintelligence entre Georges et l'Empereur, et ses tentatives à cet égard n'ayant point eu le résultat qu'il en attendait, il suspendit l'exécution du traité de commerce qui avait été fait dans l'intérêt de l'Angleterre et de l'Espagne, et il se prépara à faire la guerre à l'Autriche.

Une expédition, composée de douze vaisseaux et de neuf mille hommes, partit de Barcelone et se présenta devant Cagliari, capitale de la Sardaigne, qui appartenait à l'Empereur. Lede, qui commandait cette expédition, débarqua avec six mille fantassins et six cents chevaux; il prit Cagliari et parvint, au bout de quelques mois, à s'emparer de l'île entière. Philippe fit chanter le *Te Deum* à Madrid, et le cardinal Albéroni lança des manifestes pour excuser cette attaque, qui n'avait été précédée d'aucune déclaration de guerre.

Pendant ce temps-là, l'Empereur sommait les membres de la triple alliance de remplir leurs engagements, en l'aidant à repousser les attaques de Philippe. Il y eut quelques tentatives d'arrangement de la part de la cour d'Angleterre, qui hésitait à se lancer dans une guerre continentale. D'un autre côté, le pape, qui était menacé par les Autrichiens, lança une bulle terrible contre Philippe, pour l'engager à rentrer l'épée dans le fourreau; mais les foudres du Vatican n'effrayèrent point le cardinal Albéroni.

Dans ce moment critique, Philippe étant tombé dangereusement malade, Albéroni, aidé de plusieurs membres de la grandesse espagnole, résolut de mettre le prince des Asturies à sa place. Cet événement causa une vive émotion dans le sein de la nation espagnole. Saint-Simon, dans ses Mémoires, rapporte à ce sujet le fait suivant : « Le duc d'Escalone, grand d'Espagne, et ennemi d'Albéroni, s'opposoit, dit-il, à cette mesure; ce seigneur, qui remplissoit les fonctions de chambellan à la cour, ayant un jour insisté pour rester au chevet du royal malade, comme sa charge

le lui commandoit, Albéroni lui refusa accès auprès du roi. Aussitôt d'Escalone força la porte de la chambre du malade, et y entra; Albéroni lui ayant ordonné de se retirer, en lui disant que tel étoit le bon plaisir du roi! « Vous mentez, lui répondit d'Escalone, Je ne suis point aveugle, vous ne vous êtes point approché du lit du roi, Sa Majesté ne vous a point parlé. » Albéroni posa sa main sur la manche de l'habit du duc, comme pour le repousser; mais celui-ci, cédant à un mouvement d'indignation, leva sa canne et en frappa le cardinal. Une lutte s'ensuivit; mais Escalone, qui étoit âgé et infirme, ne put résister à Albéroni; il tomba épuisé sur une chaise. Cette lutte eut lieu en présence du roi, de la reine et de quelques-unes des femmes de service, qui restèrent pétrifiés d'étonnement. Le duc d'Escalone quitta la cour et rentra chez lui, où il reçut bientôt un ordre de bannissement. »

Nous n'avons point à tracer le caractère d'Albéroni; il nous suffira de dire pour le peindre qu'après cet événement le cardinal, que secondait la reine, devint plus absolu qu'il ne l'avait été, et qu'il poussa les préparatifs de la guerre avec une vigueur extraordinaire, et intrigua, dans toutes les directions. Ainsi au duc de Savoie, il fit les offres les plus séduisantes; il encouragea le sultan à continuer la guerre, dans laquelle ce prince était engagé avec l'Autriche; entretint une correspondance suivie avec les mécontents de la Hongrie et de la Transylvanie; prit tous les factieux de la France sous sa protection; se mit en communication avec le prétendant, qui, après avoir quitté la France, avait établi sa résidence à Rome; encouragea les jacobites anglais et écossais. Une partie de la presse anglaise fut bientôt à sa solde, et de nombreux pamphlets, dans lesquels on signalait au mépris public les fautes de la cour, circulèrent à profusion dans toutes les parties du royaume. Dans le même temps, Albéroni excitait l'ancienne jalousie commerciale des Hollandais contre l'Angleterre et se mettait en communication avec Charles XII et le czar Pierre, qu'il engageait à unir leurs armes contre le roi d'Angleterre.

Les dissensions qui régnaient dans la famille de Hanovre prirent, à cette époque, un caractère de gravité alarmant. Le prince de Galles fut mis aux arrêts, par ordre du roi, après une querelle ridicule qui s'était élevée au sujet du baptême d'un enfant. On prétend que l'aversion de Georges pour son fils provenait des doutes qu'il avait sur la légitimité de sa naissance. Le prince fut expulsé de la cour; il fixa sa résidence à Leicester-House, qui devint le rendez-vous de tous les mécontents et des membres de l'opposition, parmi lesquels figurait en première ligne le célèbre Walpole.

Le parlement s'assembla le 21 novembre. Le roi, dans son discours d'ouverture, parla des efforts qu'il avait faits pour conserver la tranquillité à l'intérieur; et ses ministres demandèrent dix-huit mille hommes pour le service de l'année courante. Cette motion fut repoussée par les membres de l'opposition. Walpole, bien qu'il sût que l'insurrection était aussi menaçante que par le passé, déclara « que ce chiffre était trop élevé; que, dans l'intérêt des libertés du pays, il devait être diminué; il aurait voulu qu'on le réduisît à douze mille hommes. » Un membre de l'opposition, nommé Shippen, s'emparant des arguments avancés par Walpole, attaqua avec violence la politique du gouvernement, à laquelle il reprocha des tendances germaniques. Un membre du parti de la cour se levant après Shippen, déclara que les paroles qu'il venait d'entendre étaient injurieuses pour le roi et son gouvernement, et qu'à ce titre, celui qui les avait prononcées devait être envoyé à la Tour. Shippen se leva de nouveau et déclara qu'il ne retirait aucune des paroles qu'il avait prononcées et qu'il ne ferait aucune excuse. » Shippen fut envoyé à la Tour.

Dans le cours de la session, un bill

pour la répression de la mutinerie dans l'armée fut proposé par le gouvernement aux chambres. Cette loi, qui avait pour but d'enlever aux tribunaux ordinaires les délinquants militaires, rencontra une vive opposition. Walpole, bien que, dans ses fonctions de secrétaire au département de la guerre, il n'eût montré aucune aversion pour un code militaire, déclara que la loi martiale était une loi inconnue à la constitution anglaise, et qu'elle était destructive des libertés du pays. « Les soldats, dit-il, ne doivent être justiciables que des magistrats civils; » cependant Walpole vota pour le bill, qui fut adopté. La loi portait que les cas de mutinerie et de désertion seraient punis de la peine de mort. La session du parlement se termina aussitôt. Quelques jours avant la clôture, le roi envoya un message à la chambre des communes. Georges annonçait aux communes qu'il était nécessaire d'augmenter les forces navales par suite des démonstrations hostiles de l'Espagne. Les communes répondirent par une lettre d'adhésion qui fut adoptée sans opposition.

Pendant la session un jeune homme, du nom de Jacques Shepherd, fut arrêté sous la prévention d'avoir comploté contre la vie de Georges; toutes les charges reposaient sur une lettre écrite par l'accusé; elle dénotait de sa part un grand dérangement dans ses facultés intellectuelles. Jacques Shepherd fut condamné à mort et exécuté.

(1718.) Le gouvernement armait une flotte considérable à Portsmouth, tout en continuant de négocier. Lord Stanhope, pour suivre les négociations avec plus de sollicitude, se démit de ses fonctions de chancelier de l'Échiquier et de trésorier en faveur de Sunderland et d'Aislabie, et s'occupa exclusivement des affaires extérieures. Joseph Adisson se retira; ce ministre n'avait aucune des qualités nécessaires à l'homme d'État, bien qu'il fût un grand écrivain. Il mourut quelque temps après sa sortie du cabinet. La résignation subite du lord chancelier Cowper, qui eut lieu dans le même temps, causa de vifs regrets.

La flotte anglaise, commandée par sir Georges Byng, quitta Portsmouth, le 4 juin, et se dirigea vers la Méditerranée; elle se composait de vingt vaisseaux de ligne, et avait l'ordre d'attaquer la flotte espagnole. Byng, à son arrivée à Cadix, envoya une copie de ses instructions à Albéroni; mais le cardinal, dans un paroxysme de rage, déchira la lettre et répondit « que Byng n'avait qu'à exécuter les ordres de son gouvernement, s'il le pouvait. « La flotte anglaise entra aussitôt dans le détroit de Gibraltar, et vint jeter l'ancre, au bout de quelque jours, dans la baie de Naples.

Dans le même temps, la cour de Vienne proposait à la cour d'Angleterre d'unir, d'une manière plus étroite, les intérêts de l'Autriche, de la France, de la Hollande et de l'Angleterre. Cette proposition fut acceptée par les quatre cours, et le traité de la quadruple alliance en fut le résultat. Ce traité portait » que le duché de Parme et la Toscane retourneraient à l'infant don Carlos; que l'Empereur aurait la Sicile, au lieu de la Sardaigne, qui venait de lui être enlevée par les Espagnols; que Victor-Amédée de Savoie, auquel le traité d'Utrecht avait garanti la possession de la Sicile, aurait, au lieu de cette île, la Sardaigne, d'où les Espagnols devaient être chassés à tout prix; que ce prince, dans le cas où le trône d'Espagne deviendrait vacant, succéderait à la couronne; que le roi Philippe aurait trois mois pour accepter le traité; que le même délai serait accordé au duc de Savoie; et que si, à cette époque, le traité de la quadruple alliance était rejeté par eux, la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche uniraient leurs forces pour obliger l'Espagne et la Savoie à l'acceptation. »

Stanhope voulut se rendre lui-même à Madrid, dans l'espoir de décider Albéroni à accepter le traité. On prétend qu'il était décidé à offrir au cardinal la forteresse importante de Gibraltar à cette condition. La présence

de Stanhope à Madrid ne changea pas la résolution d'Albéroni. La flotte espagnole était partie de Barcelone avec des ordres secrets; elle avait débarqué une armée dans la baie de Solanto, et elle avait chassé le vice-roi de la Sicile. Stanhope quitta Madrid, sans avoir pu rien obtenir. Mais l'amiral anglais, qui était alors à Naples, ayant appris l'arrivée des Espagnols en Sicile, se hâta de faire voile pour cette île; il ne put empêcher que Messine ne tombât dans les mains des ennemis. La citadelle, qui contenait une brave garnison, résistait encore; mais bientôt elle se rendit aux armes espagnoles. L'amiral anglais remporta une victoire signalée, à la hauteur du cap Passaro, à environ six lieues de la côte sicilienne, sur la flotte espagnole. Une partie de cette flotte fut détruite et un grand nombre d'officiers de marque furent faits prisonniers. Byng se porta ensuite sur Malte, où s'étaient réfugiés plusieurs navires espagnols qui avaient échappé à la défaite, et il prit une attitude menaçante à l'égard du grand maître des chevaliers de Malte pour le punir de la partialité qu'il avait montrée aux Espagnols. Le grand maître fit les excuses les plus humbles.

Cependant les affaires extérieures se compliquaient : Charles XII venait d'être tué devant la forteresse de Frédérichshal en Norwége, et il avait eu pour successeur au trône Ulrique, sa sœur. D'un autre côté, une vaste conspiration contre le régent de France venait d'être découverte; elle avait pour principal auteur le cardinal Albéroni. Le prince de Cellamarre, ambassadeur d'Espagne à Paris, agissant de concert avec le duc et la duchesse du Maine, avait résolu de s'emparer du duc d'Orléans dans une des orgies ordinaires auxquelles le régent se livrait. Leur projet consistait à jeter le régent à la Bastille; à convoquer les états généraux; à proclamer à sa place Philippe, roi d'Espagne, et celui-ci devait nommer le duc du Maine pour son représentant. Le duc d'Orléans, qui, malgré sa vie dissipée, avait de nombreux amis en Angleterre et en Espagne, reçut avis de ce qui se tramait contre lui, et son ministre, le cardinal Dubois, fit aussitôt arrêter un jeune abbé espagnol, du nom de don Vicente Porto-Carrero, qui se rendait à Madrid avec des dépêches de l'ambassadeur espagnol. Cellamarre fut lui-même arrêté et conduit sous escorte jusqu'à la frontière; le régent relégua ensuite le duc du Maine à Dourlens, dans la Picardie, et envoya la duchesse à Dijon; il exila le cardinal Polignac, M. de Pompadour, le comte d'Eu et plusieurs autres personnes qui avaient servi d'agents au duc et à la duchesse de Maine. A la nouvelle de ces arrestations, le cardinal Albéroni envoya l'ordre d'arrêter le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid; mais celui-ci, voyant ce qui se passait, s'empressa de quitter clandestinement la capitale pour revenir en France. La France déclara aussitôt la guerre à l'Espagne, et son exemple fut suivi par l'Angleterre (17 décembre).

Quand le parlement fut assemblé, lord Stanhope déclara dans la chambre haute « qu'il était temps pour la Grande-Bretagne d'arrêter le développement de la puissance navale de l'Espagne. » La motion qu'il fit à ce sujet fut adoptée à une grande majorité. Dans la chambre des communes, Walpole déclama avec une violence extraordinaire contre le traité de la quadruple alliance et tout ce qui s'y rattachait. « La guerre contre l'Espagne, dit-il, ne peut se justifier, et le gouvernement ne peut donner sa sanction à une pareille mesure. » Cependant, une majorité imposante se déclara, en cette circonstance, en faveur du ministère. Le gouvernement porta ensuite son attention sur les affaires de l'Église et résolut de rapporter toutes les lois qui étaient contraires au tolérantisme; telles étaient, par exemple, la loi du *schisme* et la loi sur la conformité occasionnelle, ainsi que la loi du *test*.

Le 13 décembre, Stanhope, dans un discours remarquable, montra combien il était rationnel et avantageux

de rétablir les dissidents dans les droits qui leur appartenaient comme citoyens anglais et de les relever de l'oppression qui pesait sur eux, et il présenta, à cette occasion, un projet de loi. Mais tout le parti de l'opposition et une partie du clergé se montrèrent hostiles à cette mesure. Le ministère résolut alors d'introduire dans le bill des modifications qui en altéraient essentiellement l'esprit. Le bill fut adopté avec ces modifications, et il fut ensuite envoyé aux communes, où, malgré l'opposition de Walpole et de ses amis, il obtint une majorité de deux cent quarante-trois voix contre deux cent deux.

(1719.) Au mois de mars, un bill, qui avait pour objet de limiter le nombre des membres de la chambre haute, et de laisser à la couronne le droit d'augmenter ce nombre de six pairs, fut présenté à la chambre des lords. Ce bill, qui enlevait à la couronne l'un de ses plus importants priviléges, celui de créer des pairs à volonté, étonna tout le monde; mais on comprit bientôt que Georges voulait par ce moyen se venger de son fils, le prince de Galles, et affaiblir son parti. Sunderland, qui était, disait-on, l'auteur du projet de loi, ne l'avait conseillé à la couronne que parce que, ennemi du prince de Galles, il voulait restreindre son pouvoir quand il monterait sur le trône.

Les whigs repoussèrent le bill avec beaucoup de violence. Toutefois, les chefs du parti à la chambre des lords, Cowper et Townshend, déclarèrent que ce bill porterait un coup fatal au principe de la monarchie. Le ministère, par suite de cette opposition, retira le bill. Le 18 avril, le parlement fut prorogé; et, au mois de mai suivant, le roi, accompagné de Stanhope, partit pour le continent. Une régence fut nommée pour conduire les affaires pendant l'absence du roi; mais, au grand scandale du public, le prince et la princesse de Galles en furent exclus.

Le cardinal Albéroni, qui avait échoué dans son entreprise en France, n'avait point abandonné la poursuite de ses intrigues; il cherchait, en ce moment, à favoriser le départ du prétendant d'Italie, pour l'amener en Espagne. Celui-ci venait d'épouser la petite-fille du célèbre Jean Sobieski, roi de Pologne; mais cette princesse avait été arrêtée, par l'ordre de l'Empereur, en venant rejoindre son mari en Italie, et elle avait été retenue prisonnière à Inspruck. Le prétendant, qui craignait d'être arrêté lui-même, s'il traversait les États de l'Empereur pour se rendre en Espagne où l'appelait le cardinal Albéroni, s'embarqua secrètement au petit port de Netuno, près l'embouchure du Tibre, sur un navire qui le débarqua sur la côte de Catalogne. Le prince fugitif fut reçu avec une grande pompe à Madrid. Le palais de Buen-Retiro lui fut donné pour résidence, et il y reçut la visite de Philippe, de la reine et de la noblesse espagnole. Pendant ce temps-là, le duc d'Ormond arrivait à Madrid pour prendre le commandement d'une flotte formidable que le cardinal avait préparée à Cadix et qu'il destinait à agir sur les côtes d'Angleterre. Madrid et Cadix se virent aussitôt encombrés d'une foule de riches Écossais et d'Anglais qui venaient dans l'espoir de réparer leurs affaires et de s'associer à la cause du prétendant.

Mais déjà une escadre anglaise avait pris la mer et naviguait dans le détroit; de plus, des troupes anglaises avaient été dirigées sur les districts du nord et de l'ouest, qui étaient reconnus par leur dévouement à la cause jacobite. Une proclamation fut rendue, par laquelle le gouvernement offrait dix mille liv. st. (250,000 fr.) à quiconque s'emparerait d'Ormond. Sur ces entrefaites, deux frégates espagnoles débarquèrent dans le port de Kaintail, dans le Ross-shire, environ trois cents soldats espagnols et quelques personnages de marque, notamment les comtes de Marchal et de Seaforth et le marquis de Tullibardine. Ormond, ayant été surpris dans la baie de Biscaye par une tempête, une partie de sa flotte fut dé-

truite, et il fut obligé de regagner l'Espagne. Le comte Marchal et le marquis de Tullibardine se rendirent dans les clans des hautes terres et parvinrent à réunir deux mille hommes. Le général Wightman, qui commandait les troupes royales, vint, à la tête de mille hommes, à leur rencontre à Glenshiel. Un engagement eut lieu, mais les hommes des hautes terres furent complétement défaits et les trois cents Espagnols furent obligés de se rendre à discrétion. Une seconde tentative d'insurrection eut lieu dans le même temps, mais elle n'eut pas plus de succès.

Alors le cardinal Albéroni, désespérant de soulever l'Angleterre et l'Écosse se hâta de renvoyer en Italie le prétendant, car le séjour de ce prince à Madrid était dispendieux et pouvait devenir embarrassant dans le cas où l'état des choses exigerait de recourir aux voies diplomatiques. Le prétendant se rendit d'autant plus volontiers au désir d'Albéroni qu'il apprit en ce moment même que sa fiancée, la princesse Clémentine Sobieski, s'était échappée d'Inspruck et qu'elle était arrivée à Bologne en Italie.

(1719.) La guerre se poursuivait, mais d'une manière si désavantageuse pour l'Espagne, qu'une partie de ce royaume fut envahie par les Français; de plus, les côtes de l'Atlantique étaient sans cesse visitées par les vaisseaux anglais qui y faisaient de grands ravages. En Sicile, où les armes espagnoles avaient d'abord triomphé, l'amiral Byng, aidé des troupes autrichiennes, obtint des succès signalés. La ville de Messine capitula, et bientôt après la reddition de cette place, le port de Castellazzo et le vieux château normand de Matta-Griffonne se soumirent. Les Espagnols se voyant serrés de près, demandèrent une trêve de six semaines, mais l'amiral Byng, qui avait la haute main dans le conseil de l'armée combinée, ne voulut point accepter ces propositions.

Cependant la bataille de Villa-Franca rétablit un peu les affaires de l'Espagne. Le cardinal, qui était devenu plus humble depuis tant de revers, voulut profiter de cette circonstance pour négocier; à cet effet, il chargea le marquis de Scotti d'une mission pour Paris et la Haye. Scotti déclara au régent « que l'Espagne était disposée à faire la paix; qu'elle demandait que les États-Généraux fussent choisis pour arbitres; qu'elle était prête à quitter la Sicile et la Sardaigne si, de leur côté, les Français voulaient rendre les conquêtes qu'ils avaient faites dans les provinces de la Biscaye, et si les Anglais voulaient restituer Gibraltar et le Port-Mahon.» Le duc d'Orléans répondit qu'il ne ferait rien sans consulter ses alliés et le roi d'Angleterre. Dubois, son ministre, écrivit aussitôt à Stanhope pour lui faire part des communications qu'il venait de recevoir. En réponse Stanhope lui fit connaître que la première condition devait être le renvoi d'Espagne d'Albéroni. « Exigez du roi Philippe, écrivait-il, qu'il éloigne le cardinal. Dès qu'Albéroni aura quitté l'Espagne, les Espagnols ne consentiront plus à ce qu'il rentre dans l'administration. » Philippe, dans l'état où étaient ses affaires, consentit à ces conditions. Le ministre espagnol fut déchu de tous ses emplois, et il reçut l'ordre de quitter Madrid dans un bref délai. Albéroni chercha en vain à obtenir une audience du roi et de la reine pour justifier sa conduite. Le prince qu'il avait servi avec tant de dévouement fut inexorable. Albéroni fit route pour l'Italie, son pays natal, et Philippe renonça aussitôt à la couronne de France et promit d'évacuer la Sicile et la Sardaigne dans le délai de deux mois. La paix fut dès lors conclue.

Cependant, tout n'était pas encore terminé au dehors par suite de quelques envahissements que la politique du roi Georges avaient faits sur le continent. La nouvelle reine de Suède, pour obtenir la paix, avait consenti à céder plusieurs places importantes, et notamment la ville de Brême au roi d'Angleterre en sa qualité d'électeur de Hanovre. Elle avait

également cédé plusieurs places au roi de Prusse. Ces concessions excitèrent l'appétit du czar, et regardant la Suède comme une proie facile à saisir, il résolut de s'en emparer. Le roi de Danemark, qui avait aussi des prétentions sur la Suède, prit parti pour le czar. La reine de Suède réclama la protection de l'Angleterre, et une flotte anglaise, composée de onze vaisseaux de ligne et commandée par sir John Norris, fut envoyée aussitôt dans la Baltique. Cette manifestation força le czar à entrer en négociation. Il rappela sa flotte, qui probablement n'aurait pu soutenir le choc de la flotte anglaise; et bientôt un traité de paix fut signé entre les parties belligérantes, sous les auspices de l'Angleterre et de la France (1720). Les fertiles provinces de la Livonie, de l'Ingrie, de l'Esthonie et de la Carélie restèrent à la Russie, et la province de Finlande fut rendue à la Suède. Un traité de paix entre la Grande-Bretagne et l'Espagne avait précédé de quelque temps la conclusion de la paix entre la Russie et la Suède. En vertu de ce dernier traité la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne avaient conclu une alliance défensive. La Grande-Bretagne s'engageait par un article secret à ne point s'opposer aux vues de l'Espagne sur l'Italie; et, par un autre article secret, la France et l'Espagne garantissaient au Hanovre la possession de Brême et de quelques autres places.

Le roi à son retour du continent ouvrit son parlement. Dans son discours, le roi félicita l'Angleterre du succès de ses armes. « Il a plu au ciel, dit-il, de protéger les armes de la Grande-Bretagne et de la faire réussir dans ses différentes négociations. Un royaume protestant, la Suède, a déjà ressenti les bienfaits de notre intervention, et nous avons jeté parmi les grands princes protestants les bases d'une union puissante qui servira à raffermir notre sainte religion. » Le roi affirmait « que la main de Dieu était visible dans toutes ces entreprises. » Deux jours après l'ouverture de la session, le bill qui était destiné à limiter le nombre des pairs fut présenté de nouveau. Le roi, dans son discours, avait fortement recommandé ce bill, en déclarant que les abus auxquels le bill avait pour objet de remédier, étaient l'une des parties les plus attaquables de la constitution. Le bill, malgré l'opposition de lord Cowper, qui déclara que la précipitation, dans de pareilles circonstances, était toujours dangereuse et que la loi en question avait un sens caché, fut adopté à une grande majorité : il fut alors envoyé aux communes. Dans cette chambre, Walpole et son parti usèrent de mille subterfuges pour rendre le bill odieux à la nation; Walpole parla notamment de plusieurs gentilshommes, « qui lui avaient déclaré, disait-il, ne pouvoir donner leur adhésion au bill, bien que renonçant, pour eux-mêmes, aux honneurs de la pairie; parce que, en acceptant la loi en question, ils faisaient peser une espèce d'ostracisme à perpétuité sur leurs familles, dont les membres pouvaient un jour, par leurs services, être regardés dignes de l'honneur de siéger dans la chambre haute. » « Le bill qu'on nous propose, s'écria ensuite Walpole, eût-il eu pour auteur quelque noble pair d'ancienne race, nous l'aurions vu paraître sans surprise. Désirer l'exclusion des autres d'une participation aux honneurs dont on jouit soi-même, n'est point une chose nouvelle parmi les personnes de cette classe, *quod ex aliorum meritis sibi arrogant, id mihi ex meis ascribi nolunt.* Mais nous devons nous étonner qu'un bill de cette nature ait été formé, ou du moins qu'il ait été proposé par un gentilhomme qui siégeait il y a quelque temps encore parmi nous.

« Lorsque de graves altérations dans la constitution sont proposées, ces changements doivent être mis à l'essai pendant quelque temps avant que leur exécution définitive soit adoptée, dans la crainte qu'il n'en résulte du mal au lieu de bien. Mais dans l'affaire qui nous occupe, si le bill reçoit une fois la sanction des communes, nous n'avons aucune espé-

rance future de redressement, parce que la chambre haute s'opposera toujours au rapport d'une loi qui aura servi à augmenter, d'une manière aussi extraordinaire, son importance. L'unanimité avec laquelle cette loi a été adoptée dans la chambre des lords, doit inspirer des craintes aux communes; car il doit être évident pour tous que les avantages que retirent les lords de cette loi, seront obtenus aux dépens des communes et de la prérogative royale, et que, dans tous les conflits entre les lords et les communes, la chambre des lords étant immuable, les communes seront tôt ou tard obligées de céder. Le but du ministère, en obtenant la sanction de ce bill, tend évidemment à établir sa puissance dans la chambre des lords. L'argument principal que l'on fait valoir pour en faire ressortir la nécessité, vient de la création des douze pairs qui eut lieu, sous le règne de la reine Anne, pour obtenir la sanction de la chambre des lords à un traité de paix infâme. Cette création fut un mal temporaire; mais le mal qui résultera de l'adoption du bill qui nous est présenté, sera perpétuel. » Walpole, pour mettre sous un jour plus apparent les intentions insidieuses du ministère, fit allusion à l'état d'hostilité qui existait entre le roi et l'héritier présomptif de la couronne, et il parla du caractère personnel du roi et de l'étrange contradiction que présentait l'abandon, de sa part, de l'une des plus importantes prérogatives de la couronne. « On nous dit, s'écria-t-il, que le roi a consenti volontairement à ce que cette restriction fût faite sur ses prérogatives; cela peut être vrai; mais d'un autre coté, le roi ne peut-il point avoir été trompé? Que choisir? Entre ces deux hypothèses, quelle est la bonne? Le caractère du roi nous indique évidemment qu'il a été trompé; car, bien qu'il soit reconnu que dans le Hanovre, où il exerce le pouvoir absolu, il n'ait jamais tyrannisé ses sujets, ni exercé son autorité d'une manière despotique, on ne peut citer un seul exemple où il ait abandonné une de ses prérogatives. » Après avoir déclaré que le bill rendrait les lords supérieurs en force au roi et fermerait la porte des honneurs au reste de la nation, il ajouta : « Comment leurs seigneuries pensent-elles que les communes donneront leur concours à ce bill? Comment les lords eux-mêmes recevront-ils un bill qui empêcherait un baron d'être créé vicomte; un vicomte d'être créé comte; un comte d'être créé marquis; un marquis d'être créé duc? Consentiront-ils à limiter le nombre des titulaires dans chaque degré de la hiérarchie? Certainement non, à moins pourtant que ce ne soient les ducs. Si le prétexte de cette mesure est que la loi doit établir la liberté du parlement, je dirai qu'il y a beaucoup d'autres mesures plus importantes et non équivoques à prendre pour arriver à ce but; j'indiquerai principalement la cessation des pensions et des moyens de corruption qui sont aujourd'hui employés. Je nie que ce bill puisse assurer la liberté du parlement; il donnera une grande prépondérance aux pairs; il en formera une espèce de phalange impénétrable, et leur permettra, dans le cas d'extinction de quelques-uns de leurs membres, d'exclure de leur assemblée toutes les personnes qu'ils trouveront opposées à leurs vues. » Ce discours produisit l'effet que Walpole en attendait. Le ministère fit de vains efforts pour en combattre les arguments. Le bill fut rejeté à une majorité de deux cent soixante-neuf voix contre cent soixante-dix-sept; cependant, le ministère resta en place; et chose remarquable! Walpole voyant qu'il ne pouvait déplacer ses adversaires entra en pourparler avec eux il promit de soutenir le même bill qu'il avait contribué à faire renverser; et quelque temps après, il accepta une place secondaire qui lui fut offerte.

Ce fut pendant cette session que le bill de la compagnie des mers du Sud reçut la sanction royale. Neuf ans auparavant l'époque où nous sommes, Harley, voyant le crédit public

éprouver une dépression considérable par suite du renvoi subit des whigs, et ayant trouvé que la dette flottante de la nation montait à environ dix millions de liv. st. (250,000,000 de fr.), résolut de créer un fonds destiné à payer l'intérêt de cette dette. A cet effet, il établit à l'état permanent les droits sur les vins, le vinaigre, le tabac, les marchandises de l'Inde, les soies ouvrées, les fanons de baleine et quelques autres articles. De plus, pour amorcer les créanciers de l'État, il proposa à tous les propriétaires de la dette, c'est-à-dire à tous ceux auxquels la nation devait de l'argent, de se constituer en compagnie en prenant le nom de « compagnie de la mer du Sud. »

Ce projet fut accueilli avec enthousiasme. Malheureusement pour la compagnie, Philippe, auquel le traité d'Utrecht avait concédé l'Espagne et les Indes, ne voulut point admettre les Anglais en participation du commerce des mers du Sud et de ses autres possessions. Tout ce que la compagnie put obtenir, fut un *asciento*, ou contrat en vertu duquel elle eut le privilége de fournir l'Amérique espagnole, pendant trente ans, de nègres arrachés au sol de l'Afrique. Ce commerce, par suite des guerres d'Espagne, n'eut aucun résultat avantageux pour ceux qui l'avaient entrepris.

Ce fut pourtant avec un pareil fonds que le nouveau ministère conçut l'idée d'éteindre la dette. Aislabie, chancelier de l'Échiquier, soumit la question à la chambre des communes; mais le parti de l'opposition s'éleva contre un projet qui allait donner à la compagnie du Sud des priviléges exclusifs. La chambre des communes ordonna que le principe de la concurrence serait adopté dans cette affaire. La banque d'Angleterre se mit sur les rangs. Aussitôt la compagnie du Sud convoqua une assemblée, qui décida que les directeurs soumissionneraient, en son nom, pour obtenir la préférence, à quelque prix que ce fût. La banque agit dans le même sens. Mais le champ de bataille resta à la compagnie du Sud qui fit l'offre énorme de sept millions cinq cent mille liv. st. (187,500,000 fr.) On rapporte, à ce sujet, « que l'un des directeurs de cette compagnie répondit au chancelier de l'Echiquier, qui avait eu un moment l'idée de partager ce monopole entre la banque et la compagnie : « Non, monsieur; nous ne consentirons jamais à partager l'enfant. » Le bill de la compagnie du Sud fut adopté dans la chambre des communes, à une majorité de soixante-douze voix contre cinquante-cinq; il reçut également la sanction de la chambre des lords et ensuite celle du roi. Le parlement fut ensuite prorogé (14 juin), et Georges partit pour le Hanovre.

La compagnie, pour remplir ses engagements à l'égard du gouvernement, ne tarda pas à lancer à profusion des circulaires dans lesquelles elle parlait avec beaucoup d'exagération des profits qu'elle allait réaliser. Elle déclarait « qu'elle avait acquis des marchés et des lieux importants dans les mers du Sud; qu'elle avait découvert des mines d'or et d'argent, et qu'elle serait à même de donner bientôt aux actionnaires des dividendes de 70 pour cent. » Une foule de personnes éblouies par ces promesses mirent tous leurs capitaux dans les mains de la compagnie; quelques-unes vendirent leurs terres, et des marchands laissèrent de côté leur commerce, pour se jeter dans l'entreprise. La confiance devint telle que les actions, qui, dans le principe, étaient données à 30 liv. st., furent vendues à 100 et bientôt à 1000 liv. st. L'année précédente (1719) Paris avait eu une représentation du même genre, et il en était résulté des pertes considérables pour les intéressés.

Mais la face des choses ne tarda pas à changer; on reconnut en effet que le papier de la compagnie, pour lequel avait été échangé de l'or solide, n'avait qu'une valeur fort incertaine. Aussi les actions de la compagnie du Sud, qui, au mois d'août, s'étaient élevées à mille liv. st. (25,000 fr.), tombèrent à trois cents liv. st. (7,500 fr.) dans

l'espace de quelques semaines. Alors la compagnie de la mer du Sud s'adressa à la banque d'Angleterre pour lui demander son appui; mais la banque le refusa. Une panique s'empara de tout le monde quand on apprit que Law avait été sur le point de perdre la vie en France, et qu'il avait été obligé de quitter cette contrée pour se soustraire à la fureur du peuple. La compagnie et tout ce qui se rattachait à ses opérations devinrent aussitôt odieux à la nation. Le roi, les directeurs, les ministres ne furent point épargnés. L'engouement avait été si général, qu'à l'exception de lord Stanhope, toute la cour avait pris part à l'entreprise. Sunderland, le collègue de Stanhope, y avait perdu des sommes considérables; le duc de Portland, lord Lonsdale et lord Irwin furent obligés, par suite de leurs pertes, de solliciter des gouvernements dans les Indes occidentales. On disait, cependant, que les maîtresses allemandes du roi avaient réalisé d'énormes bénéfices; qu'elles avaient reçu de larges sommes de la compagnie, et qu'elles avaient transporté cet argent dans le Hanovre, pour en frustrer la nation.

Georges était alors sur le continent. A la nouvelle de ce désastre, il se hâta de quitter le Hanovre pour revenir en Angleterre; il débarqua à Margate, le 9 novembre. Le parlement fut aussitôt convoqué, pour faire face aux exigences de la situation. Les whigs, qui n'étaient plus en place; les torys et les jacobites, qui n'avaient plus d'espoir que dans une révolution, formèrent une phalange compacte pour renverser le ministère. Des plaintes amères furent dirigées contre les directeurs de la compagnie de la mer du Sud; ceux-ci furent appelés des mécréants et la lie du peuple, et un membre accusa les ministres eux-mêmes; il dit « qu'il appartenait au parlement de punir des crimes de cette nature et de cette énormité. » Un autre membre prétendit « que les directeurs de la compagnie de la mer du Sud devaient être considérés comme des parricides de leur pays, et punis à la manière des anciens Romains, qui faisaient coudre tout vivants dans un sac les coupables, et les faisaient jeter dans le Tibre. » Le lendemain, l'orage éclata avec plus de fureur; il fut décidé à l'unanimité que les auteurs des calamités sous lesquelles gémissait le pays seraient punis, et que les directeurs de la mer du Sud seraient appelés devant la chambre pour y rendre compte de leurs opérations. Le bill qui fut rendu à cette occasion, défendait aux directeurs de la compagnie de quitter le royaume, et les obligeait à déclarer, sous serment, la valeur de leurs biens. Les directeurs demandèrent en vain à être défendus par le secours d'un avocat, et à jouir ainsi du droit commun qui était reconnu aux nationaux; leurs prières furent repoussées, et la commission nommée pour examiner les comptes fut composée principalement des membres qui s'étaient montrés le plus acharnés contre la compagnie.

(1721.) Sur ces entrefaites, le caissier de la compagnie, nommé Knight, cédant à l'invitation qui lui en fut faite par les accusés, prit la fuite, emportant avec lui le registre appelé « le livre vert. » Cette nouvelle, dès qu'elle fut connue dans la chambre, y excita la plus vive sensation; les portes en furent fermées et les clefs furent déposées sur la table. Quatre directeurs de la compagnie, qui étaient membres de la chambre des communes, furent chassés et jetés en prison, et leurs papiers furent saisis. Dans la chambre des lords, l'indignation n'était pas moins vive. Les lords ayant traduit à leur barre cinq des directeurs, obtinrent d'eux des révélations qui incriminèrent d'une manière odieuse les ministres du roi et faisaient peser sur eux les soupçons de corruption. A cette occasion, un débat violent s'engagea entre le duc de Wharton et Stanhope. Le duc, qui était un jeune homme d'un grand talent, mais dont les belles qualités étaient ternies par l'excès de la débauche, compara Stanhope à Séjan, qui, ayant jeté la division dans la famille impériale, avait rendu odieux aux Ro-

mains le règne de Tibère. Stanhope voulut répondre; mais, dans la colère qui l'animait, le sang se porta avec violence à la tête; il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et mourut le jour suivant. Lord Townshend fut élevé aux fonctions de secrétaire d'État à sa place. Aislabie, chancelier de l'Échiquier, fut renvoyé, et Walpole reprit ses fonctions.

La commission nommée par les communes poursuivit ses travaux avec une grande activité; et, le 16 février (1721), elle présenta à la chambre un rapport foudroyant contre les ministres. Ce document portait que les directeurs avaient représenté un capital fictif; qu'ils avaient donné au comte de Sunderland cinquante mille liv. st. (1,250,000 fr.), à la duchesse de Kendal, maîtresse du roi, dix mille liv. st. (250,000 fr.), à la comtesse de Platen, autre maîtresse du roi, dix mille liv. st. (250,000 fr.), aux deux nièces de la comtesse de Platen dix mille liv. st. (250,000 fr.), à M. Craggs trente mille liv. st. (750,000 fr.), à Charles Stanhope, dont le nom sur les livres avait été altéré en celui de *Stangape*, deux cent cinquante mille liv. st. (6,250,000 fr.) Aislabie figurait dans ces comptes pour des sommes considérables. La chambre décida que les investigations et les poursuites continueraient; mais dès le commencement du débat, James Craggs, secrétaire d'État et l'un des ministres accusés, mourut de la petite vérole. Le père de ce ministre, qui remplissait les fonctions de directeur des postes, s'empoisonna, et mourut quelques jours après son fils.

Le premier homme d'État contre lequel procéda la chambre fut Charles Stanhope, proche parent du ministre mort récemment d'apoplexie; il fut reconnu que le nom de Stangape, qui figurait sur les livres, était bien le sien et qu'il avait reçu des sommes considérables. Cependant, à cause de l'estime que l'on portait généralement à l'ancien ministre, son parent, il fut acquitté, mais seulement à la simple majorité de trois voix. Aislabie vint ensuite. Sa culpabilité fut reconnue à l'unanimité; il fut chassé de la chambre et envoyé prisonnier à la Tour, et une grande partie de ses propriétés furent confisquées, à la grande satisfaction des citoyens de Londres, qui allumèrent des feux de joie dans toute la ville. Les communes ne procédèrent point contre les dames de la cour et les maîtresses du roi qui avaient trempé dans ce honteux trafic; Sunderland, qui avait, dans différentes occasions, montré un grand désintéressement dans des affaires d'argent, fut acquitté, à la majorité de deux cent trente-trois voix contre cent soixante-douze. Quant aux directeurs, ils furent déclarés incapables de tenir des fonctions publiques, de siéger dans le parlement ou de devenir membres d'une compagnie quelconque, et leurs biens furent confisqués. Parmi les disgraciés était Gibbon, le grand-père de l'historien; le petit-fils justifia plus tard la mémoire de son aïeul contre l'irrégularité et la violence dont on avait usé à son égard; mais, à l'époque de la condamnation, ces prétendues violences paraissaient trop douces à la majorité de la nation. Les pamphlétaires du jour auraient voulu que les coupables fussent pendus, et un membre de la chambre des communes se plaignit de ce qu'il n'y avait point eu de sang répandu.

Walpole, avons-nous dit, avait été réintégré dans les fonctions de chancelier de l'Échiquier, lorsque Sunderland qui, malgré son acquittement, avait encouru la disgrâce populaire, résigna ses fonctions de premier ministre. Walpole lui succéda; sa nomination portait la date du 3 avril 1721. Son premier soin fut de rétablir le crédit public. A cet effet, il proposa un bill qui avait pour objet de remettre à la compagnie du Sud cinq millions de liv. st. (125, 000,000 de fr.), sur les sept millions qu'elle avait promis de verser, pour le payement de la dette nationale; les biens confisqués furent appliqués au payement de la dette, et les créanciers de l'État obtinrent trente-trois pour cent sur le montant de leur capital.

Cette mesure fut adoptée, et aussitôt le parlement se sépara.

La session se rouvrit au mois d'octobre, et des discussions sur des matières religieuses en firent surtout les frais. Dans la session précédente, le comte de Nottingham avait présenté un bill dans la chambre des pairs, pour la suppression des blasphèmes. Le bill portait « que si quelqu'un parlait ou écrivait contre l'existence du Christ, la divinité de Jésus-Christ ou de l'Esprit-Saint, la doctrine de la Trinité, la vérité de la religion chrétienne, il encourrait la peine de la prison pour un temps indéterminé, à moins que, dans un temps donné, il n'abjurât publiquement ses erreurs dans la forme qui lui serait prescrite. » Par une clause de ce bill, les archevêques, les évêques et les juges de paix du royaume étaient autorisés à faire comparaître aux sessions trimestrielles les maîtres d'école dissidents, à requérir leur soumission aux points en question, et à les priver, sur leur refus, du bénéfice de l'acte de tolérance. Les quakers avaient été depuis longtemps dispensés du serment; on s'était contenté à leur égard d'une simple affirmation. Dans la formule de cette affirmation étaient ces mots : « en présence de Dieu tout-puissant. » Les quakers, par une pétition, demandèrent la suppression de ces mots, parce que, suivant eux, ils équivalaient à un serment. Walpole, qui était partisan de la tolérance, soutint la pétition des quakers, et proposa un bill qui fut adopté sans difficulté dans la chambre des communes; mais, dans la chambre des lords, le haut clergé se prononça contre le bill, en faisant valoir, comme à l'ordinaire, le danger qu'allait courir l'Église établie. Cette opposition ne fut pas assez puissante pour neutraliser les dispositions du cabinet : le bill fut adopté. Le parlement fut aussitôt prorogé; et comme il avait siégé pendant près de sept ans, il fut dissous bientôt après la prorogation.

(1722.) Cette année vit mourir le comte de Sunderland, qui, malgré sa disgrâce, avait continué de soutenir le ministère. Deux mois après, il fut suivi dans la tombe par son grand-père, le duc de Marlborough, qui mourut à Windsor-Lodge à l'âge de soixante-douze ans. De magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent le roi, le prince de Galles, une partie de la noblesse et une foule immense accourue de toutes les parties du royaume, furent faites en l'honneur du héros de Blenheim : son corps fut déposé dans l'abbaye de Westminster, où il fut placé à côté de la tombe de Henri VII. Quelque temps après, il fut retiré de cet endroit et transporté au palais de Blenheim, où il repose encore sous un magnifique mausolée qui fut exécuté par Rysbrach. La duchesse survécut vingt-deux ans à son mari.

Deux années avant la mort de Marlborough, la femme du prétendant était accouchée, à Rome, d'un fils, à la grande satisfaction des jacobites. Cet enfant de l'exil était venu au monde en présence de sept cardinaux, qui avaient été envoyés par le pape pour assister aux couches de la princesse. Un baptême magnifique avait été fait pour célébrer la naissance de Charles-Édouard-Louis-Casimir. L'Angleterre fut aussitôt agitée par de nouvelles rumeurs de complots et de trahisons. Tous les sujets de mécontentement fournis par la circonstance furent exploités par les jacobites; ainsi leur attention se porta de nouveau sur la laideur des maîtresses du roi Georges, sur leur rapacité, sur le caractère absolu du roi; ils faisaient valoir, d'un autre côté, l'amabilité du roi Jacques, de la reine Clémentine et du nouveau prince. Bientôt il s'organisa une vaste conspiration. A la tête des conspirateurs étaient les comtes d'Aran et d'Orrery, les lords Lansdowne, North et Gower, Atterbury, évêque de Rochester, et lord Oxford, ancien ministre de la reine Anne. Le but principal auquel s'attachèrent les conspirateurs fut d'obtenir une force étrangère, commandée par le

duc d'Ormond, qui était en exil; car ils s'imaginaient que si ce seigneur pouvait, avec cinq mille hommes, débarquer en Angleterre, l'enthousiasme des jacobites et le mécontentement du peuple feraient aisément le reste. Au dedans, les jacobites formaient un vaste plan pour se rendre maîtres de la Tour, de la banque, de l'Échiquier et des autres lieux où les fonds publics étaient en dépôt. Ils voulaient ensuite proclamer Jacques III dans différentes parties du royaume : l'exécution de l'entreprise devait avoir lieu au moment des élections, parce qu'ils jugeaient ce temps plus favorable. Mais, après réflexion, ils se décidèrent à attendre que le roi fît son voyage annuel dans le Hanovre, voyage qui devait s'effectuer au mois de juillet; mais, au mois de mars, le gouvernement anglais ayant appris par le régent de France les projets qui se formaient contre la personne et le gouvernement du roi Georges. Walpole engagea le roi à renoncer à son voyage, et à former un camp dans Hyde-Park; il fit arrêter lord Orrery, le duc de Norfolk, Atterbury et d'autres, qui furent jetés en prison.

Le 9 octobre, le second parlement septennal s'assembla. Les élections s'étaient faites dans l'intérêt de Walpole et des whigs. Le roi, dans son discours d'ouverture, se plaignit amèrement des menées des jacobites, « qui, dit-il, par leurs actes criminels occasionnaient des surcroits de dépenses qui retombaient sur son peuple. » Les communes votèrent une adresse de félicitation au roi et la suspension de l'*habeas corpus* pour un an. Elles s'occupèrent ensuite d'une déclaration du prétendant, datée de Lucques, dans laquelle celui-ci invitait le roi à lui livrer le trône de la Grande-Bretagne, et à se retirer en Allemagne, avec le titre de roi, lui promettant de respecter les droits légitimes qu'il avait à la succession du trône d'Angleterre. Les lords et les communes exprimèrent leur indignation pour l'insolence de ce document et ordonnèrent qu'il serait brûlé, par la main du bourreau; Walpole, qui supposait que les papistes étaient les principaux instigateurs du dernier complot, présenta un bill pour lever cent mille livres sterl. par une taxe qui devait être perçue sur tous les papistes ou les personnes élevées dans la religion romaine. Le bill fut adopté à une grande majorité.

(1723.) Le procès des conspirateurs commença dans les premiers jours de l'année suivante. Un jeune avocat, nommé Layer, qui était accusé d'avoir enrôlé des hommes pour le service du prétendant, comparut à la cour du banc du roi, et il fut condamné à mort; sa tête fut placée à Temple-Barr. Une commission avait été nommée par les communes pour instruire ce procès. Dans le rapport qui fut présenté à cette occasion à la chambre, figuraient à titre d'accusés, lords Scarsdale, Strafford, Craven, Bathurst, Gower, Bingley et Cowper. Tous ces seigneurs repoussèrent dans la chambre des lords les imputations qui étaient dirigées contre eux. Les autres conjurés furent condamnés au bannissement et à la confiscation de leurs biens. Parmi ces derniers était l'évêque Atterbury, dont le procès, à cause de son caractère, devait attirer la plus vive attention. Quand il parut à la chambre des lords pour présenter sa défense, il fit un récit touchant des souffrances qu'il avait endurées dans la Tour et se récria surtout sur ce qu'on lui avait interdit les visites de sa fille. « De pareils traitements, de pareils outrages, s'écria-t-il, auraient brisé une constitution plus robuste, un cœur plus résolu que le mien. Ils ont tellement épuisé mes forces qu'en aucun temps il ne me sera permis de paraître convenablement devant vos seigneuries, et encore moins aujourd'hui que j'ai à me défendre contre une accusation grave. » L'évêque repoussa les charges portées contre lui et termina par des passages tirés des saintes Écritures en déclarant, qu'il se soumettait à la volonté de Dieu. Malgré sa défense et l'intérêt qu'elle inspira, le bill de bannissement fut adopté à une grande

majorité, et quelques jours après l'évêque fut transporté sur un navire du roi à Calais, en France, où il devint un des amis les plus dévoués du prétendant.

En ce moment même, lord Bolingbroke s'apprêtait à quitter ce prince pour revenir en Angleterre. Bolingbroke était parvenu, par l'intervention de lord Stair et en intéressant à sa cause la duchesse de Kendal, maîtresse du roi, à obtenir son pardon. Malheureusement le pardon n'était point complet; il ne s'appliquait qu'à la personne de Bolingbroke, dont il garantissait la sécurité; mais Bolingbroke n'était point relevé du bill d'attainder, en ce qui touchait ses biens et ses titres. A son arrivée à Londres, Bolingbroke déploya toute son énergie pour reprendre son siége à la chambre des lords. Dans le plan de Law et par son mariage avec madame de Villette, nièce de madame de Maintenon, il avait acquis des sommes considérables; il s'attacha alors à capter la bienveillance des maîtresses du roi dont il connaissait l'avidité. Il reprit ensuite ses relations avec sir William Windham, qui était encore le chef des torys dans la chambre des communes, et alla visiter Walpole auquel il offrit l'appui des torys à de certaines conditions. Mais ses tentatives furent en pure perte. Walpole repoussa une telle union, en disant à Bolingbroke que son rétablissement dans sa propriété et dans son siége à la chambre des lords dépendait d'un parlement whig, et qu'en conséquence il ferait bien de ne contracter aucun engagement avec les torys.

(1724.) A l'ouverture du parlement, (7 janvier), le roi Georges fit un tableau magnifique de l'état du commerce, de l'industrie et de la tranquillité générale du pays; et il invita les deux chambres à prendre en considération la dette publique, en leur disant que cette affaire était d'un haut intérêt. Les communes, sur sa recommandation, votèrent des sommes considérables pour la liquidation d'une partie de la dette publique, et elles accordèrent toutes les allocations qui leur furent demandées. Le chiffre de l'armée permanente fut élevé à 18,200 hommes. Le parlement fut ensuite prorogé (24 avril).

Une commotion violente éclata en Irlande vers cette époque. Un riche propriétaire de mines de fer et de cuivre, nommé William Wood, avait reçu des lettres patentes du roi qui l'autorisaient à frapper en monnaie de billon une somme de 108,000 livres sterling (2,700,000 francs) pour suppléer aux besoins du pays. Ces lettres patentes avaient été accordées sous le ministère de Sunderland; mais l'entreprise n'avait eu sa pleine exécution que sous le ministère de Walpole. Celui-ci, avant que d'accorder l'autorisation, avait pris, par mesure de sûreté c'est-à-dire pour empêcher l'altération des monnaies, l'avis de sir Isaac Newton. Il paraît que ces précautions furent sans effet, et que les monnaies qui furent lancées dans la circulation avaient une valeur intrinsèque bien inférieure à leur valeur nominale. Le parlement irlandais fit entendre de vives plaintes à cette occasion, et le docteur Jonathan Swift qui, par la chute d'Oxford et de Bolingbroke, avait perdu l'espoir d'obtenir la mitre, se distingua surtout en attaquant avec la violence ordinaire de sa plume mordante le ministère dont il n'attendait rien. Ce fut alors qu'il publia ses fameuses lettres. Mais non content d'avoir écrit, Swift prononça, du haut de la chaire, des philippiques furibondes contre les monnaies. Ses discours et ses écrits causèrent une vive irritation dans le pays, et tous les partis se réunirent pour maudire les monnaies de William Wood. Des émeutes éclatèrent dans quelques villes populeuses de l'Irlande. L'effigie de William Wood, après avoir été traînée sur la claie, fut brûlée publiquement. Sur ces entrefaites, lord Carteret arriva en Irlande pour y remplir les fonctions de lord lieutenant. Il offrit une récompense de 300 liv. sterl. (7,500 fr.) à quiconque découvrirait l'auteur anonyme des fameuses lettres. En attendant, l'imprimeur fut jeté en prison.

Swift, qui n'avait pas l'intention de se déclarer, se présenta pourtant au lever du lord lieutenant et lui demanda la cause des rigueurs exercées contre un homme qui n'était coupable que d'avoir publié deux écrits destinés au bien du pays. Lord Carteret, qui savait personnellement que Swift était l'auteur de ces lettres, répondit d'une manière évasive, et laissa partir librement le doyen de Saint-Patrick. L'orage ne se calma que lorsque Walpole eut retiré de la circulation toutes les monnaies de billon qui avaient été émises par William Wood. Celui-ci, qui avait essuyé une grande perte par suite de ce retrait, reçut pour indemnité une pension de 3,000 liv. sterl. (75,000 fr.) par an, qui devait lui être servie pendant l'espace de douze ans, et l'éditeur des lettres de Swift fut renvoyé après un court emprisonnement.

L'Écosse ne se montrait pas plus tranquille, et une émeute éclata au sujet de la drèche. Les Écossais ne s'étaient jamais soumis au payement de la taxe sur la drèche, et ils avaient résisté à toutes les tentatives qui avaient été faites à cet égard, en les déclarant contraires aux articles du traité d'union. La chambre des communes ayant voté un droit de trois pence à prélever sur chaque barrique d'ale en Écosse, le peuple de Glascow se souleva aux cris de : « A bas Walpole, » et les maisons de plusieurs personnes que l'on savait attachées au ministère furent pillées. La troupe fut obligée de tirer sur les attroupements, et il y eut du sang de répandu. Mais le capitaine Bushell fut, pour ce fait, traduit aux assises : il fut convaincu et condamné. Le pouvoir ne pouvait accepter une pareille sentence; aussi le gouvernement intervint en faveur du condamné, qui reçut le pardon du roi et fut même élevé à un grade supérieur. Walpole envoya alors en Écosse le comte d'Islay, frère du duc d'Argyle, et ce seigneur ramena le calme dans cette contrée.

L'aspect politique au dehors, et les craintes qu'inspirait l'alliance étroite qui venait de se former entre la Russie et la Suède, portèrent le ministère à demander au parlement, lorsque la session s'ouvrit, la conservation du chiffre de l'armée sur le pied où elle était déjà. Dans le cours de cette session, le comte de Macclesfield, qui remplissait les fonctions de lord chancelier, fut mis en jugement pour avoir commis divers actes de concussion. Il fut reconnu coupable et condamné à payer une amende de 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.) et à rester en prison dans la Tour jusqu'au parfait payement de cette somme. Le baron King lui succéda à la chancellerie.

Bolingbroke intriguait toujours avec une grande activité pour rentrer en grâce. Sa femme, qui était venue en Angleterre, se fit présenter à la cour. Elle parvint, par ses largesses à la duchesse de Kendal, à obtenir le rétablissement de son mari dans ses propriétés. Le bill qui fut présenté à la chambre des communes à cette occasion, rencontra une violente opposition, surtout de la part du parti jacobite, qui reprochait à Bolingbroke sa trahison à l'égard du prétendant; cependant il fut adopté. Bolingbroke, étant venu se fixer en Angleterre, écrivit à son arrivée à son ami Swift les lignes suivantes :

« Me voici aux deux tiers rétabli, ma personne est sauve, et mes biens, avec toutes les propriétés qui m'appartiennent ou que je puis acquérir, me sont assurés. Mais le bill d'*attainder* est conservé avec soin, dans la crainte qu'un membre aussi corrompu que je le suis ne vienne reprendre son siége dans la chambre des lords, et que son mauvais levain ne gâte un corps aussi sain et aussi pur que la noble chambre. »

Bolingbroke ayant perdu l'avantage de faire entendre sa voix, se vengea des ministres en écrivant contre eux une foule de pamphlets mordants. Dans le même temps, il se rapprocha des ultra-torys et des ultra-whigs, et s'associa à William Pulteney, qui avait été d'abord l'ami de Walpole, mais qui, dans la suite, en était devenu l'ennemi, pour écrire un journal contre le ministère.

(1725.) Les affaires du continent prenaient une tournure grave. Philippe, roi d'Espagne, voulant passer le reste de ses jours dans la retraite de Saint-Ildephonse, venait d'abdiquer en faveur de son fils, l'infant don Louis. D'un autre côté, le jeune roi de France, Louis XV, était dans un état de santé précaire, et il était à craindre que la cour d'Espagne, dans le cas de mort de ce prince, ne revînt au projet qu'elle avait eu sur la France, et auquel elle n'avait renoncé que malgré elle. Sur ces entrefaites, don Louis mourut de la petite vérole, et Philippe, son père, remonta sur le trône d'Espagne. Des projets de mariage, qui avaient eu lieu entre les cours de France et d'Espagne, échouèrent au milieu de ces événements. Louis XV ayant épousé Marie Leczinski, fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne, cette insulte fut vivement sentie en Espagne, et Philippe, pour se venger, résolut de déclarer la guerre à la France en s'alliant à l'Angleterre. Mais le roi Georges, qui craignait de se mettre sur les bras une guerre avec la France, n'étant point entré avec chaleur dans ces dispositions, Philippe s'adressa à la cour de Vienne, et proposa à l'Empereur, son ancien ennemi, une alliance étroite contre l'Angleterre et la France. Un traité entre l'Espagne et Sa Majesté Impériale fut en effet conclu (le 30 août 1725). Il fut arrêté entre ces deux princes, dont la rivalité avait teint de sang toutes les parties de l'Europe, que le roi d'Espagne soutiendrait la Compagnie d'Ostende, compagnie qui s'était établie dans cette ville avec l'autorisation de l'Empereur, pour faire concurrence aux Compagnies des Indes orientales de la Hollande et de l'Angleterre; qu'il lui accorderait les priviléges des nations les plus favorisées; qu'il reconnaîtrait les droits de l'Empereur sur Naples, la Sicile, le Milanais et les Pays-Bas; finalement, qu'il accepterait la sanction pragmatique, acte en vertu duquel la succession des États héréditaires de la maison d'Autriche revenait aux femmes dans le cas de non descendance mâle de l'Empereur. De son côté, l'Empereur renonçait à ses prétentions à la couronne d'Espagne, et s'engageait à demander à Georges Gibraltar pour Philippe, et dans le cas d'un refus, à combiner ses forces avec celles de Sa Majesté Catholique pour recouvrer par force l'île de Minorque et replacer le prétendant sur le trône de la Grande-Bretagne. Charles et Philippe tournèrent ensuite leurs regards vers la Russie, où régnait Catherine, veuve du czar Pierre, espérant l'associer à leur querelle. Le moment était bien choisi, car l'impératrice nourrissait une grande animosité contre Georges; aussi accepta-t-elle leurs offres. Catherine commença dès cet instant à armer une flotte et à créer une armée pour agir de concert avec ses alliés. Cette triple alliance déjà si menaçante pour l'Angleterre et la France, lorsque l'Espagne se trouvait unie à l'Autriche, le devint davantage par l'association de l'impératrice Catherine au traité. Alors la France et l'Angleterre, en opposition avec les cours de Madrid et de Vienne, signèrent à Hanovre un traité auquel se réunirent bientôt après le Danemark, la Prusse et la Hollande.

(1726.) Le parlement s'étant assemblé (20 janvier), Pulteney et les *patriotes* (c'est le nom qu'avait pris le parti de Pulteney) attaquèrent avec violence le traité de Hanovre, le déclarant inutile, injuste, tendant à détruire la balance des pouvoirs en Europe, à ruiner le commerce de l'Angleterre et à tenir le royaume dans la dépendance de la France. Mais Walpole avait une majorité imposante, et il obtint des communes une adresse qui approuvait le traité. Les communes votèrent de plus avec libéralité les fonds nécessaires aux exigences du moment. Des préparatifs de guerre commencèrent aussitôt. Une flotte anglaise, commandée par sir Charles Wager, alla bloquer les ports de la Russie dans la Baltique, et força l'impératrice Catherine à la neutralité pendant quelque temps. Dans le cours de l'été, le cabinet suédois, cédant à

l'influence de l'Angleterre, rompit l'alliance qu'il avait formée avec la Russie. Mais, d'un autre côté, le roi de Prusse se détacha tout à coup du traité de Hanovre et accéda au traité de Vienne. Deux autres flottes anglaises quittèrent alors les ports d'Angleterre. L'une, destinée pour les Indes occidentales, essuya de grands désastres par suite de la fièvre jaune, qui l'attaqua à Porto-Bello et dans les ports de l'Amérique espagnole, où elle relâcha; l'autre visita les côtes d'Espagne où l'on disait qu'il se préparait de nouveaux armements destinés à transporter le prétendant en Angleterre; elle ravagea tout le littoral, et revint après avoir commis de grands désastres.

(1727.) Le parlement, qui s'était séparé dans le cours de ces opérations, se rassembla le 17 janvier. Le discours de Georges était plus belliqueux que de coutume; il exposa les prétentions de l'Espagne sur Gibraltar et le Port-Mahon, et les manœuvres à l'aide desquelles la cour de Madrid espérait mettre le royaume en révolution et placer le prétendant sur le trône de la Grande-Bretagne. Dans l'adresse en réponse à ce discours, Pulteney et les patriotes, sir William Windham et le parti jacobite, qui étaient poussés par Bolingbroke, déclarèrent qu'il était irrationnel d'approuver une rupture avec l'Espagne, l'Empereur et leurs alliés, sans connaître préalablement le fond précis de la querelle, et savoir si les dangers dont on parlait étaient imaginaires ou réels. Ces discours, malgré l'impression qu'ils produisirent, n'empêchèrent point que l'adresse ne fût adoptée dans le sens que voulait Walpole. La chambre déclara de plus, par un vote, que l'effectif de l'armée serait porté à 20,000 matelots et 26,000 soldats. Les choses se passèrent de la même manière dans la chambre des lords; lord Bathurst, qui était le chef de l'opposition dans cette chambre, déclara que l'Angleterre avait, dans la guerre actuelle, tout à perdre et rien à gagner, et il exposa le danger qui menaçait le royaume alors qu'il se trouvait déjà sous le poids d'une dette de 500,000 liv. sterl. (12,500,000 fr.). Mais le parti ministériel était également en force dans cette chambre, et tout se décida à l'avantage de la politique de Walpole.

Toutefois la guerre n'eut pas lieu. L'Empereur, qui avait peu d'argent, se voyait menacé par 12,000 Hessois qui étaient à la solde de l'Angleterre, et par une armée française qui s'amassait sur le Rhin; d'un autre côté, ayant perdu l'espoir d'être soutenu par la Russie, dont le trône était devenu vacant par la mort de Catherine, l'Empereur, disons-nous, se hâta d'accepter les premières ouvertures qui lui furent faites, et de sacrifier le roi d'Espagne à ses intérêts personnels. Le 31 mai, son ambassadeur à Paris signa les préliminaires de la paix avec l'Angleterre, la France et la Hollande. Il fut convenu que les hostilités cesseraient immédiatement; que l'Empereur suspendrait pendant sept ans la charte de la Compagnie d'Ostende, et ratifierait tous les traités antérieurs à l'année 1725; qu'un congrès général se réunirait, dans le délai de quatre mois, à Aix-la-Chapelle pour y discuter tous les différends, et consolider la paix de l'Europe. Alors le roi d'Espagne se voyant ainsi abandonné, se hâta d'accéder lui-même au traité.

Cependant le ministère était encore sérieusement menacé, grâce aux intrigues de la duchesse de Kendal, maîtresse de Georges, qui, cédant à l'influence de Bolingbroke et de son parti, s'efforçait de nuire au ministre dans l'opinion du roi. La duchesse voulait réintégrer Bolingbroke dans la chambre des lords, et en outre lui ménager une place dans le cabinet. Walpole découvrit l'intrigue et craignit un moment de succomber. Mais Bolingbroke qui avait, dans une occasion précédente, vu toutes ses espérances renversées par la mort subite de la reine Anne, était destiné à éprouver un désappointement de même nature.

Georges était parti pour le Hanovre

accompagné de la duchesse de Kendal et de lord Townshend ; il fut surpris en route par une attaque d'apoplexie, et mourut à Osnabruck (11 juin 1727). Il avait alors 68 ans. En dépit de ses vices et de son caractère absolu, on lui reconnaît de grandes qualités, et dans plusieurs occasions difficiles il déploya beaucoup de talent comme administrateur et comme homme politique. Cette mort, arrivée d'une manière si subite, causa une grande sensation dans tout le royaume.

FAMILLE DE HANOVRE.

Avénement de Georges II. — Son caractère. — Intrigues des jacobites. — Bill sur l'accise. — Affaire de Portéous.

(1727.) Georges II fut proclamé roi d'Angleterre sans aucune opposition. Il avait alors 44 ans. Dans ses manières et sa personne, Georges avait encore moins de dignité que son prédécesseur. Il était hautain, colère, et montrait peu de penchant à se livrer aux affaires de l'État. Son père s'était aliéné les esprits plutôt à cause de l'avarice de ses maîtresses qu'à cause de la sienne propre. Georges II avait ce vice au dernier degré. Cependant on lui accordait du courage sur le champ de bataille ; il avait, de plus, une qualité que n'avait point son père, car il pouvait parler anglais facilement, et connaissait beaucoup mieux le peuple anglais. Il était sociable, communicatif, et permettait sans difficulté à ses sujets l'accès de sa personne. Il avait aussi beaucoup plus de tempérance que son père, qui, dans certaines occasions, se livrait aux excès de la table, et avait plus d'une fois livré les secrets de l'État au milieu de l'ivresse. Dans ses habitudes et ses occupations, le nouveau roi était réglé comme une pendule, et se montrait l'esclave de la routine. Quand il avait fait une chose un jour, c'était une raison pour qu'il la répétât le lendemain. Il lisait quelquefois l'histoire, et se distinguait par une grande mémoire ; mais il n'avait aucun sentiment des beautés de la littérature élégante, et affectait de mépriser ce qu'il ne comprenait pas. A l'exemple de son père, et nous pouvons dire de tous les princes de l'Europe ses contemporains, il avait des maîtresses, mais il mettait plus de tact dans son choix, et, au lieu d'être un mari tyrannique, il montrait les plus grands égards à Caroline Wilhelmine, sa femme, qui, douée d'une intelligence supérieure, gouverna pour lui, ce qui fut un bonheur pour la nation.

Une des causes de l'aversion de Georges Ier pour son successeur, provenait du doute qui régnait dans l'esprit du feu roi sur la légitimité de la naissance de son fils. Voici ce qu'on rapporte à cet égard. Sophie-Dorothée de Zell s'était mariée à Georges II en 1682 ; elle était jeune et belle, et ses talents et sa beauté lui attiraient les hommages de tous les hommes de la cour. Pendant une absence de son mari, le comte Philippe-Christophe Konigsmark, seigneur appartenant à une famille puissante de la Suède, arriva à la cour de Hanovre, et, comme les autres, il adressa ses hommages à la princesse. Il paraît qu'il fut écouté, et qu'un matin on le surprit sortant de sa chambre à coucher. Il disparut tout à coup, et l'on ignora, jusqu'à la mort de Georges Ier, ce qu'il était devenu. A cette époque, quelques changements ayant été faits dans le palais, par ordre de Georges II, on découvrit le corps de Konigsmark caché sous le parquet du cabinet de la princesse électorale. Le comte avait été étranglé au moment où il quittait la princesse, et son corps avait été enterré dans cet endroit. Georges Ier, profondément irrité, voulut un moment divorcer ; mais des raisons d'État, ou simplement même l'éclat qui allait rejaillir de cette découverte, l'arrêta, et il relégua sa femme dans le château solitaire d'Ahlen, sur la rivière Aller. Elle y resta près de 32 ans, et y mourut en 1726, sept mois avant son mari, le roi Georges. Sophie-Dorothée, dans son exil, trouva des amis compatissant à son malheur. Quelques-uns cherchèrent même à répandre le bruit que les accusations portées contre la princesse

étaient fausses et injustes, et l'on prétend, à cette occasion, que Georges Ier lui ayant fait des offres de réconciliation, elle fit cette noble réponse : « Si ce dont je suis accusée est vrai, je suis indigne de sa couche, et si l'accusation est fausse, il est indigne de moi. Je n'accepterai point son offre. » Georges II avait toujours eu un profond attachement pour sa mère, et si elle eût survécu à son père, il avait l'intention de la rétablir dans ses honneurs et dans ses dignités. « Il aimait sa mère autant qu'il détestait son père, dit Horace Walpole ; il conservait dans la chambre de sa femme le portrait en pied de la princesse. »

Tel était Georges II. Comme on le voit, les qualités personnelles de ce prince ne promettaient rien de favorable au nouveau règne ; mais nous avons dit qu'il se laissait facilement guider par sa femme, qui avait des talents supérieurs. Caroline-Wilhelmine était fille de Jean-Frédéric, margrave d'Anspack. Elle avait le même âge que son mari. Privée de bonne heure de son père, elle avait eu pour tuteur Frédéric Ier, roi de Prusse, et avait été élevée à Berlin, sous la surveillance de sa tante, Sophie-Charlotte, seconde femme de Frédéric, et sœur de Georges Ier, qui lui avait donné un goût ardent pour la littérature et la philosophie. Elle avait refusé l'archiduc Charles, et avait épousé, en 1705, Georges II, qui n'était alors que prince électeur de Hanovre. Caroline, qui était fière de ses talents, affectait de combiner le caractère du philosophe avec celui d'une reine. Elle prenait plaisir à disserter sur la théologie avec les plus grands hommes de l'époque, et Leibnitz, Clarke, Gays et Pope lui donnèrent plusieurs fois des éloges. Les mœurs de Caroline étaient au-dessus de toute atteinte, quoique à une époque de sa vie elle eût été une fort belle femme. Elle avait une qualité précieuse : c'était de ne point affecter à l'égard de son mari une supériorité offensante, ce qui lui permit d'être, pendant dix ans, plus roi que Georges lui-même. Elle avait même la rare philosophie pour une femme de traiter avec une certaine amitié la maîtresse favorite de son mari. Celle-ci était une des dames attachées à son service. Souvent la reine l'appelait du nom de sœur Howard ou de sa bonne Howard. Cette dame était fille de sir Henri Hobart. Elle avait épousé M. Howard, qui plus tard succéda au duché de Suffolk.

Caroline, dès les premiers jours du règne de son mari, comprit qu'aucun homme ne pourrait résister à Walpole, et elle invita Georges à conserver ce ministre. Le roi déféra à ce conseil ; les espérances de Bolingbroke furent donc déjouées. Le seul changement qui eut lieu dans le cabinet fut celui de lord Carteret, qui quitta l'amirauté et fut remplacé par lord Torrington, homme dévoué à Walpole. Conformément à l'acte de succession, le parlement s'assembla le lendemain du jour où la mort de Georges Ier fut officielle (le 15 juin) ; mais il fut prorogé par une commission au 27 du même mois. Ce même jour, le roi se rendit à la chambre des lords. Dans son discours, Georges exprima les regrets que lui causait la mort de son père, et la résolution où il était de conserver la constitution et d'assurer à tous ses sujets la pleine jouissance de leurs droits civils et religieux. L'adresse de condoléance et de felicitation, appuyée par Walpole, fut adoptée sans opposition. Le 3 juillet, Walpole demanda à la chambre que le revenu total de la liste civile fût augmenté de 130,000 livres sterling (3.250,000 fr.) ; mais cette demande excita une vive rumeur, surtout parmi les membres de l'opposition. Shippen déclara que « la somme de 700,000 livres sterling était suffisante ; qu'on devait espérer que plusieurs dépenses, et notamment celles qui avaient été faites pendant le règne précédent par suite des voyages fréquents faits par le feu roi en Hanovre, n'auraient pas lieu sous le règne actuel ; que sous le règne de la reine Anne, le revenu de la liste civile ne s'était pas élevé à plus de

550,000 liv. sterl. (13,750,000 fr.), et que sous ce règne, le parlement n'avait eu qu'une seule fois à payer les dettes de la couronne, tandis que sous le règne de Georges Ier, et malgré l'augmentation de la liste civile, le parlement avait eu à voter deux fois la somme de 500,000 liv. sterl. (12,500,000 fr.) pour le payement des dettes de la liste civile; chose d'autant plus extraordinaire, ajouta Shippen, que les ministres prétendaient l'emporter sur tous leurs prédécesseurs sous le rapport de leurs connaissances financières. » Ces arguments, malgré leur solidité, ne firent point d'impression sur la majorité, qui obéissait aveuglément à Walpole. Aucun membre ne s'étant levé pour appuyer la motion de Shippen, les 130,000 liv. sterl. (3,250,000 fr.) demandées furent ajoutées aux 700,000 liv. sterl. (17,500,000 fr.)

Les jacobites, qu'aucun insuccès ne pouvait abattre, avaient longtemps entretenu l'espérance que la mort de Georges Ier amènerait une révolution et ensuite le rétablissement du prétendant sur le trône. A la nouvelle de la mort du roi, le prétendant quitta Bologne en toute hâte et se rendit en Lorraine, d'où il dépêcha un messager à l'évêque Atterbury qui résidait en ce moment à Paris, et qui, dans l'intérêt de sa cause, entretenait une correspondance suivie avec les jacobites de l'Angleterre. Toutefois, les jacobites anglais paraissaient peu disposés à se soulever, car la masse de la nation avait accepté le nouveau règne avec joie. Dans le même temps, le prétendant qui, par sa conduite à l'égard de sa femme, avait décidé cette princesse à se séparer de lui et à se réfugier dans un couvent à Rome, se voyait menacé d'être expulsé de la Lorraine par l'ordre du gouvernement français. Sur l'avis d'Atterbury, le prétendant alla dans la ville papale d'Avignon; mais bientôt il fut obligé de quitter cette ville, et il se retira en Italie. Il tenta de nouveau, une fois arrivé dans cette contrée, de ranimer par ses intrigues le zèle de ses partisans; mais voyant que ses efforts seraient inutiles, il remit l'exécution de ses projets à une occasion plus opportune.

(1728.) Les élections qui avaient eu lieu donnèrent à Walpole une majorité beaucoup plus imposante et plus compacte que celle de la législature précédente, et le parlement s'étant assemblé, toutes les mesures proposées par le gouvernement furent adoptées, pour ainsi dire, sans difficultés. Georges II, à son avénement au trône, avait déclaré qu'il renverrait de la cour tous les Allemands qui en remplissaient les abords, et qu'il renoncerait à la partialité dont son père avait été accusé pour le Hanovre; cependant, il obligea ses ministres à demander au parlement 230,000 liv. sterl. (5,750,000 fr.) pour l'entretien de 12,000 hommes de troupes allemandes. Cette somme fut votée. Quelques jours après, les communes, ayant demandé par une adresse au roi qu'on leur rendît compte d'une somme de 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.) qui avait été portée en dépense secrète, le roi leur répondit qu'il espérait que la chambre mettrait la même confiance en lui qu'en son père; mais que les comptes demandés ne pouvaient être donnés sans préjudice pour l'intérêt public. Cette réponse n'ayant point convaincu les communes, qui supposaient que cet argent avait été employé à corrompre les électeurs, elles sommèrent de nouveau les ministres de leur donner des explications sur l'emploi des fonds. Walpole répondit qu'ils avaient été dépensés dans une négociation trop délicate pour être rendue publique. Le ministre fut tiré d'embarras par l'arrivée d'un messager qui, au milieu de ce débat, annonça que le roi d'Espagne venait de ratifier les préliminaires de la paix proposés par la France et l'Angleterre, et qu'il avait remis le règlement de toutes les difficultés au congrès qui d'abord avait dû se tenir à Aix-la-Chapelle, mais qui maintenant allait se réunir à Soissons. Walpole, qui probablement s'était ménagé cette ressource, lut avec

emphase la dépêche à la chambre ; et prenant un ton dramatique, il dit que « la nation allait être relevée des dépenses qui venaient d'avoir lieu, et qu'il pouvait maintenant assurer les membres qui demandaient avec tant d'instance la reddition des comptes que l'argent en question avait été dépensé pour arriver à la conclusion de la paix. » Les membres de l'opposition restèrent atterrés, mais non convaincus.

(1729.) L'état des choses à l'extérieur n'était point satisfaisant. L'Espagne se montrait exigeante et pleine de mauvaises dispositions à l'égard de l'Angleterre. Les marchands anglais avaient pendant quelque temps fait le commerce avec l'Inde et les autres possessions d'outre-mer appartenant à l'Espagne, sous la protection d'une tolérance accordée par la cour de Madrid. Philippe retira la tolérance, et défendit même aux marchands anglais d'aller chercher du bois de campêche dans la baie de ce nom. Les marchands anglais assaillirent aussitôt la chambre des communes de leurs pétitions à ce sujet ; et de son côté l'opposition, voulant tirer profit de cette situation contre le ministère, déclara que tout le mal provenait de la promesse qui avait été faite à Philippe de livrer Gibraltar, promesse qui, n'ayant point été tenue, avait naturellement irrité Philippe contre l'Angleterre. Walpole répondit que, s'il y avait eu promesse, elle avait été faite antérieurement à l'époque où il était entré aux affaires, et qu'il n'avait point à s'en justifier. L'opposition adopta quelques jours après, de concert avec la majorité, une résolution par laquelle elle déclarait que le roi avait des droits incontestables à Gibraltar et à Minorque.

Aussitôt Walpole dépêcha à la cour d'Espagne William Stanhope pour y régler à l'amiable les différends qui existaient entre les deux pays. La mission de Stanhope eut un plein succès. Le traité de Séville fut conclu. Par ce traité, l'Espagne se réunissait à l'Angleterre, à la France et à la Hollande, et formait avec ces puissances une alliance défensive. Il confirmait les traités précédents, révoquait les priviléges que l'Espagne avait accordés aux sujets de l'Empereur par le traité de Vienne, rétablissait le commerce en Amérique sur son ancien pied, et confirmait l'*assiento ;* la question de Gibraltar était passée sous silence.

(1730.) Mais quand ce traité fut soumis aux communes, l'opposition se plaignit amèrement de ce que le droit de la Grande-Bretagne sur Gibraltar et Minorque n'eût point été explicitement reconnu. Son aigreur contre le ministère redoubla lorsque S. M. Impériale, qui venait de perdre les ressources qu'elle retirait de la cour d'Espagne, par suite du nouveau traité, voulut effectuer un nouvel emprunt de 400,000 liv. sterl. (10,000,000 de fr.) dans la Cité de Londres. Walpole, qui désirait empêcher cet emprunt, présenta à cette occasion un bill à la chambre des communes, qui avait pour objet de défendre des emprunts de cette nature sans une permission spéciale du roi rendue sous le sceau privé. Mais l'opposition appela ce bill un bill de terreur, et déclara le ministère l'ennemi des intérêts du pays, en ce sens qu'il favorisait les Hollandais, qui allaient naturellement profiter de la circonstance et devenir les prêteurs de tous les grands potentats qui auraient besoin de fonds.

L'opposition proposa, quelques jours après, un bill qui reçut le nom de bill des *pensions*. Ce bill avait pour objet d'exclure du parlement tous les fonctionnaires publics. Les clauses portaient que tout membre, en venant s'asseoir dans la chambre, serait tenu de déclarer sous serment qu'il ne recevait aucune pension, et qu'il ne tenait aucune place du gouvernement, et que quiconque accepterait des places ou des pensions après son entrée dans la chambre des communes, serait tenu d'en faire la déclaration à la chambre dans la quinzaine. Ce bill, malgré l'opposition de Walpole, qui prétendait que la loi proposée tendait à faire de la

chambre une cour d'inquisition, fut adopté à une majorité de 144 voix contre 134; mais il fut rejeté dans la chambre des lords.

On se rappelle que par le traité d'Utrecht, la France avait consenti à détruire le havre de Dunkerque; comme cette puissance n'avait tenu qu'à demi cette promesse, Bolingbroke, après avoir envoyé son secrétaire pour examiner le port et les travaux de Dunkerque, lança dans son journal de violentes attaques contre le ministère. Bolingbroke, malgré son éloignement des affaires, était l'âme de l'opposition, et celle-ci, inspirée par lui, déclara que les traités avaient été violés d'une manière disgracieuse pour le pays, par suite de la mauvaise administration du ministère actuel. Dans le cours du débat, Walpole s'attaqua à Bolingbroke qui, dit-il, était la cause du désordre. Windham, qui était chef de l'opposition, établit aussitôt une comparaison entre Bolingbroke et Walpole, et déclara qu'en fait d'honnêteté, le premier ne le cédait point à l'autre.

Ces discussions devaient amener des changements dans l'administration. En effet, lord Townshend se retira du ministère après une querelle avec Walpole, dans laquelle, dit-on, les deux ministres, qui étaient beaux-frères, en vinrent aux coups et se prirent au collet comme de simples crocheteurs. Townshend fut remplacé par William Stanhope, auteur du traité de Séville, qui fut créé comte d'Arrington en récompense de ses services. Henri Pelham fut nommé secrétaire d'État au département de la guerre, et le sceau privé fut donné à sir Spencer Compton, comte de Wilmington.

(1731.) Il y avait de la part du ministère et de l'opposition deux systèmes bien arrêtés. La politique du ministre était essentiellement pacifique. Il venait de former une alliance étroite avec la France; il avait ensuite obligé l'Espagne à se rallier au traité de paix, et avait conclu un traité avec l'Empereur. De son côté, l'opposition était décidée à lui résister sur tous les points. Ainsi les traités de paix donnèrent lieu à de violentes réclamations de sa part; elle déclara que le ministère ne consultait que l'intérêt du Hanovre qui devait un jour être cause de la ruine de l'Angleterre.

Cependant, au milieu de ces débats irritants, la législature adoptait des mesures importantes pour l'intérêt public. Un bill fut présenté dans le but de prévenir les délais occasionnés par l'usage de la langue latine dans les procédures. Ce bill établissait que tous les procès, les plaidoiries et tous les actes des cours de justice seraient rédigés à l'avenir en anglais. Les avocats et tous les hommes de loi jetèrent les hauts cris, et déclarèrent que la confusion allait naître si l'on altérait la forme établie et la méthode adoptée dans les actes judiciaires. Le bill, malgré cette résistance, fut adopté à une grande majorité. Le parlement prit également en considération les fraudes et les malversations qui s'effectuaient dans quelques corporations destinées à venir au secours des indigents, et les communes chassèrent, à cette occasion, de leur chambre, sir Robert Sutton, qui avait récemment rempli les fonctions d'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et qui fut reconnu coupable de fraude et de péculat. L'état des prisons publiques donna également lieu à une enquête. Il fut reconnu que les geôliers et les directeurs de ces établissements exerçaient sur les criminels pauvres des actes de rapacité, et que fréquemment ils aidaient à l'évasion des criminels riches. Le bill adopté par le parlement remédiait à ces abus. Il y eut un bill qui augmenta le nombre des ennemis du ministre et qui pourtant était nécessaire. Quelques années auparavant, la taxe sur le sel avait été abolie; Walpole voyant chaque jour les besoins pécuniaires du gouvernement s'accroître, demanda à la chambre de rétablir cet impôt pour trois ans, en déclarant que l'impôt foncier serait réduit l'année suivante. Le bill fut adopté.

(1732.) Ainsi donc le ministère se consolidait au pouvoir malgré ces at-

taques. L'opposition était aux abois, et ne sachant plus à quel moyen avoir recours pour le renverser, elle déclara que les traités de paix auraient pu être faits beaucoup plus tôt et à de bien meilleures conditions pour le pays. Puis elle demanda qu'on réduisît l'armée permanente, en disant qu'une force militaire aussi considérable en temps de paix était non-seulement inutile, mais encore inconstitutionnelle et dangereuse. La motion qui fut faite à cette occasion fut repoussée, et Georges, qui avait une grande prédilection pour son armée, raya de sa main Pulteney, l'un des plus chaleureux défenseurs de la mesure, de la liste des conseillers privés (1733). L'opposition reprit ensuite le bill des pensions, et se plaignit de ce que l'Espagne n'eût point encore donné satisfaction pour les déprédations qui avaient été commises, pendant la dernière guerre, sur les marchands anglais.

A ces difficultés venaient se joindre les embarras financiers qui s'accroissaient de jour en jour. Le fonds d'amortissement établi par Walpole et Stanhope avait été respecté comme l'arche sainte pendant tout le règne de Georges Ier. Mais il avait été attaqué différentes fois depuis l'avénement de Georges II. Walpole demanda à prélever sur ce fonds un demi-million sterling (12,500,000 fr.) pour le service de l'année courante, déclarant que, si on ne lui accordait pas le demi-million sterling sur le fonds d'amortissement, il serait obligé de proposer à la chambre un impôt foncier de deux shellings par livre sterling. Cet argument, qui s'adressait à la bourse des grands propriétaires fonciers, eut un effet magique, et la mesure fut acceptée à une immense majorité. Mais le gouvernement, enhardi par ce premier succès, ne s'arrêta pas en si beau chemin. L'année suivante, au lieu d'un demi-million sterling (12,500,000 francs), il prit 1,200,000 l. st. (30,000,000 de fr.) sur le fonds d'amortissement, et les deux années suivantes, tout le fonds fut absorbé. Ces ressources étant insuffisantes, Walpole présenta à la chambre des communes son fameux bill sur l'accise. Un système de fraude qui avait prévalu jusqu'à ce jour, s'opposait à ce que le gouvernement perçût tous les droits auxquels il pouvait prétendre, et sous prétexte de remédier à cet abus, le bill de Walpole frappait une foule d'articles les plus nécessaires aux besoins journaliers du peuple.

Un déluge de pamphlets accueillit le bill. Le but du gouvernement, disaient les pamphlétaires, était d'écraser le peuple afin de renverser la constitution et d'établir un gouvernement tyrannique dans le royaume. Walpole, en réponse à ces attaques, déclara qu'il n'avait adopté cette mesure que dans le but d'atteindre la fraude, qui causait un grave préjudice aux marchands, et notamment aux planteurs américains. Il fit entrevoir, dans un avenir prochain, la possibilité d'abolir l'impôt foncier, si son système était adopté. Le bruit s'était répandu que l'un des principaux motifs qui avaient engagé le ministre à proposer cette mesure, était d'augmenter l'influence du gouvernement sur les élections. On disait à ce sujet que le nombre des officiers de l'accise et des agents à la solde du gouvernement, formant comme une espèce d'armée permanente, le gouvernement aurait la haute main dans la manière de voter de ces fonctionnaires, et qu'il en ferait un mauvais usage. Walpole repoussa ces accusations avec force. « Ceux-là, dit-il, qui se plaisent dans ces déclamations générales, stigmatisent le plan de la manière la plus injuste, en disant qu'il a pour objet de réduire à un état de servitude ceux que la loi atteindra. Nous avons déjà dix ou douze articles de consommation qui sont passibles des droits de l'accise. Les brasseurs et les marchands de drèche sont-ils pour cela des esclaves? Ne sont-ils point libres dans les élections comme tous les autres citoyens du royaume? L'armée permanente d'employés dont on vous parle ne s'élèvera pas à plus de cent vingt-six personnes d'après l'estimation faite par les commissaires. Ce nombre, ajouté à celui qui existe déjà,

est-il de nature à inspirer des craintes ?» Walpole rappela à ses auditeurs l'espoir séduisant de l'abolition totale de l'impôt foncier.

Toutefois la violence de l'opposition ne s'abattit point. Windham compara les ministres du roi à Empson et Dudley, ministres de Henri VII, et dit de Walpole qu'il s'était laissé séduire par l'espérance d'avoir trouvé la pierre philosophale, mais que les résultats seraient contraires à ceux qu'il espérait. Le débat qui eut lieu à cette occasion dura treize heures, et ne se termina qu'à deux heures du matin. Cependant la chambre déclara, à une majorité de 266 voix contre 205, que la lecture du bill aurait lieu. Le ministre parut blessé, après tant d'efforts, d'une majorité aussi peu importante; mais il eut bientôt plus sujet d'être mécontent, car à sa sortie de la chambre, il se trouva assailli par une foule tumultueuse qui le saisit par son manteau, et lui aurait fait un mauvais parti sans l'intervention de plusieurs membres qui vinrent à son secours.

Au dehors, l'irritation était à son comble. Des pétitions furent envoyées de toutes parts à la chambre des communes. Les pamphlets et les journaux retentirent d'accusations contre les ministres. Le lord-maire de Londres obtint une copie du bill, et, par son influence, le conseil commun signa une pétition violente dans laquelle il en demandait le rejet. Alors Walpole, ému de ces manifestations, se décida à retirer le bill, et le jour même qui avait été fixé pour sa seconde lecture, il en demanda l'ajournement à six mois, ajournement qui, dans la circonstance, équivalait à un rejet définitif. La nouvelle de cet événement fut saluée avec joie par la nation. L'on eût dit que l'Angleterre venait de remporter une grande victoire. Des feux de joie furent allumés dans les rues; les communes furent illuminées, et le ministre Walpole fut brûlé en effigie au milieu d'une foule de spectateurs qui portaient une cocarde avec ces mots : *Liberté, propriété et point d'accise*. De son côté, Walpole exerça sa vengeance sur tous ceux qui avaient montré du mauvais vouloir et qui étaient sous ses ordres. Lord Chesterfield, lord Claiton, le comte de Burlington, le duc de Montrose et une foule d'autres personnages aussi distingués tombèrent en disgrâce et perdirent leurs places.

Cette victoire fut saluée avec acclamation par l'opposition, qui résolut de ne laisser échapper aucune occasion de la rendre plus complète. Les affaires du continent étaient fort embrouillées. Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe venait de mourir, et la couronne de Pologne étant élective, plusieurs candidats s'étaient mis sur les rangs pour l'obtenir. L'un était Auguste, fils du roi défunt; l'autre était Stanislas Leczinski, qui avait déjà été roi de Pologne. La France appuyait les droits de Stanislas Leczinski, dont la fille avait épousé Louis XV. Auguste avait pour appuis l'empereur Charles et la czarine Anne de Russie. Stanislas partit pour la Pologne, où il fut reçu avec acclamation par les Polonais. Mais déjà les troupes moscovites inondaient le royaume. Il fut obligé de quitter sa capitale, et de se réfugier dans Dantzick, qui fut bientôt investi par une armée combinée de Russes, de Saxons et de Polonais attachés aux succès d'Auguste. La défense de Dantzick fut longue et héroïque; mais à la fin Stanislas fut obligé de quitter la ville à la faveur d'un déguisement, et Auguste, son rival, fut proclamé roi de Pologne à sa place. La France ressentit vivement l'injure faite à Stanislas, et malgré les intentions pacifiques du cardinal Fleury, qui tenait alors les rênes du gouvernement français, elle résolut de défendre les droits de son protégé. La cour de Madrid, qui avait d'anciens griefs contre l'Autriche, s'associa volontiers à la querelle de la France, et bientôt toute l'Europe continentale fut sous les armes.

(1734.) L'Angleterre se trouvait en dehors de la querelle; toutefois, sa position exceptionnelle n'empêchait

pas qu'elle ne prît une attitude imposante en augmentant ses forces. Ce fut une occasion pour l'opposition d'attaquer la politique suivie par le cabinet à l'intérieur et à l'extérieur. Un membre fit la motion de rapporter le bill des parlements septennaux, et Windham dénonça Walpole à la chambre comme dénué d'honneur et de probité, et comme n'ayant en vue que ses intérêts personnels. Walpole, qui, dans ces invectives à bout portant, reconnaissait le langage de Bolingbroke, flétrit de son côté ceux qui, dit-il, sous le masque du désintéressement et du patriotisme, voulaient donner leurs vices aux hommes en place. Faisant allusion à Bolingbroke, il le représenta dans toutes les phases de sa vie, le montra trahissant les secrets de toutes les cours où il avait été, déchu de tout sentiment d'honneur et de probité, et trahissant tous les maîtres qu'il avait servis, et demanda si un tel personnage n'était pas une disgrâce pour l'espèce humaine. Walpole s'attacha ensuite à mettre en avant les raisons qui lui faisaient préférer les parlements septennaux aux parlements triennaux. « Les parlements triennaux se rapprochent trop, dit-il, de cette forme de gouvernement qui est appelée la forme démocratique. Cette nature de gouvernement est susceptible de grands inconvénients. Ainsi, dans quelques occasions, les gouvernants sont lents à adopter des résolutions, et dans d'autres, ils brusquent les mesures qui demanderaient le plus de réflexion. De plus, cette forme de gouvernement ne montre aucune constance dans ses principes, et souvent elle se trouve engagée dans des insurrections et des séditions qui exposent le pays à devenir le jouet et même la proie de ses voisins. Les parlements triennaux ont enfin ce désavantage que, comme les secrets de l'État ne peuvent pas toujours être divulgués immédiatement, les ennemis du gouvernement peuvent obtenir par leurs menées une nouvelle législature qui soit en opposition avec lui, avant que les ministres aient eu le temps de justifier leurs actes, en faisant connaître les faits et les circonstances sur lesquels ils s'étaient basés. L'expérience a aussi démontré, ajouta Walpole, que cette partie d'une nation que l'on nomme populace est disposée dans tous les pays du monde à passer avec trop de promptitude de l'enthousiasme à l'abattement. Il résulte de là, que le peuple et les électeurs oscillant dans leurs opinions, et donnant à leurs représentants cette oscillation par des réélections trop fréquentes, la direction des affaires devient impossible. On dit, s'écria-t-il, que de l'argent est sorti des caisses publiques pour corrompre les électeurs. Comment le supposer, avec les soins extrêmes qui sont pris pour contrôler la moindre dépense faite par le trésor, avec la régularité qui règne dans cette administration, et lorsque les comptes sont chaque année soumis à l'examen des communes ? » C'est ainsi que parla le ministre; la dernière partie de son discours était bien osée, mais l'opposition se débattit en vain : le rejet de la motion fut décidé, en faveur du ministre, à une majorité de 247 voix contre 184.

Le parlement, qui était arrivé au terme de sa durée, fut dissous sur ces entrefaites, et de nouvelles élections eurent lieu : elles donnèrent à l'opposition quelques voix de plus. Les adversaires des ministres avaient exploité contre le gouvernement la situation, et notamment le bill sur l'accise, les relations encore incertaines de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne, et les autres griefs de la nation. A l'ouverture du parlement, le roi exprima l'intérêt qu'il prenait aux affaires du continent, et dit que, bien qu'il eût résisté aux sollicitations pressantes de l'Empereur, il espérait que ses sujets ne lui refuseraient pas les moyens nécessaires pour jouer le rôle qui convenait au pays, si les éventualités l'y forçaient. L'opposition, ou les patriotes, répondit à cette demande que l'Angleterre ne devait point se mêler dans les querelles interminables du continent, mais plutôt se tenir à l'écart, et ré-

duire l'armée permanente au lieu de l'augmenter. Mais, contrairement à cette opinion, la majorité vota une augmentation des forces de terre et de mer. Cet insuccès frappa Bolingbroke au cœur. Il quitta l'Angleterre, et se retira en Touraine, dans un beau château qui lui appartenait. «Mon rôle est joué, écrivait-il à son ami Windham, quelques mois après son arrivée en Touraine, et celui qui reste sur le théâtre après que son rôle est fini mérite d'être sifflé. »

La guerre était engagée sur le continent entre l'Espagne, conjointement avec la France, contre l'Autriche. L'infant don Carlos avait obtenu de grands succès en Italie, et était resté maître des Deux-Siciles. Du côté du Rhin, les Impériaux, commandés par le prince Eugène, le rival en renommée de Marlborough, avaient à combattre les Français, qui étaient commandés par le duc de Berwick, et qui le furent plus tard par le marquis d'Hasfel. Les Français s'emparèrent de Philisbourg, malgré l'habileté et les efforts d'Eugène, et remportèrent de si grands avantages, que l'Empereur s'adressa à toutes les cours de l'Europe pour demander du secours.

(1735.) C'est au milieu de cette conflagration continentale que Walpole voulait conserver la neutralité. Mais tandis que l'Angleterre évitait avec tant de peine de s'engager dans une collision contre l'Empereur, elle était à la veille de tirer l'épée pour le Portugal, que menaçait en ce moment la cour de Madrid. Cette cour ayant usé de mauvais traitements à l'égard de l'envoyé portugais, et le Portugal ayant réclamé l'intervention de l'Angleterre dans cette affaire, Walpole envoya une flotte dans le Tage. La présence de cette force navale ramena le cabinet de Madrid à des dispositions plus pacifiques envers le Portugal.

(1736.) Les affaires du continent prirent, sur ces entrefaites, une tournure plus favorable, et Georges dit à son parlement qu'il était nécessaire de diminuer les forces de terre et de mer. La chambre des communes remercia le roi de la situation actuelle du pays, dans une adresse qui fut votée à l'unanimité. L'opposition, en s'associant à l'adresse, voulait faire preuve de courtoisie à l'égard de la couronne; mais elle était bien décidée à ne point laisser de repos au ministère. Sa vieille rancune éclata au sujet de la présentation d'un bill qui fut surnommé le bill de gin (gin-bill). Ce bill avait pour objet d'établir sur cette liqueur et sur d'autres spiritueux des droits très-élevés. On espérait ainsi arrêter l'usage immodéré des liqueurs fortes; mais c'était offrir une prime d'encouragement à la fraude. Une sorte d'émeute éclata au sujet de ce bill parmi les classes inférieures. Le bruit se répandit que le ministère voulait mettre le gin hors de la portée du peuple, et d'un autre côté, que le gouvernement s'inquiétait peu de ce que le peuple bût ou non, pourvu que les caisses de l'État se remplissent. Le bill n'en fut pas moins adopté.

Mais la mise à exécution de la loi sur le gin ne fit qu'irriter les esprits. A Londres, plusieurs émeutes éclatèrent, et la force armée dut intervenir pour les dissiper. Mais aucun de ces troubles ne surpassa ce qui eut lieu à la même occasion à Édimbourg. Nous voulons parler du meurtre de Portéous, dont Walter Scott a fait une description si remarquable dans son roman de *Waverley*.

Deux hardis contrebandiers du comté de Fife, l'un nommé Wilson, l'autre Robertson, avaient été condamnés à mort pour avoir volé un receveur de l'accise, et ils attendaient l'exécution de leur sentence dans le Tolbooth d'Édimbourg. S'étant procuré une lime, ils coupèrent leurs fers et un des barreaux de leur croisée, et se préparèrent à prendre la fuite. Wilson, qui était d'une forte corpulence, voulut passer le premier, mais son corps s'engagea dans les barreaux, et les geôliers arrivèrent avant qu'il eût eu le temps de s'échapper. Les deux prisonniers furent soumis à une surveillance plus active. Quelques jours après, ils furent conduits à l'église pour y

entendre, suivant l'usage, le dernier sermon qui précède la mort des condamnés. Wilson se reprochait d'avoir voulu passer le premier par les barreaux de fer, car il supposait que s'il eût laissé passer Robertson, qui était fluet et mince, avant lui, celui-ci aurait pu effectuer son évasion. A son arrivée à l'église, et après avoir examiné attentivement les lieux et les hommes qui l'entouraient, il conçut le projet de sauver son camarade. Chacun des condamnés était gardé par deux soldats. Par un mouvement prompt comme la pensée, Wilson saisit ses deux gardiens, et s'élançant sur l'un des gardiens de Robertson, il l'arrêta par ses vêtements avec ses dents, après avoir crié à son camarade de prendre la fuite; Robertson se défit aisément du quatrième soldat; il s'élança hors de l'église, et on ne le revit plus à Édimbourg. Le trait de courage de Wilson, qui déjà, par la nature de son crime, avait trouvé des hommes disposés à le plaindre, augmenta les sympathies que le peuple avait pour lui; il demanda à hauts cris qu'il lui fût fait grâce. Mais le gouvernement était résolu à donner un exemple : l'exécution fut commandée, et le condamné fut conduit à la potence sous une escorte de soldats municipaux, commandés par le capitaine Portéous. Par son activité dans la police et son caractère brutal ce Portéous s'était fait exécrer du peuple d'Édimbourg; sa présence à l'exécution ne fit qu'irriter les esprits; des pierres furent lancées contre le bourreau, et même contre la troupe. Portéous, dans un moment de colère, et sans avoir accompli les formalités légales, c'est-à-dire sans avoir lu le *riot-act*, se saisit d'un fusil et tira sur la foule. Plusieurs de ses hommes imitèrent son exemple, et un certain nombre de personnes furent tuées. Portéous fut aussitôt jeté dans la prison que venait de quitter le malheureux Wilson. Il fut traduit devant les tribunaux compétents, et fut reconnu coupable. Aussitôt la reine Caroline envoya un sursis de six semaines, dans l'espoir, au moyen de cet ajournement, de sauver Portéous. Mais la nouvelle de ce sursis causa une violente agitation au sein du peuple d'Édimbourg.

Le 8 septembre avait été fixé par les juges pour le jour de l'exécution. La veille au soir, Portéous, qui pensait avec ses amis et le peuple d'Édimbourg, que le sursis n'était qu'un avant-coureur d'un acte de grâce, avait invité ses amis à une collation dans la prison, lorsque, vers deux heures du soir, le bruit du tambour et les cris d'une foule furieuse qui approchait de la prison se firent entendre. Ce fut vainement que la milice et la troupe voulurent dissiper ce rassemblement; les hommes qui le composaient désarmèrent les soldats et s'avancèrent vers la prison, dont ils firent le siége. Le Tolbooth résistait aux assaillants, lorsqu'une voix retentissante qui partait de la foule fit entendre ce cris : Mettez-y le feu! Aussitôt des barils de goudron et d'autres matières combustibles furent entassés auprès de la porte. Le geôlier déclara alors qu'il se rendait, et il jeta les clefs à la populace, qui se précipita à flots pressés dans la prison, et se porta directement à la cellule occupée par Portéous. Mais la cellule était vide, Portéous paraissait l'avoir quittée; mais l'un des hommes de la foule s'écria que le prisonnier ne pouvait être loin. En effet, Portéous était caché dans la cheminée. Il fut découvert dans sa retraite et en fut arraché par les pieds. Le malheureux capitaine offrit des sommes considérables, mais ses ennemis furent inexorables. Ils lui permirent seulement de livrer ses papiers et de remettre son argent à un autre détenu, et ils le conduisirent alors à Grass-Market, lieu où avait été exécuté Wilson. En route, ils défoncèrent la boutique d'un cordier pour se procurer la corde nécessaire à l'exécution, et ils laissèrent sur le comptoir une guinée. Ayant ensuite besoin d'une potence, ils allèrent chez un teinturier et s'emparèrent d'un poteau qu'ils dressèrent, et auquel ils pendirent Portéous. L'exécution se fit à la lueur des torches, et quand Por-

téous fut mort, la foule se dissipa et rentra paisiblement chez elle. Le lendemain au matin les rues étaient libres, et rien n'indiquait la scène qui s'était passée pendant la nuit, sinon quelques haches et d'autres armes jetées çà et là.

On ne saurait imaginer la consternation que la nouvelle de cet événement causa au sein du ministère. La reine Caroline regarda le meurtre de Portéous, en faveur duquel elle avait donné un sursis, comme une insulte faite à sa personne et à son autorité, et l'on prétend que, dans un accès de colère, elle dit au duc d'Argyle que, plutôt que de se soumettre à un pareil état de choses, elle dévasterait l'Écosse et la ruinerait de fond en comble. Le gouvernement envoya à Édimbourg un agent spécial pour instruire cette affaire. Celui-ci offrit de fortes récompenses à quiconque dénoncerait les coupables; mais ces promesses n'eurent aucun effet : il paraît que non-seulement le peuple d'Édimbourg, mais encore de hauts personnages de cette ville, avaient pris part au meurtre en question; le clergé lui-même n'y avait point été étranger. Les choses étant ainsi, le gouvernement ne fit plus de poursuites.

(1737.) Cette affaire devait soulever de violents débats. Un bill fut présenté ayant pour objet d'abolir la charte municipale d'Édimbourg, de détruire les portes de cette capitale, de licencier la garde urbaine et de jeter en prison le prévôt de la ville. Plusieurs juges écossais furent sommés de comparaître devant la chambre des lords, et une enquête sévère commença. Le prévôt fut condamné à la perte de sa place, et déclaré incapable d'occuper à l'avenir des fonctions publiques. De plus, la corporation d'Édimbourg fut condamnée à 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.) d'amende au profit de la veuve de Portéous. Les ministres de l'Église écossaise reçurent également l'ordre de lire chaque dimanche à leur congrégation, pendant un an, une proclamation par laquelle les assistants étaient invités à faire connaître les principaux fauteurs des troubles.

D'autres difficultés assaillirent le ministre en ce moment. Frédéric, prince de Galles, héritier présomptif de la couronne, avait, huit ans avant l'époque où nous sommes, quitté le continent, et s'était rendu en Angleterre, qu'il voyait pour la première fois. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, ce qui déplut au roi, et bientôt il régna entre le père et le fils une grande mésintelligence. La désunion devint plus grande encore quand l'opposition, par ses cajoleries, parvint à s'attacher l'héritier présomptif de la couronne.

Le prince, qui nourrissait une passion profonde pour sa cousine, Frédérique de Prusse, avait été obligé de renoncer à elle par obéissance à son père, et s'était marié à Augusta, princesse de Saxe-Gotha. Le roi avait alloué à son fils, qui se distinguait par ses goûts de dépense, seulement 50,000 liv. sterl. (1,250,000 fr.) sur les 800,000 livres sterl. (20,000,000 de francs) montant de la liste civile. Les membres de l'opposition donnèrent à entendre à Frédéric que cette somme, déjà insuffisante avant son mariage, l'était bien davantage maintenant. Ils l'engagèrent à jeter une espèce de défi à son père, en s'adressant au parlement pour lui demander qu'il élevât le chiffre de sa pension à 100,000 liv. st. (2,500,000 francs), ce qui réduirait d'autant la dotation de son père. Le prince entra dans ces vues malgré le danger pour lui d'un pareil projet. Pulteney, dans la chambre des communes, présenta une motion à cet effet. Il demandait à la chambre de voter une adresse au roi pour supplier Sa Majesté de donner au prince 100,000 liv. sterl. (2,500,000 francs) par an. La motion, soutenue par sir John Barnard, fut repoussée par Walpole, qui déclara qu'il appartenait à la couronne de disposer de ses revenus comme elle l'entendait. Il ajouta qu'à son avis les 50,000 liv. sterl. (1,250,000 fr.) accordées au prince, jointes au revenu du duché de Cornouailles dont jouissait Frédéric à titre de domaine privé, revenu qui s'élevait

à 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.), lui paraissaient devoir suffire aux besoins de l'héritier de la couronne. Pulteney répondit que les revenus du prince n'étaient en réalité que de 52,000 liv. sterling (1,300,000 fr.), et que les dépenses de sa maison s'élevaient à 63,000 liv. sterl. (1,575,000 fr.); il fit allusion, dans son discours, à l'avarice bien connue du roi. La question, mise au vote, eut 234 voix pour le roi, et 204 pour le prince de Galles. Frédéric devint furieux, et sa colère l'aveuglait à ce point que sa femme, étant enceinte, il n'annonca cette circonstance au roi et à la reine que peu de jours avant l'accouchement. La famille royale se trouvait alors à Hampton-Court. En ce moment même Frédéric enjoignit à la princesse de quitter le palais, et la mit dans une voiture pour la conduire à Saint-James. A cette nouvelle, le roi ne put retenir son mécontentement, et il envoya sir Robert Walpole et lord Harrington pour assister à l'accouchement; mais, à leur arrivée, la princesse avait déjà donné le jour à une fille. Le baptême rendit la rupture plus complète. Le prince, qui sentait avoir été trop loin, voulut faire acte de soumission à son père; mais le roi lui envoya un acte péremptoire par lequel il lui enjoignait de quitter le palais de Saint-James avec sa famille, et de se retirer à Norfolk-House, dans Saint-James-Square. Norfolk-House devint alors le rendez-vous de tous les membres de l'opposition. Le roi rendit une ordonnance par laquelle il déclarait qu'aucune des personnes qui visiteraient Norfolk-House n'aurait accès à sa cour; et comme ces querelles de famille occupaient toutes les cours de l'Europe, il adressa aux ambassadeurs étrangers à Londres une relation de ce qui s'était passé.

Walpole allait perdre un appui qui, depuis l'avénement de Georges II, lui avait été d'un grand service. Au milieu de ces discussions, la reine Caroline mourut d'un accès de goutte. A son lit de mort, et lorsque le roi et Walpole étaient à son chevet, elle dit à ce ministre, en qui elle avait toujours eu une grande confiance : « J'espère que vous n'abandonnerez jamais le roi, mais que vous continuerez à le servir avec votre fidélité habituelle. Je vous recommande Sa Majesté. » Elle refusa de voir le prince de Galles, malgré les instances de l'archevêque de Cantorbéry. Walpole voulut faire quelques tentatives de réconciliation; mais elles échouèrent; Frédéric promit de ne faire aucune concession, et de ne jamais parler à Walpole.

Les patriotes, tranquilles de ce côté, résolurent alors de travailler l'opinion publique en exploitant les affaires d'Espagne. Cette puissance s'arrogeait le droit de visiter les navires anglais, parce que ces navires se livraient au commerce de contrebande sur ses côtes et dans ses possessions d'outre-mer, commerce ruineux pour elle. L'opposition déclara que les griefs de l'Angleterre contre l'Espagne demandaient une réparation éclatante; mais bien que voulant engager le pays dans une guerre étrangère, les membres de l'opposition repoussèrent toute augmentation de l'armée. Walpole demandait 70,000 hommes; l'opposition déclara que 12,000 hommes suffiraient.

Une affaire qui était arrivée quelques années auparavant, et qui fut en ce moment connue du public, servit de texte à l'opposition pour attaquer les ministres. Un nommé Jenkyns, capitaine d'un petit navire qui faisait les voyages de la Jamaïque, avait été abordé par un garde-côtes espagnol. Comme son navire contenait des marchandises de contrebande, ces marchandises avaient été saisies, et lui-même, ainsi que son équipage, avaient été exposés à des traitements barbares de la part des capteurs. Ceux-ci, notamment, lui avaient coupé une oreille et lui avaient dit de la porter au roi Georges, à qui ils destinaient le même traitement si le sort le faisait tomber dans leurs mains. La cité de Londres, qui était restée muette pendant longtemps, car cet outrage datait de sept ans, fit alors entendre ses plaintes

contre la barbarie des Espagnols et la faiblesse des ministres. L'opposition voulut tirer parti de cette circonstance, et Jenkyns fut appelé à la barre des communes. Un membre lui demanda ce qu'il avait ressenti, lui, citoyen d'un pays libre, en recevant un pareil traitement des Espagnols. « Je recommandai mon âme à Dieu et ma cause à mon pays, » répondit Jenkyns. Ces paroles produisirent une profonde impression, non-seulement sur la chambre, mais encore sur toute la nation. Toutefois, la mutilation de Jenkyns, comme ayant été occasionnée par les Espagnols, a été mise en doute par plusieurs écrivains : les uns prétendent même que Jenkyns avait ses deux oreilles au moment même où il faisait la réponse que nous venons de rapporter; d'autres disent qu'il n'avait effectivement qu'une oreille, mais qu'il avait perdu l'autre au pilori pour cause de vol. Quoi qu'il en soit, son état fut regardé comme un grief de plus de l'Angleterre contre l'Espagne. Le comte de Mansfield, rapporteur de la commission chargée d'examiner ces griefs, appela dans son rapport la vengeance de la nation sur l'Espagne, et Pulteney, après avoir fait un tableau effrayant des cruautés et des injustices des Espagnols, établit en principe que la nation anglaise avait le droit de naviguer librement dans toutes les parties des mers américaines, pourvu que ces navires ne touchassent point aux ports espagnols; qu'elle avait le droit de transporter toute espèce de marchandises d'un port anglais dans un autre port anglais; le droit de couper du bois de Campêche dans la baie de ce nom, et d'aller chercher du sel dans l'île de Tortuga, droits que l'Espagne ne voulait point reconnaître. Walpole, en réponse à ce discours, ne chercha point à atténuer les torts des Espagnols; mais il dit qu'il avait bonne espérance de les voir donner satisfaction au pays; que des négociations pacifiques étaient en ce moment entamées à ce sujet, et que si un bon traité pouvait arranger les différends, ce serait plus profitable au pays. Dans le cours des débats, Walpole répondit à l'accusation portée contre lui, que son amour de la paix avait pour mobile l'amour de sa place, et qu'il évitait la guerre et supportait tous les affronts faits à la nation, seulement parce qu'il savait qu'un changement dans la politique étrangère conduirait à un changement de ministère. « J'ai toujours méprisé, s'écria-t-il, une popularité qui n'est point fondée sur un zèle ardent pour le bien public, et j'ai assez longtemps fait partie de cette chambre pour reconnaître que tous ceux qui ont repoussé une popularité basée sur d'autres motifs, ont toujours, quoique tardivement, reçu les remercîments de leur pays au sujet de leur conduite. » Il ajouta que son expérience lui avait prouvé qu'un cabinet était susceptible de durer en temps de guerre comme en temps de paix. « En ne consultant à ce sujet que la raison, s'écria-t-il, il est de l'intérêt d'un ministre qui a quelque chose à se reprocher, d'avoir la guerre; car, par ce moyen, il détourne l'attention publique de ses actes. »

Mais les efforts du ministre restèrent sans effet sur l'esprit de la chambre. Deux adresses furent votées, l'une par les communes, l'autre par les lords, pour demander au roi d'exiger satisfaction de la cour de Madrid, ainsi que le redressement des griefs dont la nation avait eu à souffrir. Pour obéir aux volontés du parlement, Walpole envoya l'amiral Haddock dans la Méditerranée, avec dix vaisseaux de ligne. De plus, il expédia dans les Indes occidentales une autre flotte, et donna des lettres de marque aux armateurs qui lui en demandaient. Mais dans le même temps, Walpole pressait la conclusion des négociations qui avaient lieu à Madrid. Des comptes furent dressés, desquels il ressortait une balance, en faveur de l'Angleterre, d'une somme de 140,000 liv. st. (3,500,000 fr.). La cour de Madrid, après avoir cherché à réduire cette somme, consentit enfin à la payer intégralement, et offrit les revenus de ses colonies d'Amérique. Walpole, à

qui cette garantie offrait une liquidation difficile, réduisit la dette à 95,000 liv. sterl. (2,375,000 fr.), si la somme était payée comptant. Il fut convenu qu'elle le serait dans les quatre mois qui suivraient la ratification du traité, et cette condition fut acceptée. Une difficulté survint au moment de signer. Le négociateur espagnol déclara que la Compagnie anglaise de la mer du Sud devait à Philippe 68,000 liv. st. (1,700,000 fr.), et dit qu'il ne signerait qu'autant que cette dette serait payée. Le négociateur anglais répondit que la Compagnie de la mer du Sud était tout à fait distincte du gouvernement anglais. Cependant, il déclara que si la dette existait réellement elle serait payée.

(1739.) Le parlement s'assembla sur ces entrefaites. L'Angleterre ne rêvait en ce moment que guerre et conquête. Quand le traité fut présenté à la sanction de la chambre, le parti ministériel se vit en butte aux plus violentes attaques. Les parties faibles du traité furent exploitées par l'opposition. Une clause de ce traité portait qu'il serait alloué à l'Espagne 60,000 liv. sterl. (1,500,000) pour les navires qui lui avaient été pris par l'amiral Byng sur la côte de la Sicile, en 1718; l'opposition déclara que l'Angleterre payait ses ennemis pour les victoires qu'elle remportait sur eux, et qu'elle leur donnait plus qu'elle ne leur avait pris. Dans la chambre haute, le duc d'Argyle, Chesterfield, Carteret, et le prince de Galles, l'ennemi mortel de Walpole, remplirent la noble enceinte de leurs déclamations. Le ministre ayant demandé aux lords, par la bouche de lord Cholmondeley, une adresse de remercîments au roi au sujet du traité, l'adresse, après de longs débats, ne fut adoptée qu'à une faible majorité. La même adresse, dans la chambre des communes, rencontra une grande résistance.

Il y avait en ce moment dans cette chambre un jeune membre du nom de William Pitt, qui s'était déjà fait connaître, et avait reçu de Walpole le nom de terrible cornette de cavalerie. Pitt demanda si le pays avait conservé ou non sa nationalité. « Ce royaume, s'écria-t-il, est-il encore une nation. ou bien qu'est-ce qu'un parlement anglais, si ayant dans nos havres plus de vaisseaux que n'en ont toutes les nations de l'Europe réunies, si ayant deux millions d'âmes dans nos colonies d'Amérique, nous en sommes réduits à la triste nécessité de recevoir de l'Espagne un traité aussi déshonorant et qui offre si peu de garantie pour nous? » Pitt attaqua le traité, qu'il déclara injurieux pour le pays et indigne de l'Angleterre. « Quel discours. s'écria-t-il, quels moyens évasifs pourrait-on employer pour effacer cette infamie publique? A qui pourrions-nous la cacher? Est-ce à nous-mêmes? est-ce à la nation? Je voudrais que nous pussions la dérober aux yeux de l'Europe; elle voit que l'Espagne nous a parlé comme si nous étions sous sa domination. Cette convention, monsieur l'orateur, je le déclare du fond de mon âme, n'est autre chose que la stipulation de l'ignominie nationale; qu'un expédient illusoire pour tromper le ressentiment de la nation; qu'une trêve sans suspension d'hostilités de la part de l'Espagne; de la part de l'Angleterre, qu'une suspension de la première loi de la nature, qui nous commande de veiller d'abord à notre conservation; qu'un abandon des droits et du commerce de l'Angleterre à la merci des plénipotentiaires. Et à l'égard de notre future sécurité, ce point de la plus haute importance, je dis que ce traité est non-seulement défectueux, mais qu'il est de plus en opposition avec les résolutions du parlement et les gracieuses promesses descendues du trône. Les plaintes de vos marchands au désespoir, la voix de l'Angleterre, ont condamné cette convention; que la faute en retombe sur la tête de celui qui l'a conseillée, et Dieu veuille que cette assemblée ne partage pas cette faute en y donnant son approbation. » Walpole répondit que la convention avait posé les bases d'un bon traité définitif; qu'il regardait en ce moment les efforts qu'il avait faits

pour empêcher l'Angleterre de s'engager dans une guerre avec une nation qu'elle avait tout intérêt à ménager, comme une des plus grandes gloires de sa vie politique et comme l'acte qui devait lui valoir l'estime de la postérité. Il répéta sa maxime fondamentale : « que la paix valait mieux que la guerre, et que l'Angleterre étant une nation commerçante, elle devait avoir toujours en vue la prospérité de son commerce. »

La question mise au vote fut décidée en faveur du ministère, à une majorité de 260 voix contre 232. Mais le lendemain, Windham, l'un des chefs de l'opposition, annonça, avec une grande solennité, l'intention où il était de se retirer de la chambre des communes. « J'ai vu, dit-il, cette fatale mesure approuvée par une majorité de 28 voix, et je me lève maintenant pour m'acquitter d'un dernier devoir envers mon pays, comme membre de cette chambre. » Après être revenu sur la discussion de la veille, et avoir manifesté son étonnement de ce que les arguments aussi faibles que ceux qui avaient été avancés par ses adversaires eussent trouvé une majorité disposée à les accueillir, il dit : « Je viens, Monsieur, faire un dernier adieu à cette chambre; peut-être, lorsqu'un autre parlement succédera à celui-ci, me sera-t-il donné de servir encore mon pays dans cette chambre. J'en appelle, en conséquence, à une autre chambre des communes, qui sera libre et dégagée de toute influence; qu'elle soit le juge de ma conduite et de celle de mes amis dans cette occasion.» Windham avait dans son discours appliqué l'épithète de faction corrompue à la majorité ministérielle. Un membre de cette majorité, irrité de l'insulte, demanda à la chambre que Windham fût envoyé à la Tour. Windham l'interrompit, et dit que la censure demandée par le préopinant ne l'effrayait point. « Les amis de la nation, et cette chambre elle-même, doivent des remercîments au noble membre et à ses amis, dit-il, pour lever le masque comme ils le font par cette déclaration publique. » La motion ne fut pas appuyée.

Malgré ces attaques, les négociations continuaient. Mais les Espagnols, déjà irrités des discours tenus à leur égard dans le parlement britannique, se plaignaient de la présence de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, et demandaient avec hauteur le payement des 68,000 livres sterling (1,700,000 fr.) qui leur étaient dues par la Compagnie anglaise de la mer du Sud, déclarant aux plénipotentiaires anglais que le non payement de cette dette autorisait le roi d'Espagne à saisir les marchandises appartenant à la Compagnie et à suspendre l'*assiento*, en vertu duquel il leur était permis de faire la traite des nègres. Le cardinal Fleury offrit sa médiation; mais ce fut inutilement. Les esprits étaient tellement indisposés en Angleterre, que Walpole n'eut plus d'autre alternative que de faire la guerre ou de se retirer. Walpole opta pour le premier parti. En conséquence, il demanda à l'Espagne la reconnaissance expresse de tous les droits et prétentions que les Anglais élevaient dans l'Amérique du Sud, et la renonciation à perpétuité que s'arrogeait l'Espagne du droit de visite. L'Espagne repoussa avec hauteur ses demandes, et le 19 octobre la guerre fut proclamée.

(1740.) Cependant l'Angleterre était bien éloignée de se trouver dans une situation propre à soutenir la guerre avec avantage. Elle avait des vaisseaux prêts à prendre la mer sans doute; mais les matelots manquaient. Cette circonstance fut exposée aux communes; et, pour remédier à la difficulté, un bill leur fut présenté, qui déclarait que tous les marins en état de servir seraient enregistrés, et levés selon les besoins du service; mais ce bill, à cause de son analogie avec les ordonnances de la France sur la même matière, fut rejeté. Walpole se vit forcé de délivrer un grand nombre de lettres de marque à des corsaires; car déjà les croiseurs français et hollandais, naviguant sous pavillon espagnol, causaient de graves préjudices au com-

merce maritime de l'Angleterre. Ensuite, le gouvernement, pour suppléer à l'absence des matelots, invita les armateurs à se défaire à son profit d'une partie des hommes de leurs équipages. Cette mesure, bien qu'elle soulevât quelque mécontentement, fut adoptée, et les vaisseaux de la marine royale purent alors quitter les ports.

L'Angleterre apprit en ce moment l'heureuse nouvelle de la prise de Porto-Bello par l'amiral Vernon. Une flotte partit aussitôt pour le Ferrol, sous le commandement de sir John Norris, pour intercepter la flotte espagnole, que l'on savait destinée pour les Indes occidentales. La flotte de Norris ne parvint pas à atteindre le but qu'on s'était proposé; elle arriva trop tard à sa destination; la flotte espagnole avait quitté les ports d'Espagne. Une autre flotte, commandée par le commodore Anson, fut envoyée pour rallier l'amiral Vernon. Le gouvernement prépara ensuite un armement formidable destiné à agir sur la côte septentrionale de l'Amérique espagnole et les possessions de Sa Majesté Catholique sur les côtes de l'Atlantique. Les troupes de débarquement étaient commandées par lord Cathcart, et la flotte par sir Chaloner Ogle.

L'Angleterre cherchait en ce moment à nouer des alliances. La France venait de conclure un traité de famille avec l'Espagne, et on ne pouvait espérer qu'elle se détacherait de cette alliance pour coopérer avec l'Angleterre. Toutefois, Walpole parvint à conserver de bonnes relations avec la Russie, le Danemark, la Suède, Hesse-Cassel et plusieurs autres États de l'Allemagne. L'attention de tous les cabinets de l'Europe se portait à cette époque sur la Prusse, dont le trône était occupé par le grand Frédéric, et la France et l'Angleterre se montraient les plus empressées à solliciter l'appui du jeune souverain. Mais Frédéric paraissait vouloir attendre les événements pour les faire tourner à son profit. Ce monarque convoitait alors l'Autriche, dont la couronne venait d'échoir à Marie-Thérese, conformément à la sanction pragmatique qui avait été garantie par tous les États de l'Europe. Déja même il y avait eu agression de sa part. Breslaw, Namslau et Ohlau lui avaient ouvert leurs portes. Dans ce moment critique, Marie-Thérèse demanda aide et protection au roi Georges, qui l'engagea à faire la paix avec Frédéric, en cédant à ce prince une partie de la Silésie. Mais Marie-Thérèse repoussa avec indignation ce conseil.

A l'intérieur, l'état du pays était alarmant; plusieurs émeutes, qui ne furent comprimées que par la force des armes, avaient éclaté sur différents points du royaume. D'un autre côté, les corsaires espagnols infestaient les côtes, et causaient de graves préjudices au commerce maritime. Enfin, l'opposition dans les deux chambres se montrait de plus en plus menaçante (1741). A la chambre des communes, un membre prononça le mot d'accusation contre les ministres, et avertit le ministère qu'il formulerait son accusation à quelques jours de là. La motion annoncée fut effectivement présentée le jour indiqué. Elle était conçue en ces termes : « Je demande qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour qu'il lui plaise d'éloigner pour toujours le très-honorable sir Robert Walpole de sa présence et de son conseil. » Lord Limerick appuya la motion, déclarant que le ministre ne vivait que d'expédients, et qu'il éloignait de l'armée les hommes les plus capables de servir le pays, parce qu'ils faisaient de l'opposition. Un autre membre, nommé Wortley Montague, demanda que Walpole quittât la chambre, tandis que sa conduite serait examinée. Mais cette motion, appuyée par Gibbon, fut repoussée, et il fut arrêté que le ministre serait présent pour entendre les charges portées contre lui, et qu'il aurait la parole le dernier.

L'opposition reprit alors un à un tous les griefs qu'elle avait contre le ministre, et l'attaqua avec une violence extrême. Sir Robert Walpole, ainsi qu'il en avait été convenu, prit la pa-

role. Le discours qu'il prononça est considéré comme l'un des meilleurs qu'il ait produits dans sa carrière parlementaire. Il dit « que les partis qui s'acharnaient à sa perte pouvaient se diviser en trois categories : les torys, les whigs mécontents qui prenaient le titre de patriotes, et les *enfants*.» Par cette expression, Walpole désignait tous les jeunes membres de la chambre, dont le plus grand nombre faisait cause commune avec l'opposition. Walpole ménagea les torys; mais il fut sans pitié à l'égard des whigs, sur lesquels il déversa à pleines mains le ridicule. « Qu'est-ce qu'un patriote? s'écria-t-il; les patriotes abondent comme les moucherons. J'en trouverais cinquante semblables à mes adversaires dans quelques heures; qu'on refuse de satisfaire à une demande injuste ou insolente, et aussitôt on voit naître un patriote! Je n'ai jamais craint de faire des patriotes; mais je méprise et dédaigne tous leurs efforts. Ce prétendu patriotisme, d'où vient-il? De l'ambition déçue, de la méchanceté personnelle; il n'y a pas un patriote, parmi ceux qui m'accusent, dont je ne puisse établir les vues secrètes et le motif d'opposition contre moi. » Passant ensuite aux différentes charges portées contre lui, Walpole parla d'abord des affaires étrangères, et se plaignit de ce qu'on avait fait masse des divers traités et des négociations qui avaient eu lieu depuis quelques années. « Pour se former un bon jugement sur une pareille matière, dit-il, il est nécessaire de considérer, non point les traités pris isolément, mais de revenir à l'époque où ils ont été faits, aux circonstances et à la situation dans lesquelles se trouvait l'Europe, à la situation particulière dans laquelle je me trouve, et au pouvoir dont j'étais investi. On a dit, à différentes fois, que j'étais seul et premier ministre. En admettant que cela fût, suis-je donc le seul et le premier ministre de toute l'Europe? Suis-je responsable de la conduite des autres pays, comme je suis responsable de celle de mon pays? Il ne serait pas difficile de montrer que les vues particulières de chaque cour ont occasionné les dangers qui affectent la tranquillité publique. Cependant le tout retombe à ma charge. Cela ne suffit pas encore : quelle qu'ait été la conduite de l'Angleterre, j'ai toujours été accusé. Si nous conservons la paix et ne prenons aucune part dans les transactions étrangères, on nous accuse de faiblesse et d'indifférence; si, au contraire, nous intervenons dans les disputes, nous sommes appelés des don Quichotte, et l'on dit que nous sommes dupes de tout le monde. Si nous contractons des traités d'alliance, on nous demande où est la nécessité d'imposer des charges à la nation; si, au contraire, nous ne faisons pas de traités, on nous reproche de n'avoir point d'alliés.» Walpole dit ensuite que l'équilibre européen avait été compromis par la paix d'Utrecht, paix qui avait laissé le trône d'Espagne au Bourbon Philippe, mais dont il ne pouvait être responsable, puisqu'il avait été conclu longtemps avant son entrée aux affaires; que la quadruple alliance avait été la conséquence inévitable du traité, mais qu'il n'avait point encore à se justifier de ce traité, bien qu'il y eût prêté la main d'une manière accessoire. Le ministre affirmait que la France ne devait point être considérée comme l'éternelle ennemie de l'Angleterre; qu'il y avait des circonstances où l'intérêt des deux pays coïncidait d'une manière parfaite, et que dans ces circonstances l'amitié de la France était plus précieuse pour le pays que celle de toute autre nation. Il défendit le traité de Hanovre comme une mesure indispensable pour faire la contre-partie du traité de Vienne, qui ne visait à rien moins qu'à déposséder l'Angleterre de Gibraltar et du Port-Mahon, et à asseoir le prétendant sur le trône d'Angleterre, tandis que, d'un autre côté, il tendait à amener l'union des couronnes de France, d'Espagne, de Bohême et de Hongrie sur une seule tête, l'infant don Carlos étant destiné à épouser Marie-Thérèse, fille aînée de l'Empereur. Répondant ensuite au reproche qu'on lui avait fait de l'isolement où était l'Angleterre,

il dit que ce n'était pas sa faute si l'Angleterre se trouvait isolée dans la guerre actuelle, attendu que si les autres pays avaient repoussé son alliance, c'est qu'ils avaient dans ce moment critique d'autres intérêts en vue. « La Suède, dit-il, est corrompue par la France; le Danemark hésite; le landgrave de Hesse-Cassel nous est presque acquis; le roi de Prusse, l'Empereur et la czarine sont morts pendant que nous négociions avec eux des traités d'alliance. Les possessions de l'Autriche sont réclamées par l'Espagne et la Bavière, l'électeur de Saxe ne sait s'il adhérera à la confédération générale dont la France a formé le plan, et la cour de Vienne est irrésolue. Dans cette conjoncture critique, si la France parvient à faire un traité avec la Prusse; et si la reine de Hongrie écoute les propositions de la France, ces événements peuvent-ils, à bon droit, être imputés aux ministres anglais? et s'ils peuvent être imputés à ces ministres, doivent-ils l'être à un seul d'entre eux? »

Après avoir ainsi passé en revue les affaires extérieures, Walpole aborda les affaires intérieures. Il dit que s'il était coupable, tout le cabinet l'était avec lui; mieux que cela : que si l'accusation avait quelque fondement, elle devait peser à la fois sur le roi, les lords et les communes; mais qu'il n'y avait pas lieu à pareille accusation; qu'aucune preuve ne pouvait être établie; que les dépenses dans lesquelles le pays avait été engagé avaient été approuvées et accordées par le parlement; qu'il n'avait pratiqué aucune corruption; que si quelques membres des deux chambres avaient été privés de leurs fonctions, c'est que Sa Majesté, qui avait le droit de les révoquer, avait jugé à propos de ne plus les conserver à son service; à l'égard du fonds d'amortissement, que 8,000,000 sterl. (200,000,000 de francs) seulement étaient sortis des caisses de ce fonds à la décharge de la dette publique, et, de plus, que 7,000,000 sterling (175,000,000 de fr.) avaient été distraits dans l'intérêt de l'Angleterre, puisque l'impôt foncier avait diminué dans une assez grande proportion; à l'égard de la Compagnie de la mer du Sud, que ce projet n'était point le sien, et il ajouta à ce sujet, que, dans les embarras qui étaient résultés de cet établissement, la voix du roi et celle de la nation l'avaient appelé, à l'unanimité, pour remédier au mal. Puis Walpole posa ces questions à ses adversaires : « N'ai-je pas été placé à la tête de la trésorerie lorsqu'une confusion extraordinaire régnait dans le revenu public? N'ai-je pas fait revivre le crédit public? n'est-il pas dans un état florissant? n'a-t-il pas atteint même un degré incroyable de prospérité? S'il en est ainsi, à qui doit-on attribuer cette heureuse situation?... La tranquillité n'a-t-elle pas été conservée à l'intérieur en dépit de l'opposition la plus injuste et la plus violente qui ait jamais existé? Le commerce n'est-il pas aussi dans un état prospère? A l'égard de la guerre, je dirai que je ne suis ni général ni amiral, et que je n'ai rien à faire avec notre marine et notre armée; conséquemment, que je suis à l'abri de tout reproche en ce qui concerne cette branche de l'administration. Mais si j'avais à répondre de toutes choses, je pense qu'il serait impossible de me trouver en faute dans la conduite que j'ai tenue pour faire la guerre; car, si nos attaques sur l'ennemi ont été aussi longtemps retardées, si elles n'ont point été aussi vigoureuses et aussi fréquentes qu'elles devaient l'être, ceux-là seuls sont à blâmer qui, depuis des années, déclament contre les armées permanentes. » Walpole termina en ces termes : « Quels ont été les effets de la corruption, de l'ambition et de l'avarice dont j'ai été si libéralement accusé? Ai-je jamais été soupçonné d'être corrompu? Étrange phénomène! Voici un homme qui corrompt les autres et qui n'est point corrompu lui-même. Peut-on m'accuser d'ambition? Pourquoi alors resterai-je simple membre de la chambre des communes, moi qui ai refusé le titre de pair? Vous oubliez, me dira-t-on peut-être, le

petit ornement qui est sur vos épaules (Walpole voulait parler du ruban de l'ordre de la Jarretière); mon accusateur, en effet, en a parlé avec complaisance et d'une manière assez mordante; mais, à coup sûr, si cet insigne peut exciter de la jalousie et de l'indignation dans d'autres lieux, ce ne doit pas être dans la chambre des communes; car, au contraire, elle doit voir avec plaisir ses membres participer à une distinction que ses ancêtres partageaient également. Ai-je montré quelques symptômes d'avarice? Ai-je obtenu de la cour quelque donation de la couronne depuis que j'ai été placé à la tête de la trésorerie? Ma conduite a-t-elle été différente de celle que d'autres auraient tenue s'ils eussent été à ma place? Ai-je eu tort de donner la place d'auditeur à mon fils, et de donner des fonctions aux autres membres de ma famille? Je pense que ce que j'ai fait à cet égard ne me sera point imputé à crime, à moins qu'il soit prouvé que je les aie placés à des fonctions pour lesquelles ils n'étaient pas propres. Mais lorsque je repousse avec tant de force l'accusation qui veut que je sois seul et premier ministre, et que toutes les mesures prises par le gouvernement soient attribuées à mon influence et à ma direction, je ne reculerai pas cependant devant la responsabilité qui s'attache au poste que j'ai l'honneur de remplir; et si pendant le long espace de temps durant lequel j'ai été assis sur ce banc, on peut prouver qu'une seule mesure prise par le gouvernement ait été déshonorante ou désavantageuse pour la nation, je suis prêt à en assumer la responsabilité. Pour conclure, Monsieur, je vous dirai que, bien qu'étant assurément fier de l'honneur d'obtenir la confiance de Sa Majesté, je serai toujours prêt à résigner mes fonctions lorsqu'elle le jugera convenable. En consequence, je me regarderais comme peu intéressé dans la question qui s'agite, si au fond de cette question je ne voyais pas un empiétement fait aux prérogatives de la couronne; mais je dois penser qu'une adresse à Sa Majesté ayant pour but de la supplier d'éloigner de son conseil un de ses serviteurs contre lequel on ne peut élever aucune charge particulière, est un des plus grands empiétements qui aient été faits contre les prérogatives de la couronne. Ainsi donc, dans l'intérêt de mon maître et sans égard pour mon propre intérêt, j'espère que tous ceux qui portent un attachement réel à notre constitution et qui soutiennent les prérogatives de la couronne, sans lesquelles la constitution ne saurait être conservée, repousseront la motion. »

Il était quatre heures du matin quand Walpole finit de parler : la motion fut mise aux voix et repoussée à une majorité de 290 voix contre 106. Le même jour, la chambre des lords avait délibéré sur une motion semblable; mais, comme dans la chambre des communes, la motion avait été repoussée à une forte majorité. Le prince de Galles assistait aux débats. Toutefois, le ministre vit bien que sa chute n'était que retardée, car il dit, dans une conversation particulière avec Sandys, auteur de la motion qui avait été présentée aux communes, qu'on pouvait certainement l'abattre, mais qu'aucun ministre n'aurait été capable de résister aussi longtemps qu'il l'avait fait.

Walpole profita de ce succès pour demander des allocations. Le parlement adhéra aux propositions qu'il fit de soutenir Marie-Thérèse, et, quand il demanda des fonds, les communes votèrent, à l'unanimité, une allocation de 300,000 livres sterling (7,500,000 francs) au profit de cette princesse, dont la position venait de se compliquer encore par l'effet d'une grande victoire remportée par Frédéric à Molwitz. Ce succès avait décidé la France à faire cause commune avec Frédéric, malgré l'adhésion qu'elle avait donnée à la sanction pragmatique. Le maréchal de Belle-Isle alla trouver Frédéric en Silésie pour conclure avec lui un traité d'alliance. Le traité fut conclu; mais la Russie tira l'épée contre la Prusse, la Suède contre la Russie. La France ayant réuni ses forces à celles de l'électeur

de Bavière, réduisit la forteresse de Lintz et s'avança sur Vienne. Prague tomba bientôt au pouvoir des Français, et l'électeur de Bavière se fit couronner dans cette ville roi de Bohême. Le nouveau roi alla aussitôt à Francfort, où la diète l'élut empereur à l'unanimité. Dans le même temps, le roi de Prusse s'emparait de Breslau. Marie-Thérèse fit en ce moment quelques propositions d'arrangement : elle offrait de céder la basse Silésie et une portion de la haute Silésie, pourvu que Frédéric engageât sa parole à ne point donner suite à ses autres projets contre ses possessions. Frédéric, séduit par ces offres, donna sa parole et revint à Berlin. Mais bientôt, oubliant son engagement, il envoya des ordres au maréchal Schwerin de reprendre l'offensive, et celui-ci, au moment où les Autrichiens s'y attendaient le moins, entra dans la Moravie et s'empara de la forteresse importante d'Olmutz.

La guerre ne se présentait pas sous des auspices favorables pour l'Angleterre. La flotte anglaise, commandée par l'amiral Haddock, avait été obligée de prendre la fuite devant une flotte espagnole, à laquelle s'étaient réunis douze vaisseaux de ligne sortis de Toulon. Dans les Indes occidentales, sir Chaloner Ogle et lord Cathcart s'étaient ralliés à l'amiral Vernon à la Jamaïque. Mais, malgré cet accroissement de force, les résultats de la campagne avaient été nuls. Lord Cathcart était mort de la fièvre jaune, et une tentative sur Carthagène et sur l'île de Cuba avait échoué. Bientôt, par suite des maladies, l'armée, qui comptait 12,000 hommes à son départ d'Angleterre, fut réduite à 2,000 hommes. Le gouvernement envoya des troupes de renfort à l'amiral Vernon; mais ce fut en pure perte, l'amiral ne fut pas plus heureux.

Walpole l'avait bien prévu. Sa chute n'était que retardée. Les revers de l'armée rendirent en effet plus impopulaire encore son ministère, et une élection générale ayant eu lieu sur ces entrefaites, les candidats ministériels furent presque partout repoussés. Le nouveau parlement s'ouvrit le 4 décembre, et aussitôt l'opposition commença à battre en brèche le ministère. Dans l'élection des présidents de commissions, Walpole fut battu à une majorité de 242 voix contre 238. Dans d'autres questions, le ministère eut une faible majorité. Si Walpole eût consulté sa propre dignité, il était temps assurément de résigner sa place. Il était riche et âgé, et des fatigues accumulées avaient altéré sa constitution, quoique robuste. Mais Walpole tenait à sa place, et s'étant imaginé qu'il pourrait encore la conserver s'il pouvait ramener à son parti le prince de Galles, il parvint à décider le roi à augmenter la pension de son fils de 50,000 liv. sterl. (1,250,000 fr.) par an, et à obtenir de Sa Majesté le payement de ses dettes. Walpole mettait pour condition à ces services que le prince consentirait à ne plus faire d'opposition au gouvernement. Mais le prince de Galles repoussa ces offres, et dit qu'il n'en accepterait aucune tant que Walpole resterait aux affaires.

(1742.) La grande lutte de l'opposition contre le ministre eut lieu le 21 janvier. Dans la discussion de l'adresse, le ministère avait été attaqué sur sa politique extérieure, et un membre de l'opposition avait proposé un amendement par lequel le roi était invité à ne point engager le pays dans une guerre pour le compte du Hanovre. Walpole avait repoussé de toutes ses forces cet amendement comme injurieux pour sa politique, et, dans son discours, il avait dit que, loin de vouloir soustraire sa conduite à l'examen, il était prêt à seconder une motion qui aurait pour objet de proposer une enquête sur l'état du pays. Pulteney, chef de l'opposition, accepta le défi. Le 21 janvier fut fixé, et Walpole, tenant sa promesse, vota cette fois avec l'opposition. La chambre était au grand complet ce jour-là. Pulteney et Pitt, dont la considération n'avait fait que s'accroître, commencèrent l'attaque, et aussitôt Walpole se leva pour leur répondre. Le discours qu'il prononça à cette

occasion, comme celui qu'il avait prononcé dans une circonstance antérieure, est considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire. Il fit ressortir, avec sa vigueur accoutumée, la malice personnelle de l'opposition, lui reprocha une longue série d'échecs et de défaites. Il dit que depuis vingt ans, elle avait été impuissante pour le toucher, et la mit au défi de fournir des arguments solides dans les charges dont elle voulait l'accabler.

Mais l'éloquence du ministre fut en pure perte, et ses raisonnements, quelque lucides qu'ils fussent, ne purent avoir aucun poids sur une assemblée prévenue, et qui n'assistait à ces débats que pour le condamner. La motion de Pulteney ne fut repoussée qu'à une majorité de 3 voix; ce fut une défaite pour Walpole. Les frères, les fils et les meilleurs amis de Walpole l'engagèrent à se retirer immédiatement. Walpole, quoique avec regret, se résigna à ce parti. Le 31 janvier, dans une audience particulière avec le roi, il déclara à Georges qu'il quittait ses fonctions. Georges n'était pas dénué de sensibilité, et quand Walpole baisa sa main, il se jeta à son cou et l'embrassa avec effusion, en lui disant de venir le voir fréquemment. Le jour suivant, Walpole envoya au prince de Galles une note particulière pour l'informer de cette décision. Le lord-chancelier, Hardwicke, intima aussitôt aux deux chambres que le désir de Sa Majesté était que les lords et les communes s'ajournassent à une quinzaine. A quelques jours de là, sir Robert Walpole fut créé comte d'Orford, et le 11 il résigna toutes ses places. Walpole, en servant son pays, n'avait point oublié ses affaires personnelles : il se retirait du pouvoir avec des richesses considérables, bien qu'il y fût entré avec une fortune médiocre; mais c'était chose acceptée alors que les ministres ne servaient pas gratuitement leur pays. Walpole devait une partie de sa fortune immense à des jeux de bourse, ce qui était moins mal que ce qui avait été fait par ses prédécesseurs, qui avaient l'habitude de recevoir de l'argent des étrangers.

Changement de ministère.— Accusation de Walpole.—Invasion du jeune prétendant. —Ses succès. — Bataille de Culloden. — Fuite du prétendant.

(1742.)Telle fut la chute de ce ministre si vanté. L'opposition qu'il avait si longtemps maîtrisée finit par l'accabler. Walpole, comme homme d'État, jouit encore d'une grande célébrité, et à plus d'un titre il a des droits à cette réputation; il rendit en effet des services réels à son pays en relevant le crédit public, et en donnant une grande impulsion au commerce national. Mais en regardant l'autre face de la médaille, on voit Walpole faire une opposition incessante à Stanhope, son rival avec lequel il a rompu, et ne discontinuer la lutte que lorsqu'elle a tourné à son avantage. Sa conduite à l'égard des jacobites et des Écossais fut haineuse et d'une grande dureté. Ses plans financiers, dans lesquels il se flattait d'exceller, et notamment celui qu'il adopta pour l'Irlande, ne furent pas toujours justes. La prospérité de la nation laisse beaucoup à désirer, bien que sa politique fût entièrement pacifique; car les dépenses s'accrurent sans cesse, aussi sa satire contre le patriotisme de ses adversaires aurait pu avec autant de raison être retorquée contre lui. Enfin on ne voit pas pourquoi, contre le gré de la nation, qui, depuis longtemps avait des prétentions maritimes si élevées, il se refusa à faire la guerre à l'Espagne au sujet du droit de visite, sinon parce qu'il vit dans cette guerre une cause de ruine personnelle.

La défaite du ministre fut accueillie avec une grande joie par le pays. Toutefois Georges, en renvoyant Walpole, le consulta sur la formation du nouveau ministère. Le ministre déchu, qui voulait à toute force écarter les torys du pouvoir, engagea Georges à nommer Wilmington premier lord de la trésorerie, dans le cas où Pulteney refuserait ces fonctions pour lui-même. L'offre fut faite à Pulteney, à la condition qu'il se désisterait de toute espèce

de poursuite ultérieure contre le ministre déchu. Pulteney répondit qu'à cette condition il ne pouvait accepter. Wilmington fut dès lors nommé premier ministre; Sandys, auteur de la motion qui avait renversé Walpole, fut nommé chancelier de l'Échiquier. Carteret fut nommé secrétaire d'État, et le marquis de Tweedale fut nommé secrétaire d'État pour l'Écosse. Pulteney, auquel de nouvelles propositions avaient été faites, et qui paraissait moins acharné contre Walpole, fut élevé à la pairie avec le titre de lord Bath.

Ces arrangements ministériels rendirent les torys furieux; mais ce mécontentement ne se borna pas aux torys. Tous les chefs du parti whig qui n'avaient point eu part à la distribution, et notamment cette fraction que Walpole avait coutume d'appeler les *bambins patriotes*, firent entendre des clameurs. Le 11 février, le jour même de la résignation formelle de Walpole, un meeting whig fut convoqué à la taverne de la Fontaine, dans le Strand; lord Carteret refusa d'y aller, en disant qu'il ne dînait jamais à la taverne; mais Pulteney, Sandys, le nouveau chancelier de l'Échiquier, et environ trois cents membres des deux chambres, qui appartenaient presque tous au parti mécontent, s'y trouvèrent. Lord Talbot, remplissant son verre jusqu'au bord, porta le toast suivant: « Au nettoyage des écuries d'Augias, du fumier et des grooms qui les salissent! » Le duc d'Argyle, qui avait beaucoup contribué au renversement de Walpole, déclama contre le nouveau changement, et termina en disant que les affaires du pays n'iraient jamais bien tant que l'administration ne serait pas composée de membres appartenant aux deux partis. Pulteney fit de grandes protestations de désintéressement, et Sandys, le chancelier de l'Échiquier, dit qu'il avait accepté des fonctions parce qu'elles lui avaient été offertes, et dans l'intérêt même du parti, puisque le renvoi de son prédécesseur avait été le motif de son acceptation.

L'opposition, par suite de ces dissidences, devint aussitôt menaçante. Le prince de Galles lui-même, après avoir donné quelque approbation aux nouveaux changements, commença à faire de l'opposition contre le gouvernement qu'il avait contribué à élever. Cependant les griefs reprochés à Walpole ne furent point écartés; des pétitions furent adressées des différents points du royaume pour demander la punition du ministre déchu; et à cette occasion un membre de la chambre des communes présenta une motion tendant à faire nommer un comité secret pour s'enquérir de l'administration de sir Robert Walpole pendant les vingt années qu'il était resté aux affaires. Pitt et son parti, ainsi que tous les torys, appuyèrent la motion, qui fut votée à une majorité de 252 voix contre 245. On procéda alors à la nomination des membres qui devaient former le comité d'enquête, tâche qui occupa la chambre pendant vingt-deux heures. Cette commission se composait de vingt-trois membres, dont deux seulement étaient amis de l'ancien ministre.

L'instruction commença; mais le roi, qui conservait de l'affection pour son ancien ministre, fit tous ses efforts pour entraver les travaux des commissaires. Le rapport fut présenté; il portait, entre autres charges, que plusieurs fonctionnaires, pour avoir refusé de donner leur voix à des candidats ministériels, avaient perdu leur emploi; que Walpole avait employé à des services secrets, pendant les dix dernières années de son administration, des sommes beaucoup plus considérables que celles qui avaient été employées par ses prédécesseurs pour le même objet; qu'une partie de cet argent avait dû nécessairement servir à corrompre des électeurs; que l'autre partie avait servi à aplanir la route pour former des traités et des alliances avec des cours mercenaires.

Ces charges ne parurent pas assez concluantes; d'ailleurs, le temps était passé où un ministre de la couronne pouvait craindre pour ses jours, au

sujet d'une accusation de cette nature. Il s'opéra une sorte de retour en faveur du ministre dechu. Le rapport fut reçu par le public avec un mépris général, et les travaux de la commission furent comparés à ceux de la montagne de la fable qui accouche d'une souris. Le caractere personnel de l'ex-ministre gagna même à certains égards par suite de ce rapport; car, après avoir été accusé si souvent d'être dur et tyrannique avec ses dépendants, Walpole ne trouva aucuns des gens employés sous lui qui voulussent révéler ses secrets lorsqu'il n'était plus en état de leur nuire.

La tournure des affaires extérieures était plus rassurante. Ainsi la reine de Hongrie venait en ce moment de conclure la paix avec le roi de Prusse par la médiation de l'Angleterre. Frédéric de Prusse ayant gagné une bataille sur les troupes impériales à Czaslau, en Bohême, Marie-Thérèse consentit à lui céder cette province, et aussitôt un traité de paix fut signé entre eux. D'un autre côté, les Français qui avaient pénétré en Bohême et dans les autres possessions de l'Autriche, abandonnés à eux-mêmes, avaient opéré leur retraite et gagné le Rhin après avoir essuyé des pertes considérables. La reine d'Espagne, qui avait obtenu la Sicile et le royaume de Naples pour son fils don Carlos, aurait voulu trouver une autre souveraineté pour son second fils du côté des Alpes; et, dans ce but, don Carlos avait envoyé dans la Lombardie des troupes napolitaines pour agir de concert avec les troupes espagnoles. Mais le cabinet anglais, voulant s'assurer la neutralité de don Carlos, expédia une escadre de cinq vaisseaux de guerre à Naples, et, par son attitude menaçante, l'escadre obtint ce résultat. L'Angleterre avait déjà une escadre dans la Méditerranée, commandée par l'amiral Matthieu. Celui-ci obtint quelques succès dans le port de Saint-Tropez, où s'étaient réfugiées cinq galères espagnoles.

(1743.) Sur ces entrefaites, l'armée combinée, commandée par lord Hair, se trouva en présence de l'armée française, qui était commandée par Noailles. Il n'y avait point encore eu de déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre; mais il était impossible que deux armées si rapprochées l'une de l'autre n'en vinssent aux mains. Le roi Georges, le duc de Cumberland et lord Carteret arrivèrent au quartier général de l'armée alliée, qui se composait de 36,000 hommes; elle s'ébranla pour se porter sur Dettingen. Georges fit faire halte. La position était dangereuse, car l'armée combinée devait se frayer un passage dans un défilé qui était occupé par les troupes françaises; cependant l'avantage resta aux Anglais, aux Hessois et aux Hanovriens. Les Français perdirent, en tués et blessés, environ 6,000 hommes. Les Anglais et leurs alliés ne perdirent en tout que 2,000 hommes, parmi lesquels étaient plusieurs officiers de distinction. La bataille avait duré quatre heures. L'armée anglaise, qui était à court de provisions, put alors aller à Hanau, où elle trouva d'abondantes ressources. Noailles se retira du côté du Rhin, où il rejoignit de Broglie, qui commandait une autre armee française. Le résultat de cette bataille fut fatal à l'électeur de Bavière, qui, comme on sait, avait été nommé empereur par la diète de Francfort. Ce prince, se voyant dépourvu d'argent et n'ayant pas d'armée, demanda à ouvrir des négociations avec l'Autriche, et signa un traité de neutralité pour ses États, qui, toutefois, devaient rester dans la possession de Marie-Thérèse jusqu'à la conclusion d'une paix générale. Les généraux de l'armée alliée et Marie-Thérèse, qui était aussi peu modérée dans ses succès qu'elle avait été magnanime dans ses revers, ne parlèrent plus que d'envahir la France. Mais la saison était déjà avancée, et Georges laissa l'armée pour revenir en Angleterre. Avant son départ du continent, Georges signa à Worms un traité avec l'Autriche et la Sardaigne. En vertu de ce traité, l'Autriche cédait à l'Angleterre quelques provinces italiennes, et donnait à Georges le commandement

suprême des forces alliées au delà des Alpes. De son côté, Georges s'engagea à conserver une flotte considérable dans la Méditerranée pour coopérer avec le roi de Sardaigne partout où il en serait besoin.

Le parlement s'ouvrit le 1er décembre. Dans l'intervalle des deux sessions, Wilmington, qui remplissait les fonctions de premier lord de la trésorerie, mourut et fut aussitôt remplacé par Pelham. L'opposition des communes avait alors pour chef le jeune Pitt, qui déclamait maintenant contre Carteret avec autant de vigueur qu'il avait déclamé contre Walpole. Pitt dénonçait Carteret à la nation comme un détestable ministre, comme le ministre de l'étranger. Par le traité de Worms, Georges s'était engagé à conserver à la solde de l'Angleterre les troupes hanovriennes, et à fournir des subsides considérables au roi de Sardaigne. Pitt dans la chambre des communes, et Chesterfield dans la chambre des lords, attaquèrent à ce sujet Carteret avec une violence extraordinaire, et l'accusèrent de sacrifier le pays aux prédilections du roi pour le Hanovre et ses autres possessions continentales. On prétend que le ministre, se voyant ainsi pressé, dit *qu'il était impossible de gouverner l'Angleterre autrement que par la corruption* (1744). Le cabinet, assailli de cette manière, voulut écarter la question relative aux troupes étrangères, et celle relative aux subsides consentis par le traité; mais lord Orford (Walpole), qui n'avait point encore parlé dans la chambre des lords, engagea les ministres à persister. Le vieux ministre représenta les circonstances critiques dans lesquelles était le pays, et faisant allusion au discours de la couronne dans lequel Georges avait parlé d'un projet d'invasion formé par le fils aîné du prétendant, il invita les lords à ne point retirer leur concours au cabinet. Frédéric, prince de Galles, oubliant la longue inimitié qui l'avait tenu éloigné de Walpole, quitta en ce moment son siége pour venir serrer la main de l'ancien ministre et lui exprimer sa gratitude. Le discours de lord Orford eut un plein succès. On ne parla plus de renvoyer les troupes hanovriennes, de réduire l'armée ou d'affaiblir les alliances de l'Angleterre en arrêtant les subsides. Dans les communes, Pitt et les autres chefs de l'opposition cessèrent leurs attaques, et déclarèrent qu'il était nécessaire de soutenir le gouvernement du roi. Le bill d'*habeas corpus* fut suspendu pendant deux mois. Les deux chambres adoptèrent ensuite un bill en vertu duquel les peines portées contre ceux qui entretenaient une correspondance avec le prétendant, s'appliqueraient également à ceux qui correspondraient avec ses enfants : le bill portait que ceux-ci seraient poursuivis par un acte d'attainder comme le prétendant lui-même, s'ils venaient à débarquer en Angleterre. Une proclamation royale fut lancée pour remettre en vigueur les lois pénales contre les catholiques romains et les non jurés, pour leur ordonner de s'éloigner à la distance de dix milles des cités de Londres et de Westminster, et pour saisir les armes et les chevaux de tous ceux qui refuseraient de prêter le serment d'allégeance.

Vers cette époque, la flotte anglaise qui naviguait dans la Méditerranée en vint aux prises avec la flotte franco-espagnole qui lui avait fait subir un échec. Les amiraux anglais passèrent en jugement devant une cour martiale, et l'un d'eux fut déclaré incapable de servir. Les autres opérations navales qui eurent lieu dans le cours de l'année n'eurent aucune importance, à l'exception toutefois de celle d'Anson, qui ajouta un nouvel épisode à l'histoire maritime de son pays. Anson était parti de l'Angleterre pour les mers du Sud (1740), dans le but d'attaquer les côtes du Chili et du Pérou, et de coopérer avec l'amiral Vernon, lorsque les circonstances le permettraient, à travers l'isthme de Darien. Anson, en doublant le cap Horn (mars 1741), perdit un de ses vaisseaux et fut séparé du reste de sa flotte par une tempête. Il

arriva au mois de juin à l'île solitaire de Juan Fernandez, après avoir, dans son voyage, perdu par le scorbut 200 hommes sur 4 ou 500, et dans cette île il fut rejoint par *le Glocester*, sloop de guerre qui n'avait qu'un petit nombre d'hommes d'équipage. Anson quitta l'île de Fernandez avec ses deux navires et se mit à explorer la mer Pacifique. Les navires qu'il montait auraient réduit au désespoir nos modernes navigateurs, tant ils étaient désemparés; de plus, le scorbut continuait à faire des ravages considérables à son bord. Dans cette conjoncture, il fut obligé de détruire *le Glocester* et deux autres petits navires qui s'étaient ralliés à lui, faute d'hommes pour les conduire, et il plaça tout son monde dans *le Centurion;* puis il alla visiter l'île de Tinian, l'une des îles des Ladrones. De l'île de Tinian, il se dirigea sur la Chine, entra dans la baie de Canton au mois de novembre 1742, et jeta l'ancre à Macao. Dans cet endroit, il répara *le Centurion* qui était dans un fort mauvais état, et après s'être procuré quelques hommes nouveaux pour renforcer son équipage, il se porta sur le détroit de Manille, où il captura un grand gallion chargé d'argent, qui portait 40 canons et 600 hommes; la bataille fut courte mais sanglante. *Le Centurion* fut vainqueur; mais, au moment de la victoire, un incendie éclata auprès de la soute aux poudres, et les vainqueurs furent sur le point de sauter en l'air avec leur navire. La présence d'esprit du commodore les sauva de ce danger éminent. La prise était magnifique; elle fut évaluée à 313,000 livres sterling (7,825,000 fr.). Anson retourna dans la baie de Canton; il y vendit le navire capturé et revint ensuite par le cap de Bonne-Espérance en Angleterre, où il arriva après avoir couru d'innombrables dangers (15 juin 1744). Ce succès causa une joie presque frénétique: trente wagons partirent pour Portsmouth; ils prirent dans cet endroit les trésors provenant de la capture et les conduisirent à la Tour. A leur arrivée à Londres, les wagons traversèrent le Strand et Cheupside en grande pompe; ils étaient escortés par les hommes du *Centurion* et précédés par les officiers qui avaient leur épée nue; la musique militaire accompagnait de ses fanfares le cortége, et des drapeaux pris sur les Espagnols flottaient sur les wagons.

La guerre désolait en ce moment le continent; l'armée française qui était en Flandre et qui montait à quatre-vingt mille hommes, était commandée par le fameux maréchal de Saxe; l'armée combinée, qui se composait d'Anglais, de Hollandais, d'Autrichiens et de Flamands, ne comptait dans cette contrée que 52,000 hommes. L'avantage resta aux Français sur ce point. Mais dans l'Alsace, l'armée de Marie-Thérèse, commandée par le prince Charles de Lorraine, remporta de grands avantages. De son côté, Frédéric de Prusse, brisant tout à coup ses engagements, entra en Bohême avec 60,000 hommes, tandis qu'une autre division de son armée marchait sur la Moravie. Prague se rendit à lui le 5 septembre. Frédéric, dans le même temps, avait conclu à Francfort un traité avec l'électeur de Bavière, et celui-ci avait envoyé le maréchal Seckendorf avec une armée en Bavière, pour en chasser l'armée autrichienne. La cour de Vienne rappela aussitôt de l'Alsace le prince Charles pour faire face à tant de dangers, ce qui obligea le roi de Prusse à quitter la Bohême et à revenir en Silésie. En Italie, les Français avaient obtenu de brillants succès, et notamment à la bataille de Coni, où le roi de Sardaigne avait essuyé une éclatante défaite; mais, harcelés par les habitants des campagnes, ils avaient été obligés de revenir sur leurs pas. Dans la basse Italie, les alliés avaient également essuyé des revers. Don Carlos, que nous avons vu s'engager à la neutralité, grâce à l'influence du commodore Martin, considérant que la perte de ses États serait la conséquence des succès des alliés, s'était mis à la tête d'une force considérable, composée d'Espagnols et de Napolitains, pour faire tête au prince Lobkowitz, général autrichien, et l'a-

vait forcé à battre en retraite jusqu'en deçà du Tibre.

Tandis que ces choses se passaient au dehors, la fameuse douairière duchesse de Marlborough mourait, laissant une fortune immense à ses héritiers. Chesterfield eut de cet héritage 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.); Pitt, 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.), à titre d'encouragement pour son opposition au pouvoir; Wimbledon reçut pour sa part une terre considérable. Dans le même temps, lord Carteret, qui, par la mort de sa mère, était devenu comte de Granville, fut renvoyé du conseil. Ce ministre jouissait de l'amitié du roi, mais il déplaisait à ses collègues : il se distinguait par un penchant très-prononcé pour les excès de table; ses collègues, tirant profit de cette passion, demandèrent son expulsion au roi, qui l'accorda. Le comte d'Harrington fut nommé à sa place. Le ministre aurait voulu introduire dans le cabinet quelques membres de cette fraction de la chambre des communes dont Pitt était l'un des chefs, car il sentait combien un pareil concours lui était nécessaire dans les discussions parlementaires. Une place de second ordre fut donc offerte à Pitt; mais Pitt répondit avec hauteur qu'il voulait être secrétaire d'État ou rien.

(1745.) Ce changement ministériel donna une nouvelle activité aux affaires. Le ministère ayant demandé une augmentation de subsides pour la reine de Hongrie, ces fonds furent votés sans aucune difficulté; les Hanovriens continuèrent à rester à la solde de l'Angleterre, et on augmenta leur nombre de 15,000 à 22,000. 24,000 liv. sterl. (600,000 fr.) furent votées pour l'électeur de Cologne, et 8,000 liv. sterl. (200,000 francs) pour l'électeur de Mayence. Dans le même temps, des négociations se poursuivaient en Hollande, et les États s'engageaient à mettre sous les armes 60,000 hommes pour la campagne qui allait s'ouvrir, et à confier le suprême commandement des armées unies en Flandre au duc de Cumberland, fils de Georges. Une circonstance favorable pour les alliés arriva sur ces entrefaites. L'électeur de Bavière mourut, et son fils, s'étant empressé d'ouvrir des négociations avec Marie-Thérèse, un traité fut signé.

Le célèbre Robert Walpole mourut dans le cours de cette année, donnant encore dans ses derniers instants une preuve de sa profonde sagacité et de la connaissance parfaite qu'il avait des hommes. Georges, pour des motifs politiques, aurait voulu marier son second fils, le duc de Cumberland, à la fille du roi de Danemark. Cette princesse était difforme et déplaisait au duc; aussi cherchait-il à se soustraire à ce mariage. Le duc envoya son gouverneur consulter Walpole; celui-ci, après avoir réfléchi un moment, vit qu'il n'y avait qu'un seul moyen pour le prince d'échapper au mariage proposé. C'était d'attaquer, dans cette occasion, le roi par son côté faible, qui était l'avarice. Il dit au gouverneur d'engager le duc à donner son consentement au mariage, à cette condition qu'il recevrait immédiatement un revenu considérable et distinct. « Croyez-moi, ajouta le ministre mourant, lorsque le duc aura fait cette demande, le roi n'insistera pas longtemps pour lui faire épouser la princesse de Danemark. » L'événement justifia la prédiction. Walpole mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

La campagne commença en Flandre au mois d'avril; les Français pressaient en ce moment Tournay et bloquaient étroitement la place. L'armée alliée, commandée par Cumberland, s'étant portée sur cette ville pour la secourir, une bataille sanglante s'engagea; c'est celle de Fontenoy. Une foule d'officiers de distinction appartenant à l'armée alliée, et notamment le lieutenant général Campbell et le major général Ponsonby, restèrent sur le champ de bataille. « Cette action, dit un officier écossais, est la plus fatale pour les officiers qui ait eu lieu de mémoire d'homme. » La ville et la citadelle de Tournay se rendirent aux Français à quelques jours de là. La citadelle de Gand, Bruges, celles de Den-

dermond, d'Oudenarde, d'Ostende ouvrirent leurs portes. Dans le même temps, le roi de Prusse, qui avait déjà battu le prince Charles de Lorraine en Silésie, se jetait entre les Autrichiens et leurs auxiliaires les Saxons, et battait leurs armées le même jour (3 juin), dans la bataille décisive de Hohen Friedberg. Frédéric entra ensuite en Bohême dans le but de détruire tous les approvisionnements que le pays pourrait renfermer. Les événements se compliquèrent par l'élection de François, époux de Marie-Thérèse, à qui la diète de Francfort venait de donner le titre d'empereur (13 septembre). Ce fait ne rendit Frédéric que plus acharné contre les Autrichiens; il remporta sur eux une brillante victoire à Soor, malgré l'infériorité numérique de son armée. Frédéric perdit tous ses bagages dans cette affaire, et, n'ayant ni plume ni encre, il écrivit au crayon les lignes suivantes à son ministre : « J'ai battu les Autrichiens et je leur ai fait plusieurs prisonniers; faites chanter le *Te Deum*. » Frédéric se retira ensuite en Silésie, où il établit ses troupes dans de bons quartiers d'hiver. Cependant Frédéric négociait en ce moment avec le roi Georges pour obtenir la reconnaissance de sa nouvelle conquête, négociation qu'il tint secrète dans la crainte de perdre l'alliance française. En Italie, les alliés avaient éprouvé également des échecs considérables, car les armes françaises étaient sorties victorieuses dans presque toutes les rencontres qu'elles avaient eues avec leurs adversaires.

La nouvelle que le roi avait annoncée aux communes relativement à l'invasion dont l'Angleterre était menacée était réelle : le fils aîné du prétendant, cédant à l'invitation des jacobites écossais, s'apprêtait, avec le concours de la France, à venir dans le royaume. Le gouvernement français amassait en ce moment des troupes à Dunkerque et à Calais, et préparait des vaisseaux de transport à Brest et à Rochefort pour l'expédition. Le jeune Charles-Édouard quitta Rome, où était son père, s'embarqua sur la flotte française, qui mit aussitôt à la voile; mais les vaisseaux ayant éprouvé une violente tempête, ils rentrèrent dans le port, et l'expédition fut remise à un temps plus opportun.

Cet échec ne ralentit point l'ardeur du jeune prétendant, et, enhardi par les succès des Français à Fontenoy et les promesses qu'il recevait d'Écosse, il partit de France pour se rendre en Écosse, accompagné seulement d'un petit nombre d'adhérents. Son navire, après avoir échappé à la poursuite de plusieurs croiseurs anglais, jeta l'ancre dans le port d'Érisca, petite île entre Barra et South Uist. En approchant du rivage, on aperçut un aigle d'une immense grosseur planer au-dessus du navire. « Voilà, s'écria lord Tullibardine, l'un des compagnons du prince, le roi des oiseaux, qui vient saluer l'arrivée de Votre Royale Altesse dans la Nouvelle-Écosse. » Charles-Édouard accepta cet augure; il descendit à terre, où il y apprit que Macdonald de Clanronald, le lord de ces îles, qui était attaché à sa cause, était absent. Charles revint à bord; on leva l'ancre, et le navire arriva bientôt dans la baie de Lochnanuag, entre Moidart et Arisaig. Charles trouva dans cet endroit le jeune Macdonald de Clanronald, qui vint avec quelques hommes de son clan se mettre à sa disposition. Quoique jeune, Clanronald était un homme de jugement. Il représenta au prince que ce serait folie de prendre les armes, si on ne recevait pas de secours du dehors. Mais ces conseils pleins de sagesse furent repoussés par le jeune prétendant, qui fit un appel chaleureux aux sentiments guerriers de ses auditeurs; tandis qu'il parlait, les yeux de Charles se portèrent sur un jeune homme armé de pied en cap à la façon de son pays, qui paraissait écouter avec avidité. Ce jeune homme était parent de Macdonald de Clanronald. Charles, allant droit à lui : « Vous, au moins, dit-il, me donnerez votre assistance.—Je vous la donnerai, » s'écria le jeune homme avec enthousiasme, et

portant la main à la poignée de sa dague, il ajouta : « je suis prêt à mourir pour vous alors même qu'aucun homme des hautes terres ne voudrait tirer l'épée pour votre cause. » Ces paroles d'enthousiasme gagnèrent tous les assistants. Les Macdonald déclarèrent qu'ils prendraient sur-le-champ les armes, pour que tous ceux qui portaient le tartan suivissent leur exemple.

Charles, sûr de cet appui, mit pour la première fois le pied sur la terre d'Écosse (25 juillet 1745). Il était accompagné de sept personnes, que l'on nomma ensuite les sept hommes de Moidart, du lieu où ils avaient débarqué : c'étaient le marquis de Tullibardine, auquel les Highlanders donnaient le titre de duc d'Atholl; sir Thomas Sheridan, qui avait été le tuteur de Charles; sir John Macdonald, officier au service de l'Espagne; un ecclésiastique du nom de Kelly; un gentilhomme anglais du nom de Francis Strickland; Énéas Macdonald, frère de Kinloch Moidart, et Buchanan. La petite troupe alla habiter une ferme du voisinage, qui appartenait au jeune Clanronald, et aussitôt Charles envoya des lettres et des messagers à tous les chefs de clans. Parmi ceux-ci était Cameron de Locheil, chieftain renommé pour sa bravoure et son influence; Locheil reçut l'invitation du prince et résolut d'y obéir, mais avec l'intention de l'engager à abandonner sa téméraire entreprise et à retourner en France aussitôt qu'il le pourrait. Cameron de Locheil se mit en route et alla voir son frère Cameron de Fassefern, qui lui dit de retourner sur ses pas et d'envoyer simplement son opinion par écrit au prince. « Je vous connais, dit Fassefern à son frère, mieux que vous ne vous connaissez vous-même, et si une fois le prince vous parle, il vous fera faire tout ce qui lui plaira. » Locheil répondit qu'il ne pouvait, sans manquer de respect au prince, se dispenser d'aller le voir à la ferme. A son arrivée, Charles le prit à part et chercha à éloigner ses objections; puis, voyant que Locheil était indécis, il fit un dernier appel aux sentiments de générosité de son auditeur. « Je suis décidé à tout, s'écria-t-il; dans quelques jours, avec le peu d'amis que j'ai, je planterai l'étendard royal et proclamerai au peuple de la Grande-Bretagne que Charles Stuart est venu pour réclamer la couronne de ses ancêtres ou périr dans l'entreprise. Locheil, que mon père m'a souvent représenté comme le plus sûr de nos amis, peut rester chez lui s'il le veut, et y apprendre par les journaux le sort de son prince. » C'était trop pour Locheil. « Non, s'écria-t-il avec chaleur, je partagerai le sort de mon prince, et c'est ce que feront comme moi tous ceux sur lesquels la nature ou la fortune m'a donné quelque droit. » Le dé était jeté : le sang écossais devait arroser les plaines fatales de Culloden.

Malgré les précautions dont le prince s'était entouré, le bruit de son arrivée était déjà parvenu au gouvernement, qui envoya aussitôt deux compagnies pour renforcer la garnison du fort William. Cette troupe, qui était commandée par le capitaine John Scott, avait à traverser une partie de la contrée de Glengarry et de Keppoch, au milieu des montagnes et des lacs. Elle atteignit un endroit appelé High-Bridge, qui tire son nom d'un pont suspendu sur des rochers. Tout à coup Scott entendit le bruit des cornemuses, et vit, à quelque distance de lui, plusieurs Highlanders armés; Scott fit faire halte à sa troupe et envoya à la reconnaissance. Ne voyant aucune disposition agressive, il s'engagea dans un défilé étroit. Alors les Highlanders, cachés derrière des arbres et des rochers, ouvrirent un feu meurtrier sur la petite troupe. Scott voulut battre en retraite pour gagner Invergary dans l'espoir d'y trouver du secours. Mais, à peine eut-il fait quelques pas, qu'il vit la route barrée par une masse compacte de Highlanders. La résistance était inutile : les soldats déposèrent leurs armes et furent faits prisonniers. Cette rencontre, dans laquelle les Highlanders n'avaient pas perdu un seul homme, les remplit d'enthousiasme.

Digitized by Google

Le rendez-vous des hommes du clan de Cameron et des autres clans jacobites avait été fixé à Glenfinnin, vallée étroite dans laquelle coule la rivière Finnin, entre des montagnes escarpées et inaccessibles à la cavalerie. Charles vint dans cet endroit et alla se loger dans l'habitation d'un berger pour y attendre l'arrivée des clans. Ceux-ci parurent bientôt, accompagnant les prisonniers qu'ils avaient faits récemment; ils étaient au nombre de 7 à 800. Charles donna à Tullibardine l'ordre de déployer l'étendard royal, qui était tricolore. Tullibardine s'avança tenant à la main l'étendard et ayant de chaque côté un Highlander. Puis lecture fut faite d'un manifeste de Jacques, qui instituait un conseil de régence et nommait régent son fils Charles-Édouard. Ce document était daté de Rome du mois de décembre 1743. Après lecture du manifeste, Charles fit un discours aux chefs de clans et aux clans eux-mêmes, et lorsqu'il eut fini, ses auditeurs firent retentir les montagnes de leurs huzzas et agitèrent en l'air leurs bérets. Charles voulut, à cette occasion, faire preuve de magnanimité. Un officier anglais du nom de Swettenham se trouvait parmi les prisonniers; Charles lui rendit la liberté et lui dit d'aller retrouver son général pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer. La petite troupe se remit en route et se dirigea vers la demeure de Locheil, et s'étant renforcée en chemin, Charles se trouva bientôt à la tête d'une armée de 1,600 hommes.

Le gouvernement lançait en ce moment une proclamation, et offrait une récompense de 30,000 liv. st. (750,000 francs) à quiconque livrerait le fils aîné du prétendant; d'un autre côté, les autorités d'Édimbourg se mettaient en mesure d'arrêter l'invasion avant qu'elle eût pris du développement. Sir John Cope, commandant en chef en Écosse, se porta sur Dalnacardoch, où il rencontra le capitaine Swettenham, qui lui dit qu'au moment où il avait quitté l'armée des rebelles, elle s'élevait à 1,400 hommes, mais qu'en route il avait rencontré plusieurs troupes qui allaient se réunir à celle de Charles. Cope croyant pouvoir, avec ses troupes régulières, battre aisément les Highlanders, quel que fût leur nombre, continua sa route et s'engagea témérairement dans les passes de Corryarrak.

Charles entra à Perth au milieu des acclamations du peuple. Il ne lui restait plus, de l'argent qu'il avait apporté de France, qu'une seule pièce d'or; mais il espérait, disait-il en la montrant à l'une des personnes de sa suite, en avoir davantage et ne point en manquer. En attendant, des détachements armés de Highlanders parcouraient les comtés d'Angus et de Fife, proclamant partout roi, Jacques VIII, et s'emparant de tout l'argent qu'ils pouvaient trouver. La cité de Perth fournit à Charles 500 liv. sterl. (7,500 francs), et les jacobites d'Édimbourg lui envoyèrent des sommes considérables. Charles se fixa à Perth et lança à profusion des proclamations. Dans l'une, il offrait 30 liv. sterl. (750 fr.) à quiconque lui livrerait le roi Georges. Le peu d'importance de la somme, eu égard à l'importance de la capture que la proclamation avait en vue, donna lieu à des railleries. Charles s'empressa d'élever la somme promise à 30,000 livres sterl. (750,000 fr.).

Le 11 septembre, Charles quitta Perth avec sa petite armée et se porta sur Édimbourg; il espérait devancer Cope dans cette ville, et s'en rendre maître avant que celui-ci pût lui porter secours.

Le 15, après un voyage qui n'avait été marqué par aucun incident remarquable, Charles vint s'établir avec sa petite armée à Linlithgow qui est éloigné de seize milles seulement d'Édimbourg. Cette nouvelle jeta la consternation parmi les habitants, qui, depuis longtemps, étaient accoutumés à une vie paisible, et n'auguraient rien de bon de l'arrivée du jeune prétendant. La ville ne contenait qu'une faible garnison, et Archibald Stewart, le lord prévôt, ou le principal de la ville, était soupçonné de jacobitisme.

Deux députations successives furent envoyées au jeune prétendant pour l'inviter à arrêter sa marche; mais Charles refusa de recevoir ces députations. Quittant Linlithgow, il se porta sur Édimbourg, et il y entra sans résistance avec son armée, qui se composait en ce moment de 2,000 hommes. Charles était à cheval; il se montra dans les lieux publics, et le soir il donna bal dans les appartements longtemps abandonnés du palais d'Holy-Rood; mais sa conversation, dans laquelle on apercevait une éducation un peu négligée, et la rêverie qui régnait sur son visage, donnèrent à penser, même à ses amis, que l'entreprise était au-dessus de ses forces.

Pendant que ces choses se passaient à Édimbourg, Cope débarquait avec ses troupes et son artillerie à Dunbar, et se mettait en marche sur Édimbourg. A cette nouvelle Charles quitta la capitale de l'Écosse pour aller à sa rencontre. Les deux armées se trouvèrent en présence dans le village de Preston, à une petite distance de Carberry; lieu où autrefois Marie Stuart avait été faite prisonnière par ses propres sujets. Toute la journée et la nuit suivante les deux armées restèrent inactives; mais le matin, les troupes du jeune prétendant s'ébranlèrent et l'attaque commença. Les clans de Clanronald, ceux de Glengarry et de Keppoch formaient l'aile droite. Les Macgregors, les clans de Perth formaient le centre; l'aile gauche était composée des clans d'Appin et de Locheil. Derrière cette première ligne était la réserve composée du clan d'Atholl, et des Robertsons de Strowan, des Mac-Donalds de Glenco, et des Mac-Lauchlans, qui étaient tous commandés par lord Nairn. Charles se plaça au milieu de la réserve et derrière la première ligne. Locheil attaqua l'artillerie au milieu des huzzas de ses hommes, et s'en empara. L'infanterie anglaise fit aussitôt une charge pour reprendre les canons; mais les Highlanders puisant un nouveau courage dans le premier succès qu'ils venaient de remporter, s'élancèrent à sa rencontre et la mirent en déroute. La victoire fut complète du côté de Charles. 200 hommes et 5 officiers de l'armée royaliste restèrent sur le champ de bataille. 80 officiers furent faits prisonniers. Le canon, les tentes, le bagage et le trésor de l'armée tombèrent au pouvoir des Highlanders, qui, de leur côté, eurent en tués 4 officiers et 30 soldats, et en blessés, 6 officiers et 70 soldats.

Cette victoire remplit d'espoir le jeune prétendant; il revint à Édimbourg le lendemain matin, et fit son entrée dans cette ville au bruit des cornemuses, et au milieu des acclamations des hommes de son parti. Il passa la revue de son armée qui comptait environ 1400 hommes. Toutefois ce succès n'était pas aussi décisif que le croyait le vainqueur; en effet, le château d'Édimbourg était occupé par les troupes royalistes. Dans le nord, les vassaux du duc d'Argyle, et tous les clans qui portaient le nom de Campbell, de Grants, de Munros, de Mackays, de Sutherland, étaient décidés à rester attachés au roi Georges. D'un autre côté, l'argent manquait au jeune prétendant; et, à cet égard, il n'avait à offrir à ses soldats que le résultat du pillage qu'ils pouvaient commettre, ce qui ne pouvait manquer de lui faire de nombreux ennemis. De plus, le gouvernement envoyait des troupes à marches forcées pour aller à sa rencontre. Enfin, le parlement, qui venait de s'assembler, avait pris plusieurs mesures énergiques; et l'on sait que l'une d'elles était la suspension de l'*habeas corpus*.

Les difficultés naissaient même au sein de la ville dans laquelle il venait d'entrer en vainqueur. Le général Guest, qui commandait le château d'Édimbourg, ayant envoyé une lettre au prévôt pour lui dire que si une libre communication n'était pas permise entre la ville et le château, il ferait feu immédiatement, Charles, en réponse, défendit, sous peine de mort, toute communication avec le château. La citadelle commença le

feu, et par une nuit sombre, la garnison de la forteresse fit une vigoureuse sortie et incendia plusieurs maisons. Cet événement fit jeter les hauts cris aux habitants d'Édimbourg, ce qui obligea Charles à retirer sa proclamation et à permettre les communications demandées.

Cependant l'armée du jeune prétendant grossissait chaque jour. Lord Ogilvie, fils aîné du comte d'Airlie, était arrivé à Édimbourg, conduisant avec lui un régiment de 600 hommes; et d'autres seigneurs également puissants l'avaient suivi. Charles continuait à publier force proclamations. Dans l'une d'elles, il abolissait pour toujours l'acte d'union, et déclarait que son père ne ratifierait jamais cette union prétendue. Il dénonçait comme illégale la dette nationale : il promettait cependant de payer ceux des Écossais qui étaient créanciers de l'État; il s'engageait au nom du Dieu tout-puissant, et sur sa parole de prince chrétien, d'accorder la liberté de conscience à tous ses sujets, et de laisser à l'Écosse, à l'Angleterre et à l'Irlande la jouissance du culte religieux qui était établi dans ces contrées. Il niait que la cause des Stuarts eût pour promoteurs la France et l'Espagne. « Écoutez la pure vérité, disait la proclamation. J'ai loué, avec mon propre argent, un navire mal pourvu d'armes, et je suis arrivé en Écosse n'ayant avec moi que sept personnes; j'ai publié le manifeste du roi mon père; j'ai proclamé son titre, ayant d'une main un acte de grâce pour ses ennemis, et de l'autre main la liberté de conscience. » Le prétendant attaquait la proclamation de Georges, qui, disait-il, était obligé d'avoir recours à des troupes étrangères pour l'assister dans la lutte, tandis que lui n'avait pris pour defenseurs que ses propres sujets. La vérité est que Charles et son père s'étaient adressés successivement à la France, à l'Espagne, ainsi qu'à toutes les autres cours d'Europe, et que toutes, hors la France, s'étaient refusées à prendre part à l'entreprise. A la nouvelle de ce qui se passait en Ecosse, le gouvernement français dépêcha plusieurs croiseurs avec des armes et quelque argent qu'il destinait au jeune prétendant. La cour de Versailles envoya même un agent à Édimbourg pour féliciter Charles de ses succès.

Charles avait en ce moment un conseil d'État régulier, dans lequel étaient discutées toutes les affaires concernant la cause jacobite. On savait que le gouvernement anglais avait mis sur pied une force imposante. Les forces réunies de Charles ne montaient, au contraire, qu'à cinq ou six mille hommes. Cependant le projet d'envahir l'Angleterre fut adopté. L'armée de Charles fut divisée en deux colonnes : la première, dans laquelle étaient les bagages et l'artillerie, devait se diriger sur Carlisle par la route directe de Moffat; la seconde, conduite par Charles en personne, devait prendre la route circuiteuse de Kelso, comme pour entrer en Angleterre par le Northumberland. L'armée de Charles avait maintenant une organisation régulière. Dans les régiments formés par les clans, chaque compagnie avait deux capitaines, deux lieutenants et deux enseignes. Les fonctions de colonel et de commandant étaient remplies par les chefs de clans eux-mêmes, ou par leurs frères ou leurs fils, selon l'ancienne coutume écossaise. Chaque homme du régiment portait le nom et se considérait parent du chef et colonel; la paye d'un capitaine était fixée à une demi-couronne par jour; celle du lieutenant à deux schellings; celle d'enseigne, à un schelling et demi; les simples soldats recevaient un demi-schelling par jour. Les soldats qui formaient la première ligne de chaque régiment recevaient un schelling par jour. Les jours de bataille, chaque compagnie fournissait deux de ses meilleurs soldats pour former une garde au chef, qui se plaçait toujours au centre.

Charles traversa la Tweed à Kelso; de là, après une contre marche exécutée dans le but de tromper l'ennemi, il se porta sur Reddings, dans le Cumberland. L'armée écossaise, en traversant la frontière fit retentir l'air

de ses huzzas et du son de ses cornemuses; la joie des soldats était extrême; mais, tout à coup, cette joie et ces cris d'allégresse cessèrent pour faire place à la consternation, car Cameron de Locheil, en tirant son épée, s'était légèrement blessé à la main, ce qui fut regardé comme un mauvais présage. Le jour suivant, les deux colonnes se réunirent, et l'armée se porta sur Carlisle, qu'elle somma inutilement de se rendre. Toutefois, après quelques jours de siége, la ville et la forteresse capitulèrent (15 novembre 1745). Ce succès écarta les alarmes qu'avait fait naître l'accident survenu à Cameron de Locheil; le 17, Charles fit son entrée triomphante dans la ville. Un conseil de guerre fut aussitôt convoqué pour décider quelles seraient les mesures à prendre dans la conjoncture actuelle. Les uns proposèrent de se porter sur Newcastle, à la rencontre de l'armée anglaise, qui était commandée par le général Wade; les autres auraient voulu marcher directement sur Londres par la route du Lancashire; d'autres enfin proposèrent de rebrousser chemin et de revenir en Écosse, vu qu'il n'y avait point de probabilités que les jacobites anglais se levassent pour soutenir l'armée d'invasion. Le conseil adopta le second parti. Mais, déjà, l'armée de Charles se trouvait réduite à quatre mille cinq cents hommes par suite de plusieurs défections, et par l'obligation où le jeune prétendant avait été de laisser une garnison de deux cents hommes à Carlisle; l'armée se remit en route, et se porta sur le Lancashire. Le 27 novembre, elle arriva à Preston. On sait que ce lieu avait été fatal aux Écossais; aussi l'esprit superstitieux de l'armée de Charles fut-il assailli de nouveau d'une terreur soudaine. Les soldats hésitèrent même à aller plus loin; cependant lord Georges Murray, pour dissiper ces alarmes, ayant traversé le pont à la tête de ses troupes, et étant venu s'établir du côté opposé, le reste de l'armée le suivit. De Preston, les Highlanders se portèrent sur le Wigan. Une partie de l'armée s'avança aussitôt vers Ligh, tandis qu'un petit détachement entrait dans Manchester, et s'emparait de cette ville. « Ce détachement, dit un écrivain nommé Ray, qui servait en qualité de volontaire dans l'armée de Charles, se composait simplement d'un sergent, d'un tambour et d'une femme ivre. Personne ne songea à lui faire résistance. » Pour donner le change aux habitants, le sergent demanda aux autorités que l'on préparât des logements pour dix mille hommes, quoiqu'en réalité l'armée de Charles ne fût que de quatre mille hommes environ, car, dans sa route de Carlisle au Lancashire, Charles n'avait fait aucune recrue. Toutefois, par ses promesses, le sergent parvint à enrôler un certain nombre d'individus, avec lesquels on forma un régiment qui reçut le nom de régiment de Manchester.

Le général Wade, à la nouvelle de la reddition de Carlisle, s'était mis à la poursuite du prétendant, et s'avançait à marches forcées sur ses derrières, tandis que sur la route de Londres, le duc de Cumberland, avec une armée composée de cinq mille hommes de troupes régulières, et trois mille hommes de la milice, se préparait à disputer le passage à Charles. Derrière Cumberland, une autre armée était réunie sur les limites de l'Hertfordshire et du Middlesex, pour le soutenir en cas de défaite. Les dispositions du pays n'étaient rien moins que favorables pour le jeune prétendant. Les espérances qu'il avait fondées sur les catholiques et la population des villes ne se réalisèrent point. La cité de Chester, où habitaient un grand nombre de catholiques, s'était mise en état de défense; tandis que les habitants de Liverpool venaient de lever à leurs frais un régiment composé de sept cents hommes, qui étaient allés se rallier aux troupes du duc de Cumberland.

Cette attitude commença à jeter l'alarme parmi les chefs de l'armée écossaise, et les plus résolus eux-mêmes engagèrent fortement Charles à revenir sur ses pas; mais Charles repoussa ce parti; « il était sûr, disait-il, que des

milliers de soldats viendraient à lui quand il s'approcherait de la Trent. » L'armée écossaise se remit en route pour aller à Derby, et le 1er décembre elle traversa la Mersey. Le 4 décembre, Charles, avec son armée, entra à Derby et alla se loger dans une maison qui appartenait au duc d'Exeter. Un conseil fut convoqué, et il fut décidé qu'on irait encore en avant. Des contributions forcées furent levées sur la ville; elles produisirent 2,500 liv. st. (62,500 fr.). Le prétendant fut ensuite proclamé roi, et l'on força les autorités de fournir des vêtements pour les troupes.

Cependant de vives dissensions éclataient déjà parmi les chefs : un nouveau conseil ayant été convoqué, la majorité de ses membres déclara qu'il y aurait témérité et même certitude de ruine, si l'armée pénétrait plus avant dans le pays, attendu que l'armée du duc de Cumberland pourrait se rallier à celle du général Wade, ce qui rendrait la retraite tout à fait impossible. Charles, malgré la presque unanimité du conseil, voulut encore s'opposer à ce projet de retraite. Il dit qu'il avait confiance dans la justice de sa cause; que la Providence qui l'avait déjà protégé le protégerait encore et lui ouvrirait la route de Londres; qu'il était probable que les Français (car Charles venait d'apprendre que la cour de Versailles s'était enfin décidée à lui envoyer quelques troupes) débarqueraient dans le Kent ou l'Essex, et qu'alors les Anglais qui étaient pour lui se lèveraient en masse; qu'il valait mieux aller dans la principauté de Galles que de revenir en Écosse, et que, quant à lui, il préférait être à vingt pieds sous terre que de battre en retraite. Mais les chefs insistèrent, et Charles fut enfin obligé de renoncer à son projet. On prétend qu'en se rangeant à leur avis, il déclara qu'il ne convoquerait plus de conseils désormais; qu'il n'était responsable de ses actes envers personne, si ce n'était envers Dieu; qu'il ne prendrait plus avis d'aucun homme.

Rien pourtant n'était plus sage que le parti auquel Charles venait de se décider; car s'il fût resté un jour de plus à Derby, le duc de Cumberland l'aurait atteint avec une armée bien supérieure à la sienne. Le mouvement de retraite commença dans la matinée du 6 décembre. Les Highlanders ne pensaient point qu'ils battaient eux-mêmes en retraite; mais quand vint le jour et qu'ils reconnurent, à des signes qu'ils avaient remarqués sur la route, qu'ils revenaient sur leurs pas, leurs craintes superstitieuses se réveillèrent, et un sentiment de tristesse profonde s'empara d'eux. Le 7, ils arrivèrent à Leek, après avoir détruit sur leur passage tout ce qui pouvait servir aux troupes du gouvernement, et, le 9, ils rentrèrent à Manchester, où ils reçurent un mauvais accueil. Charles marchait à la tête de son armée comme un homme qui avait le pressentiment d'une défaite prochaine. Après avoir levé de lourdes contributions sur les habitants de Manchester, auxquels il promit en retour le payement de ces sommes, lorsque la restauration de son père aurait lieu, il se porta sur le Wigan. Le jour suivant, son armée arriva à Preston, et deux jours après à Lancastre, où elle commit des excès et ouvrit aux criminels les portes de leurs prisons.

Le duc de Cumberland s'avançait en ce moment à marches forcées et atteignait l'arrière-garde de l'armée de Charles. Le 18 décembre, il y eut un engagement entre l'armée royaliste et l'arrière-garde des Highlanders, à Cliftonmoor, situé à trois milles de Penrith : les deux partis s'attribuèrent la victoire. Du côté des Anglais, il y eut, en tués et blessés, quarante soldats et six officiers; la perte, du côté des Écossais, fut moins considérable. Toutefois, ils furent obligés de précipiter leur mouvement de retraite, et ils arrivèrent à Carlisle épuisés de fatigue. Le lendemain, ils quittèrent à la hâte cette ville et gagnèrent à marches forcées les frontières, en laissant derrière eux une garnison pour défendre Carlisle. Le duc de Cumberland investit aussitôt cette place et s'en empara.

Le duc, qui avait déjà donné des marques de sévérité en faisant pendre plusieurs prisonniers qui étaient tombés dans ses mains, usa de la même rigueur à l'égard de quelques-uns des défenseurs de la place.

(1746.) L'armée de Charles avait gagné Glascow, où elle avait passé plusieurs jours pour se refaire de ses fatigues; elle quitta cette ville pour se porter sur Stirling, à la rencontre de lord Strathallan et de lord John Drummond, qui arrivaient de France avec des troupes. Charles se trouva alors à la tête d'une force de 9,000 hommes, et il résolut de faire le siége du château de Stirling. La bataille de Falkirk donna un nouveau courage à son armée.

Les troupes anglaises étaient en ce moment commandées par Hawley, général plein de résolution et décidé à poursuivre la guerre avec vigueur. Ce général était renommé pour la dureté de son caractère. Son premier soin, en arrivant à Édimbourg, fut d'élever deux potences destinées au supplice des rebelles qui pourraient tomber dans ses mains. Lord John Drummond, qui avait reçu une commission régulière de Louis XV, lui ayant envoyé une lettre pour lui demander un cartel d'échange, il jeta la lettre au feu, et menaça de la pendaison le tambour qui la lui avait apportée. Hawley s'avançait sur Stirling, dans la persuasion que la terreur qu'inspirait son nom suffirait pour dissiper l'armée des Highlanders; mais ceux-ci vinrent l'attaquer eux-mêmes. La bataille fut livrée dans un lieu nommé Falkirk; les troupes écossaises déployèrent une si grande valeur, que l'armée royaliste céda à leur impétuosité, laissant derrière elle un grand nombre de prisonniers. Mais Charles n'était pas en état de poursuivre les fuyards, et le lendemain de la bataille, il se vit abandonné d'une partie des Highlanders, qui se retirèrent dans leurs montagnes pour y déposer leur butin.

Charles n'était point avare de proclamations; il ressemblait en cela à ses aïeux. Quelques jours après la bataille de Falkirk, il lança un document de ce genre dans lequel il faisait un récit exagéré de cette bataille. Cependant, le 30 janvier, jour anniversaire de l'exécution de Charles Ier, le duc de Cumberland arriva à Édimbourg, muni de pleins pouvoirs pour terminer la guerre comme il l'entendrait. Le duc de Cumberland, qui jouissait de la confiance de l'armée, résolut d'en prendre le commandement suprême. Il était à peu près du même âge que le prétendant; et s'il n'en avait pas les agréments extérieurs, il avait plus d'énergie; de plus, on lui reconnaissait une bravoure à toute épreuve. Son arrivée à Édimbourg fut saluée avec acclamation par l'armée. Cumberland se porta sur Falkirk; mais Charles avait déja quitté cette ville. Cumberland le suivit à Stirling, et entra dans cette place quelques heures après qu'elle eut été évacuée par les dernières troupes des Highlanders. Il y vit venir une compagnie entière de la brigade irlandaise qui avait déserté l'armée de Charles. Mistriss Jenny Cameron qui était, dit-on, la maîtresse de Charles, fut faite prisonnière et envoyée au château d'Édimbourg.

Tandis que ces choses se passaient en Écosse, un changement ministériel venait d'avoir lieu à Londres; le duc de Newcastle et son frère, M. Pelham, qui était premier ministre, s'étaient engagés, envers Pitt, à lui faire avoir la place de secrétaire d'État. Pressé par l'impatiente ambition de Pitt, le duc et son frère sollicitaient le roi de lui donner la place promise. Lord Bath (Pulteney) annonça au duc de Newcastle que le roi ne voulait point employer Pitt comme secrétaire d'État. Une partie du ministère se retira aussitôt; et lord Grandville (Carteret) reçut immédiatement les sceaux; lord Bath fut nommé premier lord de la trésorerie et chancelier de l'Échiquier; lord Carlisle fut nommé au sceau privé, et lord Winchelsea fut placé à l'amirauté. Cette administration ne dura que quelques jours; le roi fut obligé de revenir à ses anciens ministres qui

lui proposèrent de nouveau Pitt pour secrétaire d'État. Le roi, malgré ses préventions à l'égard de Pitt, se décida à lui conférer les fonctions de vice-trésorier d'Irlande, et Pitt, qui avait cent fois déclaré qu'il n'accepterait pas d'autres fonctions que celles de secrétaire d'État au département de la guerre, ne rejeta point la place lucrative qu'on lui offrait. Alors on vit s'opérer un changement extraordinaire dans ses discours. La partialité du roi pour le Hanovre, les subsides accordés par l'Angleterre aux puissances étrangères, qui avaient servi de texte à ses déclamations parlementaires, devinrent, par une métamorphose soudaine, des choses fort acceptables. On vit même Pitt parler en faveur de l'allocation de 400,000 livres sterling (10,000,000 de liv.) demandées par le gouvernement pour la reine de Hongrie; de 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.) demandées pour le roi de Sardaigne; de 310,000 liv. sterl. (7,550,000 fr.) demandées pour l'entretien des troupes hanovriennes, et appuyer d'un vote public ces allocations.

Cependant, le duc de Cumberland serrait de près l'armée de Charles et s'avançait à marches forcées du côté d'Inverness. Charles en était réduit aux dernières extrémités, faute de fonds pour payer ses troupes. L'armée du duc de Cumberland se renforçait au contraire chaque jour des nouvelles troupes envoyées d'Angleterre. Les deux armées continuèrent à faire des marches et des contre-marches jusqu'au 16 avril, où elles se rencontrèrent dans la plaine de Culloden.

Il faisait ce jour-là un temps affreux; mais bientôt le ciel s'éclaircit : les Highlanders commencèrent alors à faire jouer leur artillerie; mais celle du duc de Cumberland étant mieux servie que l'artillerie écossaise, et les Highlanders voyant que les canons ennemis faisaient des vides épouvantables dans leurs rangs, ils se décidèrent à charger leurs adversaires. Mais leurs efforts furent en pure perte, et une affreuse boucherie suivit ces attaques. A ce spectacle, Charles prit la fuite. On prétend que lord Elcho l'ayant engagé vivement à conduire une charge en personne, Charles répondit par un refus formel à cette demande, et que lord Elcho lui dit qu'il était un lâche et un misérable. Mais ce fait a été nié par les partisans de Charles. Les Highlanders prirent la fuite de tous côtés, poursuivis par la cavalerie du duc de Cumberland qui ne faisait aucun quartier. Près d'Inverness, un tambour présenta une lettre écrite par les officiers français et par les officiers irlandais qui étaient au service de Louis XV; ceux-ci demandaient à être traités en prisonniers de guerre, demande qui leur fut accordée par le duc de Cumberland. Cette journée sanglante coûta à l'armée des Highlanders 2,500 hommes : un grand nombre de leurs chefs les plus braves périrent dans la mêlée. Maclean de Drimnin, après avoir perdu deux de ses fils, fut tué en allant lui-même au secours du troisième. Cameron de Locheil tomba grièvement blessé sur le champ de bataille. La perte des Anglais se réduisait simplement à 310 hommes.

Charles, après la bataille, s'était réfugié dans la maison de Fraser de Lovat, seigneur qui avait tour à tour servi la cause du prétendant et celle de la maison de Hanovre. Lovat, qui était alors très-vieux et infirme, convint avec Locheil et les autres chefs de continuer la guerre, mais de la faire dans les montagnes, de manière à obtenir des conditions avantageuses pour les vaincus de Culloden. Mais Charles avait complétement perdu la tête. Il ne songeait qu'à revenir en France. Après avoir changé de vêtement, il quitta la maison de lord Lovat et se jeta dans les montagnes pour gagner Invergarie. Cependant lord Murray étant parvenu à rallier environ 1200 des fuyards de Culloden, espérait encore pouvoir faire face à Cumberland, lorsque Charles lui envoya un message pour l'inviter à disperser ses troupes et à songer à sa sûreté personnelle. Charles lui-même, à son arrivée à Invergarie, prit congé de

tous ceux qui l'avaient escorté, et ne garda auprès de lui qu'O'Sullivan, O'Neile, et un nommé Burke, homme de confiance attaché au service du prince et qui connaissait très-bien le pays. Alors Charles quitta secrètement Invergarie, et se dirigea sur Loch Arkig, de là sur Glen Boisdale, où il reçut un messager de lord Georges Murray, qui l'engageait à ne point quitter la partie. Le chevalier répondit à Murray qu'il voulait partir pour la France pour y chercher des renforts considérables, et que bientôt on le verrait de retour. Il lui envoya également un papier scellé de sa main, en lui enjoignant de ne l'ouvrir que lorsque son départ serait effectué.

Les vainqueurs firent un terrible abus de leur victoire; ils allèrent à la maison de lord Lovat, qu'ils incendièrent; puis le duc de Cumberland envoya de tous côtés de petits détachements à la poursuite des Highlanders. Dans quelques endroits, les clans dispersés furent poursuivis comme des bêtes fauves; ils furent traqués dans leurs montagnes par leurs impitoyables ennemis, qui, pour les forcer à abandonner leurs retraites, plaçaient à l'ouverture des matières combustibles auxquelles ils mettaient aussitôt le feu. Les malheureux Highlanders, chassés par les flammes ou la fumée, trouvaient au dehors des baïonnettes ennemies qui les exterminaient. Dans d'autres parties, le territoire fut mis au pillage, et les vainqueurs en enlevèrent le bétail, les chevaux, et tout ce qu'ils purent trouver. On ajoute même que les femmes des Highlanders, après avoir été violées, voyaient égorger leurs enfants sous leurs yeux. Hawley, qui, à son arrivée en Écosse, s'était annoncé sous de barbares auspices, se distingua surtout dans cette guerre d'extermination, qui dura sans trêve jusqu'au mois de juillet. Les cruels hauts faits qu'il laissa derrière lui dans la contrée, lui valurent le nom de *boucher*, et ce nom fut également donné au duc de Cumberland.

Le parlement d'Angleterre s'empressa de voter à l'unanimité des remercîments au duc pour les services éminents qu'il venait de rendre au pays; et il demanda au roi de donner à son fils des marques de gratitude. Le roi fit présenter un bill qui avait pour objet d'établir sur la tête du duc un revenu de 25,000 liv. sterl. (625,000 fr.), à ajouter au revenu du duc, qui s'élevait déjà à 15,000 l. st. (450,000 fr.). Cette récompense nationale ne rencontra aucune opposition, et le patriote Pitt, qui touchait alors les émoluments de trésorier d'Irlande, fut le premier à l'appuyer de son vote. Mais, chose remarquable! ce parlement, qui paraissait si généreux à l'égard du duc, refusa de reconnaître des dettes légitimes qui avaient été contractées pour la même cause. Ainsi, dans le commencement de la guerre civile qui venait de se terminer d'une manière si complète, un seigneur écossais, nommé Duncan Fords, qui remplissait des fonctions importantes en Écosse, avait été obligé, faute de fonds, de subvenir de sa bourse aux premières dépenses de la guerre. Fords justifiait de 1500 liv. st. (45,000 fr.), mais le payement de cette faible somme lui fut refusé.

Nous avons dit que Charles voulait se rendre en France; mais son départ n'était pas facile à exécuter, car les croiseurs anglais parcouraient les côtes et visitaient tous les navires qui sortaient des ports. Les vicissitudes auxquelles fut exposé le malheureux prince méritent d'être citées.

Charles courait en ce moment d'une place à l'autre, dans un état misérable. Ses pérégrinations durèrent cinq longs mois, depuis avril jusqu'à septembre, et pendant tout ce temps, il n'y eut pas une seule personne parmi des milliers d'individus auxquels il fut obligé de s'adresser, qui songeât à le trahir, bien que le gouvernement eût offert une récompense de 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.) à qui le livrerait. Charles, après s'être caché pendant un jour ou deux à Glen Boisdale, se rendit à Borradale, lieu où il avait débarqué lors de son arrivée dans l'île. Mac Donald

de Borradale lui procura un bateau ouvert, avec huit avirons, et Charles s'embarqua aussitôt pour Long-Island, où il espérait trouver un bâtiment français; il était encore accompagné d'O'Sullivan, d'O'Neile et de Burke. Surpris par une violente tempête pendant la traversée, il débarqua à Benbecula dans Long-Island, lieu solitaire dépourvu de tous les objets nécessaires à la vie. Charles et ses compagnons d'infortune s'étaient munis de farine d'avoine : ce fut avec cette triste ressource qu'ils se soutinrent pendant deux jours. Ils se remirent en mer; mais une autre tempête les força de changer de route, et les jeta dans la petite île de Glas. Là, ils furent reçus par un fermier, qui leur prêta un bateau pour se rendre dans l'île de Lewis, où était à l'ancre un petit bâtiment de pêche. Charles envoya un de ses compagnons pour fréter ce navire : le capitaine consentit à le prêter; mais, lorsqu'il apprit quels étaient les passagers qu'il allait avoir à son bord, il rompit le marché. Charles et ses compagnons revinrent alors à leur bateau, et se remirent en mer sans savoir où ils iraient. A quelque distance de Lewis, ils aperçurent deux bâtiments de guerre qui étaient à la voile. Ces navires étaient deux frégates françaises qui avaient à bord de l'argent et des munitions de guerre, et qui avaient jeté l'ancre devant l'île où Charles s'était arrêté lui-même quelques heures auparavant. Charles crut que ces navires étaient anglais, et il se hâta de gagner le rivage le plus rapproché, qui était une petite île appelée Issurt. Quand les deux navires furent hors de vue, il quitta cette île et se dirigea sur la côte; là, de nouvelles terreurs vinrent l'assaillir, car un sloop de guerre anglais, ayant aperçu le bateau, leva l'ancre et se mit à sa poursuite. Charles parvint à s'échapper en gagnant la côte à force de rames, et en se jetant dans une petite crique de la côte de North-West. Les fugitifs se cachèrent pendant quelques jours dans cet endroit, mangeant du poisson sec qu'ils trouvèrent dans une hutte solitaire. Vers le milieu du mois de mai, ils reprirent la mer et atterrirent dans l'île de South-West, où Mac-Donald de Clanronalde, qui était propriétaire d'une grande partie du territoire, les accueillit. Le dernier des Stuarts était alors dans un dénûment complet : ses habits étaient déchirés; il n'avait ni souliers ni bas, et sa constitution avait considérablement souffert par suite de la diète forcée à laquelle il avait été soumis. Mac-Donald de Clanronald lui donna des vêtements, et, par ses soins, il parvint à rétablir sa santé; mais Charles allait essuyer de nouveaux dangers et de nouvelles humiliations. Le général Campbell avait reçu l'ordre du gouvernement de visiter les îles, et de s'emparer de tous les fugitifs qui s'y trouveraient. Campbell, assisté d'un grand nombre de soldats et de plusieurs navires de guerre, se rendit à Barra, où il fit plusieurs prisonniers. De Barra il alla à Saint-Kilda, et de Saint-Kilda il revint à Barra, décidé à visiter South-West et à faire des recherches dans toute l'île. Au mois de juin, South-West fut entouré de tous côtés par des navires et des bateaux, et aussitôt des troupes furent mises à terre pour visiter chaque maison et chaque caverne de l'île. Mais Clanronald avait donné sa parole à Charles, et les insulaires étaient décidés à respecter les droits sacrés de l'hospitalité et du malheur. Mille moyens ingénieux furent mis en œuvre par chaque habitant de l'île, pour tromper la vigilance des soldats et soustraire le malheureux fugitif à leurs recherches. Cependant, comme un séjour plus prolongé dans l'île offrait d'immenses dangers, une jeune femme, Flora Mac-Donald, fille de Mac-Donald de Milton, résolut de sauver le prince, dont elle était parente, bien qu'à un degré éloigné. Elle dit à O'Neile, qui était le compagnon intime de Charles, qu'elle désirait voir le fugitif, et lui déclara que, si elle pouvait le sauver, elle le ferait de tout son cœur. L'entrevue eut lieu dans une ferme isolée. A la vue du prince, le cœur de la jeune

femme fut ému, et elle imagina de faire prendre à Charles le déguisement de sa femme de chambre, ce qui eut lieu. Mais aucun bateau ne pouvait quitter l'île, ou échapper à la visite des gardes-côtes sans un passe-port. Flora demanda à son beau-père, Hugues Mac-Donald, qui commandait une partie des troupes assemblées à South-West, une passe pour elle-même et sa prétendue femme de chambre, qui prit le nom de Betly Burke, et, après l'avoir obtenue, elle se rendit sur la côte, accompagnée de lady Claronalde, au rendez-vous où devait la joindre le proscrit. Les deux dames s'approchaient de ce lieu, lorsqu'un messager vint annoncer à lady Clanronalde que le général Campbell et quelques-uns de ses soldats visitaient sa demeure. Les deux dames revinrent en toute hâte chez elles. Quelques instants après leur départ, quatre cutters armés parurent sur la côte; mais Charles et O'Neile, en se cachant dans les rochers, parvinrent à se soustraire à leurs recherches.

Le lendemain, Flora et sa prétendue femme de chambre partirent pour Skye, où ils arrivèrent après avoir couru de grands dangers; ils débarquèrent à Mugstole, résidence des Mac Donald, où demeurait en ce moment lady Marguerite Mac-Donald. Cette dame était sincèrement attachée au parti jacobite : elle fit un accueil plein de chaleur au prince, et lui donna à dîner; puis, comme sa maison était sans cesse visitée par des officiers et des troupes, elle fit conduire le prince dans l'intérieur de l'île, chez un de ses parents. Charles se sépara alors de sa généreuse bienfaitrice, et prit aussitôt des vêtements de Highlander. Le lendemain il quitta l'île, et se rendit dans la petite île de Rasay, qui n'est éloignée que de 6 milles de Skye. Le chef de l'île, Mac-Leod de Rasay, qui avait combattu pour le prétendant à Falkirk et à Culloden, était absent, mais ses fils étaient chez lui, et ils reçurent Charles avec une grande bienveillance. Pendant ce temps, sa généreuse bienfaitrice, arrêtée par les soldats du gouvernement, était mise à bord d'un vaisseau du roi, et transportée à Londres comme un prisonnier dangereux. Kingsburgh, qui avait donné un asile à Charles, lorsqu'il avait quitté Flora Mac-Donald, avait été lui-même arrêté. Il dit, pour se défendre, au général Campbell qu'il avait effectivement vu le jeune prétendant, mais dans un état si misérable qu'il n'avait osé s'emparer de sa personne.

Après être resté quelques jours avec les fils de Mac-Leod de Rasay, Charles revint dans l'île de Skye et alla loger chez les Mac-Kinnons; en se séparant du jeune de Rasay, Charles lui donna une petite boîte dans laquelle étaient une cuiller en argent, un couteau et une fourchette, et lui dit de conserver ces objets jusqu'à leur première entrevue. Les Mac-Kinnons reçurent les fugitifs avec une grande bonté. Ils lui procurèrent un bateau et le conduisirent à Locknevis, sur la terre ferme, à 12 milles environ de Borradale; là, Charles apprit que des troupes avaient été placées pour veiller nuit et jour dans tous les sentiers et visiter les voyageurs. Les Mac-Donald de Glenaladalde, qui connaissaient le pays, parvinrent toutefois à franchir ces postes, et ils résolurent de le conduire dans les hautes terres du Ross-Shire, chez les Mac-Kenzies, qui, pendant la guerre civile, étaient restés attachés au parti du roi Georges, et qui, en raison de cette circonstance, se trouvaient maintenant à l'abri des visites de la troupe. Les Mac-Donald de Glenaladalde pensaient que les Mac-Kenzies ne trahiraient point le malheureux fugitif, et que, malgré leur loyauté envers le gouvernement établi, ils faciliteraient l'évasion du fils de leur ancien roi.

Le voyage se fit à pied; il fut long et difficile, et plus d'une fois Charles fut à la veille d'être pris. Arrivé dans le Kentisle, contrée habitée par les Mac-Raws, clan renommé pour sa férocité, Charles se vit réduit à la dernière extrémité faute de subsistance; et l'un des habitants chez lesquels il

logea parla de le livrer, en disant que ceux qui avaient protégé et ceux qui protégeaient encore le jeune prétendant étaient des fous, et qu'ils feraient bien de le remettre dans les mains du gouvernement, qui leur donnerait la récompense promise. Un nouveau compagnon d'infortune, qui appartenait à la famille des Mac-Donald, rejoignit la petite troupe, et la conduisit dans la partie la plus sauvage de la contrée. Il y avait dans cet endroit une caverne profonde où le nouveau venu avait passé lui-même la nuit: Charles et ses compagnons y entrèrent et y trouvèrent sept contrebandiers réunis autour d'un mouton qui leur servait de dîner. Ces hommes étaient tous dévoués à Charles; ils se jeterent à genoux en le voyant entrer; puis ils lui donnèrent des vêtements qu'ils avaient enlevés à des voyageurs sur la route. Charles resta dans cette caverne pendant cinq semaines et trois jours; mais alors l'ennui d'une pareille société se fit sentir, et Charles invita Glenaladalde à lui désigner quelque personne du voisinage dans laquelle il pût placer sa confiance. Les sept contrebandiers cherchèrent à le dissuader de son projet, en lui disant qu'aucune récompense ne pourrait les tenter, car, s'ils le trahissaient, ils seraient obligés de quitter leur pays, vu que personne ne voudrait leur parler, tandis que la récompense considérable offerte par le gouvernement était bien de nature à tenter un gentilhomme des hautes terres, qui s'empresserait, après l'avoir reçue, d'aller à Londres ou à Édimbourg, où sa trahison passerait inaperçue. Cependant Charles ayant insisté, Pierre Grant, l'un des sept contrebandiers, partit pour le Lochaber, où il trouva Cameron de Clunes, qui le renvoya au prince en lui faisant dire qu'il avait un lieu secret pour le cacher. Charles quitta immédiatement la caverne, et après un voyage très-difficile, qui s'était effectué dans les montagnes pendant la nuit, il arriva au lieu désigné. Charles aurait voulu aller à Radnoch, où erraient le brave Locheil et un autre chef du nom de Cluni, qui étaient comme lui poursuivis par les troupes royales. Cameron de Clunes lui dit que ce voyage était dangereux, vu que tous les passages étaient soigneusement gardés par les troupes. Il fut convenu que Charles resterait pendant quelques jours dans la retraite que lui avait indiquée Cameron de Clunes. Cependant il quitta bientôt cette place, et gagna, après mille dangers, Radnoch, où il trouva Locheil et Cluni. Locheil souffrait encore des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Culloden. L'entrevue fut touchante; Locheil voulut se jeter aux genoux de Charles, qui l'en empêcha: « Non, non, mon cher Locheil, s'écria Charles; nous ne savons pas qui peut nous voir du haut de ces montagnes, et si quelqu'un apercevait votre situation, il en conclurait immédiatement que je suis ici. » Locheil et Cluni conduisirent aussitôt le prince dans une hutte appelée Uiskchibra, que le prince trouva bien approvisionnée de vivres. Charles but un verre de wisky à la santé de ses amis, et après avoir mangé avec une certaine avidité, il s'adressa à Locheil, et lui dit en souriant qu'il vivait maintenant comme un prince. Les deux chefs, après être restés huit jours avec Charles dans leur retraite de Uiskchibra, le conduisirent dans un autre lieu, à quelque distance de là. Cette retraite était située dans la montagne de Benalder. Locheil et son compagnon lui avaient donné le nom de *cage*. Elle pouvait contenir six ou sept personnes. Charles était dans cet endroit avec ses compagnons depuis quelques jours, lorsqu'un messager qui lui fut envoyé par Cameron de Clunes vint lui apprendre que deux frégates françaises, qui avaient jeté l'ancre à Lochnanuagh, l'attendaient en cet endroit pour le prendre à bord, lui et ses amis, et pour les conduire en France. Des messagers avaient été également envoyés à tous les gentilshommes qui s'étaient compromis, pour les engager à profiter de cette circonstance. Charles quitta aussitôt sa retraite avec ses amis, et, après un voyage difficile,

il arriva à Lochnanuagh, où il s'embarqua sur l'une des frégates. Une centaine de ses partisans s'y trouvaient déjà. Les deux frégates mirent aussitôt à la voile, et après quelques jours de traversée, elles débarquèrent les fugitifs à Morlaix dans la Bretagne. Charles se rendit aussitôt à Paris, où il fut bien accueilli par Louis XV.

Exécutions en Angleterre. — Affaires extérieures. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Mort du prince de Galles. — Bill de régence. — Changement de ministère.

Tandis que Charles se livrait à ces pérégrinations, une foule de ses partisans couvraient de sang l'échafaud. En Écosse et en Angleterre, les prisons regorgeaient de captifs, et des navires chargés de prisonniers étaient envoyés dans les possessions anglaises des Indes occidentales. Tous les prisonniers, au mépris des conventions faites par l'acte d'union, qui leur accordait le droit d'être jugés par les cours d'Écosse, furent envoyés en Angleterre pour y être jugés. Un des premiers qui furent exécutés fut le colonel Townley, qui avait commandé le régiment de Manchester. Il fut pendu à Kennington-Common ; ses entrailles furent déchirées; son cœur fut jeté dans le feu, et huit de ses officiers furent traités de la même manière au même endroit. Des exécutions semblables eurent lieu à York, à Brampton et à Penrith. Charles Radcliffe, frère du malheureux comte de Derwentwater, qui avait été exécuté en 1716, n'avait échappé à la mort, à laquelle il avait été condamné lui-même, qu'en s'évadant de sa prison ; mais, ayant été repris, il fut mis à mort sans nouveau procès. Le comte de Cromartie, son fils, lord Mac Leod, lord Kilmarnock, lord Balmerino, lord Mordington, et d'autres, qui étaient tombés dans les mains des détachements du duc de Cumberland, furent mis en jugement, ainsi que lord Lovat, qui, après plusieurs évasions, avait été trouvé caché dans le creux d'un arbre, dans l'une des parties les plus sauvages des hautes terres. Les comtes de Cromartie et de Kilmarnock et lord Balmerino demandèrent à être jugés par les pairs du royaume, étant pairs eux-mêmes, ce qui leur fut accordé. Cromartie et Kilmarnock reconnurent leur culpabilité; mais lord Balmerino voulut se défendre. Les pairs s'étant retirés avant de rendre leur verdict, Murray, le solliciteur général, demanda à Balmerino pourquoi il s'était défendu sur un point qui était avéré. Balmerino s'étant adressé aux personnes qui étaient à côté de lui, et les ayant interrogées sur le nom de la personne qui lui faisait cette question, il s'écria : « Oh! M. Murray, je suis très-content de vous voir ; je me suis trouvé avec plusieurs de vos parents ; votre mère, cette excellente femme, nous a rendu de grands services à Perth. » Murray, en effet, avait une foule de ses parents compromis dans la cause jacobite. La sentence des traîtres fut prononcée contre les trois pairs. De nombreuses et de puissantes démarches furent faites en leur faveur, et notamment en faveur de Kilmarnock et de Cromartie; mais celui-ci fut le seul épargné. Kilmarnock et Balmerino périrent sur l'échafaud le 18 août. Balmerino conserva sa gaieté jusqu'au dernier moment. Le jour fatal, et au moment de quitter la Tour, il demanda du vin et but à la santé du roi Jacques. Les deux lords se rendirent à pied à l'échafaud ; Kilmarnock, en raison de la supériorité de son rang et de son titre, marchait le premier; deux cercueils suivaient le lugubre cortége. Arrivés au pied de l'échafaud, Balmerino embrassa Kilmarnock et lui dit : « Milord, je voudrais mourir pour tous deux ; » puis il demanda s'il savait quelque chose d'une résolution qui aurait été prise dans l'armée écossaise, la veille de la bataille de Culloden, pour mettre à mort les prisonniers. « Milord, dit Kilmarnock, j'ai entendu dire que le duc de Cumberland avait trouvé cet ordre. » — Balmerino s'écria avec indignation : « C'est un mensonge inventé pour excuser leur barbarie contre nous. » Kilmarnock fut exécuté le premier ; le bour-

reau lui sépara la tête d'un seul coup. Le sang qui avait jailli sur l'échafaud fut ensuite lavé ; l'exécuteur prit un nouveau costume et une nouvelle hache. Balmerino avait l'air hautain, comme un général à la tête d'une armée ; il fit le tour de l'échafaud, examina la hache, salua le peuple, et ayant lu l'inscription qui était sur le cercueil, il dit : « Tout est bien. » En parlant de Georges, il dit que c'était un bon prince, mais il lui nia ses droits à la couronne : puis il fit allusion à la part qu'il avait prise dans la révolte. « Si j'avais eu mille vies à donner à ce prince si doux, s'écria-t-il (il voulait parler de Charles), je les aurais données sans hésiter. » Il demanda au bourreau en combien de coups il avait tranché la tête de Kilmarnock. « En un seul coup, » lui répondit le bourreau. Il lui remit trois guinées. « C'est tout ce que je possède ; je regrette de ne pouvoir vous donner davantage. » Il posa sa tête sur le billot fatal en disant qu'il voulait mourir comme un Écossais. Le bourreau la lui trancha ; mais, ému par tant de fermeté, sa main mal assurée frappa à plusieurs reprises avant de la séparer du tronc.

Lord Lovat, l'un des rebelles, fut traduit devant ses pairs quelques mois plus tard. Il avait contre lui John Murray de Broughton, secrétaire du prétendant, qui se constitua le délateur de ses anciens alliés. John Murray connaissait tous les secrets de la révolte, et la part que chacun y avait prise. Aussi ses révélations furent-elles accablantes pour Lovat et tous ceux qu'elles compromettaient. Lord Lovat fut condamné à avoir la tête tranchée. Ce seigneur, d'un caractère essentiellement jovial, reçut sa condamnation avec une sorte de gaieté insouciante. Comme il avait le cou très-court, il dit qu'on ferait beaucoup mieux de le pendre, vu qu'on était exposé à le frapper sur les épaules. Il ajouta qu'il mourrait comme un chrétien, et hors de son lit comme il appartenait à un chef de clan, et il soutint sa fermeté jusqu'au bout.

Quelque mauvais qu'eussent été les résultats de la guerre civile pour les Stuarts et toutes les personnes qui y avaient pris part, cette guerre avait produit une diversion avantageuse pour les Français. Tandis que le duc de Cumberland était occupé dans le Nord, le maréchal de Saxe, qui commandait les armées de Louis XV en Flandre, remportait de grands succès contre les alliés. Toutefois, en Italie, l'armée combinée des Autrichiens et des Piémontais était rentrée en possession de Milan, de Parme et de plusieurs autres villes ; elle avait remporté une grande victoire sur les Français et les Espagnols près de Piacenzia, et obligé les troupes de Louis XV à repasser les Alpes. Philippe V d'Espagne venait de mourir, et Ferdinand, son successeur, paraissait désireux d'entrer en accommodement ; mais la cour de Louis XV, exaltée par la prise de Bruxelles, celle d'Anvers, et par d'autres succès, voulut continuer la guerre.

A l'ouverture du parlement (18 novembre 1746), Georges dit aux communes qu'elles auraient à suppléer à l'insuffisance de la liste civile, ce qui excita de grands murmures. Le duc de Newcastle demanda ensuite que la suspension de l'*habeas corpus* fût prolongée pendant plusieurs mois. Cette mesure, qui semblait inopportune, puisque la rébellion était étouffée et les rebelles punis, souleva également une forte opposition ; toutefois, elle fut adoptée à une grande majorité. La publicité n'était point du goût des communes et de la chambre des lords, et dans plusieurs circonstances, ces deux chambres avaient intenté des poursuites à ceux qui avaient reproduit les débats du parlement. Cette défense n'ayant point suffi pour arrêter les publications, les lords appelèrent à leur barre deux imprimeurs qui avaient publié le procès de lord Lovat, et les condamnèrent à de fortes amendes. Les communes paraissaient disposées à suivre cet exemple, et plusieurs membres se plaignirent avec amertume d'être livrés à la presse par des gens de bas étage. Pel-

Digitized by Google

ham répondit à ces plaintes d'une manière plaisante: « Laissez-les faire, s'écria-t-il, ils font pour nous de meilleurs discours que nous n'en faisons nous mêmes. » Cette plaisanterie, qui du reste ne manquait pas de justesse, calma l'irritation de la chambre, et on laissa la presse donner de temps à autre la reproduction des débats de la chambre des communes. La session se termina le 17 juin. 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) avaient été ajoutées aux allocations accordées à la reine de Hongrie. Georges déclara qu'il était dans l'intention de recourir à une nouvelle législature.

(1747.) De grandes espérances avaient été conçues pour la campagne qui allait s'ouvrir. Le duc de Cumberland était parti pour la Hollande et avait pris le commandement suprême de l'armée alliée. Cette armée se composait de Hollandais, de Flamands, de Bavarois, d'Autrichiens et d'Anglais, et comptait 100,000 combattants; mais ces éléments manquaient d'homogénéité. Les alliés furent battus à Lauffeld, près de Maëstricht; et le duc de Cumberland fut sur le point d'être fait prisonnier, malgré des prodiges de valeur de sa part. On rapporte qu'un officier français, voyant un soldat anglais de bonne mine qui avait été fait prisonnier, lui adressa ces paroles : « Si dans l'armée alliée il y avait eu 50,000 hommes comme vous, nous n'aurions pas vaincu aussi facilement. » Le soldat répondit : « Il ne manquait pas d'hommes comme moi, mais il en manquait un comme le maréchal de Saxe. » Le duc de Cumberland, bien qu'il fût d'une bravoure éprouvée, était en effet un fort mauvais général. Les Français, après cette bataille, occupèrent un grand nombre de forteresses qui leur ouvrirent leurs portes, et terminèrent la campagne en s'emparant de la fameuse citadelle de Bergen op Zoom. Du côté des Alpes, la guerre n'avait point été plus favorable aux alliés : les Autrichiens et les Piémontais avaient été forcés de battre en retraite devant les Français victorieux, et leur avaient laissé Gênes.

Mais, malgré ces succès, la cour de France désirait vivement la paix; car si sur terre ses armes avaient été partout victorieuses, sur mer elles avaient essuyé de grandes défaites. De plus, Ferdinand VI, roi d'Espagne, paraissait disposé à se détacher de sa cause pour faire la paix avec l'Angleterre. Il fut convenu qu'un congrès s'ouvrirait à Aix-la-Chapelle, et lord Chesterfield fut choisi par Pelham pour rédiger les conditions du traité. Les alliés paraissaient peu disposés à entrer dans ces arrangements; mais comme, sans l'assistance et les subsides de l'Angleterre (car le cabinet s'était aperçu que les alliés avaient fait la guerre aux dépens du royaume), ces États ne pouvaient rien, ils furent obligés d'envoyer eux-mêmes des plénipotentiaires au congrès.

Le nouveau parlement s'assembla le 10 novembre avec une majorité décisive pour le ministère, bien que le prince de Galles, qui portait une haine profonde à l'administration de Pelham, eût fait tous ses efforts pour influencer les élections. Georges, dans son discours d'ouverture, passa légèrement sur les revers des alliés en Flandre, et parla longuement des victoires remportées sur mer par la flotte. Il dit qu'on était en voie d'arrangement; toutefois il demanda la continuation des armements et de nouveaux fonds. La chambre des communes vota sans opposition 13,000,000 de livres sterl. (325,000,000 de fr.), et dans tout le cours de la session elle montra la même docilité aux mesures qui lui furent proposées par le gouvernement. La session se termina le 13 mai; le roi annonça aux deux chambres la cessation des hostilités et la signature des articles préliminaires de la paix.

(1748.) Le congrès d'Aix-la-Chapelle s'était assemblé au printemps, et les conférences s'étaient ouvertes le 11 mars. Après de nombreux délais qui en prolongèrent la durée jusqu'au mois d'octobre, le traité, basé sur le principe du *statu quo ante bellum*, sauf quelques exceptions, fut signé. Le roi de Prusse obtint le duché de Silésie et le

comté de Glatz; le second fils de la reine d'Espagne, don Philippe, obtint Parme, Piacenza et Guastalla. L'Angleterre rendit tout ce qu'elle avait pris et envoya deux otages en France, le comte de Sussex et lord Carthcart, en garantie du cap Breton qu'elle avait conquis. On se rappelle que la guerre avait été entreprise contre la volonté de sir Robert Walpole, et que Pitt avait dénoncé comme indigne le droit de visite que s'arrogeait l'Espagne. On ne parla point de ce droit dans le traité, et tout resta sur l'ancien pied.

Tels furent les résultats de cette guerre, qui avait coûté des sommes énormes à l'Angleterre. Chose remarquable et qui mérite d'être citée : nous avons vu Pitt attaquer Robert Walpole avec violence; maintenant il professait de la vénération pour la mémoire de son ancien adversaire, et profitait de toutes les occasions pour faire l'éloge de sa sagesse. Ayant été attaqué par l'opposition au sujet de l'appui qu'il donnait au ministre relativement au droit de visite que s'arrogeait l'Espagne, il dit, avec un sang-froid imperturbable, que ce droit ne pouvait être abandonné par l'Espagne; qu'il avait, il est vrai, pensé autrement dans d'autres circonstances, mais que maintement il était plus vieux de dix années, et qu'il avait appris à envisager les affaires publiques sous un meilleur jour.

Par un article du traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XV s'était engagé à abandonner la cause du jeune prétendant et à renvoyer les Stuarts de France. Charles se retira en Espagne dans l'espoir d'influencer l'esprit du faible Ferdinand; mais il fut mal accueilli à cette cour. Il revint à Paris, où il apprit que son jeune frère, qui prenait le titre de duc d'York, renonçant à toute idée de grandeur, était allé à Rome pour entrer dans les ordres ecclésiastiques. Charles fut fort irrité de cette circonstance. Il rompit avec son frère à cette occasion, declarant que le parti que venait de prendre le duc d'York était plus fatal à la cause des Stuarts que ne l'avait été la bataille de Culloden. Charles voulut alors contracter une alliance avec une princesse protestante. Il s'adressa à cet effet à Frédéric de Prusse, auquel il demanda une de ses sœurs ou une de ses nièces. Mais Frédéric, bien qu'il professât pour Charles une grande amitié, repoussa cette alliance. Charles avait reçu l'ordre de quitter la France, et ne semblait point disposé à déférer à cette injonction; le gouvernement français fut obligé d'employer la force à son égard. Un soir que Charles se rendait à l'Opéra, sa voiture fut arrêtée par une compagnie de gardes françaises qui lui lièrent les pieds et les mains et le conduisirent au château de Vincennes. A quelques jours de là, il fut retiré du donjon et conduit à la frontière de Savoie, où il fut mis en liberté. A partir de cette époque, Charles mène une vie vagabonde; on le voit s'affubler de différents déguisements et changer de nom. En 1754, il fait un voyage en Angleterre *incognito*, et l'on affirme qu'il y revint en 1760, et qu'il assista au couronnement de Georges III. En 1766, époque à laquelle mourut son père, il revint à Rome et se réconcilia avec son frère, qui était alors cardinal.

(1749.) La paix d'Aix-la-Chapelle avait donné lieu à de grandes réjouissances en Angleterre; mais bientôt ces réjouissances firent place à des clameurs contre le ministère, qui, disait-on, avait sacrifié les intérêts et l'honneur de l'Angleterre. Toutefois la voix puissante de Pitt parvint à maîtriser ces manifestations dans la chambre des communes. Le fier patriote d'autrefois n'élevait plus la voix que pour appuyer les mesures qui étaient recommandées par la cour. On le vit défendre le dernier traité comme le meilleur qui eût jamais été fait. Pitt appuya également le bill de mutinerie, qui avait pour objet de déférer à une cour martiale les délits militaires, et parvint à faire adopter ce bill à une grande majorité par les communes. Dans le cours du débat, il declara que la loi martiale devait être sévère; que la couronne devait avoir une grande autorité sur

l'armée de terre et l'armée de mer; que l'existence des libertés du royaume dépendait de la modération du souverain et de la force de l'armée; que sans cette double condition l'épée dominerait, alors même que les lords, les communes et le peuple d'Angleterre se retrancheraient derrière la constitution. Un membre reprocha à Pitt son inconséquence, et fit allusion à la métamorphose subite qu'avaient produite sur lui ses fonctions administratives et les émoluments qui y étaient attachés. Pitt répliqua et força au silence son adversaire, en l'accablant d'un déluge de paroles qui ramena toute la chambre à son parti.

(1750.) Pendant le cours de la session différents bills furent adoptés pour l'encouragement du commerce et l'établissement de plusieurs pêcheries qui pouvaient faire concurrence à celles des Hollandais; le parlement fit en outre une loi qui défendait l'exportation des mécaniques et des métiers employés dans les fabriques anglaises. Des bills furent votés pour la formation de plusieurs routes importantes et pour l'assainissement de la cité de Londres.

Le rétablissement de la paix donna une grande activité au commerce. Dans le cours de l'été, une colonie anglaise s'établit dans la Nouvelle-Écosse, et bientôt la ville d'Halifax commença à s'élever. Cette colonie devint si florissante, que les Français en conçurent une grande jalousie. Presqu'à la même époque, quelques corps détachés d'Anglais et d'Ecossais s'établirent sur la côte de Mosquito, dans le golfe du Mexique; ce qui causa une grande irritation à la cour d'Espagne. Dans le même temps, Marie-Thérèse, mécontente du traité d'Aix-la-Chapelle, et oubliant les obligations qu'elle avait à l'Angleterre, faisait des ouvertures à la France et à l'Espagne. De son côté, Georges professait toujours pour le Hanovre la plus vive sollicitude. Les Français, profitant de cette circonstance, élevèrent des prétentions sur la Nouvelle-Écosse, et refusèrent de rendre les îles de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, que par le traité d'Aix-la-Chapelle ils s'étaient engagés à évacuer. De plus, le gouvernement était agité par mille intrigues sourdes auxquelles se livraient les ministres, et notamment Pitt et Fox qui se faisaient la guerre pour se renverser mutuellement.

(1751.) Le parlement s'étant réuni le 17 janvier, le roi annonça aux deux chambres qu'il avait conclu un traité avec l'électeur de Bavière. L'adresse en réponse au discours de la couronne se ressentit de l'influence de Bolingbroke qui attaqua les traités passés, et notamment celui qui venait d'être conclu avec l'électeur, comme inutiles et à charge au pays à cause des allocations qu'ils entraînaient. A quelques jours de là, des écrits incendiaires furent répandus à profusion dans Londres. Ces écrits, qui avaient pour titre: « *Demandes constitutionnelles,* » étaient dirigés contre le duc de Cumberland, dont les lauriers cueillis à Culloden avaient été souillés par ses défaites en Flandre, et qui était devenu odieux à l'armée à cause de son excessive sévérité. Dans la chambre des lords, le duc de Marlborough présenta une motion pour que les demandes constitutionnelles fussent brûlées par les mains du bourreau. La motion fut adoptée; mais cette question donna lieu à des débats désagréables pour le duc de Cumberland. Le colonel Richard Littleton déclara que le duc avait employé des troupes à Londres et dans les environs de cette ville, au mépris de certains priviléges municipaux. Une adresse fut ensuite présentée au roi, dans laquelle les communes suppliaient Sa Majesté de prendre des mesures efficaces pour découvrir l'auteur, les imprimeurs et les distributeurs des « *demandes constitutionnelles.* »

La seconde affaire intéressante qui eut lieu dans cette session avait trait à l'élection de Westminster, que des électeurs dénonçaient à la chambre des communes comme entachée de corruption. Un homme de loi nommé Crowle ayant parlé irrespectueuse-

ment de la chambre à ce sujet, fut sommé de comparaître à la barre, et reçut à genoux une admonition publique de la bouche du speaker. Crowle, en se relevant et en essuyant ses genoux, prononça ces paroles remarquables : « C'est la chambre la plus sale dans laquelle je sois jamais entré. » Le grand bailli, qui était accusé d'avoir favorisé l'élection de lord Trentham, le membre élu, comparut à la barre après Crowle, et d'accusé il devint lui-même accusateur, en disant qu'il avait été menacé par M. Murray, tory écossais, et traité, ainsi que lord Trentham, de coquin et de manant. Murray fut déclaré coupable à une grande majorité. Comme il s'approchait de la barre pour recevoir la sentence, le speaker lui dit avec beaucoup de chaleur : « A genoux, Monsieur, à genoux! » Murray s'y refusa. — « Monsieur, dit-il, je ne puis vous obéir, car je ne me prosterne jamais que devant Dieu. » Le speaker, avec plus de chaleur encore, répéta : « A genoux! à genoux! » Et Murray se refusant à céder, il fut ordonné au sergent de le saisir. Le speaker dit alors que la conduite de Murray était un acte de mépris envers la chambre des communes, et que cette conduite méritait d'être sévèrement punie. De violents débats eurent lieu à cette occasion. Un membre proposa l'emprisonnement solitaire à Newgate, avec privation de papier, de plumes et d'encre. Pitt aurait voulu qu'un bill spécial fût adopté contre Murray. L'emprisonnement à Newgate fut adopté, et aussitôt le prisonnier fut transféré dans cette prison. Une commission fut ensuite nommée pour connaître des précédents de la chambre dans de pareilles occasions. La commission fit son rapport, et un membre présenta une motion qui portait que si Murray ne faisait pas sa soumission pendant cette session, il resterait en prison jusqu'à la session suivante où son affaire serait prise en considération. Fox se plaignit de ce qu'on eût donné de l'encre, des plumes et du papier au prisonnier, et présenta une motion pour que le médecin et l'apothicaire fussent appelés dans la chambre afin qu'ils rendissent compte de l'état réel de la santé de Murray qui les avait fait appeler. Le docteur, en réponse aux questions qui lui furent faites, déclara que la maladie n'était point feinte. Alors la chambre ordonna que le docteur et l'apothicaire seuls seraient reçus dans la prison. Cependant la maladie du prisonnier ayant fait des progrès, la chambre déclara qu'elle userait d'indulgence à l'égard de Murray, qu'il serait retiré de Newgate et confié à la garde du sergent d'armes. Cette grâce ne fut point acceptée par Murray, ce qui remplit d'indignation les communes. Murray s'adressa à la cour du banc du roi pour réclamer le bénéfice de l'*Habeas corpus*, ce qui lui fut refusé. Toutefois les priviléges de la chambre des communes ne permettant pas à cette chambre de prolonger l'emprisonnement au delà de la session, Murray fut relâché le 25 juin, époque de la prorogation.

Cette affaire ne devait point se terminer là. Dans l'intervalle des deux sessions, un pamphlet ayant été publié au sujet de cet emprisonnement, les communes, en reprenant leurs séances, poursuivirent l'imprimeur, et Murray lui-même. Plusieurs membres demandèrent à cette occasion que Murray fût envoyé de nouveau à Newgate, et qu'on le forçât à recevoir sa sentence à genoux. Murray était en ce moment à l'abri des poursuites des communes, car il se trouvait en France. Un membre fit une motion ayant pour objet d'accorder une récompense à quiconque remettrait Murray entre les mains de la justice; la récompense fut fixée à 500 liv. sterl. (7,500 fr.), et la motion fut adoptée.

Au milieu de ces débats, le prince de Galles, qui avait donné tant d'embarras au gouvernement par ses querelles avec son père et par son opposition, mourut tout à coup, laissant huit enfants et sa femme enceinte. Frédéric avait un grand penchant aux excès de table. Son éduca-

tion avait été très-négligée. On lui reprochait, comme à son grand-père, de prendre des maîtresses remarquablement laides. Une ou deux d'entre elles étaient déjà assez avancées en âge. Frédéric, indépendamment de cette étrange disposition, aimait passionnément le jeu, et l'on rapporte même qu'il escroquait fréquemment ses adversaires. « Il empruntait, dit l'un d'eux, de l'argent à tous ceux qui voulaient bien lui en prêter, et quand la bourse d'un ministre s'ouvrait pour lui, il avait coutume de dire qu'il avait fait un bon coup. » Toutefois, Frédéric était généreux et dépensait largement l'argent quand il en avait. Il hantait fréquemment les mauvais lieux; il affectait d'être le protecteur des lettres et des arts, et il se glorifiait d'être l'auteur de deux ou trois chansons fort médiocres. Malgré tous ses défauts, il fut regretté de la nation, à laquelle pourtant il laissait de grandes dettes à payer.

Cet événement compliqua la situation politique. Il fallait en effet pourvoir à l'exercice de l'autorité royale pendant une minorité. Les partis s'agitèrent. Un plan de régence fut préparé par Pelham, qui voulait exclure de la régence le duc de Cumberland, qui s'était fait beaucoup d'ennemis à cause de ses passions fougueuses et de sa dureté. Le 7 mai, le duc de Newcastle présenta le bill à la chambre des lords; ce bill portait que la princesse douairière de Galles serait nommée tutrice du prince Georges, fils aîné de Frédéric, et récemment créé prince de Galles et comte de Chester, et qu'elle serait régente de la Grande-Bretagne, dans le cas où le roi régnant viendrait à mourir avant que son fils eût atteint sa majorité, c'est-à-dire l'âge de dix-huit ans. La seconde lecture de ce bill avait été remise au lendemain du jour où il avait été présenté, lorsque, avant l'ouverture des debats, un message du roi arriva à la chambre des lords, dans lequel Georges recommandait à la chambre d'associer le duc de Cumberland à la princesse de Galles dans le conseil de régence. Cette recommandation fut reçue avec peu de déférence de la part des ennemis du duc. Ils dirent qu'il n'était pas sans danger de placer un oncle ambitieux dans une situation aussi rapprochée de la couronne, surtout le duc ayant le commandement de l'armée à sa disposition. Toutefois le bill, avec l'amendement proposé par le roi, fut adopté à une grande majorité. Dans la chambre des communes il fut voté à la majorité de 270 voix contre 90.

Ce bill excita un assez vif mécontentement dans le royaume; car la haine qu'inspirait le duc de Cumberland était pour ainsi dire générale. Ces dispositions du public étant venues à la connaissance du roi, il dit, pour justifier l'amendement, qu'il avait été effrayé à l'idée de laisser les affaires publiques dans les mains débiles d'une femme. « J'ai une bonne opinion de la princesse, dit-il, mais la nation anglaise est si changeante! Mes affections sont pour mon fils Cumberland. » Ces raisonnements ne satisfirent que médiocrement l'opinion publique, et, en haine du duc de Cumberland, le peuple fit des prières pour que le roi vécût jusqu'à la majorité de l'héritier présomptif de la couronne. La mort frappa, presque dans le même moment, plusieurs membres de la famille royale. Le prince d'Orange, qui avait épousé la fille aînée de Georges, mourut au mois d'octobre, et la reine de Danemark, fille cadette du roi, mourut au mois de décembre. Vers la même époque mourut le fameux Bolingbroke (15 décembre); il était attaqué d'un cancer à l'estomac.

Divers changements eurent lieu dans le cabinet. Lord Granville (Carteret), qui avait conservé la faveur du roi, fut replacé à la présidence du conseil (1751). Dans le cours de cette année, à l'exemple du reste de l'Europe, le calendrier grégorien fut adopté sur la motion qu'en fit lord Chesterfield. Un bill fut présenté pour faciliter la naturalisation de tous les étrangers protestants qui voudraient s'établir dans la Grande-Bretagne. Mais ce bill ayant soulevé une vive irritation dans la cité

de Londres et dans d'autres villes, il fut repoussé par les communes.

(1752.) Un projet de loi fut présenté dans le but d'annexer à la couronne les biens qui avaient été confisqués en Écosse en punition de la dernière rébellion, et d'établir des colonies avec le produit des revenus de ces terres. Ce bill fut adopté dans les communes ainsi que dans la chambre des lords; mais, dans cette chambre, il fut attaqué par le duc de Cumberland, qui aurait préféré l'extermination complète des Highlanders.

A cette époque, quelques marchands de la cité de Londres adressèrent une pétition au parlement, pour se plaindre de ce que des étrangers, qui s'étaient procuré, par des bills particuliers de naturalisation, les avantages commerciaux accordés aux nationaux eux-mêmes, étaient retournés dans leur propre pays, où ils plaçaient les gains qu'ils avaient faits en Angleterre, et s'affranchissaient ainsi de contribuer aux charges publiques. Les marchands demandaient, pour remédier à cet abus, que le bénéfice de la naturalisation ne fût accordé qu'aux étrangers qui demeureraient dans le royaume. La clause restrictive fut insérée dans le bill particulier de naturalisation qui était alors pendant, et, depuis, cette clause a continué d'être insérée dans tous les actes de cette nature. Un bill fut adopté, dans le cours de cette session, pour autoriser l'impression des débats de la chambre. Le parlement fut ensuite prorogé.

Georges partit alors pour le Hanovre. Il était accompagné du duc de Newcastle, qui entama des négociations avec les électeurs d'Allemagne pour s'en faire des appuis contre le roi de Prusse en cas d'agression de la part de celui-ci. Les dispositions de ce prince étaient peu rassurantes; car il élevait en ce moment des prétentions sur la Frise orientale, sur laquelle le roi Georges avait lui-même des vues. Dans cette conjoncture, Georges proposa de soumettre la question au conseil aulique de l'Empire; mais le roi de Prusse repoussa cet arbitrage. Frédéric avait d'autres griefs à faire valoir. Il se plaignit de ce que plusieurs navires prussiens avaient été pillés par les croiseurs anglais pendant la dernière guerre, et, se faisant justice lui-même, il s'empara des revenus de plusieurs mines qui étaient en Silésie, et qui avaient été engagées à des Anglais par l'empereur Charles, en garantie d'un emprunt de 250,000 liv. sterl. (6,250,000 francs). Les propriétaires actuels des revenus de ces mines représentèrent à Frédéric qu'ils n'étaient que de simples individus, et qu'il y avait injustice à faire peser sur eux des charges dont le motif leur était étranger; mais Frédéric leur répondit par des invectives. Toutefois, comme la situation de Frédéric n'avait qu'à gagner en ce moment par un rapprochement avec l'Angleterre, il cessa tout à coup ses réclamations au sujet des navires qu'il disait avoir été pillés par des navires anglais. A cette époque, l'Angleterre était en pleine rupture avec la maison d'Autriche. Cette puissance avait traité avec hauteur lord Hyndford, ambassadeur anglais, au sujet de différends qui concernaient plus particulièrement le Hanovre que l'Angleterre elle-même, mais dans lesquels Georges prenait une part aussi active que s'il se fût agi du royaume-uni.

Georges revint en Angleterre sans avoir conclu rien d'important; et, à son arrivée, il trouva la princesse douairière en pleine guerre avec lord Harcourt et l'évêque de Norwich, dont l'un était le précepteur et l'autre le gouverneur de son fils. La princesse avait une triste opinion du talent des hommes auxquels son fils avait été confié. Parlant de lord Harcourt, elle disait qu'elle ne savait pas au juste ce qu'il pouvait apprendre à son fils, mais que cela ne pouvait pas être grand'chose de bon. Georges voulut savoir ce qui en était, et il apprit que le prince son petit-fils avait été trouvé un jour ayant dans les mains un ouvrage du Père d'Orléans, intitulé : *Révolution d'Angleterre*, ouvrage écrit en France sous la direction de Jacques II. Il apprit, en outre, que le prince de Galles,

interrogé sur la question de savoir qui lui avait donné le livre, avait répondu qu'il le tenait de son jeune frère, le prince Charles-Édouard, qui l'avait emprunté de sa sœur Augusta. Cette découverte causa une grande excitation, non-seulement à la cour, mais au dehors; aussi fut-elle exploitée par les ennemis du gouvernement; plusieurs écrits anonymes, dans lesquels on donnait à entendre que l'éducation du prince était négligée, circulèrent dans le public. Le plus remarquable de ces écrits déclarait d'une manière expresse que l'éducation du prince de Galles intéressait toute la nation; qu'elle devait toujours être confiée à des seigneurs d'une probité sans tache et universellement reconnue telle; que les malheurs de la nation sous les trois derniers règnes des Stuarts avaient eu leurs causes dans la mauvaise éducation donnée à ses princes, qui, de bonne heure, avaient été initiés aux mauvaises maximes du pouvoir arbitraire; que le fait étant avéré que des livres de nature à inculquer dans l'esprit les plus mauvaises maximes avaient été mis dans les mains du prince de Galles, les auteurs du présent écrit n'avaient pu se défendre de tristes appréhensions, en voyant expulser de la cour des hommes qui s'étaient plaints de l'adoption de cette étrange méthode d'instruction, et en voyant d'autres hommes, reconnus pour leur amour de ces doctrines, continuer à rester en place; que la sûreté du gouvernement actuel, reposant sur des principes whigs, les véritables whigs apprenaient avec peine que l'on eût confié l'éducation du prince à des élèves et à des amis du feu lord Bolingbroke. Les auteurs poursuivaient sur le même ton dans tout le cours de leur écrit. Le précepteur fut changé; cette fonction fut donnée au docteur Thomas, évêque de Peterborough. Il paraît que cette nomination ne fut point encore du goût de la princesse douairière; elle fit entendre de nouvelles plaintes, et, en parlant du roi, elle dit « qu'elle trouvait Sa Majesté très-polie à son égard, mais qu'elle désirerait que Georges fût un peu moins civil et qu'il lui laissât, ainsi qu'à ses enfants, un peu plus d'argent; que le roi, par la mort du prince, avait vu son revenu s'accroître de 30.000 liv. st. (750,000 fr.), mais qu'il n'avait payé aucune des dettes de son fils. »

Depuis près d'un siècle, les juifs, qui avaient été en butte à des persécutions dans toute l'Europe de la part des gouvernements, à l'exception toutefois de la Hollande, avaient joui d'une espèce de tolérance en Angleterre. Les juifs avaient offert au trésorier lord Godolphin un demi-million sterling (12,500,000 fr.), s'il voulait leur faire octroyer par le parlement la permission d'acheter la ville de Brentford, avec jouissance de certains priviléges commerciaux. Ils représentèrent à Godolphin que cette mesure amènerait en Angleterre les juifs les plus riches de l'Europe, et qu'elle jetterait dans la circulation une somme additionnelle de plus de 20,000,000 de livres sterl. (500,000,000 de fr.). L'offre était séduisante; mais Godolphin, qui prévoyait une grande résistance de la part du clergé et des marchands nationaux, refusa. Le ministère Pelham se trouvait dans de meilleures circonstances; le temps du bigotisme et des préjugés n'existait plus, ou du moins était affaibli, et on pouvait tenter une épreuve de libéralisme avec chance de succès. Un projet de loi qui permettait au gouvernement de naturaliser les juifs étrangers fut présenté à la chambre des lords, et fut adopté par cette chambre sans qu'il s'élevât la moindre objection de la part des évêques; mais il n'en fut point ainsi dans la chambre des communes, où le bill fut assailli par des déclamations furieuses qui partaient de tous les bancs. « La mesure, disait-on, devait être abominable aux yeux de Dieu lui-même; la loi était impie. En effet, vouloir accorder aux juifs la naturalisation, n'était-ce pas se mettre en opposition avec la volonté formelle du Tout-Puissant, lui qui avait dit, par l'organe de ses prophètes, que cette race maudite serait à jamais vagabonde, repoussée par toutes les nations? » Le saint volume

fut compulsé et commenté ; rien n'était plus clair ; Dieu avait bien dit que les juifs seraient toujours des vagabonds et des proscrits sur toute la terre ; en conséquence, toute faveur qui pourrait leur être accordée ne pouvait manquer d'être odieuse au Créateur. Pelham répondit en philosophe et en homme d'État ; il dit que l'Église d'Angleterre n'était point en danger ; qu'il ne pouvait regarder comme ennemis tous ceux qui ne professaient pas sa religion ; que d'ailleurs tous les dangers qui étaient indiqués ne pouvaient avoir de réalité, vu que les lois du pays excluaient des fonctions publiques tous ceux qui n'étaient pas chrétiens. Ces arguments firent impression sur la chambre, qui vota l'adoption du bill.

Des plaintes s'étaient élevées parmi les gentilshommes des provinces sur l'insuffisance de la législation pour la conservation du gibier et sur le développement du braconnage. Une loi de répression fut adoptée à cet égard. Les mariages se faisaient à cette époque avec autant de facilité qu'ils se font aujourd'hui à Gretna-Green. Aucune publication de bans n'était exigée, aucun consentement n'était necessaire de la part des parents, et tout prêtre pouvait faire le mariage en tout lieu et en tout temps. Ce qui était plus mal, c'est que le clergé nécessiteux excitait au mariage afin d'obtenir la somme même la plus minime ; les mariages se faisaient quelquefois à la maison de la Flotte, où des ecclésiastiques, enfermés pour dettes, pressaient les prisonniers de se marier, afin d'en obtenir une rétribution. Pour mettre un terme à ces abus, un bill préparé par les juges, sous les auspices du lord chancelier Hardwicke, fut présenté à la chambre haute ; ce bill portait que tous les mariages ne pourraient se faire à l'avenir qu'après publication de bans pendant trois dimanches successifs, ou en vertu d'une licence accordée d'une manière régulière ; que tous les mariages célébrés autrement seraient nuls, et que le ministre qui aurait officié serait déporté pour sept ans. Ce bill, bien que chacun reconnût qu'il y avait beaucoup d'abus à corriger, ne satisfit point la bourgeoisie et encore moins le peuple. On disait qu'il avait pour but de contrarier les mariages et de favoriser la richesse en la laissant dans les mains de l'aristocratie. Fox montra une grande aigreur contre le bill. Il dit que depuis le premier article jusqu'au dernier, le seul principe qui dominât dans la loi était l'orgueil et une tendance à favoriser l'aristocratie. Dans le cours du débat, il attaqua avec violence le chancelier Hardwicke, qu'il appela un orgueilleux mufhti. Le bill fut adopté, mais avec des amendements importants qui le firent rapporter à la chambre des lords. Le chancelier Hardwicke profita de cette circonstance pour étendre le bill à l'Écosse ; mais les pairs écossais et une partie de la chambre des lords s'élevèrent contre cette extension ; le bill fut simplement accepté avec les amendements de la chambre des communes. Dans le cours de la même session, un bill fut adopté pour empêcher les déprédations qui étaient commises sur les côtes de Cornouailles et dans d'autres parties du royaume, lorsqu'un navire venait à faire naufrage. Les communes votèrent également une loi qui autorisait la couronne à acheter des livres pour la fondation d'une bibliothèque. Ce fut l'origine du British-Museum.

Le parlement fut prorogé le 7 juin ; ce même jour Londres vit l'exécution du docteur Archibald Cameron, frère de Locheil ; le docteur était un homme instruit, et il avait fait tous ses efforts pour empêcher son frère de s'engager dans la rébellion de 1745 ; mais n'ayant pu l'en empêcher, il s'était associé à tous ses dangers. Nous avons dit que Locheil était allé en France avec Charles Stuart à bord des frégates françaises qui avaient jeté l'ancre à Lochnanuagh ; Archibald Cameron les avait suivis, et il avait, ainsi que son frère, accepté de Louis XV du service dans un régiment français. Désireux de revoir son pays, il quitta la France et vint secrètement en Écosse ; malheu-

rensement il y fut découvert et fut aussitôt conduit à Londres. Le parlement avait rendu une loi qui portait que tous les rebelles arrêtés seraient exécutés comme traîtres, sans autre forme de procès. Le warrant d'exécution fut donc aussitôt présenté à la signature de Georges, qui la donna, dit-on, avec une sorte de répugnance. Cameron se conduisit comme un héros ; il mourut avec courage, regretté par tous ceux qui assistèrent à son exécution.

Les Français avaient commencé les hostilités sur les frontières du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Néanmoins, dans son discours d'ouverture (15 novembre), le roi avait donné l'assurance que la paix serait conservée. Le bill concernant les juifs, qui avait été adopté dans la session précédente et qui avait excité une profonde irritation dans la nation, fut ensuite pris en considération. Ce bill fut rapporté. Mais l'animosité contre les juifs ne s'arrêta point là : par une clause qui se trouvait dans l'acte appelé la loi des plantations, il était dit que les juifs étrangers, ainsi que tous les autres étrangers, pouvaient devenir des affranchis de la Grande-Bretagne après avoir résidé sept ans dans les possessions coloniales de Sa Majesté. Un membre de la chambre des communes parla de rapporter cette clause, et sa motion fut appuyée par un grand nombre de membres ; toutefois la motion fut rejetée. Vers la fin de la session, le duc de Newcastle, frère de Pelham, parvint à se faire nommer à la place du premier ministre qui venait de mourir : Pitt et Fox restèrent dans leurs fonctions subalternes. Le parlement fut dissous.

Les élections, bien que vivement disputées (1754), furent en général favorables au gouvernement. Le parlement se réunit le 31 mai, et la session ne dura que six jours, le temps de constituer le parlement. Le lord chancelier informa les deux chambres qu'il n'appellerait leur attention sur les affaires étrangères que lorsqu'elles se réuniraient pendant l'hiver. Ces affaires étaient, à cette époque, très-compliquées. La cour d'Espagne venait d'ordonner aux gouverneurs dans ses possessions occidentales de saisir tous les navires anglais, et de donner assistance aux Français, qui, de concert avec les Indiens, attaquaient les colons anglais dans la Nouvelle-Écosse. Heureusement pour l'Angleterre, la France, alors, était livrée à des dissensions relativement à la bulle *Unigenitus*, qui absorbaient toute son attention. Le comte d'Albemarle, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Versailles, fit des remontrances, et le cabinet français déclara qu'il en prendrait note. Cependant les Français du Canada n'en continuèrent pas moins leurs attaques. Assistés d'un corps d'Indiens, ils se portèrent sur un petit fort que le major Washington avait élevé pour protéger le territoire anglais. Washington, quoique bien jeune alors, déploya un grand courage dans cette circonstance. Alors les Français élevèrent des forts dans le but d'établir une chaîne de garnisons depuis le Canada jusqu'aux bouches du Mississipi. Dans le même temps, des collisions éclatèrent entre les Anglais et les Français qui se trouvaient dans les Indes orientales et sur les côtes d'Afrique.

(1755.) A l'ouverture de la session, les ministres déclarèrent au parlement que la guerre était inévitable. L'état de l'Irlande, où régnait le mécontentement, excitait aussi les appréhensions du gouvernement, et tous les fonctionnaires qui occupaient des places dans cette contrée reçurent l'ordre de se rendre à leurs postes. Les communes votèrent aussitôt 1,000,000 de liv. st. (25,000,000 de fr.) pour la défense des possessions anglaises dans l'Amérique; puis l'amiral Boscawen fut envoyé avec une flotte considerable pour intercepter une flotte française que le gouvernement français avait expédiée des ports de Brest et de Rochefort pour porter des renforts aux Canadiens. Boscawen, qui avait reçu l'ordre de détruire la flotte française alla attendre cette flotte sur le banc de Terre-Neuve ; mais l'amiral français, Bois de la Mothe, passa, protégé par un

épais brouillard, à travers les vaisseaux anglais sans être aperçu, et entra dans le Saint-Laurent. Toutefois, deux vaisseaux de ligne français furent capturés par l'amiral Howe. Il n'y avait point encore eu de déclaration de guerre, et la cour de France se plaignit amèrement de cette agression; elle retira aussitôt son ambassadeur. Deux flottes quittèrent alors les ports du royaume pour attaquer à son retour la flotte française : l'une était commandée par sir Edward Hawke; la seconde par l'amiral Byng. L'entreprise échoua; mais les corsaires anglais annihilèrent pour ainsi dire tout le commerce français dans les Indes occidentales. Smollet porte à 300 les navires marchands qui furent capturés, et à 12,000 les matelots français qui furent conduits dans les ports anglais. Sur terre, les avantages des deux partis avaient été partagés : Monckton avait battu un corps de Français et d'Indiens, et pris le fort Beauséjour sur les frontières de la Nouvelle-Écosse; mais le major général Braddock avait été battu dans une tentative qu'il avait faite pour chasser les Français de l'Ohio. Dans le cours de ces hostilités, les tribus indiennes avaient exercé des cruautés excessives contre les troupes anglaises. Sur le continent, le Hanovre restait exposé à la vengeance de la France. Pour détourner le coup dont les Hanoviens étaient menacés, Georges fit des traités avec le landgrave de Hesse-Cassel, l'impératrice de Russie et le roi de Prusse. Ce dernier, sur la promesse de recevoir des allocations de fonds considérables, rompit tout à coup et sans la moindre formalité son alliance avec la France. Cet événement opéra une révolution extraordinaire dans la politique de la France; car Louis XV, qui s'était lié avec la Prusse pour démembrer le territoire de l'impératrice, s'unit aussitôt par une étroite alliance à la maison d'Autriche. L'Angleterre et la France sollicitaient en ce moment, chacune de son côté, la cour d'Espagne; mais cette cour prit le sage parti de rester neutre.

Au dedans, les intrigues ministérielles continuaient; Pitt et Fox s'étaient réunis contre Newcastle, le premier ministre, dans un but intéressé. Fox devait être placé à la tête de la trésorerie, et Pitt devait être nommé secrétaire d'État. Le duc de Newcastle n'eut pas plutôt eu connaissance de cette alliance, qu'il résolut de la rompre en élevant un des deux alliés au-dessus de l'autre. Il s'adressa à Horace Walpole pour briser la coalition. Walpole eut une conférence avec Pitt; mais Pitt aurait voulu être admis sur-le-champ dans le cabinet, ce qui fit échouer la négociation. Fox devint alors l'objet des prévenances du duc de Newcastle. Il y eut une entrevue entre le ministre et Fox, dans laquelle il fut convenu que celui-ci entrerait dans le cabinet, et que des fonctions seraient données à quelques-uns de ses amis. Pitt ne devint que plus irrité de ces arrangements. On le vit faire une cour assidue à la princesse douairière de Galles, à lord Bute, son favori, et au jeune prince Georges. Cette conduite inspira de si vives alarmes au ministère, que de nouvelles ouvertures furent faites à Pitt; mais celui-ci répondit avec hauteur qu'il ne se contenterait plus d'un emploi subalterne, et qu'il voulait être réellement ministre. Ces conditions ayant été repoussées, Pitt fit une guerre ouverte au ministère, bien qu'il occupât en ce moment les fonctions lucratives de lord trésorier. Legge, chancelier de l'Échiquier, qui faisait de l'opposition avec lui, refusa de payer une traite de 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.), tirée sur le trésor par le gouvernement russe, pour le payement des subsides accordés par le traité qui avait été conclu entre la Russie et le roi Georges. Legge motiva son refus sur ce que le traité n'avait point encore reçu la sanction du parlement. La conduite du chancelier et du trésorier fut vivement censurée par le ministère et ses organes, et le roi, dans son discours d'ouverture, s'en plaignit amèrement. Pitt ne fut point décontenancé par ces attaques. Dans

le cours des débats qui eurent lieu à cette occasion, il dénonça toutes les négociations du ministère avec les puissances étrangères comme absurdes, et destinées à sauver le Hanovre aux dépens de l'Angleterre. Il s'attaqua au ministère, et principalement à Fox; le duc de Cumberland lui-même ne fut point épargné, et, dans son discours, Pitt s'écria avec un accent prophétique : « Ce jour, je l'espère, donnera du relief à ma vie. » La discussion dura jusqu'à cinq heures du matin. Le ministère remporta la victoire, et une semaine après le débat, Pitt et Legge furent tous deux renvoyés. Pitt avait en lui-même la confiance que ce renvoi l'élèverait dans l'opinion publique; toutefois, il accepta de la cour, en même temps que son renvoi, une pension de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) par an. Fox reçut du roi les sceaux de secrétaire d'État; les fonctions de secrétaire au département de la guerre furent données à lord Barington.

Mais le cabinet actuel n'avait point de durée. La princesse douairière de Galles était furieuse contre le duc de Newcastle, pour avoir admis Fox dans le cabinet et le duc de Cumberland à la régence. Pitt lui-même avait été pendant longtemps odieux à la princesse; mais quand il eut rompu avec le ministère, elle se l'attacha. Pitt devint alors l'âme des petits conciliabules qui se réunissaient à Leicester-House, lieu qu'habitait la princesse de Galles. Il fut convenu qu'avec le concours de ses amis, il ferait tous ses efforts pour soutenir la princesse douairière et son fils contre le duc de Cumberland. Sur ces entrefaites, le roi Georges voulut marier l'héritier présomptif de la couronne, qui avait alors dix-huit ans, avec une princesse de Brunswick-Wolfenbottel. Ce mariage déplaisait à la princesse douairière, qui aurait désiré marier son fils à une princesse de la famille de Saxe-Gotha, dont elle était parente. La princesse douairière parvint par ses conseils à faire naître dans l'esprit de son fils un sentiment d'aversion contre la princesse de Brunswick-Wolfenbottel, mais il fut décidé entre la mère et le fils que celui-ci ne se déclarerait ouvertement qu'autant que le roi insisterait pour faire le mariage. Le roi était au fait de tout ce qui se passait à Leicester-House. Quelque temps après son arrivée du continent, il fit venir le jeune prince de Galles dans son cabinet pour connaître jusqu'où s'étendaient ses connaissances politiques. Il paraît que la conférence ne fut satisfaisante pour aucun des interlocuteurs. Les intrigues continuèrent à Leicester-House. Pour en faire la contre-partie, le ministère s'avisa de répandre des insinuations malveillantes sur l'intimité qui existait entre lord Bute et la princesse. Ces insinuations étaient-elles fondées? Pitt et ses amis déclamaient avec éloquence contre tous ceux qui élevaient à cet égard des doutes injurieux pour la princesse, et ils déclaraient à qui voulait l'entendre, que la vertu de la princesse était aussi pure que le diamant. Mais les partisans du ministère persistaient dans leur opinion.

(1756.) Le parlement vota un effectif de 50,000 matelots et de 34,263 hommes de terre, ainsi que des sommes considérables pour la conduite de la guerre. Le parlement consentit même à recevoir 8,000 Hanovriens et Hessois pour la défense du royaume, qui était menacé d'une invasion. Les négociations de Georges avec la czarine n'avaient eu aucun succès : les Russes s'étaient réunis aux Français et aux Autrichiens contre le roi de Prusse, qui était de plus menacé par les Saxons. Sur ces entrefaites, une flotte française se porta sur Minorque pour s'emparer de cette île. Minorque était, après Gibraltar, considérée comme un point de la plus haute importance pour l'Angleterre; et lorsque le gouvernement fut prévenu des projets de la France sur cette île, il envoya immédiatement l'amiral Byng dans la Méditerranée pour empêcher qu'elle ne tombât dans les mains des Français. Byng avait l'ordre de toucher à Gibraltar, d'y prendre quelques troupes, et de se porter ensuite en toute hâte sur le Port-Mahon; mais le gouver-

neur de Gibraltar, craignant lui-même d'être assiégé dans sa forteresse, ne voulut point céder les troupes de la garnison a l'amiral. Pendant ce temps-là, le duc de Richelieu débarquait à Minorque avec 16,000 hommes, et la Galisonnière croisait à la hauteur du Port-Mahon avec treize vaisseaux de guerre. En s'approchant de Minorque, Byng aperçut le pavillon anglais qui flottait encore sur le fort Saint-Philippe. La flotte française s'avançait en ce moment en ordre de bataille; Byng forma ses lignes, une bataille s'engagea, et les vaisseaux anglais éprouvèrent des avaries assez considérables. L'amiral Byng ne put jeter des secours dans la forteresse, et, après avoir convoqué un conseil de guerre, il quitta les parages de Minorque pour se rendre à Gibraltar. La garnison anglaise de Minorque se rendit alors au duc de Richelieu.

La nouvelle de cet insuccès excita dans la nation une sorte de fureur contre l'amiral Byng. Le gouvernement envoya l'ordre à l'amiral Hawke de mettre Byng en état d'arrestation. Le malheureux amiral arriva à Portsmouth en prisonnier, et faillit, en débarquant, être mis en pièces par le peuple. Telle était l'irritation qui régnait contre lui, que le gouvernement fut obligé de lui envoyer une escorte de 60 dragons pour le conduire à Londres et le sauver de la fureur du peuple. Il fut placé en état d'arrestation à l'hôpital de Greenwich, où il se mit à son tour à accuser le ministère, qui avait effectivement à se reprocher une grande négligence dans la conduite de cette affaire.

Les ministres étaient fort embarrassés; comment faire tête à l'orage qu'allait soulever dans le parlement cette defaite? Fox crut prudent de résigner ses fonctions. Le duc de Newcastle, esperant se tirer d'affaire en s'associant à Pitt, fit taire ses rancunes, et lui proposa une place dans le cabinet; mais Pitt se croyait maintenant assez fort pour imposer des conditions, et il refusa positivement de s'allier à Newcastle ou d'entrer dans un cabinet dont ferait partie ce ministre. Newcastle s'adressa alors à lord Egmont, chef du parti tory dans les communes. Egmont avait la réputation d'être un grand *debater;* et il aurait accepté les propositions du ministre; mais il désirait la pairie, c'est-à dire son admission à la chambre des lords, où, pour le moment, Newcastle n'avait pas besoin de lui. Le premier ministre lui représenta combien il était important pour le moment de rester dans la chambre des communes pour faire tête à l'opposition, et il lui promit la pairie dans un avenir prochain; mais Egmont n'avait point foi aux promesses du ministre : il refusa.

Le duc de Newcastle, après avoir fait quelques autres tentatives sans plus de succès, résigna ses fonctions, laissant le champ libre à Pitt. Les exigences de celui-ci parurent d'abord si grandes au roi, qu'il s'adressa à Fox et au duc de Bedford pour former une administration. Deux jours se passèrent en pourparlers, et Pitt étant devenu moins exigeant, le roi revint à lui. Pitt succéda à Fox comme secrétaire au département de la guerre; Legge fut nommé chancelier de l'Échiquier; lord Temple, beau-frère de Pitt, fut placé à la tête de l'amirauté; Georges Granville, frère de Temple, fut créé trésorier de la marine.

Une difficulté se présentait : la chambre des communes presque tout entière était dévouée à la dernière administration. Cependant le nouveau ministère sut faire face à l'opposition. Lors de sa première apparition comme ministre dans la chambre des communes, Pitt défendit les traités conclus avec les États d'Allemagne, bien qu'il eût protesté contre ces traités avant son élévation au ministère; et au sujet du roi de Prusse, il se félicita de ce que l'Angleterre eût un allié aussi puissant. Fox lui dit que précédemment, en parlant du Hanovre, il avait représenté cette contrée comme une meule de moulin attachée au cou de l'Angleterre; mais Pitt ne fit point attention à ces attaques. Les brillants exploits de Frédéric avaient sans doute convaincu

le nouveau ministre que l'alliance de la Prusse ne pouvait qu'être profitable au pays. Frédéric se trouvait en effet maître à cette époque de toute la Saxe : il avait pris possession de Dresde, battu deux armées autrichiennes, et forcé l'électeur de Saxe à rebrousser chemin pour regagner son royaume de Pologne. La guerre de sept ans venait de commencer : la France, la Suède, la Russie étaient en ce moment unies contre Frédéric.

(1757.) La chute du dernier ministère n'avait point calmé l'indignation populaire qui s'était élevée contre l'amiral Byng. Le ministère Pitt, pour donner satisfaction à l'opinion publique, résolut de faire passer l'amiral devant un conseil de guerre. L'amiral fut aussitôt transféré de Greenwich à Portsmouth à bord du *Saint-Georges*, où se réunit un conseil de guerre. Byng avait la plus grande confiance dans l'issue de ce procès. Cette confiance était telle, qu'il avait ordonné à ses domestiques de préparer une chaise de poste pour aller à Londres aussitôt après son acquittement. Ses espérances furent cruellement déçues; car le conseil le déclara coupable, et le condamna à l'unanimité à la peine de mort. Le procès dura un mois. Toutefois, le conseil ayant reconnu qu'il n'y avait point eu acte de lâcheté de la part de l'amiral, il adressa une pétition à l'amirauté pour demander que la peine fût adoucie. Cette recommandation fut écartée. On prétend que Pitt était cependant disposé en faveur du condamné, mais que la crainte de perdre sa popularité l'emporta sur ses sentiments d'humanité : l'ordre d'exécution fut donné.

Dans la chambre des communes, cette affaire souleva de violents débats. Pitt vint alors, au nom du roi, présenter un message; il dit que, dans l'intérêt de la justice et de la discipline, Sa Majesté était décidée à laisser cours à la loi relativement à l'amiral Byng, malgré toutes les sollicitations faites à cet égard. Le malheureux amiral attendait en ce moment la mort avec un héroïsme plein de dignité. En apprenant que son sort était décidé, il resta impassible; et un de ses amis étant entré dans sa prison et s'étant placé à côté de lui, en lui disant : « Voyons lequel de nous deux est le plus grand. — Je comprends, s'écria Byng, mais je n'ai aucune frayeur. Si l'homme qui doit faire mon cercueil est ici, faites-le entrer. » Il ajouta qu'ayant été acquitté par le conseil de l'imputation de lâcheté, et qu'étant bien persuadé qu'il avait agi pour le mieux, il mourrait volontiers. Le lundi matin (14 mars), le vaisseau sur lequel devait se faire l'exécution fut entouré de toutes les chaloupes de l'escadre qui était à Spithead. Les canots du port, chargés de curieux, accouraient à force de rames pour assister au triste spectacle qui allait avoir lieu. Byng demanda comme une faveur d'être exécuté sur le gaillard d'arrière. Il prit congé de l'ecclésiastique et des amis qui étaient restés avec lui jusque dans ses derniers moments. A l'heure de midi, il sortit de sa cabine d'un pas ferme; il refusa de se mettre à genoux, et s'assit sur une chaise en face du peloton de soldats qui devaient faire feu sur lui. L'officier de service lui présenta un bandeau, mais il ne voulut point se couvrir le visage. « On verra mieux, dit-il, si j'ai la face nue, que je n'ai pas peur de la mort. » L'officier lui répondit que ses regards pourraient émouvoir les soldats. Alors il consentit à se laisser bander les yeux. Il donna le signal de l'exécution lui-même, en jetant son chapeau sur le pont, et au même instant il tomba percé de plusieurs balles. L'exécution se fit d'une manière si rapide, que trois minutes à peine s'écoulèrent depuis l'instant où l'amiral avait quitté sa cabine jusqu'à celui où il fut déposé dans son cercueil. Sa mort, bien qu'elle eût été vivement sollicitée, fit une certaine sensation; on ne put s'empêcher d'admirer la fermeté qu'il avait montrée dans ses derniers instants; et Walpole, à cette occasion, prononça ces paroles : « Les lâches meurent-ils ainsi? »

Georges avait toujours eu de l'aversion pour Pitt à cause de l'opposition

que celui-ci avait faite à son gouvernement lorsqu'il n'en faisait point encore partie, et ses répugnances n'avaient point cessé par l'admission de Pitt dans le cabinet. Pitt lui avait été imposé par les circonstances plutôt qu'il ne l'avait accepté. La mort tragique de Byng réveilla les antipathies du roi contre Pitt, et de nouvelles intrigues de Newcastle provoquèrent, en même temps que cet événement, l'expulsion du ministre. Une autre cause de cette expulsion, et la plus décisive peut-être, fut que le duc de Cumberland, qui commandait l'armée alliée en Flandre, refusa positivement de marcher tant que Pitt et ses amis resteraient aux affaires. Des propositions furent faites à Newcastle pour rentrer au ministère. Dites-lui, « s'écria le roi, en chargeant Waldegrave de faire à ce sujet des ouvertures au duc; « dites-lui que je ne me croirai pas roi tant que je serai dans les mains de ces coquins (Georges parlait de Pitt et de ses amis); que je suis décidé à m'en débarrasser à tout prix, et que j'attends son concours. » Le duc répondit à ces ouvertures d'une manière évasive. Son ambition lui disait d'accepter; mais sa sûreté personnelle lui conseillait d'attendre. Il dit qu'il n'était pas temps encore; qu'il était nécessaire que les communes eussent voté, et que l'affaire de Byng fût terminée sans retour pour le ministère sous lequel avait eu lieu la défaite de cet officier général. Mais l'impatience du roi et celle du duc de Cumberland ne s'accommodaient point de ces lenteurs. Fox fut chargé de composer une administration. Il se mit à l'œuvre; mais il rencontra, dans toutes les personnes auxquelles il s'adressa, des refus ou des adhésions conditionnelles qui ne promettaient aucune durée à l'administration qu'il voulait former. La cause de ces refus et de ces hésitations était l'âge avancé du roi, qui avait alors soixante-treize ans. Car en raison des dissensions qui séparaient le petit-fils du père, c'eût été sacrifier un long avenir à un présent qui ne pouvait avoir qu'une courte durée.

Cependant, comme le temps pressait et que le duc de Cumberland menaçait de ne point quitter le royaume pour rejoindre l'armée si Pitt n'était point expulsé, celui-ci, qui, au milieu de ces intrigues, avait, sans y avoir égard, rempli ses fonctions de ministre, reçut l'ordre de quitter son portefeuille. Temple, parent de Pitt, Legge, chancelier de l'Échiquier, furent également privés de leurs fonctions. La situation était critique; le roi s'était débarrassé de ces hommes d'État; mais il fallait trouver des hommes pour remplacer les partants. En ce moment, Pitt acquérait une immense popularité, et cette circonstance ne lit qu'augmenter la difficulté de trouver des ministres. Le roi s'adressa de nouveau à Newcastle, et celui-ci, voyant qu'il lui serait impossible de former un ministère dont Pitt ne ferait pas partie, lui fit des propositions; Pitt, qui sentait sa force, les repoussa. Ces négociations laissèrent le gouvernement sans ministère pendant l'espace de deux mois. Le roi se décida enfin à nommer Waldegrave son premier ministre. Ce seigneur accepta plutôt par dévouement que par inclination. Cependant Waldegrave parvint à décider Fox à être chancelier de l'Échiquier, et le comte d'Egremont à être l'un des secrétaires d'État. Winchelsea fut placé à la marine. Mais ce cabinet devait échouer comme les précédents; il sentit lui-même qu'il n'avait aucune garantie de durée; aussi le roi se trouva-t-il de nouveau face à face avec Pitt. Les négociations furent reprises avec cet homme d'État; et, après de longs pourparlers, on décida que le duc de Newcastle serait nommé premier commissaire de la trésorerie; que Pitt serait réintégré dans ses fonctions de secrétaire d'État, et qu'il aurait lord Holderness pour collègue; que lord Granville, que Pitt avait flétri du nom de ministre de l'étranger, aurait la présidence du conseil; que lord Temple aurait le sceau privé; que Fox, pour dédom-

magement de sa non-admission dans le cabinet, aurait la place lucrative de trésorier. Une chose qui étonna tout le monde ce fut de voir lord Anson replacé à l'amirauté. La cause de cette surprise générale était qu'Anson se trouvait membre de l'amirauté lors de l'expédition de l'amiral Byng, et que le public ainsi que l'amiral lui-même lui avaient attribué une grande part dans l'insuccès de l'entreprise. De plus, Anson avait été, de la part de Pitt, l'objet d'attaques violentes. Le ministère se trouva ainsi formé après un interrègne ministériel qui avait duré onze semaines.

Pitt était à peine rentré aux affaires, qu'il envoya à sir Benjamin Keene, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Madrid, l'ordre de faire des ouvertures secrètes à cette cour. Le ministre aurait voulu céder Gibraltar à l'Espagne en échange de Minorque, à la condition par l'Espagne de se réunir à l'Angleterre contre la France. Il promettait, en outre, que satisfaction serait donnée à la cour d'Espagne relativement aux établissements formés par les sujets anglais sur la côte des Mosquitos, et dans la baie d'Honduras, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Heureusement pour l'Angleterre, Ferdinand VI voulut conserver sa neutralité et refusa de s'engager dans une guerre avec la France. Pitt résolut alors d'essayer une descente sur divers points de la côte de France. Sir Edward Hawke partit donc avec une flotte considérable et une armée de débarquement pour opérer une descente sur la côte de Rochefort. La flotte anglaise vint en vue d'Oleron, le 20 septembre, et le vice-amiral Knowles attaqua l'île d'Aix avec un feu terrible qui força les Français à se rendre après deux heures de lutte. Un conseil s'assembla aussitôt pour décider si l'on attaquerait Rochefort, et après de longs débats dans lesquels on reconnut que la place ne pourrait être prise, il fut arrêté que l'on reviendrait en Angleterre. Un des généraux proposa d'attaquer Fouras; il voulait faire du moins quelque chose, disait-il. Cet avis ne prévalut point, et la flotte retourna en Angleterre. Mordaunt, général qui commandait l'armée de débarquement, fut mis en jugement; mais il fut acquitté; ce qui fit dire aux railleurs que Byng avait été fusillé pour n'avoir point fait assez, et que celui-ci avait été acquitté pour n'avoir rien fait du tout.

Sur terre, le duc de Cumberland, à la tête d'une armée de Hanovriens et de troupes confédérées, composée de 50,000 hommes, avait été chassé des bords du Rhin et du Weser par les Français que commandait le maréchal d'Estrées. Le maréchal français avait refoulé le duc entre l'Elbe et l'Océan, et l'avait obligé de signer une honteuse capitulation (7 septembre), en vertu de laquelle l'électorat de Hanovre restait dans les mains des Français jusqu'à la conclusion de la paix. Frédéric de Prusse, qui venait d'être défait par le comte Daun et les Autrichiens à la terrible bataille de Kolin, se trouvait ainsi livré à ses seules ressources pour défendre ses frontières contre les Français, les Autrichiens, les Russes et les Suédois. Le génie militaire de Frédéric sut faire face à cette situation dangereuse. Cent mille Russes, commandés par le général Apraxin, furent battus par un de ses généraux à Jaegerndorff, et furent obligés d'évacuer la Prusse. Un autre général prussien chassa les Suédois de la Poméranie prussienne. De son côté, Frédéric se porta en personne contre l'armée combinée des Français et des Autrichiens, et les battit à la fameuse bataille de Rosback. Peu de temps après, il gagna sur les Impériaux, avec une armée de 30,000 hommes seulement, une grande victoire à Lissa. L'armée des Impériaux, qui comptait 90,000 combattants, essuya une défaite complète. Elle laissa 46,000 prisonniers dans les mains de l'ennemi, et perdit tous ses canons et tous ses bagages.

Le gouvernement anglais n'avait point à songer seulement aux affaires du continent; ses affaires du Canada

et de ses possessions dans les Indes orientales réclamaient également son attention. Une flotte considérable, commandée par l'amiral Holborne, fut envoyée dans l'Amérique du Nord avec des troupes de débarquement pour s'emparer de Québec et chasser les Français du Canada. Mais les colons français se distinguaient par leur discipline militaire et par une grande aptitude aux exercices du soldat. La plupart d'entre eux étaient de bons chasseurs et de bons tireurs; de plus, les Indiens, en général, étaient attachés à leur cause. Les opérations des Anglais au Canada n'eurent aucun succès. Il n'en fut pas ainsi dans les Indes orientales, où les généraux français avaient contre eux Clive, qui agissait de concert avec l'amiral Watson. Pendant quelque temps, les armes anglaises avaient essuyé des revers dans cette partie du globe; le nabad Sujah-u-Dowlah, allié aux Français, avait attaqué les Anglais, détruit leurs comptoirs, pris Calcutta, et jeté ses prisonniers dans une prison étroite, où, dans l'espace de quelques heures, 123 prisonniers sur 146 étaient morts asphyxiés. Le retour de Clive, qui, pendant que ces choses se passaient, était occupé à réduire le pirate Angria et s'emparait de Gheria, sa capitale, et de tous ses trésors, rétablit les affaires des Anglais. Calcutta fut investi; la ville de Hooghly fut prise (1757); l'armée indigène fut battue complétement, et Sujah-u-Dowlah se vit forcé de capituler aux conditions que lui imposa le vainqueur. Clive attaqua aussitôt les établissements français, qu'il chassa de leur comptoir de Chandernagor. Il reprit les hostilités contre Sujah-u-Dowlah; et, après une marche forcée vers Murschedabad, il le défit dans une grande bataille, le détrôna, et mit à sa place Jaffier-ali-Cawn, qui était allié aux Anglais. Ces victoires jetèrent les fondements de la puissance britannique dans l'Inde.

Le duc de Cumberland revint en Angleterre un mois après avoir signé les conditions honteuses de sa capitulation, et y reçut un accueil peu favorable. Georges, à qui cette capitulation paraissait trop lourde, et qui voulait s'en affranchir, déclara que le duc avait agi sans pouvoir suffisant. De son côté, le duc de Cumberland se hâta de résigner son commandement pour échapper à l'odieux que sa défaite allait jeter sur lui. Dans le cours de l'année, des émeutes éclatèrent sur plusieurs points du royaume par suite de la mise à exécution du nouveau bill sur la milice. Ce bill, qui avait été recommandé par Fox au commencement de la guerre, obligeait chaque homme pauvre ou riche à payer dix livres sterl., ou à trouver un remplaçant, s'il tombait à la milice. Cette somme payée, il pouvait être encore passible de la milice au bout de trois ans. Ces dures conditions, et surtout l'idée qui s'était propagée que la milice pourrait être employée au dehors du royaume, produisit une grande irritation. Des régiments de cavalerie furent envoyés dans les comtés de Surrey, de Kent, de Leicester, d'Herford, de Nottingham, d'York et de Bedford, pour dissiper les émeutes.

Le parlement s'ouvrit le 1er décembre; le roi, dans son discours d'ouverture, parla de la nécessité où il était de défendre les possessions de la Grande-Bretagne. A côté de l'expression de possessions de la Grande-Bretagne, le mot *autres* avait été introduit. Ce mot donna lieu à de nombreuses interprétations, et des explications furent demandées à Pitt. Celui-ci déclara que, dans ce mot, il n'avait pas voulu comprendre le Hanovre. Toutefois, il ajouta que l'Angleterre ne pouvait pas faire autrement que de se mêler des affaires du continent lorsqu'il y survenait des querelles, et il fit en même temps un éloge magnifique des vertus et de la sagesse du souverain. Son éloquence produisit son effet ordinaire sur la chambre; et celle-ci vota par acclamation une allocation de 670,000 liv. st. (16,750,000 fr.) pour les besoins de la guerre.

(1758.) De nouvelles taxes sur les maisons et leurs fenêtres furent imposées, et le fonds d'amortissement fut

attaqué. Une flotte, composée de 18 vaisseaux de ligne, 13 frégates, 3 sloops, 4 brûlots et 2 bombardes, portant 6,000 matelots et 14,000 hommes de troupes de débarquement, partit alors pour la côte de France. Les troupes de débarquement étaient commandées par le duc de Marlborough, qui n'avait aucune expérience militaire, et qui n'avait du grand général de la reine Anne que le nom, dont il avait hérité. Lord Georges Sackville, membre de la chambre des communes, attaché au parti de Pitt, et l'un des meilleurs *debaters* de cette chambre, et lord Granby avaient des commandements sous ses ordres. La flotte était commandée par lord Anson, qui avait sous lui Hawke et Howe; ce dernier arriva dans la baie de Cancale, près de Saint-Malo, le 5 juin; et, après avoir fait taire le feu d'une batterie, il débarqua les troupes : ce qui se fit sans opposition Mais la ville de Saint-Malo était bien fortifiée, et les troupes françaises forcèrent les Anglais à se rembarquer avec une telle précipitation, que le duc de Marlborough laissa derrière lui un service en argent, qui lui fut renvoyé par le duc d'Alençon par un navire parlementaire, sans doute en signe de mépris. Une partie de la flotte se dirigea alors sur le Havre, pour y opérer un autre débarquement; mais le duc de Marlborough, après avoir été visiter la côte dans une embarcation, déclara qu'il ne fallait pas songer à débarquer en cet endroit. La flotte revint alors vers Cherbourg, où une autre tentative de débarquement n'eut pas plus de succès; et comme elle avait déjà consommé toutes ses provisions, elle rentra à Portsmouth. Cet insuccès n'avait point convaincu Pitt. Il résolut de répéter l'expérience; mais, cette fois, il donna le commandement des troupes de débarquement au général Bligh. La flotte partit d'Angleterre le 1er août, et entra dans la rade de Cherbourg le 7. Bligh opéra le débarquement de ses troupes, et entra dans Cherbourg, qui n'était pas défendu. Mais, après être resté quelques jours dans cette ville, il apprit que des forces françaises s'amassaient dans le voisinage, et il se hâta de revenir à bord de ses vaisseaux. Sa flotte se porta aussitôt sur Saint-Malo, et débarqua les troupes dans la baie de Saint-Lunaire, à deux lieues environ à l'ouest de Saint-Malo. On reconnut que la ville était encore trop forte pour être prise. Sur ces entrefaites, une tempête d'équinoxe obligea Howe à s'éloigner avec ses vaisseaux, et à se réfugier dans la baie de Saint-Cas, à quelques lieues de là. Bligh donna l'ordre à ses troupes de se porter dans cette direction pour se mettre en communication avec les vaisseaux. Il atteignit Saint-Cas; mais, au moment de s'embarquer, il fut attaqué avec une grande furie par les Français commandés par le duc d'Aiguillon. Ceux-ci firent un carnage épouvantable des Anglais; le général Dury fut tué, et périt dans les flots en voulant gagner une chaloupe. Plusieurs officiers de marque et un grand nombre de jeunes gens de famille, qui s'étaient joints à l'expédition comme volontaires, périrent de la même manière.

Heureusement pour la popularité de Pitt, la flotte et l'armée qui opéraient en Amérique remportaient des avantages qui firent oublier les pertes successives que l'Angleterre venait d'éprouver dans ces expéditions. Pitt avait envoyé dans cette partie du monde le général Amherst et Wolf, officiers d'un grand talent et d'une bravoure éprouvée. Amherst et Wolf s'embarquèrent avec 14,000 hommes à bord de la flotte commandée par l'amiral Boscawen, pour l'île du cap Breton. Cet amiral détruisit cinq vaisseaux de guerre qui couvraient Louisbourg, prit cinq frégates françaises, et débarqua ses troupes sans rencontrer de grands obstacles. L'île entière fut bientôt au pouvoir des Anglais, et ceux-ci changèrent le nom de la ville de Louisbourg en celui de Pittsbourg, pour faire honneur au ministre. Le fort Duquesne sur l'Ohio, le fort Frontenac sur le Saint-Laurent, tombèrent bientôt au pouvoir des Anglais, qui parvinrent à associer les Indiens à leur cause et à les enga-

ger à tourner leur tomahawk terrible contre ceux qu'ils avaient d'abord si bien servis. Une autre expédition s'empara de la Guadeloupe, de l'île de la Désirée et de Marie-Galante. En Afrique et dans les Indes orientales, l'armée anglaise avait également obtenu de grands avantages. L'île de Gorée au sud du Sénégal, et le fort Saint-Louis, situé au milieu du fleuve, tombèrent au pouvoir des Anglais. Dans les Indes orientales, Clive remportait chaque jour de nouveaux succès, et Pocoke, qui avait succédé à l'amiral Watson, battait, dans les eaux de la côte de Coromandel, la flotte française qui conduisait des renforts à Pondichéry au général Lally.

Sur le continent, Frédéric était aux prises avec les Autrichiens, les Impériaux, les Suédois, les Russes et les Français. Dans le cours de l'hiver 100,000 Russes, commandés par le comte de Fernor, entrèrent dans la Prusse qu'ils saccagèrent. Frédéric, qui était alors occupé au siége d'Olmutz dans la Moravie, marcha à leur rencontre à la tête de 20,000 hommes et les atteignit auprès de Custrin, qu'ils étaient occupés à bombarder. Les Prussiens étaient furieux des cruautés exercées sur leur propre sol par les Russes, et quand ils furent en présence de leurs adversaires, ils poussèrent un cri qui s'étendit tout le long de la ligne : « Les Prussiens ne font point de quartier aujourd'hui. » A quoi les Russes répondirent : « Nous n'en faisons pas nous-mêmes. » La bataille s'engagea, et après une lutte sanglante, la victoire resta aux Prussiens, et 20,000 Russes furent trouvés morts sur le champ de bataille. Frédéric se porta aussitôt sur la Saxe; mais en route, il fut attaqué à l'improviste par le maréchal Daun, qui le défit complétement à la bataille d'Hochkirchen. Cette bataille coûta à Frédéric presque toute son artillerie; le maréchal Keith, l'un de ses meilleurs généraux, et le prince François de Brunswick, périrent dans cette affaire. Cette victoire transporta de joie la cour de Vienne. Mais Frédéric n'était point découragé; il reprit l'offensive, et, dans un court espace de temps, il chassa les Autrichiens et les Impériaux de la Saxe, de la Silésie et de la Poméranie. Sur le Rhin, le prince Ferdinand de Brunswick, son général, gagnait sur les Français la victoire de Crevelt.

Le parlement s'étant assemblé le 23 novembre, Pitt déclara que, pour poursuivre la guerre avec vigueur, il fallait de nouveaux fonds. Il passa légèrement sur les mesures de défense prises à l'égard du Hanovre et fit valoir les succès de l'Amérique et des Indes orientales. Le parlement vota avec enthousiasme une armée de 90,000 hommes de troupes anglaises et de 7,000 étrangers, et il accorda 12,000.000 de livres sterl. (300,000,000 de fr.) pour le service de l'année suivante. En ce moment la situation financière de la France se trouvait si désespérée, qu'elle ne pouvait subvenir même à l'entretien de ses prisonniers, dont le nombre s'élevait alors à 24,000.

Dans le cours de la session, la peine du pilori, qui avait été abolie pour les délits littéraires, fut de nouveau remise en vigueur pour les mêmes délits. Toutefois, il y eut adoucissement dans la peine par la suppression de la mutilation des oreilles. La première victime de ce bill fut un pamphlétaire du nom de Shebbeare : il fut condamné, non-seulement au pilori, mais encore à l'emprisonnement pendant trois ans, et à une amende de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) Le jour de l'exécution de sa sentence, Shebbeare fit répandre dans le public des circulaires dans lesquelles il invitait « les amis de la liberté de la presse et de la vieille Angleterre à se trouver à Charing-Cross, à midi, le 5 décembre, pour voir le champion des libertés anglaises. » A l'heure dite, une foule immense se pressait autour de l'échafaud, et quand le docteur parut, les assistants le saluèrent de trois applaudissements et de bruyants huzzaz. Le shérif qui assistait à l'exécution, peut-être par crainte des suites de cette démonstration, permit au docteur de se tenir de-

bout et d'avoir à ses côtés un valet qui lui tenait un parapluie tendu sur la tête : il pleuvait à verse. Un jeune officier du nom de Brudenel trouva mauvais l'indulgence du shérif et le poursuivit devant la cour du banc du roi pour ce fait. Mais le temps n'était déjà plus où l'application du pilori aux délits littéraires trouvait de chauds partisans parmi la magistrature. Le shérif fut renvoyé de la plainte, et le docteur Shebbeare, dans le règne suivant, reçut lui-même une pension de la cour.

Un bill pour donner de l'extension à l'*habeas corpus* fut présenté à la chambre des lords. Le roi n'avait aucune sympathie pour ce bill, et il avait fait entendre qu'il serait mécontent de ceux qui voteraient pour son adoption. Le banc des evêques, qui montrait une servilité complaisante à l'égard de la cour, et plusieurs pairs, au nombre desquels figuraient, au grand étonnement des whigs de l'époque, les Cavendish et les Russell, s'opposèrent au bill. L'un des membres du parti de la cour attaqua même lord Temple, membre du ministère, à l'occasion de ce bill, si bien que la chambre fut obligée d'intervenir pour empêcher un duel. Le bill, qui était soutenu par le ministère, fut alors retiré et renvoyé à une autre session.

(1759.) De nouvelles taxes étaient indispensables pour faire face aux dépenses que nécessitait la guerre. Des droits furent établis sur le sucre et d'autres articles de première nécessité. Au milieu des debats auxquels donnèrent lieu ces impôts, un message du roi annonça aux communes que le désir de Sa Majesté était de réunir la milice et d'obtenir par une loi qu'elle fût obligée de servir hors de ses comtés respectifs, attendu que les Français menaçaient d'envahir le pays. Il y avait en effet de grands préparatifs sur les côtes de France, et la cour de Versailles avait même notifié à la Hollande l'intention où elle était d'envahir l'Angleterre. La milice fut mise sous les armes, et les 24,000 prisonniers français du royaume furent internés. L'amiral Rodney se mit ensuite en mer avec une flotte imposante pour visiter les côtes françaises. Il bombarda le Havre, mit le feu à plusieurs villes et causa des dommages considérables sur toute la côte. Dans la Méditerranée, les Français obtinrent quelques avantages sur l'amiral Boscawen, qui, à son retour d'Amérique, était alle prendre le commandement de la flotte anglaise dans cette mer. Mais cet échec fut réparé quelque temps après par la fameuse affaire de Quiberon. La flotte anglaise, commandée par sir Edward Hawke, ayant rencontré dans la baie de ce nom la flotte française, la défit complétement (20 novembre 1759). Le vaisseau de l'amiral français fit côte et fut brûlé; deux autres coulèrent bas et un autre amena son pavillon Cette bataille fut décisive pour l'Angleterre, et pendant quelque temps elle mit un terme à toutes les inquiétudes qu'avait données la crainte d'une invasion par les Français. Toutefois, les exploits d'un officier français nommé Thurot causèrent encore de vives alarmes. Thurot, qui, comme corsaire, avait obtenu une grande celébrité et était sorti de Dunkerque avec cinq petites frégates pour faire diversion en Irlande et en Écosse, où régnait toujours un grand mécontentement, Thurot, s'étant rendu sur les côtes irlandaises, s'empara de la ville de Carricks-Fergus, qu'il mit au pillage et qu'il ne quitta qu'après avoir pris avec lui le maire et trois des principaux habitants. Le capitaine Elliot vint à sa rencontre avec trois navires, et une bataille sanglante s'engagea. Thurot s'y couvrit de gloire et mourut sur le pont de son vaisseau, après avoir reçu un grand nombre de blessures.

Dans le cours de cette même année, l'Angleterre remporta des succès éclatants au Canada. Wolf, officier du choix de Pitt, attaqua les Français à Quebec, que ses fortifications et sa situation naturelles rendaient presque inexpugnable. Cette ville etait défendue par Montcalm, officier d'une grande bravoure qui occupait, avec 10,000 hommes, une forte position

sous les murs de la place. Wolf résolut d'attaquer l'ennemi dans cette position. Le 9 juillet, il traversa le Saint-Laurent et campa près de la gauche de Montcalm; la rivière Montmorency séparait les deux armées. Après avoir pris toutes ses dispositions, Wolf commença l'attaque (2 septembre), qui fut repoussée avec tant de furie par les Français, que, pendant un instant, le général anglais pensa à la retraite. Cependant Wolf parvint à ramener la fortune à lui par les dispositions savantes qu'il adopta. Le 12 septembre, l'engagement devint général et la victoire resta aux Anglais; mais elle coûta la vie à leur brave général. Wolf était à la tête des lignes lorsqu'une balle l'atteignit au poignet; il entoura la blessure de son mouchoir, continua à donner ses ordres et se mit lui-même à la tête de ses grenadiers; il fut frappé en ce moment par une seconde balle dans la partie supérieure de l'abdomen; quelques instants après il reçut une nouvelle balle dans la poitrine. De leur côté, les Français perdirent leur général, qui fut blessé mortellement en cherchant à les rallier. Le commandant en second de l'armée française fut fait prisonnier et fut conduit à bord d'un bâtiment anglais, où il mourut de ses blessures le jour suivant. Quelques jours après, la ville de Québec capitula, et le reste de l'armée française se retira à Montreal.

Dans l'Inde, l'armée anglaise avait obtenu également de grands succès. Toutefois, en Europe les avantages avaient été balancés. Les Français avaient été battus à Minden et à Covelt; mais Frédéric, l'allié fidele des Anglais, venait d'essuyer une défaite sanglante à Francfort sur-l'Oder, dans une bataille contre les Autrichiens et les Russes. Cette bataille avait coûté au roi de Prusse presque toute son artillerie, un grand nombre de généraux et d'officiers de distinction, et environ 18,000 hommes mis hors de combat. Frédéric avait eu lui-même deux chevaux tués sous lui, et s'était retiré de la bataille, son chapeau et ses vêtements percés de balles.

Le parlement s'ouvrit le 13 octobre. Pitt s'adjugea de grands éloges: il déclara que pas une semaine ne s'était écoulée depuis la dernière session, qu'il n'y eût eu une crise de nature à le faire lapider en cas de revers, ou à le porter aux nues en cas de réussite. Il ajouta que plus l'homme était versé dans les affaires, plus il reconnaissait la main de la Providence; que le succès avait donné de l'unanimité au cabinet; que les autres ministres l'avaient secondé dans ses projets; mais qu'aucun n'avait fait autant que lui pour la conduite de la guerre; qu'il fallait faire davantage encore; que les alliés de l'Angleterre devaient être soutenus avec de nouvelles allocations et de nouvelles troupes, et qu'il était revenu de ses erreurs favorites, c'est-à-dire, qu'il ne pensait plus que l'Angleterre pût tout faire par elle-même.

L'unanimité ministérielle dont parlait Pitt n'existait point. Lord Temple, beau-frère de ce ministre, parlait de donner sa démission. Mais le roi ayant cherché à le ramener, Temple revint de sa décision. Pitt, qui se voyait plus maître que jamais, prit alors un ton élevé; il dit aux communes qu'il n'était pas temps de songer aux économies; que la meilleure économie pour le moment était de lui accorder de larges subsides, afin de finir la guerre tout d'un coup. Il demandait la somme exorbitante de 15,000,000 de liv.st.(375,000,000 de f.) qui lui furent accordées. L'armée, y compris les 18,000 hommes de milice, fut portée à 175,000 hommes à la solde de l'Angleterre.

(1760.) Un membre de la chambre des communes, du nom de Georges Sackville, qui servait dans l'armée anglaise sous les ordres du prince Ferdinand de Brunswick, à la bataille de Minden, ayant désobéi à ce chef, fut traduit devant une cour martiale au mois de février de cette année. Sackville appartenait au parti de l'opposition; il avait son entrée à Leicester. La cour martiale se réunit; mais les résultats du procès ne furent point favorables à l'accusé; il fut reconnu coupable d'avoir désobéi aux ordres de

son chef, le prince Ferdinand, et fut déclaré incapable de servir dans les armées du roi. Le roi confirma la sentence et voulut qu'elle fût mise à l'ordre du jour, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore dans les possessions anglaises de l'Amérique, partout enfin où il y avait des troupes anglaises. De plus, le roi ordonna au lord chambellan de communiquer le châtiment dont il frappait Sackville au prince de Galles et à la princesse douairière, afin qu'eux-mêmes éloignassent de leur présence le disgracié. Lord Bute, au nom de la princesse et du prince de Galles, répondit que la volonté du roi serait exécutée.

Sous le règne de la reine Anne, le parlement avait adopté un bill appelé le bill de qualification; ce bill portait que tout membre de la chambre des communes, au moment de son élection, devait être propriétaire en biens fonciers d'un revenu de 600 liv. sterl. (15,000 fr.), s'il était élu représentant d'un comté, et de 300 livres sterl. (7,500 fr.), s'il était élu représentant d'un bourg : mais cette condition avait fréquemment été éludée. Un membre des communes fit une motion qui avait pour objet d'obliger chaque candidat élu de produire ses titres de propriété, de les mettre dans les mains du speaker, et de déclarer sous serment que ses titres étaient bien sa propriété. Pitt, qui était entré à la chambre, lors de sa première nomination, à l'aide d'un titre fictif, fut le premier à soutenir le bill. Lord Egmont s'en déclara l'un des adversaires, « en ce sens, dit-il, que les biens des membres des communes allaient être soumis à l'examen inquisiteur et processif des hommes de loi. » Mais ces arguments ne prévalurent pas. Le bill fut adopté à une majorité de quatre-vingts voix contre quarante. A la chambre des lords, le bill rencontra une forte opposition; et le comte de Gower, l'un des opposants, s'adressant au banc des évêques, leur fit craindre que son adoption n'entraînât un grand nombre de parjures. Mais cet argument ne produisit aucun effet sur les évêques; le bill fut adopté.

Dans le cours de cette année, Montréal, qu'occupaient les Français, se rendit au général Murray (8 septembre); et par suite de cette capitulation les Anglais se trouvèrent maîtres des deux Canadas. Mais en Allemagne, la guerre continuait tantôt avec revers, tantôt avec succès. Le 23 juin, les Autrichiens, commandés par Laudon, attaquèrent les Prussiens à Glatz, en Silésie, et remportèrent une victoire signalée. Les Prussiens eurent 8,000 hommes hors de combat, et les Autrichiens 3,000. De Glatz, Laudon s'avança sur Breslaw, qu'il assiégea. Le prince Henri, frère de Fréderic, arriva sur ces entrefaites, et força le général autrichien à lever le siége. Fréderic, après un effort inutile pour recouvrer Dresde, se vit cerné à Liegnitz par les Autrichiens et les Russes. Il parvint toutefois à se dégager de cette position (15 août), en franchissant les lignes autrichiennes. Il tua 2,000 hommes et fit 5,000 prisonniers. Lui-même eut 1200 hommes mis hors de combat. Il rejoignit alors son frère Henri, et délivra la ville de Schweidnitz qui était assiégée par Daun, général autrichien. Vers la même époque, une armée russe, commandée par Tottleben et Czernichef, et une armée autrichienne commandée par Lacy, après avoir bombardé Berlin, s'emparèrent de cette ville qu'ils mirent au pillage, et les généraux lancèrent leurs cosaques et leurs pandours dans les campagnes environnantes. Fréderic vola au secours de sa capitale; il était si désespéré de la tournure qu'avait prise ses affaires, qu'il voulut, dit-on, commettre un suicide. Toutefois, les Russes et les Autrichiens s'enfuirent à son approche. Le prince héréditaire de Brunswick fut également battu à Corbach; mais quelques jours après il prit sa revanche à Exdorf, et y fit prisonniers cinq bataillons. Ce succès fut accompagné de la prise de la cité de Clèves; le prince investit ensuite Wesel. Les Français, sous M. de Cas-

trie, l'attaquèrent dans cette position et le forcèrent à la retraite. Le prince Ferdinand de Brunswick, qui avait avec lui 20,000 hommes de troupes anglaises, força à son tour les Français à la retraite, et leur fit essuyer une défaite complète à Warburg. Toutefois, il ne put empêcher les Français, qui recevaient des renforts par le Rhin, d'envahir la Hesse, et de menacer une autre fois l'électorat de Hanovre.

La mort du roi d'Angleterre arriva sur ces entrefaites : Georges II mourut subitement (25 octobre). Ce prince s'était levé comme à son ordinaire, à six heures, et avait pris son repas du matin. A sept heures, il s'était retiré dans son cabinet de travail, lorsqu'il y fut surpris par la mort. Un bruit sourd comme celui d'un homme qui tombe, attira dans ce lieu un domestique du palais. Georges était étendu sur le parquet, la tête tournée contre la terre. On lui fit une saignée, mais elle fut sans effet. Un vaisseau du cœur s'était rompu et avait causé une mort instantanée.

LÉGISLATION.

Déclaration des droits. — Bill de régence. — Revenu public.

L'absolutisme n'était plus possible depuis l'expulsion de Jacques II. Lors de l'avénement au trône d'Angleterre de Guillaume d'Orange, la déclaration des droits avait déterminé les droits de la royauté et ceux de la nation. Cette déclaration portait notamment que le pouvoir prétendu de suspendre l'exécution des lois en vertu de l'autorité royale et sans le consentement du parlement était illégal ; que le pouvoir d'affranchir de la loi en vertu de l'autorité royale et sans le consentement du parlement était illégal ; que la perception de l'impôt pour l'usage de la couronne en vertu de la prérogative et sans le consentement du parlement, était illégale ; que tout Anglais avait le droit d'adresser des pétitions au roi, et que les poursuites intentées contre les pétitionnaires étaient illégales ; que la levée et l'entretien d'une armée permanente en temps de paix sans le consentement du parlement, était illégale ; que les sujets protestants du royaume pouvaient avoir des armes pour leur défense selon leur état, et en se conformant aux lois à cet égard ; que l'élection des membres du parlement devait être libre ; que la liberté du discours et des débats dans le sein du parlement ne devait donner lieu à aucune poursuite judiciaire au dehors de l'assemblée ; qu'on ne devait point exiger des prévenus des cautions trop fortes, ni infliger aux condamnés des peines trop cruelles ; que les jurés devaient être choisis avec impartialité, et que les jurés chargés de prononcer dans les procès pour crime de haute trahison devaient être des francs tenanciers ; que les parlements devaient être fréquemment convoqués pour la conservation, la révision, l'amendement et la fabrication des lois.

La déclaration, après avoir déterminé les droits du sujet, établissait les droits de la couronne : elle déclarait que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, étaient roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, et des possessions appartenant à la couronne d'Angleterre ; que l'exercice du pouvoir royal devait rester dans les mains du prince d'Orange seul ; qu'après la mort de Guillaume et de Marie, la couronne d'Angleterre et ses possessions devaient échoir aux héritiers de la princesse d'Orange ; et, à défaut de descendance, à la princesse Anne de Danemark ou à ses héritiers ; et, à défaut de descendance, aux héritiers du prince d'Orange. Le serment d'allegeance était ainsi conçu : « Moi, A. B., je promets et jure de porter une sincère et fidele allégeance à Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie ; je jure que j'abhorre du fond de mon cœur, que je déteste et que j'abjure, comme impie et hérétique, cette doctrine damnable qui veut que les princes excommuniés ou dépossédés par le pape ou par toute autre autorité du siége de Rome, puissent être déposés ou tués, ou assassinés,

soit par des sujets, soit par tous autres; et je déclare qu'aucun prince étranger, qu'aucun prélat ou potentat quelconque n'a ou ne peut avoir aucune puissance, juridiction, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. Que Dieu m'ait en aide! »

Une des questions les plus importantes à décider dans le nouvel ordre de choses était l'établissement du revenu. Le premier parlement de Charles II avait accordé à ce prince 1,200,000 liv. st. (30,000,000 de fr.); il avait également établi les sources de ce revenu. L'accise sur les spiritueux, les droits de douane, la taxe des lettres, les revenus des terres de la couronne, la taxe sur les foyers et d'autres petites taxes devaient former la dotation. Quand la question fut soumise aux communes, lors de l'avénement de Guillaume, cette chambre trouva que 1,200,000 livres sterling (30,000,000 de fr.) étaient une somme raisonnable pour la couronne. Une moitié de ce revenu fut appliquée aux besoins du roi; l'autre moitié fut affectée aux dépenses publiques. La guerre qui éclata rendit nécessaire un nouvel arrangement. On évalua les dépenses probables de la marine et de l'administration, et les sommes qui furent allouées furent appliquées à chaque service séparément. Ce principe avait été introduit dans la législation sous le règne de Charles II; mais il n'avait point été adopté d'une manière invariable. A partir de la révolution, il devint d'un usage général.

Une autre loi importante fut celle qui enlevait aux tribunaux ordinaires la connaissance des délits militaires. Cette loi reçut le nom de *mutiny-act*, et déterminait la manière dont les soldats devaient être distribués chez les habitants du royaume. Le parlement adopta ensuite un bill qui avait pour objet de fixer à trois ans la durée des parlements (1694). Ce bill portait qu'un parlement serait tenu au moins une fois tous les trois ans; que des writs seraient délivrés aux électeurs à l'expiration des trois années, pour la convocation d'un nouveau parlement. Mais ce bill dura à peine 20 ans. En 1715, une autre loi fut adoptée pour étendre la durée des parlements et en rapprocher les époques de convocation. L'exposé des motifs portait que l'expérience avait démontré qu'il résultait de la fréquence des élections de grands désordres et de grandes dépenses pour les électeurs et pour les candidats à l'élection; qu'à une époque où les factions étaient vivaces comme à l'époque dont il s'agit, cette répétition pouvait occasionner des graves désordres. Depuis le vote de cette loi, plusieurs tentatives ont été faites pour revenir aux parlements triennaux, et même aux parlements annuels, mais aucune d'elles n'a réussi.

Les communes votèrent ensuite une loi qui déterminait d'une manière plus régulière les priviléges des membres de la chambre. Ces priviléges étaient individuels ou collectifs. Chaque membre et les domestiques qui étaient attachés à son service furent à l'abri de toute arrestation dans les procès civils pendant le cours de la session. Aucun membre ne pouvait encourir de peine pour la non-comparution dans une cour de justice, à moins que la demande n'en eût été faite à la chambre, et que cette demande n'eût été octroyée par elle. De plus, les membres n'eurent pas besoin de recourir aux tribunaux civils pour punir les délinquants qui se rendaient coupables d'attaque contre leurs personnes ou leurs propriétés. Ils pouvaient eux-mêmes envoyer les délinquants en prison; il suffisait pour cela que le délinquant fût entré dans leurs biens sans leur permission; qu'il eût enlevé du bois de leurs forêts, ébranché les arbres et pêché dans leurs étangs: en un mot, tout acte qui déplaisait à un membre des communes pouvait être déféré par lui à la chambre dont il faisait partie, et celle-ci, après en avoir pris connaissance, punissait comme elle l'entendait le délinquant. La chambre des communes eut le privilége de connaître des crimes ou délits politiques, de pro-

noncer dans les cas douteux d'élection. Elle punissait ses membres et avait le droit de leur infliger la prison, et même de les expulser du sein de la chambre. A cet égard, Walpole fait la remarque suivante : « La liberté de la presse, dit-il, est illimitée. Comment alors la chambre des communes peut-elle punir de l'expulsion un de ses membres qui aura écrit un libelle, et peut-elle lui faire un crime de ce qui n'en est pas un aux yeux de la législation entière? » Les communes s'arrogèrent en outre le droit de connaître d'une manière souveraine des bills relatifs aux allocations de fonds à accorder à l'État et elles prononçaient à cet égard d'une manière souveraine.

En 1695, une loi fut votée pour la régularisation des procès dans les cas de trahison. Cette loi portait que toute personne, sous le poids d'une accusation de haute trahison, aurait une copie de l'accusation dans les dix jours qui précéderaient son procès, sur payement qu'elle en ferait, et qu'elle pourrait se défendre par le moyen d'un avocat et produire des témoins; qu'aucune personne ne pourrait être accusée pour crime de haute trahison s'il ne comparaissait contre elle deux témoins qui affirmassent sous serment les charges portées dans l'acte d'accusation; que dans les cas où l'accusé serait poursuivi pour un double crime de trahison, il devait être produit deux témoins pour chaque crime; qu'aucune personne ne pourrait être poursuivie pour crime de trahison trois années après la perpétration du crime; que les prévenus auraient signification de la liste des jurés devant lesquels ils auraient à comparaître, deux jours au moins avant le procès; qu'aucun témoignage ne serait reçu que sur les faits expressément déterminés dans l'acte d'accusation.

Nous avons parlé du bill des droits et de la clause qui donnait la couronne à Guillaume et Marie leur vie durant, et à la princesse Anne de Danemark, à défaut de descendants de Marie. En 1700, un second bill fut voté au même effet; il portait que la couronne écherrait à la princesse Sophie, électrice et duchesse douairière de Hanovre, et à ses héritiers protestants dans le cas de non-descendance de la part de la reine Anne. Cet acte excluait du trône tous ceux qui professaient la religion catholique; il portait également que, dans le cas où la couronne d'Angleterre écherrait à l'avenir à une personne qui ne serait point née dans le royaume, la nation ne s'engagerait à faire la guerre pour défendre les possessions étrangères auxquelles cette personne aurait des droits, qu'avec le consentement du parlement; que le roi et la reine ne pourraient quitter l'Angleterre, l'Écosse ou l'Irlande qu'avec la permission du parlement; que tous les actes relatifs à l'administration du royaume seraient mis en délibération dans le sein du conseil privé, et que tous ces actes seraient signés par ceux des membres du conseil privé qui les auraient conseillés ou qui y auraient adhéré; que toute personne d'origine étrangère, alors même qu'elle serait naturalisée, ne pourrait être admise à faire partie du conseil privé; qu'elle ne pourrait devenir membre du parlement; qu'elle ne pourrait remplir aucune fonction publique de quelque importance, soit dans l'administration civile, soit dans l'armée; qu'elle ne pourrait recevoir aucune donation en terres de la couronne; qu'aucune personne recevant une pension sur le trésor royal ne pourrait devenir membre de la chambre des communes; que les commissions judiciaires pourraient être révocables sur la demande qu'en ferait le parlement: que le roi ne pourrait soustraire, par un acte de grâce, les personnes condamnées par les communes.

Les affaires s'étaient traitées pendant longtemps dans un conseil composé d'un grand nombre de membres; mais on reconnut qu'il y avait du danger à mettre les affaires secrètes de l'État à la connaissance d'un si grand nombre de personnes. De là vint le conseil privé. La distinction qui existait entre le conseil et le conseil privé

devint bien tranchée sous le règne de Guillaume II. Alors il arriva une difficulté qu'on n'avait pas prévue ; car les membres du conseil, qui ne faisaient pas partie du conseil privé, ne pouvaient être responsables des actes auxquels ils n'avaient pas pris part comme de ceux auxquels ils avaient participé. On créa donc ce que l'on nomme aujourd'hui le *cabinet*. Les plans du gouvernement furent désormais discutés dans le cabinet; toutefois les ordonnances et les proclamations émanaient encore du conseil privé. Cette distinction n'est aujourd'hui que nominale; le membre qui fait partie du cabinet fait aussi partie du conseil privé. C'est à partir de la même époque que date l'expression appliquée au premier ministre. Il paraît que ce mot fut emprunté aux Français. Lord Clarendon dit à ce sujet : « Ce titre est nouvellement transporté des Français chez nous, et il n'est pas compris d'une manière convenable, car tout homme raisonnable devrait le détester, à cause des travaux dont l'office est chargé. »

Pendant cette période, le clergé vit de nouvelles restrictions imposées aux priviléges dont il avait joui autrefois. Nous avons parlé de ces priviléges et des abus auxquels ils donnèrent lieu sous le règne de Guillaume et de Marie. Une foule de causes qui enlevaient le délinquant à la justice ordinaire par suite des immunités dont jouissait le clergé, rentrèrent dans la juridiction commune. Sous Georges II, une loi fut adoptée pour empêcher les mariages clandestins. Cette loi portait que tous les mariages seraient célébrés dans les églises où les bans auraient été publiés; que les mariages ne pourraient se faire sans publication de bans, ou sans une licence *ad hoc* accordée par le ministre ecclésiastique de la paroisse où devait demeurer préalablement l'un des conjoints pendant quatre semaines; qu'informations du nom des futurs conjoints, du lieu de leur résidence, devaient être données au ministre sept jours avant la célébration du mariage; que les mariages célébrés par licence sans le consentement des parents, et l'un des futurs conjoints étant mineur, seraient déclarés nuls; que les marguilliers auraient dans chaque église des registres où seraient portés les bans et les actes de mariage; que les mariages seraient célébrés en présence de deux témoins au plus, indépendamment du ministre officiant.

Plusieurs lois importantes furent rendues dans le cours de la période qui nous occupe, pour déterminer la composition du jury et le mode de procédure dans les affaires soumises à sa juridiction. Par une loi promulguée sous le règne de Guillaume et de Marie, il était dit qu'aucune personne ne pouvait être juré si elle ne justifiait d'un revenu de 10 liv. sterl. (250 fr.) en bien foncier pour l'Angleterre, et de 5 liv. sterl. (125 fr.) en bien foncier pour la principauté de Galles. Par une loi rendue sous le règne de la reine Anne, les apothicaires de Londres et ceux demeurant dans un rayon de sept milles de cette ville, furent affranchis des fonctions de constable, de celles du jury, et d'inspecteur de la voirie. Une loi rendue sous Georges II régla les indemnités accordées aux jurés pendant le temps qu'ils siégeaient, et en fixa la somme à 1 liv. sterl. et 1 schelling pour la plupart des affaires. Une autre loi rendue sous le même règne porta à quarante-huit jurés pour le moins, et à soixante-douze au plus, le nombre des jurés dans lesquels devaient être choisis les jurés qui étaient appelés à siéger. La loi disait que les noms de ces jurés, écrits sur des morceaux de papier, devaient être mis dans une boîte ou un verre, et qu'à l'appel de chaque cause douze des jurés, dont les noms sortiraient les premiers, prêteraient serment et prononceraient, à moins de récusation ou d'absence.

Sous Guillaume III, le parlement vota une loi qui déclarait que les lettres de change de 5 liv. sterl. (125 fr.) et plus, payables dans un délai déterminé, étaient passibles de protêt, trois jours après l'échéance; et que le

protêt ou signification du protêt devait être envoyé dans les quinze jours suivants au cédant.

Les mots de *whig* et *tory*, donnés aux partis opposés qui se disputaient le pouvoir, reçurent leur première application en 1679. Ce furent aux amis et aux partisans du duc d'York, qui auparavant portaient le nom de Yorkistes, qu'on donna dans l'origine le nom de torys. Cette dénomination qui, dans le principe, signifiait les sauvages de l'Irlande, changea bien des fois avant d'être adoptée définitivement; ainsi, les membres du même parti reçurent successivement le nom d'*Irlandais* et de *Bogtrotters* (coureurs de marais). Les torys, de leur côté, se vengèrent de ces dénominations en en donnant eux-mêmes à leurs adversaires. Ils les appelèrent d'abord les *vrais bleus*, les *protestants de Birmingham*. Cette dernière expression faisait allusion à de faux-monnayeurs qui avaient exercé leur coupable industrie à Birmingham, mais ils s'arrêtèrent au mot *whig*, mot écossais qui, par corruption, signifiait « lait aigre : » le mot fit fortune. Dans le principe, le mot *tory* s'appliqua à tous ceux qui favorisaient Jacques, duc d'York, qui plus tard fut Jacques II. Ensuite, il devint synonyme de jacobite. *Whig*, au contraire, s'appliqua à tous ceux qui étaient ennemis de Jacques, et qui furent les promoteurs de la révolution de 1688. Les principes de ces deux partis étaient bien tranchés. Cependant les torys n'allaient pas aussi loin que les royalistes du règne de Charles II; de même que les whigs n'étaient pas aussi prononcés que les hommes du long parlement. Les torys ne voulaient point une monarchie absolue; les whigs repoussaient une république. Les deux partis appuyaient une monarchie héréditaire, et jusqu'à un certain point la conservation de l'Église établie par la loi. Ils différaient en ceci que, tandis que les whigs cherchaient à favoriser la réforme des institutions de manière à les adapter aux nouveaux besoins de la société, les torys voulaient que les choses restassent telles qu'elles étaient. Ces principes sont aujourd'hui les mêmes.

Disons quelques mots sur le revenu public, sur les sources qui l'alimentaient, et la dette nationale, qui commence à prendre un développement considérable.

A la fin du règne de Jacques II, le revenu public s'élevait à 2,000,000 de liv. st. (50,000,000 de fr.); en 1701, dernière année du règne de Guillaume, le revenu s'éleva à 3,895,205 liv. st. (97,380,125 fr.); les droits de douane entraient dans ce revenu pour 1,539,100 liv. st. (38,477,500 fr.); l'accise pour 986,000 l. st. (24,650,000 f.); l'impôt foncier pour 989,900 liv. st. (24,747,500 fr.); la taxe des lettres pour 130,000 liv. st. (3,250,000 fr.) Depuis le commencement du règne jusqu'à la fin, la marine coûta 20,000,000 de l. st. (500,000,000 de fr.); l'armée de terre 22,000,000 l. st. (550,000,000 de fr.).

A l'époque de la révolution, la dette de l'État s'élevait à la somme de 1,328,000 liv. sterl. (33,200,000 fr.); cette somme avait été saisie par Charles II à la fermeture de l'Échiquier en 1672. L'intérêt de la dette fut payé dans l'origine à 6 pour 100; mais on cessa de payer ce taux dans la dernière année du règne de Charles II. Sous le règne de Guillaume, l'intérêt fut abaissé à 3 pour 100, et le principal de la dette fut réduit de 50 pour 100. Cette dette reçut le nom de *dette des banquiers;* elle fut, pour ainsi dire, le fondement de cette pyramide gigantesque d'emprunts de toute nature qui a constitué la dette actuelle de l'Angleterre. Sous le règne de Guillaume, il se fit plusieurs emprunts. Le remboursement se faisait par des annuités viagères ou à terme; les annuités viagères pouvaient être converties en annuités à terme. Il y eut aussi des emprunts remboursables à époque fixe et établis sur certaines taxes. A la paix de Ryswick, les obligations ainsi contractées furent reconnues s'élever à la somme de 5,160,000 l. st. (129,000,000 de fr.), qui furent constituées en un fonds unique auquel on donna le nom de dette. Différentes taxes furent affec-

tées au payement de cette dette, qui devait être liquidée, du moins on le supposait, en peu d'années; mais cette espérance fut bientôt déçue. Il fallut faire de nouveaux emprunts, et, à la mort de Guillaume, la dette se trouva élevée au chiffre de 16,394,000 l. st. (409,850,000 fr.). C'est sous ce règne que commença la dette connue sous le nom de dette flottante, par suite de l'émission des bons de l'Échiquier.

Sous le règne de la reine Anne, la dette s'accrut encore : à la mort de cette souveraine, la dette s'élevait à 52,145,000 l. st. (1,303,825,000 fr.). Elle portait un intérêt de 3,351,000 l. st. (83,775,000 fr.). Sous le règne suivant, la dette fut distribuée en trois fonds : l'un reçut le nom de Fonds de la mer du Sud, et fut établi en 1714; l'autre, sous le nom de Fonds d'agrégation, fut établi en 1715; l'autre, sous le titre de Fonds général, fut établi en 1716. Ce fut dans le cours de cette année que fut créé le premier fonds d'amortissement. En 1717, l'intérêt légal de la dette fut réduit à 5 p. 100; dix ans après, l'intérêt de la dette due à la Banque et à la compagnie de la mer du Sud fut abaissé à 4 pour 100. Quelque temps après, cet intérêt fut réduit à 3 pour 100. Cette réduction de l'intérêt rendit plus facile le payement de la dette, en permettant d'affecter des sommes assez considérables à son amortissement. Sous le règne de Georges Ier, les sommes qui furent destinées à cet emploi s'élevèrent à 6,600,000 liv. st. (165,000,000 de fr.); mais, dans le même espace de temps, de nouveaux emprunts furent contractés pour la somme de 8,000,000 de liv. st. (200,000,000 de fr.). Le système de contracter de nouveaux emprunts en même temps que l'on payait les anciennes dettes par le moyen du fonds d'amortissement, continua sous Georges II. A la conclusion de la guerre, en 1748, la dette s'élevait à 79,293,000 liv. st. (1,982,325,000 fr.), et l'intérêt de cette dette, par suite de réductions successives, se trouva porté à 80,311,000 l. st. (2,007,775,000 fr.). A la mort de Georges II, la dette s'élevait à 100,000,000 de l. st. (2,500,000,000 de fr.), et l'intérêt à 3,500,000 l. st. (77,500,000 fr.).

Ce fut sous le règne de ce prince que commença l'agio des fonds publics à la bourse. Les banquiers auxquels s'adressait le gouvernement, n'ayant point dans leurs caisses les sommes dont il avait besoin, obtinrent l'autorisation d'aller à la bourse et d'y vendre les fonds publics. Cette pratique donna lieu dès le principe à de grands abus.

CHAPITRE II.

RELIGION.

Effets de la révolution sur la religion établie. —Rigueurs contre les catholiques.—État des juifs en Angleterre. —Sectes des glassites.—Les caméroniens.—Les wesleyens. —Les méthodistes.

La révolution politique de 1688, en mettant un terme aux divergences constitutionnelles qui séparaient les partis, produisit les mêmes effets à l'égard de la religion. Cet événement n'amena avec lui aucune loi nouvelle qui affectât directement l'Église anglicane; aucun changement dans sa condition intérieure ou extérieure, dans ses doctrines, dans sa discipline et sa position dans l'État. Cependant le nouvel état de choses ne fut point accepté sans opposition de la part du clergé. Lorsque le serment d'allégeance fut présenté aux évêques, plusieurs d'entre eux refusèrent de le prêter. Une partie du bas clergé suivit l'exemple donné par les évêques opposants.

Le parlement se saisit alors d'un bill qui avait pour objet d'affranchir de la pénalité de certaines lois les sujets protestants du royaume qui n'adoptaient point les principes de l'Église établie, et qui étaient connus sous le nom de dissidents. Les quakers furent dégagés du serment : on exigea d'eux simplement une déclaration de fidélité au gouvernement et d'une profession de leur croyance religieuse. Les seuls dissidents qui furent exceptés du bénéfice de cette loi furent les catholiques et les sociniens. On appelait sociniens ceux qui, dans leur doctrine et leurs publications, niaient la doctrine de la Tri-

nité. Une loi fut ensuite présentée, dont le but était d'admettre les ministres presbytériens dans l'Église sans qu'ils fussent obligés de reconnaître la non-validité de leur première ordination, et en même temps de permettre que certaines cérémonies dans le culte public fussent observées ou omises à volonté. Les épiscopaux prirent feu contre les presbytériens à cette proposition; et, après de longues querelles, les choses restèrent au point où elles étaient dans le principe. Cependant un grand nombre de ministres presbytériens qui occupaient des bénéfices conservèrent leurs places.

Les catholiques, sous le règne de Guillaume, continuèrent à être poursuivis avec une rigueur extrême. Plusieurs lois pénales furent rendues contre eux. Dans l'une de ces lois (1699), il était offert une récompense de 100 livres sterl. (2,500 fr.) à quiconque appréhenderait un évêque ou un prêtre appartenant à la religion catholique, et prouverait l'avoir surpris disant la messe et exerçant quelques-unes de ses fonctions ecclésiastiques dans le royaume. La loi portait, en outre, que le prêtre, ainsi convaincu, serait condamné à l'emprisonnement perpétuel; que tout catholique qui tiendrait une école et entreprendrait d'une manière quelconque l'éducation de la jeunesse, serait condamné à la même peine; que toute personne élevée dans la religion catholique, qui, dans les six mois après avoir atteint l'âge de dix-huit ans, ne prêterait pas le serment d'allégeance et de suprématie, et ne renierait pas publiquement la doctrine de la transsubstantiation, celle de l'invocation des saints et du sacrifice de la messe, serait déclarée incapable d'hériter, et que son plus proche parent, s'il était protestant, jouirait à sa place de tous les droits qui lui seraient revenus si elle eût été protestante elle même. Il était dit, en outre, dans cette loi, que tous les papistes ou les personnes professant la religion papiste seraient déclarés incapables à l'avenir d'acheter des terres, soit en leur nom propre, soit en celui d'autres personnes; que l'amende de 100 liv. sterl. (2,500 fr.), infligée par une loi rendue sous le règne de Jacques Ier, à quiconque enverrait son enfant sur le continent pour y être élevé dans la religion catholique, serait donnée tout entière au dénonciateur, au lieu d'être répartie comme auparavant entre le dénonciateur et le roi. De plus, que si un parent catholique, ayant des enfants protestants, refusait à l'un de ses enfants ou à tous les sommes nécessaires pour son entretien, et conformément à la position du père, à l'âge et à l'éducation des enfants, le lord-chancelier, sur la plainte qui lui en serait faite, prendrait les mesures nécessaires pour obliger le parent à remplir ses devoirs.

Cette loi, qui semblait être le dernier mot d'une législation barbare, ne fut pas cependant trouvée assez rigoureuse. Le parlement de la reine Anne (1713) fit revivre d'anciens statuts contre les papistes, et le premier parlement de Georges Ier, en 1715, adopta une loi qui obligeait tous les papistes de faire enregistrer leurs noms et l'importance de leur fortune sur le registre tenu par le juge de paix du comté où ils vivaient. Dans l'exposé des motifs il est dit que les papistes ont depuis quelques années joui d'une trop grande tolérance, et que c'est par suite de cette tolérance qu'ils ont formé des projets odieux contre la sûreté de l'État et dans le but de détruire la religion établie.

Quelques sectes religieuses, et notamment les juifs, furent également de la part de la législature l'objet d'une odieuse sévérité. En 1701, après l'avénement de la reine Anne au trône, le parlement vota une loi par laquelle le chancelier était autorisé à prendre telle mesure qui lui conviendrait contre les juifs qui se refuseraient à donner à leurs enfants protestants les secours nécessaires pour leur entretien. Cette loi est tombée en désuétude, mais elle n'a pas été abrogée. Un demi-siècle après l'epoque dont nous parlons, nous voyons le gouvernement proposer une loi favorable aux juifs : cette loi a pour objet de les faire jouir du bénéfice de

la naturalisation sans qu'ils soient obligés de prendre le sacrement. Mais, bientôt, le gouvernement est obligé de retirer la loi, à cause des clameurs qu'elle soulève dans la nation.

Cependant de nouvelles sectes religieuses continuaient à se former. En 1733, une nouvelle secte d'indépendants s'établit sous l'influence des prédications du révérend John Glas, et prit le nom de glassites écossais. Une autre secte, appelée la secte des sandemaniens, fut fondée par Robert Sandeman, gendre de Glas. Les doctrines de Sandeman avaient une grande analogie avec celles des glassites. En 1752, une autre secte est fondée par le révérend Thomas Jillespie, ministre de Carnock dans le comté de Fife; elle prit le nom de congrégation du synode associé. Vinrent ensuite les caméroniens, ou sectateurs de Richard Cameron. Ceux-ci prirent le nom de prêtres presbytériens réformés de l'Église, et furent appelés macmillanites, du nom de Macmillan, l'un de leurs prédicateurs. Ils étaient très-nombreux dans les comtés sud de l'Écosse et dans le nord de l'Irlande.

La plus remarquable de ces sectes était celle des cameroniens: elle compte encore de nombreux sectateurs en Écosse. Les caméroniens sont gouvernés par une assemblée trimestrielle, qui est composée de deux commissaires députés de chaque comté ou ville dans laquelle ils vivent; tout ce qui est décidé dans cette assemblée devient une règle générale pour la congrégation. Ils apportent une grande discrétion dans leurs délibérations; elles ne sont jamais connues. Ils continuent à prêcher dans les champs comme aux temps de Jacques II et Charles II, où ils étaient en butte à la persécution. Ils observent la doctrine de la résistance; mais ils ne la mettent en pratique que lorsqu'ils sont attaqués.

L'Angleterre vit naître, vers l'année 1729, une secte fort importante, et qui est aujourd'hui fort nombreuse: c'est celle des méthodistes. John Wesley, le père de cette secte, étudiait à Christ-Church, à l'université d'Oxford, et il avait coutume de se réunir avec quelques-uns de ses compagnons pour traiter d'affaires religieuses. Ce fut le noyau de la société wesleyenne. En 1735, John Wesley et son frère Charles partirent pour la nouvelle colonie de la Géorgie, pour y faire des prosélytes. Dans le même temps, Whitefield, membre de la société wesleyenne, produisait une grande sensation à Londres et dans d'autres parties de l'Angleterre, et attirait par son éloquence une foule d'auditeurs à ses sermons. Les doctrines que professaient en ce moment Wesley et Whitefield se rapprochaient beaucoup des doctrines de la secte que l'on appelle les évangélistes. Wesley reçut ses premières impressions religieuses parmi les moraves, avec lesquels il s'était trouvé en Amérique. Il visita leur établissement à Hernhut, en Allemagne, après son retour en Amérique. Wesley, en revenant en Angleterre, rencontra une opposition formidable de la part du clergé établi; les églises lui furent fermées, et il se mit à prêcher en plein champ avec son associé Whitefield. Toutefois les deux amis, par suite de l'inégalité de leurs succès, ne tardèrent point à devenir rivaux et même ennemis. Les résultats furent une complète séparation qui dura dix ans; cependant, chacun de son côté continua ses prédications : l'un d'eux créa le *wesleyanisme*, et l'autre le *méthodisme*.

LITTÉRATURE, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Influence de la révolution sur la littérature. —John Locke. — Le genre satirique. — Swift. — Pope. — Addison. — Steele. — Newton. Sa vie et ses œuvres. — Congrève.— Farquhar.—Daniel de Foe.

La révolution, par son caractère sérieux, modifia sensiblement la littérature dramatique, ainsi que ces compositions légères qui avaient fait la gloire du règne des Stuarts. Jusqu'alors la littérature anglaise n'avait vécu que par la protection de la cour, et quand cette protection lui fut retirée, les études sérieuses prirent le

dessus. A l'exception de quelques noms dans le genre léger, les autres ne méritent point d'être cités. Les auteurs en prose sont nombreux; parmi eux se distinguent le docteur Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur l'Angleterre, qui sont pleins de faits intéressants; le docteur Thomas Burnet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Théorie sacrée de la terre ;* l'archevêque Tillotson, prédicateur distingué, et le célèbre Locke.

John Locke naquit en 1632. Il avait composé plusieurs ouvrages qui avaient été publiés en français, avant le célèbre ouvrage sur l'entendement humain, qui a rendu son nom si célèbre. Ce livre fut suivi d'une lettre sur *la tolérance*, de deux traités sur *le gouvernement*, de ses considérations pour abaisser le taux de l'intérêt (1691), d'un autre écrit sur la tolérance (1692), de ses pensées sur *l'éducation* (1693), et de plusieurs autres ouvrages. Locke mourut en 1704. Après sa mort, parurent plusieurs ouvrages théologiques desquels il s'était occupé pendant les dernières années de sa vie. Son fameux ouvrage sur l'entendement est peut-être le premier ouvrage qui ait rendu la métaphysique populaire. L'idée de l'auteur tend à prouver dans cet ouvrage, que les opérations de l'esprit humain sont aussi faciles à comprendre que le mouvement d'une pendule. Cet ouvrage, qui ne pouvait manquer de donner matière à la critique, bien que l'auteur ait prétendu que tous les sujets qu'il avait abordés sont d'une compréhension facile, restera comme un modèle de raisonnement subtil et de la puissance intellectuelle de son auteur.

Le genre satirique, jusqu'alors inconnu en Angleterre, ou du moins mal exploité, devint le point de mire des écrivains; mais la nature seule peut donner cette disposition, qui dérive si fort du tempérament. Swift devait s'illustrer dans ce genre.

Il naquit en Irlande en 1667. Ses premiers écrits furent deux volumes de lettres et un pamphlet politique en faveur du ministère du jour. Ses premières œuvres furent mal accueillies, ou du moins elles restèrent inaperçues. Toutefois cet échec ne découragea pas l'écrivain; bientôt sa plume mordante, redoublant de vigueur, força l'attention à se porter sur lui. En 1708, il publia une lettre concernant l'épreuve du sacrement. La même année parurent un ouvrage ironique, intitulé : *l'Argument pour l'abolition de la chrétienté*, et ses *Prédictions burlesques*, dans lesquelles il prit pour la première fois le pseudonyme d'Isaac Bickerstaff. Ses autres œuvres sont : *la Conduite des alliés* (1712); *l'Esprit public des whigs;* les *Lettres anonymes*, publiées en Irlande en 1724; les *Voyages de Gulliver*, publiés en 1727; *la Conversation polie*, en 1738, et plusieurs autres ouvrages. Swift mourut en 1745.

Un auteur anglais fait ainsi le portrait de cet écrivain : « Swift, dit-il, mettait dans chaque ligne de ses écrits une grande partie de ses impressions personnelles. Qui lit ses œuvres reconnaît l'écrivain, non-seulement dans sa capacité intellectuelle, mais dans sa nature morale, dans ses passions, dans ses principes, dans ses préjugés, dans tout son caractère et ses penchants. Le plus grand nombre des écrivains n'ont aucune individualité particulière. Ceux qui appartiennent à la classe supérieure prennent à leur gré l'individualité qui leur plaît : ils n'en excluent aucune. Au-dessous d'eux se trouvent ceux dont l'individualité fait à la fois la force et la faiblesse : la force, parce que cette individualité les élève au-dessus des écrivains vulgaires; la faiblesse, parce que cette individualité leur est inhérente, et qu'ils ne peuvent, dans aucun de leurs écrits, l'abandonner. Swift appartient à cette classe qui, malgré son état secondaire, a une grande extension, et exige de la part de ceux qui la composent une grande puissance intellectuelle et une grande variété de talents. Swift n'était ni un Cervantes ni un Rabelais; toutefois, avec ce qui lui appartenait en propre, il résumait une

grande partie des talents et des qualités qui sont accordés à ces deux célèbres écrivains. Il tenait plus de Rabelais que Cervantes et plus de Cervantes que Rabelais. Il manquait de ce raffinement, de cette noble élévation qui appartient à l'écrivain espagnol; il n'avait point non plus cette fécondité ni cette raillerie de l'historien du géant Gargantua. Le cachet de Swift était une indignation furieuse, une rigueur excessive; sa satire était brûlante comme le feu. Pour l'écrivain français et l'écrivain espagnol, il suffit fréquemment d'exciter le rire : ce rire n'est employé par Swift qu'autant qu'il déchire et fait plaie. Quand il s'efforce de rendre quelque chose ridicule, c'est parce qu'il déteste cette chose du fond de l'âme et qu'il veut l'engloutir sous terre; il n'a point de complaisance dans sa raillerie; il ne fait point comme ces auteurs qui traînent sur la claie leur victime pour voir les contorsions de sa figure; il a l'âme d'un véritable exécuteur des hautes œuvres, et s'il ménage parfois sa victime, c'est pour mieux la frapper ensuite. Peu d'écrivains ont eu autant de préjugés que Swift; il ne faut donc pas chercher la vérité dans ses écrits; mais, à l'égard de ce qui passait pour vrai aux yeux de l'écrivain, il n'y a pas d'écrits qui puissent être comparés aux siens. A l'égard du style, Swift doit être encore rangé dans la classe moyenne des écrivains : il est au-dessus des écrivains qui ne brillent que par l'expression ; il est au-dessous de ces écrivains aux pensées élevées, et qui, dans leur style, se tiennent à la hauteur de leurs pensées. Swift se distingue encore par la vérité avec laquelle il nous initie à ses propres passions et à ses propres préjugés; autant que les plus cruelles de ses invectives, les plus plaisants de ses bons mots nous font connaître les sentiments réels de son cœur.

« Hélas ! avec tout son esprit railleur et toute sa gaieté, il ignorait ce que c'était que d'avoir une âme exempte de passions dévorantes, et la cruelle indignation qui lui rongeait le cœur ne se termina qu'avec sa vie : il fut atteint de folie, et il eut le pressentiment de cette affreuse maladie, lorsqu'il résolut de léguer sa fortune à la fondation d'un hôpital destiné à la guérison des aliénés. »

Si Swift fut, de son époque, le premier écrivain en prose, Alexandre Pope en fut le premier écrivain en vers. Il était né quelques mois avant la révolution. Sa première production en vers parut en 1709. Il avait alors vingt et un ans. Cette composition datait déjà de cinq ans. Une foule de compositions du même genre suivirent celle-ci. Son *Essai sur l'homme* parut en 1733 et 1734; les quatre premiers livres de l'*Iliade* en 1715; le reste de l'*Iliade* en 1720, et l'*Odyssée*, qu'il traduisit de concert avec Fentan et Broom, en 1725.

Après Swift et Pope viennent Addison et Steele. Ces deux écrivains faisaient la gloire du parti whig, comme Swift et Pope faisaient celle des torys. Le poëme intitulé *La Campagne*, poëme écrit en l'honneur du duc de Marlborough, en commémoration de sa victoire d'Hochstedt; la tragédie *de Caton;* quelques autres productions dramatiques et différents écrits en prose donnèrent à Addison une grande réputation. Steele est également un écrivain renommé, surtout pour les écrits qu'il publia dans une revue périodique appelée *le Babillard*, à laquelle Addison ainsi que Swift coopéraient eux-mêmes. Ce journal paraissait trois fois par semaine, et il fut suivi du *Spectateur*, qui paraissait six fois par semaine. Addison mourut en 1719, et Steele lui survécut dix ans.

Mathieu Prior était également un écrivain distingué de l'époque; il appartenait au parti tory, qui le mettait sur le même rang que Pope et Swift. Cependant, à l'exception de plusieurs contes comiques écrits en vers, la plupart des ouvrages de cet auteur sont entièrement tombés dans l'oubli. Prior naquit en 1664. Il commença à écrire avant la révolution. Ses premières œuvres sont charmantes; elles sont intitulées : *le Rat de ville* et *le Rat de*

campagne, et il les composa de concert avec Charles de Montague.

Le nom de Prior nous conduit à nommer celui de son ami et de son patron, Henri Saint-Jean, mieux connu sous le nom de vicomte de Bolingbroke. Bolingbroke n'écrivit point de poésies; mais ses œuvres en prose, réunies, forment cinq volumes in-4°. Ses écrits, traitant principalement de politique actuelle, ont beaucoup perdu de leur intérêt. Cependant quelques-uns de ses ouvrages, et principalement ses *Lettres sur l'étude et l'usage de l'histoire*, son *Idée d'un roi patriote*, ont une grande valeur littéraire sous le rapport du fond et de la forme. Son style tenait le milieu entre celui du savant et celui de l'homme du monde. Il se distinguait par l'élégance et la richesse de son expression.

Un autre écrivain remarquable de l'époque est Daniel de Foe. Cet auteur, qui écrivit beaucoup sur la politique, servit alternativement la cause des whigs et celle des torys; mais ses écrits politiques n'entrent que pour une part secondaire dans sa réputation. Il avait cinquante-huit ans lorsque, laissant sa plume de publiciste, il entra dans une nouvelle carrière littéraire qu'il fournit avec un grand éclat. Un grand nombre de ses derniers ouvrages sont encore très-populaires dans toutes les langues de l'Europe. Tels sont notamment *Robinson Crusoé*, charmante fiction qui parut en 1719; *le Philosophe muet*, qui parut dans la même année; *le colonel Singleton*, qui fut publié en 1720. Daniel de Foe ne cessa d'écrire qu'en 1731, époque à laquelle il mourut. Dans le cours de ses douze dernières années, il produisit, indépendamment de ses romans, vingt ouvrages miscellanés.

A cette époque appartiennent également Congrève, Vanbrugh et Farquhar, auteurs qui produisirent plusieurs drames comiques d'un grand mérite. Congrève composa la comédie du *Vieux garçon*, pièce qui est restée au théâtre, et une foule d'autres pièces qui jouissent encore d'une certaine célébrité. Sir John Vanbrugh est auteur de dix ou douze comédies, dont la principale a pour titre *la Rechute*; elle parut en 1697. Georges Farquhar, qui était natif de Hollande, est auteur de six ou huit comedies. Sa première pièce avait pour titre : *l'Amour en bouteille*; elle fut représentée et obtint un grand succès à Drury-Lane en 1698.

A ces noms célèbres, nous devons ajouter ceux d'Édouard Young, auteur du poëme des *Nuits*, et de Thompson, l'auteur du poëme des *Saisons*. Young naquit en 1681 et mourut en 1765. Thompson mourut en 1748, à l'âge de quarante-huit ans. Les autres écrivains remarquables de l'époque sont : dans la poésie, Allan Ramsay, Parnell, Savage, Dyer, Robert Blair, Collins, Shenstone, Akenside et Gray; dans la philosophie : Mandeville, Hutchison, Barkeley et Hartley; dans la théologie : Butler, Warburton, Hoadley, Middleton, Secker, Watts; dans le roman : Fielding, Richardson, Sterne et Smollet. Johnson, Hume, Smith, Burke et plusieurs autres écrivains distingués du règne suivant, commençaient alors à attirer l'attention publique.

Les sciences positives prirent à cette époque un grand développement. Depuis l'époque de Bacon, à peine l'Angleterre avait-elle compté quelques noms remarquables dans ces sciences, tandis qu'en Italie, en France, en Allemagne, ces branches étaient cultivées avec le plus grand succès. Cependant William Harvey (1600) avait produit sa fameuse théorie sur la circulation du sang, et Nappier (1614) avait inventé les logarithmes. En 1645, la société royale fut fondée. Cette société était composée de toutes les personnes qui s'intéressaient à l'avancement de la philosophie expérimentale. On s'y réunissait une fois par semaine. Les membres principaux de cette époque étaient Wallis, Haak, Goddard, Wilkins, Georges Ent, l'ami d'Harvey, et l'un des plus chaleureux défenseurs de sa découverte. Les questions théologiques et politiques étaient exclues de

Digitized by Google

la discussion. On s'occupait simplement de physique, d'anatomie, de géométrie, d'astronomie, de navigation, de statistique, de magnétisme, de chimie, de mécanique, etc. Chaque membre payait 10 schellings pour être admis, et un schelling toutes les semaines, tout le temps qu'il faisait partie de la société. En 1662, la société reçut une charte d'incorporation.

L'histoire de la société royale depuis l'époque où elle fut instituée jusqu'à la fin de la période qui nous occupe, est pour ainsi dire l'histoire de la science anglaise en physique et en mathématiques, parce que toutes les découvertes scientifiques qui furent faites pendant cet intervalle furent dues ou appartiennent à des personnes qui faisaient partie de cette société. Cependant une découverte de la plus haute importance fut faite par une personne qui lui était étrangère; nous voulons parler de la machine à feu (1663) que les Anglais attribuent au marquis de Worcester, et que les Français réclament pour Denis Papin. Il est certain qu'en 1690, Denis Papin découvrit la soupape de sûreté ainsi que l'emploi du piston. En 1698, le capitaine Savary produisit la première machine à feu dont on pût faire application. Savary employait le principe de la condensation par le froid. En 1711, Thomas Newcomen, marchand de fers de Darmouth, produisit la machine atmosphérique sur le principe de Papin, et cette machine, dont on reconnut l'utilité, devint aussitôt d'un emploi fréquent.

Parmi les principaux savants qui cultivèrent la physique dans la dernière partie du dix-septième siècle, figure Robert Boyle. Il fit plusieurs découvertes importantes, et notamment la découverte de la puissance absorbante de l'atmosphère et de la propagation du son par l'air. On peut regarder Boyle comme ayant été l'un de ceux qui, avec Torricelli, Pascal et Guericke, ont fondé la science pneumatique, du moins en ce qui concerne les propriétés mécaniques de l'atmosphère. Robert Hooke marcha sur les traces de Robert Boyle; il naquit en 1635 et mourut en 1702 : c'était un grand chimiste. On prétend qu'il fit des améliorations importantes au pendule, et des innovations capitales dans la construction des montres. Il disputa à Newton sa théorie de la lumière. William Brouncker, premier président de la société royale, qui mourut en 1684, était un mathématicien d'un grand mérite. On lui attribue l'invention de ce qu'on appelle en arithmétique la fraction continue. Le docteur John Wallis est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'algèbre, la géométrie et la mécanique. Il s'appliqua à enseigner aux personnes sourdes de naissance à parler, et obtint des succès assez importants dans ce genre d'éducation. Le docteur John Wilkins, qui avait épousé une sœur d'Olivier Cromwell, est cité pour un ouvrage publié en 1638, et intitulé : *Découverte d'un nouveau monde*. L'auteur s'efforce de prouver dans son livre qu'il n'est point impossible d'aller à la lune. Il publia ensuite un autre ouvrage dans lequel il donnait un plan pour apprendre à tous les hommes à parler la même langue.

L'intelligence la plus pénétrante et la plus élevée qu'ait produite le champ de la philosophie spéculative, est celle de Newton. Isaac Newton naquit le jour de Noël 1642 à Woolstrop, dans le comté de Lincoln, l'année même de la mort de Galilée. Il était en naissant si petit et si faible que l'on ne supposait pas qu'il put vivre. Plusieurs écrivains, Fontenelle entre autres, le font descendre d'une ancienne famille de la ville de Newton, dans le comté de Lancastre; mais l'Écosse, avec plus de vraisemblance, réclame l'honneur de son origine. Son père étant mort pendant qu'il était encore dans l'enfance, la terre de Wolstrop devint son héritage. Peu d'années après sa mère se remaria; mais cette nouvelle union ne la détourna point des devoirs qu'elle avait à remplir envers son fils; elle l'envoya de bonne heure à de petites écoles de village, puis, lorsqu'il eut atteint sa douzième année, elle le mit

à Grantham, ville la plus voisine de Woolstrop, pour y suivre les leçons d'une plus grande école. Pendant son séjour à Grantham, Newton se fit remarquer par son goût pour toutes les inventions physiques et mécaniques. Il était en pension chez un apothicaire nommé Clarke; là, vivant éloigné de la société des autres enfants, il se fit une provision de scies, de marteaux, et d'outils de divers genres. Newton se servait de ces instruments avec tant de dextérité et d'intelligence, qu'il n'y avait pas de machine qu'il ne sût imiter. Il fabriqua ainsi jusqu'à des horloges qui marchaient par l'écoulement de l'eau et marquaient l'heure avec une régularité extraordinaire. Un moulin à vent, d'une invention nouvelle, ayant été établi près de Grantham, Newton alla le voir, et il ne cessa ses visites que lorsqu'il eut deviné le secret de la machine. Le dessin lui était nécessaire pour ses opérations; il se livra avec ardeur à cette étude, et couvrit les murs de sa petite chambre de dessins de toute espèce. Le jeune Newton revint à Woolstrop auprès de sa mère, qui voulut l'employer à l'administration d'une ferme. On pense que Newton dut porter peu d'émulation à ces travaux. Sa mère avait coutume de l'envoyer tous les samedis à Grantham pour y vendre du blé et d'autres denrées, mais, à cause de sa grande jeunesse, elle le faisait accompagner par un serviteur de confiance qui devait lui montrer à vendre et à acheter. Mais Newton, dès qu'il était arrivé à la ville, laissait tout le soin de la besogne à son compagnon, et accourait dans sa petite chambre chez l'apothicaire, son ancien hôte; là il restait à lire quelques vieux livres jusqu'à ce qu'il fût l'heure de repartir. Quelquefois il ne se donnait pas la peine d'aller jusqu'à la ville. S'arrêtant en chemin, au pied de quelque haie, il y demeurait jusqu'à ce que son compagnon de route vînt le reprendre. Rendu chez lui, l'infatigable jeune homme s'y livrait à ses études avec la même passion. On montre encore aujourd'hui, à Woolstrop, un petit cadran solaire construit par lui sur la muraille de la maison qu'il habitait. Cet entraînement irrésistible vers l'étude des sciences devait surmonter les obstacles que les habitudes et la prudence d'une mère aimante opposaient au jeune savant. Un jour que Newton, un livre à la main, était assis au pied d'une haie, et était absorbé dans sa lecture, un de ses oncles l'ayant remarqué lui prit le livre, et, frappé de voir un penchant si vif dans son neveu pour les sciences abstraites, il détermina sa mère à le remettre à Grantham pour y continuer ses études. Newton y demeura ainsi jusqu'à dix-huit ans; après quoi il passa à l'université de Cambridge où il fut admis, en 1660, dans le collége de la Trinité.

On aime à s'arrêter sur les moindres détails de la vie d'un homme aussi grand et aussi justement estimé que l'a été et que l'est Newton; mais le défaut d'espace nous empêche d'insister sur ces détails. Occupons-nous de ses travaux. La science astronomique qui, avant Galilée, Huygen et Cassini, n'avait été qu'une science d'observation, dont il était facile de comprendre les principes et les détails sans un grand effort d'esprit, venait de prendre un vol plus hardi par la découverte de l'anneau de Saturne, et de neuf planètes secondaires et par l'application du pendule aux horloges. Cependant l'époque dont nous parlons en ce moment a tiré son trait distinctif de la découverte des lois des mouvements planétaires par Kepler et Newton. Passionné pour les analogies, Kepler s'appliqua à la recherche des idées générales; ce fut lui qui, le premier, reconnut que toutes les planètes exécutaient leurs révolutions dans des orbites elliptiques. Il était réservé à Newton d'établir la loi de la gravitation universelle et de l'appliquer, avec des preuves incontestables, à tous les mouvements du système solaire. Assis un jour sous un pommier que l'on montre encore, une pomme tomba devant lui, et ce hasard réveillant dans son esprit des idées de mouvements accé-

lérés et uniformes, il se mit à réfléchir sur la nature de ce singulier pouvoir qui sollicite les corps vers le centre de la terre, qui les précipite avec une vitesse progressivement accélérée, et qui s'exerce encore sans éprouver aucun affaiblissement appréciable sur les plus hautes tours et au sommet des montagnes les plus élevées. Ce fut en assimilant le principe par lequel la pomme tombe de l'arbre à celui qui retient la lune dans son orbite que Newton fit le premier pas dans cette grande généralisation. Il vit bientôt que tous les autres satellites roulaient autour des planètes primaires par la loi de l'attraction, et que les primaires ainsi que les secondaires étaient entraînées autour du soleil, en vertu de son action prédominante. Il en conclut que tous les corps quelconques s'attirent les uns vers les autres avec une force qui se trouve en raison directe du nombre de leurs parties, et en raison inverse du carré de leurs distances. Les marées, la forme sphérique de la terre, la précession des équinoxes et l'irrégularité des mouvements lunaires furent toutes expliquées par ce grand principe. Newton plaça de cette manière, sur des bases impérissables, les lois du monde matériel observées pendant tant de siècles par une fausse philosophie.

Newton a beaucoup écrit, et chacune de ses œuvres porte le cachet d'un génie supérieur. On prétend que c'est en 1664, alors qu'il avait vingt-deux ans, qu'il fit la découverte de cette formule aujourd'hui si célèbre et si continuellement employée en analyse sous le nom de binome de Newton. Newton, après l'avoir trouvée, sentit parfaitement qu'il n'y avait presque aucune recherche analytique dans laquelle elle ne fût nécessaire ou du moins applicable. L'année suivante, Newton produisit, sous le nom de *Méthode des fluxions*, ce genre de calcul qui a fait faire tant de découvertes dans l'analyse mathématique et la philosophie naturelle, et que, onze ans plus tard, Leibnitz inventa de nouveau et présenta sous une autre forme, qui est celle du calcul différentiel employé aujourd'hui. En 1667, Newton découvrit la loi de la gravitation. Son grand ouvrage intitulé *Principia*, qui contient l'exposition complète de la théorie de l'univers, fut publié à Londres aux frais de la société royale en 1687. En 1669, Newton fit sa belle découverte de la non-homogénéité de la lumière, et produisit par là une révolution complète dans la science de l'optique. Son *Traité sur l'optique*, dans lequel ses découvertes et leurs conséquenses sont développées, fut publié pour la première fois en 1704. Peu de temps après parut un ouvrage en latin intitulé de la *Quadrature du cercle*. En 1711 fut publié un autre ouvrage en latin intitulé *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas*. La découverte du calcul différentiel donna lieu à un débat assez vif entre les partisans de Newton et Leibnitz, son célèbre compétiteur. Mais on admet assez généralement aujourd'hui, quelles que soient les prétentions de Leibnitz à l'invention du calcul différentiel, que l'honneur de la priorité revient à Newton. Le savant, s'emparant de la Bible, voulut également en extraire la quintessence mystérieuse et cachée, et lui demander le secret de ce qui fut, de ce qui sera, le plan du monde, les intentions de Dieu. A cet effet, il composa un ouvrage qui a pour titre : *Observations sur les prophéties de l'Écriture sainte, particulièrement sur les prophéties de Daniel et sur l'Apocalypse de saint Jean*. Cet ouvrage est d'un mérite ordinaire, et malgré la singularité que semble devoir offrir un pareil sujet traité par un esprit de la trempe de Newton, il y a plus de personnes qui en ont parlé qu'il y en a qui l'ont lu. Newton se livrait avec une égale ardeur aux travaux d'histoire. Il s'était formé un petit laboratoire pour ce genre de travaux, et il paraît que dans les années qui suivirent la publication du livre des *Principes*, ce fut son occupation exclusive. Mais un accident fatal lui ravit en un instant le fruit de tant de peine, et en priva les sciences pour

toujours. Newton avait un petit chien nommé Diamant auquel il était fort attaché. Étant un soir, pour quelque affaire pressée, appelé hors de son cabinet dans une chambre voisine, il laissa par mégarde Diamant enfermé derrière lui. En rentrant quelques minutes après, il trouva que le petit chien avait renversé sur son bureau une bougie qui avait mis le feu à ses papiers; le travail de plusieurs années laborieuses était consumé et réduit en cendres. On raconte que, dans le premier saisissement d'une si grande perte, il s'écria avec douleur : « Oh ! Diamant, tu ne sais pas le tort que tu m'as fait. » Cet événement altéra sa santé, et quelques écrivains ont avancé qu'il troubla sa raison pendant quelque temps.

L'homme à qui la science doit tant de sublimes découvertes, a, par un consentement universel, été placé à la tête de son espèce. Un poëte fameux, après avoir fait un exposé magnifique du système de ce puissant génie, s'écrie avec enthousiasme :

Confidents du Très-Haut, substances éternelles,
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez, du grand Newton n'étiez-vous pas jaloux?

Chose remarquable ! Newton méconnaissait ses belles découvertes et leur préférait ses œuvres les plus médiocres. Il disait : « J'ai passé ma vie à recueillir sur le rivage quelques coquillages dispersés? » et il aurait donné sa théorie de la lumière pour sa théorie de l'Apocalypse. D'après la manière dont sa vie avait été employée, on concevra facilement qu'il ne se soit jamais marié ; comme dit Fontenelle, il n'eut pas le loisir d'y penser jamais. Une nièce qui vivait chez lui avec son mari lui tenait lieu d'enfant; sa fortune, pendant longtemps, avait été très-médiocre, car on voit, dans l'histoire de la société royale, qu'en 1674 Newton se trouva dans la nécessité de demander à cette compagnie une exemption de la contribution annuelle que devait payer chacun des membres; mais, en 1699, la charge de directeur de la Monnaie, qui lui fut conférée, rétablit ses affaires.

Bientôt il se trouva fort riche, et sut se servir de cet avantage pour faire beaucoup de bien. Newton avait une figure plutôt calme qu'expressive, un air plutôt languissant qu'animé. Sa santé se soutint toujours bonne jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans; mais, vers cette époque, il commença à souffrir d'une incontinence d'urine. Il fut alors obligé de se reposer de ses fonctions à la Monnaie sur le mari de sa nièce, à qui il fut ainsi utile. « Newton, dit Fontenelle, ne souffrit beaucoup que dans les vingt derniers jours de sa vie. On jugea sûrement qu'il avait la pierre, et qu'il n'en pouvait revenir. Dans des accès de douleur si violents que les gouttes de sueur lui en coulaient sur le visage, il ne poussa jamais un cri, ni ne donna aucun signe d'impatience; et, dès qu'il avait quelques moments de relâche, il parlait et souriait avec sa gaieté ordinaire. Jusque-là, il avait toujours lu ou écrit plusieurs heures par jour. Il lut les gazettes le samedi 18 mars au matin, et parla longtemps avec le docteur Mead, médecin célèbre. Il possédait parfaitement tous ses sens et tout son esprit; mais le soir, il perdit absolument la connaissance, et ne la reprit plus, comme si les facultés de son âme n'avaient été sujettes qu'à s'éteindre totalement, et non pas à s'affaiblir. Il mourut le lundi suivant (20 mars 1727), âgé de quatre-vingt-cinq ans. Son corps fut exposé sur un lit de parade, dans la chambre de Jérusalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur sépulture les personnes du plus haut rang, et quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'abbaye de Westminster, le poêle étant soutenu par milord grand chancelier, par les ducs de Montrose et de Roxburgh, et par les comtes de Pembroke, de Sussex et de Maclesfield. Ces six pairs d'Angleterre, qui firent cette fonction solennelle, font assez juger quel nombre de personnes de distinction grossirent la pompe funèbre. L'évêque de Rochester fit le service, accompagné de tout le clergé de

l'église. Le corps fut enterré près de l'entrée du chœur. » La famille de Newton, fière, à juste titre, de l'illustration qu'elle avait reçue d'un si grand génie, consacra une somme considérable pour élever un monument à sa mémoire. On y inscrivit une épitaphe terminée par ces paroles : *Congratulentur sibi mortales tale tantumque exstitisse humani generis decus ;* « Que les mortels se glorifient de ce qu'il a existé un homme qui a fait tant d'honneur à l'humanité : » éloge qui est vrai en parlant de Newton.

Les découvertes de Newton excitèrent l'émulation des savants, et une foule de noms que nous sommes obligés de passer sous silence se lancèrent dans cette carrière et la parcoururent même avec un certain éclat. L'application du calcul différentiel donna surtout une grande impulsion à l'astronomie; l'observatoire de Greenwich avait été fondé en 1676 : c'est à Charles II qu'est dû cet établissement. Ce prince nomma pour son astronome John Flamsteed, alors âgé de trente ans, mais qui était déjà renommé pour ses connaissances dans l'astronomie. Flamsteed occupa cet emploi jusqu'à 1719, époque de sa mort, et pendant cet espace de temps il publia un grand nombre d'ouvrages sur l'astronomie. Ce fut à Flamsteed que Newton, qui plus tard se querella avec lui, fut redevable de toutes les observations de la lune, dont il fit usage dans la vérification de sa théorie lunaire. Le successeur de Flamsteed, comme astronome royal, fut Edmond Halley, qui avait alors soixante-quatre ans, et qui occupa cet emploi pendant vingt-deux ans. Halley est représenté par quelques auteurs comme l'émule de Newton. On cite de lui un ouvrage publié en 1679 sous le titre de *Catalogue des étoiles de l'hémisphère sud*, ouvrage qui était le résultat d'observations faites à Sainte-Hélène, où l'auteur avait résidé pendant deux ans. Il composa aussi d'autres ouvrages qui sont également réputés. Mais un de ses principaux titres à la renommée est la prédiction du retour de la fameuse comète qui a reçu son nom. Cette comète parut, ainsi qu'il l'avait prédit, en 1758, et nous l'avons revue en 1835. Ce fut Halley qui composa les premières tables de la mortalité; il est encore remarquable pour les calculs qu'il fit sur les variations du compas et pour sa théorie des vents. Le troisième astronome royal fut Jacques Bradley. Il naquit en 1693, et, en 1728, il fit sa grande découverte de l'aberration de la lumière. Bradley, que Newton regardait comme le meilleur astronome de l'Europe, occupa les fonctions d'astronome royal depuis 1742 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1762.

Dans la première partie du dix-huitième siècle, Hadley inventa cet instrument ingénieux qui a reçu le nom de cadran de Hadley. Les autres mathématiciens distingués qui appartiennent à la dernière partie de l'époque que nous explorons sont : Mac-Laurin, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, et notamment d'un ouvrage intitulé de la *Géométrie organique* et d'un traité sur l'algèbre; Robert Simpson, professeur de mathématiques à Glascow et géomètre célèbre, qui traduisit Euclide en anglais; Jacques Stirling, auteur d'un ouvrage intitulé *Méthodes différentielles*; William Emerson, mathématicien et mécanicien d'un grand talent, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la trigonométrie, la mécanique, la navigation, l'algèbre, l'optique, l'astronomie, la géographie, etc.; Thomas Simpson, qui, de simple tisserand, devint, par ses propres efforts, un des plus grands et des plus savants mathématiciens de l'époque; Jacques Fergusson, qui était le fils d'un simple laboureur et qui apprit lui-même les éléments de l'astronomie et de la mécanique en gardant les troupeaux de son père. « Fergusson, dit un écrivain, est l'un des hommes qui a le plus contribué à la vulgarisation de la physique dans son pays. »

Une autre branche scientifique dans laquelle des résultats assez remarquables furent obtenus, est celle de l'électricité : Francis Hawsbeck découvrit, en 1711, le phénomène remarquable

de la production de la lumière par la friction; plusieurs autres découvertes du même genre furent faites dans le même temps. La chimie commence à prendre son essor vers cette époque, et la première théorie générale de la combustion qui fut émise par le chimiste allemand Stahl lui donna une grande impulsion. La science médicale compte aussi plusieurs noms fameux; tel est celui de Thomas Sydenham, qui naquit en 1624 et mourut en 1689; ses écrits et sa pratique font époque dans l'histoire de la médecine.

Nous sommes obligés de nous borner à ce cadre rétréci dans l'examen que nous avons fait des sciences et des lettres. Cependant tel qu'il est, il suffit pour nous montrer que les sciences et les lettres venaient de prendre un caractère plus sérieux et plus positif que par le passé. Dans l'examen que nous allons faire des beaux-arts nous retrouverons le même esprit. Commençons par l'architecture.

Le célèbre Wren se présente le premier à notre attention; les progrès de l'architecture depuis Inigo-Jones étaient insensibles. Ce grand maître, à l'exception de Webb, son gendre et son disciple, qui termina quelques-uns de ses travaux, n'avait laissé aucun architecte capable de soutenir sa réputation. Wren devait lui succéder. Le nombre des édifices publics que cet architecte construisit dépasse ce que l'on peut imaginer, et le mérite de ces bâtiments n'est pas inférieur à leur nombre. La plupart des édifices publics de l'Angleterre, et notamment les édifices ecclésiastiques dont la sculpture est moderne, sont dus à ce grand architecte. Wren, avant de déployer les talents qui l'ont rendu si célèbre, avait acquis une grande réputation scientifique dans les mathématiques et l'astronomie. Il fut, à ce titre, l'un des premiers membres qui constituèrent la société royale. En 1663, le roi lui donna l'ordre de restaurer l'église de Saint-Paul, que Inigo-Jones avait laissée inachevée. Cette église ayant éprouvé des dégradations considérables dans l'incendie de Londres, on jugea convenable de raser de fond en comble le monument pour le bâtir à nouveau. Cette décision fut prise en 1675, c'est-à-dire, douze ans après le premier ordre que Wren avait reçu du roi de réparer l'édifice. Dans l'intervalle, Wren avait exécuté plusieurs constructions remarquables, et notamment un théâtre à Oxford, une bibliothèque au collége de la Trinité. Wren alla visiter Paris, où l'on construisait l'église de Saint-Roch, l'Institut de France, la coupole des Invalides et le Louvre. Il se mit en relation avec Mansard, Levau, Lepautre, et avec Bernini, qui venait d'être appelé de Rome pour fournir des dessins pour le Louvre. On rapporte qu'ayant demandé à Bernini son dessin sur le Louvre, celui-ci le lui refusa, et que Wren dit à ce sujet à un de ses amis : « J'aurais donné ma peau pour voir le dessin de Bernini, mais le vieux renard italien ne m'a permis que d'y jeter un coup d'œil.»

C'est à Wren que fut confiée la reconstruction de la cité de Londres, qui avait été dévorée par l'incendie de 1666. D'après les désirs du roi, Wren produisit un plan pour bâtir la nouvelle ville. Dans ce plan, l'architecte voulait porter la largeur des rues principales à 90 pieds; celle des rues de second ordre à 60 pieds; celle des rues de troisième ordre à 30 pieds. La Bourse occupait le centre d'une grande place, autour de laquelle étaient situés la poste aux lettres, l'hôtel des monnaies, la douane et d'autres édifices publics. Du centre rayonnaient des rues vers les principaux points de la ville; l'une de ces rues s'étendait jusqu'à Ludgate, où elle s'embranchait avec une autre d'égale dimension qui partait de la Tour. Dans la fourchette formée par ces deux rues était une large ouverture destinée pour Saint-Paul.

Les églises de paroisses étaient distribuées à égale distance les unes des autres, et de manière à former autant que possible la terminaison d'un point de vue. Elles étaient complétement isolées. Les cimetières devaient être trans

portés dans les faubourgs, du côté de la rivière. Un quai magnifique s'étendait du pont de Londres jusqu'au Temple. Ce plan, qui, de l'avis des connaisseurs, réunissait les meilleures conditions, fut rejeté par suite des intérêts privés qu'il mettait en jeu. La nouvelle ville fut bâtie à peu près sur le même plan que l'ancien. Le royal Exchange et Temple-Bar, le palais de Charles II à Greenwich, qui plus tard devint un hôpital royal, furent bâtis successivement par Wren. Wren parvint, dans la construction de ses églises, à résoudre un problème important: ce fut celui d'adapter ces édifices à la forme du culte de l'Église d'Angleterre. On peut diviser ces églises en trois classes : les églises à dôme, les églises à basilique et les églises formant de simples plans rectangulaires sans colonnes. Les clochers de Wren sont très-variés; ils sont en général d'une structure gracieuse.

Un des derniers travaux de Wren fut la réparation de l'abbaye de Westminster. Il laissa à sa mort un grand nombre de dessins. Il devait faire un mausolée à Windsor pour Charles Ier; le plan avait été préparé; 70,000 liv. st. (17,500,000 fr.) furent votées par le parlement; mais cet argent étant tombé dans les mains de Charles II, il fut dévoré, et le monument resta sur le papier. Wren posa la dernière pierre de Saint-Paul, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et, dans les dernières années de sa vie, il tomba dans la disgrâce du gouvernement, qui lui retira une place d'inspecteur général des travaux dont il avait joui pendant près de quarante ans. Il se retira alors à la campagne, et mourut quelque temps après (25 février 1723); il avait quatre-vingt-onze ans. Il fut enterré à Saint-Paul, l'un des plus beaux monuments qu'il eût construits. On écrivit sur son tombeau cette inscription : *Si monumentum quæris, circumspice.*

Pendant la plus grande partie de sa carrière, Wren était resté sans rival dans son art, lorsqu'en 1702 Vanbrugh, qui déjà s'était distingué dans l'art dramatique, se fit architecte. Sa première œuvre fut le château Howard, bâti pour le comte de Carlisle. Le travail fut si bien apprécié, qu'on lui accorda la direction des travaux de Blenheim, monument que la nation avait voté au duc de Marlborough en commémoration de la victoire de Blenheim; le parlement qui avait voté le palais avait oublié de voter les fonds. A la mort de la reine Anne, le trésor ferma ses coffres, et le malheureux architecte, pour ne point laisser inachevé ce magnifique monument, le termina à ses frais. Vanbrugh s'appliquait principalement à construire des demeures pour les riches. Wren, au contraire, excellait dans les églises. Vanbrugh mourut en 1726. Ses principaux travaux sont : le château de Howard et Blenheim, King's-Weston dans Glocestershire, Guimsthorpe dans le comté de Lincoln, Eastburg dans le Dorsetshire (édifice qui n'existe plus), et Seaton de Laval dans le Northumberland. Il bâtit aussi l'Opéra à Londres, qui fut détruit par l'incendie de 1789.

Sous le règne de la reine Anne, le parlement vota une loi pour la construction de cinquante nouvelles églises dans la métropole et les environs. Parmi les architectes qui se distinguèrent à cette occasion, il faut citer en première ligne James Gibbs, qui construisit l'église de Saint-Martin dans les champs, remarquable par son portique. Le grand défaut de Saint-Martin est son clocher, qui ressemble à une tour élevée juste au milieu du toit, tandis que les clochers de Wren ont tous leur base sur le sol. Gibbs construisit une autre église qui fut l'objet d'une grande critique : c'est l'église de Sainte-Marie dans le Strand, à laquelle on reproche une exubérance d'ornements futiles. La chapelle de Mary-le-Bone, la bibliothèque de Radcliffe à Oxford, sont également des œuvres de Gibbs. Nicolas Hawksmoor est encore un architecte distingué de l'époque. Il était élève de Vanbrugh et lui fut associé pour la construction de Blenheim et du château Howard. Plusieurs églises, et notamment celle de Christ-

Church, furent bâties par lui. Citons encore, parmi les architectes contemporains de Wren, Thomas Archer, qui construisit l'église de Saint-Jean l'Évangéliste à Westminster; John James, qui construisit l'église de Greenwich, celle de Saint-Georges, Hanover-Square, et celle de Saint-Luc à Middlesex; Flitcroft, architecte de Woburn Abbey; Talman, architecte du palais de Chatsworth; le célèbre architecte français Pouget, qui construisit Montague-House; Richard, comte de Burlington, grand amateur du style de Inigo-Jones, qui construisit dans ce style plusieurs édifices, et qui donna, par son exemple et sa munificence, un grand encouragement aux artistes.

Si de l'architecture nous passons à la peinture, nous trouvons à la tête des artistes qui se distinguèrent dans cette partie, sous le règne de Guillaume et de Marie, le nom de sir Godfroy Kneller. Ce peintre naquit à Lubeck en 1648. Il avait étudié sous les meilleurs maîtres flamands et avait complété son éducation en Italie. Il vint alors en Angleterre, où il trouva dans la protection du duc de Montmouth le moyen de faire le portrait de Charles II. Le talent de Kneller était du premier ordre, mais il le ternit par son amour immodéré de l'argent. Il faisait de son art un véritable métier. Il peignait les têtes avec une grande rapidité et donnait à achever le canevas à ses élèves.

Sir John Medina, Flamand d'origine espagnole, qui vint en Angleterre en 1684, était comme Kneller un peintre distingué : il avait la méthode de celui-ci, et de plus la même propension pour l'argent. Les autres peintres de cette époque sont : Riley, dont la réputation fut effacée par celle de Kneller, cependant Riley a laissé des œuvres remarquables; Michel Dahl, peintre suédois, qui vint en Angleterre à l'époque de la révolution, et mourut en 1643; John Murray, Écossais, dont quelques portraits se trouvent dans le musée de Florence; Charles Jervas, qui dut sa réputation plus à la citation que fit de lui Pope dans ses vers, qu'à la bonté de ses portraits; Richardson, qui, indépendamment de portraits d'un grand mérite, écrivit un essai sur la peinture, très-estimé parmi les peintres; Thomas Hudson, qui fut le maître du célèbre Joshua Reynolds; John Baptiste Vanloo, frère du célèbre Carle Vanloo. Mais la plupart des œuvres de ces peintres n'ont point le mérite des œuvres de leurs prédécesseurs.

La peinture à la fresque nous offre quelques œuvres remarquables : ce sont, notamment, celles de Louis Laguerre, qui avait étudié sous Lebrun, et qui vint en Angleterre en 1683. Ses principales œuvres se voient à Hampton-Court, à Burleigh, à Blenheim et dans d'autres palais; elles sont admirablement exécutées. Les meilleures se trouvent au palais de Blenheim; le peintre a représenté au plafond une allégorie, et dans les côtés les costumes des différentes nations. Sir James Thornhill, peintre né dans le pays, partage avec Laguerre la première place. Ses meilleures œuvres se trouvent à l'hôpital de Greenwich et au palais de Blenheim. Il devint riche par son pinceau, et il put racheter un bien de famille que ses aïeux avaient été obligés de vendre dans des jours de détresse. Les autres peintres qui s'occupèrent du même genre de peinture sont Kent, et Giacomo Amiconi, qui vint en Angleterre en 1729, et y laissa plusieurs œuvres remarquables.

Quelques autres peintres, tant nationaux qu'étrangers, méritent d'être cités : ce sont : Petri Van der Meulen, le fameux peintre de batailles, qui vint en Angleterre en 1676; Godfroy Schalken, qui fut protégé par Guillaume d'Orange; John Van Wyck, peintre de chevaux; Bogdani, Hongrois, peintre de fleurs; Luc Cradock, né dans le Sommersetshire, qui se distingua dans le même genre; Boit, artiste d'origine française, qui peignait avec une grande supériorité sur émail; Peter Tillemans, paysagiste; John Wootton, peintre d'animaux; le célèbre Antonio Canaletti, peintre vénitien; Georges Lambert, paysagiste.

Il nous reste à citer un dernier nom,

c'est celui du célèbre William Hogarth. Il naquit à Londres en 1698. Ses premiers pas dans la carrière furent difficiles, comme il arrive à la plupart des hommes de talent; mais il avait l'âme forte qui appartient aux vrais artistes, et il parvint, à force de courage, à vaincre les difficultés qui obstruaient sa route. Ses œuvres furent bientôt accueillies par les connaisseurs, et sa réputation s'établit avec solidité. Ses pinceaux savaient donner en effet à ses sujets les contrastes les plus vifs, et il abordait avec le même talent les nuances les plus délicates. Ses œuvres les plus estimées sont : *le Débauché, l'Industrie et la Paresse.* Dans chacun de ces tableaux, le peintre expose les vices des classes inferieures, de même qu'il expose les vices de la classe supérieure dans *le Mariage à la mode,* et *l' Analyse de la beauté.* Les œuvres d'Hogarth sont très-nombreuses : indépendamment de celles que nous venons de citer, on remarque : *quatre scènes d'élections, le Poëte en détresse, le Ménétrier*, etc. Il aborda la satire avec un talent merveilleux, et se fit à cette occasion de nombreux ennemis. Il mourut en 1764.

La sculpture réclame notre attention. Sous le règne précédent, cet art avait été très-négligé en Angleterre : sous le règne de Guillaume et de Marie, on ne compte que deux sculpteurs de quelque talent. L'un est John Bushnell, qui exécuta les statues des rois à Temple-Bar, et Lemarchand, artiste français, qui fit un nombre considérable de bustes. Dans le règne suivant, le sculpteur en renom est Francis Bird, qui se distingua par le monument élevé en l'honneur du docteur Buesby, que l'on voit à Westminster-Abbey. Bird est également l'auteur de *la Conversion de saint Paul* qu'on voit dans l'église de ce nom, et des bas-reliefs qui sont sous le portique.

Cependant l'art de la sculpture laissait encore beaucoup à désirer, lorsque trois étrangers, Rysbrack, Scheemakers et Roubilliac, vinrent lui donner la vie. Ces artistes apportaient avec eux le style de sculpture qui brillait alors en France, et dans lequel les Coysevox, les Bouchardon et les Lemoyne s'étaient distingués. Les principales œuvres de Rysbrack sont : le monument de sir Isaac Newton, et celui de lord Stanhope, qu'il fit conjointement avec Kent; le monument de Prior, dont le buste est de Coysevox; le monument de l'amiral Vernon et celui de sir Godfroy Kneller; la statue de Georges II qui est à Greenwich, et celle du docteur Radcliffe, qui est à Oxford. Ses bustes sont très-nombreux, et quelques-uns sont d'un grand mérite. Pierre Scheemakers, natif d'Anvers, ne fut d'abord qu'un simple ouvrier; mais son talent le tira bientôt de l'obscurité. Il exécuta la statue de Shakspeare, le monument du docteur Chamberlain, qui est à Westminster, qu'il fit conjointement avec un autre sculpteur du nom de Laurent Delvaux, et le monument du lord chancelier Hardwicke, qui est à Wimpole.

Louis François Roubilliac, natif de Lyon, est le meilleur sculpteur des trois. Il était enthousiasmé de son art; il avait étudié la nature avec soin : c'est un grand maître en toute chose. L'exécution de ses draperies est étonnante de vérité. Sa meilleure œuvre est la figure de l'Éloquence dans le monument du duc d'Argyle à Westminster; il fit une statue de sir Isaac Newton qui est à Cambridge. Ses autres œuvres remarquables sont : le monument de Hargrave, de Fleming, de Handel, de Warren, à Westminster, et celui de l'évêque Hough à Worcester. Roubilliac mourut en 1762.

L'art du mezzo-tinte commence à être cultivé avec succès vers cette époque, et la gravure était déjà florissante. Les principaux graveurs sont : Simon Gribelin, natif de Blois, qui grava la première série complète des cartons de Raphaël; Nicolas Dorigny, qui grava *la Transfiguration* de Raphaël; Kip, Hollandais, qui grava une série de palais anglais, d'après les dessins de Knyff, son compatriote; et, parmi les nationaux, Luttrell, et Isaac Becket, célèbre aussi dans le mezzo-

tinte; Georges Vertue, artiste d'un grand talent, qui passa une partie de sa vie à retirer de l'obscurité des objets qui méritaient d'être illustrés par la gravure.

Pendant la période qui sépare la révolution de l'avénement de Georges III, la musique fit de grands progrès en Angleterre. Purcell est à la tête des artistes qui brillèrent dans cette partie. Les morceaux de musique qu'il composa dans *la Tempête*, *Dioclétien, le Roi Arthur, Don Quichotte, Bonduca*, et un grand nombre de ses cantates, sont encore écoutés avec plaisir. Des concerts publics, dont la musique italienne et la musique anglaise faisaient les frais, étaient donnés fréquemment à Londres à cette époque, et attiraient un grand nombre d'habitués. L'introduction de l'opéra italien à Londres eut lieu pour la première fois en 1703. Cette innovation éprouva des difficultés à son début; mais en 1710, tous les préjugés avaient déjà disparu. Les Italiens s'établirent au théâtre de la Reine, à Hay-Market. Cette création fut suivie de l'arrivée à Londres de Georges-Frédéric Handel, jeune Saxon qui n'avait alors que vingt-six ans. Handel fit de l'Angleterre son pays d'adoption; il y composa ses meilleurs œuvres; il prit la direction du théâtre italien, et fit représenter sur ce théâtre quinze de ses meilleurs opéras.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE. COMMERCE.

Fondation de la banque d'Angleterre. — Constitution de cette banque. — Compagnie des Indes orientales. — Traité de Methuen. — De l'économie politique. — Contrées agricoles. — Bakeweli. — Manufactures.

La révolution, en lançant l'Angleterre dans une guerre contre la France, arrêta le développement du commerce étranger; mais, d'un autre côté, elle donna une grande impulsion à plusieurs branches de l'industrie nationale, et notamment à l'industrie manufacturière. L'immigration d'un grand nombre d'artisans protestants que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de la France, fut également favorable aux fabriques anglaises. La fabrication de la coutellerie, des montres, des rubans et de la soie, devint, grâce à l'habileté de ces artisans, une source importante de richesse.

Ce fut sous le règne de Guillaume III que fut fondée la banque d'Angleterre. William Paterson, que nous avons vu jouer un si grand rôle dans la compagnie écossaise de Darien, fut celui qui en donna le projet. Le but de Paterson était de procurer des facilités aux marchands et de soutenir le crédit public, en dégageant le gouvernement des difficultés qu'il rencontrait lorsqu'il était obligé d'emprunter de l'argent. Le roi Guillaume était sur le continent lorsque la proposition fut présentée au parlement (1693), et il y eut de longs débats à ce sujet en présence de la reine; mais ces débats se terminèrent par une adhésion. Le parlement vota aussitôt une loi qui autorisait la fondation de la banque; la loi reçut la sanction royale le 25 avril 1694. Une souscription pour 1,200,000 liv. st. (30,000,000 de fr.) ayant été ouverte, les fonds furent réalisés en dix jours. La charte d'incorporation fut accordée le 27 juillet suivant. Elle donnait à la banque la même constitution qu'on lui voit aujourd'hui, c'est-à-dire un gouverneur, un député gouverneur et vingt-quatre directeurs. La première grande opération que fit la banque fut d'aider le gouvernement à refondre les pièces d'argent qui avaient été altérées sous les règnes précédents. Les nouvelles pièces furent fabriquées en partie à la Tour, en partie à Bristol, à Exeter, à Chester, à Norwich et à York. Mais cette refonte causa d'assez grands embarras à la banque; car les établissements publics qui frappaient la monnaie ne fournissant pas suffisamment les pièces nouvelles, et les exigences des porteurs des billets de la banque augmentant en raison de cette difficulté, la banque ne put rembourser ses effets. Cette circonstance fit tomber l'escompte du papier de banque à 20 pour cent. Mais

ces difficultés furent bientôt surmontées, lorsque le parlement eut voté un autre acte qui étendait les limites des priviléges de la banque jusqu'à 1711 et ordonnait l'addition d'un nouveau fonds de 1,000,000 de livres sterling (25,000,000 de fr.). Par suite de votes ultérieurs, les priviléges de la banque furent prorogés jusqu'en 1765. Dans le même temps, le capital de cet établissement s'accroissait et s'élevait successivement jusqu'à la somme de 11,000,000 de liv. st. (275,000,000 de fr.). La fondation de la banque d'Angleterre fut suivie immédiatement d'un établissement semblable en Écosse.

Il n'exista peut-être jamais aucune innovation plus importante, pour le bien-être matériel de la nation, que la création de ces banques. Un exemple, sur mille que nous pourrions donner, nous permettra d'en juger. Supposons que cent individus s'organisent en société pour former une banque d'escompte et de circulation, et qu'ils constituent un capital de 100,000 fr., en faisant chacun un versement de 1,000 fr.; cette compagnie, en escomptant des billets, c'est-à-dire en se bornant à donner de l'argent pour les effets de commerce qu'on lui présenterait, déduction faite de l'intérêt de ses avances, ne ferait qu'une opération vulgaire, que font également un grand nombre de capitalistes avec plus ou moins de succès. Mais ce n'est pas ainsi que la banque opère : en échange des effets de commerce qu'elle escompte, ce n'est pas de l'argent qu'elle donne, mais des billets payables au porteur et à vue, qu'un acte du gouvernement l'a autorisée à émettre, et que la confiance qu'elle inspire fait recevoir comme de l'argent dans toutes les transactions. Comme ces billets sont payables à vue, il faut nécessairement que la banque en question forme une caisse où ils puissent être toujours remboursés quand les porteurs le désirent, mais jamais on ne les présente à la fois. Le public sait que la banque a un gage très-solide dans les effets de commerce à deux ou trois mois de date au plus qu'elle a escomptés. Il suffit donc que la banque garde en caisse le tiers des effets qu'elle aura en émission. Ainsi, avec un capital de 100,000 fr., elle pourra escompter 300,000 fr. d'effets de commerce; en d'autres termes, en conservant 100,000 fr. en caisse, elle pourra faire pour 300,000 fr. d'affaires; d'où il résulte qu'elle retirera 15 p. 100 de son capital, quoique cependant ses créanciers ne payeront qu'un intérêt de 5 p. 100. Cette combinaison, malgré sa supériorité, est, sans contredit, fort savante et fort habile, puisque, sur les 15 p. 100 que la banque obtient de ses capitaux, il y en a 10 qui ne coûtent rien à personne.

Mais nous n'avons encore considéré les avantages que dans les intérêts de ceux qui l'exploitent; la banque en a aussi de très-grands pour le public. En effet, qui ne voit que ces compagnies, au moyen de leurs billets, augmentent la somme des signes monétaires presque aussi efficacement que les spéculateurs qui exploitent les mines à si grands frais et avec des chances si périlleuses? La confiance donnée aux billets de la banque les faisant admettre comme l'argent qu'ils représentent dans les caisses des receveurs des deniers de l'État, ainsi que dans celles des particuliers, l'or et l'argent perdent de leur prix, et les capitalistes exportent ces métaux pour les faire valoir à leur compte dans les pays où ils ont conservé toute leur valeur, parce qu'ils ne s'y trouvent pas en concurrence avec du papier de crédit. C'est par cette raison que, toute proportion gardée, la Grande-Bretagne est peut-être un des pays où il y a le moins de numéraire.

L'histoire de la compagnie des Indes orientales pendant cette période est du plus grand intérêt. Dans les années qui avaient précédé la révolution, les priviléges exclusifs de la compagnie avaient éprouvé des empiétements considérables dont les auteurs étaient des commerçants isolés. Ces interlopes (c'est ainsi qu'on les appelait) cherchaient à faire naître contre la compagnie des sentiments d'hostilité. Par

suite de leurs clameurs, la chambre des communes présenta, au mois de janvier, une adresse au roi pour demander la dissolution de la compagnie et la formation d'une nouvelle. La question de la création d'une nouvelle compagnie fut discutée dans le sein du conseil privé. L'avis du conseil aurait été de former une nouvelle compagnie, d'élever le capital à 2,000,000 de liv. sterl. (50,000,000 de fr.), et de faire entrer dans ce capital pour 747,000 liv. sterl. (18,675,000 fr.) la compagnie existante. Mais la compagnie déclara qu'elle estimait à 1,500,000 liv. sterl. (37,500,000 fr.) au moins son capital; elle maintint aussi que tous les forts, les villes et les territoires de l'Inde lui étaient acquis à perpétuité, en vertu de différentes chartes qu'elle avait obtenues de la couronne. La décision du conseil privé fut écartée, et, le 7 octobre 1693, la compagnie obtint du roi le renouvellement de sa charte, qui la réintégrait dans tous ses priviléges.

Nous avons parlé, dans notre partie politique, d'une enquête parlementaire qui avait amené la découverte de différentes sommes, et notamment d'une somme de 90,000 liv. sterl. (2,500,000 francs) donnée aux ministres alors en place (1695) pour services secrets. Cette découverte ne fit qu'accroître les antipathies qui existaient contre la compagnie, et le parlement ne voulut point sanctionner la charte royale, qui devint ainsi une lettre morte. Mais, en 1698, le gouvernement ayant eu besoin d'argent, la compagnie proposa de faire une avance de 700,000 liv. sterl. (17,500,000 fr.) à 4 pour cent; en retour elle demandait la confirmation de sa charte par le parlement. Le chancelier de l'Échiquier, Montague, n'accepta point cette offre, parce que dans le même moment il reçut une offre qui lui fut faite par des commerçants privés. Ceux-ci lui proposaient 2,000,000 de liv. sterling (50,000,000 de fr.) à 8 pour cent, à la condition qu'ils auraient une charte d'incorporation qui leur conférerait des priviléges exclusifs. La proposition ayant été acceptée, ces marchands formèrent une compagnie sous le nom de compagnie anglaise faisant le commerce des Indes orientales. La charte portait que l'ancienne compagnie ne continuerait de commercer que pendant trois autres années. Cette clause était menaçante pour l'ancienne compagnie, cependant elle ne perdit point espoir de rétablir ses affaires. Pour arriver à ce but elle se fit actionnaire pour 315,000 liv. sterling (7,875,000 fr.) dans la compagnie rivale. Celle-ci se trouva, par cette circonstance, dans un grand embarras; car, d'un côté, elle eut à lutter contre le mauvais vouloir de l'ancienne compagnie, qui, dans l'Inde, exerçait une surveillance sur tous ses actes, et la chassait de tous les ports dont elle avait la jouissance pendant trois années encore; tandis que la même compagnie, d'un autre côté, comme actionnaire, la tourmentait et la pressait d'agir. Les hostilités devinrent si graves, que les deux partis politiques, c'est-à-dire les torys et les whigs, voulurent se mêler de la querelle. Les whigs prirent la défense de la nouvelle compagnie; les torys, la défense de l'ancienne. Comme il était facile de le prévoir (1701), il y eut un arrangement; la nouvelle compagnie et l'ancienne n'en firent plus qu'une. La charte de la compagnie fut renouvelée successivement jusqu'en 1783 sans aucune difficulté.

Sous le règne de Georges II, le caractère de la compagnie des Indes orientales subit un changement complet, c'est-à-dire que les agents de la compagnie devinrent les gouverneurs d'un vaste empire, après n'avoir été que de simples marchands. La destruction de l'autorité de l'empereur du Mogol par l'invasion de Tamas Koulikan, en 1739, apporta cette perturbation. Depuis longtemps, les agents des compagnies françaises et anglaises s'étaient déclarés, chacun de son côté, pour les petits potentats qui pouvaient servir sa cause, et il s'ensuivait des hostilités qui coûtaient beaucoup de sang. La paix d'Aix-la-Chapelle ne suspendit que

pour un moment le cours de ces querelles, et les deux compagnies reprirent les armes dans l'Inde avant qu'en Europe les deux nations en fussent venues aux mains. Toutefois, les succès de Clive allaient annihiler le pouvoir politique de la France dans l'Inde. Le comptoir de Calcutta, qui avait été subordonné à Madras, avait été déclaré présidence indépendante, en 1707. Dix ans après, un firman accordé par l'empereur du Mogol exempta de droits le commerce de la compagnie, et permit à cette compagnie d'acheter et d'occuper des terres dans le voisinage de ses différents comptoirs. Cette extension de territoire exigeait dans l'autorité qui était sur les lieux une action immédiate, et en 1726, une charte de la Couronne autorisa la compagnie à établir des cours de justice à Bombay, à Madras et à Calcutta, pour prononcer dans toutes les causes civiles et criminelles, à l'exception des cas de haute trahison. En 1746, les Français prirent Madras, qui toutefois fut rendu deux ans après, à la conclusion de la paix. En 1749, la compagnie prit possession de la ville et du district de Devicotah, dans le Tanjor, à la suite d'une négociation avec le rajah de cette contrée, qu'elle avait cherché vainement à déposer, à la sollicitation de son dernier frère. Ce fut la première circonstance où la compagnie des Indes prit une part dans la politique de ce pays, et jeta les fondements de sa puissance militaire. Les opérations de Clive commencent en 1751 et se terminent à la fin de la période actuelle. Dans le cours de cet espace de temps, Calcutta fut pris par Surajah-u-Dowlah, subahdar du Bengale (1756), et fut repris quelque temps après (janvier 1757). Le comptoir français de Chandernagor tomba en la possession des Anglais en mai (1757). Le pouvoir de Surajah-u-Dowlah fut détruit à la bataille de Plassey, gagnée par Clive, au mois de juin de la même année. Avant l'année 1760, tous les forts et établissements appartenant aux Français étaient tombés dans les mains de leurs rivaux, à l'exception de Pondichéry; cette ville ne se rendit qu'en 1761. Il ne sera pas sans intérêt de donner de courts détails sur les travaux du guerrier illustre qui jeta sur la compagnie des Indes orientales tant de lustre et de gloire.

Robert Clive naquit à Styche, dans le Shropshire, en 1725, et montra dès sa jeunesse le caractère hardi et entreprenant auquel il dut plus tard sa brillante renommée. Ayant obtenu une place secondaire au service de la Compagnie des Indes, il partit pour Madras. C'était en 1743. La puissance indo-britannique, géante aujourd'hui, n'était rien alors; une corporation de marchands anglais qui possédaient quelques milles carrés de territoire, payait tribut et hommage aux gouvernements indigènes, et n'avait pour défense que deux ou trois fortins de boue et d'argile. Parmi les principaux établissements des Anglais, Madras occupait le premier rang. Cette ville et toute la contrée reconnaissaient pour maître suprême le Grand-Mogol, dont le vice-roi ou délégué (Nizam) gouvernait le Dékan. Clive arriva la poche vide et le corps malade, après une traversée qui avait duré un an. Violent, impétueux et querelleur, il se fit des ennemis. Sa pénurie le réduisit à la nécessité de s'endetter. Il remplissait mal ses fonctions, et ses supérieurs se courroucaient. Deux ou trois fois, on voulut le chasser. Clive essaya de se tuer; mais l'amorce du pistolet ne prit pas feu. Clive recommença, et se manqua de nouveau. Il se mit alors à examiner le pistolet, et ayant reconnu que rien n'y manquait, il rejeta l'arme loin de lui, en s'écriant : « C'est bien, il faut vivre; il paraît que j'ai quelque chose à faire au monde. »

A cette époque, l'Angleterre luttait contre la France et l'Espagne. Madras, surpris par le gouverneur de l'île Bourbon, la Bourdonnaye, tomba au pouvoir des Français. La Bourdonnaye permit aux Anglais de rester prisonniers de guerre dans la ville, sur parole, jusqu'au moment de leur rachat. Mais un chef plus ambitieux et plus

énergique que la Bourdonnaye, moins scrupuleux que lui, le gouverneur de Pondichéry, Scipion Dupleix, ne se crut point engagé par la parole de la Bourdonnaye. Dupleix avait le projet d'expulser le commerce britannique de l'Hindoustan, et d'envahir et de soumettre à la couronne de France les populations de ce continent fertile en richesses. Il déclara que Madras serait rasé jusqu'aux fondements, et obligea les principaux agents de la compagnie anglaise du fort Saint-Georges à quitter la ville sous les yeux de cinquante mille spectateurs.

Robert Clive, déguisé en Maure, s'enfuit avec quelques-uns de ses compatriotes. Il se réfugia dans le fort Saint-David, à peu de distance de Madras. Clive brûlait du désir de se distinguer; il avait vingt et un ans, et n'était encore que simple lieutenant (1747); il demanda à monter, à la tête de trentre-quatre Anglais et de sept cents cipayes, à l'assaut de Devicotah, dans le Tanor. Les cipayes ayant pris la fuite, Clive resta seul avec ses Anglais. Il continua d'avancer; mais, assailli par un corps nombreux de cavalerie, il fut obligé de battre en retraite, et revint vers les siens accompagné seulement de trois hommes. Toutefois, la place fut emportée.

Sur ces entrefaites, la paix fut conclue; mais elle fut de courte durée. En 1751, les hostilités recommencèrent. Clive, qui était alors capitaine, proposa pour relever Tritchinapuly, qu'assiégeaient les Français, d'attaquer Arcot. On lui donna trois cents cipayes, deux cents soldats anglais, et, pour officiers, des commis qui n'avaient point vu le feu. Il s'avança sur Arcot à marches forcées, bravant l'orage, la pluie, l'éclair et la foudre, et surprit la ville, en chassa la garnison, et y entra sans coup ferir. Mais s'emparer de la place était moins difficile que de s'y maintenir. Quelques murailles de boue desséchée, des fossés sans eau, des soldats épuisés que le climat décimait, des provisions insuffisantes, telles étaient les faibles ressources que Clive avait sous la main. L'ennemi étant revenu camper sous les remparts de la ville, Clive fit une sortie à minuit, tailla en pièces la moitié de l'armée, dispersa le reste, et ne perdit pas un homme.

Ce fut le signal de l'ascendant anglais dans les Indes orientales. Le gouvernement vit quel homme c'était que Clive, et lui envoya du fort Saint-Georges 250 hommes de troupes anglaises et 700 cipayes. Clive, à la tête d'une petite armée de 1,250 hommes, effectua sa jonction avec une division de troupes mahrattes qui coopéraient avec les troupes anglaises, et livra bataille à ses ennemis. La victoire lui resta. Il rasa aussitôt Fatihabad, la cité de la victoire qui avait été construite par Dupleix.

Dix ans s'étaient écoulés. Le pauvre et obscur commis, devenu général, voulut revoir son pays natal. Il revint en Angleterre, rapportant fortune, gloire et crédit. A peine son vieux père, gentilhomme de la nouvelle école, voulait-il ajouter foi au prodige. Il fut obligé d'y croire, lorsque les dettes de la famille obérée eurent été payées par Clive, quand les hypothèques dont le domaine patrimonial se trouvait grevé disparurent, et lorsque enfin la cité de Londres salua Clive comme le sauveur de son commerce. La Compagnie des Indes, pour récompenser le jeune héros de ses services, lui offrit une épée à poignée de diamants; mais Clive, qui à la bravoure alliait la modestie, ne consentit à accepter cette marque d'honneur qu'à la condition qu'on en accorderait une pareille au major Laurence, son compagnon de gloire. Clive reçut le commandement du fort Saint-David et la promesse de celui de Madras. Il repartit aussitôt pour l'Inde.

Un prince cruel, Surajah-u-Dowlah, vice-roi du Bengale, faisait en ce moment une guerre acharnée aux Anglais dans l'Inde. Surajah s'était emparé du fort William, que le gouverneur anglais avait abandonné lâchement, et avait fait renfermer dans une cave privée d'air, de vingt pieds carrés, cent quarante-six Anglais prisonniers,

que le *Trou noir* (c'est le nom historique de ce caveau funèbre) avait dévorés en peu de temps. Les détails de cette catastrophe sont horribles à dire. La faim, la soif, l'ardeur du climat et l'entassement des prisonniers, firent en quelques heures cent vingt-trois cadavres; et pendant que, poussés au délire par l'agonie, ils rongeaient leurs propres chairs et foulaient leurs frères aux pieds, les bourreaux, apportant des torches pour jouir de ce spectacle de douleur à travers les étroites ouvertures de la prison, mêlaient leurs rires atroces aux hurlements affreux des victimes. Le matin venu, Surajah fit ouvrir la porte du caveau. Les cent vingt-trois morts, dont les cadavres étaient déjà réduits à l'état de putréfaction, furent entassés à droite et à gauche, et vingt-six squelettes, se soutenant à peine, passèrent par cette ruelle étroite devant le monarque qui riait. Les femmes du nabab eurent pitié des malheureux survivants; elles leur donnèrent un peu de riz, un peu d'eau, et plus tard, ils furent mis en liberté.

Cette barbarie criait vengeance: Robert Clive fut chargé de l'exécuter. Il commença par reprendre les forts William, Boudjeboudj, Houghly, qu'il détruisit, et prêta ensuite l'oreille aux négociations que lui proposait Surajah, car, étonné des rapides victoires du général anglais, le nabab avait perdu de sa confiance ordinaire. Clive était décidé à tromper le nabab; à cet effet, il employa un indigène du Bengale, du nom d'Omitehound, homme sagace, adroit, persévérant, habile; Omitehound, par ses intrigues, ourdit une vaste conspiration à la cour du nabab; mais il exigea qu'une somme de 300,000 liv. st. (7,500,000 francs) lui serait remise en récompense de ses services. Clive consentit à la demande, et signa une feuille de papier rouge contenant la clause relative à Omitehound. Une autre feuille blanche, qui ne contenait pas cette clause, fut remise aux autres personnes engagées dans la conspiration, Omitehound excepté. Clive prenant alors un renfort de 500 matelots de l'escadre de l'amiral Watson attaqua l'armée ennemie, qui était campée à un mille de l'armée anglaise. Cette bataille, connue sous le nom de Plassey, du nom du lieu où elle fut donnée, assura la conquête de l'Inde aux armes anglaises. La trahison des courtisans de Surajah concourut au triomphe de Clive. On ne peut expliquer autrement ce succès, car bien que le général anglais n'eût à opposer aux 60,000 soldats de Surajah que 3,000 hommes, dont 1,000 soldats anglais, il ne perdit que 22 hommes et n'eut que 52 blessés. Dans les rangs de l'armée anglaise se trouvait le fameux 39e régiment, dont l'étendard porte encore aujourd'hui pour devise: *Primus in India*, avec le mot Plassey. Surajah, une cassette à la main, vêtu comme un paysan, prit la fuite; mais arrêté bientôt par Mir Djaffier, créature des Anglais et général de son armée, il fut exécuté. Quelques écrivains prétendent, au sujet de cette bataille, que Clive, épuisé de fatigue, dormait à l'instant le plus critique dans un bois dont ses troupes s'étaient emparées, et que ce fut seulement aux savantes dispositions qu'il avait prises que les Anglais durent le succès de la journée. Quant à Omitehound, il fut frustré de la récompense qui lui avait été promise, et mourut de douleur quelque temps après. Clive, précédé par la terreur, s'avança aussitôt sur Moyadabad, qui lui ouvrit ses portes, et reçut des habitants effrayés des récompenses considérables qu'il refusa. Il accepta seulement de Mir Djaffier, qu'il établit sur le trône de Surajah-u-Dowlah, un présent de 21,000 liv. st. (525,000 fr.). Il prit ensuite, sur la demande du conseil de la Compagnie, le gouvernement de Calcutta, fit lever le siége de Patna, assiégé par le fils du grand Mogol, qui s'efforçait de reprendre les anciennes provinces de son empire, et défit un corps de troupes envoyé au Bengale par le gouverneur de Batavia, sous prétexte de renforcer les garnisons hollandaises. Ces succès extraordinaires firent impression sur

la cour de Delhi, et elle donna à Clive le titre d'omrah. De son côté, Djaffier fit présent à l'heureux vainqueur d'un revenu de 28,000 liv. st. (700,000 fr.). Clive revint alors en Europe (1760), où il fut accueilli avec le plus vif enthousiasme. Le roi le fit pair d'Irlande, et lui donna le titre de baron de Plassey, en commémoration de la bataille glorieuse qu'il avait remportée. Les travaux de Clive ne se terminent point ici; il revint dans l'Inde, et y rendit encore des services signalés à la Compagnie; mais comme ces exploits sont postérieurs à la date qui termine le règne de Georges II, nous remettrons à en parler à la période suivante.

Mais laissons les riches provinces de l'Inde et occupons-nous pour un instant des possessions de l'Angleterre en Amérique. Ces possessions avaient en ce moment plus d'importance pour l'Angleterre que ses domaines de l'Inde.

Sous le règne de Guillaume III et de ses successeurs, les établissements anglais sur le continent américain augmentèrent considérablement en population et en richesse. La Nouvelle-Angleterre se distinguait surtout parmi ses établissements pour son importance et le nombre de ses habitants. Boston, capitale de la province, comptait déjà dix églises et plus de 20,000 âmes. Ce qui faisait la grandeur du commerce de la Nouvelle-Angleterre, c'est qu'indépendamment des productions naturelles que les habitants retiraient du sol, ils étaient en quelque sorte les courtiers de toutes les colonies de l'Amérique septentrionale, des Indes occidentales, même de quelques parties de l'Europe. La Nouvelle-Angleterre fournissait principalement des mâts et des vergues, de la poix, du goudron, de la térébenthine, des planches, des bois de charpente, du bœuf salé, etc. Il y avait sur la côte une pêcherie de merluche qui occupait une foule de bras et procurait d'immenses bénéfices, car, chaque année, plus de cinquante mille quintaux de ce poisson étaient exportés en Espagne, en Italie, dans la Méditerranée et dans les Indes occidentales. C'était, pour ainsi dire, la seule des colonies américaines où il y eût des fabriques de draps et de toiles. Les draps étaient grossiers, mais le tissu en était bon; les toiles étaient d'une qualité excellente. Les principales fabriques de toile se trouvaient dans la ville de Londonderry. Mais les habitants de Boston et des autres ports de la Nouvelle-Angleterre s'adonnaient principalement à la construction des navires; ils en construisaient quelquefois par commission, mais, pour l'ordinaire, ils les faisaient construire pour leur propre compte, et, après les avoir chargés des denrées du pays, ils les envoyaient en Espagne, en Portugal ou dans la Méditerranée, où, après avoir vendu la cargaison, ils vendaient le navire lui-même. Ils débitaient aussi des denrées des autres colonies, et notamment le tabac de la Virginie et du Maryland, qu'ils transportaient dans les colonies françaises et hollandaises, quoique l'exportation à l'étranger de cet article fût défendue par le bill de navigation; d'où il arrivait que, n'étant point soumis aux mêmes charges que les marchands anglais, ils réalisaient d'immenses gains, et absorbaient même à leur profit la presque totalité du commerce maritime que l'Amérique faisait avec l'Angleterre et les autres nations du globe.

Comme les colonies anglaises sont appelées à jouer un grand rôle dans le règne suivant, il est important de dire quelques mots sur l'organisation civile et militaire de ces provinces.

La constitution des possessions de l'Angleterre en Amérique était presque à tous égards conforme à la constitution de la mère patrie. La balance des pouvoirs, comme celle de la Grande-Bretagne, se divisait en trois branches, savoir : 1° le gouverneur, qui représentait le roi ; 2° le conseil, qui représentait la chambre des lords ; 3° l'assemblée, qui ressemblait à la chambre des communes d'Angleterre, sauf que les membres en étaient plus également et plus loyalement élus.

Tout gouverneur en chef de l'une

des possessions anglaises de l'Amérique avait, en sa qualité de commandant des troupes de sa juridiction, la nomination d'une foule d'officiers, et, en sa qualité de chef de la justice civile, il nommait et destituait les juges des différentes cours ordinaires de justice, les gardiens des paroisses, les juges de paix, etc. Il était tenu de demander l'avis du conseil dans tous les actes administratifs, mais, comme il avait la faculté de se défaire des membres opposants sous les prétextes les plus frivoles, cette garantie, contre les effets d'une mauvaise administration, devenait absolument illusoire. Dans l'assemblée générale qui était convoquée, dissoute, prorogée et ajournée à son gré, il pouvait s'opposer aux mesures votées par un vote qui infirmait ces mesures. Il avait aussi le pouvoir de nommer par *intérim* aux places vacantes des personnes de son choix, et, dans les cas extraordinaires, il suspendait les officiers supérieurs commissionnés par le roi, et faisait remplir leurs places jusqu'à ce que la volonté du gouvernement de la metropole fût connue. Comme le roi d'Angleterre, il pouvait faire grâce aux criminels condamnés, les cas de meurtre et de lèse-majesté exceptés; dans ces derniers cas, il pouvait accorder un sursis, et attendre les ordres du souverain. Il était chef de l'église anglicane, et nommait à ce titre à tous les bénéfices ecclésiastiques, donnait des licences pour les mariages, et était le seul juge de la loi ecclésiastique et consistoriale; il présidait la cour de cassation, jugeait tous les appels susceptibles de revenir devant cette cour après avoir passé par les cours ordinaires; il accordait des commissions aux corsaires, et, dans quelques cas, il prononçait d'une manière souveraine et sans l'intervention du jury. De pareils pouvoirs étaient exorbitants, et, si l'on considère la fragilité de la nature humaine, il est évident qu'une foule d'actes arbitraires et d'abus durent être commis par les gouverneurs des provinces américaines.

Le conseil était composé de membres nommés par le roi; ils étaient ordinairement au nombre de dix ou douze, selon l'étendue et l'importance de la colonie. Quand ce nombre se trouvait, par une cause quelconque, réduit à sept, le gouverneur était tenu de le compléter, ce qu'il faisait en nommant naturellement des hommes qui jouissaient de sa confiance. Les membres du conseil avaient le titre d'honorables; ils tenaient le premier rang après le gouverneur, et le plus âgé d'entre eux prenait sa place en cas d'absence ou de mort. Ils étaient, par rapport au gouverneur, ce qu'était en Angleterre le conseil privé par rapport au roi. Toutefois, dans le cas de partage, le gouverneur pouvait agir conformément à son opinion personnelle. Les membres du conseil étaient juges dans toutes les commissions de paix; ils siégeaient avec le gouverneur comme juges dans les cours d'erreur ou de cassation, et, à l'exemple de la chambre haute de la législature anglaise, ils lançaient à l'occasion des mandats d'amener, protestaient contre certains actes, et usaient de toutes les attributions du parlement d'Angleterre.

Les assemblées coloniales ressemblaient, par la forme et l'étendue de leur juridiction, au parlement de la Grande-Bretagne. Les voix recueillies, le membre élu était convoqué au nom du roi. Quand l'assemblée était réunie, la session s'ouvrait par un discours que prononçait le gouverneur ou un de ses délégués. L'assemblée prenait ensuite en considération les griefs et reformait les abus qui étaient de sa compétence; elle lançait des mandats d'arrêt pour mépris de son autorité, votait les lois, établissait les impôts, faisait, dans quelques occasions, conduire les condamnés au supplice, et même avant d'avoir reçu l'approbation du roi. La seule restriction mise à son pouvoir se bornait aux lois commerciales, dans lesquelles elle ne devait point prononcer, afin de ne point se trouver en opposition avec la mère patrie. En retour, la législature de la Grande-Bretagne ne devait pas inter-

venir dans les affaires locales des colonies.

Tous les établissements américains promettaient donc, dans un avenir prochain, d'atteindre un haut degré de splendeur, et déjà ils fournissaient de grandes richesses au pays. Mais en dehors de ces établissements, l'Angleterre trouvait encore des sources abondantes de richesses à exploiter. Parmi ces sources de richesses, les pêcheries figuraient en première ligne. Les pêcheries de Terre-Neuve prirent un grand développement ; une loi fut adoptée en 1688 pour l'encouragement de ce commerce ; elle établissait les règlements de la pêche; elle portait à ce sujet, que le capitaine du premier navire anglais entrant dans un havre ou une crique de l'île après le 25 mars, devait être considéré comme l'amiral du havre ou de la crique pendant toute la saison de la pêche, et qu'il devait pourvoir à l'exécution des règlements et des ordonnances prescrits dans ladite loi, dans les limites de la juridiction qui lui était dévolue. La pêche du Groënland devint aussi l'objet de la sollicitude du gouvernement et subit des modifications importantes; voici à quelle occasion : en 1692, une compagnie, sous le nom de compagnie des marchands de Londres faisant le commerce avec le Groënland, reçut une charte de corporation. Elle avait un capital de 40,000 liv. sterl. (1,000,000 de fr.); ses affaires ne furent point heureuses. Quatre ans après sa création, elle fut obligée de former un autre capital, et ce second capital fut perdu comme le premier; la compagnie résolut alors d'abandonner la spéculation. En raison de ces circonstances, le parlement laissa libre ce commerce (1702).

La pêche du hareng prenait aussi une extension considérable, et, sans compter les avantages qu'elle présentait pour l'éducation des marins, ses riches produits la faisaient déja regarder, avec juste raison, comme une des principales ressources du pays. Ce commerce lucratif échappait en effet aux Hollandais qui l'avaient exploité avec succès depuis un temps immémorial. La première pêche de hareng connue en Europe s'était faite sur les côtes d'Écosse. Les Hollandais avaient coutume d'envoyer des navires dans ces parages; les équipages qui montaient ces navires achetaient leur poisson aux pêcheurs écossais. On peut fixer cette époque vers l'an 836, c'est-à-dire à l'époque où Alfred le Grand occupait le trône. Les Écossais dans la suite se brouillèrent avec les Hollandais; alors ces derniers ne voulurent plus rien avoir à démêler avec les Écossais, et allèrent eux-mêmes à la pêche du hareng; ce qui causa un grand préjudice à l'Écosse. Les Hollandais ne tardèrent point, en effet, à reconnaître les avantages de ce commerce, et comme ils pêchaient plus de harengs qu'ils n'en pouvaient consommer, ils prirent le parti de saler ce poisson et de le débiter dans les pays étrangers. Telle fut l'origine de ce commerce en Hollande; un auteur, du nom d'Ecdans, le place vers 1320. Il fit de rapides progrès dans les quatorzième et quinzième siècles, surtout lorsque Guillaume Boekels eut perfectionné (1416) le moyen d'encaquer les harengs et de les saler. La reconnaissance nationale éleva à Boekels, à Biervliet, sa patrie, un tombeau que l'empereur Charles-Quint visita en 1536. Le mode de préparation qu'il mit en usage est toujours suivi et s'appelle, du nom de son inventeur, Einboelkeln. Les Hollandais se servaient, et se servent encore pour la pêche du hareng, de petits bâtiments du port de 50 à 60 tonneaux, appelés *buisen*. Au temps de leur prospérité, ils envoyaient plusieurs milliers de ces buisen en mer, sous l'escorte de quelques vaisseaux de guerre. En 1603, l'exportation seule des produits de cette pêche s'éleva à 1,759,000 liv. st. (4,397,500 fr.). En 1615, ils envoyèrent en mer 2,000 buisen montés par 37,000 pêcheurs. Trois ans après, en 1618, 3,000 de ces bâtiments sortirent des ports de la Hollande avec 50,000 marins destinés à la pêche, sans compter 9,000 autres bâtiments qui servaient à transporter et à vendre les produits au

dehors et qui employaient à leur manœuvre 150,000 hommes. Tandis que les Hollandais se procuraient ces richesses immenses sur la côte de la Grande-Bretagne, les Anglais allaient encore au loin s'occuper de la pêche de la baleine, beaucoup moins lucrative. Ce fut vers cette époque qu'ils songèrent sérieusement à pêcher le hareng. En 1703, une escadre française ayant détruit entièrement une flottille hollandaise employée à la pêche du hareng, les Anglais tirèrent profit de cette circonstance et ce commerce perdit de sa première importance pour les Hollandais. Depuis, le gouvernement britannique n'a pas cessé de donner des encouragements à cette industrie.

La pêcherie des perles indigènes donnait, sur un autre point, une grande activité aux populations riveraines des comtés du nord. Cette industrie remonterait à une époque fort ancienne, à en croire la tradition qui rapporte que César fut surtout engagé à envahir la Grande-Bretagne, parce qu'il avait entendu dire que les côtes de cette contrée fournissaient beaucoup de perles. Il n'est point vraisemblable que Jules César ait cédé à un pareil motif pour envahir l'Angleterre. Toutefois il est certain, qu'à différentes époques, les côtes, et principalement les rivières d'Angleterre, ont fourni des perles qui, par la blancheur et l'éclat, pouvaient rivaliser avec celles d'Orient. Tous les jours encore, chez les lapidaires de Londres, on travaille la pierre indigène, et il est hors de doute que si la pêche des coquillages qui renferment ces perles était convenablement dirigée, elle produirait des résultats avantageux. Sir Richard Wynn de Gwydice, chambellan de Catherine de Bragance, femme de Charles II, présenta au roi une perle qui avait été trouvée dans le Conway et qui, jusqu'à ce jour, a été jugée digne d'occuper une place parmi les pierreries qui ornent la couronne royale. Pendant la présente période, la pêche se faisait dans les comtés de Tyrone et de Donnegal, en Irlande. Une de ces perles, qui pesait 36 carats, fut estimée 40 liv. st. (1,000 fr.); d'autres furent vendues à des prix divers: 4 liv. st. (100 fr.), 10 liv. st. (250 fr.); une autre fut achetée et placée dans un collier par lady Glenlealy, qui en refusa 80 liv. sterl. (2,000 fr.) de la duchesse d'Ormond. Il y avait aussi, aux environs de Perth, une pêcherie assez considérable; de 1761 à 1799 elle rapporta la somme de 10,000 l. st. (250,000 fr.). Mais cette pêcherie, conduite avec peu de soin, fut bientôt épuisée (*).

(*) La seule pêcherie qui soit aujourd'hui régulièrement exploitée, est celle qui se trouve à l'embouchure de la Conway, rivière de la principauté de Galles, qui trace une partie des limites des comtés de Caernarvon et de Denbigh. Plusieurs familles se sont établies sur ses rives pour s'adonner exclusivement à cette pêche qui leur procure des moyens d'existence assurés. Aussitôt que la marée est basse, des bateaux à rames se dirigent vers l'embouchure du fleuve, et les pêcheurs qui les montent jettent leurs filets et entassent les coquilles jusqu'à ce que la marée revienne. De retour dans leurs cabaoes, ils précipitent les moules dans une grande chaudière pour les faire ouvrir et en retirer la chair qui est ensuite jetée dans un baquet, où plusieurs personnes la foulent aux pieds jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pulpe. On verse de l'eau sur cette espèce de pâte, pour séparer les substances; les parties animales les plus pesantes, composées de sable, de petites pierres et des perles, demeurent au fond. Après plusieurs lavages, et lorsque les parties grossières ont entièrement disparu, on fait sécher le sédiment sur un large plateau en bois, d'où les perles sont enlevées avec une plume. Lorsqu'on en a recueilli quelques onces, on les porte chez un commissionnaire qui les paye, quoique tout à fait brutes, de 2 à 4 shill. (2 fr. 50 c. à 5 fr.) l'once. Ces perles, connues en Angleterre sous le nom de *semences de perles*, sont vendues dans le commerce, lorsqu'elles ont été préparées et assorties, de 5 à 8 liv. sterl. l'ooce (125 à 200 fr.). Les joailliers les emploient à divers ornements, tels que colliers, bracelets, garnitures de montres, etc. Celles qui sont d'une belle eau et un peu plus grosses que les premières sont vendues à un prix beaucoup plus élevé. Un grand nombre de personnes vivent de cette industrie, et lors-

Nous avons parlé, dans le livre précédent, d'un bureau de commerce établi par Charles II en 1668, et nous avons dit que cet établissement, malgré sa grande utilité, n'avait duré que quatre ou cinq ans. A partir de cette époque, toutes les affaires relatives aux colonies avaient été soumises à des commissions prises dans le sein du conseil privé. En 1696, le roi Guillaume III nomma un bureau de commerce permanent qui fut composé d'un président et de sept autres membres. Ces membres reçurent le nom de commissaires pour l'avancement du commerce du royaume et l'amélioration des plantations d'Amérique et autres lieux. Leurs émoluments étaient de 1,000 liv. sterling (25,000 fr.) pour chacun. Leur charge consistait à améliorer les manufactures et à introduire dans le royaume les fabriques qui pouvaient lui être avantageuses; à chercher le moyen d'employer les pauvres et de les rendre utiles à la société; à surveiller les progrès de l'agriculture au dedans comme au dehors.

Dans ce même temps, le gouvernement négociait avec les puissances étrangères des traités de commerce. L'un des plus importants fut conclu au mois de décembre 1703. A cette époque l'Angleterre signa avec le Portugal le traité connu sous le nom de traité de Methuen, du nom de l'ambassadeur qui l'avait négocié. Par ce traité, le roi de Portugal consentait à recevoir les tissus en laine de l'Angleterre à des conditions favorables, et l'Angleterre s'engageait en retour à recevoir les vins de Portugal sur payement d'un droit moindre d'un tiers que celui payé pour les vins français. Ce traité causa une grande joie aux marchands anglais qui virent s'ouvrir devant eux des débouchés immenses pour leurs produits. Toutefois, par ce traité, l'Angleterre se ferma la France pour un grand nombre d'articles. Une chose remarquable, c'est que l'usage des vins de France en Angleterre cessa presque immédiatement après l'adoption de ce traité. Sous le règne de Georges II, un traité de commerce fut également fait avec l'Espagne. En vertu de ce traité, les sujets anglais ne devaient pas payer des droits plus élevés dans les ports espagnols et dans les ports étrangers de S. M. que les nationaux eux-mêmes.

Cette époque est remarquable par le progrès que fit une science nouvelle, la plus utile peut-être à l'homme pour lui bien faire apprécier ses véritables besoins matériels et les moyens d'y satisfaire. Nous voulons parler de l'économie politique.

« Cette science, dit Jean-Baptiste Say, nous fait connaître, toujours d'après des faits bien observés, quelle est la nature des richesses. De la connaissance de leur nature, elle déduit les moyens de les créer; elle expose la marche que les richesses suivent dans leurs distributions, et les phénomènes qui accompagnent leur anéantissement. C'est l'exposé des faits généraux qui s'observent en cette matière; c'est, par rapport aux richesses, la connaissance des effets et des causes. Elle montre quels faits s'enchaînent nécessairement; tellement que l'un est toujours la suite de l'autre, et pourquoi l'un est la suite de l'autre. Mais elle ne cherche plus ses explications dans les suppositions; il faut que l'on conçoive nettement, d'après la nature de chaque chose, pourquoi l'enchaînement a eu lieu. Il faut que la science vous conduise d'un chaînon à l'autre, de telle sorte que tout esprit bien fait

qu'une famille est assez considérable pour suffire aux travaux de la pêche et aux diverses manipulations de l'intérieur, cette occupation devient très-lucrative et est bien préférable à d'autres. Comme cette industrie s'est insensiblement accrue, on doit en inférer qu'elle est avantageuse à ceux qui l'exploitent, et que si ses résultats étaient mieux connus, on pourrait les propager dans des lieux qui offrent des circonstances analogues. Quelques pêcheurs se sont établis sur les bords d'un marais alimenté par les eaux de la Conway, et qui est situé à douze milles au-dessus de l'embouchure de cette rivière. Les perles que l'on y recueille sont souvent aussi grosses qu'un pois, et se vendent une guinée (26 fr.).

puisse voir clairement de quelle manière ces chaînons se tiennent. C'est ce qui constitue l'excellence de la méthode moderne.

« L'économie politique est établie sur des fondements inébranlables, du moment que les principes qui lui servent de base sont des déductions rigoureuses de faits généraux, incontestables. Les faits généraux sont, à la vérité, fondés sur l'observation des faits particuliers; mais on a pu choisir les faits particuliers les mieux observés, les mieux constatés, ceux dont on a été soi-même le témoin, et, lorsque les résultats ont été constamment les mêmes, et qu'un raisonnement solide montre pourquoi ils ont été les mêmes; lorsque les exceptions même sont la confirmation d'autres principes aussi bien constatés, on est fondé à donner ces résultats comme des faits généraux positifs, et à les livrer avec confiance au jugement de tous ceux qui, avec des qualités suffisantes, voudront de nouveau les mettre en expérience. Un nouveau fait particulier, s'il est isolé, si le raisonnement ne démontre pas la liaison qu'il a avec les effets qu'on lui attribue, ne suffit point pour ébranler un fait général; car qui peut répondre qu'une circonstance inconnue n'ait pas produit la différence qu'on remarque entre les résultats de l'un et de l'autre? Je vois une plume légère voltiger dans les airs, et s'y jouer quelquefois longtemps avant de retomber à terre. En conclurai-je que la gravitation universelle n'existe pas pour cette plume? J'aurais tort! En économie politique, c'est un fait général que l'intérêt de l'argent s'élève en proportion des risques que court le prêteur de n'être pas remboursé. Conclurai-je que le principe est faux, pour avoir vu prêter à bas intérêt dans des occasions hasardeuses? Le prêteur pouvait ignorer son risque; la reconnaissance ou la peur pouvait lui commander des sacrifices; et la loi générale, troublée en un cas particulier, devait reprendre tout son empire, du moment que les causes de perturbation auraient cessé d'agir. Enfin, combien peu de faits particuliers sont complétement avérés, combien peu d'entre eux sont observés avec toutes leurs circonstances! et en les supposant bien avérés, bien observés, bien décrits, combien n'y en a-t-il pas qui ne prouvent rien, ou qui prouvent le contraire de ce qu'on veut établir? »

L'ouvrage le plus renommé qui fut publié à cette époque sur la science économique parut en 1691, à l'occasion du projet de refonte des monnaies. L'auteur, sir Dudley North, donna pour titre à son ouvrage : *Discours sur le commerce*. Le but de l'auteur était de s'opposer au plan du gouvernement, qui voulait faire supporter au public la perte qu'avait occasionnée la refonte des monnaies. Cet ouvrage causa de l'inquiétude au gouvernement, qui prit des mesures pour en opérer la suppression. Les principales doctrines de Dudley North sont que l'argent est une marchandise, et doit être considéré en cette qualité. D'autres écrivains marchèrent sur les brisées de North. Tels furent John Locke, qui publia la même année un ouvrage intitulé : *Considérations sur l'abaissement de l'intérêt et l'élévation de la valeur de l'argent* (Locke publia en 1695 de nouvelles considérations sur l'élévation de la valeur de l'argent); Nicolas Barbon, qui publia en 1696 un discours sur la même matière; un auteur anonyme, qui publia en 1701 un pamphlet remarquable sous le titre de *Considérations sur le commerce des Indes orientales*; Jacob Vanderlind, qui publia en 1734 un ouvrage intitulé : *L'argent répond à tout*; sir Mathieu Decker, qui publia en 1744 un *Essai sur les causes de la décadence du commerce étranger*; Hume, qui publia en 1752 ses *Essais politiques*, et Harris, qui publia en 1757 ses *Essais sur les monnaies*.

Portons maintenant nos regards sur l'industrie agricole et voyons quel fut son développement pendant la présente période. On peut en juger, car l'Angleterre, pendant les 80 années qui suivirent la révolution, exporta du

blé fourni par son sol. Des terres de vague pâture furent mises en culture, et en 1709, une loi qui autorisait les clôtures fut votée par le parlement. C'était la première de ce genre. Différentes machines furent introduites dans l'économie agricole, et leur application, d'abord combattue, comme le sont généralement toutes les innovations, devint bientôt générale. Vers la fin de cette période, la culture du navet prit une grande extension et produisit une révolution importante dans l'histoire de l'agriculture moderne.

C'est vers l'année 1760 que le fameux Bakewell commença ses merveilleuses expériences sur le bétail. Bakewell est l'un des plus grands réformateurs agricoles qu'ait eus l'Angleterre. Simple fermier de la province de Dishley, dans le comté de Leicester, il entreprit de changer de fond en comble la race des animaux domestiques répandue sur le sol de la Grande-Bretagne. Envisageant d'abord la réforme au point de vue de la race bovine, il fit en sorte que les individus, avec le même chiffre de nourriture, pussent donner, comparativement aux autres, un plus grand total de viande, dans laquelle la quantité des morceaux de choix fût proportionnellement beaucoup plus considérable que les parties basses ou dites de rebut. Bakewell posa d'abord en principe, que chez les animaux qu'on voulait engraisser, les parties dont il fallait avant tout s'occuper étaient celles que l'expérience a appris à considérer comme le siége de la meilleure viande, c'est-à-dire, tout ce qui constitue les quartiers supérieurs du derriere. Quant aux parties inférieures du corps, Bakewell déclara qu'on ne les mettrait en chair qu'au préjudice des autres; qu'il fallait, en un mot, que l'animal n'eût aucune disposition à s'engraisser dans ces parties. Des prédictions de mauvais augure accueillirent les promesses brillantes du réformateur; mais il ne se laissa pas effrayer, et poursuivit son œuvre avec persévérance. D'autres, avant lui, s'étaient occupés de la forme, Bakewell s'attacha plus particulièrement à l'utilité de la forme. Observant avec beaucoup d'attention la manière dont se comportaient les animaux dans leurs engrais, le fermier de Dishley ne tarda pas à acquerir la preuve qu'il y avait toujours perte pour le spéculateur à soumettre à l'engraissement les animaux de grande charpente; qu'il en coûtait beaucoup de nourriture pour couvrir ces gros os, et qu'en définitive, les bouchers ne recherchent pas les quilles, mais la viande, dans les animaux qu'ils achetent. Partant de ces données, Bakewell s'appliqua à produire une race appropriée au but que les engraisseurs se proposent, c'est-à-dire, des animaux dont la peau fût souple, fine, élastique, la tête et toutes les parties osseuses infiniment petites, le corps légèrement cylindrique, l'intervalle qui sépare les hanches, largement développé, la poitrine vaste (car c'est là que se fait le jeu des poumons) et les jambes courtes. Ce système consistait à perfectionner les races par les individus de la même famille. Ainsi le père et la fille, la mère et le fils, le frère et la sœur, furent employés à améliorer leurs propres espèces. Un grand nombre d'éleveurs déclarèrent que cet accouplement était un sûr moyen de produire la dégénérescence de l'espèce; mais le contraire eut lieu. Bakewell trouva, pour ainsi dire, le secret de modeler le bœuf au gré de ses caprices. Il aborda alors une nouvelle difficulté. Ayant reconnu que les cornes des animaux portaient de graves préjudices aux jeunes plantations, qu'elles occasionnaient beaucoup d'accidents et souvent des blessures dangereuses, et qu'elles provoquaient de fréquents avortements, il voulut que les animaux de la race qu'il avait créée fussent exempts de cornes, et résolut avec un plein succès ce hardi problème.

Le génie de cet homme industrieux ne s'exerça point seulement sur la race bovine, il s'appliqua encore à améliorer les races ovine, chevaline, et même le porc. Mais c'est surtout avec les moutons de Dishley, si recherchés aujourd'hui dans toutes les parties du

monde, que Bakewell ouvrit à son pays une source intarissable de richesses. Les difficultés qu'il avait eues à vaincre pour sa race bovine n'étaient rien, comparées à celles qu'il allait rencontrer dans la réforme des bêtes à laine. Faire marcher de pair l'amélioration de la laine avec le développement des parties de choix sous le rapport de la viande; obtenir tous ces avantages dans des conditions telles, que les animaux pussent passer à bon droit pour être d'une race rustique facile à acclimater, pouvant se transporter non-seulement dans les diverses provinces de la Grande-Bretagne, mais s'exporter dans d'autres pays de latitudes tout à fait différentes, voilà qui semblait présenter des obstacles insurmontables à la puissance bornée d'un homme. Le célèbre novateur poursuivit la réforme à travers mille sacrifices, mille ennuis, inséparables d'une pareille entreprise; et, après plusieurs années d'efforts, il obtint des résultats qui attirèrent sur lui l'attention des hommes éclairés. Déjà, sur les marchés, on ne désignait plus certaines espèces d'animaux que sous le nom de race de Dishley. Cependant, le chemin à parcourir était long, et souvent les forces lui manquèrent. Alors, disons-le à la gloire de la Grande-Bretagne, trois fois le parlement vint au secours du fermier. Enfin, après un quart de siècle, toutes les difficultés se trouvèrent aplanies. Mais l'infatigable Bakewell ne s'arrêta pas là; ayant compris que dans l'intérêt public il fallait donner à ses succès un certain retentissement, il eut recours aux expositions publiques. Ce projet fut exécuté aussitôt que conçu. Là, on proposait d'acheter au fermier ses types reproducteurs; mais il s'y refusait toujours, dans la crainte de les voir se détériorer dans des mains inhabiles, et offrait la location en échange de la vente.

Ces expositions attiraient un concours très-nombreux de cultivateurs de tous les comtés voisins, et le prix de la location s'accrut alors dans une proportion considérable. En 1760, les béliers du fermier se louaient de 18 à 20 schell. pour la saison de la monte; en 1770, ce prix s'éleva à 5 liv. sterl. (125 fr.); dix ans après, il atteignit le chiffre de 25 liv. sterl. (625 fr.). Ce prix élevé grandit encore; de 1780 à 1790, il monta à 100 liv. st. (2,500 fr.). En 1786, Bakewell loua un bélier à deux éleveurs pour la somme de 200 liv. st. (5,000 fr.), avec réserve du tiers du produit. En 1789, il en loua trois, qui étaient frères, moyennant 1,200 liv. sterl. (30,000 fr.). Dans la même année, fut établie, dans le comté de Leicester, la société du Bélier, instituée pour l'amélioration des bêtes à laine. Dans la première réunion, les membres décidèrent à l'unanimité que l'on offrirait à M. Bakewell une rente viagère de 2,000 guinées (52,000 fr.), à la condition qu'il céderait à la société ses deux plus beaux béliers. Le fermier de Dishley opposa un refus, et en 1790, il loua trois de ces mêmes béliers pour une année, moyennant la somme énorme de 3,000 guinées (78,000 fr.). Ces béliers, placés convenablement dans des voitures, étaient transportés quelquefois à la distance de deux à trois cents milles.

Tels furent les travaux de Bakewell; nous pourrions en ajouter d'autres, mais nous terminerons ici l'éloge de cet homme utile. Contentons-nous de dire que toutes les races d'animaux domestiques que forma Bakewell devinrent l'objet de l'admiration publique. Parmi ses taureaux, il en existait un auquel il avait donné le nom de *Two penny*, et qui ne fécondait jamais à moins de 10 liv. st. (250 francs). Les chevaux de Bakewell se faisaient aussi remarquer par l'élégance de leurs formes et la vigueur de leur constitution; c'est enfin au génie actif de ce savant agronome que l'Angleterre doit cette belle race de chevaux de trait qui font le service du roulage. Bakewell, qui était né en 1725, mourut en 1795.

A la même époque, parurent en Angleterre les écrits du fameux Arthur Young. Poussé instinctivement vers l'étude de la science agricole, Arthur Young abandonna, à l'âge de vingt

ans, une position qui semblait lui offrir quelques chances d'avenir dans le commerce, pour courir après les hasards et s'exposer aux dangers d'une profession inconnue et fertile en mécomptes. Mais il était plein d'ardeur et de courage. En 1760, il se mit à l'œuvre, d'abord à Bradfield-Cambast, près de Bury en Suffolk, sur les terres dépendantes de la succession de son père. Quelques années suffirent pour engloutir les avances faites par sa famille. Il se retira alors dans le comté d'Essex, à Sampford-Hall. Un nouvel obstacle survint, et le força encore à la retraite.

Ces deux épreuves malheureuses ne purent ébranler sa conviction, et, pour atteindre son but, il entreprit à ses frais des voyages, non pas seulement dans les diverses parties de l'Angleterre, mais encore en Italie, en France, en Espagne. Ce fut dans ces explorations agronomiques qu'il recueillit les riches matériaux avec lesquels il éleva à la science agricole un monument magnifique. Le premier ouvrage que publia Young sur l'agriculture parut, en 1769, sous le titre de *Lettres d'un cultivateur*. L'accueil que reçut cette publication encouragea l'auteur, qui fit paraître bientôt après un autre ouvrage sous le titre de *Guide du fermier dans l'art de louer et de monter une ferme*. Ce traité d'agriculture était regardé par les agronomes de l'époque comme le traité le plus complet et le plus approprié aux besoins de la nation qui existât. Le *Guide du fermier* fut suivi de plusieurs autres ouvrages, et notamment des *Expériences d'agriculture*, qui furent traduites en plusieurs langues. On vit alors l'agriculture attirer vers elle les hommes riches et intelligents du royaume. Les grands propriétaires s'occupèrent avec plus de zèle de l'administration de leurs terres; les uns en confièrent l'exploitation à des fermiers habiles, les autres eurent recours à l'intervention des agents ou baillis. Les concours, les fêtes agricoles, excitaient l'émulation des fermiers. Bientôt s'opéra une révolution complète dans la construction des instrumen's aratoires. Les sociétés d'agriculture se multiplièrent; elles offrirent des prix, des récompenses, des mentions honorables; le mouvement agricole devint universel. Arthur Young, retiré à Bradfield, dont il avait repris possession, contemplait ce mouvement auquel il pouvait s'enorgueillir d'avoir donné l'essor. Il conçut alors le plan de son bel ouvrage portant pour titre : *Annales d'agriculture*. Nous ne ferons point l'analyse des *Annales d'agriculture*, car il faudrait écrire plusieurs volumes; en effet, cet ouvrage renferme un cours d'économie rurale, un savant traité de médecine vétérinaire, des aperçus nombreux sur la législation des grains, l'influence de cette législation, ainsi que l'influence des impôts sur les destinées de l'agriculture. On y trouve également tous les éléments nécessaires pour former un traité complet d'économie politique, infiniment plus précieux que d'autres ouvrages du même genre; car du moins, dans les *Annales d'agriculture*, les assertions prennent leur source dans l'observation des faits réduits en calculs mathématiques, tandis que dans les autres ouvrages les auteurs prennent souvent pour point de départ des approximations conjecturales et parfois des suppositions purement philosophiques.

Cependant, malgré les progrès de l'agriculture et les découvertes de Bakewell, d'Arthur Young, et d'une foule d'agronomes fameux, la condition du peuple des campagnes n'éprouva pas d'améliorations sensibles. Cet état stationnaire était dû à différentes causes, dont voici les principales : pendant la durée du système féodal, depuis la conquête romaine jusqu'à l'avénement de Henri VII, la population du pays était purement agricole. Les barons et les grands propriétaires fermiers avaient des esclaves qui étaient occupés généralement des soins de l'économie domestique, et du confectionnement des meubles et des tissus dont leurs maîtres avaient besoin. Ils étaient entretenus aux dépens de ceux-

ci, dans leur enfance et leur vieillesse, comme les nègres des Antilles. Le grand corps des paysans se composait alors : 1° de personnes qui avaient à bail de petites fermes de vingt à trente acres au plus, et qui payaient leur rente en nature ou en travaux agricoles ; 2° de cultivateurs qui avaient chacun un petit enclos attaché à sa cabane, et le privilége de faire paître une vache, un porc, et quelques moutons dans les bois et les terres vagues du manoir. Durant toute cette époque, la population de l'Angleterre tirait immédiatement sa substance du sol ; le propriétaire du produit de son domaine, cultivé en partie par ses esclaves, et principalement par les tenanciers et les cultivateurs qui vivaient sur sa terre ; les tenanciers du produit de leurs petites fermes ; et les cultivateurs de leurs ruches et de leurs enclos. Quand la population s'accroissait, et qu'un nouveau couple avait besoin d'une habitation, on construisait une ferme ou une cabane, selon le plus ou moins d'aisance de ce couple, et l'on prenait une portion de sol plus ou moins grande dans les terres en friche que l'on affectait à son entretien. Il n'existait alors aucune classe d'individus dans la population des campagnes qui vécût exclusivement du salaire de son travail journalier : tous avaient une portion de terre. Ces paysans, il est vrai, travaillaient beaucoup et gagnaient peu, mais jamais les aliments ne leur manquaient, et ils n'avaient pas besoin des secours de la charité. Ils étaient tous pauvres, mais aucun d'eux n'était mendiant.

Dans le cours du quatorzième siècle, la demande pour alimenter les marchés des Pays-Bas et même les manufactures récentes de l'Angleterre s'accrut rapidement. Cette circonstance produisit un changement important dans la distribution de la population. Les maîtres du sol, trouvant l'éducation des bestiaux plus avantageuse que la culture, commencèrent à convertir leurs terres en pâturages. Les paysans, qui, jusque-là, avaient été employés à cultiver le sol, en furent bannis, et les lots de terre qui les alimentaient, ainsi que leurs familles, furent réunis en clos. Ce changement fut la source de grandes misères pour le peuple des campagnes. Cependant, comme il restait dans chaque paroisse une étendue considérable de communaux, occupés par un corps nombreux de petits cultivateurs, que le seigneur du manoir ne pouvait expulser ni priver de leurs droits, ces communaux présentèrent une barrière à la dépopulation, et ils offrirent un asile à un certain nombre de malheureux exilés. D'autres allèrent chercher un refuge dans les manufactures, qui commençaient à prendre une assiette solide. Mais comme il n'y avait pas place pour tout le monde, ceux qui restèrent inoccupés se livrèrent au vagabondage et au vol. De là vinrent les premières lois de l'Angleterre sur les pauvres, et le fameux acte de la quarante-troisième année du règne d'Élisabeth. Une autre révolution dans le système agricole allait avoir lieu. Nous avons dit qu'une foule de petites fermes s'étaient formées sur les communaux. Il arriva qu'après un certain laps de temps la plupart des fermes qui se trouvaient établies sur les communaux d'une paroisse furent réunies dans une seule main. On découvrit alors que la division et le partage des communaux rendraient ces propriétés plus profitables, surtout si on y introduisait des systèmes perfectionnés de culture. Des pétitions furent adressées à cet effet au parlement, et en 1709, la législature donna pour la première fois l'autorisation d'enclore les communaux d'une paroisse. Depuis, ces actes de clôture ont été accordés avec tant de libéralité par le parlement, que la presque totalité des communaux du royaume a été divisée, et que, par l'action combinée de plusieurs causes, ces communaux sont devenus la propriété d'un petit nombre d'individus. De la sorte, le paysan qui avant cet état de choses jouissait de quelque droit commun, celui, par exemple, de faire paître une vache, un porc, des oies, sur les terres vagues de sa paroisse, a été banni de

ces terres, et s'est trouvé jeté dans le monde sans ressources.

Les manufactures comme l'industrie agricole promettaient déjà au pays un magnifique avenir. Arkwright, Watt, Hargrave, Crompton préparaient en silence, vers cette époque, ces machines merveilleuses qui devaient donner une impulsion si grande à l'industrie manufacturière. En effet, l'application de la machine à feu n'avait point eu encore de grands résultats lorsque le génie de Watt prévit tout l'usage qu'on pourrait faire de cette invention. Les expériences de cet homme célèbre commencèrent en 1763. Tout se prépare; l'origine des canaux en Angleterre date de 1755; en 1758, le duc de Bridge-Water obtient une loi pour construire le canal qui porte son nom. L'introduction des rainures sur les chemins avait eu lieu depuis un siècle, mais ces rainures étaient en bois; elles étaient destinées à faciliter le transport du charbon des mines à Newcastle; en 1754, la Société pour l'encouragement des arts et des manufactures fut instituée à Londres.

Les manufactures, et principalement celles de coton, par suite de ces divers perfectionnements, prirent un grand essor. De 1732 à 1741, le nombre total des pièces d'étoffe de laine est de 580,645; de 1742 à 1751, le nombre de ces pièces s'accroît encore; de 1752 à 1761, ce nombre est de 1,255,399 pièces. Les fabriques de soierie continuent de prospérer. En 1722, le parlement vote une loi qui accordait des primes d'encouragement à l'exportation des articles en soie. Sur d'autres points, en Écosse et en Irlande, de grands efforts sont faits pour donner de l'importance aux manufactures de toiles : en Écosse, un bureau de commerce spécialement destiné à la fabrication de cet article, est établi (1727). Ce bureau était chargé d'avancer de l'argent aux manufacturiers qui en avaient besoin. En Irlande, des primes d'encouragement furent données à l'exportation des toiles. La fabrication des dentelles, qui pendant longtemps avait appartenu à la Flandre, commence à se propager vers la fin du XVIIe siècle. En Angleterre, en 1699, la législature adopte une loi qui prohibait la dentelle de la Flandre, et sous la protection de cette loi, la fabrication des dentelles acquiert une grande prospérité dans le Buckinghamshire et le Bedfordshire, et quelques-uns des comtés adjacents. En 1696, l'exportation des métiers mécaniques est interdite. La fabrication des métaux occupe aussi beaucoup la législature, qui, ayant remarqué, dans tous les districts où la fonte de fer avait eu lieu depuis plusieurs siècles, une grande diminution dans le bois, propose une récompense à quiconque découvrira le moyen de fabriquer du fer en barre avec du charbon. Ce résultat fut obtenu vers le commencement du XVIIIe siècle, et aussitôt la fabrication du fer devint une des sources de la richesse nationale.

Cependant, malgré le développement de l'industrie manufacturière, la condition des ouvriers comme celle des laboureurs présente de grandes souffrances. Ainsi, la taxe sur les pauvres devint plus lourde après la révolution qu'elle n'avait encore été. Divers plans furent mis en avant par les philanthropes pour arrêter un mal qu'on regardait maintenant comme inévitable. En 1704, un bill fut présenté au parlement pour établir une maison de travail dans chaque paroisse, afin d'employer les pauvres à différents genres d'industrie. Ce bill fut adopté par la chambre des communes, mais rejeté par les lords. Sous le règne de Georges Ier, des maisons de travail furent élevées dans toutes les paroisses. Cette loi, qui fut votée en 1723, portait qu'aucun juge de paix ne donnerait des ordres de secours à moins de grande urgence, ce qui devait être constaté par serment. La première maison de travail fut ouverte à Londres en 1726; le nombre d'individus qui furent employés dans ces établissements s'éleva à 235 la première année; la dépense causée par leur alimentation fut de 743 l. st. (18,575 f.). La nourriture se composait de lait, de

viande de boucherie, de fromage, de pain et de farine, de pois, de bière, etc. Le nombre des pauvres des paroisses augmenta sous le règne de Georges II.

La position de la Grande-Bretagne à l'égard du paupérisme, position qui n'a point changé, était bien digne en effet d'attirer l'attention. Respectée par les autres puissances comme corps politique, couvrant l'Océan de ses navires, avec un commerce et une industrie dont le produit général pouvait excéder déjà tout ce que l'imagination avait cru possible à cet égard, l'Angleterre entretenait dans son sein une population nombreuse, incapable d'assurer elle-même son existence, et forcée par le besoin de recourir aux ressources honteuses ou coupables de la mendicité ou du crime. D'un autre côté, ce ne pouvait être un état de choses bien sûr que celui où des classes nombreuses d'individus, au milieu de toutes les nécessités de la misère, avaient sans cesse sous les yeux l'accumulation de tous les biens et de toutes les richesses dans les mains d'un petit nombre d'individus, surtout lorsque la diffusion des lumières et l'habitude des débats politiques, même dans les classes les moins éclairées, avaient appris que cette situation n'est ni naturelle ni nécessaire. Le peuple des campagnes commençait déjà à se porter à ces excès qui font redouter aujourd'hui à l'Angleterre une révolution sanglante.

Une foule d'écrits parurent sur le paupérisme et le moyen d'y porter remède. Quelques-uns étaient très-remarquables par l'originalité des vues de leurs auteurs, et indiquaient de leur part un véritable esprit de philanthropisme. Nous ne nous engagerons pas dans l'examen de ces ouvrages; disons simplement que le mal n'en continua pas moins ses progrès.

Le nombre des crimes suivait, comme le paupérisme, une progression effrayante. La Cité de Londres commença, en 1702, à être infestée de voleurs : en 1704, le conseil commun fixe, par une ordonnance, le nombre des constables à 583. Le règlement porte que chaque constable sera porteur d'une lanterne et d'une arme en bon état; qu'il sera à son poste depuis neuf heures du soir jusqu'à sept heures du matin pendant les mois d'hiver, et depuis dix jusqu'à cinq pendant les mois d'été. Une autre ordonnance de la municipalité, adoptée en 1716, dispose que la Cité sera éclairée, et que tout propriétaire ayant maison faisant le coin d'une rue sera obligé de mettre une lanterne devant sa porte. Il paraît que les voleurs déployaient dans leurs attaques une audace peu commune : un auteur cite qu'en 1728 un alderman de Londres, sortant de la chambre des communes et rentrant chez lui dans sa voiture, fut attaqué en route par des voleurs qui le dépouillèrent. Ces attaques devinrent si fréquentes, qu'en 1736 la municipalité adopta un meilleur système d'éclairage, et ordonna que des réverbères fussent placés de distance à distance dans la Cité de Londres, et que l'éclairage restât permanent depuis le soleil couché jusqu'au soleil levé. Cette mesure ne produisit pas les résultats qu'on en attendait, car en 1751, nous voyons le célèbre Henry Fielding, qui occupait alors les fonctions de juge de paix à Westminster, publier un livre sur l'augmentation des voleurs; le mal était d'une haute gravité. D'après cet auteur, la loi frappait avec la plus grande rigueur, car, pour nous servir de son expression, des chariots chargés de voleurs étaient conduits chaque semaine à la potence.

Tels furent les résultats du commerce et de l'industrie durant l'époque dont nous parlons; ces résultats nous présentent, à côté d'une grande richesse, un paupérisme toujours croissant. Nous venons de signaler le développement du paupérisme. Quant à celui de la richesse, il nous suffira, pour le connaître d'une manière plus précise et plus sûre, d'établir que les revenus des domaines ecclésiastiques augmentèrent de valeur dans une proportion considérable. Ainsi, les revenus des domaines ecclésiastiques de l'école de Saint-Paul, qui, en 1524,

étaient de 122 liv. st. 11 d. (3,520 fr.), donnaient, en 1760, 4,000 liv. st. (100,000 fr.) Dans le *king'sbook, liber regis*, où se trouve le relevé officiel du revenu des évêchés et des principales dignités ecclésiastiques, ordonné par Henri VIII, dans les premiers temps de la réforme en 1530, la rente des terres affectées à la cure d'Aresford, qui ont une surface de 1,400 acres, est estimée seulement à 8 liv. st. par an; en 1780, les fermages des mêmes terres produisaient 160 liv. st., vingt fois la valeur primitive.

Ces richesses donnèrent au pays un nouvel aspect. De beaux édifices, de riches maisons furent construits dans les villes; dans les campagnes, les fermes s'élargirent, et, sur les routes, il s'établit des auberges. « Autrefois, dit un annaliste antiquaire du dix-septième siècle, nommé Aubrey, ceux qui voulaient boire allaient au couvent, où on les servait. Les voyageurs étaient hébergés et nourris pendant trois jours dans chaque monastère. Aujourd'hui, si le voyageur a soif, il doit s'arrêter dans une auberge, et payer. Les rendez-vous de la noblesse ont lieu dans les tavernes, et non dans les champs, dans les bois, au sein des grandes et vieilles forêts, au son du cornet et de la trompe, des aboiements des chiens fidèles, et des hennissements guerriers des chevaux, comme par le passé.» Le bon antiquaire éprouve les regrets les plus vifs pour le vieux temps, et sa douleur est pleine de naïveté. « Autrefois, dit-il encore, un gentilhomme anglais avait pour défense un bon gros mur, très-haut, très-fort; une tour, avec sa porte et sa herse; son logement se composait d'une grande salle et d'un parloir; puis d'une petite cour verte, conduisant à l'étable. Alors le bruit de la porte qui crie sur ses gonds, et celui de la vache qui mugit, ne faisaient point mal aux oreilles. » En effet, les créneaux et les mâchicoulis n'étaient plus qu'un ornement héréditaire. On s'occupait d'augmenter la commodité, non la force militaire de l'édifice. On conservait la herse et la porte d'entrée, quelquefois une ou deux tourelles; mais les fenêtres s'abaissaient jusqu'au niveau du sol; elles ouvraient sur des jardins ou sur le parc; on prodiguait les ornements, on multipliait les salles. Les deux cours s'embellissaient de portiques et de pilastres. Bientôt l'on abandonna entièrement le style crénelé pour construire à l'italienne. Le règne de la force, en cédant peu à peu au règne de la loi, avait effectué cette révolution. L'opulence croissante de la bourgeoisie avait donné au pays cette forme nouvelle. Le temps n'était plus où le pennon et la hache d'armes étaient les seuls points de ralliement des citoyens. Ceux-ci avaient aussi leurs murailles et leurs tours de défense; la bourgeoisie s'était organisée. La guerre civile n'était plus l'état normal de la population. Le temps était devenu plus calme; on cherchait à jouir de la vie; un sentiment de sécurité, la conscience de ses droits pénétraient dans l'esprit de chaque citoyen.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

646844

SBN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

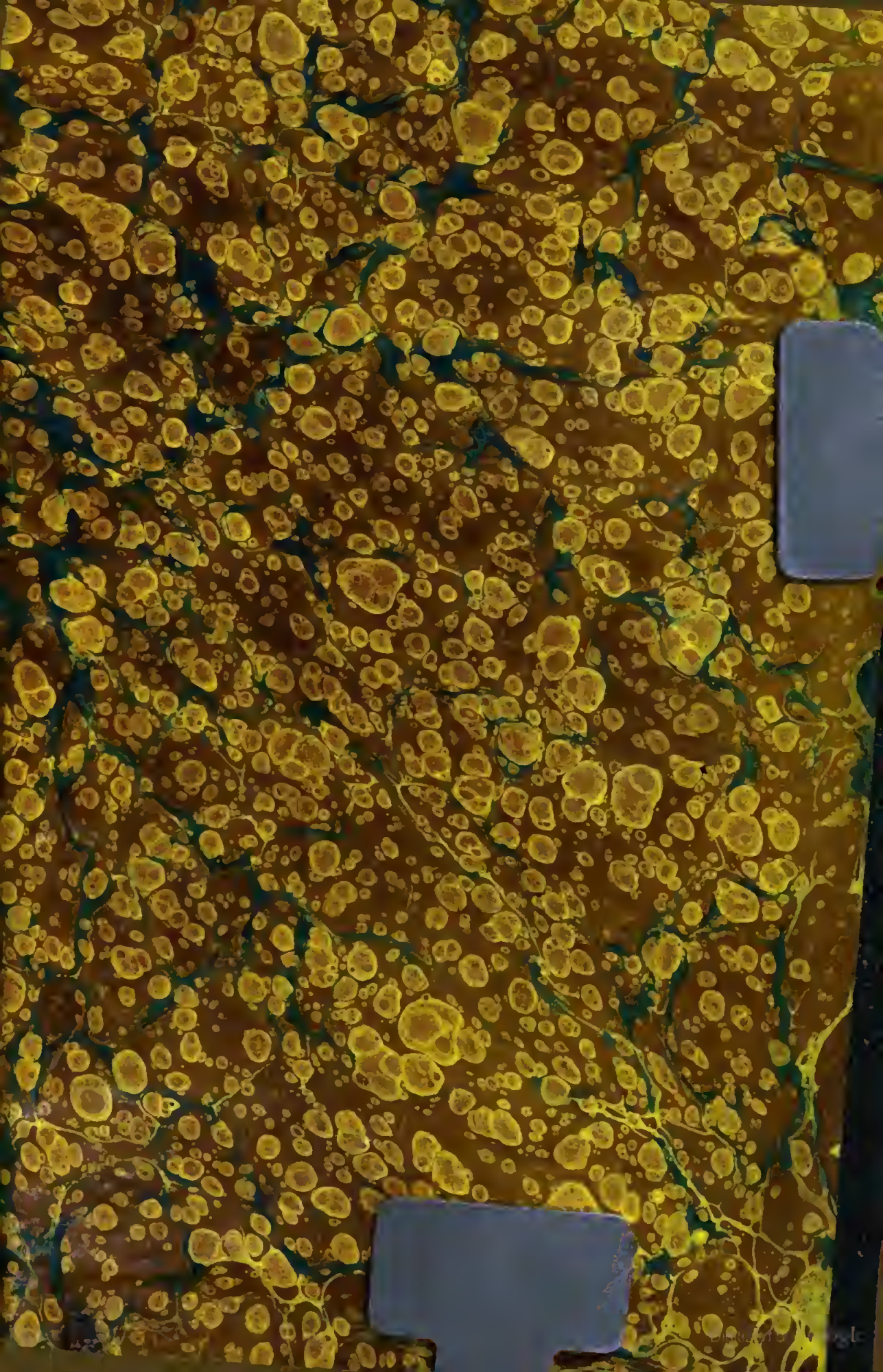

Digitized by Google